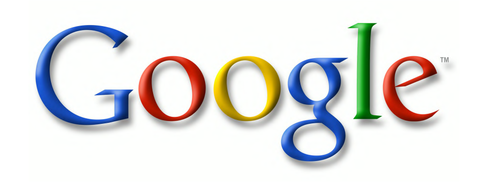



SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDINAE IN NOV ANG
VE RI TAS

France

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

ÉDITION

ACCOMPAGNÉE

DE DISSERTATIONS & NOTES NOUVELLES

CONTENANT

LE RECUEIL DES INSCRIPTIONS DE LA PROVINCE

ANTIQUES ET DU MOYEN AGE

DES PLANCHES, DES CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DES VUES DE MONUMENTS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. ÉDOUARD DULAURIER, MEMBRE DE L'INSTITUT

ANNOTÉE PAR

M. ÉMILE MABILLE

ATTACHÉ AU DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

M. EDWARD BARRY

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

CONTINUÉE JUSQUES EN 1790

PAR

M. ERNEST ROSCHACH

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES

Lay 9

45
0

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR

DOM CL. DE VIC & DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

TOME TROISIÈME



TOULOUSE
ÉDOUARD PRIVAT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

MDCCCLXXII

+

AVIS AU LECTEUR

Le tome III de la présente édition correspond à une partie du tome II de l'édition originale; il comprend les livres XI à XVIII du texte des Bénédictins, c'est-à-dire l'histoire de la Province depuis l'année 878 jusqu'à l'année 1165, date de la réunion du concile de Lombers, où fut condamnée l'hérésie des albigeois.

Nous nous sommes attachés à rendre plus clairs & moins concis les titres ou indications d'ouvrages cités par les Bénédictins. Lorsque ces ouvrages se sont trouvés être des manuscrits conservés aujourd'hui dans des dépôts publics, nous avons ajouté l'indication de ces dépôts & les numéros d'inventaires.

Comme dans le premier volume, nous avons placé au bas des pages, quand cela nous a paru nécessaire, quelques notes & rectifications dont nous donnons ci-dessous la Table. Nous ne nous dissimulons point que nous aurions pu augmenter considérablement le nombre de ces rectifications, surtout en ce qui concerne les noms de lieu, que les Bénédictins n'ont pas toujours exactement traduits ni bien orthographiés; mais ne pouvant avoir la prétention de relever toutes les erreurs de transcription renfermées dans le texte de l'*Histoire du Languedoc*, nous avons dû renvoyer à la Table générale du quatorzième volume, sous les noms qu'elles concernent, les corrections notées. On y joindra toutes celles que les érudits & les personnes qui se

sont occupées de l'histoire du Midi voudront bien nous adresser. Nous avons déjà reçu de plusieurs savants des notes dont nous saurons faire profiter nos lecteurs.

On a placé, avant le texte des Bénédictins, une Table des sommaires des chapitres contenus dans le tome III; le lecteur y trouvera une sorte de résumé chronologique des faits rapportés dans l'histoire : c'était une amélioration nécessaire.

La Table générale des noms & des matières, placée par les Bénédictins à la fin du tome II de l'édition originale, comprend le *texte,* les *notes* & les *preuves.* En la dédoublant, nous avons fait la Table placée à la fin du tome III de la nouvelle édition, puisque ce volume contient seulement le *texte* des livres XI à XVIII de l'histoire; elle a été complétée & rectifiée dans un grand nombre d'articles.

TABLE ANALYTIQUE

DES

ADDITIONS ET CORRECTIONS MISES AU BAS DES PAGES

PAR LES NOUVEAUX ÉDITEURS

B

C

D

E

F

G

U

V

W

AVERTISSEMENT

DU TOME II DE L'ÉDITION ORIGINALE

Ce volume comprend l'histoire de près de trois siècles : il commence au règne de Louis le Bègue, époque principale de l'hérédité des fiefs de dignité dans les maisons des grands vassaux, qui usurpèrent bientôt après les droits régaliens; il finit au commencement des troubles que l'hérésie des albigeois causa dans la Province, ou à la condamnation de ces hérétiques, dans le concile tenu en 1165, à Lombers, dans le diocèse d'Albi.

Nous n'entrerons pas dans le détail des faits qui font la matière de chacun des huit livres dont ce volume est composé : on peut avoir recours à l'ouvrage même. Nous nous contenterons de dire en général que, dans un temps aussi obscur pour notre histoire, & pour celle de France, que les dixième, onzième & douzième siècles, nous avons cru ne devoir rien négliger. C'est ce qui nous a portés à employer certains faits qu'on regardera peut-être comme peu importans, & que nous aurions omis dans d'autres circonstances. Nous nous sommes attachés principalement, soit dans l'histoire, soit dans les notes, à faire connoître, autant qu'il nous a été possible, l'origine, la succession, la généalogie & les actions des comtes, des vicomtes & des autres grands vassaux de la Province, surtout de ceux qui ont joui des droits régaliens; matière dont la plus grande partie étoit enveloppée d'épaisses ténèbres, que nous avons tâché de dissiper par les monumens du temps.

La méthode que nous avons suivie dans cette recherche, où nous n'avons admis que ce que nous avons trouvé appuyé sur les titres, & sur les auteurs anciens, nous a engagés à rapporter la plupart des pièces justificatives sur lesquelles nous nous fondons. Nous donnons aussi plusieurs autres actes que nous avons jugés intéressans; en particulier ceux qui peuvent servir à découvrir l'origine & la généalogie de l'ancienne noblesse du

pays; ce qui a grossi cette partie du volume. Nous savons que les gens de lettres estiment ces sortes de recueils qui ont plusieurs utilités. Ceux qui cherchent à s'instruire du nobiliaire de Languedoc ne nous désapprouveront pas; & nous pouvons avancer qu'il y a peu d'anciennes maisons originaires du pays & du voisinage, qui ne trouvent dans les preuves de ce volume leurs premiers ancètres. Il ne nous a pas été possible de faire mention dans le corps de l'ouvrage de l'origine de la plupart de ces maisons; cela nous auroit menés trop loin, & eût été d'une discussion trop difficile; nos tables y suppléeront en quelque manière : nous y avons rangé par ordre alphabétique les noms des anciennes familles, & mis à côté les chiffres des pages où il en est parlé.

Nous avons tâché d'éclaircir dans ce volume, comme dans le précédent, les faits douteux ou obscurs, soit dans le corps de l'ouvrage, lorsque l'examen n'étoit pas trop long, soit dans les notes, quand le sujet demandoit de plus amples réflexions. Nous nous sommes peut-être un peu trop étendus sur la première croisade; mais comme Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, fut un des principaux chefs de cette célèbre expédition, & que la principale noblesse de la Province y prit beaucoup de part, nous avons cru ne devoir rien passer de ce qui regarde leurs personnes & leurs exploits; d'autant plus que tous nos historiens modernes en ont parlé fort succinctement.

On nous a fait remarquer quelques fautes qui nous ont échappé dans le premier volume, & nous en avons observé nous-mêmes quelques autres. On en trouvera aussi sans doute dans celui-ci & dans les suivans; car nous n'avons garde de prétendre donner un ouvrage parfait. On sait assez combien il est aisé de se tromper en matière de faits, & les plus grands historiens ne sont pas exempts de ce défaut. Nous corrigerons toutes ces fautes dans le dernier volume, où nous mettrons des additions & des corrections[1] pour tout l'ouvrage. L'histoire critique de la Gaule Narbonnoise, que M. de Mandajors a donnée depuis peu, & qui mérite avec justice l'éloge des savans, nous donnera aussi occasion de réformer quelques articles de nos deux premiers livres & d'ajouter quelques observations. Nous ne cherchons que la vérité : c'est dans cette vue que nous avons relevé avec liberté les fautes de ceux qui nous ont précédés, sans préjudice de l'estime qui est due à leurs ouvrages.

Nous devons joindre à ceux à qui nous sommes redevables, M. le marquis DE MAILLANE-PORCELETS, seigneur distingué par sa politesse & son goût pour l'histoire & les belles-lettres. Il a recueilli divers mémoires dans les archives de Saint-Gilles, de Beaucaire & des environs, qu'il a eu la bonté de nous communiquer.

[1] Les fautes indiquées dans les *errata* de l'édition originale ont été corrigées dans la présente édition. Les additions indiquées par les Bénédictins ont été mises à leur place, au courant de l'histoire.

SOMMAIRES DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME III

LIVRE ONZIÈME

LIVRE DOUZIÈME

LIVRE TREIZIÈME

LIVRE QUATORZIÈME

LIVRE QUINZIÈME

LIVRE SEIZIÈME

XXX. Pons, fils de Bertrand, lui succède dans le comté de Tripoli & le domaine d'Orient, & Alphonse-Jourdain, son frère, dans le comté de Toulouse & le domaine d'Occident.

XXXI. Origine des grands prieurés de Saint-Gilles & de Toulouse de l'ordre de Malte.

XXXII. Exploits de Pons de Toulouse, comte de Tripoli. — Sa mort.

XXXIII. Union du comté de Fenouillèdes au domaine des comtes de Barcelone. — Vicomtes de Fenouillèdes.

XXXIV. Le comte de Barcelone épouse Douce, héritière du comté de Provence, des vicomtés de Millau, de Gévaudan, &c.

XXXV. Le comte de Barcelone déclare la guerre au vicomte Bernard-Aton au sujet des comtés de Carcassonne & de Razès. — Il se ligue avec le vicomte de Narbonne, son frère utérin.

XXXVI. Le vicomte Bernard-Aton se ligue avec le roi d'Aragon.

XXXVII. Paix entre le comte de Barcelone & le vicomte Bernard-Aton. — Le premier laisse l'autre paisible possesseur des comtés de Carcassonne & de Razès.

XXXVIII. Réconciliation entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne.

XXXIX. Évêques du Puy. — Vicomtes de Polignac.

XL. Le comte Alphonse rétablit les abbés séculiers de Moissac. — Le vicomte Bernard-Aton renonce à la dépouille des évêques de Carcassonne. — Viguerie inféodée de Béziers.

XLI. Droits domaniaux des seigneurs de Montpellier sur cette ville.

XLII. Guillaume de Montpellier, le vicomte de Narbonne & plusieurs autres chevaliers de la Province vont à la conquête de l'île de Majorque sur les infidèles.

XLIII. Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, & sa femme Philippe s'emparent du comté de Toulouse sur Alphonse-Jourdain.

XLIV. Le vicomte Bernard-Aton & quelques autres seigneurs du pays reconnoissent le comte & la comtesse de Poitiers.

XLV. Le bienheureux Robert d'Arbrissel fait un second voyage à Toulouse & fonde dans ce diocèse divers monastères de son ordre.

XLVI. Fondation des abbayes de Grandselve, de Vajal & d'Ardorel.

XLVII. Fondation de l'église & du prieuré de Saint-Antoine de Toulouse.

XLVIII. Le duc d'Aquitaine excommunié. — Philippe de Toulouse, sa femme, meurt religieuse à Fontevrault.

XLIX. Assemblée tenue à Cassan, dans le diocèse de Béziers. — Origine d'Aton, archevêque d'Arles.

L. Les évêques de Viviers reconnoissent les empereurs d'Allemagne.

LI. Concile de Saint-Gilles. — Anciens comtes de Razès.

LII. Béranger de Narbonne, abbé de la Grasse.

LIII. Fin des comtes de Cerdagne. — Leur domaine est uni à celui des comtes de Barcelone.

LIV. Douzième concile de Narbonne. — Nouveaux différends entre l'archevêque de cette ville & le vicomte.

LV. Accord entre le vicomte Bernard-Aton & Aymeri II, vicomte de Narbonne.

LVI. Neuvième concile de Toulouse. — Bernard-Aton fait son testament & va servir en Espagne contre les Sarrasins. — Étendue de son domaine.

LVII. Réforme de l'abbaye de Sorèze. — Mariage d'Ermessinde, fille du vicomte Bernard-Aton. — Expéditions de ce vicomte en Espagne.

LVIII. Arrivée & séjour du pape Gélase II dans la Province. — Origine de la ville d'Alais.

LIX. Le pape Callixte II vient dans la Province & tient le dixième concile de Toulouse.

LX. Différends entre les abbayes de la Grasse & d'Alet, entre celles d'Aniane & de la Chaise-Dieu, & entre les églises de Saint-Étienne & de Saint-Sernin de Toulouse.

LXI. Départ du pape de Toulouse. — Il tient un concile à Reims, où Aton, évêque de Viviers, se distingue. — Successeurs de ce prélat.

LXII. Retour du pape dans la Province. — Prétendue primatie des archevêques de Vienne sur toute l'ancienne Narbonnoise.

LXIII. Comtes de Substantion ou de Melgueil.

LXIV. Mort de Guillaume V, seigneur de Montpellier. — Guillaume VI, son fils aîné, lui succède.

LXV. Bienfaits de Roger II, comte de Foix, envers l'abbaye de Lézat. — Origine de la ville de Saverdun.

LXVI. Mort de Roger II, comte de Foix. — Roger III, son fils aîné, lui succède & fait la paix avec le vicomte Bernard-Aton.

LXVII. Alphonse-Jourdain recouvre le comté de Toulouse sur le duc d'Aquitaine.

LXVIII. Le duc d'Aquitaine se ligue avec le comte de Barcelone, & le comte de Toulouse avec le vicomte Bernard-Aton qui perd la ville de Carcassonne.

LXIX. Archevêques de Narbonne. — Seigneurs de Termes, &c.

LXX. S. Guiraud, évêque de Béziers.

LXXI. S. Bertrand, évêque de Comminges.

LXXII. Assemblée tenue au Caylar. — Évêques de Lodève.

LXXIII. Alphonse-Jourdain assiégé dans Orange & délivré par les Toulousains qui l'amènent dans leur ville.

LXXIV. Alphonse, comte de Toulouse, excommunié par Callixte II. — Comtes de Comminges.

LXXV. Alphonse se ligue avec le vicomte Bernard-Aton. — Ce dernier reprend Carcassonne. — Origine des mortes-payes de cette ville.

LXXVI. Bernard-Aton étend de nouveau son domaine.

LXXVII. Guerre du comte de Barcelone & du vicomte de Narbonne contre le comte de Toulouse, le vicomte Bernard-Aton & l'archevêque de Narbonne.

LXXVIII. Mort de Richard, comte de Rodez.

LIVRE DIX-SEPTIÈME

LIVRE DIX-HUITIÈME

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

LIVRE ONZIÈME

I. — *Louis le Bègue, roi d'Aquitaine, succède à Charles le Chauve son père. Sa conduite envers Bernard, marquis de Gothie, & les autres conjurés.* An 877

LOUIS le Bègue apprit en Artois la mort de l'empereur Charles le Chauve son père, qui, avant son départ pour l'Italie, lui avoit laissé le gouvernement du royaume [1]. Comme la conjuration que venoient de former quelques-uns des principaux seigneurs, entre autres Bernard, marquis de Gothie, & Bernard, comte d'Auvergne, lui faisoit appréhender de n'être pas généralement reconnu pour son successeur, & qu'il vouloit s'attacher ceux qui étoient demeurés fidèles, il disposa en leur faveur de divers fiefs & de plusieurs dignités vacantes. Cette conduite fut une nouvelle source de mécontentement pour les conjurés qui se plaignirent hautement de cette disposition faite au préjudice des héritiers de ceux qui les avoient occupées auparavant. Ils prétendirent que ce prince avoit manifestement contrevenu en cela aux articles que Charles le Chauve avoit solennellement promis d'observer dans l'assemblée de Kiersi, peu de temps avant son départ pour l'Italie, & ils refusèrent, sous ce prétexte, de reconnoître le roi son fils & de lui obéir. Éd. origin. t. II, p. 1.

Louis fut informé de ce refus à Compiègne [2], où il s'étoit rendu; il apprit en même temps que l'impératrice Richilde, sa belle-mère & sœur du duc Éd. origin. t. II, p. 2.

[1] *Annal. Bertin.* p. 252.

[2] Voyez Mabillon, *Ann. Bened.* ad ann. 878, n. 20.

Boson, étoit d'intelligence avec les conjurés qui s'étoient avancés jusques à Avenay en Champagne, après avoir ravagé diverses provinces dans leur marche. Dans cette extrémité, il écrivit[1] à Hincmar, archevêque de Reims, pour lui demander conseil. Ce prélat[2] lui répondit par une longue lettre, dans laquelle il lui conseille d'envoyer incessamment des députés au duc Boson, à Bernard, comte d'Auvergne, à Bernard, marquis de Gothie, & aux autres conjurés, pour leur proposer de choisir un lieu commode pour une diète générale, où l'on tâcheroit de les satisfaire sur leurs griefs, & où l'on prendroit des moyens convenables pour pacifier le royaume & faire observer exactement les articles qui avoient été arrêtés dans l'assemblée de Kiersi.

Hincmar écrivit[3] en même temps à l'abbé Goslin, chancelier de France, l'un des chefs de la révolte & oncle de Bernard, marquis de Gothie, pour l'exhorter à se reconnoître & à faire rentrer ce seigneur dans son devoir, aussi bien que Gosfrid, comte du Maine, son frère, qui étoit aussi du nombre des conjurés; mais tous les soins qu'il se donna auprès de Goslin furent[4] inutiles. Il paroît qu'il fut plus heureux à l'égard d'une partie des rebelles, qui, s'étant assemblés en un lieu appelé Mont de Vitmar, envoyèrent faire des propositions de paix à Louis. Ce prince les écouta volontiers, & après quelques négociations, la plupart prirent le parti de se rendre à Compiègne avec l'impératrice Richilde, qui remit au roi les ornemens royaux avec l'acte par lequel l'empereur Charles le Chauve, son père, avoit disposé avant sa mort de tous ses États en sa faveur. Louis ayant promis ensuite solennellement à tous les grands du royaume, tant ecclésiastiques que séculiers, de les maintenir dans leurs honneurs, dignités & priviléges, fut couronné dans le même palais de Compiègne, le 8 du mois de décembre de l'an 877, par Hincmar, archevêque de Reims. Ce prince devint par là paisible possesseur de tout le royaume, & fit en même temps la paix[5] avec Louis, roi de Germanie, son cousin, auprès duquel il tâcha d'excuser la conduite que l'empereur Charles le Chauve avoit tenue à son égard.

Bernard, comte d'Auvergne, fut du nombre des conjurés qui se réconcilièrent avec le roi Louis le Bègue; il obtint non-seulement le pardon de ce prince, mais il eut encore dans la suite beaucoup de part dans sa faveur.
An 878 Quant à Bernard II, marquis de Gothie, il persista dans sa révolte avec quelques autres seigneurs, ce qui causa sa ruine. Il s'empara au commencement de l'année suivante de Bourges; voici, à ce qu'il nous paroît, sous quel prétexte.

II. — *Bernard II, marquis de Gothie, continue dans sa révolte & s'empare de la ville de Bourges.*

On a observé ailleurs[6] que, sous l'empire de Louis le Débonnaire, la ville

[1] Hincmar, *Opera*, t. 2, p. 179 & seq.
[2] Duchesne, *Recueil des Hist.* t. 2, p. 475 & suiv.
[3] Frodoard, l. 3, c. 24.
[4] *Annal. Bertin.* p. 258.
[5] *Annal. Fuld.* p. 571.
[6] Nous avons déjà fait remarquer, tome II de

An 878

& le diocèse de Bourges étoient gouvernés par un comte nommé Wifred[1], nom qui paroît être le même que ceux d'Egfrid & d'Humfrid. Ce comté passa dans la suite sur la tête d'un seigneur appelé Gérard[2], qui en étoit paisible possesseur[3] en 867, quand Egfrid, abbé séculier de Saint-Hilaire de Poitiers[4], qui vraisemblablement descendoit du même Wifred dont nous venons de parler, l'obtint de Charles le Chauve à force de présens, sans qu'il paroisse que Gérard eût rien fait qui lui méritât d'en être dépossédé. L'année suivante[5], Egfrid, voulant prendre possession de ce comté, s'avança dans le pays; mais Gérard, qui n'étoit pas d'humeur à le lui céder, se mit en campagne, l'obligea de se renfermer dans un château où il l'assiégea; & dans l'impossibilité de le forcer à se rendre, il prit le parti de mettre le feu au château, ce qui obligea Egfrid à l'abandonner. Les gens de Gérard, s'étant alors saisis de sa personne, lui coupèrent la tête qu'ils jetèrent dans le feu avec le tronc. Charles le Chauve, informé de cet attentat, parut vouloir en tirer vengeance, & il alla pour cela dans le Berri; mais il revint bientôt sans avoir puni Gérard, qui demeura[6] paisible possesseur du comté de Bourges jusques à l'an 872, que ce prince en disposa en faveur du duc Boson, son beau-frère, soit que Gérard fût déjà décédé, ou que plus vraisemblablement il soit le même que le duc de Provence de ce nom, qui, l'année précédente, avoit été dépouillé des dignités dont il étoit revêtu[7].

Comme les comtés étoient alors déjà héréditaires, Bernard, marquis de Gothie, avoit des prétentions sur celui de Bourges par la raison qu'il étoit[8], à ce qu'il paroît, de la famille d'Egfrid, que les gens de Gérard avoient fait mourir. Mais ses liaisons avec Boson, l'un des conjurés contre Charles le Chauve, l'empêchèrent sans doute de faire valoir ses droits sur ce comté, jusqu'à ce qu'enfin ce dernier ayant fait sa paix avec Louis le Bègue, il ne garda plus de ménagement avec lui. Il est certain, en effet, que Bernard se saisit de Bourges, peu de temps après la paix de Boson, & d'une partie des rebelles, & que pour grossir son parti, il[9] engagea dans sa révolte Emenon, son frère, Gosfrid, comte du Maine, son oncle maternel[10], & les fils de ce comte. Il défendit[11] l'entrée de la ville de Bourges à Frotaire, qui en étoit alors archevêque, après l'avoir été[12] successivement de Bordeaux, & évêque de Poitiers. Il usurpa les biens de l'église de Bourges, exigea de ses vassaux un serment de

Édit. origin. t. II, p. 3.

cette édition, que Wifred ou Ecfrid, comte de Bourges, était un personnage fabuleux inventé par l'auteur de la translation des reliques de S. Genou. [E. M.]

[1] Ecfrid, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, dont il est ici question, est celui qui fut comte de Toulouse en 841. Voir au tome II de cette édition la *Note* rectificative LXXXVII, p. 299. [E. M.]

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 15.

[3] *Annal. Bertin.* p. 229 & seq.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 14.

[5] *Annal. Bertin.* p. 230.

[6] *Annal. Bertin*, p. 243.

[7] *Ibid.* p. 241.

[8] Voyez tome II, *Note* LXXXVII.

[9] Bernard II, marquis de Gothie, était neveu d'Emenon, comte de Poitiers, mais il n'avait aucun lien de parenté avec Ecfrid qui, comme nous l'avons déjà dit plus haut, est l'ancien comte de Toulouse de ce nom. [E. M.]

[10] *Annal. Bertin.* p. 254.

[11] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 58.

[12] Johan. VIII, *Epistolae* 104, 105 & 120. — *Conciles*, t. 1. — Frodoard, *Historia Rem.* l. 3, c. 24.

fidélité contraire à celui qu'il devoit lui-même à son roi, commit divers ravages dans le Berri, & entraîna enfin dans sa révolte la Septimanie, où il paroît qu'on [1] ne reconnoïssoit pas encore Louis le Bègue, la seconde année du règne de ce prince.

III. — *Invention des reliques de S. Bausile à Nimes. — Bertrand, vicomte de cette ville.*

Du Berri, Bernard passa [2] en Bourgogne, accompagné de l'abbé Goslin, son oncle, & ils arrivèrent à Saissi-les-Bois dans le diocèse d'Auxerre [3]. S. Romule, abbé de Saint-Bausile de Nimes, qui gouvernoit une communauté de quatre-vingts religieux, s'étoit réfugié dans cet endroit avec une partie de ses religieux, au commencement du huitième siècle, ou même, à ce qu'il paroît, dans un temps beaucoup plus reculé, pour éviter les courses des Barbares qui ravageoient la Septimanie, & il y avoit fondé un monastère. Trutgaud, abbé de Saissi, son successeur, venoit d'en faire réparer & agrandir l'église, lorsque Bernard, prince de Gothie, & l'abbé Goslin y arrivèrent. Il pria instamment avec ses religieux le premier de vouloir leur accorder une partie des reliques de S. Bausile, leur patron, qu'on conservoit à Nimes, lieu de son martyre. Bernard, charmé de pouvoir leur faire ce plaisir, qui ne lui coûtoit pas beaucoup, le leur promit; & étant parti peu de temps après pour la Gothie, deux religieux, députés par l'abbé & la communauté de Saissi, le suivirent dans cette province.

Bernard, à son arrivée à Narbonne qui en étoit la capitale, présenta à l'archevêque Sigebode les deux religieux de Saissi, & lui communiqua le sujet de leur voyage. Ce prélat, également recommandable par sa piété, son zèle & son autorité, les accueillit très-bien & promit de les favoriser en tout. Il résolut dans ce dessein d'aller à Nimes; mais une maladie qui lui survint l'en ayant empêché, il y envoya à sa place Théodard, son archidiacre, qui fut ensuite son successeur, & qu'il fit accompagner par les deux religieux, après leur avoir donné des reliques de S. Paul, premier évêque de Narbonne, & de S. Amand, évêque. Bernard y envoya, de son côté & en son nom, un seigneur ou *prince* appelé Ursus. A leur arrivée, ils trouvèrent la ville de Nimes dans le trouble & l'agitation; le bruit qui s'étoit déjà répandu parmi les habitans du diocèse qu'on venoit pour enlever le corps de leur saint patron, les avoit obligés à s'armer, résolus de s'y opposer de toutes leurs forces.

Cela n'empêcha pas que Gilbert, évêque de Nimes, Wifred, évêque d'Uzès, plusieurs autres évêques & un grand nombre d'abbés de la province qui s'étoient assemblés dans cette ville par ordre de Sigebode, ne fissent fouiller pour déterrer ces reliques. On les trouva enfin renfermées dans un cercueil de plomb, que l'abbé S. Romule avoit fait enfouir dans la terre, sous une des murailles de l'église, lorsqu'il avoit été obligé d'abandonner le pays. Les évêques qui étoient

[1] Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 1.
[2] Voyez tome V, Chroniques, n. I.
[3] Voyez tome I de cette édition, livre VIII, n. XVII, & tome V, Chroniques, n. I.

présens, charmés d'avoir trouvé un si précieux trésor, qui depuis avoit toujours demeuré caché, entonnèrent alors le *Te Deum*, lequel fut alors chanté par cinq cents ecclésiastiques qui étoient accourus de toutes parts. C'est ainsi que les précieuses reliques de S. Bausile, martyr de Nimes, furent découvertes le 14 d'avril de l'an 878. Nous tenons cette relation d'un auteur contemporain, qui l'avoit apprise des ecclésiastiques mêmes qui y avoient assisté; aussi n'y trouve-t-on rien qui ne s'accorde parfaitement avec les monumens du temps. Cet auteur ajoute que les évêques qui se trouvèrent alors à Nimes donnèrent une partie considérable de ces reliques aux deux religieux de Saissi, qui avoient donné occasion à leur invention. Édit. origin. t. II, p. 4.

Le prince Ursus, nommé par le marquis de Gothie pour assister en son nom à cette cérémonie, étoit peut-être vicomte de Nimes; si cela est, il devoit avoir succédé à Bertrand qui[1] possédoit cette vicomté *depuis neuf mois, la première année que Charles le Chauve fut reconnu empereur*, c'est-à-dire en 876, & qui tint alors un plaid dans le château des Arènes, où il fut assisté de deux vicaires ou viguiers, Gisalfred & Gautier, & de plusieurs autres juges; on remit dans ce plaid Gilbert, évêque de Nimes, en possession du lieu de Bisac dans la Vaunage, qu'on avoit usurpé sur son église.

L'auteur anonyme de l'histoire de la translation des reliques de S. Bausile remarque que cette découverte fut avantageuse à la Gothie, alors menacée de très-grands maux; qu'outre les miracles que Dieu opéra au tombeau du saint martyr, on recueillit une abondante moisson dans la province; que ses peuples furent plus dévots & plus religieux, & qu'enfin *le prince Bernard en usa à leur égard avec plus de clémence & de modération :* termes qui, joints à un autre endroit où il dit que ce marquis *marchoit comme un roi* (*ut rex ibat*) dans son gouvernement, font assez entendre & l'indépendance qu'il affectoit, & la révolte dans laquelle presque toute sa famille étoit entrée. En effet, Emenon son frère s'étant joint[2] à Hugues, fils naturel du feu roi Lothaire, ils coururent ensemble le pays qu'on appeloit alors le royaume de Lothaire, & y commirent une infinité d'excès. Émenon se saisit[3], quelque temps après, de la ville d'Évreux dont il ravagea les environs, & s'empara des biens ecclésiastiques en diverses provinces.

IV. — *Miron, comte de Roussillon, & Lindoin, vicomte de Narbonne, ravagent la Septimanie.*

La Gothie ou Septimanie, dont Bernard étoit gouverneur, fut[4] exposée d'un autre côté aux brigandages de Miron, comte de Roussillon, & d'Humfrid, son frère, qui abandonna le cloître où il avoit embrassé la profession monastique & reçu le diaconat. Ces deux seigneurs s'emparèrent, soit par adresse, soit par force, de toutes les places fortes; ils en chassèrent la plupart des ministres des

[1] Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 2.
[2] Johan. VIII, *Epist.* 23.
[3] *Annal. Bertin.* p. 254. — *Contin. Aim.* l. 5, c. 36.
[4] Johan. VIII, *Epist.* 102.

autels, leur substituèrent des personnes indignes, & disposèrent à leur gré de tous les bénéfices ecclésiastiques. Lindoin, vicomte de Narbonne, qui s'étoit associé avec eux, ne causa guère moins de maux dans le diocèse de cette ville; il bannit les curés & les prêtres de leurs églises; & usant d'un pouvoir despotique, il donna leurs bénéfices aux créatures de Miron. Pour comble de malheur, les officiers de Bernard, marquis de Gothie, sous prétexte de s'opposer aux entreprises de ce comte & de ses complices, achevèrent, d'un autre côté, de ruiner le pays; en sorte que la province fut réduite à la dernière désolation.

V. — *Louis le Bègue marche contre Emenon & Gosfrid, comte du Maine, l'un frère & l'autre oncle du marquis de Gothie.*

Tous ces maux étoient les tristes suites de la foiblesse du gouvernement & de l'ambition des grands du royaume, qui ne cherchoient qu'à se rendre absolus dans leurs gouvernemens, & qui s'emparoient sans scrupule des biens consacrés aux autels par la piété des fidèles. Le roi Louis le Bègue[1], naturellement pacifique, se trouvoit d'ailleurs peu en état de réprimer ces désordres au commencement d'un règne agité encore des divers troubles qui avoient précédé. Il tâcha cependant d'y apporter quelque remède, se mit en campagne aussitôt après Pâques, & passa la Seine, tant pour s'opposer aux nouvelles courses des Normands que pour arrêter les entreprises d'Emenon, de Gosfrid, comte du Maine, & des fils de ce dernier, tous[2] proches parens & principaux associés de Bernard II, marquis de Gothie. Mais il tomba malade à son arrivée à Tours; il trouva cependant moyen de soumettre Gosfrid & ses fils, en les laissant paisibles possesseurs des biens qu'ils avoient usurpés sur la succession du feu comte Odon.

VI. — *Arrivée du pape Jean VIII à Arles. — Décision d'un différend qui étoit entre l'évêque de Nimes & l'abbé de Saint-Gilles.*

Louis apprit à Tours l'arrivée du pape Jean VIII en France, où il venoit chercher un asile contre la fureur de plusieurs tyrans qui, depuis la mort de Charles le Chauve, désoloient l'Italie. Ce pontife arriva par mer à Arles le 11 du mois de mai de l'an 878, jour de la Pentecôte; il donna avis de son arrivée à Bozon, duc de Provence, qui commandoit dans le pays[3]. Ce duc l'alla joindre aussitôt avec la duchesse Ermengarde, son épouse, & lui fit tous les honneurs dus à sa dignité; divers prélats des provinces voisines allèrent aussi joindre le pape à Arles durant le séjour qu'il fit dans cette ville, entre autres
Éd. origin. t. II, p. 5. Léon[4], abbé de Saint-Gilles. Cet abbé lui porta ses plaintes contre Gilbert,

[1] *Annal. Bertin.* p. 254.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 57 & seq.

[3] Mabillon, ad ann. 878, n. 2. — *Ann. Bertin.* p. 254. — Johan. VIII, *Epist.* 112.

[4] Baluze, *Miscellanea*, t. 7, p. 349. — Bollan-

évêque de Nimes, qui, sans aucun égard pour les priviléges de son monastère soumis immédiatement au Saint-Siége, s'en étoit rendu maître & avoit surpris des lettres du roi & du pape Nicolas I pour se maintenir dans son usurpation. Léon produisit les titres qui exemptoient l'abbaye de Saint-Gilles de la juridiction des évêques de Nimes, & Jean VIII, pour juger cette affaire avec maturité, assembla les évêques qui étoient à sa suite & ceux du voisinage, entre autres Ictérius, évêque de Viviers, avec les jurisconsultes du pays. Cette assemblée ayant ouï les défenses de Gilbert & examiné ses prétentions, décida que le monastère de Saint-Gilles étoit soumis au pape, qui y envoya Deusdet, duc de Ravenne, pour en prendre possession en son nom. L'évêque de Nimes parut acquiescer à cette décision; mais le pape fut à peine sorti de France, qu'il envahit de nouveau l'abbaye de Saint-Gilles, en chassa les moines & se saisit de leurs biens. Jean VIII, averti de cette entreprise, en témoigna de l'indignation, & écrivit [1] sur cela, au mois de juin de l'année suivante, à Rostaing, archevêque d'Arles, à Sigebode, archevêque de Narbonne, & à Robert, archevêque d'Aix [2]. Il leur ordonna d'assembler un concile pour obliger Gilbert à remettre les choses dans leur premier état, & à laisser les moines de Saint-Gilles dans la paisible possession de leur monastère, & en cas de refus de sa part, de le déposer de son siége & même de l'excommunier. Nous ignorons les suites de cette affaire; il paroît cependant que Gilbert, évêque de Nimes, restitua les biens usurpés, & qu'il laissa jouir en paix l'abbaye de Saint-Gilles de ses anciens priviléges. Ce prélat avoit [3] succédé à Isnard, qui vivoit sous le pontificat de Nicolas I, & qui obtint de ce pape, à ce qu'on [4] prétend, la confirmation de la charte par laquelle l'empereur Louis le Débonnaire [5] avoit soumis l'abbaye de Saint-Gilles, avec celle de Tornac, à l'église de Nimes. On [6] ajoute que le roi Carloman donna à Gilbert celle de Psalmodi.

Un moderne [7] prétend qu'Abbon, évêque de Maguelonne, alla joindre le pape Jean VIII à Arles, & le pria de venir à Montpellier pour y consacrer l'église de Notre-Dame des Tables; mais ce fait est avancé sans preuve, & il n'y en a aucune que cette ville, & encore moins l'église de Notre-Dame, subsistassent dans ce temps-là.

VII. — *Lettre du pape à Miron, comte de Roussillon, & à Humfrid, son frère, sur les violences qu'ils avoient exercées dans la Septimanie.*

Ce fut sans doute durant le séjour que le pape Jean VIII fit à Arles, qu'informé des violences que Miron, comte de Roussillon, Humfrid, son frère, &

distes, *Conat. ad catalog. pontif.* part. 1, p. 140 & seq.

[1] Johan. VIII, *Epist.* 102.

[2] Voyez dans Ménard, *Histoire de Nimes,* t. 1, les différentes pièces de ce procès. [E. M.]

[3] Voyez au tome IV *Note* XVIII.

[4] Voyez tome V, Chroniques, numéro V.

[5] Voyez tome II, aux *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XXII.

[6] Voyez tome V, Chroniques, n. V.

[7] Cariel, *Series praesulum Mag.* p. 89, 2e éd.

Lindoin, vicomte de Narbonne, exerçoient dans la Septimanie, il écrivit une lettre [1] qui nous reste, dans laquelle il menace le premier de l'excommunier s'il ne répare incessamment les maux qu'il avoit causés, & lui ordonne de se rendre à Lyon pour se présenter ensuite au concile général qu'il avoit dessein de tenir, & y rendre compte de sa conduite. Quant à Humfrid, il lui enjoint de rentrer au plus tôt dans son monastère pour y expier par la pénitence ses fautes passées, à moins que, sûr de son innocence, il ne voulût se trouver au concile pour s'y purger des crimes dont il étoit accusé. Il lui déclare enfin qu'en cas de désobéissance, il ne pouvoit s'empêcher de l'excommunier.

VIII. — *Concile de Troyes; plusieurs évêques de la province s'y trouvent.*

Le pape se rendit quelque temps après à Lyon [2], où il écrivit au roi Louis le Bègue, encore malade à Tours, pour le prier de lui assigner une ville où ils pussent conférer ensemble. Le roi le fit prier de se rendre à Troyes, où il espéroit l'aller joindre dans peu. Alors Jean VIII convoqua dans cette ville, pour le 1er d'août, un concile national de tout le royaume. Il y invita les rois de Germanie, dans le dessein d'obtenir leur protection avec celle de Louis le Bègue contre les factieux d'Italie, & de porter ces princes à conclure entre eux une bonne paix qui pût les mettre en état de remédier à un grand nombre d'autres maux qui affligeoient l'Église, & en particulier celle de France.

Dans sa route depuis Lyon jusques à Troyes, le pape invita au concile les divers évêques des Gaules. Les lettres [3] qu'il écrivit sur ce sujet à Sigebode, métropolitain de la province de Narbonne, sont datées de Langres, du 2 de juin. Cet archevêque se rendit à Troyes, accompagné de quatre évêques de sa province, savoir de Walefrid, d'Uzès; Alaric, de Béziers (il est appelé mal à propos Maric dans l'édition du P. Labbe); Abbon, de Maguelonne, dans la Septimanie, & Frodoin, de Barcelone, dans la Marche d'Espagne. Ce dernier obtint, durant ce concile, du roi Louis le Bègue, un diplôme [4] qui le confirme dans la possession des biens de son Église, entre autres de la troisième partie des droits domaniaux du comté de Barcelone, dont Bernard II, marquis de Gothie, lui avoit procuré une autre confirmation du roi Charles le Chauve. Louis accorda aussi alors [5] à Sigebode, archevêque de Narbonne, l'union de quelques bénéfices à son Église, réduite à une extrême pauvreté, sans doute par les vexations du comte Miron & de ses complices.

Éd. origin. t. II, p. 6.

IX. — *Bernard II, marquis de Gothie, cité au concile de Troyes, excommunié & dépouillé de ses dignités.*

Jean VIII appela aussi au concile de Troyes, par une lettre [6] du 10 de juin,

[1] Johan. VIII, *Epist.* 102.
[2] *Annal. Bertin.* p. 254.
[3] Johan. VIII, *Epist.* 98.
[4] *Capitul.* t. 2, append. p. 1502 & seq.
[5] Baluze, *Concil. Narb.* app. p. 69.
[6] Johan. VIII, *Epist.* 99.

Frotaire, archevêque de Bourges, & les évêques de sa province. Frotaire, dans sa réponse, lui porta ses plaintes contre les violences que Bernard, marquis de Gothie, exerçoit sur son Église, & de ce qu'il l'empêchoit d'entrer dans sa ville métropolitaine. Le pape écrivit une seconde lettre [1] à ce prélat, dans laquelle, après lui avoir témoigné combien il désapprouvoit la conduite du marquis, il l'exhorte à se rendre incessamment à Troyes. Il écrivit [2] en même temps une lettre paternelle à Bernard, pour l'engager à réparer les maux qu'il avoit faits à Frotaire & à l'église de Bourges, dont il déclare qu'il ne peut se dispenser de prendre la défense.

Ce marquis tâcha d'excuser sa conduite, & répondit [3] au pape qu'il ne s'étoit emparé de la ville de Bourges que pour prévenir le dessein qu'avoit Frotaire de la livrer aux ennemis du roi; mais ce n'étoit qu'un vain prétexte, & le pape, persuadé de l'innocence de l'archevêque, qui offrit de se justifier là-dessus, écrivit une seconde fois à Bernard pour le sommer de se rendre au concile de Troyes avec Gérard, son vicomte & ses autres complices, & y être jugé tant par l'autorité des canons & des lois civiles, que par celle du roi qui devoit s'y rendre incessamment.

La maladie [4] de ce prince l'empêcha de se trouver à Troyes à l'ouverture du concile qui se fit le 11 du mois d'août; il n'y arriva [5] que le 1er de septembre, accompagné de Frotaire, archevêque de Bourges. Après son arrivée, on agita [6] l'affaire du marquis de Gothie, qui refusa de comparoître, quoique cité deux fois par le pape & une fois par le roi [7]. On prononça [8] contre lui une sentence d'excommunication, comme atteint & convaincu d'avoir usurpé les biens de diverses Églises, & en particulier de celle de Bourges, d'en avoir chassé l'archevêque Frotaire & d'être rebelle au roi. Son frère Émenon [9] & Hugues, fils naturel du feu roi Lothaire, furent menacés du même anathème, si dans l'espace de trente jours ils ne discontinuoient leurs brigandages & ne se soumettoient au roi.

X. — *Soumission de Miron, comte de Roussillon, & de Lindoin, vicomte de Narbonne.*

Il y a lieu de croire que Miron, comte de Roussillon, Humfrid, son frère, & Lindoin, vicomte de Narbonne, firent des réflexions salutaires sur la lettre qu'ils avoient reçue du pape & qu'ils tinrent une conduite plus sage; car il ne paroît pas qu'ils aient été ni excommuniés, ni même menacés d'excommunication par le concile. Nous voyons, au contraire, que Miron conserva [10] encore longtemps après le comté de Roussillon, & qu'il accorda sa protection, l'année suivante, aux religieux d'Exalade dans le même pays, qui furent obligés de se transférer à Cuxa où ils s'établirent, à cause d'une inondation extraordinaire

[1] Joann. VIII, *Epist.* 104.
[2] *Ibid. Epist.* 105.
[3] *Ibid. Epist.* 115.
[4] *Concil.* t. 9, p. 307.
[5] *Annal. Bertin.* p. 254.
[6] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 54.
[7] Johan. VIII, *Epist.* 120.
[8] *Ibid. Epist.* 112.
[9] *Ibid. Epist.* 123.
[10] *Marca Hispanica*, p. 803, 810, 812, &c.

qui avoit renversé leur monastère. Au reste, Lindoin est le plus ancien vicomte de Narbonne que nous connoissions.

XI. — *Le concile de Troyes ajoute au code des lois des Visigoths une loi contre les sacriléges.*

C'est apparemment à l'occasion des usurpations des biens ecclésiastiques de la Septimanie, soit par ce vicomte, soit par le comte Miron & ses associés, que le concile de Troyes fit un décret [1] contre ces sortes d'usurpateurs, & en particulier contre ceux de cette province. Comme elle étoit alors [2] habitée par un grand nombre de Goths naturels, que dans le code des lois de cette nation il n'y avoit aucune peine statuée contre les ravisseurs des biens de l'Église, & qu'enfin il étoit défendu aux juges, par une loi du même code, de rien décider qui ne fût autorisé par les lois, il arrivoit que les sacriléges jouissoient impunément du fruit de leur crime. Sigebode, archevêque de Narbonne, touché des suites funestes d'une telle impunité, s'adressa au pape avec les évêques de sa province; & ayant présenté au concile le code des lois visigothiques, il demanda qu'on décernât quelque peine contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques, & que le décret que le concile feroit là-dessus fût inséré dans le même code. L'assemblée, composée, à ce qu'il paroît, des deux puissances, écouta favorablement la demande des évêques de la Septimanie, & fit une loi pour la punition des usurpateurs des biens de l'Église, dont on ordonna l'observation dans toutes les provinces où les lois des Visigoths étoient en vigueur. Cette loi fut prise de celle du droit romain, qui condamne les sacriléges à cinq livres pesant d'or d'amende; mais on n'en suivit pas toute la rigueur, & on la modéra, conformément à une constitution de l'empereur Charlemagne, qui réduit cette amende à trente livres pesant d'argent fin, vingt sols d'argent faisant une livre, en sorte que dix sols d'argent pesoient alors un marc. Le concile fit ajouter en même temps au code des lois visigothiques ce décret, qui fut adressé par le pape « aux évêques, aux comtes, aux vicomtes, aux centeniers & à tous les juges *des deux provinces d'Espagne & de Gothie.* » La première de ces deux provinces comprenoit la Marche d'Espagne ou Catalogne, au delà des Pyrénées, & l'autre la Septimanie ou province ecclésiastique de Narbonne, en deçà de ces montagnes, ce qui prouve qu'elles faisoient alors deux gouvernemens séparés, quoiqu'elles fussent comprises toutes les deux en général dans ce qu'on appeloit le royaume d'Espagne, de Septimanie ou de Gothie, comme nous le verrons bientôt.

Éd. origin. t. II, p. 7.

XII. — *Différend de Willafred, évêque d'Uzès, avec Rotfrid, évêque d'Avignon.*

Willafred, évêque d'Uzès [3], porta ses plaintes au concile de Troyes contre

[1] *Concil.* t. 9, p. 308 & seq.
[2] *Ibid.* p. 314.
[3] Johan. VIII, *Epist.* 122.— *Concil.* t. 9, p. 314 & 318.

Rotfrid, évêque d'Avignon, qui prétendoit étendre sa juridiction sur quelques lieux de son diocèse; mais l'absence du dernier fut cause que le pape renvoya le jugement de cette affaire au concile des deux provinces d'Arles & de Narbonne, qu'il ordonna de tenir sur ce sujet. Pour abréger le travail des évêques de ces deux provinces, il leur envoya les autorités des pères & des conciles qui devoient servir à la décision de ce différend.

XIII. — *Bernard, comte d'Auvergne, succède à Bernard II dans le marquisat de Gothie.*

Le 7 de septembre, Jean VIII [1] fit la cérémonie de couronner à Troyes le roi Louis le Bègue. Trois jours après, c'est-à-dire le jour de la clôture du concile, le roi fut visiter le pape, & le lendemain ce prince célébra chez le duc Boson les noces de Carloman, son fils, avec la fille que ce duc avoit eue d'un premier lit [2]. Alors Louis le Bègue disposa, de l'avis des principaux seigneurs de sa cour, des charges & dignités que Bernard II, marquis de Gothie, excommunié par le concile, laissoit vacantes par sa rébellion. Il les partagea [3] entre Thierry, grand chambellan, Bernard, comte d'Auvergne, & quelques autres seigneurs qui les avoient briguées secrètement, & pour lesquelles ils lui prêtèrent serment de fidélité.

Bernard, comte d'Auvergne, eut [4] pour sa part le marquisat de Gothie, & fut le troisième de son nom qui le posséda. Il rentra par là dans le patrimoine de ses ancêtres, car il étoit fils du fameux Bernard, duc de Septimanie, que le roi Charles le Chauve fit mourir en 844 [5]. Bernard III étoit né à Uzès à la fin de l'an 840, & avoit par conséquent trente-huit ans lorsqu'il fut pourvu du marquisat de Gothie. Il le garda le reste de ses jours avec le comté d'Auvergne & les transmit à Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, son fils. Quant aux autres dignités de Bernard II, marquis de Gothie, comme nous trouvons que Thierri, grand chambellan [6], possédoit le comté d'Autun l'année suivante, cela nous donne lieu de croire qu'il eut cette dignité des dépouilles de Bernard II, car nous verrons que ce dernier, qui persista dans sa révolte, avoit quelque autorité sur cette ville, qu'il se jeta dedans & tâcha de s'y maintenir après sa proscription. Il paroît d'ailleurs que Bernard II & Bernard III, marquis de Gothie, étoient de la même [7] maison; que ce dernier avoit possédé autrefois le comté d'Autun & qu'il s'en étoit démis en faveur de l'autre, lorsqu'il fut promu lui-même vers l'an 869 au comté d'Auvergne [8]. Ainsi, quoique les descendans

[1] *Annal. Bertin.* p. 256.

[2] Voyez tome IV, *Note* I, n. 18.

[3] *Annal. Bertin.* p. 256.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 52 & suiv.; n. 65 & suiv. — Marca, *Benearn.* p. 687 & 694.

[5] Bernard III était Bernard Plantevelue, comte d'Auvergne, fils de Bernard I, comte d'Auvergne & de Luitgarde, & non pas Bernard, fils de Dodane, comme le croit dom Vaissete. Il n'y avait aucun lien de parenté entre lui & Bernard II, qui appartenait à la famille d'Émenon, comte de Poitiers. Voir, à ce sujet, la *Note* LXXXVII du tome II de cette édition. [E. M.]

[6] *Annal. Bertin.* p. 258.

[7] Voyez tome II, *Note* LXXXVI, & tome I, livre X, n. CIII.

[8] Bernard, fils de Dodane, était de la famille de

en ligne directe de S. Guillaume de Gellone, aïeul de Bernard III, eussent été dépouillés du duché de Septimanie ou marquisat de Gothie, ce gouvernement étoit demeuré cependant dans sa famille en la personne des successeurs de Bernard I, duc de Septimanie, ses parens collatéraux.

Enfin Bernard II, marquis de Gothie, fut dépouillé aussi sans doute en même temps du duché d'Aquitaine & du comté de Poitiers, qu'il possédoit [1], à
Éd. origin. t. II, p. 8. ce qu'il paroît, depuis la mort de Rainulfe I, son cousin, arrivée en 867 [2]; mais nous ignorons en faveur de qui le roi Louis le Bègue en disposa. Il y en a qui prétendent que Boson, frère de Richilde, veuve de Charles le Chauve, fut duc d'Aquitaine. Si cela étoit bien prouvé, nous croirions volontiers qu'il eut, des dépouilles de Bernard II, marquis de Gothie, cette dignité avec le comté de Poitiers. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Rainulfe II, fils de ce dernier, & tige des ducs héréditaires d'Aquitaine, possédoit ce duché avec le comté de Poitiers en 887, ce qui fait voir que s'il ne succéda pas immédiatement dans l'un & dans l'autre à Bernard II, marquis de Gothie, son père, à quoi il y a beaucoup d'apparence, il les obtint peut-être vers l'an 880 des rois Louis & Carloman, fils de Louis le Bègue, après que le duc Boson, qui les possédoit, se fut révolté contre ces princes & eut usurpé le royaume de Provence.

XIV. — *Union du comté d'Albigeois au domaine des comtes de Toulouse.*

Au reste, le duché d'Aquitaine, dont les comtes de Poitiers furent pourvus, ne comprenoit qu'une partie de cette ancienne province; l'autre dépendoit du duché de Toulouse, possédé alors par Eudes, qui augmenta considérablement son autorité dans le pays, en unissant vers le même temps à son domaine le comté particulier d'Albigeois. Nous n'avons pas à la vérité de preuve certaine & de l'époque & des circonstances de cette union; mais nous ne doutons pas que Garsinde, femme du même Eudes, comte de Toulouse, ne fût fille & héritière d'Ermengaud, comte d'Albi, qui vivoit en 864, & que le premier n'ait acquis l'Albigeois par ce mariage, soit à cause des droits de Garsinde, sa femme, car nous voyons que les filles succédoient [3] déjà à leurs pères dans les comtés dès la fin du neuvième siècle; soit plutôt par la disposition de nos rois, qui, faute de descendans mâles d'Ermengaud, comte d'Albi, auront donné ce comté à Eudes ou à Raimond, son fils. Voici sur quoi nous fondons nos conjectures là-dessus : 1° il est certain que l'Albigeois appartenoit à la maison des comtes de Toulouse, du moins dès le commencement du dixième siècle,

S. Guillaume; il fut lui-même comte d'Autun. A sa mort, arrivée en 872, le comté d'Autun fut donné à Bernard II, marquis de Septimanie, & lors de la révocation de ce dernier, le même comté fut donné à Théodoric ou Thierri, qui descendait d'Hildebrand, le premier comte d'Autun connu. Voyez la *Note* LXXXVII du tome II de cette édition. [E M.]

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 18 & 85.

[2] Bernard II, marquis de Gothie, n'a été ni comte de Poitiers, ni duc d'Aquitaine. Ranulfe II, fils de Ranulfe I, succéda directement à son père dans le comté de Poitiers. C'est ce qui a été prouvé dans l'addition à la *Note* LXXXVII du tome II de cette édition. [E. M.]

[3] Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 6.

& qu'il étoit alors possédé par Raimond du vivant d'Eudes, comte de Toulouse, son père, comme nous le prouverons ailleurs; 2° on voit, en 878, un Raimond, comte d'Albi, & rien ne nous oblige de le distinguer du fils d'Eudes, puisque celui-ci pouvoit avoir alors environ dix-huit à vingt ans, & être en état de posséder un comté particulier; 3° enfin nous [1] voyons qu'Eudes, comte de Toulouse, eut un fils appelé Ermengaud comme le comte d'Albi, qui vivoit en 864. Ainsi Garsinde, femme d'Eudes, aura été fille de ce dernier. Quoi qu'il en soit, nous trouvons un Raimond, comte d'Albi, qui tint un plaid [2] au mois d'août de l'an 878 dans cette ville, & y jugea un différend que Carissime, abbesse de Saint-Saturnin de Rodez, & une de ses religieuses, appelée Fulcrade, avoient au sujet d'une succession qu'elles devoient recueillir de leurs parens & dont les biens étoient situés dans l'Albigeois, ce qui prouve que la profession religieuse n'empêchoit pas alors de succéder.

XV. — *Accord du roi Louis le Bègue avec le roi de Germanie. — Le premier demeure maître du Vivarais, du diocèse d'Uzès & des deux côtés du Rhône.*

Après le concile de Troyes, le roi Louis le Bègue se rendit le 1er de novembre à Foron [3], près de Maëstricht, où il eut une conférence avec Louis, roi de Germanie, son cousin. Ces deux princes convinrent de s'en tenir, par rapport au royaume de Lothaire, au partage que leurs pères en avoient déjà fait [4]; en sorte que, suivant cet accord, les deux côtés du Rhône depuis Lyon jusques à la mer, & par conséquent le Vivarais & le diocèse d'Uzès, demeurèrent au premier; mais comme la partie du même royaume qui avoit appartenu à Louis II, empereur & roi d'Italie, n'avoit pas été partagée entre Charles le Chauve & le roi de Germanie, son frère, à cause des différends qui étoient survenus entre eux, il fut conclu entre les deux rois que chacun demeureroit possesseur de ce qu'il tenoit actuellement de cette portion jusques au 6 du mois de février suivant, qu'ils convinrent de s'assembler avec les deux autres princes de Germanie, pour convenir tous quatre d'une paix solide & durable, & procéder au partage du royaume d'Italie qu'avoit possédé le même empereur Louis II. Les deux rois de France & de Germanie se séparèrent ensuite, après s'être donné des marques d'une amitié très-étroite. L'union entre les deux rois subsista après leur entrevue; ce qui paroît entre autres par la lettre que le roi de Germanie écrivit à celui de France, à qui il donne le titre de *roi des Gaules*, *d'Aquitaine & d'Espagne*. Ce dernier royaume est le même qu'on nommoit plus communément *royaume de Septimanie*, dont on a déjà parlé. Éd. origin. t. II, p. 9.

[1] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 16.

[2] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. CIX & suiv.

[3] *Annal. Bertin.* p. 256, & seq.

[4] Voyez cet accord dans Pertz, *Leges*, t. 1, p. 517.

XVI. — *Bernard II, ancien marquis de Gothie, persiste dans sa révolte. — Mort du roi Louis le Bègue. — Bernard III, marquis de Gothie, tuteur du roi Louis III.*

Si l'assemblée projetée entre les trois princes de Germanie & le roi Louis le Bègue eût pu se tenir, ils seroient sans doute convenus d'une paix solide dont le royaume avoit alors un extrême besoin, surtout pour apaiser les troubles domestiques qui n'étoient pas encore entièrement assoupis. Bernard[1], ancien marquis de Gothie, après avoir été excommunié & proscrit à Troyes, s'étoit cantonné dans le comté d'Autun, d'où il mettoit tout le pays à contribution. Louis le Bègue, résolu de le réduire, partit du palais de Pontion au commencement du mois de février de l'an 879, mais sa mauvaise santé l'obligea de s'arrêter à Troyes. Pour ne pas laisser cependant la révolte de Bernard impunie, il fit marcher contre lui toute son armée sous les ordres de Louis, son fils aîné; de Bernard, comte d'Auvergne & nouveau marquis de Gothie; d'Hugues l'abbé, duc ou marquis d'Outre-Seine; de Boson, duc de Provence, & de Thierri, grand chambellan, à qui il avoit donné le comté d'Autun. Le roi
An 879
donna dans cette occasion une marque de l'estime qu'il faisoit de Bernard, comte d'Auvergne, en lui confiant le gouvernement & la tutelle de Louis, son fils aîné; il prit ensuite la route de Compiègne, où son mal ayant empiré, & se voyant près de sa fin, il envoya les ornemens royaux à ce jeune prince, avec ordre aux généraux de l'armée de Bourgogne de le faire couronner, dès qu'ils auroient appris la nouvelle de sa mort, qui arriva le vendredi saint, dixième du mois d'avril de l'an 879. Louis le Bègue laissa un autre fils nommé Carloman, d'Ansgarde, sa première femme, fille du comte Ardouin. Il l'avoit épousée contre la volonté du roi Charles le Chauve, son père, & avoit été obligé de la répudier par son ordre. Il se maria ensuite à Adélaïde, qui, dans le temps de sa mort, étoit enceinte d'un prince qui fut nommé Charles, & surnommé le Simple.

XVII. — *Bernard II, ancien marquis de Gothie, chassé d'Autun. — Couronnement de Louis & Carloman, fils du roi Louis le Bègue.*

L'armée de Bourgogne étoit occupée à remettre le comté d'Autun sous l'obéissance du roi Louis le Bègue, lorsqu'on apprit la nouvelle de sa mort. Les généraux s'étoient alors déjà rendus maîtres, à ce qu'il paroît, de cette ville, & en avoient chassé Bernard. Il s'éleva aussitôt[2], au sujet de ce comté, un différend entre le duc Boson & Thierri, grand chambellan. Leur querelle fut enfin terminée par l'entremise de l'abbé Hugues, qui adjugea le comté d'Autun

[1] *Annal. Bertin.* p. 258 & seq. — *Annal. Mettens.* p. 317.

[2] *Annal. Bertin.* p. 258 & seq.

à Boson, lequel en échange donna à Thierri les abbayes du pays dont il s'étoit emparé [1].

Les grands du royaume, qui étoient dans l'armée avec le jeune Louis, indiquèrent aussitôt une diète à Meaux pour le couronnement de ce prince, & se pressèrent d'autant plus de la tenir, que l'abbé Goslin, oncle de Bernard II, ancien marquis de Gothie, & quelques autres mécontens ou rebelles, excitoient de nouveaux troubles. Ces derniers, après avoir tenu une autre assemblée à Creil, où ils offrirent la couronne à Louis, roi de Germanie, appelèrent ce prince, qui passa bientôt après le Rhin & entra dans le royaume à la tête d'une puissante armée. Les seigneurs attachés aux fils de Louis le Bègue, dont Bernard III, marquis de Gothie & comte d'Auvergne étoit le principal, se virent alors forcés, pour éloigner ce roi, de lui faire des propositions de paix & de lui céder la partie [2] du royaume de Lothaire, située le long de l'Escaut & de la Meuse, qui étoit échue à Charles le Chauve par le partage qu'il avoit fait de ce royaume avec le roi de Germanie son frère. A ces conditions, le jeune roi de Germanie repassa le Rhin, laissa tout le reste du royaume aux enfans de Louis le Bègue & abandonna les factieux. Louis & Carloman, son frère, s'étant délivrés par là d'un ennemi dangereux à des conditions désavantageuses à la vérité, mais nécessaires, se firent couronner ensuite dans l'abbaye de Ferrières.

XVIII. — *Le duc Boson se fait couronner roi de Provence & règne sur le Vivarais & le pays d'Uzès.*

Il paroît que Boson, duc de Provence & beau-père du roi Carloman, se trouva à cette cérémonie. Il se montra du moins fort attaché [3] aux intérêts de ce prince & du roi Louis, son frère, & il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à engager le roi de Germanie à sortir du royaume & à faire sa paix avec eux. Mais il se laissa bientôt séduire par Ermengarde, sa femme, fille unique de l'empereur Louis II, qu'il avoit enlevée pour l'épouser, après avoir fait périr [4] par le poison la première.

Cette princesse, également fière & ambitieuse, se voyant réduite par ce mariage au simple titre de duchesse, elle qui étoit fille d'un empereur d'Occident & avoit été promise autrefois à celui d'Orient [5], résolut à quelque prix que ce fût de devenir reine. Dans cette vue, elle persuada à Boson, son époux, de s'emparer de l'autorité souveraine & de se faire reconnoître roi de Provence, pays dont il tenoit le gouvernement au nom des deux rois Louis & Carloman. Boson entra d'autant plus volontiers dans ce projet qu'il se flatta de le faire réussir aisément. Il étoit assuré de l'affection des peuples du pays, qu'il

Éd. origin. t. II, p. 10.

[1] Thierri ou Théodoric ne jouit pas longtemps des avantages de cet échange, car il mourut cette même année 879. [E. M.]

[2] Voyez tome IV, *Note* I, n. 10.

[3] *Annal. Bertin.* p. 258 & seq. — Reginon, *Chronicon*, ad ann. 879.

[4] *Annal. Fuldenses*, p. 571.

[5] *Annal. Bertin.* p. 258 & seq.

avoit su gagner par la sagesse de sa conduite & la douceur de son gouvernement. Le royaume étoit agité au dedans de divers troubles, causés par les factions des mécontens, & exposé au dehors aux courses des Normands. La jeunesse des deux rois Louis & Carloman mettoit ces princes peu en état de se faire craindre. Il comptoit sur le crédit de l'impératrice, sa belle-mère, veuve de l'empereur Louis II, & sur celui de l'impératrice sa sœur, veuve de l'empereur Charles le Chauve : enfin il avoit mis le pape Jean VIII dans ses intérêts. Boson, animé par toutes ces circonstances qui lui parurent extrêmement favorables, résolut de s'ériger en souverain [1] dans toute la partie méridionale de l'ancien royaume de Lothaire. Il fit d'abord courir des bruits désavantageux [2] aux deux rois & rendit leur naissance suspecte, sous prétexte que Louis le Bègue, qui avoit épousé leur mère contre le gré de Charles le Chauve, son père, avoit été obligé de la répudier. Il tâcha ensuite de gagner, soit par caresses, soit par promesses, les évêques & les seigneurs du pays, & intimida par des menaces ceux qui étoient en état de lui résister. S'étant ainsi assuré des suffrages, il convoqua une assemblée à Mantaille, lieu situé à une demi-lieue du bord oriental du Rhône, entre Vienne & Valence, & s'y fit élire & couronner roi de Provence le 15 du mois d'octobre de l'an 879. Les évêques prirent pour prétexte de cette élection qu'ils n'avoient personne pour les gouverner ou pour défendre le pays, depuis la mort de Louis le Bègue. Ils étoient au nombre de vingt-trois, entre lesquels il y avoit cinq métropolitains. Étherius de Viviers, & Walefrid d'Uzès, dont les diocèses faisoient partie du duché de Provence & de l'ancien royaume de Lothaire, furent de ce nombre. Il y en a qui prétendent, sur l'autorité des souscriptions des évêques à l'acte de l'élection de Boson, que Richard, évêque d'Agde, se trouva à cette assemblée, ce qui prouveroit que Boson étendit sa domination bien avant dans le Languedoc; mais il est évident [3] que c'est une faute de copiste, & que Richard étoit évêque d'Apt en Provence & non pas d'Agde en Languedoc.

Suivant ces souscriptions, Boson fut reconnu pour roi dans tous les pays [4] situés entre le Rhône & les Alpes, depuis Lyon jusques à la mer, c'est-à-dire dans la Provence propre, le Dauphiné & la Savoie; & de plus dans le Lyonnois & la Franche-Comté qui appartenoient à la haute Bourgogne Cisjurane, & dans les diocèses de Mâcon & de Châlons-sur-Saône, qui dépendoient de la basse, dans quelques diocèses de la Bourgogne Transjurane, & enfin dans toute la partie orientale du Languedoc, savoir : dans les diocèses de Viviers & d'Uzès, & dans la partie de ceux de Vienne, de Valence, d'Avignon & d'Arles qui est en deçà du Rhône.

Ce nouveau roi fut à peine couronné qu'il se montra dans les diverses provinces qui venoient de se soumettre à son empire, & y exerça divers actes de souveraineté. Il [5] accorda diverses grâces aux églises de son royaume, & [6] con-

[1] Reginon, *Chronicon*, ad ann. 879.

[2] *Annal. Bertin.* p. 258 & seq.— Reginon, *Chronicon*, ad ann. 879. — *Conciles*, t. 9, p. 331 & suiv.

[3] Voyez tome IV, *Note* I, n. 11.

[4] *Ibid.*

[5] Mabillon, ad ann. 879, n. 22.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. I.

firma entre autres en faveur de Rostaing, archevêque d'Arles, les chartes par lesquelles l'empereur Lothaire & le roi Lothaire, son fils, *ses prédécesseurs*, avoient soumis à son église l'abbaye de Cruas, située auprès du Rhône, dans le comté de Viviers. On croit [1] que les religieux de ce monastère, pour se soutenir contre les entreprises des évêques du pays, avoient demandé eux-mêmes à ces princes de leur donner les archevêques d'Arles pour protecteurs. Rostang ou Rostaing fut promu à l'archevêché [2] de cette ville en 871. Il avoit été auparavant religieux & ensuite abbé d'Aniane au diocèse de Maguelonne. Il conserva néanmoins longtemps après cette abbaye, avec le prieuré de Goudargues au diocèse d'Uzès qui en dépendoit. Le pape Jean VIII l'établit son vicaire dans les Gaules & le chargea de diverses commissions importantes; il mourut, à ce qu'on prétend, en 913. Éd. origin. t. II, p. 11.

XIX. — *Louis & Carloman partagent le royaume. — Le Languedoc échoit au dernier.*

Tous les princes françois, également irrités de l'usurpation de Boson, résolurent d'un commun accord de lui faire la guerre. Les deux frères Louis & Carloman s'abouchèrent [3] d'abord sur la fin de l'année à Orbe, dans la Bourgogne Transjurane, avec Charles le Gros, roi d'Italie, qui leur céda alors, à ce qu'il paroît [4], ses droits sur le royaume de Lothaire, en échange des prétentions qu'ils avoient sur la Lombardie. Louis, roi de Germanie, appelé de nouveau par les mécontens de France, s'avança de son côté au commencement de l'année suivante jusqu'à Ribemont, sur la rivière d'Oise, dans l'espérance de pouvoir envahir le royaume; mais désespérant du succès de son entreprise, il fit bientôt après sa paix avec les rois de France, ses cousins, & convint avec eux d'avoir, le mois de juin suivant, au palais de Gondreville, une entrevue où Charles le Gros se trouveroit, tant pour traiter plus amplement des articles de la paix que pour se liguer contre leurs ennemis. An 880

Après la conclusion de cette paix, Louis & Carloman s'appliquèrent à remédier aux désordres du royaume & à réprimer les courses des Normands. Ils se rendirent à Amiens [5] au mois de mars, & là ils convinrent du partage de la monarchie par l'avis de leurs principaux vassaux. Tout ce qui dépendoit de l'ancien royaume d'Austrasie ou de France, en deçà de la Meuse, échut à Louis, avec le royaume de Neustrie & ses Marches. Carloman eut pour sa part les royaumes de Bourgogne & d'Aquitaine, *avec les Marches* qui dépendoient de ce dernier, savoir le marquisat de Toulouse, la Septimanie & la Marche d'Espagne, & enfin toute la partie du royaume de Lothaire dont le duc Boson s'étoit emparé & dont ils résolurent de le déposséder.

[1] Columbi, *Vivarienses episcopi*, p. 201.
[2] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 547 & seq. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXVI.
[3] *Annal. Bertin.* p. 258 & seq.
[4] Voyez tome IV, *Note* I, n. 11.
[5] *Annal. Bertin.* p. 259. — *Chronicon Floriacense*, dans Duchesne, t. 3, p. 355.

XX. — *Louis & Carloman déclarent la guerre à Boson. — Bernard II, ancien marquis de Gothie, fait prisonnier à Mâcon.*

Les deux rois, ayant reçu, en conséquence de ce partage, le serment de fidélité des seigneurs qui étoient présens & qui devenoient par là leurs vassaux, se rendirent à Compiègne, où ils célébrèrent la fête de Pâques; ils prirent ensuite la route de Reims & de Châlons-sur-Marne, & se rendirent à Gondreville pour la conférence dont ils étoient convenus avec le roi de Germanie. Ce dernier ne pouvant s'y trouver y envoya ses plénipotentiaires qui, de concert avec Charles le Gros qui y assista, convinrent sans doute des articles d'une paix durable : nous en ignorons les conditions. Un historien moderne [1] en rapporte quelques-unes. Mais on sait seulement qu'ils résolurent de [2] joindre leurs armes contre leurs ennemis communs, savoir contre Hugues, fils naturel du feu roi Lothaire, qui vouloit s'emparer sur le roi de Germanie de la partie supérieure du royaume de Lothaire, & contre Boson qui en avoit envahi l'inférieure sur Louis & Carloman. Charles le Gros ayant été obligé cependant de partir pour l'Italie, il n'y eut que ces deux derniers princes qui se mirent à la tête de l'armée [3] du roi de Germanie qui étoit prête à marcher, & avec laquelle ils attaquèrent & défirent Hugues le Bâtard. Ayant ensuite assemblé leurs propres troupes, qu'ils joignirent à celles de Germanie, ils se rendirent à Troyes au mois de juillet & y attendirent le retour de Charles le Gros, qui avoit promis de venir les trouver pour agir tous ensemble contre Boson.

La première place qu'ils attaquèrent sur cet usurpateur fut celle de Mâcon, défendue par un seigneur nommé Bernard. Il paroît que ce dernier est le même que Bernard II, marquis de Gothie, qui, après avoir été chassé d'Autun l'année précédente, se joignit selon toutes les apparences avec Boson, favorisa sa révolte & obtint de lui le comté de Mâcon dépendant du nouveau royaume de Provence. Louis & Carloman, ayant enfin forcé cette ville à se rendre à composition, y arrêtèrent prisonnier le comte Bernard & punirent sans doute sa révolte par le dernier supplice. Il n'est plus parlé, du moins depuis ce temps-là, de Bernard II, ancien marquis de Gothie. Ce prince [4] laissa plusieurs fils, entre autres Rainulfe II, qui dans la suite fut duc d'Aquitaine & comte de Poitiers [5]. Après la prise de Mâcon, les deux rois disposèrent du comté de cette ville en faveur d'un autre comte nommé Bernard & surnommé Plantevelue,

[1] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 829.

[2] *Annal. Bertin.* p. 259.

[3] *Ibid.* p. 260. — *Annal. Fuld.* p. 573.

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 81 & suiv.

[5] C'était bien l'ancien marquis de Gothie qui, s'étant réconcilié avec Boson, en avait obtenu le comté de Mâcon; il dut périr à la prise de la ville. Mais dom Vaissete se trompe lorsqu'il dit que Bernard II laissa des enfants & fut père de Ranulfe II, comte de Poitiers. Bernard mourut sans postérité, & Ranulfe II était fils de Ranulfe I. Voir la *Note* LXXXVII du tome II de cette édition. [E. M.]

An 880

que quelques auteurs confondent mal à propos [1] avec Bernard III, marquis de Gothie & comte d'Auvergne.

XXI. — *Siége de Vienne.*

Charles [2] le Gros, fidèle à sa parole, arriva d'Italie & joignit les deux rois ses cousins, dans le temps qu'ils venoient de soumettre la ville de Mâcon. Ils marchèrent ensuite tous trois ensemble contre Boson qui, ayant déjà passé le Rhône, faisoit mine de vouloir leur tenir tête; mais à leur approche il repassa bientôt ce fleuve & alla se jeter dans Vienne. Ne se croyant pas encore en sûreté dans cette ville, dont les princes françois menaçoient de faire le siége, il se retira dans les montagnes & abandonna la défense de la place à la princesse Ermengarde, sa femme, avec la meilleure partie de ses troupes. Les princes françois s'étant cependant approchés de Vienne en formèrent aussitôt le siége & le continuèrent assez longtemps, jusqu'à ce que Charles le Gros, voyant qu'il traînoit en longueur, tant par la vigoureuse défense des assiégés que parce que la place étoit très-bien pourvue, en laissa la continuation aux deux frères & repassa en Italie, où il se fit couronner empereur par le pape Jean VIII, le jour de Noël de la même année. Avant son départ, il fit un traité avec Louis & Carloman dont nous ignorons les circonstances. On a lieu cependant de conjecturer qu'il leur céda de nouveau ses prétentions sur le royaume de Lothaire pour celles qu'ils avoient sur celui d'Italie; ce qu'on peut appuyer sur ce que ce prince demeura depuis paisible possesseur [3] de ce dernier royaume, du consentement des deux rois de France, & sur la promesse qu'il leur fit avec serment de leur rendre, après la mort du roi de Germanie, son frère, la partie supérieure du royaume de Lothaire que le roi Louis le Bègue avoit été obligé de lui céder.

Éd. origin. t. II, p. 12.

Louis & Carloman poursuivirent le siége de Vienne après le départ de Charles, pendant le reste de l'année, & travaillèrent en même temps à soumettre les rebelles de Provence. Louis fut obligé de le quitter au commencement de l'année suivante pour aller repousser les Normands qui faisoient de nouvelles courses dans ses États. Carloman le continua pendant quelque temps; mais il fut obligé, à ce qu'il paroît, d'en laisser le soin à ses généraux pour aller en France au secours du roi, son frère, contre les Normands. On voit en effet, par divers diplômes [4], que ce prince n'étoit plus devant Vienne depuis le mois de mai jusques à celui d'août de la troisième année de son règne, ou de l'an 881.

An 881

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 68 & suiv., & la note additionnelle où nous avons établi que Bernard III, marquis de Gothie, est bien Bernard Plantevelue. [E. M.]

[2] *Annal. Bertin.* & *Fuld.* p. 573.

[3] *Annal. Mettens.* p. 318. — Voyez aussi dans le Recueil de Pertz, t. 1, p. 513, les *Annales de Saint-Bertin.*

[4] Mabillon, ad ann. 880, n. 35; ad ann. 881, n. 57.

XXII. — *Diplômes de Carloman en faveur de diverses églises de la province. Guistrimire, comte de Carcassonne.*

Par l'un de ces diplômes, ce prince, de l'avis de son conseil, confirma en faveur d'Attale, abbé de Saint-Polycarpe, dans le Razès & le diocèse de Narbonne [1], les privilèges accordés à cette abbaye par Charles le Chauve, avec toutes les donations que le comte Austrimire avoit faites à ce monastère, soit dans le Roussillon, soit dans le comté de Carcassonne. Ce comte est sans doute le même que celui qu'une autre charte [2] appelle Guistrimire, ce qui nous porte à croire qu'il avoit été comte de Carcassonne ou de Roussillon, mais nous ignorons en quel temps. Carloman ordonna [3] que les hommes libres qui demeuroient dans les limites du monastère de Saint-Polycarpe, fixées auparavant par le comte Bernard & un autre commissaire, & qui y possédoient des terres que le fisc leur avoit données à défricher, ne fussent sujets qu'aux services *des hommes libres, de crainte,* dit la charte, *que leur liberté ou leur noblesse ne fût avilie.* Il voulut de plus qu'il leur fût permis de disposer librement des biens qu'ils tenoient du fisc, soit en faveur de quelqu'un d'entre eux, soit en faveur du monastère de Saint-Polycarpe. Ce prince accorda enfin aux religieux de cette maison la liberté d'élire leur abbé conformément à la règle de S. Benoît. La charte est datée de Pierrefitte, lieu [4] dont on met la situation aux environs de Paris, le 18 du mois de mai, la troisième année de son règne.

Carloman étoit, le 4 du mois de juin suivant, à Pauliac [5], qui est peut-être le même que le lieu de [6] Pouillé au diocèse d'Auxerre, ou celui de Pauliac dans le Berri ; il y accorda, à la sollicitation de l'abbé Hugues, un autre diplôme en faveur de Sigebode, *archevêque de Narbonne & de Razès* qui étoit à sa suite, & confirma à cette église diverses grâces qu'elle avoit obtenues de Louis le Bègue. Elle étoit alors réduite à une extrême indigence, soit par les ravages
Éd. origin. t. I, p. 13.
que Miron, comte de Roussillon, & Lindoin, vicomte de Narbonne, avoient causés dans le pays, soit par l'usurpation d'une grande partie de ses biens. Sigebode avoit eu recours à la protection du roi Louis le Bègue qui, pendant le concile tenu à Troyes, l'an 878, avoit donné quelques *bénéfices* ou fiefs à son église pour la relever. Carloman confirma cette donation & unit aux églises des SS. Just & Pasteur & de Saint-Paul de Narbonne, également soumises à l'archevêque, l'abbaye de Saint-Laurent, située sur la rivière de Nielle (*Nigella*), à condition que les archevêques de Narbonne y entretiendroient une communauté de religieux & pourvoiroient à leurs besoins : ainsi ces [7] sortes d'unions se faisoient alors par la seule autorité royale & ne donnoient proprement aux

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. II.
[2] *Spicilegium*, t. 8, p. 355.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. II.
[4] Mabillon, ad ann. 881, n. 57.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. II.
[6] Mabillon, ad ann. 881, n. 57.
[7] Baluze, *Not. in concil. provinc. Narb.* p. 20 & seq.

évêques que l'administration des biens temporels des abbayes unies à leurs églises, en sorte que la communauté, gouvernée par un abbé, subsistoit toujours dans les monastères unis. Carloman donna aussi à l'église de Narbonne, ou plutôt il la confirma dans la possession de la moitié des salines, de la télonie, des naufrages & autres droits domaniaux des comtés de Narbonne & de Razès, à quoi il ajouta plusieurs villages, entre autres celui de Limoux, qui est devenu depuis la capitale du Razès & une des plus considérables de la Province [1]. Enfin ce prince donna à l'église de Narbonne tout ce que le fisc avoit droit d'exiger des Espagnols réfugiés qui demeuroient dans les lieux de la dépendance de cette église, & confirma à celle de Saint-Paul les biens qu'elle avoit eus autrefois dans le comté de Béziers & dont le comte s'étoit emparé.

XXIII. — *Raynard, vicomte de Béziers.*

On apprend par quelques autres diplômes de Carloman qu'il étoit, le 18 du mois de juillet de la même année, à Choisi (*Cauciacum*), lieu qu'on [2] dit situé au voisinage de Compiègne, & le 29 du mois d'octobre suivant, dans un endroit appelé la Coste. Il fit expédier une charte dans ce dernier palais [3], à la recommandation de Vulfard, abbé de Flavigny, son chancelier, en faveur d'un de ses vassaux nommé Raynard, qui servoit alors dans ses armées, & à qui il donna *en propriété* les villages d'Aspiran & d'Alignan, dans le diocèse de Béziers, avec plusieurs autres domaines, en récompense de ses services. Ce Raynard descendoit sans doute d'Ildéric & de ces autres Espagnols réfugiés dans la Septimanie, à qui Charles le Chauve [4] avoit confirmé la propriété des mêmes terres que Charlemagne avoit données à défricher [5] à leurs ancêtres. Nous trouvons, en 897, un vicomte de Béziers appelé Raynard [6], & nous ne doutons pas qu'il ne soit le même que celui dont il est parlé dans la charte de Carloman.

Le lieu de la Coste, d'où elle est datée, est peut-être un village de ce nom au diocèse de Vienne & en deçà du Rhône, ce qui pourroit faire croire que le roi Carloman ne fit pas le voyage de France, qu'il ne s'éloigna pas beaucoup de cette ville & qu'il se contenta de parcourir les provinces voisines, soit pour soumettre les pays que Boson avoit usurpés, soit pour régler les affaires de la Septimanie & de la Marche d'Espagne. Nous trouvons, en effet, dans ces provinces les lieux de Pierrefitte, Caussi, Pauliac, &c., qui sont peut-être les mêmes d'où il a daté les diplômes dont nous venons de parler.

[1] Lorsque le castrum *Rhedus*, chef-lieu du Razès, eut été détruit au septième siècle, la ville de Limoux, construite à ses portes, hérita de son importance & finit par en occuper l'emplacement. C'est ce qui explique comment on a trouvé des antiquités romaines dans un des faubourgs de Limoux. Ce sont les restes de l'ancienne capitale du Razès. [E. M.]

[2] Mabillon, ad ann. 880, n. 35.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. IV.

[4] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXV.

[5] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XVI.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XVII.

XXIV. — *Suite du siége de Vienne. — Carloman succède au roi Louis III, son frère.*

Quoi qu'il en soit, il est certain que ce prince avoit déjà repris le siége de Vienne dès le mois d'août de l'an 882 & qu'il le poussoit vivement, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort du roi Louis III, son frère, qui, après avoir remporté dans le Vimeu une insigne victoire sur les Normands & signalé sa valeur[1] dans cette occasion, mourut le 4 d'août de la même année d'une rupture causée par les efforts extraordinaires qu'il avoit faits durant l'action. Sa mort avoit été précédée, au commencement de l'année, de celle de Louis, roi de Germanie, son cousin, ce qui auroit pu lui faciliter la conquête de toute la partie du royaume de Lothaire qu'il lui avoit cédée pour un temps, & comme en espèce d'engagement (*ad locarium*), s'il avoit voulu l'entreprendre, car les peuples du pays s'offroient alors de le reconnoître pour leur souverain. Mais comme par le traité que lui & Carloman, son frère, avoient conclu devant la ville de Vienne avec Charles le Gros, ce dernier s'étoit solennellement engagé de leur remettre, après la mort du roi de Germanie, son frère, cette partie du royaume de Lothaire, Louis n'avoit pas cru devoir acquiescer à la demande des Lorrains sans la participation de Charles, dans l'espérance que ce prince exécuteroit ses promesses. Ainsi il se contenta de donner sa protection à ces peuples contre les incursions des Normands.

Éd. origin. t. II, p. 14.

XXV. — *Prise de Vienne.*

Carloman n'eut pas plus tôt appris la mort[2] du roi Louis, son frère, qu'il partit de Vienne pour aller recueillir sa succession & se mettre en état de tenir tête à ces pirates qui continuoient leurs courses. Il chargea le duc Richard, frère de Boson, du soin de continuer le siége, & étant arrivé en France, il se fit couronner[3] de nouveau, à Kiersi, le 5 de septembre. Il marcha ensuite contre les Normands[4], & il étoit actuellement occupé à les repousser, lorsqu'il apprit que la ville de Vienne, après une défense opiniâtre de près de deux ans, s'étoit enfin rendue dans le même mois de septembre au duc Richard. Ce dernier emmena prisonnières, dans son comté d'Autun, la princesse Ermengarde, sa belle-sœur, qui avoit défendu la place avec une valeur au-dessus de son sexe, & une fille qu'elle avoit eue de Boson.

Carloman fut obligé d'interrompre ses conquêtes contre cet usurpateur, soit par la guerre qu'il avoit à soutenir contre les Normands, soit de crainte que l'empereur[5] Charles le Gros ne formât quelque entreprise sur ses États. Il y

[1] Hariulf. l. 3, c. 20. — Mabillon, ad ann. 881, n. 41. — *Annal. Bertin.* p. 420.

[2] *Annal. Bertin.* p. 420.

[3] Mabillon, ad ann. 882, n. 61.

[4] Ils ravageaient alors les bords de la Loire.

[5] *Annal. Bertin.* p. 420.

An 882

eut en effet du refroidissement entre ces deux princes, & le dernier ayant repassé les monts pour se mettre en possession de la succession du roi de Germanie, son frère, tint une diète à Worms le 1er de novembre, durant laquelle Hugues l'abbé, suivi de plusieurs autres seigneurs, vint le sommer de la part de Carloman de lui rendre, conformément à ses promesses, la partie du royaume de Lothaire qui avoit été cédée au feu roi de Germanie, son frère; mais Charles, qui n'étoit nullement disposé à faire cette restitution, évita de donner une réponse positive aux ambassadeurs françois. Il paroît même qu'il exerçoit alors quelque autorité dans le royaume : il est du moins certain qu'en ce temps-là on y datoit quelquefois les actes par les années de son règne, comme nous le verrons bientôt, ou seulement[1] depuis la mort de Louis le Bègue; ce qui pourroit donner lieu de douter si Carloman fut généralement reconnu. Il est cependant plus vraisemblable qu'on ne datoit ainsi en France les chartes du règne de l'empereur Charles le Gros, qu'à cause de sa qualité de premier prince de la famille royale, & parce qu'on le regardoit comme tuteur[2] ou protecteur du jeune roi Carloman. Parmi ces chartes, on en voit une[3] de Bernard, *comte par la grâce de Dieu*, & d'Ermengarde, sa femme, datée *de la septième année de Charles, roi des François & des Lombards;* ainsi elle doit être de l'an 883. Bernard & Ermengarde donnent par cet acte à l'abbaye de Conques, située sur les frontières du Rouergue & de l'Auvergne, le village de *Bautone,* dépendant de la viguerie de Sévérac, en Rouergue, qu'il tenoit *héréditairement* de ses ancêtres. Ce comte est sans doute le même que Bernard III, marquis de Gothie & comte d'Auvergne, qui vivoit alors, & dont la femme s'appeloit Ermengarde[4]. Nous savons d'ailleurs que S. Guillaume, fondateur de Gellone, son aïeul, & Bernard, duc de Septimanie, son père, possédoient diverses terres en propriété dans l'Aquitaine & la Septimanie.

An 883

XXVI. — *Plaid tenu à Carcassonne. — Willerand, évêque, & Sicfred, vicomte de cette ville.*

Enfin nous avons[5] un plaid tenu à Carcassonne au mois de février, *la troisième année de l'empire de Charles,* c'est-à-dire en 883, en présence de Willerand, évêque de cette ville, du comte Acfred, du vicomte Sicfred, de deux abbés & de plusieurs autres juges. On y cassa, du consentement des parties, un échange qui avoit été fait quelque temps auparavant, entre Castelan, abbé de Saint-Hilaire & ses religieux, d'un côté, & un seigneur du pays appelé Ermenards, de l'autre. Recamond étoit alors abbé de Saint-Hilaire. On doit mettre Sicfred au nombre des vicomtes de Carcassonne, &

[1] *Capitulaires*, t. 2, p. 1513.
[2] Hincmar, *Epist.* dans Duchesne, t. 3, p. 464.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. VI.
[4] C'est-à-dire Bernard Plantevelue, comte d'Auvergne, marquis de Gothie & comte de Mâcon, fils de Bernard I, comte d'Auvergne, & de Luitgarde. Voir la *Note* LXXXVII du tome II de cette édition. [E. M.]
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. V.

il devoit avoir succédé dans cette vicomté à Frédarius qui la possédoit vers l'an 873[1].

XXVII. — *Acfred & Bencion, comtes de Carcassonne & de Razès.*

Quant à Acfred, nous savons qu'il étoit comte de Carcassonne & frère d'Oliba II, avec lequel il possédoit par indivis[2] ce comté de même que celui de Razès, &, à ce qu'il paroît, dès l'an 873. On croit[3] qu'il descendoit de Wifred ou Acfred, comte de Bourges[4], qui vivoit sous l'empire de Louis le Débonnaire. On peut[5] aussi conjecturer qu'il étoit de la même famille que S. Guillaume, duc de Toulouse & fondateur de l'abbaye de Gellone[6], & qu'il étoit par conséquent parent, quoique dans un degré éloigné, de Bernard III, marquis de Gothie & comte d'Auvergne, dont il épousa une fille nommée Adelinde. On ajoute qu'il fut comte de Bourges[7], & quelques modernes ont cru qu'il fut comte d'Auvergne & même duc d'Aquitaine; mais tout cela est avancé sans aucun fondement. Il étoit sans doute puîné d'Oliba, son frère, puisqu'il n'est plus fait mention de ce dernier après l'an 877 & que nous savons qu'Acfred vécut jusque vers l'an 906. Il paroît qu'Oliba[8] laissa deux fils dont l'aîné, appelé Bencion, lui succéda dans sa portion des comtés de Carcassonne & de Razès. Nous en parlerons ailleurs, de même que des enfans d'Acfred. Comme ces deux comtés dépendoient du marquisat de Toulouse, Acfred devoit être soumis à la suzeraineté d'Eudes ou Odon, alors comte de Toulouse.

Éd. origin. t. II, p. 15.

XXVIII. — *Donation de Bertheiz, mère d'Eudes, comte de Toulouse, en faveur de l'abbaye de Vabres. — Garsinde, épouse de ce comte.*

Il est fait mention de ce dernier dans une donation[9] que fit à l'abbaye de Vabres en Rouergue la comtesse Berthe ou Bertheiz, sa mère, veuve de Raimond, comte de Toulouse, fondateur de ce monastère, *au mois d'avril de l'an* 883, *la première année de la monarchie de Carloman*, qu'on doit compter depuis la mort du roi Louis III, son frère. Bertheiz donne à l'abbaye de Vabres plusieurs biens situés dans les vicairies de Camarès & de Brusque, en Rouergue, & il paroît par là qu'elle en étoit originaire. Elle fit cette donation pour le repos de

[1] Voyez tome I, livre X, n. cx.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 101 & suiv.

[3] Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 14 & suiv.

[4] Acfred, comte de Razès, frère d'Oliba II, comte de Carcassonne, était fils d'Oliba I, comte de Carcassonne. C'est tout ce qu'on peut dire de son origine. Nous avons déjà dit que Wifred ou Acfred, comte de Bourges, était un personnage apocryphe, inventé par l'auteur de la translation des reliques de S. Genou. Voir la *Note* LXXXVII du tome II de cette édition. [E. M.]

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 101 & suiv.

[6] La famille de Guillaume de Gellone est absolument étrangère aux personnages dont parle ici dom Vaissete. [E. M.]

[7] Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 13 & seq.

[8] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 101 & suiv.

[9] *Ibid.* aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. CXI.

Rémi, son père, & d'Arsinde, sa mère, de Raimond, son époux, & de Bernard, son fils, *qui étoient alors décédés,* & pour *diminuer les péchés d'Odon & de Benoît, ses autres fils.* Elle en avoit un[1] quatrième nommé Fulguald, & c'est peut-être le même que Fulguald qu'on trouve souscrit au bas de cette charte avec plusieurs personnes de considération, entre autres Bernon, évêque de Toulouse, qui ne paroît pas différent de Bernard, évêque de la même ville, dont nous parlerons bientôt. Airbert ou Arbert, *qui avoit été nommé Benoît,* & dont on voit aussi la souscription, étoit fils de Raimond & de Bertheiz ; il avoit pris sans doute ce dernier nom quand son père l'offrit, encore fort jeune, à l'abbaye de Vabres pour y être religieux.

Il est encore fait mention du même Arbert dans une donation que Frotaire[2], archevêque de Bourges, fit vers l'an 876 à l'abbaye de Beaulieu, dans le bas Limousin, du lieu d'Orbessac dans le même pays, *qu'il avoit acquis du comte Odon* ou Eudes. Ce prélat fait cette donation *pour l'âme de Raimond & de ses fils Bernard, Eudes & Airbert,* dont il y a lieu de croire qu'il étoit parent, & qui ne sont pas[3] différens de Raimond, comte de Toulouse, & de ses fils Bernard & Eudes, lesquels possédèrent successivement le comté de Toulouse avec celui[4] de Querci, & étendirent par là leur domination jusque dans le bas Limousin, où l'abbaye de Beaulieu est située. Au reste, le même Eudes prend le titre *de comte, par la grâce de Dieu,* dans l'acte de vente qu'il[5] avoit faite peu de temps auparavant du même lieu d'Orbessac, conjointement avec sa femme Garsinde, & *avec le consentement de son frère Aribert,* à l'archevêque Frotaire. L'acte est souscrit par deux comtes, Garsias & Guillaume, qui étoient peut-être parens de cette comtesse.

XXIX. — *Union du comté de Razès à celui de Carcassonne.*

On vient de dire qu'Acfred, comte de Carcassonne, l'étoit[6] aussi du Razès ; c'est ce qui paroît entre autres par une charte du roi Carloman datée de Compiègne, au commencement de l'an 884[7], suivant laquelle ce prince, *de l'avis & en présence du comte Acfred,* donne à Sigebode, archevêque de Narbonne, & à son église, quelques fiefs du comté de Razès, en particulier le lieu de Trapes, que le roi Charles le Chauve avoit donné autrefois à un de ses vassaux, nommé Hilderic, sur lequel ils avoient été confisqués dans la suite & unis au domaine. Charles le Chauve avoit disposé en faveur de ce dernier, en 843[8], de divers domaines du Minervois. Nous ignorons la raison pour laquelle il en fut dépossédé, à moins qu'il n'ait été engagé dans la révolte de Bernard II, marquis de Gothie. An 884

[1] Voyez tome II, *Preuves,* Chartes, n. LXXXVII.
[2] *Ibid.* n. CIII.
[3] *Ibid. Notes* XCIX & C.
[4] *Ibid. Notes* XCIX & C.
[5] *Ibid. Preuves,* Chartes & Diplômes, n. CII.
[6] *Ibid.* n. XCIX. — Voyez notre *Note* rectificative à la *Note* LXXXVII du tome II. [E. M.]
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. VII.
[8] Voyez tome II, aux *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LVIII.

XXX. — *Carloman fait un voyage à Narbonne. — Mort de ce prince.*

Ce fut peut-être pour punir ceux qui avoient pris part à cette révolte que Carloman fit un voyage à Narbonne; mais l'ancienne chronique[1] qui fait mention de cet événement n'en dit ni l'époque ni les circonstances. Tout ce que nous savons, c'est que les continuelles entreprises des Normands l'obligèrent de passer les dernières années de son règne du côté de France, & qu'il fut enfin contraint d'acheter la paix de ces pirates à prix d'argent. Sans cet obstacle, ce prince, qui ne manquoit ni de capacité ni de talent, auroit achevé sans doute de reprendre le royaume de Provence sur Boson; mais à peine eut-il fait la paix avec les Normands, qu'ayant été dangereusement blessé à la chasse en poursuivant un sanglier, il mourut de sa blessure[2], le 6 du mois de décembre de l'an 884, sans laisser aucune postérité. Charles, son frère, né du second lit & qui n'avoit pas encore quatre ans accomplis, devoit naturellement lui succéder. Mais le besoin extrême où étoit alors le royaume d'un prince capable de s'opposer aux entreprises continuelles des Normands, & qui pût gouverner par lui-même, le fit exclure du trône pour un temps. Les grands jetèrent la vue sur l'empereur Charles le Gros, comme étant le seul de la maison royale qui fût d'un âge avancé, & ils le pressèrent tant de venir prendre la couronne de France qu'il accepta leurs offres & fut reconnu dans toute la monarchie. Par là, sa domination se trouva presque aussi étendue que l'avoit été celle de Charlemagne. Il paroît cependant qu'il ne fut pas d'abord reconnu dans la Gothie, & on voit une charte de l'abbaye d'Arles, en Roussillon, datée de la manière suivante : *Cette vente a[3] été faite le 22 de mai, la seconde année depuis la mort du roi Carloman, J.-C. régnant & dans l'attente d'un roi.*

Éd. origin. t. II, p. 16.

XXXI. — *S. Théodard, archevêque de Narbonne. — Évêques de la province.*

An 885

L'élection de ce prince n'empêcha pas les Normands d'entreprendre de nouvelles courses, & les Sarrasins, qui jusqu'alors avoient été à ce qu'il paroît assez tranquilles, résolurent d'attaquer de leur côté les frontières du royaume du côté d'Espagne. Il est fait mention du dessein de ces infidèles dans la vie de S. Théodard, archevêque de Narbonne, élu après la mort de Sigebode, son prédécesseur, au mois d'août de l'an 885[4]. Il est vrai que l'auteur de sa vie paroît assez moderne[5], & qu'il a inséré dans sa narration plusieurs faits apocryphes ou du moins très-douteux : il devoit avoir vu cependant une ancienne vie de ce prélat, car il rapporte quelques traits conformes

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. V.

[2] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 884, n. 84 & seq.

[3] *Capitulaires*, t. 2, p. 1531.

[4] *Vita S. Theodardi.* — Catel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 750 & suiv. — Bollandistes, 1er mai, p. 141 & suiv. — *Marca Hispanica*, p. 364.

[5] Voyez tome IV, *Note* II.

aux monumens du temps; ainsi nous le suivrons, à l'exemple des plus habiles critiques qui ont parlé de S. Théodard, en tout ce qui[1] n'a rien de contraire à la vérité.

Théodard, qu'on nomme Audard dans le langage du pays, naquit vers le milieu du neuvième siècle, dans l'ancien diocèse de Toulouse, qui étoit alors compris dans l'Aquitaine. Ses parens, distingués par leur noblesse, faisoient leur demeure dans une terre située vers les frontières du Querci, dans l'endroit où l'on a bâti depuis la ville de Montauban. Il répondit parfaitement par la pureté de ses mœurs au soin qu'ils prirent de son éducation. L'auteur de sa vie rapporte que les juifs s'étant présentés au roi Carloman, pour le supplier de les mettre à l'abri de quelques avanies que leur faisoit tous les ans l'évêque de Toulouse, nommé Bernard, avec le clergé & le peuple de cette ville, ce prince ordonna à Sigebode, archevêque de Narbonne, d'assembler sur ce sujet un concile à Toulouse pour y écouter leurs plaintes & leur rendre justice. Il ajoute que Théodard, s'étant présenté à l'assemblée, justifia pleinement les Toulousains & confondit les juifs sur tous leurs prétendus griefs. Mais cette histoire, qui est rapportée plus au long par le même auteur, paroît[2] faite à plaisir; elle est du moins fabuleuse dans la plupart des circonstances. L'auteur ajoute que Sigebode, retournant dans son diocèse après le concile, amena avec lui Théodard, qui s'attira l'amitié du prélat & l'estime des habitans de Narbonne par la sainteté de sa vie & la sagesse de sa conduite; en sorte qu'après avoir reçu le diaconat & la prêtrise, on songeoit à l'élever sur le premier siége épiscopal qui viendroit à vaquer dans la province, lorsqu'il fut élu archevêque de Narbonne de la manière qui suit :

Sigebode étant mort, Willerand, évêque de Carcassonne, & Agilbert, évêque de Béziers, qui faisoit en même temps les fonctions de commissaire du roi, se rendirent à Narbonne comme les plus voisins, soit pour prendre soin de cette église vacante, soit pour présider à l'élection du nouvel archevêque. Étant arrivés dans la cathédrale pour cette cérémonie, Théodard fut aussitôt élu par le suffrage unanime du clergé & du peuple, qui se réunirent à lui donner cette marque de leur estime. Les évêques de Carcassonne & de Béziers consentirent en même temps à ce choix, tant en leur nom qu'en celui du clergé & du peuple de leurs diocèses. Ils souscrivirent à l'acte qui en fut dressé & qui fut aussi souscrit par quatre archidiacres & cinq abbés. Les deux évêques écrivirent ensuite à leurs comprovinciaux pour leur faire part de l'élection de[3] Théodard & les inviter à la cérémonie de son sacre. Tous les évêques de la province applaudirent au choix qu'on venoit de faire; mais il n'y eut que le seul Ausinde d'Elne, qui, s'étant rendu à Narbonne, sacra le nouvel archevêque avec Willerand de Carcassonne & Agilbert de Béziers, ce qui fut fait *un dimanche* 15 *du mois d'août de l'an* 885 *ou de l'ère* 923, *indiction* III. Éd. origin. t. II, p. 17.

[1] Bollandistes, 1er mai, p. 368 & suiv. — Baluze, *Marca Hispanica*, p. 364. — Baillet, *Vie des Saints*, 1er mai, p. 29.

[2] Bollandistes, 1er mai, p. 368.

[3] *Vita S. Theodardi*, n. 23 & 24. — Bollandistes, 1er mai, p. 148.

Macaire de Lodève, Asaël d'Uzès, Ingobert d'Urgel & Théotarius de Girone s'excusèrent de se trouver à cette cérémonie parce qu'ils étoient actuellement malades; Frodoin de Barcelone ne voulut pas abandonner sa ville épiscopale, à cause que les Sarrasins se disposoient alors à faire une irruption dans le pays; Boson d'Agde ne put d'un autre côté se rendre à Narbonne, parce que divers brigands ou mauvais garnemens couroient son diocèse, & Bernard de Toulouse étoit absent de son église. Enfin celle de Nimes vaquoit alors, si nous en croyons l'auteur de la vie de S. Théodard; mais il paroît qu'il se trompe, car nous [1] voyons que Gilbert en étoit évêque avant & après l'an 885, à moins qu'il n'y ait eu deux évêques de Nimes de ce nom à la fin du neuvième siècle, de quoi il n'y a aucune preuve. Le même auteur ne dit rien de l'évêque de Maguelonne, ce qui fait présumer à quelques critiques [2] que cette église étoit alors vacante; mais outre qu'il manque quelque chose dans cet endroit de la Vie de S. Théodard, nous apprenons d'ailleurs [3] qu'Abbon, évêque de Maguelonne, siégeoit en 878 & en [4] 887. On peut voir, par ce que nous venons de rapporter, que la province ecclésiastique de Narbonne étoit alors composée de douze villes épiscopales outre la métropole, & que de ce nombre, il y en avoit trois dans la Marche d'Espagne, savoir celles de Barcelone, de Girone & d'Urgel; les autres appartenoient à la Septimanie ou marquisat de Gothie.

XXXII. — *Rétablissement de l'évêché d'Ausone dans la Marche d'Espagne.*

Il y avoit un quatrième diocèse dans la Marche d'Espagne; c'étoit celui d'Ausone, qui, ayant été ravagé par les Sarrasins lorsqu'ils s'emparèrent de l'Espagne au commencement du huitième siècle [5], étoit demeuré depuis sans évêque & soumis à l'autorité immédiate des archevêques de Narbonne. Les infidèles ayant été chassés de la Marche d'Espagne par les armes de Pépin & de Charlemagne, on fit une tentative pour rétablir cet évêché vers la fin du même siècle; mais les circonstances n'étant pas favorables & les Sarrasins ayant envahi de nouveau le diocèse d'Ausone dans le temps de la révolte d'Aïson, ce pays demeura toujours sans évêque & sous la domination des infidèles, jusqu'à ce que Wifred le Velu, comte de Barcelone & marquis ou gouverneur général de la Marche d'Espagne, & ses frères Miron, comte de Roussillon, & Rodulphe ou Raoul, comte de Conflans, les en chassèrent entièrement. Le premier, de qui le diocèse ou comté d'Ausone dépendoit pour le temporel, le repeupla alors de chrétiens & songea à rétablir le siége épiscopal. En attendant qu'il pût exécuter ce dessein, il pria Sigebode, archevêque de Narbonne, de continuer de gouverner ce diocèse conjointement avec les évêques voisins. Enfin ce comte, après avoir pourvu à la sûreté de la frontière & mis la Marche

[1] Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 1 & suiv.
[2] Bollandistes, 1er mai, p. 148.
[3] Voyez ci-dessus, n. VIII.
[4] Baluze, *Concil. Narb.* p. 4. — Tome IV, *Note* II.
[5] *Marca Hispanica*, p. 370 & seq. — Baluze, *Miscellanea*, t. 7, p. 51 & seq.

d'Espagne à couvert des entreprises des infidèles qui méditoient d'y faire une nouvelle irruption dans le temps de l'élection de l'archevêque Théodard, s'adressa l'année suivante à ce prélat & le pria, du consentement du clergé & du peuple d'Ausone, de leur donner un évêque. Ce dernier lui accorda volontiers sa demande; il sacra Godemar pour nouvel évêque d'Ausone, & le chargea cependant & ses successeurs, pour marque de l'ancienne dépendance de son église de celle de Narbonne, de payer tous les ans à celle-ci une livre d'argent de redevance. An 886

XXXIII. — *Mort de Bernard III, marquis de Gothie & comte d'Auvergne. — Guillaume le Pieux, son fils, lui succède.*

Les courses continuelles des Normands ne permirent pas à l'empereur Charles le Gros de marcher en personne contre Boson, roi de Provence, pour tâcher de le dépouiller des provinces de la monarchie qu'il avoit usurpées; mais il paroît qu'il donna cette commission à Bernard III, marquis de Gothie & comte d'Auvergne, qui mourut en effet en faisant la guerre à ce prince, au nom & par les ordres de Charles. C'est ce que nous inférons des paroles suivantes d'une charte[1] de ce dernier, datée du palais d'Attigni, le 18 du mois d'août de l'an 886. Charles dit dans cette charte, *que faisant attention aux marques de valeur & de fidélité que feu Bernard, comte & marquis, avoit données à son service en s'opposant aux ennemis de l'État, & en particulier au tyran Boson & à ses partisans, & en exposant sa vie dans un combat contre ces rebelles où il avoit été tué, il accorde, à la recommandation de Guillaume, comte & marquis, fils du même Bernard, qui étoit alors à sa cour,* que l'abbaye de Saint-Pierre d'Iseure, dans le comté d'Autun, & le prieuré de Saint-Révérien, dans celui de Nevers, fussent à l'avenir sous la dépendance de l'évêque de Nevers & de ses successeurs. Éd. origin. t. II, p. 18.

On voit par là : 1° que Charles le Gros continua la guerre que Carloman avoit entreprise contre Boson, & on a lieu de croire[2] qu'il reprit sur lui une partie du royaume de Provence, car nous voyons[3] qu'il régna à Lyon & dans les pays situés le long du Rhône, en qualité de successeur du roi Louis le Bègue au royaume de Lothaire; 2° que Guillaume, surnommé le Pieux, succéda immédiatement à Bernard, son père, dans le comté d'Auvergne & le marquisat de Gothie, car il est qualifié *comte & marquis*[4] comme lui dans la charte de Charles le Gros, & il est certain qu'ils possédèrent l'un & l'autre ce marquisat; 3° enfin, que Bernard III, marquis de Gothie, étoit déjà mort au mois d'août de l'an 886. Il paroît qu'il vivoit encore au mois de mai de l'année précédente, car nous ne doutons pas qu'il ne soit le même que *le très-illustre*

[1] Mabillon, *de Re Diplomatica*, p. 554, & ad ann. 886, n. 7 & seq. — Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 4. — Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 196 & suiv.

[2] Voyez tome IV, *Note* I, n. 13 & suiv.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 66 & suiv.

[4] Baluze, *Miscellanea*, t. 2, p. 150.

marquis Bernard, à la prière duquel Charles le Gros confirma[1] alors les priviléges de l'église de Lyon, & on vient de voir, en effet, qu'il faisoit la guerre à Boson, du côté du Rhône, vers le même temps. Bernard III, marquis de Gothie, mourut donc âgé de quarante-cinq ans, étant né à Uzès vers la fin de l'an 840, comme on l'a remarqué ailleurs. On assure[2] qu'il avoit épousé Liudgarde en premières noces, & qu'Ermengarde ne fut que sa seconde femme; mais[3] on le confond avec un autre Bernard, comte d'Auvergne, mari de la première[4]. On ajoute[5] que la même Ermengarde étoit fille de Warin ou Guarin, comte d'Auvergne. Il paroît[6] plus vraisemblable qu'elle n'étoit que sa sœur. Il eut plusieurs fils de cette comtesse, qui fonda l'abbaye de Blesle[7], en Auvergne, entre autres Warin ou Guarin, qu'on prétend avoir été comte d'Auvergne, du vivant ou après la mort de son père; mais il est certain qu'on l'a confondu avec le comte Warin dont on vient de parler.

Bernard III eut à la vérité un fils de ce nom qui mourut fort jeune longtemps avant lui, mais qui ne posséda jamais le comté d'Auvergne. Il paroît[8] qu'il eut un second fils, appelé Guillaume, qui mourut aussi dans sa jeunesse; il en eut enfin un troisième, nommé Guillaume, & surnommé le Pieux. Ce dernier lui succéda dans le marquisat de Gothie & le comté d'Auvergne, mais non pas dans les comtés de Bourges & de Mâcon & le marquisat de Nevers, comme on l'a avancé, car il n'y a[9] aucune preuve que ni l'un ni l'autre aient jamais possédé ces dignités. Enfin Bernard III, marquis de Gothie, eut deux filles, dont l'une, nommée Ave[10], fut abbesse après avoir été mariée; & c'est la même qui donna à Guillaume le Pieux, son frère, le lieu de Cluny, où il fonda dans la suite la célèbre abbaye de ce nom; l'autre, qui s'appeloit Adelinde, épousa Acfred, comte de Carcassonne.

XXXIV. — *Translation du siége épiscopal de Velai dans la ville du Puy. Origine des vicomtes de Polignac.*

On donne quelques autres frères à Guillaume le Pieux, entre autres Norbert évêque de Velai, qui fut élu, dit-on[11], vers l'an 880, mais on n'apporte aucune preuve de l'extraction de ce prélat. Il paroît du moins certain qu'il

[1] Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 4 & suiv.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 61.

[3] Nous avons déjà dit que Bernard III n'était pas le fils de Dodane, mais qu'il était fils de Bernard I, comte d'Auvergne. Ce n'est pas lui qui épousa Liutgarde, puisque celle-ci était sa mère. Sa femme s'appelait Ermengarde, comme la seconde femme de son père. Il eut pour enfants Guillaume le Pieux; Warin, mort jeune & avant son père, & peut-être un autre fils nommé Guillaume, aussi mort jeune; Adelinde, femme d'Acfred, comte de Razès, & non pas de Carcassonne, & Ave, qui fut abbesse. Voyez au tome II de cette édition l'addition à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[4] Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 4 & suiv.

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 61 & suiv.

[6] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 910, n. 61.

[7] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 64.

[8] *Ibid.*

[9] *Ibid.* n. 68 & suiv.; n. 70 & suiv.

[10] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*. saec. 4, part. 1, p. 78.

[11] *Ibid.* p. 759. — *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 2, p. 693.

transféra au Puy ou à Anis[1] le siége épiscopal de Velai, qui avoit été jusqu'alors dans la ville de Saint-Paulhan, la même que l'ancien *Ruessium* ou *Civitas Vetula,* capitale du pays. Voici le sujet de cette translation. Après la mort[2] de Gui I, évêque de Velai, le clergé de cette église se partagea sur le choix de son successeur; une partie donna son suffrage à Norbert, & l'autre à Vital, abbé & frère du vicomte de Polignac. Chacun des contendans fit valoir son droit; mais comme le dernier étoit soutenu de l'autorité que le vicomte, son frère, avoit dans le pays, l'autre, quoique mieux fondé, prit le parti d'en venir à un accommodement. Norbert céda donc au vicomte la ville épiscopale appelée alors *Vetula* & depuis Saint-Paulhan, & étant par là demeuré paisible possesseur de l'évêché, il transféra sa résidence à la ville d'Anis ou du Puy, où le siége épiscopal du Velai a toujours été depuis, & qui devint ainsi la capitale du pays[3]. Norbert y transféra aussi les reliques de S. Georges, premier évêque de Velai, & celles de S. Marcellin, ses prédecesseurs. Quant à la ville de Saint-Paulhan, les vicomtes de Polignac l'unirent dès lors à leur domaine.

Éd. origin. t. II, p. 19.

Ce que nous venons de rapporter est fondé sur d'anciens[4] monumens; ainsi il ne faut pas chercher avant le neuvième siècle la fondation de l'église cathédrale du Puy, devenue si célèbre dans les siècles suivans. Cela prouve aussi que les vicomtes de Velai se qualifioient dans ce temps-là vicomtes de Polignac, à cause que ce château étoit le chef-lieu de leur domaine & qu'ils y faisoient leur résidence ordinaire. On voit[5] cependant que les successeurs du frère de Vital, ou les vicomtes de Velai, ne prirent que le simple titre de vicomtes, comme ceux des autres provinces, jusque vers la fin du onzième siècle, que la plupart d'entre eux fixèrent leur dénomination par celle du chef-lieu de leur domaine.

Au reste, le vicomte de Polignac dont nous venons de parler, & dont nous ignorons le nom, paroît être le même qu'Armand, vicomte dans le Velai, qui, suivant une ancienne chronique[6], eut un fils de même nom, lequel donna différens biens, vers l'an 900, à l'abbaye de Tournus, en Bourgogne, entre autres *l'église de Saint-Georges de la cité vieille* (*Vetulae civitatis*), ou de Saint-Paulhan, ce qui confirme la cession dont nous venons de parler, laquelle donna lieu à la translation du siége épiscopal au Puy. Étienne, successeur des deux vicomtes Armand I & Armand II, & Belesinde, sa femme, confirmèrent[7] cette donation vers l'an 950. Et comme les vicomtes de Polignac, qui vivoient dans le onzième siècle, portoient les noms d'Armand & d'Étienne, c'est une preuve, ce semble, de leur descendance commune. Cette vicomté subsiste encore aujour-

[1] Voyez tome II, *Note* LXXX.

[2] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti.— Gallia Christiana,* nov. ed. t. 2, p. 693.

[3] Les Bénédictins sont revenus d'eux-mêmes sur l'opinion qu'ils émettent ici au sujet de l'époque où le siége de l'église de Velai fut transféré au Puy. C'est au septième siècle, sous l'épiscopat d'Evodius, & non au neuvième, qu'eut lieu ce changement de résidence. Voyez tome II la *Note rectificative* de Dom Vaissete & notre addition à la *Note* LXXX, p. 172 à 181. [E. M.]

[4] Voyez tome II, *Note* LXXX.

[5] Voyez tome IV, *Note* X.

[6] Falco, *Chronicon Tornodorense,* p. 20. — Voyez tome IV, *Note* X.

[7] Falco, *Chronicon Tornodorense,* p. 25.

d'hui dans la province [1], & c'est un des plus anciens fiefs de dignité qui s'y soit conservé. Celui qui en est revêtu tient le second rang parmi les barons qui assistent aux états généraux de la province de Languedoc.

XXXV. — *Selva usurpe le siége épiscopal d'Urgel & l'autorité métropolitaine dans la Marche d'Espagne sur l'archevêque de Narbonne.*

Théodard, archevêque de Narbonne [2], étant allé à Rome peu de temps après son sacre pour y recevoir le *pallium* des mains du pape Étienne VI, le bruit se répandit pendant son absence, qu'Ingobert, évêque d'Urgel, son suffragant, qui devoit être aussi absent du pays & qui l'avoit peut-être accompagné, étoit mort. Ces circonstances parurent favorables à l'ambition d'un clerc appelé Selva, descendant de ces Espagnols qui, sous le règne de Charlemagne, s'étoient établis dans la Septimanie & la Marche d'Espagne. Cet ecclésiastique, soutenu du crédit & de l'autorité de Suniarius, comte d'Urgel [3], forma le dessein de s'emparer de ce siége, de s'ériger en métropolitain de toute la Marche d'Espagne, qui depuis l'entrée des Sarrasins dépendoit de la métropole de Narbonne, & de faire revivre en sa personne les anciens droits de l'église de Tarragone. Désespérant toutefois de trouver dans la province des évêques qui voulussent entrer dans ses vues, il partit en diligence pour la Novempopulanie ou Gascogne, & s'y fit sacrer évêque d'Urgel par deux évêques de cette province. Il apprit peu de temps après qu'Ingobert vivoit encore; cette nouvelle le surprit, mais elle ne le rebuta pas, & résolu de soutenir sa démarche, il le chassa de son église avec le secours du comte Suniarius, & après s'être intrus dans son siége, il prétendit exercer les fonctions de métropolitain de la Marche d'Espagne.

La mort de Théotarius [4], évêque de Girone, arrivée après le premier de novembre de l'an 886, & vers le commencement de l'année suivante, lui en fournit l'occasion. Le clergé & le peuple ayant élu canoniquement Servus-Dei, qui fut sacré par Théodard, archevêque de Narbonne & métropolitain de la Marche d'Espagne, Selva entreprit de son côté de donner, de sa propre autorité, un autre évêque à Girone. Il trouva moyen de gagner Frodoin, évêque de Barcelone & Godemar, nouvel évêque d'Ausone ou de Vic, & sacra avec eux un certain [5] Hermenmire. Théodard, justement offensé d'une pareille entreprise, en porta ses plaintes au pape Étienne, & le supplia de vouloir l'aider à la réprimer.

An 887

Éd. origin. t. II, p. 20.

[1] Voyez, dans les *Cartulaires de Saint-Julien de Brioude & de Sauxillanges*, plusieurs chartes relatives à l'évêque Étienne & à sa famille. Elles peuvent servir à compléter les renseignements que donne dom Vaissete sur les vicomtes de Polignac. [E. M.]

[2] *Vita S. Theodardi*, Bolland. 1er mai. — *Marca Hispanica*, p. 265 & seq.

[3] Suniaire, comte d'Urgel, était fils de Wifred le Velu & frère de Wifred II, comte de Barcelone. Il ne doit pas être confondu avec Suniaire II, comte de Roussillon, qui vivait à peu près à la même époque. [E. M.]

[4] *Vita S. Theodardi*, Bollandistes, 1er mai, p. 151 & seq. — *Marca Hispanica*, p. 366 & seq. — Voyez tome IV, *Note* II.

[5] *Marca Hispanica*, p. 854.

XXXVI. — *Premier concile de Port, dans la Septimanie.*

Quoique la réponse que nous avons de ce pape [1] soit généralement reconnue pour une pièce supposée, il paroît cependant qu'elle a été fabriquée sur une lettre véritable ; & on a lieu de présumer, par ce que nous savons de la suite de cette affaire, qu'Étienne manda à Théodard d'assembler le concile des évêques de sa province & des autres les plus voisines, pour déposer les deux intrus & punir les évêques de Barcelone & de Girone qui avoient ordonné Hermenmire. Quoi qu'il en soit de la réponse du pape, il paroît du moins que Théodard assembla un concile le 17 de novembre de l'an 887 [2], à Port, lieu situé sur les frontières des diocèses de Maguelone & de Nimes. Il est vrai que les actes de ce concile rapportés dans la Vie de S. Théodard [3] passent également pour supposés, mais ils nous paroissent vrais pour le fonds, & seulement interpolés dans quelques circonstances ; en effet, l'auteur marque les noms de tous les évêques qui assistèrent à ce Concile de Port, & qui siégeoient véritablement alors, ce qu'il n'auroit pu deviner. Ces prélats étoient Théodard, archevêque de Narbonne, & onze évêques de sa province, savoir : Gilbert de Nimes, Willeran de Carcassonne, Amélius d'Uzès, Abbon de Maguelone, Boson d'Agde, Agilbert de Béziers, Riculphe d'Elne, Bernard de Toulouse & Macaire de Lodève, dans la Septimanie, Ingobert d'Urgel dont Selva avoit usurpé le siége, & Servus-Dei, nouvel évêque de Girone dans la Marche d'Espagne. Godemar d'Ausone, l'un des consécrateurs d'Hermenmire, s'y trouva aussi avec plusieurs autres évêques des provinces voisines, entre autres les archevêques d'Arles, d'Aix, & d'Embrun, & Éloi évêque d'Albi, de la province de Bourges ou première Aquitaine.

Les mêmes actes ajoutent que Selva, Hermenmire & Frodoin de Barcelone furent cités au concile, mais qu'ils refusèrent de comparoître, & qu'après ce refus Ingobert d'Urgel & Servus-Dei de Girone portèrent leurs plaintes contre les deux premiers pour avoir usurpé leurs siéges, que Godemar d'Ausone avoua publiquement la faute qu'il avoit faite de consacrer Hermenmire, qu'il en demanda pardon au concile, & qu'il s'excusa sur ce que Suniarius, comte d'Urgel, l'avoit forcé de la commettre ; que le concile lui pardonna, à condition qu'il ne communiqueroit plus avec les intrus, & qu'on déclara ceux-ci excommuniés, s'ils ne rentroient dans leur devoir avant le carême suivant, & s'ils ne faisoient avant ce temps-là une satisfaction convenable à l'archevêque Théodard. Enfin il est dit dans ces actes que ce dernier, par ménagement pour le comte Suniarius, ne voulut pas permettre qu'il fût compris dans la sentence d'excommunication, comme il le méritoit, & qu'on se contenta de lui envoyer

[1] *Vita S. Theodardi*, — Bollandistes, 1er mai, p. 152. — *Conciles*, t. 9, p. 374 & seq. — Labbe, *Bibliotheca nova manusc.* p. 802 & seq. — *Marca Hispanica*, p. 369, 813 & seq.

[2] Voyez tome IV, *Note* II.

[3] *Vita S. Theodardi*, — Bollandistes, 1er mai, p. 141, 151 & 152. — Voyez aussi *Marca Hispanica*, p. 369.

Godemar, évêque d'Ausone, pour l'informer des égards qu'avoit eus pour lui le concile, dans l'espérance qu'il rentreroit en lui-même, qu'il répareroit le scandale qu'il avoit causé, & qu'il reconnoîtroit l'autorité de l'église métropolitaine de Narbonne.

Suniarius répondit très-bien à la condescendance & aux égards que le concile eut pour lui, & ayant consulté les seigneurs & les peuples de son comté, il reconnut sa faute & demanda une conférence à Théodard. Ce prélat, accompagné de plusieurs autres évêques, se rendit à Urgel. Aussitôt après leur arrivée, le comte obligea les deux intrus, Selva & Hermenmire, & Frodoin de Barcelone de comparoître devant les prélats, qui, s'étant assemblés dans l'église de Notre-Dame d'Urgel, firent apporter, en présence des plus notables du pays, les canons & les décrets des conciles qui ordonnoient la déposition des évêques qui recevoient l'ordination sans le consentement de leurs métropolitains; on en fit la lecture, & on déchira ensuite les habits pontificaux dont Selva & Hermenmire étoient revêtus; on cassa leurs crosses sur leurs têtes, & on leur arracha l'anneau pastoral des doigts, conformément à l'usage de l'Église romaine [1], & enfin on les priva ignominieusement de la cléricature. Quant à Frodoin de Barcelone, il demanda pardon de sa faute à genoux, en chemise & nu-pieds, ce qui fit qu'on le lui accorda.

Éd. origin. t. II, p. 21.

Tels furent les deux conciles de Port & d'Urgel, qui durent se tenir à peu de distance [2] l'un de l'autre & dont les actes paroissent à la vérité supposés, mais pris cependant sur d'autres plus anciens, au sentiment d'un habile [3] critique qui en rapporte le précis à peu près de la même manière : nous avons seulement redressé quelques faits, tant sur des monumens plus authentiques & plus certains, que sur ce qui nous a paru de plus vraisemblable. Au reste le lieu de Port, où l'on tint le premier, étoit alors, à ce qu'on prétend [4], une ville considérable du diocèse de Nimes, composée de deux paroisses dépendantes de l'abbaye de Psalmodi, l'une sous l'invocation de la Vierge, & l'autre sous celle de saint Pierre. Ce lieu étoit situé sur la côte de l'étang de Mauguio ou de Melgueil, vers l'embouchure du Vidourle dans cet étang, qui communique avec la mer; il tiroit son nom d'un port qu'on y avoit pratiqué. Il n'en reste aujourd'hui d'autre vestige que l'église de *Notre-Dame d'Aspor*, située dans le même endroit sur les frontières des diocèses de Montpellier & de Nimes, & à deux milles au midi de Lunel vers la mer, & dans le territoire de cette ville. L'église de Saint-Pierre est comprise à présent dans le territoire de Massillargues, au diocèse de Nimes.

XXXVII. — *Évêques d'Albi.*

Si l'on en croit les actes de la translation des reliques de S. Antonin, martyr, dans une nouvelle église de l'abbaye de Frédelas ou Pamiers, Théodard, arche-

[1] *Marca Hispanica*, p. 367 & seq.
[2] Voyez tome IV, *Note* II.
[3] Baluze, *Marca Hispanica*, p. 367.
[4] *Gallia Christiana*, t. 3, p. 775.

vêque de Narbonne, & plusieurs évêques de sa province se trouvèrent à cette cérémonie, qui se fit, dit-on, au mois de juin de l'an 887; mais comme ces actes paroissent[1] entièrement fabuleux, nous ne nous y arrêterons pas davantage. Nous nous contenterons de remarquer qu'on met au nombre des évêques qui se trouvèrent à cette translation Folcrad d'Albi, ce qui ne peut être, puisqu'on vient de voir qu'Éloi occupoit cet évêché dans le même temps. D'autres[2] mettent alors sur ce siége Adolenus qui souscrivit, dit-on, en 887 à une charte[3] de Frotaire, archevêque de Bourges, en faveur de l'abbaye de Beaulieu en Limousin. Cette charte[4] est de l'an 876, d'où il s'ensuit seulement qu'Adolenus étoit évêque d'Albi cette dernière année; on doit le distinguer[5] par conséquent d'un autre évêque d'Albi de même nom qui vivoit en 891[6]. Ce dernier eut pour successeur Godolric, qui reçut en 920[7] une donation considérable en faveur de sa cathédrale.

XXXVIII. — *Mort de Boson, roi de Provence.*

Boson, roi de Provence, profitant cependant des troubles que les Normands causoient dans le royaume, reprit enfin la ville de Vienne & la partie de ses Etats que Carloman lui avoit enlevée. Il jouissoit actuellement de tous les pays qu'il avoit usurpés, lorsqu'il mourut au commencement de l'an 887[8], à Vienne, où il fut inhumé. Ermengarde, sa femme, l'avoit rejoint alors, soit qu'elle se fût échappée des mains de Richard, duc de Bourgogne, qui l'avoit emmenée prisonnière après la prise de Vienne, soit que ce duc l'eût remise de lui-même à Boson, son frère. Quelques modernes[9] ont avancé sans preuve que Charles le Gros le reconnut de son vivant pour roi de Provence, & reçut de lui l'hommage de ce royaume; mais il paroît, au contraire, par le témoignage d'un historien contemporain[10], « que non-seulement Louis & Carloman firent « la guerre à Boson, pendant toute leur vie, & qu'ils employèrent contre lui « leurs meilleurs généraux, entre autres l'abbé Hugues, l'un des capitaines de « son siècle le plus expérimentés, mais encore que leurs successeurs sur le trône « de France le regardèrent toujours comme un usurpateur, & le poursuivirent « comme tel pendant tout le temps qu'il vécut, » ce qui doit s'entendre principalement de l'empereur Charles le Gros. D'ailleurs, suivant l'épitaphe de Boson, qu'on voit, dit-on[11], dans l'église cathédrale de Saint-Maurice de Vienne, où il fut inhumé, il fit la guerre pendant toute sa vie contre plusieurs rois : enfin l'historien que nous venons de citer ajoute que Boson étoit si habile &

[1] Voyez tome IV, *Note* III.

[2] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 887, n. 21. — *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 7.

[3] Voyez tome I de cette édition, livre III, n. LXIII.

[4] Voyez tome II, *Note* C; tome IV, *Note* IX.

[5] La Charte de Frotaire n'a pas été donnée, comme l'a cru dom Vaissete, en l'année 876, mais en l'an 887. (Voir l'Introduction du *Cartulaire de Beaulieu*, par M. Deloche, p. 236.) C'est donc à tort que dom Vaissete prétend qu'il y a eu deux évêques d'Albi du nom d'Adolenus : l'un qui vivait en 876, & l'autre en 891. [E. M.]

[6] Voyez tome IV, *Note* IX.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIV.

[8] Voyez tome IV, *Note* I, n. 15 & suiv.

[9] Voyez tome IV, *Note* I, n. 13 & suiv.

[10] Reginon, *Chronicon*, ann. 879, p. 58.

[11] Castrucci, *Histoire d'Avignon*, t. 2, l. 1, p. 18.

si rusé que les princes, ses ennemis, tentèrent toujours inutilement ou de se saisir de sa personne, ou de le faire tomber dans quelque piége; & que les seigneurs qui l'avoient suivi dans sa révolte lui furent toujours si constamment attachés, que malgré leur proscription & la confiscation de leurs biens dont ils furent punis, ils n'abandonnèrent jamais son parti, non plus que ses soldats.

XXXIX. — *Louis, fils de Boson, obtient le duché de Provence. Mort de Charles le Gros.*

Éd. origin. t. II, p. 22.

Boson en mourant laissa d'Ermengarde, sa seconde femme, fille de l'empereur Louis II, un fils nommé Louis, & une fille appelée Ingelberge qui épousa [1] dans la suite Guillaume, surnommé le Pieux, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie & comte d'Auvergne. Quelques auteurs [2] prétendent que cette princesse est la même que la fille de Boson, qui fut accordée en mariage en 878 au roi Carloman; que ce mariage n'eut pas son effet à cause de la révolte de Boson, & qu'elle n'épousa qu'après l'an 886 Guillaume le Pieux. Ainsi Ingelberge auroit été fille de la première femme de Boson, que ce prince fit mourir pour épouser Ermengarde en 876; mais il paroît, au contraire, qu'elle étoit fille de cette dernière, car outre qu'il n'y a aucune preuve qu'elle soit la même que la fille de Boson qui ne fut pas simplement promise en mariage à Carloman en 878, mais qui l'épousa [3] véritablement alors, nous savons que la mère d'Ermengarde s'appeloit Ingelberge [4], nom qui aura passé à sa petite-fille, femme de Guillaume le Pieux.

Louis, qui par sa mère descendoit de l'empereur Charlemagne, & qui par conséquent étoit parent de Charles le Gros, alla, après la mort de Boson, son père, trouver ce dernier prince au palais de Kircheim sur le Rhin, en Alsace, où il étoit alors, dans l'espérance d'en être reçu favorablement & d'obtenir sa protection. Son attente ne fut pas tout à fait vaine. Charles [5] lui fit un accueil gracieux & alla même à sa rencontre; il le reconnut ensuite pour son fils adoptif & *pour son vassal,* c'est-à-dire qu'il l'investit sans doute [6] du duché de Provence, pour le tenir sous l'hommage de la couronne & l'obéissance légitime, ainsi que Boson, son père, l'avoit possédé avant son usurpation. Louis ne fut, en effet, élu roi de Provence que trois ans après, & Charles le Gros se regarda tout le temps de sa vie comme le véritable souverain de ce royaume, dont les pays d'Uzès & du Vivarais faisoient partie. C'est ce qui paroît, entre autres, par un diplôme de ce prince daté du même palais de Kircheim, & donné vers le même temps pour l'union *du monastère de Donzère* [7] *dépendant de son domaine & situé sur le Rhône dans le royaume de Provence & le comté de*

[1] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* t. 5, p. 78 & seq.

[2] Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 12.

[3] *Annal. Bertin.* p. 256.

[4] Le P. Ange, *Histoire généalogique de la maison de France,* t. 1, p. 60.

[5] *Annal. Fuld.* p. 577. — Herman le Contract, *Chronicon,* ad ann. 887.

[6] Voyez tome IV, *Note* I, n. 19 & suiv.

[7] Chifflet, *Histoire de l'abbaye de Tournus,* preuves, p. 259.

Saint-Paul-Trois-Châteaux, à l'abbaye de Tournus, au diocèse de Mâcon. Depuis ce temps-là [1] le monastère de Donzère, qui avoit été uni auparavant à l'église de Viviers, devint un simple prieuré soumis à l'abbaye de Tournus. Il subsista dans cet état jusqu'en 1374 qu'il fut réuni [2] à l'évêché de Viviers. Au reste, il est faux que le lieu de Donzère ait jamais dépendu pour le spirituel de ce dernier diocèse, comme un moderne [3] paroît l'avoir cru.

La plupart des seigneurs & des peuples de Germanie, mécontens du gouvernement de Charles le Gros, & de sa nonchalance à repousser les courses des Normands, cabalèrent secrètement contre lui. Enfin, dans le temps que ce prince tenoit une diète au palais de Tribur, au delà du Rhin, le jour de S. Martin, 11 de novembre de l'an 887, Arnoul, son neveu & fils naturel de Carloman, roi de Bavière, se mit à la tête des conjurés & agit avec tant de bonheur qu'il se fit élire roi de Germanie à sa place. Charles le Gros se donna quelques mouvemens pour se maintenir sur le trône, mais il se vit bientôt après généralement abandonné de tous ses sujets, & il survécut peu de temps à son malheur. C'est ainsi que finit le règne de ce prince, qui avoit réuni en sa personne toute la monarchie françoise. Nos historiens modernes n'ont pas daigné le compter parmi nos rois du nom de Charles, quoiqu'il ait été véritablement roi de France.

XL. — *Eudes élu roi par une partie des François.*

Dans le temps que les peuples de Germanie, mécontens de la conduite de Charles le Gros, élurent un nouveau roi à sa place, les François qui ne l'étoient pas moins songèrent à s'en donner un plus capable de les gouverner. Ils se confirmèrent dans cette résolution lorsqu'ils eurent appris la mort de ce prince, qui arriva au commencement de janvier de l'année suivante. Ils auroient dû naturellement jeter les yeux sur Charles, fils posthume & seul descendant de Louis le Bègue; mais la foiblesse de son âge, d'un côté, & de l'autre le besoin extrême où étoit alors la France d'un capitaine qui fût en état de la défendre contre l'invasion des Normands qui y faisoient tous les jours de nouveaux progrès, déterminèrent les principaux seigneurs & les peuples des trois royaumes de France ou d'Austrasie, de Neustrie, & de Bourgogne à prendre un étranger, & leur firent oublier en cette occasion ce qu'ils devoient au sang de Charlemagne. Ils s'assemblèrent donc & ils élurent pour leur roi, à l'exclusion [4] du jeune Charles, Eudes, comte de Paris, fils du fameux Robert le Fort, qui avoit signalé depuis peu sa valeur à la défense de cette ville contre les Normands. Quelques historiens ajoutent que ce prince n'accepta que malgré lui la couronne de France; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on ignore également le jour précis & le lieu de son élection, quoiqu'on prétende qu'elle fut faite à

An 888

Éd. origin. t. II, p. 23.

[1] Chifflet, *Histoire de l'abbaye de Tournus*, p. 106.

[2] *Ibid.* p. 105.

[3] *Annal. Fuld.* p. 557. — Herman le Contract, *Chronicon*, ad ann. 887.

[4] Pagi, ad ann. 888, n. 3 & seq.

Compiègne, & qu'il y fut couronné par Wautier, archevêque de Sens. Suivant d'autres historiens, dont les plus anciens[1] sont du onzième siècle, Eudes ne fut élu pour régner en France qu'au nom du jeune Charles, à qui, dit-on, Louis le Bègue l'avoit donné pour tuteur; mais le règne de Louis & de Carloman qui succédèrent immédiatement au même Louis le Bègue, leur père, & ensuite celui de Charles le Gros, à l'exclusion de Charles le Simple, enfin le silence des historiens contemporains[2] sur une circonstance aussi remarquable, prouvent assez que Eudes fut élu pour régner par lui-même & non[3] comme tuteur de ce dernier; ce que la suite confirme d'une manière à ne souffrir aucune difficulté.

XLI. — *Rainulfe II, comte de Poitiers, élu roi d'Aquitaine.*

Tous les François ne réunirent pas cependant leurs suffrages en faveur d'Eudes; plusieurs d'entre eux se déclarèrent pour d'autres seigneurs qui devinrent ses concurrens & se mirent en état de lui disputer la couronne[4]. Un des principaux fut Gui, duc de Spolète, qui descendoit par les femmes de l'empereur Charlemagne, & qui se fit couronner roi de France, à Rome, dès qu'il eut appris la mort de Charles le Gros. Ce prince avoit un puissant parti dans le royaume, à la tête duquel étoit Foulques, archevêque de Reims. D'un autre côté Rodolphe ou Raoul, fils de Conrard, comte de Paris, s'empara de la Bourgogne Transjurane, & s'en fit couronner roi par quelques évêques qu'il assembla à Saint-Maurice en Valais. Enfin, Eudes eut un troisième compétiteur en la personne de Rainulfe II, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, qui étoit, à ce qu'il paroît[5], de la race de Charlemagne, & fils de Bernard II, marquis de Gothie. Ce duc[6] voyant qu'Eudes n'avoit été élu roi que par les peuples d'une partie de la monarchie, & qu'il n'étendoit encore sa domination que jusques à la Loire, résolut d'envahir l'autre partie située entre ce fleuve & les Pyrénées, c'est-à-dire toute l'Aquitaine, la Septimanie & la Marche d'Espagne; & il se fit proclamer, en effet, roi d'Aquitaine[7].

[1] Hugo Flaviniac.— *Biblioth. nova mss.* p. 123. — *Chronicon, apud* Duchesne, t. 2, p. 336, 350, &c.

[2] Abbon, *de Bello Paris.* l. 2, p. 520.— Reginon, ad ann. 888, p. 64. — *Annal. Mettens.* p. 324. — *Annal. Fuld.* p. 578.— Frodoard, *Hist. Rem.* l. 4.

[3] Pagi, ad ann. 888, n. 3 & seq.

[4] Luitprand, l. 1, c. 6. — Herman le Contract, dans Canisius, édit. in-fol. t. 3.— Reginon, *Chronic.*

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 81 & seq.

[6] Herman le Contract, *Chronicon*, ad ann. 887.

[7] Ranulfe II était fils de Ranulfe I & non de Bernard II. Il descendait du duc Gérard, un des fidèles de Louis le Débonnaire, & aucun chroniqueur ne dit qu'il fût parent de ce prince ou qu'il appartînt à la famille de Charlemagne. Quant à la proclamation de Ranulfe II comme roi d'Aquitaine, le fait n'est rapporté que par Herman le Contract, historien qui ne mérite pas toujours une confiance absolue. Il est certain, du reste, que Ranulfe II ne voulut pas reconnaître Eudes pour roi légitime. Faute d'avoir suffisamment débrouillé l'origine & la filiation des comtes à cette époque, les Bénédictins n'ont rien compris au rôle joué par ces personnages pendant le règne des derniers Carlovingiens. Adhémar, fils d'Emenon, était leur ennemi, & loin de faire de l'opposition au roi Eudes, comme le prétend dom Vaissete dans le chapitre suivant, il avait tout d'abord embrassé son parti. C'est avec l'aide de ce prince qu'il s'empara du comté de Poitiers, en 893, sur le jeune Eble, fils de Ranulfe II. Voyez tome II de cette édition, l'addition à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

XLII. — *Eudes fait la guerre à Rainulfe.*

Eudes n'en fut pas plus tôt informé qu'il vint dans le pays, & s'étant assuré de la [1] ville de Poitiers, il en donna le comté à Robert, son frère. Adhémar [2] ou Aymar, fils d'Emenon, autrefois comte de Poitiers, qui en avoit été dépouillé par l'empereur Louis le Débonnaire, disputa alors ce comté à Robert; prétendant, sans doute, qu'Eudes devoit l'avoir préféré pour cette dignité, tant à cause qu'il étoit son allié, que parce qu'il étoit de la race de Rainulfe [3], & qu'enfin [4] son père l'avoit possédé. Résolu de soutenir ses droits, il se mit en campagne; & s'étant approché pendant la nuit de l'armée d'Eudes, il l'attaqua & la mit en désordre; mais celui-ci eut le lendemain sa revanche. Il paroît cependant qu'Eudes fut obligé de laisser Adhémar paisible possesseur [5] du comté de Poitiers, & qu'après avoir soumis seulement une partie de l'Aquitaine, il repassa bientôt la Loire pour retourner en France où ses affaires l'appeloient.

XLIII. — *La Septimanie & la Marche d'Espagne refusent de reconnoître Eudes pour roi.*

Aux approches de ce prince, Rainulfe s'étoit retiré sans doute en Auvergne, auprès de Guillaume le Pieux, comte de ce pays & marquis de Gothie, son proche parent, qui, à ce qu'il paroît, favorisa ses démarches ambitieuses. Eudes ne fut pas, en effet, sitôt reconnu dans cette partie de l'Aquitaine, non plus que dans la Gothie ou Septimanie & la Marche d'Espagne. C'est ce qui paroît, à l'égard de cette dernière province, dans une donation [6] que Wifred le Velu, comte ou marquis de Barcelone, & les comtes Sunifred, Rodulfe & Miron, firent à Sunifred, abbé, & au monastère de la Grasse du lieu de Prades dans le comté de Conflans, *pour l'âme de leur père Sunifred, & de leur mère Ermesinde au mois de mai, l'année de la mort de l'empereur Charles, dans l'attente d'un nouveau roi* (*rege expectante*). Eudes n'étoit donc pas encore reconnu alors dans la Marche d'Espagne. Au reste, cette charte sert beaucoup [7] à éclaircir l'origine des comtes héréditaires de Barcelone; car elle nous apprend que Rodulfe ou Raoul & Miron, l'un comte de Conflans & l'autre de Roussillon, étoient frères de Wifred le Velu, comte de Barcelone, & fils tous les trois de Sunifred. Éd. origin. t. II, p. 24.

On pourroit cependant rapporter la date dont on vient de parler au mois de mai de l'an 878, dans le temps de la révolte de Bernard II, marquis de

[1] Abbon, *de Bello Paris.* l. 2, p. 520 & 522.
[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 86 & suiv.
[3] Adhémar, fils d'Emenon, comte de Poitiers, n'était point de la race de Ranulfe. Voyez au tome II, l'addition à la *Note* LXXXVII. [E. M.]
[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 91.
[5] Abbon, *de Bello Paris,* l. 2, p. 520 & 522.
[6] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. CXII.
[7] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 44 & suiv.

Gothie[1]; car outre que nous apprenons[2] d'ailleurs que Louis le Bègue n'étoit pas encore alors reconnu dans cette province, il semble que Wifred le Velu, comte de Barcelone, étoit déjà soumis à l'autorité d'Eudes au mois d'avril de l'an 888, puisque l'acte de fondation qu'il fit alors de concert avec Gudinilde, sa femme, de l'abbaye de Sainte-Marie de Ripoll, dans le diocèse d'Ausone[3], est daté *de la première année du règne du roi Eudes*. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas douter par d'autres monumens, que du moins une partie des seigneurs & des peuples de la Marche d'Espagne & de la Septimanie n'aient d'abord fait difficulté de se soumettre à ce prince. C'est ce qu'on voit entre autres dans l'acte de vente que fit Servus-Dei[4], évêque de Girone, d'un village du diocèse d'Agde, qu'il tenoit héréditairement d'Agilbert, son père, & d'Adeltrude, sa mère, à Agilbert, évêque de Béziers, *le* 15 *décembre de l'an* 888, *sous le règne de J.-C., & en attendant que par sa grâce il donne un roi.* On peut ajouter à cela l'acte[5] de la dédicace de l'église du monastère de Saint-Étienne de Bagnols, dans le comté de Besalu, dont le même évêque de Girone fit la cérémonie, & qui est daté *du premier de mars de la seconde année après la mort de l'empereur Charles, Notre-Seigneur J.-C. régnant, en attendant un roi de sa main libérale.* Il paroît donc que Guillaume, comte d'Auvergne & marquis de Gothie ou de Septimanie, refusa d'abord de reconnoître le roi Eudes pour roi, & qu'il s'attacha au parti de Rainulfe II, duc d'Aquitaine, son parent, & compétiteur de ce prince. Nous verrons dans la suite qu'Eudes fut obligé quelque temps après de marcher contre Guillaume & de lui faire la guerre.

XLIV. — *Charte du roi Eudes en faveur de l'église de Narbonne & de l'abbaye de Montolieu.*

Nous apprenons toutefois que les diocèses de Carcassonne & de Narbonne étoient déjà soumis à Eudes, dès le mois de juin de l'an 888. Car 1° ce prince[6] étant dans l'abbaye de Saint-Maximin ou Mesmin de Micy dans l'Orléanois, au commencement de ce mois, y confirma alors les privilèges du monastère de Montolieu dans le diocèse de Carcassonne, en faveur d'Ugobert qui en étoit alors abbé; 2° Théodard, archevêque de Narbonne, étant à Orléans le 24 de juin de la même année à la cour d'Eudes, ce prince confirma[7], à sa prière, le rétablissement de l'évêché d'Ausone ou de Vic, dans la Marche d'Espagne soumise à sa métropole, avec la donation que le comte du pays avoit faite à cet évêché des droits royaux de la ville de Manrèse. Eudes fixa en même temps les limites du nouveau diocèse d'Ausone, & donna à Godemar, qui en étoit évêque, & à ses successeurs, la troisième partie des droits de son domaine

[1] C'est cette dernière date qui doit être adoptée pour l'acte dont parle dom Vaissete, car Wilfred le Velu reconnut tout de suite l'autorité du roi Eudes. [E. M.]

[2] Voyez tome IV, *Note* XVIII & suiv.

[3] *Marca Hispanica*, p. 817, n. 1.

[4] *Ibid.* p. 377 & 820.

[5] *Ibid.* p. 822.

[6] *Capitulaires*, t. 2, Append. n. 122, p. 1517.

[7] *Marca Hispanica*, p. 819 & seq.

dans l'étendue de cet évêché ; ce qu'il fit sans doute à l'exemple de Pépin & de Charlemagne, qui ayant délivré les églises de la Septimanie & de la Marche d'Espagne de la tyrannie des Sarrasins leur donnèrent, pour les rétablir, le tiers des droits domaniaux des comtés où elles étoient situées, & la moitié à la métropolitaine; enfin le roi Eudes étoit reconnu dans le domaine d'Eudes, comte de Toulouse, dès le mois de mai de la première année de son règne, comme on voit par une donation [1] faite alors à l'abbaye de Vabres en Rouergue.

Nous remarquerons ici, par occasion, que les deux chartes du roi Eudes dont nous venons de parler, & quelques autres semblables [2], sont datées de la seconde année de son règne, quoiqu'il paroisse qu'elles sont certainement de l'an 888, ce qui pourroit donner lieu de croire qu'il avoit déjà été élu au commencement de l'année précédente, quelques mois après que Charles le Gros ayant fait un traité honteux à la nation, avec les Normands, pour les obliger à lever le siége de Paris, s'en alla du côté du Rhin pour ne revenir plus en France. Eudes aura daté d'abord ses chartes de cette époque, jusqu'à ce qu'ayant été enfin reconnu par Arnoul, roi de Germanie, il aura compté les années de son règne depuis la mort de Charles le Gros [3]. On pourroit appuyer cette conjecture sur l'autorité d'un ancien auteur, qui prétend qu'Eudes se fit reconnoître pour roi en Aquitaine & couronner à Limoges plus d'un an avant la mort de Charles le Gros, & son élection par les François; qu'il fit frapper alors dans cette ville de la monnoie à son coin, après avoir fait effacer l'empreinte de Charles, & que dans le même temps, il partagea le Limousin en plusieurs vicomtés. Enfin, on pourroit ajouter qu'Eudes dut être couronné en France l'an 887, car il est marqué dans une chronique [4] du temps, que Wautier, archevêque de Sens, le sacra *la même année* qu'il fut élu. Or, l'élection de ce prélat tombe au mois [5] d'avril de l'an 887. Il est vrai que l'on prétend [6] que les diplômes dont on vient de parler sont de l'an 889, & qu'il y a erreur & dans l'indiction & dans l'année de l'Incarnation ; mais on ne sauroit dire que la charte qu'Eudes donna à Orléans le 24 juin soit de l'an 889, puisqu'il est constant [7] qu'il étoit le même jour de cette année à Montfaucon, où il défit les Normands.

Éd. origin. t. II, p. 25.

XLV. — *Eudes reconnu par Arnoul roi de Germanie. — Charte de ce prince en faveur de l'abbaye de Saint-Polycarpe.*

Quoi qu'il en soit, Eudes fut obligé d'interrompre son expédition en Aquitaine, soit pour marcher contre ces peuples qui faisoient le siége de Meaux dont ils se rendirent enfin les maîtres, soit pour se mettre en état de résister à Gui, duc [8] de Spolète, qui, ayant passé les Alpes, s'avança jusques à Metz, après

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. VIII.
[2] *Capitulaires*, t. 2, Append. n. 121, p. 1515 & seq. — Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 556.
[3] Adhémar de Chabanais, p. 163.
[4] Duchesne, t. 2, p. 637. — *Spicilegium*, t. 2, p. 733.
[5] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 887, n. 2.
[6] *Ibid.* ad ann. 889, n. 39.
[7] L'Abbé des Thuilleries, *Dissertation sur la mouvance de Bretagne*, p. 27.
[8] Luitprand, l. 1, c. 6.

avoir envahi une grande partie de l'ancien royaume de Lothaire. Ce duc étoit sur le point d'entrer dans ce qu'on appeloit alors *France romaine,* dans le dessein de s'emparer du trône, mais ayant aliéné les cœurs des François par sa mauvaise conduite, & voyant d'ailleurs en la personne d'Eudes un dangereux concurrent, il prit le parti d'abandonner les Gaules & de retourner en Italie, dont il disputa la couronne à Béranger, duc de Frioul.

Eudes eut un adversaire plus [1] redoutable en la personne d'Arnoul, roi de Germanie, qui, quoique bâtard, avoit sur lui l'avantage de descendre par mâles de Charlemagne. Ce prince ayant été informé du choix que les François avoient fait du comte Eudes pour leur roi, partit de Ratisbonne & s'avança jusque sur la frontière du royaume, dans la résolution d'y entrer & de le soumettre. Il s'arrêta quelque temps à Worms, où il tint une diète à laquelle il fit citer Eudes qui s'y rendit en effet, & qui fit tant par ses soumissions que ce prince consentit enfin à le laisser paisible possesseur du royaume de France. Arnoul & Eudes s'étant séparés bons amis, le premier marcha vers l'Alsace contre Rodolphe, roi de la Bourgogne Transjurane, qui se soumit & le reconnut pour son souverain à l'exemple d'Eudes. Celui-ci, de son côté, étant de retour en France, alla se camper pendant l'automne sous les murs de Paris, pour empêcher les Normands de tenter de nouveau le siége de cette ville comme ils menaçoient de le faire.

Eudes se rendit ensuite dans le Chartrain & l'Orléanois pour les mettre à couvert [2] des incursions de ces pirates. Il étoit encore dans ce dernier pays au mois de juin de l'année suivante, quand l'évêque Hermenmire & le comte Suniarius
An 889
le prièrent [3] de prendre sous sa protection l'abbaye de Saint-Polycarpe dans le Razès, dont Arnulphe étoit abbé. Ce prince leur accorda leur demande & mit sous sa sauvegarde les biens qui dépendoient de ce monastère, tant dans les comtés de Razès, de Carcassonne & d'Elne, & le pays de Pierrepertuse en deçà des Pyrénées, que dans le comté d'Empurias, & le pays de Pierrelate au delà de ces montagnes, avec les domaines que cette abbaye tenoit de la libéralité du comte Gastrimire. L'évêque Hermenmire & le comte Suniarius qui sollicitèrent ce diplôme paroissent les mêmes, l'un que le faux évêque qui avoit usurpé le siége épiscopal d'Ausone ou de Vic, & l'autre que Suniarius, comte d'Urgel, protecteur de Selva, prétendu évêque de cette dernière ville, qui avoit ordonné Hermenmire.

XLVI. — *Eudes bat les Normands avec le secours des Aquitains.*

Les Normands, malgré toutes les précautions d'Eudes, entreprirent de nouveau le siége de Paris, ce qui engagea ce prince à rassembler toutes ses forces pour aller les combattre & les obliger à se retirer. Dans ce dessein, ayant

[1] *Annal. Fuld.* p. 578. — Herman le Contract, t. 3. — *Chronicon Normannorum.* — Duchesne, t. 2, p. 529.

[2] Mabillon, ad ann. 889, n. 39. — *Annal. Mettens.* & Reginon, ad ann. 889.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. V.

An 889

été joint par les milices de France [1], de Bourgogne & d'Aquitaine, il attaqua ces brigands & les défit entièrement à Montfaucon le jour de S. Jean-Baptiste de l'an 889 [2]. Dix-neuf mille d'entre eux restèrent sur la place à cette journée, ce qui n'empêcha pas leurs compatriotes de se répandre encore dans le royaume. Il paroît qu'ils firent vers ce temps-là une nouvelle irruption dans l'Aquitaine, & qu'Eudes, pour se mettre en état de leur résister, appela à son secours Rodolphe, roi de la Bourgogne Transjurane, qui, suivant un ancien [3] historien, les battit dans le Limousin. Malgré tant de pertes, les Normands s'établirent [4] alors dans une partie de la Neustrie, où ils fixèrent leur principale demeure, & qui prit ensuite leur nom.

Éd. origin. t. II, p. 26.

XLVII. — *Plaid tenu à Nimes. — Raimond, comte, & Allidulfe, vicomte de cette ville. — Nouveaux diplômes d'Eudes en faveur des églises de la Septimanie.*

An 890

Les évêques & les seigneurs de la province ne se contentèrent pas de se soumettre à Eudes; plusieurs d'entre eux s'empressèrent de lui aller faire leur cour, & eurent recours à son autorité dans leurs affaires particulières. C'est ce que fit, entre autres, Gilbert, évêque [5] de Nimes, qui alla trouver ce prince l'année suivante, lorsqu'il étoit à la chasse dans la forêt de Cuisse, & lui porta ses plaintes contre un seigneur appelé Génésius, qui, sans aucune forme de procès, s'étoit emparé du domaine de son église. Le roi écouta le prélat, & se tournant vers Raimond, comte de Nimes, qui étoit présent, il lui demanda, devant plusieurs évêques & seigneurs, pourquoi il avoit souffert cette usurpation. « Génésius m'a remis vos ordres, répondit le comte, pour lui donner l'investi- « ture de cette terre; » mais les courtisans firent difficulté de l'en croire, ce qui porta le roi à ordonner par un diplôme à Raimond de se rendre incessamment à Nimes pour s'informer de la vérité du fait, & rendre justice à qui il appartiendroit. Le comte obéit, & à son arrivée dans le pays, l'évêque lui ayant remis ses titres de propriété, il fit citer Génésius devant son tribunal; & sur le refus que ce dernier, sous divers prétextes, fit de comparoître, il commanda à Allidulfe, son vicomte, de se transporter sur les lieux & d'y rendre justice à l'évêque conformément aux ordres du roi. Allidulfe se rendit aussitôt dans la Vaunage, où étoit le domaine usurpé sur l'église de Nimes; & là, ayant convoqué les principaux du pays, tant ecclésiastiques que séculiers, au nombre de plus de deux cents, il les somma de lui dire ce qu'ils savoient sur cette affaire. *Les plus nobles* furent interrogés les premiers, & ensuite les autres, & tous portèrent témoignage en faveur de l'église de Nimes. Quatorze d'entre eux ayant été nommés ensuite pour se rendre dans la cathédrale

[1] Abbon, p. 521. — *Annal. Mettens.* p. 324. — Duchesne, *Chronicon Normann.* t. 2, p. 529.

[2] L'abbé des Thuilleries, *Dissertation sur la mouvance de Bretagne*, p. 27.

[3] Adhémar de Chabanais, p. 163. — Baluze, *Histor. Tutellens.* p. 23.

[4] Adhémar de Chabanais, p. 163, & *Chron. Norm.*

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XII.

de cette ville, y furent interrogés de nouveau par le vicomte; & sur leur déposition uniforme, qu'ils confirmèrent par serment, il remit l'évêque Gilbert en possession du domaine qu'on avoit usurpé sur son église. L'acte qui en fut dressé est daté d'un jeudi du mois d'avril, de la troisième année du règne du roi Eudes.

Nous sommes entrés d'autant plus volontiers dans le détail de cet acte, qu'il nous apprend quelle étoit alors la forme de procéder, & avec quelle simplicité on agissoit dans les affaires. Au reste La Vaunage (*Vallis Anagiae*) dont il est fait mention dans le même monument, compose un petit pays du diocèse de Nimes, & comprend une assez longue vallée arrosée par le ruisseau de Rhoni, qui se jette dans le Vistre[1]. Quant à Raimond, comte de Nimes, nous le croyons le même que Raimond II, fils d'Eudes, comte de Toulouse; il est vrai qu'il ne succéda que longtemps après à son père dans ce dernier comté, mais rien n'empêche qu'il n'ait joui de celui de Nimes, de son vivant, & qu'il ne l'ait acquis ou de la libéralité du roi Eudes ou par succession. Nous voyons d'ailleurs dix-huit ans[2] après un Raimond, comte de Nimes, & que ce comté étoit dans la maison des comtes de Toulouse, avant le milieu du dixième siècle. Enfin Allidulfe, vicomte de Nimes, avoit succédé à Bertrand qui occupoit cette vicomté en 876.

Le roi Eudes fit expédier la même année trois autres diplômes en faveur des églises de la province; il accorde par le premier[3] du 30 janvier, à Sunifred, abbé de la Grasse, la confirmation des priviléges de son abbaye qu'il met sous sa protection; par le second[4] daté d'Orléans le 26 de juin suivant, il confirme à la sollicitation d'Askericus, évêque de Paris, à *Théodard, archevêque de la première Narbonnoise & de l'église de Razès,* qui se trouvoit alors à sa cour, une charte du roi Carloman donnée en faveur de cette église, & en particulier le droit de jouir de la moitié des droits domaniaux dans les comtés de Narbonne
Éd. origin. t. II, p. 27. & de Razès; enfin le troisième est daté[5] de Senlis, le 21 novembre. Eudes maintient par ce dernier Andegarius, abbé de Joncels, au diocèse de Béziers, dans la jouissance des priviléges de son abbaye, & confirme les religieux dans la liberté d'élire leurs abbés.

XLVIII. — *Louis, fils de Boson, élu roi de Provence.*

Les courses que les Normands portoient quelquefois jusque dans les extrémités de la France, servirent de prétexte aux évêques & aux seigneurs du royaume de Provence pour se donner un nouveau roi. On a déjà vu qu'après la mort de Boson, roi de Provence, Louis son fils étoit allé trouver l'empereur Charles le Gros, qui l'avoit adopté pour son fils & reconnu pour son vassal,

[1] Voir ce qui a été dit, sur cette vallée, au tome VII de cette édition, dans notre *Description géographique du Languedoc.* [E. M.]

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XXXVII.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XI.

[4] *Ibid.* n. XIII.

[5] Baluze, *Capitulaires,* t. 2, append. n. 124, p. 1519 & suiv.

en lui donnant, à ce qu'il paroît, l'investiture du duché de Provence [1]. La reine Ermengarde, mère de Louis, qui gouvernoit sous son nom à cause de sa jeunesse, peu contente de cette dignité, résolut de le mettre sur le trône : dans ce dessein elle envoya Bernoin, archevêque de Vienne, à Rome, pour s'assurer de la protection du pape Étienne, tandis qu'au mois de mai de l'an 890 elle fit un voyage à la cour d'Arnoul, roi de Germanie, à qui elle fit des présens magnifiques, pour l'engager à consentir à l'exécution de ses projets. Ce prince n'y fut pas insensible , & après avoir fait un très-bon accueil à Ermengarde, il fit accompagner cette princesse à son retour par un évêque & un comte, qu'il nomma sans doute pour autoriser en son nom l'élection de Louis.

Elle se fit peu de temps après dans une assemblée qui fut composée des évêques & des principaux seigneurs, & qu'on tint à Valence sur le Rhône, en 890, avant[2] le mois de juillet. Aurélien, archevêque de Lyon, qui avoit été précepteur [3] du jeune prince, y présida ; & les métropolitains d'Arles, d'Embrun & de Vienne y assistèrent. Ce dernier y fit le rapport de son ambassade à Rome : il dit qu'il avoit représenté au pape Étienne les maux que souffroit la Provence, qui étoit sans roi & sans prince depuis la mort de Charles le Gros, & où il n'y avoit personne en état d'apaiser les divisions & les troubles qui s'y élevoient tous les jours, & de protéger les peuples contre les incursions, soit des Normands qui menaçoient le pays d'une irruption, soit des Sarrasins qui y étoient déjà entrés & qui le ravageoient ; que le pontife, touché de la triste situation de la province, avoit écrit à tous les évêques pour les exhorter à élire unanimement pour leur roi le jeune Louis, fils de Boson & petit-fils par sa mère de l'empereur Louis II. Après le rapport de l'archevêque de Vienne, les prélats de l'assemblée, gagnés sans doute par les intrigues de la reine Ermengarde, consentirent tous à l'élection de Louis & ne firent aucune attention à sa jeunesse, qui ne permettoit pas d'attendre de lui les services dont ils se flattoient ; ils tâchèrent de s'excuser sur cet article en déclarant qu'ils se déterminoient à l'élever sur le trône, tant par les espérances que son éducation & son bon naturel leur faisoient concevoir de son gouvernement, que parce qu'ils comptoient que les principaux seigneurs du pays, mais surtout le duc Richard, son oncle [4] & son tuteur, & la reine Ermengarde sa mère, l'aideroient de leurs conseils. C'est ainsi que ce jeune prince fut élu à Valence & couronné roi de Provence.

Comme nous n'avons plus les souscriptions des évêques qui assistèrent à cette assemblée, nous ignorons si ceux de Viviers & d'Uzès, dont les diocèses faisoient partie du royaume de Provence dans le temps que Boson s'en empara, souscrivirent à l'élection de Louis. Il paroît au moins que ce prince régnoit quelques années après sur les pays situés des deux côtés [5] du Rhône ; mais il

[1] *Concilium Valentin.* dans le *Recueil des Concil.* t. 9, p. 424 & seq. — *Annal. Fuld.* p. 579. — Baluze, *Miscellanea*, t. 2, p. 152. — *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 71.

[2] Baluze, *Miscellanea*, p. 156 & seq.

[3] *Ibid.* p. 152.

[4] Hugo Flaviniac. *Chronicon*, p. 122.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros

n'est pas bien certain si toute la partie de ce royaume, située à la droite de ce fleuve dans le Languedoc, lui fut d'abord entièrement soumise, car suivant une donation [1] faite deux ans après à Rostaing, évêque de Viviers, & à son église, le roi Eudes étoit alors reconnu dans ce diocèse : ce qu'on peut confirmer par d'autres monumens [2], & en particulier par l'autorité de Godefroi de Viterbe [3], qui rapporte que le roi Eudes, aussitôt après son élection, déclara la guerre à Boson, qui lui céda le Vivarais & le Lyonnois. Il est vrai que ce dernier prince étoit déjà mort avant l'élection de l'autre, mais l'historien peut s'être trompé, & avoir pris Boson pour Louis, son fils. On pourroit donc croire qu'Eudes étendit d'abord sa domination sur le Vivarais & les autres pays du royaume de Provence situés à la droite du Rhône, & que Louis les soumit depuis à son empire à la faveur des troubles qui s'élevèrent après le couronnement de Charles le Simple. Quoi qu'il en soit, nous savons que Louis, à l'exemple du roi Boson son père, établit à Vienne [4] le siége de son royaume, & qu'il étoit maître [5] du Vivarais & du diocèse d'Uzès lorsqu'il reçut la couronne impériale en 901.

Éd. origin. t. II, p. 28.

XLIX. — *Excursions des Normands sur les côtes de la Méditerranée.*

An 891

La crainte qu'avoient les Provençaux d'une irruption de la part des Normands n'étoit pas tout à fait sans fondement, car on assure [6] qu'ils étendirent leurs courses, l'année suivante, jusque sur les côtés de la Méditerranée [7], & remontèrent le long du Rhône, ce qui exposa la Septimanie à de nouveaux ravages de la part de ces pirates : ils avoient déjà fait une autre irruption dans cette province, en 859, durant laquelle ils avoient pillé [8] les villes d'Arles & de Nimes. Eudes, touché de tous ces désordres, également préjudiciables au royaume & à la discipline ecclésiastique, ordonna [9], pour le rétablissement de la dernière, la tenue d'un concile à Meung-sur-Loire, où se trouvèrent Théodard, archevêque de Narbonne, avec Agilbert de Béziers & Servus-Dei de Girone, ses comprovinciaux, & Adolenus, évêque d'Albi, de la province ecclésiastique de Bourges.

An 892

Eudes n'étoit pas encore alors si affermi sur le trône, qu'il n'eût beaucoup à craindre de la part de divers seigneurs, ou mécontens de son gouvernement, ou attachés à la race de Charlemagne. Il se forma entre autres, en 892, une conjuration qui donna occasion au jeune Charles, fils de Louis le Bègue, de recou-

XVI & XXVII. — Voyez aussi au tome I, l. IX, n. CII, *la Note rectificative* placée par dom Vaissete à la page 672 de l'édition originale.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XIX.

[2] Columbi, *Vivarienses Episcopi*, p. 206.

[3] Godefroi de Viterbe, c. 19, t. 3. — Pistor. p. 533.

[4] Mabillon, ad ann. 890, n. 47.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XVI.

[6] Hugo Flaviniac. *Chronicon*, p. 123.

[7] Il n'est rien moins que certain que ce soient les Normands qui aient ravagé les côtes de la Provence en 892. Il est plus probable que ce furent des pirates maures, avec lesquels les chroniqueurs les ont souvent confondus. [E. M.]

[8] Voyez tome V, Chroniques, n. V.

[9] *Chronicon S. Petri Vivi.* — *Spicilegium*, t. 2. p. 634. — *Conciles*, t. 9.

vrer du moins une portion du patrimoine de ses ancêtres. Comme Guillaume le Pieux, marquis de Gothie, eut avec sa famille beaucoup de part à cette révolution, nous entrerons là-dessus dans quelque détail.

L. — *Eudes porte la guerre en Aquitaine contre Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne & marquis de Gothie, & quelques autres seigneurs.*

Rainulfe, duc d'Aquitaine, se voyant dépouillé du comté de Poitiers par le roi Eudes, qui en avoit laissé la possession à Aymar ou Adhémar, résolut[1] de s'en emparer par la force & d'en déposséder ce dernier. Il se ligua pour cela avec Guillaume le Pieux, son parent & son protecteur, & implora le secours des Normands. On prétend[2] que pour l'obtenir plus sûrement il épousa une fille de Rollon, l'un de leurs principaux capitaines. Adhémar, pour se maintenir dans la possession du comté de Poitiers, s'unit de son côté avec les comtes d'Angoulême & de Périgueux. Il avoit un frère appelé Adalelme, qui s'étoit distingué[3] avec lui à la défense de Paris contre les Normands, & qui avoit un fils nommé Waltharius, qualifié alors du titre de comte. Celui-ci, soit qu'il eût été gagné par Rainulfe II[4], soit qu'il se fût lié avec plusieurs prélats & seigneurs, qui, mécontens du gouvernement du roi Eudes, avoient déjà secrètement formé un parti contre ce prince en faveur du jeune Charles, se révolta le premier au mois de juillet de l'an 892 & se saisit de la ville de Laon. Eudes n'en fut pas plus tôt informé, qu'il marcha vers cette ville, la remit sous son obéissance, & fit trancher la tête à Waltharius, qui étoit son petit[5] neveu ou du moins son proche parent, mais la révolte avoit déjà passé en Aquitaine, où les principaux seigneurs s'étoient mis en armes.

Le duc Rainulfe, Gauzbert son frère & l'abbé Ebles étoient à la tête des rebelles de cette province. Le dernier étoit[6], à ce qu'il paroît, oncle paternel des deux autres, & s'étoit signalé aussi à la défense de Paris contre les Normands. Comme c'étoit un seigneur également recommandable par sa naissance & par son propre mérite, le roi Eudes, à son avénement à la couronne, fit tout son possible pour se l'attacher. Il le maintint dans la possession des abbayes de Saint-Hilaire de Poitiers, de Saint-Denis & de Saint-Germain-des-Prés, & le nomma chancelier de France[7]; mais les intérêts de sa propre famille l'emportèrent

[1] Adhémar de Chabanais, p. 164. — *Chronicon Malleac.*

[2] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 119.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 91.

[4] Mabillon, ad ann. 892, n. 68.

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 91.

[6] *Ibid.* 82 & suiv.

[7] Il y a plusieurs inexactitudes dans ce que rapportent ici les Bénédictins. Ranulfe II ne put prendre part à la levée de boucliers de ses frères en 892, puisqu'il était mort en 890. Gauzbert & Ebles, ses frères, se révoltèrent seuls en 892. Le dernier était abbé de Saint-Hilaire de Poitiers; mais il n'est pas le même qu'Eble, abbé de Saint-Germain-des-Prés & de Saint-Denis, qui vivait à la même époque. Les frères Adhémar & Adelelme, qui, selon Abbon, prirent part à la défense de Paris contre les Normands, ne sont pas les mêmes qu'Adhémar, fils d'Emenon, & son frère Adalelme, qui périt dans une attaque contre le château d'Aurillac. Enfin, ce ne fut pas Ranulfe II, mais Ebles, son fils, qui épousa une fille de Rollon, duc des Normands. Voyez, tome II de cette édition, l'addition à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

sans doute auprès de lui, sur la fidélité qu'il avoit promise à ce prince. Abbon[1], auteur contemporain, met encore au nombre des seigneurs aquitains qui, dans cette occasion, se soulevèrent contre Eudes, Guillaume, comte d'Auvergne & marquis de Gothie, qui fut suivi sans doute de plusieurs autres, puisque selon le même historien, il paroît que presque toute l'Aquitaine se révolta alors.

Éd. origin. t. II, p. 29.

Eudes avoit déjà repris la ville de Laon sur le comte Waltharius lorsqu'il apprit cette révolution. Il partit incontinent, & s'étant avancé [2] vers le Poitou, il se joignit à Adhémar, comte de ce pays & ennemi de Rainulfe. Il fit d'abord le dégât dans les terres des rebelles sans vouloir entreprendre le siége d'aucune place forte. Il passa de là dans le Limousin, & ensuite en Auvergne, où il se campa auprès des conjurés, à la tête desquels étoit Guillaume, comte d'Auvergne & marquis de Gothie. Les deux armées, qui n'étoient séparées que par une rivière, demeurèrent en présence, & Eudes n'osa tenter le passage. Il se contenta de déclarer criminel de lèse majesté le comte Guillaume & de le dépouiller de ses dignités, entre autres du comté d'Auvergne, dont il disposa en faveur d'Hugues, qui avoit été auparavant comte de Bourges [3].

Celui-ci [4] voulant se mettre en possession de l'Auvergne, s'avança dans le pays accompagné de deux vaillans capitaines, le comte Roger, son neveu, & Étienne. Guillaume, de son côté, connoissant son dessein, marcha à sa rencontre, & leurs troupes en vinrent bientôt aux mains. Le combat fut d'abord très-vif. Roger & Étienne jetoient la terreur dans le camp de Guillaume qui avoit déjà perdu cent de ses meilleurs soldats, lorsque ce prince ayant rencontré Hugues, qui avoit fait à peu près une égale perte, ils en vinrent tous les deux à un combat singulier. Guillaume porta un si rude coup de lance à l'autre qu'il le désarçonna & le fit tomber à terre. Hugues, se voyant sans ressource, eut recours à la clémence de son vainqueur. Guillaume, se laissant emporter à l'ardeur du combat, écouta moins alors son inclination naturelle que son ressentiment particulier. Il répondit à Hugues que c'étoit trop tard qu'il demandoit quartier, lui enfonça en même temps la lance dans la poitrine & le laissa mort sur la place. Cette action fit plier aussitôt le reste des ennemis de Guillaume & lui assura la victoire, dont le principal fruit fut la paisible possession de ses dignités. Mais revenu depuis à lui-même, & honteux d'avoir porté trop loin son ressentiment contre Hugues, il témoigna du regret de n'avoir pas accordé la vie à ce seigneur, quoique son ennemi.

LI. — *Charles le Simple reconnu roi de France. — Eudes quitte l'Aquitaine & marche contre lui.*

Eudes étoit occupé de cette guerre & faisoit tous ses efforts pour remettre [5]

[1] Abbon, *de Bello Paris.* l. 2, p. 522.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 73.
[4] Abbon, *de Bello Paris.* l. 2, p. 522.
[5] Abbon, *de Bello Paris.* l. 2, p. 522. — Reginon, *Chronicon.* — *Annal. Mettens.* p. 328.

An 892

l'Aquitaine sous son obéissance, quand il apprit la conjuration de plusieurs seigneurs françois. Foulques, archevêque de Reims, qui étoit à leur tête[1], entretenoit des liaisons très-étroites avec les fils de Gosfred, l'un des principaux rebelles aquitains, & avec le comte Egfrid ou Acfred, qui paroît le même que le comte de Carcassonne de ce nom, beau-frère de Guillaume le Pieux. Le dessein des conjurés étoit de détrôner Eudes & de mettre à sa place le jeune Charles, qui étant alors âgé d'environ quatorze ans, se trouvoit en état de gouverner par lui-même avec le conseil des grands du royaume; en sorte que par là tomboit entièrement le spécieux prétexte dont Eudes s'étoit servi pour exclure ce prince de la succession à la couronne.

An 893

Ces mouvemens donnèrent de l'inquiétude au premier, qui s'alarma bien plus quand il fut informé que l'archevêque Foulques avoit couronné l'autre à Reims, sur la fin de janvier[2] de l'an 893. Eudes résolut aussitôt de passer en France, & se pressa d'apaiser les troubles d'Aquitaine, soit par la voie des armes, soit par celle de la négociation. Il écrivit en même temps à Arnoul, roi de Germanie, qu'il avoit eu la précaution de mettre dans ses intérêts, pour se plaindre de la conduite de l'archevêque de Reims & des autres conjurés de France, qui, à son préjudice, venoient d'élever le jeune Charles sur le trône. Cette lettre eut l'effet qu'il en attendoit. Arnoul écrivit aussitôt à ce prélat pour lui témoigner le mécontentement qu'il avoit de sa démarche. Foulques répondit[3] à ce prince & fit son apologie. Il insiste principalement sur l'abus qu'Eudes faisoit de son autorité & sur l'injustice qu'on avoit faite à Charles de l'exclure de la couronne de France dont il devoit hériter par sa naissance, comme Arnoul avoit hérité lui-même par un droit semblable de celle de Germanie. Il l'exhorte ensuite vivement à prendre la défense de ce jeune prince, son parent, s'il vouloit assurer la succession de son royaume à ses enfans & ôter à des étrangers le prétexte de l'envahir.

Eudes, après avoir engagé Arnoul à se déclarer en sa faveur, se hâta de terminer les affaires d'Aquitaine. Il se rendit à Poitiers[4] où il fit, à ce qu'il paroît, un traité avec Rainulfe II, l'abbé Ebles & le comte Guillaume. Éd. origin. t. II, p. 30.
On voit du moins, par la suite, que Rainulfe fut rétabli dans le comté de Poitiers, Ebles dans ses dignités, & que Guillaume demeura paisible possesseur du marquisat de Gothie & du comté d'Auvergne. Eudes[5] accompagné du comte Robert, son frère, prit ensuite la route de France & marcha à la rencontre du roi Charles, qui s'étoit mis en armes à la tête de son parti; mais ce jeune prince, se voyant trop foible pour résister à son compétiteur, se retira dans la Germanie auprès du roi Arnoul, son cousin, qu'il alla trouver à Worms, où ce dernier tenoit une diète au mois de juillet. Charles implora son secours & sa protection contre Eudes, & il fit tant, soit par ses présens,

[1] Frodoard, *Historia Remens.* l. 4, c. 2, 3, 4 & 5.
[2] Mabillon, ad ann. 862, n. 38; 894, n. 75.
[3] Frodoard, *Historia Remens.* l. 4, c. 5.
[4] Adhémar de Chabanais, p. 163. — *Chron. Malleac.* p. 20.
[5] Reginon, *Chronicon.* — *Annal. Mettens.* p. 328. — Abbon, *de Bello Paris.* l. 2, p. 522.

soit par sa soumission, qu'enfin Arnoul lui promit l'un & l'autre, & ordonna aux évêques & aux comtes des pays situés le long de la Meuse de se mettre en armes & de s'assembler en corps d'armée. Il en donna le commandement à Zuentibold, son fils naturel, avec ordre de marcher contre Eudes. Ces troupes se mirent aussitôt en mouvement & s'avancèrent jusques à la rivière d'Aisne; mais sur la nouvelle de l'approche d'Eudes, elles se débandèrent & abandonnèrent le roi Charles à la merci de son concurrent; ce qui obligea ce jeune prince, pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis, à chercher son salut dans la fuite. Il se retira en Bourgogne & il n'y fut longtemps sans reprendre les armes. Il rentra en France & fit la guerre aux partisans du roi Eudes, qui se tenoit du côté de Paris pour mettre cette ville à couvert des entreprises des Normands. Ainsi le royaume étoit alors également désolé & par les courses de ces pirates & par la guerre civile.

LII. — *Nouveaux troubles en Aquitaine. — Soumission de ce royaume & de la Septimanie au roi Eudes.*

Il paroît que cette guerre continuoit toujours dans l'Aquitaine & que tous les rebelles du pays n'avoient pas encore mis bas les armes. L'abbé Ebles qui assiégeoit entre autres un château, qu'on prétend[1] être celui de Brillac, en Poitou, y fut tué d'un coup de pierre[2] le dixième jour d'octobre de l'an 893. Nous ignorons si cet abbé, meilleur soldat que bon ecclésiastique, avoit entrepris ce siége ou pour ou contre le reste des rebelles d'Aquitaine. Il paroît cependant assez vraisemblable qu'il avoit pris les armes pour remettre le duc Rainulfe II, son neveu[3], dans la possession du comté de Poitou dans lequel Eudes l'avoit rétabli & que le comte Adhémar faisoit difficulté de lui remettre. Quoi qu'il en soit, le même Rainulfe ne survécut pas longtemps à son oncle. Le roi Eudes, lorsqu'il eut fait sa paix avec lui, avant son départ d'Aquitaine, doutant apparemment de la sincérité de sa réconciliation, & voulant s'assurer de sa personne, lui persuada de le suivre & le fit empoisonner quelque temps après[4]. Rainulfe, avant que d'expirer, fit appeler le comte Géraud, son parent & son ami, qui se trouvoit alors à la cour & lui recommanda le jeune Ebles, son fils, qu'il avoit eu d'une concubine. Sa mort arriva en[5] 893, après le 15 du mois d'octobre[6].

[1] Labbe, *Tabl. généal.* p. 386.

[2] Reginon, *Chronicon.* — *Annal. Mettens.* p. 328. — Mabillon, ad ann. 892, n. 69.

[3] Ebles l'abbé était frère de Ranulfe II & non son oncle. Il ne put travailler en 893 à rétablir Ranulfe dans son comté, puisque Ranulfe était alors mort depuis deux ans. Quant à ce que dom Vaissete rapporte au sujet de la mort de ce comte arrivée à la cour du roi Eudes & de la jeunesse d'Ebles, c'est le récit d'Adhémar de Chabanais qu'il emprunte; mais ce récit est dénué de vraisemblance. Voyez au tome II, notre addition à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[4] Adhémar de Chabanais, p. 163. — *Chronicon Malleac.* p. 201. — Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, p. 203.

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 85.

[6] La mort de Ranulfe II, telle qu'elle est racontée ici, paraît être une fable. Voyez notre addition à la *Note* LXXXVII, où nous avons établi que Ranulfe II mourut en 890 ou 891 au plus tard, & non en 893, comme le veulent tous les auteurs, d'après Adhémar de Chabanais. [E. M.]

Eudes, après s'être défait de ce duc, fit venir Adhémar & lui donna le comté de Poitiers. D'un autre côté, le comte Géraud, fidèle à sa promesse, emmena secrètement le jeune Ebles en Aquitaine, auprès de Guillaume, comte d'Auvergne & marquis de Gothie, leur parent commun, qui prit soin de son éducation. Il paroît qu'Eudes disposa quelque temps après en faveur du même Guillaume du duché d'Aquitaine, dont Rainulfe avoit été revêtu, soit pour le gagner à son parti, soit pour l'empêcher de tirer vengeance de la mort de ce dernier. On pourroit croire aussi que Guillaume, qui étoit de la même race que Rainulfe, s'empara de ce duché après sa mort comme d'un bien héréditaire, & qu'Eudes n'osant blâmer son entreprise lui en confirma la possession : car, 1° c'est seulement depuis ce temps-là que Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, prit le titre de duc d'Aquitaine; 2° il fut, depuis, en bonne intelligence avec le roi Eudes, qu'il appelle[1] *son seigneur*, longtemps après la mort de ce prince, & du vivant de Charles le Simple; 3° enfin nous voyons que le roi Eudes régna toujours depuis paisiblement sur toute l'Aquitaine, la Septimanie & la Marche d'Espagne & que ce ne fut qu'après sa mort que Charles le Simple fut reconnu dans ces provinces. Nous inférons de tout cela qu'Eudes confirma le comte Guillaume dans la possession de ses dignités.

LIII. — *Mort de S. Théodard, archevêque de Narbonne. — Fondation de l'abbaye de Montauriol, aujourd'hui Montauban.*

Au milieu des troubles que causoit dans le royaume la guerre civile, la Septimanie eut le malheur de perdre l'un de ses principaux ornemens en la personne de Théodard, archevêque de Narbonne. L'amour que ce saint prélat[2] avoit pour l'église & pour son troupeau le rendit également attentif à procurer l'avantage de l'un & de l'autre. Son zèle pour la beauté de la maison du Seigneur parut surtout par le soin qu'il prit d'élever dans sa cathédrale un autel de marbre blanc, soutenu de colonnes de la même matière, à la place d'un autre que les Sarrasins avoient détruit dans le temps qu'ils s'étoient rendus maîtres de Narbonne. Après y avoir fait travailler depuis son élévation à l'épiscopat, il en fit la dédicace *le* 3 *du mois d'octobre de l'an* 890, *la cinquième année de son épiscopat & la troisième du règne d'Eudes, indiction* VIII. Il fit élever auprès un trône épiscopal de marbre. Éd. origin. t. II, p. 31.

Théodard ne se rendit pas moins recommandable par sa charité, dont il donna des marques éclatantes en deux occasions : la première, lorsque les Sarrasins d'Espagne, qui faisoient de fréquentes incursions sur les côtes de la Septimanie, eurent emmené en captivité un grand nombre de ses diocésains; & l'autre dans le temps que le pays souffroit d'une cruelle famine depuis trois ans. Après avoir employé d'abord tous les revenus de son évêché & les biens de son propre patrimoine, il vendit jusques aux vases sacrés de son église, tant

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 11 & suiv.

[2] *Vita S. Theod.* dans les Bollandistes, 1er mai, p. 150 & seq.

pour racheter les captifs que pour soulager une infinité de misérables qui mouroient de faim. Il dédommagea dans la suite son église, à laquelle il fit divers présens & qu'il enrichit de précieux reliquaires.

Ce saint[1] prélat fut attaqué, au milieu de ses travaux apostoliques, d'une fièvre qui le mina insensiblement pendant les trois dernières années de sa vie, jusqu'à ce qu'enfin voulant éprouver si l'air natal ne pourroit pas contribuer à rétablir sa santé, il se fit transporter à Montauriol, où ses ancêtres avoient fait bâtir un monastère sous l'invocation de S. Martin, évêque de Tours. Il fut à peine arrivé dans ce lieu, situé sur les frontières du Toulousain & du Querci, à l'endroit où le ruisseau de Tescou qui sépare ces deux pays se jette dans le Tarn, que sentant son mal augmenter, & qu'il approchoit de son terme, il se fit administrer les derniers sacremens par l'abbé & les religieux, & mourut enfin au milieu d'eux le premier de mai de l'an 893. Il fut inhumé dans le même lieu, & le concours extraordinaire de peuple qui accourut au bruit de sa mort, pour assister à ses funérailles, fut une marque bien sensible de la réputation de sainteté qu'il s'étoit acquise. Son corps fut d'abord déposé dans un cercueil de pierre près de l'autel d'où il fut tiré dans la suite[2] pour être mis dans une châsse d'argent & exposé à la vénération des fidèles. Les miracles continuels que Dieu opéra à son tombeau ne contribuèrent pas peu à accélérer sa canonisation, & il étoit déjà reconnu pour saint au milieu[3] du dixième siècle. Le monastère de Saint-Martin où il étoit inhumé avoit déjà pris alors son nom, ou celui de Saint-Audard, qui est le même. Il prit dans la suite celui de Montauban, après qu'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, eût fondé cette ville en 1144, auprès de laquelle il étoit situé. Le pape Jean XXII l'érigea en cathédrale au commencement du quatorzième siècle & il fut détruit au seizième par les calvinistes qui pillèrent la châsse du saint & dispersèrent ses ossemens. On prétend[4] qu'un pieux ecclésiastique trouva moyen d'en recueillir une partie, qu'on conserve encore dans l'église de Montauban. Celle de Narbonne en possède une petite portion.

Au reste, l'historien de l'église[5] de Montauban se trompe visiblement, lorsqu'il avance que l'abbaye de Saint-Martin ou de Saint-Théodard fut fondée au huitième siècle, sous le règne de Pépin le Bref, par des religieux de celle de la Chaise-Dieu, en Auvergne, puisque cette dernière ne commença que vers la fin du onzième. Nous n'avons donc rien de certain touchant l'origine de l'abbaye de Montauban que quelques traditions fabuleuses rapportées par le même auteur, & qui ne méritent aucune créance. Ce qu'il y a de vrai, c'est que cette abbaye subsistoit déjà à la fin du neuvième siècle, & qu'elle fut soumise dans la suite à celle de la Chaise-Dieu qui la réforma. Cette dépendance a duré jusques à l'érection en cathédrale du monastère de Montauban, qui fut enfin sécularisé en 1526.

[1] Bollandistes, 1er mai, p. 155 & seq.

[2] Le Bret, *Histoire de Montauban*, p. 42 & suiv.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

[4] Le Bret, *Histoire de Montauban*, p. 42 & suiv.

[5] *Ibid.* p. 37 & suiv.

LIV. — *Translation des reliques de S. Majan à l'abbaye de Villemagne.*

On assure que vers la fin de l'épiscopat de S. Théodard, & sous celui d'Agilbert, évêque de Béziers, deux religieux de l'abbaye de Villemagne dans ce dernier diocèse allèrent, sous prétexte de dévotion[1], dans un lieu de l'ancien Toulousain, situé près de la ville de Lombez, à la gauche de la Garonne, où l'on conservoit les reliques de S. Majan, confesseur; qu'après avoir fait quelque séjour en ce lieu ils enlevèrent secrètement ces reliques & les transportèrent dans leur abbaye, qui, à ce qu'ajoute l'historien de cette translation[2], changea alors son nom de Cogne en celui de Villemagne, qu'il fait dériver de *Villa-Maiani;* mais cet auteur se trompe en cela, puisqu'il est certain que ce monastère subsistoit déjà sous le nom de *Villemagne* dès le commencement du neuvième siècle, comme on peut voir par le catalogue des monastères dressé au concile d'Aix-la-Chapelle, l'an 817. Il est vrai cependant que l'abbaye de Villemagne s'appeloit[3] anciennement Cogne. On la nomma Villemagne l'*Argentière,* parce qu'il y avoit autrefois des mines d'argent dans les montagnes du voisinage. S. Majan fut son principal patron depuis[4] cette translation.

Éd. origin. t. II, p. 32.

LV. — *Paix entre Eudes & Charles le Simple. — Partage du royaume entre ces deux princes. — Sort de la Province.*

An 895

Charles, à qui la postérité a donné le surnom de *Simple,* à cause de son peu de capacité pour le gouvernement, continuoit cependant de disputer la couronne de France à Eudes; mais ne se sentant pas assez fort pour l'emporter sur ce dangereux concurrent, il étoit enfin résolu d'appeler les Normands à son secours & de se liguer avec eux, quand Foulques, archevêque de Reims, son principal partisan, averti de ce dessein[5], fit tous ses efforts pour l'en détourner. Charles étoit réduit à cette extrémité parce qu'il ne pouvoit plus compter sur Arnoul, roi de Germanie, qu'Eudes avoit trouvé moyen de remettre dans ses intérêts. Ce dernier ayant été obligé d'aller en Aquitaine pour achever de pacifier le pays, l'archevêque de Reims négocia si heureusement pendant son absence auprès de Zuentibold, roi de Lorraine & fils naturel d'Arnoul, qu'il le gagna au parti de Charles & l'engagea de s'armer en faveur de ce prince. Zuentibold entreprit le siége de Laon. Eudes n'en fut pas plus tôt informé, qu'ayant repassé la Loire, il vint au secours de la place & obligea le roi de Lorraine à se retirer. A la faveur de ces troubles, les Normands coururent toute l'Aquitaine[6] & la mirent au pillage.

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. II. — Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 4, part. 2, p. 590 & seq.

[2] Voyez tome V, Chroniques, n. II.

[3] *Ibid.* n. II.

[4] Baluze, *Not. in Capitul.* t. 2, p. 1099.

[5] Frodoard, *Historia Remens.* l. 4, p. 608.

[6] Duchesne, t. 4, p. 53.

Il n'y avoit que la paix entre les deux prétendans au trône qui pût faire espérer la fin de ces malheurs. Charles & Eudes s'accordèrent[1] enfin par l'entremise de l'archevêque de Reims & firent un traité suivant lequel ils partagèrent entre eux la monarchie. An 896 Les pays situés entre la Seine, l'Océan, les Pyrénées, l'Espagne & la Méditerranée, échurent au dernier, qui en étoit déjà le maître & qui en demeura par là paisible possesseur, à condition néanmoins de tenir de Charles cette portion du royaume & de le reconnoître *pour son seigneur.* Celui-ci eut pour sa part les pays situés entre la Seine & le Rhin, ce qui fait voir qu'il prétendoit que le royaume de Lothaire devoit lui appartenir, quoique Zuentibold l'occupât alors. Cette paix entre les deux rois fut conclue vers le milieu de l'an 896[2]. Eudes continua ainsi de régner sur l'Aquitaine, la Septimanie & la Marche d'Espagne jusques à sa mort. On a, en effet, une médaille[3] que la ville de Toulouse fit frapper en son honneur.

LVI. — *Abbaye de Montredon dans la Septimanie.*

Ce prince exécuta fidèlement l'article de ce traité, suivant lequel il devoit reconnoître Charles le Simple pour son seigneur; c'est ce qui paroît entre autres par un de ses diplômes[4] suivant lequel il maintint *pour le bien de son âme, & au nom du roi Charles son seigneur* (*In eleemosynam domni & senioris nostri Caroli*) le monastère de Montredon dans la Septimanie, dans la possession de ses biens situés dans les pays de Girone, de Razès & de Carcassonne, & confirma les chartes que les rois, ses prédécesseurs, avoient accordées en sa faveur. Ce diplôme qui est sans date est donc postérieur à la paix conclue entre les deux rois. Téneric étoit alors abbé de Montredon, & il avoit fait un voyage exprès à la cour pour représenter à Eudes la pauvreté & le mauvais état de ce monastère, dont on ignore la véritable situation; il étoit vraisemblablement dans le diocèse de Narbonne où l'on voit un lieu de ce nom.

LVII. — *Diplôme de Louis, roi de Provence, en faveur de l'église d'Uzès.*

Durant la division qui régna entre Eudes & Charles le Simple, Louis, roi de Provence, étendit sa domination sur la partie de ce royaume située à la Éd. origin. t. II, p. 33. droite du Rhône, si tant est qu'il ne l'eût déjà fait aussitôt après son couronnement. Il est du moins certain qu'il étoit maître de ce pays à la fin de l'an 896, puisqu'Amelius, évêque d'Uzès, le regardoit alors comme son souverain. Ce prélat[5] fut le trouver, en effet, à Orange, pour le prier de faire restituer à son église plusieurs biens qu'on avoit usurpés & de la confirmer dans la possession

[1] Frodoard, *Historia Remens.* l. 4, c. 4, p. 595 & seq. — Duchesne, t. 3, p. 356. — *Marca Hispanica*, p. 374.

[2] Voyez tome IV, *Note* IV.

[3] Daniel, *Histoire de France*, p. 862.

[4] Mabillon, *Annal. Bened.* t. 3, p. 301, numéro 694.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n XVI.

de ceux dont elle jouissoit actuellement. Louis lui accorda toutes ses demandes & lui donna de plus, en considération *de sa fidélité & de ses services,* de même qu'à ses successeurs & à sa cathédrale de Saint-Théodorite, martyr, l'église de Saint-Bausile située au voisinage d'Uzès, vers le septentrion, que S. Firmin, évêque de cette ville, avoit fait construire & dans laquelle il avoit été inhumé; celle des SS. Julien, martyr, André, apôtre, & Basilisse, vierge, bâtie au milieu de la ville par les soins du même prélat; celle des apôtres S. Pierre & S. Paul que S. Féréol, aussi évêque d'Uzès, avoit fait édifier près de cette ville, du côté du septentrion, & dans laquelle il avoit son tombeau; & quelques autres églises ou domaines. Il paroît, par un diplôme[1] du roi Louis le Jeune, que ces trois églises appartenoient à autant de monastères; ainsi celui que S. Féréol avoit fait bâtir à Uzès au milieu du sixième siècle subsistoit encore au milieu du douzième.

LVIII. — *Arnuste, archevêque de Narbonne.* — *Comté de Minervois.*

Arnuste, archevêque de Narbonne, obtint de son côté, en 896, une bulle du pape Étienne, successeur de Formose, pour la confirmation des priviléges de son église. Ce prélat avoit succédé immédiatement, à ce qu'il paroît[2], à S. Théodard, quoique les preuves les plus anciennes que nous ayons de son épiscopat ne soient que de cette année; car il est faux[3] qu'il ait tenu un concile à Jonquières en 894, dans le diocèse de Maguelonne, comme l'ont cru quelques auteurs. La bulle du pape Étienne dont on vient de parler & qu'on peut voir en différentes collections[4], est datée de Rome, *le* 20 *du mois d'août, indiction* XIV, *la première année après le couronnement d'Arnoul, empereur,* ce qui revient à l'an 896. Le pape confirme en faveur d'Arnuste, qu'il qualifie *archevêque du premier siége de la sainte église de Narbonne,* les priviléges de cette église, de celle de Saint-Paul de la même ville, & du monastère de Saint-Laurent qui dépendoit de la première, & leur accorde la possession des biens qu'elles tenoient de la libéralité des empereurs & des rois, dans les comtés de Narbonne, de Razès, de Minervois, d'Ausone, de Béziers & de Nimes. Le pape ajoute que lorsque le siége de Narbonne viendroit à vaquer, les successeurs d'Arnuste seroient tirés du clergé de cette église, s'il s'y trouvoit quelqu'un digne d'être élu, & que dans la vacance des autres églises de la province, l'archevêque de Narbonne, qui présideroit à l'élection des nouveaux évêques, pourroit proposer quelqu'un de son clergé, en cas que dans celle qui vaqueroit il ne se trouvât aucun sujet capable de remplir le siége épiscopal.

Nous trouvons ici le titre de comté donné au Minervois, pays compris alors dans le diocèse de Narbonne, & aujourd'hui, pour la plus grande partie, dans

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CIII.
[2] Voyez tome II, *Note* XCII.
[3] Baluze, *Not. in concil. Narb.* p. 4 & seq.
[4] Catel, *Mém. pour l'histoire du Languedoc,* p. 772. — *Gallia Christiana,* t. 1, p. 371. — Labbe, *Bibl. nova mss.* t. 1, p. 804. — *Conciles,* t. 9, p. 476 & suiv.

celui de Saint-Pons. On pourroit conclure de là que ce même pays étoit gouverné au neuvième siècle par un comte particulier, & qu'il avoit été détaché de l'ancien comté de Narbonne, en même temps que ceux de Razès & de Fenouillèdes, qui faisoient partie du diocèse de cette ville. Nous ne connoissons cependant aucun comte de Minervois, mais seulement des vicomtes de ce pays, dont nous parlerons dans la suite[1].

LIX. — *Second concile de Port.*

An 897 L'année suivante, le 19 d'avril, Arnuste, archevêque de Narbonne, convoqua un concile à Port[2], sur les frontières des diocèses de Nimes & de Maguelonne. Sept évêques de sa province y assistèrent, savoir : Willeran de Carcassonne, Agilbert de Béziers, Amélius d'Uzès, Boson d'Agde, Agelard de Nimes, Servus-Dei de Girone & Abbon de Maguelonne, avec deux abbés, Froïa de Saint-Laurent de Vernosoubre & Wittard de Saint-Julien, & l'envoyé de Durand, abbé de Sainte-Marie. Ce dernier monastère n'est pas différent[3] de l'abbaye de Notre-Dame de la Grasse. Le premier, qu'on confond[4] mal à propos avec celui de Saint-Laurent sur la rivière de Niesle au diocèse de Narbonne, étoit situé au voisinage[5] de celui de Saint-Chinian, avec lequel il fut uni peu de temps après; enfin le second paroît le même que celui de Saint-Julien d'Uzès dont on a déjà parlé.

Éd. origin t. II, p. 34. Outre ces prélats, un grand nombre d'ecclésiastiques du second ordre & plusieurs seigneurs de la province se trouvèrent au concile de Port; en sorte qu'on peut le regarder comme une assemblée mixte, composée des principaux membres des deux ordres, pour traiter également des matières ecclésiastiques & politiques. Ce concile adjugea à un prêtre nommé Adelbert l'église de Saint-Jean-Baptiste de Cocone, au diocèse de Maguelonne, dont Abbon, son évêque, l'avoit dépouillé. Il est fait mention dans ce jugement d'un évêque nommé Maldomar qui, selon toutes les apparences, étoit le prédécesseur d'Abbon. Celui-ci souscrivit le premier à cette décision, à laquelle il consentit &, après lui, Arnuste de Narbonne, Servus-Dei de Girone, Tructarius de Béziers, &c. La souscription de ce dernier fait naître une[6] difficulté, sur ce que, suivant les actes du concile, Agilbert, évêque de Béziers, y assista en personne; mais comme il est constant d'ailleurs que Tructarius occupoit déjà le siége épiscopal de cette ville dès le mois de juillet de la même année, il faut qu'Agilbert, son

[1] La conclusion de dom Vaissete n'est pas exacte; beaucoup de pays portent dans les textes la qualification de comté, sans pour cela avoir été administrés par un comte. Cette désignation venait souvent de ce qu'on prenait la partie pour le tout, & de ce qu'on donnait à cette partie une qualification qui en réalité appartenait à une circonscription plus étendue. [E. M.]

[2] Baluze, *Concil. Gall. Narb.* p. 1 & seq. — *Conciles*, t. 9, p. 478 & suiv.

[3] Mabillon, ad ann. 897, n. 15, & Baluze, *Concil. Galliae Narb.* not p. 3.

[4] Baluze, *Concil. Gall. Narb.* not. p. 3.

[5] Voyez tome II, *Note* LXXXIX.

[6] Labbe, *Not. in Concil.* t. 9, p. 480. — Baluze, *Concil. Galliae Narb.* not. p. 3.

prédécesseur, soit mort & qu'il lui ait succédé, ou du moins qu'il ait été élu durant la tenue du concile.

LX. — *Union des vicomtés de Béziers & d'Agde.*

Tructarius, que d'autres appellent Fructuarius, évêque de Béziers, fit en effet un échange [1] avec Rainard ou Réginald, *vicomte du comté de Béziers*, & Dide, sa femme, *le samedi* 16 *juillet de l'an* 897, *indiction* xv. Ce Rainard n'est pas différent du seigneur de ce nom qui servit au siége de Vienne, l'an 881 [2], sous le roi Carloman, & à qui ce prince confirma alors la possession des terres d'Aspiran & d'Alignan, dans le diocèse de Béziers, qu'il tenoit des Espagnols réfugiés dans la Septimanie, ses ancêtres. Comme ces terres étoient à la bienséance de l'église de Béziers, le vicomte Rainard & Dide, sa femme, les donnèrent en échange à l'évêque Tructarius, à l'exception d'une partie dont ils avoient déjà disposé en faveur d'un certain Walcheron, & qui fut nommée pour cela *la terre de Walcheron*. On prétend [3] que c'est aujourd'hui le lieu de Villenouvelle. L'évêque de Béziers donna à Rainard, en contre-échange, du consentement de ses chanoines & au nom de son église, le village de Tavels, en deçà du Rhône, avec la somme de deux cents sols.

Cet acte est souscrit, après le vicomte & Dide, son épouse, par Arsinde & par Boson. Ce dernier se qualifie *vicomte de Béziers & d'Agde*, dans un titre [4] postérieur de six mois, ce qui fait voir que Rainard décéda dans l'intervalle de ces deux actes. Il paroît [5] qu'il n'eut qu'une fille nommée Adélaïde, qui hérita de lui de la vicomté de Béziers; qu'elle épousa le même Boson, vicomte d'Agde, qui unit par là ces deux vicomtés à son domaine, & qu'enfin celui-ci étoit fils d'Arsinde, qui souscrivit avant lui à l'échange dont on vient de parler. L'acte où Boson [6] est qualifié vicomte de Béziers & d'Agde est une enquête qui fut faite le 14 décembre de l'an 897, au sujet d'un différend que l'évêque Tructarius & un certain Amalric avoient à l'occasion de cet échange. Boson possédoit [7] la vicomté de Béziers les années dix, onze & douze du règne de Charles le Simple *depuis la mort d'Eudes*, c'est-à-dire qu'il en jouit du moins jusqu'en 920. Quant à Tructarius, il mourut sans doute peu de temps après son échange; car Matfred [8] lui avoit déjà succédé au mois d'octobre de l'année suivante. Il est à remarquer que cet acte, quoique daté du 16 de juillet de l'an 897, n'est cependant que de la neuvième année du règne du roi Eudes, ce qui confirme ce que nous avons dit ailleurs, que ce prince ne fut pas généralement reconnu dans la Septimanie aussitôt après son élection; car on auroit dû compter alors la dixième année de son règne, qui fut la dernière de sa vie.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XVII.
[2] Voyez ci-dessus, n. xxiii.
[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 410.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XVIII. — Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 43.
[5] Voyez tome IV, *Note* XX.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XVIII.
[7] Archives de l'église de Béziers.
[8] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 48.

LXI. — *Mort du roi Eudes. — Charles le Simple lui succède dans une portion du royaume.*

Ce prince[1] mourut en effet au commencement du mois de janvier de l'an 898. Si l'on en croit un auteur[2] qui a écrit dans le commencement du onzième siècle, il laissa un fils nommé Arnoul, qui lui succéda dans la partie de la France que Charles lui avoit cédée, & qui mourut peu de temps après. On[3] donne aussi à Eudes une fille appelée Oda, laquelle épousa Zuentibold, roi de Lorraine, & dont les généalogistes de la maison de France ont omis de faire mention. Au reste, un célèbre critique[4] se trompe, lorsqu'il dit qu'Hugues le Grand, père d'Hugues Capet, étoit fils du roi Eudes. Hugues le Grand étoit certainement fils de Robert, frère du roi Eudes.

Éd. origin. t. II, p. 35.

Après la mort de ce dernier, les principaux seigneurs du royaume s'étant assemblés à Reims, reconnurent de nouveau Charles le Simple pour leur roi, & Foulques, archevêque de cette ville, l'y couronna pour la seconde fois. Cet événement, qui rendit ce prince maître de près des deux tiers du royaume, c'est-à-dire de toutes les provinces situées à la gauche de la Loire où il n'avoit pas encore régné, fut si mémorable pour lui, qu'il en data la plupart des chartes qu'il donna dans la suite. C'est aussi à la[5] même époque, ou à la mort d'Eudes, qu'il faut rapporter la date de tous les actes de l'Aquitaine, de la Septimanie & de la Marche d'Espagne, dans lesquels le règne de Charles le Simple est marqué.

LXII. — *Guillaume le Pieux, marquis de Gothie, reconnoît Charles le Simple.*

Ce prince ne fut pas même généralement reconnu dans ces provinces d'abord après la mort d'Eudes; car nous avons un titre[6] de l'abbaye de Montolieu au diocèse de Carcassonne, daté *du 22 de février, la première année après la mort du roi Eudes, J.-C. régnant, & dans l'attente d'un roi,* & Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie & comte d'Auvergne, date[7] une de ses chartes *du mois de mai de l'année de la mort d'Eudes, roi des François & des Aquitains.*

Guillaume prend dans cet acte les titres *de duc, de comte & de marquis,* ce qui prouve qu'il possédoit alors le duché d'Aquitaine, dont il étoit par conséquent redevable au roi Eudes, qu'il appelle aussi *son seigneur* dans plusieurs autres[8] chartes postérieures. Il étoit en même temps abbé[9] séculier de Saint-

[1] *Annal. Mettens.* p. 329.
[2] Adhémar de Chabanais, p. 164.
[3] Mabillon, ad ann. 897, n. 13.
[4] Pagi, ad ann. 888, n. 1.
[5] *Marca Hispanica,* p. 374 & seq. — Voyez au tome IV, *Note* XVIII, n. 5.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XIX.
[7] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 10.
[8] *Ibid.* p. 9 & suiv.
[9] *Ibid.* p. 11 & suiv. — Voyez aussi le *Cartulaire imprimé de Saint-Julien de Brioude,* & notre addition à la *Note* LXXXVII du tome II.

Julien de Brioude, comme il paroît par divers monumens, abus alors assez commun qui s'étoit introduit sous le règne de Charles le Chauve & qui continua dans le siècle suivant, où les abbayes les plus considérables du royaume furent occupées par des seigneurs séculiers, ce qui affoiblit extrêmement la discipline régulière. Nous apprenons cependant par une charte[1] de Guillaume le Pieux, datée *du mois d'août, la première année du règne de Charles, roi des François & des Aquitains,* qu'il reconnut bientôt après ce prince, & nous savons d'ailleurs que s'étant rendu l'année suivante à sa cour, Charles accorda alors, à sa recommandation[2], un diplôme en faveur de l'abbaye d'Aurillac.

LXIII. — *Abbaye de Saint-Martin de Lez dans le pays de Fenouillèdes.*

Si Charles ne fut pas sitôt reconnu dans une partie de la Septimanie, le reste se soumit du moins à son autorité dès la mort du roi Eudes. C'est ce qui paroît, entre autres, par une donation[3] faite au mois de mars, la première année du règne du premier, c'est-à-dire deux mois après la mort de l'autre, au monastère de Saint-Martin, dans le pays de Fenouillèdes, & à Basile, son abbé. C'est le plus ancien monument que nous connoissions de cette abbaye, qu'on appeloit Saint-Martin de Lez (*de Lenis*) & qui subsistoit sans doute longtemps auparavant : elle étoit située[4] dans la partie de l'ancien diocèse de Narbonne, qui compose aujourd'hui celui d'Alet, près de la rivière d'Aude, dans un vallon nommé *Valcarne,* à une demi-lieue de Quillan. Elle fut florissante pendant le neuvième siècle & dans les suivans; mais enfin, les seigneurs séculiers ayant envahi ses biens, elle tomba peu à peu par là dans le relâchement. Bernard, comte de Besalu & de Fenouillèdes, la donna[5] en 1070 à celle de Saint-Pons de Tomières pour la réformer, & elle n'eut plus depuis que le titre de prieuré conventuel : on y voyoit encore des religieux au seizième siècle, avant les guerres des religionnaires, qui la ruinèrent de fond en comble. Les anciens[6] monumens mettent au nombre de ses abbés : Arnaud, qui avoit succédé à Basile la trentième année du règne de Charles le Simple; Séguier qui la gouvernoit la quatrième du roi Lothaire, & Raoul qui vivoit la huitième du règne de ce dernier prince.

LXIV. — *Chartes de Charles le Simple en faveur des églises de la Province.*

Charles le Simple, après son nouveau couronnement à Reims, résolut de conquérir[7] le royaume de Lothaire, dont ses deux frères Louis & Carloman

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 10.
[2] Mabillon, *Annales Bened.* ad ann. 899, numéro 24.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XX.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XX & n. LXXXIII.
[5] *Ibid.* n. CCXLVI.
[6] Archives de l'archevêché de Narbonne.
[7] Reginon, *Chronicon.— Annal. Mettens.* p. 336.

avoient été injustement dépouillés. Dans ce dessein, il déclara la guerre à Zuentibold qui le possédoit & qui se mit en état de défense. Les deux armées étant en présence n'attendoient plus que le signal pour en venir aux mains, quand enfin les deux rois convinrent d'un traité de paix dont nous ignorons les articles.

Éd. origin. t. II, p. 36. On auroit sujet de croire que Charles tourna ensuite ses armes contre Louis, roi de Provence, s'il étoit constant que deux diplômes [1] qui nous restent du premier, & qui sont datés *de Vienne,* le 1er de novembre de l'an 898, eussent été donnés à Vienne en Dauphiné, plutôt que dans quelque palais royal ou maison de campagne de même nom [2]. Par l'un de ces diplômes [3], Charles confirme en faveur d'Arnuste, archevêque de Narbonne, l'église de cette ville dans la jouissance de ses priviléges & des domaines qu'elle avoit reçus des rois ses prédécesseurs; il lui donne l'abbaye de Cubières dans le comté de Razès, le fief de Juvignac *dans le comté de Substancion,* & un village situé dans le territoire du château de Sauve, dans le comté de Nimes, pour en employer les revenus à la réparation de l'église cathédrale & des autres églises de Narbonne qui tomboient en ruine. Cette charte nous donne lieu de remarquer: 1° que le comté de Maguelonne avoit pris alors le nom de Substancion, lieu où les évêques & les comtes du pays avoient établi leur demeure depuis la ruine de la ville de Maguelonne. Les premiers conservèrent cependant toujours leurs anciens titres, les autres se qualifièrent indifféremment comtes de Substancion & de Melgueil ou Mauguio; ils prirent ce dernier nom d'un château qui étoit le chef-lieu de leur domaine; 2° que c'est ici le plus ancien monument de notre connoissance où il soit fait mention de la petite ville de Sauve dans les Cévennes, autrefois de l'ancien diocèse de Nimes & aujourd'hui de celui d'Alais. Au reste, il paroît qu'il y a quelque chose à corriger dans la date de ce diplôme, qui est *du premier de novembre indiction* 1, *la sixième année du règne de Charles, & la deuxième depuis qu'il avoit succédé à Eudes;* car l'indiction & l'année du règne prouvent qu'il appartient à l'an 898. Or, Charles n'étoit alors que dans la première année de son règne depuis la mort d'Eudes.

L'autre charte datée de Vienne regarde [4] l'église d'Elne ou *de Roussillon* & Riculfe son évêque, à qui Charles donna, à la prière de la reine Adélaïde sa mère, pour la réparation de la cathédrale de cette ville & des autres églises du diocèse, quelques bénéfices ecclésiastiques & la moitié des droits domaniaux du comté de Roussillon. Ces deux diplômes sont datés de l'indiction première, ce qui prouve que nos rois n'employoient pas toujours l'indiction grecque au neuvième siècle [5].

Ces actes prouvent aussi que Charles le Simple régnoit alors sur la Septima-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XX.— *Marca Hispanica*, p. 830 & seq.

[2] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 608 & seq.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XX.

[4] *Marca Hispanica*, p. 830 & seq.

[5] Voyez dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1855, un travail de M. Aug. Bernard, sur les indictions & sur les différentes manières dont on les comptait. [E. M.]

An 898

nie & la Marche d'Espagne; ce qu'on voit encore par une donation[1] faite à l'abbaye de Cuxa, dans le diocèse d'Elne, la première année du règne de ce prince, de plusieurs terres & églises situées dans la vallée de Conflans, par la comtesse Ermessinde, les comtes Rodulfe & Miron, & la comtesse Quixilo, qui y souscrivirent avec le comte Wifred[2]. Ce dernier est[3] le même que Wifred le Velu, comte de Barcelone, frère de Rodulfe, comte de Conflans, & de Miron, comte de Roussillon. Ils étoient tous trois fils d'Ermessinde, qui est peut-être la même qui fit cette donation. Quant à la comtesse Quixilo, elle étoit femme sans doute de l'un de ces deux derniers.

LXV. — *Différend du vicomte Aton avec l'abbaye de Montolieu.*

On voit enfin que le roi Charles le Simple étoit reconnu dans le Languedoc au mois de décembre de l'an 898, par un plaid[4] qui fut tenu alors à Alzonne dans le diocèse de Carcassonne, sur les frontières de l'ancien Toulousain, & qui est daté de la première année du règne de ce prince. Rainulfe, abbé du château de Mallast ou de Montolieu, se plaignit devant l'assemblée de ce que Aton, viguier ou vicomte d'*Eudes, comte & marquis de Toulouse,* avoit envahi sur son monastère les terres d'un village appellé Magnanac. Aton qui prétendoit que ces terres dépendoient d'un lieu voisin nommé Ramesinde, qui étoit de son domaine, convint d'envoyer Oliba, son viguier, sur les lieux, pour faire des informations, après lesquelles l'abbé ayant prouvé, en présence de plus de vingt juges assemblés sur ce sujet, que les mêmes terres appartenoient à son monastère, suivant les chartes des rois Pépin & Charles, un jugement rendu par le comte Frédelon, & une enquête faite auparavant devant Rodegille, viguier, l'abbaye de Montolieu fut maintenue dans la possession de ce domaine. Un célèbre[5] auteur qui fait mention de ce jugement le rapporte aux premières années de Charles le Chauve; mais il s'est trompé, car il est constant qu'Eudes, comte de Toulouse, qui vivoit alors, ne posséda ce comté que longtemps après le commencement du règne de ce prince. Il paroît qu'Aton, *vicaire* du comte Eudes, étoit fils d'un autre seigneur de même nom[6], vicomte dans le Toulousain en 867; que ce dernier, outre Aton II, dont nous venons de parler, lequel fut probablement la tige des comtes héréditaires de Toulouse, de Millau en Rouergue & de Gévaudan, eut un autre fils nommé Bernard, qui a donné l'origine aux vicomtes d'Albi, de Nimes & de Lautrec.

Éd. origin. t. II, p. 37.

[1] *Marca Hispanica*, p. 376 & 831.

[2] C'est à tort que Baluze & dom Vaissete rapportent cette donation à l'année 898; elle doit être attribuée à l'année 885, parce que Miron, comte de Roussillon, dont Ermessinde se dit veuve, mourut avant le 12 mars 895. Il résulte de là que cette charte ne peut être citée pour établir l'époque du règne de Charles le Simple sur la Septimanie, puisqu'elle se rapporte, non pas à ce dernier, mais à Charles le Gros. Néanmoins, d'autres documents viennent à l'appui de ce qu'avance ici dom Vaissete, que Charles le Simple était reconnu en Septimanie dès l'année 898. [E. M].

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 47 & suiv. & l'addition à cette *Note*.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXI.

[5] Mabillon, ad ann. 840, n. 26.

[6] Voyez tome IV, *Notes* XXI & XXXIII.

LXVI. — *Nouveaux diplômes de Charles le Simple en faveur des églises ou de divers seigneurs de Septimanie.*

Charles le Simple & le roi Zuentibold confirmèrent [1] l'année suivante le traité qu'ils avoient déjà conclu. Charles étoit alors aux environs de Reims dans le palais de *Turnus* ou *Torn,* que quelques-uns ont pris pour Turin en Piémont, mais dont la véritable situation étoit sur la rivière d'Aisne [2], à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui la *Tour,* ou du moins sur la Sare [3]. Ce prince donna, dans ce palais, divers diplômes en faveur des églises & des particuliers de la Septimanie & de la Marche d'Espagne, depuis le 29 de mai jusqu'au 14 juin, *Indiction* II, *la septième année de son règne, & la deuxième depuis sa succession aux États du roi Eudes;* ce qui convient parfaitement à l'an 899.

Servus-Dei [4], évêque de Girone, y obtint la confirmation des privilèges de son église, & Durand [5], abbé de Notre-Dame d'Orbieu ou de la Grasse, qui se trouvoit alors à la cour, celle de tous les domaines que son abbaye possédoit dans les pays de Carcassonne, Narbonne, Conflans & Razès, & dans les autres provinces. Il est fait mention, entre ces domaines, de l'église de Saint-Pierre & Saint-Paul, dans l'île de Lac, au territoire de Narbonne, que le comte Wifred avoit échangée avec Frédol, archevêque de cette ville, & de deux autres églises situées dans le Razès & le pays de Pierrepertuse, que *le comte Oliba, de bonne mémoire,* avoit données à la même abbaye.

Arnuste, *archevêque de Narbonne & de Razès,* qui se trouvoit alors à la cour de Charles le Simple, obtint de ce prince deux diplômes [6] datés du même palais le 6 de juin. L'un qui est adressé à tous les marquis, comtes, ducs, viguiers, juges, &c., regarde les immunités des ecclésiastiques de la province de Narbonne, sur lesquels ces officiers faisoient diverses exactions, & qu'ils contraignoient de servir de caution, de comparoître aux tribunaux séculiers, d'assister aux plaids, &c. Le roi défend de vexer ces ecclésiastiques & ordonne que désormais leurs affaires seroient jugées par les évêques, conformément aux canons. L'autre charte [7] est particulière à l'église de Narbonne, que Charles, sur les représentations du même Arnuste & à la prière de la reine Adélaïde sa mère, confirma dans ses anciens domaines & dans ceux que l'archevêque Sigebode avoit obtenus des rois Louis, son père, & Carloman, son frère, ses prédécesseurs. Ces derniers domaines consistoient entre autres dans l'abbaye de Saint-Laurent, sur la rivière de Niesle, que Carloman [8] avoit unie à l'église de Narbonne. Charles confirma [9] cette union, à la charge que l'archevêque entretiendroit une communauté de religieux dans ce monastère & fourniroit à leur

[1] *Annal. Mettens.*

[2] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 899, n. 24, ann. 897, n. 15.

[3] *Marca Hispanica,* p, 375.

[4] *Ibid.* p. 828 & seq.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXI.

[6] *Ibid.* n. XXIII & suiv.

[7] *Ibid.* n. XXIV & suiv.

[8] *Ibib.* n. III.

[9] *Ibid.* n. XXIV & suiv.

subsistance. Il unit aussi à la même église l'abbaye de Cubières dans le comté de Razès & celle de Bagnols dans celui de Besalu, & lui donna « toutes les « terres, maisons, vignes & autres biens fonds que les Juifs possédoient dans « le comté de Narbonne, & dont on avoit accoutumé de payer la dîme, de « quelque manière qu'ils en eussent fait l'acquisition. » Ce qui nous donne lieu de remarquer que les Juifs de la Septimanie ne jouissoient plus alors, comme sous le règne de Louis le Débonnaire, du privilége de pouvoir posséder des immeubles. Au reste, on voit par ce diplôme que l'église de Narbonne étoit toujours réduite à une grande pauvreté, que la cathédrale & les autres églises de la ville menaçoient une prochaine ruine, & que le comte de Béziers possédoit les biens qu'il avoit usurpés sur l'église de Saint-Paul, de même que sous le règne de Louis le Bègue & de Carloman qui en avoient ordonné la restitution & uni divers bénéfices à l'église de Narbonne, pour la réparation de la cathédrale & des autres églises, preuve de la foiblesse du gouvernement & que nonobstant tous les bienfaits que les églises recevoient alors de nos rois, elles n'en étoient pas plus riches; ce qui provenoit sans doute de l'autorité que les grands vassaux, qui avoient usurpé les biens ecclésiastiques, s'étoient arrogée.

Charles accorda le même jour un troisième diplôme, à [1] la recommandation d'Arnuste, archevêque de Narbonne, en faveur de l'église *de Roussillon* (*Rossilionensis*) dédiée sous l'invocation de Ste Eulalie. Ce prince permet à Riculfe, son évêque, de faire des acquisitions *dans tout son royaume de Gothie ou d'Espagne*, & donne la moitié des droits domaniaux dans toute l'étendue des pays de Roussillon & de Conflans qui formoient le diocèse de ce prélat, & enfin tout ce que le fisc étoit en droit d'exiger des Espagnols réfugiés, appelés *Hostolenses*[2], qui habitoient sur les terres de cette église. On voit par là que la Septimanie ou Gothie portoit encore alors le titre de royaume, & que la ville d'Elne s'appelloit *Roussillon* comme le pays dont elle étoit capitale. Il est fait mention dans cette charte des terres que le comte Miron avoit données à la même église. Éd. origin. t. II, p. 38.

Charles en donna une quatrième, le 6 de juin[3], dans le même palais *de Torn*, pour confirmer dans ses priviléges l'abbaye de Saint-Agnan confesseur & de Saint-Laurent martyr, située dans le lieu d'*Olocian*, au diocèse de Narbonne, & dont Béra étoit abbé. Cette abbaye n'est pas différente de celle de Saint-Chinian, qui appartient aujourd'hui au diocèse de Saint-Pons & à laquelle on avoit uni depuis peu celle de Saint-Laurent de Vernosoubre, située dans le voisinage.

Enfin, Charles étoit encore au palais de Torn le 14 de juin. Il y donna alors un diplôme[4] par l'entremise de la reine Adélaïde, sa mère, & à la demande d'Arnuste, archevêque de Narbonne, pour confirmer un de ses vassaux nommé Étienne, & Anne, sa femme, dans la possession d'un grand nombre de terres

[1] *Marca Hispanica*, p. 831 & seq.
[2] *Ibid. ibid.*
[3] *Spicilegium*, t. 13, p. 265 & seq. — Mabillon *Annal. Bened.* ad ann. 897, n. 15.
[4] Martène, *Thesaurus anecd.* t. 1, p. 58.

& de plusieurs églises situées dans les pays & comtés de Narbonne, de Roussillon, d'Empurias & de Minervois, avec le privilége de les posséder héréditairement en alleu & en toute liberté. Étienne descendoit sans doute de quelqu'un de ces Espagnols refugiés dans la Septimanie, en faveur desquels Charlemagne & Louis le Débonnaire accordèrent en hérédité diverses terres incultes du domaine de cette province.

LXVII. — *Guillaume le Pieux, marquis de Gothie, fait un voyage à la cour.*

Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, marquis de Gothie & duc d'Aquitaine, sollicita [1] en même temps auprès de Charles un diplôme en faveur de l'abbaye d'Aurillac, fondée quelques années auparavant par S. Géraud, qui, à ce qu'il paroît [2], étoit son parent & avec lequel il avoit du moins des liaisons très-étroites. Géraud étoit d'une [3] naissance très-illustre & avoit été élevé dans sa jeunesse sous les yeux de Bernard, comte d'Auvergne, qui dans le temps de sa mort lui recommanda le même Guillaume, son fils, alors encore jeune. Géraud vécut toujours dans une grande union avec ce dernier, qu'il regardoit comme son fils; il y eut cependant une occasion où ils faillirent se brouiller, la voici :

Suivant l'usage établi à la fin du neuvième siècle [4], les ducs & les comtes qui, à la faveur des troubles du royaume, s'étoient érigés en souverains des pays dont auparavant ils n'étoient que simples gouverneurs, tâchoient par toutes sortes de moyens de s'assujettir les vassaux immédiats du roi, & les obligeoient à se soumettre à leur propre suzeraineté. Guillaume, se conformant à cet usage, n'omit rien pour engager Géraud, qui étoit seigneur ou comte d'Aurillac, à se déclarer son vassal; mais celui-ci, quelque dévoué qu'il fût à ce duc, n'y voulut jamais consentir, ce qui causa quelque refroidissement entre eux. Tout ce que Guillaume put obtenir fut que Géraud consentît que Rainald, son neveu, & un grand nombre de gentilshommes qui relevoient de lui reconnussent ce prince pour leur seigneur. Rainald étoit fils d'Avigerne, sœur de Géraud [5], & frère de Benoît, vicomte de Toulouse, dont nous parlerons ailleurs.

S. Géraud & le duc Guillaume vécurent depuis en très-bonne intelligence, & le premier servit sous les enseignes de l'autre, qui, pour marque de la considération qu'il faisoit de sa personne, lui offrit [6] sa sœur en mariage. Ermengarde, mère de Guillaume, souhaitoit extrêmement cette alliance; mais l'amour que Géraud avoit pour le célibat la lui fit refuser, & il s'adonna entièrement aux œuvres de piété. L'attachement qu'il avoit pour les intérêts de Guil-
Éd. origin. t. II, p. 39. laume le Pieux, & du jeune Ebles fils de Rainulfe II, comte de Poitiers, l'obligea cependant de prendre les armes contre Adhémar, à qui le roi Eudes avoit

[1] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 899, & *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. 5, p. 8.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 95 & suiv.

[3] S. Odon, *Vita S. Geraldi*, p. 67 & seq.

[4] S. Odon, *Vita S. Geraldi*, l. 1, c. 32, p. 81 & seq. — Voyez les notes de Duchesne.

[5] S. Odon, *Vita S. Geraldi*, l. 2, p. 100.

[6] *Ibid.*— Adhémar de Chabanais, p. 163 & suiv.

An 899

donné ce comté[1] & qui soutenu d'Adalelme, son frère, lui déclara la guerre. Géraud la soutint avec succès par une protection toute visible du ciel ; mais il se vit à peine délivré de ses ennemis, que son unique soin fut de s'exercer dans la pratique des vertus & d'affermir la fondation du monastère d'Aurillac qu'il avoit bâti dans son propre fonds. Il y mit des religieux tirés de l'abbaye de Vabres, en Rouergue, & Guillaume le Pieux obtint en sa faveur, du roi Charles le Simple, le diplôme qui a donné lieu à cette digression.

LXVIII. — *Irruption des Sarrasins. — Louis, roi de Provence, passe en Italie où il est couronné empereur.*

Ce duc alla peut-être à la cour pour solliciter du secours contre les Sarrasins, qui, au rapport d'un ancien historien[2], firent en 899 une irruption dans les Gaules & qui durent par conséquent pénétrer dans la Gothie, dont Guillaume possédoit le marquisat ; à moins que cet auteur ait voulu parler seulement de quelques courses des infidèles qui s'étoient cantonnés dans les montagnes de Provence & qui, pendant l'absence de Louis, roi de[3] Provence, peuvent avoir fait de nouvelles entreprises entre le Rhône & les Alpes. Ce prince passa en effet en Italie, vers le printemps[4] de l'an 899, après la mort de l'empereur Lambert, qui disputoit le royaume de Lombardie à Béranger. Il y fut appelé par les ennemis du dernier dont le principal étoit Adelbert, marquis d'Yvrée, son propre gendre. Louis accepta d'autant plus volontiers l'offre qu'on lui fit de la couronne de Lombardie, qu'il prétendoit y avoir droit par sa mère, fille de l'empereur Louis II ; mais il eut à peine passé les Alpes, que Béranger ayant marché à sa rencontre à la tête d'une armée supérieure à la sienne, il n'osa l'attaquer, & s'estima heureux d'obtenir, par un traité qu'ils conclurent ensemble, la liberté de retourner en Provence, après s'être engagé par serment à ne plus remettre le pied dans l'Italie & avoir renoncé pour toujours au trône de Lombardie.

Cet événement ne rendit pas les ennemis de Béranger plus soumis. Ils songèrent alors à offrir le royaume de Lombardie à Arnoul, empereur & roi de Germanie ; mais celui-ci étant mort[5] à la fin de l'an 899, & Louis, son fils & son successeur, âgé seulement de sept ans, se trouvant hors d'état de les soutenir, ils[6] appelèrent de nouveau Louis, roi de Provence. Adelbert, marquis de Toscane, l'un des plus puissans princes d'Italie, étoit alors mécontent de Béranger, ce qui fit qu'il promit à Louis de l'aider de toutes ses forces[7].

[1] *Vita S. Geraldi*, p. 83 & seq. — Voyez notes de Duchesne, p. 33.
[2] Hugo Flavin. *Chronicon.* — Labbe, *Bibliot. nova mss.* t. 1, p. 124.
[3] Luitprand, l. 2, c. 10 & suiv. — *Chronicon Farfen.* c. 137. — Reginon, *Chronicon.*
[4] Voyez tome IV, *Note* V.
[5] *Annal. Mettens.* p. 330. — *Annal. Fuld.* p. 584.
[6] Luitprand, l. 2, c. 10, 11 & suiv. — Reginon, *Chronicon.*
[7] *Ibid.*

Sur cette promesse, ce dernier, malgré son serment, repassa les monts au printemps[1] de l'an 900, suivi d'une armée bien plus nombreuse que celle qu'il avoit amenée dans sa première expédition. Ses armes furent aussi plus heureuses. D'abord, il se rendit maître d'une partie de la Lombardie & força enfin Béranger à abandonner Pavie qui en étoit la capitale. Il fit ensuite un voyage à Rome, où il fut couronné empereur au mois de février de l'année[2] suivante par le pape Benoît IV.

An 901

Louis, après son couronnement, retourna à Pavie & continua la guerre contre Béranger qu'il obligea à se retirer en Bavière vers la fin de l'automne de l'an 901. L'année suivante, au mois de juillet, ce dernier ayant appris que l'autre étoit alors brouillé avec Adelbert, marquis de Toscane, repassa les Alpes, s'avança secrètement à la faveur de la nuit vers la ville de Vérone où Louis étoit alors, & ayant gagné les sentinelles il se saisit de sa personne. Il lui accorda cependant la vie avec la liberté, mais il lui fit crever les yeux & le renvoya ensuite en Provence. Louis, forcé d'abandonner la Lombardie après un règne de trois ans & d'en laisser la couronne à son concurrent, vint établir sa résidence à Vienne sur le Rhône. Il conserva le titre d'empereur, avec le royaume de Provence, le reste de sa vie, qui fut beaucoup plus longue[3] que divers modernes ne l'ont cru. Il paroît même qu'il fut reconnu empereur dans Rome jusques en 916 que Béranger trouva moyen de s'y faire donner la couronne impériale par le pape. Louis, de retour de ses États en deçà des Alpes, gouverna par ses ministres le royaume de Provence, qui comprenoit, comme on l'a déjà remarqué, la partie orientale du Languedoc, c'est-à-dire les diocèses de Viviers[4] & d'Uzès, avec la partie de ceux de Vienne, de Valence, d'Avignon & d'Arles, située en deçà du Rhône. Les entreprises continuelles des Normands dans les provinces situées au nord du royaume ne permirent pas sans doute à Charles le Simple de faire valoir ses droits sur cette ancienne partie de la monarchie, ni d'inquiéter Louis.

An 902

Éd. origin. t. II, p. 40.

LXIX. — *Concile d'Azillan, au diocèse de Narbonne.*

Quoique la Provence & la Septimanie fussent sous la domination de différens princes, ces provinces ne laissoient pas néanmoins de communiquer entre elles. C'est ce qu'on voit en particulier dans le concile qui fut tenu dans[5] l'église de Saint-Étienne d'Attilian, au diocèse de Narbonne, le 13 de juin de l'an 902, *la quatrième année du règne de Charles après la mort d'Eudes,* & auquel Rostaing, archevêque d'Arles & les autres évêques *de Provence* assistèrent. Le lieu d'Attilian, où ce concile fut tenu, n'est pas sans doute différent de la petite ville d'Azille ou Azillan, située sur les frontières des diocèses de Narbonne & de Saint-Pons. Arnuste, archevêque de Narbonne,

[1] Voyez tome IV, *Note* V.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome IV, *Note* V.
[5] Voyez tome V, *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XXVIII.

présida au concile, auquel les évêques *de Gothie & d'Espagne*, ses comprovinciaux, se trouvèrent; ce qui confirme ce que nous avons remarqué ailleurs, savoir que depuis la séparation de la Septimanie d'avec la Marche d'Espagne, le nom de Gothie, commun à ces deux provinces lorsqu'elles ne formoient qu'un même gouvernement, fut restreint à la première.

Le concile d'Attilian jugea un différend qui étoit entre Tetbaldus, *prêtre titré*, c'est-à-dire curé de Sainte-Marie de Vic, *autrement de Quarante*, au diocèse de Narbonne, & un diacre appelé Théodoric qui vouloit assujettir cette église, pour les dîmes, les prémices & les oblations, à celle de Sainte-Eulalie de Cruzi. Tetbaldus, pour prouver l'indépendance de l'église de Quarante, envoya un homme à la cathédrale de Narbonne pour y subir en son nom ce qu'on appeloit alors *l'examen du jugement* (*examen judicii*), qui se faisoit par l'épreuve du feu ou de l'eau froide. Arnuste, archevêque de Narbonne, à qui, suivant les actes, appartenoit l'inspection sur les églises de son diocèse & *qui avoit la principale autorité dans le concile*, y ayant rendu témoignage que cet homme étoit sorti sain & sauf de cette épreuve, les évêques décidèrent en faveur de Tetbaldus & déclarèrent l'église de Notre-Dame de Quarante indépendante de celle de Cruzi. Celle-ci est aujourd'hui du diocèse de Saint-Pons. L'autre, qui appartient à celui de Narbonne, fut érigée depuis en abbaye & habitée par des chanoines réguliers.

De tous les évêques qui assistèrent au concile d'Attilian, nous n'avons que les souscriptions d'Arnuste, archevêque de Narbonne & de quatre évêques qui ne marquent pas leur siége; savoir, Servus-Dei, Riculfe, Nantigise & Agambert; mais excepté l'évêché de ce dernier, les trois autres nous sont connus d'ailleurs. Nantigise étoit évêque d'Urgel, Servus-Dei de Girone, & Riculfe d'Elne ou de Roussillon. Ce dernier avoit fait un voyage à Rome[1] au mois d'octobre de l'an 897 & avoit obtenu de Romain, qui siégeoit alors sur la chaire de saint Pierre, la confirmation des donations faites à son église, entre autres par Miron, comte de Roussillon.

LXX. — *Comtes de Roussillon.*

Ce comte vivoit encore au mois de juillet de la quatrième année de Charles le Simple ou de l'an 901, & rendit[2] alors un jugement en faveur de l'abbaye de Cuxa. Comme il n'est plus parlé de lui dans la suite, il y a lieu de croire qu'il mourut peu de temps après[3]. Quoiqu'il paroisse que les comtes de Rous-

[1] *Marca Hispanica*, p. 833 & seq. — Voyez tome IV, *Note* IV.

[2] *Marca Hispanica*, p. 835.

[3] Les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ont commis plusieurs erreurs dans ce qu'ils rapportent ici sur les comtes de Roussillon. D'abord Miron, frère de Wifred le Velu & comte de Roussillon, mourut en 895 & non après l'année 901. Raoul fut seulement comte de Conflans; Oliba, son fils, mourut avant lui. Le successeur de Miron au comté de Roussillon fut Suniaire II, qui était comte d'Ampurias depuis 880 au moins. Celui-ci est l'auteur de la famille des comtes de Roussillon. Il eut quatre fils : Bencion & Gauzbert, comtes d'Ampurias & de Roussillon après lui; Elmerade & Wadalde, qui furent successivement évêques d'Elne. Quant à décider

sillon, ses successeurs, fussent de sa famille, qui étoit la même que celle des comtes de Barcelone, nous ne connoissons pas bien cependant leur descendance. Nous trouvons d'abord un comte nommé Radulfe ou Raoul, qui, de[1] concert avec Ralinde, son épouse, donna la sixième année du règne de Charles le Simple, ou l'an 904, à l'abbaye de la Grasse, le lieu de Padillan dans le Roussillon. Nous ne doutons pas qu'il ne fût comte de ce pays, & peut-être est-il le même que Raoul, comte de Conflans, qui aura succédé à son frère Miron dans le comté de Roussillon. On voit par la même donation du comte Raoul, qu'il avoit alors un fils nommé Oliba. Nous ignorons si celui-ci lui succéda dans ses dignités. On trouve[2] ensuite Bencion & Gauzfred, frères d'Almérade, évêque d'Elne, qui possédoient le Roussillon par indivis en 916. Le premier mourut vers le même temps &, à ce qu'il paroît, sans postérité; car Éd. origin. t. II, p. 41. Gauzfred, son frère, qui lui survécut longtemps, jouit du comté de Roussillon en entier. On[3] conjecture qu'ils étoient fils du comte Suniarius & d'Ermengarde, dont le même Gausbert fait mention dans une charte[4] de l'an 930. On peut encore conjecturer qu'ils étoient proches parens des comtes de Carcassonne & de Razès qui vivoient alors, & parmi lesquels on trouve les noms d'Oliba & de Bencion.

LXXI. — *Alliance de l'empereur Louis l'Aveugle avec Guillaume le Pieux.*

L'alliance que Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie & comte d'Auvergne, avoit contractée avec l'empereur Louis l'Aveugle, dont il avoit épousé la sœur, nommée Ingelberge[5], contribua sans doute beaucoup à affermir le dernier sur le trône de Provence & à maintenir l'autre dans l'autorité qu'il s'étoit acquise, par ses dignités, sur une grande partie du royaume. L'union qui étoit entre eux paroît en particulier par un diplôme que Louis étant[6] à Vienne sur le Rhône, au mois de novembre de l'an 902, peu de temps après son retour d'Italie, accorda *à la prière de Guillaume, duc & marquis,* en faveur de Bernard & Teutbert, ses vassaux, à qui il donna l'abbaye d'Ambierle dans le Forez, à la droite du Rhône. Le royaume de Provence s'étendoit donc alors jusque dans ce pays. Quant à l'époque du mariage de Guillaume le Pieux avec Ingelberge, sœur de Louis, on[7] convient qu'il ne se fit qu'après l'an 886 & sans doute même plusieurs années après, puisqu'il paroît certain[8] que cette princesse étoit fille d'Ermengarde, seconde femme de Boson, roi de Provence, que ce prince n'épousa qu'en 876. Aussi n'avons-nous

si Suniaire II était parent des comtes de Barcelone, c'est ce qu'on ne peut faire sans témérité. On ne peut pas savoir davantage s'il était parent des comtes de Carcassonne & de Razès. Cela est peu probable. [E. M.]

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XXVIII.

[2] *Marca Hispanica*, p. 839 & seq.

[3] *Ibid.* p. 383.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXXVII, n. 109 & suiv.

[5] Voyez au tome II de cette édition, l'addition à la *Note* LXXXVII, où est rapportée la généalogie des comtes de Roussillon. [E. M.]

[6] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 902, n. 13.

[7] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 12.

[8] Voyez ci-dessus, n. XXXIX.

An 902

aucun monument qui prouve que Guillaume le Pieux & Ingelberge aient été mariés avant l'an 898[1].

An 903

Louis, frère de cette princesse, fit un voyage à[2] Lyon au mois de septembre de l'an 903 & y donna, à la recommandation du comte Teutbert dont on vient de parler, à Amélius, évêque d'Uzès, *son vassal,* le lieu de *Fretus* & l'église de Saint-Remi dans le comté d'Avignon : nouvelle preuve que Louis l'Aveugle étendoit sa domination à la droite du Rhône; il paroît, d'ailleurs[3], que ce prince étoit maître du Vivarais. On voit par là que ce pays & celui d'Uzès étoient alors frontières du royaume de Septimanie.

LXXII — *Royaume de Septimanie.*

An 904

Il est fait mention de ce dernier royaume dans une charte du roi Charles[4] le Simple du 23 de juin de l'an 904, par laquelle ce prince, à la recommandation de Robert, frère du roi Eudes, donne en propriété à un de ses vassaux nommé Théodose, tant pour lui que pour sa postérité, plusieurs terres qui appartenoient au fisc dans le pays de Narbonne & dans les comtés de Roussillon & de Besalu, avec la liberté de faire des acquisitions *dans tout son royaume de Gothie ou de Septimanie, sans être assujetti à aucun service.* Charles soumet en même temps tous ceux qui faisoient leur demeure dans ces terres, aux mêmes corvées & obligations, à l'égard de Théodose & de ses successeurs, auxquelles les Espagnols réfugiés ou autres vassaux étoient assujettis envers les comtes du pays. Un privilége si singulier[5] prouve que ce seigneur, dont on ne connoît pas l'origine, étoit un personnage de considération.

Cette charte prouve aussi que le royaume de Gothie ou de Septimanie[6] dont il est parlé dans divers autres monumens[7] du dixième siècle, s'étendoit en deçà & en delà des Pyrénées & qu'il comprenoit non-seulement la Septimanie propre, ou partie du Languedoc avec le Roussillon, mais encore la Marche d'Espagne ou Catalogne, contre le sentiment d'un moderne[8] qui paroît soutenir que le seul diocèse d'Urgel dans la Marche d'Espagne étoit compris dans ce royaume. Au reste, la charte dont on vient de parler est datée de Vienne, ce qui pourroit peut-être faire croire que Charles le Simple s'étoit avancé, alors, du côté du Rhône pour faire la guerre à Louis, roi de Provence. Mais outre que nous trouvons en Champagne un[9] palais appelé Vienne, où Charles aura été plus vraisemblablement, les entreprises continuelles que les Normands fai-

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 10.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXIX.
[3] *Ibid.*
[4] *Capitulaires,* t. 2, p. 1525 & suiv.
[5] *Marca Hispanica,* p. 377.
[6] De ce que la Septimanie est qualifiée royaume dans plusieurs documents, il ne s'ensuit pas qu'elle ait jamais fait un royaume particulier. Il n'y a jamais eu de rois de Gothie ou de Septimanie. Ce pays est appelé royaume par Charles le Simple, parce qu'il faisait partie de ses États. [E. M.]
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXVI & XLIII.
[8] Baluze, *Not. in concil. Narb.* p. 6 & seq.
[9] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum.*

soient en ce temps-là dans l'intérieur du royaume ne permettoient guère à ce prince de s'engager dans une pareille expédition.

LXXIII. — *Rétablissement de l'abbaye de Sorèze.*

On croit que ces pirates détruisirent vers le même temps le monastère de Sainte-Marie de Sorèze, dans le Toulousain. On sait[1], du moins, que l'église de ce monastère ayant été consumée par le feu, Walefride, qui en étoit abbé & ses religieux vendirent pour la réparer, la cinquième année du règne de Charles le Simple en Aquitaine, ou vers l'an 903, le lieu & prieuré de Saramon (*Cella Medulfi*) sur la Gimone, au diocèse d'Auch, avec ses dépendances, situées tant dans le même diocèse que dans le pays de Savez, portion de l'ancien Toulousain. Ils aliénèrent ce prieuré qui avoit été soumis à leur abbaye sous le règne de l'empereur Louis le Débonnaire, pour le prix de mille sols, en faveur de Garcias, comte & marquis de Gascogne, à qui ils en cédèrent seulement la jouissance pendant sa vie, à condition qu'après sa mort il leur reviendroit. Ils s'y déterminèrent d'autant plus volontiers qu'ils étoient troublés dans la possession de ce monastère & de son domaine par les seigneurs du voisinage qui avoient envahi ses biens & qui en maltraitoient les religieux. Cet acte de vente est souscrit par Armand, évêque, le même sans doute que l'évêque de Toulouse de ce nom qui vivoit alors & dans le diocèse duquel étoit située l'abbaye de Sorèze.

Éd. origin. t. II, p. 42.

An 905

Les successeurs du comte Garcias se mirent peu en peine de restituer à l'abbaye de Sorèze le lieu de Saramon, comme ils y étoient obligés; ils le gardèrent jusque vers le commencement du neuvième siècle, qu'Odon, fils & successeur d'Arnaud comte d'Astarac & de la comtesse Atalase, y fonda un monastère sous l'invocation de saint Pierre. Raimond, abbé de Sorèze & ses religieux renouvelèrent alors leurs plaintes au sujet de cette usurpation, ce qui engagea enfin Sanche, comte d'Astarac, sa femme, & leurs fils Guillaume & Arnaud, à le leur restituer. Depuis ce temps-là, le monastère de Saramon fut soumis à celui de Sorèze, dont l'abbé fut tiré indifféremment de l'un ou de l'autre.

LXXIV. — *Mort d'Acfred, comte de Carcassonne & de Razès. — Ses successeurs dans ces comtés.*

Acfred I, comte de Carcassonne & de Razès & beau-frère de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, marquis de Gothie & duc d'Aquitaine, mourut vers la fin de l'an 905 ou au commencement de l'année suivante. C'est ce qui paroît[2] par la délivrance que firent, le 19 février de l'an 906, Adelinde sa veuve & sœur du même Guillaume, Aldebrand, abbé & les autres exécuteurs

An 906

[1] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 840, n. 65, & 904, n. 26. — *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 1016 & seq. & *instrum.* p. 170 & seq.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXI, & tome II, *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII, § VII.

testamentaires de ce comte à Rainulfe, abbé, du château de Mallast ou de Montolieu au diocèse de Carcassonne, du lieu & de l'église de Saint-Martin, situés près de la montagne de Bassera dans le comté de Razès, & de quelques autres domaines qu'Acfred avoit légués à ce monastère, par sa dernière disposition.

L'acte est souscrit par Acfred, fils de ce comte, qui avoit deux autres fils d'Adelinde sa femme, Bernard & Guillaume. Il paroît[1] qu'aucun d'eux ne lui succéda dans les comtés de Carcassonne & de Razès, qu'ils les abandonnèrent entièrement aux fils d'Oliba II, leur oncle paternel, qui avoit possédé autrefois ces deux comtés par indivis avec Acfred, leur père, & qu'ils se retirèrent auprès de Guillaume le Pieux, leur oncle maternel. Guillaume & Acfred succédèrent l'un après l'autre dans la suite à ce dernier; d'où l'on doit inférer que Bernard, leur frère, qui est d'ailleurs nommé le premier des trois dans les anciens monumens[2], étoit l'aîné & qu'il mourut avant Acfred son père, ou du moins avant Guillaume le Pieux, son oncle; car ses deux frères succédèrent immédiatement l'un après l'autre à celui-ci, sans qu'il soit fait aucune mention de lui. Les comtés de Carcassonne & de Razès demeurèrent donc entièrement après la mort d'Acfred I, mari d'Adelinde, à ses neveux Bencion & Acfred, qui avoient déjà succédé[3] dans une portion de ces deux comtés à Oliba II, leur père, frère du même Acfred I. Ce dernier laissa[4] aussi par son testament à l'abbaye de la Grasse, différens biens situés dans le Razès.

LXXV. — *Conciles de Barcelone & de Saint-Tibéri.*

Rainulfe, abbé de Montolieu, ou Boson[5] son successeur immédiat, se trouvèrent sans doute au concile de la province de Narbonne[6] qui fut tenu en 906, dans l'église cathédrale de Sainte-Croix de Barcelone, puisque, suivant les actes, les abbés de la Province assistèrent à ce concile, auquel Arnuste, métropolitain de la Septimanie & de la Marche d'Espagne, présida. Les évêques qui s'y trouvèrent avec lui furent Servus-Dei, de Girone, Nantigise, d'Urgel, Idalcharius, d'Ausone & Theudericus ou Thierri, de Barcelone, dans le marquisat d'Espagne, Raimond, de Cavaillon dans la Viennoise & Aquin dont on ignore le siége. Un grand nombre d'ecclésiastiques du second ordre tant séculiers que réguliers s'y rendirent, avec les laïques les plus qualifiés du pays, entre autres Wifred II, comte de Barcelone & marquis d'Espagne[7], que les actes qualifient de *prince* & qui avoit succédé depuis peu à Wifred I, son père, dit le Velu. Éd. origin. t. II, p. 43.

Ce concile fut tenu principalement pour régler la discipline ecclésiastique.

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 108.
[2] Labbe, *Miscellanea*, p. 510. — Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 21.
[3] Voyez au tome II, *Note* LXXXVII, n. 105 & suiv.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XXXIV.
[5] *Ibid.* n. XXXIII.
[6] *Ibid.* n. XXXII & suiv.
[7] Voyez tome II, *Note* LXXXVII.

An 906

Idalcharius, évêque d'Ausone, dont l'évêché avoit été rétabli depuis quelques années par l'archevêque Théodard, à la charge de payer tous les ans une livre d'argent à l'église de Narbonne, s'en plaignit, prétendant que cela étoit également contraire à l'esprit de l'Évangile & aux saints canons, qui n'exigent des évêques, à l'égard de leur métropolitain, qu'une simple soumission ou obéissance canonique, & demanda d'être déchargé de cette *sujétion féodale*. Les Pères du concile commençoient à délibérer sur la demande de ce prélat, quand Arnuste, son métropolitain, ayant pris la parole, convint de bonne foi qu'il avoit raison de se plaindre; il déclara, pour se justifier, qu'il n'avoit fait que suivre, mais imprudemment, ce que son prédécesseur avoit établi; il demanda cependant qu'on différât la décision de cette affaire jusques au prochain *concile plénier de la Province, où il y eût le nombre parfait de douze évêques, qui statueroient alors là-dessus ce qui seroit le plus convenable suivant l'inspiration divine;* on lui accorda sa demande.

Il ne nous reste plus rien autre chose de ce concile que la requête qu'Emme, abbesse de Saint-Jean-Baptiste au diocèse d'Ausone, fit présenter aux évêques par ses députés, pour demander la confirmation de son monastère dans la possession de ses biens. Si l'on peut ajouter foi à l'épitaphe[1] de Servus-Dei, évêque de Girone, ce prélat mourut le 18 août de l'an 906. Ainsi ce concile auquel il assista dut se tenir quelques mois auparavant.

En conséquence de ce qui avoit[2] été arrêté pour la décision de l'affaire d'Idalcharius, évêque d'Ausone, tous les évêques de la province de Narbonne, au nombre de quatorze, s'assemblèrent l'année suivante dans l'église du monastère de Saint-Tibéri, au diocèse d'Agde. Ils déchargèrent entièrement l'église d'Ausone de la redevance dont on a déjà parlé. Arnuste, leur métropolitain, qui présida à ce nouveau concile, y consentit & renonça publiquement, tant pour lui que pour ses successeurs, à ses prétentions sur cette église, à peine d'encourir l'anathème qui fut prononcé par les évêques[3]. Comme ce concile étoit plus nombreux & plus solennel que n'avoit été celui de Barcelone, Emme, abbesse de Saint-Jean au diocèse d'Ausone, y fit solliciter de nouveau la confirmation qu'elle avoit demandée dans le précédent. Elle l'obtint par un acte authentique qui fut souscrit par les quatre évêques de la Marche d'Espagne.

An 907

LXXVI. — *Évêques de la Province.*

Nous apprenons par ces actes les noms de tous les évêques qui composoient alors la province ecclésiastique de Narbonne. Sept d'entre eux avoient leurs diocèses dans l'étendue du marquisat de Gothie ou de Septimanie, savoir : Arnuste, métropolitain de la Province, qualifié dans les actes *évêque de la cité de la première Narbonnoise;* Aglard ou Agélard de Nimes, qui avoit succédé[4], du moins depuis l'an 897, à Gilbert; Riculfe d'Elne, Rainal ou Réginald de

[1] *Marca Hispanica,* p. 378.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXI.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXI.
[4] Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 3.

An 907

Béziers, Gontarius de Maguelonne, Autgarius de Lodève & Gérard d'Agde. Il y en avoit un huitième, qui dépendoit pour le temporel du royaume de Provence : c'étoit Amélius d'Uzès, alors le plus ancien de la province, & deux autres, Armand de Toulouse & Gimera de Carcassonne, dont les diocèses formoient, avec le comté de Razès, le marquisat de Toulouse[1]. Gimera, dont un auteur moderne a fait quatre évêques de Carcassonne, avoit succédé, depuis l'an 902, à Willeran, son prédécesseur. Enfin Theudéricus de Barcelone, Nantigise d'Urgel, Idalcharius d'Ausone & Servus-Dei ou bien Guigues de Girone, avoient leurs diocèses au delà des Pyrénées, dans la Marche d'Espagne, province soumise à la domination françoise.

Guigues, évêque de Girone, dont on voit la souscription à la fin des actes de ce concile, ne la donna, à ce qu'il paroît, que quelque temps après; car, outre qu'il est fait mention de Servus-Dei dans les actes mêmes, il ne fut intronisé[2] que le 20 de novembre de l'an 908. Arnuste, archevêque de Narbonne, son métropolitain, assisté des évêques de Barcelone & d'Urgel, fit cette cérémonie en présence de Wifred, qui est qualifié *très-grand prince* dans l'acte de l'élection de ce prélat, à laquelle il eut beaucoup de part : preuve que Wifred jouissoit alors des droits régaliens. Aussi voit-on qu'il donna, trois ans[3] après, par son testament, à l'église d'Ausone *la troisième partie de la monnoie* qu'il déclare pourtant tenir de la libéralité du roi.

An 908

Éd. origin. t. II, p. 44.

LXXVII. — *Comtes de Carcassonne & de Razès.*

Il est marqué dans le même acte que les évêques *de la Gothie* avoient élu Guigues *par ordre du roi* Charles le Simple, qui continua d'accorder sa protection aux églises de la province. Ce prince donna en effet une charte[4], le 3 de novembre de l'an 908, en faveur de l'abbaye de la Grasse & de Witiza, son abbé, qui se trouvoit alors à la cour. Charles confirma ce monastère dans toutes ses anciennes possessions & dans les nouvelles acquisitions faites depuis un autre diplôme qu'il avoit donné en sa faveur neuf ans auparavant. Entre ces domaines, il est fait mention de l'église de Saint-Étienne dans le Val de Dagne (*In valle Aquitaniae*), au pays de Carcassonne, donnée à l'abbaye de la Grasse par *le comte Bencion de bonne mémoire, pour en jouir de la même manière que l'avoit possédée le comte Oliba;* d'où il s'ensuit : 1° que Bencion avoit succédé dans le comté de Carcassonne à Oliba II, dont nous supposons, avec beaucoup de vraisemblance, qu'il étoit fils[5] & à qui le roi Charles le Chauve avoit donné[6], en 870, la même église de Saint-Étienne; 2° que Bencion étoit déjà décédé en 908. Acfred II, qui étoit[7] certainement fils

[1] Voyez tome IV, *Note* XIII.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXV.
[3] *Marca Hispanica*, p. 839.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XXXIV & suiv.
[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 105 & suiv.
[6] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XCIV.
[7] Voyez tome II, *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII.

d'Oliba, succéda au même Bencion dans les comtés de Carcassonne & de Razès, comme nous le verrons ailleurs [1].

LXXVIII. — *Concile de Jonquières.*

La plupart des évêques de la province se trouvèrent, le 3 de mai de l'année An 909 suivante, à un nouveau concile qu'Arnuste, archevêque de Narbonne, leur métropolitain, assembla dans l'église de Saint-Vincent de Jonquières, située dans le diocèse de Maguelonne *& le royaume de Septimanie,* & c'est sans doute le même concile que quelques auteurs [2] prétendent, sans fondement, avoir été assemblé la même année à Béziers. Huit [3] évêques de la province s'y trouvèrent avec leur métropolitain, savoir : Amélius d'Uzès, Gimera de Carcassonne, Réginald de Béziers, Autgarius de Lodève, Gérard d'Agde, Gontarius de Maguelonne, Cunibert de Nimes & Nantigise d'Urgel. Benoît de Fréjus & Réginald de Cavaillon s'y trouvèrent aussi, & comme nous voyons qu'ils assistèrent à divers autres conciles tenus dans la Septimanie, nous inférons de là qu'ils étoient originaires de cette province. Il est assez vraisemblable que le dernier étoit parent de Réginald ou Rainald, vicomte de Béziers, qui possédoit des terres du côté d'Avignon. Quant à Cunibert de Nimes, il n'est pas différent [4] d'Hugbert, qui fut évêque de cette ville depuis l'an 909 jusques en 927.

Le concile de Jonquières leva l'excommunication [5] que *le comte Suniarius, les autres comtes, ses fils, leurs femmes & leurs vassaux* avoient encourue. Nous ignorons également le sujet de cette censure & celui de cette absolution; il paroît seulement que Suniarius & ses fils avoient été excommuniés depuis quelque temps par les évêques de la province de Narbonne. On conjecture [6] que Suniarius est le comte d'Urgel de ce nom qui, plus de vingt ans auparavant, avoit favorisé l'intrusion de Selva dans le siége épiscopal de cette ville; mais bien loin que le comte d'Urgel ait été alors excommunié, nous voyons que le concile de Port, qui fut assemblé à l'occasion de cette intrusion, le ménagea extrêmement & que les évêques, ne voulant pas l'excommunier, l'engagèrent par des voies de douceur à abandonner le parti de l'intrus. On ajoute [7] que le comte Suniarius, qui fut absous par le concile de Jonquières, étoit fils de Wifred le Velu, comte de Barcelone, & qu'il fut le premier comte héréditaire d'Urgel; ce qui prouve encore qu'il n'est pas le même qu'on prétend avoir été excommunié au concile de Port tenu vers l'an 887, puisque Suniarius, fils de Wifred le Velu, ne fut [8] comte d'Urgel qu'après la mort de son père, arrivée après l'an 901. Il n'y a donc aucune preuve que le comte Sunia-

[1] Voyez, tome II, la suite des comtes de Carcassonne & celle des comtes de Razès dans la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 371.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXVI.

[4] Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 4.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXVI.

[6] Baluze, *Not. in Concil. Narb.* p. 4 & seq. — Cossart, *Not. in Conciliorum* t. 9, p. 519 & seq.

[7] Baluze, *Not. in Concil. Narb.* p. 8.

[8] *Gesta comitum Barcinon.* — *Marca Hispanica,* p. 540.

rius, dont il est parlé dans le concile de Jonquières, ait été comte d'Urgel, & il pourroit bien être le même que Suniarius, comte de Roussillon, dont on a déjà parlé & à qui ses deux fils[1] Bencion & Gauzbert avoient déjà succédé dans ce comté dès l'an 915.

LXXIX. — *Nouvelles courses des Sarrasins. — Différends entre Raimond, fils d'Eudes, comte de Toulouse, & Benoît, vicomte de cette ville.*

Il est fait mention d'un comte Raimond dans une charte que le roi Charles le Simple accorda à sa recommandation, le 5 de juin de l'an 909, en[2] faveur de Ragembald, abbé de Psalmodi, au diocèse de Nimes & de son monastère, que ce prince confirma dans ses priviléges, entre autres dans la possession de l'abbaye de Joncels, au diocèse de Béziers, qui en dépendoit alors. Il paroît par ce diplôme que les Sarrasins avoient fait depuis peu une descente sur les côtes de la Province, qu'ils avoient détruit l'abbaye de Psalmodi & que les religieux, s'étant réfugiés au lieu de Corneillan, y avoient bâti des chapelles & quelques cellules que ces infidèles avoient ruinées dans une seconde descente. C'est là, ce semble, le véritable sens de ce monument qu'un célèbre auteur[3] a interprété différemment, supposant que ce fut le monastère de Joncels qui avoit été détruit par les Sarrasins. Quant au comte Raimond, à la recommandation duquel le roi Charles le Simple accorda ce diplôme, nous avons observé ailleurs qu'il paroît le même que le comte Raimond, fils d'Eudes, comte de Toulouse, dont il est parlé dans la Vie de S. Géraud, comte d'Aurillac, fondateur de l'abbaye de ce nom; voici à quelle occasion. Éd. origin. t. II, p. 45.

Le comte Raimond ayant eu quelque différend dont on ne marque pas le sujet avec Benoît[4], vicomte de Toulouse, neveu de S. Géraud par sa mère Avigerne, il le surprit par artifice (*dolo*), s'assura de sa personne & le retint en prison. Réginald ou Rainald, frère de Benoît, voulant le retirer des mains de ce prince, alla s'offrir à lui en otage & obtint enfin, au prix de sa propre liberté, celle de son frère. Le comte Géraud leur oncle, informé de la générosité de Réginald, son neveu, n'omit rien auprès de Raimond pour obtenir sa délivrance & lui envoya l'abbé Rodulphe pour la négocier; mais la négociation traînant en longueur, & Géraud voyant qu'après sept mois de délai le comte différoit sous divers prétextes de lui accorder sa demande & qu'il s'efforçoit même de se saisir de nouveau de la personne de Benoît, ennuyé enfin de l'inutilité de ses démarches, il prit le parti, avec Avigerne, sa sœur, de recourir à Dieu qui écouta leur prière. Raimond crut une nuit le voir en songe lui annoncer divers malheurs s'il ne délivroit incessamment son neveu, & il fut tellement frappé de cette vision, qu'il envoya incontinent rappeler l'abbé Rodulphe qui s'étoit déjà mis en chemin pour s'en retourner, lui remit le prisonnier & le pria de lui obtenir le pardon & les bonnes grâces de Géraud.

[1] *Marca Hispanica*, p. 383 & 385.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXVII.
[3] Mabillon, ad ann. 909, n. 58.
[4] *Vita S. Geraldi*, l. 2, c. 28 & seq.

S. Odon, abbé de Cluny, qui rapporte toutes ces circonstances dans la vie de ce dernier, ne dit pas le nom du comté possédé par Raimond ; mais il le fait assez entendre en disant que *ce comte étoit fils d'Eudes,* car celui-ci n'est pas différent du comte de Toulouse de ce nom qui vivoit alors. D'ailleurs S. Odon marque expressément que Benoît, que le comte Raimond fit prisonnier, étoit vicomte de la même ville, & il ajoute[1] enfin que S. Géraud, après sa réconciliation avec le comte Raimond, étant convenu d'une entrevue avec lui, passa dans ce dessein la rivière d'Aveyron, qui sépare le Rouergue de l'Albigeois. Leur conférence se tint donc dans ces pays, ou dans quelque autre du domaine d'Eudes, comte de Toulouse, & Raimond, dont nous venons de parler, étoit fils par conséquent de ce dernier. Cet événement nous donne lieu de faire encore ici quelques autres observations : 1° le différend du comte Raimond avec Benoît, vicomte de Toulouse, dont S. Odon ne marque pas l'époque, doit être postérieur à l'an 894 & antérieur à l'an 909, par la raison que le monastère d'Aurillac qui subsistoit alors, ne fut fondé qu'en 894, & que S. Géraud décéda le 13 d'octobre de l'an 909 ; 2° comme il est certain qu'Eudes, comte de Toulouse, vivoit encore[2] en 918, Raimond, son fils, étant qualifié *comte* avant l'an 909, devoit par conséquent être pourvu de quelque comté particulier, longtemps avant sa mort. Ainsi le même Raimond, qui pouvoit être né vers l'an 860, ne doit pas être différent de Raimond, comte d'Albi en 878, & de Raimond, comte de Nimes en 890 & 909, puisque ces deux comtés étoient certainement dans sa maison avant le milieu du dixième siècle ; 3° Benoît est le premier vicomte de Toulouse dont nous ayons une connoissance certaine. Il est vrai qu'on trouve auparavant quelques vicomtes qui paroissent avoir exercé la même fonction dans le comté de Toulouse, mais nous ne voyons pas cependant qu'ils se soient qualifiés vicomtes de cette ville ; 4° nous ne connoissons pas bien l'origine & la postérité de Benoît, & nous n'avons que des conjectures[3] à donner là-dessus. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il devoit être d'une famille distinguée, puisque sa mère étoit sœur de S. Géraud, dont la naissance étoit des plus illustres. Nous parlerons, en son lieu, des autres vicomtes de Toulouse, ses successeurs ; 5° enfin ce vicomte étoit sans doute décédé en 909, car S. Géraud, son oncle, n'en fait aucune mention dans son testament[4] daté du mois de septembre, *la dix-septième année de l'empire de Charles,* & il ne parle que de Rainald, son autre neveu, qu'il fait son héritier, conjointement avec le monastère d'Aurillac.

Éd. origin. t. II, p. 46.

LXXX. — *Guillaume le Pieux fonde l'abbaye de Cluny.*

Il y a lieu de croire qu'Eudes, comte de Toulouse, qui vivoit en 909, est le même que le comte de ce nom qui souscrivit[5] à la charte de fondation de l'ab-

[1] *Vita S. Geraldi,* l. 2, c. 28, p. 100.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLII.

[3] Voyez tome IV, *Notes* XXI & XXIII.

[4] Duchesne, *Not. in vit. S. Geraldi,* p. 34 & seq.

[5] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 80. — Baluze, *Histoire généal. de la maison*

An 910

baye de Cluny faite par Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine & marquis de Gothie, le 3 de septembre de l'an 910. Nous prouverons[1] en effet, dans la suite, qu'il devoit y avoir une grande liaison entre ces deux princes.

Le duc Guillaume fonda ce célèbre monastère, de concert avec sa femme Engelberge, dans une terre qu'il avoit acquise d'Ave, sa sœur. Il partit pour Rome peu de temps après, le mit sous l'autorité immédiate du Saint-Siége, offrit pour cela douze écus d'or au pape & ordonna que l'abbaye de Cluny payeroit une redevance annuelle de la même somme à l'Église romaine. Il voulut enfin que les religieux qui devoient habiter ce monastère fussent soumis à la discipline de l'abbé Bernon, qui gouvernoit alors celui de Baume au diocèse de Besançon & qu'ils suivissent sa réforme. C'étoit la même[2] que S. Benoît d'Aniane avoit introduite autrefois dans cette dernière abbaye; ce qui prouve que celle de Cluny fut redevable de son observance régulière, qui lui acquit une si grande réputation & qui s'étendit dans toute l'Europe, à ce saint abbé & au monastère d'Aniane. Guillaume se qualifie dans cet acte de fondation *comte & duc par la grâce de Dieu,* & dans d'autres, *comte*[3]*, consul palatin & marquis.*

LXXXI. — *Maïeul, vicomte de Narbonne. — Albéric, son fils, comte de Mâcon.*

On prétend que[4] Raculfe, comte de Mâcon, contemporain de Guillaume le Pieux, étoit son frère; mais cela n'est fondé que sur une fausse[5] supposition, savoir que Bernard Plantevelue, comte de cette ville, est le même que Bernard, comte d'Auvergne, père de Guillaume[6]. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Raculfe n'eut qu'une fille[7] nommée Écolane ou Attalane, qui hérita du comté de Mâcon & qui épousa Albéric, fils de Maïeul, vicomte de Narbonne.

An 911

Il est fait mention de ce dernier dans une donation qu'Arnuste, archevêque de Narbonne, fit[8] le 15 de juin de l'an 911, à l'église de Saint-Paul, *fondée dans le lieu appelé Albolas, proche de la ville & au delà du pont,* de deux églises situées à Bisan, qu'il avoit acquises de *Walcharius & du vicomte Albéric, son frère, fils du vicomte Maïeul & de Raimonde, sa femme.* Nous inférons de là : 1° que Maïeul, vicomte de Narbonne, étoit alors déjà décédé; il avoit

d'Auvergne, t. 2, p. 11 & suiv. — Adhémar de Chabanais, p. 163 & suiv. — Orderic Vital, l. 12, p. 862.

[1] Voyez tome IV, *Note* VII.

[2] Voyez tome I, livre IX, n. XCVII. — Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 909, n. 52.

[3] *Acta Sanctorum ord. sancti Bened., ibid.* p. 32.

[4] Bernard Plantevelue, comte de Mâcon, est bien le même personnage que Bernard, comte d'Auvergne, père de Guillaume le Pieux; mais Raculfe, comte de Mâcon, n'était point le frère de ce dernier. Dom Vaissete a donc raison, mais en ce point seulement. L'erreur qui consiste à croire que Raculfe était frère de Guillaume le Pieux provient d'une notice insérée dans le *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon,* laquelle notice a été composée en partie avec des récits légendaires. [E. M.]

[5] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 4 & suiv.

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 68.

[7] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 4 & suiv.

[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XXXVIII.

sans doute succédé immédiatement dans cette vicomté à Lindoin, qui vivoit en 878; 2° qu'il eut du moins deux fils de sa femme Raimonde; 3° que Walcharius étoit l'aîné : il paroît que c'est de celui-ci que descendent les vicomtes de Narbonne dont nous parlerons ailleurs; 4° qu'Albéric partagea alors cette vicomté avec son frère, mais qu'il renonça à sa portion après son mariage avec la comtesse de Mâcon, puisqu'il s'établit alors dans cette ville & que nous ne voyons pas que lui ou sa postérité aient rien possédé dans la suite dans le Narbonnois; 5° que ce mariage est postérieur à l'an 911, qu'Albéric étoit encore à Narbonne. Il dut cependant épouser Écolane bientôt après, car on voit dans un acte[1] de l'an 930, où il se qualifie *comte de Mâcon,* qu'il avoit alors deux fils, Léotald & Humbert, dont le premier prenoit aussi la qualité de comte; 6° enfin que les vicomtés étoient déjà héréditaires au commencement du dixième siècle. Albéric, comte de Mâcon, vivoit encore[2] en 937. Léotald, son fils, qui lui avoit déjà succédé dans ce comté dès l'an 942, avoit alors épousé Berthe en secondes noces après la mort d'Ermengarde, sa première femme, & il eut un fils nommé Albéric. Celui-ci prenoit le titre de vicomte en 951, du vivant de Léotald, son père, & d'Humbert, son oncle, & il mourut sans doute avant eux. Nous savons, du moins, qu'après la mort du premier, le comté de Mâcon passa dans une autre famille. C'est ainsi que finit cette branche des vicomtes de Narbonne.

Au reste, la charte d'Arnuste, archevêque de cette ville, est datée *de l'an* 911
Éd. origin. t. II, p. 47. *& de la douzième année du règne de Charles le Simple,* ce qui confirme ce que nous avons[3] déjà dit, que ce prince ne fut pas d'abord généralement reconnu dans l'Aquitaine & la Septimanie après la mort du roi Eudes, puisqu'on n'y comptoit souvent les années de son règne que depuis l'an 900, ce qu'on peut prouver[4] par d'autres exemples.

LXXXII. — *Concile de Fontcouverte.*

Arnuste assembla la même année le concile de sa province dans l'église de Saint-Julien de Fontcouverte[5], lieu de son diocèse situé à quatre lieues au couchant de Narbonne, entre les rivières d'Aude & d'Orbieu, à deux lieues de cette dernière. Huit évêques, ses suffragans, s'y trouvèrent, savoir : ceux d'Urgel, de Carcassonne, de Toulouse, de Barcelone, de Girone & d'Agde, les mêmes qui, quatre ans auparavant, avoient assisté au concile de Saint-Tibéry, & de plus Théodoric de Lodève qui, dans l'intervalle des deux conciles, avoit succédé à Autgarius, & Adulfe ou Agilulfe de Pailhas. Benoît, évêque de Fréjus, s'y trouva aussi avec Aikard, envoyé d'Idalcharius, évêque d'Ausone ou de Vic, & Savaric, abbé de Saint-Paul de Narbonne. Le principal sujet de cette assemblée fut un différend qui s'étoit élevé entre l'évêque d'Urgel &

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 4 & suiv.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez ci-dessus, n. LXI.
[4] Tome IV, *Note* VI. — Pagi, ad ann. 912, n. 9
[5] *Marca Hispanica,* p. 379 & seq.

An 911

celui de Pailhas. Ce dernier s'étoit fait ordonner, *depuis vingt-trois ans*, évêque pour tout le comté de Pailhas, dépendant auparavant du diocèse d'Urgel. Nantigise, évêque de cette dernière ville, demanda au concile de rentrer dans la possession de cette portion de son diocèse, & l'assemblée lui accorda sa demande, à condition cependant que cette réunion n'auroit lieu qu'après la mort ou la démission volontaire d'Adulfe, à qui on permit par grâce de jouir pendant sa vie de l'évêché de Pailhas.

L'époque de l'épiscopat de ce dernier, marquée dans les actes, nous fait conjecturer que le siége épiscopal de Pailhas avoit été érigé par Selva, ce faux évêque d'Urgel qui, se prétendant métropolitain de la Taragonoise vers l'an 886, aura entrepris, pour multiplier ses suffragans, de rétablir les anciens siéges de cette province qui avoient été détruits par les Sarrasins ou d'en ériger de nouveaux, & aura ainsi démembré une partie de son diocèse. Il paroît cependant que l'évêché de Pailhas ne fut pas supprimé après la mort d'Adulfe, car il subsistoit encore au milieu du dixième siècle. Savaric, abbé de Saint-Paul de Narbonne, souscrivit au concile de Fontcouverte au nom d'Armand, évêque de Toulouse, qui étoit présent, ce qui donne lieu de croire[1] que ce dernier étoit ou aveugle ou malade, dans le temps de la clôture du concile. On y voit aussi la souscription de Bernard, évêque de Béziers; mais elle doit être postérieure.

LXXXIII. — *Assassinat d'Arnuste, archevêque de Narbonne. — Troubles au sujet de l'élection d'Agio, son successeur.*

An 912

Arnuste, archevêque de Narbonne, ayant entrepris quelque temps après un voyage au delà des Pyrénées, fut cruellement assassiné en chemin; ce qui arriva[2] avant le mois de juin de l'année suivante. Nous apprenons les circonstances de cet assassinat par une lettre que les évêques de la province de Narbonne écrivirent[3] au pape Anastase III, tant pour lui en porter leurs plaintes, que pour lui donner avis de l'élection du successeur d'Arnuste. Suivant cette lettre, ce prélat étoit en route pour se rendre au concile de sa province, qui devoit se tenir dans la Marche d'Espagne & apparemment à Barcelone, quand ses ennemis qui le guettoient, l'ayant rencontré, se jetèrent sur lui, lui crevèrent les yeux, lui arrachèrent la langue & ce que la pudeur défend de nommer, & l'assommèrent enfin à coups de bâton. Réginald, évêque de Béziers, & Nantigise d'Urgel, qui passèrent ensuite au même endroit pour aller au concile, l'ayant trouvé dans cette triste situation, tâchèrent inutilement de lui donner du secours. Arnuste mourut entre leurs mains.

Le clergé & le peuple de Narbonne, avertis de la mort tragique de ce prélat, s'assemblèrent aussitôt pour poursuivre la punition des coupables & procéder

[1] *Marca Hispanica*, p. 379 & seq.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XXXVIII, & tome IV, *Note* VI.

[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 774 & suiv.

An 912

à l'élection d'un nouvel archevêque. Ils y invitèrent par une lettre circulaire les évêques de la province, avec Rostaing, archevêque d'Arles, & ses suffragans, suivant un ancien usage[1] qu'une étroite liaison avoit établi entre les évêques des deux provinces, lesquels s'appeloient mutuellement, & surtout les métropolitains, dans toutes les affaires importantes. Rostaing se mit en chemin pour se rendre à Narbonne; mais étant arrivé à Agde, il s'y arrêta avec Amélius, évêque d'Uzès, l'un & l'autre sujets de Louis l'Aveugle, roi de Provence, & là, ces deux prélats, sans vouloir passer outre ni se joindre aux évêques de la province, nommèrent, de leur autorité, Gérard, neveu du dernier, pour archevêque de Narbonne. Les autres évêques, vivement offensés d'une entreprise si peu conforme aux canons, s'assemblèrent de leur côté à Narbonne & élurent, dans toutes les formes canoniques, Agius ou Agio, abbé de Vabres en Rouergue, religieux d'un mérite distingué & d'une probité reconnue. Gérard n'omit rien pour soutenir son élection, quoique nulle de plein droit, & comme il avoit du crédit, il fit tous ses efforts pour s'emparer du siége de Narbonne & s'assurer du temporel. Les évêques de la province s'opposèrent avec force de leur côté à son usurpation & eurent recours à l'autorité du pape Anastase III. Ils le prient par leur lettre de casser l'élection de l'intrus & d'envoyer le *pallium* à Agio qui avoit été canoniquement élu & qui ne pouvoit aller à Rome pour le recevoir lui-même, à cause des dangers des chemins & des courses ordinaires des Normands & des Sarrasins.

Éd. origin. t. II, p. 48.

An 914

Ces prélats envoyèrent leur lettre par des députés qui, sur l'avis qu'ils eurent de la mort d'Anastase, arrivée vers la mi-octobre de l'an 913, retournèrent sur leurs pas pour attendre l'élection d'un nouveau pape. Jean X ayant été élu vers la fin du mois d'avril de l'an 914, Gérard[2], dans le dessein de le prévenir en sa faveur, se rendit à Rome au commencement de son pontificat, lui exposa, comme il jugea à propos, les circonstances de son élection & lui demanda le *pallium*. Ce pontife n'eut garde de le lui accorder, quoiqu'il ignorât son intrusion, & lui dit d'attendre jusqu'à ce qu'il fût pleinement instruit de ce qui s'étoit passé. Gérard, croyant avec raison que cet examen ne lui seroit pas favorable, prit le parti de retourner dans sa province &, voulant persuader le public que son élection avoit été confirmée à Rome, il fabriqua de fausses lettres apostoliques & s'empara, sous ce prétexte, à main armée, du siége épiscopal de Narbonne. Agio, archevêque légitime, obligé de céder aux violences de cet intrus, se mit alors en chemin pour aller à Rome & y faire connoître au pape la canonicité de son élection. Gérard n'en fut pas plus tôt averti qu'il fit courir après lui, le fit arrêter & le renferma dans une étroite prison.

Les évêques de la province, indignés d'un tel procédé, en portèrent aussitôt leurs plaintes à Jean X, par[3] une lettre commune écrite au nom de onze d'entre eux, savoir : de Réginald de Béziers, Armand de Toulouse, Riculfe d'Elne, Gimera de Carcassonne, Gérard d'Agde, Teudéric de Lodève & Hubert

[1] Marca, *Concord.* l. 5, c. 10, n. 4.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XL.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XL.

An 914

de Nimes, dans la Septimanie, de Gui de Girone, Teudéric de Barcelone, George d'Ausone & Rodolphe d'Urgel, dans la Marche d'Espagne. Il n'est fait aucune mention dans cette lettre ni d'Amélius d'Uzès, ni de Gontarius de Maguelonne : le premier avoit pris le parti de Gérard & l'autre s'étoit peut-être déclaré aussi en sa faveur ou étoit déjà mort. Jean X, ayant reçu la lettre de ces prélats, leur répondit par un archevêque nommé Eiminus, qui leur remit en même temps des lettres apostoliques par lesquelles le pape reconnoît Gérard pour un faussaire & un intrus, déclare son élection nulle, approuve celle d'Agio & accorde à ce dernier le *pallium* que le même Eiminus lui apporta de sa part. Agio demeura ainsi paisible possesseur de l'archevêché de Narbonne & l'occupa pendant plusieurs années, quoi qu'en dise un moderne[1] qui, sans aucun fondement, ne le fait siéger que trois mois. Il assista en effet, en 915, au concile de Châlons-sur-Saône[2], avec Eiminus, archevêque de Besançon, qui est sans doute le même que le pape Jean X chargea de sa réponse aux évêques de la Province. Nous savons[3] d'ailleurs qu'Agio fut archevêque de Narbonne jusque vers l'an 927, qu'il mourut; du reste, nous apprenons d'une[4] autre lettre que Jean X écrivit à ce prélat, à Austérius, archevêque de Lyon, *& aux évêques, leurs suffragans de la Septimanie, de l'Espagne & de la Bourgogne,* que ce pape excommunia Gérard qui, malgré l'anathème, continua de se dire archevêque de Narbonne.

An 915

LXXXIV. — *Courses des Sarrasins & des Normands sur les frontières de la Province. — Paix de Charles le Simple avec les derniers.*

Éd. origin. t. II, p. 49.

C'est avec raison que les évêques de la province se plaignent, dans leur lettre au pape Anastase III, des incursions des Sarrasins & des Normands, mais surtout des premiers[5], qui s'étoient cantonnés dans les montagnes de Provence & qui faisoient tous les jours de grands ravages dans les pays voisins. Les autres, ayant pris de nouvelles forces depuis la mort du roi Eudes, continuoient de porter la terreur dans presque tout le royaume sous la conduite d'un de leurs chefs appelé Rollon. Ils remontèrent dans le même temps par l'embouchure des principales rivières, & en particulier de la Seine, de la Loire, de la Garonne, de la Dordogne dont ils désolèrent les environs. Ceux qui entrèrent par la Garonne s'avancèrent jusqu'à Casseneuil[6], ancien palais de nos rois, situé sur les frontières de l'Agenois, du Querci & du Toulousain, & le ruinèrent entièrement. Ils passèrent ensuite en Auvergne, où ils pillèrent la ville de Clermont. Ils étendirent sans doute leurs courses jusque vers la Septimanie & la Provence, puisque les évêques de ces provinces n'osoient pas se mettre en chemin de crainte de tomber entre leurs mains. Enfin ces pirates causèrent

[1] Andoque, *Histoire de Bézier*s, p. 49.
[2] *Conciles*, t. 9, p. 579.
[3] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 83 & suiv.
[4] Voyez tome IV, *Note* VII, n. 5.
[5] Duchesne, t. 3, p. 336 & suiv. p. 450.
[6] Le palais de Casseuil fut ruiné longtemps avant l'époque fixée ici. [E. M.]

An 915

une si grande désolation dans toute la France, que le roi Charles le Simple se vit obligé, pour faire cesser leurs incursions, de céder en fief, en 911, au même Rollon, une partie de la Neustrie, qui prit depuis le nom de Normandie, de celui de ces peuples. Rollon ayant embrassé l'année suivante la religion chrétienne, les Normands devinrent depuis plus paisibles, & les différentes côtes du royaume ne furent plus si exposées à leurs excursions & à leurs ravages.

Cette paix donna à Charles le temps de respirer & de se mettre en état de faire valoir ses droits sur l'ancien royaume de Lothaire, qui lui étoit d'ailleurs dévolu par la mort du jeune Louis, roi de Germanie, le dernier de la race de Charlemagne au delà du Rhin, décédé sans postérité l'an 911. Charles devoit lui succéder par droit de sang dans tous ses États; mais les peuples de Germanie appelèrent un étranger & reconnurent pour leur roi Conrad, duc de Franconie. Les Lorrains, plus équitables, se soumirent à Charles; ce qui lui donna occasion de prendre possession de cette ancienne partie de la monarchie françoise & de dater ses chartes de cet événement.

LXXXV. — *Louis l'Aveugle, paisible possesseur du royaume de Provence. — Hugues, duc de Provence. — Union des abbayes d'Aniane, de Cruas & de Goudargues à l'église d'Arles.*

Le royaume de Provence, comme membre de l'ancien royaume de Lothaire, devoit aussi naturellement appartenir à Charles, & ce prince auroit sans doute fait valoir ses droits sur ce pays, sans les nouvelles brouilleries qui s'élevèrent dans le royaume, à la faveur desquelles Louis l'Aveugle se maintint dans la paisible possession des deux côtés du Rhône, depuis Lyon jusques à l'embouchure de ce fleuve dans la mer. On voit, en effet, par une charte[1] de ce dernier, donnée en 912 en faveur de Fulchérius, évêque d'Avignon, qu'il régnoit alors sur la partie du diocèse de cette ville qui dépend du Languedoc. Louis donna cette charte à la prière d'Hugues, *duc & comte,* de Boson, son frère & de Manassés, archevêque; ce qui prouve que le premier exerçoit alors l'autorité ducale dans le royaume de Provence, c'est-à-dire qu'il en avoit le gouvernement général sous Louis, qui le qualifie ailleurs[2] *son parent, son duc & son marquis.*

Hugues étoit fils de Thibaud[3], qu'on prétend avoir été comte d'Arles, & de Berthe, fille naturelle du roi Lothaire; ainsi il étoit parent de Louis l'Aveugle, petit-neveu de ce dernier par sa mère Ermengarde. Il eut toute la confiance de Louis, qui se reposa entièrement sur lui du gouvernement de Provence, dont on prétend[4] qu'il lui donna *le duché* lorsqu'il passa en Italie; mais ce fait

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 138. — Voyez tome IV, *Note* V, n. 11.

[2] Columbi, *Évêques de Valence*, p. 251.

[3] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 936. — Le P. Ange, *Histoire généal. de la maison de France*, t. 1, p. 41 & suiv.

[4] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 792, p. 794 & suiv.

est avancé sans preuve. Louis appelle *son parent* le comte Boson, frère d'Hugues, en diverses[1] chartes, de même que Manassés, archevêque d'Arles, qui étoit leur neveu, non pas par un frère, comme quelques-uns[2] l'ont cru, mais par une sœur[3] nommée Teutberge ou Tiberge, ainsi que Luitprand[4], auteur contemporain, le fait assez entendre. Manassés eut aussi beaucoup de part à la confiance de Louis l'Aveugle, qui lui donna ou confirma[5] le port & la monnoie d'Arles, les abbayes d'Aniane, de Sainte-Marie de Goudargues & de Cruas & divers autres domaines que le roi Boson, son père, avoit accordés à Rostaing, prédécesseur de ce prélat. Manassés & ses successeurs jouirent pendant longtemps des deux dernières abbayes, situées dans les diocèses de Viviers & d'Uzès, qui dépendoient alors du royaume de Provence. Il n'en fut pas de même de celle d'Aniane, qui n'étoit point soumise à la domination de Louis, & dont ce prince ne disposa[6], sans doute, en faveur de l'église d'Arles, que parce que Rostaing, prédécesseur de Manassés, l'avoit possédée auparavant avec son archevêché. La charte est datée de Vienne, *le 1er de février, la vingtième année de Louis empereur;* ce qui peut également se rapporter à l'an 910 & à l'an 920, suivant la différente manière de compter le commencement du règne de ce prince, ou depuis l'an 890 qu'il fut élu roi de Provence, ou de l'an 901 qu'il fut couronné empereur; car Manassés siégeoit[7] à Arles dans ces deux années.

Éd. origin. t. II, p. 50.

On cite quelques monumens[8] suivant lesquels Florent, évêque d'Avignon, obtint un diplôme du roi Charles le Simple en faveur de son église & eut recours, en 921, à la protection de ce prince contre les entreprises *du comte d'Uzès*, qui avoit construit une forteresse d'où il causoit des dommages considérables au temporel de la même église; ce qui prouveroit que Louis l'Aveugle reconnoissoit Charles pour son suzerain & que ce dernier exerça son autorité sur le royaume de Provence; mais il faut avouer que ces monumens sont très-suspects : il est faux, d'ailleurs, que Florent[9] ait occupé le siége épiscopal d'Avignon sous le règne de Charles le Simple.

LXXXVI. — *Guillaume le Pieux fonde divers monastères.*

On voit l'union qui étoit entre Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine & marquis de Gothie, & Louis l'Aveugle, son beau-frère, dans l'acte[10] de fondation que fit le premier du prieuré de Mainsac en Auvergne, au mois de mai de l'an 913, *pour le feu roi Eudes, son seigneur, l'empereur Louis & Engelberge, son épouse, sœur de ce dernier prince.* Guillaume fonda[11] aussi, avec Engelberge,

[1] Pagi, ad ann. 900, n. 16; 911, n. 6; 926, n. 2.
[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 548.
[3] Le P. Ange, *Hist. généal. de la maison de France,* t. 1, p. 41 & suiv.
[4] Luitprand, l. 4, c. 3.
[5] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 94.
[6] Voyez tome IV, *Note* V, n. 15.
[7] Voyez tome IV, *Note* V, n. 12.
[8] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 806.
[9] Voyez tome IV, *Note* V, n. 11.
[10] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 4, part. 2, p. 254. — Mabillon, ad ann. 912, n. 77.
[11] Mabillon, *de Re diplomatica,* n. 124, p. 559. — Labbe, *Miscellanea,* p. 503.

An 915

sa femme, au mois de novembre de la dix-neuvième année du règne de Charles, *roi des François & des Aquitains,* ou de l'an 916, le monastère de Sauxillanges en Auvergne, pour le repos de Bernard, son père, d'Ermengarde, sa mère, du roi Eudes, son seigneur, *de ses frères,* d'Adelinde, sa sœur & des enfans de celle-ci, qui sont sans doute les mêmes que Guillaume & Acfred qui souscrivirent à cette fondation. Guillaume le Pieux, dans tous ces actes, prend la qualité de *comte,* de *prince,* ou de *marquis par la grâce de Dieu.*

C'est de lui qu'il est fait mention dans une charte[1] par laquelle le roi Charles le Simple accorda[2], vers l'an 916, à la recommandation de Roger, archevêque de Trèves, *& de Guillaume, son grand marquis,* à l'évêque Érifons, son vassal, habitant de Narbonne, & à quelques ecclésiastiques qui desservoient avec lui l'église de Saint-Quintin de cette ville, divers domaines qui auparavant avoient appartenu aux Juifs. Érifons, dont il est parlé dans cette charte, étoit[3] évêque de Vindasque ou de Carpentras, dans la Viennoise, & non pas archevêque de Narbonne, comme quelques-uns l'ont cru. On ignore le motif qui l'avoit porté à quitter son siége pour s'établir dans cette ville, qui étoit vraisemblablement sa patrie. Il étoit encore dans le pays en 917 & il assista alors à la[4] dédicace de l'église cathédrale de Sainte-Eulalie d'Elne, avec les évêques Gimera de Carcassonne & Gui de Girone.

An 916

An 917

LXXXVII. — *Comtes de Roussillon.*

Almerade, évêque d'Elne, qui avoit invité ces prélats à cette cérémonie, avoit succédé, depuis le 1er septembre[5] de l'an 916, à Riculfe, son prédécesseur, qui fit son testament[6] à la fin du mois de décembre de l'an 915. Almerade étoit frère de Bencion & de Gauzbert, comtes de Roussillon. Le premier fit une donation à l'église d'Elne, le 4 du mois de mars[7] de l'an 916, & avoit épousé Godlane. Il ne survécut pas longtemps à cette donation, puisqu'il étoit déjà décédé dans le temps de la dédicace[8] dont on vient de parler & dont l'acte est daté *du 1er de septembre, la dix-huitième année du règne du très-glorieux Charles, roi des François & des Goths.* Cette date[9] ne prend le commencement du règne de Charles le Simple, dans la Gothie ou Septimanie, que depuis l'an 900, nouvelle preuve que ce prince ne fut généralement reconnu dans la province que depuis cette époque. Gauzbert recueillit la succession de son frère & transmit le comté de Roussillon à ses descendans[10].

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLI.
[2] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 10.
[3] *Marca Hispanica,* p. 840.
[4] *Ibid.*
[5] Voyez tome IV, *Note* VI.
[6] Baluze, Append. — Reginon, p. 626 & suiv.
[7] *Marca Hispanica,* p. 841.
[8] *Ibid.* p. 340.
[9] Voyez tome IV, *Note* VI.
[10] Voyez au tome II de cette édition la généalogie des comtes de Roussillon, *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

An 918

LXXXVIII. — *Plaid tenu à Alzonne. — Différens peuples de la province. — Leurs différentes lois.*

Nous avons déjà dit qu'Eudes, comte de Toulouse, vivoit encore en 918; c'est ce qui paroît par un plaid[1] tenu le 16 de juin de cette année à Alzonne, dans le diocèse de Carcassonne, par Armand, évêque de Toulouse, assisté *de vénérable homme Bernard, envoyé & avocat de Raimond, comte & marquis de la ville de Toulouse, du consentement du comte Eudes, son père,* & de plusieurs abbés, prêtres, juges, échevins & officiers (*regimburgos*), *tant Goths que Romains, & Saliens* ou François. Les noms de tous ces juges sont rapportés dans l'acte : il y en avoit huit Romains, dont trois étoient religieux, quatre Goths & huit Saliens ou François, ce qui formoit en tout le nombre de vingt assesseurs, outre dix-sept autres notables appelés *bons-hommes* (*boni homines*), qui se trouvèrent à l'assemblée suivant l'usage, & enfin un *sajon,* terme usité chez les Visigoths pour signifier un appariteur ou huissier. Tous ces juges prirent séance un samedi au château d'Alzonne pour le *mall public* ou l'audience. Bernard, *vicaire* du comte de Toulouse, y demanda par son avocat que le lieu de Villefedose, *autrement dit Alsau,* situé dans le territoire d'Alzonne & possédé par le monastère du château de Mallast ou de Montolieu, au diocèse de Carcassonne, fût déclaré *un bénéfice* sujet aux services que les Espagnols réfugiés & établis dans la Septimanie étoient tenus de rendre *pour leurs aprisions,* & non pas, ainsi que le prétendoit Alphonse, abbé de ce monastère, *un alleu* exempt de toutes charges. Les parties ayant été ouïes, on ordonna que l'abbé qui, quoique présent, parloit par le ministère de son avocat, prouveroit que son monastère possédoit cette terre en toute liberté & sans être assujetti à aucun service; ce qu'il fit quelques jours après. Il produisit l'acte d'acquisition avec le jugement rendu en conséquence à Carcassonne par le comte Oliba, le vicomte Frédarius & divers autres juges; deux chartes données par le roi Charles en faveur[2] des abbés Ugbert & Arnoul, ses prédécesseurs. Sur ces preuves, Bernard, viguier & député de Raimond, comte de Toulouse, fut débouté de sa demande par un jugement solennel, prononcé par Armand, évêque de Toulouse, président de cette assemblée, le même jour 16 de juin, *la vingt & unième année du règne de Charles.*

Éd. origin. t. II, p. 51.

Ce monument, très-important pour notre histoire, prouve : 1° qu'Eudes, comte de Toulouse, se démit de ce comté avant sa mort en faveur de Raimond, son fils, puisque ce dernier est qualifié de son vivant *comte de Toulouse & marquis;* 2° que les ducs & les comtes, non contens de regarder leurs dignités comme un bien héréditaire, avoient extrêmement étendu leur autorité sous le règne de Charles le Simple, jusques à s'attribuer le domaine du prince; car c'est au nom du même Raimond, comte de Toulouse, que Bernard, son *vicaire,* prétendoit que le lieu d'Alsau dépendoit du domaine de ce comte, parce qu'il avoit été

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLII.

[2] *Capitulaires,* t. 2, p. 1517 & suiv.

un *bénéfice* royal; 3° que les comtes de Toulouse avoient la suzeraineté sur les comtés de Carcassonne & de Razès, comme mouvans du marquisat de Toulouse, ainsi que nous l'avons remarqué[1] ailleurs. On voit ici, en effet, un évêque de Toulouse & le vicaire du comte de cette ville présider à un plaid tenu dans le diocèse de Carcassonne par l'autorité du même comte, tandis que ce diocèse étoit gouverné par un comte particulier. Raimond II devoit être donc suzerain de ce dernier en qualité de *marquis* de Toulouse, titre qu'il se donne; car il n'hérita du marquisat de Gothie que par la mort de Guillaume le Pieux, qui vivoit encore alors; 4° que sous le règne de Charles le Simple, la province étoit encore habitée par différens peuples distingués entre eux, savoir : les Romains, les Goths & les François; que chacun d'eux avoit conservé ses lois & ses propres juges, & que dans les assemblées générales les Romains tenoient le premier rang, sans doute parce que la loi romaine étoit la plus noble & la plus ancienne dans le pays, & à cause des anciens habitans qu'on appeloit *Romains* & qui faisoient le plus grand nombre; 5° enfin que la forme des plaids & la manière de rendre la justice établie en France depuis le commencement de la seconde race par l'autorité des Capitulaires, étoient encore régulièrement observées dans la Province en 918, malgré les troubles du royaume qui y avoient occasionné plusieurs changemens.

LXXXIX. — *Mort d'Eudes, comte de Toulouse. — Raimond & Ermengaud, ses fils, lui succèdent.*

Eudes, comte de Toulouse, devoit être alors fort âgé, puisqu'il avoit succédé à Bernard, son frère, dès l'an 875 & que, dès ce temps-là, il étoit marié avec la comtesse[2] Garsinde. Ce fut sans doute ce qui le porta à se démettre avant
Éd. origin. t. II, p. 52. sa mort du comté de Toulouse en faveur de Raimond II, son fils. Aussi ne paroît-il pas qu'il ait vécu après l'an 918. Il laissa deux[3] fils, Raimond & Ermengaud, qui partagèrent sa succession & qui formèrent deux branches. Le premier lui succéda dans le comté de Toulouse & l'autre dans celui de Rouergue, & ils possédèrent par indivis le reste du domaine de leur maison, entre autres les comtés d'Albigeois & de Querci. Ils jouirent aussi en commun, après la mort de Guillaume le Pieux, du marquisat de Gothie; mais nous ignorons[4] s'ils lui succédèrent immédiatement dans ce marquisat & s'il n'échut pas auparavant à Eudes, leur père, qui peut avoir survécu à ce prince & lui avoir succédé par conséquent dans cette dignité.

Guillaume vivoit encore au mois de septembre de l'an 917, comme il paroît par[5] sa souscription à la fondation de l'abbaye de Bourg-Dieu en Berri, & par une donation[6] qu'il fit à ce monastère. Comme Engelberge, sa femme, sous-

[1] Voyez tome II, *Note* XCIV, n. 11.
[2] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. CII.
[3] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 14 & suiv.
[4] *Ibid.* *Note* VII, n. 8.
[5] Mabillon, *Annal. Bened.* ad ann. 917, n. 12.
[6] Labbe, *Miscellanea*, p. 511 & seq.

An 918

crivit aussi à cette donation, qui est sans date, il faut qu'elle soit antérieure à l'acte de fondation de l'abbaye de Bourg-Dieu, dont on pourroit avoir commencé la construction quelque temps auparavant; car il paroît que cette princesse étoit déjà décédée au mois de janvier 917, suivant un acte par lequel Guillaume le Pieux, son mari, le comte Roger & ses autres *exécuteurs testamentaires* (*Eleemosynarii*)[1] délivrèrent alors à l'abbaye de Cluny le lieu de Romans, dans le Lyonnois, qu'elle avoit donné auparavant à ce monastère, pour *le salut du comte Guillaume, son époux & de l'empereur Louis, son frère.*

XC. — *Mort de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, marquis de Gothie & comte d'Auvergne.*

Guillaume le Pieux ne survécut pas longtemps à Engelberge, sa femme, & il mourut[2] le 6 de juillet de l'an 918 ou, au plus tard, de l'année suivante. On lui donne un fils nommé Boson, décédé avant lui. Il est certain, du moins, que Guillaume mourut sans postérité & que sa succession passa, pour la plus grande partie, à ses deux neveux, Guillaume & Acfred, fils de sa sœur Adelinde & d'Acfred, comte de Carcassonne. Le premier étoit, ce semble[3], alors comte de Velai, & l'autre, comte de Gévaudan. Guillaume fut surnommé *le Jeune,* pour le distinguer[4] de son oncle; ce qui n'a pas empêché plusieurs modernes de les confondre. Il prenoit[5] la qualité de comte du vivant de Guillaume le Pieux, à qui il succéda après sa mort dans le duché d'Aquitaine & le comté d'Auvergne, & à qui il avoit succédé[6] auparavant dans la dignité d'abbé séculier de Brioude. Il s'empara[7], peu de temps après, de Bourges; ce qui a sans doute donné lieu à quelques auteurs de croire qu'il succéda aussi à Guillaume le Pieux dans le comté particulier de cette ville; mais il n'y a aucune preuve[8] certaine que ce dernier ait jamais été comte de Bourges, & qu'il ait eu dans le Berry d'autre autorité que celle que lui donnoit sa dignité de duc d'une partie de l'Aquitaine, suivant laquelle il étoit supérieur à tous les comtes du pays[9], qui le regardoient comme leur seigneur. Guillaume le Pieux exerça cette même autorité sur le Limousin; car il est sans doute le même que le *comte Guillaume,* à la prière duquel le roi Charles[10] le Simple donna en 905 à l'abbaye de Saint-Denis le lieu de Patri, situé non pas dans le pays de Limoux en Languedoc, comme le prétend un historien[11] moderne, mais dans celui de Limousin, ainsi qu'il est évident par la charte[12] même. Au reste, Guil-

[1] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 81. — Mabillon, ad ann. 918, n. 28.
[2] Voyez tome IV, *Note* VII, n. 7.
[3] *Ibid. Notes* XVIII & XXIV.
[4] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 77, 81, 90. — Labbe, *Miscellanea,* p. 513, & aussi *Bibliotheca nova manusc.*
[5] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 17 & suiv.
[6] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 17 & suiv.
[7] *Annal. Masciac.* — Labbe, *Bibl. nova,* t. 2, p. 733.
[8] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 73.
[9] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 84. — Labbe, *Miscellanea,* p. 511.
[10] Mabillon, ad ann. 905, p. 322.
[11] *Ibid.*
[12] Voyez tome II, *Note* LXXXVI, n. 71.

laume le Pieux fit pendant sa vie son séjour ordinaire en Auvergne[1], dont il étoit comte particulier, à cause de sa situation au milieu du duché d'Aquitaine & du marquisat de Gothie, provinces qui lui étoient également soumises.

XCI. — *Union du marquisat de Gothie au domaine des comtes de Toulouse.*

Quant à ce marquisat, dont Guillaume avoit hérité de Bernard, son père, il passa, après[2] sa mort, dans la maison des comtes de Toulouse, ainsi qu'on l'a déjà remarqué ; mais nous ignorons si ce fut ou par droit de sang, car il est certain que les dignités étoient alors héréditaires, ou bien par la disposition de Charles le Simple, au parti duquel ces comtes demeurèrent toujours inviolablement attachés. Ce qu'il y a de vrai, c'est que depuis le décès de Guillaume le Pieux, le marquisat de Gothie appartint à la maison des comtes de Toulouse qui, par là, augmenta considérablement son autorité dans la Province; en sorte qu'à la fin du règne de Charles le Simple, il n'y avoit aucun des grands vassaux de la couronne qui ne lui cédât soit pour la dignité, soit pour l'étendue du domaine[3].

[1] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 89. — *Capitulaires*, Append. p. 1522, 1527. — Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 9 & suiv.

[2] Voyez tome IV, *Note* VII.

[3] Guillaume le Pieux mourut en effet le 6 juillet de l'année 918; Guillaume, son neveu, lui succéda immédiatement, comme il est établi par une Charte du *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude* où nous lisons, à la date du 30 septembre 918 : « *Guillelmus gratia Dei comes, successor Guillelmi Majoris, super ipsam catervam rector praeesse videtur.* » Cette Charte semble prouver que Guillaume le Jeune succéda à son oncle dans toutes ses possessions; mais il ne tarda pas à en abandonner une partie à son frère Acfred. Celui-ci était abbé de Saint-Julien de Brioude en mars 922 & en juillet 923. Ce qui fait supposer qu'il était alors devenu comte de Velai. [E. M.]

LIVRE DOUZIÈME

I. — *État de la Province au commencement du dixième siècle. — Domaine de la maison de Toulouse.*

Le marquisat de Gothie comprenoit, dans le temps qu'il passa dans la maison des comtes de Toulouse, la plus grande partie du diocèse de Narbonne, ceux d'Elne, de Béziers, Agde, Lodève, Maguelone & Nimes. La partie du diocèse de Narbonne qui en dépendoit renfermoit deux comtés & deux vicomtés, savoir : le comté de Narbonne, attaché au marquisat de Gothie, & celui de Fenouillèdes, possédé par la maison de Barcelone. Les deux vicomtés étoient celles de Narbonne & de Minerve. Le diocèse d'Elne étoit partagé entre les comtes de Roussillon, de Conflans & de Valespir, & quelques vicomtes, entre autres celui de Castelnau. Les autres cinq diocèses de la Gothie ne formoient chacun qu'un seul comté. Celui de Maguelone avoit ses comtes, qui se qualifioient alors comtes de Substantion ou de Melgueil. Le comté de Nimes appartenoit à la maison de Toulouse dès le commencement du dixième siècle. Nous ignorons si les diocèses de Béziers, d'Agde & de Lodève avoient alors des comtes ; il paroît seulement que les comtés de ce nom furent réunis bientôt après au marquisat de Gothie : chacun des trois avoit ses vicomtes particuliers.

An 918
Éd. origin. t. II, p. 53.
Éd. origin. t. II, p. 54.

La ville de Toulouse avoit titre de comté & de marquisat : ses comtes, en qualité de marquis, avoient la suzeraineté sur les comtés de Carcassonne & de Razès, qui appartenoient alors à une même famille. Le premier comprenoit tout le diocèse de Carcassonne, & l'autre une partie de celui de Narbonne. La ville de Toulouse avoit, outre cela, ses vicomtes, de même que celle

de Carcassonne & le pays de Razès. Enfin les comtes de Toulouse possédoient en Aquitaine les comtés d'Albigeois, de Rouergue & de Querci, qui renfermoient plusieurs vicomtés; l'Albigeois comprenoit celles d'Albi & de Lautrec.

Il est aisé de conclure, par ce que nous venons de rapporter, que la maison de Toulouse dominoit au commencement du dixième siècle, ou médiatement ou immédiatement, sur tout le Languedoc, à la réserve du Velai, du Gévaudan, du Vivarais & du diocèse d'Uzès, pays qu'elle acquit dans la suite. On a déjà dit qu'il paroît que le comté de Velai appartenoit alors à Guillaume II, duc d'Aquitaine & comte d'Auvergne, & celui de Gévaudan à Acfred, son frère[1]. Ces deux diocèses avoient chacun ses vicomtes. Ceux du Velai se qualifièrent vicomtes de Polignac : le château de Grèzes étoit le chef-lieu du domaine de ceux de Gévaudan. Quant au Vivarais & à l'Uzège, qui faisoient partie du royaume de Provence, ils étoient gouvernés, ce semble, par des comtes particuliers subordonnés à Hugues, duc ou gouverneur général de ce royaume.

Telle étoit la grandeur de la maison de Toulouse, quand après la mort du comte Eudes, ses deux fils, Raimond II, comte de Toulouse, & Ermengaud, comte de Rouergue, se partagèrent son domaine, ou plutôt le possédèrent par indivis, si l'on en excepte ces deux comtés. Ils se qualifièrent en effet également l'un & l'autre *princes* ou *marquis de Gothie,* & leurs descendans continuèrent[2] de posséder ainsi ce marquisat & la plupart des autres domaines de leur maison jusque vers la fin du dixième siècle, que les deux branches convinrent, à ce qu'il paroît, d'un partage limité.

II. — *Les Sarrasins font une irruption jusques aux portes de Toulouse.*

L'éloignement où la province étoit de la cour, joint à la foiblesse du gouvernement & aux divers troubles qui s'élevèrent en France sous le règne de Charles le Simple, mit Raimond & Ermengaud dans une indépendance encore plus grande que ne l'affectoient alors les grands vassaux de la couronne qui, ne mettant point de bornes à leur ambition, s'érigèrent presque en souverains & s'arrogèrent un pouvoir excessif au préjudice de l'autorité royale. Les entreprises de ces seigneurs furent la principale cause des chagrins que Charles le Simple eut à essuyer vers la fin de son règne, & le royaume, étant ainsi livré à la tyrannie des particuliers, continua d'être exposé aux courses des Normands & des Sarrasins d'Espagne.

Ces derniers, non contens de s'être fortifiés dans les montagnes de Provence, d'où ils commettoient une infinité de désordres & interrompoient le commerce avec l'Italie, entreprirent, en 920, une nouvelle irruption en deçà des Pyrénées sous la conduite de leur roi[3] Abdérame IV. Ce prince infidèle, après avoir défait Ordonius, roi de Léon, & Garcias, roi de Navarre, qui avoient

[1] Voyez tome II, *Note* LXXXVII.
[2] Voyez tome IV, *Note* VIII.
[3] Moret, *Histoire de Navarre,* p. 300. — Pagi, ad ann. 920, n. 6; ad ann. 929, n. 3.

An 920

voulu s'opposer à ses courses, passa ces montagnes, ravagea toute la Gascogne & s'avança jusques aux portes de Toulouse sans trouver la moindre résistance.

III. — *Raimond & Ermengaud, princes de Gothie, fidèles à Charles le Simple pendant les troubles du royaume. — Bernard, comte de Maguelone ou de Melgueil.*

Charles le Simple étoit alors occupé à dissiper une puissante conjuration qu'avoient formée à la droite de la Loire plusieurs des principaux du royaume pour le détrôner, sous prétexte [1] de la trop grande confiance qu'il avoit donnée à Haganon, son ministre, qu'ils haïssoient souverainement. Ces seigneurs s'assemblèrent à Soissons, où ils résolurent de refuser d'obéir à Charles & même de le reconnoître pour leur roi. Hervé, archevêque de Reims, détourna leur conjuration; mais ce prélat s'étant laissé gagner dans la suite par Robert, duc de France, frère du feu roi Eudes, qui se fit élire roi en 922 par les factieux, il le couronna enfin à Reims le 30 de juin de la même année. Raimond & Ermengaud, marquis de Gothie, & la plupart des autres grands vassaux des provinces méridionales demeurèrent attachés au roi Charles & ne prirent aucune part ni à la conjuration formée contre ce prince, ni à l'élection de Robert. On en voit la preuve entre autres dans une donation [2] faite à Étienne, évêque d'Agde, & à son église, *le 19 du mois d'août, l'année que Robert régna frauduleusement.*

An 922

Éd. origin. t. II, p. 55.

On peut rapporter à peu près au même temps le testament [3] de Guillemette, comtesse de Melgueil, daté *du 26 janvier, sous le règne de Charles.* Par cet acte, elle ordonne au comte Bernard, son fils, de distribuer, pour l'expiation de ses péchés, ses biens meubles & immeubles aux églises, aux prêtres & aux pauvres. Elle choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Pierre de Maguelone, à laquelle elle fait divers legs, & laisse le reste de ses domaines au même Bernard, son fils, qui est le premier des comtes héréditaires de Maguelone que nous connoissons. Ils prirent indifféremment la qualité de comtes de Substantion ou de Melgueil, tant à cause de la translation du siége épiscopal dans le premier de ces deux endroits, depuis la destruction de l'ancienne ville de Maguelone, que parce qu'ils avoient établi leur résidence dans l'autre. On voit par ce testament que la cathédrale de Maguelone avoit été conservée, & qu'elle subsistoit au dixième siècle. Et en effet, l'évêque & les chanoines, s'étant retirés à Substantion après la ruine de Maguelone [4], laissèrent quelques ecclésiastiques dans cette église pour la desservir, ce qui dura jusques au rétablissement de la ville & du siége épiscopal de Maguelone au onzième siècle.

Outre les seigneurs des royaumes d'Aquitaine & de Septimanie, qui demeurèrent fidèles à Charles, ce prince fut encore soutenu par les grands du royaume

[1] Frodoard, *Chronicon*, p. 590, & *Historia Remens.* l. 4, c. 13.

[2] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 967.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLVII.

[4] Arnaud de Verdale, *Chronicon de Episc. Magalon.* p. 796. — Labbe, *Bibl. nova*, t. 1.

de Lothaire qui n'eurent aucune part à l'élection de Robert, & chez lesquels il se retira après que ce compétiteur l'eut mis en fuite. S'il faut, cependant, ajouter foi à un auteur [1] du onzième siècle, Charles se rendit en Aquitaine aussitôt après cette élection, s'avança jusques à Limoges où il rassembla un corps considérable de troupes, marcha contre Robert, lui livra bataille & le tua dans l'action. Mais outre que ce récit est accompagné de diverses circonstances fabuleuses, il est d'ailleurs contraire au témoignage de Frodoard [2], auteur contemporain, qui assure que ce prince demeura toujours dans le royaume de Lothaire depuis l'élection de Robert, jusques à ce que ayant livré bataille à ce dernier, il le défit & le tua. Enfin, nous avons plusieurs chartes qui prouvent que Charles fit son séjour aux environs de la Sarre, pendant cet intervalle.

IV. — *Chartes de Charles le Simple en faveur des églises de Narbonne & de Girone.*

Telle [3] est celle qu'il accorda le 7 juin de l'an 922, en faveur *d'Agio, archevêque de Narbonne & de Razès,* & de son église. Ce prélat, informé du crédit que Guigues, évêque de Girone, son suffragant, avoit sur l'esprit de ce roi à la cour duquel il avoit été élevé avant son élection à l'épiscopat, & qu'il avoit été joindre, le chargea de lui demander une charte pour le confirmer dans la possession des biens de son église. Le diplôme que Charles donne en conséquence est conforme à un autre qu'il avoit donné vingt-trois ans auparavant en faveur d'Arnuste, archevêque de Narbonne, & il est daté d'un palais appelé [4] *Seticus,* situé au voisinage de Torn & de la rivière de Sarre. Ce prince, par deux autres diplômes du même jour, donna [5] à l'évêque de Girone différens domaines *en considération de sa grande fidélité,* & confirma son église dans la possession du tiers des droits domaniaux des pays ou comtés de Girone, de Besalu, de Pierrelatte & d'Empurias, qui composoient son diocèse.

V. — *Fin de Raimond II, comte de Toulouse. — Raimond-Pons, son fils, lui succède.*

Il paroît par la charte qui fut expédiée en faveur d'Agio, archevêque de Narbonne, que son église étoit toujours réduite à une extrême pauvreté [6]. Cela venoit sans doute de ce que les seigneurs séculiers détenoient ses biens. Nous trouvons en effet qu'un seigneur nommé Raimond, qui est sans doute le même que Raimond II, comte de Toulouse & marquis de Gothie, avoit envahi vers ce temps-là diverses terres sur les églises de la province de Narbonne. C'est ce que nous apprend une lettre du pape Jean X au même

[1] Adhémar de Chabanais, p. 164.
[2] Frodoard, *Chronicon,* p. 590 & seq.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLV.
[4] *Marca Hispanica,* p. 375 & 384.
[5] *Ibid.* p. 842 & seq.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLV.

An 922

Agio[1], à Austérius, archevêque de Lyon & à leurs suffragans *qui sont en la Septimanie, l'Espagne & la Bourgogne,* dans laquelle il leur marque que, conformément à leurs prières, *il écrit à Raimond* pour l'engager à restituer à l'Église les biens dont il s'étoit saisi, avec menace de l'excommunier & tous ses semblables en cas de refus. Cette lettre, qui est sans date, doit être[2] postérieure à l'an 915 & antérieure à l'an 921. Ainsi, ayant été écrite vers l'an 920, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne regarde Raimond II, comte de Toulouse, qui possédoit alors le marquisat de Gothie & le comté particulier de Nimes depuis la fin du neuvième siècle. Éd. origin. t. II, p. 56.

Raimond II signala[3] sa valeur contre les Normands, qui non contens de la cession que Charles le Simple leur avoit faite d'une grande partie de la Neustrie, cherchoient encore à s'étendre dans les autres provinces du royaume, à la faveur de divers renforts qu'ils recevoient fréquemment de leurs compatriotes du Nord. Ils firent une entreprise sur l'Aquitaine en 923, & après avoir ravagé une grande partie de cette province, ils pénétrèrent jusques en Auvergne. Guillaume II, duc d'Aquitaine & comte particulier de ce pays, ne se croyant pas assez fort pour leur résister, appela alors Raimond, comte de Toulouse, à son secours. Après leur jonction, ils attaquèrent ces peuples, les battirent & en laissèrent douze mille sur le champ de bataille.

An 923

Raimond II mourut peu de temps après cette glorieuse expédition, ou peut-être dans l'action même. Il est certain du moins que Raimond Pons, son fils, lui avoit déjà succédé[4] dès l'année suivante. Raimond II avoit environ soixante-trois ans dans le temps de sa mort. Il avoit épousé, ce semble, une dame nommée Gudinilde, qui lui survécut.

VI. — *Raimond-Pons & Ermengaud demeurent fidèles à Charles le Simple après l'élection du roi Raoul.*

Raimond-Pons, son fils, lui succéda dans le comté de Toulouse, mais il posséda[5] comme lui, par indivis, le marquisat de Gothie & la plupart des autres domaines de sa maison avec Ermengaud, comte de Rouergue, son oncle. Il est parlé de ces deux princes de la maison de Toulouse dans une lettre[6] qu'Agio, archevêque de Narbonne, écrivit à deux évêques de sa province, nommés Agambert & Alphonse, qui devoient partir pour la cour. « Nous avons ap-« pris, dit-il dans cette lettre, votre prochain départ, ce qui nous a engagé à « aller trouver *nos comtes Ermengaud & Raimond,* pour les prier de vous char-« ger de solliciter pour nous, auprès du roi, un diplôme, à quoi nous vous « supplions de vous employer. » Agio ne marque pas le siége de ces deux

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 84.
[2] Voyez tome IV, *Note* VII, n. 5.
[3] Frodoard, *Chronicon,* p. 592. — Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 82. — Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 20.
[4] Voyez tome IV, *Note* VII, n. 6.
[5] *Ibid.* n. 2 & suiv.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLVI. — Il est probable que ce furent des Hongrois & non des Normands qui envahirent l'Aquitaine en 923. [E.M.]

prélats; mais sa lettre, qui est postérieure[1] à l'an 918 & antérieure à l'an 927, prouve manifestement qu'Ermengaud, comte de Rouergue, & Raimond, comte de Toulouse, son neveu, possédèrent le marquisat de Gothie en commun. Nous en avons d'ailleurs d'autres preuves.

Raimond-Pons étoit à la fleur de son âge, lorsqu'il succéda à Raimond, son père. A son exemple, il demeura toujours très-attaché au roi Charles le Simple, qu'il reconnut pour son souverain, même après que ce prince eut été détrôné, ce qui arriva de la manière suivante. Charles, forcé par Robert, son compétiteur, d'aller chercher un asile dans le royaume de Lothaire, y rassembla un corps d'armée & s'avança le 15 de juin de l'an 923 jusques à Soissons, où il rencontra son ennemi. Il l'attaqua aussitôt avec beaucoup de bravoure, fit main basse sur une partie de son armée, & l'ayant joint, il lui porta un coup de lance dont il l'abattit, en sorte que Robert resta mort sur la place. Cet avantage devoit, ce semble, lui assurer la victoire, mais il en arriva tout autrement. Hugues, fils de Robert, soutenu d'Herbert, comte de Vermandois, ranima le courage des soldats, à la vue de la mort de son père, & résolu de la venger, il poussa si vivement le roi Charles, qu'il l'obligea enfin à prendre la fuite après avoir perdu sept mille hommes. La perte des partisans de Robert fut néanmoins plus considérable, & ils eurent[2] douze mille hommes de tués dans cette bataille. Ils délibérèrent aussitôt sur le choix d'un nouveau roi; l'élection tomba sur Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, gendre de Robert & fils de Richard, aussi duc de Bourgogne. La cérémonie de son couronnement se fit à Saint-Médard de Soissons, le 13 du mois de juillet suivant.

Charles, nonobstant le puissant parti dont ce nouveau compétiteur étoit appuyé, auroit sans doute rétabli ses affaires, tant avec le secours des seigneurs des provinces méridionales qui lui demeurèrent fidèles qu'avec celui des Normands qu'il manda, s'il n'avoit eu le malheur de se fier à un traître. Ce fut au comte de Vermandois, de même sang que lui, qui, au lieu de le soutenir sur le trône, le livra lâchement à son concurrent, ou qui plutôt, pour se rendre nécessaire, le retint prisonnier à Saint-Quentin, d'où il le fit
Éd. origin. t. II, p. 57. transférer à Péronne, malgré la foi des promesses solennelles que ses ambassadeurs lui avoient faites de sa part. Cet événement est une des principales époques du pouvoir suprême que s'attribuèrent nos comtes de Toulouse, qui ne voulurent[3] jamais reconnoître Raoul pour roi, du vivant de Charles le Simple, ni même longtemps après sa mort. Ainsi ce dernier, ayant vécu plusieurs années après la bataille de Soissons, & ayant été presque toujours renfermé dans une étroite prison, ces comtes durant cet intervalle gouvernèrent leur domaine avec une autorité souveraine; ils ne furent guère moins absolus après qu'ils eurent enfin reconnu Raoul, & sous le règne de ses successeurs[4].

[1] Voyez tome IV, *Note* VII, n. 2 & suiv.
[2] Mabillon, ad ann. 923, n. 54.
[3] Voyez t. II, aux *Preuves*, Chroniques, n. II.
[4] *Ibid.*

An 923

VII. — *Guillaume II, duc d'Aquitaine, se soumet à Raoul qui est reconnu dans le Velai.*

Les autres provinces, situées à la gauche de la Loire, refusèrent également de se soumettre à Raoul. Guillaume II, duc d'Aquitaine & comte d'Auvergne, se déclara, entre autres, contre lui. Le premier[1], résolu de se faire reconnoître dans cette partie de la monarchie, s'avança vers la Loire au commencement de l'année suivante. Guillaume, averti de son dessein, se présenta à l'autre bord du fleuve, vers l'extrémité du diocèse d'Autun, pour lui en disputer le passage. Raoul, voyant la difficulté qu'il y avoit à le tenter, prit alors le parti de la négociation. Il envoya des ambassadeurs à ce duc, qui écouta ses propositions. Enfin, après avoir employé toute la journée à négocier, ils convinrent sur le soir d'avoir une conférence. Guillaume passa la Loire, entra dans le camp de Raoul & descendit de cheval dès qu'il aperçut ce prince pour le saluer. Le roi, qui étoit aussi à cheval, l'embrassa, mais sans descendre, & après avoir renvoyé la conclusion de leur traité au lendemain, ils se séparèrent. Le duc se rendit au camp au temps marqué, & demanda huit jours pour délibérer sur le parti qu'il avoit à prendre, ce qui lui fut accordé[2]. Le délai étant expiré, il alla rejoindre le nouveau roi & se soumit à son obéissance. Nous ignorons les conditions de leur traité; nous savons seulement que Raoul rendit à Guillaume le comté de Berry, dont il s'étoit emparé sur lui avant son élévation au trône. Raoul termina, à la soumission de ce duc, l'expédition qu'il méditoit de faire dans l'Aquitaine & la Septimanie pour les réduire entièrement à son obéissance. Les entreprises des Normands, qui avoient pris les armes en faveur de Charles le Simple, l'obligèrent à décamper bientôt après des bords de la Loire & à revenir sur ses pas; en sorte, qu'à la réserve de l'Auvergne, du Berry, du Velai & de quelques autres pays qui étoient sous la domination de Guillaume, le reste de la partie méridionale de la monarchie refusa toujours de le reconnoître.

An 924

VIII. — *Mort de Louis l'Aveugle, roi de Provence. — Hugues s'empare de ses États, les gouverne sous le titre de duc, & reconnoît Raoul.*

Il paroît cependant que la Provence se soumit à Raoul, car *Hugues de Vienne*[3], qui avoit été joindre ce prince & qui l'avoit déjà reconnu sans doute pour son suzerain, se trouva à la conférence dont nous venons de parler[4]. Or, Hugues étoit alors maître de toute cette province, ce qu'il faut reprendre de plus haut.

Louis IV, dit l'*Aveugle*, empereur & roi de Provence, après avoir eu le malheur de perdre les yeux avec le royaume de Lombardie, s'étoit retiré dans

[1] Frodoard, *Chronicon*, p. 594.
[2] *Ibid.*
[3] Frodoard, *Chronicon*, p. 594.
[4] *Ibid.*

ses États en deçà des Alpes, & ne pouvant agir par lui-même, il se déchargea de l'administration de toutes les affaires sur Hugues, à qui il donna toute sa confiance. Ce seigneur prit les rênes du gouvernement de Provence sous les titres de duc, de marquis & de comte qu'il se donnoit indifféremment ou séparément, ou conjointement, comme il paroît par diverses chartes [1], entre autres par l'acte de fondation ou rétablissement qu'il fit [2] du monastère de Saint-Pierre de Vienne. Avec une telle autorité, il lui fut aisé de gagner les peuples & de former un puissant parti pour les desseins ambitieux qu'il se proposoit d'exécuter après la mort de Louis.

Nos modernes [3] ne sont pas d'accord sur l'époque de cette mort; mais il est certain que Louis vivoit encore en 923, & qu'il mourut ou dans la même année ou, au plus tard, au commencement de la suivante. Il laissa un fils nommé Charles Constantin, qui ne lui succéda pas dans le royaume de Provence, & qui ne posséda que longtemps après le duché ou comté de Vienne qui en faisoit partie. Hugues, aussitôt après la mort de Louis, s'empara de toute la partie de ce royaume située à la gauche du Rhône, sur laquelle il
Éd. origin. t. II, p. 58. régna véritablement sans prendre cependant [4] le titre de roi. Il se ligua avec Raoul, qu'il reconnut [5] pour souverain du royaume de Provence; ce qui fit, sans doute, qu'il s'abstint de ce titre. Le besoin qu'avoient ces deux usurpateurs l'un de l'autre fut, à ce qu'il paroît, le principal motif de leur ligue; car Raoul étant cousin germain de Charles Constantin, fils de Louis l'Aveugle, il devoit naturellement le préférer à Hugues & le favoriser dans ses prétentions à la couronne de Provence.

IX. — *Ermengaud & Raimond Pons unissent le Vivarais & l'Uzège à leur domaine.*

Hugues n'étendit sa domination qu'à la gauche du Rhône, ainsi qu'on l'a déjà remarqué. Tout ce qui dépendoit du royaume de Provence, à la droite de ce fleuve, passa en d'autres [6] mains aussitôt après la mort de Louis l'Aveugle; & il paroît certain qu'Ermengaud & Raimond Pons, son neveu, marquis de Gothie, s'assurèrent alors du Vivarais & du diocèse d'Uzès, c'est-à-dire de la partie orientale du Languedoc qui dépendoit de ce même royaume; ce qu'ils firent, ou au nom de Charles le Simple, qu'ils reconnoissoient toujours pour seul roi légitime, ou à cause que ces pays étant à leur bienséance, ils se crurent être autant en droit que des étrangers de se les approprier & de les unir à leur domaine. C'est ainsi que l'Uzège fut réuni au marquisat de Gothie, dont il avoit toujours fait partie avant le démembrement qu'en firent les fils de Louis le Débonnaire pour l'unir au royaume de Lothaire, & que ces deux pays

[1] Pagi, ad ann. 900, n. 16; 911, n. 6; 926, n. 2.
[2] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 735.
[3] Voyez tome IV, *Note* V, n. 13 & suiv.
[4] Pagi, ad ann. 926, n. 4. — Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Forcalquier*, p. 8.
[5] Voyez tome IV, *Note* XII, n. 2.
[6] *Ibid. Note* XV, n. 31.

An 924

furent séparés, après la mort de Louis l'Aveugle, du royaume de Provence dont ils ne dépendirent plus, & dont le bord oriental du Rhône fit la séparation dans la suite. Il est vrai que les évêques de Viviers reconnoissoient au douzième siècle les empereurs d'Allemagne pour leurs suzerains, en qualité de rois de Provence & de successeurs de Hugues; mais ce fut pour des raisons particulières que nous expliquerons ailleurs. Quant au diocèse d'Uzès, il fut gouverné par des comtes particuliers, dont nous parlerons dans la suite, jusque vers le milieu du dixième siècle. Il fut réuni [1], bientôt après, au domaine de la maison de Toulouse, ce qui n'empêche pas que les princes de cette maison, en qualité de marquis de Gothie, n'aient dominé depuis la mort de Louis l'Aveugle sur ce diocèse, comme ils dominoient sur les autres pays de cette province qui avoient des comtes particuliers.

X. — *Diplôme de Raoul en faveur de l'église du Puy. — Monnoie de cette ville.*

Raoul & Guillaume II, duc d'Aquitaine, après leur entrevue, se rendirent [2] à Autun, le 1er de mars de l'an 924, & de là à Châlons-sur-Saône au commencement d'avril. C'est ce qui paroît par diverses chartes de Raoul qui, étant dans la dernière ville, donna « à Adalard [3], évêque d'Anis ou de Velai, du « consentement du même comte Guillaume, son vassal, & pour le soulagement de l'âme de Guillaume, oncle de ce dernier, & de tous ses parens, le « bourg contigu à l'église du Puy, avec tout ce qui, dans cet endroit, apparte- « noit au domaine du comte & dépendoit de son pouvoir, savoir les droits de « marché, de douane (*teloneum*), de monnoie, de ressort, &c. » Cette charte, dont on a diverses copies, est datée du 8 d'avril de l'an 923, indiction X, la première année du règne de Raoul; mais il y a faute & dans l'indiction & dans l'année de l'Incarnation. On doit lire l'an [4] 924, indiction XII; correction qu'on peut justifier par d'autres [5] chartes de Raoul données alors à Châlons-sur-Saône, comme celle dont nous parlons.

Cette dernière nous donne lieu de remarquer : 1° que Guillaume deuxième ou troisième [6] du nom, duc d'Aquitaine & neveu de Guillaume le Pieux, possédoit le comté particulier de Velai & qu'il avoit le domaine de la ville du Puy, puisqu'il consentit à la donation de Raoul; 2° que c'est le titre primordial des évêques pour leur seigneurie sur cette ville & sur le pays de Velai; 3° que le Puy n'étoit alors qu'un *bourg*. Aussi le siége épiscopal [7] n'y avoit-il été transféré [8]

[1] Voyez tome IV, *Note* XV, n. 31.

[2] Mabillon, ad ann. 924, n. 67.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XLVIII.

[4] Labbe, *Miscellanea*, p. 517.

[5] Mabillon, ad ann. 924, n. 67.

[6] Guillaume dit le Jeune, neveu de Guillaume le Pieux, est le troisième comte d'Auvergne de ce nom, Guillaume le Pieux étant le second. Voyez au tome II la *Note additionelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]

[7] Voyez tome II, *Note* LXXX.

[8] Les Bénédictins sont revenus d'eux-mêmes sur ce qu'ils disent au sujet de l'église du Puy. Voyez au tome II de cette histoire la *Note* LXXX, & son addition. Il est démontré que dès le septième siècle l'église de Velai était transportée au Puy. [E. M.]

de Saint-Paulhan, ancienne capitale du pays, qu'à la fin du siècle précédent; 4° que c'est le plus ancien monument où il soit parlé de la célèbre église de *Notre-Dame* du Puy qui, par conséquent, étoit déjà bâtie dans ce temps-là; 5° que par le droit de monnoie que Raoul accorda à Adalard, évêque de Velai, il lui donna sans doute celui d'en faire battre à son profit : or, comme ce prince déclare en même temps que ce droit *appartenoit auparavant au domaine du comte & qu'il étoit en son pouvoir*, c'est une preuve que les comtes étoient alors en usage de faire battre monnoie, privilége qu'ils avoient usurpé, ou que nos rois leur avoient accordé depuis la mort de Charles le Chauve; car, encore sur la fin du règne de ce prince[1], la monnoie étoit un droit royal, & il n'y avoit que le roi seul qui pût en faire fabriquer dans tout le royaume. On appela *podienses* les sols ou la monnoie que les évêques du Puy firent battre dans la suite, & dont les vicomtes de Polignac partagèrent le droit; 6° enfin que Guillaume II, duc d'Aquitaine, avoit succédé vraisemblablement à Guillaume le Pieux, son oncle, dans le comté particulier de Velai, puisque la donation dont nous venons de parler fut faite pour le soulagement de l'âme de ce dernier. On prétend[2] qu'Hector, petit-fils de Berlion, vicomte d'Arles, succéda[3] immédiatement à Adalard, évêque du Puy.

Éd. origin. t. II, p. 59.

Il s'ensuit de ce que nous venons de rapporter, que Raoul étoit reconnu dans le Velai en 924, ce qui paroît encore par une autre charte de ce prince datée de Châlons-sur-Saône, le 9 d'avril de la même année, pour[4] confirmer l'abbaye de Tournus dans la possession de tous ses biens, entre autres, du prieuré de Godet en Velai. Ce fut le seul des pays qui composent aujourd'hui le Languedoc qui se soumit alors à ce nouveau roi.

XI. — *Irruption des Hongrois dans la Province. — Leur défaite par Raimond Pons.*

Cette province se vit inondée, vers le même temps, d'une multitude de barbares qui y portèrent la désolation. Béranger[5], empereur & roi de Lombardie, ayant fait, par sa mauvaise conduite, un grand nombre de mécontens, les principaux seigneurs de ses États, résolus de le détrôner, offrirent sa couronne à Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, qu'ils appelèrent à leur secours. Ce prince, ayant accepté leurs offres, passa les Alpes en 923, livra bataille à Béranger, le défit entièrement, se fit couronner à Pavie & repassa les monts bientôt après. D'un autre côté, ce dernier, pour se soutenir sur le trône, se ligua avec les Hongrois.

Ces peuples[6], originaires de la Scythie, s'étoient déjà rendus formidables

[1] *Capitulaires*, tit. 31, c. 12.
[2] Voyez tome IV, *Note* XVII.
[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 694.
[4] Chifflet, *Histoire de Tournus*, p. 275. — Mabillon, ad ann. 924, n. 67.
[5] Luitprand, l. 2, c. 15 & suiv. — Frodoard, *Chronicon*, p. 594 & seq.
[6] Luitprand, l. 1, c. 5; l. 2, c. 1 & suiv. — *Annal. Mettens.* p. 324 & seq.

dans une partie de l'Europe. La férocité de leurs mœurs, la difformité de leurs visages & leur manière de combattre inspiroient également la terreur. Les enfans étoient à peine sortis du sein de leurs mères, qu'elles leur déchiquetoient le visage pour les accoutumer de bonne heure à souffrir, ce qui les rendoit extrêmement hideux & plus terribles à leurs ennemis. Ils coupoient leurs cheveux jusques au sommet de la tête, se nourrissoient ordinairement de chair crue & buvoient le sang des animaux; ils étoient, en un mot, cruels, vains, perfides, sans foi & sans religion. Les femmes, également féroces, faisoient, comme leurs maris, leur principal métier de la guerre & du brigandage. Ces barbares étoient moins propres à former des siéges qu'à courir & à ravager les campagnes, & cherchoient plutôt à se battre de loin que de près, parce qu'ils n'étoient pas si adroits à manier l'épée qu'à décocher des dards; ce qu'ils faisoient avec tant de justesse, qu'ils ne manquoient jamais leur coup, même en fuyant devant leurs ennemis. Ils combattoient toujours à cheval, qu'ils poussoient avec une extrême vitesse; & quand au premier choc ils trouvoient de la résistance, ils feignoient alors de prendre la fuite; mais faisant aussitôt volte-face, ils revenoient à la charge avec plus de fureur.

Tel est le portrait que les anciens historiens nous ont laissé de ces peuples qui, sous l'empire de Charles le Gros, s'emparèrent de la Pannonie à laquelle ils donnèrent leur nom, après en avoir chassé les Huns leurs anciens compatriotes. De là ils étendirent leurs courses dans les provinces voisines, & après avoir ravagé la Germanie, ils passèrent dans l'Italie en 900 & y établirent leur demeure. Béranger, qui régnoit alors dans la Lombardie, auroit pu traverser leur établissement dans ce royaume & les chasser de ses États; mais, dans le dessein [1] de s'en servir, soit contre ceux qui lui disputoient la couronne, soit contre ses sujets, dont la fidélité lui étoit suspecte, il jugea à propos de les ménager, & eut recours à leur protection pour se soutenir sur le trône. Il eut cependant le malheur de tomber enfin dans les embûches d'un traître qui l'assassina vers le commencement de mars de l'an 924, dans le temps qu'il alloit le matin faire ses prières à l'église [2].

Les Hongrois, qui avoient toujours été attachés à ce prince, résolurent de venger sa mort. Ils prirent les armes sous la conduite de Saler, leur roi, ou leur général, assiégèrent Pavie, capitale du royaume de Lombardie &, s'en étant rendus maîtres, ils livrèrent cette ville au feu & au pillage. Ils coururent ensuite toute l'Italie, & tournant du côté des Alpes [3], ils passèrent ces montagnes & entrèrent dans les Gaules, dans le dessein, sans doute, d'attaquer les États de Rodolphe, ennemi & concurrent de Béranger. Ce prince, averti de leur marche, courut en diligence au-devant d'eux pour s'opposer à leur passage, & s'étant joint à Hugues, comte de Vienne ou duc de Provence, aussi intéressé que lui à les repousser, ils les obligèrent enfin de s'en retourner sur

Éd. origin. t. II, p. 60.

[1] Luitprand, l. 2, c. 11, 16 & suiv.
[2] *Ibid. ibid.*
[3] Frodoard, *Chronicon*, p. 594 & seq. — Duchesne, t. 3, p. 340. — Tome V, Chroniques, n. 5.

leurs pas. Ces barbares, résolus cependant de pénétrer dans les Gaules, cherchèrent alors un autre passage, & ayant fait un détour, ils descendirent enfin dans les plaines de Provence & s'avancèrent vers le Rhône. Rodolphe & Hugues en ayant été informés, se mirent aussitôt en marche pour leur courir sus, mais ils arrivèrent trop tard : les barbares avoient déjà passé ce fleuve & étoient entrés dans la Gothie où ces princes ne jugèrent pas à propos de les poursuivre. Ils se contentèrent de faire main basse sur ceux de leur arrière-garde qui étoient demeurés derrière.

Les Hongrois eurent à peine passé le Rhône, qu'ils s'étendirent, à leur gré, dans toute la Gothie, y portèrent le fer & le feu, & s'avancèrent jusque dans le Toulousain. Leur irruption jeta l'alarme dans tous les esprits, & ceux qui furent assez heureux pour éviter leur glaive, prirent le parti de la fuite, ce qui rendit la Province presque déserte. Par bonheur, une maladie épidémique se mit quelque temps après parmi les barbares, dont elle fit périr un grand nombre. Elle consistoit dans une enflure extraordinaire de la tête, jointe à la dyssenterie. Raimond-Pons, comte de Toulouse & marquis de Gothie, profita de ce moment favorable pour achever d'exterminer le reste des Hongrois, ou du moins pour les expulser de ses États. Il ramassa tout ce qu'il put de troupes, & s'étant mis à leur poursuite, il fit passer les uns par le fil de l'épée & obligea les autres à sortir du pays.

Il est fait mention de ce célèbre événement dans une lettre [1] que les évêques de la province de Narbonne écrivirent quelque temps après au pape Jean X. Ils lui marquent que le pays avoit été si cruellement ravagé par les Hongrois, que quoique très-fertile & très-abondant par lui-même, il se trouvoit réduit à la dernière misère, & que ces barbares avoient fait périr la plupart de ses habitans; en sorte que la Province, où l'on voyoit auparavant un grand nombre d'illustres personnages, surtout dans l'ordre ecclésiastique, en étoit alors entièrement dépourvue. Ils ajoutent qu'enfin *par la grâce de Dieu & le secours du jeune prince le marquis Pons*, ces barbares avoient été entièrement chassés du pays. Il est aisé de juger par cette lettre jusqu'à quel excès les Hongrois portèrent leur fureur & leur barbarie dans tout le Languedoc. Aussi peut-on dire que si leur irruption fut la dernière que cette province éprouva en différens temps de la part de divers peuples barbares, elle fut peut-être la plus funeste. Ces peuples renouvelèrent leurs courses en deçà des Alpes & désolèrent l'Aquitaine les années suivantes; mais il paroît qu'ils ne mirent plus le pied dans la Gothie. Ce fut [2] durant quelqu'une de ces irruptions qu'ils détruisirent la ville de Javoux, ancienne capitale du Gévaudan, dont la ruine donna occasion à la translation du siége épiscopal du pays dans la ville de Mende.

Suivant un critique [3] moderne, la lettre des évêques de la province de Narbonne au pape Jean X dont on vient de parler & qui est sans date, doit être postérieure à l'an 932, par la raison que Pons ne fut pas comte de Toulouse &

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 560 & suiv.; 778 & suiv.

[2] Voyez tome II, *Note* XLII, n. 8.

[3] Pagi, ad ann. 932, n. 4.

An 924

marquis de Gothie avant cette année. Cet auteur suppose donc que cette lettre fut écrite au pape Jean XI, ce qui prouveroit que Raimond-Pons ne chassa les Hongrois de la Gothie ou Septimanie qu'après l'an 932, & qu'ainsi ces barbares, qui entrèrent certainement dans la Province en 924, y firent un long séjour. Mais outre que Frodoard, auteur contemporain, fait entendre assez clairement que les Hongrois périrent ou abandonnèrent tout à fait la Gothie en 924, rien ne nous oblige à renvoyer cette lettre jusques en 932, puisque Raimond Pons étoit véritablement marquis de Gothie dès l'an 924.

XII. — *Eudes succède à Francon, son père, dans la vicomté de Narbonne.*

Éd origin. t. II, p. 61.

Nous en avons la preuve dans un acte[1] par lequel « Odon ou Eudes, « vicomte par la grâce de Dieu, & Richilde, sa femme, donnent le 17 de dé- « cembre de la vingt-septième année de Charles le Simple en Aquitaine, ou « l'an 924, à l'abbaye de Montolieu & à Alphonse qui en étoit abbé, un alleu « aux environs de Sallèles, dans le comté de Narbonne, du consentement « d'Aigon, archevêque, & *du comte Pons, son seigneur,* qui dans sa souscrip- « tion se qualifie *comte & marquis.* Le vicomte Eudes déclare qu'il avoit « hérité de cet alleu de son père Francon, à qui Charles le Simple l'avoit « donné, & d'Ersinde, sa mère, qui étoient alors décédés. Il fait cette dona- « tion, tant pour lui que pour le soulagement de ses frères. Il ajoute enfin « que si quelqu'un venoit à s'emparer de ce domaine, l'usurpateur, après *que « le vicomte de Narbonne* en auroit été averti une ou deux fois, seroit con- « damné, par *le prince de Narbonne qui seroit alors,* à une amende de vingt « livres d'or & à la restitution du double. » L'acte est daté de l'ère espagnole, & souscrit par le vicomte, par le comte Pons, qui consentit à la donation & la confirma, par Érifons & Aigon, évêques; Aymeric, archevêque; Raynal, évêque, &c., sur quoi on peut faire les réflexions suivantes :

1° *Le prince de Narbonne,* dont il est parlé dans l'acte, ne peut être différent de Raimond-Pons, marquis de Gothie, qui le souscrivit. Les marquis de Gothie étoient donc alors comtes particuliers de Narbonne; 2° Eudes, qui fit cette donation, étoit[2] certainement vicomte de la même ville, & comme nous savons d'ailleurs que Francon, son père, avoit été aussi vicomte, & que les dignités étoient alors héréditaires, ce dernier devoit avoir possédé cette vicomté. Il est vraisemblable que Francon descendoit d'un *vidame* ou vicomte de Narbonne de ce nom, qui vivoit en 851, & qu'il avoit par conséquent une descendance commune avec Maïeul, vicomte de cette ville au commencement du dixième siècle. Richilde, femme d'Eudes, vicomte de Narbonne, se dit dans un acte[3] de l'an 936, fille du comte Borrel & de la comtesse Garsinde. Nous ne doutons pas que ce Borrel ne soit le même que Borrel, fils de Wifred le Velu, comte de Barcelone, qui eut sans doute en partage quelque comté de la Marche

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLIX.
[2] Voyez tome IV, *Note* XI, n. 1 & suiv.
[3] *Marca Hispanica,* p. 847. — Voyez tome IV, *Note* XI, n. 1 & suiv.

d'Espagne[1]; 3° dans la donation du vicomte Eudes, l'évêque Érifons souscrit avant Aigon, archevêque de Narbonne, ce qui nous donne lieu de conjecturer qu'il étoit parent du vicomte Eudes & de la même famille : conjecture qu'on peut appuyer sur ce qu'Érifons, après s'être démis de l'évêché de Venasque ou de Carpentras, s'étoit retiré à Narbonne où il desservoit l'église[2] de Saint-Quentin, ce qui semble supposer qu'il étoit natif de cette ville; 4° la souscription d'Aigon est suivie de celle d'Aymeric, archevêque de Narbonne, son successeur, d'où l'on pourroit conclure què celui-ci avoit dès lors été élu son coadjuteur; mais il est plus vraisemblable qu'Aymeric signa cette charte, pour la confirmer, quelque temps après sa date, & depuis la mort d'Aigon, qui décéda vers la fin de l'année 926 ou au commencement de la suivante. On a plusieurs exemples[3] de pareilles signatures. Enfin l'évêque Réginald ou Raynald, qui souscrivit aussi, étoit évêque de Béziers.

XIII. — *Ulverade, frère d'Eudes, vicomte de Narbonne.*

An 926

Le vicomte Ulverade donna l'année suivante[4] à l'église de Saint-Paul de Narbonne & *aux clercs* qui la desservoient un alleu qu'il possédoit dans le comté de cette ville. On voit la souscription du même vicomte à une donation[5] faite le 28 septembre de l'an 926 de plusieurs terres situées à Sigean, dans le diocèse de Narbonne, en faveur de la cathédrale de cette ville dont Agio étoit alors archevêque, suivant le même acte. Il est donc hors de doute que Ulverade étoit vicomte de Narbonne en 925 & 926; mais comme il est constant[6] d'un autre côté qu'Eudes possédoit cette vicomté dans le même temps, nous conjecturons qu'ils étoient frères, & qu'ils la possédoient par indivis ou en commun. On peut appuyer cette conjecture sur ce qu'il paroît[7] que Ulverade est le même que Wadalde élu évêque d'Elne[8] vers l'an 930, lequel conjointement avec Gauzbert, comte de Roussillon, fit une donation[9] en 931 à sa cathédrale « tant pour le repos de l'âme du comte Suniarius, « de sa femme Ermengarde, du comte Bencion & *d'Almerade, évêque, que « pour celui de Francon, vicomte, de son épouse Arsinde & du vicomte Eudes.* » Or, comme il est certain[10] que Gauzbert, comte de Roussillon, étoit frère de Bencion, comte du même pays, & d'Almerade, évêque d'Elne, & qu'il est très-probable qu'ils étoient fils du comte Suniarius & d'Ermengarde, quoique

Éd. origin. t. II, p. 62.

[1] Borrel, père de Richilde, était comte d'Ausone & fils, en effet, de Wifred le Velu. Il avait épousé Garsinde, qui mourut avant l'année 936. Quant à lui, il mourut vers l'année 942. [E. M.]

[2] Voyez ci-dessus, livre XI, n. LXXXVI, & *Marca Hispanica*, p. 33, 38, 840.

[3] Mabillon, *de Re diplomatica*, l. 2, c. 20. — Pagi, ad ann. 939, n. 5.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. L.

[5] *Ibid.*

[6] Voyez tome IV, *Note* XI, n. 1 & suiv.

[7] Voyez tome IV, *Note* XI, n. 1 & suiv.

[8] Dom Vaissete commet ici une grave erreur : Wadalde, évêque d'Elne, n'était point frère d'Eudes, vicomte de Narbonne. Il était frère d'Elmerade, évêque d'Elne, de Bencion & de Gauzbert, comtes de Roussillon, & fils de Suniaire II, aussi comte de Roussillon. S'il y avait parenté entre lui & la famille des vicomtes de Narbonne, ce ne pouvait être que par les femmes. [E. M.]

[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LII.

[10] *Marca Hispanica*, p. 843 & suiv.

cela ne soit pas marqué [1] dans l'acte, on peut dire [2] qu'il ne l'est pas moins que Wadalde, évêque d'Elne, étoit fils du vicomte Francon & d'Arsinde, son épouse, & par conséquent frère d'Eudes, vicomte de Narbonne.

XIV. — *Mort d'Agio, archevêque de Narbonne. — Aymeric lui succède.*

La charte de l'an 926 est souscrite aussi par la comtesse Gudinilde & la vicomtesse Richilde. Celle-ci n'est pas différente de la femme du vicomte Eudes, dont on a déjà parlé. L'autre étoit peut-être veuve de Raimond II, comte de Toulouse & marquis de Gothie, & mère de Raimond-Pons, son successeur, à moins qu'elle ne soit la même que Widinilde, veuve de Wifred le Velu, comte de Barcelone, & vraisemblablement aïeule de [3] Richilde, vicomtesse de Narbonne [4]. Quoi qu'il en soit, cette charte prouve qu'Agio, archevêque de cette ville, vivoit encore au mois de septembre de l'an 926, & que le prétendu Anno, qu'on [5] place sur le siége de cette métropole en 924, entre cet archevêque & Aymeric, n'est pas différent du premier, dont le nom a été altéré par les copistes.

Agio mourut peu de temps après; & en effet, outre qu'il n'est plus fait mention de lui dans aucun ancien monument, Aymeric, son successeur immédiat, écrivit [6] conjointement avec Hugues de Toulouse, Réginald de Béziers, & les autres évêques, ses comprovinciaux, au pape Jean X qui étoit déjà déposé à la fin [7] de juin de l'an 928. Ils demandoient par leur lettre *le pallium* en faveur du même Aymeric, élu archevêque de Narbonne après la mort d'Agio, & excusoient ce prélat de ce que, suivant l'ancienne coutume, il n'avoit pu aller le recevoir lui-même à Rome, ni y envoyer ses députés, soit parce que, pour satisfaire à son devoir, il n'avoit pu abandonner le pays, que les Hongrois avoient entièrement ravagé les années précédentes, soit parce que les chemins de Narbonne en Italie n'étoient pas encore libres, à cause que les Sarrasins occupoient toujours les passages des Alpes, & qu'enfin la route d'Allemagne l'auroit obligé à un trop grand détour. Le pape, dans sa réponse, après avoir témoigné à ces prélats la part qu'il prenoit aux maux qui affligeoient leur province, consent qu'Aymeric use du *pallium* en certaines festivités de l'année, telles que Pâques, Noël, Saint-Jean-Baptiste, l'Assomption de la Vierge, la Dédicace de son église, & à la consécration d'un évêque. Hugues, évêque de Toulouse, avoit succédé à Armand après l'an [8] 922.

[1] *Marca Hispanica*, p. 385.
[2] Voyez tome IV, *Note* XI, n. 5.
[3] Voyez tome IV, *Note* XI.
[4] Richilde était fille de Borrel, comte d'Ausone, & de Garsinde, morte avant 936. Elle était petite-fille de Wifred le Velu. — Voyez tome II, *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII. [E. M.]
[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. p. 373.
[6] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 560 & suiv. 778 & suiv. — *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 88. — Voyez tome IV, *Note* VII, n. 3.
[7] Pagi, ad ann. 928, n. 1 & seq.
[8] Mabillon, ad ann. 918, n. 24.

XV. — *Mort de Guillaume II, duc d'Aquitaine, & d'Acfred, son frère & son successeur.*

Il est remarquable que tous les actes de la Province, pendant la prison de Charles le Simple, sont datés des années du règne de ce prince : preuve certaine que les peuples de Languedoc lui demeurèrent fidèles après que Raoul se fut emparé de toute l'autorité. Les Aquitains étoient également portés en sa faveur; & si Guillaume II, leur duc & comte d'Auvergne, se soumit à ce dernier, ce fut par force plutôt que par inclination. Aussi ne demeura-t-il que fort peu dans le parti de Raoul; & il ne le vit pas plus tôt occupé en France, tant contre les Normands que contre les Lorrains, qui refusoient également de le reconnoître pour roi, qu'il secoua le joug de son obéissance & se mit en liberté.

Raoul, dans le dessein de punir l'infidélité[1] de ce duc, assembla une puissante armée composée de François & de Bourguignons, & s'avança vers la Loire. Il commença par le siége de Nevers, où le frère de Guillaume s'étoit jeté, & l'ayant forcé à se rendre & à lui donner des otages, il passa en Aquitaine & marcha contre ce duc, qui, n'osant lui résister, prit la fuite. Heureusement pour Guillaume, les Hongrois, ayant fait cette même année une nouvelle irruption en deçà du Rhin, obligèrent Raoul de décamper

An 927

pour aller s'opposer à leurs entreprises. Le duc d'Aquitaine, délivré par là des armes de ce prince, continua jusques à sa mort, qui arriva entre les mois d'avril & d'octobre[2] de l'année suivante, de soutenir le parti de Charles le Simple. Guillaume II, par son testament[3], donna diverses terres à l'abbaye de Saint-Julien de Brioude dont il étoit abbé séculier. Godescalc, évêque du Puy, qui fut son principal exécuteur testamentaire, s'étant rendu quelque temps après dans le château de Polignac avec ses autres collègues, ordonna la délivrance des legs faits par ce duc à la même abbaye, par un acte daté *du règne de Raoul*, ce qui prouve que ce prince étoit toujours reconnu dans le Velai.

Éd. origin. t. II, p. 63

Guillaume deuxième ou troisième du nom[4], duc d'Aquitaine, mourut sans enfans. Acfred, son frère, lui succéda dans ce duché, & à ce qu'il paroît dans ses autres dignités, savoir[5] dans les comtés d'Auvergne & de Velai. Il prenoit la qualité de comte avant la mort de son frère, & nous avons lieu de croire qu'il étoit pourvu des comtés de Brioude & de Talandes, qui faisoient partie de l'Auvergne, & du comté de Gévaudan[6]. Nous savons du moins qu'il possédoit[7] de

[1] Frodoard, *Chronicon*, p. 597.

[2] *Ibid.*—Mabillon, ad ann. 927, n. 84.—Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 108.

[3] Baluze, *Histoire génial. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 18.

[4] Guillaume le Jeune, neveu de Guillaume le Pieux, est le troisième du nom, comte d'Auvergne, le premier étant Guillaume, frère du duc Gérard. [E. M.]

[5] Voyez tome IV, *Notes* XVI & XVII.

[6] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, & tome IV, *Note* XXVI, n. 7.

[7] Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 20 & suiv. — Labbe, *Miscellanea*, p. 503.

An 927

grands biens dans ce dernier pays [1]. Ce fut lui sans doute qui défendit Nevers contre Raoul, & en effet il ne voulut jamais le reconnoître pour roi, comme il paroît [2] entre autres par la date de son testament & d'une donation qu'il fit à l'abbaye de Sauxillanges en Auvergne, car ces deux actes sont datés *du 11 d'octobre, la cinquième année depuis que les François avoient dégradé (Inhonestaverunt) leur roi Charles, & élu, contre le droit, Raoul pour leur roi.* Acfred, qui dans ses chartes se qualifie *duc d'Aquitaine par la grâce de Dieu,* se sert des mêmes termes [3] par rapport à Raoul, dans la date d'une autre charte qu'il donna lorsqu'il n'étoit que comte. On n'a aucune preuve qu'il fût encore en vie après l'an 927; ainsi il survécut peu de temps au duc Guillaume, son frère. Comme il mourut sans postérité, il disposa par son testament [4] de la plupart de ses biens en faveur des églises, & donna entre autres l'alleu de Chamalières, en Velai, à celle *de Notre-Dame d'Anis* ou du Puy. Quant au duché d'Aquitaine & aux comtés d'Auvergne & de Velai, il [5] paroît que Charles le Simple en disposa, après la mort d'Acfred, en faveur d'Ebles, comte de Poitiers [6].

XVI. — *Hugues, duc de Provence, élu roi de Lombardie. — Il se ligue avec le roi Raoul.*

An 928

Herbert, comte de Vermandois, piqué du refus que Raoul lui avoit fait du comté de Laon pour son fils Eudes, avoit alors tiré Charles de sa prison pour le remettre sur [7] le trône; mais ne lui ayant rendu ce service important que dans la vue de se servir de lui pour l'exécution de ses desseins, & s'étant raccommodé bientôt après avec Raoul, il s'assura de nouveau de la personne de ce prince, & le fit garder à vue comme auparavant. Raoul & Herbert, après leur réconciliation, prirent la route de Bourgogne pour aller conférer avec Hugues, roi d'Italie, qui passa exprès les Alpes pour cette entrevue.

Cet Hugues est le même que le duc de Provence de ce nom, dont on a déjà parlé. Les Italiens l'avoient [8] appelé chez eux depuis deux ans pour le placer sur le trône, après en avoir fait descendre Rodolphe, roi de la Bourgogne Transjurane, dont ils étoient mécontens. Hugues, dont les anciens auteurs parlent avec éloge, flatté de l'espoir d'une couronne, avoit équipé une flotte, s'étoit embarqué en un port de Provence, & à son arrivée à Pise, il y

[1] Acfred était abbé de Saint-Julien de Brioude en 922 & en 923, & par conséquent comte de Velai dès cette époque. [E. M.]

[2] Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 20 & suiv.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Voyez tome IV, *Note* XVI, n. 3 & suiv.

[6] Les Bénédictins emploient ici une expression qui manque de justesse. Il est douteux qu'au dixième siècle les rois pussent disposer ainsi des grands fiefs par leur seule autorité. Quelques chroniqueurs rapportent qu'Eble, comte de Poitiers, fut le successeur d'Acfred au comté d'Auvergne; mais n'est-ce pas plutôt à titre de parent qu'il hérita de ce dernier, si réellement il a été comte d'Auvergne? [E. M.]

[7] Frodoard, *Chronicon,* p. 597, & *Hist. Rem.* l. 4, c. 22.

[8] Luitprand, l. 3, c. 3 & suiv. — Frodoard, *Chronicon,* p. 597.

An 928

avoit trouvé le pape Jean X & la principale noblesse d'Italie, qui l'avoient conduit à Pavie, où il avoit été couronné. La crainte d'un concurrent aussi puissant que Rodolphe l'engagea sans doute à venir en France conférer avec Raoul, pour s'assurer de son secours contre son compétiteur. Il paroît en effet qu'ils formèrent alors ensemble une ligue pour se soutenir mutuellement sur le trône, ce qu'on peut appuyer: 1° sur le témoignage de Luitprand [1], suivant lequel Hugues n'eut pas plus tôt reçu la couronne des Lombards, qu'il chercha de tous côtés à se faire des alliés & à mettre les rois & les princes dans ses intérêts; 2° sur ce que [2], dans la même conférence, il se démit du comté de Vienne en faveur d'Eudes, fils du comte de Vermandois, qui avoit toute la confiance de Raoul; 3° sur ce qu'il donna en mariage Berthe, sa nièce, à Boson, qualifié comte [3] d'Arles : ce seigneur, dont l'origine n'est pas bien connue, pourroit bien être le même que Boson, frère du roi Raoul, qui mourut en 935; car nous savons que quelques années après la même Berthe étoit veuve; ainsi Hugues, pour obtenir l'alliance & la protection de Raoul & du comte de Vermandois, leur aura cédé la Provence, qu'il possédoit auparavant en fief de la couronne, & ces deux princes l'auront partagée, en sorte que la partie méridionale, sous le titre de comté d'Arles, sera demeurée par ce traité à Boson, frère du roi Raoul, & la septentrionale, sous celui de comté de Vienne, à Eudes, fils du comte [4] de Vermandois. Nous voyons enfin que le roi Raoul avoit deux frères du nom de Boson, dont l'un vivoit encore en 939; ainsi Boson, premier du nom, comte de Provence ou d'Arles, aura été vraisemblablement l'un des deux. Au reste, la conférence dont on vient de parler dut se tenir à la fin de l'an 928, car Hugues étoit [5] à Vienne au mois de novembre de la même année, & nous savons d'ailleurs [6] qu'il repassa en Italie aussitôt après cette entrevue. Raoul se rendit de son côté à Reims, où, pour s'affermir sur le trône, il fit enfin avec Charles le Simple un traité dont nos historiens [7] ne rapportent que ce qui suit : *Raoul fit la paix avec Charles, lui rendit le palais d'Attigni, & lui fit divers présens.* Il fut aisé au premier, qui étoit maître de la personne de l'autre, de lui imposer telles conditions qu'il voulut, & il l'obligea sans doute à lui céder la couronne.

Éd. origin. t. II, p. 64.

An 929

XVII. — *Mort de Charles le Simple. — Interrègne dans la Province.*

Charles ne survécut pas longtemps à ce traité. Il mourut le 7 d'octobre de l'année suivante [8], dans la prison où le comte de Vermandois l'avoit détenu jusques alors. Il laissa de sa femme Odgive (*aliàs* Ogive) un fils nommé Louis, âgé de neuf ans, que cette princesse avoit emmené en Angleterre, auprès du roi Aldestan, son frère, où elle alla chercher un asile, après que Charles, son

[1] Luitprand, l. 3, c. 5.
[2] Frodoard, *Chronicon*, p. 597.
[3] Luitprand, l. 5, c. 14.
[4] Mabillon, ad ann. 939, n. 2.
[5] *Spicilegium*, t. 12, p. 147.
[6] Frodoard, *Chronicon*, p. 598.
[7] *Ibid.*
[8] *Chronicon S. Petri Vivi.*

An 929

mari, eut été détrôné. Quoique Raoul parût devoir régner sur tout le royaume par la mort de ce roi & l'absence de son fils, les provinces méridionales, qui jusques alors lui avoient refusé l'obéissance, ne lui furent pas pour cela plus soumises, en sorte qu'elles demeurèrent depuis dans une espèce d'anarchie, & que, s'obstinant à ne vouloir pas le reconnoître pour roi, on data communément les chartes[1], en Aquitaine, dans la Gothie & la Marche d'Espagne, *depuis la mort de Charles dans l'attente d'un roi.*

Il semble cependant par un[2] acte passé en Rouergue le 22 du mois d'avril, *la première année de la mort du roi Charles, lorsque Raoul commença à régner,* que ce dernier étoit reconnu en ce pays en 930; mais cela marque seulement qu'il régnoit en France depuis la mort de Charles. Nous verrons en effet plus bas qu'Ermengaud, comte de Rouergue & marquis de Gothie, ne se soumit à ce prince que deux ans après. D'autres monumens[3] du diocèse de Narbonne donnent lieu de croire qu'aussitôt après la mort de Charles le Simple, on y reconnut le jeune Louis, son fils, quoiqu'il fût absent du royaume. En un mot, chaque notaire se prescrivit sa formule de dater durant cette espèce d'interrègne, quoiqu'on se servît plus communément de la suivante : *Régnant Notre-Seigneur, & en attendant un roi;* mais toujours sans aucune marque de soumission pour Raoul. An 930

Ce prince, résolu de soumettre cette partie de la monarchie à sa domination, s'avança[4] vers la Loire au commencement de l'an 930, sous prétexte d'aller combattre les Normands qui ravageoient l'Aquitaine & qui s'étoient étendus dans le Limousin. Il les rencontra dans ce pays & les défit entièrement. Cette victoire lui acquit beaucoup de gloire & de réputation, & disposa les Aquitains à se soumettre, ce qu'ils firent enfin. Raoul n'alla pas plus loin dans cette province; les nouveaux différends survenus entre Hugues le Grand, fils du feu roi Robert, & le comte de Vermandois, & les guerres que se faisoient entre eux divers seigneurs, le rappelèrent bientôt en France : ainsi la partie méridionale du royaume se maintint toujours dans l'indépendance.

XVIII. — *Hugues, roi d'Italie, cède la Provence à Rodolphe, roi de Bourgogne.*

Hugues, roi d'Italie, abandonna alors les intérêts de Raoul, son allié, pour s'accommoder avec Rodolphe, son compétiteur, dont le parti s'étoit ranimé en Italie[5] & à qui il céda, par un traité, tout ce qu'il possédoit en deçà des Alpes. Rodolphe céda de son côté à Hugues toutes ses prétentions sur le royaume de Lombardie, dont ce dernier demeura par là paisible possesseur[6]. C'est tout ce que nous savons de ce traité, en conséquence duquel Rodolphe & les rois de la Bourgogne Transjurane, ses successeurs, étendirent leur domination jusques à

[1] Baluze, *Not. in Capitul.* t. 2, p. 1535.—*Marca Hispanica,* p. 846.—Mabillon, ad ann. 922, n. 50. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LV.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LIV.

[3] Mabillon, ad ann. 922, n. 50.

[4] Frodoard, *Chronicon,* p. 508.

[5] Luitprand, l. 3, c. 13.

[6] *Ibid.*

la mer Méditerranée, & unirent à leurs États le royaume de Provence, que Boson avoit usurpé, à l'exception cependant du Vivarais & de l'Uzège, c'est-à-dire de presque toute la partie orientale du Languedoc qui en dépendoit auparavant, & qui demeura soumise à l'empire françois. Comme ce traité fut conclu au préjudice de nos rois [1], légitimes souverains de la Provence, & que Hugues n'avoit aucun droit de transférer le royaume à Rodolphe, on doit regarder toutes les entreprises de celui-ci & de ses successeurs comme une véritable usurpation. Aussi Raoul [2] & les rois de France qui régnèrent après lui exercèrent-ils leur autorité souveraine sur la Provence, & firent tout ce que la foiblesse où étoit alors le gouvernement leur permit pour réunir à la couronne cette ancienne partie de la monarchie.

Éd. origin. t. II, p. 65.

Quelques modernes rapportent diverses circonstances de ce traité. Ils prétendent entre autres que Hugues se réserva, sa vie durant, le comté d'Arles, qui s'étendoit depuis l'Isère jusques à la mer; mais tout cela est avancé sans preuve, & il paroît [3] au contraire, par divers monumens, que Rodolphe & Conrad le Pacifique, son successeur, régnèrent sur toute la Provence du vivant de Hugues. Ce dernier céda par conséquent à l'autre l'autorité qu'il avoit sur ce royaume; il se réserva seulement quelques terres ou alleux du pays & des provinces voisines, dont il disposa dans la suite en faveur des églises ou de Berthe, sa nièce.

Hugues, pour assurer à sa postérité le royaume d'Italie [4], s'associa alors Lothaire, son fils, & appela de Provence plusieurs de ses proches, qu'il combla de biens & d'honneurs. L'un des principaux fut Manassés, archevêque d'Arles, son neveu du côté de sa sœur, qui abandonna [5] le soin de son église pour passer en Italie, & ne fit pas scrupule de garder cet archevêché avec plusieurs évêchés du royaume de Lombardie dont il se fit pourvoir. Hilduin, autre évêque, après avoir été chassé de son église, alla trouver aussi en Italie [6] le roi Hugues, son allié, & il obtint de ce prince l'évêché de Vérone, & ensuite l'archevêché de Milan. Quelques auteurs [7] prétendent que ce prélat, lorsqu'il passa en Italie, avoit été expulsé du siége épiscopal de Lodève; mais ces auteurs se trompent, & ils ont pris [8] Lodève pour Liége. Il est certain, en effet, qu'Hilduin, qui alla joindre le roi Hugues, son allié, n'est pas différent d'Hilduin, qui, après avoir envahi l'évêché de Liége ou de Tongres, se voyant obligé de l'abandonner, emmena avec lui en Italie [9] Ratherius, moine de Lobbes, qui lui succéda dans l'évêché de Vérone.

Hugues, après avoir cédé la Provence à Rodolphe, établit sa résidence au delà des Alpes & ne se mêla plus des affaires de France. Comme il avoit fait cette

[1] Voyez tome IV, *Note* I.
[2] Voyez *Note* I, n. 22, & *Note* XII.
[3] Voyez *Note* XII.
[4] Luitprand, l. 4, c. 1. — Voyez Pagi, ad ann. 930, n. 5.
[5] Luitprand, l. 4, c. 3.
[6] Luitprand, l. 3, c. 11.
[7] Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 42 & suiv. — *Gallia Christiana*, t. 2, p. 672.
[8] *Laudocensis* pour *Leodicensis*, dans Luitprand.
[9] Voyez Luitprand, l. 4, c. 3. — Mabillon, ad ann. 920, n. 28.

cession au préjudice de Raoul qu'il avoit reconnu pour son souverain, & qui, en qualité de roi de France, avoit un droit légitime sur la Provence, ce dernier se mit en état de soumettre ce royaume à son obéissance & marcha dans ce dessein[1] vers le Rhône, au commencement de l'an 931. A son arrivée à Vienne, Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle, alors maître de cette ville, lui en donna l'entrée & lui prêta serment de fidélité.

Si l'on en croit les historiens provençaux, Hugues ayant envahi le royaume de Provence aussitôt après la mort de Louis, donna dans le même temps le comté de Vienne à Charles-Constantin pour le dédommager en quelque manière de la succession de son père, dont il le privoit; mais ce fait est démenti par Frodoard, auteur contemporain, qui donne à Hugues le titre de comte de Vienne en 924, peu de temps après la mort de Louis l'Aveugle. Il est d'ailleurs constant que Hugues céda le même comté en 928 à Eudes, fils du comte de Vermandois. Charles-Constantin ne le possédoit donc pas encore alors; & bien loin de croire que Hugues le lui ait cédé, il est au contraire très-vraisemblable qu'il le dépouilla de toute la succession aux États de Provence. Il paroît que Charles-Constantin, profitant de l'absence de ce prince lorsqu'il passa en Italie en 928, ou peut-être seulement lorsqu'il eut traité avec Rodolphe en 930, se sera emparé du comté de Vienne, & que, pour se maintenir dans la paisible possession de ce pays, il se sera ensuite soumis à Raoul, roi de France; en effet, ce dernier, depuis la mort de Charles le Simple, ne ménagea plus tant le comte de Vermandois dont le fils avoit reçu de Hugues l'investiture du même comté, & qui se brouilla même vers le même temps avec lui. Ce qu'il y a de certain, c'est que Charles-Constantin posséda ce comté depuis l'an 931, sous l'autorité de nos rois. Raoul domina aussi sur le reste du royaume de Provence ou le comté d'Arles, s'il est vrai, comme nous le conjecturons, que Boson, comte d'Arles & mari de Berthe, est le même que Boson, frère de ce roi[2]. Ed. origin. t. II, p. 66.

On peut appuyer cette conjecture sur une charte de[3] l'an 932, suivant laquelle un seigneur nommé Humbert donna, *un mardi, premier jour d'août, sous le règne de Raoul,* au monastère de Notre-Dame de Caseneuve ou de Goudargues, dans le diocèse d'Uzès, une terre qu'il avoit dans celui de Die; d'où il s'ensuit que Raoul étoit alors reconnu dans ces deux diocèses. Il est vrai qu'on peut également rapporter cette date à Rodolphe ou Raoul, roi de Bourgogne; mais comme nous savons d'ailleurs[4] que Raoul, roi de France, fut reconnu dans l'Uzège, cela prouve que c'est de son règne qu'on a voulu dater cette charte, & qu'ainsi il fut reconnu aussi dans la Provence.

[1] Frodoard, *Chronicon,* p. 599.

[2] Voyez, sur les rois de Provence & de la Bourgogne transjurane, l'introduction du *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille,* publié dans la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France & les chartes renfermées dans ce cartulaire. On peut consulter aussi le *Cartulaire de l'abbaye d'Ainay,* publié dans la même collection par M. A. Bernard. [E. M.]

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LIV, quatrième charte citée sous ce numéro.

[4] Voyez tome IV, *Note* XV, n. 2.

XIX. — *Suite de l'interrègne dans la Province. — Concile de Narbonne. — Évêques de Carcassonne.*

Les différens troubles qui agitèrent les provinces septentrionales du royaume, les premières années du règne de ce prince depuis la mort de Charles le Simple, ne lui permirent pas d'aller soumettre celles du midi, qui continuèrent toujours à lui refuser l'obéissance. C'est ce que prouvent manifestement : 1° une donation [1] faite par Wadalde, évêque, & Gauzbert, comte de Roussillon, à la cathédrale de Sainte-Eulalie d'Elne *le* 10 *d'avril de la seconde année après la mort de Charles, fils du roi Louis, J.-C. régnant, & en attendant un roi;* 2° une autre donation [2] qu'un seigneur nommé Raimond fit à l'abbaye de Saint-Hilaire, au diocèse de Carcassonne, de divers alleux situés dans le comté de Razès, *le* 25 *de juillet, la seconde année depuis la mort du roi Charles, fils de Louis.* Enfin il n'est fait aucune mention du règne de Raoul dans la date d'un échange [3] fait en 931, entre Gimera, évêque de Carcassonne, *du consentement des clercs de sa cathédrale,* & Alphonse, abbé, & les religieux du château de Mallast ou de Montolieu, de diverses terres situées *dans le royaume de Septimanie & le comté de Carcassonne.*

Il est marqué à la fin de cet acte que Gimera le fit ratifier *dans un concile d'évêques* qui fut tenu sans doute dans la Province, mais dont nous n'avons pas d'autre connoissance. Ce prélat avoit fait un autre échange [4] six ans auparavant, savoir : *le* 18 *de juin de la vingt-huitième année du règne de Charles depuis la mort du roi Eudes,* avec le même Alphonse, abbé de Montolieu. Il avoit été élu vers l'an 902, & il occupa le siége de Carcassonne jusque vers l'an 932 qu'Abbon lui succéda. On a fait [5] de Gimera trois évêques de Carcassonne de ce nom, & deux autres de Gisande, qui succéda à Abbon entre le 12 d'avril & le 24 de mai de l'an 934.

XX. — *Ermengaud & Raimond-Pons, princes de Gothie, se soumettent à Raoul. — Ce roi dispose en leur faveur du duché d'Aquitaine & des comtés d'Auvergne, de Gévaudan & de Velai.*

An 932

Raoul n'étoit donc pas encore reconnu dans le Languedoc en 931. Il vint en Aquitaine à la fin de cette année, pour concilier quelques seigneurs du [6] pays qui se faisoient la guerre ; mais de semblables dissensions entre les seigneurs de France l'ayant obligé de repasser bientôt la Loire, il remit à l'année suivante l'exécution du projet qu'il avoit formé de réduire sous son obéissance le reste des provinces méridionales du royaume, qui refusoient de la lui ren-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LIV, quatrième charte citée sous ce numéro.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LII.

[3] *Ibid.* n. LIII.

[4] *Capitulaires,* t. 2, p. 1534. — Besse, *Histoire de Narbonne,* p. 446.

[5] Voyez tome IV, *Note* XIII.

[6] Frodoard, *Chronicon,* p. 600.

An 932

dre. Dans ce dessein, il revint[1] en Aquitaine en 932, & s'étant avancé dans le pays, *Raimond & Ermengaud, princes de Gothie,* allèrent à sa rencontre, se soumirent enfin à son autorité, & lui prêtèrent serment de fidélité. Raoul étendit par là sa domination sur toute la Septimanie, le comté & marquisat de Toulouse & la partie de l'Aquitaine qui dépendoit du domaine de ces deux princes; car on a déjà remarqué que Raimond possédoit le comté de Toulouse, & Ermengaud, son oncle, celui de Rouergue, & qu'ils jouissoient par indivis tant du marquisat de Gothie que des comtés d'Albigeois & de Querci. Loup-Aznar, comte ou duc de Gascogne, se trouva à la même entrevue & se soumit aussi à Raoul. Frodoard remarque à cette occasion que ce dernier montoit un cheval qu'on prétendoit avoir plus de cent ans, & qui néanmoins étoit encore très-vigoureux.

Cet historien ne nous apprend pas le lieu de cette entrevue; nous verrons bientôt qu'il paroît que ce fut dans la Septimanie, ou du moins sur les frontières de l'Aquitaine. Il ne marque pas non plus à quelles conditions Raimond & Ermengaud se soumirent enfin à l'obéissance du roi Raoul; mais il n'y a pas lieu de douter[2] que ce roi, à qui il importoit extrêmement de gagner les deux princes de Gothie, n'ait disposé alors en leur faveur du duché d'Aquitaine, qu'ils possédèrent depuis par indivis, & qu'il n'ait pourvu Ermengaud du comté de Gévaudan, & Raimond de ceux d'Auvergne & de Velai. Il paroît à la vérité que Charles le Simple, dans le temps de son élargissement, avoit déjà disposé de ces dignités, vacantes par la mort d'Acfred, duc d'Aquitaine, en faveur d'Ebles, comte de Poitiers, mais Raoul n'eut[3] aucun égard à cette disposition.

Éd. origin. t. II, p. 67.

Depuis l'entrevue dont on vient de parler, Raoul fut généralement reconnu pour roi dans tout le Languedoc & la Gascogne, provinces qui avoient toujours été fidèles au roi Charles le Simple jusques à sa mort, & même longtemps après, comme on vient de le voir. On y data dans la suite les actes des années du règne de Raoul, en ne les comptant[4] cependant que *depuis la mort de Charles le Simple,* & dans quelques-uns[5] que depuis la soumission d'Ermengaud & de Raimond. C'est par là que finit cette espèce d'interrègne[6] qui dura neuf ans de suite dans la province, savoir depuis l'emprisonnement de Charles[7]. Les comtes de Toulouse profitèrent de cette conjoncture pour augmenter leur autorité & leur indépendance. Aussi prenoient-ils alors la qualité de *princes,* comme l'on voit dans plusieurs chartes & dans les historiens[8] du temps, qui ne font pas difficulté de la leur donner, & même celle *de princes très-puissans.*

Il ne restoit plus à Raoul que la Marche d'Espagne à soumettre pour être généralement reconnu dans toute la monarchie; mais la plupart des comtes de

[1] Frodoard, *Chronicon,* apud Duchesne, t. 3, p. 340.
[2] Voyez tome IV, *Notes* XVI, XVII & XXVI.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVII, LVIII.
[5] Voyez *Note* XIII, n. 5.
[6] Voyez tome II, aux *Preuves,* Chroniques, n. 2.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXII.
[8] Frodoard, dans Duchesne, t. 3, p. 340.

cette province continuèrent[1] jusques à sa mort à lui refuser l'obéissance & à dater les actes depuis la mort de Charles le Simple. La situation de ce pays à l'extrémité du royaume & la nécessité où se trouva Raoul de retourner en France, où son autorité n'étoit pas encore bien affermie, ne lui permirent pas sans doute d'entreprendre cette expédition.

XXI. — *Époque de la soumission du Languedoc à Raoul. — Charte de ce prince en faveur de l'abbaye de Montolieu.*

Nous avons dit qu'il paroît que ce prince s'avança jusque dans la Gothie pour y recevoir les soumissions de Raimond & d'Ermengaud. C'est ce que nous inférons de la date d'une de ses chartes[2] donnée au palais d'Anse, dans le Lyonnois, le 20 du mois de mai de l'an 932, en faveur d'Alphonse, abbé du château de Mallast ou de Montolieu, qu'il confirma à la prière de Dalmace, *son vassal* (*miles*), dans la possession de différens biens qui avoient été donnés à ce monastère dans les comtés de Carcassonne, de Razès & de Narbonne. Raoul vint donc vers le midi du royaume la même année qu'il fut reconnu par les deux princes de Gothie : or, comme leur soumission doit être antérieure à cette charte, puisque les comtes de Toulouse avoient la suzeraineté sur le comté de Carcassonne, où l'abbaye de Montolieu est située, c'est une preuve que la paix entre les princes Raimond & Ermengaud, & le roi Raoul, se fit vers le commencement de l'an 932, & que ce dernier, qui à son retour prit la route de Lyon, s'étoit approché du pays. On peut fixer encore plus précisément l'époque de cette soumission par une autre charte[3] suivant laquelle Frotard, vicomte de Cahors, avec sa femme Adalberge & du conseil *du comte Raimond, leur seigneur,* donna différentes terres dans le Querci à l'abbaye de Beaulieu, située sur les frontières de ce pays & du bas Limousin, pour l'âme d'Odolric, son père, & de Beletrude, sa mère, *au mois de mars de l'an* 932, *indiction* v, *sous le règne de Raoul.* Il est certain que le comte Raimond dont il est parlé dans cet acte est le même que Raimond-Pons, comte de Toulouse & marquis de Gothie, qui dominoit sur le Querci, comme nous l'apprenons d'ailleurs; d'où l'on doit conclure que ce prince étoit déjà soumis à Raoul dès le mois de mars de l'an 932 & que leur entrevue se fit vers le commencement de la même année.

XXII. — *Prise de Vienne par Raoul. — Évêques & vicomtes de Béziers.*

An 933 Raoul parcourut la Bourgogne en 932 ; il s'avança l'année suivante jusques à Vienne, assiégea cette ville & la prit[4], ce qui nous donne lieu de croire que

[1] Baluze, *Not. in Capitul.* t. 2, p. 1536. — *Marca Hispanica,* p. 847.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LIV, la 3e charte citée sous ce numéro.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LIV, la 3e charte citée sous ce numéro.
[4] Frodoard, *Chronicon,* p. 600.

An 933

Rodolphe, roi de Bourgogne, pour faire valoir la cession que Hugues lui avoit faite du royaume de Provence, s'étoit emparé de la même ville sur Charles-Constantin, vassal de Raoul, qui rétablit ainsi son autorité à la gauche du Rhône.

Il affermit de plus en plus celle qu'il avoit établie l'année précédente à la droite de ce fleuve, ce qu'on voit en particulier par un acte passé au nom[1] des exécuteurs testamentaires de Réginald, évêque de Béziers, *le* 19 *de mars de la quatrième année du règne de Raoul depuis la mort de Charles*. Entre ces exécuteurs étoient les vicomtes Teudon & Odon : le dernier est le même que le vicomte de Narbonne de ce nom dont on a déjà parlé, & qui, selon les apparences, étoit parent ou allié de Réginald, évêque de Béziers. Quant à Teudon, comme il étoit certainement vicomte de Béziers & d'Agde, il étoit fils, selon toutes les apparences, de Boson[2], vicomte de ces deux villes, mort vers l'an 922.

Éd. origin. t. II, p. 68.

Réginald, évêque de Béziers, descendoit vraisemblablement de Réginald ou Rainald, vicomte de cette ville à la fin du siècle précédent. Il légua[3] différens biens à sa cathédrale, entre autres le lieu de Saint-Pierre d'Apoull. On prétend[4] qu'il vécut jusques en 937 & qu'il reçut alors une donation de Pons, comte de Toulouse; mais, outre que la charte[5] qu'on cite là-dessus ne fait point mention de lui, on voit par l'exécution de son testament, faite en 933, qu'il étoit alors déjà décédé. Rodoalde, qui lui avoit déjà succédé dès l'an 937, étoit[6] auparavant abbé de Saint-Thibéry, dans le diocèse d'Agde, & possédoit cette abbaye la vingt-septième année du règne de Charles le Simple.

XXIII. —*Plaid tenu à Narbonne. — Raimond-Pons, comte de cette ville.*

Nous avons un plaid daté[7] aussi *du mois de mars, la quatrième année du règne de Raoul depuis la mort de Charles*. Ce plaid fut tenu à Narbonne, & Aymeri, archevêque de cette ville, *& Pons, comte & marquis,* y présidèrent. Dix-huit juges, tant *Goths que Romains & Saliens,* ou François, y assistèrent avec eux, savoir : trois juges & un *sajon* ou huissier de la nation & de la loi des Goths, onze de celle des Romains, & trois de la nation & de la loi salique ou françoise. Il y avoit plus de juges romains que des autres nations; sans doute parce que les anciens peuples de la Province qu'on appeloit Romains faisoient le plus grand nombre des habitans, & que la loi romaine y étoit par conséquent la plus suivie. Plusieurs personnes de considération du pays, désignées dans l'acte sous le nom général de *Bons hommes* ou d'*Auditeurs,* se trouvèrent aussi à cette assemblée. On y jugea un différend que Donadeus, abbé du château de Mallast ou de Montolieu, & son monastère avoient avec le

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LVII.
[2] Voyez tome IV, *Note* XX, n. 1 & 2.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVII.
[4] *Gallia Christiana,* t. 2, p. 411.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXIV.
[6] Estiennot, *Antiquitates Bened. Occit.* t. 1, p. 104 & seq.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVI.

comte Pons, l'un des présidens de l'assemblée, dont les gens avoient exigé certains droits sur les alleux que cette abbaye possédoit *dans le comté de Narbonne*. Le procureur du monastère, après avoir formé sa plainte, représenta les titres sur lesquels il fondoit l'exemption de ces alleux. *Les juges & les auditeurs demandèrent alors au comte quelle étoit sa loi.* Pons, pour toute réponse, excusa sa conduite, & ayant avoué franchement qu'il avoit ignoré que ces fonds fussent libres, l'assemblée lui ordonna d'en maintenir la liberté à l'avenir & l'obligea à donner caution, *suivant ce qui est marqué dans la loi salique*, ce qu'il fit volontiers.

Ce monument, très-intéressant pour notre histoire, nous donne occasion d'ajouter ici quelques réflexions. Il nous apprend : 1° que Raimond-Pons, comte de Toulouse, le même que le comte Pons qui présida à cette assemblée, étoit dans ce temps-là non-seulement *marquis* de Gothie, mais aussi comte particulier de Narbonne, puisque ses gens levoient certains droits sur les terres de ce comté; 2° que ce prince, qui fut jugé *suivant la loi salique*, étoit par conséquent d'origine françoise, & en effet, suivant cet acte & quelques autres semblables, les différens juges pris d'entre les trois peuples qui habitoient le pays n'assistoient aux plaids qui y étoient tenus que pour juger chaque partie conformément à la loi de sa nation; 3° que ces trois peuples n'étoient pas encore confondus dans la Province vers le milieu du dixième siècle; 4° que quoique les grands vassaux du royaume eussent déjà commencé à s'emparer alors des droits régaliens & qu'on voie ici que le comte de Narbonne levoit certaines redevances sur les terres que nos rois avoient exemptées de toutes charges, ils n'étoient pas encore parvenus cependant à ce point d'autorité & de pouvoir arbitraire dont ils usèrent dans la suite, puisqu'ils défendoient leur propre cause comme des particuliers dans les assemblées provinciales & se soumettoient à leurs jugemens; 5° enfin on trouve ici un monument de la modération & de l'équité de Raimond-Pons, comte de Toulouse; nous en rapporterons bientôt de sa piété & de sa religion.

Éd. origin. t. II, p. 69.

XXIV. — *Acfred II, comte de Carcassonne & de Razès.*

An 934

Donadeus, abbé de Montolieu, défendit non-seulement les anciens droits de son monastère, il en augmenta encore les domaines & reçut[1] l'année suivante la donation que fit à cette abbaye le comte Acfred, soit de plusieurs alleux situés dans le comté de Carcassonne, que *le comte Oliba, son père*, avoit possédés par la libéralité de nos rois, soit de quelques autres biens qui lui appartenoient en propre. Acfred II étoit donc fils & successeur d'Oliba II, comte de Carcassonne; mais il paroît[2] qu'il ne lui succéda pas immédiatement, du moins dans tout ce comté, & que l'ayant possédé d'abord par indivis, de même que celui de Razès, avec Bencion, son frère, il recueillit enfin la succession de ce dernier vers la fin du neuvième siècle. C'est par ce seul monument

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LIX.

[2] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 105 & suiv.

An 934

qu'Acfred II nous est connu. Il vivoit en 934, car sa donation à l'abbaye de Montolieu est datée *du 24 de mai, la cinquième année du règne de Raoul.* Or, on ne comptoit les années du règne de ce prince, dans la Septimanie, que depuis l'an 929 ou la mort de Charles le Simple, ainsi qu'on l'a déjà vu. Nous n'avons aucune preuve qu'Acfred II ait laissé des enfans, & il est fort vraisemblable qu'il fut le dernier comte de Carcassonne de sa race. Arnaud, qui paroît[1] d'une famille différente, lui avoit succédé dès l'an 944 dans ce comté & dans celui de Razès, & avoit épousé la comtesse Arsinde, qui étoit peut-être fille & héritière du même Acfred.

XXV. — *Mort d'Ermengaud, comte de Rouergue & marquis de Gothie. Raimond I, son fils, lui succède.*

Ermengaud, comte de Rouergue & marquis de Gothie, demeura jusques à sa mort fidèle à Raoul. Cela paroît par divers monumens, entre autres par l'échange[2] qu'il fit au mois de janvier de la cinquième année du règne de ce prince, ou l'an 934, conjointement *avec Raimond son fils, & Raimond, vicomte & vicaire dans le Rouergue,* de plusieurs biens situés dans ce pays, contre Frédelon, abbé de Vabres. Ermengaud prend dans cet acte la qualité *de comte, de prince* & *de prince magnifique;* ses fils Raimond & Hugues y souscrivirent après lui. L'année suivante, ce comte & la comtesse Adélaïde, sa femme, donnèrent[3] à la même abbaye l'alleu & l'église de Segonzac en Rouergue, dont ils se réservèrent l'usufruit. Ermengaud parle *de ses fils,* dont il ne dit pas le nom, dans cette donation, souscrite par le vicomte Bernard, duquel les vicomtes[4] héréditaires de Millau & de Gévaudan tirent leur origine. Il est enfin[5] parlé du même comte dans une autre donation que fit à l'abbaye de Vabres une religieuse appelée Ide, *tant pour le salut de son âme, & pour le comte Ermengaud, Adélaïde sa femme, & leurs enfans, que pour le comte Pons;* d'où un de nos historiens[6] infère avec raison que les comtes Ermengaud & Pons, dont il est parlé ici, étoient proches parens & de la même maison, & qu'ainsi *le premier étoit prince de la maison de Toulouse.* Cet acte[7] est daté *de la septième année du règne de Raoul,* qu'on doit compter depuis le 19 d'octobre de l'an 929, ou depuis la mort de Charles le Simple; or, comme d'un autre côté il est antérieur à celle de Raoul, arrivée le 18 de janvier de l'an 936, il doit appartenir par conséquent à la fin de l'année précédente, ce que nous avons cru devoir remarquer pour fixer l'époque de la vie du comte Ermengaud.

An 935

Nous ne trouvons plus depuis aucun monument où il soit fait mention de ce comte, ce qui nous fait croire qu'il ne vécut pas longtemps après l'an 935. Il est du moins certain que Raimond, son fils aîné[8], lui avoit déjà succédé dès

[1] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 2 & suiv.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVIII.
[3] *Ibid.* — Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 20.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXI.
[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 85.
[6] *Ibid.*
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LVIII.
[8] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 22 & suiv.

l'an 943. Celui-ci eut en partage le comté de Rouergue avec une partie du duché ou principauté d'Aquitaine, du marquisat de Gothie & des comtés particuliers de Nimes, Lodève, Albigeois, Querci, & des autres domaines de la maison de Toulouse, qu'il posséda par indivis, comme son père, avec Raimond-Pons, comte de Toulouse. Hugues, fils puîné d'Ermengaud, prit la qualité de comte, mais nous ignorons le nom du comté qui lui échut en partage. Il paroît[1] seulement qu'il posséda une partie du domaine du Querci, & que sa femme s'appeloit Gudinilde. Il en eut deux fils, Raimond & Hugues. Le premier se qualifia comte & lui succéda dans une portion du Querci. Nous ne connoissons pas sa postérité. Quant à Hugues, il donna vraisemblablement l'origine aux vicomtes de Comborn, dans le bas Limousin & le Querci. Il paroît enfin qu'Ermengaud, comte de Rouergue, laissa un troisième fils, nommé Éd. origin. t. II, p. 70. Étienne[2], qui fut comte de Gévaudan & qui eut des enfans dont nous parlerons ailleurs[3].

XXVI. — *Nouvel interrègne en Languedoc, après la mort du roi Raoul. — Louis d'Outremer généralement reconnu dans cette province. — Vicomtes de Narbonne.*

Après la mort du roi Raoul, qui arriva, ainsi que nous venons de le dire, le 14 de janvier de l'an 936, il y eut une espèce d'interrègne en France qui dura jusqu'à ce que les principaux seigneurs du royaume eurent rappelé d'Angleterre Louis, fils de Charles le Simple, à qui son séjour dans ce pays, où il s'étoit refugié avec la reine sa mère en 923, fit donner le surnom d'Outremer. An 936 Ce prince étant arrivé en France fut couronné à Laon le 19 de juin de la même année 936.

Pendant cet intervalle, on data les actes en Languedoc *depuis la mort de Raoul.* On en a la preuve dans une donation[4] faite à Gisande ou Wisande, évêque de Carcassonne, *le 4 de mars, la première année de la mort du roi Raoul, Jésus-Christ régnant, & dans l'attente d'un roi.* Il paroît même que Louis ne fut pas reconnu pour roi dans la province aussitôt après son couronnement, par un acte de vente[5] que fit Richilde, vicomtesse de Narbonne, *le 19 d'octobre, la première année de la mort du roi Raoul, Jésus-Christ régnant, & dans l'attente d'un roi.* Cet acte est souscrit immédiatement après Richilde par Matfred & Francon, fils de[6] cette vicomtesse & d'Odon ou Eudes, vicomte de Narbonne, son mari, qui devoit être alors décédé. Le premier succéda à la même vicomté, mais comme il étoit alors fort jeune, Richilde, sa mère, en conserva longtemps après la principale administration. Cette dame[7] se dit, dans le même acte, *fille du*

[1] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 23 & suiv.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXVI, n. 3 & suiv.
[3] Étienne, comte de Gévaudan, n'appartenait point à la famille des comtes de Toulouse, comme nous l'avons établi dans la *Note additionnelle* à la *Note* XXVI du tome IV. [E. M.]
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXI.
[5] *Marca Hispanica*, p. 847. — Voyez tome IV, *Note* XI, n. 6.
[6] Voyez tome IV, *Note* XI, n. 6.
[7] *Marca Hispanica*, p. 847.

comte Borrel & de la comtesse Garsinde, & les biens qu'elle vendit étoient situés dans le Roussillon, ce qui nous fait[1] conjecturer : 1° que le comte Borrel, père de Richilde, n'est pas différent de Borrel, fils de Wifred le Velu, comte de Barcelone ; 2° que Garsinde, femme de Raimond-Pons, comte de Toulouse, étoit fille de la même Richilde & petite-fille de Garsinde, femme du comte Borrel, qui lui aura donné son nom.

XXVII. — *Raimond-Pons, comte de Toulouse, jouit paisiblement du duché d'Aquitaine & du comté d'Auvergne.*

Raimond-Pons jouit paisiblement, après la mort du roi Raoul, du duché d'Aquitaine & du comté particulier d'Auvergne, dont ce prince avoit disposé en sa faveur en 932 : c'est ce qui paroît par l'acte de[2] fondation du monastère de Chanteuge, daté *du 28 d'août, la première année du règne de Louis d'Outremer.*

Ce monastère fut fondé en Auvergne, sur l'Allier, vers les frontières du Velai, ce qui a peut-être fait croire[3] à un auteur célèbre que le lieu de Chanteuge dépendoit alors de ce dernier pays, & qu'il étoit soumis à l'autorité spirituelle des évêques du Puy ; mais il s'est trompé en cela. Un seigneur nommé Claude[4] avoit légué ce lieu à Chunibert, son petit-fils, prévôt de l'abbaye de Brioude, & après son décès, à cette abbaye. Chunibert & les chanoines de Brioude ses confrères, voulant faire un saint usage de cette donation, établirent des moines à Chanteuge, *du consentement de Raimond, prince des Aquitains,* du vicomte Dalmace leur abbé & d'Arnaud leur évêque, qui l'étoit par conséquent de Clermont en Auvergne, & non pas du Puy, & des principaux seigneurs du pays. Ils déclarent qu'ils font cette fondation pour leur communauté, pour le roi, *pour leurs seigneurs ou princes déjà nommés,* & enfin pour l'âme du duc Guillaume & de ses deux neveux Guillaume & Acfred. L'acte fut passé dans l'église de Saint-Julien de Brioude, devant l'autel de Saint-Etienne, & souscrit après les fondateurs par *Raimond, prince des Aquitains, qui, par la grâce de Dieu, porte aussi le nom de Pons,* & ensuite par Gotescalc, évêque du Puy, le vicomte Dalmace & plusieurs autres seigneurs du pays.

Raimond-Pons, comte de Toulouse, étendoit donc alors sa domination sur l'Auvergne[5] & devoit avoir succédé par conséquent à Guillaume le Pieux & à ses deux neveux, tant dans le comté particulier de ce pays que dans le duché d'Aquitaine ; aussi le roi Louis d'Outremer lui donne-t-il la qualité de *prince des Aquitains* dans la charte[6] par laquelle il confirma cinq ans après la fondation du monastère de Chanteuge, qui n'est aujourd'hui[7] qu'un prieuré conventuel du diocèse de Saint-Flour, dépendant de l'abbaye de la Chaise-

[1] Voyez tome IV, *Note* XI, n. 6.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXII.
[3] Voyez tome IV, *Note* XVI, n. 11.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXII. — Mabillon, *Annal.* t. 3, p. 707 & seq. — Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 26.
[5] Voyez tome IV, *Note* XVI.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXX.
[7] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 437 & seq.

Dieu ; enfin on ne sauroit douter que Raimond-Pons, comte de Toulouse, ne le fût aussi d'Auvergne, puisque Arnaud, évêque de Clermont, déclare [1] vers l'an 937 qu'il avoit rétabli l'abbaye de Saint-Allire dans sa ville épiscopale, *à la prière & avec le secours du comte Raimond,* qui n'est pas différent de Raimond-Pons, comte de Toulouse.

Éd. origin. t. II, p. 71.

XXVIII. — *Fondation de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières.*

Ce prince, non content d'avoir contribué à la fondation ou au rétablissement de ces deux monastères situés dans le comté d'Auvergne, en fonda un autre en 936 dans celui de Narbonne. Il choisit pour cela dans son patrimoine un lieu nommé Thomières, situé dans les montagnes de l'ancien diocèse de cette ville, vers les frontières de l'Albigeois. Sa dévotion envers S. Pons, martyr de Nice, qui l'avoit engagé, comme il le déclare [2] lui-même, à ajouter son nom à celui de Raimond, le porta aussi à fonder cette nouvelle abbaye sous l'invocation de ce saint. Il la fit bâtir dans un vallon arrosé de la petite rivière du Jaur, & pria Arnoul, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, monastère qui étoit alors dans une grande régularité, de lui donner de ses religieux pour y établir la règle de S. Benoît. Cet abbé, voulant seconder les pieuses intentions du duc, lui accorda sa demande & nomma pour premier abbé de Saint-Pons de Thomières un de ses disciples nommé Oger, qui fut béni par plusieurs évêques de la Province assemblés à cette occasion. Raimond & Garsinde, sa femme, dotèrent alors richement le nouveau monastère. Leur charte est [3] datée *du mois de novembre de l'an 936, la première année du roi Louis.* Le comte déclare qu'il fait cette fondation pour le salut *de Raimond, son père,* de sa mère, de ses parens & de ses vassaux, & donne en même temps à l'abbaye de Saint-Pons plusieurs terres & églises dont la plupart étoient situées dans le diocèse de Narbonne, & quelques autres dans l'Albigeois, aux environs de Vielmur [4].

XXIX. — *Dédicace de l'église de Saint-Pons. — Concile d'Ausède dans la province de Narbonne.*

An 937

Après que l'église de ce monastère eut été achevée, le duc pria l'année suivante Aymeri, archevêque de Narbonne [5], & les évêques Wisande ou Gisande de Carcassonne, Rodoalde de Béziers, & Thierri de Lodève, de la dédier, ce qu'ils firent le 15 du mois d'août [6]. Ces prélats déclarèrent [7] alors excommuniés tous ceux qui oseroient attenter quelque chose contre le monastère de Saint-Pons, que Raimond-Pons soumit à l'Église romaine & au pape Léon VII qui

[1] Voyez tome IV, *Note* XVI, n. 7.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome V, Catalogue des Chartes de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières. [E. M.]
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXV.
[6] *Chronologie des abbés & évêques de Saint-Pons,* p. 1.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXV, & le catalogue des Chartes.

An 937

la gouvernoit alors, avec promesse que ce monastère leur payeroit tous les cinq ans une redevance de dix sols en signe de reconnoissance. Raimond déclare enfin par cet acte l'abbaye de Saint-Pons libre & exempte, « en sorte que « ni le roi, ni aucun prince, ni aucun évêque, ni aucun de sa parenté « ne puisse exercer aucune domination tant sur elle que sur ses dépen- « dances. »

Les quatre évêques qui firent la dédicace de l'église de Saint-Pons tinrent[1] peu de temps après un concile à Ausède (*Ausidinense*), avec quatre de leurs comprovinciaux, savoir : Rainald, Dagbert ou Dagobert, Pons & Wadalde dont les siéges ne sont pas marqués. Dans ce concile, dont on a omis de faire mention dans les différentes collections, ces prélats firent un décret par lequel, après avoir confirmé la fondation de l'abbaye de Saint-Pons, ils renouvelèrent l'anathème contre tous ceux qui violeroient ses priviléges. On croit[2] que le lieu d'Ausède, où ce concile fut assemblé, n'est pas différent d'un hameau du même nom, situé à une lieue environ de Saint-Pons, où l'on a découvert des vestiges d'un ancien château. Raimond-Pons fit dresser un acte[3] de ce décret & l'accompagna de diverses imprécations contre ceux qui ne s'y soumettroient pas. Il y souscrivit le premier avec la qualité *de très-excellent*. On voit ensuite les souscriptions de Garsinde, sa femme, d'Aymeri, archevêque de Narbonne, des évêques Rodoalde, Dagbert, Hugues, Pons, Rainald, Thierri, Wadalde & Wisande, & des abbés Dorbert ou Darbert, Eudes, Arnoul, Suniarius, Robert & Gui. Il est marqué en général dans l'acte que les *principaux du pays* le confirmèrent, & l'on assure[4] que *les vicomtes* y souscrivirent ; mais on ne rapporte pas leurs noms. Cela prouve du moins que le concile d'Ausède fut une assemblée mixte.

On prétend[5] que le comte Raimond-Pons, peu de temps après la fondation du monastère de Thomières, y fit apporter de Nice en Provence une partie considérable des ossemens de S. Pons, martyr, & en effet on y célèbre tous les ans cette translation, le 15 de juin. Ces reliques furent dissipées avec plusieurs autres qu'on conservoit dans l'église de Saint-Pons, lorsque en 1567 elle fut pillée par les calvinistes. Telle est l'origine de ce célèbre monastère qui fut érigé en cathédrale au commencement du quatorzième siècle par le pape Jean XXII, & dont le chapitre demeura régulier jusques au commencement du dix-septième qu'il fut sécularisé.

Éd. origin. t. II, p. 72.

XXX. — *Évêques de la Province.*

De neuf évêques qui assistèrent au concile d'Ausède, il n'y en a que quatre, savoir : Aymeri de Narbonne, Wisande de Carcassonne, Rodoalde de Béziers & Thierri de Lodève dont le siége est marqué dans les actes. Nous

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXV.
[2] *Chronologie des abbés de Saint-Pons,* p. 1.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXV.
[4] *Chronologie des abbés & des évêques de Saint-Pons*, p. 2.
[5] *Ibid.* p. 12.

avons déjà parlé des trois premiers : on loue fort[1] la piété du quatrième. Nous connoissons d'ailleurs le siége des cinq autres. Rainald[2] étoit évêque de Nimes & avoit succédé à Hugbert depuis l'an 929. Le pape Jean XI lui donna l'église de[3] Valfrancisque dans les Cévennes. Bernard I lui succéda[4] vers l'an 942, & Begon à celui-ci en 944. Dagbert ou Dagobert étoit évêque[5] d'Agde : il avoit succédé à Étienne qui occupoit ce siége en 922. Wabalde ou Wadalde[6] occupoit celui d'Elne, & c'est sans fondement qu'on prétend[7] qu'il étoit évêque de Maguelonne. Ce dernier siége étoit alors rempli par Pons qui assista au même concile d'Ausède, & dont il est fait mention dans un acte[8] de l'an 947. Enfin Hugues étoit évêque de Toulouse[9] depuis environ l'an 927 ou à la fin du pontificat du pape Jean X. Il avoit succédé immédiatement à Arnaud, quoi qu'en disent quelques auteurs qui mettent entre eux un certain Issolus ou Islo. L'évêque d'Uzès fut donc le seul des évêques de la partie de la province de Narbonne située en deçà des Pyrénées, qui ne se trouva pas au concile d'Ausède : le siége épiscopal de cette ville étoit peut-être vacant.

Les abbés qui assistèrent à ce même concile furent Dacbert[10] de Sorèze, Arnoul d'Aurillac, Suniarius de la Grasse & Robert de Caunes. On ignore le nom des abbayes d'Eudes & de Gui. Il paroît cependant que le premier n'est pas différent de S. Eudes, abbé de Cluny; car l'observance de l'abbaye d'Aurillac, qui fut introduite à Saint-Pons, étoit la même que celle de Cluny, & Arnoul, abbé de la première, qui se trouva à ce concile & qui avoit conduit à Saint-Pons une colonie de ses religieux, agit[11] toujours conjointement avec S. Eudes pour la propagation de leur réforme.

La province ecclésiastique de Narbonne, outre les dix diocèses dont elle étoit composée en deçà des Pyrénées, en comprenoit encore quatre autres au delà de ces montagnes dans la Marche d'Espagne, savoir : ceux de Barcelone, de Girone, d'Urgel & d'Ausone, sans compter celui de Pailhas ou de Ribagorça, qui dépendoit en quelque manière de celui d'Urgel. Le premier de ces quatre siéges étoit alors[12] rempli par Willerand; le second, par Godemar; le troisième, par Wisade, & le quatrième, par Wadamir. Le pape Léon VII écrivit l'année suivante à ces quatre évêques, à Aymeri, archevêque de Narbonne, leur métropolitain, à l'évêque d'Elne & à plusieurs autres prélats des Gaules, pour les exhorter à introduire dans les monastères de leurs diocèses la réforme qui s'observoit dans celui de Ripoll au diocèse d'Ausone, & à réprimer les vexations des seigneurs qui usurpoient impunément les biens des églises.

[1] Plantavit, *Évêques de Lodève*, p. 43 & suiv.
[2] Voyez tome IV, *Note* XVI, n. 5 & suiv. n. 15.
[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 3, p. 776 & seq.
[4] Voyez tome IV, *Note* XVI, n. 5 & suiv. n. 15.
[5] *Capitulaires*, t. 2, p. 634.
[6] *Marca Hispanica*, p. 370, 383 & seq. p. 845.
[7] Gariel, *Series praesulum Magal.* p. 92, 2e éd.
[8] *Capitulaires*, t. 2, p. 634.
[9] Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 2 & suiv.
[10] Mabillon, ad ann. 937, n. 77.
[11] *Ibid.* ad ann. 930, n. 17; ad ann. 937, n. 83.
[12] *Marca Hispanica*, p. 387, 851. — Mabillon, ad ann. 938, n. 91.

XXXI. — *Évêques d'Albi.* — *Abbayes de Saint-Salvi & de Saint-Eugène de Vieux.*

Les autres évêchés de la Province étoient alors ceux d'Albi, du Puy, de Mende & de Viviers soumis à d'autres métropoles. Le premier étoit occupé par Angelvin[1], successeur de Paterne, lequel siégeoit en 921. Nous trouvons sous l'épiscopat du premier un Déodat, abbé de Saint-Salvi, à qui Gauzbert avoit succédé du temps de Miron, évêque d'Albi, qui siégeoit *la quatrième année du roi Louis d'Outre-mer.* Ce sont là les plus anciens monumens que nous ayons de l'abbaye de Saint-Salvi d'Albi, qui fut peut-être fondée vers la fin du quatrième siècle, après que son saint patron y eut été inhumé. Elle étoit desservie au milieu du dixième par des clercs qui vivoient en commun, & elle fut gouvernée depuis ce temps-là par des abbés, sous l'autorité des évêques d'Albi, jusque vers le commencement du onzième siècle qu'elle n'eut plus que des prévôts. Elle étoit occupée au commencement du douzième par des chanoines réguliers, dont le nombre fut réduit à quinze, en 1493, & qui furent sécularisés en 1523. La châsse qui renferme les reliques de S. Salvi, & qu'on conserve encore aujourd'hui avec soin dans cette église, est un monument de la piété d'un comte de Toulouse nommé Raimond; mais on ignore quel est le comte de ce nom qui fit ce présent. Éd. origin. t. II, p. 73.

L'ancien monastère de Saint-Eugène de Vieux, au diocèse d'Albi, étoit aussi habité par une communauté de clercs ou de chanoines au milieu du dixième siècle, sous l'autorité d'un abbé nommé Adalard, comme il paroît[2] par un acte daté de la quatrième année du règne de Louis d'Outre-mer. Adalard étoit déjà abbé de Vieux la deuxième année du roi Raoul. Cette abbaye ayant été réunie en 986 à la cathédrale d'Albi, le titre abbatial fut supprimé depuis.

XXXII. — *L'abbaye de Saint-Chaffre en Velai se réforme.* — *Évêques du Puy & de Mende.*

On voit par là que les moines de diverses abbayes s'étoient transformés en chanoines au milieu du dixième siècle. Une des principales causes de cette décadence de la discipline régulière fut l'usurpation des biens des monastères par les seigneurs séculiers. L'abbaye de Saint-Chaffre dans le Velai étoit tombée alors, par cette raison, dans un grand relâchement. Gotescalc[3], évêque du Puy, qui avant que d'être élevé sur le siége épiscopal avoit été religieux de ce monastère que nos rois avoient donné *en bénéfice* à ses prédécesseurs,

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 8, 49 & seq. *instrum.* p. 3. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXII.

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 47 & seq. *instrum.* p. 3.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXVI. — Mabillon, *Annal. ordinis sancti Benedicti*, ad ann. 938, n. 93. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 694 & seq. & p. 764.

touché de son état, résolut de le réformer. Dans cette vue il pria Arnould, abbé de Saint-Géraud d'Aurillac, d'y rétablir l'observance de la règle de S. Benoît, ce que celui-ci fit la deuxième année du règne de Louis d'Outre-mer ou l'an 937, & il y mit pour abbé Dalmace, son disciple. Gotescalc en fit dresser un acte authentique, dans lequel il déclare qu'il avoit établi cette réforme du *consentement du marquis Geilin, & de plusieurs évêques.* Ce Geilin[1] étoit marquis ou comte de Valentinois, pays qui s'étend en deçà du Rhône jusque sur les frontières du Velai. Il avoit pris la protection de l'abbaye de Saint-Chaffre, à laquelle il fit beaucoup de bien, de même que les autres comtes de Valentinois, ses successeurs[2].

Gotescalc ordonna par le même acte qu'à l'avenir le monastère seroit gouverné par un abbé régulier, dont l'élection se feroit de son consentement, & pour engager par son exemple les usurpateurs à rendre les biens qu'ils avoient envahis, il commença lui-même par lui restituer ceux qu'il possédoit en qualité d'abbé bénéficiaire. L'abbaye de Saint-Chaffre rentra par là entre autres dans la possession du lieu de Chamalières dans le Velai, où l'on établit depuis un prieuré conventuel qui subsiste encore sous sa dépendance. Géronce, archevêque de Bourges, métropolitain de la province, Begon & Gui, successivement évêques du Puy, confirmèrent la réforme de cette abbaye, qui devint depuis très-florissante & à laquelle on fit diverses donations, tant aux environs du Rhône, dans le Valentinois & le Diois, que dans le Velai. On lui donna dans ce dernier pays le lieu de Vorey (*Vallis regia*), près de la Loire, où l'on fonda dans la suite un prieuré pour des religieuses, qui sont soumises aujourd'hui à l'abbesse de Chasses, monastère situé dans le diocèse de Saint-Flour, sur les frontières du Velai & du Gévaudan.

Au reste, Gotescalc qui étoit déjà évêque du Puy en 936, se réserva la principale autorité sur l'abbaye de Saint-Chaffre, & il l'exerçoit encore en 955, comme il paroît par une donation[3] qui fut faite alors à ce monastère de divers biens situés dans la viguerie d'Issarles en Vivarais. Il entreprit en 950[4] un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, & passant à son retour par un monastère situé sur les frontières de la Navarre, il y trouva le traité de S. Ildefonse sur la virginité de la mère de Dieu; il en prit une copie qu'il apporta en France, & dont il fit présent à son église.

XXXIII. — *Donation de Raimond-Pons, comte de Toulouse, en faveur de la cathédrale de Béziers. — Vicomtes de Béziers & d'Agde.*

Nous n'avons aucun monument sur les évêques de Viviers depuis la fin du neuvième siècle jusques à la fin du suivant. Quant à ceux de Mende, nous trouvons un Étienne qui occupoit ce siége sous le règne de Louis d'Outre-mer.

[1] Voyez tome IV, *Note* XVI, n. 12.

[2] Voyez tome IV, *Note* CXII, la suite chronologique des abbés de Saint-Chaffre. [E. M.]

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXXVI.

[4] Mabillon, ad ann. 950, n. 41. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 694.

On[1] assure qu'il avoit succédé à Guillaume, qu'on prétend avoir été présent en 908 à la fondation du monastère de Saint-Pierre du Puy; mais outre que cette fondation est de l'an 993, on ne voit pas qu'aucun évêque de Mende y ait souscrit. On doit donc rayer ce Guillaume du catalogue de ces évêques.

On a déjà vu que Raimond-Pons, comte de Toulouse, reconnut Louis d'Outre-mer pour roi avant la fin de l'an 936. Nous avons cependant une donation[2] de ce comte à la cathédrale de Béziers *du dix-sept janvier, la première année depuis la mort du roi Raoul.* Or, comme ce roi mourut le 14 du même mois[3] de l'an 936, il n'est pas vraisemblable qu'on ait pu apprendre sa mort en trois jours en Languedoc, d'où l'on pourroit inférer que la donation dont on vient de parler est de l'an 937, & que par conséquent, ou Raimond-Pons ne reconnoissoit pas encore le roi Louis d'Outre-mer, ou du moins il avoit cessé de le reconnoître. Quoi qu'il en soit, Pons, qui se qualifie *comte & marquis* dans cet acte, & Garsinde, sa femme, donnèrent les lieux de Boujan & Tamponian, dans le diocèse de Béziers, aux chanoines de la cathédrale de cette ville. La charte est souscrite par deux vicomtes, Jonus ou Jonas, & Aton. Le premier étoit[4] vraisemblablement vicomte de Béziers & d'Agde, & fils ou frère de Teudo, qui possédoit ces deux vicomtés en 926 & 933. Nous trouvons[5] vers le même temps dans la Province deux vicomtes du nom d'Aton qui paroissent avoir été de la même famille; l'un étoit vicomte de Toulouse & l'autre d'Albi, & c'est sans doute l'un des deux qui souscrivit à la donation du comte Raimond-Pons.

Éd. origin. t. II, p. 74.

XXXIV. — *Origine des vicomtes de Millau & de Gévaudan.*

Il paroît encore[6] que le roi Louis d'Outre-mer n'étoit pas reconnu dans le Rouergue, pays du domaine de la maison de Toulouse, à la fin de l'an 937, par un échange[7] que firent le vicomte Bernard & ses fils, Béranger & Bernard, avec Rainulfe, abbé de Vabres, de plusieurs terres situées dans ce pays, *un samedi du mois de décembre, la deuxième année après la mort de Raoul, Dieu régnant & dans l'attente d'un roi.* On peut ajouter à cette date celle d'une donation[8] faite à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, d'un alleu situé *dans le comté de Nimes & la viguerie d'Hierle* (*Aricensi*)[9], *Dieu régnant & le roi Louis.*

Ces actes prouvent que Louis d'Outre-mer ne fut pas d'abord bien affermi sur le trône, & qu'on eut quelque peine à se soumettre à son autorité dans les provinces méridionales du royaume. Au reste, il paroît que les deux fils du vicomte[10] Bernard dont nous venons de parler lui succédèrent, le premier

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 88.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIV.
[3] Mabillon, ad ann. 936, n. 65.
[4] Voyez tome IV, *Note* XX, n. 3 & 4.
[5] *Ibid. Note* XXI, n. 6 & suiv. — *Note* XXIII.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXVII.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXVII.
[8] *Ibid.* n. LXXII.
[9] Voyez tome VII, la *Note* sur la géographie du Languedoc. L'*Aricensis* ou *Arizatensis vicaria* est la viguerie de l'Arre ou du Vigan. [E. M.]
[10] Voyez tome IV, *Note* XXVI, n. 9 & suiv.

dans la vicomté de Millau, qui comprenoit une partie du Rouergue, & l'autre dans celle de Gévaudan, & qu'ils les transmirent à leurs descendans.

XXXV. — *Louis d'Outre-mer confirme la fondation de l'abbaye de Saint-Pons.*

An 938

Louis d'Outre-mer fut généralement reconnu dans la suite en Languedoc & dans les provinces voisines[1]. C'est ce qu'on voit par divers diplômes[2] de ce prince, entre autres dans deux de l'an 938, l'un en faveur de l'abbaye de Cuxa en Roussillon, & l'autre, qui est daté d'auprès de Brissac sur le Rhin, pour celle de Ripoll dans le diocèse d'Ausone. On prétend[3] que le comte Seniofred, qui envoya son frère Guifred en cour pour solliciter la première de ces deux chartes, étoit comte de Roussillon; mais il n'est pas différent de Seniofred alors comte de Barcelone[4]. Ce dernier avoit un[5] frère nommé Wifred ou Guifred, & il fit des biens considérables à la même abbaye de Cuxa. Il lui donna entre autres la[6] terre d'Arian dans le Roussillon, d'où l'on fait sa famille originaire. Louis d'Outre-mer, dans l'autre[7] diplôme, marque les divers comtés où l'abbaye de Ripoll possédoit des terres, savoir ceux de Barcelone, d'Ampurias, de Pierrelate, Girone, Besalu, Ausone, Urgel, Cerdagne, Berga, Roussillon & Conflant; d'où l'on conclut[8] que la Marche d'Espagne étoit alors divisée en tous ces comtés : il paroît que cette province en comprenoit un plus grand nombre; il n'est rien dit en effet de ceux de Manrèse & de Pailhas.

An 939

Le roi accorda l'année suivante un troisième diplôme[9] pour confirmer la fondation de la nouvelle abbaye de Saint-Pons de Thomières, ce qu'il fit à la prière du comte Raimond-Pons qui l'avoit fondée, & qui dans ce dessein, lui envoya des ambassadeurs avec quelques religieux du monastère. Louis accorda non-seulement la demande du comte & prit l'abbaye sous sa protection, mais il lui donna encore en la personne *d'Eudes, abbé,* qui en avoit le gouvernement, une terre située dans le comté de Béziers; preuve que les ducs & les comtes n'avoient pas encore entièrement usurpé alors le domaine de nos rois dans les provinces[10]. L'abbé Eudes, dont il est parlé dans ce diplôme, n'est pas différent de S. Eudes, abbé de Cluny, qui avoit une inspection générale sur tous les monastères de sa réforme établie à Saint-Pons, & nous voyons en effet qu'Augier, qui en fut fait abbé particulier en 936, l'étoit encore[11] en 940 & 942, contre le sentiment d'un moderne[12] qui place sa mort en 940 & lui

[1] Voyez, au sujet des différentes manières de compter les années du règne de Louis d'Outre-mer, les *Nouveaux Eléments de Paléographie,* par M. N. de Wailly, t. 1, p. 333. [E. M.]

[2] Baluze, *Marca Hispanica,* p. 848 & seq.

[3] *Ibid.* p. 386.

[4] Voyez, sur Suniofred, comte de Barcelone, son frère Wifred & sur les différents comtés dont se composait la Marche d'Espagne, la *Note additionnelle* à la *Note* LXXXVII du tome II. [E. M.]

[5] Baluze, *Marca Hispanica,* p. 835.

[6] *Ibid.* p. 848.

[7] *Ibid.* p. 851.

[8] *Ibid.* p. 387.

[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXVIII & suiv.

[10] *Ibid.*

[11] *Ibid.* n. LXIX.

[12] *Chronologie des abbés de Saint-Pons,* p. 14 & suiv.

An 939

Éd. origin. t. II, p. 75.

donne S. Eudes, abbé de Cluny, pour successeur. Louis d'Outre-mer date ce diplôme *de Lyon, le 2 d'août, la quatrième année de son règne*, ce qui prouveroit que ce prince s'avança vers le Rhône en 939; mais on prétend[1] que la charte est datée de Laon & non pas de Lyon, dont le nom latin est le même, & qu'il faut lire *Laudunum* ou *Lugdunum Clavatum*, au lieu de *Lugdunum*.

XXXVI. — *Concile de la province de Narbonne.*

An 940

A l'exemple du roi & du comte de Toulouse, divers prélats & seigneurs de la Province s'empressèrent à l'envi de faire du bien à l'abbaye de Saint-Pons. Aymeri, archevêque de Narbonne, de concert avec son chapitre, lui donna[2] plusieurs églises & chapelles de son diocèse, par un acte daté *du mois d'août de l'année* DCCCCXL, *la troisième du règne de Louis*, ce qui semble supposer qu'on ne comptoit en Languedoc le commencement du règne de ce prince que depuis l'an 937; mais il paroît qu'il faut rectifier cette date par celle d'une autre donation[3] que fit avec son chapitre Rodoalde, évêque de Béziers, à la même abbaye, *au mois d'août de l'an* DCCCCXL, *la quatrième année du règne de Louis*, car il ne faut pas douter que ces deux actes n'aient été faits en même temps, puisqu'ils sont d'ailleurs souscrits des mêmes témoins.

De ce nombre sont presque tous les évêques de la Province avec six abbés. Nous inférons de là qu'Aymeri & Rodoalde firent ces donations dans un concile provincial tenu en 940, non pas à Fontcouverte, comme le prétend un historien espagnol[4], car ce dernier fut assemblé longtemps auparavant, mais dans quelque autre endroit de la Septimanie. Les évêques qui souscrivirent à ces donations[5], après Aymeri de Narbonne & Rodoalde de Béziers, sont Gisade de Carcassonne, Théodoric ou Thierri de Lodève, Pons de Maguelonne, Rainald de Nimes, Dacbert d'Agde, Hugues de Toulouse, Wadalde d'Elne & Wisade d'Urgel. Les siéges des six derniers ne sont pas marqués dans les souscriptions, mais ils nous sont connus d'ailleurs. Quant aux abbés, ce sont les mêmes qui assistèrent au concile d'Ausède & dont on a déjà parlé. Les souscriptions des évêques & des abbés sont suivies de celles *de Pons, comte de Toulouse & duc des Aquitains*, de Garsinde, sa femme, du comte Hugues, des vicomtes Arnaud & Sicard, & d'un seigneur nommé Aton, qui se trouvèrent sans doute à cette assemblée ou concile. Ce comte Hugues paroît être le même que le fils puîné d'Ermengaud, comte de Rouergue, & il étoit, par conséquent[6], cousin germain de Raimond-Pons. Nous conjecturons qu'Arnaud étoit vicomte de Carcassonne, & Sicard, de Lautrec ou de la partie méridionale de l'Albigeois, & que le dernier étoit[7] frère d'Aton premier du nom, vicomte d'Albi ou d'Ambialet, dans le haut Albigeois.

[1] Mabillon, ad ann. 940, n. 12.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXIX.
[3] *Ibid.*
[4] Mariana, l. 8, c. 5.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIX.
[6] Voyez tome IV, *Note* VIII.
[7] *Ibid. Note* XXI, n. 7.

XXXVII. — *Fondation des abbayes de Lézat & du Mas-Garnier. — Vicomtes de Toulouse.*

Aton, vicomte de Toulouse, qui avoit succédé alors à Benoît, son père, dans cette vicomté, étoit à ce qu'il paroît de la même famille qu'Aton, vicomte d'Albi. On lui attribue la fondation[1] de l'abbaye de Lézat, & à Amélie, sa femme, celle du Mas-Garnier situées l'une & l'autre dans l'ancien diocèse de Toulouse. La première dépend aujourd'hui de celui de Rieux. On prétend[2] que Benoît, vicomte de Toulouse, ayant entrepris la guerre contre ses parens & ses voisins qu'il vouloit assujettir à son autorité, fut tué dans un sanglant combat; qu'Aton, son fils & son successeur, ayant vaincu ses ennemis avec le secours du comte de Toulouse, devint par cette victoire paisible possesseur de son domaine; que ce seigneur & sa femme Amélie, se voyant sans postérité, fondèrent les deux abbayes dont nous venons de parler, & qu'enfin Aton céda le patronage de celle de Lézat au comte de Carcassonne, son oncle. On ajoute plusieurs autres circonstances[3], qui, quoique tirées d'un monument peu authentique par lui-même, paroissent pourtant appuyées pour le fond sur des actes certains. Ainsi Aton, vicomte de Toulouse, aura rétabli l'abbaye de Lézat; car il paroît qu'elle avoit été déjà fondée, un siècle auparavant, par Antoine, vicomte de Béziers, ce qui a sans doute donné lieu de confondre ces deux seigneurs & ces deux époques. Il est certain qu'elle subsistoit déjà dès la cinquième année du règne de Louis d'Outre-mer, ou l'an 940. Elle fut soumise à l'autorité de S. Eudes, abbé de Cluny, qui y établit sa réforme & en donna l'administration à l'abbé Adasius, son collègue dans le gouvernement
Éd. origin. t. II, p. 76. des monastères de sa congrégation. L'abbaye de Lézat avoit, outre cela, un abbé particulier qui la gouvernoit sous la dépendance de S. Eudes & d'Adasius. Quant à celle du Mas-Garnier, la perte de ses anciens titres qui furent brûlés ou dissipés par les Calvinistes, lorsqu'ils la ruinèrent au seizième siècle, nous met hors d'état de connoître sa véritable origine, & il n'en est fait mention dans les monumens qui nous restent, qu'à la fin du dixième. Elle a été rebâtie dans le dernier, sur une élévation à la gauche de la Garonne, au confluent d'un petit ruisseau appelé le Lambon.

XXXVIII. — *Voyage de Louis d'Outre-mer en Aquitaine.*

An 941

Les funestes divisions qui continuoient de régner en France armèrent les principaux vassaux du roi Louis d'Outre-mer contre ce prince, qui après avoir été défait auprès de Laon en 941, se retira en Bourgogne dont les peuples lui demeurèrent fidèles. Il se rendit à Tournus[4], sur la Saône, au mois de novembre, & s'avança ensuite jusqu'à Vienne, où il fut reçu par Charles-Constan-

[1] Voyez tome IV, *Note* XXIII.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez tome IV, *Note* XXIII.
[4] Mabillon, ad ann. 941, n. 26.

An 941

tin, son vassal, qui en possédoit le comté[1]. Les principaux seigneurs aquitains s'y rendirent ou y envoyèrent leurs députés, tant pour l'assurer de leur fidélité que pour lui offrir leurs secours. Nous ne doutons pas que Raimond-Pons, comte de Toulouse, ne fût du nombre, car Louis confirma[2] alors à la prière de Henri, évêque de Langres, & de Gotescalc, évêque d'*Anis* ou du Puy, la fondation du monastère de Chanteuge, faite du consentement de *Raimond, prince des Aquitains,* qui est le même que Raimond-Pons, comte de Toulouse.

An 942

De Vienne le roi passa en Aquitaine & se rendit à Poitiers, où il confirma[3], le 5 du mois de janvier de l'année suivante, l'abbaye de Saint-Hilaire de cette ville, à la prière de *Guillaume, comte & marquis,* & d'Ebles, son frère, dans la possession de ses terres, dont quelques-unes étoient situées dans le Toulousain & le Carcassès. Louis, après s'être assuré[4] de la fidélité des Aquitains, reprit la route de France, où, par la soumission des chefs des rebelles, on vit enfin cesser les troubles qui agitoient depuis longtemps cette partie du royaume. Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, dont il s'agit dans la charte de Saint-Hilaire, n'avoit donc alors que la simple qualité de comte & de marquis, & en effet, il n'obtint[5] celle de duc d'Aquitaine qu'après la mort de Raimond-Pons, comte de Toulouse.

XXXIX. — *Origine des vicomtes d'Albi, de Nimes & de Lautrec.*

Ce dernier échangea[6] vers le même temps le lieu de Saint-Sauveur de Brousse, situé dans le diocèse d'Albi & la viguerie de Lautrec, contre différens biens que le vicomte Aton possédoit dans la paroisse de Saint-Maurice en Rouergue, & dans la viguerie de Camarès. *Aton,* qui dans cet acte prend la qualité de *vicomte par la grâce de Dieu* & se dit *fils de Bernard,* donna à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières le même lieu de Brousse qu'il avoit reçu par cet échange, & un alleu qu'il avoit conservé dans la paroisse de Saint-Maurice en Rouergue. Sa donation est datée *du mois d'avril de l'an* 942, *la septième année du règne de Louis,* dont on ne compte ici, par conséquent, le commencement du règne que depuis la mort de Raoul. On voit dans cet acte les souscriptions *de Frotaire, évêque, & de Hugues, comte.* Celui-ci, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, étoit cousin germain du comte de Toulouse; l'autre étoit[7] vraisemblablement évêque d'Albi & frère d'Aton, vicomte de la même ville, qui fit la donation dont on vient de parler, & qui, selon les apparences, avoit succédé dans cette vicomté à Bernard, son père, que nous ne croyons pas différent[8] de Bernard, vicaire ou vicomte d'Eudes, comte de Toulouse en 918.

[1] Frodoard, *Chronicon,* p. 606 & seq. — Mabillon, ad ann. 942, n. 34.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXX.
[3] Besly, *Histoire des comtes de Poitou,* p. 243 & suiv.
[4] Frodoard, *Chronicon,* p. 606 & seq.
[5] Voyez tome IV, *Note* XVI.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXI.
[7] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 6.
[8] *Ibid.* n. 1 & suiv.

C'est de ce même Aton que descendent les vicomtes héréditaires d'Albi, qui prenoient aussi la qualité de vicomtes d'Ambialet, château situé sur le Tarn à trois lieues au-dessus de la ville, parce que c'étoit le chef-lieu de leur domaine. Il y avoit donc dans l'Albigeois au milieu du dixième siècle deux vicomtés, savoir celle d'Albi ou d'Ambialet, qui s'étendoit dans la partie septentrionale du diocèse, & celle de Lautrec qui comprenoit la méridionale : ainsi Bernard, vicomte d'Albigeois au commencement du même siècle, aura eu vraisemblablement deux fils, l'un appelé Aton qui eut en partage la vicomté d'Albi ou d'Ambialet, & l'autre Sicard qui fut vicomte de Lautrec.

Le premier épousa Diafronisse[1] qui fonda, ou du moins fit des biens considérables à l'église ou monastère de Beaumont, en Rouergue; & comme nous savons d'ailleurs qu'Aton, son mari, possédoit des terres dans ce pays, que le père de ce vicomte s'appeloit Bernard, & que ses descendans firent plusieurs donations à cette église, dont ils se regardoient comme les fondateurs, nous conjecturons de là qu'Aton I, vicomte d'Albi, étoit proche parent de Bernard, qui fut vers le même temps vicomte de la partie méridionale du Rouergue, & de qui descendent les vicomtes héréditaires de Millau & de Gévaudan. Aton I eut deux fils, Bernard & Frotaire; celui-ci fut évêque de Cahors, l'autre succéda à son père dans la vicomté d'Albi & posséda celle de Nimes qu'il acquit sans doute par son mariage avec Gauze ou Gauciane. Il transmit ces deux vicomtés à ses descendans, qui prirent longtemps après le surnom de Trencavel & devinrent encore plus puissans vers la fin du onzième siècle, lorsqu'ils eurent succédé à tous les domaines de la branche aînée des comtes de Carcassonne & de Razès de la seconde race.

Éd. origin. t. II, p. 77.

XL. — *Arnaud, comte de Carcassonne & de Razès.* — *Son origine.*

Ceux-ci tiroient[2], ce semble, leur origine d'Asnarius, comte de Comminges & de Conserans, qui vivoit au commencement du dixième siècle & qui eut deux fils, Arnaud & Roger, dont le premier lui succéda dans une partie du Comminges & l'autre dans le reste de ce comté. Arnaud augmenta considérablement son domaine par les comtés de Carcassonne & de Razès qu'il posséda certainement, & qui lui échurent, à ce que nous croyons, par son mariage avec Arsinde, probablement fille & héritière d'Acfred II, comte de Carcassonne & de Razès de la première race, lequel vivoit encore en 934. Arnaud posséda encore de grands domaines dans le Narbonnois & le Toulousain, entre autres toute la partie méridionale de ce dernier pays, vers les Pyrénées, sous l'autorité des comtes de Toulouse, que lui & ses successeurs reconnurent pour leurs suzerains.

An 944

Arnaud, *Arsinde, sa femme, leurs fils & leurs filles*[3] donnèrent au mois d'avril de l'an 944, à l'abbaye de Lézat & à l'abbé Adasius, l'église & la

[1] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 1 & suiv.
[2] *Ibid. Note* XXII.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXIII.

terre de Saint-Ybars dans le pays de Foix, d'où l'on doit conclure qu'Arnaud étoit alors, & même quelques années auparavant, comte de Carcassonne & de Razès, puisque le pays de Foix dépendoit alors de ces comtés. Un moderne [1] ajoute qu'Arnaud étoit fils d'un prétendu comte de Carcassonne, appelé Roger; qu'en 942, il fit un voyage en Provence ou dans le royaume d'Arles pour y prêter serment de fidélité au roi Louis d'Outre-mer, conjointement avec les comtes de Toulouse & de Gascogne, & les envoyés du comte d'Auvergne; mais tout cela [2] est avancé sans preuves : nous ne connoissons aucun comte de Carcassonne du nom de Roger, avant la fin du dixième siècle, & il est certain que Louis d'Outre-mer n'alla point en Provence en 942 [3].

XLI. — *Mort d'Aton, vicomte de Toulouse. — Adhémar lui succède.*

Adasius gouvernoit encore l'abbaye de Lézat au mois de juillet de l'an 948, comme il paroît par une donation [4] faite alors à ce monastère, de l'église de Saint-Germier de Muret, au diocèse de Toulouse, ce qui donna lieu à la fondation d'un prieuré conventuel dans cet endroit, sous la dépendance de la même abbaye. Un seigneur nommé Radveus, qui donna cette église, l'avoit acquise d'un autre appelé Aton, qui paroît le même que le vicomte de Toulouse de ce nom dont on a déjà parlé, & qui vraisemblablement étoit alors déjà décédé. Adhémar [5] lui succéda dans la vicomté de Toulouse, & il étoit sans doute de ses parens, puisque les dignités étoient alors héréditaires, mais non pas son fils, car le même Aton mourut sans enfans.

L'abbé Adasius [6] n'avoit que l'administration générale de l'abbaye de Lézat sous l'autorité de S. Eudes, abbé de Cluny, qui l'avoit choisi pour son coadjuteur dans le gouvernement des monastères de sa réforme, comme on l'a déjà remarqué. Nous trouvons, en effet, que Daniel étoit abbé particulier de Lézat, la neuvième année du règne de Louis d'Outre-mer, ou l'an 945. Une dame appelée Garsinde donna [7] alors à ce monastère l'alleu de Fustignac, dans le Toulousain & le territoire de Bouconne, & aujourd'hui dans le diocèse de Lombez, sur les frontières du Comminges. Cette dame est peut-être la même que Garsinde, femme de Raimond-Pons, comte de Toulouse.

XLII. — *Entrevue de Louis d'Outre-mer avec Raimond-Pons, comte de Toulouse.*

Ce dernier alla en 944 à la rencontre du roi Louis d'Outre-mer, qui vint en Aquitaine avec la reine Gerberge, son épouse; c'est ce que nous apprend un historien [8] du temps, qui assure que Louis *eut alors une conférence avec*

[1] De Vic, *Comtes de Carcassonne*, p. 55.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXII.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXVII. — Mabillon, ad ann. 940, n. 13.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.
[6] Voyez tome IV, *Note* XXIII, n. 3.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXVI.
[8] Frodoard, *Chronicon*, p. 608.

Éd. origin. t. II, p. 78.

Raimond, prince des Goths, & les autres seigneurs d'Aquitaine. Nous ignorons le motif & les circonstances de cette entrevue. Un historien moderne[1] prétend que Louis entreprit ce voyage pour recevoir l'hommage de ces seigneurs; mais il convient[2] en même temps qu'alors les hommages des vassaux de la partie méridionale du royaume n'étoient qu'une pure cérémonie, à cause qu'ils s'étoient mis dans l'indépendance, dont nos rois les laissoient jouir tranquillement. Louis avoit d'ailleurs reçu auparavant l'hommage du comte de Toulouse & des seigneurs aquitains. Il faut donc que son voyage ait eu quelque autre motif plus important : nous croyons que les entreprises continuelles de Hugues le Grand & des autres principaux vassaux de France, jointes à un commencement de brouillerie[3] prêt à éclater entre lui & Othon, roi de Germanie, l'engagèrent à passer la Loire, tant pour s'assurer du secours de Raimond-Pons & des autres seigneurs du pays contre les rebelles de France, que pour faire diversion contre le roi de Germanie, qui avoit des liaisons[4] très-étroites avec Conrad le Pacifique, roi de la Bourgogne Transjurane & de Provence, dont les États confinoient avec la Gothie. Louis, après cette conférence, retourna en France où la guerre que ses vassaux continuèrent contre lui faillit à le renverser du trône. Comme Raimond I, comte de Rouergue, partageoit alors le marquisat de Gothie avec Raimond-Pons, comte de Toulouse, son cousin, nous ignorons lequel des deux s'aboucha avec ce prince. Il paroît cependant que ce fut le dernier, qui, outre qu'il étoit chef de sa famille, possédoit le duché d'Aquitaine avec le comté particulier d'Auvergne.

XLIII. — *Conrad le Pacifique succède à Rodolphe II, son père, dans le royaume de Provence.*

Conrad le Pacifique avoit succédé en 937, étant encore fort jeune, au roi Rodolphe II, son père, dans les royaumes de la Bourgogne Transjurane & de Provence. Othon le Grand, roi de Germanie, son tuteur, l'appela alors à sa cour où il le retint plusieurs années, mais non pas autant que quelques modernes l'ont prétendu. Conrad étoit[5] en effet de retour en Provence en 943, & il tint un plaid dans le Viennois, au mois de juin de la même année, *la sixième de son règne.*

On voit par là que ce prince étoit alors maître du Viennois, & par d'autres monumens, qu'il l'étoit aussi du Valentinois à la gauche du Rhône, & même du Lyonnois & du Forez en deçà de ce fleuve : or, comme Charles Constantin, comte de Vienne, avoit reconnu[6] la souveraineté de Louis d'Outremer, nous ne doutons pas que le principal motif du voyage que ce dernier

[1] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 943.
[2] *Ibid.* p. 968.
[3] Frodoard, *Chronicon*, p. 608.
[4] *Ibid.* p. 610.
[5] Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana*, p. 239, 269. — Mabillon, *Annal. ordinis sancti Benedicti*, ad ann. 943, n. 57 & 59.
[6] Frodoard, *Chronicon*, p. 606.

 An 944

entreprit en Aquitaine, en 944, n'ait été aussi pour engager Raimond-Pons, comte de Toulouse & le comte de Rouergue, son cousin, tous les deux marquis de Gothie & dont les États confinoient avec le royaume de Provence, à le secourir, pour remettre le Viennois & le reste de ce royaume sous son obéissance. Ce fut sans doute alors que les marquis de Gothie étendirent leur domaine jusques au Rhône & qu'ils soumirent à leur autorité le Vivarais & l'Uzège, qui faisoient anciennement partie du même royaume, s'ils ne l'avoient déjà fait aussitôt après la mort de l'empereur Louis l'Aveugle.

Outre le royaume de Provence situé à la gauche du Rhône, que Conrad posséda en entier du vivant[1] même de Hugues, roi d'Italie, qui le lui avoit cédé, lui & ses successeurs régnèrent sur la Bourgogne Transjurane & une partie de la Souabe, ce qui fit que pour marquer l'étendue de leur domination, ils se qualifioient[2] *rois des Allemands & des Provences* (*Alemannorum seu Provinciarum*), ou seulement *rois des Provences.* Les auteurs contemporains leur donnent aussi le titre de rois de la Gaule[3] Cisalpine. On doit remarquer cependant que par le terme *des Provences* dont Conrad se disoit roi, il ne faut pas entendre la seule Provence proprement dite, comme le prétend[4] un critique qui suppose que cette province étoit alors divisée en comté de Forcalquier, à la droite de la Durance, & en comté de Provence depuis cette rivière jusques à la mer, car cette division est fort postérieure[5] au dixième siècle, mais plutôt l'ancien royaume de Provence, possédé d'abord par Boson & ensuite par Louis l'Aveugle, son fils, divisé en deux duchés ou gouvernemens généraux, l'un du Lyonnois & du Viennois, au nord de l'Isère, & l'autre de Provence, entre cette dernière rivière & la mer.

XLIV. — *Comtes & vicomtes d'Uzès. — Origine de la ville du Pont-Saint-Esprit.*

Le Vivarais & l'Uzège ne dépendoient donc plus du royaume de Provence sous le règne de Conrad le Pacifique. Nous avons en effet une donation[6] faite par un prêtre nommé Licérius, *la seizième année du règne de Louis d'Outre-mer,* en faveur de l'abbaye de Cluny, du village *d'Alberne, dans le pays d'Uzès, pour l'âme du comte Amalric, de la comtesse Ermengarde & du comte Bermond, son seigneur.* L'acte est souscrit par le vicomte Tructaldus, ce qui fait voir qu'au milieu du dixième siècle le diocèse d'Uzès étoit gouverné par un comte & un vicomte. Nous ne trouvons depuis aucun monument qui nous fasse connoître leurs successeurs ; mais nous ne doutons pas qu'après la mort de Bermond, comte d'Uzès, qui vraisemblablement étoit fils d'Amalric & d'Ermengarde, & successeur immédiat du premier, ce comté n'ait été uni[7] au domaine de Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie qui le possédoit, à ce qu'il paroît, vers l'an 961, Éd. origin. t. II, p. 79.

[1] Voyez tome IV, *Note* XII.
[2] Ruffi, *Dissertation,* p. 10 & suiv.
[3] Frodoard, *Chronicon,* p. 610.
[4] Pagi, ad ann. 937, n. 5.
[5] Voyez tome IV, *Note* XIV.
[6] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 320.
[7] Voyez tome IV, *Note* XV, n. 2.

dans le temps de sa mort, & qui le transmit à Raimond de Saint-Gilles & aux autres comtes de Toulouse ses successeurs, lesquels furent certainement[1] comtes particuliers d'Uzès. Le même Raimond de Saint-Gilles, ou quelqu'un de ses prédécesseurs, inféodèrent sans doute le domaine qu'ils avoient à Uzès aux anciens seigneurs de cette ville, dont nous parlerons dans la suite, & dont nous ne pouvons faire remonter[2] l'origine que vers la fin du onzième siècle.

An 945

On voit encore que le diocèse d'Uzès composoit un comté particulier au milieu du dixième siècle, dans une donation[3] qu'un *archevêque* nommé Géraud, dans le dessein de se retirer à Cluny pour y vivre sous la discipline de saint Aymar, abbé, fit en 945, à cette célèbre abbaye, des biens qu'il tenoit de son père *dans le comté d'Uzès & la viguerie de Caisson* (*Caxionense*), & dont il avoit fait un échange avec son frère. Géraud donna entre autres l'église de Saint-Saturnin, située à la droite du Rhône, où l'acte fut passé; il se qualifie seulement évêque dans sa souscription, de même que Rostaing, qui signa après lui, & ils ne marquent ni l'un ni l'autre le nom de leur siége; mais il paroît certain[4] que le premier étoit archevêque d'Aix, & l'autre évêque d'Uzès.

C'est donc ce Géraud, archevêque d'Aix, natif de la ville ou du diocèse d'Uzès qui, ayant renoncé à sa dignité pour embrasser la vie religieuse dans le monastère de Cluny, donna lieu par cette donation à la fondation du prieuré de Saint-Saturnin du Port, dont la ville du Pont-Saint-Esprit bâtie depuis au même endroit tire son origine. Il est en effet hors de doute que l'église de Saint-Saturnin, donnée par ce prélat à l'abbaye de Cluny, est la même que celle du prieuré du Saint-Esprit qui en dépend aujourd'hui & qui est voisine de Saint-Paulet de Caisson, de la viguerie duquel elle dépendoit au dixième siècle. On sait d'ailleurs[5] que le prieuré ou monastère de Saint-Saturnin sur le Rhône subsistoit déjà en 959. Quant au nom de Saint-Esprit, ce n'est que depuis la fin du treizième siècle que cette ville l'a pris, du célèbre pont qui y fut bâti alors sur le Rhône[6].

XLV. — *Hugues, roi d'Italie, détrôné. — Il se ligue avec Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie, pour remonter sur le trône.*

Manassés, archevêque d'Arles, tint une conduite bien opposée à celle de Géraud, archevêque d'Aix. Il ne cessa de scandaliser l'Église par son ambition & sa simonie. Non content de l'archevêché d'Arles, qu'il avoit obtenu par le crédit de Hugues, son oncle, alors simple duc de Provence & depuis roi d'Italie, il le suivit au delà des Alpes & envahit successivement les évêchés de Trente, de Vérone & de Mantoue, qu'il posséda conjointement avec cet

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, ann. 1095 & 1172.
[2] Voyez tome IV, *Note* LII.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXIV. — Voyez tome IV, *Note* XXIV.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXIV.
[5] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 764.
[6] Par les religieux d'un ordre hospitalier dont il sera parlé dans la suite. [E. M.]

archevêché. Enfin il porta ses vues sur celui de Milan, & pour l'obtenir, il fit perdre au roi Hugues la couronne d'Italie, malgré tous les efforts de ce prince pour se soutenir sur le trône par le secours de Raimond, comte de Rouergue & prince de Gothie, ce qui nous engage à parler ici & de l'origine & des suites de cette révolution.

Hugues, on n'en peut disconvenir, avoit de grandes qualités [1], mais il avoit aussi de grands défauts : dur & impérieux dans le gouvernement & déréglé dans ses mœurs, il se rendit extrêmement odieux aux principaux seigneurs de ses États. Béranger, marquis d'Ivrée, l'un des plus considérables, forma d'abord le dessein de le détrôner; mais ses intrigues furent découvertes, ce qui l'obligea de se réfugier en Allemagne. Il revint [2] en Italie peu de temps après & trouva moyen de gagner l'archevêque Manassés, sous la promesse de lui donner l'archevêché de Milan. Il engagea ainsi ce prélat à lui livrer une forteresse dont il étoit le maître & à trahir le roi Hugues, son parent & son bienfaiteur. Manassés n'omit rien pour grossir le parti du marquis, & prit si bien ses mesures qu'il fit entrer dans la révolte la plupart des villes & des grands de la Lombardie. Dans cette extrémité, Hugues se rendit à Pavie, capitale de ses États, d'où il envoya Lothaire, son fils, à Béranger & aux autres conjurés qui étoient assemblés à Milan, pour les supplier de déférer la couronne à ce jeune prince puisqu'ils le jugeoient lui-même indigne de la porter. Après cette humiliante démarche, Hugues sortit de Pavie, avec tous les trésors qu'il put emporter, dans le dessein de se retirer auprès de Conrad, roi de Bourgogne. Il n'exécuta pas toutefois sa résolution, sur l'assurance que les conjurés lui firent donner, qu'ayant élu & couronné à Milan le roi Lothaire, son fils, il pouvoit rester en Italie & continuer même à y régner avec lui.

Éd. origin. t. II, p. 80.

Hugues ne fit pas beaucoup de fond sur les promesses des factieux; il vit bien que la crainte qu'ils avoient qu'en se retirant d'Italie avec toutes les richesses qu'il avoit ramassées, il ne s'en servît pour se procurer le secours des Bourguignons & des autres peuples des Gaules, & qu'il ne vînt ensuite avec eux leur faire la guerre, les avoit uniquement engagés à le prier de demeurer en Italie; aussi résolut-il de prendre ses sûretés. Il feignit cependant de se rendre à leur demande, & ayant recommandé à Béranger son fils Lothaire, qu'il laissa en Italie, il passa en deçà des Alpes vers la fin [3] de l'an 945 & arriva avec ses trésors en Provence où [4] il avoit encore diverses terres, mais dont il n'étoit alors ni duc, ni souverain, quoi qu'en disent quelques modernes.

Raimond premier du nom, comte de Rouergue & marquis de Gothie, que [5] Luitprand qualifie *prince des Aquitains* & que divers [6] auteurs confondent mal à propos avec Raimond-Pons, comte de Toulouse, son cousin, eut à peine

[1] Luitprand, l. 5.
[2] *Ibid.* c. 12 & suiv.
[3] Frodoard, *Chronicon*, p. 620. — Pagi, ad ann. 945, n. 1.
[4] Voyez tome IV, *Note* XII.
[5] Luitprand, l. 5, c. 14.
[6] Voyez au sujet de ce Raimond, comte de Rouergue, tome IV, la *Note* VIII sur la filiation de la maison de Toulouse & ses différentes branches. [E. M.]

An 945

été informé de l'arrivée de ce prince au voisinage du Rhône, qu'il fut le trouver pour lui offrir de le conduire en Italie à la tête d'une armée & d'y combattre Béranger. Le roi Hugues accepta volontiers la proposition de Raimond, & fit avec lui un traité que ce dernier jura d'observer fidèlement moyennant la somme de *mille mines* que l'autre lui compta, & qui montoit à celle de mille cinq cent soixante marcs d'argent, chaque [1] mine pesant une livre romaine & quatre drachmes.

L'historien contemporain qui parle de ce traité fait comprendre qu'il y fut présent. Il ajoute que les promesses de Raimond prêtèrent à rire (*Nos omnes cachinno affecit* [2]) aux Italiens qui étoient à la suite du roi Hugues, à cause du peu de cas qu'ils faisoient de la parole des Aquitains. Il convient cependant qu'ils étoient en état de secourir ce prince, de la mort duquel il parle aussitôt, sans marquer s'il rentra en Italie, ni nous instruire des suites du traité qu'il avoit conclu avec Raimond; mais nous apprenons d'un autre auteur [3] du temps, que Hugues repassa en Italie l'année suivante & qu'il y fut de nouveau reconnu pour roi, d'où nous inférons que Raimond passa les monts avec lui & qu'il l'aida à remonter sur le trône. Le nouveau règne de ce prince ne fut pas long [4]; il fut obligé bientôt après de se retirer encore en deçà des Alpes, & il mourut la même année dans le monastère de Saint-Pierre de Vienne sur le Rhône, qu'il avoit fondé avant son avénement à la couronne d'Italie, & où il prit l'habit monastique quelque temps avant sa mort [5]. On y voit encore son épitaphe.

An 946

XLVI. — *Mariage de Raimond I, comte de Rouergue, avec Berthe, nièce du roi Hugues.*

Hugues légua, par sa dernière disposition, toutes les richesses [6] qu'il avoit apportées avec lui d'Italie & plusieurs terres considérables qui lui restoient tant en Provence que dans la Gothie ou Septimanie à Berthe, sa nièce, princesse d'une rare beauté, fille de Boson, son frère consanguin, marquis de Toscane, & de Wille sa femme. Elle étoit alors veuve de Boson premier du nom, comte d'Arles, & elle se remaria peu de temps avant ou après la mort du roi Hugues, son oncle, avec Raimond, *prince des Aquitains*, dont Luitprand parle avec beaucoup de mépris & avec lequel ce roi avoit fait le traité dont on a déjà parlé. Nouvelle preuve que Raimond suivit ou conduisit Hugues en Italie pour le rétablir sur le trône. Ainsi ce dernier lui aura donné sa nièce en mariage, ou par un article de ce traité, ou en récompense de ses services.

Éd. origin. t. II, p. 81.

[1] Philander *in Vitruv.*

[2] Luitprand, l. 5, c. 14.

[3] Frodoard, *Chronicon*, p. 610.

[4] Leo Ostiensis, l. 4, c. 64. — Pagi, ad ann. 945, n. 2.

[5] Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana.* — Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Forcalquier*, &c.

[6] Luitprand, l. 5, c. 14. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCII & XCVIII.

XLVII. — *Cinquième Concile de Narbonne.*

Le même Raimond, qui, comme nous l'avons déjà fait remarquer, étoit comte de Rouergue & possédoit par indivis avec Raimond-Pons, comte de Toulouse, son cousin germain, le marquisat de Gothie, fut sans doute un des grands de la Province qui assistèrent au concile tenu dans l'église cathédrale des SS. Just & Pasteur de Narbonne, le 27 de mars de l'an 947; car suivant les actes[1] qui nous restent de ce concile, *les principaux seigneurs du pays y délibérèrent avec les évêques sur les moyens de rétablir la discipline ecclésiastique dans la Province.* Aymeri, archevêque de Narbonne, & les évêques Rodoalde de Béziers, Gisande de Carcassonne, Dacbert d'Agde & Pons de Maguelonne se trouvèrent à cette assemblée avec un abbé nommé Alexandre, & confirmèrent l'élection que le clergé & le peuple d'Elne venoient de faire de Riculfe pour leur évêque, à la place de Wadalde mort depuis peu. On prétend[2] que les évêques de la Province tinrent un concile la même année à Fontaines, dans le diocèse d'Elne; mais c'est un fait[3] certainement supposé. Le dernier éditeur[4] des Conciles, qui a adopté les fautes de ses prédécesseurs, auroit pu s'en apercevoir & faire mention de celui de Narbonne dont il ne dit pas un mot.

XLVIII. — *Boson II succède à Boson I dans le comté de Provence.*

Boson I, comte de Provence & premier mari de Berthe, laquelle épousa en secondes noces Raimond I, comte de Rouergue, mourut sans doute sans postérité. Nous savons du moins qu'un autre seigneur de son nom, qui se dit fils[5] An 948
de Rotbold, lui succéda dans ce comté & qu'il en étoit déjà possesseur *au mois d'octobre de la douzième année de Conrad, roi des Allemands & de Provence,* c'est-à-dire l'an 948, comme il paroît par un acte[6] d'échange que fit alors Manassés, archevêque d'Arles. Quelques auteurs prétendent que Rotbold, père de Boson II, fut aussi comte de Provence, mais on n'en voit[7] aucune preuve. D'autres veulent que ce dernier ait pris le titre de roi & qu'il ait régné en Provence depuis l'an 925, ce qu'ils n'appuient que sur des monumens supposés, d'où ils tirent aussi l'épiscopat de Rangefridus, évêque d'Avignon, qu'on dit avoir été auparavant moine & abbé de Saint-Gilles, au diocèse de Nimes. Un moderne[8] a enfin avancé que le roi Hugues, à son retour d'Italie, vers la fin de l'an 945, donna à Boson II le duché ou comté de Provence à titre bénéficiaire, ou comme il s'explique, *à vie & sous l'hommage,* & que ce prince étant décédé, Conrad le Pacifique confirma le même Boson[9] dans le gouvernement

[1] *Capitulaires,* t. 2, p. 634 & suiv. — *Marca Hispanica,* p. 390 & seq.
[2] *Conciles,* t. 9, p. 621.
[3] *Marca Hispanica,* p. 369 & seq. — Voyez tome IV, *Note* II.
[4] Hardouin, *Collect. Conciliorum,* t. 6, p. 602.
[5] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 10 & suiv.
[6] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 103. — Mabillon, ad ann. 948, n. 12.
[7] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 10 & suiv.
[8] Ruffi, *Dissertation,* p. 6 & seq.
[9] *Ibid.*

de Provence; mais cet auteur se fonde uniquement sur la supposition que le roi Hugues, dans la cession qu'il fit du royaume de Provence à Rodolphe II, roi de Bourgogne, se réserva jusqu'à sa mort la souveraineté sur la Provence proprement dite, ou comté de Provence, ce qui est absolument faux. Tout ce qui paroît de plus vraisemblable, c'est que Hugues, après avoir été duc ou comte de Provence du vivant de Louis l'Aveugle, & s'être emparé de l'autorité depuis sa mort, donna à son avénement à la couronne d'Italie, en 926, le comté ou gouvernement de Provence à Boson I, qui probablement étoit le même que Boson, frère de Raoul, roi de France; qu'il lui donna ensuite Berthe, sa nièce, en mariage, & qu'après avoir cédé en 930 tout le royaume de Provence à Rodolphe, roi de Bourgogne, ce dernier confirma le même Boson dans ce comté ou gouvernement; & qu'enfin celui-ci étant décédé sans postérité, Conrad le Pacique, fils de Rodolphe II, donna à Boson II le comté de Provence. Du reste, soit que Boson II tînt cette dignité des rois de Bourgogne à titre *bénéficiaire*, ou non, il est certain que le comté de Provence devint héréditaire dans sa famille & que ses descendans[1] en jouirent de la même manière que les grands vassaux du royaume possédoient leurs fiefs, c'est-à-dire avec une autorité presque absolue, en reconnoissant cependant la suzeraineté des rois de Bourgogne, & ensuite des empereurs d'Allemagne, leurs successeurs. En effet, les fils de Boson II partagèrent le domaine de ce comté, qui s'étendoit entre l'Isère, les Alpes, la mer & le Rhône, & le transmirent à leur postérité. Comme les comtes de Toulouse héritèrent dans la suite de la moitié du même comté par le mariage de Guillaume Taillefer avec Emme, petite-fille de Boson II, nous avons cru qu'il n'étoit pas inutile de faire connoître l'origine de ce dernier & de ses droits sur la Provence[2].

Éd. origin. t. II, p. 82.

XLIX. — *Donation d'Arnaud, comte de Carcassonne, en faveur de l'abbaye de Montolieu. — Amélius, vicomte de Carcassonne.*

Nous avons remarqué ailleurs que Raimond premier du nom, comte de Rouergue & marquis de Gothie, avoit un frère nommé Hugues qui prenoit le titre de comte. Il en est fait mention, ce semble, dans la donation[3] qu'Arnaud, comte de Carcassonne, Arsinde, sa femme & leurs fils Roger & Odon firent à l'abbaye de Montolieu, & à Tresmire, qui en étoit abbé, de l'alleu de Sainte-Eulalie, situé dans le diocèse de Carcassonne & le territoire d'Alzonne, par un
An 949
acte daté *du mois d'avril la treizième année du règne de Louis* d'Outre-mer, ou

[1] Voyez tome IV, *Note* XIV.

[2] Boson II, fils de Rotbold, fut comte de Provence de 948 à 968 environ. Il eut deux fils. Guillaume premier du nom, l'aîné, comte de 968 à 992, épousa : 1° Arsinde, 2° Adélaïde, qui n'est point Adélaïde d'Anjou, comme l'ont écrit plusieurs auteurs. Il fut père de Guillaume II & de la reine Constance. Après sa mort, son fils se trouvant encore trop jeune, ce fut son frère Rotbold qui lui succéda & exerça les fonctions de comte d'Arles ou de Provence jusqu'à ce que son neveu fût en âge de gouverner. — Voyez sur ces comtes les chartes du *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille* publié dans la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France. [E. M.]

[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXVIII.

de l'an 949, & souscrit par Hugues, évêque de Toulouse. Arnaud déclare que Roger, son frère, qui avoit acquis cet alleu *du comte Hugues,* le lui avoit donné. C'est de ce même Roger que descendoient vraisemblablement[1] les comtes héréditaires de Comminges qui vivoient au douzième siècle.

Tresmire, abbé de Montolieu, fit bâtir l'église de ce monastère, ou du moins la chapelle de Saint-Michel, suivant une ancienne inscription gravée sur une pierre d'autel & trouvée[2] au commencement de ce siècle dans une chapelle. Le nom d'*Amélius, vicomte par la grâce de Dieu,* y est gravé ; nous conjecturons de là que ce seigneur contribua à la dépense du bâtiment. Amélius étoit donc vicomte de Carcassonne au milieu du dixième siècle, ce qui est confirmé par un autre monument[3] du même siècle.

L. — *Élection de saint Fulcrand, évêque de Lodève.*

Le diocèse ou comté de Lodève avoit aussi alors ses vicomtes[4], qui eurent la principale part à l'élection de saint Fulcrand, évêque de cette ville. Suivant la vie de ce saint prélat, composée au quatorzième siècle par[5] Bernard Guidonis, l'un de ses successeurs, il étoit fils d'un seigneur des plus qualifiés du pays. On prétend que sa mère, à qui les uns donnent le nom d'Eustorge, & les autres celui de Biligarde, étoit fille d'un comte de Substantion ou de Maguelonne ; dans ce cas, elle devoit être fille ou sœur du comte Bernard premier du nom, dont nous avons déjà parlé. Fulcrand fait mention lui-même dans son[6] testament de Pons & d'Aranfred, ses frères, d'André, chanoine de Lodève, son neveu, & d'Emme, sa proche parente. On lui donne encore deux sœurs qu'on assure avoir été dames de Montpellier & avoir donné l'origine à cette ville. Enfin, ce saint dispose par son testament d'une partie du château de Roquefeuil, ce qui peut faire croire qu'il appartenoit à la famille des seigneurs de ce château, situé dans la partie de l'ancien diocèse de Nimes qui forme aujourd'hui celui d'Alais & confine avec le Gévaudan, le Rouergue & le diocèse de Lodève.

La mère de Fulcrand prit un soin particulier de son éducation & le mit d'abord sous la discipline de Thierri, évêque de Lodève, qui vivoit dans une grande réputation de sainteté. Sous un si excellent maître, on le vit bientôt faire un égal progrès dans la vertu & dans la science. Il s'appliqua surtout à l'étude des saintes lettres, & après avoir passé par tous les degrés ecclésiastiques, il parvint enfin à la dignité d'archidiacre de Maguelonne. Il en exerçoit les fonctions avec beaucoup d'édification, quand l'évêché de Lodève vint à vaquer par le décès de Thierri, le 7 janvier de l'an 949. Le clergé & le peuple s'étant assemblés par l'autorité d'*Eudes & d'Heldin, princes du peuple,* pour l'élection d'un nouvel évêque, ils ne délibérèrent pas longtemps sur le choix ; la pureté des

[1] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 28 & suiv.
[2] Mabillon, ad ann. 948, n. 1.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVIII.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXV.
[5] *Vita S. Fulcr.* Bollandistes, févr. t. 2, p. 710 & suiv. — Plantavit, *Chronicon episc. Lod.* p. 45 & seq.
[6] Bollandistes, févr. t. 2, p. 710 & suiv.

mœurs de Fulcrand, sa vie pénitente, sa douceur, sa naissance & ses talens lui gagnèrent bientôt tous les suffrages. Il fut le seul qui ne voulut pas consentir à son élection, & le ministère dans lequel on vouloit l'engager lui parut si redoutable qu'il prit la fuite & alla se cacher. Ayant été cependant découvert, il fut enfin forcé de se rendre, & Aymeri, archevêque de Narbonne, son métropolitain, fit la cérémonie de son sacre le 4 février de la même année dans l'église de Saint-Paul de Narbonne.

Un des principaux soins de Fulcrand, après son élévation à l'épiscopat, fut de faire agrandir & exhausser sa cathédrale dédiée sous l'invocation de S. Geniz ou Geniès, martyr, & d'y faire construire un clocher. *Heldin, vicomte de Lodève,* qui en fut informé, croyant que son autorité étoit blessée dans cette entreprise, fit défendre d'élever le bâtiment au delà d'une certaine hauteur. Éd. origin. t. II, p. 83. L'évêque, de son côté, jaloux de l'autorité & de la juridiction temporelle qu'il prétendoit avoir dans Lodève, ne fit aucun cas de la défense du vicomte & fit bâtir un clocher & plus grand & plus haut qu'il ne l'avoit résolu. Hildin en fut extrêmement irrité, & pour se venger de Fulcrand, il vint en fureur à Lodève & chargea les habitans de divers impôts exorbitans. Le saint évêque le pria d'abord avec beaucoup de douceur de faire cesser ces vexations; mais n'ayant pu rien gagner par cette conduite, il en prit une tout opposée : il fit arrêter le vicomte & le retint dans une étroite prison, jusqu'à ce qu'il eût restitué ce que lui & ses prédécesseurs avoient injustement usurpé sur l'église de Lodève. Enfin il élargit Hildin, après lui avoir fait promettre de ne plus retomber dans de pareils excès; il tâcha cependant de le gagner dans la suite, soit par ses manières, soit par ses discours.

LI. — *Vicomtes de Lodève.*

On voit par ce que nous venons de raconter de la vie de S. Fulcrand, que la ville & le diocèse de Lodève étoient gouvernés de son temps par des vicomtes héréditaires qui, abusant de leur autorité, exerçoient les droits régaliens. Ils le pouvoient faire d'autant plus librement, qu'il n'y avoit alors aucun comte particulier qui résidât dans ce pays, dont le comté[1] étoit réuni au domaine de la maison des comtes de Toulouse. Du moins est-il certain que ces derniers possédoient le comté de Lodève dans le onzième siècle & que les vicomtes de cette ville étoient leurs vassaux. Quant à la juridiction ou autorité temporelle que les évêques prétendoient avoir, ils la devoient en tout ou en partie à la piété de nos rois, comme l'insinue l'auteur de la vie du saint prélat.

Hildin, vicomte de Lodève, qui vivoit alors, nous est connu par d'autres monumens. S. Fulcrand en fait mention dans son testament[2] à l'occasion d'un alleu qu'il avoit acquis de lui, & dont il disposa en faveur de l'abbaye de Joncels. Ce vicomte vivoit en 961, comme il paroît par la donation qu'il

[1] Voyez tome IV, *Note* XXV.

[2] *Vita S. Fulcrandi,* Bollandistes, fév. t. 2, p. 710 & seq.

An 949

fit cette[1] année à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, dans le diocèse de Lodève, & à Gausfred qui en étoit abbé, de plusieurs biens situés dans le comté de Substantion, de concert *avec Gariberge & Adon*, ou Odon *vicomte, tant pour leurs âmes que pour celle d'Autgarius;* ce qui nous fait conjecturer que les mêmes Hildin & Odon, vicomtes de Lodève en 949 & 961, étoient fils de ce dernier & de Gariberge, qu'ils héritèrent de lui de cette vicomté, & qu'ils la possédèrent par indivis.

Hildin ou Heldin, vicomte de Lodève, n'est pas différent du vicomte *Ildinon,* dont il est fait mention dans un acte[2] de l'abbaye d'Aniane de l'an 968, & qui conjointement avec Archimberte, sa femme, & leurs fils Ermengaud, Adilulphe & Odon, fit un[3] échange en 982, d'une terre qu'il avoit dans le comté de Maguelonne & le territoire de Substantion, contre Quinabert, abbé de Saint-Guillem du Désert & son monastère. Nous inférons qu'il devoit être déjà décédé en 984, de ce qu'il n'est pas nommé dans une donation que la vicomtesse Archimberte, son épouse, ses fils Adilulphe & Odon, & Trudgarde, veuve de son fils Ermengaud, firent alors à l'abbaye d'Aniane, d'une terre située dans le comté de Béziers. Il est du moins certain qu'Hildin étoit déjà mort en 986, par une[4] autre donation que la même Archimberte fit cette année à Rainald, abbé d'Aniane & à ses religieux, de divers biens situés à Caunes, dans le diocèse de Béziers, *pour ses parens qui étoient déjà décédés, savoir : son père, sa mère, son fils, ses filles & son mari Ildinon.* L'acte est souscrit par Odon, le seul, à ce qu'il paroît, des fils d'Hildin qui recueillit sa succession. Cet Odon fut en effet vicomte de Lodève, comme on le voit dans un acte sans[5] date, par lequel il donne à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, du consentement de Chimberge, sa femme, un alleu dans le comté de Lodève, que son père Hildin & lui avoient acquis d'un nommé Ardemand.

Telle est la succession des vicomtes de Lodève depuis le milieu du dixième siècle jusques à la fin. Nous ne connoissons pas leurs successeurs, mais il y a lieu[6] de conjecturer que leur famille tomba en quenouille; que Nobilie, femme de Gilbert, vicomte de Carlad, sur les frontières de l'Auvergne, qui vivoit vers le milieu du onzième, étoit fille unique & héritière du vicomte Odon dont on vient de parler, & de Chimberge, sa femme; & qu'enfin la vicomté de Lodève passa par ce moyen, avec celle de Carlad, dans la maison des vicomtes de Millau qui possédèrent certainement l'une & l'autre. Éd. origin. t. II, p. 84.

LII. — *Donations de divers comtes ou seigneurs de la Marche d'Espagne à l'abbaye de la Grasse.*

Les différentes donations que nous venons de rapporter sont des preuves de la piété des comtes de Lodève. Plusieurs seigneurs de la Marche d'Espagne

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVI.
[2] *Ibid.* n. CII, la 2e charte citée sous ce numéro.
[3] *Ibid.* n. CXXIII.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXII.
[5] *Ibid.* n. CXXXV.
[6] Voyez tome IV, *Note* XXV.

An 949

signalèrent la leur envers l'abbaye de la Grasse, sous le gouvernement de Soniarius [1] qui en fut abbé depuis l'an 915 jusques en 942. Maïeul, vicomte, lui donna [2] en 946 un alleu dans le comté d'Urgel « pour son âme & celles « de Ranilonne, sa femme, & d'Esther qu'il avoit épousée en premières noces.» Ermengarde, abbesse de Burgal, dans le comté de Pailhas & le diocèse d'Urgel, fit don [3] de son monastère à la même abbaye, la quinzième année du règne de Louis d'Outre-mer, ou l'an 950; cette abbesse fait mention dans l'acte du comte Guillaume, son frère. Elle étoit fille d'Isarn, *comte & marquis* de Pailhas, qui avoit [4] fondé le monastère de Burgal, dont *Aton, évêque,* son oncle paternel, l'avoit mise en possession.

An 950

Ce dernier étoit certainement évêque de Pailhas, d'où l'on doit inférer ou que cet évêché ne fut pas supprimé, comme il avoit été ordonné par un décret du concile de Fontcouverte de l'an 911, ou du moins qu'il fut rétabli bientôt après. Quant au monastère de Burgal, nous apprenons qu'il n'y avoit [5] plus de religieuses au commencement du onzième siècle, d'un acte de l'an 1007, par lequel « Soniarius, comte de Pailhas & ses frères, les comtes « Raimond & Guillaume, confirment la donation que le comte Raimond, « leur aïeul, Isarn & Aton, évêque, leurs oncles paternels, en avoient faite « à l'abbaye de la Grasse. » Depuis ce temps-là ce monastère ne fut plus desservi que par des religieux dépendant de cette abbaye. Artaud [6], comte de Pailhas & sa femme Guillelmette y donnèrent différens biens en 1170, & un autre comte de ce pays, nommé Bernard & sa femme Guillelmette, en 1196. Enfin, la conventualité y a cessé après l'introduction des commendes, & il n'est plus desservi que par trois prêtres séculiers, depuis l'an 1458.

An 951

Soniarius, abbé de la Grasse, fit un échange [7] en 951 avec Sunifred, comte de Barcelone, qui lui donna un alleu dans le comté de Carcassonne, en présence de Wisade, évêque de cette ville. Il étoit peut-être parent du comte Soniarius qui fit donation [8] en 953, à Witiza son successeur, de plusieurs églises situées en divers comtés de la Marche d'Espagne, entre autres de celle de Notre-Dame de Riodezar, où il y eut depuis un prieuré dépendant de l'abbaye de la Grasse, lequel est uni aujourd'hui à celle de Campredon dans le diocèse de Girone.

LIII. — *Rétablissement du monastère de Sainte-Enimie dans le Gévaudan. Comtes & vicomtes de ce pays.*

Les différentes guerres qui avoient agité le royaume, mais surtout l'invasion des biens ecclésiastiques par les séculiers, causèrent la ruine ou la décadence de plusieurs églises ou monastères au milieu du dixième siècle. Celui

[1] *Hist. manusc. de l'abbaye de la Grasse,* p. 406.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXVI.
[3] *Ibid.* n. LXXIX.
[4] *Ibid.* n. LXXV.
[5] *Ibid.* n. CXLIII.
[6] Archives de l'abbaye de la Grasse.
[7] *Marca Hispanica,* p. 393 & seq.
[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXXII. — Mabillon, *Annal. ordinis sancti Benedicti,* ad ann. 950, n. 36.

de Sainte-Enimie dans le Gévaudan, entre autres, se trouvoit alors dans une extrême[1] désolation. Étienne, évêque de Mende, résolu de le relever, s'adressa « à Dalmace, abbé de Saint-Chaffre en Velai & le pria, du consentement « de son chapitre, des principaux seigneurs du pays, & en particulier *du* « *vicomte Bernard,* de prendre ce monastère sous sa conduite & d'y envoyer « de ses religieux pour y rétablir l'observance régulière. Dalmace s'excusa « d'abord, mais il y consentit enfin, à condition que lui & ses successeurs y « auroient une pleine autorité. Étienne prit là-dessus l'avis de son clergé « & de son peuple, & accepta la condition, du *consentement du marquis* « *Raimond,* avec lequel peu de temps après il fit un voyage de dévotion à « Rome, suivi de plusieurs de ses ecclésiastiques & de l'abbé Dalmace. Ils « eurent recours ensemble au pape Agapet qui confirma le rétablissement du « monastère de Sainte-Enimie, en présence du sénateur Albéric. » Ce dernier s'étoit alors emparé de toute l'autorité dans Rome. Les circonstances de ce rétablissement du monastère de Sainte-Enimie sont marquées dans un acte qui fut dressé en 951, & qui est souscrit par Gotescalc, évêque du Puy. Il y est dit qu'on appeloit anciennement ce lieu *Burlatis,* & qu'on y conservoit encore les reliques de la sainte. Ce monastère a toujours été soumis depuis à l'abbaye de Saint-Chaffre, & a donné son nom à une petite ville du Gévaudan située sur la rive droite du Tarn, vers les frontières du diocèse d'Alais. Édit. origin. t. II, p. 85.

Par ce que nous venons de dire, nous apprenons qu'il y avoit alors un comte & un vicomte de Gévaudan. Le dernier paroît être le même[2] que Bernard, fils puîné d'un autre Bernard, vicomte de Millau en Rouergue, en 937. Quant au comte ou marquis Raimond, nous avons[3] lieu de croire qu'il n'est pas différent de Raimond premier du nom, comte de Rouergue & cousin germain de Raimond-Pons, comte de Toulouse. Il dominoit dans le Gévaudan en qualité de suzerain d'Étienne, comte de ce pays, qui probablement étoit son frère, & fils puîné d'Ermengaud, comte de Rouergue & marquis de Gothie. Étienne avoit épousé alors, ou du moins il épousa bientôt après Adélaïde d'Anjou dont nous parlerons ailleurs[4].

LIV. — *Mort de Raimond-Pons, comte de Toulouse. — Guillaume Taillefer, son fils, lui succède.*

On pourroit croire aussi qu'il s'agit dans cette charte de Raimond-Pons, comte de Toulouse, qui, en qualité de duc d'Aquitaine, étendoit son autorité sur le Gévaudan, s'il ne paroissoit que ce prince étoit déjà décédé en 951. En effet, nous ne doutons pas que sa mort n'ait été un des principaux motifs du voyage que le roi Louis d'Outre-mer entreprit cette année en Aquitaine, & dont

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXX.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXVI.
[3] *Ibid.* n. 2 & 7.
[4] Étienne I, comte de Gévaudan, n'était point frère ou parent de Raimond, comte de Rouergue, comme le suppose dom Vaissete. — Voyez tome IV, l'addition à la *Note* XXVI, où nous donnons la véritable généalogie de ce personnage. [E. M.]

un historien[1] du temps parle en ces termes : « Louis s'étant mis à la tête de ses « troupes s'avança vers les frontières de cette province au commencement de « l'année. Charles Constantin, prince de Vienne & Étienne, évêque d'Auvergne « ou de Clermont, informés de sa marche, furent au devant de lui & lui prê- « tèrent serment de fidélité, auquel le dernier ajouta des présens considérables. « Guillaume, comte de Poitiers, fut aussi à la rencontre de ce prince, qui, étant « sur le point d'entrer en Aquitaine, tomba dangereusement malade. Léotald, « comte dans la Bourgogne, prit un soin particulier de lui pendant sa maladie, « & Louis ayant recouvré ses forces reprit le chemin de France. » Nous tirons de ce récit les conséquences suivantes :

1° Louis dut prendre la route de Mâcon pour entrer en Aquitaine, & tomber malade dans cette ville, car Léotald, que Frodoard qualifie *comte de Bourgogne*, & qui assista ce prince dans sa maladie, n'est pas différent de Léotald, comte de Mâcon, qui vivoit alors & qui descendoit[2] par mâles de Maïeul, vicomte de Narbonne, dont il étoit petit-fils ; 2° la marche du roi vers l'Aquitaine à la tête d'une armée est une preuve que les peuples de cette province s'étoient révoltés contre lui & refusoient de lui obéir. Il est marqué, en effet, qu'Étienne, évêque de Clermont, alla à sa rencontre & le *reconnut pour son seigneur*; d'où il paroît que l'Auvergne étoit alors révoltée. Voici ce qui peut avoir donné occasion à cette révolte.

Nous avons fait voir[3] ailleurs que le roi Raoul, lorsqu'il reçut en 932 la soumission de Raimond-Pons, comte de Toulouse, disposa en faveur de ce prince du duché d'Aquitaine & des comtés d'Auvergne & de Velai. On a prouvé aussi que le roi Louis d'Outre-mer le maintint dans ses dignités. Nous savons enfin[4] que ce roi, qui mourut en 954, les donna à Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers. Or, comme on n'a aucune preuve que ce dernier ait pris la qualité de duc d'Aquitaine avant l'an 950 & du vivant de Raimond-Pons, nous concluons de tout cela : 1° que celui-ci mourut vers l'an 950 ; 2° qu'après sa mort, Louis d'Outre-mer disposa du duché d'Aquitaine & des comtés d'Auvergne & de Velai en faveur de Guillaume Tête-d'Étoupes ; 3° que les Aquitains, & surtout les Auvergnats, attachés à la maison de Toulouse, refusèrent de reconnoître Guillaume Tête-d'Etoupes pour leur duc ou comte & se déclarèrent en faveur du fils de Raimond-Pons, que le roi avoit dépouillé de ses dignités, & qui étant en bas âge étoit hors d'état de faire valoir ses droits ; 4° enfin, que ce fut autant pour les y obliger que pour remettre sous son obéissance le comté de Vienne & le reste du royaume de Provence, soumis alors à Conrad le Pacifique, que Louis s'avança en 951 vers ces provinces à la tête d'une armée.

On peut confirmer ce que nous venons de rapporter par le refus constant que firent[5] les principaux seigneurs d'Auvergne, & entre autres Étienne, évêque de

[1] Frodoard, *Chronicon*, p. 616 & seq.

[2] Baluze, *Histoire génél. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 5 & suiv. — Mabillon, ad ann. 955, n. 81.

[3] Voyez tome IV, *Note* XVI.

[4] Adhémar de Chabanais, p. 166.

[5] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 321. — Baluze, *Histoire génél. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 2. — Voyez tome IV de cette édition, *Note* XVI.

Clermont, qui étoit de la maison des vicomtes de cette ville, de se soumettre à Guillaume, comte de Poitiers, jusques à la première année du règne de Lothaire, ou à l'an 955, qu'ils firent un accord avec ce comte, suivant lequel ils le reconnurent *pour leur seigneur.*

Raimond-Pons, comte de Toulouse, mourut donc vers l'an 950; aussi n'avons-nous[1] aucune preuve qu'il ait vécu au delà de cette année. Il laissa du moins trois fils de Garsinde, sa femme, qui lui survécut. Guillaume[2] l'aîné, qui étoit alors fort jeune, lui succéda dans le comté de Toulouse & la plupart de ses autres domaines sous la tutelle & le gouvernement de Garsinde, sa mère. On le surnomma *Taillefer,* & il fut le troisième comte de Toulouse de son nom. Les deux autres s'appeloient Pons & Raimond; le premier eut dans la suite le comté d'Albigeois pour son partage. Raimond-Pons eut aussi, à ce qu'il paroît, une fille appelée Raimonde, qui épousa Aton, vicomte de[3] Soule en Gascogne. On devroit enfin mettre Léogarde, femme de Borrel, comte de Barcelone, au nombre de ses enfans, si l'on pouvoit s'appuyer sur l'autorité[4] d'un moderne qui la croit originaire d'Auvergne & fille *de Raimond, comte de ce pays, au commencement du règne de Lothaire,* car nous ne connoissons d'autre Raimond, comte d'Auvergne, au dixième siècle, que Raimond-Pons, comte de Toulouse.

Ce dernier possédoit dans le temps de sa mort le comté particulier de Toulouse, qui étoit très-étendu, avec le marquisat de cette ville qui lui donnoit la suzeraineté sur les comtés de Carcassonne & de Razès. Il jouissoit de plus en commun, avec Raimond premier du nom, comte de Rouergue, son cousin, du marquisat de Gothie & des comtés de Narbonne, Nimes, Lodève, Béziers & Agde dans cette province; de ceux d'Albigeois & de Querci en Aquitaine, & du Vivarais & de l'Uzège, anciens membres du royaume de Provence; tous ces domaines passèrent à ses successeurs. Quant au duché d'Aquitaine & aux comtés d'Auvergne & de Velai[5], dont il avoit été pourvu seulement depuis la mort des neveux de Guillaume le Pieux, & dont le roi Louis d'Outre-mer disposa après la sienne en faveur de Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers, il paroît que Guillaume Taillefer[6], après les avoir disputés à ce dernier, ne se pouvant maintenir dans leur possession, donna dans la suite en fief ces deux comtés à la famille des vicomtes d'Auvergne ou de Clermont[7], qui prirent depuis le titre de comtes & le reconnurent, de même que les autres comtes de Toulouse ses successeurs, pour leurs suzerains.

C'est tout ce que nous avons pu recueillir de plus certain sur le temps de la mort de Raimond-Pons, comte de Toulouse, duc d'Aquitaine & marquis de Gothie, prince également recommandable par sa piété, sa valeur & l'étendue de son domaine, dont il porta les bornes depuis la Loire jusques aux Pyrénées, la mer Méditerranée & le Rhône. Parmi les modernes qui ont parlé de sa mort,

[1] Voyez tome IV, *Notes* VIII & XVI.

[2] *Ibid. Note* VIII.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXIX, la 4e charte citée sous ce numéro.

[4] Baluze, *Marca Hispanica,* p. 402.

[5] Voyez tome IV, *Note* XVII.

[6] *Ibid. Notes* XVI & XVII.

[7] Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne.*

An 951

les uns l'ont placée en 955, d'autres vers l'an 961, & d'autres enfin beaucoup plus tard; mais ils se trompent[1] tous également. Cela vient de ce qu'ils l'ont confondu, à cause de la ressemblance de leurs noms, avec Raimond I & II, comtes de Rouergue, ses cousins; ce qui est d'autant plus aisé que ces deux branches de la maison de Toulouse possédèrent longtemps par indivis la plupart de leurs domaines. Au reste, Raimond-Pons fut inhumé[2] dans l'abbaye de Saint-Pons de Thomières qu'il avoit fondée & enrichie par ses libéralités.

LV. — *Comté & comtes de Fenouillèdes.*

An 952

Louis, après son retour en France, se rendit au commencement de l'an 952 à Reims, où il confirma l'abbaye[3] de Saint-Michel de Cuxa, en Roussillon, dans la possession des biens qu'elle avoit dans *les pays* de Cerdagne, *de Fenouillèdes,* de Berga, de Roussillon & de Valespir. Nous concluons de là que le Fenouillèdes, portion de l'ancien diocèse de Narbonne & aujourd'hui de celui d'Alet, formoit alors, comme ces autres pays, un comté particulier. Il est en effet qualifié comté dans deux bulles[4] du pape Agapet, l'une de l'an 950 & l'autre de l'an 954, & dans divers autres monumens du dixième siècle. La dernière de ces bulles confirme Ségarius, abbé de Saint-Martin de Lez, dans la possession des biens que son monastère avoit *dans le comté de Fenouillèdes* & dans ceux de Razès & de Roussillon, à la charge de payer une redevance annuelle à l'Église romaine. Le comté de Fenouillèdes appartenoit alors à Sunifred, comte de Barcelone, qui le tenoit de ses ancêtres. Voici, à ce qu'il nous paroît, l'origine de ce comté.

Éd. origin. t. II, p. 87.

Il est certain que le pays de Capcir[5], situé au sud-ouest de celui de Fenouillèdes, faisoit partie en 873 du comté de Razès possédé alors en commun par Wifred le Velu, comte de Barcelone, & Miron, comte de Roussillon, son frère, & par les deux frères Oliba II & Acfred I, comtes de Carcassonne. Celui de Fenouillèdes, qui est entre le Capcir & le Razès, dépendoit aussi par conséquent en même temps de ce dernier comté, & ne formoit qu'un même domaine, quoiqu'il composât un pays distingué ou une viguerie séparée dès l'an[6] 842. On a remarqué ailleurs[7] que les comtes de Barcelone & ceux de Carcassonne de la première race qui vivoient à la fin du neuvième siècle étoient de la même famille, ce qui fit sans doute que les uns & les autres jouirent alors par indivis du comté de Razès. Sur ces principes, nous croyons : 1° qu'il y eut un partage de ce comté entre les deux branches après l'an 873 & avant le commencement du dixième siècle; 2° qu'Oliba II,

[1] Voyez tome IV, *Notes* VIII & XVII.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXI. — Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 9.

[3] *Marca Hispanica,* p. 863. —Mabillon, ad ann. 952, n. 56.

[4] *Marca Hispanica,* p. 865. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXXIII.

[5] Voyez tome I, livre X, n. CX, & tome II, aux *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. XCIX.

[6] Voyez tome II, aux *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. LVI.

[7] Voyez tome I, livre X, n. CXI; tome IV, *Note* LXXXVII, n. 100 & suiv.

An 952

& Acfred I son frère, comtes de Carcassonne, demeurèrent en possession du pays qui retint le nom de comté de Razès & qui compose ce qu'on appelle aujourd'hui l'officialité de Limoux, & que Wifred le Velu, comte de Barcelone & ses frères, eurent pour leur part le pays de Fenouillèdes, qui, depuis ce temps, eut titre de comté avec les pays[1] de Pierrepertuse, de Capcir, de Sault & de Donazan, lesquels dépendoient anciennement du comté de Razès & faisoient certainement partie du domaine des descendans de Wifred le Velu aux dixième & onzième siècles. Il paroît par ce que nous venons de dire que le comté de Fenouillèdes, après la mort de ce prince arrivée vers l'an 901, passa à Wifred II, son fils & son successeur, & ensuite à Miron, son autre fils, héritier de ce dernier, & que le même Miron le transmit à Sunifred, comte de Barcelone, son fils. Le pays de Fenouillèdes eut aussi des vicomtes dont nous parlerons ailleurs.

Nous avons la preuve que Sunifred, comte de Barcelone, dominoit sur ce pays : 1° dans un jugement[2] qu'il rendit la huitième année du règne de Lothaire, ou l'an 962, en faveur de Raoul, abbé de Saint-Martin de Lez & de son monastère, situé dans le Fenouillèdes; 2° dans son testament[3] de l'an 965, suivant lequel il disposa du domaine de ce pays en faveur d'Oliba, son frère, qui, après la mort[4] de Miron, comte de Barcelone, leur père, arrivée en 928, avoit eu pour son partage les comtés de Cerdagne & de Berga dans le diocèse d'Urgel. On donna à Oliba le surnom ou sobriquet de *Cabreta* ou Cabrète, parce que[5] lorsqu'il étoit en colère il grattoit la terre du pied comme une chèvre.

Ces deux princes avoient deux autres[6] frères, dont l'un, nommé Miron, eut le comté de Girone pour son partage & fut évêque de cette ville, & l'autre, appelé Wifred, fut comte de Besalu. Les comtés de Conflant & de Valespir[7], situés en deçà des Pyrénées, appartenoient aussi, au milieu du dixième siècle, à Sunifred, comte de Barcelone & à ses frères; & ce prince ayant fait rebâtir[8] l'église de l'abbaye de Cuxa, située dans le premier de ces deux pays, la fit dédier, au mois de juillet de l'an 953, par Riculfe, évêque d'Elne, & lui donna des biens considérables avec le comte Oliba, son frère, Ave, leur mère & Bernard, vicomte de Cerdagne.

La plupart des comtés de la Marche d'Espagne & quelques-uns de la Septimanie appartenoient donc en ce temps-là à la maison de Barcelone. Celui d'Urgel étoit aussi alors dans cette maison, & Soniarius, oncle paternel du même Sunifred, qui l'avoit eu pour son partage, étant déjà mort en 954, An 954
Richilde, sa veuve, confirma[9] la donation qu'il avoit faite à l'abbaye de la

[1] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. XCIX. — Tome V, Chartes & Diplômes, n. XXII & n. CLI. — Tome IV, *Note* XXVII, n. 5, &c.
[2] Archives de l'archevêché de Narbonne.
[3] *Marca Hispanica*, p. 885 & seq.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXVII.
[5] *Marca Hispanica*, p. 541 & seq.
[6] *Ibid.* p. 392 & seq.
[7] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 5.
[8] *Marca Hispanica*, p. 394, 868.
[9] *Ibid.* p. 395.

Grasse de diverses terres situées dans les comtés de Besalu & d'Ausone. Soniarius eut trois fils de cette comtesse : Ermengaud, Borrel & Miron. Le second lui succéda dans le comté d'Urgel, & dans la suite à Sunifred, son cousin, dans celui de Barcelone, qu'il transmit à ses descendans.

LVI. — *Mariage de Matfred, vicomte de Narbonne. — Lothaire succède au roi Louis d'Outre-mer, son père.*

Matfred, vicomte de Narbonne, après avoir vécu assez longtemps sous la tutelle ou l'administration de la vicomtesse Richilde, sa mère, avoit déjà pris par lui-même le gouvernement de son domaine avant la mort de Raimond-Pons, comte de Toulouse, comme il paroît par un échange qu'il fit avec ce prince, de qui il reçut[1] la terre *de Montlaurès dans la Ligurie,* au diocèse de Narbonne. Il avoit épousé Adélaïde lorsqu'il acquit[2] au mois de novembre de la dix-septième année du règne de Louis d'Outre-mer, ou l'an 952, le lieu de Creisse ou de Creissan dans le comté de Narbonne, qu'il vendit[3] de concert avec elle six ans après, à Aymeri, archevêque de cette ville.

Éd. origin. t. II, p. 88.

L'acte de cette vente est daté *du 27 avril* 959, *la quatrième année du règne de Lothaire;* ce qui nous fait comprendre que la Gothie ou Septimanie ne se soumit pas à ce prince aussitôt après la mort du roi Louis d'Outre-mer, son père, arrivée[4] le 10 de septembre de l'an 954. Lothaire ne fut en effet reconnu & couronné en France que le 12 de novembre suivant, malgré la précaution que Louis avoit prise de l'associer au trône de son vivant. La cérémonie de ce couronnement se fit à Saint-Remi de Reims, où Lothaire fut salué des principaux prélats & seigneurs *françois, bourguignons & aquitains.*

Ce prince fut proprement redevable de la couronne aux soins que se donna Hugues le Grand de lui gagner les suffrages; aussi, par reconnoissance, disposa-t-il en sa faveur des duchés de Bourgogne & d'Aquitaine.

LVII. — *Guerre au sujet du duché d'Aquitaine. — Lothaire confirme les privilèges de l'église du Puy.*

Guillaume Tête-d'Etoupes, comte de Poitiers, pourvu de ce dernier duché depuis la mort de Raimond-Pons, comte de Toulouse, n'étoit nullement disposé à le céder à Hugues, qui, de son côté, résolut d'employer la force pour l'en déposséder. Celui-ci, en attendant, accompagna Lothaire à Laon, où nos rois faisoient alors leur principale résidence, & qui étoit presque la seule ville qui leur restât de leur domaine.

An 955

Gotescalc, évêque du Puy, s'y rendit au commencement de l'année suivante, & s'étant adressé à Hedwige, femme du même Hugues, *duc des François,* &

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 58.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXXI.

[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. XC, 2e charte.

[4] Frodoard, *Chronicon,* p. 618 & seq. — Mabillon, ad ann. 954, n. 70.

An 955

tante du roi Lothaire, il obtint par son crédit, le 8 de mars, un diplôme [1] par lequel le roi confirme la donation que Raoul, son prédécesseur, avoit faite autrefois en faveur des évêques du Puy, du bourg de ce nom, & de divers droits domaniaux. Cette charte est la dernière de celles qui nous restent, & que nos rois de la seconde race accordèrent en faveur des églises ou des particuliers de la Province. Le pouvoir de ces princes & des premiers rois de la troisième race, leurs successeurs, fut depuis si peu considérable dans le pays, que nous ne saurions prouver par aucun monument qu'ils y aient exercé quelque autorité jusques au règne de Louis le Jeune. On ne trouve dans cet intervalle d'autres marques de leur souveraineté sur la Province que la date de leur règne marquée dans les actes, encore est-elle omise dans un très-grand nombre. On peut juger par là jusques à quel point les grands vassaux portèrent leur indépendance dans cette partie du royaume.

Hugues le Grand, résolu d'obliger Guillaume Tête-d'Etoupes à lui céder le duché d'Aquitaine, assembla [2] des troupes, & pour donner à ses armes quelque couleur de justice, il engagea le roi Lothaire à se mettre à la tête de son armée. Le roi & le duc se joignirent à Paris, à la fête de Pâques qui tomboit cette année le 15 du mois d'avril. Ils passèrent ensuite la Loire & s'avancèrent vers la ville de Poitiers qu'ils assiégèrent, & que Guillaume avoit abandonnée sur le bruit de leur marche. Ils ne purent cependant s'en rendre maîtres & ils furent obligés de se retirer après deux mois de siége. Guillaume se mit alors en campagne & harcela Lothaire & Hugues dans leur retraite; mais ceux-ci, s'étant mis en bataille, tombèrent si rudement sur lui qu'ils le défirent entièrement & taillèrent presque toute son armée en pièces. Nonobstant une si grande perte, Guillaume se maintint dans la possession de son duché, & s'étant rendu en Auvergne au mois de juin de la même [3] année, il s'accommoda avec les principaux du pays qui le reconnurent enfin pour leur seigneur. La mort de Hugues le Grand [4], son concurrent, qui arriva l'année suivante, lui fut très-favorable. Le roi Lothaire donna à la vérité alors le comté de Poitiers à Hugues Capet, fils de ce prince; mais il ne paroît pas que ce dernier en ait jamais joui, non plus que du duché d'Aquitaine. Il fit peut-être un accord là-dessus avec Guillaume, qui étant rentré dans les bonnes grâces du roi, demeura paisible possesseur de ces dignités & les transmit à ses descendans.

An 956

LVIII. — *Mort d'Arnaud, comte de Carcassonne, &c. — Partage de ses domaines entre ses fils.*

On a déjà remarqué que le roi Lothaire fut reconnu plus tard dans la Province que dans le reste du royaume, ce qui nous donne lieu de rapporter au

Éd. origin. t. II, p. 89.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXXIV.
[2] Frodoard, *Chronicon*, p. 618 & seq.
[3] Baluze, *Histoire génèal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 2.
[4] Frodoard, *Chronicon*, p. 621.

commencement de son règne un acte passé dans le Toulousain, & daté[1] *régnant Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Cet acte est un déguerpissement fait en faveur de Daniel, abbé de Lézat, en présence *du comte Arnaud*, par un seigneur nommé Amélius, de plusieurs terres qu'il avoit usurpées sur ce monastère. Ce comte n'est pas différent d'Arnaud, comte de Carcassonne, dont les domaines s'étendoient aux environs & qui étoit déjà décédé au mois de novembre de l'an 957[2], lorsque sa femme Arsinde & le comte Roger, son fils, vendirent à Gilabert, *vicaire*, un alleu qu'ils avoient à Cheiran. Ce lieu étoit situé dans la viguerie de Queille, portion du Toulousain, qui comprenoit tout ce qui compose aujourd'hui la partie méridionale du diocèse de Mirepoix, & appartenoit à la maison des comtes de Carcassonne. Le château de Queille, qui donnoit son nom à la viguerie de son nom, subsistoit encore au quatorzième siècle; mais il n'en reste plus aucun vestige. Quant à Gilabert, il est sans doute le même qu'un *vicaire* ou[3] viguier de Saissac dans le diocèse de Carcassonne, de ce nom, lequel présida à un plaid tenu au mois d'avril de l'an 958 dans l'église de Saint-Martin, située au voisinage.

Arnaud posséda[4], avec le comté de Carcassonne, ceux de Razès, de Comminges & de Conserans. Il laissa entre autres trois fils d'Arsinde, sa femme; savoir : Roger, Eudes ou Odon & Raimond. Le premier lui succéda dans les comtés de Carcassonne & de Conserans, & dans une partie de ceux de Comminges & de Razès, & il eut outre cela en partage plusieurs domaines dans le Narbonnois & le Toulousain. Le second fut comte de Razès, & le troisième de Comminges. Il paroît par divers[5] monumens que ces trois comtes demeurèrent quelque temps depuis la mort d'Arnaud, leur père, sous la tutelle & le gouvernement d'Arsinde, leur mère.

LIX. — *Différentes époques du règne de Lothaire dans la Province. — Union des vicomtés d'Albi & de Nimes.*

Si la date d'une donation[6] que fit Aymeri, archevêque de Narbonne, à l'église & aux chanoines de Saint-Paul, *au mois d'octobre de l'année* 958, *la deuxième du règne de Lothaire*, est exacte, c'est une nouvelle preuve que ce prince fut reconnu pour roi un peu tard dans les provinces méridionales du royaume. Mais il paroît, d'un autre côté, que le diocèse de Narbonne lui étoit soumis dès l'an 955; car on a un plaid[7] tenu dans cette ville par le même archevêque & la vicomtesse Richilde, *au mois de mai de l'an* DCCCCLV, *la première année que Lothaire commença à régner*. Nous avons enfin divers autres monumens qui ne permettent pas de douter que ce prince n'ait été reconnu peu de temps après son couronnement dans une grande partie du

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXVI.
[2] *Ibid.* n. LXXXIX. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 3.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XC.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXII.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros LXXXIX & XCI. — Voyez tome IV, *Note* XXII.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XC.
[7] *Ibid.* n. LXXXV.

An 956

Languedoc. Tel est 1° une donation [1] faite au mois de septembre de la seconde année du règne de Lothaire à l'abbaye de la Grasse, *fondée*, dit-on dans cet acte, *dans le territoire de Carcassonne & le Val de Dagne* (*in valle Aquitanica*); 2° un échange [2] où il est marqué qu'on payeroit en conséquence un certain droit *au vicomte Bernard & à la vicomtesse Gauze.*

Cette dame étoit femme [3] du même Bernard qui, de son chef, étoit vicomte d'Albi & avoit succédé alors dans cette vicomté à Aton I, son père. Nous ne doutons pas que la vicomtesse Gauze ou Gauciane ne fût héritière de celle de Nimes. Ainsi son mari, qui fut le second vicomte d'Albi de son nom, aura uni par son mariage ces deux vicomtés à son domaine. Il est certain du moins qu'il les transmit à ses descendans qui prirent le surnom de Trencavel, & dont le pouvoir & l'autorité augmentèrent si considérablement dans la suite, que leur maison devint la plus considérable de toute la Province après celle des comtes de Toulouse. Bernard II, vicomte d'Albi, avoit alors un frère appelé Frotaire, qui étoit évêque de Cahors [4] & qui possédoit encore cet évêché en 961. Une dame, nommée Senegonde, donna [5] en alleu à ces deux frères, l'an 957, la moitié du château de la Tour en Rouergue.

An 957

LX. — *Rétablissement de l'évêché de Pailhas dans la ville de Rota, sous la métropole de Narbonne.*

Le roi Lothaire ne fut reconnu dans la Marche d'Espagne que depuis l'an 955, suivant l'acte d'érection de l'évêché de Rota, daté [6] *du premier de décembre de l'an 957, la troisième année du règne de ce prince.* Voici ce qui donna lieu à cette érection.

Raimond, comte de Pailhas [7] & de Ribagorça, & la comtesse Ermessinde, sa femme, ayant fait bâtir une église à Rota, résolurent d'établir un évêché dans cette ville qui dépendoit de leur domaine. Ils eurent pour cela recours à l'autorité d'Aymeri, archevêque de Narbonne, métropolitain de la Marche d'Espagne, qui seconda leurs désirs. Ce prélat se rendit sur les lieux avec les évêques de sa province & consacra pour évêque de Rota, en présence d'une foule de peuple qui étoit accouru à cette cérémonie, Odissendus, qu'on dit fils [8] du comte & de la comtesse de Pailhas. Il dédia en même temps, sous l'invocation de S. Vincent, martyr, la nouvelle cathédrale que Raimond & Ermessinde dotèrent richement.

Éd. origin. t. II, p. 90.

Comme il est dit dans l'acte [9] qui fut dressé là-dessus, qu'*il y avoit eu autrefois un évêché à Rota,* cela fait croire à un moderne [10] que cet évêché est le même que celui de Pailhas, qui étendoit sa juridiction sur le comté de ce nom

[1] Mabillon, ad ann. 955, n. 82.
[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXXVII.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 1 & suiv.
[4] *Ibid.* n. 4.
[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXXVIII.
[6] *Marca Hispanica*, p. 875 & seq.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.* p. 376.
[9] *Ibid.* p. 875.
[10] Baluze, *Marca Hispanica*, p. 396.

& sur celui de Ribagorça; qu'il étoit établi à Rota lorsque le concile de Fontcouverte en ordonna la suppression en 911, & qu'enfin ayant été aboli en conséquence de ce décret, il fut rétabli dans la même ville en 957; mais il y a lieu de douter si le décret du concile de Fontcouverte pour la suppression de l'évêché de Pailhas fut exécuté, puisqu'il[1] paroît qu'Aton, frère d'Isarn, comte de Pailhas, le possédoit vers l'an 945, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs. Nous croyons donc que l'évêché de Rota est un de ces anciens évêchés d'Espagne qui furent supprimés après l'invasion des Sarrasins, au commencement du huitième siècle; que Selva, faux évêque d'Urgel, qui avoit usurpé l'autorité métropolitaine à la fin du neuvième, démembra, du consentement du comte d'Urgel, son protecteur, une partie de son diocèse, savoir les comtés de Pailhas & de Ribagorça, pour y ériger un évêché qui prit le nom de Pailhas; que cet évêché subsista pendant le dixième siècle, malgré le décret du concile de Fontcouverte qui en ordonnoit la suppression; & qu'enfin Raimond, comte de Pailhas & de Ribagorça, ayant fait rebâtir la ville de Rota, y établit le siége de ce même évêché, du consentement d'Aymeri, archevêque de Narbonne, & des évêques de la Province, & en fit ordonner évêque Odissendus, son fils, après la mort d'Aton, évêque de Pailhas.

Il paroît que ce dernier étoit frère d'Odissendus & fils du même Raimond, comte de Pailhas. C'est ce que nous inférons d'un acte[2] de l'an 1007, par lequel Suniarius, comte & marquis, confirme la donation faite par Raimond, son aïeul, *& Isarn & Aton évêques, ses oncles paternels*, du monastère de Burgal, dans le comté de Pailhas, en faveur de l'abbaye de la Grasse. Suniarius étoit donc comte de Pailhas & de Ribagorça, & petit-fils du comte Raimond, qui, en 957, rétablit l'évêché de Rota. La mort de ce dernier[3] arriva en 970, & Wifred, son fils, père sans doute de Suniarius, lui succéda dans ces deux comtés. Au reste, il ne faut pas confondre la ville de Rota où le siége épiscopal de Pailhas fut établi, avec celle de Roses (*Roda*), dont le nom latin est presque le même, & qui est située vers la côte de la Méditerranée, dans le diocèse de Girone & le comté de Pierrelate; il y avoit dans la dernière un ancien monastère dédié sous l'invocation de la sainte Vierge & de S. Pierre. La ville épiscopale de Rota étoit située dans le comté de Ribagorça, vers les frontières d'Aragon. Son diocèse s'étendoit entre[4] les deux rivières de Noguera Ribagorçana & de Noguera Pailhareza, & comprenoit les comtés de Pailhas & de Ribagorça[5], dont les évêques prirent indifféremment le titre dans la suite. Comme ce pays avoit fait anciennement partie du diocèse d'Urgel, les évêques de cette dernière ville se réservèrent une espèce d'autorité sur ceux de Pailhas & présidèrent à leur élection, le siége vacant. Les Sarrasins s'étant emparés de la ville de Rota dans le onzième siècle, l'évêché fut supprimé[6] & réuni à celui

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXV & CXLIII.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLIII.

[3] *Marca Hispanica*, p. 402.

[4] *Ibid.* p. 396.

[5] *Ibid.* p. 427 & 1068.

[6] *Ibid.* p. 440 & 1068.

An 957

d'Urgel en 1040; il fut rétabli vingt ans après, & le pape Pascal II le transféra à Balbastro à la réquisition de Pierre, roi d'Aragon, après que ce prince eut pris[1], en 1101, cette ville sur les Maures.

LXI. — *Roger I, comte de Carcassonne, sous l'autorité d'Arsinde, sa mère.*

Nous avons dit qu'Arnaud, comte de Carcassonne, laissa l'administration de ses domaines à la comtesse Arsinde, sa femme. C'est ce qui paroît : 1° par une donation[2] faite en 959 en faveur de l'abbaye de Montolieu, & autorisée par cette comtesse & Roger, comte de Carcassonne, son fils; 2° par un engagement[3] qu'elle fit à des Juifs avec ses fils, *les comtes Eudes & Raimond,* pour le prix de mille sols, des lieux de Magrian & de Cuxac dans le Narbonnois, & qu'un particulier racheta depuis du consentement de ces deux comtes, qui lui donnèrent *la baillie* ou administration de tous les alleux qu'ils possédoient dans le comté de Narbonne. Le même Raimond, qui eut[4] pour son partage la plus grande partie du comté de Comminges, donna dans la suite, par son testament[5], sa portion de Magrian & de Cuxac, *laquelle consistoit dans un troisième,* à Ermengaud, archevêque de Narbonne, & ce prélat en disposa quelque temps après en faveur de son église. Nous concluons de là que les comtes Roger & Eudes, frères de Raimond, possédoient aveo lui par indivis les deux autres tiers de ces domaines. Aussi voyons-nous que les descendans de Roger I, comte de Carcassonne, furent seigneurs[6] d'une partie de Magrian dans le diocèse de Narbonne. Enfin cet acte peut servir à fixer à peu près l'époque de la mort de Raimond I, comte de Comminges, puisque Ermengaud, qui lui survécut, fut archevêque de Narbonne depuis l'an 977 jusque vers l'an 1013.

An 959

Éd. origin. t. II, p. 91.

LXII. — *Le roi Lothaire reconnu dans la partie orientale du Languedoc. Abbés de Saint-Chaffre. — Évêques de Béziers.*

Le roi Lothaire s'affermit peu à peu sur le trône & il étendit son autorité sur les pays situés en deçà du Rhône, qui étoient anciennement de la dépendance du royaume de Provence. On a en effet deux donations[7] datées du règne de ce prince, en faveur de l'abbaye de Saint-Chaffre, en Velai : l'une de l'église de Saint-Andéol d'Escolenc, dans la viguerie de Pradelles, en Vivarais; & l'autre, qui est de l'an 961, de l'église de Saint-Sauveur de Macheville, située dans cette partie du diocèse de Valence qui est en deçà du Rhône & qui dépend du Languedoc. Geilin, comte de Valence, qui fit cette dernière donation avec sa femme Raymote, reconnoissoit par conséquent alors la souveraineté de Lothaire, du moins pour la partie de son comté située en deçà de ce

[1] *Marca Hispanica,* p. 477.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCI.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 25 & suiv.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCI.
[6] *Ibid.* n. CXCV, la 2e charte citée sous ce numéro.
[7] *Ibid.* n. XCI & n. XCVI.

fleuve[1]. Il est marqué dans cet acte que Macheville *dépendoit auparavant du Lyonnois & qu'il étoit alors du diocèse de Valence,* ce qui semble confirmer que toute la partie de l'ancien royaume de Provence qui est en deçà du Rhône étoit soumise dans ce temps-là à l'Empire françois.

Ulfald, abbé de Saint-Chaffre, reçut ces donations. Il avoit déjà succédé à Dalmace dès l'an 956, suivant une donation[2] faite à ce monastère par Achideus, évêque de Die, la vingtième année du règne de Conrad le Pacifique. Ce prince confirma par une charte[3] l'abbaye de Saint-Chaffre, du consentement du comte Geilin & de l'évêque Aymon, dans la possession des terres que le même Achideus, évêque de Die, & les comtes Odilon & Geilin lui avoient données, tant dans le pays de Die que dans celui de Valence. Le dernier de ces deux comtes l'étoit du Valentinois; l'autre l'étoit probablement de Die. Quant à Aymon, il étoit évêque de Valence & chancelier de Conrad. Ulfald[4] étant abbé de Saint-Chaffre fit construire une nouvelle église où il transféra le corps de ce saint & celui de S. Eudes, premiers abbés de ce monastère. Il parvint à l'évêché de Die vers l'an 974 & garda néanmoins son abbaye qu'il fit gouverner par des doyens.

An 960

C'est ainsi que Bernard, évêque de Béziers, possédoit en même temps l'abbaye d'Aniane le premier de mai[5] de la sixième année du règne de Lothaire, ou de l'an 960, ce qui prouve que l'union de ce monastère à l'archevêché d'Arles, faite par l'autorité des rois de Provence, & dont on a parlé ailleurs, ne subsista pas longtemps. Ce prélat[6] avoit succédé à Rodoalde dans l'évêché de Béziers dès la troisième année du règne du même prince.

LXIII. — *Berthe, femme de Raimond I, comte de Rouergue, bienfaitrice de l'abbaye de Montmajour.*

Le règne de Lothaire est encore marqué dans une charte qui regarde autant la Provence que le Languedoc. C'est une donation que Berthe, nièce de Hugues, roi d'Italie, & femme de Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie, fit *le 26 de février de la sixième*[7] *année du règne de ce prince,* ou de l'an 960, à l'abbaye de Montmajour auprès d'Arles, qui étoit fondée depuis peu : elle lui donna divers alleux situés partie *dans le royaume de Gothie* & dans le comté de Substantion, partie dans *le royaume de Provence* & les comtés de Fréjus, de Riez, Gap, Vaison, Apt, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux & Die, dont elle avoit hérité *suivant les lois, du roi Hugues, son oncle.* Elle fit cette dona-

[1] Le Cartulaire de Saint-Julien de Brioude & celui de Sauxillanges, abbayes situées aussi dans la partie orientale du Languedoc, ou du moins sur la limite, renferme un grand nombre de chartes datées du règne de Lothaire. [E. M.]

[2] Mabillon, ad ann. 956, n. 103.

[3] *Ibid.* — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 260 & seq.

[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 764 & seq.

[5] Archives de l'abbaye d'Aniane.

[6] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 51 & suiv.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCII. — Mabillon, ad ann. 960, n. 3. — Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 6.

tion pour son âme, pour *Raimond, son seigneur,* c'est-à-dire son mari, & pour Raimond, son fils.

LXIV. — *Plaid tenu dans le Querci par ce comte.*

Nous apprenons d'ailleurs que Raimond, comte de Rouergue, mari de cette princesse, vivoit encore en 960; car il n'est pas[1] différent du comte Raimond qui, le 13 de juillet de cette année, tint un plaid dans l'église de Saint-Sernin en Querci, pays qu'il possédoit par indivis avec Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son cousin. Suivant cet acte[2], deux seigneurs ne pouvant s'accorder sur la possession d'une église & de quelques autres biens, eurent recours au tribunal du comte Raimond qui tenoit alors ses assises, & qui leur permit de vider leur querelle par un combat singulier, *afin que Dieu fît connoître de quel côté étoit le bon droit.* Chacun ayant choisi son tenant, & les deux champions étant entrés en lice *à la deuxième heure du jour,* ils combattirent jusqu'au soleil couché sans que l'un ou l'autre eût l'avantage. Le comte, du consentement des parties, adjugea alors le domaine contesté à l'abbaye de Beaulieu, dans le bas Limousin, à laquelle il avoit appartenu auparavant. Édit. origin. t. II, p. 92.

Il est parlé du même comte Raimond[3] & du comte Hugues qui, à ce qu'il paroît, étoit son frère, dans l'acte de fondation[4] faite à peu près vers ce temps-là du monastère de Fons, en Querci, dont ces deux comtes possédoient le domaine, du moins en partie, suivant le même acte.

LXV. — *Testament de Hugues, évêque de Toulouse.*

Enfin c'est de Raimond premier du nom[5], comte de Rouergue, qu'il s'agit[6] dans le testament[7] que fit Hugues, évêque de Toulouse, vers l'an 960, & dans lequel il le nomme avec *Hugues, fils de ce prince,* pour ses principaux exécuteurs testamentaires. Ce prélat, qui étoit d'une naissance très-distinguée, possédoit des biens considérables dont il disposa en partie en faveur de son église cathédrale, des monastères de Saint-Sernin, de la Daurade & de Lézat dans son diocèse, & des pauvres. Il donna le château de Saissac, dans le diocèse de Carcassonne, à Roger, comte de cette ville, & à Arsinde, sa mère, & fit d'autres legs au premier. Comme la plupart de ses terres étoient situées dans la partie méridionale du diocèse de Toulouse, qui dépendoit alors du domaine des comtes de Carcassonne, cela nous donne lieu de croire qu'il étoit parent du même Roger. Il donna entre autres à sa cathédrale le lieu de Saintes-Puelles, dans le Lauragais; au comte Raimond, celui de Mazères, aujourd'hui une des principales villes du comté de Foix; à Bernard, évêque, que nous croyons

[1] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 23. — Voyez aussi tome V, Chartes & Diplômes, n. XCIII.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCIII.
[3] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 13.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCIV.
[5] C'est de Raimond, comte de Rouergue, qu'il est ici question, ainsi que l'a reconnu dom Vaissete dans le n. 3 de la *Note* VIII du tome IV. [E. M.]
[6] Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 6.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCV.

être le même que Bernard, évêque de Conserans, qui vivoit alors[1] & avec lequel il étoit fort lié, l'alleu de Saint-Marcel qu'il substitue à l'église de Sainte-Marie *Fabricata*, ou de la Daurade.

Hugues, évêque de Toulouse, possédoit aussi les lieux de Cintegabelle & de Mérens, qui sont aujourd'hui deux petites villes, dont la dernière est chef d'une châtellenie du comté de Foix, & l'autre, située dans le diocèse de Mirepoix sur la rivière d'Ariége vers les frontières du même comté, dépend du Lauragais & a pris son nom d'une sainte dont on y conserve les reliques, mais sur laquelle on n'a rien de certain. Il est fait mention de cette sainte dans un acte[2] sans date, par lequel le même Hugues, évêque de Toulouse, donne à l'un de ses clercs, appelé Loup, l'église de Sainte-Marie *où le corps de sainte Gabelle étoit inhumé*, avec quelques autres églises voisines, situées dans le Toulousain, *& le ministériat* ou district *de sainte Gabelle*. Loup ne devoit jouir de ces églises que pendant sa vie, & Hugues les substitua après sa mort à la cathédrale de Toulouse. Ce prélat fit bâtir un château à Cintegabelle, qui a donné l'origine à la petite ville de ce nom; quant à Loup, il fut d'abord[3] archidiacre & ensuite *primicier* ou prévôt de la cathédrale de Toulouse, & fit des biens considérables à l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa, dans le Roussillon. Hugues, évêque de Toulouse, avec l'agrément duquel il fit cette donation, occupa[4] son siége depuis l'an 927 jusques en 972 & survécut à Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie, qu'il avoit nommé pour l'un de ses principaux exécuteurs testamentaires.

LXVI. — *Testament de Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie. Étendue de son domaine.*

Nous avons un testament ou codicille que ce prince fit[5] vers le commencement de l'an 961, & qui est un égal monument & de sa piété & de ses richesses. Selon cet acte[6], qui donne un grand jour à notre histoire, très-obscure dans ce siècle, il n'y eut aucune église un peu considérable, soit dans la Province, soit dans les pays voisins, à laquelle Raimond n'ait donné des marques de sa libéralité, ou pour mieux dire de sa magnificence. Il légua entre autres plusieurs alleux & châteaux à chacune de dix-huit cathédrales[7], presque toutes soumises à sa domination médiate ou immédiate, ou à celle de sa maison, & dans les diocèses desquelles il possédoit un grand nombre de terres. Il nomme celle de Sainte-Marie de Rodez la première, & lui fait de plus grands dons, parce que le Rouergue étoit son principal domaine. Il fait ensuite des donations à celles de Saint-Privat de Mende, Sainte-Marie du Puy, Saint-Etienne d'Agen, Sainte-Cécile d'Albi & Saint-Etienne de Cahors, dans l'Aquitaine,

An 961

Éd. origin. t. II, p. 93.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 1127.

[2] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 857.

[3] *Ibid.* p. 856 & 860. — Mabillon, ad ann. 973, n. 99. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes numéro CII, la 3e charte citée sous ce numéro.

[4] Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 5.

[5] *Ibid. Note* VIII, n. 10 & suiv.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XCVII.

[7] *Ibid.*

dont il se disoit prince; à celles des Saints Just & Pasteur de Narbonne, d'Uzès, de Viviers, de Nimes, de Lodève, de Saint-Pierre de Maguelonne, Agde, Béziers & Elne, dans la Septimanie ou Gothie, dont il possédoit le marquisat ou principauté avec le comte de Toulouse, son cousin, & enfin à celles de Saint-Etienne de Toulouse, de Saint-Nazaire de Carcassonne & de Saint-Félix de Girone.

Raimond légua aussi divers domaines à plus de cinquante autres églises, mais surtout à celles de Rouergue & de Querci qu'il nomme les premières, savoir: aux abbayes ou monastères de Conques, Saint-Amand de Rodez, Saint-Sauveur de Vabres, Saint-Antonin, Nant & Saint-Saturnin, auprès de Rodez, en Rouergue; de Figeac, Saint-Pierre de Marcillac, Saint-Audard, aujourd'hui Montauban; Saint-Pierre de Moissac & Sainte-Marie de Souillac, dans le Querci; de Saint-Pierre de Beaulieu, dans le bas Limousin; de Saint-Pierre & Saint-Géraud d'Aurillac & de Saint-Julien de Brioude, en Auvergne; de Saint-Bausile, de Saint-Gilles & de Saint-Julien de Psalmodi, dans le diocèse de Nimes; de Saint-Sauveur d'Aniane, dans celui de Maguelonne; de Saint-Thibéry, dans celui d'Agde; de Joncels, au diocèse de Béziers; de Saint-Chinian, de Saint-Pons de Thomières, Saint-Pierre de Caunes & de Saint-Paul, dans celui de Narbonne; de Saint-Pierre de Roses, dans celui de Girone; de Sainte-Marie de la Grasse & de Saint-Jean de Valseguier, aujourd'hui Montolieu, dans le diocèse de Carcassonne; de Saint-Benoît & Saint-Vincent de Castres, de Saint-Michel de Gaillac, Saint-Eugène de Vieux & Saint-Salvi d'Albi, en Albigeois; de Saint-Sernin, de Sainte-Marie *Fabricata*, aujourd'hui la Daurade, dans la ville de Toulouse; de Notre-Dame de Sorèze, Saint-Volusien de Foix, Saint-Antonin de Frédelas, aujourd'hui Pamiers, & de Saint-Pierre de Lézat, dans le Toulousain; de Saint-Pierre de Condom; d'Eisses & de Saint-Caprais d'Agen, en Agenois, & enfin de Saint-Orens d'Auch. Il fit des legs, outre cela, à diverses églises, entre autres à celles de Quarante, dans le diocèse de Narbonne, de Sainte-Martiane d'Albi, de Saint-Pierre & Saint-Géraud de Cairag, en Querci, &c.; mais nous ignorons si ces dernières avoient alors titre d'abbaye, ou si elles étoient des monastères comme les précédentes.

LXVII. — *Origine de l'abbaye de Saint-Antonin de Frédelas ou de Pamiers.*

Nous avons parlé ailleurs de l'origine de la plupart de ces abbayes qui sont situées dans la Province; nous remarquerons ici seulement qu'il paroît que celle de Saint-Antonin de Frédelas, aujourd'hui Pamiers, étoit alors fondée depuis peu & qu'elle fut redevable de sa fondation ou à Arnaud, ou à Roger I, son fils, comtes de Carcassonne, dans le domaine desquels elle étoit située; c'est du moins le plus ancien monument que nous en ayons. Elle a donné naissance à la ville de Pamiers, & fut érigée en évêché sur la fin du treizième siècle par le pape Boniface VIII, qui démembra ce nouveau diocèse de celui de Toulouse.

LXVIII. — *Parens de Raimond I dont il fait mention dans son testament.*

Raimond exerça aussi sa libéralité envers ses proches. Il légua à Berthe, sa femme[1], un grand nombre de châteaux & *d'alleux ou de fiefs,* qu'il substitue pour la plupart après la mort de cette princesse à diverses églises. Il lui donne entre autres les alleux qu'il avoit dans le diocèse de Nimes, & qu'il substitue après son décès à la cathédrale de cette ville & aux abbayes de Saint-Bausile & de Saint-Gilles; nous ferons bientôt usage de cette remarque. Il fait mention de cette princesse dans sept à huit autres endroits de son testament, dans lesquels il lui donne diverses terres, en particulier celles de Loupian & de Balaruc dans le Languedoc, pour en jouir, soit elle seule, soit conjointement avec Raimond, leur fils. Il donne de plus à ce dernier sept châteaux, du nombre desquels sont Graulhet & Monestier en Albigeois, qu'il substitue à ses proches, en cas que le même Raimond son fils vînt à décéder *ab intestat.* Il donne encore à ce dernier & à Hugues, son autre fils, le château de Brassac en Albigeois, deux autres châteaux & plusieurs alleux dont il leur laisse la jouissance en commun pendant leur vie; il lègue en particulier à Hugues deux alleux en Querci, le château de Parisot en Albigeois & divers autres biens, pour en jouir conjointement avec son frère Ermengaud; ce qui prouve que Raimond I, comte de Rouergue, eut trois fils de la princesse Berthe, sa femme : Raimond, Hugues & Ermengaud. Il fait aussi mention, en général, de quelques fils naturels qu'il avoit eus *de la fille d'Odoin;* il leur lègue le château d'Albin en Rouergue, avec cinq alleux dans ce pays, qu'il substitue après leur mort à sa fille naturelle, leur sœur.

Éd. origin. t. II, p. 94.

Raimond fait mention dans son testament de *ses frères,* de Hugues, *son neveu,* à qui il lègue cinq cents sols & plusieurs alleux, & de Raimond, frère de ce dernier : ces deux neveux du comte Raimond étoient fils sans doute du comte Hugues, son frère. Il dit un mot par occasion *du comte Guillaume, son cousin,* duquel il avoit acquis divers alleux dans le Rouergue, dont il disposa en faveur de la cathédrale de Rodez & des monastères de Saint-Amand & de Saint-Saturnin de la même ville. On prétend[2] que ce comte Guillaume est le même que Guillaume II, duc d'Aquitaine & neveu de Guillaume le Pieux, mort en 926; mais les temps ne sauroient convenir. Le comte Raimond, mari de Berthe, qui fit le testament dont nous parlons, étoit encore très-jeune en 926, & il ne succéda que dix ans après à Ermengaud, son père. On n'a d'ailleurs aucune preuve que Guillaume II, duc d'Aquitaine, ait rien possédé en Rouergue. C'est donc de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qu'il s'agit ici, & ce prince étoit, en effet, *cousin* de Raimond I, comte de Rouergue. Il est vrai qu'il devoit être alors assez jeune; mais, comme il avoit succédé depuis plus de dix ans aux États de Raimond-Pons, son père, sous

[1] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 10 & suiv.

[2] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 32.

l'administration de Garsinde, sa mère, il pouvoit avoir aliéné quelques terres du Rouergue, ancien patrimoine de sa famille.

LXIX. — *Suite du testament de Raimond. — Adhémar, vicomte de Toulouse, son exécuteur testamentaire.*

Le comte Raimond fit plusieurs autres legs, en particulier à Deusdet, évêque de Rodez[1], à Bernard, évêque d'Albi, & à Frotaire, évêque de Cahors; à Pons, abbé de Saint-Amand de Rodez, à Gauzbert, abbé de Moissac, & à Ermengaud, abbé de Castres, avec substitution après leur mort en faveur de leurs monastères. Le dernier abbé avoit succédé à Durand[2] qui vivoit en 953. Celui-ci avoit réfuté un hérétique nommé Ulfald, qui enseignoit que l'âme périssoit avec le corps. Quant à l'abbaye de Saint-Amand de Rodez, ce n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré conventuel dépendant de Saint-Victor de Marseille.

Entre les *vassaux* (*fideles*) du comte Raimond & divers seigneurs à qui il fit des legs, on peut remarquer Guillaume-Garcias, le même, à ce que croit un habile critique[3], que le comte de Fezensac de ce nom qui vivoit dans ce siècle; conjecture d'autant plus vraisemblable, que le comte Raimond substitue les deux alleux qu'il donne à Guillaume-Garcias, aux monastères de Saint-Pierre de Condom & de Saint-Orens d'Auch. Il lègue aussi quelques domaines à *Roger, fils d'Arnaud,* comte de Carcassonne, & non pas de Foix, comme[4] on l'a cru, car il n'y avoit pas encore alors de comtes de Foix : ce pays étoit cependant du domaine du même Roger, à qui Raimond donna l'alleu *de Carlat* (*Carliagum*), aujourd'hui petite ville du diocèse de Pamiers, pour en jouir pendant sa vie, avec substitution après sa mort en faveur de l'abbaye de Saint-Antonin de Frédelas.

Raimond fait mention de trois vicomtes, savoir : *de Rainaud, vicomte de Bèziers, qui tenoit de lui un alleu en fief; d'Amélius, vicomte de Carcassonne,* qui, à ce qu'il paroît, étoit alors déjà décédé, & de qui il déclare avoir acquis divers alleux dans le Narbonnois & le Carcassés; *& d'Adhémar, vicomte de Toulouse.* Il donne à ce dernier quatre alleux avec leurs églises & le nomme pour être l'un de ses exécuteurs testamentaires. De ces quatre alleux, il en substitue un au premier enfant mâle qu'auroit ce vicomte, qui par conséquent n'en avoit alors aucun; deux au monastère de Saint-Antonin en Rouergue, & non pas de Pamiers, comme l'a cru le P. Mabillon[5], & à l'abbaye de Saint-Audard, qui est aujourd'hui la cathédrale de Montauban : il substitue le quatrième à l'église de Cairag en Querci. Il paroît par là que ces terres étoient situées dans ce pays, & par conséquent à la bienséance d'Adhémar. Aussi ce seigneur & les autres vicomtes de Toulouse, ses successeurs, avoient-ils le principal domaine[6] dans ce pays, ce qui leur fit sans doute prendre dans la suite le titre de vicomtes

Éd. origin. t. II, p. 95.

[1] Voyez tome IV, *Note* VIII n. 12.
[2] *Spicilegium,* l. 7, p. 341.
[3] Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 573.
[4] Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 573.
[5] *Ibid.*
[6] Voyez tome IV, *Note* XXXII.

de Bruniquel & de Monclar, châteaux du Querci situés vers les frontières de l'Albigeois & du Toulousain. On a déjà remarqué ailleurs qu'Adhémar ou Aymar avoit succédé dans la vicomté de Toulouse à Aton qui vivoit en 940.

C'est peut-être de ce dernier que le comte Raimond veut parler dans l'endroit de son testament[1] où il lègue aux églises de Girone & d'Elne, & à l'abbaye de Saint-Pierre de Roses, *l'alleu de Perpignan qu'il avoit acquis d'Aton;* car c'est sans aucun fondement qu'on prétend[2] que celui-ci étoit comte de Roussillon : on n'en trouve aucun de ce nom dans le dixième siècle, & leur succession est d'ailleurs assez connue. On pourroit croire aussi qu'il s'agit dans cet endroit d'Aton, vicomte d'Albi & de Nimes, dont on a déjà parlé. Quoi qu'il en soit, il s'ensuit de là que la ville de Perpignan, aujourd'hui la capitale du Roussillon, appartenoit à Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie. C'est un des plus anciens monumens où il soit parlé de cette ville, connue à ce que l'on croit[3] du temps des Romains, sous le nom de *Flavius Ebusus*[4], & sous celui de Perpignan seulement depuis le dixième siècle.

Nous ne pourrions donner que des conjectures fort incertaines sur les autres vassaux du comte Raimond & divers seigneurs à qui il fait des legs dans son testament. Nous nous contenterons d'observer qu'il donne la part qu'il avoit au château de Gourdon *dans le Gourdonnois* en Querci, à Aymeric, à son fils Géraud & au fils de celui-ci, à condition que le dernier survivant d'entre eux donneroit cinq cents sols à Hugues, son neveu, si Raimond, de qui ils devoient tenir ce domaine en fief, & qui est sans doute le même que son fils aîné, venoit à décéder. On voit ici l'origine des anciens seigneurs de Gourdon en Querci, terre considérable qui a aujourd'hui titre de marquisat.

Le comte Raimond nomme pour ses autres exécuteurs testamentaires Bernard & Raimond, fils de Humbert, avec leur mère, & il leur donne divers biens, ce qui semble marquer qu'ils étoient ses parens. Le premier est sans doute le même que Bernard, mari d'Adélaïde, dont le comte fait plus d'une fois mention dans son testament, à qui il lègue ou substitue plusieurs terres dans l'Albigeois, le Querci & le Rouergue, & qui n'avoit pas alors d'enfans. Enfin ce comte ordonne à ses exécuteurs testamentaires de distribuer tous ses biens meubles aux pauvres & aux églises. Telles furent les dernières dispositions de Raimond premier du nom, comte de Rouergue, prince d'Aquitaine & marquis de Gothie, qu'on a jusqu'à présent[5] confondu avec Raimond-Pons, comte de Toulouse, son cousin; faute dans laquelle on est tombé d'autant plus aisément, qu'outre que les monumens de ce siècle sont également rares & obscurs, ces deux princes possédoient par indivis le marquisat de Gothie & la plupart des autres domaines de leur maison. Au reste, quoique nous

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XCVIII.

[2] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 572.

[3] *Marca Hispanica*, p. 22.

[4] Ceci est une erreur. Voir ce qui a été dit au sujet des origines de la ville de Perpignan, au tome I, livres I & II. [E. M.]

[5] Voyez tome IV, *Note* VIII.

ayons donné le nom de testament à l'acte dont nous venons de faire le détail, ce n'est toutefois proprement qu'un codicille, car le comte Raimond n'y fait guère que des legs pieux, & ne dit rien de ses comtés & de ses autres biens patrimoniaux qu'il transmit certainement à ses descendans, dont il ne parle dans cet acte qu'en passant & par occasion; ainsi il aura fait sans doute un testament antérieur qui nous manque.

LXX. — *Mort de Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie. Son fils Raimond II lui succède.*

Ce prince étoit déjà décédé le 7 de septembre de l'an 961. C'est ce qui paroît par une donation[1] que *la comtesse Berthe & le comte Raimond, son fils,* firent le même jour à l'église cathédrale de Nimes, des lieux d'Aymargues & de Tillan, dans le comté de cette ville vers la côte de la mer, dont elle se réserva l'usufruit; or, on a déjà remarqué que le comte Raimond I, son mari, disposa en sa faveur, & de leur fils Raimond, des alleux du diocèse de Nimes, Éd. origin. t. II, p. 96. pour en jouir leur vie durant, avec substitution en faveur de la cathédrale de cette ville. La donation de Berthe est donc une exécution du testament de son mari, qui, par conséquent, devoit être alors déjà décédé; aussi n'en parle-t-elle pas dans sa donation. Quant aux circonstances de sa mort, nous apprenons d'un ancien auteur[2] qu'il fut assassiné sur le chemin de Saint-Jacques en Galice, où il avoit entrepris un pèlerinage. Le peu de monumens qui nous restent de ce prince ne nous permettent pas de décider ici si sa personne & ses mœurs furent aussi méprisables que Luitprand le veut faire entendre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il donna diverses marques de piété & de religion, soit dans sa dernière disposition, soit dans les voyages de dévotion qu'il entreprit à Rome & à Saint-Jacques en Galice. Nous avons déjà parlé de ses enfans légitimes & naturels.

Raimond II, son fils aîné, du nombre des premiers, lui succéda à l'âge d'environ douze à treize ans, sous l'autorité de Berthe, sa mère, dans le comté de Rouergue & dans une moitié du marquisat de Gothie & des comtés d'Albigeois & de Querci qu'il posséda comme son père, conjointement avec Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son cousin; en sorte qu'on vit alors deux princesses gouverner au nom de leurs fils tous les États de la maison de Toulouse, savoir : Garsinde, mère de ce dernier, & Berthe, mère de Raimond II, comte de Rouergue. La qualité de comte que prend Hugues, frère de ce dernier, nous fait comprendre[3] qu'il eut quelque comté en partage. On ignore si Ermengaud, leur frère, prit aussi la même qualité; il paroît que ces princes[4] eurent un quatrième frère, nommé Pons.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVIII.
[2] Voyez tome V, Chroniques, n. III.
[3] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 21 & suiv.
[4] *Ibid.*

LXXI. — *La comtesse Berthe & le comte Raimond, son fils, bienfaiteurs de la cathédrale de Nimes.*

Berthe survécut longtemps au comte, son mari. Elle se qualifie, en divers actes, *Berthe d'un nom illustre & humble comtesse par la grâce de Dieu;* & son fils Raimond *comte illustre* (*inclitus comes*), dans la donation [1] qu'ils firent le 7 septembre, *la huitième année de Lothaire,* ou l'an 961, à la cathédrale de Nimes. Elle ordonne par cet acte, supposé que ses proches vinssent à dépouiller l'église de Nimes des biens qu'elle lui donne, que ces domaines appartiendroient dès lors au *podestat* (*ad ipsam* potestatem *de Nemauso*) de cette ville. Il s'ensuit, ce semble, de ces termes, que Nimes jouissoit alors de son ancienne liberté & que cette ville étoit gouvernée par des magistrats municipaux, car le mot *potestas* signifie ici apparemment la même chose que celui de *podestat* [2], dont on s'est servi dans la suite pour désigner les principaux magistrats municipaux des villes de Provence, d'Italie & de Languedoc [3]. Quoi qu'il en soit, Berthe & Raimond II, son fils, confirmèrent [4] quatre ans après cette donation, par un acte dans lequel cette princesse ajoute qu'après sa mort un prêtre, qu'elle nomme, auroit la régie des biens qu'elle avoit donnés à la cathédrale de Nimes, sous les ordres & au nom du chapitre, à qui il seroit comptable, & qu'enfin, si quelqu'un venoit à s'emparer de ces mêmes biens, ils reviendroient à Raimond, son fils, *s'il avoit des enfans;* sinon ils seroient unis au domaine du vicomte de Nimes. Raimond II, comte de Rouergue, n'étoit donc pas marié ou du moins il n'avoit pas d'enfans en 965; aussi paroît-il, par cette donation, qu'il étoit encore alors sous la tutelle de Berthe, sa mère.

LXXII. — *Prise de la ville de Vienne par Conrad le Pacifique sur le roi Lothaire.*

Les différentes guerres que le roi Lothaire eut à soutenir du côté de France ne lui permirent pas de continuer la conquête du royaume de Provence que son père avoit commencée, & donnèrent à Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, le temps de reprendre sur lui les places qu'il avoit perdues & de s'en assurer la possession. Ce dernier s'empara entre autres de la ville de Vienne, que Charles Constantin, qui en possédoit le comté, avoit soumise au roi Louis d'Outre-mer en 951. Peut-être que Lothaire avoit dessein de la remettre sous son obéissance, lorsqu'il fit, en 961, un voyage en [5] Bourgogne, durant lequel

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros XCVIII & C.

[2] Du Cange, *Glossaire.*

[3] L'explication que les Bénédictins donnent ici du mot *potestas* n'est pas exacte. Ce mot signifie proprement le domaine, l'ensemble des biens d'une personne ou d'une communauté. On le trouve employé dans la charte XCXVIII pour signifier le domaine de la cathédrale & celui de la ville de Nimes. [E. M.]

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. C.

[5] Frodoard, *Chronicon,* p. 621.

An 963

les principaux prélats & seigneurs d'Aquitaine allèrent à sa rencontre. Conrad demeura cependant le maître de Vienne, & il étoit dans cette ville au mois de décembre de l'an 963, suivant un diplôme[1] par lequel il confirma alors l'abbaye de Montmajour dans la possession des biens que *Boson, comte d'Arles,* lui avoit restitués.

LXXIII. — *Oliba Cabreta succède à Sunifred, comte de Barcelone, son frère, dans le comté de Fenouillèdes, &c. — Abbaye de Saint-Paul de Fenouillèdes.*

On a déjà remarqué que, suivant le testament de Sunifred, comte de Barcelone, ce prince possédoit le comté de Fenouillèdes en deçà des Pyrénées. Ce prince, par cet acte[2], qui est un monument de sa piété & qui est daté du 1er d'octobre de la douzième année du règne de Lothaire, ou de l'an 965, donna divers domaines à la plupart des églises de la Marche d'Espagne & de la Septimanie, entre autres aux cathédrales de Saint-Just de Narbonne, de Saint-Nazaire de Carcassonne & de Sainte-Eulalie d'Elne; aux monastères de Sainte-Marie d'Arles, de Saint-Germain de Cuxa & de Saint-André de Sureda, dans le Roussillon; à l'église & aux chanoines de Saint-Paul de Narbonne; à l'abbaye de Notre-Dame d'Orbieu ou de la Grasse au diocèse de Carcassonne, & enfin aux monastères de Saint-Martin de Lez & de Saint-Paul dans le comté de Fenouillèdes.

Éd. origin. t. II, p. 97.

An 965

Cette dernière abbaye dont nous ne connoissons pas bien l'origine, étoit située dans un lieu appelé[3] anciennement *Monisaten,* au confluent des deux ruisseaux l'Agly & la Boussonne. Elle dépendoit autrefois de celle de Cuxa, dans le Roussillon, & fut depuis sécularisée & érigée en collégiale; elle a donné naissance à une petite ville, qui est l'une des principales du pays de Fenouillèdes, compris aujourd'hui dans le diocèse d'Alet.

Sunifred, comte de Barcelone, disposa par son testament du comté de Fenouillèdes en faveur d'Oliba Cabreta, comte de Cerdagne, son frère, & mourut deux ans après[4] sans enfans. Oliba auroit dû lui succéder aussi dans le comté de Barcelone comme son plus proche héritier; mais ce dernier comté passa après sa mort, on ne sait comment, sur la tête de Borrel, comte d'Urgel, leur cousin germain, qui le transmit à ses descendans avec la plupart des autres domaines de la maison de Barcelone. Oliba hérita[5] cependant de Sunifred, son frère, des comtés de Conflant & de Valespir, dans le diocèse d'Elne, & de celui de Besalu[6] dont ce dernier avoit hérité lui-même de Wifred, leur frère, mort sans enfans vers l'an 954. Nous aurons encore occasion de parler ailleurs d'Oliba Cabreta, qui étendit par là sa domination sur une partie de la Province; il entreprit[7] un voyage à Rome, en 968,

[1] Mabillon, ad ann. 963, n. 7.
[2] *Marca Hispanica,* p. 885 & seq.
[3] *Ibid.* p. 954.
[4] *Ibid.* p. 402.
[5] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 5.
[6] *Marca Hispanica,* p. 395.
[7] *Ibid.* p. 400, 893 & seq.

pour mettre l'abbaye d'Arles, dans le Valespir, sous la protection du Saint-Siége [1].

LXXIV. — *Vicomtes de Narbonne.*

Matfred, vicomte de Narbonne, fit aussi le voyage ou pèlerinage de Rome. Il fut présent à une donation [2] que Jean & Ode, sa femme, firent en 963 à l'archevêque Aymeri, du lieu de Fontjoncouse, *dans le comté de Narbonne,* de trois églises qui en dépendoient & de la portion qu'ils avoient à Sigean pour en jouir après leur mort. Ce Jean descendoit [3] d'un autre seigneur de même nom, l'un de ces Espagnols qui se retirèrent dans la Septimanie sous le règne de Charlemagne, & à qui ce prince donna la terre de Fontjoncouse à défricher, ou en *aprision,* terme dont nous avons donné ailleurs l'explication. Il paroît que Jean, qui fit cette donation à l'archevêque de Narbonne, mourut sans postérité.

An 966 Le vicomte Matfred & sa femme Adélaïde ayant résolu de faire, par dévotion, le voyage de Rome, firent leur testament le jour même de leur [4] départ, qui fut le 20 du mois d'août de la douzième année du règne de Lothaire, ou de l'an 966. Ils donnèrent différens biens, dont ils se réservèrent la jouissance pendant leur vie, à diverses églises ou monastères, savoir à la cathédrale de Sainte-Cécile & à l'église de Saint-Salvi d'Albi; au monastère de Saint-Michel de Gaillac, dans ce dernier diocèse; à la cathédrale de Narbonne & aux chanoines de Saint-Paul, de la même ville; aux abbayes de Saint-Pons de Thomières & de Villemagne. Ils léguèrent enfin à celle de la Grasse un alleu possédé auparavant par la vicomtesse Richilde, mère de Matfred, laquelle, par conséquent, étoit alors décédée.

Ce vicomte & sa femme disposèrent ensuite de leurs domaines en faveur d'Ermengaud & de Raimond, leurs fils. Ils donnèrent au premier, qui avoit déjà embrassé la cléricature, les alleux situés entre les rivières de Biaur & de Seron, dans la partie septentrionale du diocèse d'Albi, d'où la vicomtesse Adélaïde étoit vraisemblablement originaire; car nous ne doutons pas qu'elle n'ait eu ces alleux pour sa dot, avec différens autres biens qu'elle & son mari possédoient en Albigeois, suivant leur testament. Ainsi on peut croire avec fondement qu'elle étoit fille d'Aton I, vicomte d'Albi. Ermengaud eut encore pour sa part les alleux de Florensac & de Nebian, à condition que *s'il venoit à être élevé à l'épiscopat,* Raimond, son frère, lui donneroit deux mille sols & posséderoit la dernière de ces terres, située à une lieue & demie de Narbonne vers le couchant. Quant au lieu de Florensac, il est sur la rivière d'Hérault & dans le diocèse d'Agde, & c'est à présent l'une des principales baronies de la Province.

Éd. origin. t. II, p. 98.

[1] Voyez tome II, *Note rectificative* à la *Note* LXXXVII, § VIII. [E. M.]

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n XCIX.

[3] Voyez tome II, aux *Preuves,* Chartes & Diplômes, n. V, XXV, LXVI, LXXIII.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CI.

 An 966

Matfred & Adélaïde disposèrent en faveur de Raimond, leur fils puîné, de tous les biens qu'ils avoient, *soit en Aquitaine, soit dans la Septimanie*, & donnèrent deux alleux à Trudgarde, leur fille. Le vicomte laissa de plus à Adélaïde, sa femme, la jouissance de tous ses domaines durant sa vie, à condition qu'elle ne se remarieroit pas. Ils substituèrent enfin leurs fils l'un à l'autre, en sorte que Raimond devoit succéder à Ermengaud, *si ce dernier venoit à décéder sans être parvenu à l'épiscopat.* Il paroît par là que le vicomte Matfred comptoit que son fils deviendroit évêque, & il est assez vraisemblable qu'il avoit déjà pris des mesures, suivant l'usage du siècle, pour l'élever à cette suprême dignité, quoiqu'il fût encore fort jeune. Nous savons du moins qu'Ermengaud succéda, quelques années après, à Aymeri dans l'archevêché de Narbonne. Le vicomte & la vicomtesse nomment ce dernier pour leur exécuteur testamentaire avec Bernard, évêque, & trois seigneurs séculiers. L'un de ces trois, nommé Ermengaud, prenoit le surnom de *Vassadellus*, & un autre, appelé Matfred, celui de *Seniorellus*, d'où l'on pourroit inférer que les noms de famille commençoient d'être alors en usage; mais il paroît que ce ne sont proprement que des sobriquets ou noms de dignité. *Vassadellus* ne signifie, en effet, autre chose qu'un petit vassal, & *Seniorellus* un petit seigneur. Il est vrai qu'on employa assez souvent les sobriquets dans le dixième siècle pour distinguer les seigneurs entre eux, parce qu'ils ne portoient alors que le simple nom de baptême; mais quoique ces sobriquets aient contribué d'abord à donner l'origine aux noms des familles, ces derniers ne furent pas cependant sitôt communs.

LXXV. — *Garsinde, veuve de Raimond-Pons, comte de Toulouse, gouverne les États de Guillaume Taillefer, son fils.*

On a lieu de conjecturer que le vicomte Matfred mourut ou durant son voyage de Rome, ou peu de temps après son retour. Il est certain du moins que sa femme Adélaïde étoit déjà veuve trois ans après, & qu'elle administroit alors la vicomté de Narbonne au nom de Raimond, son fils, conformément au testament dont on vient de parler. C'est ce qui paroît par un acte [1] de l'an 969, suivant lequel Gausfred, abbé de Saint-Pons, s'étant rendu à un synode qu'Aymeri, archevêque de Narbonne, avoit convoqué, fit un accord avec ce prélat *de l'avis de la comtesse Garsinde, de la vicomtesse Adélaïde & de tous les seigneurs de Narbonne.* Il s'agissoit du droit de synode qu'Aymeri exigeoit de l'abbaye de Saint-Pons, & pour lequel l'abbé Gausfred lui céda, & à ses chanoines, une vigne *que le feu comte Pons* avoit donnée à ce monastère dans l'île de Lec, avec quelques salines. Moyennant cette cession, l'abbaye de Saint-Pons fut déclarée exempte de toute autre sujétion & service, excepté la consécration de l'église, les ordinations & la charge d'âmes des paroisses qui dépendoient du monastère. L'acte est souscrit par l'abbé de Saint-

An 969

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CIII.

Pons & vingt-neuf de ses religieux, & est daté *de l'an* 969, *indiction* XII, *la quinzième année du règne de Lothaire.*

Cet acte prouve évidemment : 1° que Raimond Pons, comte de Toulouse & fondateur de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, étoit alors déjà décédé; 2° que la comtesse Garsinde, sa veuve, gouverna après sa mort ce comté au nom de son fils Guillaume Taillefer, & qu'elle avoit encore ce gouvernement en 969; 3° qu'elle étendoit sa domination sur le comté de Narbonne, & par conséquent sur le marquisat de Gothie. Or, comme Raimond II, comte de Rouergue, exerçoit en même temps la sienne sur ce marquisat, sous l'autorité de la comtesse Berthe, sa mère, c'est une preuve que ces deux princes le possédoient en commun, de même que la plupart des autres domaines de la maison de Toulouse. Nous en apporterons bientôt de nouvelles preuves.

LXXVI. — *Vicomtes de Béziers & d'Agde. — Abbaye de Saint-Jacques de Béziers. — Construction de la cathédrale de cette ville.*

Éd. origin. t. II, p. 99. L'évêque Bernard que Matfred, vicomte de Narbonne, nomme par son testament [1] pour être l'un de ses *aumôniers* c'est-à-dire de ses exécuteurs testamentaires, est sans doute le même qu'un évêque de Béziers de ce nom qui vivoit alors, & qui fut aussi l'un des *aumôniers* ou exécuteurs testamentaires de [2] Rainald deuxième du nom, vicomte de Béziers & d'Agde. Ce dernier, qui possédoit ces deux vicomtés en 961 [3], étoit déjà décédé avant le 20 d'octobre de l'an 969, que ses exécuteurs testamentaires délivrèrent à la cathédrale de Saint-Nazaire de Béziers & à l'église de Saint-Jacques de la même ville où il avoit été inhumé, les legs qu'il leur avoit faits & qui consistoient en deux villages situés *dans le royaume de Septimanie & le comté de Béziers.*

Rainald nomma aussi pour exécuter ses dernières volontés la vicomtesse Garsinde qui sans doute étoit sa femme. Il paroît aussi que le *vicomte Guillaume* qui lui succéda dans les vicomtés de Béziers & d'Agde & qui donna son consentement à cet acte, étoit son fils, mais d'un autre lit. Ce dernier avoit déjà épousé Ermentrude le 24 août de la vingt-troisième année du règne de Lothaire, ou de l'an 977; il donna alors [4] avec elle à la cathédrale de Saint-Nazaire de Béziers le lieu de Lignan, situé dans le comté de cette ville, *qu'ils avoient acquis de l'évêque Bernard.* Ils firent cette donation pour aider à la construction de cette cathédrale, qui fut par conséquent bâtie dans le dixième siècle. Il paroît que Bernard, évêque de Béziers, étoit alors déjà décédé; un moderne [5] prétend cependant qu'il vivoit encore en 982, mais il n'en donne d'autre preuve que la donation dont nous venons de parler, & que d'autres [6] rapportent, avec aussi peu de fondement, à l'an 979. Matfred succéda à Bernard dans l'évêché de Béziers.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CI.
[2] *Ibid.* n. CIV.
[3] Voyez tome IV, *Note* XX.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXIII.
[5] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 53.
[6] *Gallia Christiana*, t. 2, p. 411.

LXXVII. — *Translation des reliques de S. Hilaire, évêque de Carcassonne.*

Quant à l'abbé Bernard, troisième exécuteur testamentaire de Rainald II, vicomte de Béziers & d'Agde, il gouvernoit sans doute l'abbaye de Saint-Jacques de Béziers, où ce vicomte fut inhumé. C'est le plus ancien monument que nous connoissions de cette abbaye, dont le même vicomte fut peut-être le fondateur. Elle subsiste encore aujourd'hui & est desservie par les chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève.

L'acte pour l'exécution du testament du vicomte Rainald est souscrit par un seigneur nommé Roger, différent sans doute du comte de Carcassonne de ce nom qui vivoit alors, & qui, par dévotion envers S. Hilaire, évêque de cette ville, fit déterrer ses reliques pour les exposer à la vénération des fidèles.

Le corps de ce saint prélat, après avoir été inhumé dans[1] l'église de l'abbaye de Saint-Saturnin, qui avoit aussi pris son nom & qui étoit située à deux lieues de Carcassonne, étoit demeuré jusqu'alors sous une tombe derrière l'autel qu'il avoit consacré lui-même de son vivant, assisté des évêques, ses comprovinciaux. Le comte Roger ayant formé le dessein de transférer ces reliques pour leur faire rendre un culte public, conféra avec Francon, évêque diocésain, & divers évêques & abbés du voisinage qui applaudirent à son pieux dessein. Le jour marqué, le comte, sa femme Adélaïde, Francon, évêque de Carcassonne, Warin ou Guarin, abbé de Cuxa en Roussillon, & plusieurs autres personnes de considération, tant ecclésiastiques que séculières, se rendirent à l'abbaye, gouvernée alors sous l'autorité de ce dernier par l'abbé Benoît qui étoit présent. An 970

L'abbé Warin s'étoit déjà rendu recommandable par la sainteté de sa vie; après avoir établi une réforme très-austère dans son monastère, il l'avoit introduite dans celui de Saint-Saturnin ou de Saint-Hilaire, & dans plusieurs autres de la Province, dont les abbés particuliers lui étoient soumis & le regardoient comme leur supérieur général, ainsi qu'il se pratiquoit alors dans celle de Cluny. Cet abbé prenant donc un intérêt particulier à tout ce qui regardoit l'abbaye de Saint-Hilaire, amena avec lui de celle de Cuxa un habile maçon qui, après bien des recherches, découvrit enfin le corps de ce saint. Francon, évêque de Carcassonne, l'apporta aussitôt sur le grand autel, où il célébra pontificalement la messe en action de grâces, en présence d'un nombre infini de peuple qui étoit accouru de toutes parts, & qui fut témoin de plusieurs merveilles que Dieu opéra dans cette occasion, par l'intercession de S. Hilaire dont on enferma ensuite les précieuses reliques dans un cercueil de pierre, qu'on exposa sur un petit autel dressé derrière le grand, & l'on mit des deux côtés celles de Benoît & de Celse, ses disciples. Cette cérémonie se fit le 22 de février[2] de l'an 970 & non le 1er de mars de l'an 978, comme quelques modernes l'ont avancé. Éd. origin. t. II, p. 100.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CV. [2] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 6.

Le comte Roger, en mémoire[1] de cet événement, accorda plusieurs priviléges à l'abbaye de Saint-Hilaire. Il promit d'abord solennellement, devant le tombeau du saint, de ne jamais exiger de son monastère les subsides auxquels lui & ses prédécesseurs l'avoient assujetti auparavant; & quand les sacrés ossemens furent exposés sur l'autel, il prit, avec Adélaïde, sa femme, la règle de S. Benoît des mains de l'évêque & des abbés, & dit publiquement : *Ce lieu sera exempt à l'avenir de tout cens & de toute sorte de redevance, & après la mort de l'abbé, les religieux éliront son successeur conformément à cette règle.* Il promit enfin de faire expédier une charte où cette exemption seroit énoncée, & de fournir de quoi vêtir tous les ans douze religieux. On dressa un procès-verbal de tout ce qui venoit de se passer & on l'enferma dans la châsse avec les reliques de S. Hilaire. C'est de cet acte même que nous avons tiré l'histoire de cette translation.

LXXVIII. — *Roger I, comte de Carcassonne, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Hilaire.*

Le comte Roger, fidèle à ses promesses, protégea jusqu'à la fin de ses jours l'abbaye de Saint-Hilaire, la combla de biens & eut une vénération singulière envers ce saint. Il implora son secours dans différents périls où il se rencontra & remporta entre autres, par son intercession, une victoire signalée sur le comte de Cerdagne, comme nous le verrons en son lieu.

Au reste, il paroît évidemment que ce comte étendoit sa domination sur le pays de Foix; car lui & Adélaïde, sa femme[2], échangèrent, au mois d'avril de la même année 970, plusieurs alleux avec leurs églises qu'ils possédoient *dans le ministériat de Lordat, dans le Toulousain*, contre le lieu & l'église de Saurat; or, le lieu de Lordat, situé vers les frontières d'Espagne, est chef d'une châtellenie du comté de Foix, & celui de Saurat est aussi dans le même comté & dépend de la châtellenie de Quier. Quant à Francon, évêque de Carcassonne, dont on vient de parler, il possédoit cet évêché dès l'an 965, suivant un acte d'acquisition[3] faite alors par Ségarius, abbé de la Grasse.

LXXIX. — *Dédicace de l'église de Cruas en Vivarais.*

Nous avons remarqué[4] ailleurs que les archevêques d'Arles avoient obtenu des rois de Provence l'abbaye de Cruas, dans le Vivarais, mais ils n'y avoient proprement que le droit de visite & de protection, & ce monastère continua toujours d'être gouverné[5] sous leur autorité par des abbés particuliers. C'est ce qu'on voit en particulier par l'acte[6] de visite qu'y fit en 970 Ictérius, arche-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CV & suiv.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVI.
[3] Mabillon, *Annales*, t. 4, p. 853, col. 1.
[4] Voyez tome I, livre X, n. LXXXVI.
[5] Voyez tome II, Chartes & Diplômes, numéro LXXX.
[6] Mabillon, ad ann. 970, n. 48.

vêque d'Arles, lequel examina, *avec Abraham qui en étoit abbé,* si l'observance y étoit en vigueur. Une dame du pays, appelée Gotolinde, qui avoit fait rebâtir l'église de Cruas, vint alors prier ce prélat de vouloir la consacrer sous l'invocation de saint Michel. Ictérius consentit à sa demande, *à condition qu'elle doteroit cette église suivant les canons.* Gotolinde donna en conséquence plusieurs biens situés *dans le comté de Viviers*, entre autres à Bays (*Bacxus*), & l'archevêque fit la cérémonie de la consécration. L'acte est daté de Cruas le 27 *de septembre, la trente & unième année du règne de Conrad,* ce qui pourroit donner lieu de croire que ce prince étoit alors reconnu en deçà du Rhône, & dans la partie orientale du Languedoc qui avoit dépendu anciennement du royaume de Provence ; mais cette charte n'est sans doute ainsi datée que parce que l'archevêque Ictérius, au nom duquel elle est expédiée, étoit sujet de Conrad, & en effet nous avons prouvé ailleurs que le roi Lothaire fut reconnu dans le Vivarais. Ce prélat & son chapitre possédèrent[1] diverses terres, dans le pays & comté d'Uzès, qu'ils donnèrent en fief la vingthuitième année du règne de Conrad.

LXXX. — *Entreprises pour soustraire les églises de la Marche d'Espagne de la juridiction des archevêques de Narbonne.*

L'usage de doter les églises à la cérémonie de leur consécration étoit religieusement observé dans ce siècle; on trouve là-dessus, entre autres, un détail très-curieux dans plusieurs chartes[2] du Roussillon & de la Marche d'Espagne, monumens mémorables de la piété des comtes du pays & en particulier de Borrel, comte de Barcelone. Comme ce prince, dont le domaine étoit trèsétendu, & qui se qualifioit *duc de la Gothique* (*dux Gothicae*)[3], porta son autorité beaucoup plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs, il souffroit avec peine l'assujettissement des évêques de son domaine à l'archevêque de Narbonne qu'il regardoit comme étranger, depuis que par l'usurpation des droits régaliens, chacun des grands vassaux s'étoit formé un état indépendant l'un de l'autre. Borrel[4] sollicité, à ce qu'il paroît, par l'évêque d'Ausone, & déjà porté de lui-même à établir un archevêché dans ses États, résolut de rétablir l'ancienne métropole de Tarragone qui avoit été détruite par les Sarrasins. Un voyage de dévotion qu'il fit à Rome sur la fin de l'an 970, lui donna lieu de proposer ce dessein au pape Jean XIII, à qui il représenta que la ville de Tarragone étant détruite & sans évêque, & que n'y ayant aucune espérance de pouvoir reprendre le pays sur les Infidèles, il conviendroit d'en unir l'archevêché à l'évêché d'Ausone ou de Vic. Le pape, sur ce seul exposé & sans appeler l'archevêque de Narbonne qui avoit un très-grand intérêt dans cette affaire, accorda au comte de Barcelone ce qu'il demandoit. Il fit expédier une

Éd. origin. t. II, p. 101.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 550.

[2] *Marca Hispanica*, p. 872 & seq. 896 & seq. 909 & seq.

[3] *Marca Hispanica*, p. 898 & seq. p. 901.

[4] Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 19. — *Marca Hispanica*, p. 403 & seq.

bulle *au mois de janvier, indiction* XIV, c'est-à-dire l'an 971, l'adressa *aux évêques des Gaules* & ordonna que tous les anciens évêchés qui avoient été soumis autrefois à la métropole de Tarragone, le seroient à l'avenir à Aton, évêque d'Ausone, comme à leur métropolitain. Jean XIII, par une seconde bulle, commit l'exécution de la première aux évêques Wisade d'Urgel, Pierre de Barcelone & Suniarius d'Elne. Ce projet demeura cependant sans exécution, par l'opposition sans doute d'Aymeri, archevêque de Narbonne, qui, dans une affaire si importante pour les droits de son église, n'avoit été ni appelé ni ouï; &, en effet, les évêques de la Marche d'Espagne continuèrent de reconnoître sa juridiction & celle de ses successeurs jusques au pontificat d'Urbain II, qui rétablit l'ancien archevêché de Tarragone.

Césaire, abbé de Sainte-Cécile de Montferrat, ne fut pas plus heureux dans les démarches qu'il fit vers le même temps pour s'ériger aussi en métropolitain de la Tarragonaise [1]. Cet abbé entreprit en 971 un voyage à Compostelle où il se trouva à un concile tenu par les évêques de la Galice, qui, à sa demande, l'ordonnèrent archevêque de Tarragone; mais à son retour dans le pays, tous les évêques de la Marche d'Espagne refusèrent de le reconnoître pour tel & s'opposèrent à ses prétentions : ces prélats étoient Pierre de Barcelone, Arnoul de Girone, Aton d'Ausone & Wisade d'Urgel. Ils furent appuyés d'Aymeri, archevêque de Narbonne, qui soutint ses droits avec beaucoup de zèle. Césaire se fondoit principalement sur ce qu'il avoit été ordonné devant le corps de saint Jacques, apôtre de l'Espagne. Ces prélats lui nièrent hautement *que le saint apôtre eût jamais prêché la foi dans ce royaume & qu'il y eût paru autrement qu'après sa mort,* c'est-à-dire qu'après qu'on y eut apporté ses reliques de Jérusalem. C'étoit, en effet, l'opinion commune en Espagne dans [2] le dixième siècle. Enfin cet abbé ne pouvant réussir à se faire reconnoître pour archevêque de Tarragone, écrivit au pape, lui exposa ses prétentions & implora son autorité; mais, soit qu'on doive regarder cette lettre comme [3] supposée, ou du moins interpolée, suivant les uns, soit qu'on doive la tenir [4] pour véritable selon les autres, il est certain que les choses demeurèrent sur l'ancien pied.

LXXXI. — *Plaid tenu à Nimes. — Evêques d'Agde & de Nimes.*

Il paroît que Raimond II, comte de Rouergue & marquis de Gothie, gouvernoit alors lui-même les Etats que Raimond I, son père, lui avoit laissés. C'est ce que nous avons lieu d'inférer d'un plaid tenu [5] à Nimes *le vendredi 7 de juillet, la dix-huitième année du règne de Lothaire,* c'est-à-dire de l'an 971, *par Raimond, comte & marquis,* qui ne peut être différent de notre comte de

[1] Baluze, *Marca Hispanica,* p. 403 & seq. — *Miscellanea,* t. 7, p. 57 & seq. — Pagi, ad ann. 900, n. 8 & seq.

[2] *Marca Hispanica,* p. 1076. — Baluze, *Miscellanea,* t. 7, p. 6.

[3] *Marca Hispanica,* p. 404.

[4] Pagi, ad ann. 900, n. 8 & seq.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVII. — Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 27.

An 971

Rouergue, marquis de Gothie. Ce prince avoit acquis d'une dame, nommée Ermengarde, l'église de Saint-Martin & plusieurs villages voisins *dans le comté d'Agde*. Un évêque, nommé Amélius, lui en disputoit la possession & prétendoit qu'ils appartenoient à son église. Sur cette dispute, le comte & l'évêque allèrent d'abord dans la cathédrale de Nimes pour tâcher de s'accorder; mais, n'ayant pu convenir, ils se rendirent dans la sacristie de l'église de Saint-Bausile & y plaidèrent leur cause devant Bernard, évêque de Nimes, Fulcrand, évêque de Lodève, le vicomte Seguin, Bernard, son frère, & plusieurs autres seigneurs qui décidèrent en faveur d'Amélius. Le comte Raimond acquiesça à la sentence, avoua qu'il avoit eu tort & fit en faveur d'Amélius un abandon des biens contestés, dont il l'investit par un *fêtu de vigne*.

Amélius, dont nous venons de parler, étoit certainement évêque d'Agde. On prétend [1] que Salomon occupoit cet évêché *la dix-huitième année du règne de Lothaire;* ainsi il fut son successeur ou son prédécesseur immédiat. Quant à Seguin, il [2] étoit vicomte, ou dans une partie du diocèse de Nimes, ou du moins dans le voisinage; Bernard, son frère, est peut-être le même que Bernard qui a donné l'origine à la maison d'Anduze; dans ce cas-là ils peuvent avoir été neveux de Bernard qui fut évêque de Nimes depuis l'an 949, & qu'on dit [3] frère d'un seigneur d'Anduse.

Éd. origin. t. II, p. 102.

LXXXII. — *Dotation de l'abbaye de Gaillac.*

An 972

On peut encore prouver que Raimond II, comte de Rouergue & marquis de Gothie, gouvernoit alors ses États par lui-même, par l'acte de la consécration [4] d'un autel que fit en 972, dans l'abbaye de Saint-Michel de Gaillac, Frotaire, évêque d'Albi. Ce prélat donna à cette occasion à cette abbaye, en présence de Fulcrand, évêque de Lodève, *du comte Raimond, son seigneur, & de la comtesse Garsinde, sa dame,* plusieurs terres ou villages dans l'Albigeois, avec leurs églises, entre autres celles de Berens, Montans, Falgairolles, Donazat, Saint-Pierre de Gaillac, &c. Le comte Raimond confirma cette donation & l'accompagna de divers bienfaits à la prière du même Frotaire. Il déclara de plus qu'il vouloit que ce monastère fût habité à perpétuité par des religieux de Saint-Benoît, auxquels il donna ou confirma la ville de Gaillac, le château de Lorm, situé sur une hauteur voisine qui domine le Tarn, le domaine sur cette rivière, depuis Villecourtès jusques à Montans, & plusieurs autres droits ou domaines [5].

Il est évident que le comte Raimond qui fit cette donation dominoit sur le pays d'Albigeois; & il ne l'est pas moins qu'il s'agit ici de Raimond deuxième du nom, comte de Rouergue, & non pas [6] de Raimond-Pons, comte de Toulouse, comme plusieurs auteurs qui ont confondu ces deux comtes l'ont cru, car le

[1] *Gallia Christiana*, t. 2, p. 59.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 3.
[3] *Ibid. Note* XVIII, n. 6.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVIII.
[5] *Ibid.*
[6] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 28 & seq.

dernier étoit alors décédé depuis longtemps. On a cru aussi que la comtesse Garsinde qui consentit à la donation de l'évêque Frotaire, & que ce prélat appelle *sa dame*, étoit femme du même comte Raimond, mais on se trompe également[1]: elle étoit alors veuve de Raimond-Pons, comte de Toulouse, & avoit l'administration de ses domaines au nom de Guillaume Taillefer, son fils, qui possédoit par indivis avec Raimond II, comte de Rouergue, le marquisat de Gothie & les comtés d'Albigeois & de Querci. Quant à Frotaire, évêque d'Albi, il étoit frère[2] d'Aton II, vicomte de cette ville & de Nimes.

On prétend[3] que Robert étoit abbé de Gaillac dans le temps de cette consécration, & qu'il fut présent quand Raimond, comte de Toulouse, accorda des lettres d'immunité au même monastère, *la vingt & unième année du règne de Louis, roi de France*, & à une donation que ce comte fit, en 987, à l'abbaye de Vieux; mais il n'est fait aucune mention de lui dans ces deux actes. D'ailleurs le premier est certainement du règne de Louis le Jeune, puisqu'il est[4] *de Raimond, comte de Toulouse, fils d'Alphonse*. On n'a donc aucune preuve qu'il y ait eu dans le dixième siècle un abbé de Gaillac, appelé Robert, & on l'aura sans doute confondu avec un autre abbé de ce nom qui vivoit au douzième.

LXXXIII. — *Dédicace de l'église du prieuré de Trémesaigues dans le diocèse de Toulouse. — Evêques de cette ville.*

Bernard, évêque de Conserans, fit une autre dédicace au mois[5] de janvier de la même année, à la prière de Hugues, évêque de Toulouse. Ce fut celle de l'église de Sainte-Marie de Trémesaigues (*Inter medias aquas*), que Loup, primicier & archidiacre de Toulouse, avoit fondée depuis & qu'il avoit donnée à Guarin, abbé de Cuxa en Roussillon, qui assista à cette cérémonie. On fonda depuis, dans ce lieu, un prieuré conventuel ou monastère sous la dépendance de cette abbaye. Il étoit situé dans le diocèse de Toulouse, entre les rivières de Lhers & d'Ariége, à un mille de Cintegabelle. Il fut détruit dans la suite, & l'abbaye de Boulbonne, de l'ordre de Cîteaux, fondée anciennement dans son voisinage, après avoir été ruinée par les calvinistes, y fut transférée dans le dernier siècle.

Hugues, évêque de Toulouse, mourut cette même année, puisque Aton[6] lui
An 973 avoit déjà succédé au[7] mois de février de l'année suivante. Celui-ci confirma alors avec Aton, son neveu, comte de Ribagorça & fils de Loup Asinarius, vicomte de Soule, les donations faites par leurs prédécesseurs en faveur de l'abbaye d'Alaon au diocèse d'Urgel[8]. Ce prélat, qui fut le premier évêque de

[1] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 28 & suiv.

[2] *Ibid. Note* XXI, n. 10.

[3] Mabillon, ad ann. 972, n. 77, — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 52.

[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 101.

[5] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 616, & *Annales*, ad ann. 973, n. 99. — Voyez *Note* XIX, n. 5. — *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, p. 1, 312 & seq.

[6] Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 5.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CIX.

[8] La charte de l'abbaye d'Alaon, dont parlent ici les Bénédictins, est une charte fausse, ainsi que toutes celles qui proviennent de ce monastère; Loup

An 974

Éd. origin. t. II, p. 103.

Toulouse de son nom, ne jouit pas longtemps de sa dignité. Isolus ou Islus[1] occupoit cet évêché à la fin du mois de septembre de l'an 974, & il assista alors à la cérémonie de la dédicace de la nouvelle église de l'abbaye de Cuxa, avec les évêques Suniarius d'Elne, Frugia ou Froia d'Ausone, Wisade d'Urgel, Bernard de Conserans & Francon de Carcassonne.

LXXXIV. — *Dédicace de l'église de Lodève.*

Fulcrand, évêque de Lodève, après avoir fait rebâtir ou entièrement réparer son église cathédrale, en fit aussi la dédicace[2] avec beaucoup de solennité. Il fut assisté dans cette cérémonie, qui se fit au mois d'octobre de l'an 975, par Aymeri, archevêque de Narbonne, son métropolitain, Ricuin, évêque de Maguelonne, & Deusdedit, évêque de Rodez, qu'il y avoit invités. Il donna alors, selon l'usage, à cette église, divers domaines de son patrimoine, & régla depuis, par son testament, la part que devoient avoir à cette donation les chanoines & les prêtres qui desserviroient les autels qui furent consacrés en cette occasion.

An 975

LXXXV. — *Origine de la ville & des seigneurs de Montpellier. — Comtes de Substantion & de Melgueil.*

Suivant Arnaud de Verdale, évêque de Maguelonne, qui a écrit au milieu du quatorzième siècle[3] l'histoire de ses prédécesseurs, deux sœurs de Fulcrand eurent en partage les lieux de Montpellier & de Montpellieret, qu'elles donnèrent à l'église de Maguelonne en la personne de Ricuin qui en étoit évêque. Cet auteur ajoute que, peu de temps après, Ricuin donna Montpellier en fief à un seigneur du pays, appelé Gui, qui étoit alors en guerre avec le comte de Melgueil ou de Mauguio au sujet de ses terres. Quoique cet écrivain ne rapporte ni la donation des sœurs de S. Fulcrand, ni l'inféodation faite par Ricuin, il paroît cependant qu'il en avoit vu les actes. Nous trouvons donc ici l'origine de Montpellier & des seigneurs de cette ville, aujourd'hui la seconde de la Province & l'une des plus considérables du royaume; & en effet nous verrons dans la suite que ces seigneurs la tenoient en fief des évêques de Maguelonne.

Selon le même historien, les sœurs de S. Fulcrand possédoient auparavant *en alleu* les lieux de Montpellier & de Montpellieret; elles les avoient eus sans doute de la succession de leur mère, qu'on prétend être fille d'un comte de Substantion ou de Melgueil, auquel, par conséquent, ces lieux avoient appartenu originairement. C'est ce qui paroît d'ailleurs par un acte[4] de l'an 985, suivant lequel Bernard, comte de Melgueil ou de Substantion, & Senegonde, sa femme, donnent à un seigneur, nommé *Guillaume,* deux habitations (*man-*

Asinarius, vicomte de Soule, & Aton, comte de Ribagorça, sont des personnages fictifs. [E. M.]

[1] *Marca Hispanica,* p. 910 & seq. — Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 5.

[2] *Vita S. Fulcranni,* Bollandistes, fév. t. 2, p. 712 & suiv.

[3] Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 1, p. 794.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXX.

sos) ou métairies *de leur propre alleu* dans le diocèse de Maguelonne, & le district *du château de Substantion*, l'un dans le territoire du village de Candillargues, & l'autre dans celui de *Montpellier;* preuve que vers la fin du dixième siècle cette ville n'étoit encore qu'un village. Cet acte est le plus ancien monument que nous ayons où il en soit fait mention; & ceux qui font remonter plus haut son origine n'en apportent aucune preuve solide; au reste, ce village s'accrut bientôt à cause de son heureuse situation; en sorte qu'au douzième siècle c'étoit une ville des plus florissantes de l'Europe.

Ce lieu est appelé *Monspistellarius* dans l'acte dont on vient de parler, de même que dans les suivans, jusque vers la fin du onzième siècle; on l'appela indifféremment, depuis, *Monspessulanus* ou *Monspessullus*. Ceci fait voir combien sont vaines les conjectures de quelques modernes qui ont voulu donner l'étymologie du nom de Montpellier, mais surtout de ceux qui le font dériver du mot *Puella*, comme qui diroit *Mons Puellarum*, par allusion aux deux sœurs de S. Fulcrand qu'un de ces auteurs [1] prétend avoir consacré leur virginité dans l'abbaye de Saint-Geniès, au diocèse de Maguelonne, dont il fait les comtes de Substantion ou de Melgueil les fondateurs. Mais tout cela est avancé sans preuves, & l'abbaye de Saint-Geniès ne fut fondée que l'an [2] 1019, temps auquel les deux sœurs de S. Fulcrand devoient être ou déjà décédées, ou du moins dans un âge extrêmement avancé, puisque S. Fulcrand, leur frère, fut ordonné évêque de Lodève en 949. D'ailleurs cette abbaye ne doit pas sa fondation aux comtes de Substantion.

Quant à Gui, en faveur duquel Ricuin, évêque de Maguelonne, inféoda Montpellier, il paroît [3] qu'Arnaud de Verdale s'est trompé sur son nom, & que ce seigneur n'est pas différent de Guillaume à qui Bernard, comte de Substantion, donna en 985 les deux métairies dont on a déjà parlé. Cela est d'autant plus probable, que tous les successeurs de ce premier seigneur de Montpellier prirent le nom [4] de Guillaume. Si donc celui qui reçut l'inféodation de Ricuin étoit alors en guerre contre le comte de Substantion, il fit sans doute la paix bientôt après avec lui, puisqu'en 985 le comte Bernard fit une donation à Guillaume, *à cause des services qu'il en avoit reçus & de la bienveillance qu'il avoit pour lui.*

Éd. origin. t. II, p. 104.

Ce comte étoit fils de Béranger, comte de Substantion ou de Melgueil, qui, selon le même Verdale [5], rendit à Ricuin, évêque de Maguelonne, *pour l'âme de Guisle, sa femme, & de Bernard, son fils*, le château de Gigean que ce prélat lui avoit donné auparavant. Béranger reconnut en même temps tenir en fief de Ricuin le château de la Verune, ce qui peut servir à fixer à peu près le temps où vivoit ce comte; car Bernard, son fils, lui avoit déjà succédé en 985. Or, comme ce dernier mourut quelques années après dans un âge avancé, il faut

[1] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 61, 1re édit. & p. 93, 2e édit.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CL.

[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 658 & seq.

[4] Voyez tome IV, *Note* XXXVII.

[5] Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 1, p. 794.

An 975

que Béranger, son père, fût comte de Substantion dès le milieu du dixième siècle; ainsi il est fort vraisemblable qu'il étoit fils de Bernard premier du nom, comte de Maguelonne, de Substantion ou de Melgueil, qui vivoit[1] sous le règne de Charles le Simple.

On peut encore fixer le temps où Béranger & Bernard, son fils, étoient comtes de Substantion, par l'époque de l'épiscopat de Ricuin, à qui le comte Bernard donna, au rapport de[2] Verdale, les villages de Prunet, dans le diocèse de Béziers, d'Arboras, dans celui de Lodève, & plusieurs autres terres, qu'il reprit ensuite en fief de l'église de Maguelonne. Or, Ricuin n'a rempli cet évêché qu'après l'an 947, puisque Pons, son prédécesseur, l'occupoit alors. Pierre lui avoit déjà succédé en 985, comme nous le verrons ailleurs; nous n'avons enfin aucune preuve qu'il ait été évêque de Maguelonne avant l'an 955. Il s'ensuit de là que Béranger aura succédé à Bernard I dans le comté de Substantion vers l'an 950, & Bernard II à Béranger, son père, vers l'an 970. Au reste, il paroît que ces comtes étoient François d'origine, car le comte Bernard II marque expressément dans sa donation en faveur de Guillaume, qu'il[3] la faisoit *conformément à la loi salique qui étoit la sienne*. Nous verrons cependant ailleurs que les comtes de Melgueil ou de Substantion du douzième siècle, descendans du même Bernard II, prétendoient venir en droite ligne du père de S. Benoît d'Aniane, qui fut comte de Maguelonne ou de Substantion au neuvième, & qui étoit certainement de race gothique; mais peut-être n'en descendoient-ils que par femmes.

Telle est la succession des comtes de Melgueil ou de Substantion pendant le dixième siècle; elle est fondée[4] sur divers monumens authentiques, & bien différente de ce qu'en rapporte un moderne[5] qui, sans preuves, nous donne, durant ce temps-là, un Adolphe, un Ernest & un Evrard pour comtes successifs de Melgueil ou de Substantion. Cet auteur ajoute que le dernier étoit frère de Senegonde, & qu'il fut père du comte Bernard, qu'il appelle Bernard I, d'Adélaïde, de Constance & de Guillemette. Il est vrai que nous trouvons un Bernard[6], comte de Substantion, & ses trois sœurs de même nom sur la fin du dixième siècle & au commencement du onzième; mais, outre que ce Bernard fut le troisième de son nom, il n'y a aucune preuve que le prétendu Evrard ait été son père, & nous verrons plus bas que Senegonde devoit être son aïeule & non pas sa tante.

LXXXVI. — *Zèle & charité de S. Fulcrand. — La Province affligée de la famine.*

Pour revenir à S. Fulcrand, évêque de Lodève, les comtes de Toulouse & de Rouergue lui donnèrent occasion l'un & l'autre d'exercer le zèle épiscopal

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLVII.
[2] Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 1, p. 794.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXX.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 1 & suiv.
[5] Gariel, *Idée de Montpellier*, p. 120 & suiv.
[6] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 1 & suiv.

qui l'animoit. Le premier [1], dont on ne marque pas le nom, mais qui ne peut être différent [2] de Guillaume Taillefer, avoit quitté sa femme légitime pour en prendre une autre qui étoit actuellement mariée. Le saint prélat, quoique plein de respect pour l'autorité de ce prince, l'ayant rencontré un jour qu'il s'empressoit de venir l'embrasser, refusa non-seulement son salut, mais lui reprocha publiquement sa vie scandaleuse, aimant mieux courir le risque de sa vie & s'attirer son indignation, que de manquer dans cette occasion à son devoir.

Fulcrand usa d'une égale fermeté envers Raimond, comte de Rouergue, dans le temps qu'une cruelle famine désoloit la Province, & en particulier le diocèse de Lodève. La charité universellement reconnue de ce saint évêque lui attira un nombre infini de pauvres, qui, dans l'espérance d'en ressentir les effets, se retirèrent dans sa ville épiscopale. Leur attente ne fut pas vaine; il leur distribua d'abord toutes ses provisions sans se rien réserver, tant il comptoit sur les ressources de la Providence. Il vendit ensuite ses meubles, leur en donna le prix, & voyant que tout cela ne suffisoit pas, il parcourut son diocèse, rassembla tout le bétail qu'il put rencontrer & le leur partagea. Ayant appris enfin qu'il pourroit tirer des grains du Rouergue, il fit une somme d'argent & partit pour ce pays dans le dessein d'en acheter. Raimond, comte de Rouergue, informé de son voyage, conçut aussitôt le détestable dessein de lui dresser des embûches & de le détrousser à son passage. Fulcrand en fut averti, ce qui ne l'empêcha pas de continuer sa marche; il tomba peu de temps après dans l'embuscade, mais le comte Raimond fut si frappé de sa présence, qu'il dit aussitôt à ses gens : *Retirons-nous, celui que nous poursuivons est un serviteur de Dieu des plus pacifiques.* Ce prince se retira ensuite, & il ne fut pas plutôt de retour chez lui, que l'horreur qu'il eut de son crime lui causa la fièvre. Le saint prélat continua cependant sa route, & acheta suffisamment de grains pour subvenir aux besoins des pauvres jusques à la récolte suivante qui fut très-abondante.

Éd. origin. t. II, p. 105.

LXXXVII. — *Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, épouse en premières noces Arsinde d'Anjou, qui lui donne plusieurs enfans.*

On voit par ce récit tiré d'un auteur, qui, quoique du commencement du quatorzième siècle, semble l'avoir pris d'une ancienne vie de S. Fulcrand, que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, étoit déjà marié vers l'an 975. Ce prince devoit avoir épousé en effet, vers ce temps-là, Arsinde en premières noces. Un historien [3] du temps parle de cette comtesse, à l'occasion d'un pèlerinage qu'elle fit à l'abbaye de Conques en Rouergue, où l'on conservoit les reliques de sainte Foy, martyre, qui étoit en grande vénération dans tous les pays voisins. « Arsinde, *femme de Guillaume, comte de Toulouse,* dit cet auteur,

[1] *Vita S. Fulcranni,* Bolland. févr. t. 2, p. 712 & suiv.

[2] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 14.

[3] Bernardus Scholasticus, *de Mirac. S. Fidis,* Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 2, p. 535. — Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 38 & suiv. & *Note* XXIX.

 An 975

« n'ayant point d'enfans, résolut d'en aller demander à Dieu par l'inter-« cession de sainte Foy. A son arrivée à Conques, elle lui offrit des bracelets « d'or artistement travaillés & enrichis de pierreries dont elle avoit coutume de « se parer. Ses prières furent exaucées, & après son retour elle accoucha suc-« cessivement de deux fils, dont l'un fut nommé Raimond & l'autre Henri. » Au reste, nous avons lieu de croire[1] que cette princesse étoit fille de Geoffroi Grisegonelle & sœur de Foulques Nera, comtes d'Anjou, &, par conséquent, nièce d'Adélaïde, comtesse de Gévaudan, & de Gui, qui fut[2] élu évêque du Puy vers l'an 975[3].

LXXXVIII. — *Evêques du Puy. — Pons & Bertrand, comtes de Gévaudan.*

Cette église étoit encore gouvernée, en 961, par Gotescalc, qui permit[4] alors à Truan, doyen de sa cathédrale, de bâtir une chapelle en l'honneur de S. Michel, sur la cime d'un rocher escarpé, taillé en forme de pyramide, voisin de la ville du Puy & nommé l'Aiguille, qu'un auteur[5] du treizième siècle a mis au rang des merveilles du monde. On donna le nom de *Seguret* à cette chapelle, qui a servi autrefois de titre à une des dignités de la cathédrale. Gotescalc étant mort en 962, Begon lui succéda. On croit[6] que c'est sous l'épiscopat de ce dernier que S. Maïeul, abbé de Cluny, fit à l'église de Notre-Dame du Puy le pèlerinage dont il est parlé dans sa Vie[7]. Le clergé & le peuple allèrent avec empressement au-devant de lui, & furent témoins des merveilles que Dieu opéra par son ministère, ce qui a engagé l'église du Puy à le mettre au nombre de ses patrons.

Après la mort de Begon, le clergé & le peuple de Velai élurent pour son successeur Gui, fils puîné de Foulques le Bon, comte d'Anjou, qui[8] avoit pris dès sa jeunesse l'habit monastique dans l'abbaye de Cormeri, en Touraine, dont il fut élu abbé. Gui avoit aussi obtenu les abbayes de Saint-Aubin d'Angers, de Ferrières & de Villeloin qu'il posséda ensemble & dont il dissipa les biens. Dieu l'ayant touché quelque temps après, il fit tout son possible pour réparer le mal qu'il avoit fait & le scandale qu'il avoit causé par sa conduite peu réglée; & il avoit déjà acquis une grande réputation de probité lorsqu'il fut élu évêque de Velai. Le crédit qu'avoit dans le pays Adélaïde sa sœur, veuve d'Etienne, comte de Gévaudan, & non pas de[9] Guillaume, comte de Provence, comme l'ont avancé quelques modernes, ne contribua pas peu à son

[1] Voyez tome IV, *Note* XXIX.

[2] Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 1.

[3] Le texte auquel dom Vaissete fait ici allusion est trop éloigné des faits qu'il rapporte pour avoir quelque autorité. Arsinde n'était point sœur de Foulques Nera, ni fille de Geoffroi Grisegonelle. Tout ce que disent ici les Bénédictins à ce sujet ne s'appuie que sur des conjectures. [Voyez notre addition à la *Note* XXIX du tome IV.]

[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 694 & seq. — Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy,* p. 255. — Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 1.

[5] Gervais de Tilbéri, *de Mirabil. mundi.*

[6] Théodore, *Histoire du Puy,* p. 178.

[7] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 796.

[8] Mabillon, ad ann. 965, n. 98; ad ann. 973, n. 97; ad ann. 975, n. 34. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 223.

[9] Voyez tome IV, *Note* XXVI, n. 3.

Éd. origin. t. II, p. 106.

élection. Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui, comme on l'a déjà remarqué, avoit épousé une de ses nièces[1], & qui étendoit son autorité sur le Velai, la favorisa aussi sans doute. Enfin le roi Lothaire l'approuva & obligea Gui, qui faisoit difficulté d'y consentir, à se soumettre. Ce dernier se mit donc en chemin, accompagné de quelques-uns de ses confrères & des députés de l'église du Puy qui étoient venus lui annoncer son élection. Ses deux neveux, Pons & Bertrand, qu'un ancien monument qualifie *consuls d'Aquitaine* & qui avoient succédé à Étienne, leur père, dans le comté de Gévaudan, allèrent au-devant de lui avec Adélaïde, leur mère, & l'accompagnèrent le jour qu'il fit son entrée dans sa ville épiscopale.

LXXXIX. — *Gui fait jurer la paix à ses diocésains.*

Gui[2] eut à peine pris possession de son siége, que son premier soin fut de remédier aux maux qui troubloient la paix du Velai. La licence des mœurs & l'abus de l'autorité avoient fait alors des progrès étonnans. Chaque seigneur, & même chaque particulier qui se trouvoit un peu puissant, s'érigeoit en tyran, & sans reconnoître d'autre loi que celle du plus fort, envahissoit impunément les biens de ses voisins, sans épargner ceux des églises & des pauvres. Le nouvel évêque du Puy, touché de ces désordres & résolu de les abolir, ordonna à tous les nobles & aux personnes les plus considérables du pays de s'assembler pour convenir ensemble des moyens de rétablir la paix & la tranquillité publique dans le pays. Prévoyant cependant que ses desseins pourroient être traversés, il pria ses neveux, les comtes Pons & Bertrand, de vouloir le soutenir de leur autorité, de rassembler un corps de troupes vers Brioude, & de marcher à son secours en cas de besoin. Cela fait, il assembla les principaux de ses diocésains dans la plaine de Saint-Germain, à une lieue du Puy, & leur proposa de restituer les biens qu'ils avoient usurpés, de réparer les dommages qu'ils avoient causés aux pauvres, & de promettre avec serment de garder inviolablement la paix entre eux. Cette proposition, toute raisonnable qu'elle étoit, ne fut pas du goût d'une grande partie de ceux qui composoient l'assemblée. Gui avertit alors ses neveux, qui marchèrent pendant toute la nuit, & qui étant arrivés le lendemain à la pointe du jour, firent mine de vouloir donner sur les mutins, ce qui les fit rentrer en eux-mêmes. L'assemblée accepta ensuite unanimement les articles de paix qui avoient été proposés, & que tous ceux qui étoient présens firent serment d'observer avec fidélité, après avoir donné des otages pour gage de leur parole. Cette paix ne fut pourtant pas si solide que les successeurs de Gui & les évêques des diocèses voisins n'aient eu besoin de la renouveler bientôt après, ainsi que nous le verrons en son lieu.

Gui, après avoir pacifié son diocèse, s'appliqua à le bien gouverner. Il assigna

[1] Guillaume Taillefer n'a point épousé la nièce de Gui, évêque du Puy, & d'Adélaïde, comtesse de Gévaudan, comme le veulent les Bénédictins. Voyez à ce sujet, au tome IV, la *Note additionnelle* à la *Note* XXIX, sur la famille de la reine Constance, où on verra que son véritable père était Guillaume I, comte d'Arles. [E. M.]

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2; *instr.* p. 223.

une partie des revenus de son église à son chapitre qui devoit en jouir en commun, & se réserva le reste; preuve que la séparation des menses entre les évêques & leurs chapitres étoit déjà en usage dans le dixième siècle. Il dédia en l'honneur de S. Michel la chapelle que Truan, doyen de sa cathédrale, avoit fait construire sur le haut du rocher de l'Aiguille[1].

XC. — *Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, gouverne ses États par lui-même.*

Il est incertain si Arsinde, femme de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, est celle qu'il abandonna, suivant la Vie de S. Fulcrand, & s'il n'en avoit pas épousé une autre auparavant, car nous avons peu de mémoires sur la vie de ce prince jusque vers la fin du dixième siècle. Il paroît cependant qu'il gouvernoit par lui-même, vers l'an 975, les États dont il avoit hérité de Raimond-Pons, son père, & que la comtesse Garsinde, sa mère, qui en avoit eu l'administration pendant sa jeunesse, étoit alors décédée. La mort de cette princesse arriva[2], en effet, entre l'an 972 & l'an 975, ce que nous inférons de deux actes qu'on doit rapporter aux dernières années de sa vie.

Par le premier[3], Garsinde, qui se qualifie *veuve de Pons, comte de Toulouse,* donne à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, pour la rémission de ses péchés & le repos de l'âme du comte, son mari, le château de Cessenon avec plusieurs églises & différens domaines situés dans les diocèses de Narbonne, de Béziers & d'Albi; elle réserve en même temps la jouissance du château de Cessenon & de ses dépendances en faveur d'*Adélaïde & de ses fils Ermengaud & Raimond* à qui elle la donne pendant leur vie. Cette Adélaïde n'est pas différente de la vicomtesse de Narbonne de ce nom, qui eut l'administration Éd. origin. t. II, p. 107. de cette vicomté au nom de ses deux fils *Ermengaud & Raimond,* après le décès de Matfred, son mari, ainsi qu'on l'a remarqué ailleurs. Quant au château de Cessenon, c'est aujourd'hui une petite ville située sur la rivière d'Orb, dans le diocèse de Saint-Pons, vers les frontières de celui de Béziers, avec titre de comté. La donation de Garsinde est datée simplement *du mois de juillet, sous le règne du roi Lothaire,* & souscrite par *Frotaire, évêque,* qui est sans doute le même que l'évêque d'Albi de ce nom qui vivoit alors, par Hugues, abbé, & plusieurs autres. Ce dernier étoit abbé de Saint-Pons & avoit succédé à Arnoul qui possédoit encore cette abbaye au mois de janvier de l'an 972.

[1] Le *Cartulaire de Saint-Chaffre,* dont la Bibliothèque Impériale possède une copie faite au dix-septième siècle, renferme plusieurs actes relatifs à l'évêque Gui. Ces textes établissent, contrairement à l'opinion des auteurs du *Gallia Christiana,* que Gui d'Anjou n'eut pas pour successeur à l'évêché du Puy son frère Dreux, mais l'évêque Théotard, nommé par le pape à la place d'Étienne de Gévaudan, qui, considéré comme un intrus, fut déposé après la mort de Gui. [E. M.]

[2] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 9, 34 & suiv.

[3] Voyez tome V Chartes & Diplômes, n. CX.

XCI. — *Testament de Garsinde, comtesse de Toulouse. — Vicomtes d'Albi & de Lautrec.*

Le second acte de la comtesse Garsinde est un testament[1], ou plutôt un codicille dans lequel elle fait plusieurs legs pieux, tant pour l'âme *de Pons, son mari,* que pour la sienne, & de tous ses parens. Elle laisse divers alleux aux églises cathédrales de Sainte-Marie de Rodez, de Sainte-Cécile d'Albi & de Saint-Étienne de Cahors, en Aquitaine; de Saint-Just de Narbonne, de Saint-Nazaire de Béziers & de Saint-Geniès de Lodève, dans la Septimanie; aux monastères de Saint-Amand & de Saint-Saturnin de Rodez, de Saint-Antonin & de Vabre en Rouergue, d'Aurillac en Auvergne, de Figeac en Querci, de Saint-Salvi d'Albi, de Castres, de Vieux, de Saint-Michel de Gaillac & de Sainte-Sigolène en Albigeois; de Saint-Paul de Narbonne, de Saint-Pons de Thomières & de Saint-Anian de Vernosoubre, aujourd'hui Saint-Chinian, dans le diocèse de Narbonne; de Saint-Aphrodise & de Villemagne, dans le diocèse de Béziers; & à plusieurs églises, en particulier à celles de Saint-Affrique en Rouergue, de Saint-Pierre, de Sainte-Martiane & de Saint-Affrique d'Albi, de Saint-Pierre de Burlats & de Saint-Benoît des Avallats, dans le diocèse d'Albi. Parmi ces différens legs, l'un des plus remarquables est celui que fit cette comtesse à l'abbaye de Saint-Pons, *où le comte, son époux, étoit inhumé,* & à celle de Saint-Vincent de Castres, auxquelles elle donna l'église de Saint-Sauveur de Salai.

Elle fait mention de plusieurs de ses parens, entre autres *du comte Hugues, son neveu,* qu'elle nomme, ce semble, son exécuteur testamentaire, & à qui elle lègue l'église de Saint-Symphorien & l'alleu de Cabannes pour en jouir pendant sa vie, & qu'elle substitue, après sa mort, à la cathédrale de Rodez & aux abbayes de Saint-Amand & de Saint-Saturnin de cette ville. Nous conjecturons de là que ces biens étoient situés en Rouergue; que Hugues possédoit le domaine d'une partie de ce pays, & qu'il étoit le même[2] que Hugues, fils puîné de Raimond I, comte de Rouergue. Garsinde pouvoit l'appeler *son neveu,* puisqu'il l'étoit de Raimond-Pons, comte de Toulouse, son mari, à la mode de Bretagne. Elle parle aussi d'Amélius & de Raimond, ses neveux, & donne au premier le village de *Brutia,* qui est ou Brusques en Rouergue, sur les frontières de l'Albigeois, ou Brousses, dans ce dernier pays aujourd'hui du diocèse de Castres. Cet Amélius ne paroît[3] pas différent de l'évêque d'Albi de ce nom qui vivoit au commencement du onzième siècle. Quant à Raimond, autre neveu de Garsinde, qu'elle *dit fils de Gundinilde,* & à qui elle donna deux alleux, lesquels, après sa mort, devoient être partagés entre les cathédrales de Béziers & de Narbonne, & l'église de Saint-Paul de cette dernière ville, il y a lieu de croire[4] qu'il est le même que Raimond, neveu de Rai-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXI.
[2] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 35.
[3] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 35.
[4] *Ibid.*

mond I, comte de Rouergue, lequel avoit un frère nommé Hugues[1]. Garsinde parle encore *du comte Raimond*, de qui elle avoit acquis un alleu qu'elle donna à la cathédrale de Cahors & à l'abbaye de Figeac. C'est sans doute du même Raimond I ou de Raimond II, son fils, comtes de Rouergue, qu'il s'agit ici.

Cette princesse donne ensuite *à la vicomtesse Adélaïde & à ses fils Ermengaud & Raimond l'alleu & le château de Cessenon*, avec les églises qui en dépendoient, qu'elle lègue après leur mort à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, avec l'église de Geminian, preuve évidente que Garsinde, qui fit ce codicille, est la même que la comtesse de ce nom *veuve de Pons, comte de Toulouse*, qui fit à l'abbaye de Saint-Pons la donation dont on vient de parler. On a remarqué ailleurs qu'elle étoit vraisemblablement sœur de Matfred, vicomte de Narbonne, & c'est ce qui l'engagea sans doute à laisser à Ermengaud & à Raimond, fils de ce vicomte, & à Adélaïde, leur mère, des domaines si considérables. Éd. origin. t. II, p. 108.

Outre ces legs, elle en fit d'autres en faveur de divers seigneurs du pays, de ses vassaux & de ses domestiques; elle donna différens alleux à Frotaire, évêque d'Albi, à Deusdet, évêque de Rodez, à Amblard, abbé, à Gauzbert, prévôt de Saint-Salvi d'Albi, & aux deux vicomtes Bernard & Isarn. Le premier[2] est le même que Bernard, alors vicomte de Nimes & d'Albi, & père de Frotaire, évêque de cette dernière ville. L'autre étoit vicomte de Lautrec. Elle donne à celui-ci l'église de Sainte-Marie de Bar, située dans la partie méridionale du diocèse d'Albi, & le fief qu'il possédoit, pour en jouir pendant sa vie, avec substitution après sa mort à l'abbaye de Saint-Pons. Enfin Garsinde donne la liberté à tous ses serfs par le dernier article de son codicille. Nous nommons ainsi cet acte, soit parce qu'il est intitulé de même, soit parce qu'il ne contient que des legs & que la comtesse n'y dit rien de son héritier, qui fut sans doute Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, son fils. Du reste, on peut juger par ce monument du grand nombre de terres que possédoit cette princesse dans les différens comtés dépendant de la maison de Toulouse, surtout dans l'Albigeois, où le comte Pons, son époux, lui avoit assigné apparemment son douaire[3].

XCII. — *Partage des domaines de la maison de Toulouse entre les deux branches de cette maison.*

Quand Guillaume Taillefer prit par lui-même le gouvernement de ses domaines, il avoit jusques alors possédé par indivis avec Raimond deuxième du nom, comte de Rouergue, son cousin, le marquisat de Gothie & la plupart des différens comtés qui en dépendoient, de même que ceux de Querci & d'Albigeois en Aquitaine. Ces deux princes en vinrent[4] alors à un partage de

[1] Voyez tome IV, *Note* VIII, n 35.
[2] *Ibid. Note* XXI, n. 10.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 10.
[4] *Ibid. Note* VIII, n. 26, 37 & suiv.

tous ces domaines, suivant lequel les comtés de Toulouse, d'Albigeois & de Querci échurent en entier à Guillaume, & le marquisat de Gothie, avec les comtés particuliers de Narbonne, Béziers, Agde, & peut-être aussi ceux d'Uzès & de Viviers à Raimond, outre le comté de Rouergue qu'il possédoit déjà. Il paroît qu'ils partagèrent en même temps le comté ou diocèse de Nimes; que la partie supérieure échut au dernier avec la capitale sous le nom de comté de Nimes, & la partie inférieure avec la ville de Saint-Gilles, à l'autre, sous le titre de *comté de Saint-Gilles*, & que ce partage a donné l'origine à ce dernier comté, possédé par les comtes de Toulouse, successeurs de Guillaume Taillefer, qui eut aussi vraisemblablement le comté de Lodève par le même partage, & qui conserva de plus la suzeraineté que ses ancêtres avoient acquise sur les comtés de Carcassonne & de Razès. Outre cela, Guillaume, en qualité d'héritier [1] de Raimond-Pons, son père, avoit des droits sur les comtés d'Auvergne & de Velai; mais soit que les comtes de Poitiers les lui disputassent, soit pour d'autres raisons que nous ignorons, il les donna en fief vers l'an 980 à Gui, qui ne prenoit encore que le titre de vicomte [2] de Clermont la vingt-sixième année de Lothaire, ou l'an 979, & qui, avant la mort de ce prince, se qualifioit comte d'Auvergne, comté qu'il transmit à ses descendans.

On peut confirmer les circonstances & l'époque de ce partage : 1° sur ce que dans les actes [3] qui nous restent de Guillaume Taillefer, depuis l'an 975 jusques à sa mort, il se qualifie seulement *comte de Toulouse, d'Albigeois & de Querci;* 2° sur ce que nous n'avons aucune preuve que les comtes de Rouergue aient eu depuis ce temps-là aucun domaine dans ces trois comtés; 3° enfin sur ce que ces derniers princes eurent seuls la principale autorité dans la Gothie & le comté particulier de Narbonne à la fin du dixième siècle & pendant une grande partie du suivant, jusques à la réunion de tous leurs domaines dans la branche de Toulouse. Au reste, après ce partage, Guillaume Taillefer donna [4] le comté d'Albigeois à Pons, son frère, pour son apanage, & le réunit à son domaine après le décès de ce dernier qui mourut sans postérité.

XCIII. — *Observations sur le gouvernement & les mœurs des peuples de la Province au dixième siècle. — Alleux, fiefs, droits seigneuriaux.*

Quoique nous ayons eu soin d'observer dans les occasions les différens changemens que causa au dixième siècle, dans le gouvernement, l'usurpation des droits régaliens par les grands vassaux de la couronne, nous ne croyons pas hors de propos d'ajouter ici quelques réflexions sur cette matière.

Éd. origin. t. II, p. 109.

Depuis que les ducs & les comtes eurent rendu leurs dignités héréditaires sous le règne de Charles le Chauve, leur principale attention fut d'étendre leur

[1] Voyez tome IV, *Notes* XVI & XVII.

[2] Mabillon, *Acta Sanct. ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 770.—Voyez tome IV, *Note* XVII, n. 7.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLI.

[4] Voyez tome IV, *Note* VIII.

autorité & d'agrandir leur domaine : ils s'empressèrent surtout de s'assujettir les seigneurs de leur voisinage & de les soumettre à leur suzeraineté, & de se faire ainsi divers vassaux. Cet usage étoit déjà établi à la fin [1] du neuvième siècle, comme le remarque l'auteur de la Vie de S. Géraud, à l'occasion de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine & marquis de Gothie, qui vouloit engager ce saint à le reconnoître pour son seigneur.

Les grands vassaux étendirent aussi alors beaucoup leur domaine, en s'appropriant les terres qu'ils tenoient auparavant en bénéfice ou à vie de la libéralité du prince, & qu'ils donnèrent en fief à certaines conditions, dont la principale fut de les suivre à la guerre. Par là nos rois se virent peu à-peu dépouillés de leur domaine ; & de [2] toutes les maisons royales qu'ils possédoient auparavant dans les diverses provinces du royaume, il ne leur en restoit presque plus aucune en 948, sous le règne du roi Louis d'Outre-mer. Les grands seigneurs, pour grossir le nombre de leurs vassaux, donnèrent encore en fief une partie de leur patrimoine, & les différens droits ou redevances qu'ils exigèrent, soit dans les villes, soit dans les campagnes des pays qui leur étoient soumis, & jusques à la justice même. Ils engagèrent enfin plusieurs de ceux qui tenoient des terres en franc-alleu à les reconnoître pour leurs seigneurs. De là, divers domaines qui jusques alors avoient été libres, changèrent de nature sans perdre néanmoins leur ancienne dénomination ; car on confondoit au dixième siècle les fiefs avec les véritables alleux, & l'on employoit dans les chartes le terme d'*alleu* pris en général, pour signifier toute sorte de possession. C'est ce qu'on voit en particulier dans le testament de [3] Raimond I, comte de Rouergue & marquis de Gothie, de l'an 961, où il est fait mention des *alleux qui étoient tenus en fief.*

On voit par ce testament & par divers autres actes, que le terme de *fief* étoit [4] en usage dans la Province au milieu du dixième siècle, de même que différentes sortes de redevances ou droits seigneuriaux qui en sont une suite, & que les vassaux s'engagèrent d'acquitter envers leurs seigneurs par les actes primordiaux d'inféodation. Il est fait mention de ces divers droits dans la donation que fit, en 936 [5], Raimond-Pons, comte de Toulouse, à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, de plusieurs terres & *de leur domaine, avec les quêtes, albergues, tailles, leudes, &c.* Ces droits sont encore énoncés dans une donation que fit, en 942 [6], le vicomte Aton à la même abbaye. Nous voyons de plus qu'en 956 [7] les vicomtes de Nimes exigeoient des droits de *lods* sur plusieurs terres des environs de cette ville. Il est certain enfin que le droit d'*acapte* [8] & tous les autres droits seigneuriaux étoient déjà en usage dans la Province longtemps avant le règne de Hugues Capet. Le droit féodal y commença donc, de même que dans la plupart des autres provinces du royaume, vers la fin du

[1] Vie de S. Géraud, *Bibl. Clun.* p. 81.

[2] Frodoard, *Chronicon*, p. 613.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

[4] *Ibid.* n. LXXXVI. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 855.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXIII.

[6] *Ibid.* n. LXXI.

[7] *Ibid.* n. LXXXVI.

[8] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 855.

neuvième siècle & au commencement du suivant, à peu près vers le temps que les grands vassaux s'emparèrent des droits régaliens.

XCIV. — *Usurpation des biens des églises. — Abbés laïques. — Patronat sur les évêchés & les abbayes. — Simonie.*

Les principaux seigneurs cherchèrent aussi à s'agrandir aux dépens des biens de l'Église, qu'ils envahirent sous prétexte du droit de patronat qu'ils prétendoient sur elles. Plusieurs s'érigèrent [1] en abbés laïques de divers monastères, où l'on voyoit en même temps [2] deux sortes d'abbés, l'un séculier & l'autre régulier. D'ailleurs il n'étoit presque pas de seigneur au dixième siècle qui ne possédât plusieurs églises ou paroisses, avec les dîmes, les prémices, les oblations & même le droit de sépulture dont ils disposoient comme de leur patrimoine. Plusieurs seigneurs restituèrent, à la vérité, en différens temps, aux cathédrales & aux abbayes quelques-unes de ces églises dont ils les avoient dépouillées; mais leurs successeurs, non contens de conserver les autres, reprirent bientôt après les premières, sans être arrêtés ni par les décrets des conciles, ni par les anathèmes des papes & des évêques pour les engager à les rendre. Les ducs, les comtes & les vicomtes s'ingérèrent de plus de l'élection des évêques & des abbés dans l'étendue de leur domaine, & firent tomber ordinairement le choix sur leurs proches, ou vendirent ces dignités au plus offrant. Ils s'attribuèrent en même temps la dépouille des évêques lorsque ceux-ci venoient à décéder; en un mot, ils regardoient les évêchés comme des fiefs [3] mouvans de leur domaine, & ne se faisoient aucun scrupule de trafiquer publiquement des dignités ecclésiastiques; désordre qui dura jusque vers la fin du onzième siècle. Le relâchement dans la discipline ecclésiastique & régulière & l'ignorance du clergé en furent une suite.

Éd. origin. t. II, p. 110.

XCV. — *Puissance des grands vassaux. — Seigneurs ecclésiastiques.*

Les grands vassaux tranchoient déjà du souverain dans la Province dès le commencement du dixième siècle, & ne reconnoissoient la supériorité de nos rois que pour recevoir d'eux l'investiture de leurs fiefs : encore ne se soumirent-ils dans la suite à l'autorité de quelques-uns, que quand ils le jugeoient convenable à leurs propres intérêts. Ils se déclarèrent depuis la guerre les uns contre les autres, levèrent des troupes, formèrent des ligues & conclurent des traités de paix sans la participation du souverain, & gouvernèrent enfin leur domaine avec un pouvoir absolu.

Quelques évêques & abbés, soit pour se soustraire à la tyrannie des ducs & des comtes, soit par des vues d'ambition, commencèrent [4], d'un autre côté, à

[1] Gerbert, *Epist.* 17.

[2] Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, ad ann. 967, n. 12.

[3] *Vita S. Abbon. — Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, part. 1, p. 45.

[4] Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 918 & suiv.

s'ériger en seigneurs temporels & à s'arroger les droits régaliens après le règne de Charles le Chauve, surtout dans les villes où les grands vassaux ne faisoient pas leur résidence ordinaire; d'autres obtinrent de nos rois le domaine de leur ville épiscopale, & ces princes le leur accordèrent d'autant plus volontiers, que n'en jouissant pas eux-mêmes, cette libéralité ne leur étoit point à charge. C'est ainsi que l'évêque du Puy, *du consentement du comte du pays*, obtint[1] du roi Raoul, & depuis du roi Lothaire, le domaine de sa ville épiscopale, avec les droits seigneuriaux qui auparavant appartenoient au même comte, entre autres celui de faire battre monnoie. Ces prélats, à l'exemple des seigneurs séculiers, cherchant à se faire un grand nombre de vassaux, inféodèrent[2] une partie des terres de leurs églises, & soumirent même à leur vasselage les dîmes, les bénéfices & les dignités de leurs cathédrales. Nous en avons un exemple dans Matfred, évêque de Béziers, qui, à la fin du dixième siècle, donna *en fief clérical*[3] l'archidiaconé de son église.

XCVI. — *Monnoie des seigneurs.*

On voit, par ce que nous venons de rapporter, qu'avant le milieu du dixième siècle les grands vassaux jouissoient du droit régalien de faire battre monnoie. Les comtes de la Marche d'Espagne en étoient en effet[4] en possession dès l'an 934, & Wifred II, comte de Barcelone, déclare dans son testament de l'an 911 *que le roi lui avoit donné la monnoie de Vic* ou d'Ausone. On voit d'ailleurs qu'en 965 il y avoit des deniers & de la monnoie de cette ville, & de celles de Barcelone & de Girone[5]. C'est donc au règne de Charles le Simple qu'on doit rapporter l'origine des monnoies des seigneurs, car encore sur la fin de celui de Charles le Chauve le droit de faire battre monnoie étoit réservé au seul souverain. Il est vrai qu'on prétend[6] que l'empereur Charles le Gros l'accorda à l'abbesse de Zurich, &, suivant deux diplômes[7] qui nous restent, le roi Eudes donna à l'abbaye de Tournus le privilége d'avoir une monnoie, ce que le roi Charles le Simple confirma; mais, suivant ces concessions, les espèces devoient être frappées[8] au coin du roi.

La monnoie seigneuriale qui fut plus en usage dans la Province fut la melgorienne, ainsi appelée des comtes de Melgueil ou de Mauguio, qui la faisoient battre dans un château de ce nom où ils avoient fixé leur principale demeure. Il est fait mention des *sols melgoriens* dans deux actes du dixième siècle, l'un du[9] 12 du mois de mai, la treizième année du règne de Louis d'Outre-mer, ou de l'an 949, & l'autre de l'an[10] 963. Les comtes de Melgueil jouissoient donc dès lors de ce droit. Il est fait mention aussi sur la fin du

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros XLVIII & LXXXIV.
[2] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 855 & suiv.
[3] *Gallia Christiana*, t. 2, p. 411. — Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 53.
[4] *Marca Hispanica*, p. 839, 846, 887.
[5] *Marca Hispanica*, p. 839, 846, 887.
[6] Mabillon, ad ann. 857, n. 29.
[7] Chifflet, *Histoire de l'abbaye de Tournus*, p. 270 & seq.
[8] *Ibid.* p. 273. — Mabillon, ad ann. 915, n. 93.
[9] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 51.
[10] *Marca Hispanica*, p. 884.

même siècle *des deniers*[1] *narbonnois*. Nous parlerons ailleurs de la monnoie des comtes de Toulouse & des autres monnoies des seigneurs de la Province[2].

XCVII. — *Succession & partage des comtés & autres dignités.*

Quant à la succession des ducs & des comtes depuis l'hérédité des fiefs, il paroît qu'on suivit d'abord l'usage ordinaire établi dans la famille royale, suivant lequel les fils de nos rois partagèrent entre eux le royaume jusque vers la fin de la seconde race, & au règne de Lothaire, qui succéda seul au roi Louis d'Outre-mer à l'exclusion de ses frères. Les fils des ducs & des comtes partagèrent aussi le domaine de leurs pères, ou plutôt ils le possédèrent ensemble par indivis. C'est ainsi que Raimond II & Ermengaud, son frère, fils d'Eudes, comte de Toulouse, jouirent en commun de sa succession après sa mort arrivée vers l'an 918, & qu'au milieu de ce siècle les deux fils de Boson II, comte de Provence, & ceux d'Arnaud, comte de Carcassonne, en firent de même. Cet usage se conserva même dans quelques familles longtemps après que la couronne de France fut dévolue au fils aîné de nos rois, ou à leur plus proche héritier du côté des mâles; mais il paroît que les comtes de Toulouse suivirent l'exemple de la famille royale avant le règne de Hugues Capet, & que les cadets n'eurent qu'un simple apanage avec cependant le titre de comte. Enfin la succession héréditaire étoit si bien établie dans les grands fiefs dès le règne de Charles le Simple, que depuis ce temps-là les filles des ducs, des comtes & des vicomtes succédèrent à leurs proches au défaut de mâles, & transférèrent leur domaine dans la maison de leurs maris; ce qui contribua beaucoup à l'agrandissement de diverses maisons qui unirent ainsi plusieurs comtés ou vicomtés à leurs domaines.

Éd. origin. t. II, p. 111.

XCVIII. — *Justice, plaids. — Différens peuples & différentes lois dans la Province. — Usage du droit romain.*

Nos comtes[3] tinrent différens plaids dans la Province au dixième siècle & rendirent, par conséquent, la justice par eux-mêmes. Ils se[4] déchargèrent aussi quelquefois de ce soin sur leurs vicomtes ou lieutenans, avant que ceux-ci eussent usurpé les droits régaliens dans l'étendue de leur vicomté. Les vicomtes rendirent alors la justice de leur chef, & présidèrent aux plaids dans leur domaine. Enfin les uns & les autres confièrent l'exercice de leur justice à leurs *vicaires* ou viguiers, à qui ils l'inféodèrent, en sorte que la plupart de ces vigueries devinrent par là héréditaires & de véritables fiefs. Les évêques[5]

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXVIII.

[2] Voyez, tome X de cette édition, la *Note sur les monnaies du Languedoc*. — Consultez aussi, dans le t. 3 des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, le Mémoire de M. A. Germain, sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil & de Montpellier. [E. M.]

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXIII.

[4] *Ibid.* n. XII, XLII.

[5] *Ibid.* n. LVI, LXXXV, CVII.

rendirent aussi quelquefois la justice au dixième siècle & tinrent des plaids en qualité de seigneurs temporels. On trouve même dans ce temps-là [1] des comtesses & des vicomtesses qui présidoient aux plaids & tenoient des assises; ce qu'elles faisoient surtout lorsqu'après la mort des comtes ou des vicomtes, leurs maris, elles avoient l'administration & le gouvernement de leur domaine pendant la minorité de leurs enfans, ou même après leur majorité; car il arrivoit ordinairement que les comtes & les vicomtes laissoient à leurs femmes cette administration pendant toute leur vie, & tant qu'elles demeuroient veuves.

La Province étoit encore habitée dans ce siècle par différens peuples distingués entre eux, savoir : les Romains, les Goths & les François, & chacun de ces peuples suivoit [2] la loi qui lui étoit propre; c'est ce qu'on voit dans divers plaids tenus dans le pays ou aux environs en 918, 933 & 968, & où assistèrent des juges *de la loi romaine, de la gothique & de la salique* ou françoise. Ces actes & quelques autres [3] prouvent que la loi romaine fut en usage dans le Languedoc pendant tout ce siècle, du moins pour les anciens habitans du pays qui se conformoient au code Théodosien [4], comme il est marqué expressément dans une charte [5] de Louis l'Aveugle, roi de Provence, de l'an 894. Quant à la loi gothique, il y a des preuves [6] qu'elle étoit encore en vigueur dans la Province à la fin du dixième siècle ou au commencement du suivant. De là vient sans doute qu'on y conservoit encore alors l'usage de dater [7] quelquefois les chartes suivant l'ère espagnole.

Les Romains, les Goths & les François d'origine qui habitoient la Province, y furent donc encore distingués entre eux pendant la seconde race de nos rois; mais il paroît que depuis le commencement de la troisième, ces trois peuples se mêlèrent & se confondirent pour n'en faire qu'un seul, qui ne suivit que la seule loi romaine, à quelques usages particuliers [8] près qui s'introduisirent dans chaque canton, ou qu'on retint des lois barbares. Tel fut, par exemple, celui du duel permis [9] alors par les lois aux parties au défaut de preuves.

XCIX. — *Villes municipales.*

Les ducs & les comtes s'étant arrogé une autorité despotique n'épargnèrent guère les privilèges des anciennes villes municipales de la Province qui leur étoient soumises [10]. Il paroît cependant que la plupart des habitans de ces villes

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXXV, CXXXVIII. — *Marca Hispanica*, p. 948 & seq.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XLII, LVI. — Ruffi, *Dissertation*, p. 12.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. LXXII & LXXVIII.

[4] *Ibid.* — Hauteserre, *Rerum Aquitan.* l. 3, c. 9. — Adrien de Valois, *in Carm. Adalberonis*, p. 320.

[5] Baluze, *Miscellanea*, t. 2, p. 158.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVIII.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXXII, XXXIII, & XCVI.

[8] Adrien de Valois, *Notae in Carm. Adalberonis*, p. 320.

[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XCIII.

[10] Voyez, tome VII de cette édition, la *Note* relative à l'organisation communale dans la province de Languedoc & aux coutumes municipales. [E. M.]

& des autres du pays conservèrent leur liberté, au lieu que les gens de la campagne étoient alors[1] presque tous serfs ou esclaves de quelque seigneur ecclésiastique ou séculier : il semble même que la ville de Nimes avoit des magistrats municipaux au milieu du dixième siècle, comme nous l'avons remarqué ailleurs.

C. — *Études, assemblées, &c.*

Éd. origin. t. II, p. 112.

Quant aux études, à la politique & au commerce, nous avons peu de monumens qui puissent nous en instruire en particulier : on sait seulement en général que la Province se ressentit, ainsi que toutes les autres du royaume, de la barbarie qui régna au dixième siècle, durant lequel on négligea presque entièrement les belles-lettres[2]. Du reste, on y vit quelques évêques édifier

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XXII.

[2] On se tromperait beaucoup si l'on prenait au pied de la lettre ce que disent les Bénédictins de la barbarie du dixième siècle. Depuis que les études se sont tournées vers le moyen âge & que l'on a mieux pénétré dans les détails de son histoire, on a compris que le dixième siècle avait pu être une époque de transition, mais qu'il n'en avait pas moins été doué d'une certaine fécondité; que si les monuments de cette époque sont devenus rares, c'est bien moins parce qu'il n'en a pas existé que parce qu'ils ont été détruits. Au dixième siècle, on voit toutes les villes importantes & les abbayes se ceindre de murailles, dans les villages apparaissent les châteaux & les premiers donjons de pierre. Les sciences & les lettres ne furent point non plus si négligées qu'on a voulu le prétendre; c'est ce qui est attesté par le nombre considérable de manuscrits de cette époque qui nous sont parvenus. Pour ne parler que du Languedoc, nous citerons plus particulièrement les abbayes de Moissac, de Gellone, de Ripoll & l'église du Puy comme ayant eu alors de belles bibliothèques. Nous emprunterons sur cette dernière, les détails suivants au savant ouvrage de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale*.

La bibliothèque des chanoines du Puy renfermait de nombreux manuscrits copiés du neuvième au onzième siècle. Comme exécutés ou donnés au dixième à cette église, nous mentionnerons le manuscrit qui porte aujourd'hui le n. 1452 du fond latin de la Bibliothèque Impériale, offert à l'église du Puy par Adelard, évêque de cette ville, qui vivait en 919, ainsi qu'il ressort de l'inscription suivante qu'on lit au f° 2 : *Liber oblatus ad altare Sancte Marie Anitiencis ecclesie, dono Adelardi ejusdem sedis episcopi : sic utenti gratia, largitori venia, fraudanti anathema.* Le manuscrit latin n. 2113 a été copié vers l'année 988. Il appartenait à l'église du Puy. On lit sur le premier feuillet : *Iste liber est ecclesie Podiensis.* Le manuscrit 6639 (Boece) a appartenu à l'église du Puy; mais il a dû primitivement provenir de celle de Lyon. Au bas du f° 151 on a ajouté une précaire dans laquelle les noms d'hommes & de lieux ont été soigneusement grattés, mais que M. Delisle soupçonne émanée de Gui, archevêque de Lyon au dixième siècle. (928-948?) — Le manuscrit 2855 offre un intérêt tout particulier pour l'histoire du Midi.

Dans son pèlerinage en Espagne, Gotescalcus, évêque du Puy, eut l'occasion de voir le traité que saint Hildefonse avait composé en l'honneur de la sainte Vierge. Il pria Gomès, moine de Saint-Martin d'Albelda, de lui en faire une copie qu'il destinait à l'église du Puy. Gomès s'empressa de satisfaire à cette demande, comme nous l'apprenons d'une préface qui nous a été transmise par plusieurs manuscrits. La dernière phrase de cette préface atteste que le volume transcrit par Gomès fut porté d'Espagne en Aquitaine au mois de janvier, l'an 989 de l'ère, c'est-à-dire l'an 951 de l'Incarnation, & M. Delisle a établi que le manuscrit original de Gomès n'était autre que la seconde partie du manuscrit latin 2855. On y reconnaît d'une part le travail d'une main espagnole, la Bibliothéque Impériale ne possède peut-être pas un exemplaire aussi pur de l'écriture visigothique; d'autre part, ce manuscrit, qui a toujours appartenu à l'église du Puy, porte, tracée sur un feuillet blanc, une prière qui prouve qu'il a passé par les mains d'Abraham, contemporain de l'évêque Gotescalcus & peut-être chanoine de l'église du Puy. Nous pourrions citer encore beaucoup de faits pour prouver que le dixième siècle n'a point été dépourvu d'initiative, & que si les monuments de cette époque sont rares, ceux qui nous restent démontrent

l'Église, soit par la sainteté de leur vie, soit par leur zèle pour l'observation des canons. Il y eut même des seigneurs[1] séculiers qui s'intéressèrent pour procurer la réforme des abus qui s'étoient glissés dans le clergé ; & quoique la plupart ne se fissent pas scrupule de posséder ou d'envahir les biens des églises, ils leur faisoient quelquefois des libéralités si grandes qu'elles tenoient de la profusion. Plusieurs d'entre eux entreprirent divers pèlerinages qui étoient alors fort[2] à la mode, surtout ceux de Jérusalem, de Saint-Jacques en Galice & de Saint-Pierre de Rome. On appeloit alors[3] *Romeux* ceux qui alloient ainsi par dévotion dans cette dernière ville, & c'est de là qu'est dérivé le mot *Romieu,* dont on se sert encore dans le pays pour désigner toute sorte de pèlerins. Les seigneurs prenoient souvent occasion des cérémonies publiques, comme de la dédicace des églises, pour s'assembler avec les évêques. Ils assistèrent aussi ordinairement avec les prélats aux divers conciles qui furent tenus dans le pays & dont les décrets émanèrent par conséquent de l'autorité des deux puissances. Nous voyons enfin dans la Province une troisième espèce d'assemblée au dixième siècle dans les plaids généraux qu'on y tenoit quelquefois[4], & auxquels se trouvèrent les évêques, les abbés, les comtes, les vicomtes, &c.

CI. — *Division de la monarchie. — La Septimanie conserve son titre de royaume. — Langue romaine.*

A la fin de la seconde race de nos rois & au commencement de la troisième, la France, ou cette partie de la monarchie qui après la mort de Louis le Débonnaire échut à Charles le Chauve & à ses successeurs, & qui en comprenoit toute la partie occidentale, étoit[5] partagée en trois royaumes, savoir : de Neustrie ou de France, de Bourgogne & d'Aquitaine. La Septimanie ou Gothie, la Marche d'Espagne & la Gascogne étoient censées faire partie de celui d'Aquitaine; mais on donnoit souvent aussi le titre de royaume à la première qui renfermoit la Marche d'Espagne, ainsi qu'on l'a vu ailleurs. Le reste de la monarchie comprenoit l'ancien royaume de Lothaire ou d'Austrasie & ceux de la Bourgogne Transjurane & de Provence, que des princes étrangers envahirent sur nos rois. On divisoit[6] aussi, à la fin du neuvième siècle, la monarchie en *France latine* & *France tudesque,* par rapport aux différentes langues qu'on y parloit; en sorte qu'on se servoit de la romaine ou d'un latin corrompu dans la première qui renfermoit le Languedoc, & de l'allemande

de la part de leurs auteurs du goût pour les lettres, le désir de s'instruire, & le besoin de former des écoles & des bibliothèques, en un mot tous les signes précurseurs de la magnifique renaissance qui eut lieu au onzième siècle. [E. M.]

[1] *Capitulaires,* t. 2, p. 634. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 775.

[2] Adhémar de Chabanais, p. 172.

[3] Labbe, *Bibl. nova manuscriptorum,* t. 2, p. 531.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CVII.

[5] Abbon, *de Bello Paris.* l. 2, p. 520 & seq. — Frodoard, *Chronicon,* ad ann. 954, p. 619. — Adrien de Valois, *Not. in Carm. Adalberonis,* p. 264 & seq.

[6] Pagi, ad ann. 888, n. 5.

dans l'autre. Il paroît que nos rois parloient encore cette dernière au [1] milieu du dixième siècle.

CII. — *Noblesse, liberté, servitude.*

On ne distinguoit pas encore en France *la noblesse de l'ingénuité* [2], à la fin du dixième siècle & au commencement du suivant. En effet, Adalberon [3], évêque de Laon, dans son Poëme adressé au roi Robert, n'admet que deux conditions en France : celle *des nobles ou ingénus,* parmi lesquels les uns, dont les armes faisoient le principal exercice, étoient plus qualifiés que les autres, & celle *des serfs,* dans laquelle il comprend les marchands & les artisans. Ce prélat comptoit par là trois ordres dans le royaume avec le clergé.

[1] Frodoard, *Chronicon,* p. 613.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. XIII.
[3] Adalbero, *Carm.* p. 148 & seq. — Adrien de Valois, *Not in Carm. Adalberonis,* p. 307 & seq. — *Marca Hispanica,* p. 949. — Mabillon, ad ann. 1043, n. 57.

LIVRE TREIZIÈME

Si l'on trouve de l'obscurité & de la sécheresse dans l'histoire de la Province depuis le commencement du dixième siècle jusque vers la fin du suivant, on n'en trouve guère moins dans celle du reste du royaume par le défaut d'historiens; & ce n'est presque que par le secours des chartes qu'on peut tirer quelque connoissance de la plupart des événemens arrivés en France durant ce long intervalle. A cela on doit ajouter que plusieurs de ces chartes ne sont pas datées, & que les noms des familles n'étoient pas ou en usage ou bien établis pendant ce temps-là : ainsi on ne doit pas être surpris si l'on a si souvent recours aux conjectures. Nous avons cru cette observation nécessaire avant que de reprendre la suite des faits depuis le partage que les deux branches de la maison de Toulouse firent, vers la fin de l'an 975, de leur domaine, qui comprenoit ou médiatement ou immédiatement presque tout le Languedoc, avec plusieurs pays de l'Aquitaine.

An 975

Éd. origin. t. II, p. 113.

I. — *Ermengaud, fils de Matfred, vicomte de Narbonne, succède à Aymeri, archevêque de cette ville.*

Le comté particulier de Narbonne en dépendoit, comme il paroît entre autres par le testament[1] d'Aymeri, archevêque de cette ville, qui mourut en 977 & qui légua quelques domaines aux chanoines de sa cathédrale, tant pour le soulagement de son âme, *que de celles du feu comte Pons, de Matfred, vicomte, d'Odon, vicomte, & de Richilde, vicomtesse,* à condition qu'ils en emploieroient le revenu *en commun* pendant l'avent & le carême. Adélaïde, vicomtesse de Narbonne, & ses deux fils, Ermengaud, *archevêque, successeur d'Aymeri,* & le vicomte Raimond, qui furent les exécuteurs testamentaires de ce prélat avec

An 977

Éd. origin. t. II, p. 114.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXII.

Udalgerius, *prince*, son frère; Bernard, surnommé *Grammaticus*, & Geiro, qualifié *prince*, ses neveux; Walthérius, abbé de Sainte-Marie (qui est sans doute l'abbaye de Notre-Dame de la Grasse); Ermengaud, surnommé *Vassadellus*, & deux autres seigneurs, délivrèrent le legs qu'il avoit fait à la cathédrale de Narbonne par un acte daté du treizième juin de la même année. On doit conclure de ce que nous venons de dire: 1° que les chanoines de cette cathédrale vivoient alors en commun; 2° que l'archevêque Aymeri mourut avant cette délivrance; 3° qu'il étoit d'une naissance distinguée, puisque son frère & son neveu prenoient la qualité de *princes*; 4° enfin, qu'Ermengaud, de Narbonne, lui succéda immédiatement; & qu'ainsi la souscription de Guifred, archevêque de cette ville, qu'on voit[1] dans deux actes, l'un de l'an 977 & l'autre de l'an 979, est postérieure de plusieurs années. Francon, évêque de Carcassonne, souscrivit celui des exécuteurs testamentaires de l'archevêque Aymeri. Bernard, neveu de ce dernier, qualifié *Grammaticus* dans le corps de l'acte, prend dans la souscription la qualité de *Filogramus*, ce qui nous fait comprendre qu'il étoit écolâtre de l'église de Narbonne. Au reste, comme on a déjà vu que Matfred, vicomte de cette ville, destinoit son fils Ermengaud *à l'épiscopat* dès l'an 966, il est assez vraisemblable qu'il avoit pris dès lors des mesures pour lui procurer l'archevêché de Narbonne après la mort d'Aymeri. Et, en effet, outre que les grands vassaux s'étoient déjà emparés dans ce siècle de la nomination aux évêchés, nous verrons ailleurs que les vicomtes de Narbonne avoient la meilleure part à l'élection des archevêques de cette ville au commencement du suivant.

II. — *Premier testament d'Adélaïde, vicomtesse de Narbonne.*

Adélaïde, vicomtesse de Narbonne, veuve de Matfred, fit un testament[2] le 4 octobre de la même année. Elle nomme sept exécuteurs testamentaires, entre autres Ermengaud, archevêque, & Raimond, vicomte de cette ville, ses fils; elle donne au premier les alleux *qu'elle possédoit entre les rivières de Biaur & de Seron,* en Albigeois; ce qui est conforme au testament qu'elle[3] & le vicomte Matfred, son mari, avoient fait en 966. Elle lui laisse de plus ses coupes d'or avec la moitié des fruits des terres de Florensac & de Nébian, &c. Elle dispose, en faveur de l'autre, du village de Colombier dans le diocèse de Béziers, d'un bassin & de deux chandeliers d'argent, de la moitié des revenus de Narbonne, &c. Elle réserve l'autre moitié, avec plusieurs domaines, pour la dotation d'un monastère dont elle avoit fait commencer le bâtiment au-dessous de cette ville sous le nom de Saint-Sauveur, & auquel elle destinoit pour abbesse sa fille, dont elle ne marque pas le nom; nous apprenons d'ailleurs qu'elle s'appeloit Trudgarde[4]. La vicomtesse Adélaïde recommande ensuite à ses sœurs Arsinde, Ermessinde & Garsinde, & *à la comtesse Arsinde,* d'achever de construire le

[1] *Marca Hispanica*, p. 920 & 922.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXIV.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXI.
[4] *Ibid.* n. CI.

monastère de Saint-Sauveur. Elle donne aux trois premières les terres qu'elle possédoit à Védillan, Tolmian & Armissan, dans le Narbonnois, pour en jouir pendant leur vie, avec substitution après leur mort en faveur du même monastère de Saint-Sauveur, si le bâtiment étoit achevé ; sinon elle substitue ces terres à diverses églises.

Il y a lieu de croire que le dessein qu'avoit la vicomtesse Adélaïde de fonder l'abbaye de Saint-Sauveur auprès de Narbonne n'eut pas son exécution ; car 1° elle ne dit pas un mot de ce monastère dans un autre testament qu'elle fit[1] treize ans après ; 2° suivant un acte[2] daté du mois d'octobre de la troisième année du règne de Hugues Capet, ou de l'an 989, « Ermessinde, surnommée *Bonne,* « donne à la cathédrale de Narbonne la troisième partie du village de Védillan, « dans le comté de Narbonne, *& la troisième partie de l'église, des dîmes, des* « *prémices & de tout l'honneur ecclésiastique,* avec défense à tout évêque, « vicomte, &c., de s'en emparer, & permission dans ce cas-là *au comte Roger* « *& à ses deux fils* de les revendiquer moyennant cent sols qu'ils donneroient « aux chanoines. » Or, comme la vicomtesse Adélaïde donne à la cathédrale de Narbonne le lieu de Védillan après la mort de ses sœurs, en cas que le monastère de Saint-Sauveur ne fût pas achevé, il s'ensuit qu'Ermessinde, sa sœur, n'est pas différente de celle qui donna le lieu de Védillan au chapitre de Narbonne en 989, & qu'ainsi le bâtiment du monastère de Saint-Sauveur demeura imparfait.

Éd. origin. t. II, p. 115.

Adélaïde fit plusieurs legs[3] en faveur des chanoines de la cathédrale de Saint-Just & de ceux de l'abbaye de Saint-Paul de Narbonne, & de différentes églises ou monastères de la Province, savoir : des abbayes de Saint-Pons, de Saint-Anian ou Saint-Chinian, de Caunes, de Saint-Laurent, & de Notre-Dame de Quarante, dans le diocèse de Narbonne ; des cathédrales de Carcassonne & de Béziers, des abbayes de la Grasse, de Joncels, de Saint-Thibéry, d'Aniane & de Vabre. Elle lègue à la cathédrale d'Albi, à l'église de Saint-Salvi & à l'abbaye de Saint-Michel de Gaillac les fruits ou revenus des lieux de Pouzols, d'Ourban & de Corras, trois terres situées dans l'Albigeois. Elle donne enfin la liberté à quelques-uns de ses serfs de l'un & de l'autre sexe, & fait un legs à Ermengaud & Raimond, ses fils & ses exécuteurs testamentaires, à condition qu'ils donneroient un grand festin.

La comtesse Arsinde, à qui la vicomtesse de Narbonne recommande la construction du monastère de Saint-Sauveur, est sans doute la même qu'Arsinde, première femme de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, laquelle devoit être par conséquent en vie en 977. Nous avons aussi dans ce siècle une autre comtesse de même nom, veuve en 959 d'Arnaud, comte de Carcassonne ; mais il n'y a aucune preuve qu'elle ait vécu jusques en 977, & il n'en est fait aucune mention après l'an 960.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXIX.

[2] Archives de la cathédrale de Narbonne.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXIV.

III. — *Comtes de Provence.*

On trouve encore alors une troisième comtesse nommée Arsinde; c'est la première femme de Guillaume I, comte de Provence, lequel, vers l'an 968, succéda dans ce comté avec son frère Rotbold, à Boson II, leur père. Guillaume I & Arsinde, sa femme, firent donation[1] de la ville de Pertuis, dans le diocèse d'Aix, à l'abbaye de Montmajour[2], au mois de juin de la quarante-
An 979
deuxième année du règne de Conrad le Pacifique, c'est-à-dire de l'an 979. Ce comte épousa en secondes noces Adélaïde, dont il eut Guillaume II, qui confirma[3] cette donation & y souscrivit dans la suite avec sa mère.

IV. — *Victoire de Roger I, comte de Carcassonne, sur Oliba Cabreta, comte de Cerdagne. — Comtes de Comminges.*

Un moderne[4] paroît confondre cette dernière avec la comtesse Adélaïde, que Roger I, comte de Carcassonne, avoit déjà épousée en 979, comme nous l'apprenons d'une donation[5] qu'ils firent alors avec Raimond leur fils, du lieu de Corneillan, à l'abbaye de Saint-Hilaire, dans le diocèse de Carcassonne, dont Benoît étoit abbé. Parmi les souscriptions de cet acte on trouve celles *d'un comte Arnaud, fils d'Adélaïde*, & de Pierre, évêque & comte, qui, selon les apparences, étoient parens de Roger & de la même maison. Nous croyons[6] que le premier étoit comte de Comminges en partie, & fils de Roger, frère d'Arnaud, comte de Carcassonne; que c'est de lui que descendent les comtes héréditaires de Comminges qui vivoient au douzième siècle, & que Pierre étoit son frère & évêque de Conserans. Le reste du Comminges étoit alors possédé, partie par le même Roger I, comte de Carcassonne, partie par Raimond son frère, dont il est fait mention en différens[7] actes du pays. Ce dernier eut un fils nommé Bernard, lequel lui succéda dans la portion du Comminges qui lui étoit tombée en partage.

An 981
Roger I, comte de Carcassonne, fit deux ans après une nouvelle donation à l'abbaye de Saint-Hilaire, en reconnoissance du secours qu'il reçut de ce saint dans un extrême péril où il se trouva. Oliba Cabreta, fils puîné de Miron & petit-fils de Wifred le Velu, comtes de Barcelone, prince naturellement inquiet & querelleux, & maître[8] d'un grand domaine qui comprenoit les comtés de Besalu, de Berga & de Cerdagne au delà des Pyrénées, & ceux de Fenouillèdes, de Conflant & de Valespir en deçà de ces montagnes, s'étoit rendu ex-

[1] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 9 & suiv.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXV, la 1re charte citée sous ce numéro.

[3] Voyez tome IV, *Note* XIV.

[4] Mabillon, ad ann. 978, n. 74.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXV, la 1re charte citée sous ce numéro.

[6] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 28 & suiv.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXV, la 1re charte citée sous ce numéro. — Voyez tome IV, *Note* XXII.

[8] *Gesta Comitum Barcinonensium*, c. 7. — *Marca Hispanica*, p. 541. — *Ibid.* p. 1257.

trêmement redoutable à ses voisins. Il eut entre autres un différend avec le comte Roger. On ignore le sujet de leur querelle, mais il paroît que ce fut à l'occasion du comté de Razès que leurs prédécesseurs avoient possédé [1] anciennement en commun & qu'ils avoient partagé vers la fin du neuvième siècle. Peut-être qu'Oliba, qui descendoit en ligne droite des anciens comtes de ce pays, disputa sa portion à Roger qui étoit d'une famille différente. Quoi qu'il en soit, le premier, ayant déclaré [2] la guerre à l'autre, s'avança dans le pays à la tête d'une armée & y fit le dégât. Roger, de son côté, s'étant mis en défense, marcha à la rencontre d'Oliba, qui l'attaqua le premier avec autant de fierté que de valeur. Le comte de Carcassonne, ne pouvant soutenir le choc & se voyant sans ressource, eut recours alors à Dieu & lui demanda la victoire par l'intercession de S. Hilaire, en qui il avoit une très-grande confiance. Il eut à peine achevé sa prière que, ranimant son courage & faisant un dernier effort pour repousser ses ennemis, il les mit en fuite & les poursuivit vivement. Il ramena ensuite ses troupes sur le champ de bataille, & vit avec étonnement que, parmi le grand nombre de morts & de blessés qui étoient restés sur la place, il n'y en avoit aucun des siens. On lui rapporta en même temps qu'on avoit aperçu S. Hilaire marcher à la tête de ses troupes & combattre en sa faveur: pénétré d'une vive reconnoissance envers son saint libérateur, il donna bientôt après à l'abbaye de Saint-Hilaire plusieurs alleux situés dans le Carcassés, conjointement avec Adélaïde son épouse, & Raimond & Bernard leurs fils, dont le dernier n'étoit pas encore baptisé, ainsi qu'il est marqué dans l'acte daté du mois d'août, la vingt-septième année de Lothaire. Roger y expose le motif de sa donation de la manière que nous venons de le rapporter, & anathématise ensuite, suivant le style & l'usage du siècle, tous ceux, *soit rois, soit comtes, soit évêques ou abbés, &c.*, qui usurperoient les biens qu'il donnoit à ce monastère. Il fit quelque temps après un voyage de dévotion à Rome [3] avec Adélaïde, sa femme &, à ce qu'il paroît, Raimond, son fils; & s'étant adressé au pape Benoît VII, il obtint une bulle qui confirme cette donation.

V. — *Guerre entre les comtes de Toulouse & de Carcassonne. — Le dernier fait sa paix avec Oliba Cabreta.*

Nous voyons que Roger eut aussi quelque démêlé avec Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & qu'il le vainquit [4] par l'intercession de S. Hilaire dans une guerre qu'ils eurent ensemble, ce qui l'engagea à faire de nouvelles libéralités au monastère de ce saint évêque; mais nous ignorons l'époque & les circonstances de cet événement. Le comte de Toulouse s'étoit peut-être ligué avec celui de Cerdagne contre Roger, & celui-ci les aura attaqués & vaincus dans la même occasion.

[1] Voyez ci-dessus, livre XII, n. LV.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXVI & CXXXIV.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXVIII.

[4] *Ibid.* n. CV.

Un habile[1] historien est persuadé que Roger & Oliba firent ensuite la paix, & que par leur traité le premier céda à l'autre le Capcir qui faisoit alors partie du comté de Razès, & qui en dépendoit du moins à la fin du neuvième siècle. Il ajoute, ce qui est fondé sur les anciens monumens, que le Capcir fut depuis uni au comté de Cerdagne, & possédé par Oliba & ses successeurs. On pourroit dire aussi que Roger céda par le même traité à Oliba le pays de Saut, de Donazan & de Pierrepertuse, qui anciennement étoient compris aussi dans le comté de Razès, s'il ne paroissoit[2] plus vraisemblable que tous ces domaines étoient déjà entrés dans la maison de Barcelone vers la fin du neuvième siècle avec le comté de Fenouillèdes, & que cette maison, qui possédoit auparavant par indivis, avec les comtes de Carcassonne, l'ancien comté de Razès dont ces pays dépendoient alors, le partagea avec eux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Oliba, qui avoit hérité du comté de Fenouillèdes des comtes de Barcelone ses parens, transmit[3] avec ce comté le Capcir, le Donazan & les pays de Saut & de Pierrepertuse à ses descendans.

Au reste, tous ces différens pays ont toujours fait partie du diocèse de Narbonne jusques au commencement du quatorzième siècle, que le comté de Fenouillèdes, le Capcir, le Saut & le Donazan en furent séparés, pour composer le nouveau diocèse d'Alet dont ils dépendent encore aujourd'hui. Le Capcir & le Donazan sont situés sur les frontières d'Espagne ou du diocèse d'Urgel, & sont soumis aujourd'hui pour le temporel à l'intendance de Roussillon. On parle le langage catalan dans le premier qui a environ quatre lieues d'étendue du midi au nord & autant du levant au couchant, & renferme une douzaine de paroisses. Le Donazan est au nord du Capcir & a trois lieues d'étendue de chaque côté; il comprend neuf bourgs ou villages. Le pays de Pierrepertuse, situé sur les frontières de celui de Fenouillèdes, dépend encore aujourd'hui du diocèse de Narbonne. Quant au pays de Saut, il est au couchant de celui de Fenouillèdes & au nord du Capcir & du Donazan; il a six lieues du couchant au levant & deux du midi au nord, & comprend dix-huit paroisses. Il fait partie du Languedoc, de même que celui de Pierrepertuse, & a eu autrefois des vicomtes.

Éd. origin. t. II, p. 117.

VI. — *Oliba Cabreta prend l'habit monastique au Mont-Cassin. — Partage de ses domaines entre ses fils.*

Oliba Cabreta répara quelques années après d'une manière bien édifiante le scandale qu'il avoit donné, tant par les désordres de sa vie que par l'abus de son autorité. L'abbaye[4] de Cuxa, située dans le comté de Conflant, portion du diocèse d'Elne, qui étoit du domaine de ce prince, avoit acquis

[1] *Marca Hispanica*, p. 86 & seq.

[2] Voyez ci-dessus, livre XII, n. LV.

[3] *Marca Hispanica*, p. 1029. — *Spicilegium*, t. 6, p. 432. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLI.

[4] Petrus Damianus, *Vita S. Romualdi*, c. 2 & 5. — Bollandistes, févr. t. 2, p. 108 & suiv. — *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 874 & seq. — Voyez tome IV, *Note* XXVII.

alors une si grande réputation de régularité sous le gouvernement de l'abbé Guarin, dont on a déjà parlé ailleurs, que plusieurs illustres personnages y étoient venus d'Italie se ranger sous sa discipline. Les principaux furent le célèbre S. Romuald, qui fonda dans la suite l'ordre des camaldules, le B. Pierre Urseole, duc de Venise, Marin & Jean Gradenigo, lesquels vécurent pendant quelques années auprès de Guarin, dans la retraite & la pratique de toutes les vertus chrétiennes & religieuses. Le comte Oliba, touché de leur exemple, alla un jour visiter S. Romuald dans sa cellule & lui raconta en particulier, & comme en confession, toutes les actions de sa vie. Le saint, incapable de flatter les pécheurs dans leurs crimes, lui dit nettement qu'il n'y avoit de salut à espérer pour lui qu'en abandonnant le monde & en se retirant dans un cloître pour y faire pénitence. Le comte, surpris d'une décision qui lui parut trop sévère, répliqua que jamais ses confesseurs ne lui avoient parlé de cette manière, & ayant fait entrer dans la cellule quelques évêques & abbés qui l'avoient accompagné, il leur proposa l'avis que S. Romuald venoit de lui donner; ils l'approuvèrent tous d'un commun accord & avouèrent que la crainte seule les avoit empêchés de lui parler avec la même liberté. Oliba, après les avoir fait retirer, convint avec le saint qu'il iroit au Mont-Cassin sous prétexte de pèlerinage & qu'il s'y consacreroit à Dieu par la profession monastique.

S. Romuald ayant été obligé bientôt après de repasser en Italie pour soutenir la conversion de son père qui, après avoir abandonné le siècle, étoit prêt à s'y rengager, confia la conduite du comte de Cerdagne à l'abbé Guarin, à Marin & à Jean Gradenigo, qui accompagnèrent ce prince au delà des Alpes. Pierre Urseole étoit alors déjà mort à Cuxa, en odeur de sainteté. Oliba ayant mis ordre à ses affaires & cédé ses biens & ses dignités à ses fils, se mit en chemin en 988 [1] suivi de quinze mulets chargés de ce qu'il avoit de plus précieux. A son arrivée au Mont-Cassin, il congédia tous ses gens & embrassa l'état monastique dans ce célèbre monastère, où il mourut en [2] 990. Il laissa quatre fils d'Ermengarde sa femme, qui après sa retraite eut l'administration de ses domaines. Béranger [3], qui paroît avoir été l'aîné, succéda vers l'an 990 à Suniarius, dans l'évêché d'Elne, & mourut au commencement du onzième siècle. Bernard [4], le second, fit la branche des comtes de Besalu & eut en partage le comté de ce nom situé dans le diocèse de Girone, celui de Valespir dans le diocèse d'Elne & enfin celui de Fenouillèdes avec le pays de Saut & de Pierrepertuse, dans le diocèse de Narbonne. Oliba, qui étoit le troisième, prit d'abord la qualité de comte, & si nous en croyons un moderne [5], il succéda à son père dans les comtés de Termes & de Fenouillèdes; mais outre qu'il est certain que ce dernier comté fut du domaine de Bernard, son frère, on n'a aucune preuve que le Termenois

[1] Voyez tome IV, *Note* XXVII.

[2] *Gesta comit. Barcinon. Marca Hispanica*, p. 541.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 4.

[4] *Marca Hispanica*, p. 1029 & seq.

[5] Besse, *Histoire des évêques de Carcassonne*, p. 83 & suiv.

ait jamais eu titre de comté & qu'il ait appartenu à Oliba Cabreta ou à sa postérité. D'ailleurs, tout ce que cet auteur rapporte est si embrouillé, si rempli de fables, d'anachronismes & de conjectures hasardées, qu'on n'y peut faire aucun fond. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'Oliba [1], fils d'Oliba Cabreta, prit l'habit monastique dans l'abbaye de Ripoll, & qu'en 1009, il fut élu abbé de ce monastère qui étoit alors fort célèbre. On y possédoit entre autres reliques celles de S. Audalde, martyr, qui y avoient été transférées [2] du diocèse de Toulouse, sous le règne du roi Lothaire. Oliba fut aussi élu la même année abbé de Cuxa, & en 1019, évêque d'Ausone ou de Vic dans la Marche d'Espagne. Il conserva cet évêché avec ces deux abbayes dont il fut véritablement le père, jusques à sa mort arrivée en 1047. Guifred ou Wifred, le dernier des fils d'Oliba Cabreta [3], a donné l'origine aux comtes de Cerdagne; il eut en partage le comté de ce nom, dans le diocèse d'Urgel, avec le Capcir & le Donazan en deçà des Pyrénées. Il eut outre cela le comté de Berga, qui dépendoit du diocèse d'Ausone, & le comté de Conflant dans celui d'Elne. Ermengarde, mère de ces princes, avoit encore sans doute en 994 l'administration de tous leurs domaines, car elle présida alors à un plaid tenu [4] dans le Valespir, avec Béranger, évêque d'Elne, *son fils*, Tote, *sa bru*, femme de Bernard, comte de Besalu, le vicomte Oliba, & les autres seigneurs du pays, *ses vassaux*. Enfin, la même Ermengarde & le comte Bernard, son fils, firent une donation, la sixième année du règne du roi Hugues Capet, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Lez, dans le pays de Fenouillèdes. Nous avons cru devoir entrer dans ce détail pour faire connoître les descendans d'Oliba Cabreta, qui, outre qu'ils étendirent leur domaine dans la Province, eurent part dans la suite à divers événemens de notre histoire.

Éd. origin. t. II, p. 118.

VII. — *Le roi Lothaire se rend en Auvergne. — Troubles de ce pays.*

An 982

Le roi Lothaire fit un voyage en Auvergne en 982, avec la reine Emme, sa femme, comme il paroît par la date de deux diplômes [5] qu'il accorda alors en faveur des abbayes de Saint-Pierre de Roses & de Ripoll dans la Marche d'Espagne. Le mariage du jeune Louis, son fils, qu'il avoit associé au trône trois ans auparavant, & qui épousa [6] vers ce temps-là Blanche, fille d'un seigneur ou comte d'Aquitaine, fut peut-être le motif principal de ce voyage. Lothaire peut aussi y avoir été engagé par quelques troubles qui s'élevèrent alors, à ce qu'il paroît, en Auvergne. Nous apprenons en effet d'une [7] lettre du fameux Gerbert, écrite vers ce temps-là à Géraud, abbé d'Aurillac, qu'un seigneur nommé Hugues *Raymundi*, ou fils de Raimond, avoit fait quelque entreprise sur ce pays.

[1] *Marca Hispanica*, p. 1297. — Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 6 & suiv.

[2] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 8.

[3] *Spicilegium*, t. 6, p. 432 & seq.

[4] *Marca Hispanica*, p. 948 & seq. — Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 4.

[5] *Marca Hispanica*, p. 410, 929 & seq.

[6] Adhém. de Chabanais, p. 167. — Glaber, l. 1, c. 3.

[7] Gerbert, *Epist.* 35.

Cet Hugues pourroit bien n'être pas différent de Hugues, fils de Raimond, comte de Rouergue de la maison de Toulouse, qui depuis la mort de Raimond-Pons avoit été dépouillée du comté d'Auvergne. Or, comme ce comté entra[1] vers ce temps-là dans la maison des vicomtes de Clermont, il paroît assez vraisemblable que les Auvergnats secouèrent le joug des comtes de Poitiers auxquels Louis d'Outre-mer les avoit assujettis, & qu'ils reconnurent alors de nouveau les princes de la maison de Toulouse pour leurs seigneurs, jusqu'à ce qu'enfin ceux-ci donnèrent en fief le comté d'Auvergne aux vicomtes de Clermont, du consentement de Lothaire, qui se sera rendu ainsi dans le pays pour le pacifier.

VIII. — *Guillaume, comte de Toulouse, s'empare de l'abbaye de Beaulieu dans le Limousin, & la donne en fief.*

Raimond I, comte de Rouergue[2], eut un fils, un frère & un neveu nommés Hugues. Nous conjecturons que les vicomtes de Comborn dans le Limousin tirent leur origine du dernier, & que c'est de lui qu'a voulu parler un historien[3] contemporain, quand il a dit que *Hugues, l'un des principaux seigneurs d'Aquitaine, acquit par les droits de la guerre l'abbaye de Beaulieu* dans le bas Limousin, dont Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, s'étoit emparé, suivant les actes[4] du concile de Limoges de l'an 1031.

On a déjà remarqué que, dans le dixième siècle, les grands vassaux, sous prétexte de patronat, se rendirent maîtres de la nomination aux évêchés & aux abbayes, qu'ils regardoient comme des fiefs mouvans de leur domaine, & qu'ils exercèrent sur les monastères une autorité despotique en qualité d'abbés laïques. Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, ne fut pas plus religieux en cela que les autres princes de son temps; & soit qu'il prétendît quelque droit sur l'abbaye de Beaulieu, située vers les frontières du Querci dont il possédoit le comté, & à laquelle ses ancêtres avoient fait du bien, soit pour quelque autre raison que nous ignorons, il s'en saisit à main armée & la donna *en bénéfice* au comte de Périgord, qui la donna lui-même à Hugues, vicomte de Comborn; en sorte que ce dernier la tint en arrière-fief du comte de Toulouse.

Ce vicomte eut un fils[5] appelé Bernard, qui, après avoir pris l'habit monastique dans l'abbaye de Solignac en Limousin, alla dans celle de Fleuri-sur-Loire pour y étudier les belles-lettres, sous la discipline du célèbre Abbon qui en fut depuis abbé. Le vicomte Hugues rappela quelque temps après son fils Bernard, lui procura l'abbaye de Solignac, & enfin vers l'an 983, celle[6] de Éd. origin. t. II, p. 119.

[1] Voyez tome IV, *Note* XVII, n. 7.
[2] *Ibid. Note* VIII, n. 40 & suiv.
[3] Aimoin, *Vita S. Abbonis. — Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 1, p. 45.
[4] *Conciles*, t. 9, p. 898.
[5] Aimoin, *Vita S. Abbonis. — Acta Sanctorum ordin. sancti Benedicti*, saec. 6, part. 1, p. 45.
[6] Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, ad ann. 983, n. 35. — Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 40 & suiv.

Beaulieu qu'il avoit obtenue du comte de Périgord; ce qui nous donne à peu près l'époque de l'usurpation de cette dernière par Guillaume Taillefer.

IX. — *Évêques de Carcassonne.*

Roger I, comte de Carcassonne, traita plus favorablement celle de Saint-Hilaire à laquelle il laissa une entière liberté pour l'élection de ses abbés, & qu'il combla de biens. Il lui donna entre autres le lieu de Corneille, où il fit bâtir une église qu'Aymeri, évêque de Carcassonne, consacra à sa prière, de sa femme Adélaïde, & de ses fils Raimond & Bernard, *le premier de novembre de*[1] *l'an 984, la seconde année de son ordination.* Ce prélat succéda donc au plus tard en 983 à Francon, évêque de Carcassonne, son prédécesseur[2].

X. — *Raimond II, comte de Rouergue & marquis de Gothie, sert en Espagne contre les Sarrasins. — Louis V succède au roi Lothaire, son père.*

An 984

Il paroît que le même Roger & les autres seigneurs de la Province marchèrent vers ce temps-là au secours de Borrel, comte de Barcelone, occupé alors à soutenir la guerre contre les Sarrasins, qui le défirent dans une bataille rangée, assiégèrent sa capitale & la prirent[3] en 985. Nous savons[4] du moins que Raimond II, comte de Rouergue & marquis de Gothie, porta les armes contre ces infidèles, qu'il les battit dans une occasion, & qu'en mémoire de sa victoire il fit présent des riches dépouilles qu'il remporta alors sur eux à l'abbaye de Conques. Cette guerre engagea peut-être le roi Lothaire à venir la même année en Aquitaine & à s'avancer[5] jusques à Limoges; car il est assez vraisemblable que Borrel lui demanda du secours. On pourroit croire aussi que Lothaire passa alors la Loire dans le dessein de ramener son fils[6]. La reine Blanche, femme de ce jeune prince, laquelle ne l'aimoit pas, lui avoit persuadé d'aller avec elle voir ses parens, & elle l'avoit ensuite abandonné pour se retirer chez eux. Quoi qu'il en soit, le roi Lothaire, peu de temps après son retour en France, mourut le 2 de mars de l'an 986. Ce prince digne d'un meilleur siècle auroit fait honneur au trône, si la France eût été moins divisée par les factions & l'ambition des grands. Il ne tint pas à lui qu'il ne réunît à la couronne toutes les différentes parties de la monarchie qui en avoient été séparées, & que la foiblesse du gouvernement avoit laissé usurper sous les règnes précédens. Il n'omit rien entre autres pour remettre sous son obéissance l'ancien royaume de Lothaire, mais[7] il se vit obligé de le céder *en bénéfice* ou en fief aux rois de Germanie.

(Marginal dates: An 985; An 986)

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXIX, la 3e charte citée sous ce numéro.

[2] Voyez tome IV, *Note* LXIV, *Suite chronologique des évêques de Carcassonne.* [E. M.]

[3] *Marca Hispanica*, p. 411 & 542.

[4] Voyez tome V, Chroniques, n. II.

[5] Adhémar de Chabanais, *Chronicon*, p. 167, & *Historia abb. S. Martialis*, p. 272.

[6] Glaber, l. 1, c. 3.

[7] Duchesne, t. p.2, 626 & suiv.

XI. — *Fin de la seconde race de nos rois.* — *Élection de Hugues Capet.* — *On refuse de le reconnoître en Aquitaine & en Languedoc.*

Lothaire eut pour successeur Louis, son fils, qu'il avoit associé au trône depuis sept ans, & à qui quelques-uns de nos historiens ont donné le surnom de *Fainéant;* mais sa jeunesse, la brièveté de son règne qui ne dura qu'un an & quelques mois, & la valeur qu'il fit paroître durant le siége de la ville de Reims dont il se rendit maître, font assez voir que c'est à tort qu'on lui a donné un semblable surnom. On voit d'ailleurs qu'il se mit en [1] état de marcher à la tête d'une armée au secours de Borrel, comte de Barcelone, dans la guerre que ce dernier soutenoit contre les Sarrasins. Ses nouvelles brouilleries avec la reine Blanche, son épouse, qu'il reprit, ne contribuèrent pas peu à abréger ses jours, & on prétend [2] qu'elle l'empoisonna. Il mourut sans enfans, le 21 de mai de l'an 987, âgé d'environ vingt ans.

Sa mort causa une grande révolution dans le royaume. Charles, duc de la basse Lorraine, son oncle paternel, qui devoit naturellement lui succéder, tâcha de s'assurer la couronne; mais Hugues Capet, duc de France, & petit-neveu d'Eudes qui un siècle auparavant avoit été élu roi de France, la lui disputa & fut assez heureux pour gagner à son parti la plupart des seigneurs des provinces situées à la droite de la Loire, qui l'élurent roi de France à Noyon, & le firent couronner à Reims le 3 de juillet de l'an 987. Il ne paroît pas qu'aucun des prélats & des grands vassaux des provinces méridionales ait concouru à son élection, & c'est sans fondement qu'on assure [3] que Gui, évêque du Puy, y assista. Nous voyons au contraire que tous ces seigneurs furent d'abord favorables à Charles, son compétiteur, ou qu'ils demeurèrent du moins dans la neutralité. An 987

Guillaume IV, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, surnommé Fier-à-Bras, fut un des principaux qui refusèrent de se soumettre à Hugues Capet. Un ancien historien [4] prétend que le dernier, aussitôt après son élection, déclara la guerre à ce duc & vint assiéger Poitiers; que le siége traînant en longueur, il le leva; que s'étant mis en chemin pour retourner en France, Guillaume se mit à sa poursuite à la tête des Aquitains, & qu'enfin les deux armées s'étant rencontrées vers les bords de la Loire, le duc fut entièrement défait & obligé de demander la paix à Hugues; mais il a confondu cette expédition avec une semblable que Hugues le Grand, père de Hugues Capet, entreprit [5] en 955 contre Guillaume Tête-d'Étoupes, comte de Poitiers. Quoi qu'il en soit, il est certain [6] que Guillaume Fier-à-Bras refusa d'abord l'obéissance à Hugues Capet; que celui-ci entra dans le Poitou [7] à la tête d'une armée pour Éd. origin. t. II, p. 120.

[1] Gerbert, *Epist.* 71.
[2] Adhémar de Chabanais, p. 167.
[3] Théodore, *Histoire de N.-D. du Puy,* p. 182.
[4] Adhémar de Chabanais, p. 167.
[5] Frodoard, *Chronicon,* p. 619.
[6] *Vita S. Genulphi,* Duchesne, t. 3, p. 465.
[7] Besly, *Histoire des comtes de Poitou,* p. 285 & 290.

l'obliger à se soumettre, & que ce duc le reconnut enfin & lui étoit déjà soumis en 989 ou 990.

La date de quelques chartes du Limousin, dont Guillaume possédoit le comté particulier, pourroit cependant nous faire croire qu'il ne se soumit pas sitôt à Hugues. L'une de ces chartes est datée [1] du mois de septembre, *régnant le roi Hugues, & dans l'attente de Charles.* Une autre *est du mois de mars, la seconde année de Charles;* & une troisième *du mois de janvier, la cinquième année qu'on espéroit d'avoir Charles pour roi* (*sperante Carolo rege*); mais comme ces actes regardent quelques vassaux d'Archambaud premier du nom, vicomte de Comborn, ils prouvent seulement que ce seigneur ne reconnoissoit pas Hugues; ainsi, c'est sans le moindre fondement qu'un historien [2] moderne a avancé « qu'on ne voit pas qu'après la soumission de Guillaume Fier-à-Bras à « Hugues Capet, *aucun seigneur au delà de la Loire* ait pris le parti de Charles. » Il est d'ailleurs certain [3] qu'en 1009 on reconnoissoit encore dans le Limousin les fils de ce dernier prince.

Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & Raimond II, comte de Rouergue, son cousin, qui dominoient presque sur tout le Languedoc, ne se pressèrent pas aussi de se soumettre à Hugues Capet; & il paroît, comme nous le verrons plus bas, que le premier se déclara en faveur de Charles, compétiteur de ce prince.

XII. — *Pons, comte d'Albigeois, frère de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.*

Pons, à qui le même Taillefer, son frère puîné, avoit [4] cédé le comté d'Albigeois, ne reconnut pas non plus Hugues Capet les premières années du règne de ce prince, comme l'on voit par une [5] lettre de franchise ou de sauvegarde qu'il accorda à l'évêque & au chapitre d'Albi, *au mois de septembre, le quatorzième jour de la lune, le roi Lothaire étant mort, la deuxième année que Louis, son fils, commença de régner;* ce qui fait voir qu'au mois de septembre de l'an 987, on continuoit de dater en Albigeois par les années du règne de Louis V, quoique ce prince fût mort depuis quatre mois & que Hugues Capet eût été déjà élu en sa place.

Pons prend la [6] qualité *de comte d'Albi* dans une autre donation qu'il fit vers le commencement de la même année en faveur d'Amélius, évêque de cette ville, & des chanoines de sa cathédrale, du village & de l'église des SS. Amarand & Eugène de Vieux. Cette église étoit alors desservie par un abbé nommé Benoît, un prévôt & des chanoines, qui étoient soumis à ce même évêque & à son chapitre. Le comte Pons fit donation aux derniers, par cet acte, de diffé-

[1] Baluze, *Historia Tutel.* p. 384.
[2] Daniel, *Histoire de France,* t. 1, p. 999.
[3] Mabillon, ad ann. 987, n. 94.
[4] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 39.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numero CXXIII, la 2e charte citée sous ce numéro.
[6] *Ibid.* n. CXXIII, la 1re charte citée sous ce numéro. — Voyez tome IV, *Note* VIII.

rentes terres; & par les lettres de sauvegarde dont on a déjà parlé, il leur donna, *de l'avis du vicomte Isarn & de ses autres vassaux* (*virorum meorum*), la justice du même lieu de Vieux, dont il avoit fait marquer les limites par des croix.

Pons, frère de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, possédoit donc le comté d'Albigeois en 987, & il devoit l'occuper depuis quelques années, car ce pays étoit déjà gouverné par [1] un comte particulier sous le règne de Lothaire. Nous apprenons d'ailleurs que Pons fut marié [2], & qu'Artaud, *son beau-fils* (*privignus*), que sa femme avoit eu d'un premier mariage, le surprit & l'assassina. Ce prince mourut apparemment sans postérité, puisque Guillaume Taillefer, son frère, se qualifioit comte d'Albi [3] au commencement du onzième siècle. Ainsi, celui-ci aura réuni l'Albigeois à son domaine après cet événement tragique.

XIII. — *Vicomtes de Lautrec. — Frotaire transféré de l'évêché d'Albi à celui de Nimes.*

Éd. origin. t. II, p. 121.

Quant au vicomte Isarn, par le conseil duquel le comte Pons accorda des lettres de sauvegarde au lieu de Vieux en Albigeois, nous ne doutons pas qu'il ne le fût de Lautrec, & le même que le vicomte de ce nom dont Garsinde, comtesse [4] de Toulouse, fait mention dans le testament qu'elle fit vers l'an 974; car 1° il n'y avoit alors dans l'Albigeois que cette vicomté & celle d'Albi ou d'Ambialet : or, cette dernière appartenoit dans le même temps à [5] Aton II; Isarn devoit donc occuper l'autre. 2° Nous verrons dans la suite le nom d'Isarn se perpétuer suivant l'usage de ces siècles dans la maison des vicomtes de Lautrec. 3° Nous avons un acte [6] sans date par lequel Frotaire, évêque, fils d'Ermentrude, fait serment à *Isarn, fils de Rengarde,* au sujet du château de Lautrec qu'ils possédoient en commun, avec promesse de n'y nommer aucun châtelain sans le consentement l'un de l'autre, preuve qu'ils étoient de la même famille. Aussi avoient-ils fait un accord, suivant le même acte, de se succéder en cas de prédécès, tant dans le château de la Bruguière que dans divers autres domaines. Ce Frotaire, évêque, ne paroît [7] pas différent de l'évêque de Cahors de ce nom, décédé [8] en 990. Ce prélat & le vicomte Isarn étoient sans doute fils de Sicard, vicomte de Lautrec, qui vivoit en 940, mais de différens lits, à moins que Frotaire n'ait été neveu d'Isarn, ce qui est beaucoup plus probable. Ce dernier fut vraisemblablement père du *vicomte Sicard,* qui se dit fils d'Avierne, & qui fit un pareil serment au même Frotaire, évêque, fils d'Ermentrude, pour le château ou vicomté de Lautrec dont chacun possédoit une partie, par un acte [9] qui n'est pas daté & qui doit être antérieur à

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXIX.
[2] Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 2, p. 535.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXL.
[4] *Ibid.* n. CXI.
[5] Voyez tome IV, *Note* XXI.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXIX.
[7] Voyez tome IV, *Note* XXI.
[8] *Spicilegium,* t. 8, p. 154.
[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXV.

l'an 990, dans la supposition que Frotaire, évêque de Cahors, est le même que l'évêque de ce nom, fils d'Ermentrude, dont on vient de parler.

Amélius, évêque d'Albi, avoit succédé en 987 à un autre Frotaire, *fils de Gauciane*, après que ce dernier eut été transféré [1] à l'évêché de Nimes, dont Bernard II occupoit encore le siége au mois de mars de l'an 986. Frotaire étoit déjà évêque de cette dernière ville au mois de mars de l'année suivante, suivant une charte datée *régnant Notre-Seigneur Jésus-Christ*, ou de la première année du règne de Hugues Capet. Il fut d'autant plus aisé à ce prélat de se procurer l'évêché de Nimes, qu'il étoit frère d'Aton II, vicomte de cette ville, & que les comtes & les vicomtes avoient alors la meilleure part dans l'élection des évêques. Nous conjecturons qu'Amélius, son successeur dans l'évêché d'Albi, est le même qu'Amélius, neveu de Garsinde, comtesse de Toulouse, dont on a parlé ailleurs [2].

XIV. — *Le Languedoc continue de refuser l'obéissance à Hugues Capet.*

Le pays d'Albigeois ne fut pas le seul du Languedoc qui fit difficulté de reconnoître Hugues Capet après son élection & son couronnement; les autres diocèses de la Province qui étoient sous la domination de différens princes de la maison de Toulouse lui refusèrent également l'obéissance. L'auteur [3] d'une chronique abrégée des rois de France, écrite dans le pays au onzième siècle, s'exprime en ces termes au sujet de ce roi & de Robert, son fils : *Louis V étant mort, Hugues Capet, qui auparavant avoit été duc, s'empara du gouvernement & régna en France pendant dix ans. Après sa mort, Robert, son fils, régna & fit mettre en prison Charles & ses fils qui étoient de la race de nos rois.* Il paroît par là que ce chronographe regardoit Hugues Capet comme un usurpateur. Mais pour entrer dans un plus grand détail sur ce qui se passa après cette grande révolution, tant dans les pays soumis à la domination de la maison des comtes de Toulouse que dans le reste de la Province, nous commencerons par le Rouergue, que Raimond II occupoit alors avec le marquisat de Gothie.

Il y a lieu de croire que Hugues Capet n'étoit pas encore reconnu pour roi dans le diocèse de Rodez, ni dans celui de Lodève, au mois de mai de l'an 988,
An 988 par la date de deux donations : l'une [4], qui est du 21 de ce mois, *Dieu régnant, dans l'attente d'un roi*, regarde l'abbaye de Vabre, dans le premier diocèse, & Bernard, son abbé; l'autre, qui est du 22 du même mois, *Dieu régnant & dans l'espérance d'un roi*, fut faite [5] en faveur de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, dans le diocèse de Lodève. Un seigneur de Rouergue fit cette
Éd. origin. t. II, p. 122. dernière donation en action de grâces de ce qu'étant allé le jour des Rameaux

[1] Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 7 & suiv.

[2] Voyez tome IV, *Note* LXXI, la *Suite chronologique des évêques d'Albi*. [E. M.]

[3] Voyez tome II, Chroniques, n. II.

[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 58.

[5] Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, ad ann. 987, n. 100.

dans l'église de Saint-Guillem pour demander à Dieu la grâce de vaincre son adversaire dans un combat singulier, il avoit été exaucé. Nous avons encore deux autres actes qui prouvent que Hugues n'étoit pas reconnu dans le diocèse de Lodève entre la fin de l'an 987 & le commencement de l'année suivante. Le premier qui est une donation [1] de S. Fulcrand, évêque de Lodève, en faveur de la même abbaye de Saint-Guillem, est daté du 25 de novembre, *Dieu régnant & dans l'attente d'un roi;* & l'autre [2] est le testament de ce prélat du 4 février, *sous le gouvernement de Jésus-Christ & dans l'attente d'un roi.*

XV. — *Testament de S. Fulcrand, évêque de Lodève.*

Ce dernier acte, qui est un monumcnt de la piété de Fulcrand, nous apprend l'usage qu'il fit de son domaine, & qu'il le consacra presque entièrement à de bonnes œuvres. Il lègue plusieurs églises & plusieurs alleux dans le comté de Lodève à l'abbaye de Saint-Sauveur qu'il avoit fondée dans cette ville, & qu'il mit sous la protection de Matfred, évêque de Béziers & des chanoines de la cathédrale. Il veut que les moines jouissent en commun de tous ces biens, & défend de les donner en fief à aucun seigneur. Il lègue ensuite des biens considérables à sa cathédrale de Saint-Geniès & à ses différens autels, c'est-à-dire qu'il y fonda autant de chapelles. Il laisse entre autres à cette église le château de Gibret avec tout ce qu'il possédoit à *Vinadobre, dans la viguerie de Gignac,* & plusieurs églises dont il se réserva l'administration pendant sa vie, & qu'il donna ensuite à Matfred, évêque & à son chapitre. Il fait des legs aux archidiacres, à divers chanoines & autres ecclésiastiques de son église, à condition pour quelques-uns de donner la *réfection aux frères chanoines,* certaines festivités de l'année, le jour de son sacre & celui de sa mort, & de fournir alors le luminaire. Il désigne à cet effet plusieurs alleux, de l'administration desquels il charge l'évêque Matfred & ses chanoines, avec défense à ce prélat, ou à quelque comte ou autre puissance que ce soit, de donner ces biens *en fief ou en alleu,* voulant qu'après la mort du même Matfred, tous ces alleux reviennent au profit commun des chanoines, à condition qu'ils satisferoient aux charités dont il les charge.

S. Fulcrand donne diverses terres qu'il possédoit dans le Rouergue à l'abbaye de Joncels, dans le diocèse de Béziers, entre autres un village qu'il avoit acquis du *vicomte Eledon* ou Eldenon, & dont il laisse l'usufruit à l'abbé Étienne, avec défense de prêter serment de fidélité à personne, c'est-à-dire de le prendre en fief d'aucun seigneur. Il charge cet abbé de célébrer tous les ans son anniversaire & de faire quelques charités. Il lègue enfin divers autres biens qui lui appartenoient dans le pays de Nimes, entre autres la partie du château de Roquefeuil dont il avoit hérité de *Bernard, son cousin,* à l'abbaye de Saint-Pierre de Nant, située sur les confins du Rouergue & du

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXI, la 1re charte citée sous ce numéro.

[2] Bollandistes, févr. t. 2, p. 897 & suiv. — Archives de l'église de Lodève.

diocèse de Lodève. Il nomme pour ses exécuteurs testamentaires l'évêque Matfred, deux archidiacres de son église, deux abbés, l'un nommé Angelmar & l'autre Étienne, un chanoine & *tous les autres frères qui vivoient sous la règle canoniale dans l'église de Lodève;* preuve que la vie commune étoit dès lors en usage dans cette cathédrale. S. Fulcrand l'y avoit sans doute introduite. Ce saint prélat donne pouvoir à ses exécuteurs testamentaires de distribuer à leur gré aux évêques, aux chanoines, aux moines, &c., ses meubles, son argenterie, ses ornemens & tout l'argent monnoyé qu'on trouveroit chez lui le jour de son décès. Ce testament fut écrit par l'abbé Etienne & souscrit par Angelmar, abbé, par le prévôt, un archidiacre & onze chanoines de la cathédrale. Le premier étoit abbé de Joncels & l'autre de Saint-Sauveur de Lodève.

XVI. — *Matfred, évêque de Béziers, désigné successeur de S. Fulcrand.*

Quant à l'évêque Matfred dont S. Fulcrand fait mention si souvent dans son testament, cet acte nous fait comprendre qu'il avoit été dès lors élu pour succéder à ce saint prélat dans l'évêché de Lodève qu'il posséda, en effet, depuis la mort de ce dernier, arrivée dix-huit ans après, conjointement avec l'évêché de Béziers dont il étoit pourvu depuis longtemps. Cela nous fait conjecturer qu'il étoit fils de quelque comte ou vicomte du pays, lesquels, selon l'usage du siècle, se faisoient peu de scrupule de s'emparer des évêchés & d'en faire pourvoir leurs fils ou leurs plus proches; peut-être étoit-il de la maison de Narbonne, dans laquelle on trouve un vicomte de ce nom au milieu du dixième siècle. Il succéda dans l'évêché de Béziers à Bernard qui vivoit encore en 982, à ce qu'on prétend [1]; mais c'est sur l'autorité d'un acte [2] dont la date ne peut convenir qu'à l'an 977. Matfred pouvoit donc remplir le siége épiscopal de Béziers dès l'an 980; car c'est sans preuve qu'on a avancé [3] qu'il n'avoit été élu qu'en 992, & nous venons de voir, en effet, qu'il devoit l'être en 988 dans le temps du testament de S. Fulcrand, qui témoigne pour lui beaucoup de considération, ce qui est assez surprenant; à moins que le saint prélat ne fût persuadé qu'après sa mort Matfred opteroit pour l'un des deux évêchés de Béziers ou de Lodève, ce qu'il ne fit pas. Aussi l'illustre prélat [4], qui a composé l'histoire des évêques de Lodève, ses prédécesseurs, le traite-t-il d'usurpateur & d'intrus [5].

Éd. origin. t. II, p. 123.

[1] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 53.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXI.

[3] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 53.

[4] Plantavit, *Histoire des évêques de Lodève*, p. 75.

[5] Matfred, deuxième du nom, était parent d'Ermengaud, archevêque de Narbonne; il était archidiacre de Saint-Just quand il succéda en 979 à Bernard dans l'évêché de Béziers. S'étant fait élire évêque de Lodève en 1006, après la mort de S. Fulcrand, il administra en effet ce diocèse pendant neuf ans, conjointement avec celui de Béziers. — Voyez tome IV, *Note* LVIII, la *Suite chronologique des évêques de Béziers*. [E. M.]

XVII. — *Fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève. — Rétablissement de celle de Joncels.*

On doit inférer de ce testament que l'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève étoit déjà fondée en 988; on prétend[1] même qu'elle avoit déjà un abbé en 980, mais on n'en donne aucune preuve. L'auteur[2] de la Vie de S. Fulcrand rapporte que ce prélat la transféra dans une église qui étoit voisine de la cathédrale & qui subsistoit depuis longtemps sous le titre de Sainte-Croix; que Thierri, évêque de Lodève, prédécesseur de ce saint, avoit consacré cette église en l'honneur de S. Sauveur; que ce dernier, après l'avoir réparée et richement dotée, lui donna pour abbé Angelmar, homme sage & éclairé, qu'il aimoit beaucoup, & qui, après avoir été chanoine de Lodève, embrassa l'état monastique, & qu'enfin il acheva la construction du monastère en 996. Il semble donc que S. Fulcrand n'en fut que le restaurateur, puisqu'il ne fit *que le transférer* d'un lieu à un autre; mais il pourroit l'avoir d'abord fondé ailleurs. Quoi qu'il en soit, il en est regardé avec raison comme le principal fondateur, par les biens considérables qu'il lui laissa. On[3] ajoute que le saint ordonna que cette abbaye ne seroit soumise à l'avenir à d'autre puissance qu'à celle des évêques de Lodève, qui en seroient les protecteurs & les avoués, & auroient seuls l'autorité sur l'abbé & sur les moines, ce qu'on ne trouve marqué ni dans la vie, ni dans le testament du saint prélat. Il est vrai cependant que dans une dispute qui s'éleva en 1209 entre l'évêque de Lodève & les religieux de Saint-Sauveur, au sujet de l'élection de l'abbé, il fut[4] décidé que le premier étoit patron & tuteur de cette abbaye; qu'en conséquence les religieux ne pouvoient procéder à l'élection sans son consentement, & qu'enfin l'abbé élu devoit prendre de lui sa confirmation. Cette abbaye subsiste encore aujourd'hui sous la règle de S. Benoît.

Celle de Joncels fut également[5] redevable à la générosité & à la piété de Fulcrand. Divers seigneurs du voisinage qui en avoient envahi les biens, l'avoient réduite à une pauvreté extrême, lorsque S. Fulcrand, touché de la voir dans un état si déplorable, trouva moyen de l'*acquérir* de leurs mains, la rétablit, la réforma, la combla de bienfaits & y établit pour abbé Étienne, homme recommandable par sa piété, en qui il avoit une entière confiance.

XVIII. — *Hugues Capet reconnu dans une partie du Languedoc.*

On fit d'abord autant de difficulté de se soumettre au roi Hugues Capet dans les diocèses de Béziers & de Maguelonne, que dans celui de Lodève.

[1] Plantavit, *Histoire des évêques de Lodève*, append. p. 5.
[2] Bollandistes, févr. t. 2, p. 713.
[3] Plantavit, *Histoire des évêques de Lodève*, p. 62.
[4] *Ibid.* p. 109.
[5] Bollandistes, févr. t. 2, p. 713

C'est ce que nous inférons d'une donation [1] faite par un seigneur nommé *Aldo*, & surnommé *Baruncello*, c'est-à-dire petit baron, le 9 de janvier, *régnant Notre-Seigneur Jésus-Christ*, d'un alleu situé dans le comté de Béziers, à l'abbaye d'Aniane, dans le diocèse de Maguelonne. Nous avons une autre donation de ce seigneur à la même abbaye, *le* 13 *de juin, la première année du règne du roi Hugues*, d'un autre alleu situé dans le même comté; ainsi on voit par ces deux monumens : 1° que Hugues ne fut pas reconnu dans cette partie de la Province avant le mois de février de l'an 988; 2° qu'il l'étoit dans ce pays au mois de juin suivant; 3° que durant cette espèce d'interrègne on se servit de la formule *regnante Christo*.

XIX. — *Comtes de Substantion ou de Melgueil.*

Cette dernière remarque peut servir à fixer à peu près l'époque d'une donation [2] de Senegonde, comtesse de Substantion ou de Maguelonne, datée en général *du* 20 *de février, régnant Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Elle donne par cet acte, avec Pierre, évêque, son fils, le comte Bernard & Pierre, *ses petits-fils* (*nepotes*), Adélaïde, Constance & Guillelmette, ses petites-filles, à l'abbaye de Gellone ou de Saint-Guillem du Désert & à son abbé Gausfred, l'église de Sainte-Reparate & plusieurs terres situées *dans le pays de Maguelonne, dans le district du château de Substantion* & le territoire d'un village appelé *Sellatis*. Senegonde étoit donc veuve dans le temps de cette donation, dont il est aisé de fixer la date : 1° elle doit être postérieure à l'an 985, car Bernard, comte de Substantion ou de Melgueil, mari de cette comtesse [3], vivoit encore alors; 2° elle doit être rapportée aux premières années du règne de Hugues Capet, par les raisons que nous avons déjà dites, & non à l'an 978 ou à l'an 1045, comme l'a supposé un historien [4] moderne. Nous trouvons en effet, sur la fin du dixième siècle & au commencement du suivant, un Pierre, évêque de Maguelonne, qui ne peut être différent de l'évêque Pierre, fils de la même Senegonde; ainsi il aura succédé, dès l'an 988, à Ricuin, évêque de Maguelonne, son prédécesseur. Par là nous connoissons [5] la généalogie des comtes de Substantion ou de Melgueil à la fin du dixième siècle. Le comte Bernard II, mort après l'an 985 & avant l'an 988, aura eu au moins deux fils de Senegonde, sa femme : l'un dont nous ignorons le nom, qui mourut peut-être avant lui & qui fut père de Bernard III, lequel possédoit le comté de Substantion vers l'an 988, sous la tutelle & l'administration de la même Senegonde, son aïeule; & Pierre, évêque de Maguelonne [6].

Éd. origin. t. II, p. 124.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXI.
[2] *Ibid.* n. CXXV.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXX.
[4] Mabillon, ad ann. 978, n. 75; ad ann. 1045, n. 92.
[5] Voyez tome IV, *Note* XXII.
[6] Voyez, dans le tome III des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, le travail de M. A. Germain, intitulé : *Étude historique sur les comtes de Maguelone, de Substantion & de Melgueil.* [E. M.]

XX. — *Comtes de Carcassonne, de Razès & de Comminges.*

Il paroît, par une donation [1] que fit Roger premier du nom, comte de Carcassonne, avec Adélaïde, sa femme, en faveur de l'abbaye de Lézat, *au mois de décembre, régnant Notre-Seigneur Jésus-Christ,* que ce comte ne reconnoissoit pas non plus Hugues Capet au commencement de son règne. On pourroit cependant inférer de deux actes datés des deuxième & troisième années du règne de Hugues, que Roger étoit soumis à ce prince [2] dès l'an 988. Le premier est une vente en faveur de Benoît, abbé de Montolieu, & l'autre une restitution faite à l'abbaye de Saint-Hilaire, dans le diocèse de Carcassonne, d'un alleu situé dans le comté de Roussillon, par Raimond, comte de Comminges en partie, & fils d'Arnaud, comte de Carcassonne. Ce qu'il y a de certain, c'est que Roger I, comte de cette ville, reconnoissoit Hugues Capet pour roi au mois de novembre de la septième année du règne de ce prince, ou l'an 994, suivant un acte d'échange [3] qu'Udalgarius, abbé de Caunes, fit avec lui & la comtesse Adélaïde, sa femme, d'un alleu que cet abbé avoit *à Aiguesvives, dans la vicomté de Carcassonne, & dont il avoit hérité de ses parens.* Udalgarius étoit sans doute abbé de Caunes en 983, lorsqu'un seigneur du pays [4] donna aux SS. martyrs Alexandre, Amand, Luce & Audalde, dont on conservoit les reliques dans ce monastère, une terre dans le Minervois. Enfin Eudes, comte de Razès & frère de Roger, comte de Carcassonne, étoit soumis à Hugues Capet dès la septième année du règne de ce prince, ou l'an 995, suivant une donation [5] qu'il fit alors avec Altrude, sa femme, & Arnaud, leur fils, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Lez, au diocèse de Narbonne, & à Tructerand, son abbé.

XXI. — *Fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur de Nimes.*

On a lieu d'inférer qu'Aton II, vicomte d'Albi & de Nimes, refusoit encore d'obéir à Hugues en 993, d'une donation [6] qu'il fit avec Gerberge, sa femme, Bernard & Frotaire, leurs fils, de deux terres ou métairies situées dans le pays d'Albi, à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, *un samedi* 18 *de mars, Dieu régnant & dans l'attente d'un roi;* car, suivant la lettre dominicale, cet acte qui ne peut avoir été passé que sous le règne de ce prince, doit être de l'an 993. Il est certain [7] d'ailleurs qu'au commencement du règne de Hugues Capet on ne datoit les chartes du diocèse de Nimes que *depuis la mort de Louis, & du*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXIV.

[2] *Ibid.* n. CXXXI.

[3] *Ibid.* n. CXXXI, la 10e charte citée sous ce numéro.

[4] *Ibid.* n. CXIX, la 1re charte citée sous ce numéro.

[5] Archives de l'archevêché de Narbonne. — Voyez tome V, catalogue des chartes de l'église cathédrale de Narbonne.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXI, la 8e charte citée sous ce numéro.

[7] Voyez *Note* XVIII, n. 8.

règne de Jésus-Christ. Le titre le plus ancien de ce diocèse où il soit fait mention de Hugues Capet, est du mois de janvier, la quatrième année de son règne, c'est-à-dire de l'an 991, sous l'épiscopat de Frotaire.

Ce prélat fonda[1], cette même année, l'abbaye des filles de Saint-Sauveur, dite de *la Font,* dans sa ville épiscopale, près de l'ancien temple de Diane. Ce monastère fut soumis jusque vers l'an 1140 à celui de Saint-Bausile de Nimes, sous l'autorité de l'abbé de la Chaise-Dieu. Il fut entièrement ruiné par les calvinistes au seizième siècle, & les religieuses qui l'habitoient se retirèrent à Beaucaire, où elles se sont établies.

Éd. origin. t. II, p. 125.

XXII. — *Hugues Capet reconnu dans le Velai.*

Le Velai est un des pays du Languedoc qui différèrent le plus longtemps à reconnoître Hugues Capet. C'est ce qu'on voit entre autres par une donation faite en faveur de S. Maïeul, abbé de Cluny & de son abbaye, par un chanoine[2] du Puy, *au mois d'août, l'année que le roi Louis mourut dans son adolescence*. On a de plus diverses donations[3] faites à l'abbaye de Saint-Chaffre, dans le Velai, & datées *du temps qu'il n'y avoit point de roi, Jésus-Christ régnant,* ou bien *Jésus-Christ régnant, & dans l'absence d'un roi sur la terre,* & enfin *l'an* 991 *de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant, & Hugues qui avoit usurpé le royaume contre le droit étant roi des François*. Ce prince fut enfin cependant reconnu dans le Velai avant sa mort. On voit même quelques chartes du pays[4], datées de la troisième année de son règne, entre autres la fondation du prieuré conventuel de Cofolens, au voisinage de la Loire, *dans la viguerie de Bas,* sous l'autorité de l'abbé de Saint-Chaffre. Ce lieu, qui est dans le diocèse du Puy, est situé au confluent de la Loire & du Lignon.

Les différens monumens dont on vient de parler sont autant de preuves que Hugues Capet ne fut pas reconnu dans le Languedoc, du moins pendant la première année de son règne. Aussi lorsque ce prince associa au trône Robert, son fils, qu'il fit couronner à Orléans le 1er de janvier de l'an 988, n'y eut-il, suivant les historiens[5] du temps, que les seigneurs des royaumes de France & de Bourgogne qui assistèrent à cette cérémonie; & ces auteurs ne font aucune mention de ceux d'Aquitaine & des autres provinces méridionales de France.

La Marche d'Espagne fut une des premières entre ces provinces qui reconnurent Hugues Capet, comme le prouvent plusieurs actes[6], & en particulier une donation faite par Borrel[7], comte de Barcelone, en faveur du vicomte Guil-

[1] Mabillon, ad ann. 990, n. 53. — Voyez tome V, Chroniques, n. V.

[2] *Acta Sanct. ordinis S. Benedicti,* saec. 5, p. 77.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXXI, 7e & 8e chartes citées sous ce numéro.

[4] *Ibid.*

[5] Glaber, l. 2, c. 1. — Adrien de Valois, *Notae in Carm. Adalberonis,* p. 264 & seq.

[6] *Marca Hispanica,* p. 940 & seq. — *Capitulaires,* t. 2, p. 1515-1522.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXXI, la 5e charte citée sous ce numéro.

laume & de Sancia, sa femme, de plusieurs alleux situés dans le comté d'Urgel & la vallée de Castelbon, *le 8 d'octobre de la troisième année du règne de Hugues le Grand, roi ou duc des François*. C'est de ce Guillaume, vicomte de Castelbon, que descendoit Esclarmonde, héritière de cette vicomté qui comprenoit une partie du diocèse d'Urgel; elle l'apporta au commencement du treizième siècle dans la maison de Roger-Bernard, comte de Foix, son mari.

Le besoin où se trouvoit le comte de Barcelone d'un prompt secours contre les Sarrasins, l'engagea sans doute à se soumettre des premiers à Hugues, à la protection duquel il eut en effet recours pour se soutenir contre ces infidèles, sur lesquels il reprit enfin sa capitale. Il nous reste une [1] lettre de Hugues à Borrel, dans laquelle il lui promet de se mettre bientôt en marche pour aller à son secours. Il lui mande en même temps de venir au-devant de lui dès qu'il auroit appris son arrivée en Aquitaine à la tête de son armée, tant pour lui donner des assurances de sa fidélité, que pour servir de guide à ses troupes; nous ignorons si le roi Hugues entreprit cette expédition.

XXIII. — *Second testament d'Adélaïde, vicomtesse douairière de Narbonne. Origine de l'abbaye de Quarante.*

Ce prince étoit aussi reconnu dans le diocèse de Narbonne la troisième année de son règne, suivant la date du second [2] testament que fit alors Adélaïde, vicomtesse de cette ville, qui nomme pour ses exécuteurs testamentaires Ermengaud, archevêque, & Raimond, vicomte de Narbonne, *ses fils*, avec trois seigneurs, ses vassaux. La cathédrale de Narbonne, l'abbaye de Saint-Paul de la même ville, celles de Saint-Pons, de la Grasse, de Saint-Chinian & de Villemagne eurent part à ses pieuses libéralités. Elle donna entre autres à la dernière un alleu qu'elle avoit acheté à Salatian de l'archevêque Annon, qui est le même qu'Annon, archevêque d'Arles. Cela peut faire conjecturer que ce prélat étoit originaire de la Province, car le lieu de Salatian paroît n'être pas différent de Salazac, dans le diocèse d'Uzès & la viguerie de Bagnols; ce qu'on peut confirmer par le don que fit [3] le même archevêque vers l'an 985, en faveur de Bernard, évêque de Nimes, d'un alleu situé dans le comté d'Uzès.

Adélaïde donna [4] un autre alleu, qu'elle avoit acquis à Oveillan de l'évêque Arnaud & des chanoines de Saint-Félix de Girone, à l'église de Sainte-Marie de Quarante, à condition que *les chanoines* qui la desservoient en jouiroient en commun sous l'administration d'un prêtre nommé Aigulfe. Il y avoit donc alors des chanoines à Quarante, & même, à ce qu'il paroît, longtemps auparavant; car il est fait mention de cette église dans le testament [5] de Raimond I, Éd. origin. t. II, p. 126.

[1] Gerbert, *Epist.* 112.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXIX.
[3] *Gallia Christiana*, t. 1, p. 551.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXIX.
[5] *Ibid.* n. CXVII & CXIV.

comte de Rouergue, de l'an 961, & dans d'autres actes du dixième siècle. Ces chanoines embrassèrent la règle de S. Augustin au onzième, & ils étoient gouvernés par un abbé en 1037, suivant un testament qui est aux archives de cette abbaye, par lequel un nommé Guillaume Aribert s'y « donne pour « chanoine entre les mains de Riquin, abbé, fait héritier Pierre Aribert, son « fils, & donne *dix sols de Béziers* à Marie, sa filleule. » Cette abbaye qui subsiste encore aujourd'hui est située dans le diocèse de Narbonne, à trois lieues de cette ville vers le nord, & elle est desservie par les chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève.

Adélaïde, vicomtesse de Narbonne, fit plusieurs autres legs pieux pour son père & sa mère, pour Matfred, son mari, ses fils, ses sœurs, ses parens & ses vassaux. Elle donne *au vicomte Raimond, son fils, la vicomté de Narbonne ou de Narbonnois, avec ses dépendances & ses fiefs;* & à Ricarde, sa belle-fille, femme du même vicomte, son fils, plusieurs alleux qu'elle substitue à leur fils Ermengaud; preuve certaine qu'il arrivoit, du moins quelquefois, dans la Province, que les femmes des comtes & des vicomtes conservoient après la mort de leurs maris l'administration des comtés ou vicomtés qu'ils avoient possédés, & cela longtemps après la majorité de leurs fils; car on a déjà vu que Matfred, vicomte de Narbonne & mari d'Adélaïde, mourut vers l'an 966. Ainsi Raimond, son fils, qui lui succéda, étoit déjà avancé en âge en 990; d'ailleurs Ermengaud, frère de ce dernier, fut élu archevêque de Narbonne en 977. On a lieu de croire que la vicomtesse Adélaïde, qui devoit être déjà fort âgée dans le temps de ce dernier testament, n'y survécut pas longtemps.

XXIV. — *Sixième concile de Narbonne.*

L'archevêque Ermengaud, dont nous venons de parler, tint un concile de sa province vers l'an 990. Catel [1], qui en avoit vu les actes, se contente d'en donner l'extrait suivant : « Ermengaud, dit-il, tint un concile provincial à « Narbonne, auquel, outre les prélats, furent présens Raimond, comte de « Rouergue; Roger, comte de Carcassonne, & son fils Raimond; Raimond, « vicomte de Narbonne, frère d'Ermengaud, archevêque; Guillaume, vicomte « de Béziers, & plusieurs autres personnes nobles. Ce concile avoit été assem- « blé principalement contre la noblesse qui se saisissoit non-seulement de « tous les biens de l'Église, mais encore offensoit grièvement les ecclésiasti- « ques. » L'assistance de tous ces seigneurs fait voir que ce fut une assemblée composée du clergé & de la noblesse de la Province. Raimond II, comte de Rouergue, est nommé le premier entre les séculiers, à cause de l'autorité principale que lui donnoit dans le pays sa dignité de marquis de Gothie; honneur qu'il n'auroit pu prétendre sans cela, n'ayant aucun droit d'assister à ce concile comme comte de Rouergue, puisque ce dernier pays dépendoit de l'Aquitaine & de la métropole de Bourges.

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 779. — *Conciles*, t. 9, p. 742.

XXV. — *Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde, fait son testament avant que d'entreprendre le pèlerinage à Rome.*

Ce fut sans doute en exécution des décrets du même concile que Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde, restitua[1] à l'abbaye de Saint-Thibéry plusieurs églises et autres biens qu'il avoit usurpés sur elle. Sa restitution précéda de peu un voyage de dévotion qu'il fit à Rome, avec Arsinde, sa seconde femme, suivant l'acte qu'il fit dresser à ce sujet en présence de Béranger, abbé, & des religieux de ce monastère, & qui est daté du dernier de février, indiction III, & par conséquent[2] de l'an 990.

Guillaume, avant que d'entreprendre ce voyage, fit son testament[3], dont il ne nous reste qu'un fragment[4] considérable. Il nomme pour ses exécuteurs testamentaires les évêques Matfred & Étienne, la vicomtesse Arsinde, sa femme, & trois seigneurs. Matfred étoit évêque de Béziers, & Étienne, d'Agde. Ce dernier avoit succédé après l'an 982 à Arnaud, qui présida[5] alors à un plaid avec le même vicomte Guillaume. Étienne étoit encore évêque d'Agde la cinquième année[6] du règne de Robert, ou l'an 1001, qu'il vendit à Rainald, abbé d'Aniane, & à ses religieux, quelques biens qu'il possédoit dans le pays de Béziers. Éd. origin. t. II, p. 127.

Guillaume, dans son testament[7], fit divers legs pieux en faveur des cathédrales de Béziers & d'Agde. Il donna entre autres à la dernière le bourg ou village de Saint-André d'Agde, où il y avoit eu anciennement un célèbre monastère, dont l'église subsistoit encore. Il légua un alleu à cette dernière, & un autre alleu à celle de Saint-Pierre de la même ville. Il disposa de plusieurs églises ou alleux en faveur des abbayes de Saint-Thibéry, de Saint-Aphrodise de Béziers, d'Aniane & de Gellone ou de Saint-Guillem du Désert, & laissa diverses autres églises à ses héritiers. Il fait mention de celle de Saint-Sauveur, située *dans le château de Béziers,* où il fonda une chapelle, ce qui marque qu'il faisoit sa résidence dans ce château. Nous passons sous silence plusieurs autres legs pieux de Guillaume qui donna à l'église de Saint-Jacques & de Saint-Michel, la même sans doute que l'abbaye de Saint-Jacques de Béziers, les vignes qu'il avoit dans le territoire de Boyan & que *Pons de Thesan* tenoit en fief. Les seigneurs commençoient donc à prendre le nom de leurs terres ou de leurs fiefs sur la fin du dixième siècle.

Guillaume n'avoit que deux filles, Garsinde & Senegonde, qu'il avoit eues, à ce qu'il paroît, d'Ermentrude, sa première femme. Il donna à la première la ville de Béziers, *avec son évêché,* c'est-à-dire ce qu'il possédoit dans le dio-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXVII.

[2] Voyez tome IV, *Note* XX, n. 5.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLIV.

[4] *Ibid.* n. CXXVIII. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 652.

[5] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 652.

[6] Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, ad ann. 1001, n. 16.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXVIII.

cèse, & peut-être aussi le droit qu'il pouvoit avoir usurpé comme les autres grands vassaux, de tirer de l'élection des évêques un certain tribut ou redevance. Il lui donna de plus les villes de Pézénas, de Mèze & de Vérac, dans le diocèse d'Agde; le lieu de Mercoirol, dans celui de Béziers, &c. Il ne légua à Senegonde que le lieu de Pomeyrols, avec la moitié de celui de Palais, dans le diocèse d'Agde, & celui de Tressan, dans le diocèse de Béziers. Il lui substitua l'autre moitié de Palais, dont il disposa en faveur d'Arsinde, sa seconde femme. Il donna aussi à celle-ci, pour en jouir pendant sa vie, avec substitution en faveur de sa fille aînée Garsinde & de ses enfans, la ville d'Agde *& son évêché*, le village de Florensac qu'il paroît substituer à l'abbaye de Saint-Thibéry, celui de Saint-Pons de Mauchiens, dans le diocèse d'Agde, *l'honneur du monastère de Saint-Thibéry*, c'est-à-dire sans doute le patronat ou avouerie sur cette abbaye, le lieu de Paulian, &c.

Il se présente ici une difficulté, car suivant le testament de Matfred, vicomte de Narbonne, de l'an 966, il paroît que le lieu de Florensac lui appartenoit : mais ce vicomte ne fait proprement mention que *des alleux*[1] qu'il possédoit dans le territoire de Florensac; d'ailleurs Ermengaud, son fils, en faveur duquel il disposa de ces alleux, peut les avoir donnés dans la suite à Guillaume, vicomte de Béziers, ou les avoir échangés avec lui. En effet, Guillaume charge[2] sa fille Garsinde de payer *trois cents sols des deniers de Narbonne à l'évêque Ermengaud;* aussi nous conjecturons qu'Adélaïde, vicomtesse de Narbonne & mère de ce prélat, étoit sœur de Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde.

XXVI. — *Mort de ce vicomte. — Garsinde, sa fille & son héritière, épouse Raimond, fils aîné de Roger I, comte de Carcassonne.*

Un échange[3] que le même Guillaume & Arsinde, sa femme, firent au mois d'août de la septième année du règne du roi Hugues, ou de l'an 993, nous fait connoître que ce vicomte survécut quelques années à son testament & à son voyage de Rome. Il n'est plus fait mention ni de l'un ni de l'autre dans aucun monument postérieur, & ils moururent tous les deux sans doute bientôt après. Garsinde[4], fille aînée & héritière de Guillaume, épousa en premières noces Raimond, fils aîné de Roger I, comte de Carcassonne, & porta dans sa maison les deux vicomtés de Béziers & d'Agde. Elle se remaria en secondes noces avec Bernard, seigneur d'Anduze. Quant à Senegonde, la cadette, elle épousa Richard premier du nom, vicomte de Millau en Rouergue. Au reste, quoiqu'il paroisse par le testament du vicomte Guillaume qu'il étoit maître de presque tout le domaine des diocèses de Béziers & d'Agde, il est certain toutefois que les comtes de Toulouse y conservèrent la principale autorité, soit en

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CI.
[2] *Ibid.* n. CXXVIII.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXXI, la 10e charte citée sous ce numéro.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 10.

An 990

qualité de marquis de Gothie, soit comme comtes[1] particuliers de ces deux villes.

XXVII. — *Guillaume, comte de Toulouse, entre en marché pour vendre l'évêché de Cahors.*

Comme le vicomte Guillaume possédoit un très-grand nombre d'églises, c'est une preuve qu'il augmenta considérablement son domaine aux dépens des biens ecclésiastiques que lui ou ses ancêtres avoient usurpés. Ce désordre, alors fort commun dans toute la France, engagea[2] Salla, évêque d'Urgel, quelques autres prélats & plusieurs ecclésiastiques de la Marche d'Espagne qui s'étoient assemblés pour en arrêter le cours, à excommunier Ermengarde, veuve d'Oliba Cabreta, comte de Cerdagne, & les comtes, ses fils, qui avoient envahi les biens de l'Église *dans les évêchés ou comtés* de Cerdagne & de Berga.

Éd. origin. t. II, p. 128.

Un autre abus qui régnoit alors dans l'Église, c'étoit l'usage où les comtes & les autres grands seigneurs s'étoient mis de disposer non-seulement des évêchés & des abbayes de leur domaine, mais même de les trafiquer publiquement & de les vendre au plus offrant. Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, fut un des moins scrupuleux sur cet article. L'évêché de Cahors étant venu à vaquer[3] en 990 par le décès de Frotaire, que nous croyons de la maison de Lautrec, il l'offrit en qualité de comte de Querci, conjointement avec l'archevêque de Bourges, métropolitain de la Province, moyennant une somme considérable, à Bernard, abbé de Solignac & de Beaulieu. Cet abbé étoit fils de Hugues, vicomte de Comborn, &, à ce qu'il paroît[4], parent de Guillaume. Comme il avoit été élevé dans l'abbaye de Fleuri-sur-Loire sous la discipline de S. Abbon, il crut devoir consulter ce dernier avant que d'accepter l'offre du comte. Abbon, alors abbé de ce monastère, n'eut garde d'approuver une promotion si contraire aux saints canons, & ayant fait réponse à Bernard, il l'exhorte à se rappeler sa profession, & à n'ambitionner d'autres dignités dans l'Église que celles qu'il pouvoit se procurer sans offenser Dieu. Il ajoute ensuite ces paroles remarquables au sujet de ceux qui faisoient un indigne commerce des dons du Saint-Esprit : « Ces sortes de personnes, dit-il, cher« chent à excuser leur conduite sur ce qu'ils n'achètent pas la consécration, « mais seulement les biens temporels des églises. Mais à qui les biens eccl頫 siastiques appartiennent-ils qu'à Dieu seul, & l'Église reconnoît-elle d'autre « seigneur que lui ? » Enfin ce saint abbé s'élève avec beaucoup de force contre la simonie qui faisoit alors de grands ravages dans l'Église, & termine sa lettre à Bernard par le détourner absolument d'accepter l'évêché de Cahors.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCXCII & CCXCVIII.

[2] *Marca Hispanica*, p. 415.

[3] Aimoin, *Vita S. Abbonis*. — *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, p. 46. — Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 40 & suiv.

[4] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 17.

Ce dernier s'en tint à la décision de son ancien maître, & par son conseil il entreprit divers voyages de dévotion. Sur son refus, Gauzbert, homme de condition, fut élu à cet évêché. L'acte de son élection [1] est daté du 5 de janvier de l'an 990, *régnant le roi Charles*. Il y a lieu de croire que Guillaume, comte de Toulouse, & Dacbert, archevêque de Bourges, ne perdirent rien dans ce choix. Le dernier fit sacrer Gauzbert par trois évêques de sa province, savoir : Begon de Clermont, Ingelbin d'Albi, & Frotaire de Périgueux, *du consentement & de la volonté* de Guillaume, vicomte [2] de Cahors, & de sa mère Acilicine. Ce vicomte, qui après le comte de Toulouse avoit la principale autorité dans la ville de Cahors, partageoit donc alors avec lui le droit de nommer à l'évêché de cette ville. Le même Bernard en fut pourvu enfin vers le commencement du onzième siècle après la mort de Gauzbert, & sa promotion se fit sans doute alors d'une manière canonique. Nous voyons cependant qu'il retint avec cet évêché les abbayes de Solignac & de Beaulieu dont il étoit pourvu depuis longtemps.

XXVIII. — *Guillaume, comte de Toulouse, épouse en secondes noces Emme de Provence.*

Il paroît, par la date de l'élection de Gauzbert, évêque de Cahors, que Charles, duc de Lorraine, étoit reconnu en 990 pour roi de France dans le Querci ; ce qui peut donner lieu de croire que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui dominoit sur ce pays, s'étoit déclaré en sa faveur contre Hugues Capet. Charles ayant eu le malheur de tomber, le 2 d'avril de l'année suivante, avec Louis & Charles, ses fils, entre les mains de Hugues qui les fit renfermer à Orléans dans une étroite prison, le parti qu'ils avoient en France diminua ensuite extrêmement, & Hugues Capet fut enfin généralement reconnu dans tout le royaume.

An 991

Guillaume Taillefer étoit alors marié en secondes noces avec Emme, fille de Rotbold, comte d'une partie de la Provence, & d'Ermengarde, sa femme. Guillaume, depuis ce mariage, qui porta [3] dans sa maison ce qu'on appela dans la suite le marquisat de Provence, établit son principal séjour dans cette province. Il étoit, en effet, à Arles en [4] 992, quand Guillaume I, comte de Provence [5], frère aîné de Rotbold, restitua aux religieuses de Saint-Césaire différens biens que leur saint fondateur leur avoit laissés. L'acte est souscrit après le même Guillaume I, Adélaïde, sa femme, & Guillaume II, leur fils, par le comte Rotbold, le comte Guillaume, son fils, Lucie, femme de ce dernier, *Guillaume, comte de Toulouse, & Emme, son épouse*, &c.

Éd. origin. t. II, p. 129.

An 992

[1] *Spicilegium*, t. 8, p. 154.
[2] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 40 & suiv.
[3] Voyez tome IV, *Note* XIV.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXX.
[5] C'est ce Guillaume I, comte de Provence, qui fut le père de la reine Constance, & non pas, comme l'a prétendu dom Vaissete, Guillaume Taillefer, qui n'était que cousin par alliance de cette princesse [E. M.]

XXIX. — *Comtes de Provence.*

Guillaume I, comte de Provence, étant tombé dangereusement malade la même année à Avignon, fit prier S. Maïeul[1], abbé de Cluny, en qui il avoit beaucoup de confiance, de venir le consoler dans cette extrémité. Ce saint se rendit à sa prière, l'exhorta à la mort & le revêtit de l'habit monastique qu'il avoit demandé avec beaucoup d'empressement. Ce prince étant mort peu de temps après, son corps fut porté à Sarian, dans le pays Venaissin, où il fut inhumé dans un prieuré de l'ordre de Cluny qu'il avoit fondé.

S. Maïeul étoit sans doute dans le monastère de Saint-Saturnin du Port, aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit, où il demeuroit souvent[2], lorsqu'il fut appelé par le comte de Provence. Ce monastère étoit recommandable dans ce temps-là par le séjour du bienheureux Guillaume[3] qui y vécut quelque temps sous la discipline de ce saint, & qui ayant été élu depuis abbé de Saint-Bénigne de Dijon, réforma, sur la fin du dixième siècle & au commencement du suivant, la plupart des monastères de France.

Les auteurs contemporains qualifient indifféremment Guillaume I, comte de Provence, *prince des Provençaux*[4] *ou duc d'Arles*[5]*;* un autre[6] lui donne le glorieux titre de père de la patrie & celui de prince très-chrétien qu'il méritoit véritablement, de même que les éloges que font de lui les historiens modernes[7]. Il eut entre autres la gloire de chasser entièrement les Sarrasins des montagnes de Provence où ils s'étoient fortifiés depuis longtemps. On prétend[8] que le roi Conrad le Pacifique lui donna, & à Rotbold, son frère, le comté de Provence *à titre bénéficiaire,* & que leurs successeurs *en devinrent insensiblement propriétaires;* mais la qualité de princes & de ducs que les auteurs contemporains donnent à ces deux frères, fait assez comprendre qu'ils possédèrent héréditairement la Provence, & qu'ils y excercèrent la même autorité dont jouissoient alors les grands vassaux d'Allemagne & de France : aussi Guillaume & Rotbold avoient-ils succédé[9] à Boson II, leur père, dans ce même comté qu'ils transmirent à leurs descendans, & même à leurs filles. Il est vrai qu'il paroît que le roi Conrad donna à ces deux comtes la partie de la Provence qu'ils délivrèrent de la tyrannie des Sarrasins, & qu'ils donnèrent[10] ensuite eux-mêmes en fief à divers seigneurs; mais si Conrad les investit de cette partie du pays, ce fut sans doute pour la posséder héréditairement comme l'autre & avec le même pouvoir; ils y avoient d'autant plus droit, que suivant[11] S. Odilon, abbé de Cluny, Guillaume I chassa les infidèles de la Provence

[1] *Vita S. Maioli.* — *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 808.
[2] *Ibid.* p. 764 & 806.
[3] Mabillon, ad ann. 987, n. 102.
[4] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 808.
[5] Glaber, l. 1, c. 4.
[6] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* p. 779 & 785.
[7] Ruffi, *Dissertation,* p. 40 & suiv.
[8] *Ibid.* p. 6 & suiv.
[9] Voyez tome IV, *Note* XIV.
[10] Ruffi, *Dissertation,* p. 6 & suiv.
[11] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* p. 779.

par sa propre valeur, conquit sur eux un grand terrain & l'unit à son domaine. Nous avons cru ce détail nécessaire, parce que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, ou plutôt les fils qu'il eut d'Emme sa femme, fille de Rotbold, entrèrent [1] dans tous les droits de ce dernier sur la moitié du comté ou duché de Provence renfermé alors entre l'Isère, les Alpes, le Rhône & la mer Méditerranée. Guillaume II succéda à Guillaume I, son père, dans l'autre moitié de ce comté, sous la tutelle ou l'administration [2] d'Adélaïde, sa mère, & la posséda par indivis comme son père, avec le comte Rotbold, son oncle, qui vécut encore longtemps après.

XXX. — *Fondation du monastère de Saint-Pierre du Puy. — Comtes de Gévaudan. — Vicomtes de Polignac.*

Quelques modernes confondent [3] cette dernière avec Adélaïde d'Anjou, comtesse de Gévaudan, qui vécut toujours dans une union très-étroite avec
An 993 Gui, évêque du Puy, son frère. Ce prélat fonda en effet, de son avis, en 993, le monastère de Saint-Pierre, dans sa ville épiscopale, « pour l'expiation de ses « péchés, pour les évêques du Puy ses prédécesseurs & ses successeurs, & « enfin pour Étienne, *son beau-frère* (*cognatus*), Adélaïde, sa sœur, & leurs « fils Pons & Bertrand, ses neveux. » Gui dédia ensuite l'église de ce monastère, auquel il donna diverses terres, ou de sa mense épiscopale, ou qui lui appartenoient en propre dans le Vivarais, le Velai & l'Auvergne, entre autres
Éd. origin. t. II, p. 130. une église que les mêmes *Pons & Bertrand lui avoient donnée en satisfaction de ce qu'ils avoient amené par force à Mende Gui, prévôt de la cathédrale du Puy, après l'avoir fait prisonnier dans cette église.* Il donna de plus au monastère de Saint-Pierre le dixième des oblations qu'on feroit à son église, & une des quarante prébendes canoniales. Il fit cette donation avec son chapitre, du consentement de Gui qui en étoit prévôt & évêque de Valence, de Truan, doyen; de Pierre, abbé de Saint-Pierre & évêque de Viviers, & de tous les autres chanoines qui y souscrivirent avec la comtesse Adélaïde [4], Pons & Bertrand, ses fils, Agnus, vicomte de Polignac, &c. Le monastère de Saint-Pierre du Puy subsiste encore aujourd'hui sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Chaffre & la réforme de l'ordre de Cluny, & c'est la principale paroisse de la ville [5].

Il paroît par ce que nous venons de dire, que Pons & Bertrand possédoient encore en commun, en 993, le comté de Gévaudan, sous l'autorité de leur mère Adélaïde. Quant à Agnus ou Annon, vicomte de Polignac, il avoit succédé

[1] Voyez tome IV, *Note* XIV.
[2] *Ibid.*
[3] Labbe, *Bibl. nova*, t. 2, p. 750 & seq. — *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, p. 836 & seq.
[4] Voyez tome IV, *Note* X, n. 6.
[5] Voyez sur Gui d'Anjou, évêque du Puy, sur Adélaïde, sa sœur, & ses neveux Pons & Bertrand, comtes de Gévaudan, le Cartulaire de Saint-Chaffre, qui renferme plusieurs actes se rapportant à ces personnages. Voyez aussi notre Introduction aux *Chroniques des comtes d'Anjou*, publiées par la *Société de l'Histoire de France*, & notre *Addition* à la *Note* XXVI du tome IV. [E. M.]

dans cette vicomté à Héracle qui étoit vraisemblablement son père, & qui, en 985, fit une donation au prieuré de Chamalières en Velai. Agnus vivoit encore vers l'an 1000, sous le règne du roi Robert, & il fit[1] alors un accord avec Gui, abbé de Saint-Chaffre & évêque de Glandève.

XXXI. — *Abbés de Saint-Chaffre. — Comtes de Valentinois.*

Celui-ci[2] conserva cette abbaye après son élévation à l'épiscopat, à l'exemple d'Ulfald, son prédécesseur, qui de religieux & d'abbé de Saint-Chaffre parvint à l'évêché de Die. On voit cependant que Gui la fit gouverner sous son autorité par un religieux qui prenoit[3] aussi la qualité d'abbé. Il la possédoit encore en 1001, *la huitième année du règne de Rodolphe III, roi de Bourgogne,* comme il paroît par une donation[4] qu'un seigneur nommé Léotard fit alors à ce monastère de quatre métairies situées à Cornas, dans la viguerie de Soyon; preuve que Rodolphe III, qui succéda en 993 à Conrad le Pacifique, son père, dans le royaume de Bourgogne & de Provence, fut reconnu dans la partie du Valentinois qui est en deçà du Rhône & qui dépend aujourd'hui du Vivarais.

Ce prince, qui fut surnommé *le Fainéant,* régna[5] aussi sur la partie du Viennois située en deçà de ce fleuve, qui fait également partie du Vivarais. Il fit, à ce qu'il paroît, sa principale résidence à Vienne. Il étoit du moins aux environs de cette ville la vingt-troisième année de son règne, lorsqu'il favorisa[6] l'union du monastère de Moirans sur l'Isère, dans le diocèse de Grenoble, à l'abbaye de Cruas en Vivarais, en faveur de Rostaing qui en étoit abbé.

Lambert, évêque de Valence, fit une donation considérable[7] l'an 1011 à l'abbaye de Saint-Chaffre, du consentement d'Adhémar, comte de Valentinois, successeur de Geilin. Gui II, qui avoit été moine & apocrisiaire[8] de ce monastère, en étoit alors abbé & avoit succédé à Gui, évêque de Glandève. Sous son gouvernement, cette abbaye eut des *avoués*[9] qui usurpèrent ses biens & la vexèrent, jusques à ce que Silvius, fils & successeur de Redemptus dans cette fonction, touché de repentir, répara en 1016 les maux qu'ils avoient causés.

XXXII. — *Réforme de plusieurs monastères de la Province.*

On voyoit alors dans divers autres monastères de France deux abbés réguliers, dont l'un avoit le gouvernement particulier & l'autre étoit comme le supérieur général de plusieurs abbayes qui avoient embrassé la même réforme.

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 765. — Estiennot, *Antiquitates dioec. Anic.* mss. lat. 12749.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXI, la 2e charte citée sous ce numéro. — Mabillon, ad ann. 991, n. 64.

[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 764 & seq.

[4] *Ibid.*

[5] Mabillon, ad ann. 962, n. 85.

[6] Mabillon, *Annal. Benedict.* t. 4, p. 397 & 730.

[7] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 764 & seq. — Columbi, *Episcopi Valent.* p. 252. — Mabillon, ad ann. 1012, n. 7.

[8] Mabillon, *de Re diplomatica,* p. 580 & seq.

[9] Mabillon, ad ann. 1016, n. 25.

C'est ainsi qu'à la fin du dixième siècle celles de Saint-Pierre de Lézat & de Saint-Pierre du Mas-Garnier, dans le diocèse de Toulouse; de Saint-Hilaire, dans celui de Carcassonne; de Notre-Dame d'Alet, dans le Razès, & de Saint-Michel de Cuxa, dans la vallée de Conflant en Roussillon, étoient soumises à l'abbé Guarin dont on a parlé ailleurs. Il est fait mention de cette soumission dans une bulle du pape Jean XV, qui en 993 confirma[1] cet abbé dans le gouvernement général de ces cinq monastères, & les abbés Hugues dans l'administration particulière du second, Wifred du dernier, & Benoît des trois autres, *du consentement* du même abbé Guarin. Jean XV, en parlant de ces cinq abbayes, se sert du terme de *nôtres;* ce qui prouve que dans le temps de leur fondation elles avoient été mises sous l'autorité immédiate du Saint-Siége : aussi ce pape maintient-il leurs religieux dans la possession de leurs biens & dans la liberté d'élire leurs abbés, qui doivent être *bénis sans rien donner,* avec permission aux nouveaux abbés de se faire bénir par le pape, en cas que les évêques exigeassent d'eux quelque chose. Il défend enfin aux derniers d'exercer aucune autorité sur ces cinq monastères, qu'il déclare être uniquement soumis à la sienne & à celle de ses successeurs. Il paroît que son dessein étoit que ces abbayes fussent toujours gouvernées par un abbé général, mais nous ne voyons pas que cela ait eu lieu après la mort de l'abbé Guarin.

Édit. origin. t. II, p. 131.

XXXIII. — *Abbés de Lézat & du Mas-Garnier. — Forton Guillaume, vicomte de Gimoez. — Amélius Simplicius, comte de Comminges.*

Hugues étoit encore abbé du Mas-Garnier sous le règne du roi Robert[2], suivant une donation que le vicomte Forton Guillaume fit à ce monastère de quelques terres situées aux environs & bornées par le ruisseau de Lambon & les chemins publics qui conduisent à *Grandselve* & à Dieupentale. Nous inférons de là que Forton Guillaume étoit vicomte de Gimoez, pays qui prend son nom de la rivière de Gimone qui le traverse, & qui est une portion de l'ancien diocèse de Toulouse, aujourd'hui de celui de Montauban. Cette vicomté s'étendoit en effet jusques auprès de l'abbaye du Mas-Garnier. Forton Guillaume sera donc le premier vicomte de Gimoez dont nous ayons connoissance. Sa donation est inscrite avant les témoins, par une dame nommée Rixende, qui étoit vraisemblablement sa femme.

Benoît[3] étoit déjà abbé de Lézat au mois de janvier de la quatrième année du règne du roi Hugues, ou de l'an 991. Hugues, qui est peut-être le même que l'abbé du Mas-Garnier dont nous venons de parler, lui avoit succédé sous celui du roi Robert, comme il paroît par une donation[4] faite vers l'an 1001 à l'abbaye de Lézat par Roger, comte de Carcassonne, & Adélaïde, sa femme. Cet

[1] *Marca Hispanica,* p. 966 & seq.—Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 7.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLVIII, la 2e charte citée sous ce numéro

[3] Mabillon, ad ann. 991, n. 65.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVI.

An 993

acte est souscrit par Raimond, Bernard & Pierre, leurs fils, qui souscrivirent aussi à une autre donation [1] que Roger, leur père, fit quelque temps après à la même abbaye, avec leur mère Adélaïde, d'un alleu situé dans le comté de Toulouse. Sous le gouvernement de Hugues, abbé de Lézat [2], & le règne de Robert, on donna à cette abbaye l'église de Saint-Béat sur la Garonne, avec celle de Saint-Vincent, située de l'autre côté de ce fleuve. Il y eut depuis dans cette église un prieuré dépendant de l'abbaye de Lézat; ce que nous remarquons, parce que nous trouvons ici l'origine de la petite ville de Saint-Béat, située dans la partie du Comminges qui est dans l'étendue du Languedoc. Quant à Guarin, sa mort arriva vers l'an 998, puisqu'il étoit déjà [3] décédé l'an 1000 & qu'il vécut jusques au règne de Robert, suivant une donation [4] que lui firent, & à l'abbaye de Lézat soumise à son autorité, un seigneur nommé Amélius Simplicius & Guillaume, son fils, *hommes très-puissans*. Nous conjecturons [5] que le premier étoit un des fils d'Arnaud, comte de Carcassonne & de Comminges; il possédoit en effet une partie de ce dernier comté avec plusieurs alleux du Toulousain. Nous parlerons ailleurs de sa postérité.

XXXIV. — *Mort de Gui d'Anjou, évêque du Puy, qui choisit de son vivant Étienne, son neveu, pour remplir son siége.*

On prétend [6] que Gui d'Anjou, évêque du Puy, profitant du crédit [7] qu'il avoit auprès du roi Hugues Capet, fit élire de son vivant, vers l'an 994, Drogon, son frère, pour remplir son siége après sa mort. Si ce fait est vrai, Drogon mourut bientôt après, car il est certain [8] que Gui, quelque temps avant sa mort, nomma de son autorité & sans le consentement du clergé & du peuple, pour son successeur à l'évêché du Puy, Étienne, son neveu, troisième fils de sa sœur Adélaïde & d'Étienne, comte de Gévaudan [9]. Il paroît même, par un canon [10] du concile de Rome de l'an 998, qu'il le fit sacrer de son vivant par Dacbert, archevêque de Bourges & Roclenus, évêque de Nevers. An 998
Un autre canon du même concile semble dire cependant qu'Étienne ne fut sacré qu'après la mort de Gui, son oncle. Quoi qu'il en soit, ce dernier mourut avant la tenue de ce concile. Il fut inhumé, à ce qu'on assure, dans le monastère [11] de Saint-Pierre du Puy qu'il avoit fondé. On ajoute qu'il obtint

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVI.

[2] *Ibid.* n. CXXXIX, la 3e charte citée sous ce numéro.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 7.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXII.

[5] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 27.

[6] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 5, p. 886, ad ann. 996, n. 34.

[7] Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 1.

[8] *Conciles*, t. 9, p. 772 & seq.

[9] Les Bénédictins ont raison de révoquer en doute la nomination de Dreux, frère de Gui d'Anjou, à l'évêché du Puy. Ce fait n'est avancé que par la *Chronique des gestes des comtes d'Anjou* & il est contredit par tous les autres documents. Mais il n'est pas aussi certain qu'Étienne, neveu de Gui & choisi par lui pour son successeur, soit le troisième fils de sa sœur Adélaïde; nous croyons plutôt qu'il était son petit-neveu & fils de Guillaume, frère de Pons & de Bertrand, comtes de Gévaudan. — Voyez tome IV, la *Note* XXVI. [E. M.]

[10] *Conciles*, t. 9, p. 772 & suiv.

[11] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 26. — Théodore, *Histoire du Puy*, p. 2.

du roi en 992 des armoiries pour la ville du Puy; mais la contradiction qui se trouve entre les deux auteurs qui font mention de cette prétendue concession, dont ils n'ont eu garde de produire l'acte, suffit pour en démontrer la fausseté. Selon le premier [1], ce fut Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, qui, avec Gui, son frère, obtint du roi Lothaire ces armoiries qui étoient, dit-il, une aigle d'argent armée de gueules au champ d'azur semé de fleurs de lys d'or. L'autre prétend [2] au contraire que ce fut à la demande de Foulques, comte d'Anjou & neveu de Gui, évêque du Puy, que le roi Hugues Capet donna pour armes à la ville du Puy une aigle éployée d'argent sur l'écu plein de France, alors semé de fleurs de lys sans nombre; mais c'est trop s'arrêter sur des fables. Après la mort de Gui, évêque du Puy, l'élection d'Étienne, son neveu, fut cassée dans le concile de Rome dont on a déjà parlé.

Éd. origin. t. II, p. 132.

XXXV. — *Robert succède au roi Hugues Capet. — Il épouse en secondes noces Constance, fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse.*

Le mariage du roi Robert avec Berthe fut déclaré nul dans le même concile. Ce prince avoit succédé alors au roi Hugues Capet, son père, sur l'époque de la mort duquel nos historiens ne sont pas d'accord. Ils conviennent tous [3] cependant qu'il décéda le 23 ou le 24 d'octobre, mais ils varient sur l'année que les uns mettent en 996, les autres en 997 ou enfin en 998. Nous avons [4] divers monumens dans la Province qui confirment le sentiment des premiers, & il est appuyé sur des preuves si solides, qu'il doit passer, ce semble, pour indubitable.

Robert avoit épousé en 995 Berthe, veuve d'Eudes, comte de Blois, & sœur de Rodolphe III, roi de la Bourgogne Transjurane. Le pape Grégoire V désapprouva fort ce mariage à cause de la parenté & de l'affinité spirituelle qui se trouvoient entre eux; il résolut de le dissoudre & assembla dans ce dessein à Rome un concile qui fut tenu au [5] commencement du mois de mai de l'an 998. Le mariage fut [6] déclaré nul par le premier canon, en sorte que Robert fut obligé enfin de se séparer de Berthe. Ce prince épousa la même année Constance, qui suivant la plupart de nos modernes étoit fille de Guillaume premier du nom, comte de Provence, & d'Adélaïde d'Anjou, sa femme; mais si l'on doit s'en rapporter aux anciens [7], dont l'autorité est sans doute préférable, elle étoit fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & d'Arsinde, sa première femme, que nous croyons fille de Geoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou; & en effet, Robert avoit déjà épousé Constance avant la fin de l'an 998, & Constance, fille de Guillaume I, comte de Provence, & d'Adélaïde sa seconde femme, n'étoit pas encore mariée trois ans après. Il est enfin certain que Constance, femme du roi Robert, étoit *nièce* [8] de Foulques Nera, comte

[1] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 26.
[2] Théodore, *Histoire du Puy*, p. 2.
[3] Mabillon, ad ann. 996, n. 34.
[4] Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 9.
[5] Baluze, *Miscellanea*, t. 7, p. 62.
[6] *Conciles*, t. 9, p. 772.
[7] Voyez tome IV, *Note* XXIX.
[8] Glaber, l. 3, c. 2.

An 998

d'Anjou : or, Adélaïde femme de Guillaume I, comte de Provence, étoit à ce qu'on assure tante du même Foulques & sœur de Geoffroi Grisegonelle, père de ce comte; ainsi elle ne peut avoir été mère de la reine Constance[1].

Robert fit de grands préparatifs[2] pour la célébration de ce mariage; il se mit à la tête de ses troupes, s'avança vers l'Aquitaine, passa la Loire & alla au-devant de sa nouvelle épouse qui venoit du côté d'Arles[3]. Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, père de cette reine, faisoit alors sa principale résidence aux environs de cette ville, tant à cause de plusieurs terres qu'il avoit en Provence[4] & qu'Emme sa seconde femme lui avoit apportées, que parce qu'il possédoit le comté de Saint-Gilles, qui comprenoit la partie du diocèse de Nimes située auprès du Rhône & voisine d'Arles.

Un historien contemporain[5] assure que le mariage du roi Robert avec Constance contribua beaucoup à corrompre les mœurs *des peuples de France & de Bourgogne,* par le grand nombre d'Auvergnats & d'Aquitains qu'il attira à la cour de ce prince & qu'il représente comme des gens dissolus, vains, légers & également méprisables, soit par leurs manières, soit par leur façon de s'habiller. Ils avoient, dit-il, la barbe & la moitié de la tête rasées, *à la façon des baladins;* leurs habits étoient courts; ils portoient une espèce de bottines, &c. C'est donc une preuve que la reine Constance amena avec elle en France plusieurs personnes de la cour du comte son père, & que son élévation y en attira un grand nombre d'autres. Le même historien parle[6] très-avantageusement de cette princesse[7]; il l'accuse cependant dans un endroit d'avarice & de maîtriser le roi son époux. D'autres anciens[8] qui lui donnent le surnom de Blanche, louent son habileté, sa fermeté & son courage. Il y eut d'abord[9] quelque mésintelligence entre elle & le roi, causée par les intrigues d'un seigneur nommé Hugues qui fit tout son possible pour la mettre mal dans l'esprit de ce prince. Foulques, comte d'Anjou, oncle de la reine, résolu de la venger, envoya alors douze *soldats* déterminés, qui ayant rencontré Hugues dans le temps qu'il étoit à la chasse avec le roi, l'assassinèrent à ses pieds. Robert témoigna d'abord beaucoup de chagrin de cet attentat, mais il se réconcilia enfin avec la reine, vécut depuis avec elle de fort bonne intelligence & en eut quatre fils & deux filles. Il est aisé de juger par ce récit, tiré d'un auteur du temps, sur quel fondement un moderne[10], qui traite la reine Constance *d'impérieuse jusques à l'insolence,* a pu avancer que ce fut elle-même qui fit assassiner Hugues sous les yeux du roi.

Éd. origin. t. II, p. 133.

[1] Voyez notre *Addition* à la *Note* XXIX, où nous passons en revue les textes qui se rapportent à cette question. Constance, seconde femme du roi Robert, était fille de Guillaume I, comte de Provence, & non pas de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. Sa mère s'appelait Adélaïde & non Arsinde; celle-ci n'était ni tante ni sœur de Geoffroi Grisegonelle, & par conséquent n'appartenait point à la maison d'Anjou. [E. M.]

[2] Aimoin, *de Mirac. S. Bened.* l. 3, c. 8.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXIX.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXIX.

[5] Glaber, l. 3, c. 9.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.* c. 2.

[8] Duchesne, *Recueil des historiens de France,* t. 4, p. 85.

[9] Glaber, l. 3, c. 2.

[10] Daniel, *Histoire de France,* t. 1, p. 1022.

XXXVI.—*L'archevêque de Narbonne maintenu dans son autorité métropolitaine sur la Marche d'Espagne.*

Après la dissolution du mariage de Robert avec Berthe, on traita dans le concile romain de l'an 998 une affaire qui intéressoit l'autorité métropolitaine des archevêques de Narbonne sur la Marche d'Espagne. Un certain Guadaldus[1], homme ambitieux, ayant formé le dessein d'envahir l'évêché d'Ausone & d'en déposséder Froïa qui l'occupoit légitimement, se fit ordonner évêque de cette ville par Odon, *archevêque de la province des Gaules, métropolitain étranger,* qu'on croit[2] être Eudes alors archevêque d'Auch. Froïa, surpris de cette entreprise, eut recours au pape Jean XV qui excommunia l'intrus dans un concile. Celui-ci, pour se maintenir dans la possession de l'évêché, excita une sédition à Ausone durant laquelle il fit assassiner l'évêque. Après la mort de ce prélat, Raimond, comte de Barcelone, & Ermengaud, comte d'Urgel, son frère, avec lequel il partageoit le domaine du comté d'Ausone, firent élire un nouvel évêque. Le choix tomba sur Arnoul qui fut sacré par l'archevêque de Narbonne, *son métropolitain.* Guadaldus lui disputa néanmoins l'évêché & osa porter cette affaire à Rome devant le pape Grégoire V, qui le fit déposer ignominieusement par le concile en présence du même comte Ermengaud, que les actes appellent *fils de Borrel, très-noble marquis des Aquitains & des Goths,* & qui s'y étoit rendu par ordre du comte Raimond, son frère. Les mêmes actes qualifient ce dernier *marquis de cette province.* Il avoit succédé depuis l'an 993, dans le comté de Barcelone, à Borrel son père, l'un des principaux[3] bienfaiteurs de l'abbaye de la Grasse.

XXXVII. — *Étienne de Gévaudan, évêque du Puy, déposé. — Origine de l'immédiation de cette église au Saint-Siége.*

Le concile de Rome[4] fit divers canons au sujet de l'intrusion d'Étienne de Gévaudan, qu'il interdit de toute fonction sacerdotale « pour avoir été élu évêque « du Puy sans le consentement du clergé & du peuple du vivant de Gui son « oncle, & pour avoir été ordonné après sa mort par deux évêques qui n'étoient « pas de sa province. » Dacbert, archevêque de Bourges, qui étoit l'un des deux, en étoit toutefois le métropolitain; l'autre étoit Roclenus, évêque de Nevers. Ils furent suspendus tous les deux de la communion jusqu'à ce qu'ils fussent venus faire satisfaction de leur faute devant le siége apostolique. Le concile permit en même temps au clergé & au peuple du Velai d'élire un nouvel évêque *qui seroit sacré par le pape.* Enfin on fit un décret par lequel on pria le roi Robert de ne donner aucune protection à Étienne & de favoriser la nouvelle élection qui seroit faite, *sauf la soumission qui lui étoit due.*

[1] Baluze, *Miscellanea,* t. 7, p. 62 & seq.
[2] *Marca Hispanica,* p. 417.
[3] *Marca Hispanica,* p. 415, 542, 945 & seq.
[4] *Conciles,* t. 9, p. 773.

En conséquence, le clergé[1] & le peuple du Velai ayant élu pour leur évêque Théotard, moine d'Aurillac, le pape Sylvestre II, successeur de Grégoire V, confirma cette élection par une bulle du 24 de novembre de la première année de son pontificat, ou de l'an 999. Le pape déclare dans cette bulle qu'il avoit ordonné lui-même ce prélat, & défend à tout autre évêque d'entreprendre de l'excommunier; précaution qu'il prit sans doute pour le mettre à couvert des entreprises de Dacbert, archevêque de Bourges, qui avoit sacré son concurrent. Ce fut pour la même raison que le concile ordonna que le nouvel évêque du Puy seroit sacré par le pape.

C'est à cette intrusion que les évêques du Puy doivent le privilége singulier d'être exempts de la juridiction de l'archevêque de Bourges, leur ancien métropolitain, & d'être soumis immédiatement au pape; car il ne faut pas chercher ailleurs l'origine de l'immédiation de cet évêché au Saint-Siége, laquelle subsiste encore de nos jours. On[2] ne doute pas que cette prérogative ne fût expressément marquée dans la bulle du pape Sylvestre dont il ne reste qu'une partie qui soit lisible. Léon IX ajouta[3], au milieu du onzième siècle, au privilége accordé par ses prédécesseurs aux évêques du Puy, de n'être ordonnés que par le pontife romain, qu'il confirma, celui de se servir *du pallium* les fêtes solennelles, tant pour honorer, dit-il, la sainte Vierge, patronne de cette église, que pour favoriser la dévotion particulière des peuples du pays envers la mère de Dieu. Enfin les papes Pascal II & Eugène III confirmèrent l'immédiation des évêques du Puy à leur siége. 'Éd. origin. t. II, p. 134.

XXXVIII. — *Fondation du monastère de Langogne. — Union de la vicomté de Gévaudan avec celle de Millau, en Rouergue.*

Il paroît, par l'acte de la fondation du prieuré de Langogne, que l'élection de Théotard à l'évêché du Puy se fit sous le pontificat de Grégoire V, quoique ce prélat n'ait été sacré que par Sylvestre II. Étienne[4], vicomte de Gévaudan, & Angelmode ou Almodis, sa femme, persuadés que Dieu vouloit qu'ils fissent bâtir une église en l'honneur des SS. Gervais & Protais, partirent pour Rome le 6 de septembre & y arrivèrent vers la mi-octobre. Ils allèrent d'abord faire leur prière dans la basilique de Saint-Pierre, où ils se confirmèrent dans leur résolution, & s'adressèrent au pape qui l'approuva beaucoup. A leur retour en France, ils fondèrent cette église dans le lieu de Langogne, situé sur les bords de l'Allier, qui sépare le Gévaudan du Velai, & y joignirent un monastère qu'ils mirent sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Chaffre & qu'ils soumirent spécialement à l'Église romaine. Ils le dotèrent de diverses terres situées dans les comtés de Gévaudan & de Vivarais, ce qu'ils firent du conseil

[1] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 262 & suiv. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 967 & *instrum.* p. 226.

[2] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 272 & suiv. — Théodore, *Histoire du Puy*, p. 187.

[3] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 272. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 686, & *instrum.* p. 228.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXIII.

de Matfred, évêque de Mende & de son clergé; *de Théotard, évêque du Puy;* de Pierre, évêque de Viviers; de Rigaud, frère du fondateur; du comte Pons & de Bertrand, son frère; de leurs propres vassaux, & *avec la confirmation du pape Grégoire*. Le vicomte Étienne & sa femme firent un second voyage à Rome sous le pontificat de Sylvestre II, pour offrir sur le tombeau de S. Pierre la fondation qu'ils venoient de faire. Ce pontife leur fit présent de quelques reliques, & fit expédier une bulle par laquelle il mit le monastère de Langogne sous sa protection spéciale. Pierre, roi d'Aragon, successeur d'Étienne dans la vicomté de Gévaudan, confirma cette fondation en 1205.

An 999

Étienne étoit vraisemblablement fils & successeur de Bernard, vicomte de Gévaudan, qui vivoit au milieu du dixième siècle. Il survécut longtemps à cette fondation & mourut[1] sans postérité. Richard II, vicomte de Millau, lui succéda & unit à son domaine la vicomté de Gévaudan, ce qui nous fait conjecturer que Rigaud, frère d'Étienne, décéda aussi sans enfans; car il paroît que Richard hérita d'Étienne par droit de sang, & qu'ils descendoient l'un & l'autre de Bernard, vicomte de Rouergue, qui vivoit au commencement du même siècle. Nous avons déjà parlé ailleurs de Pons, comte de Gévaudan, & de Bertrand, son frère. Quant au monastère ou prieuré de Langogne[2], il dépend encore aujourd'hui de l'abbaye de Saint-Chaffre & a donné l'origine à une petite ville du Gévaudan.

XXXIX. — *Origine & rétablissement de l'abbaye de Saint-André d'Avignon. Les comtes de Toulouse dominent le long du Rhône.*

L'abbaye de Saint-André d'Avignon fut rétablie vers le même temps. Son origine[3] ne nous est pas bien connue; on sait seulement qu'elle subsistoit dans les siècles précédens sur le haut d'une montagne appelée Andaon, située vis-à-vis d'Avignon, sur la rive occidentale du Rhône, & qu'ayant été détruite par les Sarrasins, elle demeura ensevelie sous ses ruines jusques à l'épiscopat de Warnérius, évêque d'Avignon, sous lequel elle fut rebâtie vers l'an 980. On y voyoit alors trois églises[4], l'une sous l'invocation de saint André, la seconde de saint Michel, & la troisième de saint Martin. Celle-ci, de même que la première, subsistent encore & n'en forment qu'une ou plutôt deux nefs parallèles qui communiquent par une arcade. Le pape Grégoire V confirma, au mois de janvier de l'an 999, Martin, abbé de Saint-André & ses successeurs, dans la possession de ces trois églises & du domaine de la montagne d'Andaon sur laquelle elles étoient situées. Comme nous savons d'ailleurs que Raimond de Saint-Gilles & Alphonse[5], son fils, comtes de Toulouse, confirmèrent à cette

[1] Voyez tome IV, *Note* XX, n. 8, & *Note* XXVI, n. 10 & suiv.

[2] Voyez tome VII, la *Note* relative au prieuré de Langogne, où ont été réunis les faits relatifs à cet établissement religieux. [E. M.]

[3] Mabillon, ad ann. 999, n. 91. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 807 & seq. 871 & seq.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXIV.

[5] *Ibid.* n. CCC, CCCCXXXI.

abbaye la possession de cette montagne, *ainsi que leurs prédécesseurs l'avoient donnée,* c'est une preuve que les comtes de Toulouse furent les restaurateurs de l'abbaye de Saint-André, & qu'ils dominèrent par conséquent le long du Rhône, dans la partie orientale du Languedoc qui avoit fait partie du royaume de Provence longtemps avant qu'ils fussent en possession du marquisat de ce nom. Il est marqué en effet dans l'ancien nécrologe de ce monastère, que les comtes de Toulouse en sont les fondateurs. Éd. origin. t. II, p. 135.

L'abbaye de Saint-André devint bientôt considérable après son rétablissement par les diverses[1] donations qu'on lui fit. Hildebert, évêque d'Avignon, ses chanoines & quelques seigneurs du pays lui donnèrent[2] entre autres, l'an 1006, l'église de Saint-Pierre de Liron, située dans la partie *du comté d'Avignon* qui est en deçà du Rhône. La charte est souscrite par un comte nommé Pons. C'est le même sans doute que Pons, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & d'Emme de Provence, sa seconde femme, qui pouvoit avoir alors huit à dix ans; mais peut-être ne souscrivit-il à cette charte que longtemps après pour la confirmer, de quoi nous avons divers exemples. Il avoit droit au comté d'Avignon au nom d'Emme, sa mère, qui posséda[3] des biens dans cette ville du vivant de Rotbold, son père & de Guillaume, son frère, dont elle ou ses fils héritèrent entièrement après leur mort.

Nos rois, après avoir réuni le Languedoc à la couronne, acquirent une partie du domaine de la montagne d'Andaon, par le paréage dont les abbés de Saint-André convinrent avec eux. Ces princes ceignirent alors de murs le haut de la montagne & y construisirent une forteresse, à cause de l'importance de ce poste situé sur les limites de leurs États. L'abbaye a donné l'origine à la petite ville de Villeneuve qui est au bas. L'une & l'autre, quoique du diocèse d'Avignon & en quelque manière dans les faubourgs de cette ville, dépendent cependant du Languedoc & du diocèse d'Uzès pour le temporel, parce qu'elles sont en deçà du Rhône, qui sépare les deux provinces.

XL. — *Union de l'abbaye de Saint-Paul de Fenouillèdes à celle de Cuxa. Vicomtes de Fenouillèdes.*

An 1000

L'abbaye de Saint-Paul, située en un lieu *appelé anciennement Monisatem, dans la province*[4] *de Gothie, le comté de Fenouillèdes & le diocèse de Narbonne,* étoit alors soumise pour le temporel à Bernard, comte de Besalu & de Fenouillèdes, prince qui a laissé divers[5] monumens de sa piété & qui, touché de voir ce monastère dans le relâchement, résolut de le réformer. Il l'unit dans ce dessein à l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa, dont Guifred étoit abbé, dans l'espérance qu'il y feroit observer dans toute sa rigueur la règle de S. Benoît, suivant la discipline que *Guarin, de vénérable mémoire, son prédé-*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVI. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 159.
[2] *Spicilegium,* t 7, p. 197 & seq.
[3] *Spicilegium,* t. 7, p. 203. — Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 18.
[4] *Marca Hispanica,* p. 954 & seq.
[5] *Ibid.* p. 961 & seq.

cesseur, avoit établie. Béranger, évêque d'Elne, & les comtes Guifred & Oliba, frères du comte Bernard, furent présens à l'acte, qui est daté du 25 de mars de l'an 1000 & souscrit par les vicomtes Pierre & Arnaud. Le premier étoit vraisemblablement le même que Pierre I, vicomte de Fenouillèdes, qui vivoit[1] en 1017.

XLI. — *Plaid tenu à Carcassonne. — Anciens vicomtes de cette ville.*

L'autre ne paroît pas différent d'Arnaud, alors vicomte de Carcassonne, qui avoit succédé depuis peu dans cette vicomté à Radulfe, son père, & qui étoit sans doute petit-fils d'Amélius, vicomte de la même ville en 961. Le vicomte Arnaud[2] s'étant laissé persuader par quelques flatteurs que les biens que Roger I, comte de Carcassonne, avoit donnés à l'abbaye de Saint-Hilaire en 981, en action de grâces de la victoire qu'il avoit remportée sur le comte Oliba Cabreta, *appartenoient à la vicomté de Carcassonne*, s'en saisit sans autre formalité. Gausfred, abbé de ce monastère & ses religieux en portèrent leurs plaintes au comte de qui ils les avoient reçus, & citèrent le vicomte à son tribunal *au mois de septembre de la sixième année du roi Robert*, c'est-à-dire de l'an 1002. Roger, qui étoit sur son départ pour un nouveau voyage de Rome, écouta favorablement leur demande & ordonna qu'on leur rendît justice. En conséquence, Adalbert, évêque de Carcassonne, trois de ses archidiacres, la comtesse Adélaïde, femme du même Roger, leur fils Raimond, une douzaine de *seigneurs* (*seniores*) du pays & plusieurs autres personnes de distinction s'assemblèrent à Carcassonne après son départ, & condamnèrent Arnaud à restituer les biens qu'il avoit usurpés, conformément à la loi des Visigoths, dont on rapporte le texte. Nous inférons de là que ce vicomte, qui se soumit de bonne grâce à ce jugement, étoit d'origine gothique. C'est du moins une preuve que le code des lois des Visigoths n'étoit pas encore entièrement abrogé dans la Province au commencement du onzième siècle. Il ne paroît pas qu'Arnaud ait laissé aucune postérité, & il y a lieu de croire qu'après sa mort la vicomté de Carcassonne fut unie au comté de cette ville.

An 1002

XLII. — *Testament de Roger I, comte de Carcassonne. — Ermessinde, sa fille, comtesse de Barcelone.*

Éd. origin. t. II, p. 136.

Le comte Roger fit sans doute avant ce second voyage à Rome le testament que nous avons de lui; car la date que quelques auteurs donnent à cet acte est[3] absolument fausse. Suivant ce testament[4], Roger partagea ses domaines aux trois fils qu'il avoit alors d'Adélaïde sa femme : Raimond, Bernard & Pierre. Il donna au premier la ville & le comté de Carcassonne, la part qu'il avoit au

[1] *Marca Hispanica*, p. 1009.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVII.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 7.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVIII.

comté & château de Razès, le droit qui lui étoit acquis tant sur le reste de ce dernier comté que sur le pays de Queirecourbe & de Queille, en vertu d'un accord qu'il avoit conclu avec Eudes, son frère & Arnaud, fils de ce dernier; le château de Seissac avec sa châtellenie, *les vigueries* & les alleux qui en dépendoient, *de la manière qu'Arnaud, son père,* les avoit possédés; les alleux du comté de Toulouse qui avoient appartenu à Bernard *le Roux,* & que le vicomte Raimond tenoit de lui en fief; le château de Cintegabelle avec ses dépendances; la moitié du pays de Volvestre; la troisième partie du comté de Comminges; la part qu'il avoit au château de Minerve & à ses dépendances, que le vicomte Rainard lui avoit donnée en mourant; les alleux qu'il possédoit dans le Narbonnois, & enfin les abbayes de Caunes & de Vernasone. Il paroît que cette dernière est la même que celle de Vernosoubre ou de Saint-Chinian.

Roger donna à la comtesse Adélaïde, sa femme, la jouissance de la viguerie de Sabartès qu'il substitua à Bernard, leur second fils, à condition que celui-ci la laisseroit jouir paisiblement de cette viguerie. Il donna de plus à ce dernier le droit qu'il avoit sur le même pays de Sabartès & sur le château de Castelpendent, conformément à l'accord qu'il avoit fait avec Eudes, son frère, & Arnaud, fils de ce dernier, pour en jouir après leur mort; *le comté de Conserans avec l'évêché;* l'autre moitié du pays de Volvestre; ceux de Dalmazan, *de Podaguès & d'Agarnaguès,* avec la moitié du bois de Bolbonne *situé entre les rivières de Lhers & d'Ariége,* & les alleux qu'il avoit dans tous ces pays, à la réserve des lieux d'Escousse & d'Avesac qu'il donne à Adélaïde, sa femme, à laquelle il lègue, & à Bernard, leur fils, *le château & la terre de Foix*[1].

Pierre, troisième fils du comte Roger, eut pour son partage les abbayes du comté de Carcassonne, la part que le même Roger avoit à celles du comté de Razès, de la viguerie de Saissac, du comté de Conserans & du pays de Foix; en sorte que suivant cette disposition, Pierre ne devoit avoir pour sa part que des biens ecclésiastiques. Il paroît aussi qu'on l'avoit destiné à l'Église, & il parvint[2] en effet, en 1010, à l'évêché de Girone.

Roger avoit une fille nommée Ermessinde, dont il ne fait aucune mention dans ce testament, sans doute parce qu'il l'avoit déjà dotée. Elle avoit épousé[3], avant l'an 1001, Raimond, comte de Barcelone, qui lui assigna pour son douaire[4] le comté & *l'évêché* d'Ausone ou de Vic avec le comté de Manrèse. Nous aurons occasion de parler dans la suite de cette princesse qui se rendit également recommandable par sa piété, sa sagesse & son habileté dans le gouvernement, lorsqu'après la mort du comte de Barcelone, son mari, elle eut l'administration[5] de ses États, qui consistoient[6] dans les comtés & évêchés de Barcelone, Girone, Ausone & Manrèse. Un moderne[7] donne à Roger I, comte

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVIII.

[2] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 18 & suiv.

[3] Diego, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 27 & suiv. — Marca, *Histoire de Béarn,* p. 701 & 708. — *Marca Hispanica,* p. 1018. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLVIII, la 4e charte citée sous ce numéro.

[4] *Marca Hispanica,* p. 1107.

[5] *Ibid.* p. 542, 1013, 1107.

[6] *Ibid.* p. 1106 & seq.

[7] De Vic, *Hist. des évêques de Carcassonne,* p. 56.

de Carcassonne, une seconde fille appelée Étiennette, qui épousa, dit-il, Garcias, roi de Navarre; mais il se trompe : cette reine étoit petite-fille & non pas fille de Roger, comme nous le verrons ailleurs.

Ce comte marque dans son testament qu'il avoit déjà disposé en faveur de diverses églises de plusieurs alleux situés dans le Razès, le Narbonnois & une partie du Toulousain. Il confie à Adélaïde, sa femme, *pour tout le temps qu'elle voudroit,* l'administration & la *régie* (*badliam*) de tous ses domaines, & veut que celui de ses fils qui survivroit aux autres fût chargé de la même administration durant la minorité des enfans de celui qui seroit décédé ; il leur défend de vendre ou d'aliéner, sinon entre eux, les domaines qu'il leur donne en partage; enfin il substitue au dernier survivant les biens de celui qui mourroit sans enfans légitimes, & se réserve la liberté de changer dans ce testament ce qu'il jugeroit à propos.

XLIII. — *Étendue du domaine de Roger, comte de Carcassonne, & d'Eudes, comte de Razès, son frère. — Origine du comté de Foix. — Vicomtes de Minerve, &c.*

Éd. origin. t. II, p. 137.

Quoiqu'il paroisse que Roger ait usé de cette liberté, & qu'il ait fait dans la suite quelques changemens au partage de ses domaines, on ne laisse pas de tirer de grandes lumières de cet acte, soit pour la généalogie de sa famille, soit pour l'histoire de la Province. On voit d'abord quelle étoit l'étendue de sa domination, & qu'il possédoit les comtés de Carcassonne & de Conserans en entier, une partie de ceux de Razès & de Comminges, le château & la viguerie de Saissac dans le Carcassès, une portion du Minervois, avec les abbayes de Caunes & de Saint-Chinian, situées dans le même pays, compris dans le comté de Narbonne; le château & le pays de Foix; les pays de Volvestre, de Dalmazan, de Podaguès & d'Agarnaguès, avec une partie de la viguerie de Sabartès, dans le Toulousain; & enfin *l'évêché* de Conserans & les abbayes de tous ces domaines, avec diverses églises; ce qui demande quelques éclaircissemens.

1° Roger avoit hérité d'Arnaud, son père, des comtés de Carcassonne & de Conserans & d'une partie de celui de Comminges. Nous inférons de là qu'il avoit une descendance[1] commune avec les autres comtes de Comminges qui vivoient alors.

2° Il avoit aussi hérité du même Arnaud, son père, d'une partie du comté de Razès; l'autre étoit au pouvoir d'Odon ou Eudes son frère, qui avoit un fils appelé Arnaud. Roger avoit fait un accord avec eux pour leur succéder, lui & sa postérité, s'ils mouroient sans enfans, tant dans cette portion du Razès que dans une partie de la viguerie de Sabartès, & les châteaux & pays de Queirecourbe ou Chercorb, & de Queille dans le Toulousain. On voit par là quel avoit été le partage du comte Eudes, frère de Roger.

[1] Voyez tome IV, *Note* XXII.

3° L'accord entre les deux frères, dont on vient de parler, étoit une espèce de substitution pour se succéder l'un à l'autre au défaut de descendans mâles. L'usage de ces conventions réciproques étoit alors commun dans les grandes maisons, afin d'y conserver leurs domaines. C'est aussi sans doute dans cette vue que Roger défendit[1] dans son testament à ses fils *d'aliéner leurs biens en faveur des étrangers.* Cette remarque est importante pour l'intelligence de ce que nous dirons dans la suite, au sujet de l'acquisition que firent les comtes de Barcelone d'une partie du domaine de la maison de Carcassonne.

4° Le pays ou viguerie de Sabartès, qui appartenoit à Roger & à son frère, s'étendoit dans la partie de l'ancien Toulousain qui confine avec le diocèse d'Urgel ou le comté de Cerdagne; il fut depuis compris dans celui de Foix. Ceux de Queirecourbe & de Queille ou Cueille faisoient aussi alors partie du Toulousain & tiroient leur dénomination de deux châteaux. Ces deux pays formoient chacun une viguerie particulière. Le dernier comprenoit[2] la partie occidentale & la plus voisine des Pyrénées du diocèse moderne de Mirepoix à la gauche du Lhers. L'autre étoit composé[3] d'une quinzaine de bourgs ou villages dont celui de Chalabre étoit un des plus considérables; il s'étendoit dans la partie orientale du même diocèse de Mirepoix à la droite du Lhers; ainsi le comte Eudes avoit eu dans son partage toute la partie méridionale de ce diocèse compris alors dans celui de Toulouse.

5° On voit d'un autre côté que Roger possédoit dans le Toulousain les pays ou vigueries de Volvestre, de Dalmazan, d'Agarnaguès & de Podaguès, avec le château & le pays de Foix, & le bois de Bolbonne. Le premier de ces pays, situé à la droite de la Garonne, aujourd'hui dans le diocèse de Rieux, tire son nom de la petite rivière de Volp, qui le sépare du Conserans : il s'étend depuis cette rivière jusques à celle de l'Ariége, & dépend du Languedoc. Le Dalmazan, ainsi appelé d'un château de ce nom, est arrosé par l'Arize, au midi du Volvestre, & renferme la châtellenie de Camarade dans le comté de Foix. L'Agarnaguès[4] étoit situé entre le Lhers & l'Ariége, & le Podaguès[5] entre cette dernière rivière & la Lèze. Enfin *le château & la terre de Foix,* de même que le bois de Bolbonne, sont assez connus. Nous remarquerons seulement que c'est ici le plus ancien monument que nous ayions où il soit fait mention de ce château, dont le territoire particulier comprenoit sans doute alors ce qui a formé depuis sa châtellenie, composée d'une vingtaine de bourgs ou villages. Éd. origin. t. II, p. 138.

6° L'union de ces divers pays, dont Roger I, comte de Carcassonne, disposa en faveur de Bernard, son fils puîné, & qui firent le principal domaine de ce dernier, donna l'origine au comté de Foix; origine qu'il faut prendre, non pas de ce que ce domaine avoit le titre de comté par lui-même ou de ce que les comtes de Toulouse qui en avoient la suzeraineté l'érigèrent en comté, comme

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVIII.
[2] Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes n. V.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CII, la 3e charte citée sous ce numéro.
[5] *Ibid.* n. CXXIV.

quelques auteurs se le sont faussement persuadé, mais de ce que le château de Foix en étoit le chef-lieu, & de ce que Bernard ou ses descendans qui y fixèrent leur principale demeure, & qui jouissoient d'ailleurs de la dignité comtale, s'en qualifièrent comtes pour se distinguer des comtes de Carcassonne, leurs aînés.

Un célèbre historien[1], qui a traité de l'origine du comté de Foix, l'explique un peu différemment. Il prétend que Bernard, fils puîné de Roger I, comte de Carcassonne, ayant eu le comté de Conserans en partage, *une partie de ce comté, entre autres sa ville capitale, furent évincées de ses mains par son aîné le comte de Carcassonne,* & qu'ainsi il se qualifia depuis comte de Foix, parce que le château & le territoire de ce nom, avec les autres terres qui lui demeurèrent, faisoient partie du comté & du diocèse de Conserans. Mais cet auteur se trompe[2] en cela : la ville & presque tout le pays de Foix n'ont jamais été compris dans le Conserans ni pour le[3] temporel ni pour le spirituel, & ils ont toujours fait partie du Toulousain jusques à l'érection de l'évêché de Pamiers. De plus, on n'a aucune preuve bien certaine que Bernard ait pris la qualité de *comte de Foix,* & il paroît que Roger, son fils, qui lui succéda vers l'an 1036, fut le premier qui se la donna; ce qui n'empêche pas qu'on ne doive regarder Bernard comme le premier comte de Foix, parce qu'il est en effet la tige des comtes de ce nom.

Le même historien[4] se trompe aussi sur deux autres faits; il dit : « 1° que le « pays de Conserans, qui auparavant étoit comté, fut réduit au titre de vicomté, « par la transaction qu'Ermengarde de Carcassonne passa, en 1068, avec Rai- « mond-Béranger, comte de Barcelone; » mais il n'est rien dit dans l'acte[5] de ce changement. Il est vrai que cette vicomtesse vendit[6] en 1070 au comte de Barcelone les droits qu'elle avoit *sur le comté de Razès, de Conserans, de Comminges, de Carcassonne, &c.,* mais il s'agit ici plutôt *du comté* que de la vicomté de Conserans; 2° cet auteur reprend Catel d'avoir écrit que le comté de Foix relevoit entièrement des comtes de Toulouse depuis Raimond de Saint-Gilles, & prétend au contraire que la partie du même comté située au-dessus du Pas de la Barre, c'est-à-dire le haut Foix, qu'il met sans fondement dans l'ancien diocèse de Conserans, n'a jamais relevé des comtes de Toulouse. Il se fonde[7] pour cela sur quelques hommages rendus à ces derniers au treizième siècle par les comtes de Foix, dans lesquels ceux-ci ne reconnoissent tenir des comtes de Toulouse que ce qui est en deçà du Pas de la Barre; mais cela ne décide rien pour les siècles précédens, & sans entrer ici dans la raison de cette distinction que nous développerons ailleurs, il est certain[8] du moins que jusques à l'an 1068, tout ce que les comtes de Carcassonne & de Foix possédoient dans le Toulousain, & par conséquent tout le pays de Foix, en deçà & en delà

[1] Marca, *Histoire de Béarn,* l. 8, c. 9 & suiv.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 23.
[3] *Ibid.*
[4] Marca, *Histoire de Béarn,* c. 10, n. 2.
[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXXVIII.
[6] *Ibid.* n. CCXLVII.
[7] Marca, *Histoire de Béarn,* n. 5 & suiv.
[8] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 23.

du Pas de la Barre, relevoit des comtes de Toulouse à qui ils en faisoient hommage. Reprenons la suite de nos observations sur le testament de Roger I, comte de Carcassonne.

7° Ce comte disposa par cet acte de la châtellenie & de la *viguerie* de Saissac & des alleux que possédoit Arnaud, son père, *à cause du château de ce nom;* d'où l'on doit inférer qu'Arnaud, comte de Carcassonne, père de Roger, avoit possédé cette viguerie. Nous voyons cependant que Hugues, évêque de Toulouse, donna vers l'an 960, par son testament[1], le château de Saissac à ce dernier & à la comtesse Arsinde sa mère, & qu'en 958 il y avoit un vicaire ou viguier dans ce château; mais celui-ci tenoit sans doute cette viguerie en fief, ou d'Arnaud, ou de Roger son fils. A l'égard de Hugues, évêque de Toulouse, cela nous donne lieu de croire qu'il étoit de la maison des comtes de Carcassonne; il ne posséda d'ailleurs qu'une partie du château de Saissac, qu'il laissa à Roger, dont il étoit vraisemblablement oncle paternel. Éd. origin. t. II, p. 139.

8° Ce comte disposa aussi de plusieurs alleux qu'il tenoit dans le Narbonnois de la succession de son père, & de la part qu'il avoit au château de Minerve & dans ses dépendances, que le vicomte Rainald lui avoit donnée. Ce dernier étoit donc vicomte du Minervois, pays qui s'étend dans la partie septentrionale de l'ancien diocèse de Narbonne, & qui comprend aujourd'hui presque tout celui de Saint-Pons. Rainald est le plus ancien vicomte de Minerve dont nous ayons quelque connoissance. Il paroît cependant que *le vicomte Béraud,* qui présida à un plaid tenu[2] *dans le château de Minerve* à la fin du règne de Charles le Chauve, étoit un des prédécesseurs de Rainald, qui descendoit peut-être d'un vicomte de Béziers de même nom, lequel vivoit au milieu du dixième siècle. Quoi qu'il en soit, il y a apparence que les abbayes de Caunes & de Vernasone ou de Saint-Chinian, dont Roger disposa en faveur de Raimond, son fils, venoient du même vicomte de Minervois, car elles sont situées dans ce pays. Nous conjecturons aussi de cette donation, qu'Adélaïde, femme de Roger, étoit ou sœur ou fille du même Rainald; n'étant pas naturel que celui-ci, qui laissa des successeurs dans sa vicomté, eût donné à Roger une portion de son domaine s'il n'eût été son allié ou son proche parent. Ce dernier fait encore mention d'un vicomte Raimond qui tenoit de lui divers alleux dans le Toulousain; nous ne savons pas le nom de la vicomté de ce dernier.

9° Roger laissa à Adélaïde, sa femme, *la baillie* ou administration des biens de ses fils pour tout le temps qu'elle voudroit; preuve qu'elle pouvoit la garder jusques après leur majorité, & en effet, on a déjà vu dans la Province d'autres exemples d'une pareille administration. Il s'ensuit de là que cette clause ne sauroit servir à fixer l'époque du testament de Roger, ni à prouver que ses fils fussent alors en bas âge, comme un célèbre historien[3] a voulu l'inférer. Cet auteur conclut aussi, de ce que ce comte déclare que si ses fils ve-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros XCV, LXXXIX.

[2] Archives de l'abbaye de Caunes.

[3] Marca, *Histoire de Béarn,* p. 709.

noient à avoir des enfans d'un légitime mariage ils auroient l'administration de leurs biens, que pas un d'eux n'étoit alors marié; on peut seulement inférer de là qu'ils n'avoient pas encore d'enfans. Il paroît en effet que Raimond qui étoit l'aîné avoit épousé dès lors, ou qu'il épousa bientôt après [1] Garsinde, fille aînée & héritière de Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde.

10° Enfin on ne doit pas croire que Roger, en disposant par son testament en faveur de ses fils *des évêchés & des abbayes* de son domaine, ait prétendu leur donner le titre épiscopal ou abbatial, mais seulement l'avouerie ou le patronat laïque. Nous avons en effet la suite des évêques de Carcassonne & des abbés des monastères dépendans du même domaine, pendant la vie des fils de Roger. Cette remarque peut servir également pour l'intelligence de semblables termes qu'on trouve dans divers monumens de ce siècle & du précédent.

XLIV. — *Assemblée pour le rétablissement de la paix dans la Province.*

Roger survécut plusieurs années à son testament & il fut peut-être du nombre des seigneurs de la Province qui assistèrent à une célèbre assemblée

An 1004

tenue [2] vers l'an 1004, par les soins de Gui, évêque du Puy. Ce prélat que nos modernes ont confondu [3] avec Gui d'Anjou son prédécesseur, & qui fut le troisième évêque du Puy de son nom, avoit succédé à Théotard depuis environ l'an 1001 que celui-ci décéda, à ce qu'il [4] paroît. Gui III touché [5] de voir la licence des mœurs régner partout impunément & les désordres affreux qu'occasionnoient de son temps la tyrannie des seigneurs séculiers & leurs guerres particulières, résolut d'apporter quelque remède à ces maux, qui troubloient la paix de son diocèse.

Dans ce dessein, il engagea plusieurs évêques, entre autres Pierre de Viviers, Gui de Valence, Begon de Clermont, Raimond de Toulouse, Deusdet de Rodez, Frédelon d'Elne, Fulcrand de Lodève, & Gui de Glandève, qui étoit en même temps abbé de Saint-Chaffre, à s'assembler avec plusieurs seigneurs & notables personnages dont on ne marque pas le nom, pour chercher les moyens de rétablir la paix & la sûreté publique. L'assemblée écouta favora-

Éd. origin. t. II, p. 140.

blement sa proposition, & l'on dressa divers règlemens par lesquels on défendit entre autres aux clercs de porter les armes, & aux laïques d'usurper les droits & les biens écclésiastiques & de troubler les gens de la campagne dans la culture des terres. On défendit aussi aux prêtres de rien exiger pour le baptême, & l'on déclara enfin excommuniés tous ceux qui violeroient ces décrets, que Dacbert, archevêque de Bourges & Thibaut, archevêque de Vienne, approuvèrent dans la suite.

[1] Voyez tome IV, *Note* XX, n. 10.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 3 & suiv.
[3] *Ibid.*
[4] Mabillon, ad ann. 1001, n. 25.
[5] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 577. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 225.

An 1003

XLV. — *Maison de Narbonne.*

Frédelon, évêque d'Elne, qui assista à cette assemblée, avoit succédé [1] depuis peu à Béranger premier du nom. Ermengaud, archevêque de Narbonne, frère de Raimond, vicomte de cette ville, donna [2] *le* 30 *d'octobre de la septième année du règne du roi Robert,* ou de l'an 1003, à l'abbaye de Cuxa en Roussillon, l'alleu de Cauchenne, dépendant de celle de Saint-Laurent sur la Niesle, *du consentement* de ce prélat, d'Adalbert, évêque de Carcassonne, & de la vicomtesse Ermessinde *surnommée Bonne,* à la charge d'y faire construire une maison dont la moitié appartiendroit à la première & l'autre à la seconde de ces deux abbayes, avec défense de l'aliéner qu'en faveur de l'archevêque de Narbonne & de l'abbé de Saint-Laurent. Nous concluons de là : 1° que quoique cette dernière abbaye fût unie à l'archevêché de Narbonne, elle étoit cependant gouvernée par un abbé ; 2° qu'Ermengaud, archevêque de cette ville, Frédelon, évêque d'Elne, Adalbert de Carcassonne, & la vicomtesse Ermessinde, qui concoururent également à cette donation, devoient être parens ou alliés.

XLVI. — *Assemblée tenue à l'abbaye de Psalmodi.*

Plusieurs prélats & seigneurs de Languedoc & de Provence tinrent en 1004 une autre [3] assemblée à Psalmodi, dans le diocèse de Nimes, à l'occasion du rétablissement de cette abbaye, alors presque entièrement ruinée. Ils chargèrent de ce soin Warnarius qu'ils y nommèrent pour abbé. L'acte, dont il ne reste qu'un fragment, est souscrit par cinq évêques, deux abbés & plusieurs comtes ou seigneurs séculiers. Les premiers étoient Frotaire, Héribaldus, Dolon, Fulcrand & Pierre ; on ne marque pas leur siége, mais nous savons par d'autres monumens que le premier étoit évêque de Nimes, le second d'Uzès, le quatrième de Lodève & le cinquième de Maguelonne. Les deux abbés étoient Warnarius dont on vient de parler & Gérard de Saint-Gilles. Entre les seigneurs séculiers, Adélaïde, comtesse de Provence, mère & tutrice du comte Guillaume II, souscrivit la première, & après elle Guillaume, comte de Toulouse, *le comte Pons son fils,* un seigneur nommé Ictérius, le même Guillaume II, le comte Rotbold, oncle de ce dernier & beau-père de Guillaume, comte de Toulouse, le comte Hugues & Pons son frère. L'abbaye de Psalmodi reçut diverses donations depuis son rétablissement. Guillaume II, comte de Provence, sa femme Adélaïde [4], le comte Rotbold, son oncle, & Guillaume, *son frère,* lui donnèrent entre autres le lieu de Mudaisons, dans le diocèse de Maguelonne, & celui de Bergen dans le comté d'Aix. Guillaume, comte de Toulouse & Emme de Provence, sa femme, lui avoient restitué quelques

An 1004

[1] Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 3.
[2] *Marca Hispanica,* p. 961.
[3] Mabillon, ad ann. 1004, n. 59.
[4] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 14 & suiv.

années auparavant[1], vers l'an 997, & à Wittard son abbé, le prieuré de Saint-Julien de Corneillan. Nous conjecturons [2] que le *comte Hugues* qui se trouva à cette assemblée n'est pas différent de Hugues, frère puîné de Raimond II, comte de Rouergue & marquis de Gothie.

XLVII. — *Mort de Raimond II, comte de Rouergue & marquis de Gothie. Hugues, son fils, lui succède.*

Ce dernier étoit alors déjà décédé, ou décéda du moins peu de temps après. Il est certain[3] en effet que sa mort arriva après l'an 1000 & avant l'an 1010. Il donna[4] peu de temps auparavant l'alleu de Palais, dans le diocèse d'Agde, à l'abbaye de Saint-Sauveur de Conques en Rouergue, pour en jouir après sa mort, & lui vendit quelques autres domaines. Suivant la charte, cet alleu confinoit avec les terres de Garnier de Loupian, de Matfred, évêque de Béziers, *& de Bernard, fils d'Almérade.* Celui-ci pourroit bien être le même[5] que Bernard, seigneur d'Anduze, dont nous aurons lieu de parler ailleurs, ce qui nous donneroit sa filiation.

Pour revenir à Raimond II, comte de Rouergue, un auteur contemporain rapporte[6] qu'il entreprit le voyage de la Terre-Sainte ou de Jérusalem & qu'il mourut en chemin; ainsi son sort fut à peu près semblable à celui de Raimond I, son père, qui décéda dans le cours d'un pèlerinage qu'il fit à Saint-Jacques en Galice, avec cette différence cependant que ce dernier fut assassiné. Raimond II donna[7] encore, avant son départ, à l'abbaye de Conques les salines voisines du lieu de Palais qui s'étendoient le long des côtes de la mer; il fit aussi présent à cette abbaye d'une vingtaine de vases de vermeil très-bien travaillés, & d'une selle magnifique *du prix de cent livres,* dont le travail surpassoit de beaucoup la matière & dont il avoit coutume de se servir aux jours de cérémonie. Il l'avoit remportée avec plusieurs autres dépouilles sur les Sarrasins dans une occasion où il les avoit battus.

Éd. origin. t. II, p. 141.

Ce prince avoit épousé vers l'an[8] 985 une dame nommée Ricarde, dont le nom peut donner lieu de conjecturer qu'elle étoit de la famille de Richard, vicomte de Millau, en Rouergue, qui vivoit alors. Il en eut un fils appelé Hugues, qui lui succéda[9] dans le marquisat de Gothie, le comté de Rouergue & ses autres domaines, sous la tutelle & l'administration de la même Ricarde qui étoit encore jeune à la mort du comte Raimond II, son mari. C'est ce que nous apprend le même auteur[10] contemporain qui fait mention de cette comtesse & de sa dévotion envers sainte Foy, dont on conservoit les reliques

[1] Archives de Psalmodi. — Dom Estiennot, *Fragm. hist.* ms. latin, n. 12763.
[2] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 24 & suiv.
[3] *Ibid.* n. 29.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXIX, la 1re charte citée sous ce numéro.
[5] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 3.
[6] Voyez tome V, Chroniques, n. II.
[7] *Ibid.*
[8] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 29.
[9] *Ibid.* n. 14.
[10] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. III.

 An 1004

dans l'abbaye de Conques, à laquelle elle fit présent d'un de ses plus précieux bijoux.

XLVIII. — *Mort de la comtesse Berthe, mère du même Raimond II.*

La princesse Berthe survécut aussi à Raimond II, comte de Rouergue, son fils. Elle vivoit en effet encore sous l'épiscopat d'Arnaud, évêque de Rodez, qui ne succéda au plus tôt qu'en 1005 à Deusdet, & qui convoqua [1] un synode auquel elle se trouva. C'est sans doute de la même Berthe qu'un autre auteur [2] a voulu parler sous le nom *de la comtesse de Narbonne*, qui, vers la fin du dixième siècle, fit présent d'un calice de cristal enrichi de pierres précieuses à l'abbaye d'Aurillac, en Auvergne; car il est certain que Raimond I & Raimond II son fils, comtes de Rouergue, possédèrent le comté particulier de Narbonne avec le marquisat de Gothie.

XLIX. — *Guillaume, comte de Toulouse, fait sa résidence ordinaire en Provence.*

Nous avons déjà remarqué que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, leur cousin, fit son séjour ordinaire en Provence depuis son mariage avec Emme, fille de Rotbold, comte en partie de cette province. Cela paroît entre autres par une [3] charte de Pons, évêque de Marseille, de la maison des vicomtes de cette ville, suivant laquelle ce prélat confirma en 1005 les donations que lui & ses parens avoient faites en faveur de l'abbaye de Saint-Victor. L'acte est souscrit & autorisé par Rotbold, qui se qualifie *comte par la grâce de Dieu*, par la comtesse Adélaïde & Guillaume, comte de Provence, son fils, par *Guillaume, comte de Toulouse*, & par Ermengarde, femme du comte Rotbold. On y voit aussi les souscriptions de divers évêques, abbés & seigneurs séculiers, en particulier celle de Warnarius, abbé de Psalmodi. An 1005

L. — *Testament d'Ermengaud de Narbonne, archevêque de cette ville.*

Il est encore fait mention de Guillaume, comte de Toulouse, dans le testament que fit [4] vers le même temps Ermengaud, archevêque de Narbonne. Ce prélat nomme dans cet acte [5], qui est sans date, pour ses exécuteurs testamentaires : 1° le comte Bernard, le même sans doute que le comte de Besalu & de Fenouillèdes de ce nom, qui vivoit alors & qui avoit déjà donné, ou donna du moins peu de temps après en mariage Garsinde, sa fille, à Béranger, fils de Raimond, vicomte de Narbonne, neveu d'Ermengaud ; 2° la vicomtesse Ricarde, sa belle-sœur; 3° Deusdet, abbé de Saint-Paul de Narbonne; Francon, prévôt de la

[1] Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 2, p. 537. — Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 3.
[2] Mabillon, *Analect.* t. 2, p. 24.
[3] Bouche, *Histoire des comtes de Provence,* t. 2, p. 54 & suiv. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 109 & suiv.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 2.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXL.

cathédrale, &c. Il lègue différentes terres tant à son église qu'à celle de Saint-Paul & *aux chanoines* de Sainte-Marie de Quarante, auxquels il laisse de plus deux coupes d'argent. Il lègue aussi quelque argenterie aux abbayes de Villemagne, de Saint-Pons, de Caunes & de la Grasse; il donne deux coupes d'or avec une selle précieuse à Raimond, vicomte de Narbonne, son frère, & à Béranger, son neveu, fils de ce dernier; à Guillaume, son autre neveu, l'alleu qu'il avoit acquis dans le Minervois; à Raimond, comte de Barcelone, sa mule; à *Guillaume, comte de Toulouse,* ses faucons; à Deusdet, abbé de Saint-Paul, deux coupes d'argent & les tasses qui avoient appartenu à Aymeri, son prédécesseur, à la charge de les remettre à celui qui après son décès seroit archevêque de Narbonne, pour s'en servir de même que ses successeurs. Il laisse aussi de l'argenterie à Frédelon, Étienne, Matfred, & Adalbert, évêques, dont il ne dit pas le siége : nous apprenons d'ailleurs que le premier étoit évêque d'Elne, le second d'Agde, le troisième de Béziers & le quatrième de Carcassonne. Il fit enfin divers autres legs à plusieurs personnes, à quelques ecclésiastiques & à ses domestiques, & donna à chacun de ses exécuteurs testamentaires dix sols, une jument & une vache, & à la vicomtesse Ricarde, sa belle-sœur, cinq jumens avec un alleu qu'il substitua à l'abbaye de la Grasse. Nous avons cru que ce détail ne seroit pas inutile pour faire remarquer les usages du siècle. Ce prélat survécut encore dix à onze ans à son testament.

Éd. origin. t. II, p. 142.

LI. — *Troisième concile de Toulouse.*

Il assista vers l'an 1005 à un concile que Raimond, évêque de Toulouse, & Guillaume, comte de cette ville, y convoquèrent[1]. Les anciens seigneurs de Caramaing ou Caraman, lieu situé à quatre lieues de Toulouse vers le sud-est, avoient obtenu de nos rois le privilége de faire tenir un marché les trois derniers jours de la semaine, en tel endroit de leur domaine qu'ils jugeroient à propos, depuis le lieu de Stap jusques aux murs de Toulouse, & d'y faire lever certains droits. Ces seigneurs abusant de leur autorité, étendirent si fort ce privilége par l'établissement de divers péages, &c., que leurs vexations interrompoient entièrement le commerce. Donat, l'un de leurs descendans, résolu de le rétablir, renonça publiquement à ces mauvais usages entre les mains de l'évêque & du comte de Toulouse, & déclara qu'il s'en tenoit aux droits portés par les chartes de nos rois; mais dans la crainte que ses successeurs ne renouvelassent les mêmes vexations, l'évêque Raimond & le comte Guillaume convoquèrent le concile de Toulouse dont on a parlé. L'archevêque de Narbonne, les évêques de Carcassonne, de Béziers & de Maguelonne ses suffragans, l'archevêque d'Auch, & trois évêques de sa province dont les noms ne sont pas marqués, s'y trouvèrent avec plusieurs abbés & y dirent anathème à tous ceux qui rétabliroient ces mauvais usages. L'acte est sans date, mais il doit être du

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLI. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 862.

commencement du onzième siècle. Guillaume y est qualifié *comte des peuples de l'Albigeois, du Querci & du Toulousain.*

Le même Donat de Caraman signala sa piété envers l'église de Saint-Sernin de Toulouse, par une donation[1] qu'il fit avec Rixende, sa femme, du marché de Baziége dans le Lauragais. L'acte est du temps du comte Guillaume & de Raimond, évêque de Toulouse. Ce dernier obtint en 1007 du pape Jean XVIII une bulle[2] qui maintient dans la possession de leurs biens la cathédrale de de Saint-Étienne & les monastères de Saint-Sernin & de Notre-Dame de la Daurade de Toulouse, avec défense à tous les évêques de faire, sans la permission de ce prélat, aucune ordination dans son diocèse.

LII. — *Mort de S. Fulcrand, évêque de Lodève.*

S. Fulcrand, évêque de Lodève, étoit en 1005 dans un âge fort avancé; mais quoique courbé sous le poids des années[3], on ne le vit jamais se relâcher en rien de sa première ferveur & de sa vie pénitente. Les désordres que causoient alors dans tout le royaume la licence des mœurs & la tyrannie des seigneurs séculiers, l'obligèrent d'user quelquefois de rigueur pour rétablir la paix & la tranquillité. Il eut entre autres recours aux armes pour reprendre le château de Gibret, dans le domaine de son évêché, dont une troupe de brigands s'étoient emparés, & qu'il soumit à ce qu'on prétend par un miracle. Il poussa un jour si loin son zèle pour la religion, que ne pouvant entendre sans indignation le récit de l'apostasie d'un évêque du voisinage qui avoit abandonné la foi pour embrasser le judaïsme, il lui échappa de dire publiquement que ce prélat méritoit d'être brûlé vif, ce qui arriva bientôt après, par la fureur du peuple animé contre cet apostat. La crainte d'avoir donné lieu par la véhémence de son discours à cette violence causa un grand scrupule à Fulcrand. Il en fut si touché que, soit pour expier la faute dont il se croyoit coupable, soit pour satisfaire à celle du peuple qui avoit fait mourir cet évêque, il entreprit trois divers pèlerinages à Rome au tombeau des saints Apôtres, où il fit une pénitence publique. A son premier voyage il quitta ses habits aux approches de Rome, se couvrit d'épines, & se fit conduire publiquement, en se faisant fustiger, dans l'église de Saint-Pierre où il demeura longtemps dans les veilles, la prière & le jeûne, avant que de recevoir son absolution. Au troisième voyage, il passa tout le carême dans un exercice continuel de pénitence & défraya tous les cardinaux jusques au jour de Pâques. A son départ de Rome, le pape lui fit présent de quelques reliques de S. Sébastien, & Dieu, pour marquer qu'il lui avoit pardonné, continua d'opérer depuis divers miracles par son ministère. Éd. origin. t. II, p. 143.

An 1006

Ce prélat[4] se voyant à la fin de sa carrière fit appeler autour de son lit les chanoines de sa cathédrale, les abbés de son diocèse & Matfred, évêque de

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 175.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 853 & 861. — Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 2.

[3] *Vita S. Fulcranni*, Bollandistes, févr. t. 2, p. 712 & suiv.

[4] *Vita S. Fulcr.* Bollandistes, mai, t. 6, p. 824.

Béziers[1], qui lui étoit très-cher; il se fit lire en leur présence le testament qu'il avoit déjà fait depuis longtemps & qu'il confirma dans tous ses points. Il se fit transporter ensuite, le 4 de février de l'an 1006, dans sa cathédrale, où il bénit le tombeau qu'il s'y étoit fait préparer par avance, se fit rapporter sur son grabat, reçut les derniers sacremens des mains de l'évêque de Béziers & s'étant fait mettre à terre sur la cendre & le cilice, il y expira le mercredi 13 de février de la même année, après un épiscopat de cinquante-sept ans & quelques jours. Il fut honoré d'un culte public environ cent ans après. On leva alors son corps de terre pour l'enfermer dans une châsse qui fut placée avec les autres reliques de la cathédrale; mais ce précieux trésor fut brûlé ou dissipé par les calvinistes, lorsqu'ils s'emparèrent en 1573 de la ville de Lodève, & l'on ne put sauver qu'une main & quelques autres ossemens.

On prétend[2] que *Raimond, comte de Toulouse,* donna à S. Fulcrand & à son église quelques villages du comté d'Agde; mais, comme nous ne trouvons aucun Raimond qui ait été comte de Toulouse sous son épiscopat, on doit attribuer cette donation à Raimond I ou à Raimond II, son fils, comtes de Rouergue & marquis de Gothie, de la maison de Toulouse. On croit[3] que Matfred, évêque de Béziers, qui succéda à ce saint prélat dans l'évêché de Lodève, & qui posséda en même temps[4] ces deux évêchés jusques à sa mort, étoit natif du dernier; peut-être étoit-il issu de la famille des vicomtes du pays, ce qui lui aura donné lieu, suivant l'usage de ce siècle, d'envahir l'évêché. Il paroît du moins qu'il étoit parent d'Ermengaud, archevêque de Narbonne, ainsi que nous l'avons déjà remarqué.

LIII. — *Plaid tenu dans le diocèse de Narbonne.*

An 1007 Ce dernier tint[5] un plaid *dans le village de Saint-Georges, autrement dit Ravinian, dans le comté de Narbonne, au mois de mars de l'année* 1007, *la onzième du règne du roi Robert,* avec Raimond, vicomte de Narbonne, son frère, Deusdet, abbé de Saint-Paul, Bernard, *chevalier* (*miles*), Aton Vassadellus, viguier, & plusieurs autres personnes tant ecclésiastiques que séculières; il est fait mention dans l'acte *des sols & des deniers de Narbonne.* Le même Deusdet[6], abbé de Saint-Paul de Narbonne, & ses chanoines, reçurent en échange, le 10 *du mois d'avril de l'année* 1006, *la dixième du règne du roi Robert, un alleu ou bénéfice* situé à Bages, dans le comté de Narbonne, dont la vicomtesse Adélaïde & ses fils Ermengaud, archevêque de cette ville, & Raimond, vicomte, avoient fait donation au père de celui qui le donna en

[1] Il y a *de Rodez* dans l'édition que Bollandus a donnée de la *Vie de S. Fulcrand;* mais il faut lire *de Béziers* avec le manuscrit de Saint-Guillem du Désert & l'édition de Plantavit.

[2] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium,* p. 70.

[3] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium,* p. 75.

[4] *Ibid.*

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[6] *Ibid.*

 An 1007

échange. La date de ces actes prouve d'une manière très-précise l'époque du règne du roi Robert & de la mort du roi Hugues, son père.

LIV. — *Assemblée provinciale tenue à Urgel. — Étendue de la province ecclésiastique de Narbonne.*

L'archevêque Ermengaud assista, le 18 de novembre de l'an 1010, à une grande assemblée tenue à Urgel pour l'établissement de la vie canoniale parmi les chanoines de la[1] cathédrale de cette ville, *suivant l'institution que l'empereur Louis le Débonnaire en avoit faite à Aix-la-Chapelle.* « Raimond, *comte &* « *marquis* de Barcelone; Ermessinde, sa femme; la veuve d'Ermengaud, comte « d'Urgel; son fils Ermengaud encore enfant; Guifred, comte de Cerdagne « & sa femme Guisle; Soniarius, comte de Pailhas & ses fils; Ermengaud, « autre comte de Pailhas; Ermengaud, archevêque de Narbonne; *les co-diocé-* « *sains & suffragans de ce prélat,* savoir : Adalbert de Carcassonne, Matfred « de Béziers, Pierre de Maguelonne, Frotaire de Nimes, Étienne d'Agde, « Eriballus d'Uzès & Raimond de Toulouse; & enfin *ses suffragans espagnols,* « Pierre de Girone, Borrel d'Ausone, Oliba d'Elne, *dont l'evêché est en deçà* « (*cis*) *des Pyrénées*, Deusdet de Barcelone & Aymeri de Ribagorça » se trouvèrent à cette assemblée & confirmèrent la donation qu'Ermengaud, évêque d'Urgel, fit dans cette occasion à ses chanoines. Cet acte nous donne lieu de remarquer : 1° que la province ecclésiastique de Narbonne comprenoit alors seize diocèses, tant en deçà qu'au delà des Pyrénées, avec celui de la métropole. Il n'est pas fait mention de l'évêque de Lodève, parce que Matfred occupoit alors cet évêché conjointement avec celui de Béziers; 2° que le diocèse d'Elne étoit alors compris dans l'Espagne, quoiqu'il appartînt naturellement à la Gaule & à la Septimanie, par la raison qu'il dépendoit pour le temporel de divers comtes de la Marche d'Espagne, soumis cependant à la souveraineté de nos rois. Ce diocèse renfermoit en effet les trois comtés de Roussillon, de Conflant & de Valespir, dont le premier étoit possédé[2] par Guillabert qui avoit succédé à Wifred ou Guifred, son père. Celui-ci eut un frère appelé Gausfred, auquel les comtés d'Ampurias & de Pierrelate, portion du diocèse de Girone, échurent en partage, & à qui son fils Hugues avoit succédé alors. Bernard, comte de Besalu, étoit maître du comté de Valespir, & Guifred son frère, comte de Cerdagne, de celui de Conflant. Au reste, l'endroit de cet acte où il est marqué[3] que le diocèse d'Elne est situé *en deçà des Pyrénées* par rapport à Urgel est certainement fautif, & il faut lire *au delà.*

An 1010

Éd. origin. t. II, p. 144.

On a parlé ailleurs de la plupart des évêques de la Province qui assistèrent à l'assemblée d'Urgel. On ajoutera seulement qu'Eriballus étoit déjà[4] évêque d'Uzès dès l'an 994, qu'il se trouva au concile d'Anse dans le Lyonnois, & que sous l'épiscopat de Pierre, évêque de Maguelonne, Bernard, comte de Substan-

[1] *Marca Hispanica*, p. 974 & seq.
[2] *Ibid.* p. 968.
[3] *Marca Hispanica*, p. 974 & seq.
[4] Martène, *Thesaurus anecd.* t. 4, p. 78.

tion[1], donna en 1005 à l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse, en Piémont, l'église de Sainte-Croix auprès de Melgueil. Ce dernier prélat fit, à ce qu'il paroît, un voyage à Rome en 1013, puisqu'il souscrivit alors à une bulle du pape Benoît VIII en faveur de l'église d'Urgel[2].

LV. — *Pierre de Carcassonne élu évêque de Girone.*

Pierre[3], troisième fils de Roger comte de Carcassonne, étoit donc évêque de Girone dès le mois de novembre de l'an 1010. Il avoit succédé depuis peu, sans doute par le crédit & l'autorité d'Ermessinde, comtesse de Barcelone, sa sœur, à Otton qui avoit été tué durant la guerre que les Sarrasins d'Espagne, soutenus des chrétiens du pays, se faisoient alors. Ces infidèles[4] s'étoient partagés entre Almahade & Zuleiman, deux de leurs princes qui se disputoient la couronne. Le dernier eut recours à la protection de Sanche, comte de Castille, qui le plaça en quelque manière sur le trône, après avoir gagné en 1008 une célèbre bataille sur Almahade. Celui-ci pour se soutenir implora le secours de Raimond, comte de Barcelone, qui l'alla joindre avec divers seigneurs & prélats de la Marche d'Espagne. De ce nombre furent Ermengaud, comte d'Urgel, son frère; les évêques Ætius de Barcelone, Otton de Girone & Arnaud d'Ausone, qui furent tués le 1er de septembre de l'an 1010, dans une seconde bataille qu'Almahade eut le malheur de perdre du côté de Cordoue. Ermengaud, comte d'Urgel, qui fut surnommé *de Cordoue,* à cause qu'il mourut dans cette occasion, avoit fait son testament deux ans auparavant, *le* 28 *de juillet, la douzième année de Robert.* Il avoit légué entre autres[5] son épée & son baudrier garni d'or à l'église de Sainte-Marie du Puy, deux tasses d'argent à celle de Saint-Vincent de Castres, ses échecs à l'abbaye de Saint-Gilles, &c.

LVI. — *Exploits de Raimond, seigneur du Bousquet, au diocèse de Toulouse.*

Ce qu'un auteur[6] contemporain rapporte des aventures & des exploits de Raimond, seigneur du Bousquet, dans le diocèse de Toulouse, nous fait conjecturer que ce dernier servoit dans l'armée des Sarrasins dans le temps que Sanche, comte de Castille, remporta, en 1008, sur Almahade, la victoire dont on vient de parler. Ce seigneur, également considérable par sa naissance & par ses grands biens, forma, suivant le goût de son siècle, le dessein de faire le pèlerinage de Jérusalem. Il se mit en chemin, & étant arrivé à Lune sur la côte de Toscane, il s'embarqua. Il fut à peine en mer qu'il s'éleva une tempête si furieuse que le vaisseau se brisa contre des écueils, en sorte que Raimond & un de ses domestiques furent presque les seuls qui échappèrent du naufrage.

[1] Arnaud de Verdale, *de Episcopis Magal.* p. 795.
[2] *Marca Hispanica,* p. 994.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 17.
[4] *Marca Hispanica,* p. 322 & 542. — Ferreras, ann. 1008 & seq.
[5] *Marca Hispanica,* p. 973 & seq.
[6] Bernard le Scholastique, *de Miracul. S. Fidis.* — Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum,* t. 2, p. 541 & seq. — Voyez tome V, Chroniques, numéro III.

Ce domestique, s'étant saisi d'une planche, fut jeté sur les côtes d'Italie, & croyant que son maître avoit péri, il retourna au Bousquet où il annonça le malheur qui venoit d'arriver. La femme de Raimond, persuadée de la mort de son mari, s'empara aussitôt du château, se remaria & mit tout en œuvre pour déshériter ses filles du premier lit; mais un seigneur du voisinage, nommé Hugues Escafred, bon ami de leur père, prit soin de leurs intérêts & les donna en mariage à ses fils. Éd. origin. t. II, p. 145.

Cependant Raimond, s'étant saisi d'une planche & ayant imploré le secours de sainte Foy, fut jeté sur les côtes d'Afrique où il demeura pendant trois jours errant sur la plage. Il rencontra enfin une troupe de pirates qui venoient du pays *de Turlande*, qui le prirent & l'emmenèrent en esclavage. Il cacha d'abord sa condition, mais comme on l'obligea de travailler à la terre, à quoi il n'étoit pas accoutumé, il se vit malgré lui forcé d'avouer qu'il n'avoit jamais fait d'autre métier que celui des armes. Ses maîtres, charmés de trouver en sa personne un homme de guerre, l'employèrent dans toutes leurs expéditions : il ne fut pas longtemps sans donner des preuves de sa capacité & de sa valeur qui lui méritèrent de grands éloges & un rang distingué parmi eux. Ces pirates étoient actuellement en guerre contre les Barbarins, peuples d'Afrique, qui leur ayant livré bataille, les défirent entièrement & firent Raimond prisonnier. Ces derniers, informés de son expérience dans l'art militaire, se servirent utilement de lui dans la guerre qu'ils faisoient alors aux Sarrasins de Cordoue, qui le firent prisonnier à leur tour sur les Barbarins & lui donnèrent de l'emploi dans leurs armées. Le seigneur du Bousquet, après s'être signalé parmi eux par divers exploits, tomba peu de temps après au pouvoir des Alabites, dans une bataille que les mêmes Sarrasins, leurs ennemis, gagnèrent sur eux. Ses nouveaux maîtres l'amenèrent contre Sanche, comte de Castille, qui leur faisoit la guerre, & qui les ayant défaits dans une occasion, demeura maître de la personne de Raimond & *d'une infinité de chrétiens* qui avoient combattu pour ces infidèles. Le comte, instruit de la religion, de la naissance & des malheurs de ce seigneur, lui accorda non-seulement la liberté comme à tous les autres chrétiens, mais il le combla de bienfaits. Raimond se voyant libre se retira chez lui, après une absence *de trois ans*, recouvra le château du Bousquet par le secours de ses amis & en chassa celui que sa femme avoit épousé. Tel est le récit en abrégé des aventures de ce seigneur, que nous a laissé plus au long un auteur qui écrivoit vers l'an 1010, c'est-à-dire deux ans après le retour de Raimond dans sa patrie. Comme nous apprenons d'ailleurs[1] que les Barbarins étoient en guerre avec les Sarrasins de Cordoue en 1007, & que Sanche, comte de Castille, défit l'année suivante ceux de ces infidèles qui avoient pris le parti d'Almahade dans une fameuse bataille où il resta trente-six mille des leurs sur la place, c'est une preuve que Raimond entreprit, vers l'an 1005, son voyage de Jéru-

[1] Ferreras, *Histoire d'Espagne*, ann. 1007 & suiv.

salem. Enfin le même historien témoigne que ce seigneur vivoit encore dans le temps qu'il écrivoit[1]. Au reste, nous ne doutons pas que le château du Bousquet, dont il avoit le domaine, ne soit le même que celui de ce nom situé auprès de Lanta, dans le diocèse de Toulouse, à trois lieues de cette ville vers le sud-est.

LVII. — *Fondation du monastère de Saint-Pierre de Fenouillèdes.*

Bernard, comte de Besalu & de Fenouillèdes, fut sans doute de l'expédition de Cordoue avec les autres seigneurs de la Marche d'Espagne. Nous savons du moins qu'il se rendit[2] recommandable par ses exploits, qui lui acquirent le surnom de *Taillefer* (*scindens ferrum*). Il ne se distingua pas moins par sa piété, & outre les libéralités[3] qu'il exerça envers les anciens monastères de son domaine, il en fonda de nouveaux. De ce nombre fut celui de Saint-Pierre[4], qu'il établit dans son comté de Fenouillèdes *suivant l'institution canonique*[5], c'est-à-dire qu'il y mit des chanoines auxquels il donna Wadallus pour abbé.
An 1011 Le pape Serge IV confirma à sa prière, au mois de novembre de l'an 1011, la fondation de ce monastère qui ne subsiste plus aujourd'hui. Guifred, comte de Cerdagne, frère de ce comte, obtint une pareille bulle la même année pour le monastère de Canigou qu'il avoit fondé[5] l'an 1001, dans son comté de Conflant, & où il fit[6] transférer du Toulousain quelques années après les reliques de S. Gauderic, confesseur.

LVIII. — *Pons, comte de Gévaudan & de Forez.* — *Maison de Mercœur.*

Pons, comte de Gévaudan, qui vivoit encore au commencement de l'an 1011, donna[7] alors à l'abbaye de Saint-Julien de Brioude l'église de Langeac en Auvergne, celle de Favairoles dans le comté de Gévaudan, avec les dîmes, les oblations, les sépultures, &c., & un village de la viguerie de Brioude, *pour les âmes d'Étienne, son père, d'Adélaïde, sa mère, de Théodberge, sa femme, de ses fils Étienne & Pons, de ses frères Bertrand & Guillaume, & d'Étienne, Bertrand & Guillaume, ses neveux.* On prétend[8] que ces derniers étoient fils de Philippe sa sœur, femme de Guillaume V, comte d'Auvergne. Ils pouvoient être[9] également ou fils d'un de ses frères, ou ses petits-fils. Il ne dit rien d'Étienne, son frère, élu pour succéder à Gui d'Anjou, évêque du Puy[10],

Éd. origin. t. II, p. 146.

[1] *Qui municipium quod Boschitum rustici vocant in eodem pago possidet.* Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 2, p. 541.
[2] *Marca Hispanica*, p. 542.
[3] *Ibid.* p. 951 & seq.
[4] *Ibid.* p. 987 & seq.
[5] *Ibid.* p. 418, 988 & seq.
[6] Baluze, *Miscellanea*, t. 2, p. 309.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLIII.
[8] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 13 & suiv.
[9] Voyez tome IV, *Note* XVII, n. 6.
[10] Nous pensons qu'Étienne, choisi par Gui d'Anjou pour son successeur à l'évêché du Puy, était son petit-neveu & non son neveu. Ce serait Étienne, fils de Guillaume, cité avec ses deux frères dans la charte dont les Bénédictins donnent ici l'analyse. Voir cette charte dans le *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude*. [E. M.]

leur oncle maternel, du vivant de ce dernier, peut-être à cause qu'il avoit été déposé. L'acte est daté *du mois de février à la fin de l'an* MX, *indiction* IX, preuve certaine qu'on comptoit alors, du moins quelquefois, le commencement de l'année depuis Pâques. Pons prend dans le même acte la qualité de *comte de Gévaudan & de Forez*. On croit[1] qu'il avoit acquis ce dernier comté par son mariage avec Théotberge ou Tiberge, qu'on assure avoir été fille & héritière d'Artaud II, comte de Lyonnois & de Forez, & de Thetberge, sa femme. Enfin cette donation est souscrite par le vicomte Étienne, *qui y donna son consentement & la ratifia*, & qui est sans doute le même que le vicomte de Gévaudan[2] de ce nom qui vivoit alors; par le vicomte Robert & son frère Guillaume; Béraud, prévôt de l'église du Puy, &c.

Ce dernier étoit frère[3] de S. Odilon, abbé de Cluny, qu'on fait[4] abbé de Saint-Vosy, dignité de la même église, avant qu'il eût embrassé la vie monastique. Ils[5] étoient fils de Béraud, seigneur de Mercueur ou Mercœur, château situé en Auvergne, vers les frontières du Gévaudan. S. Odilon eut pour son partage quelques maisons[6] au Puy, qu'il échangea en 1004 avec les chanoines de cette église. Il eut plusieurs frères & une sœur entre autres, qui épousa le seigneur de Solignac en Velai & qui fut mère[7] de Guillaume, élu abbé de Saint-Chaffre en 1036. Entre les frères de S. Odilon, Guillaume fut père d'Étienne, qui succéda dans la prévôté de l'église du Puy à Béraud[8], son oncle. Ce dernier fut inhumé dans le monastère de Saint-Pierre du Puy, & eut un autre neveu nommé Hildegaire, lequel fut chanoine du Puy & fonda[9] avec ses frères le monastère de la Voulte sur l'Allier en Auvergne. Tel étoit, vers le commencement du onzième siècle, l'état de l'ancienne maison de Mercœur, l'une des plus illustres d'Auvergne, dont on fait[10] remonter l'origine jusques au commencement du dixième. Elle appartient cependant en quelque manière à la Province. La baronnie de Mercœur, érigée depuis en duché, est comprise en effet parmi celles du Gévaudan qui ont droit d'entrer par tour aux états de Languedoc, parce qu'à la réserve du chef-lieu, la plupart de ses autres domaines sont situés en Gévaudan.

Pons, comte de ce pays & de Forez, qui a donné lieu à cette digression, est sans doute le même que le *comte Pons* qui fit une donation[11], au commencement du onzième siècle, à l'abbaye de Cluny, par un acte daté de Thorène. Nous trouvons en effet un château de ce nom dans la partie du diocèse de Vienne qui est en deçà du Rhône, sur les confins du Forez & du Velai. Quoi qu'il en soit, nous n'avons rien de certain dans la suite de Pons,

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 13 & suiv.—Voyez tome IV, *Note* XXVI, n. 4.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXVI, n. 10.
[3] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, p. 27 & suiv.
[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 758.
[5] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, p. 27 & suiv.
[6] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 1, p. 641.
[7] Mabillon, ad ann. 1012, n. 71.
[8] *Ibid.* ad ann. 1031, n. 103.
[9] *Ibid.* ad ann. 1025, n. 72.
[10] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, p. 27 & suiv.
[11] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 1, p. 641.

comte de Gévaudan, auquel Étienne, son fils[1] ou son petit-fils, succéda à ce qu'il paroît dans ce comté.

LIX. — *Mort de Roger I, comte de Carcassonne, de Comminges, &c.*

Celui de Carcassonne passa vers le même temps aux fils du comte Roger I, qui vivoit encore au mois d'avril de la quinzième année du roi Robert, ou de l'an 1011, & qui donna[2] alors avec Adélaïde, sa femme, à l'abbaye de Saint-Hilaire, un alleu situé au voisinage de Limoux, dans le comté de Razès, avec la part qu'y avoit eue le comte Eudes, son frère. Roger fit cette donation tant *pour lui que pour la même Adélaïde, sa femme, son frère le comte Eudes, & le comte Raimond, son fils, afin de mériter les uns & les autres d'avoir part au royaume de Jésus-Christ.* Bernard & Pierre, ses deux autres fils, souscrivirent à l'acte avec la qualité de comte & y donnèrent *leur consentement.* Nous inférons de là : 1° que Pierre, qui étoit évêque de Girone depuis[3] la fin de l'année précédente, outre les abbayes que son père lui avoit léguées par son testament dont on a parlé ailleurs, eut encore en partage une partie de son domaine : aussi verrons-nous dans la suite qu'il posséda la moitié du comté de Carcassonne; 2° que Roger I changea par conséquent la disposition de son testament, conformément à la liberté qu'il s'y étoit réservée; 3° enfin que Raimond, son fils aîné, étoit probablement mort dans le temps de cette donation, puisqu'on n'y voit pas sa souscription avec celle de ses frères.

Éd. origin. t. II, p. 147.

On assure[4] que Roger I, comte de Carcassonne, & Adélaïde sa femme, outre la donation de divers villages du pays de Foix qu'ils avoient faite en 988 à l'abbaye de Saint-Volusien de Foix, lui en firent une nouvelle en 1012 du lieu de Berme dans le même pays; ils vécurent donc jusques à cette dernière année. Comme on ne trouve plus depuis aucun monument où il soit parlé ni de l'un ni de l'autre, & que Roger étoit déjà grand[5] en 949, c'est une preuve qu'il mourut bientôt après cette dernière donation. On croit qu'il fut inhumé avec Adélaïde, sa femme, dans l'abbaye de Saint-Hilaire, envers lequel il avoit toujours eu une dévotion singulière, fondée sur la protection que ce saint lui avoit accordée en différentes occasions de sa vie.

An 1012

LX. — *Comtes de Razès.*

Eudes, comte de Razès, survécut à ce qu'il paroît à Roger I, comte de Carcassonne, son frère aîné; nous voyons en effet qu'il vivoit encore *le 7 de mai de la vingt & unième année du règne du roi Robert,* ou de l'an 1017. Il donna[6] alors pour la rémission de ses péchés, *de son fils Arnaud* & de tous ses parens,

[1] Voyez tome IV, *Note* XXVI, n. 4 & suiv.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXLV.

[3] Voyez ci-dessus, n. LV, p. 240.

[4] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc,* p. 629.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro LXXVIII.

[6] *Ibid.* n. CXLIX.

An 1012

aux chanoines de Saint-Paul de Narbonne, un alleu qu'il avoit à Védeillan dans le diocèse de cette ville, avec l'église, les dîmes, les prémices, *le cimetière & tout l'honneur ecclésiastique,* dont il se réserva l'usufruit. Arnaud, son fils, lui succéda dans le comté de Razès.

LXI. — *Mort de Raimond I, comte de Carcassonne. — Plaid tenu à Béziers. Maison d'Anduze.*

Raimond, fils aîné de Roger I, comte de Carcassonne, avoit déjà eu ce comté en partage, mais il n'en jouit pas longtemps puisqu'il mourut quelque temps avant son père, ou du moins qu'il lui survécut fort peu, ainsi qu'on vient de le dire. Il laissa[1] deux fils en bas âge, Guillaume & Pierre, de Garsinde sa femme, vicomtesse de Béziers & d'Agde, laquelle se remaria bientôt après avec Bernard, seigneur d'Anduze, veuf lui-même d'Ermengarde. Les deux fils de Raimond, comte de Carcassonne, demeurèrent par là, ce semble, conformément au testament de Roger I, leur aïeul, sous la tutelle de leurs oncles, le comte Bernard & Pierre, évêque de Girone.

An 1013

La même Garsinde avoit déjà épousé en secondes noces Bernard d'Anduze dès l'an 1013. Elle disputoit[2] alors à Senegonde, sa sœur puînée, le village de Palais dans le diocèse d'Agde & s'en étoit même emparée, sous prétexte que Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde, leur père, le lui avoit donné. Nous avons vu cependant que ce vicomte en avoit disposé par son testament[3] en faveur de Senegonde. Aussi cette dernière, accompagnée de Richard premier du nom, vicomte de Millau, son mari, se rendit-elle à Béziers pour y soutenir son droit dans une assemblée qui se tint *le* 28 *de juillet de l'année* 1013, *la dix-huitième du règne du roi Robert,* dans l'église cathédrale de cette ville, & à laquelle se trouvèrent, outre plusieurs seigneurs séculiers, Étienne & Gualcaron, abbés, dont le premier étoit sans doute abbé de Saint-Aphrodise, & l'autre de Saint-Jacques de Béziers. *Bernard, marquis,* s'y rendit aussi *avec la comtesse Garsinde, sa femme,* sœur de Senegonde. Le vicomte Richard demanda d'abord, au nom de cette dernière, d'être rétabli dans la possession du village de Palais. Garsinde produisit de son côté des témoins qui attestoient que le vicomte Guillaume, son père, le lui avoit donné. Les juges demandèrent au vicomte s'il n'avoit pas quelque charte à produire pour appuyer ses prétentions; il répondit qu'il n'en avoit d'autre que l'acte de partage que le vicomte Guillaume avoit fait en faveur de la même Senegonde, sa femme, *dans le temps qu'il entreprit le voyage de Rome.* Les raisons des parties étant à peu près égales, les juges leur proposèrent un accommodement, qui fut accepté de part & d'autre. Garsinde compta la somme *de deux cents sols* à Senegonde, sa sœur, & demeura ainsi dans la paisible possession du lieu de Palais. La première & Bernard, son mari, ayant fait ensuite rebâtir l'église de ce village, la firent[4]

[1] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 16.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLVI.

[3] *Ibid.* n. CXXVIII.

[4] *Ibid.* n. CLVI. 2e charte citée sous ce numéro.

dédier le 22 d'août de l'an 1024 par Étienne, évêque d'Agde. Cette église vint depuis au pouvoir de l'abbaye de Conques en Rouergue, qui possédoit déjà quelques domaines à Palais, par la donation[1] que Raimond II, comte de Rouergue & marquis de Gothie, lui en avoit faite. Le même Richard I, vicomte de Millau, fut aussi un des bienfaiteurs[2] de cette abbaye.

Éd. origin. t. II, p. 148.

Bernard, second mari de Garsinde de Béziers, étoit seigneur d'Anduze & de Sauve, châteaux situés dans le diocèse de Nimes, sur les frontières ou *marches* de celui de Maguelonne, ce qui fit sans doute qu'il prit la qualité de *marquis*. En effet, outre que ses descendans ne furent que de simples seigneurs & que l'un d'eux[3] se qualifie *marquis du château d'Anduze*, ce qui détermine la signification du titre de *marquis* que prenoit Bernard, nous ne voyons pas que ce dernier ait possédé aucun comté ou vicomté; il est vrai qu'on lui donne la qualité *de prince d'Anduze* dans un ancien monument[4] & que Pierre[5], son petit-fils, prend celle de *satrape de Sauve;* mais cela prouve tout au plus qu'ils ne reconnoissoient d'autre supérieur dans leur domaine que le roi[6]. Il est vrai aussi que Garsinde de Béziers se qualifia toujours *comtesse* depuis son second mariage avec Bernard d'Anduze[7], mais ce fut parce qu'elle avoit été femme d'un comte en premières noces, car suivant l'usage de ces siècles, une dame qui se remarioit avec un seigneur d'un rang inférieur à celui de son premier époux, conservoit sa première qualité comme la plus honorable. C'est ainsi que les reines veuves ou répudiées, qui épousoient alors en secondes noces des comtes ou de simples seigneurs, gardèrent le titre de reines après leur second mariage.

Il y a quelque lieu de conjecturer[8] que Bernard d'Anduze descendoit des anciens vicomtes de Nimes, & qu'il étoit fils d'un seigneur appelé Alméradé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a donné l'origine à une des plus illustres maisons de la Province. Il avoit eu trois fils d'Ermengarde, sa première femme[9], savoir: Frédol, Gérald ou Géraud & Alméradé. Il en eut deux autres de Garsinde de Béziers: Raimond & Bermond. Alméradé, le troisième du premier lit, se maria & eut un fils qui hérita de son domaine. Raimond, l'aîné du second lit, mourut sans enfans, & Bermond, son frère, continua la postérité. C'est de celui-ci que la maison d'Anduze a pris le surnom de *Bermond*. Quant à Frédol & à Géraud, ils furent élus évêques : le premier du Puy, & l'autre de Nimes.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXIX, la 1re charte citée sous ce numéro.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.* n. CCLXXI, 3e charte citée sous ce numéro.

[4] *Ibid.* n. CLVI, 2e charte citée sous ce numéro.

[5] *Ibid.* n. CCLXXI, 4e charte citée sous ce numéro.

[6] On ne doit pas attacher d'importance à ces titres de *princeps*, de *satrapes* & autres semblables, que l'on trouve souvent employés dans les chartes pour désigner des comtes & quelquefois de simples seigneurs. Ce sont des termes empruntés à l'antiquité profane par des clercs lettrés, mais qui, dans la bouche des écrivains du moyen âge, n'ont d'autre signification que celle de *comes* ou de *dominus*. Il en est de même de celle de *consul*, employée ailleurs comme synonyme de *comes*. [E. M.]

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CXLVI, CLI, CLVI, CLXIX, CLXXV.

[8] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 43.

[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CLII, CLXXX. — Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 11.

LXII. — *Frédol & Géraud d'Anduze, évêques, l'un du Puy & l'autre de Nimes.*

Frédol avoit déjà succédé[1] dès l'an 1016 à Gui, évêque du Puy. Le clergé & le peuple du Velai l'élurent par un suffrage unanime & eurent moins d'égard à son illustre naissance qu'à ses excellentes qualités. A peine eut-il pris possession de son église qu'il la combla de biens, aussi bien que le monastère de Saint-Pierre du Puy, fondé par Gui d'Anjou, l'un de ses prédécesseurs. Il fit une donation en faveur de ce monastère l'an 1016 : elle est souscrite entre autres par *le comte Pons,* le même peut-être que le comte de Gévaudan de ce nom dont on a déjà parlé, à moins que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, n'ait donné de son vivant à Pons, son fils aîné, le titre de comte d'Auvergne & de Velai à raison de la suzeraineté qu'il s'étoit réservée, à ce qu'il paroît[2], sur ces deux pays. Quoi qu'il en soit, Frédol[3] étoit encore évêque du Puy en 1020. On ignore l'époque de sa mort ; on sait seulement qu'il décéda le 2 du mois[4] d'octobre. Il donna ou restitua quelques terres dans le comté de Substantion à l'abbaye d'Aniane. Salvatius[5], alors abbé de ce monastère, avoit succédé à Rainald. Ce dernier acquit avec ses religieux, d'Étienne, évêque d'Agde, deux villages du diocèse de Béziers, la cinquième année du roi Robert, ou l'an 1001.

Quant à Géraud, second fils de Bernard d'Anduze, il parvint à l'évêché[6] de Nimes presque dans le même temps que Frédol, son frère, à celui du Puy, & il le possédoit déjà en 1015. Il succéda à Frotaire, frère d'Aton, vicomte d'Albi & de Nimes, qui occupoit encore ce siége en 1014 & qu'on a prétendu sans aucun fondement[7] avoir été fils aîné du même Bernard d'Anduze.

LXIII. — *Archevêques de Narbonne. — Évêques de Béziers & de Lodève.*

Matfred, évêque de Béziers & de Lodève, conserva ces deux évêchés jusques à sa mort. Il vivoit encore au mois d'octobre de l'an 1010 qu'il se trouva[8] avec Ermengaud, archevêque de Narbonne, à l'élection de Borrel, évêque d'Ausone. Urbain, son successeur dans l'évêché de Béziers, consacra en 1016, par ordre du même archevêque, la chapelle de Saint-Martin dans l'église de Quarante, suivant les mémoires tirés de cette abbaye. On prétend[9] cependant qu'Étienne étoit évêque de Béziers cette même année ; mais on l'a confondu avec un évêque de ce nom qui vivoit beaucoup plus tard. On donne[10] pour successeur à Matfred dans l'évêché de Lodève un certain Olimbellus. Bernard, dont on a Éd. origin. t. II, p. 149.

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. IV. — Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 5.
[2] Voyez tome IV, *Note* XVII, n. 6.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLII.
[4] Voyez tome V, Chroniques, n. IV.
[5] Mabillon, ad ann. 1001, n. 16.
[6] Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 10.
[7] *Ibid.* n. 11.
[8] *Marca Hispanica,* p. 995 & seq. — Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 9.
[9] Andoque, *Histoire de Béziers,* p. 54.
[10] Plantavit, *Chronol. praes. Lodov.* p. 75 & seq.

fait deux évêques[1], avoit déjà succédé à ce dernier dès l'an 1032. Il mourut en 1045.

Ermengaud étoit donc encore archevêque de Narbonne[2] en 1016, mais il ne survécut pas longtemps. Après sa mort, l'archevêché de cette ville, qui étoit alors un des plus riches de la chrétienté, excita la cupidité[3] de divers prétendans. Adalger, abbé de Conques en Rouergue, se mit sur les rangs, & non content d'avoir acheté cette abbaye à beaux deniers comptans avec celle de Figeac, il en vendit les biens pour marchander l'archevêché de Narbonne. Guifred, comte de Cerdagne, se donna de son côté[4] de grands mouvemens pour procurer ce bénéfice à Guifred, son fils puîné, qui n'avoit alors que dix ans. Le succès de ses démarches lui parut d'autant plus assuré, qu'outre la grandeur de sa naissance & de ses domaines, il étoit allié de Raimond, vicomte de Narbonne, qui, suivant l'usage de ce siècle, devoit disposer en quelque manière de l'archevêché de cette ville. Béranger, fils aîné de ce vicomte, avoit épousé[5] en effet dès lors Garsinde, fille de Bernard, comte de Besalu, & nièce du comte de Cerdagne, son frère. Celui-ci[6], comptant sur cet appui, se rendit d'abord à Narbonne & agit avec ardeur auprès du vicomte Raimond, de Ricarde sa femme, & de Béranger leur fils, son allié, pour les engager dans ses intérêts. Il promit au premier cent mille sols à partager *entre lui & le comte de Rouergue,* qui, en qualité de marquis de Gothie & de comte particulier de Narbonne, avoit aussi part à l'élection de l'archevêque. Le vicomte & sa femme firent d'abord difficulté d'accepter ces offres; mais Béranger leur fils, moins scrupuleux, soutint avec tant de fermeté la demande du comte, que le vicomte son père, pour ne pas le chagriner, y consentit enfin. Le jeune Guifred fut donc élu après que le comte de Cerdagne, son père, eut compté *pour l'évêché* la somme promise, que *le comte de Rouergue & le vicomte de Narbonne partagèrent.* Le nouvel archevêque fit serment en même temps à ce dernier & à Béranger, son fils, de ne leur porter aucun préjudice, & quoiqu'il fût encore fort jeune, il fut sacré néanmoins bientôt après, en sorte qu'il faisoit les fonctions[7] épiscopales à l'âge de quinze ou dix-huit ans tout au plus. Ce désordre doit paroître d'autant moins surprenant, qu'il étoit alors presque général dans l'Église. Celle de Rome n'en fut pas exempte, & l'on vit quelques années après un pape (Benoît IX) âgé seulement de douze ans.

[1] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium,* p. 75 & seq.

[2] Aguirre, *Conciles d'Espagne,* t. 3, p. 136.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI. *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 241.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.

[5] Voyez tome IV, *Note* XXXV, n. 5.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CC XI

[7] *Ibid.* — *Marca Hispanica,* p. 1034.

LXIV. — *Érection & suppression de l'évêché de Besalu soumis à la métropole de Narbonne.*

Bernard, comte de Besalu, & oncle du jeune archevêque de Narbonne, fit un voyage à Rome avec ses fils Guillaume & Guifred à la fin de l'an 1016, peut-être pour demander au pape Benoît VIII, qui occupoit alors le siége apostolique, la confirmation de l'élection de son neveu. Nous savons du moins qu'il y sollicita[1], tant en son nom qu'en celui de Guifred, comte de Cerdagne, son frère, l'érection d'un siége épiscopal pour leur domaine, qui dépendoit pour le spirituel des diocèses voisins & qui comprenoit les comtés de Besalu, de Valespir & de Fenouillèdes possédés par le premier, & ceux de Cerdagne, de Berga & de Conflant avec une partie du Razès, par l'autre. Bernard, pour obtenir plus facilement du pape la grâce qu'il demandoit, fit beaucoup valoir auprès de lui les dernières dispositions du comte Oliba, son père, qui en mourant l'avoit laissé, avec ses frères, sous la protection & en quelque sorte sous la tutelle du Saint-Siége. Il proposa trois monastères, savoir : Notre-Dame de Ripoll, Saint-Paul de Fenouillèdes & Saint-Geniès de Besalu, pour y placer le siége épiscopal dont il demandoit l'érection & qu'il offrit de doter de son propre fonds. Enfin il pria le pape de vouloir sacrer lui-même pour ce nouvel évêché Guifred, son fils, qu'il avoit amené avec lui. Benoît écouta favorablement la demande du comte & fit expédier en conséquence une bulle le 26 de janvier, *indiction* XV ou l'an 1017, par laquelle il lui permet d'établir un évêché dans l'un des trois monastères qu'il avoit désignés. Il se réserva en même temps, & à ses successeurs, la consécration des évêques qui seroient tenus de payer chacun une livre d'or à l'Église romaine, *non pas,* dit le pape, *pour cette consécration, mais pour marque de soumission & d'obéissance.* Il défend à ces prélats de porter les armes contre les chrétiens, & à toutes sortes de personnes de les y contraindre.

An 1017

Éd. origin. t. II, p. 150.

Le comte de Besalu fut à peine de retour dans ses États, qu'il choisit l'abbaye de Saint-Geniès de Besalu pour y fixer le siége épiscopal. Il le dota de plusieurs églises & domaines, situés dans les six comtés de son domaine & de celui de son frère dont on a déjà parlé, & qui devoient former le nouveau diocèse de Besalu. Il défend par sa charte à toutes les puissances, *au pape même & au concile général,* de rien changer à cette disposition ; & en cas que cela arrivât, il ordonne que tous les biens qu'il donnoit pour cela lui reviendroient ou à sa postérité. L'acte est daté *du mois de février de l'année* 1017, *la vingt et unième du règne de Robert,* & souscrit après lui par la comtesse Tote, sa femme, Guillaume, son fils, *qui voulut contribuer de moitié à cette fondation,* Dalmace, vicomte de Besalu, Guillaume, vicomte de Valespir, Pierre, vicomte de Fenouillèdes, *Segarius, du château de Pierrepertuse,* & plusieurs autres seigneurs, ses vassaux ou du comte de Cerdagne, son frère.

[1] *Marca Hispanica,* p. 1007 & seq.

Bernard légua en 1020, par son testament[1], l'évêché de Besalu à Henri, son second fils, à condition que celui-ci *le tiendroit en fief* de Guillaume, son frère aîné, après la mort de Guifred, leur autre frère, qui en avoit été pourvu; mais malgré toutes les précautions du comte pour empêcher la suppression de cet évêché & le perpétuer dans sa famille, il fut supprimé bientôt après. L'archevêque de Narbonne[2] & les évêques d'Elne, de Girone, d'Urgel & d'Ausone s'opposèrent si fortement à son érection, faite sans leur consentement & aux dépens d'une partie de leurs diocèses, qu'ils la firent échouer.

LXV. — *Siége de Narbonne par les Sarrasins. — Leur défaite.*

Tandis que le comte de Besalu étoit en Italie, les Sarrasins de Saragosse étendirent[3] en 1017 leurs courses jusques à Barcelone, sous la conduite de Mundic, leur gouverneur. Il y a lieu de croire que Raimond, comte de cette dernière ville, voulant s'opposer à leurs entreprises, fut tué dans cette occasion, car nous savons qu'il mourut la même année. Après sa mort, les infidèles continuèrent la guerre contre Ermessinde de Carcassonne, sa veuve, tutrice du jeune comte Béranger, leur fils. D'un autre côté, les Sarrasins de Cordoue & d'Andalousie s'étant mis[4] en mer, allèrent débarquer de nuit sur les côtes de la Septimanie, dans l'endroit le plus voisin de Narbonne. Ils comptoient de surprendre cette ville; sur l'assurance que leurs devins leur avoient donnée qu'ils s'en rendroient facilement les maîtres, ils l'investirent de grand matin; mais ils furent bien trompés dans leur attente. Les habitans se voyant assiégés eurent recours à la prière, & ayant fait une communion générale, ils firent une sortie si vigoureuse sur les assiégeans, qu'ils passèrent les uns au fil de l'épée, emmenèrent les autres prisonniers, & se saisirent de tout leur bagage. Ayant ensuite partagé le butin & les prisonniers, ils exposèrent ces derniers en vente, à la réserve d'une vingtaine qui étoient d'une taille très-avantageuse & dont ils firent présent à Josfred, abbé de Saint-Martial de Limoges, lequel en retint deux à son service & donna les autres à plusieurs princes étrangers qui se trouvoient alors en cette ville. Nous apprenons toutes ces circonstances d'un historien contemporain[5], qui remarque que ces captifs ne parloient pas la langue propre des Sarrasins, mais une espèce de baragouin, & qu'en parlant ils jappoient comme de petits chiens. Cet auteur fait mention de cet événement dont il ne marque pas l'époque précise[6], après avoir parlé de l'élection d'Isambert à l'évêché de Poitiers. Comme ce prélat ne succéda[7] à Gislabert, son prédécesseur, qu'après le mois de mars de l'an 1018 & que Josfred, abbé de Saint-Martial de Limoges, mourut[8] sur la fin de l'an 1019,

[1] *Marca Hispanica*, p. 1028.
[2] *Ibid.* p. 426.
[3] Ferreras, ad ann. 1017.
[4] Adhémar de Chabanais, p. 177.
[5] Adhémar de Chabanais, p. 177.
[6] *Ibid.* p. 177.
[7] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 1162.
[8] Mabillon, ad ann. 1019, n. 66.

il s'ensuit de là que les Sarrasins firent leur tentative sur Narbonne ou vers la fin de l'an 1018 ou au commencement de l'année suivante.

LXVI. — *Mort de Raimond, vicomte de Narbonne. — Béranger, son fils, lui succède.*

Raimond, vicomte de cette ville, périt peut-être alors, car c'est à peu près l'époque de sa mort. Il est du moins certain qu'il ne survécut pas longtemps à l'archevêque Ermengaud, son frère, & que Béranger, son fils, lui avoit déjà succédé[1] en 1023. Raimond eut de Richarde, sa femme, deux autres fils nommés Ermengaud & Guillaume. Il est parlé du premier dans le testament de la vicomtesse Adélaïde, son aïeule, de l'an 990[2], & comme il étoit l'aîné, à ce qu'il paroît, il mourut sans doute avant son père. Ermengaud, archevêque de Narbonne, fait mention de l'autre dans son testament[3], suivant lequel il semble qu'on le destinoit à la cléricature. Nous ignorons s'il survécut à Raimond, son père, qui eut encore une fille appelée Ermengarde, laquelle avoit déjà épousé en 1005[4] Loup-Aton, fils puîné d'Aton, vicomte de Soule. Éd. origin. t. II, p. 151.

Béranger, après avoir succédé à la vicomté de Narbonne, reçut, avec sa femme Garsinde l'hommage ou serment[5] de fidélité de ses vassaux, entre autres de Guillaume Hibrini, fils d'Adélaïde, pour les châteaux de Durban & de Saint-Martin; de Pierre Amélius, de Pierrepertuse, pour la ville de Narbonne & ses dépendances, où il possédoit sans doute quelques fiefs; de Pierre, fils de Blimode, & de Bermond, fils de Garsinde, pour le château d'*Ugerno*, aujourd'hui Beaucaire[6] sur le Rhône. Ce Pierre promet[7], après la mort du vicomte, la même fidélité envers son fils, *supposé que celui-ci*, ajoute-t-il, *me prête serment pour ce château, ou par lui-même, ou par quelqu'un de mes pairs*. Enfin on met[8] au rang des vassaux de Béranger, vicomte de Narbonne, *le comte Hugues, fils de Richarde*, qui lui fit hommage, à ce qu'on prétend, pour un terroir appelé *de Fonte Pelagina;* mais on n'a pas fait attention que c'est de Hugues, comte de Rouergue & de Narbonne & marquis de Gothie, suzerain de Béranger, qu'il s'agit ici. On a donc pris pour un hommage le serment que les seigneurs dominans faisoient fréquemment, dans ce siècle & le suivant, à leurs vassaux ou à leurs inférieurs, de les laisser jouir paisiblement de leurs fiefs ou de leurs domaines. Au reste Richarde, mère de Béranger, vicomte de Narbonne, vivoit encore en 1032, & elle souscrivit[9] alors à une donation que le même vicomte, son fils, fit à la cathédrale de Narbonne pour son âme, pour celle de Raimond, son père, & de l'archevêque Ermengaud, son oncle. Garsinde, femme

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLIII.
[2] *Ibid.* n. CXXIX.
[3] *Ibid.* n. CXLI.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.* n. CLIII. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 580.
[6] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 582. — Voyez tome IV, *Note* XXXVIII.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLIII.
[8] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 581. — Besse, *Histoire de Narbonne*, p. 542.
[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXIX.

de Béranger, & Raimond, leur fils, y souscrivirent. Il est encore fait mention de ce vicomte & de sa femme dans un acte[1] de l'an 1035.

LXVII. — *Juifs de Toulouse.*

L'historien qui rapporte l'entreprise des Sarrasins sur la ville de Narbonne, fait mention quelques lignes auparavant d'un fait singulier qui arriva vers le même temps à Toulouse. Il raconte[2] « qu'Aymeri, vicomte de Rochechouart, « ayant fait un voyage dans cette ville, accompagné de Hugues, son chapelain, « celui-ci fut chargé de faire la cérémonie *de donner un soufflet à un juif à la « fête de Pâques, comme il avoit toujours été d'usage*. Il ajoute que le coup fut « si violent, qu'il fit tomber par terre la cervelle & les yeux du juif, qui expira « sur-le-champ, & que la *synagogue de Toulouse* enleva de la cathédrale de « Saint-Étienne pour l'inhumer dans son cimetière[3] ». Ce fait, qui prouve qu'il y avoit alors un grand nombre de juifs à Toulouse, semble confirmer celui qui est rapporté par[4] l'auteur de la Vie de S. Théodard, archevêque de Narbonne, savoir que l'empereur Charlemagne avoit condamné de son temps les juifs de Toulouse à être souffletés les trois principales fêtes de l'année devant la porte de la cathédrale, pour avoir autrefois livré la ville aux Sarrasins; mais, outre que cette Vie est remplie de fables & d'anachronismes[5], il est faux d'ailleurs que les Sarrasins se soient jamais rendus maîtres de Toulouse. L'usage établi dans cette ville, au commencement du onzième siècle, de donner un soufflet tous les ans à un juif le jour de Pâques, a donc quelque autre origine que nous ignorons. Cette peine étoit déjà commuée[6] au commencement du douzième siècle en une *leude* ou péage que les juifs étoient obligés de payer dans le faubourg de Toulouse, au profit des chanoines de Saint-Saturnin, depuis la fête de tous les Saints jusques à celle de ce saint martyr qui tombe à la fin de novembre. Les juifs de Toulouse payoient aussi, sans doute par la même raison, sur la fin de ce siècle & au commencement du quatorzième, une redevance de quarante-quatre livres de cire à la cathédrale de Saint-Étienne, qu'elle employoit pour le cierge pascal.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVI.

[2] Adhémar de Chabanais, p. 177.

[3] Comme dans toutes les villes du moyen âge, les juifs habitaient à Toulouse un quartier spécial marqué par la rue de Saint-Remi, vulgairement Saint-Remesy, celle de Joux-Aigues & un petit passage au milieu d'un massif de maisons près de cette dernière rue, & qui conduisait à un autre qui porte aujourd'hui le nom de Coq-d'Inde. On croit que leur cimetière était en dehors des remparts de la ville, dans l'espace situé entre la porte du Château & celle de Montgaillard. On a découvert, en cet endroit, plusieurs pierres tumulaires chargées d'inscriptions hébraïques. L'usage de souffleter un juif à Pâques existait dans un grand nombre de villes & était pour ainsi dire un accessoire obligé des cérémonies de la semaine sainte. [E. M.]

[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 517 & suiv. p. 250 & suiv.

[5] *Ibid.* p. 522 & suiv.

[6] *Ibid.* p. 520

LXVIII. — *Pierre, évêque de Toulouse, sert en Espagne contre les Sarrasins.*

La comtesse[1] de Barcelone, pour soutenir la guerre contre les Sarrasins, fit alliance avec un prince normand nommé Roger, à qui elle donna sa fille en mariage. Ce prince, que quelques auteurs[2] confondent mal à propos avec Richard alors duc de Normandie, ayant équipé aussitôt une flotte, descendit sur les côtes de la Marche d'Espagne, fit une guerre implacable aux infidèles, en tua un grand nombre, leur enleva divers châteaux, & obligea enfin le roi à demander la paix à la comtesse qui la lui accorda, à condition qu'il lui payeroit un tribut annuel. Pierre, évêque de Toulouse, alla joindre le prince normand dans cette expédition & prit part à ses victoires. Après que la paix eut été conclue avec les Sarrasins voisins de Barcelone, ce prélat s'embarqua avec Roger & l'accompagna jusques à l'extrémité de l'Espagne. Ils y firent un jour une descente à la tête seulement de quarante hommes, avec lesquels ils attaquèrent cinq cents Maures qui s'étoient mis en embuscade, les enfoncèrent par trois fois, en tuèrent plus de cent, & remontèrent ensuite sur leurs vaisseaux. C'est ainsi que Roger, qui perdit dans cette occasion un frère naturel qui l'avoit suivi, retourna victorieux en Normandie.

Éd. origin. t. II, p. 152.

LXIX. — *Assemblée de Girone. — Nouvelle dédicace de l'église de Formiguera dans le Capcir.*

La comtesse de Barcelone, délivrée de la guerre des Sarrasins par le secours de ce prince, s'appliqua ensuite sans obstacle au gouvernement de ses États qu'elle administra avec beaucoup de sagesse. Elle & Béranger son fils, *comte & marquis*, assistèrent[3] à une assemblée nombreuse que Pierre, évêque de Girone, son frère, convoqua dans sa ville épiscopale le 20 de novembre de l'an 1019, pour établir la vie commune parmi les chanoines de la cathédrale. Les évêques Deusdet de Barcelone, Ermengaud d'Urgel, Béranger d'Elne, Adalbert de Carcassonne, & Aton de Conserans, se trouvèrent à cette assemblée, avec Bernard, abbé de la Grasse, & plusieurs autres abbés & ecclésiastiques. Le pape Benoît VIII, Amélius d'Albi, Hugues d'Uzès, Étienne d'Apt, & divers autres évêques, souscrivirent quelque temps après à l'acte de cet établissement. Adalbert, évêque de Carcassonne, avoit assisté[4] deux ans auparavant, avec les évêques Ermengaud d'Urgel & Pierre de Comminges, à l'élection d'Aymeri, évêque de Rode ou de Ribagorça, qu'ils avoient consacré. Quant à Bernard, abbé de la Grasse, il avoit succédé à Étienne, qui possédoit[5] encore cette abbaye en 1015, ce qui montre que quoiqu'elle fût du nombre de celles dont Roger I, comte de

An 1019

[1] Adhémar de Chabanais, p. 178. — Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 19.

[2] *Marca Hispanica*, p. 429 & seq. — Pagi, ad ann. 1018, n. 4.

[3] *Marca Hispanica*, p. 1016 & seq.

[4] *Capitulaires*, t. 2, p. 632 & suiv.

[5] Mabillon, ad ann. 1019, n. 67.

Carcassonne, avoit disposé par son testament en faveur de Pierre, son fils, alors évêque de Girone, & que ce prélat en ait joui jusques à sa mort[1], il la faisoit cependant gouverner par un abbé régulier & n'en avoit proprement que le patronat & l'avouerie.

Guifred, archevêque de Narbonne, assista[2] de son côté le 6 octobre de la même année à une autre assemblée qui fut tenue à Formiguera, dans le Capcir, où il consacra la nouvelle église de Notre-Dame, qu'Aribert, abbé de Saint-Jacques de Jocou dans le Razès dont elle dépendoit, & Salomon, qui en étoit prévôt ou prieur, avoient fait réparer ou agrandir depuis peu. Guifred, comte de Cerdagne, père de l'archevêque de Narbonne, donna son consentement pour la dédicace de cette église & la dota suivant l'usage, avec Bernard, comte de Besalu, son frère. Le même prélat consacra aussi vers le même temps, à la prière du prévôt de Formiguera, l'église de Saint-Martin de Rieutort, que le comte Guifred son père dota aussi, ce qui prouve : 1° que Guifred, archevêque de Narbonne, faisoit les fonctions épiscopales à l'âge de quatorze à quinze ans; 2° que le Capcir, qui pour le spirituel dépendoit du diocèse de Narbonne, faisoit alors partie pour le temporel du comté de Cerdagne.

LXX. — *Fondation de l'abbaye de Saint-Geniès, dans le diocèse de Maguelonne.*

Il se tint encore une assemblée dans la Septimanie, à l'occasion de la fondation d'une abbaye de filles qu'un seigneur[3] nommé Godran & ses deux fils, Éléazar & Béranger, firent construire dans un endroit du diocèse de Maguelonne appelé *Marcanicus*, ou autrement *Carus-locus*, sous l'invocation de S. Geniès, martyr. Godran, qui auparavant avoit donné en dot ce domaine à sa fille Judith, mit ce nouveau monastère sous l'autorité de l'abbé de Psalmodi au diocèse de Nimes, par un acte daté du 18 de juillet de l'an 1019, & souscrit par Pierre, évêque de Maguelonne, Bernard, comte de Substantion, Géraud, évêque de Nimes, Warnarius, abbé de Psalmodi, & plusieurs seigneurs séculiers, entre autres *Bernard & ses fils, Gaucelin & ses fils*. Le premier est sans doute le même que Bernard, seigneur d'Anduze, dont on a déjà parlé. L'autre étoit vraisemblablement seigneur de Lunel, au diocèse de Maguelonne, car son nom fut comme affecté aux seigneurs de cette ville, qui est un ancien titre de baronnie.

Éd. origin. t. II, p. 153. Les seigneurs ne souscrivirent à cet acte que par leur simple nom de baptême; mais plusieurs d'entre eux prennent le surnom de leurs terres dans la souscription d'un autre dressé six ans après[4] pour l'élection d'une abbesse de Saint-Geniès, qui se fit dans une nouvelle assemblée tenue à ce sujet. Judith, fille du fondateur du monastère, y fut élue abbesse du consentement de Warnarius, abbé de Psalmodi, de Pierre, évêque de Maguelonne, de Bernard, comte de Substantion, du clergé & du peuple, & de treize religieuses qui composoient

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXX.
[2] *Ibid.* n. CLI.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CL.
[4] *Ibid.* n. CLVII.

An 1019

la communauté. L'acte est daté *du 20 novembre de l'an 1025, de l'ère espagnole 1063, la trentième année du règne du roi Robert.* Trois abbés du voisinage, savoir : Gérard de Saint-Gilles, Salvat d'Aniane & Gaufred de Gellone ou de Saint-Guillem du Désert, y souscrivirent avec Pons, prévôt de la cathédrale de Saint-Pierre de Maguelonne, & divers seigneurs séculiers du voisinage. Alimburge succéda[1] en 1042 à Judith, abbesse de Saint-Geniès, sa parente. Ce monastère subsiste encore & est situé à trois quarts de lieue de la baronnie de Castries, vers le nord & les frontières du diocèse de Nimes; celui de Gallargues, dans le voisinage, fondé en 1027[2] pour des religieuses, par Rostaing, seigneur de ce lieu & ses fils, lequel est aujourd'hui ruiné, en dépendoit autrefois.

LXXI. — *Abbaye de Cendras. — Évêques d'Uzès & de Viviers.*

An 1020

Gérard, abbé de Saint-Gilles, souscrivit[3] aussi *le jeudi 20 d'octobre de l'an 1020*, à une donation que Bernard, seigneur d'Anduze, ses fils Frédol, évêque du Puy, Géraud, évêque de Nimes, Raimond & Bermond, & *la comtesse Garsinde,* sa femme, mère des deux derniers, firent à la cathédrale de Nimes, de quelques terres situées aux environs des châteaux d'Anduze & de Sauve, *dans le comté de Nimes,* en présence de Siguin, abbé de Cendras. Cette dernière abbaye subsistoit par conséquent alors, & c'est le plus ancien monument que nous connoissions où il en soit parlé. Elle est située sur le Gardon, à une lieue ou environ d'Alais vers le nord, dans le nouveau diocèse de ce nom.

Il est fait mention du même Frédol, évêque du Puy[4], dans une lettre[5] que le pape Benoît VIII adressa vers le même temps[6], en faveur de l'abbaye de Cluny, à plusieurs évêques *de Bourgogne, d'Aquitaine & de Provence.* Du nombre de ces prélats sont Hermand ou Herimand de Viviers[7] & Heribald d'Uzès. Celui-ci assista au concile d'Anse[8] tenu l'an 1025, ce qui prouve que la souscription de Hugues, son successeur, à l'acte de l'établissement fait en 1019 de la vie commune parmi les chanoines de l'église de Girone, est postérieure de plusieurs années. Quant à Hermand, on prétend qu'il étoit[9] évêque de Viviers dès l'an 1015, & qu'il assista *aux états que l'empereur Conrad convoqua en 1032 à Lyon.* Géraud I lui avoit succédé en 1037. D'autres[10] mettent un Gaucerand évêque à Viviers en 1024; mais ce dernier n'est pas différent[11] de Gaucerand, évêque de cette ville en 1124.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXVII.
[2] *Ibid.* n. CLXI.
[3] *Ibid.* n CLII. — Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 11.
[4] Voyez tome IV, *Note* LXXIII, la suite chronologique des évêques du Puy.
[5] *Conciles*, t. 9, p. 810 & suiv.
[6] Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 5.
[7] Voyez tome IV, *Note* LXXIV, la suite chronologique des évêques de Viviers.
[8] *Conciles*, t. 9, p. 859.
[9] Columbi, *Episcopi Vivarienses*, p. 206, & *Gallia Christiana*, t. 3, p. 1181.
[10] Mabillon, ad ann. 1023, n. 40.
[11] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 766.

LXXII. — *Mort de Bernard, comte de Besalu & de Fenouillèdes. — Partage de ses domaines. — Guillaume, son fils, lui succède dans ses comtés.*

La partie de la Province limitrophe de l'Espagne fit une perte considérable l'an 1020, en la personne de Bernard, comte de Besalu, de Fenouillèdes & de Valespir, à qui ses excellentes qualités méritèrent le glorieux titre *de prince & de père de la patrie*. Il avoit[1] entrepris un voyage en Provence pour y négocier le mariage de Guillaume, son fils, lorsqu'à son retour, ayant voulu tenter, le 26 de septembre de cette année, de passer le Rhône à la nage sur son cheval, il fut malheureusement entraîné par la rapidité des flots qui le submergèrent. On le retira cependant du fleuve, & l'on transporta son corps à l'abbaye de Ripoll en Catalogne où il fut inhumé. Quelques jours après Oliba, évêque d'Ausone, & Guifred, comte de Cerdagne, ses frères, la comtesse Tote *surnommée*[2] *Adélaïde*, sa veuve, & plusieurs des principaux du pays, tant ecclésiastiques que séculiers, firent procéder à l'ouverture de son testament, dans lequel il avoit disposé de la manière suivante des domaines qu'il possédoit en deçà & en delà des Pyrénées : il fait d'abord des legs considérables à la plupart des églises de la Marche d'Espagne, à l'abbaye de Saint-Martin de Lez, dans son comté de Fenouillèdes, & à celle de la Grasse. Il dispose ensuite de l'évêché de Besalu en faveur de Henri, son fils, pour le posséder après la mort de Guifred, son autre fils, qui l'occupoit alors, à condition que lorsque le premier auroit atteint l'âge de vingt-cinq ans & embrassé la cléricature, il recevroit cet évêché *en fief* de Guillaume, son frère aîné, ainsi qu'on l'a remarqué ailleurs. Il donne en partage à son fils Hugues divers alleux & villages du même comté de Fenouillèdes, & les substitue à celui de ses fils qui seroit comte de Besalu. Il ne lègue aussi que quelques alleux pour tout héritage à un autre de ses fils, nommé Béranger, qui étoit alors en bas âge. Il donne un autre alleu du comté de Fenouillèdes, avec Adélaïde, sa fille, au monastère de Saint-Paul, situé dans la vallée d'Ansoli, & quelques autres biens à Constance, son autre fille, alors fort jeune. Il laisse à Tote, sa femme, la jouissance du comté de Valespir, dont il dispose après la mort de cette comtesse en faveur de Guillaume, son fils aîné, ou de celui des fils de ce dernier qui seroit comte de Besalu. Il donne au même Guillaume ce dernier comté, différens domaines de la Marche d'Espagne qui en dépendoient, & enfin *le château & le comté de Fenouillèdes*, avec ses dépendances, savoir : *le château & le pays de Pierrepertuse*, l'abbaye de Sainte-Marie de Cubières, le château de Tantavel, & plusieurs autres châteaux ou villages qui autrefois avoient fait[3] partie du comté de Razès; les terres qu'il avoit acquises de l'évêque Pierre sur les frontières du Narbonnois & du Roussillon, jusques au Puy d'Aguilar; celles qu'il possédoit dans ce dernier pays, entre autres l'abbaye de

Éd. origin. t. II, p. 154.

[1] *Marca Hispanica*, p. 542 & seq. 1024, 1027 & seq.

[2] *Ibid.* p. 963.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XXII; tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LIV.

Saint-Étienne près de la rivière de Tet, &c. Il substitue ses autres fils Hugues, Béranger & Henri, à Guillaume leur aîné, & à leur défaut il appelle à sa substitution celui de ses neveux qui se trouveroit comte de Cerdagne. Il laisse sa femme & ses enfans en la garde & sous la protection de ses frères, & ses fils cadets sous la tutelle de Guillaume leur aîné. Il donne de plus à Tote, sa femme, la jouissance de tous les biens qu'il avoit légués à ses fils Hugues & Béranger, & toutes les femmes de condition serve de sa maison ; il donne la liberté aux hommes de la même condition, ainsi qu'à plusieurs autres serfs qui servoient au dehors, entre autres à *Adalbert de Cases,* qu'il charge de donner en reconnoissance à l'abbaye de Cubières cinq onces d'or pour faire une croix. Bernard ne fait aucune mention dans ce testament de Garsinde, sa fille, qu'il avoit mariée quelque temps auparavant avec Béranger, vicomte de Narbonne, sans doute parce qu'il l'avoit déjà dotée. Il lui avoit donné vraisemblablement le domaine utile des châteaux de Pierrepertuse & de Queribus; car, suivant un serment[1] de fidélité prêté par le même Béranger à Guillaume, comte de Besalu, *fils de la comtesse Tote,* pour ces deux châteaux situés sur la frontière de Roussillon, il s'oblige de les garder exactement & d'en faire hommage aux successeurs de ce comte.

Guillaume succéda donc, le mois de septembre de l'an 1020, dans les comtés de Besalu & de Fenouillèdes, à Bernard son père, qui en avoit même disposé, à ce qu'il paroît, en sa faveur dès l'an 1014, puisqu'en 1038[2] on comptoit la vingt-quatrième année du gouvernement de Guillaume dans le comté de Fenouillèdes. Quoi qu'il en soit, ce dernier fut surnommé[3] le Gros, & il épousa Adélaïde, que son père, ainsi qu'on l'a déjà vu, alla chercher en Provence; ce qui nous donne lieu de croire qu'elle étoit fille de Guillaume I ou de Guillaume II, comtes de ce pays; à moins qu'elle ne l'ait été de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, qui en ce temps-là faisoit sa principale résidence au delà du Rhône.

LXXIII. — *S. Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille, natif du Toulousain.*

Cette province étoit alors illustrée par S. Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille, natif du village de Frédelas[4], aujourd'hui Pamiers, dans l'ancien Toulousain, où il y avoit une abbaye de chanoines qui vivoient en commun. Ceux-ci, suivant l'auteur contemporain de la Vie de ce saint, se chargèrent du soin de son éducation pendant les premières années de son âge. Il étoit à peine sorti de l'enfance, que, touché des discours d'un pieux abbé nommé Gaucelin, qui passa par hasard à Frédelas, il résolut de le suivre. Il se mit sous sa conduite & l'accompagna jusques à Agde[5], où Étienne, évêque de cette ville, lui donna

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 580.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[3] *Marca Hispanica,* p. 544.

[4] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 6, part. 1, p. 607 & seq.

[5] *Ibid.*

l'habit monastique. L'abbé Gaucelin étant ensuite allé voir ses parens à Marseille, Isarn l'y suivit, &, pendant son séjour dans cette ville, il visita souvent l'abbaye de Saint-Victor que l'abbé Guifred venoit de rétablir. Il fut si charmé de la régularité de cette maison, qu'il demanda d'y être agrégé, ce qui lui fut accordé. Sa vertu le fit élever bientôt, malgré son humilité, à la dignité de prieur du monastère, & ensuite à celle d'abbé après la mort de Guifred, arrivée au mois de décembre de l'an 1021. Il fut lié d'une amitié très-étroite avec S. Odilon, abbé de Cluny, qui faisoit un cas singulier de son mérite; en un mot, il acquit une si grande réputation de sainteté, qu'en sa considération les seigneurs et les prélats de Provence & des pays voisins comblèrent de biens l'abbaye de Saint-Victor & fondèrent divers monastères sous sa dépendance.

Éd. origin. t. II, p. 155.

An 1021

Isarn étoit encore abbé de ce monastère en 1047, quand les Sarrasins d'Espagne, ayant fait une descente sur les côtes de Provence, pillèrent la célèbre abbaye de Lérins & emmenèrent captifs plusieurs religieux. Ceux qui échappèrent à la fureur de ces infidèles allèrent aussitôt prier le saint abbé de leur donner quelques-uns des siens pour aller solliciter avec eux, en Espagne, le rachat de leurs confrères, à cause que l'abbaye de Saint-Victor, qui avoit plusieurs dépendances en ce royaume, y étoit fort en crédit. Isarn, quoique d'un âge avancé & d'une santé très-languissante, ne voulut pas céder cet acte de charité à un autre, & s'en étant chargé lui-même, il se mit en chemin & arriva dans un monastère du diocèse de Barcelone soumis à son autorité, où il tomba malade de fatigue & de lassitude. Raimond-Béranger, comte de cette ville, & sa femme Elisabeth l'y visitèrent, lui accordèrent leur protection & envoyèrent des ambassadeurs aux rois maures de Denia & de Tortose qui avoient en leur pouvoir les religieux de Lérins, pour les prier de les rendre, avec menace, en cas de refus, de leur déclarer la guerre. Ces princes infidèles rendirent aussitôt leurs prisonniers aux ambassadeurs du comte de Barcelone, qui les remit ensuite lui-même à Isarn, lequel les conduisit à Marseille comme en triomphe. Il mourut dans cette ville de la mort des justes, le 24 de septembre de l'année suivante & fut inhumé à Saint-Victor, dans un tombeau de marbre. Les fréquens miracles que Dieu y opéra engagèrent dans la suite les religieux de cette abbaye à lui rendre un culte public, & l'on célèbre sa fête dans tout Marseille le jour de sa mort. S. Isarn reçut à la profession monastique, pendant son gouvernement, plusieurs personnages illustres qui furent élevés à l'épiscopat, entre autres Pons, archevêque d'Arles, & Raimbaud, son successeur.

LXXIV. — *S. Étienne, évêque d'Apt, natif d'Agde.*

S. Étienne, évêque d'Apt, qui vivoit alors en Provence, doit aussi sa naissance au Languedoc; ce qui fait sans doute qu'on trouve sa souscription dans la plupart des conciles qui furent tenus sous son épiscopat dans la province

An 1021

ecclésiastique de Narbonne. Il[1] naquit à Agde vers l'an 975, fut élu évêque d'Apt en 1020 & fit depuis deux voyages à Jérusalem. Étant tombé très-dangereusement malade durant le dernier, il fit vœu de faire rebâtir sa cathédrale détruite depuis les incursions des barbares, ce qu'il exécuta après le rétablissement de sa santé & son retour dans le pays. Il mourut le 6 de novembre de l'an 1046, âgé de soixante & onze ans & fut inhumé dans son église, dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge, où il est honoré d'un culte public; c'est[2] le second Languedocien, évêque d'Apt, reconnu pour saint.

LXXV. — *Manichéens brûlés à Toulouse.*

L'église de France avoit alors peu de semblables pasteurs. Livrée à la simonie & à la licence des mœurs, elle eut encore le malheur d'être infectée vers le même temps par l'hérésie des manichéens, qu'une femme[3] venue d'Italie porta d'abord à Orléans, où elle séduisit plusieurs personnes tant ecclésiastiques que séculières. Elle répandit ensuite son venin en diverses provinces de France, surtout en Aquitaine & dans le Toulousain[4] où ses disciples, qui mêloient aux erreurs de Manès les abominations des gnostiques, firent un grand nombre de prosélytes. Quelques modernes[5] ajoutent « qu'on vit alors « aux environs de Toulouse un paysan qui portoit sur soi une poudre faite « d'ossemens d'enfans morts au berceau, avec quoi il faisoit tomber dans « cette hérésie tous ceux à qui il trouvoit moyen d'en faire avaler. » Ces auteurs se fondent pour cette circonstance sur l'autorité d'Adhémar de Chabannes, historien contemporain; mais on ne trouve rien de semblable dans sa Chronique[6] : ce qu'il y a de certain, c'est que le roi Robert donna dans cette occasion des marques de son zèle pour la pureté & le soutien de la religion. Il fit assembler en 1022 un concile à Orléans, dans lequel treize de ces sectaires ayant été convaincus de leurs infâmes erreurs furent brûlés vifs[7]. On fit souffrir la même peine à ceux qui étoient passés dans le Toulousain & les autres provinces. Quelques années après, Guillaume, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, assembla à Charroux, sur le même sujet, un concile auquel outre les évêques & les abbés, se trouvèrent *tous les princes d'Aquitaine.* Cependant malgré l'extrême sévérité dont on usa envers ces hérétiques & le soin qu'on prit de les exterminer, on ne put étouffer entièrement en France les semences de leurs erreurs. Elles se renouvelèrent dans le siècle suivant & donnèrent l'origine à l'hérésie des albigeois qui causa tant de troubles dans la Province.

Éd. origin. t. II, p. 159.

An 1022

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 351.
[2] Voyez tome I, livre IV, n. XXII.
[3] Glaber, l. 3, c. 8. — *Spicilegium*, t. 2, p. 670 & seq.
[4] Adhémar de Chabanais, p. 176 & suiv. — Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 83.
[5] Marca, *Histoire de Béarn*, p. 239. — La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 75.
[6] Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 2, p. 178.
[7] Pendant son séjour à Orléans, en 1022, le roi Robert donna plusieurs diplômes; ils sont datés de l'année où furent brûlés les hérétiques d'Orléans. [E. M.]

LXXVI. —*Entreprises de Guillaume, comte de Besalu & de Fenouillèdes.*

Guillaume, comte de Besalu & de Fenouillèdes, moins religieux que son père, ne se contenta pas de disposer d'une manière simoniaque des abbayes de son domaine, entre autres de celle de Saint-Martin de Lez, dans le dernier comté, qu'il donna[1] à Wifred, évêque de Carcassonne; il usurpa aussi les biens ecclésiatiques sans se mettre en peine de l'excommunication qu'il encourut à cette occasion.

L'abbaye de Roses[2] dans le comté d'Ampurias étoit une des plus vexées, soit par ce comte & quelques autres du pays, soit par leurs vassaux qui avoient envahi presque tous les domaines. Pierre, qui en étoit abbé & ses religieux, pour faire cesser ces entreprises & obtenir la restitution de leurs biens, implorèrent la protection du pape Benoît VIII qui ordonna aux usurpateurs de les rendre sous peine d'excommunication. Ceux-ci ne firent aucun cas des menaces du pape & déclarèrent même publiquement qu'ils ne lui obéiroient pas. Les évêques de la Province, à qui Benoît ordonna en même temps de tenir un concile pour obliger ces seigneurs à restituer à l'abbaye de Roses les biens qu'ils lui détenoient, n'exécutèrent guère mieux ses ordres, & de quatorze qu'ils étoient, il n'y eut que Guifred de Narbonne, qualifié *évêque du premier siége,* Oliba d'Ausone, Étienne d'Agde & Étienne d'Apt, évêque étranger, qui, s'étant rendus dans ce monastère au mois d'octobre de la même année pour la dédicace de l'église qui fut faite par le premier au nom de Pierre de Girone, évêque diocésain, déclarèrent excommuniés les usurpateurs. Il est remarquable que les comtes Hugues, Guifred & Guillaume, qui étoient les principaux, se trouvèrent à cette cérémonie & approuvèrent, avec Ermessinde, comtesse de Barcelone, qui y assista aussi, cette sentence d'excommunication que Deusdet, évêque de Barcelone, ratifia ensuite; mais ces comtes continuèrent toujours leur usurpation, en sorte que les religieux de Roses se voyant réduits à la dernière indigence, la plupart furent obligés de se disperser pour subsister. An 1023 L'année suivante, les autres étoient sur le point d'abandonner entièrement le monastère, lorsqu'ils écrivirent au pape une lettre dans laquelle ils lui font tout ce détail & le prient instamment d'engager par son autorité le comte Guillaume, surnommé *le Fou,* à rendre les biens qu'il avoit usurpés, & qu'il avoit déclaré que la crainte de l'excommunication ne lui feroit pas restituer. Ils lui demandent grâce en même temps pour le comte Hugues, qui avoit déjà donné des marques de repentir, & ils prient le pape de se contenter de l'exhorter à continuer de bien faire. Enfin ils le supplient d'ordonner à tous les évêques de la Province, sous peine d'excommunication & de suspense, de chercher dans un concile les moyens de remédier à de si grands maux.

Le nom des comtés de Hugues, de Guifred & de Guillaume n'est pas mar

[1] Archives de l'archevêché de Narbonne.

[2] *Marca Hispanica,* p. 1034 & seq.

An 1023

qué dans cette lettre, mais on sait d'ailleurs[1] que le premier de ces comtes l'étoit d'Ampurias, le second de Cerdagne[2] & le troisième de Besalu & de Fenouillèdes. Ces princes ne vécurent[3] pas toujours en bonne intelligence, & s'étant brouillés dans une occasion, Oliba, évêque d'Ausone, leur parent, se rendit arbitre de leur querelle qu'il termina par un accord, ainsi qu'il paroît par une lettre que ce prélat écrivit aux religieux de Ripoll dont il étoit abbé.

LXXVII. — *Différends entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne apaisés par la médiation de l'évêque d'Ausone.*

Éd. origin. t. II, p. 157.

Suivant cette lettre, Oliba étoit alors à Narbonne où il s'étoit rendu pour accorder l'archevêque Guifred, son neveu, avec le vicomte Béranger, mari de Garsinde, sa nièce. Ce prélat réussit dans sa négociation, & ayant persuadé à l'archevêque & au vicomte de mettre leur différend en arbitrage, il marque qu'il n'attendoit plus que l'arrivée *de la comtesse de Rouergue* pour terminer cette affaire. Cette lettre, qui est sans date, fut écrite vers l'an 1023, ce qui montre clairement qu'au commencement du onzième siècle les comtes de Rouergue dominoient dans Narbonne; & en effet, il paroît d'ailleurs qu'ils possédoient le marquisat de Gothie, avec le comté particulier de cette ville. La comtesse de Rouergue dont nous venons de parler étoit donc la même que Richarde, veuve de Raimond II, comte de Rouergue, laquelle avoit encore alors l'administration des États de Hugues, son fils.

C'est sans doute à l'époque de cette réconciliation entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne qu'on doit rapporter un acte sans date, dont un des historiens[4] de la Province, qui l'avoit vu, fait mention en ces termes : « Béranger, vicomte de Narbonne, ayant fait sa paix avec l'archevêque Guifred & « avec le père & les frères de ce prélat, fit serment à Raimond, frère aîné du « même archevêque & fils de Guifred, comte de Cerdagne, d'être son fidèle ami « & de ne rien attenter contre sa personne, ni contre les domaines possédés par « le comte son père, excepté pour cause de forfaiture, & en ce cas il s'oblige « de ne pas violer son serment, à moins que le même Raimond ne lui fît pas « satisfaction dans l'espace de soixante jours depuis qu'il l'en auroit averti; « il déclare que pour lors il se regarderoit comme dégagé de son serment. Le « vicomte fit serment en même temps à l'archevêque de lui garder la paix & « de faire la guerre à tous ceux qui la romproient. »

[1] *Marca Hispanica*, p. 432 & seq.

[2] Wifred ou Guifred, comte de Cerdagne, était le second fils d'Oliba Cabreta : il n'était point parent de Hugues, comte d'Ampurias. Celui-ci était frère de Guilabert ou de Guislabert I, comte de Roussillon & de Gausfred, comte de Roussillon après lui. Oliba, évêque d'Ausone, avait été moine & ensuite abbé de Ripoll. Il était frère de Guifred, comte de Cerdagne, & de Béranger, évêque d'Elne. Les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* ont fixé la mort de Guifred à l'année 1025, mais à tort; il mourut en 1050. — Voyez son rouleau mortuaire, publié par M. Léopold Delisle : *Rouleaux des morts du neuvième au quinzième siècle*, publiés pour la Société de l'Histoire de France. 1 vol. in-8, 1867. [E. M.]

[3] *Marca Hispanica*, p. 1026.

[4] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 580 & suiv.

Oliba, évêque d'Ausone, contribua aussi peut-être à l'accord que fit[1] Ermessinde, comtesse de Barcelone, avec le comte Béranger, son fils, au mois d'octobre de l'an 1023. Cette princesse voyant que l'administration, qu'elle avoit la liberté de conserver pendant toute sa vie, de tous les domaines de la maison de Barcelone gênoit extrêmement le prince, son fils, alors déjà marié avec Sancia, fille de Sanche, comte de Castille, lui céda à certaines conditions trente des principales places de ses États, avec leurs dépendances, entre autres la ville de Barcelone. On[2] conjecture qu'un évêque nommé Pierre, qui fut le principal médiateur de ce traité, est le même qu'un évêque de Toulouse de ce nom qui vivoit alors; mais il est bien plus vraisemblable que c'étoit Pierre de Carcassonne, évêque de Girone & frère de la même comtesse de Barcelone.

LXXVIII. — *Plaid tenu à Narbonne.*

L'archevêque & le vicomte de Narbonne étoient déjà réconciliés au mois de mars de l'an 1023, & ils tinrent[3] alors ensemble dans cette ville un plaid où nous trouvons quelques circonstances remarquables au sujet du duel qui étoit alors en usage. Auger, abbé de Saint-Paul de Narbonne & ses chanoines avoient un différend avec un seigneur du pays pour quelque domaine; mais ne pouvant convenir des faits, ils résolurent de terminer leur querelle par le duel, & remirent, pour gage de bataille, entre les mains du vicomte Béranger, la somme de cinq cents sols. Le jour marqué pour le combat étant arrivé, le champion de l'abbaye de Saint-Paul, après avoir reçu la communion, étoit prêt à entrer en lice, quand l'archevêque Guifred, le vicomte Béranger, un autre vicomte nommé Richard, Bernard, abbé & tous *les nobles* du pays qui tenoient les assises, conseillèrent aux parties de s'accommoder par le partage du domaine qui faisoit le sujet de la contestation. Elles y consentirent d'abord; l'une voulut ensuite en venir au duel, mais enfin les juges les engagèrent à accepter l'accord projeté, ce qui termina le différend. Le vicomte Richard qui assista à ce plaid est sans doute le même que Richard I, vicomte de Millau, qui avoit quelque alliance avec le vicomte de Narbonne, par Senegonde de Béziers, sa femme. Quant à l'abbé Bernard, qui y assista aussi, il ne paroît pas différent de Bernard, alors abbé de la Grasse. Auger étoit encore abbé de Saint-Paul huit ans après, qu'il fit une donation[4] en faveur de Pierre, sous-diacre & écolâtre de l'église de Narbonne.

LXXIX. — *Emme, femme de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, hérite d'une partie de la Provence.*

Éd. origin. t. II, p. 158. Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, faisoit toujours sa principale résidence en Provence, ce qui paroît par la donation qu'il fit en 1024, avec

[1] *Marca Hispanica*, p. 439 & seq.; 1035 & seq.
[2] *Ibid.* p. 433
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLIV
[4] Archives de Saint-Paul de Narbonne.

An 1024

Emme[1], sa femme, d'une terre qu'ils avoient à Manosque, dans le comté de Sisteron, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. La comtesse de Toulouse donna[2] la même année, avec son fils Pons, à celle de Saint-André du Mont-Andaon, une maison dans Avignon, à l'occasion de la cérémonie qu'on fit alors de la dédicace de l'église de Saint-Martin dans cette abbaye. Bertrand, son autre fils, souscrivit à l'acte.

Ces monumens sont autant de preuves qu'Emme hérita[3] d'une partie de la Provence après le décès du comte Rotbold, son père, dont nous ne trouvons plus rien depuis l'an 1008. Nous en avons une nouvelle preuve dans une donation[4] que fit la même comtesse, au mois d'avril de l'an 1015, de l'église de Saint-Pons, située dans le territoire du château de Favars, au comté de Fréjus, *qui lui étoit échue par une hérédité légitime,* en faveur du monastère de Correns en Provence. Comme il est certain d'un autre côté que Guillaume III, comte de ce pays, vivoit encore après l'an 1024, on doit inférer de là qu'Emme, sa sœur, partagea avec lui la succession du comte Rotbold, leur père, laquelle comprenoit la moitié du comté de Provence situé entre l'Isère, les Alpes, la mer & le Rhône, à moins qu'une portion de[5] ce pays ne lui ait été donnée pour sa dot quand elle épousa le comte de Toulouse. Elle acquit encore un nouveau droit sur cette moitié de la Provence par la mort du même Guillaume III, son frère, qui décéda sans enfans & dont elle fut héritière. Au reste, ce dernier posséda tout ce pays par indivis avec Guillaume II, son cousin, mort en 1018, & ensuite avec Geoffroi & Bertrand, fils & successeurs de celui-ci, lesquels étant alors fort jeunes, furent d'abord sous la tutelle de Gerberge, leur mère, & d'Adélaïde, leur aïeule. Cette dernière décéda en 1026, suivant une chronique[6] du temps écrite par Arnoul, religieux de l'abbaye de Saint-André d'Avignon, auteur de plusieurs ouvrages.

LXXX. — *Assemblée tenue à Fustignac, dans le Toulousain. — Comtes de Comminges. — Abbaye de Lombez.*

Il paroît que Guillaume Taillefer étoit encore absent de son comté de Toulouse en 1026, & il n'est rien dit de lui dans un plaid[7] qui fut tenu dans le même comté au mois de mars de cette année, *la trentième du règne de Robert.* Aymeri, abbé de Lézat dans le Toulousain, avoit un différend avec Eudes, abbé de Simorre, dans le diocèse d'Auch, au sujet du monastère de Peyrissas dans le Comminges, que chacun d'eux prétendoit devoir dépendre de son abbaye. Ces deux abbés s'étant rendus à Toulouse convinrent de s'en rapporter au jugement de divers abbés & religieux. Les abbés Étienne de la Grasse, Oliba de Saint-Hilaire, Seniorellus de Sorèze & Richard de Saint-

An 1026

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLVI, 1re charte citée sous ce numéro.

[2] *Ibid.*

[3] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 17 & suiv.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLVI.

[5] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 17 & suiv.

[6] Mabillon, ad ann. 1026, n. 95.

[7] Mabillon, *Annal. ord. S. Bened.* t. 3, p. 7'1.

Lizier en Bigorre, se rendirent pour cela, avec plusieurs de leurs religieux & les seigneurs du pays, dans le village de Fustignac, situé dans le Toulousain vers les frontières du Comminges. L'abbé de Lézat ayant prouvé devant l'assemblée, à laquelle présidoit *le comte Roger,* qu'un nommé Asnarius avoit donné le lieu de Peyrissas à son abbaye, dont celui-ci avoit été religieux & ensuite abbé, il fut maintenu dans sa possession.

Aymeri [1], abbé de Lézat, reçut vers le même temps, au nom de son monastère, une donation [2] de l'église Saint-Michel, située au lieu de Sansan, *dans le territoire de Toulouse & le ministériat de Savès.* Aton, abbé de Sainte-Marie de Lombez, y souscrivit; ce qui prouve que cette dernière abbaye, aujourd'hui évêché, située dans le même pays de Savès, subsistoit dès lors. C'est un des plus anciens monumens où il en soit fait mention.

Quant au comte Roger qui présida à l'assemblée de Fustignac, c'est le même [3] que Roger II, comte en partie de Comminges, lequel étoit vraisemblablement fils d'Arnaud II, comte de ce pays en 979 & de la race d'Arnaud I, comte de Carcassonne & de Comminges. Nous voyons en effet que les descendans de ce dernier possédèrent une partie du même comté de Comminges [4]. Roger II épousa Aldane & il possédoit déjà en 1021 une portion de ce comté.

On peut mettre aussi au nombre des descendans d'Arnaud I, comte de Carcassonne & de Comminges, Guillaume, qualifié *marquis*, qui vivoit sous le Éd. origin. t. II, p. 159 règne du roi Robert. Il avoit hérité [5] d'Amélius Simplicius, son père, du château de Mirabel dans le Toulousain, lorsqu'il restitua à l'abbaye de Lézat plusieurs églises & alleux qu'il avoit usurpés sur elle dans le même pays, entre autres la moitié de l'alleu de Blansac, dont il réserva la jouissance à ses fils Bernard & Raimond. Ce dernier [6] se qualifia marquis comme son père, qualité qu'ils se donnèrent sans doute parce qu'ils possédoient la partie du comté de Comminges limitrophe du Toulousain.

Il est fait mention du même *Raimond-Guillaume, marquis très-puissant,* dans un acte [7] suivant lequel Aton, abbé du Mas-d'Azil & de Lézat, & les religieux de ce dernier monastère, voyant que les seigneurs séculiers s'emparoient impunément de leurs biens, eurent recours à sa protection & firent un traité avec lui par lequel ils lui cédèrent la jouissance de la moitié de toutes les terres qu'il leur feroit restituer, de celles qu'on leur donneroit, & des biens qu'Aymeri, leur abbé, leur avoit fait donner. Ce même marquis présida quelques années après [8], & sous le règne du roi Henri, à un plaid dans lequel Bernard, évêque de Conserans & abbé de Lézat, n'ayant pas des preuves littérales d'une dona-

[1] Voyez, tome IV, la *Note* LXXXIV relative à l'abbaye de Lézat. [E. M.]

[2] *Cartulaire de l'abbaye de Lézat,* aujourd'hui à la Bibliothèque Impériale, fonds latin n. 9189. Une copie de ce *Cartulaire* existe aussi dans la collection Doat, où elle forme trois volumes. [E. M.] — Mabillon, ad ann. 1003, n. 44.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 29.

[4] Voyez le *Cartulaire de l'abbaye de Lézat.*

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CXLVIII, CLVIII, CXCIV. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 27.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXCIV.

[7] *Ibid.* n. CLXVII.

[8] *Ibid.* n. CXCIV.

An 1026

tion qui avoit été faite à ce monastère, demanda *le droit jugement & la manifestation de Dieu;* ainsi on ordonna le duel *entre deux champions qui n'eussent jamais combattu.* Ce prélat étoit frère[1], à ce qu'il paroît, d'Arnaud II & fils de Roger II, comtes en partie de Comminges. Pierre, évêque probablement de ce pays, & plusieurs seigneurs séculiers, entre autres Guilabert de Laurag, assistèrent à ce plaid. Il ne paroît pas que le marquis Raimond-Guillaume ait laissé de postérité, & son domaine, qui s'étendoit sur les frontières des comtés de Foix & de Comminges, fut sans doute réuni à celui des comtes de ces pays, ses parens.

LXXXI. — *Pierre, évêque de Girone, comte de Carcassonne en partie. Évêques d'Albi.*

Pierre, évêque de Girone, qui étoit de la même maison, possédoit déjà en 1027 la moitié du comté de Carcassonne; c'est ce qu'on voit par divers monumens, entre autres par un acte de la fin de cette année, suivant lequel ce prélat, *pour satisfaire*[2] *aux ordres du comte Roger, son père, & de la comtesse Adélaïde, sa mère,* donna à l'abbaye de Mallast ou de Montolieu[3] & à Étienne qui en étoit abbé, l'alleu de Ventenac, dans le comté de Carcassonne, dont il se réserva l'usufruit. Il se chargea en même temps de traiter tous les ans la communauté le jour de Saint-Jean-Baptiste, patron de l'abbaye. (An 1027)

L'année suivante, le même prélat se rendit en Aquitaine, où il assista[4], le 17 du mois de novembre, à la dédicace de l'église de Saint-Martial de Limoges, avec dix autres évêques, du nombre desquels étoient Amélius d'Albi, Foulques de Carcassonne[5], Arnaud de Rodez, & Deusdedit de Cahors. Les ducs d'Aquitaine & de Gascogne & plusieurs seigneurs des deux provinces se trouvèrent à cette cérémonie, à l'occasion de laquelle on leva de terre le corps de S. Martial pour l'exposer à la vénération des fidèles. Amélius, évêque d'Albi, avoit succédé à Amblard qui occupoit ce siége[6] en 998; il est qualifié *prélat respectable par ses mœurs & par son âge* dans les actes[7] du concile tenu à Limoges en 1031. Il possédoit encore l'évêché d'Albi en 1040 qu'il assista[8] à la dédicace de l'église de Vendôme. (An 1028)

Pierre, évêque de Girone, peu de temps après celle de l'église de Saint-Martial, fit un voyage à Rome, où il offrit[9] au mois d'avril de l'an 1031, au pape Jean XIX, de racheter à ses dépens trente captifs des mains des Sarrasins, s'il vouloit lui donner la permission d'user du *pallium* douze fêtes de l'année. Ce pontife, qui avoit fort à cœur la délivrance des chrétiens esclaves, lui accorda volontiers, à cette condition, ce privilége personnel.

[1] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 34.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXII.
[3] Voyez, tome IV, la *Note* LXXXVII relative à l'abbaye de Montolieu. [E. M.]
[4] *Gaufridus prior Vosiensis.* — Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 2, p. 283.
[5] Voyez, tome IV, la *Note* LXIV sur les évêques de Carcassonne. [E. M.]
[6] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 10.
[7] *Conciles,* t. 9, p. 886 & 892.
[8] *Ibid.* p. 938 & suiv.
[9] *Marca Hispanica,* p. 1044.

LXXXII. — *Hugues, comte de Rouergue & marquis de Gothie, gouverne par lui-même. — Bourg de Narbonne.*

Hugues, comte de Rouergue & marquis de Gothie, gouvernoit déjà ses États par lui-même sous l'épiscopat d'Arnaud, évêque de Rodez, & du temps d'Odalric, abbé de Saint-Martial de Limoges, c'est-à-dire après l'an 1020, que celui-ci[1] fut élu, & avant l'an 1030, que l'autre étoit déjà décédé[2]. Cet abbé fonda en effet[3], sous l'épiscopat du même Arnaud, l'église de Rieupeyroux au diocèse de Rodez, avec un monastère & un hôpital, en présence *de Hugues, comte de Rouergue*, de l'abbé de Saint-Amand de Rodez & des nobles du pays. Il est aussi fait mention de ce même comte dans une ancienne chronique[4], dont l'auteur rapporte « que l'Europe étant désolée en 1028 par une « cruelle famine, Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, engagea *au « comte de Rouergue*, pour une somme considérable qu'il distribua aux « pauvres, l'abbaye de Saint-Amand de Rodez qui dépendoit de son mo- « nastère, ce qui servit de prétexte à ce comte pour s'emparer des biens de cette « abbaye dont il jouit; en sorte qu'étant décédé avant que de s'être payé sur « les revenus de la somme qu'il avoit prêtée, ses successeurs continuèrent « d'en jouir après lui. » Aussi voit-on que Robert[5], comte de Rouergue & successeur de Hugues, possédoit encore en 1060 l'abbaye de Saint-Amand de Rodez & ses dépendances.

Éd. origin. t. II, p. 100.

Nous avons une preuve bien claire que le même Hugues, comte de Rouergue, dominoit sur la Septimanie ou Gothie & le comté particulier de Narbonne, dans la donation[6] qu'il fit le 23 de mars de la première année du règne du roi Henri, ou de l'an 1032, à la communauté des chanoines de Saint-Paul de Narbonne, d'un fief qu'il avoit au-dessus *du bourg de Saint-Paul* de cette ville, & qui *étoit de son propre droit & alleu*, car ce prince, qui se qualifie *comte par la grâce de Dieu*, ordonne que si quelqu'un venoit à usurper ce domaine, *le comte de Narbonne* qui seroit alors ait soin de le faire restituer. L'acte est souscrit après Bernard-Raimond, abbé de Saint-Paul & divers seigneurs, par la comtesse Richarde, *mère du comte Hugues*, & par une dame appelée Foy. Cette dernière étoit femme de ce prince, ainsi que nous l'apprenons d'ailleurs[7]. Il y a lieu de conjecturer[8] qu'elle étoit fille de Guifred, comte de Cerdagne. Au reste, cet acte est une preuve que l'abbaye de Saint-Paul, anciennement située hors des murs de Narbonne, étoit renfermée alors dans ce qu'on appeloit *le bourg*, qui est contigu à la cité ou ancienne ville, dont il est séparé par l'Aude.

[1] Mabillon, ad ann. 1020, n. 83.
[2] *Conciles*, t. 3, p. 868.
[3] Bonnal, *Histoire manuscrite des comtes de Rouergue*, l. 1, c. 8.
[4] Hugo Flaviniac. *Chronicon*. — Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 1, p. 183.
[5] Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 1, p. 183 & seq. — Mabillon, ad ann. 1060, n. 74.
[6] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXVIII.
[7] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 31.
[8] Baluze, *Histoire général. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 48 & suiv.

LXXXIII. — *Union du comté de Gévaudan à celui de Rouergue.*

Hugues, comte de Rouergue & marquis de Gothie, augmenta considérablement son domaine dans la suite, car il hérita[1] d'Étienne, comte de Gévaudan, mort sans enfans après l'an 1033. Ce dernier étoit fils ou petit-fils de Pons, comte du même pays, dont on a parlé ailleurs. Hugues lui succéda sans doute par droit de sang, car ils avoient, à ce qu'il paroît, une descendance commune.

LXXXIV. — *Mort de Bernard d'Anduze. — Origine de diverses maisons de la Province.*

Bernard, seigneur d'Anduze & de Sauve, au diocèse de Nimes, étoit déjà décédé à la fin de l'an 1029, lorsque Garsinde, sa veuve, fonda[2] le monastère de Saint-Pierre de Sauve, *avec Bernard, son fils, & Almerade, frère de ce dernier, pour la rémission des péchés de Bernard, leur père.* An 1029 Guillaume, comte de Toulouse, le vicomte Aton, Béranger *de Sauve* (*de ipso castro*), Éléazar, son frère, Bermond de Sommières, Emenon de Sabran, Étienne de Gaïan, *Pierre d'Anduze,* Bernard, abbé, Pierre de Claret, Framald de Lèques & plusieurs autres seigneurs ou nobles du pays furent présens à cette fondation ; sur quoi nous remarquerons : 1° qu'on voit ici l'origine de plusieurs anciennes familles de la Province, entre autres de celle de Sabran, château situé dans le diocèse d'Uzès ; 2° que quoique Bernard & ses fils fussent seigneurs d'Anduze, d'autres prenoient cependant le même surnom. On voit[3] en effet, en 1037, un *Bernard d'Anduze* dont nous ignorons la généalogie. Tous ces différens seigneurs qui prenoient le surnom d'Anduze & de Sauve étoient peut-être de la même race & partageoient entre eux le domaine de ce château ; mais il est plus vraisemblable qu'ils n'y possédoient que quelques fiefs, ce qui leur aura donné occasion d'en prendre le surnom. C'est ainsi que plusieurs familles nobles de la Province, dans ce siècle & les suivans, se surnommèrent de Toulouse, de Narbonne, de Béziers, de Carcassonne, &c., parce qu'elles possédoient des fiefs dans ces villes, ce qu'il est nécessaire d'observer pour ne pas confondre ces maisons avec celles des comtes & des vicomtes des mêmes villes, leurs suzerains ; 3° que les surnoms, dont l'usage avoit déjà commencé dans la Province à la fin du siècle précédent, y étoient déjà communs au commencement du suivant. Il est vrai que plusieurs seigneurs continuèrent encore de ne prendre que leur simple nom de baptême.

Garsinde, Bernard & Almérade mirent[4] le monastère de Saint-Pierre de Sauve sous la dépendance de l'abbaye de Gellone ou de Saint-Guillem du Désert & de Gauzbert son abbé, à condition que *les fils des nobles ou des pauvres, qui se présenteroient pour être religieux dans le premier, prendroient* Éd. origin. t. II, p. 161.

[1] Voyez tome IV, *Note* XXVI, n. 3 & suiv.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXIV.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXXX.
[4] *Ibid.* n. CLXIV.

l'habit monastique dans l'autre. Le monastère de Sauve fut fondé dans le *château* de ce nom; il fut soumis dans la suite à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille dont il dépend encore. Il est à présent du diocèse d'Alais.

La maison d'Anduze avoit alors l'avouerie & le[1] patronage sur les abbayes d'Aniane & de Saint-Guillem du Désert, ce qui fit sans doute[2] que Pons, abbé de la première, & Gausfred, abbé de l'autre, étant convenus de construire un pont sur l'Hérault, qui subsiste encore aujourd'hui, à une égale distance des deux abbayes, ajoutèrent que ce seroit du consentement de *l'évêque Frédol,* lequel étoit évêque du Puy & fils de Bernard d'Anduze.

Au reste, Seguin de Roquefeuil donna[3], en 1032, plusieurs terres qu'il avoit dans les comtés de Lodève & du Rouergue, à l'abbaye de Saint-Guillem, & Rigaud[4] de Solage, en Rouergue, *vassal du comte Hugues & du vicomte Richard, ayant quitté sa femme & ses enfans,* y prit l'habit monastique quelques années après.

LXXXV. — *Le roi Robert fait un voyage dans la Province. — Sa mort.*

La piété dont le roi Robert faisoit profession, & qui l'avoit[5] engagé en 1019 à entreprendre le pèlerinage de Rome, le porta aussi quelques années avant sa mort à visiter les lieux de dévotion les plus célèbres du royaume. Ce prince, qui dans cette occasion parcourut la Province d'une extrémité à l'autre, se rendit à Bourges[6] au commencement du carême; & après avoir visité la cathédrale de cette ville, il alla à Savigny, en Auvergne, lieu fameux par le décès de saint Maïeul, abbé de Cluny, d'où il alla à Saint-Julien de Brioude & *à l'église de Sainte-Marie,* qui ne paroît pas différente de la cathédrale du Puy. S'étant ensuite approché du Rhône, il se rendit à l'abbaye de Saint-Gilles, & vint à Toulouse visiter l'église de Saint-Saturnin. A son retour, il visita celles de Saint-Vincent de Castres en Albigeois, de Saint-Antonin & de Sainte-Foy, de Conques en Rouergue, & de Saint-Géraud d'Aurillac en Auvergne. Étant enfin retourné à Bourges, où il arriva le jour des Rameaux, il alla ensuite célébrer la fête de Pâques à Orléans, après avoir donné partout des marques de sa piété envers Dieu & de sa libéralité envers les pauvres. Ce prince, dont la vie fut presque toujours occupée de pareils exercices, mourut le 20 de juillet de l'an 1031 & laissa la couronne à Henri, son fils, qu'il avoit déjà associé au trône, & qui étoit devenu l'aîné depuis la mort de Hugues qu'il avoit aussi associé & qui mourut le 27 de septembre de l'an 1026. Une donation[7] faite par Béranger, vicomte de Narbonne, à la cathédrale de cette ville *le 7 de juin de l'an* 1032, *la seconde année du*

An 1031

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXV.
[2] *Ibid.* n. CLXV.
[3] *Ibid.* n. CLXIX, la 2e charte citée sous ce numéro.
[4] *Ibid.* n. CLXXIV.
[5] Odoran, *Chronicon.* — Duchesne, t. 2, p. 639.
[6] Helgaud, Duchesne, t. 2, p. 76. — Mabillon, ad ann. 1031, n. 95.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXIX, la 1re charte citée sous ce numéro.

roi Henri, paroît supposer que ce prince fut reconnu dans le pays quelque temps avant la mort du roi son père.

S'il en faut croire un [1] auteur du quinzième siècle, « le roi Robert ou le « roi Henri (car il ne marque pas le nom) fit tenir un parlement à Toulouse « en 1031, où assistèrent l'archevêque de Bourges, le comte Eudes, Amélius, « évêque d'Albi, Guifred, évêque de Carcassonne, deux abbés, deux cheva- « liers, deux jurisconsultes & un *scribe* ou greffier, dont il rapporte les noms; « lesquels, après avoir fait serment sur les saints Évangiles, rendirent divers « arrêts & statuèrent entre autres : 1° que quand les vicomtes & les viguiers « *ordonneroient le gage du duel* & que la partie condamnée à l'accepter en « appelleroit au comte, elle auroit la liberté après le jugement de ce dernier « d'en appeler au roi ou à son parlement, *à raison de l'hommage;* 2° que le « comte de Toulouse, qui prétendoit la dîme sur celle que levoit l'évêque de « cette ville, fourniroit des preuves de son droit au prochain parlement; « 3° que les officiaux ecclésiastiques seroient soumis aux ordonnances des « gens du parlement; 4° que la guerre qu'avoient fait naître les différends « qui étoient entre Béranger, vicomte, & Guifred, archevêque de Narbonne, « seroit suspendue; 5° qu'on payeroit les anciens péages & que les *vicaires* ou « viguiers supprimeroient les nouveaux. »

Comme tous les prélats dont il est fait mention dans l'acte de ce parlement vivoient en 1031 & que vers le même temps Béranger, vicomte de Narbonne, étoit en différend avec Guifred, archevêque de cette ville, cela pourroit donner quelque poids au témoignage de cet auteur, qui déclare à la tête de son ouvrage qu'il avoit puisé dans les anciens monumens; mais nous avons des raisons qui nous persuadent que tout ce qu'il dit de ce prétendu parlement tenu en 1031 n'est qu'une fable, & en effet, le terme *de parlement* dont il se sert pour signifier une cour de justice, celui *d'arrêt,* & plusieurs autres qu'il emploie, n'étoient point encore alors en usage & ne le furent que longtemps après. Il se contredit d'ailleurs, car il suppose que dans ce parlement, où assista Guifred, évêque de Carcassonne, qui effectivement vivoit alors, on y agita une affaire qu'avoit *Hilaire, évêque de cette ville,* contre *Hugues de Gaigo & Arnoul de Saissac,* seigneurs du diocèse. Ce qu'on peut donc inférer de plus vraisemblable du récit de cet auteur, c'est qu'en 1031 le roi, en qualité de souverain, envoya des commissaires à Toulouse pour y tenir en son nom les assises & y rendre la justice; & que les prélats & les seigneurs dont il rapporte les noms furent chargés de cette commission.

Éd. origin. t. II, p. 162.

[1] Chronique de Bardin. — Voyez tome VIII de cette édition. La Chronique dite de Bardin, à laquelle les Bénédictins se reportent ici, est un document apocryphe, ou plutôt une compilation faite de toutes pièces à la fin du seizième siècle ou au commencement du dix-septième. Cette compilation peut être de quelque utilité pour ce qui regarde les temps modernes, mais elle est remplie de fables pour l'époque ancienne. Ce n'est qu'en 1302 que l'on peut faire remonter l'origine du Parlement de Paris; celui de Toulouse est beaucoup plus moderne. [E. M.]

LXXXVI. — *Concile de Limoges. — Évêques du Puy & de Mende — Vicomtes de Polignac. — Le comte Pons excommunié pour s'être marié du vivant de sa première femme.*

Quoi qu'il en soit, Amélius, évêque d'Albi, assista au mois de[1] novembre de la même année à deux conciles de sa province, dont l'un fut tenu à Bourges le premier de ce mois & l'autre à Limoges dix-huit jours après, & auxquels Aymon, archevêque de Bourges, présida. Les évêques de la première Aquitaine, à la réserve de celui de Rodez dont le siége étoit vacant, s'y trouvèrent tous. De ce nombre furent, outre celui d'Albi, Étienne deuxième du nom, *du Velai* ou du Puy, & Raimond de Mende. On prétend[2] que ce dernier transféra en 1036 de Javoux, ancienne capitale du pays, à Mende, les reliques de S. Privat. A l'égard d'Étienne, évêque du Puy, il étoit de la maison[3] de Mercœur en Auvergne & avoit succédé depuis peu à Frédol d'Anduze. Il obtint, en 1051, du pape[4] Léon IX, tant pour lui que pour ses successeurs, le privilége de se servir du *pallium*, &[5] donna une église de son patrimoine, située près du château de la Fare dans le Vivarais, au monastère de Saint-Pierre du Puy. Armand[6] troisième du nom, vicomte de Polignac, souscrivit[7] à cette donation, ainsi qu'à une autre que fit à ce monastère Heldegarius, prévôt de la cathédrale du Puy, sous l'épiscopat du même prélat, qu'on ne doit pas confondre avec un autre Étienne de Mercœur, qui, après avoir été prévôt de l'église du Puy, devint évêque de Clermont en 1051. Ils étoient fils de deux frères de S. Odilon, abbé de Cluny.

La question de l'apostolat de S. Martial fut agitée avec beaucoup de chaleur dans le concile[8] tenu à Limoges; elle en fit le sujet principal, & Engelric[9], chanoine du Puy, y disputa vivement entre autres en faveur de ce saint. Cet ecclésiastique avoit un frère nommé Théotard qui fut aussi chanoine du Puy, comme il paroît par le *Traité* sur cet apostolat, qu'Adhémar de Chabannes leur avoit dédié, & à plusieurs autres, trois ans auparavant[10]. Cet auteur donne à Engelric le titre de *grammairien,* ce qui signifie homme de lettres dans le langage de ce siècle.

Le second jour du concile, les religieux de l'abbaye de Beaulieu, dans le bas Limousin, représentèrent par leurs députés que le comte de Toulouse s'étant emparé de leur monastère, l'avoit donné *en bénéfice* au comte de Périgord, qui l'avoit ensuite donné lui-même au vicomte de Comborn, & que ce dernier en avoit disposé en faveur d'un séculier qu'il y avoit établi pour abbé, sous prétexte que Bernard, son oncle[11], moine de Solignac & ensuite évêque

[1] *Conciles,* t. 9, p. 868 & suiv.
[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 89.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 7.
[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 698.
[5] Voyez tome V, Chroniques, n. IV.
[6] Voyez tome IV, *Note* X, n. 4.
[7] Voyez tome V, Chroniques, n. IV.
[8] *Conciles,* t. 9, p. 869 & suiv.
[9] *Ibid.* p. 870 & suiv.
[10] Mabillon, *Annal. ord. S. Ben.* t. 4, p. 717 & seq.
[11] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 42 & suiv.

An 1031

de Cahors, l'avoit été auparavant. Ils demandèrent en conséquence qu'on leur donnât un abbé régulier & qu'on chassât le séculier qui avoit été mis malgré eux. Sur cette demande, les pères du concile firent citer *le clerc séculier* qui possédoit l'abbaye de Beaulieu, & qui, suivant les actes, étoit aussi distingué par ses excellentes qualités que par sa naissance. Cet abbé, qui se nommoit Hugues de Comborn, étoit sans doute frère du vicomte dont on vient de parler, puisqu'il étoit fils [1] d'un frère du même Bernard, évêque de Cahors. Il se présenta à l'assemblée, & s'étant mis à genoux, *pour être jugé suivant les canons,* il s'avoua coupable & donna volontiers sa démission. Le concile ordonna qu'on éliroit à sa place un abbé régulier, dont les pères & Guillaume, duc d'Aquitaine, renvoyèrent la bénédiction à l'évêque de Limoges. On conserva cependant à Hugues la charge de défenseur ou d'avoué de l'abbaye [2].

On examina ensuite la conduite de quelques seigneurs d'Aquitaine, qui, après avoir été excommuniés par leurs évêques, avoient été à Rome pour se faire absoudre par le pape. Engelric, chanoine du Puy, exposa entre autres: « que *Pons, comte d'Auvergne,* avoit été excommunié *quelques années auparavant* par Étienne, évêque de Clermont, parce qu'il avoit abandonné sa « femme légitime pour en prendre une autre; que ce prélat ayant refusé de « lever l'anathème, à moins que Pons ne réparât sa faute, ce comte avoit été « demander à Rome son absolution au pape, qui sur son seul exposé la lui « avoit accordée; que l'évêque s'en étant plaint au pape, ce dernier s'étoit excusé sur ce que ce prélat ne lui avoit rien mandé du sujet de l'excommuni- « cation du comte, & avoit déclaré en même temps que cette absolution étoit « nulle & subreptice. Sur cet exposé, le concile la regarda de même. » Nous nous sommes arrêtés sur ces circonstances, parce qu'il nous paroît [3] que ce *Pons, comte d'Auvergne,* n'est pas différent de Pons, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. Il pouvoit prendre alors la qualité de comte d'Auvergne, pour se distinguer de son père qui vivoit encore & qui s'étoit réservé la suzeraineté sur les comtés d'Auvergne & de Velai, dans le temps qu'il les avoit cédés aux vicomtes de Clermont, ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs. Nous voyons en effet que Pons, fils du même Guillaume Taillefer, prenoit déjà la qualité de comte dès le commencement du onzième siècle, &, comme il étoit né vers l'an 990, il peut fort bien s'être marié vers l'an 1020 & avoir abandonné quelque temps après sa première femme pour en prendre une autre; ce qui aura donné lieu à son excommunication, que l'évêque de Clermont aura lancée vers l'an 1025. On doit ajouter à cela que Pons, comte de Toulouse, fils de Guillaume Taillefer, ne fut pas scrupuleux sur l'article du mariage; nous avons du moins des preuves certaines qu'il répudia Almodis de la Marche, sa dernière femme.

Éd. origin. t. II, p. 163.

On dressa enfin, dans le concile [4] de Limoges, divers canons contre la simonie & le concubinage des prêtres, contre les seigneurs qui usurpoient les

[1] Mabillon, ad ann. 1031, n. 45.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez tome IV, *Note* XVII, n. 6 & suiv.
[4] *Conciles*, t. 9, p. 903 & suiv.

biens ecclésiastiques, tyrannisoient les peuples, & se faisoient entre eux une guerre cruelle; on résolut de mettre tout le pays en interdit, jusqu'à ce que la paix, la justice & la sûreté publique y eussent été rétablies. Les évêques[1] des autres provinces tâchèrent aussi dans divers conciles de remédier à ce désordre qui régnoit également partout, mais le mal avoit jeté de si profondes racines, que tous leurs soins furent inutiles.

LXXXVII. — *Entreprise de l'archevêque d'Auch sur la juridiction de celui de Narbonne dans la Marche d'Espagne.*

An 1032 Quelques évêques de la Province s'assemblèrent[2] au mois de janvier de l'an 1032, pour la dédicace de l'église de Notre-Dame de Ripoll, qu'Oliba, évêque d'Ausone, qui en étoit abbé, avoit fait bâtir de nouveau. Les évêques Wifred ou Guifred de Carcassonne, Amélius d'Albi, Béranger d'Elne deuxième du nom, & Guadald de Barcelone, assistèrent à cette cérémonie à laquelle se trouvèrent aussi plusieurs seigneurs du pays, entre autres Guifred, comte de Cerdagne, & Guillaume, comte de Besalu. L'acte qui en fut dressé fut souscrit dans la suite par divers évêques absens, & par d'autres qui ne furent élus que quelque temps après. Guifred de Narbonne, Bernard de Conserans & Pierre de Girone, furent du nombre des premiers. On voit le nom d'Arnaud, évêque de Toulouse, parmi les autres.

Guadald avoit été élu, à ce qu'on prétend[3], évêque de Barcelone *en 1029, du consentement d'Oton, archevêque d'Auch;* mais il y a lieu de douter, sinon des circonstances, du moins de l'époque de cette élection, car Guadald étoit déjà évêque de Barcelone en 1027, qu'il[4] assista à un concile tenu à Ausone. Ce qu'il y a de vrai, c'est que si ce prélat s'adressa à l'archevêque d'Auch pour confirmer son élection, il falloit qu'il doutât de sa canonicité, puisqu'il déclinoit la juridiction de l'archevêque de Narbonne, son métropolitain. Aussi remarque-t-on[5] que quand les évêques de la Marche d'Espagne étoient élus contre les règles, ou qu'ils vouloient s'arroger une autorité indépendante de l'archevêque de Narbonne, ils avoient recours, pour se faire ordonner, aux archevêques d'Auch, métropolitains de la Navarre & de l'Aragon depuis l'invasion des Sarrasins. On en a déjà vu quelques exemples.

LXXXVIII. — *Le royaume de Bourgogne & de Provence passe aux empereurs d'Allemagne. — Comtes de Valentinois. — Henri I, roi de France, reconnu dans le Vivarais.*

Éd. origin. t. II, p. 164. La partie orientale de la Province se ressentit sans doute des troubles qui agitèrent la Provence après la mort de Rodolphe le Fainéant, roi de Bour-

[1] *Conciles*, t. 9, p. 910 & suiv. — Mabillon, ad ann. 1033, n. 17.
[2] *Marca Hispanica*, p. 1050 & 1293.
[3] Diego, *Hist. des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 33.
[4] *Marca Hispanica*, p. 434.
[5] Pagi, ad ann. 1032, n. 4.

gogne & de Provence, qui mourut sans enfans le 6 de septembre de l'an 1032. Il avoit disposé auparavant de tous ses États en faveur de l'empereur Conrad le Salique, son beau-frère, ou plutôt de Henri, fils de ce prince, son neveu. Depuis cette donation, les empereurs d'Allemagne prétendirent la souveraineté sur les pays situés entre les Alpes & le Rhône; mais leur autorité n'y fut jamais bien considérable & Conrad eut beaucoup de peine à s'y faire reconnoître. Il rencontra un dangereux concurrent en la personne d'Eudes, comte de Champagne, qui lui disputa cette couronne, en sorte qu'il fut obligé d'assiéger la ville de Vienne[1], qui se soumit enfin à son obéissance. Eudes s'étant désisté dans la suite de ses prétentions, Conrad fit couronner roi de Bourgogne Henri, son fils, en 1038.

Quant à la Provence, il y eut, après la mort de Rodolphe, une espèce d'interrègne dont les comtes de ce pays profitèrent pour affermir leur autorité. Nous voyons, en effet, que l'acte[2] d'union qui fut faite alors en faveur de Gautier, abbé de Saint-Gilles, du monastère de Saint-Eusèbe d'Apt à cette abbaye, située *dans le comté de Nimes & la vallée Flavienne*, est daté *du mois de mars, Dieu régnant & dans l'attente d'un roi.* Il paroît[3] d'ailleurs que l'empereur Conrad n'étoit pas encore reconnu dans cette province en 1035.

Il l'étoit déjà en 1037 dans le diocèse & comté de Valence, selon la date d'une donation[4] que fit alors Adhémar, comte de Valentinois, à l'abbaye de Cluny, avec sa femme Rotilde & ses fils, Pons, évêque de Valence, Hugues, Lambert, &c., pour l'âme du comte Lambert, son père; mais il paroît, d'un autre côté[5], que la partie du Valentinois qui est en deçà du Rhône étoit soumise dans ce temps-là avec le Vivarais à Henri I, roi de France. C'est ce que nous inférons de deux donations datées *régnant le roi Henri.* Par la première, un seigneur[6] du Vivarais donne, vers l'an 1043, l'église de Saint-Hilaire, dans le territoire de Pradelles, à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert; par l'autre, Geilin, comte de Valentinois & successeur d'Adhémar, ses fils Odon, évêque, Arbert, Rostaing, Hugues & Conon, & Ave, sa femme, donnent à l'abbaye de Saint-Chaffre l'église de Saint-Barthélemy, située dans la partie du diocèse de Valence qui est en deçà du Rhône. Il est vrai qu'on peut rapporter également cette date au règne de Henri, roi de Bourgogne; mais, comme ces actes sont postérieurs à l'an 1039, que ce prince succéda dans l'empire à Conrad le Salique son père, on n'auroit pas manqué de lui donner la qualité d'empereur.

LXXXIX. — *Mort d'Aton II, vicomte d'Albi & de Nimes. — Bernard III, son fils, lui succède.*

Aton II, vicomte d'Albi & de Nimes, mourut de mort violente les premières années du roi Henri. Il périt, à ce qu'il paroît, par les mains d'un seigneur

[1] Hugo Flaviniac. *Chronicon.*
[2] Mabillon, ad ann. 1032, n. 1.
[3] *Ibid.* ad ann. 1035, n. 6.
[4] *Ibid.* ad ann. 1037, n. 90.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIII, la 4e charte citée sous ce numéro.
[6] Mabillon, ad ann. 956, n. 103.

nommé Géraud[1], de ses frères & de leurs fils, qui, *pour réparation de sa mort*, donnèrent en alleu la portion qu'ils avoient aux châteaux de Cahusac & de Berens en Albigeois, & divers autres domaines à Frotaire, évêque, & à ses frères Bernard & Segarius, fils de ce vicomte, & leur en firent[2] hommage. Aton II avoit hérité[3], comme on l'a remarqué ailleurs, de Bernard II, son père, & de Gauciane, sa mère, des vicomtés d'Albi & de Nimes. Il possédoit aussi plusieurs terres & alleux dans le Toulousain, entre autres le château de Dourgne, aujourd'hui du diocèse de Lavaur, dont les seigneurs lui promirent[4] fidélité, & *à Frotaire son fils*. Il acquit[5], en 1028, une sixième partie du château d'Auriac, qui est un ancien titre de baronnie dans le Lauragais. Ce vicomte est sans doute le même qu'Aton à qui Ermengaud, comte d'Urgel, donna[6] un alleu la trente & unième année du règne du roi Robert, ou l'an 1027, en échange d'un autre qu'Aton avoit donné à Guillaume, vicomte de Castelbon.

Aton II, vicomte d'Albi & de Nimes, laissa donc trois fils, Frotaire, Bernard & Segarius, de Gerberge, sa femme. Le premier, qui, à ce qu'il paroît, étoit l'aîné, fut élu de son vivant évêque de Nimes, & il avoit déjà succédé[7], dès l'an 1027, dans cet évêché, à Géraud d'Anduze. Il posséda par indivis avec le vicomte Bernard III, son frère, les vicomtés d'Albi & de Nimes, & les autres domaines de leur maison, & reçut avec lui les hommages[8] pour les châteaux de Vintrou en Albigeois, de Dourgne, de Villemur, de Lavaur, de Saint-Félix dans le Toulousain, &c. Leur pouvoir commun sur le domaine qui avoit appartenu à leur père paroît encore par un acte[9] suivant lequel Amélius, évêque d'Albi, le même *Frotaire, évêque de Nimes, Bernard-Aton, son frère, proconsul de Nimes & prince d'Albi*, firent construire un pont dans cette dernière ville, sur la rivière de Tarn, de l'avis de Géraud, évêque de Rodez, de Bernard, évêque de Cahors, des seigneurs du pays & *des citoyens & bourgeois d'Albi*. Le terrain sur lequel ce pont fut bâti appartenoit à Anselme, abbé de Saint-Salvi & à ses chanoines, à qui ces seigneurs donnèrent les émolumens du nouveau pont. On verra encore ailleurs d'autres preuves de l'autorité commune de ces deux frères sur les domaines de leur maison. Frotaire eut de plus l'avouerie des abbayes de Castres, de Sorèze, de Saint-Salvi d'Albi, &c.

Éd. origin. t. II, p. 165.

XC. — *Raimond, comte de Razès. — Mort de Bernard, comte de Conserans & de Foix. — Partage de ses domaines entre ses fils.*

Arnaud, comte de Razès, décéda aussi les premières années du règne du roi Henri; car Raimond, son successeur, qui paroît être son fils, donna[10] le 18

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXXII. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 12.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXIII.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 11 & suiv.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLIX.
[5] *Ibid.* n. CLXIII.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLX.
[7] *Ibid.* n. CLXI.
[8] *Ibid.* n. CLXXIII.
[9] *Ibid.* n. CLXXIV.
[10] *Ibid.* n. CLXIX, la 3e charte citée sous ce numéro. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 24.

An 1032

d'août, la quatrième année du règne de ce prince, un alleu de ce pays à l'abbaye de Saint-Hilaire & à Oliba, son abbé, pour son âme & celle de sa femme Béliarde & en reconnoissance de la victoire qu'il avoit remportée au château de Razès, par l'intercession de ce saint, sur un seigneur nommé Arnaud-Gibert qui lui faisoit la guerre pour venger la mort de son fils, que le même Raimond avoit peut-être tué.

An 1034

On doit rapporter [1] à peu près au même temps la mort du comte Bernard, fils puîné de Roger I, comte de Carcassonne, qui avoit eu pour son partage [2] le comté & *l'évêché* de Conserans, avec le pays de Foix & plusieurs autres domaines du Toulousain, auxquels il avoit ajouté le comté de Bigorre par son mariage avec [3] Garsinde, fille ou sœur & héritière de Garcias-Arnaud, comte de ce pays. Bernard eut de cette dame trois fils & deux filles. Il partagea ses domaines à ceux-là, nommés Bernard, Roger & Pierre. Le premier, qui paroît avoir été l'aîné, lui succéda [4] dans le comté de Bigorre qu'il transmit à ses descendans. Le second [5] eut en partage les châteaux de Foix, de Castelpendent, de Roquemaure, de Lordat, & plusieurs autres terres dans la partie méridionale du Toulousain, en sorte qu'il hérita du pays de Foix dont il fut le premier comte de son nom [6]. Le dernier prit aussi le titre de comte & le fut peut-être de Conserans : il est du moins certain qu'il eut [7] pour sa part plusieurs domaines dans le Toulousain, entre autres la partie méridionale du diocèse de Mirepoix.

Les deux filles de Bernard, comte de Conserans & de Foix, se nommoient Gilberge & Stéphanie ou Étiennette. La première [8], qui étoit d'une rare beauté, épousa au mois d'août de l'an 1036 Ramire, roi d'Aragon, qui lui assigna pour son douaire le château d'Athèrez : l'autre épousa la même année à Barcelone, où elle demeuroit alors auprès d'Ermessinde, sa tante, comtesse douairière de cette ville, Garcias, roi de Navarre & frère de Ramire, roi d'Aragon [9]. Elle mourut en 1058.

XCI. — *Accord de Roger I, comte de Foix, avec Pierre, évêque de Girone, son oncle paternel. — Étendue de leur domaine.*

Roger I, comte de Foix, après la mort du comte Bernard son père, fit un accord [10] avec Pierre, évêque de Girone, son oncle paternel, pour se succéder l'un à l'autre en cas de prédécès ; ils convinrent *que les enfans que Roger auroit d'un légitime mariage* lui succéderoient, & que Pierre, qui seroit leur tuteur,

[1] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 17.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVIII.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 15.
[4] *Ibid.* n. 14 & suiv.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXX.
[6] Voyez au tome VII de cette édition la *Note* relative à la Chronologie des comtes de Foix, où nous avons apporté quelques modifications aux faits avancés par les Bénédictins. [E. M.]
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXLV & CCXCIII. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 20 & suiv.
[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXXVI, la 6e charte citée sous ce numéro.—Martinez, *Hist. Pinnat.* l. 2, c. 34. — Marca, *Histoire de Béarn*, p. 709 & 805. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 17.
[9] Ferreras, ad ann. 1058.
[10] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXX.

auroit l'administration de leurs biens. Ils partagèrent leurs domaines en deux lots : la ville & le comté de Carcassonne, *avec les alleux du comté,* le château & le pays de Queille, plusieurs autres terres ou alleux du Toulousain, la moitié du bois de Bolbonne & le château de Saissac dans le Carcassès composèrent le premier, dont il paroît que Pierre étoit déjà en possession. Ce prélat excepta de ce lot & se réserva *l'évêché de Carcassonne & l'honneur de l'épiscopat;* les abbayes du Carcassès *avec leurs honneurs;* la maison ou château qu'il avoit dans Carcassonne avec ses dépendances; l'église de Saint-Marcel, qui servoit, ce semble, de chapelle au même château; ses officiers, savoir : son chambellan, son intendant (*dispensator*), son sénéchal, son *bouteiller* ou échanson, *avec leurs biens,* c'est-à-dire les fiefs attachés à leurs charges; *l'abbaye de Camon* située dans le pays de Queille, & le château de Dun dans le Toulousain; & enfin *l'honneur de l'évêché* de Toulouse & celui des abbayes de ce pays. Roger devoit lui succéder dans tout le reste, en cas qu'il lui survécût, & le posséder *de la même manière que Bernard, son père, le lui avoit donné en partage.*

Éd. origin. t. II, p. 166.

On mit dans le second lot : 1° les châteaux de Foix, de Castelpendent, de Roquemaure & de Lordat, situés dans la partie méridionale du Toulousain vers les frontières d'Espagne; 2° l'autre moitié du bois de Bolbonne avec *les vigueries & les honneurs de comte* que Pierre & Roger possédoient dans ce pays, dont on prescrit les limites, savoir depuis la montagne appelée Puy-Maurin, qui sépare la Cerdagne ou l'Espagne du comté de Foix & de la Gaule, & depuis Saurat sur les frontières du Conserans d'un côté, jusques à Bolbonne en deçà de l'Ariége de l'autre. Pierre se réserva dans ce lot, ainsi qu'il avoit fait dans l'autre, les abbayes du pays, entre autres celles de Foix, de Frédelas ou Pamiers & du Mas-d'Azil, avec leurs *honneurs* & dépendances, & quelques terres & alleux.

Nous avons deux actes [1] relatifs à ce partage. Par l'un, « le comte Roger « prête serment à *Pierre, évêque, son oncle, & promet de lui être fidèle comme « un vassal à son seigneur, pour la part* que ce prélat avoit à la ville de Car- « cassonne, à ses forteresses & aux châteaux de Foix & de Queille; avec pro- « messe de le laisser jouir paisiblement *de l'évêché* de Carcassonne & des terres « qui en dépendoient, des abbayes de *Saint-Jean de Valsiger*, ou de Monto- « lieu, *de Vernasone* ou de Saint-Chinian, de Saint-Étienne de Cabardez, de « Saint-Pierre de Caunes, de Sainte-Marie de la Grasse, de Saint-Hilaire, de « Saint-Antonin de Frédelas & de Saint-Volusien de Foix, de leurs dépen- « dances, & enfin de toutes les villes, terres & châteaux qu'il possédoit; » par l'autre, il lui prête seulement serment de fidélité pour les châteaux de Foix, Castelpendent, Dun, Chercorb, Bareilles, la ville de Carcassonne & ses forteresses, le château de Saissac, & pour le reste de son domaine. Comme ces différens actes qui sont très-intéressans pour notre histoire n'ont point de date, & qu'ils sont assez obscurs par eux-mêmes, nous croyons devoir les éclaircir par les réflexions suivantes :

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXXI.

1° On a vu ailleurs[1] que Roger I, comte de Carcassonne, disposa par son testament de tout ce comté en faveur de Raimond, son fils ainé, qui laissa des enfans; nous trouvons cependant ici que Pierre, son troisième fils, auquel il n'avoit donné que les *abbayes* de son domaine, posséda outre cela une partie du même comté : il faut donc ou que Roger I ait fait quelque changement dans ce testament, ou que par une autre disposition il ait laissé à Bernard & à Pierre, ses fils puînés, une partie du comté de Carcassonne, à moins que ceux-ci ne s'en soient emparés sur leurs neveux dans le temps de leur minorité.

2° Il semble que la portion de la ville & du comté de Carcassonne qui fut mise dans le partage dont on vient de parler & qui en comprenoit la moitié, comme nous le verrons ailleurs, étoit d'abord échue à Bernard, puisqu'il est marqué que ce comte *l'avoit léguée pour sa part à Roger, son fils;* ainsi le même Bernard aura été comte en partie de Carcassonne. Il paroît cependant que Pierre, évêque de Girone, son frère, possédoit de son chef une portion du même comté, outre celle dont il étoit actuellement en possession dans le temps qu'il fit ce partage avec le comte Roger, son neveu, & dont il jouissoit à cause sans doute que ce dernier étoit sous sa tutelle.

3° On peut encore prouver que Roger I, comte de Carcassonne, changea la disposition de son testament, en ce qu'il donna par cet acte à Raimond, son fils aîné, le droit qu'il avoit sur les pays de Queille & de Chercorb, en vertu de l'accord qu'il avoit fait avec Eudes, comte de Razès, son frère; car l'évêque Pierre & le comte Roger, son neveu, possédoient ces deux pays[2], suivant le même acte de partage & les sermens que ce dernier fit en conséquence. On pourroit même conclure de là qu'Arnaud, fils d'Eudes, comte de Razès, étoit mort sans postérité dans le temps de ce partage, puisqu'une partie de ses domaines étoit occupée alors par ses cousins; mais peut-être y eut-il quelque nouvel accord entre eux, selon lequel Arnaud, ou son fils Raimond, cédèrent ces deux pays aux autres.

4° Comme Roger, qui prit[3] le titre de *comte de Foix*, survécut à Pierre, évêque de Girone, son oncle, c'est une preuve qu'il lui succéda dans tous les domaines énoncés dans leur partage, conformément à cet acte, & par conséquent dans une partie du comté de Carcassonne. Quant aux autres domaines que ce prélat se réserva & qui ne furent pas compris dans le partage, ses autres neveux en héritèrent sans doute après sa mort, avec le même Roger I, comte de Foix. Éd. origin. t. II, p. 167.

5° On pourroit inférer que Pierre étoit évêque de Carcassonne dans le temps de ce partage, de ce qu'il s'y réserve *l'évêché* de cette ville *avec l'honneur de l'épiscopat;* mais outre qu'il est certain que ce prélat[4] occupa le siége épiscopal de Girone depuis l'an 1010 jusques en 1050 qu'il mourut, nous avons[5]

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXVIII.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXX.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXIX. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 19.

[4] Voyez tome IV, *Note* XXX, n. 5.

[5] Voyez tome IV, *Note* LXIV, la suite chronologique des évêques de Carcassonne. [E. M.]

d'ailleurs la succession des évêques de Carcassonne pendant cet intervalle. L'on doit donc entendre *par l'évêché* de Carcassonne *& l'honneur de l'épiscopat,* que Pierre se réserva, le droit de patronat sur cette église & de suzeraineté sur les domaines qui en dépendoient. C'est ainsi que le comte Roger I, père de ce prélat, disposa par son testament[1] *de l'évêché* de Conserans en faveur d'Adélaïde, sa femme, & que le même Pierre se réserva *l'honneur de l'évêché de Toulouse,* c'est-à-dire le droit d'avouerie & de suzeraineté sur les terres dont l'église de cette ville jouissoit dans le comté de Foix, & sur les autres domaines de la maison de Carcassonne situés dans ce diocèse.

On doit en dire de même des diverses abbayes que Pierre possédoit & que le comte, son père, lui avoit léguées, car nous avons également la suite de leurs abbés pendant sa vie ; on a déjà vu en effet qu'Étienne étoit abbé de la Grasse & Oliba de Saint-Hilaire en 1026. Il est encore fait mention de ce dernier dans un acte de déguerpissement donné en faveur de son monastère, dans un plaid[2] tenu en Roussillon *le mardi* 16 *de mars de l'an* 1035 (ou de l'an 1036 suivant notre manière de compter le commencement de l'année), *la quatrième année du roi Henri.* Étienne étoit encore abbé de Montolieu vers l'an 1036, suivant un acte de restitution[3] qui fut fait alors à son monastère, dans un plaid tenu à Toulouse par un *chevalier* (*miles*) nommé Bernard Odalric, *en présence des bons hommes, tant nobles que paysans* (*rusticorum*).

XCII. — *Abbayes de Camon & de Saint-Étienne de Cabardez. — Comté de Conserans.*

6° Aux huit abbayes énoncées dans le premier hommage rendu par Roger à l'évêque Pierre, son oncle, on doit en ajouter deux autres que ce dernier se réserva expressément par le partage, savoir celles de Camon & du Mas-d'Azil. La première, située au voisinage de la rivière de Lhers, dans la partie méridionale du diocèse de Mirepoix, n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré conventuel sous la dépendance de l'abbaye de la Grasse. Parmi les autres, nous ne connoissons que par ces seuls monumens celle de Saint-Étienne de Cabardez; elle devoit appartenir au diocèse de Carcassonne, puisque le pays de Cabardez, situé vers les frontières du Toulousain, en fait partie.

7° Enfin il n'est rien dit dans l'acte de partage entre l'évêque Pierre & le comte Roger, son neveu, *du comté & de l'évêché* de Conserans, que Roger I, comte de Carcassonne, avoit légués par son testament[4] à Bernard, son fils, père de Roger, comte de Foix. Nous conjecturons de là que le même Bernard disposa du comté de Conserans en faveur de Pierre, son autre fils, qui, comme nous l'avons remarqué, prit le titre de comte[5]. Il est vrai qu'il paroît que les

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXIX.

[2] *Ibid.* n. CLXXVI, la 5e charte citée sous ce numéro.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVI, la 7e charte citée sous ce numéro.

[4] *Ibid.* n. CXXXVIII.

[5] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 20.

descendans de Raimond, comte de Carcassonne, frère aîné de Bernard, avoient quelques prétentions en 1070[1] sur le pays de Conserans, & qu'ils les cédèrent alors à Raimond-Béranger, comte de Barcelone, avec les autres domaines de leur maison, ce qui a donné lieu sans doute à quelques auteurs[2] d'avancer *que le comté de Conserans fut ôté par Raimond, comte de Carcassonne, à son frère Bernard, & qu'il passa ainsi aux rois d'Aragon, comtes de Barcelone.* Mais 1° les droits que les descendans de Raimond, comte de Carcassonne, cédèrent au comte de Barcelone en 1070 & que nous expliquerons ailleurs plus en détail, comprenoient[3] non-seulement ce qui avoit appartenu à Raimond, mais encore tout ce qui avoit été du partage de ses frères, c'est-à-dire tout le domaine de Roger I, comte de Carcassonne, leur père; ce qui ne prouve nullement que Raimond ait ôté le comté de Conserans à Bernard, puisque celui-ci & ses successeurs avoient joui du comté de Foix & des autres pays du Toulousain compris dans la même cession. D'ailleurs le Conserans pouvoit avoir appartenu à Raimond, soit par une nouvelle disposition de Roger I, comte de Carcassonne, son père, soit par quelque accord fait entre ses descendans & ceux de Bernard, son frère; 2° nous ne voyons pas, malgré la cession faite aux comtes de Barcelone, que ceux-ci aient jamais eu des prétentions sur le Conserans, & il n'est rien dit de ce pays dans la fameuse transaction[4] passée en 1258 entre Jacques I, roi d'Aragon & le roi S. Louis, par laquelle le premier cède à l'autre tous les anciens domaines de la maison de Carcassonne que ses prédécesseurs avoient acquis & dont il fait une longue énumération. Il paroît[5] au contraire que les comtes de Foix dominoient en 1125 sur le Conserans. Nous croyons donc plus vraisemblablement que Pierre, frère de Roger I, comte de Foix, eut le comté de Conserans en partage, & que Roger II, son fils & son héritier, qui succéda à Roger I dans le comté de Foix, comprit ces deux comtés sous le titre de comte de Foix qu'il se donna, ce qui fit disparoître celui de comte de Conserans. Ce qu'il y a de certain, c'est que les comtes de Foix successeurs de Roger II possédèrent une partie du Conserans, & que le reste, qui en faisoit la plus grande partie, fut uni au domaine des comtes de Comminges, lesquels étoient de la même maison, & dont une branche posséda le Conserans au douzième siècle sous le titre de vicomté. Éd. origin. t. II, p. 168.

XCIII. — *Comtes de Comminges.*

Il faut distinguer[6] Roger I, comte de Foix, d'avec un autre comte de ce nom qui vivoit vers le même temps, & qui étant tombé malade au château

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCXLVII & CCLXVIII.

[2] Marca, *Histoire de Béarn*, l. 8, c. 10. — *Description historique & géographique de la France*, l. 2, p. 202.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCXLVII & CCLVIII.

[4] Baluze, *Marca Hispanica*, p. 1444 & seq.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCC.

[6] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 28 & suiv.

de Caselas dans le Comminges[1], fit une donation à l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat & à l'abbé Guiraud pour son âme & celle *d'Eudes, son frère.* La charte, qui est sans date, est souscrite par Arnaud, son fils, & Bernard, évêque de Toulouse qui vivoit[2] en 1035. Ce Roger possédoit une partie du comté de Comminges avec quelques alleux dans le Toulousain, & l'avouerie ou patronat sur l'abbaye de Lézat. Il fut le second comte de Comminges de son nom, & outre Arnaud, son fils[3], qui lui succéda, il en eut un autre nommé Bernard, qui étoit déjà évêque de Conserans & abbé de Lézat en 1048. Quant à Eudes, son frère, qui paroît avoir été son aîné, il posséda aussi une partie du comté de Comminges & le transmit à ses descendans[4] qui réunirent enfin tout ce comté à leur domaine vers le commencement du douzième siècle.

XCIV. — *Partage entre Guillaume & Pierre, fils de Raimond I, comte de Carcassonne, après la mort de Garsinde, leur mère.*

L'autre partie du comté de Carcassonne appartenoit vers l'an 1034 à Guillaume & à Pierre, fils de Raimond I, comte de cette ville, & de Garsinde de Béziers, laquelle fait mention de l'un & de l'autre dans une donation[5] qu'elle fit à l'abbaye de Conques en Rouergue *au mois d'août, sous le règne du roi Henri.* Cette comtesse, qui étoit alors veuve en secondes noces de Bernard d'Anduze, donne *avec ses fils Pierre, Guillaume & Bermond,* à cette abbaye l'église & le village de Vairac dans le pays d'Agde, *dont elle avoit hérité de ses parens,* tant pour son âme & *pour celles de son père Guillaume, de Bernard son seigneur* (c'est-à-dire son mari) *& de Raimond, son fils, que pour Guillaume, Pierre & Bermond, ses fils;* sur quoi il faut remarquer : 1° qu'elle distingue ici les trois derniers qui vivoient alors & qui souscrivirent à la charte dans le même ordre, des autres qui étoient déjà décédés; 2° qu'elle avoit eu Raimond & Bermond[6] de Bernard d'Anduze, son second mari, & Guillaume & Pierre, de Raimond I, comte de Carcassonne, qu'elle avoit épousé en premières noces.

Cette princesse mourut sans doute bientôt après. Nous n'avons plus du moins aucun monument qui en fasse mention. Après sa mort ses deux fils du premier lit partagèrent entre eux sa succession & celle du comte Raimond, leur père; ils héritèrent entre autres des vicomtés de Béziers & d'Agde, qui leur avoient été substituées[7], à ce qu'il paroît, par le testament du vicomte Guillaume, leur aïeul maternel & père de Garsinde, leur mère; en sorte que Bermond, leur frère utérin, fils de Bernard d'Anduze, n'y eut aucune part. Ces deux vicomtés échurent à Pierre qui prit la qualité de comte, soit parce qu'il

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVI, la 2e charte citée sous ce numéro.
[2] Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 9 & suiv.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXII. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 34.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 31 & suiv.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXIX, la 2e charte citée. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 10.
[6] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 10.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXXI.

étoit de race comtale, soit parce qu'il posséda une partie du comté de Carcassonne. Guillaume, son frère, eut pour sa part une autre portion du comté de Carcassonne & quelques domaines dans les pays voisins.

Les deux frères convinrent de ce partage à l'amiable, comme on voit par le serment[1] que Guillaume fit à Pierre, *son frère*, de le laisser jouir paisiblement, *soit avec forfait, soit sans forfait*, des villes & *des évêchés* de Béziers & d'Agde, de leurs droits & de leurs dépendances; des châteaux de Mercoirol, Roquebrune, Pézénas, Florensac, Mèze & Omelas; du château & de l'abbaye de Saint-Thibéry, &c. Il lui promet de plus de le secourir en cas qu'il vînt à être attaqué ou qu'on lui disputât la possession de tous ces domaines, excepté *contre ses propres seigneurs & ses vassaux*. Guillaume s'engage en particulier à aider Pierre, lorsqu'il en seroit requis, *contre Bernard Pelet, fils de Blitgarde*, avec lequel ce dernier étoit peut-être en guerre. Nous croyons trouver ici l'origine de l'illustre maison de Pelet, l'une des plus anciennes de la Province, que quelques auteurs font descendre des vicomtes de Narbonne. Le même *comte Pierre* reçut aussi vers[2] ce temps-là le serment de Pons, fils de Frodille, pour le château de Paulian au diocèse de Béziers. Éd. origin. t. II, p. 169.

XCV. — *Suzeraineté des comtes de Toulouse & de Rouergue sur la Gothie & le comté de Carcassonne.*

Les seigneurs que Guillaume excepte dans son serment étoient sans doute les comtes de Toulouse & de Rouergue, qui, en qualité de marquis de Gothie ou de comtes de Toulouse, avoient la suzeraineté sur le domaine de la maison des comtes de Carcassonne; ce qui paroît entre autres par le serment que le même *comte Guillaume, fils de Garsinde* (& non pas de Richarde, comme un auteur[3] l'a supposé par méprise), fit vers le même temps à Béranger, vicomte de Narbonne, à qui il promet[4] de le laisser paisible possesseur de cette ville & de ses dépendances, des châteaux qu'il occupoit & de ceux qu'il pourroit acquérir dans la suite *avec son conseil, pourvu que ce vicomte ne commît aucun forfait contre lui;* &, en cas que cela arrivât, il s'engage de ne pas l'inquiéter jusques à ce qu'il eût réparé le dommage dans l'espace de quarante jours après l'en avoir requis. Guillaume promet ensuite à Béranger de l'aider contre tous, excepté *contre Hugues, comte de Rouergue; Guillaume, comte de Toulouse; Pierre-Roger Pons, fils du comte Guillaume; Bernard, comte de Substantion, & ses propres vassaux*. Le comte Hugues est nommé le premier, à cause sans doute qu'il avoit la principale autorité dans la Gothie ou Septimanie, où il possédoit d'ailleurs le comté particulier de Narbonne; puis Guillaume, comte de Toulouse, & Pons son fils, parce qu'ils avoient, comme marquis de Toulouse, la suzeraineté sur le comté de Carcassonne; ensuite Pierre-Roger (c'est-à-dire

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVII.
[2] *Ibid.* n. CLXXV.
[3] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 580.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVIII.

fils de Roger) qui n'est pas différent de Pierre, évêque de Girone, fils de Roger I, comte de Carcassonne & oncle paternel du comte Guillaume. Ce dernier excepte enfin le comte de Substantion, à cause apparemment de quelques fiefs qu'il possédoit dans ce comté. Au reste, cet acte pourroit faire croire que le vicomte de Narbonne s'étoit rendu vassal du comte Guillaume, si l'on ne savoit l'usage où étoient alors les seigneurs de se faire l'un l'autre de pareils sermens pour se conserver leurs domaines & s'entr'aider contre tous ceux qui les attaqueroient. Ils exceptoient ordinairement dans ces actes, dont nous avons divers autres exemples, leurs seigneurs suzerains, leurs parens, leurs alliés & leurs vassaux.

XCVI. — *Seigneurs d'Anduze & de Sauve.*

Bermond, frère utérin de Guillaume, comte de Carcassonne, partagea avec Almérade, son frère du premier lit, la succession de Bernard d'Anduze, leur père. Il prit le surnom de Sauve, & Almérade celui d'Anduze, ainsi qu'on le voit par un acte [1] de l'an 1042, suivant lequel ils donnèrent à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert la paroisse de Saint-Pierre de Merueys, située dans l'ancien diocèse de Nimes & aujourd'hui dans celui d'Alais. Almérade se dit fils *d'Ermengarde,* & Bermond *fils de Garsinde,* dans cette donation qu'ils firent pour l'âme *de leur père Bernard & de leurs mères.* Bermond avoit déjà donné un an [2] auparavant la même église à cette abbaye, du conseil d'Almérade, son frère, qui épousa une dame appelée Enaurs dont il n'avoit pas encore d'enfans en 1049; il en eut dans la suite un qui fut nommé Pierre. Parmi les seigneurs qui furent présens à cette donation, on voit un Bermond de Sommières, dont la maison fondit dans celle de Bermond de Sauve.

XCVII. — *Plaid tenu à Béziers. — Accord fait entre Pierre, comte ou vicomte de cette ville, & Bermond de Sauve, son frère utérin.*

Éd. origin. t. II, p. 170. Ce dernier eut quelque différend, au sujet de leur domaine, avec Pierre, vicomte de Béziers & d'Agde, son autre frère utérin, qui, ainsi qu'on l'a remarqué, prenoit le titre de comte. Ils terminèrent leur querelle par un accord [3] qu'ils firent dans une assemblée à laquelle Étienne, évêque de Béziers, présida. Divers seigneurs du pays s'y trouvèrent au nombre de vingt-deux, parmi lesquels les uns prennent leur surnom de leurs châteaux ou de leurs fiefs & les autres ne se font connoître que par leur nom de baptême. On voit entre les premiers *Gaucelin du château de Lunel,* Amblard de Villeneuve, Pierre-Aton de Corneillan, Eracle de Loupian, &c. Bermond s'engagea, par serment, de se déclarer vassal *du comte Pierre son frère,* auquel il donna cinq seigneurs pour *otages,* entre autres Frotard de Combret, Raimond de Sauve

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXXX.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXV.

An 1034

& Pons-Bernard de Sommières, qui cautionnèrent chacun pour la somme de *mille sols*. En conséquence, Bermond céda les abbayes d'Aniane & de Saint-Guillem du Désert à Pierre, son frère, *qui les lui donna ensuite en fief*, en se réservant toutefois l'élection de l'abbé d'Aniane & quelques autres domaines qui dépendoient de ce monastère; ce qui nous fait comprendre que l'avouerie ou patronat sur les deux abbayes faisoit le sujet de leur différend & que Pierre prétendoit que Bermond, qui vraisemblablement en avoit hérité de Bernard d'Anduze, son père, devoit les tenir de lui comme étant son aîné. On peut voir par cet exemple la triste situation où étoient alors les bénéfices & autres biens ecclésiastiques que les seigneurs séculiers avoient érigés en fiefs mouvans de leur domaine, sans autre raison que celle du plus fort.

XCVIII. — *Concile de Cuxa en Roussillon.*

An 1035

On prétend[1] qu'Étienne, évêque de Béziers, qui présida à l'assemblée dont on vient de parler, possédoit encore cet évêché en 1036; mais il y a de la difficulté, car on trouve un Bernard, évêque de cette ville, qui souscrivit[2] le 23 de juin de l'an 1035 au concile que Guifred, archevêque de Narbonne, tint alors dans l'abbaye de Cuxa en Roussillon, & auquel assistèrent les évêques Bernard de Toulouse[3], Pierre de Girone, Arnaud de Comminges, Arnaud de Maguelonne, Oliba d'Ausone, Bernard de Conserans, Béranger d'Elne & un évêque nommé Bernard, dont le nom du siége est effacé dans les actes. On croit[4] que ce dernier est le même que Bernard, évêque de Béziers, dont le nom paroît dans les souscriptions; mais il peut avoir souscrit dans la suite avec plusieurs autres évêques ou qui étoient absens, ou qui n'étoient pas encore élus, tels que Guillabert de Barcelone, Étienne d'Agde, Amélius d'Albi & Guillaume de Comminges, dont on voit les noms dans les souscriptions. Quoi qu'il en soit, les évêques qui assistèrent au concile de Cuxa confirmèrent cette abbaye dans la possession de l'église de Notre-Dame de Trémesaigues, située entre le Lhers & l'Ariége dans le diocèse de Toulouse, qui lui avoit été donnée auparavant. Ils en prescrivirent les limites & en firent un lieu d'immunité & de sauvegarde. Au reste, il est certain que Bernard étoit évêque de Béziers en 1043[5]: il faut donc reculer[6] l'épiscopat de Béranger, son successeur, qu'on fait en ce temps-là évêque de la même ville, mais qui ne l'étoit certainement qu'en 1050.

XCIX. — *Rétablissement de la ville & du siége épiscopal de Maguelonne.*

Arnaud, évêque de Maguelonne[7], avoit succédé depuis quelques années à Pierre de Melgueil ou de Substantion, son prédécesseur immédiat, qui étoit déjà

[1] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 54.

[2] Mabillon, *de Re diplomatica*, p. 615. — *Annal.* t. 4, p. 730 & seq. & ad ann. 1035, n. 58. — Baluze, *Marca Hispanica*, p. 438 & seq. — Voyez tome IV, *Note* XXX.

[3] Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 9.

[4] Baluze, *Marca Hispanica*, p. 438 & seq.

[5] *Ibid.* p. 442.

[6] Voyez tome IV, *Note* XXX.

[7] *Ibid.*

décédé en 1030. Il fut[1] à peine élu qu'il forma le dessein de rebâtir l'ancienne ville de Maguelonne, laquelle à la réserve de la cathédrale qui s'y étoit conservée, & qu'on faisoit desservir par quelques chapelains, étoit demeurée ensevelie sous ses ruines, depuis que Charles Martel l'avoit détruite en 737. Il résolut en même temps d'y rétablir son siége, qui avoit été transféré à Substantion, lieu dont il ne reste aujourd'hui que les vestiges, à une lieue ou environ de Montpellier vers le nord. L'état pitoyable où il voyoit le domaine de son église, que les seigneurs du voisinage avoient envahi pour la plus grande partie, ne fut pas capable de l'arrêter. Il fit un voyage à Rome, où, ayant exposé son dessein & ses besoins au pape Jean XIX, il obtint une bulle par laquelle ce pontife exhorte les fidèles de seconder les bonnes intentions d'Arnaud, avec ordre à tous les évêques qui en seroient priés par ce prélat, de confirmer la Éd. origin. t. II, p. 171. même bulle; ce qu'ils firent au nombre de quatorze, entre autres Raimond de Mende & Déodat de Cahors : ainsi cette bulle est antérieure à l'an 1033 que Jean XIX décéda, & postérieure à l'an 1028 que Déodat commença de siéger à Cahors.

Arnaud, de retour dans son diocèse & soutenu du secours de plusieurs personnes de piété, fit construire des maisons dans l'île de Maguelonne, les ceignit de murs & de tours, & fonda une nouvelle ville qu'il alla habiter avec ses chanoines *trois cents ans après la destruction de l'ancienne*, & par conséquent en 1037. Pour mettre l'île à couvert des insultes des Sarrasins qui infestoient souvent la côte, il fit combler un petit port, à la faveur duquel ils pouvoient y aborder, & il en fit ouvrir un autre du côté de la terre ferme, où il fit construire un pont de communication. Il travailla ensuite à réparer la cathédrale dont il fit faire la dédicace avec beaucoup de solennité quelques années après. Ce prélat doit donc être regardé comme le restaurateur ou le second fondateur de la ville de Maguelonne, qui subsista jusques en 1536, que l'évêché ayant été transféré à Montpellier, elle s'est depuis entièrement détruite ; en sorte qu'il n'y reste plus qu'une ferme, avec l'ancienne cathédrale de Saint-Pierre qui est encore en son entier, & où un chapelain va célébrer la messe les dimanches & les fêtes[2].

Un moderne prétend [3] qu'Arnaud, en faisant creuser les fondemens pour le rétablissement de cette église, trouva entre autres deux inscriptions, l'une grecque & l'autre latine qu'il rapporte; mais Arnaud de Verdale, évêque de Maguelonne, qui a écrit dans le quatorzième siècle l'histoire de ses prédécesseurs, ne dit rien de cette circonstance, & il n'est pas difficile de s'apercevoir que ces deux inscriptions ont été fabriquées à plaisir, de même que plusieurs autres dont cet auteur, amateur des fables, a farci son ouvrage.

[1] Arnaud de Verdale, *de Episc. Magal.* — Labbe, *Bibl. nova*, t. 1, p. 795 & seq. — Gariel, *Series praesulum Magal.* p. 79, 2e édit.

[2] Voyez, sur la reconstruction de Maguelonne, la dédicace de son église par l'évêque Arnaud & la reconstitution du chapitre par cet évêque, l'ouvrage déjà cité de M. A. Germain : *Maguelone sous ses évêques & ses chanoines*. Montpellier, 1869; 1 vol. in-4°. [E. M.]

[3] Gariel, *Series praesulum Magal.* p. 79, 2e édit.

C. — *Mort de Béranger, comte de Barcelone. — Conciles de Girone & d'Ausone.*

Arnaud, évêque de Maguelonne, assista [1] le 21 de septembre de l'an 1038, avec Guifred, archevêque de Narbonne, Raimbaud, archevêque d'Arles, & les évêques Oliba d'Ausone, Héribald d'Urgel, Bernard de Conserans, Guillabert de Barcelone, Béranger d'Elne & Guifred de Carcassonne, à la dédicace de l'église cathédrale de Girone, qu'Ermessinde de Carcassonne, comtesse de Barcelone, le comte Raimond, son petit-fils, & Pierre, évêque de Girone, *son frère*, avoient fait bâtir de nouveau, qu'ils dotèrent richement & où ils établirent la vie commune parmi les chanoines. Cette princesse avoit repris le gouvernement du comté de Barcelone depuis la mort de son fils Béranger, surnommé *le Courbé*, tué [2] en 1035, dans un combat donné en Cerdagne, où il avoit peut-être entrepris la guerre contre Guifred, comte de ce pays. Béranger laissa deux fils de Sancia sa première femme, savoir : Raimond qui lui succéda dans le comté de Barcelone & ses autres domaines, sous la tutelle d'Ermessinde, son aïeule, & Sanche, moine de Saint-Pons de Thomières dans le diocèse de Narbonne. Ce dernier devint ensuite prieur de Saint-Benoît de Bages, monastère situé près de Manrèse, lequel dépendoit alors de cette abbaye. Béranger, comte de Barcelone, eut encore de Guisle, sa seconde épouse, un autre fils nommé Guillaume, qui fut comte de Manrèse. On voit, par ce que nous venons de rapporter, que l'église de Girone est redevable de sa fondation à la libéralité de la maison de Carcassonne. La comtesse Ermessinde y donna [3] alors, entre autres, *trois cents onces d'or pour construire une table.*

Nous remarquerons ici par occasion qu'il est marqué dans les actes de cette dédicace, qui fut faite par Guifred, archevêque de Narbonne, que ce prélat étoit *de la race royale*, termes qu'un auteur [4] moderne applique à Oliba, évêque d'Ausone, oncle paternel du même Guifred ; ce qui revient au même, & confirme ce que nous avons dit ailleurs [5] de la descendance commune des comtes de Barcelone, de la famille desquels étoient ces deux prélats, avec S. Guillaume, duc de Toulouse & fondateur de l'abbaye de Gellone, qui étoit certainement de la race de Charlemagne. Au reste, les évêques qui assistèrent à la dédicace de l'église de Girone s'étoient trouvés [6] peu de temps auparavant à celle de l'église d'Ausone, qui se fit le 1er de septembre de la même année.

CI. — *Comtes de Cerdagne.*

La mort de Béranger, comte de Barcelone, tué durant la guerre qu'il avoit entreprise dans le comté de Cerdagne, fut peut-être un des motifs qui engagèrent Éd. origin. t. II, p. 172.

[1] Baluze, *Marca Hispanica*, p. 1065 & seq.
[2] *Ibid.* p. 438 & 542.
[3] *Ibid.* p. 1068.
[4] Baluze, *Marca Hispanica*, p. 445 & seq.
[5] Voyez tome II, *Note* LXXXVII.
[6] *Conciles*, t. 9, p. 938.

Guifred, comte de ce dernier pays, à se retirer du monde. Nous savons du moins qu'il embrassa la vie monastique en 1036, dans le monastère de Canigou, qu'il avoit fondé dans la vallée ou comté de Conflant [1]. Ce prince, qui suivit en cela l'exemple d'Oliba Cabreta son père, possédoit aussi les comtés de Conflant & de Berga, avec divers domaines en deçà des Pyrenées, qui anciennement avoient fait partie du comté de Razès. Il avoit épousé en premières noces Guisle dont il eut plusieurs [2] enfans & qui mourut vers l'an 1018. Guifred se remaria avec Elisabeth, qui vivoit [3] encore au mois de novembre de l'an 1035, lorsqu'il fit son testament. Il donna par cet acte [4] le comté de Cerdagne, *avec le château de Son & la terre de Razès,* qui en dépendoient & qui comprenoient le Donezan & le Capcir dans le diocèse de Narbonne, le comté de Conflant & ce qu'il possédoit dans le Roussillon, à Raimond, son fils aîné du premier lit. Il disposa en faveur de Bernard, l'aîné du second, du comté de Berga, *de sa Marche* & des châteaux de son domaine jusques à la Sègre. Il lui substitua Béranger son autre fils du second lit, & à tous les deux Raimond leur aîné, qu'il leur donna pour tuteur pendant douze ans, à compter depuis la dernière fête de Pâques. Il légua à Guifred, archevêque de Narbonne, son autre fils du premier lit, un alleu dans le comté de Conflant, avec son église, & une autre église dans le comté de Cerdagne. Il donne seulement quelques châteaux, églises ou fiefs à Ardouin & Guillaume, ses fils du premier lit, & lègue à Foy, sa fille, divers domaines, outre ceux qu'il lui avoit donnés *pour son héritage;* ce qui prouve qu'elle étoit alors mariée. Il est assez vraisemblable que c'est la même que Foy, alors femme de Hugues, comte de Rouergue & marquis de Gothie. Le comte de Cerdagne ordonne de plus, par son testament, que *Bernard du château de Son,* & après lui le fils ou le neveu de ce dernier, qui auroient ce château, tiendroit l'église de Molig en fief de Béranger, son fils, auquel il donne *le pays des montagnes,* avec les villages de *Crucem & de Richi, situés le long de la rivière d'Aude* & leurs dépendances, c'est-à-dire une partie du pays du Donezan où est situé le château de Son, duquel une ancienne maison a tiré son nom. Il donne enfin à sa seconde femme, qu'il établit aussi tutrice de leurs deux fils Bernard & Béranger, la jouissance des biens qu'il avoit légués à ce dernier & le domaine du château de Livia, à condition qu'elle demeureroit en viduité.

Ce comte avoit fait quelques mois auparavant [5] de grandes libéralités à l'abbaye de Canigou, où après avoir pris l'habit religieux, il vécut dans la pratique exacte de la règle, depuis l'an 1036 jusques à son décès, arrivé au mois de juillet de l'an 1050 & non de l'an 1025 comme l'a marqué [6] un auteur du treizième siècle. Après sa mort les religieux du monastère le recommandèrent [7]

[1] Baluze, *Miscellanea,* t. 2, p. 309.

[2] *Marca Hispanica,* p. 1019 & seq. — Voyez, au tome V, le *Catalogue des actes de l'église d'Elne & de l'abbaye de Cuxa.*

[3] *Marca Hispanica,* p. 1060 & seq.

[4] *Spicilegium,* t. 6, p. 432 & seq. — *Marca Hispanica,* p. 439.

[5] Baluze, *Marca Hispanica,* p. 1060 & seq.

[6] *Ibid.* p. 543.

[7] *Ibid.* p. 1094 & seq.

aux prières des fidèles, par une lettre circulaire dans laquelle ils font un grand éloge de sa personne[1]. Ils disent entre autres que son mérite étoit connu en Italie, dans la Gaule & en Espagne; qu'il s'étoit distingué dans la milice & avoit tenu dans le monde un rang très-considérable, & qu'enfin ayant renoncé à ses richesses & à ses dignités, il avoit abandonné généreusement sa femme & ses enfans pour se consacrer à Dieu dans leur abbaye, qu'il avoit fondée. Ce prince mériteroit encore de plus grandes louanges, si par un commerce simoniaque, qui pour être commun dans son siècle n'étoit pas moins blâmable, il n'eût acheté à beaux deniers comptans l'archevêché de Narbonne pour Guifred, son fils. Béranger & Guillaume, ses autres[2] fils, parvinrent aussi à l'épiscopat; le premier succéda, en 1050, à Pierre de Carcassonne dans l'évêché de Girone, & l'autre, en 1042, à Eriballus dans celui d'Urgel.

CII. — *Mariage de Pons, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, avec Majore.*

Pons, fils aîné de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, contracta un nouveau mariage [3] au mois de septembre de l'an 1037 avec Majore, que nous croyons de la maison des comtes de Carcassonne ou de Foix. Il lui assigna pour douaire *l'évêché* & la ville d'Albi, avec la monnoie & le marché, plusieurs églises & châteaux du pays, entre autres celui de Couffoulens, la moitié de *l'évêché* de Nimes, le droit qu'il avoit sur Millau dans le Rouergue, la moitié de l'abbaye de Saint-Gilles, le château de Porte-Espagne, celui de Tarascon & la terre d'Argence sur le Rhône. L'acte est souscrit par Guillaume, *père de Pons,* par Bertrand, qui ne paroît pas différent de Bertrand, fils puîné du même Guillaume, & par divers seigneurs.

An 1037

Éd. origin. t. II, p. 173.

CIII. — *Mort de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. — Description de son tombeau qui est dans l'église de Saint-Sernin de Toulouse.*

Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, étoit donc encore en vie au mois de septembre de l'an 1037; il mourut bientôt après, car, outre que nous n'avons plus aucun monument où il soit parlé de lui, il devoit être[4] alors âgé d'environ quatre-vingt-dix ans. C'est tout ce que nous savons de la mort de ce prince, qui fut inhumé à Saint-Sernin de Toulouse, où étoit alors la sépulture des comtes de cette ville. Son tombeau, qu'on y voit encore, est placé dans une espèce de chapelle qu'on a pratiquée à l'extrémité du bras droit de la croisée de l'église, & qui est adossée contre le mur extérieur entre deux piliers boutans. Les murailles de cette chapelle sont ornées en dedans d'une ancienne peinture à fresque. On voit, sur le mur qui est en face, l'image de la Vierge avec celle

[1] Cette lettre circulaire ou rouleau mortuaire a été publiée par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, dans ses *Rouleaux des morts du neuvième au quinzième siècle.* [E. M.]

[2] Baluze, *Marca Hispanica,* p. 444, 543.

[3] *Ibid.* p. 200 & seq. — Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 45 & suiv.

[4] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 33 & suiv.

de S. Jacques à la droite, & celle de S. Sernin, premier évêque de Toulouse, à la gauche. Au-dessous de ces deux saints, on voyoit, il y a cent ans, suivant le témoignage de Catel[1], deux comtes à genoux *en cottes, avec l'écusson de la croix pommetée.* L'inscription suivante étoit posée au-dessus des images:

HIC REQUIESCIT GUILLELMUS TAILLAFER ET
PONCIUS COMES TOLOSANUS.

Cette inscription, de même que les figures des deux comtes, sont à présent presque entièrement effacées, en sorte qu'il n'en reste guère d'autre vestige que celui d'un guidon ou bannière aux armes de Toulouse que chacun de ces comtes tenoit dans sa main, & dont les bouts paroissent encore très-distinctement, comme l'on peut voir dans le dessin que nous avons fait graver & que nous joignons ici. Sur le mur intérieur, des deux côtés de la chapelle, sont représentés deux autres saints. On croit que celui de la droite est S. Exupère, évêque de Toulouse, & l'autre, qui est à la gauche, S. Gilles, abbé. Les raisons qu'on donne par rapport à ce dernier, c'est: 1° parce qu'il a la cuisse gauche percée d'une flèche, conformément à sa légende, suivant laquelle il fut atteint dans le même endroit par un dard qu'un roi avoit décoché contre une biche qui s'étoit réfugiée dans sa grotte; 2° par la dévotion particulière des comtes de Toulouse, & surtout de Raimond, surnommé *de Saint-Gilles,* envers ce saint abbé. On voit deux comtes à genoux devant chacun de ces deux saints, tenant dans la main une pareille banderolle. Ces deux dernières figures se sont un peu mieux conservées que celles des deux autres comtes.

Dans le fond de la chapelle s'élève un tombeau de marbre blanc marqué dans le dessin par le n° 1. Il est appuyé dans sa longueur contre le mur, & soutenu au dehors sur trois piliers ou colonnes dont les chapiteaux sont chargés d'un écusson aux armes de Toulouse. On a sculpté sur le devant du tombeau, qui est sans inscription, deux rangs de bas-reliefs; la sculpture en est assez grossière & le temps en a effacé ou détruit divers endroits. Au-dessous de ce tombeau il en paroît un autre plus petit marqué par le chiffre 4. Ce dernier a quatre pieds & dix pouces de longueur par le haut, & quatre pieds deux pouces seulement par le bas; d'où il est aisé de juger à peu près des dimensions des trois autres, qui ont environ chacun cinq pieds cinq pouces de longueur. Selon l'inscription gravée en deux lignes sur ce quatrième tombeau, *Pons & son frère, fils de Guillaume, comte de Toulouse, y sont inhumés.*

Le second & le troisième tombeau sont élevés sur deux colonnes. Le second qui est à droite n'a point d'inscription; on y voit seulement une espèce de chiffre sur le devant. Son couvercle, ainsi que ceux de nos plus anciens tombeaux, est taillé en écailles. On lit sur le couvercle du troisième, qui est à la gauche, une inscription suivant laquelle *Pons, comte de Toulouse,* y est enfermé. On voit enfin sur le gros mur de l'église en dehors de la chapelle, à l'endroit que

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 110.

nous avons marqué par la lettre A, l'inscription suivante gravée sur une pierre qui sert à ce bâtiment, & qui a deux pieds de largeur sur un pied de hauteur: HIC REQUIESCIT WILLELMUS COMES COGNOMINE TALIAFER, ATQUE RAIMUNDUS BERTRANDI [1]. Cette inscription regarde le premier & le second tombeau qui sont dans la chapelle, comme nous l'expliquerons bientôt. Éd. origin. t. II, p. 174.

Tel est l'état présent de ces anciens monumens, qui sont certainement de nos comtes de Toulouse ou de leur famille. Ils ont été fort négligés &, pour en lever le plan, il a fallu creuser & ôter les décombres qui cachoient presque jusques aux chapiteaux des colonnes qui les soutiennent. Nous sommes redevables à M. Mariotte, greffier & secrétaire des états généraux de la Province, des soins qu'il s'est donnés de faire déterrer ces tombeaux & de nous en envoyer le dessin, qu'il a accompagné de tous les éclaircissemens qui peuvent servir à en donner une connoissance exacte. La chapelle où ils sont placés a été fermée en 1648, par l'ordre des capitouls qui étoient alors en charge & dont on voit le nom & les armes, avec celles de la ville de Toulouse, à l'endroit marqué par la lettre C dans le plan extérieur. Ils ont fait graver au-dessus, sur une pierre marquée par la lettre B, cinq vers latins [2] pour conserver la mémoire du rétablissement de cette chapelle. Au-dessous de ces vers ils ont fait mettre une inscription latine dans laquelle on marque *que trois comtes de Toulouse, savoir: Pons II, fils de Raimond III; Guillaume III Taillefer, fils de Pons II; Pons III, fils de Guillaume III; le frère de Pons III, dont on ignore le nom, & Raimond-Bertrand, de la famille des comtes, reposent dans cette chapelle.* C'est ce qu'il s'agit maintenant d'examiner.

Il n'y a pas lieu d'abord de douter que le tombeau qui est marqué par le chiffre 3 ne renferme [3] le corps de Pons, comte de Toulouse, puisque l'inscription gravée sur le couvercle le porte expressément. Ce *Pons* ne peut être *Raimond-Pons,* comte de Toulouse, puisque celui-ci fut inhumé [4] dans l'abbaye de Saint-Pons de Thomières qu'il avoit fondée: il faut donc que ce soit Pons, comte de Toulouse, décédé en 1061, lequel étoit fils de Guillaume Taillefer; car nous ne connoissons [5] pas d'autre Pons, comte de Toulouse. Quant aux autres trois tombeaux, Catel [6] prétend que *Pons, fils du comte Guillaume,* inhumé dans le quatrième avec son frère, n'est pas différent de Pons, comte de Toulouse, dont nous venons de parler; il ajoute que Pons, comte de cette ville, qui est dans le troisième tombeau, est le prétendu Pons II qu'il dit être

[1] Les Bénédictins avaient lu cette inscription de la manière suivante : HIC REQUIESCIT WILLELMUS COMES TOLOSAE NOMINE TALIAFER ATQUE RAIMUNDUS BERTRANDI. Mais cette leçon est fautive, & nous avons dû corriger le texte donné ci-dessus sur l'original qui existe encore sur un des murs de l'église Saint-Sernin de Toulouse. — Voyez au sujet de ces tombeaux des comtes de Toulouse la note CII du tome IV, sur le chapitre de Saint-Sernin de Toulouse, & tome V, preuves, inscriptions. [E. M.]

[2] CALCATOS COMITUM CINERES CONVULSAQUE CLAUSTRA,
ET QUAE LONGA DIES TUMULIS VIOLARAT APERTIS,
OCTOVIRÛM INSTAURAT PIETAS, MELIUSQUE REPONIT:
FOELICES OPERIS, QUOD VULNERA VINDICET AEVI,
ET FUNCTIS PROHIBET, PROHIBETQUE NOCERE SEPULCRIS.

[3] La Faille, *Annales de Toulouse,* t. 1, p. 77.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXI.— Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 9.

[5] Voyez tome IV, *Note* VIII. n. 39.

[6] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 110.

père de Guillaume Taillefer. Cette conjecture ne satisfait pas la Faille [1], qui avoue *qu'au comte Pons, fils de Guillaume Taillefer, près, il est difficile de marquer déterminément quels sont les autres dont les corps reposent dans ces tombeaux; & qu'après s'être fort tourmenté pour trouver l'éclaircissement de ce que Catel & Bouche ont écrit sur ce sujet, il y a rencontré tant de difficultés qu'il n'a pu les surmonter.* En effet nous faisons voir ailleurs [2] que Pons II, que Catel met parmi les comtes de Toulouse, n'a jamais existé.

Pour découvrir donc qui sont ce Pons & son frère inhumés dans le quatrième tombeau, il faut remarquer: 1° que si ce Pons eût été véritablement comte de Toulouse, on lui auroit donné cette qualité dans l'inscription, comme on l'a donnée dans les autres à Guillaume Taillefer & à l'autre Pons; 2° que dans ces inscriptions on joint toujours au nom du comte Guillaume, père du comte Pons, le surnom de Taillefer; si donc Pons & son frère qui sont ensemble dans le quatrième tombeau eussent été fils de ce Guillaume, on auroit dit: *Hic jacet Pontius filius Guillelmi Taillafer,* au lieu qu'on met simplement *filius Guillelmi comitis Tolosae;* 3° il paroît certain, par l'inscription qu'on lisoit autrefois sur le mur de face de la chapelle & qui est rapportée par Catel, qu'il n'y avoit dans ces tombeaux que deux comtes de Toulouse d'inhumés, savoir: Guillaume Taillefer & Pons; ce sont en effet les seuls qui dans les autres inscriptions sont qualifiés comtes: or il y a certainement un *Pons, comte de Toulouse,* inhumé dans le troisième; ainsi Pons qui est dans le quatrième n'a pas été comte de cette ville; 4° enfin, le quatrième tombeau n'ayant par le bas que quatre pieds deux pouces, ne peut renfermer que les corps de deux jeunes princes au-dessous de l'âge viril, tous les autres tombeaux ayant d'ailleurs cinq pieds & cinq pouces de longueur. De toutes ces remarques, il résulte que *Pons & son frère, fils de Guillaume, comte de Toulouse,* renfermés dans le quatrième tombeau, n'ont été ni comtes de cette ville, ni fils de Guillaume Taillefer, mais de Guillaume IV, fils de Pons. Aussi avons-nous des preuves certaines que le même Guillaume IV eut [3] du moins un fils appelé *Pons,* & comme il ne laissa qu'une fille lorsqu'il mourut vers l'an 1094, il faut que ses fils soient décédés avant lui & dans un âge peu avancé. Il ne reste donc plus aucune difficulté touchant les deux frères qui sont inhumés dans le quatrième tombeau.

Éd. origin. t. II, p. 175.

Des autres deux tombeaux, l'un doit être celui de Guillaume III, dit Taillefer, comte de Toulouse, suivant l'inscription qu'on lisoit autrefois sur le mur de face de la chapelle & celle qu'on voit encore sur la muraille du dehors à l'endroit marqué par la lettre A, & c'est infailliblement celui qui est soutenu sur trois colonnes & marqué par le chiffre 1 comme le plus orné. Enfin celui qui est marqué par le chiffre 2 doit être celui de Raimond-Bertrand de la maison des comtes de Toulouse, dont il est parlé dans la même inscription de Guillaume Taillefer. Ce Raimond-Bertrand, qui étoit, à ce qu'il

[1] La Faille, *Annales de Toulouse,* t. 1, p. 77.
[2] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 39.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCLXXIV, CLXXVIII.

paroît, petit-fils de ce dernier par Bertrand, son fils puîné [1], & dont nous parlerons ailleurs, étoit déjà mort en 1050.

On voit par ce que nous venons de dire que ces quatre tombeaux furent élévés dans l'église de Saint-Sernin avant la fin du onzième siècle. Et en effet Guillaume IV transféra vers l'an 1093, avec la permission du pape [2] Urbain II, la sépulture de sa famille dans le cimetière de la Daurade : nouvelle preuve que les deux fils de ce comte inhumés dans le quatrième tombeau moururent jeunes & avant lui. Au reste, il y a lieu de croire que la chapelle où sont aujourd'hui ces tombeaux ne fut pas d'abord destinée pour les renfermer tous; que les deux fils de Guillaume IV y furent d'abord inhumés vers l'an 1090 & que plusieurs années après on y transféra les trois autres tombeaux. Voici ce qui nous le persuade :

Il est certain que l'église de Saint-Sernin de Toulouse fut rebâtie vers la fin du onzième siècle & que le nouveau bâtiment étant déjà fort avancé en 1096, le pape Urbain II la dédia alors solennellement. Il s'ensuit de là que Guillaume Taillefer, le comte Pons, son fils, & Raimond-Bertrand y avoient été déjà inhumés avant la construction du réduit ou chapelle où l'on voit aujourd'hui leurs tombeaux. Or, comme le bâtiment de l'église devoit être avancé vers l'an 1090 dans le temps du décès des deux fils de Guillaume IV, il paroît assez probable que ceux-ci ayant été placés dans ce réduit, situé à l'extrémité du bras droit de la croisée de l'église, cela aura donné lieu d'y transférer dans la suite les trois autres tombeaux, qui étoient ou dispersés auparavant dans le cimetière, ou placés près du mur extérieur de l'ancienne église : car on a remarqué ailleurs que l'usage s'y est toujours conservé de n'enterrer personne dans son enceinte. On doit cependant observer que les deux tombeaux de Guillaume Taillefer & de Raimond-Bertrand durent être placés d'abord dans un même endroit, puisqu'il n'y a qu'une seule inscription pour tous les deux.

Les armes de Toulouse, qu'on voit gravées sur les chapiteaux des colonnes qui soutiennent le tombeau de Guillaume Taillefer, confirment ce que nous venons de dire; car tous les critiques conviennent que l'usage des armoiries étoit inconnu en France avant la première croisade. Nous inférons de là que ces colonnes furent élevées dans le temps qu'on rassembla ces quatre tombeaux dans le même endroit, longtemps après l'entière construction de l'église, car le bâtiment n'étoit pas encore [3] fini en 1119, lorsque le pape Callixte II y consacra un autel; ainsi la peinture à fresque qui est sur la muraille doit être postérieure.

Les quatre comtes de Toulouse, qu'on y a voulu représenter au-dessous des quatre saints, sont Guillaume Taillefer aux pieds de S. Saturnin & Pons, son fils, aux pieds de S. Jacques, que ce comte avoit choisi peut-être pour un de ses patrons, à cause que suivant la dévotion qui étoit alors en usage, même parmi les plus grands princes, il avoit entrepris [4] un pèlerinage au tombeau Éd. origin. t. II, p. 176.

[1] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 20.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCVII.
[3] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 177.
[4] *Ibid.* p. 111.

de ce saint apôtre à Compostelle en Galice. Les deux autres comtes dont on voyoit l'image aux deux côtés de la chapelle, étoient vraisemblablement l'un Guillaume IV, aux pieds de S. Exupère, l'un des plus célèbres évêques de Toulouse, dont on conserve les reliques dans l'église de Saint-Sernin, & l'autre Raimond de Saint-Gilles auprès de ce saint, son patron.

On peut ajouter enfin, pour prouver que ces quatre tombeaux ont été rassemblés dans un même endroit longtemps après l'an 1090 : 1° qu'on ne voit les armes de Toulouse gravées sur aucun, ce qui prouve que les colonnes sur lesquelles ils sont élevés sont postérieures; 2° que la pierre où est l'inscription qui servoit aux tombeaux de Guillaume Taillefer & de Raimond-Bertrand a été déplacée, puisqu'elle est employée aux bâtimens de l'église ; 3° qu'il y a deux tombeaux l'un sur l'autre[1].

[1] Du temps de Catel, la chapelle qui renferme les tombeaux des comtes de Toulouse avait une entrée formée d'un arc en plein cintre, soutenu par quatre colonnes. Les capitouls en place en 1648, MM. Pierre Auriol, seigneur de Recebedou ; Jean-François de Ramondy, bourgeois ; Georges d'Olive, avocat, sieur de Bruyères; Jean de Parrin, avocat & bourgeois; Jacques de Cassagneau, avocat, sieur de Pinemont, Léonard de Brivasac, Bernard de Tissendier, avocat, & Antoine de Fermat, firent démolir ce portail, bâti à la fin du onzième siècle, & élever un mur de face surmonté d'un fronton. Ils conservèrent la disposition intérieure de la chapelle avec les anciennes peintures dont les Bénédictins donnent la description. Cette chapelle avait été remplie, à la fin du dix-huitième siècle, de débris & d'immondices; elle fut nettoyée & réparée en 1808. (*Mém. de l'Académie des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse*, t. 1, p. 89.) En 1837, la Société archéologique du midi de la France demanda, mais inutilement, que la façade de cette chapelle fût reconstruite dans le style de la basilique, à laquelle elle est adossée. Elle doit être comprise dans les travaux de restauration que l'on fait subir à cette église.

Le tombeau qui s'élève au fond de la chapelle & qui est supporté par de petites colonnes n'a pas été primitivement destiné à renfermer les cendres d'un prince de la maison de Toulouse; il est bien plus ancien. C'est un de ces monuments funéraires sculptés pendant les premiers temps du christianisme & sur lesquels on représentait des traits de l'Histoire sainte, des allégories. Ce tombeau est composé de deux parties distinctes : le sépulcre & le couvercle. Le sépulcre est orné sur le devant d'un bas-relief continu qui représente neuf personnages vêtus à la romaine & tenant un *volumen;* chacun d'eux est placé dans une niche formée de petites colonnes à cannelures torses qui supportent un arc angulaire formé par la rencontre de deux lignes droites; le style du dessin appartient bien à l'époque du Bas-Empire & rappelle celui des tombeaux chrétiens que l'on voit à Narbonne, à Béziers, à Carcassonne, à Rodez & au musée de Toulouse. Les faces latérales sont aussi garnies de bas-reliefs. Du côté gauche est un bas-relief qui représente un temple dont le fronton triangulaire est supporté par deux colonnes, une croix est sculptée dans le tympan. Ce temple est posé sur un massif de maçonnerie qui est formé de douze pierres; à droite est un personnage vêtu à la romaine & tenant un *volumen;* de l'autre est un personnage vêtu de même, les mains croisées, & qui regarde avec attention le fronton du temple. Sur la face latérale droite est un médaillon dans lequel est représenté en buste un personnage vêtu comme les précédents & ayant de la barbe, il tient un *volumen* dans sa main droite, la seule apparente. Ce médaillon est soutenu par deux figures au-dessus desquelles s'entr'ouvrent des draperies.

Le couvercle est en partie brisé, le bas-relief qui en décore la grande face est divisé en trois compartiments par de petits pilastres cannelés & surmontés de chapiteaux d'ordre composite. Celui du milieu renferme cinq personnages vêtus à la romaine & tenant un *volumen;* les panneaux de droite & de gauche n'en ont que quatre.

C'est encore un tombeau antique que celui qui est placé à la droite de la chapelle (n. 2) & dont les Bénédictins ont dit qu'il n'avait point d'inscription & qu'on y voyait seulement une espèce de chiffre. Ce chiffre est le monogramme du Christ, cantonné des lettres *alpha* & *oméga,* & que l'on trouve sculpté sur les plus anciens tombeaux chrétiens du quatrième au sixième siècle. En plaçant les corps des comtes de Toulouse dans des tombeaux antiques on a imité ce qui a été fait pour beaucoup d'autres. C'est ainsi que les reliques de saint Andéol ont été placées dans le tombeau de Tib. Julius Valérianus, & que Charlemagne a été enseveli

Pour revenir à Guillaume III, comte de Toulouse, qui a donné lieu à cette digression, nous ne saurions donner ici une idée bien juste de ses mœurs & de son caractère par le défaut de monumens : tout ce qu'on peut conjecturer, c'est que le surnom de *Taillefer* qu'on lui donna, marque qu'il avoit du courage & de la valeur. Il paroît en effet qu'il fut attentif à réprimer les vexations de ses vassaux, par la conduite qu'il tint à l'égard de Donat de Caraman. Il donna[1] à l'église de Saint-Sernin de Toulouse celle de Saint-George, au territoire de Villelongue, & l'on a encore de lui quelques autres donations faites aux églises de Provence; mais on sait d'ailleurs qu'il faisoit peu de scrupule d'usurper les biens ecclésiastiques & d'exercer un commerce simoniaque. On a vu qu'il envahit l'abbaye de Beaulieu dans le bas Limousin & qu'il vendit à prix d'argent l'évêché de Cahors. On voit aussi par le contrat de mariage de Pons, son fils, avec Majore, que celui-ci possédoit *l'évêché* d'Albi & une partie de celui de Nimes comme des fiefs de son domaine. Enfin nous apprenons[2] d'un ancien monument que Guillaume Taillefer vendit, pour trente mille sols, le droit *d'avouerie* ou de patronat sur l'abbaye de Moissac en Querci, dont les comtes de Toulouse, ses prédécesseurs, avoient joui *depuis le règne de Charlemagne*, à un seigneur nommé Gauzbert qui prit depuis le titre d'abbé laïque ou séculier de ce monastère.

On pourroit croire que Guillaume Taillefer est le même que le comte Guillaume, à qui[3] le pape Jean XIX écrivit pour l'engager à porter Bernard-Odon, vicomte de Gascogne, c'est-à-dire de Lomagne, *son vassal,* à restituer à l'abbaye de Moissac les églises de Riols & de Flamarens qu'il détenoit injustement, si nous ne trouvions en même temps des comtes de Fezensac & d'Astarac du nom de Guillaume; ainsi la lettre de ce pape regarde plus vraisemblablement quelqu'un de ceux-ci.

On a déjà remarqué que Guillaume Taillefer fut marié deux fois[4] & qu'il eut de sa première femme Arsinde d'Anjou deux fils, Raimond & Henri, qui moururent avant lui sans postérité, & deux filles, Constance[5] qui épousa Robert, roi de France, & Ermengarde[6], femme de Robert I, comte d'Auvergne. Il eut deux fils d'Emme de Provence qu'il épousa en secondes noces vers l'an 990, savoir : Pons qui lui succéda dans le comté de Toulouse & ses anciens domaines, & Bertrand qui eut en partage une portion de la Provence, ainsi que nous le verrons ailleurs. Guillaume Taillefer eut une autre fille du premier ou du second lit, qui épousa Aton-Raimond, seigneur de l'Ile-Jourdain, dans

dans un sarcophage appartenant à l'époque romaine. [E. M.]

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 175.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXII. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 82 & 109. — Baluze, *Hist. Tutel.* p. 51.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXVI.

[4] Ce fait n'est rien moins que certain. Arsinde, la première femme de Guillaume Taillefer, n'est citée que par un recueil de miracles. Dans tous les cas, nous avons vu qu'elle ne pouvait appartenir à la maison d'Anjou. Voyez tome IV, *Note* XXIX. [E. M.]

[5] Constance était fille de Guillaume I, comte d'Arles, & non de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. [E. M.]

[6] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 39 & suiv. — Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 14 & 29.

le diocèse de Toulouse, & non en Biscaye, comme l'a cru un moderne[1]. On ignore le nom de cette fille de Guillaume Taillefer, & ce n'est que par conjecture qu'un généalogiste[2] lui donne celui d'Emme, ce qui prouveroit qu'elle étoit du second lit. D'autres veulent[3] que ce prince ait épousé Sancia, fille de Ramire, roi d'Aragon, sur l'autorité de quelques historiens espagnols récens, qui n'apportent aucune preuve de ce mariage; & en effet, Ramire étoit à peine marié dans le temps de la mort de Guillaume Taillefer.

[1] La Faille, *Annales de Toulouse*, t. 1, p. 75.

[2] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. 2, p. 683 & 703.

[3] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 103 & suiv. — Labbe, *Tabl. généal.* p. 454.

LIVRE QUATORZIÈME

I. — *Union du marquisat de Provence au domaine de la maison de Toulouse.*

An. 1037
Éd. origin. t. II, p. 177.

PONS avoit environ quarante-cinq ans dans le temps de la mort de Guillaume Taillefer son père, qui, à cause de son grand âge, s'étoit peut-être démis auparavant en sa faveur du comté de Toulouse. Nous savons du moins que Pons se qualifioit comte dès l'an 1004[1], & l'on a déjà vu qu'il possédoit par lui-même la plus grande partie du domaine de sa branche du vivant de son père, puisque dans son contrat de mariage avec Majore[2], il lui assigne en son nom, pour douaire, l'évêché & la ville d'Albi, la moitié de l'évêché de Nimes, &c., qui dépendoient certainement de l'ancien domaine de la maison de Toulouse. A l'égard du château de Tarascon, situé au delà du Rhône dans le diocèse d'Avignon, & de la terre d'Argence qui comprend la partie de celui d'Arles qui est en deçà de ce fleuve, il paroît que Pons, qui les assigna aussi pour le douaire de Majore, sa femme, les tenoit ou d'Emme, sa mère, ou plutôt de Guillaume III, comte de Provence, frère de cette princesse, dont il hérita avec Bertrand, son frère.

Comme nous ne trouvons[3] plus aucun monument après l'an 1024, où il soit fait mention d'Emme de Provence, comtesse de Toulouse, cela nous donne lieu de croire qu'elle mourut avant Guillaume III, son frère, qui vivoit encore en 1036. Ce dernier, qui avoit succédé après l'an 1008 à Rotbold son père, posséda d'abord par indivis le comté de Provence avec Guillaume II, son cousin Édit. origin. t. II, p. 178.

[1] Mabillon, ad ann. 1004, n. 59.
[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXXIX.
[3] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 12 & 20, & *Note* XLI.

germain, & ensuite avec Geoffroi & Bertrand, fils de ce comte. Il décéda sans enfans; & s'il est vrai, comme il le paroît, que Pons, son neveu, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, eût hérité de lui du château de Tarascon & de la terre d'Argence dès le mois de septembre de l'an 1037, c'est une preuve qu'il étoit alors déjà mort & que le comte Guillaume Taillefer, son beau-frère, lui survécut. Ce qu'il y a de certain, c'est que Pons & Bertrand, ses neveux, fils de ce prince, héritèrent de lui & de la comtesse Emme, leur mère, de la moitié du comté de Provence qu'ils transmirent à leurs descendans, & que c'est de là que les comtes de Toulouse tiroient leur droit sur cette province. Il paroît également certain que Pons n'eut pour sa part de cette succession que le château de Tarascon & la terre d'Argence, & que Bertrand, son frère, succéda dans tout le reste, soit qu'il le lui ait cédé pour son partage, soit qu'Emme, leur mère, & le comte Guillaume III, leur oncle, aient institué ce dernier leur héritier.

On prétend[1] que Bertrand, frère de Pons, comte de Toulouse, se qualifia depuis comte de Venaissin; ce fut sans doute pour se distinguer des deux frères, les comtes Geoffroi & Bertrand, qui prirent la qualité *de comtes de Provence* & avec lesquels il posséda cette province par indivis, ainsi qu'avoient fait leurs ancêtres. Il est cependant quelquefois assez difficile de distinguer ces deux Bertrand, qui dominoient en même temps sur le même pays, parce qu'ils ne prennent en divers actes que la qualité de comtes & qu'ils exerçoient une égale autorité, tant sur la haute que sur la basse Provence, où ils possédoient en particulier divers domaines. Quelques modernes ont avancé que Bertrand, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, & d'Emme de Provence, a donné l'origine au comté de Forcalquier & que c'est de lui que descendoient les anciens comtes de ce pays : mais ce sentiment[2] n'est fondé sur aucune preuve solide. Nous parlerons ailleurs de la postérité de ce prince & nous expliquerons de quelle manière sa portion de la Provence, à laquelle on donna dans la suite le titre de marquisat, fut unie au domaine des comtes de Toulouse descendus du comte Pons, son frère.

II. — *Comté de Saint-Gilles.*

Ce dernier assigna pour le douaire de Majore, son épouse, *le droit*[3] *qu'il avoit sur Millau* en Rouergue. Nous ignorons quel étoit ce droit; car la ville de Millau avoit alors ses vicomtes, qui étoient vassaux[4] des comtes de Rouergue : peut-être que ceux-ci avoient appelé les comtes de Toulouse, leurs proches parens, à leur succession, en cas que leur branche vînt à manquer.

Quant à *la moitié de l'évêché de Nimes* que Pons assigna pour le douaire de Majore, ce terme *d'évêché* peut s'entendre ou de la suzeraineté & du domaine

[1] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 12 & 20, & *Note* XLI.
[2] *Ibid. Note* XV, n. 20.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXIX.
[4] *Ibid.* n. CLXXVI.

que ce prince avoit sur la moitié du diocèse de cette ville, ou du droit de nommer à l'évêché, suivant l'usage dont les grands vassaux étoient alors en possession, ce qui suppose également l'un & l'autre. Ainsi il demeure constant par cet acte, que du moins la moitié du comté de Nimes appartenoit alors au comte de Toulouse. Il est très-probable que Hugues, comte de Rouergue[1], dominoit sur le reste, & que lorsque le comte Raimond II, son père, & Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, père de Pons, partagèrent vers l'an 975 les domaines de leur maison, chacun se réserva la moitié[2] du comté de Nimes dont leurs descendans héritèrent : ce qu'on peut confirmer en ce que Pons assigna encore à Majore, pour son douaire, *la moitié de l'abbaye de Saint-Gilles* située sur le Rhône dans la partie orientale du diocèse.

Le partage du comté de Nimes entre ces deux branhces de la maison de Toulouse aura donc donné l'origine au comté de Saint-Gilles possédé par Pons & ses successeurs, qui auront désigné sous ce titre la partie du diocèse de Nimes qui leur étoit échue, tandis que les comtes de Rouergue qui possédoient l'autre se disoient comtes de cette ville. Il paroît même, suivant le témoignage d'un auteur[3] qu'on prétend avoir écrit dans le douzième siècle, que Pons se qualifia comte de Saint-Gilles, soit avant, soit après la mort du comte Guillaume, son père; car cet auteur rapporte que *Pons, comte de Saint-Gilles, accompagné de son frère,* entreprit avec une suite de deux cents personnes le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice, ce qui ne peut convenir qu'à Pons, fils de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. Nous n'avons cependant aucun monument qui prouve qu'il ait jamais pris cette qualité, & l'auteur dont nous venons de parler la lui aura donnée sans doute parce que les comtes de Toulouse la prenoient quelquefois de son temps[4]. Il est du moins certain que Raimond, fils puîné du même Pons, est le premier que nous trouvons qui se soit qualifié comte de Saint-Gilles dans les actes, à cause qu'il eut d'abord cette portion du diocèse de Nimes dans son partage; & soit par la dévotion qu'il avoit envers ce saint, soit par affection pour son premier patrimoine, il ne prit souvent que ce simple titre, après même qu'il eut succédé au comté de Toulouse & à tous les autres domaines de sa maison; ce qui lui a fait donner le surnom de Raimond de Saint-Gilles. Éd. origin. t. II, p. 179.

III. — *Origine du titre de comte palatin que prenoient les comtes de Toulouse.*

Pons, outre les comtés de Toulouse, d'Albigeois & de Querci, hérita donc encore de Guillaume Taillefer, son père, du comté de Saint-Gilles, & d'Emme, sa mère, d'une portion de la Provence. Il nous reste fort peu de monumens des premières années de sa domination dans le comté de Toulouse. Le plus ancien que nous connoissions dont la date soit certaine, c'est l'acte par lequel

[1] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 26, 45 & suiv.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXIX.
[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 111.
[4] *Ibid.*

il confirma, en 1045, une donation qui avoit été faite à l'abbaye de Moissac, & où[1] il est dit à la fin, que ce prince, qui y est qualifié *très-noble & très-puissant, pour marque de sa concession & pour servir de mémoire à la postérité, se coupa l'ongle du pouce en sorte que le sang en sortit.*

Pons se qualifie *comte palatin* dans quelques actes[2], & nous trouvons que Guillaume IV, son fils & son successeur, de même que les autres comtes de Toulouse qui vinrent ensuite, prirent aussi quelquefois la même qualité[3]. Un de nos historiens[4], après avoir rapporté quelques autorités sur l'origine & les fonctions des anciens comtes palatins, donne ses conjectures sur le droit qu'avoient les comtes de Toulouse de s'attribuer ce titre. Il croit qu'ils le prenoient ou en qualité de pairs de France, ce qui leur donnoit l'entrée au conseil du roi, ou comme vassaux immédiats de la couronne; mais il s'ensuivroit de cette dernière raison, que tous les autres comtes & vassaux immédiats auroient pu se qualifier *palatins,* ce qu'ils n'ont pourtant pas fait. A l'égard de l'autre, il est vrai que les auteurs postérieurs[5] ont donné la qualité de comtes palatins aux comtes qui, en France, étoient du nombre des six pairs laïques, tels que ceux de Champagne & de Flandres, & aux comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine; mais il ne paroît pas que les deux derniers se soient jamais donné eux-mêmes ce titre dans les actes, comme les comtes de Toulouse & de Champagne. D'ailleurs cela prouveroit ou que le nombre des pairs laïques étoit déjà fixé sous le règne de Henri I & qu'ils avoient seuls le droit de se qualifier comtes palatins, ou que tous les comtes du royaume qui étoient *pairs* en dignité, & qui en cette qualité avoient droit d'assister au conseil du roi, prenoient le titre de comte palatin, ce qui paroît également faux. Ce n'est donc que par un privilége singulier que les comtes de Toulouse & de Champagne se sont qualifiés comtes *palatins,* entre tous les autres comtes du royaume, & il ne sera pas hors de propos de faire ici quelque recherche sur l'origine de ce titre, par rapport aux premiers.

La charge de comte du palais étoit une des plus considérables de la couronne[6] sous la seconde race de nos rois. La principale fonction de celui qui en étoit revêtu consistoit à rendre la justice; il jugeoit souverainement, soit en première instance, soit par appel, les affaires civiles & criminelles dont la connoissance lui étoit réservée, & celles qui intéressoient le prince, dont il étoit proprement le chef du conseil. Nos rois envoyoient aussi quelquefois le comte palatin dans les provinces pour y administrer la justice, & ils honorèrent ensuite de cette fonction les principaux comtes provinciaux auxquels ils accordèrent le pouvoir de juger définitivement dans l'étendue de leur domaine[7] & avec la même au-

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 112 & suiv.

[2] *Ibid.* p. 24 & suiv. p. 112. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXII.

[3] Cette qualité de comte palatin a été prise aussi par plusieurs comtes de Toulouse sur les monnaies qu'ils ont fait frapper. [E. M.]

[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 24 & suiv. p. 112.

[5] Du Cange, *Dissertation* XIV *sur l'histoire de saint Louis.*

[6] *Ibid.*

[7] Voyez le Dictionnaire de du Cange, au mot *Palatinus.*

torité que le comte du palais. C'est ainsi que les comtes de Champagne parvinrent à la dignité de comtes palatins dans le royaume de France, dignité qu'ils rendirent héréditaire dans leur maison. Éd. origin. t. II, p. 180.

Nous ne doutons pas que les comtes de Toulouse ne soient parvenus, de leur côté, à la charge de comtes palatins du royaume d'Aquitaine. Outre qu'ils étoient des plus distingués entre tous les grands vassaux de ce royaume, on voit d'ailleurs[1] que les rois d'Aquitaine de la race de Charlemagne, qui avoient leur palais à Toulouse, eurent leurs comtes du palais, & que S. Guillaume, comte de cette ville, est qualifié *comte palatin*[2], tant par l'auteur de sa Vie que dans l'ancien martyrologe de l'abbaye de Gellone qu'il fonda. Les comtes de Toulouse, ses successeurs, lui auront donc succédé aussi dans cette dignité, dont ils auront exercé d'abord les fonctions dans les palais des rois d'Aquitaine qui avoient choisi cette ville pour leur capitale; ils auront rendu ainsi cette dignité héréditaire dans leur maison & elle aura été attachée à celle de comte de Toulouse. Que si on ne trouve aucun de ces comtes qui se soit qualifié comte palatin depuis S. Guillaume jusques à Pons & à ses successeurs, c'est sans doute parce qu'ils prirent le titre de duc, supérieur à celui de comte. Aussi voyons-nous que Guillaume IV, qui reprit la qualité de duc que Pons, son père & Guillaume III, son aïeul, paroissent avoir discontinué de se donner, l'ayant transmise à ses successeurs, ceux-ci se qualifièrent plus rarement comtes palatins.

IV. — *Mariage de Pons, comte de Toulouse, avec Almodis de la Marche.*

Il paroît ou que Majore mourut peu de temps après son mariage avec Pons, comte de Toulouse, ou que ce prince la répudia, puisqu'il se remaria avec Almodis entre[3] l'an 1040 & l'an 1045. Cette dernière étoit fille[4] de Bernard, comte de la Marche, en Limousin, & d'Amélie son épouse. Le comte Audebert, son frère, l'avoit donnée d'abord en mariage à Hugues le Pieux, seigneur de Lusignan. Celui-ci en eut un fils de son nom, la répudia bientôt après pour cause de parenté & la renvoya au comte de la Marche, son frère. Quelques historiens prétendent qu'Almodis, avant son mariage avec le comte de Toulouse, avoit aussi épousé Guillaume, comte d'Arles; mais ils se trompent[5] certainement. Elle avoit deux sœurs, dont l'une nommée Rangarde épousa Pierre-Raimond, comte en partie de Carcassonne & vicomte de Béziers & d'Agde; l'autre appelée Luce se maria avec Artaud, comte de Pailhas, dans la Marche d'Espagne. Il est vraisemblable que Pons assigna pour le douaire d'Almodis, sa nouvelle épouse, les mêmes domaines qu'il avoit constitués pour celui de Majore, entre autres l'évêché d'Albi.

[1] Du Cange, *Dissertation* XIV *sur l'histoire de saint Louis.*

[2] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 4, part. 1, p. 76.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXXII.

[4] *Chronicon Malleac.* Labbe, *Bibliotheca nova manusc.* t. 2, p. 210. — Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri,* l. 10, c. 19. — *Marca Hispanica,* p. 448 & seq.

[5] Voyez tome IV, *Note* XXXII.

V. — *Bernard-Aton, vicomte d'Albi & de Nimes, & l'évêque Frotaire, son frère, vendent l'évêché d'Albi.*

Nous apprenons le droit que Pons avoit sur cet évêché d'une convention[1] que Bernard, vicomte d'Albi, & Frotaire son frère, évêque de Nimes, firent vers l'an 1040 avec un seigneur nommé Bernard-Aimard & Guillaume, son fils. Par cet acte les deux premiers promettent de donner ou plutôt de vendre au dernier l'évêché d'Albi, après la mort de l'évêque Amélius, pour le posséder pendant sa vie, *soit qu'il se fît sacrer ou qu'il fît sacrer un autre en sa place,* à condition que le même Guillaume recevroit cet évêché en engagement pour *la moitié* du domaine qui en dépendoit, à la réserve *des ordinations, des messes, des pénitences,* & de quelques oblations, redevances & fiefs, que ceux qui les possédoient devoient tenir de lui. Le vicomte Bernard & l'évêque Frotaire, son frère, firent cet *engagement* en faveur de Guillaume pour le prix de cinq mille sols, & d'une pareille somme *pour le comte Pons,* payables en différens termes après son sacre. On ajouta qu'en cas que ce futur évêque vînt à décéder auparavant, ses droits seroient réservés à Pierre, son frère.

Cet acte, quoique défectueux & obscur en quelques endroits, est une preuve bien manifeste de l'usage simoniaque où l'on étoit alors de regarder les évêchés comme des fiefs & de les donner au plus offrant & dernier enchérisseur. Il nous apprend aussi que quoique Pons eût assigné l'évêché d'Albi en entier pour le douaire de Majore son épouse, le vicomte de cette ville partageoit cependant avec lui le droit & les émolumens de l'élection. Cet accord scandaleux eut son exécution, & Guillaume succéda en effet dans le siége épiscopal d'Albi à Amélius qui vivoit encore en 1040, mais qui mourut peu de temps après. Éd. origin. t. II, p. 181. C'est ce qui paroît par une nouvelle convention[2] que Frotaire, évêque de Nimes, fit avec le même Guillaume, qui étant parvenu à l'évêché d'Albi, promit à l'autre de ne pas le déposséder des biens de l'évêché *qu'il avoit pris de lui en engagement,* & d'observer *la paix & la trêve du Seigneur de la même manière que l'évêque Amélius l'avoit gardée.* Il est fait mention dans cet acte d'un serment réciproque que Frotaire & Guillaume avoient fait touchant l'évêché d'Albi & les abbayes du diocèse. Le premier avoit donc aussi soumis ces dernières à sa domination.

VI. — *Rétablissement de la vie commune dans l'église de Saint-Salvi.*

Frotaire, évêque de Nimes, exerça en effet son autorité sur celle de Saint-Salvi d'Albi, ce qui paroît entre autres par l'acte de vente[3] qu'il fit avec le *proconsul* ou vicomte Bernard, son frère, & Guillaume, évêque d'Albi, de *l'honneur* (c'est-à-dire des biens), de la prévôté & de divers autres domaines de cette

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXXXI.
[2] *Ibid.* n. CXCI.
[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 5.

église dont ils s'étoient emparés, aux chanoines qui la desservoient, pour en jouir en commun. Cet acte nous apprend que les chanoines de Saint-Salvi possédoient chacun en particulier les biens de leurs prébendes, *soit par obédience, soit en fief ou en commende;* que leur nombre étoit fixé à vingt; que pas un n'étoit admis parmi eux sans donner quelques biens meubles ou immeubles, & qu'enfin l'évêque Frotaire, le vicomte son frère & Guillaume, évêque d'Albi, rétablirent alors parmi eux la vie canoniale, ou du moins la possession commune de leurs biens.

On voit aussi par là que Frotaire, évêque de Nimes, & Bernard, vicomte de cette ville & d'Albi, son frère, jouissoient en commun des domaines de leur famille. C'est ce qui paroît[1] encore par l'achat qu'ils firent, pour le prix de trois cents sols, du château de Montaigut situé dans le diocèse d'Albi, à une lieue ou environ du Tarn & à la droite de cette rivière. Pons, comte de Toulouse, en qualité de comte d'Albigeois & de seigneur dominant du pays, consentit à cette acquisition & promit au vicomte de l'en laisser paisible possesseur. Il se dit *fils d'Emme* dans l'acte, & le vicomte Bernard *fils de Gerberge.*

VII. — *Vicomtes de Lautrec. — Origine de l'abbaye de Vielmur en Albigeois.*

On a déjà remarqué ailleurs que le diocèse d'Albi étoit alors partagé en deux vicomtés, savoir d'Albi ou d'Ambialet & de Lautrec. La première, possédée par ces deux frères, s'étendoit dans la partie septentrionale du pays à la droite du Tarn; l'autre, située à la gauche de cette rivière vers le midi, appartenoit alors à deux vicomtes, Isarn & Frotard, que nous conjecturons être frères & qui soumirent l'abbaye de Vielmur, fondée par leurs ancêtres, avec toutes ses dépendances, à l'église de Notre-Dame du Puy. L'acte est daté[2] en général du règne du roi Henri, & souscrit après les vicomtes Isarn & Frotard par la vicomtesse Guisle, qui étoit sans doute la femme du premier, par Amélius, évêque d'Albi, & Guisle, abbesse de Vielmur. Cette dernière étoit sans doute de la maison de ces vicomtes & fille d'Isarn & de Guisle, car outre qu'elle portoit le nom de cette vicomtesse, nous voyons que les seigneurs [3], qui dans ces siècles fondèrent des abbayes de filles, s'y réservèrent la nomination des abbesses, qu'ils prenoient dans leur maison : or, parmi les abbesses de Vielmur, la plupart [4] furent prises anciennement de la maison de Lautrec. C'est là le plus ancien monument qui nous reste de ce monastère qui subsiste encore sous la règle de Saint-Benoît. Il est situé dans le diocèse de Castres, à deux lieues de cette ville vers le couchant & à la droite de la rivière d'Agoût, qui sépare l'Albigeois du diocèse de Lavaur ou du Toulousain.

Il paroît qu'Isarn, vicomte de Lautrec, dont nous venons de parler, étoit fils

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIV.

[2] *Ibid.* n. CLXXXII. — Mabillon, ad ann. 1038, n. 110.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CXIV, CLVII.

[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 182 & seq.

du vicomte Sicard qui vivoit vers la fin du dixième siècle, & que Frotard, son frère ou son fils, est le même que l'évêque d'Albi de ce nom qui siégeoit vers l'an 1060. Isarn fut vraisemblablement père *des vicomtes Sicard*[1] *& Frotard,* qui en 1073 souscrivirent à l'acte de réformation de l'église d'Albi; car 1° ceux-ci étoient vicomtes dans le pays d'Albigeois & par conséquent de Lautrec; 2° on vient de voir que le père d'Isarn s'appeloit Sicard: or, suivant l'usage du siècle, le nom de l'aïeul passoit ordinairement au petit-fils.

VIII. — *Assemblée tenue à Urgel. — Comtes de Comminges.*

La dépendance où étoit la Marche d'Espagne, au onzième siècle, de la métropole de Narbonne, faisoit que les prélats & les seigneurs du pays & ceux de la Septimanie ou Gothie entretenoient entre eux une étroite liaison, & qu'ils se trouvoient également aux conciles & aux assemblées tenus dans les deux provinces. C'est ainsi que Guifred[2], archevêque *du premier siége de la Narbonnoise,* & les évêques Héribal d'Urgel, Béranger d'Elne, Guifred de Carcassonne & Arnoul de Rota, se trouvèrent le 23 d'octobre de l'an 1040, avec les *princes du pays,* à la dédicace de l'église d'Urgel où l'on rétablit alors la vie commune ou canoniale parmi les chanoines.

Éd. origin. t. II, p. 182.

Bernard, évêque de Conserans, se trouva aussi à cette assemblée; il étoit en même temps abbé de Lézat, dont il fit rebâtir[3] l'église avec le secours de plusieurs seigneurs & autres personnes de piété du voisinage. Le nom de *Bernardus Raymundi,* qu'il prend dans l'acte, est une preuve[4] que son père s'appeloit Raimond, & nous ne doutons pas qu'il ne fût de la maison des comtes de Comminges & de Carcassonne, qui étoit la même & dans laquelle les noms de Bernard & de Raimond furent fort communs. Il est d'ailleurs certain que ces comtes avoient l'avouerie de l'abbaye de Lézat. Ce Bernard est donc différent d'un autre évêque de Conserans de ce nom, qui vivoit vers l'an 1060 & qui étoit frère d'Arnaud troisième du nom, comte en partie de Comminges; car celui-ci étoit fils de Roger II, comte du même pays. Pepin[5] descendant de Raimond III, fils de Roger I, comte de Carcassonne, possédoit l'autre partie du comté de Comminges, lorsqu'il embrassa en 1039 la vie monastique dans l'abbaye d'Alaon au diocèse d'Urgel. Gelinde, sa fille, avoit épousé alors Asnarius Aton, seigneur de Tène, dans le même diocèse. Bernard, fils de Pepin, lui succéda & mourut à ce qu'il paroît sans postérité. Nous voyons du moins que son domaine fut réuni depuis à celui de l'autre branche des comtes de Comminges qui descendoient de Roger, oncle de Roger I, comte de Carcassonne.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. I, *instrum.* p. 6, col. 1.
[2] *Marca Hispanica,* p. 1069 & seq.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCV.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 34.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXIII, la 2e charte citée sous ce numéro. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 26 & suiv.

IX. — *Concile ou assemblée de Tulujes en Roussillon. — Établissement de la paix & la trêve de Dieu dans la province de Narbonne.*

Les évêques & les grands seigneurs de la Septimanie & de la Marche d'Espagne s'assemblèrent à Tulujes en Roussillon, pour remédier au désordre & à la confusion qui régnoient alors également & dans l'Église & dans l'État. Le mal venoit principalement de la tyrannie des seigneurs qui vexoient impunément le clergé & le peuple, & qui s'étant arrogé le droit de venger leurs querelles par les armes, se faisoient une guerre implacable; en sorte qu'on ne trouvoit nulle part ni sûreté, ni asile, que le commerce étoit généralement interrompu & qu'on ne parloit dans tout le royaume que de meurtres, d'incendies, de rapines & de pillages. Plusieurs évêques, touchés de l'excès de ces maux, tâchèrent d'y apporter quelque remède. Le concile de Limoges de l'an 1031 dressa [1], entre autres, des canons pour rétablir la paix & la tranquillité publique, & l'on fit de nouveaux efforts [2] en divers conciles tenus en 1034. Mais comme ces prélats n'avoient que des armes spirituelles à opposer à des abus si communs & si autorisés, & qu'ils n'étoient pas appuyés de l'autorité temporelle, la licence des mœurs continua toujours à faire de nouveaux progrès, jusqu'à ce qu'enfin quelques seigneurs plus religieux voulurent bien concourir au rétablissement de la paix. Ceux de la province ecclésiastique de Narbonne furent les premiers à donner l'exemple, & *les comtes* [3] *& les vicomtes du pays* tinrent pour cela une assemblée [4] en 1041, *avec les évêques & les abbés,* dans les prairies de Tulujes, à trois milles de Perpignan.

Nous ignorons en particulier les noms de la plupart de ceux qui assistèrent à ce concile. Nous savons seulement que Guifred, archevêque de Narbonne, y présida & qu'entre les seigneurs séculiers Gausfred, comte de Roussillon, Guillaume, son fils, Pons, comte d'Ampurias, Guillaume, comte de Besalu, Raimond, comte de Cerdagne, & Gauzbert, vicomte de Castelnau, s'y trouvèrent. On y fit divers règlemens pour interdire, sinon pour toujours, du moins pour certains temps de l'année & certains jours de la semaine, les guerres particulières & tout acte d'hostilité. On défendit : 1° de commettre aucune violence dans les églises où l'on n'avoit pas élevé des châteaux, ou des forteresses, dans les cimetières & les autres lieux sacrés & à trente pas à la ronde, à peine d'être puni comme sacrilége; 2° d'attaquer les clercs qui marchoient sans armes, les religieux, les religieuses & les veuves; 3° de saisir les jumens & les poulains qui étoient au-dessous de six mois, les vaches, les ânes, &c.; 4° de brûler les maisons des paysans & des clercs qui portoient les armes; 5° on ordonna que celui qui, dans le terme de quinze jours, ne répareroit pas le dommage qu'il auroit causé en contrevenant aux

Éd. origin. t. II, p. 183.

[1] *Conciles,* t. 9, p. 903.

[2] Glaber, l. 4, c. 5. — Pagi, ad ann. 1034, n. 1 & seq.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCV. — Marca, *Concordantia,* ed. 1704, p. 433 & seq.

[4] Voyez tome IV, *Note* XXXI.

règlemens de l'assemblée, seroit condamné à une double amende en faveur de l'évêque ou du comte qui feroit exécuter ces décrets; 6° enfin on établit *la trêve de Dieu,* pour être observée *par tous les chrétiens:* 1° depuis le coucher du soleil du mercredi jusques à son lever du lundi de chaque semaine de l'année; 2° depuis le premier jour de l'Avent jusques à l'octave de l'Epiphanie; 3° depuis le lundi avant le carême-prenant, jusques à lundi d'après l'octave de la Pentecôte, & enfin pendant certaines fêtes de l'année, les Quatre-Temps, &c., sous peine à ceux qui violeroient la trêve de réparer au double le dommage ou de se justifier dans la cathédrale par *l'épreuve de l'eau froide.* Quant à celui qui tueroit quelqu'un pendant la trêve, il devoit être condamné à un exil perpétuel. On fit vers le même temps de pareils règlemens [1] dans une assemblée tenue en Aquitaine & ensuite dans divers conciles assemblés dans les autres provinces & les royaumes voisins. Telle fut l'origine de la *trêve de Dieu,* ainsi appelée soit parce que les jours de la semaine marqués pour l'observer étoient consacrés aux mystères de la passion & de la résurrection de Jésus-Christ, soit parce qu'on prétendit que Dieu l'approuva par des punitions exemplaires qu'il exerça sur ceux qui l'avoient violée. Comme le mot de *trêve* [2] dérive de l'espagnol *tregua,* cela confirme qu'on est redevable de son premier établissement au concile de Tulujes tenu sur les frontières d'Espagne.

Les évêques [3] & les chapitres furent chargés par ce concile d'en faire observer les canons, avec pouvoir de juger les violateurs de la paix & de la *trêve de Dieu* & de les excommunier; mais le mal avoit jeté de si profondes racines, qu'on trouva beaucoup de difficulté à faire exécuter ce décret, ce qui engagea les évêques à tenir dans la suite des assemblées diocésaines, soit pour confirmer la trêve, soit pour ajouter aux décrets qui l'établissoient. De là vient la différence que nous trouvons en diverses copies qui nous restent [4] des actes de l'assemblée ou concile de Tulujes, tirées des archives des églises de Narbonne, d'Elne, d'Ausone & de Girone. Il paroît même qu'on fut obligé d'abréger le temps de la trêve & de la réduire par semaine, dans le diocèse d'Elne, depuis le samedi au soir jusques au lundi matin, suivant les actes d'une assemblée tenue [5] dans ce diocèse en 1047, à laquelle Oliba, évêque d'Ausone, présida à la place de Béranger, évêque d'Elne, qui, étant allé en pèlerinage à la Terre-Sainte, lui avoit confié le gouvernement de son diocèse pendant son absence. On statua [6] de nouvelles peines contre les infracteurs dans divers conciles généraux ou particuliers qui furent tenus dans ce siècle ou dans les suivans. Toutes les peines canoniques n'étant pas suffisantes pour faire observer la paix & procurer la tranquillité publique, on se vit enfin obligé dans la suite d'employer la voie des armes. On leva des troupes & l'on établit des impositions pour les entretenir;

[1] Glaber, l. 5, c. 1, p. 55. — Hugo Flaviniac. *Chronicon.* — Labbe, *Bibl. nova manusc.* t. 1, p. 187.

[2] Du Cange, *Glossaire.* — Pagi, ad ann. 1041, n. 6.

[3] Marca, *Concord.* ed. 1704, p. 433 & seq.

[4] Marca, *Concord. ibid.* — *Marca Hispanica,* p. 1138 & seq. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXXXVI.

[5] Marca, *Concord.* ed. 1704, p. 435 & seq. — Voyez tome IV, *Note* XXXI, n. 2.

[6] Marca, *Concord.* l. 4, c. 14. — Pagi, ad ann. 1034, n. 2; 1041, n. 8.

An 1041

ce qui donna dans nos provinces l'origine à l'établissement *de la pezade*[1], dont nous parlerons dans la suite.

X. — *Concile de Saint-Gilles. — Evêques de Viviers.*

An 1042

Les décrets du concile de Tulujes touchant la paix & la trêve de Dieu furent confirmés dans un[2] autre tenu[3] à Saint-Gilles le 4 du mois de septembre de l'année suivante. Raimbaud, archevêque d'Arles, & Léger, archevêque de Vienne, s'y trouvèrent en personne, & Guifred, *archevêque de la première Narbonnoise,* seulement par ses députés qui siégèrent au-dessus de tous les évêques. Ceux-ci assistèrent à ce concile au nombre de dix-neuf, entre autres Frotaire de Nimes, Hugues d'Uzès & Bernard de Lodève, de la province de Narbonne; Guillaume d'Albi, de celle de Bourges, & Géraud de Viviers, de celle de Vienne. Les autres étoient des provinces d'Arles, d'Aix & d'Embrun.

Il nous reste trois canons de ce concile, dont le premier défend d'envahir les biens ecclésiastiques, le second d'attaquer les églises & d'exercer aucun acte d'hostilité à trente pas à la ronde, excepté celles où l'on avoit élevé des forteresses, ce qui étant conforme aux décrets du concile de Tulujes, nous porte à croire que les évêques de la Province qui n'y avoient pas assisté se trouvèrent à celui de Saint-Gilles avec ceux de Provence, pour établir la *trêve de Dieu* dans leurs diocèses. Le troisième canon défend *à tous les chevaliers* (*militibus*), *grands ou petits,* de porter les armes jusques à la fête suivante de Saint-Jean-Baptiste. Éd. origin t. II, p. 184.

Gérard, évêque de Viviers, qui se trouva au concile de Saint-Gilles, occupa ce siége du moins depuis[4] l'an 1037 jusques en 1055. On prétend qu'il mourut l'année suivante. Gebonard[5] lui avoit déjà succédé sous le pontificat d'Alexandre II.

XI. — *Différends entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne.*

Guifred, archevêque de Narbonne, après avoir présidé au concile de Tulujes, fut un des premiers[6] qui en violèrent les décrets, & il ne se fit aucun scrupule d'avoir recours aux armes & d'employer la force durant les différends qu'il eut pendant tout son épiscopat avec Béranger, vicomte de Narbonne. L'envie de dominer fut la principale source de leur querelle & fit naître entre eux une longue guerre qui fut très-funeste au pays. Les vicomtes de Narbonne, à l'exemple des autres grands vassaux du royaume, s'étant arrogé depuis longtemps le droit de nommer à l'archevêché, prétendoient exercer la principale autorité sur cette ville après les comtes de Rouergue, marquis de Gothie, qui

[1] *Paçata, compensum pacis.* — Voyez ce mot dans du Cange, *Glossaire.*

[2] *Conciles,* t. 9, p. 1082 & suiv.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXXIV.

[4] Columbi, *Episcopi Vivarienses,* p. 206. — Mabillon, ad ann. 1055, n. 59.

[5] Voyez tome IV, *Note* LXXIV, la suite chronologique des évêques de Viviers. [E. M.]

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.

en possédoient le comté particulier. Pour mieux affermir leurs prétentions & n'être pas troublés par les archevêques qui auroient pu les leur disputer, ils avoient soin, quand le siége épiscopal venoit à vaquer, de ne faire tomber l'élection que sur quelqu'un de leur maison, ou du moins sur des personnes dont ils étoient bien assurés. On a déjà vu que lorsque le vicomte Raimond & Béranger, son fils, firent élire le jeune Guifred leur allié, ils eurent[1] la précaution d'exiger de lui un serment, par lequel il leur promit *de leur conserver leur droit;* mais dès que ce prélat fut parvenu à un âge plus avancé[2], soit par esprit de domination, soit par zèle pour les intérêts & la liberté de son église, il se mit peu en peine d'exécuter ses promesses & chercha à se soustraire de la sujétion où les vicomtes avoient réduit ses prédécesseurs. Béranger de son côté résolut de ne pas céder, & chacun se mit en armes pour soutenir ses droits. Guifred leva des troupes, aliéna une partie des terres de son église pour les soudoyer & en donna une autre partie à divers capitaines qu'il engagea à son service, & qui les possédèrent dans la suite comme leurs propres alleux. Ce ne fut pas le seul dommage que ce prélat causa à son église. Après la mort d'Eribald, évêque d'Urgel, arrivée avant le mois d'août[3] de l'an 1042, il n'omit rien[4] pour faire élire à sa place Guillaume, son frère, & voyant qu'il ne pouvoit réussir qu'à force d'argent, il promit de donner cent mille sols. Pour faire cette somme, il remit les croix, les reliquaires, les vases sacrés & l'argenterie de l'église de Narbonne à des orfèvres juifs, qui allèrent les trafiquer en Espagne. Il vendit ensuite les livres de cette église, les ornemens des autels, & réduisit enfin ses ecclésiastiques à la mendicité. Non content de ces démarches simoniaques, le désir de réussir dans ses projets & de s'attirer la protection de la comtesse d'Urgel qui avoit alors l'administration de ce comté pendant la minorité de son fils, le porta jusques à se rendre son vassal[5], démarche qui lui attira le mépris & la haine de toute la noblesse. Un[6] célèbre critique qui n'a pas bien compris les termes employés dans l'ancien monument où l'on rapporte cette circonstance, prétend que Guifred entretenoit un mauvais commerce avec cette comtesse; mais c'est sans fondement.

XII. — *Septième & huitième conciles de Narbonne.*

Quelque temps après l'archevêque Guifred parut se repentir d'une conduite si peu épiscopale. Il convoqua un concile à Narbonne, & là, en présence de Raimbaud, archevêque d'Arles, de divers prélats, du vicomte de Narbonne & de plusieurs seigneurs du pays, il quitta l'habit militaire dont il s'étoit revêtu & déclara anathème tant contre lui-même s'il venoit à le reprendre, que contre les autres évêques de la province qui suivroient les armes; mais peu fidèle à sa promesse, il reprit bientôt après le métier auquel il avoit renoncé & re-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.
[2] *Ibid.*
[3] *Marca Hispanica*, p. 441 & seq.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.
[5] *Commendavit se manibus ad comitissam Urgelli.* — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXI.
[6] Pagi, ad ann. 1077, n. 13.

An 1042

commença la guerre contre le vicomte. Nous tirons tous ces faits d'une plainte que ce dernier porta contre lui quelques années après [1] ; & quoiqu'il soit assez vraisemblable que l'animosité qui régnoit entre eux ait engagé le vicomte à les exagérer pour rendre odieux son adversaire, on ne sauroit cependant disconvenir que l'archevêque ne fût coupable sur plusieurs chefs [2], & nous verrons dans la suite qu'il fut excommunié comme simoniaque par deux papes & divers conciles.

Éd. origin. t. II, p. 185.

An 1043

Ce prélat tint deux conciles à Narbonne en 1043 : l'un, qui fut le septième de cette ville, le 17 du mois de mars [3], & l'autre, qui fut le huitième, le 1er d'août. Comme Raimbaud, archevêque d'Arles, assista à celui-ci & non pas à l'autre, c'est une preuve que ce fut dans le huitième concile de Narbonne que Guifred déposa les armes, ainsi que nous venons de le rapporter. Sept évêques ses comprovinciaux, outre Bernard de Conserans, se trouvèrent avec lui au septième, savoir : Pierre de Girone, Oliba d'Ausone, Guifred de Carcassonne, Béranger d'Elne, Guislabert de Barcelone & Guillaume d'Urgel. Ces prélats, sur les plaintes d'Oliba, évêque d'Ausone & des religieux de Cuxa dont il étoit abbé, lancèrent l'excommunication contre les usurpateurs des biens de ce monastère situés dans les comtés de Fenouillèdes & de Roussillon [4]. Ils exceptèrent cependant de l'anathème Guillaume, comte de Besalu & de Fenouillèdes, Raimond, comte de Cerdagne, leurs fils & les frères du dernier, quoiqu'ils fussent aussi coupables que les autres, dans la vue de les engager par ce ménagement à se déclarer les protecteurs de l'abbaye. Ils prient en même temps leurs confrères absens *& les comtes du pays* de vouloir confirmer les actes du concile ; ce qui fit qu'Arnaud de Maguelonne, Hugues d'Uzès, Frotaire de Nimes, Hugues de Toulouse, Bernard de Lodève, Étienne d'Apt, Pierre de Cavaillon, Raimbaud d'Arles, & quatre autres évêques dont le siége n'est pas marqué, savoir : Pierre, Bernard, Arnaud & Guillaume, y souscrivirent peu de temps après. Le dernier est sans doute le même que Guillaume, évêque d'Agde, qui assista au huitième concile de Narbonne.

Celui-ci fut [5] composé de dix-sept évêques, partie de la province de Narbonne, partie de celle d'Arles, dont la plupart avoient assisté au précédent. Ils prononcèrent anathème contre tous ceux qui usurperoient les biens de l'église d'Edre, dans le diocèse de Carcassonne, qu'un seigneur nommé Raimond *Hugonis* & Senegonde, sa femme, avoient fait rebâtir dans le dessein d'y établir des chanoines ou des moines, & qu'ils avoient ensuite fait consacrer par Pierre, évêque de Girone, Guifred de Carcassonne & Bernard de Conserans.

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXV.

[2] Baluze, *Not. in concil. Narb.* p. 9.

[3] Martène, *Thesaurus anecd.* t. 4, p. 83 & seq.

[4] L'acte d'excommunication lancé par les évêques qui prirent part au septième concile provincial de Narbonne était transcrit dans le grand Cartulaire de Saint-Michel de Cuxa, f° 15. Baluze nous en a conservé la copie. (*Armoires de Baluze*, t. 117, f. 109.) Une autre copie de ce même acte se trouve dans la collection Moreau, t. 21, p. 141. — Voyez, tome V de cette édition, le catalogue des actes relatifs à l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa. [E. M.]

[5] Martène, *Thesaurus anecd.* t. 4, p. 83 & seq.

XIII. — *Pierre, comte de Carcassonne, va en pèlerinage à Saint-Jacques. Il obtient la restitution d'une partie de ses domaines.*

Pendant la paix qui avoit été conclue au huitième concile de Narbonne entre l'archevêque & le vicomte de cette ville, Pierre-Raimond, comte en partie de Carcassonne & vicomte de Béziers & d'Agde, entreprit le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice, comme il paroît par la donation [1] qu'il fit le 29 de septembre de l'an 1043, peu de temps avant son départ, à la cathédrale de Béziers, d'un domaine situé auprès des murs de cette ville, qui avoit été vendu du consentement *de la comtesse Garsinde, sa mère*. Il étoit de retour dans le pays au mois de mars de l'an 1046, « lorsqu'une dame [2] nommée Garsinde se dessai-« sit en sa faveur de tous *les alleux & les fiefs* qui avoient appartenu à Guil-« laume, vicomte de Béziers & d'Agde, & *à Garsinde, sa fille*, mère de ce « comte, à la réserve du château de Mèze, de la troisième partie de ceux de « Florensac, de Rovignac, de Saint-Pons de Mauchiens, de Vairac & de « quelques autres lieux du diocèse d'Agde. » Nous ne connoissons pas bien la dame qui fit ce délaissement, à moins qu'elle ne soit la même que Garsinde [3], femme de Rainald II, vicomte de Béziers & d'Agde, qui sera par conséquent parvenue à une extrême vieillesse, puisqu'elle étoit déjà [4] veuve en 969. Elle peut avoir conservé la jouissance de ces domaines, soit pour son douaire, soit depuis la mort de Garsinde, petite-fille de Rainald II & mère du comte Pierre-Raimond.

XIV. — *Descendans de Guillaume, comte de Carcassonne.*

On a déjà remarqué que ce dernier avoit un frère nommé Guillaume qui avoit partagé avec lui une partie du comté de Carcassonne. Nous ignorons l'époque de la mort de celui-ci; nous savons seulement qu'il laissa [5] trois fils, Raimond, Pierre & Bernard, lesquels lui succédèrent dans sa portion du même comté. Le premier donna [6] *en fief au comte Pierre, son oncle,* le village de Magrian dans le Razès, pour en jouir pendant sa vie, à la réserve cependant de la moitié du droit que *le comte* devoit lever sur les *batailles jurées*. Ce
Éd. origin. t. II, p. 186. droit, qui est une marque de haut domaine, appartenoit en effet aux grands vassaux dans les duels [7] qui se faisoient suivant les formes prescrites par les lois. Raimond stipula dans l'acte qu'après la mort de son oncle le village de Magrian lui reviendroit *ou à ses enfans;* il paroît [8] que cette condition n'eut

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXXVIII. — On voit, par cet acte, qu'au onzième siècle les juifs possédaient des terrains & des maisons dans la ville de Béziers. Le domaine cédé par Pierre-Raimond à la cathédrale de Béziers avait été primitivement acquis d'un juif. [E. M.]

[2] *Ibid.* n. CXCII.

[3] Voyez tome IV, *Note* XX, n. 5.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CIV.

[5] Voyez tome IV, *Note* XXII n. 12.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCV, la 2e charte citée sous ce numéro.

[7] Du Cange, *Glossaire,* aux mots *Duellum, Batallia.*

[8] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 12.

 An 1043

pas lieu & qu'il mourut sans postérité. Ses deux frères Pierre & Bernard, qui vendirent en 1068 la portion qu'ils avoient sur le comté de Carcassonne, n'en font du moins aucune mention dans cette [1] vente.

XV. — *Assemblées tenues dans les abbayes de Lez & d'Arles.*

Guifred, archevêque, & Béranger, vicomte de Narbonne, s'appliquèrent, An 1044
après avoir fait la paix, l'un au gouvernement de son domaine & l'autre à celui de son diocèse. Le dernier [2] fonda au mois de mars de l'an 1044, avec Garsinde, sa femme & leurs fils Raimond, Pierre & Bernard, le prieuré de Montlaurès, situé dans le terroir de *la Ligurie* aux environs de Narbonne, sous la dépendance de l'abbaye de Cluse en Piémont. Guifred, de son côté, fit un voyage dans la Marche d'Espagne[3] au mois de juillet de l'an 1045 & se An 1045
rendit à Saint-Michel sur la rivière de Fluvia, dans le comté d'Ampurias & le diocèse de Girone, dont il consacra l'église avec Oliba, évêque d'Ausone. Ces deux prélats accordèrent alors à cette église divers priviléges que les évêques Pierre de Girone, Arnaud de Maguelonne, Frotaire de Nimes, Gauzbert, comte de Roussillon, &c., & divers autres prélats & seigneurs confirmèrent.

L'archevêque de Narbonne pria [4] la même année Guifred, évêque de Carcassonne, de consacrer en son nom l'église du monastère de Saint-Martin, dépendante de son diocèse & fondée *au comté de Fenouillèdes dans un vallon nommé anciennement Valcarne ou autrement Lez* (*Lenis*), *sur la rivière d'Aude*. L'évêque de Carcassonne fit cette cérémonie en présence d'un grand concours de peuple, marqua les limites de l'abbaye & y établit un asile, ce qui fut confirmé par Guifred, *archevêque du premier siége de la Narbonnoise, avec ordre* aux autres évêques de sa province de le confirmer aussi. Oliba d'Ausone, Bernard de Béziers, Pierre de Girone, Arnaud de Toulouse & Béranger d'Elne souscrivirent en conséquence à l'acte de cette consécration, avec Bernard de Conserans.

L'année suivante[5], au mois de novembre, l'archevêque de Narbonne se An 1046
rendit à Arles, dans le Roussillon, pour la dédicace de l'église de cette abbaye, à l'occasion de laquelle on y tint une assemblée, où les évêques Béranger d'Elne, Wifred de Carcassonne & Pierre de Girone se trouvèrent avec plusieurs abbés, Guillaume, comte de Besalu, Gauzbert, comte de Roussillon, Raimond, comte de Cerdagne, les comtesses leurs femmes & un grand nombre de seigneurs du pays.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXL.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 79 & suiv. p. 581.

[3] *Marca Hispanica*, p. 1087 & seq. — L'acte de cette consécration était transcrit dans le Cartulaire de Saint-Michel de Cuxa. Baluze nous en a conservé une copie. (*Armoires de Baluze*, t. 117, f. 143.)

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXC.

[5] *Marca Hispanica*, p. 1090 & seq.

XVI. — *Plaid tenu à Corneillan. — Limites du comté de Toulouse, du côté d'Espagne.*

Raimond, comte de Cerdagne, assista en 1047 à une autre assemblée, dont les actes[1] font voir manifestement que le comté de Toulouse s'étendoit alors jusques aux frontières d'Espagne & du comté de Cerdagne. « Ce prince s'étant « rendu en effet au château de Corneillan, assisté de ses principaux vassaux, « entre autres *de Bernard Oliba du château de Son,* & s'étant plaint devant « les juges de ce que Bernard, vicomte de Cerdagne, vouloit porter jusque « dans ce comté les limites de la terre de Mérens que ses parens avoient ac- « quise *dans le comté de Toulouse,* on ordonna que ce vicomte se renfer- « meroit dans les bornes de cette terre. Bernard abandonna alors tout ce « qu'il prétendoit posséder en Espagne au delà de la montagne de Puymo- « rens, qui séparoit les comtés de Toulouse & de Cerdagne, » ou les diocèses de Toulouse & d'Urgel. Le lieu de Mérens est situé dans le pays de Foix, vers les sources de la rivière d'Ariége & les frontières d'Espagne, ce qui prouve clairement que tout ce qui compose aujourd'hui ce pays faisoit anciennement partie du diocèse de Toulouse, & que les comtes[2] de Foix relevoient de ceux de cette ville pour tout leur comté[3].

XVII. — *Accord entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne.*

An 1048 L'archevêque & le vicomte de Narbonne étoient encore alors en bonne intelligence. Nous avons un acte du deuxième d'avril de l'an 1048, par lequel Guifred, qui se qualifie *archevêque du saint & premier siége de Narbonne,* Béranger, vicomte de cette ville, Garsinde, femme de ce dernier & leurs fils Raimond, Pierre & Bernard, donnent[4] conjointement aux chanoines de la cathédrale & à ceux de Saint-Paul, pour les mettre en état de mieux faire le service divin, la dîme du poisson qu'on prendroit aux environs de Narbonne, avec celle du sel de certaines salines, à la réserve de celui qu'on tiroit de *l'alleu des juifs,* &c. L'archevêque donna aussi à sa cathédrale « le dixième de ce qu'il « retiroit de ceux qu'il nommoit aux abbayes de Saint-Paul, de Quarante & « de Saint-Laurent, aux archidiaconés & à la sacristie de son église, & enfin « lorsqu'il disposoit des *fiefs* que possédoient les chanoines, &c. » Guifred, pour se dédommager des sommes qu'il avoit données pour l'archevêché de Narbonne, mettoit donc à prix les bénéfices de son église.

Éd. origin. t. II, p. 187.

Il paroît par ce que nous venons de dire que l'abbaye de Saint-Laurent, unie à l'église de Narbonne & située sur la petite rivière de Niesle, étoit gouvernée en ce temps-là par un abbé. Nous apprenons d'ailleurs qu'en 1060, elle

[1] *Marca Hispanica,* p. 1092 & seq.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 23.
[3] Voyez, à la fin du tome VII de cette édition, la *Note* sur la géographie civile & ecclésiastique du Languedoc. [E. M.]
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCIII.

An 1048

en avoit un nommé Raimond-Ebrinus[1], qui donna alors *en fief* une partie du domaine que son monastère possédoit à Espalais, dans le diocèse de Narbonne, pour une once d'or & un cens annuel de *trente-trois deniers melgoriens*. Cette abbaye fut unie bientôt après à celle de la Grasse.

Au reste Pierre, fils de Béranger, vicomte de Narbonne, prend[2] la qualité *de clerc* en souscrivant à la donation que son père & l'archevêque Guifred firent, en 1048, à la cathédrale de cette ville. Il fut promu[3] bientôt après à l'évêché de Rodez, qu'il possédoit déjà en 1051 & qu'il obtint peut-être par le crédit de Hugues, comte de Rouergue, qui, à ce qu'il paroît, étoit son allié. Il y a du moins lieu de croire qu'il fut élu d'une manière peu canonique, puisqu'il fut déposé dans la suite comme simoniaque, ainsi que nous le verrons ailleurs. On prétend qu'il étoit moine de l'abbaye de Conques en Rouergue dans le temps de son élévation à l'épiscopat.

XVIII. — *Deuxième concile de Saint-Thibéry.*

An 1050

Guifred, archevêque de Narbonne, présida à un nouveau concile de sa province, qui fut tenu[4] dans l'abbaye de Saint-Thibéry, au diocèse d'Agde, le 15 de juillet de l'an 1050. Les évêques Hugues d'Uzès, Arnaud de Maguelonne, Béranger de Béziers, Bernard de Lodève, Gonthier d'Agde & Béranger d'Elne s'y rendirent en personne. Ses autres suffragans se contentèrent d'y envoyer des députés, en particulier Guislabert de Barcelone & Wifred de Carcassonne, qui y souscrivirent quelque temps après. *Les abbés de différens ordres de la Gothie & de l'Espagne* s'y trouvèrent aussi avec plusieurs personnes de considération *de l'un & de l'autre sexe,* ce qui montre : 1° que ce fut proprement une assemblée provinciale ; 2° qu'on donnoit encore alors le nom de *Gothie* à la partie de la province ecclésiastique de Narbonne qui étoit en deçà des Pyrénées & qui comprenoit la Septimanie, & celui *d'Espagne* à l'autre, c'est-à-dire à la Catalogne ou Marche d'Espagne située au delà de ces montagnes. Il ne nous reste de ce concile que l'anathème que les pères prononcèrent, sur les plaintes des religieux de l'abbaye d'Arles, en Roussillon, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques.

XIX. — *Roger I, comte de Foix, succède dans une partie du comté de Carcassonne à Pierre, évêque de Girone, son oncle.*

Il n'est fait aucune mention de Pierre de Carcassonne, évêque de Girone, dans les actes du concile de Saint-Thibéry, d'où l'on doit inférer que ce prélat étoit alors décédé. Nous savons en effet que Béranger lui avoit déjà succédé[5]

[1] Mabillon, ad ann. 1060, n. 71.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXCIII.

[3] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 49. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 49 & seq.

[4] Martène, *Thesaurus anecd.* t. 4, p. 887.

[5] *Marca Hispanica*, p. 444.

dans cet évêché la même année; ainsi Roger premier du nom, comte de Foix, son neveu, recueillit sa succession, suivant les conventions[1] qu'ils avoient faites ensemble, & entra dès lors en possession d'une partie du comté de Carcassonne. Pierre, évêque de Girone, fut tué peut-être durant la guerre que Raimond-Béranger, comte de Barcelone, avoit entreprise alors contre les Sarrasins ses voisins, car dans ces siècles les évêques se faisoient un devoir de servir contre les infidèles.

XX. — *Béranger, vicomte de Narbonne, marche au secours du comte de Barcelone contre les Sarrasins & obtient de lui le comté de Tarragone.*

Raimond-Béranger, comte de Barcelone, qu'on surnomme *le Vieux,* pour le distinguer de son fils de même nom, étoit un prince[2] aussi recommandable par sa valeur que par sa probité. Il fut si heureux dans cette expédition, qu'après avoir fait diverses conquêtes sur douze rois maures, il les obligea enfin à se rendre ses tributaires. Il leur enleva entre autres, avec Béranger, vicomte de Narbonne, qu'il avoit appelé à son secours, l'ancienne[3] ville & le comté de Tarragone, que lui & sa femme Élisabeth, après en avoir prescrit les limites, donnèrent en reconnoissance à ce vicomte, aux conditions suivantes: 1° que l'ancien siége archiépiscopal de cette ville seroit rétabli, & que l'élection de l'archevêque appartiendroit conjointement au comte de Barcelone & au vicomte de Narbonne; 2° qu'ils partageroient également les revenus du comté, savoir: les droits qui seroient levés tant sur mer que sur terre, la monnoie, le marché, &c., & même les dîmes, jusques à ce qu'il y eût un évêque à qui elles appartiendroient alors, avec le tiers des autres droits; 3° que le vicomte feroit hommage du comté de Tarragone au comte de Barcelone; 4° que le premier seroit obligé de faire une guerre continuelle aux Maures d'Espagne, sans pouvoir conclure la paix avec eux que du consentement de l'autre; 5° que le vicomte ou sa femme, ou du moins un de leurs fils, résideroit à Tarragone pendant dix ans consécutifs, & à leur défaut Richard, vicomte de Millau, qui sans doute avoit eu part à l'expédition[4]. Ce traité qu'on conserve dans les archives de Barcelone n'est point daté, mais il est aisé de juger qu'il est antérieur à l'an 1053, puisque Raimond-Béranger épousa alors Almodis en secondes noces, & que Richard, vicomte de Millau, étoit déjà décédé en 1051; c'est donc avec fondement qu'on en rapporte l'époque[5] à l'an 1050. Il est d'ailleurs certain[6] que Raimond-Béranger étoit déjà maître de Tarragone en 1058.

Éd. origin. t. II, p. 188.

On prétend[7] que cette donation n'eut pas lieu. On se fonde sur ce que le comte de Barcelone donna, en 1060, *la vicomté* de Tarragone à Bernard-Ame de Clermont; mais le comté & la vicomté de cette ville sont deux dignités différentes. Il paroît cependant que Béranger & les vicomtes de Narbonne ses

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXX.
[2] *Marca Hispanica,* p. 543 & 1113.
[3] Diego, *Hist. des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 39.
[4] *Ibid.*
[5] Diego, *Hist. des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 39.
[6] *Marca Hispanica,* p. 1115.
[7] Diego, *Histoire des comtes de Barcelone,* c. 48. — Besse, *Histoire de Narbonne,* p. 217.

successeurs, ne jouirent pas longtemps du comté de Tarragone, puisqu'en 1117, Raimond, comte de Barcelone & de Provence, donna[1] cette ville à Oldegarius, qui en étoit évêque, & à ses successeurs.

XXI. — *Vicomtes de Millau, de Gévaudan & de Lodève.*

D'autres[2], on ne sait sur quelle autorité, rapportent la donation du comté de Tarragone par Raimond-Béranger en faveur du vicomte Béranger, à l'an 1049. Ils ajoutent que le vicomte Richard souscrivit à cet acte, & que Rixinde, sa femme, étoit fille de ce dernier & de la vicomtesse Garsinde. Si cela est ainsi, c'est sans doute à cause de cette alliance que, par le traité dont on vient de parler, Richard devoit résider à Tarragone en l'absence du vicomte de Narbonne, son beau-père. Enfin on fait ce Richard *vicomte de Rodez;* mais on se trompe, il ne l'étoit que de Millau en Rouergue, vicomté dont il hérita de Richard I son père, & dont il fut le second vicomte de son nom. Il unit à son domaine[3] la vicomté de Gévaudan, & mourut avant le mois de janvier de l'an 1051. Il laissa plusieurs fils de Rixinde, sa femme qui vivoit[4] encore en 1070 & 1079. Béranger II qui étoit l'aîné lui succéda dans les vicomtés de Millau & de Gévaudan & épousa[5] Adèle, fille & héritière de Gilbert II, vicomte de Carlat, & de Nobilie. Il paroît certain que celle-ci étoit fille d'Odon ou Eudes, vicomte de Lodève qui vivoit vers l'an 1000, qu'elle lui succéda dans cette vicomté, & qu'elle la transmit à sa fille Adèle. Nous avons, en effet, d'un côté une donation[6] faite en 1048 à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert dans le diocèse de Lodève, par le même vicomte Gilbert, Nobilie, sa femme, & Bernard, leur fils, & nous voyons[7] de l'autre que les descendans de Béranger II, vicomte de Millau & d'Adèle, son épouse, possédèrent la vicomté de Lodève. Ce dernier réunit donc en sa personne ces quatre vicomtés qui passèrent à sa postérité.

Les autres fils de Richard II furent Bernard & Richard, qui dans la suite embrassèrent la vie religieuse dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, dont ils furent élus successivement abbés; Hugues & Raimond qui eurent quelque portion du domaine de leur père, & dont le premier prit[8] la qualité de vicomte, & vivoit encore vers l'an 1079; & enfin Roger qui se dit fils *du vicomte Richard,* dans une donation[9] qu'il fit en 1058, en faveur de la même abbaye de Saint-Victor.

[1] *Marca Hispanica,* p. 1247.

[2] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France,* t. 2, p. 696.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXI & XXVI.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCL, CCLXXVII.

[5] Voyez tome IV, *Note* XXV, n. 5 & suiv.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXCV, la 1re charte citée sous ce numéro.

[7] Voyez tome IV, *Note* XXV.

[8] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLXXVII.

[9] *Ibid.* n. CCVII.

XXII. — *Mort de Hugues, comte de Rouergue & marquis de Gothie. — Berthe, sa fille, femme de Robert II, comte d'Auvergne, lui succède.*

Béranger II, vicomte de Millau, fut présent le 23 de février de l'an 1051, à une donation que Hugues, comte de Rouergue & la comtesse Richarde, sa mère, firent[1] alors à l'abbaye de Conques pour le salut de leurs âmes & de celle *du comte Raimond*, mari de cette princesse. Hugues fait mention *de ses enfans* en général dans cet acte qui est souscrit par la comtesse Foy & la comtesse Berthe. Cette dernière[2] étoit fille & héritière présomptive de ce prince, qui n'avoit pas d'enfans mâles. Elle avoit épousé le comte Robert, fils de Guillaume V, comte d'Auvergne, qui souscrivit avant elle au même acte. L'autre étoit mère de Berthe & femme du comte Hugues.

Éd. origin. t. II, p. 189.

An 1053

Ce prince, qui outre le comté de Rouergue posséda aussi celui de Gévaudan avec le marquisat de Gothie, le comté particulier de Narbonne, &c., vivoit[3] encore en 1053. Nous n'avons plus depuis aucun monument où il soit fait mention de lui. Après sa mort, Berthe, sa fille, lui succéda dans tous ses domaines, ce qui fit[4] que Robert, mari de cette princesse, se qualifia dans la suite comte de Rouergue & de Gévaudan. On prétend[5] qu'elle étoit fille unique; mais outre qu'on vient de voir que le comte Hugues, son père, avoit *plusieurs enfans*, c'est-à-dire plusieurs filles en 1051, & qu'il suffit qu'elle ait été l'aînée pour recueillir sa succession, nous avons d'ailleurs quelque fondement de croire que Foy, femme de Bernard, fils de Béranger, vicomte de Narbonne, étoit fille du même comte Hugues & de la comtesse Foy. Ce qu'il y a de vrai, c'est que cette dernière & la comtesse Richarde, sa belle-mère, survécurent à ce prince & qu'elles eurent part à l'administration[6] des comtés de Rouergue & de Gévaudan & des autres domaines de cette branche de la maison de Toulouse. Comme Robert se qualifioit[7] comte de Rouergue dès l'an 1059, & que Guillaume V, comte d'Auvergne[8], son père & son prédécesseur dans ce dernier comté, ne mourut que longtemps après, nous inférons de là : 1° que Hugues, comte de Rouergue, son beau-père, étoit certainement décédé en 1059; 2° que Robert se qualifia comte de Rouergue depuis la mort de ce dernier jusques à celle du comte d'Auvergne, son père, pour se distinguer de celui-ci.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXCVII.
[2] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 30 & suiv. — Baluze, *Histoire génèal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 48 & suiv.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCIII.
[4] Voyez tome IV, *Note* VIII, n. 30 & suiv.
[5] Baluze, *Histoire génèal. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 48 & suiv.
[6] *Ibid.* t. 2, p. 52.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.* t. 1, p. 56.

XXIII. — *Pons, comte de Toulouse, domine sur le Velai.* — *Évêques du Puy.*

Pons, comte de Toulouse, dominoit sur le Velai du vivant de Hugues, comte de Rouergue, son cousin. C'est ce qui paroît par ce qui se passa au sujet de l'élection d'un évêque du Puy après la mort d'Étienne de Mercœur.

Ce dernier, qui se qualifioit évêque *de Velai*, assista le 4 de janvier de l'an 1053 [1], avec Guillaume d'Albi, Hildebert de Gévaudan, Pierre de Rodez & les autres évêques de la province de Bourges, à l'élection d'Ictérius, évêque de Limoges, à laquelle il ne survécut pas longtemps, car nous verrons bientôt qu'il étoit déjà décédé au mois de mars suivant [2]. Il fut inhumé dans l'église du monastère de la Voulte-sur-l'Allier en Auvergne, qu'il avoit fondé avec S. Odilon, abbé de Cluny, son oncle paternel; sous son épiscopat [3], deux chanoines de sa cathédrale, Arbert & Rostaing cédèrent, en 1043, le désert de la Chaise-Dieu situé en Auvergne, sur les frontières du Velai, à S. Robert qui y jeta les fondemens de la célèbre abbaye de ce nom, dans laquelle le premier prit ensuite l'habit monastique.

Après la mort [4] d'Étienne, le clergé & le peuple du Velai jetèrent les yeux sur Pierre de Mercœur, son neveu, prévôt de la cathédrale, homme respectable par sa piété & ils l'élurent dans les formes canoniques pour son successeur. Pons, comte de Toulouse, à l'instigation de sa femme, s'opposa à cette élection & nomma de son autorité pour évêque du Puy, Bertrand, archidiacre de Mende, de qui il avoit reçu une somme considérable. Les deux contendans s'étant rendus ensuite à la cour pour avoir l'agrément du roi Henri, ce prince, gagné à ce qu'on prétend par argent, se déclara en faveur de l'archidiacre de Mende. Les députés du clergé & du peuple du Velai, qui avoient accompagné Pierre de Mercœur pour faire valoir ses droits, crurent ne devoir pas céder en cette occasion à l'autorité temporelle. Ils consultèrent Léger, archevêque de Vienne, qui dans sa jeunesse avoit téé élevé parmi le clergé de l'église du Puy dont il étoit chanoine dans le temps de son élévation à l'épiscopat, & par son avis, ils eurent recours au pape Léon IX qu'ils allèrent trouver à Ravenne, où ils arrivèrent le 13 de mars de l'an 1053. Ils rencontrèrent à la cour du pape Hugues, archevêque de Besançon, Aymard, évêque de Sion, & Arnaud, évêque de Grenoble, qui employèrent leurs bons offices en faveur de Pierre de Mercœur; en sorte que Léon confirma son élection, le fit ordonner prêtre par Humbert, cardinal du titre de Sainte-Rufine, & le sacra ensuite lui-même évêque [5]. Éd. origin. t. II, p. 190.

[1] *Conciles*, t. 9, p. 1068 & suiv.

[2] Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 8.

[3] Mabillon, ad ann. 1043, n. 5, & 1046, n. 107, &c.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXCIX.

[5] Consultez, au sujet des troubles qui éclatèrent dans le diocèse du Puy à l'occasion de l'élection de Pierre de Mercœur, l'ouvrage de M. Francisque Mandet, intitulé : *Histoire du Velay*, tome 3, p. 81. Pierre de Mercœur mourut à Gênes en 1073; il fut enterré dans l'église du prieuré de la Voulte, en Auvergne, où son corps fut transporté. [E. M.]

XXIV. — *Vicomtes de Polignac.* — *Abbés de Saint-Chaffre.*

Ce prélat demeura paisible possesseur de l'évêché du Puy. Il eut cependant des démêlés[1] considérables tant avec les habitans de cette ville qu'avec les seigneurs du voisinage, surtout avec le vicomte de Polignac, ce qui causa entre eux une longue guerre. Armand III[2] possédoit alors cette vicomté. Il avoit succédé au vicomte Agnus, qui étoit vraisemblablement son père. Il eut plusieurs fils, savoir : Étienne, surnommé Taillefer, Guillaume, Pons & Armand. Le premier fut élu évêque de Clermont après l'an 1052 & avant l'an[3] 1056, & conserva avec cette dignité la prévôté de l'église du Puy qu'il possédoit auparavant; Armand embrassa vers le même temps l'état monastique dans l'abbaye[4] de Tournus.

Nous ignorons les circonstances de la guerre que Pierre de Mercœur, évêque du Puy, eut à soutenir contre le vicomte de Polignac & les autres seigneurs du Velai. Nous apprenons seulement qu'il vint[5] à bout de ses ennemis, qu'il entreprit ensuite le pèlerinage de Jérusalem & qu'à son retour il mourut à Gênes. Son corps fut apporté au Puy & depuis au monastère de la Voulte, en Auvergne, où il fut inhumé avec ses ancêtres. Ce prélat étoit cousin germain de Guillaume, élu abbé de Saint-Chaffre vers l'an 1036, lequel[6] étoit fils du seigneur de Solignac en Velai & d'une sœur de S. Odilon, abbé de Cluny. Le comte Humbert & ses fils Amédée & Odon donnèrent en 1042, au monastère de Saint-Chaffre, sous le gouvernement du même Guillaume, l'église de Notre-Dame des Échelles dans le diocèse de Grenoble.

XXV. — *Évêques de Béziers.* — *Différens plaids tenus dans ce diocèse & dans celui de Narbonne.*

Le siége de Béziers vaqua aussi en 1053, comme il paroît par le différend qui s'éleva alors entre les chanoines de la cathédrale de cette ville d'un côté, & un seigneur du diocèse nommé Odon Bernard & ses frères de l'autre, au sujet de l'église de Saint-André de Bétignan que les premiers prétendoient leur appartenir & dont les autres s'étoient emparés. Cette affaire[7] fut agitée dans deux plaids, durant la vie & en présence de Béranger, évêque de Béziers. Ermengaud de Casouls, Matfred, son fils, abbé de Saint-Jacques de Béziers, & Matfred de Murviel, qualifiés *seigneurs* (*seniores*), présidèrent au premier & ordonnèrent au défaut de preuves *la bataille ou le duel, qui se feroit avec le bâton.* Béranger, vicomte de Narbonne, présida au second tenu

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. IV. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 699.

[2] Voyez tome IV, *Note* X, n. 4. — Voyez tome V, Chroniques, n. IV.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 261 & seq. 457 & seq. *instrum.* p. 161 & 229.

[4] Voyez tome IV, *Note* X, n. 4.

[5] Voyez tome V, Chroniques, n. IV. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 695.

[6] Mabillon, ad ann. 1012, n. 71. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 765 & seq.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCI.

An 1053

à Saint-Hippolyte auprès de cette ville. Il n'y eut rien de décidé ni dans l'un ni dans l'autre, parce que les juges voyant que Béranger, évêque de Béziers, gagné par une somme d'argent, soutenoit faussement que les seigneurs qui possédoient l'église de Bétignan la tenoient de lui en fief, suspendirent le jugement. Ce prélat étant venu à décéder peu de temps après, & Bernard, *surnommé Arnaud,* qui fut élu à sa place, ayant pris les intérêts de son chapitre dans un troisième plaid tenu à Lignan, dans le diocèse de Béziers, les parties s'accommodèrent par l'entremise du même Béranger, vicomte de Narbonne. Les possesseurs de l'église de Bétignan l'abandonnèrent aux chanoines moyennant trois cents sols & leur en donnèrent l'investiture *avec l'anneau dont l'évêque s'étoit servi le jour de son sacre.* L'acte est daté du palais épiscopal de Béziers, le vendredi 20 d'août de l'an 1053.

Il y a lieu de croire que Bernard, évêque de Béziers, étoit originaire du pays de Foix, puisqu'il y avoit son domaine. Il donna[1] en effet le 13 de juillet de l'an 1054, avec ses frères Amélius-Raimond & Guillaume, un alleu situé *dans le comté de Toulouse & le territoire du château de Foix,* à l'abbaye de Roses dans la Marche d'Espagne. Il est fait mention dans cet acte *du comte Roger* qui possédoit une vigne au village de Loar, conjointement avec le même Amélius-Raimond. Ce comte est le même que Roger premier du nom, comte de Foix, dont on a déjà parlé.

XXVI. — *Pons, comte de Toulouse, fonde le prieuré du Vigan au diocèse de Nimes.*

Si Pons, comte de Toulouse, se rendit coupable de simonie pour avoir disposé à prix d'argent de l'évêché du Puy, il tâcha du moins de réparer cette faute par sa libéralité envers les églises & son zèle pour le rétablissement de l'observance régulière dans les monastères. Il donna en particulier à celui de Saint-Victor de Marseille le lieu du Vigan[2] dans l'ancien diocèse de Nimes, avec tout ce qu'il y possédoit ou que ses vassaux y tenoient de lui. C'est le plus ancien monument que nous ayons touchant la ville du Vigan, située auprès de la montagne de Lespérou dans les Cévennes. Il y eut depuis un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Victor dans cette ville, qui est chef d'une viguerie royale & l'une de celles du diocèse d'Alais qui entrent par tour à l'assemblée des états généraux de Languedoc.

Éd. origin. t. II, p. 191.

Nous apprenons par cet acte que Pons étendoit sa domination sur le diocèse de Nimes; ce qu'on peut confirmer par un autre, selon lequel un comte, dont le nom n'est marqué que par la lettre[3] initiale P & qui ne peut être autre que notre Pons, comte de Toulouse, cède à la même abbaye de Saint-Victor de Marseille & à Pierre, son abbé, *la puissance, l'élection & la domination dont il avoit joui jusques alors sur le monastère de Saint-Pierre de Psalmodi.*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCIII.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCVI.

[3] *Ibid.*

Il confirme en même temps l'abbaye de Saint-Victor dans la possession de tous les biens qu'elle avoit déjà acquis, ou qu'elle pourroit acquérir à l'avenir au nom de ce monastère, soit de l'évêque de Nimes, soit du *comte de Saint-Gilles*, soit enfin des autres seigneurs du pays. Cet acte est sans date, mais il doit être antérieur à l'an 1060, par la raison que Pierre, abbé de Saint-Victor de Marseille depuis l'an 1048, étoit alors décédé[1]; il prouve que l'abbaye de Psalmodi étoit encore soumise dans ce temps-là à celle de Saint-Victor, & que Pons, en qualité de comte de Saint-Gilles, dominoit sur cette partie du diocèse de Nimes.

XXVII. — *Union de l'abbaye de Moissac à l'ordre de Cluny.*

Ce prince concourut d'un autre côté à la réforme de l'abbaye de Moissac. Le comte Guillaume Taillefer, son père, avoit aliéné l'avouerie de ce monastère en faveur de Gauzbert, sur laquelle il s'étoit seulement réservé la suzeraineté. Pierre, alors abbé de Moissac, & ses religieux, firent d'abord quelque difficulté de se soumettre à cet avoué; mais enfin ils s'accommodèrent[2] avec lui & le reconnurent en 1042 pour leur *abbé chevalier* ou *séculier*. Ils lui cédèrent en même temps un droit appelé *captennium*[3], tant sur une partie de la ville de Moissac que sur diverses dépendances de l'abbaye, pour lequel *il s'obligea de leur faire hommage*, en sorte qu'il étoit vassal des comtes de Toulouse pour l'avouerie, & de l'abbé régulier & des religieux de Moissac pour les biens qu'ils lui cédèrent afin d'obtenir sa protection. Il la leur accorda dans la suite & se démit[4] de son avouerie en faveur de Pons, comte de Toulouse, *& de Guillaume son fils, ses seigneurs*, pour en jouir après sa mort, à condition qu'ils ne pourroient *jamais la vendre ni l'engager* à aucun clerc ou laïque; qu'eux & leurs successeurs auroient toujours la protection du monastère, & qu'ils le feroient gouverner par un abbé régulier sous l'autorité de l'abbé de Cluny, ce que Pons & son fils promirent solennellement.

Gauzbert, dans le temps de cette cession, avoit déjà commencé d'établir la réforme à Moissac. S. Odilon, abbé de Cluny, ayant fait un voyage[5] en Querci en 1047, ce seigneur, joint à l'évêque de Cahors & aux principaux du pays, le pressèrent extrêmement de se charger du soin de ce monastère où il ne restoit presque plus de régularité. Le saint abbé leur refusa d'abord leur demande; mais il se rendit enfin & laissa en partant, à Moissac, quelques-uns de ses religieux, entre autres Durand de Dôme, Auvergnat de naissance, qu'il leur donna pour supérieur ou abbé, avec l'agrément de Pons, comte de Toulouse, & des seigneurs du voisinage.

Pons, après avoir acquis, par la cession de Gauzbert, une autorité immédiate sur cette abbaye, voulut exécuter ses promesses. Il se rendit donc dans le mo-

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 683.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXXII, n. 5. — Baluze, *Hist. Tutel.* p. 49 & seq.
[3] Voyez du Cange, *Glossaire*.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXII.
[5] Aimery du Peyrat, *Chronique manusc.* Bibl. Imp. fonds latin, n. 4991 A.

nastère, & là, *du consentement d'Almodis, sa femme, & des princes d'Aquitaine, ses sujets,* entre autres de Bernard, évêque de Cahors, & du même *Gauzbert, abbé,* il fit dresser un acte[1] solennel, suivant lequel il déclare « qu'il soumet « à l'abbaye de Cluny, en présence de S. Hugues, qui en étoit abbé, le mo- « nastère de Moissac, que lui & les comtes de Toulouse ses prédécesseurs avoient « tenu en fief des rois de France, ou, suivant une autre leçon, des abbés ré- « guliers qui le gouvernoient. Pons défend à ses parens & à ses successeurs de « rien changer à cette disposition, soit après sa mort, soit après celle *du prince « Gauzbert, qui après lui étoit le défenseur du monastère de Moissac dont il « étoit appelé abbé,* & en cas qu'on y apportât quelque changement, il veut « que le pape & le roi de France, chargés aussi de la défense de cette abbaye, « en prennent connoissance. » L'acte est daté de l'an 1053, le mardi jour[2] de la fête de Saint-Pierre, patron des deux abbayes de Cluny & de Moissac.

Éd. origin. t. II, p. 192.

XXVIII. — *Pons répudie Almodis, sa femme, qui épouse le comte de Barcelone.*

Cette date prouve que Pons, comte de Toulouse, vivoit encore alors en bonne intelligence avec Almodis, sa femme. Ils[3] se séparèrent bientôt après, & elle épousa vers la fin de la même année Raimond-Béranger premier du nom, comte de Barcelone, qui étoit déjà veuf d'Élisabeth. Nous trouvons l'époque de ce nouveau mariage d'Almodis dans l'acte[4] par lequel le comte de Barcelone, son époux, lui assigne pour douaire *le 4 de novembre de la vingt-sixième année du règne du roi Henri,* ou de l'an 1056, *la troisième année de leur mariage,* la ville *& l'évêché* de Girone, avec toutes les abbayes qui en dépendoient, & tout ce que la comtesse Ermessinde, son aïeule, avoit tenu dans les comtés d'Ausone & de Barcelone. Raimond-Béranger dispose en même temps de tous ces domaines en faveur des fils qu'il auroit d'Almodis, & en cas qu'il n'en eût qu'une fille, il veut que son fils du premier lit, *ou celui de ses proches qui seroit comte de Barcelone,* donne cinquante mille sols, c'est-à-dire mille onces d'or, à cette fille; preuve que les mâles de la maison de Barcelone, même des branches collatérales, avoient droit de succéder à ce comté à l'exclusion des filles[5]. Ce prince différa tout ce temps à assigner ce douaire, tant à cause que suivant[6] les lois des Visigoths en usage dans la Catalogne, les maris ne pouvoient le faire qu'un an après leur mariage, que parce que la comtesse Ermessinde, son aïeule, avoit auparavant l'administration de tous ses biens.

Deux anciens historiens font mention de ce mariage d'Almodis, mais ils ne sont pas tout à fait d'accord sur les circonstances. L'un[7] des deux, qui la dépeint comme une femme déréglée, fait entendre qu'après avoir abandonné son

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CC.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXXII, n. 4.
[3] Diego, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 40. — Baluze, *Marca Hispanica,* p. 448 & seq. — Voyez tome IV, *Note* XXXII.
[4] *Marca Hispanica,* p. 1109 & seq.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.* p. 1105.
[7] Guillaume de Malmesbury, l. 4.

premier mari pour épouser le comte de Toulouse, elle se sépara elle-même de ce dernier pour se marier au comte de Barcelone. L'autre [1], dont le témoignage paroît plus sûr, prétend que Pons la donna lui-même à celui-ci, ce qui marque une répudiation de sa part. Ce qu'il y a de vrai [2], c'est que cette princesse épousa non-seulement le comte de Barcelone du vivant de Pons, comte de Toulouse, son second mari, quoi qu'en disent quelques généalogistes modernes qui ont avancé le contraire, mais aussi du vivant de Hugues, seigneur de Lusignan, qu'elle avoit épousé en premières noces. Ce dernier ne mourut [3] en effet que le 8 octobre de l'an 1060, qu'il fut tué dans son château de Lusignan, où Gausfred, duc d'Aquitaine, l'avoit assiégé. Son fils, du même nom, qu'il avoit eu d'Almodis, lui succéda. Cette dame eut des enfans du comte de Toulouse, qui, à ce qu'il paroît, ne prit point d'autre femme après l'avoir répudiée. Elle en eut aussi du comte de Barcelone son troisième mari.

XXIX. — *Comtes de Besalu & de Fenouillèdes.*

On a dit ailleurs que cette comtesse avoit deux sœurs, Rangarde & Lucie, dont la première épousa Pierre-Raimond, comte de Carcassonne & vicomte de Béziers & d'Agde; l'autre se maria dans la Marche d'Espagne peu de temps après le nouveau mariage de sa sœur avec le comte de Barcelone. On prétend que ce comte & Almodis, sa femme, engagèrent [4] Guillaume II, comte de Besalu, à promettre de l'épouser; mais ce mariage n'eut pas lieu, puisqu'il est certain d'un côté que la même Lucie se maria quelque temps après avec Artald ou Artaud, comte de Pailhas, & que de l'autre la femme de Guillaume II, comte de Besalu, s'appeloit [5] Stéphanie.

Ce dernier étoit fils [6] de Guillaume I, surnommé le Gros, comte de Besalu, de Valespir & de Fenouillèdes, lequel eut d'Adélaïde, sa femme, un autre fils nommé Bernard, & fut inhumé dans l'abbaye de Ripoll dans le tombeau de ses ancêtres. Guillaume II & Bernard, son frère, avoient déjà succédé dès l'an 1052 au domaine de leur père qu'ils possédèrent en commun. Le premier fut surnommé *Trunnus,* à cause qu'il avoit un nez postiche, & c'est sans doute le même que le *comte Guillaume, fils d'Adélaïde,* qui, par un acte [7] solennel, promit à Guifred, archevêque de Narbonne, de l'aider contre tous ceux qui le troubleroient dans la possession du domaine de son église & en particulier des *forteresses* voisines de sa cathédrale; ce qui prouve que ce prélat s'assura du secours de ce prince, son proche parent, contre le vicomte de Narbonne.

Éd. origin. t. II, p. 193.

Guillaume II, comte de Besalu, se rendit extrêmement odieux à ses sujets par ses violences & ses emportemens : il eut [8] surtout de grands démêlés avec Béranger, évêque de Girone, à qui il pardonna au mois d'août de l'an 1035

[1] *Chronicon Malleac.* p. 210.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXXII.
[3] *Chronicon Malleac.* p. 210.
[4] Diego, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 40.
[5] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 9.
[6] *Marca Hispanica,* p. 544. — Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 9.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCII.
[8] *Marca Hispanica,* p. 1103.

An 1053

tous les griefs qu'il avoit contre lui, *en l'honneur du Saint-Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'il avoit dessein d'aller visiter;* nous ignorons s'il exécuta ce dessein. Un ancien historien[1] rapporte qu'étant devenu en exécration pour ses déportemens & s'étant attiré diverses affaires, il fut assassiné *du consentement de Bernard, son frère puîné,* & de quelques-uns de ses vassaux. Il décéda avant[2] l'an 1070, car Bernard II, son frère, avoit alors lui seul l'administration de tous les domaines de sa maison. Le même auteur parle très-avantageusement de ce dernier, qui, ajoute-t-il, fit le bonheur de ses sujets & étoit aussi humain & modéré que son frère aîné étoit colère & emporté. Guillaume II laissa de Stéphanie ou Étiennette, sa femme, un fils nommé Bernard, qui fut le troisième comte de Besalu & de Fenouillèdes de ce nom & qui vécut d'abord sous la tutelle de Bernard II, son oncle paternel. Ces deux princes jouirent par indivis des domaines de leur maison, qui comprenoient les trois comtés dont on a déjà parlé.

XXX. — *Dédicace de l'église de Maguelonne.*

An 1054

Arnaud, évêque de Maguelonne, après avoir fait entièrement réparer sa cathédrale, résolut[3] de la dédier. Pour rendre plus solennelle cette cérémonie qui se fit[4] au commencement de l'an 1054, il y invita un grand nombre d'évêques des provinces voisines. Les archevêques Guifred de Narbonne, Léger de Vienne, Raimbaud d'Arles, Gineminarius d'Embrun & Austinde d'Auch s'y trouvèrent avec dix évêques, savoir : Frotaire de Nimes, Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Rostaing de Lodève, Hugues d'Uzès, Alphonse ou Eléfant d'Apt, Gislebert de Barcelone, Arnaud d'Elne, Pierre ou plutôt Wifred de Carcassonne, & Arnaud de Maguelonne. Ce dernier travailla ensuite à réformer son clergé & à régler les mœurs de ses ecclésiastiques, dont la plupart avoient ou des femmes ou des concubines. Il commença par son chapitre, composé de douze chanoines & de douze prébendiers, qu'il voulut engager à vivre en communauté & à suivre la règle de Saint-Augustin. Il leur assigna pour cela certains revenus, entre autres l'étang de Maguelonne qu'il acheta de la comtesse de Melgueil & sur lequel il se réserva la dîme & le domaine; mais il trouva tant d'obstacles à l'exécution de ce dessein, qu'il mourut sans l'avoir accompli, & ce ne fut que sous le pontificat d'Urbain II[5] & l'épiscopat de Godefroi que la régularité fut entièrement établie dans l'église de Maguelonne, où elle a subsisté jusque vers le milieu du seizième siècle. L'évêque Arnaud entreprit par dévotion quelque temps après le voyage de la Terre-Sainte & du Saint-Sépulcre de Jérusalem, & mourut vers l'an 1060, à son retour dans son diocèse, après trente ans d'épiscopat. Un moderne[6] ajoute qu'il savoit plu-

[1] *Marca Hispanica*, p. 544.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXVII.
[3] Arnaud de Verdale, *de Episc. Magalon.* p. 795.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXX.
[5] Arnaud de Verdale, *de Episc. Magalon.* p. 799 & seq.
[6] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, 2e éd. p. 113.

sieurs langues & surtout l'arabe, mais cet auteur n'en apporte aucune preuve.

XXXI. — *Comtes de Substantion ou de Melgueil.* — *Seigneurs de Montpellier, de Lunel, d'Anduze & de Sauve.*

La comtesse de Melgueil ou de Substantion, de qui ce prélat acheta l'étang de Maguelonne, s'appeloit Adèle, comme on voit par la donation [1] qu'elle fit vers l'an 1055, avec Raimond son fils & Béatrix sa bru, femme de ce dernier, d'une partie du même étang en faveur du chapitre de Maguelonne. Adèle étoit alors veuve [2] de Bernard III, comte de Substantion ou de Mauguio, qui possédoit ce comté en 1025 & qui vécut jusque vers l'an 1040. Il y a lieu de croire qu'il lui avoit laissé par son testament l'administration de son domaine pendant tout son veuvage.

La comtesse Adèle excepta de cette donation *les fiefs des fils de Gaucelin.* Elle entend parler de Raimond & Pierre, seigneurs de Lunel, au diocèse de Maguelonne, qui avoient succédé à Gaucelin leur père & qui étoient mariés dès l'an 1054, comme il paroît par la restitution de certains biens qu'ils firent [3] alors à l'abbaye de Psalmodi. *Pierre, fils d'Almérade d'Anduze* [4], parle du dernier dans une autre restitution qu'il fit, vers l'an 1060, à l'abbaye de Gellone ou de Saint-Guillem du Désert, d'un alleu *que Guillaume de Montpellier, Pierre, fils de Gaucelin de Lunel,* & un troisième seigneur, tenoient en fief.
Éd. origin. t. II, p. 194. Ce Guillaume fut le troisième seigneur de Montpellier de son nom, & le premier que nous trouvons avoir pris le surnom *de Montpellier.* Il étoit fils [5] de Guillaume II, qui vivoit encore en 1025 & de Béliarde. Il reçut [6] en 1059 le serment de fidélité des seigneurs du Pouget & de Saint-Pons.

Nous apprenons de divers autres monumens l'état où étoit alors la maison d'Anduze & l'étendue de son domaine. Almérade dont on vient de parler disposa en 1052, par un acte [7] qu'on peut regarder comme son testament, de ce qu'il possédoit aux châteaux d'Anduze, de Peiremales & de Barre, en faveur de Pierre, son fils, qu'il établit en même temps défenseur du monastère de Saint-Pierre de Sauve *dans le comté de Nimes.* Il lui donna l'église de Saint-Pierre de Portes *dans le comté d'Uzès,* dont il avoit hérité de ses parens. Pierre confirma cette donation d'Almérade, son père, en faveur de Pierre, abbé du monastère de Gellone, duquel celui de Sauve dépendoit; il donna [8] de plus au premier la part qu'il avoit à l'église de Merueys, dans le comté de Nimes.

Bermond de Sauve, frère d'Almérade d'Anduze, mourut vers l'an 1054 à Rome, où il avoit fait un voyage de dévotion. Il chargea en mourant [9] sa

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCVI.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 3.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCIII, la 2e charte citée sous ce numéro.
[4] *Ibid.* numéro CCXV, la 2e charte citée sous ce numéro.
[5] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 2.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCIX.
[7] *Ibid.* n. CXCVIII.
[8] *Ibid.* n. CCXV, la 4e charte citée sous ce numéro.
[9] *Ibid.* n. CCIII, 2e charte citée sous ce numéro.

femme Austorge qui l'avoit accompagné, de donner conjointement avec leur fils Pierre, au monastère de Sauve, la portion qu'il avoit de l'église & du village de Portes, *dans le comté & l'évêché d'Uzès.* Pierre de Sauve exécuta la même année la volonté de son père, de l'avis d'Austorge, sa mère, *& de ses vassaux nobles* dont les noms sont rapportés dans l'acte. On voit par ces divers monumens qu'Almérade, fils aîné de Bernard, seigneur d'Anduze, prit son surnom de ce château, & que Bermond, son frère puîné d'un second lit, prit celui de Sauve, château dont ils possédèrent chacun la moitié, de même que de ceux de Barre dans les Cévennes & de Peiremales dans le diocèse d'Uzès. Quant au lieu de Portes qu'ils donnèrent au monastère de Sauve, c'est une ancienne baronnie du diocèse d'Uzès qui a aujourd'hui titre de marquisat.

Pierre d'Anduze, fils aîné d'Almérade, vécut jusques en 1077[1] & mourut à ce qu'il paroît sans postérité. Pierre & Bernard de Sauve, ses cousins, partagèrent en effet sa succession. Comme ces deux seigneurs ajoutèrent à leur nom celui de Bermond, leur père, suivant l'usage du siècle, ce nom leur servit de surnom & passa à leur postérité. Pierre-Bermond forma la branche de Sauve & posséda outre ce château une partie de celui de Merueys, ancienne baronnie située autrefois dans le diocèse de Nimes & aujourd'hui dans celui d'Alais. Bernard-Bermond fit la branche d'Anduze & fut seigneur de cette ville, de même que des châteaux de Barre, de Peiremales, de Portes & d'une partie de Merueys dont il fit hommage à Pierre, son frère aîné.

XXXII. — *Neuvième concile de Narbonne.*

Plusieurs d'entre les évêques qui avoient assisté à la dédicace de l'église de Maguelonne se trouvèrent[2], le 25 du mois d'août de la même année, à un concile que Guifred, archevêque de Narbonne, convoqua dans cette ville & qui en fut le neuvième. Outre ce prélat, les évêques Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Rostaing de Lodève, Arnaud de Maguelonne, Frotaire de Nimes, Béranger de Girone, Gislabert de Barcelone & Guillaume d'Albi s'y rendirent en personne. Guillaume d'Urgel & Hugues d'Uzès y envoyèrent des députés. Pierre-Raimond, comte en partie de Carcassonne & vicomte de Béziers & d'Agde, eut beaucoup de part à la convocation de ce concile & s'y trouva avec Béranger, vicomte de Narbonne, divers abbés & un grand nombre de clercs, de nobles & autres personnes notables du pays.

Le principal objet de cette assemblée fut de confirmer la paix & la *trêve de Dieu*, & de réparer les infractions qui y avoient été faites depuis leur établissement. Ces infractions avoient été causées sans doute, pour la plus grande partie, par les différends qui régnoient entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne, lesquels se réconcilièrent alors, à ce qu'il paroît, par la médiation des évêques du concile. Nous savons en effet d'ailleurs, « que la guerre s'étant

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXI.

[2] *Conciles*, t. 9, p. 1072 & suiv. — Marca, *Concordia sacerdotii & imperii.* nov. edit. p. 432 & seq.

« renouvelée entre ce prélat & le vicomte[1], ils en vinrent à un accommodement « par l'entremise de plusieurs évêques, qui leur firent promettre d'observer « fidèlement *la trêve de Dieu* & de punir sévèrement les infracteurs, & qu'ils « convinrent en même temps de partager les amendes qui proviendroient de ces « infractions. Le vicomte céda alors sa moitié au profit de l'église de Narbonne[2]. »

Éd. origin. t. II, p. 195.

Le neuvième concile de cette ville dressa vingt-neuf canons[3], dont il ordonna l'observation dans les comtés & les diocèses de la province, sous peine d'excommunication & de quarante sols d'amende en faveur du seigneur du pays où l'infraction seroit faite. On condamna à une double amende ceux qui dans le terme de quarante jours ne répareroient pas le dommage qu'ils auroient causé & qui ne feroient pas une entière satisfaction. Les dix premiers canons regardent la *trêve de Dieu* & les autres *la paix*. Les uns & les autres sont à peu près les mêmes que ceux du concile de Tulujes, auxquels on ajouta la défense de couper les oliviers par hostilité & d'en enlever les fruits, à cause que l'Église s'en servoit pour la composition du saint chrême & pour le luminaire. On accorda, en vertu de la *trêve de Dieu*, une entière sûreté pour les brebis & leurs pasteurs. On défendit aux séculiers d'usurper *les revenus synodaux* sans le consentement des évêques & des clercs, ni de quelque manière que ce fût les prémices, les oblations, le droit de sépulture & autres droits purement ecclésiastiques, non plus que les biens des églises. On défendit enfin de piller les marchands & les pèlerins. Un célèbre[4] historien de nos jours remarque avec raison qu'on joignit dans ces canons les peines temporelles aux spirituelles, *parce que les deux puissances y concoururent également;* en sorte que ce fut proprement une assemblée des notables de la province, ainsi que plusieurs autres conciles qui furent tenus avant & après. Guifred, archevêque de Narbonne, souscrivit[5] le 20 de novembre suivant avec Raimbaud, archevêque d'Arles, & quelques évêques de la Marche d'Espagne, au privilége que Raimond, *prince des Barcelonois*, & la comtesse Almodis, sa femme, accordèrent alors aux chanoines de la cathédrale de cette ville.

XXXIII. — *Renouvellement de la guerre entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne.*

La guerre se ralluma entre Guifred, archevêque, & Béranger, vicomte de Narbonne, peu de temps après le concile dont on vient de parler. Le premier, pour se soutenir, chercha à se faire des protecteurs, & eut recours entre autres à Pierre-Raimond, comte de Carcassonne & vicomte de Béziers & d'Agde, qu'il engagea à prendre ses intérêts moyennant[6] une somme considérable qu'il lui compta & divers domaines de son église qu'il lui céda en fief & qui passèrent

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.
[2] *Ibid.*
[3] *Conciles*, t. 9, p. 1072 & suiv. — Marca, *Concordia sacerdotii & imperii*, nov. edit. p. 432 & seq.
[4] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, l. 60, n. 16.
[5] *Marca Hispanica*, p. 1003.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXLVI.

aux successeurs de ce comte. Guifred[1] gagna d'un autre côté plusieurs gentilshommes qu'il s'attacha en leur donnant plus *de dix mille sols de rente* sur les biens qu'il étoit convenu avec le vicomte d'abandonner à son chapitre, somme qui montoit[2] à celle de deux cents onces d'or. Ce prélat viola ensuite[3] *la trêve de Dieu* qu'il venoit de faire serment d'observer, & ses troupes s'étant mises en campagne attaquèrent celles du vicomte & tuèrent un de ses soldats l'un des jours marqués pour l'observation de la trêve. Béranger se plaignit hautement de cette infraction, mais l'archevêque loin d'en faire justice prit les coupables sous sa protection[4]. Le comte Pierre-Raimond, allié de ce prélat, enfreignit de son côté *la trêve de Dieu* vers le même temps, enleva de l'église de Notre-Dame d'Alet *deux chevaliers* qui n'avoient commis aucun crime & fit pendre l'un d'entre eux qui étoit proche parent du vicomte, comme s'il eût été un scélérat & un voleur de grand chemin. Guifred se déclara encore le protecteur de cet attentat, refusa d'écouter là-dessus les plaintes du vicomte & se moqua des promesses qu'il lui avoit faites solennellement sur le saint autel.

XXXIV. — *Mort de Pierre-Raimond, comte en partie de Carcassonne, vicomte de Béziers & d'Agde. — Roger III, son fils, lui succède.*

Nous ne trouvons plus rien dans la suite du comte Pierre-Raimond, qui sans doute ne survécut pas longtemps & qui mourut certainement avant l'an 1061. Il vendit, au mois de mars de l'an 1054, avec[5] Rangarde sa femme, Roger leur fils, & leurs filles Garsinde, Ermengarde & Adélaïde, l'abbaye de Saint-Geniès, située au voisinage de la mer, aux chanoines de la cathédrale de Béziers, pour la somme de *six cents sols toulousains* & autant pour Deusdedit qui la tenoit en fief. Cette abbaye nous est d'ailleurs inconnue.

Roger succéda au comte Pierre-Raimond, son père, dans sa portion du comté de Carcassonne dont il fut le troisième comte de son nom & dans les vicomtés de Béziers & d'Agde. Quant à Garsinde, Ermengarde & Adélaïde, filles du comte Pierre-Raimond, la première épousa Raimond, fils aîné de Béranger, vicomte de Narbonne; la seconde Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes, & la dernière Guillaume, comte de Cerdagne, ainsi que nous le ferons voir dans la suite. Ed. origin. t. II, p. 196

Comme Roger III étoit fort jeune dans le temps de la mort du comte Pierre-Raimond, son père, il fut d'abord sous la tutelle & l'administration de Rangarde, sa mère; nous en avons diverses preuves, entre autres une[6] promesse que *le comte Raimond, fils de Béliarde,* fit à cette comtesse de l'aider contre tous à conserver les villes *& les évêchés* de Béziers, d'Agde & de Carcassonne,

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXI.
[2] *Marca Hispanica,* p. 1096.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXI.
[5] *Ibid.* n. CCIV.
[6] *Ibid.* n. CCX.

le château de Pézénas, &c., à condition que de son côté elle lui seroit fidèle pour ces mêmes villes & châteaux.

XXXV. — *Mort de Raimond II, comte de Razès. — Réunion de ce comté à celui de Carcassonne.*

Cette dernière clause est une preuve qu'il y avoit une convention entre le comte Raimond d'un côté & la comtesse Rangarde, ou plutôt son mari & son fils de l'autre, pour se succéder réciproquement au défaut de descendans mâles. Il paroît d'ailleurs que ce Raimond dominoit[1] sur le Razès, & qu'il descendoit de Raimond I & d'Eudes, comtes du même pays : or, comme celui-ci & Roger I, comte de Carcassonne, son frère, avoient fait une semblable convention & que Roger III, comte de Carcassonne, possédoit le comté de Razès avant sa mort, il est fort vraisemblable que ce dernier recueillit en vertu de cet accord la succession du même Raimond II, comte de Razès, qui mourut ainsi sans postérité masculine.

XXXVI. — *Dixième concile de Narbonne.*

An 1055

Guifred, archevêque de Narbonne, tint le 1er d'octobre de l'an 1055 un nouveau[2] concile dans cette ville, auquel il ne se trouva avec lui que six évêques de sa province, savoir : Guillaume d'Urgel, Guillaume d'Ausone, Béranger de Girone, Bernard de Béziers, Rostaing de Lodève & Gonthier d'Agde. Ces prélats déclarèrent excommuniés les usurpateurs des biens de l'église d'Ausone.

XXXVII. — *Troisième concile de Toulouse. — Évêques de cette ville.*

An 1056

Ce concile fut suivi d'un autre bien plus nombreux[3] tenu à Toulouse le 13 de septembre de l'an 1056 par ordre du pape Victor II, *sous le vénérable Pons, comte de Toulouse.* Raimbaud, archevêque d'Arles, & Pons, archevêque d'Aix, y présidèrent en qualité de vicaires ou légats du Saint-Siége, avec Guifred, archevêque de Narbonne. Parmi les évêques qui s'y rendirent il y en eut au moins six de la Province, savoir : Arnaud de Toulouse, Bernard de Béziers, Gonthier d'Agde, Arnaud de Maguelonne, Frotaire de Nimes & Rostaing de Lodève. On prétend qu'un autre évêque nommé Arnaud, qui y souscrivit & dont le nom du siége est en blanc, étoit évêque de Carcassonne; mais il est certain[4] que c'étoit Guifred ou Wifred qui occupoit encore alors cet évêché. Les autres prélats qui assistèrent à ce concile étoient des provinces voisines.

On y dressa treize canons, tant pour abolir la simonie qui régnoit dans toute l'Église, que pour ordonner le célibat aux ecclésiastiques qui se mettoient

[1] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 24.
[2] *Marca Hispanica*, p. 451 & seq.
[3] *Conciles*, t. 9, p. 1084 & suiv.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXX, n. 5.

alors peu en peine de le garder, pour empêcher l'usurpation des biens des églises & remédier à divers autres abus. On y défendit aux comtes & à toute sorte de puissance *de vendre* les évêchés & les abbayes, & il fut arrêté que les évêques & les abbés ne pourroient être élus qu'à l'âge de trente ans. On ordonna enfin que ces canons seroient également observés *dans la Gaule & l'Espagne*. On doit entendre par ce dernier terme la Marche d'Espagne ou Catalogne, alors soumise à nos rois pour le temporel & aux archevêques de Narbonne pour le spirituel.

C'est au temps de ce concile de Toulouse & sans doute dans le concile même, que les légats du pape Victor II auroient jugé le différend qui étoit alors, à ce que disent Mariana[1] & quelques autres Espagnols modernes, entre Ferdinand, roi de Castille, & l'empereur Henri, si l'on pouvoit s'en rapporter au témoignage de ces auteurs. Ils ont avancé que ce dernier prince prétendant que l'Espagne relevoit de l'Empire, le roi Ferdinand, pour soutenir l'indépendance de sa couronne, leva une armée de dix mille hommes, qui, sous la conduite du fameux Cid, s'avança jusques à Toulouse où elle s'arrêta; que Ferdinand l'ayant jointe bientôt après dans cette ville, envoya prier le pape Victor II de se rendre médiateur entre lui & l'empereur; que Victor chargea de cette commission Robert, cardinal de Sainte-Sabine, qui se rendit à Toulouse, accompagné des ambassadeurs de l'empereur, & qu'enfin ce légat y termina le différend des deux princes à la satisfaction du roi de Castille. Mais le silence profond que gardent les anciens sur toutes ces circonstances nous donne lieu de les regarder comme entièrement fabuleuses.

Éd. origin. t. II, p. 197.

On prétend[2] encore que Béranger, vicomte de Narbonne, exposa devant les pères du même concile de Toulouse & les légats du pape qui y présidèrent, les griefs qu'il avoit contre Guifred, son archevêque; mais il est certain que ce fut dans un concile postérieur. Du reste, les évêques qui assistèrent à celui de Toulouse y confirmèrent[3] l'union de l'abbaye de Moissac à celle de Cluny & firent un décret contre les usurpateurs de ses biens. Suivant la Chronique[4] manuscrite d'Aimery de Peyrat, abbé de Moissac, qui rapporte ce décret, il fut rendu au nom de dix-huit évêques du concile; ces prélats en donnèrent[5] un semblable en faveur des religieux de l'abbaye de Ripoll qui y avoient envoyé leurs députés.

Arnaud, évêque de Toulouse, mourut sans doute bientôt après ce concile[6]. Pierre-Roger, son successeur immédiat, viovit en effet sous le règne du roi Henri, & Durand, abbé de Moissac, avoit déjà succédé à ce dernier[7] dès le mois de juin de l'an 1059. Pierre-Roger n'occupa donc pas le siége épiscopal de Toulouse jusques au mois de septembre de l'an 1060, comme on le prétend[8].

[1] Mariana, l. 9, c. 5.

[2] Voyez tome IV, *Note* XXXV.

[3] Martène, *Thesaur. anecd.* t. 4, p. 90.

[4] Mss. de Colbert, n. 2835, aujourd'hui numéro 4991 A du fonds latin de la Bibliothèque Impériale. [E. M.]

[5] *Marca Hispanica*, p. 452.

[6] Voyez tome IV, *Note* LXVI, la suite chronologique des évêques & archevêques de Toulouse. [E. M.]

[7] Mabillon, ad ann. 1059, n. 50.

[8] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 863.

Dans un voyage qu'il fit à Cluny, il fut si édifié de la[1] régularité de ce monastère, qu'il fonda sous sa dépendance un prieuré à Sainte-Colombe, alors dans le diocèse de Toulouse & à présent dans celui de Mirepoix.

XXXVIII. — *Mort d'Ermessinde de Carcassonne, comtesse de Barcelone. Guifred, archevêque de Narbonne, excommunié.*

Il paroît que le concile de Toulouse prit connoissance d'un différend qui s'étoit élevé alors entre Ermessinde de Carcassonne, comtesse douairière de Barcelone, & le comte Raimond-Béranger, son petit-fils. Pour l'intelligence de ce fait il faut se rappeler que le comte Raimond-Borrel, mari de cette princesse, lui ayant laissé par son testament l'administration de tous ses domaines pendant tout le temps qu'elle vivroit en viduité, elle en jouit[2] depuis la mort de ce comte arrivée en 1017 jusques en 1023, qu'elle les céda à Béranger, son fils, sous certaines conditions. Celui-ci étant décédé en 1035, elle reprit l'administration du comté de Barcelone & des domaines qui en dépendoient, qu'elle garda toujours, ce qui chagrina beaucoup Raimond, son petit-fils, & Almodis, femme de ce prince, qui n'ayant presque que le vain titre de comte de Barcelone, n'oublia rien pour engager son aïeule à lui céder cette administration. Le refus qu'elle en fit irrita extrêmement Raimond, & ce prince porta si loin son ressentiment qu'il la maltraita, peut-être à l'instigation d'Almodis, sa femme. Ermessinde, indignée du procédé de son petit-fils à son égard, s'en plaignit au pape Victor II & implora sa protection[3]. Ce pape la lui accorda volontiers & commit en conséquence Raimbaud, archevêque d'Arles, & Guifred, archevêque de Narbonne, pour examiner cette affaire dans le concile de Toulouse, avec ordre d'excommunier le comte de Barcelone & Almodis sa femme, ce qui fut exécuté. Victor confirma la sentence & frappa du même anathème Guifred, archevêque de Narbonne, qui, à ce qu'il paroît, avoit embrassé les intérêts du comte de Barcelone. Ermessinde s'accommoda cependant enfin avec ce prince, son petit-fils, & Almodis sa femme, & leur céda[4] tous ses droits sur *les comtés & les évêchés* de Girone, de Barcelone, Ausone ou Vic & Manrèse, moyennant la somme de mille onces d'or qu'ils lui payèrent. L'acte est daté du 4 de juin, *la vingt-sixième année du règne de Henri*, & par conséquent de l'an 1057 & non pas de l'an 1056, ainsi[5] que l'a avancé un historien catalan. Il est d'ailleurs certain, par ce que nous venons de rapporter, que cet accord est postérieur au concile de Toulouse[6]. Ermessinde se dit *fille d'Adélaïde* dans l'acte qui est souscrit par Guillaume Miron & Roger-Pons de Narbonne.

An 1057

La comtesse douairière de Barcelone, après cette cession, prêta serment de

[1] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, p. 657.

[2] *Marca Hispanica*, p. 1037.

[3] Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 41 & suiv.

[4] *Marca Hispanica*, p. 1106 & seq.

[5] Diego, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 41 & suiv. — Baluze, *Marca Hispanica*, p. 1037.

[6] *Conciles*, t. 9, p. 1084 & suiv.

An 1057

Éd. origin. t. II, p. 198.

fidélité à son petit-fils & à Almodis, femme de ce prince, & s'engagea, autant qu'il seroit en elle, de faire lever l'excommunication que le concile de Toulouse & le pape Victor avoient lancée contre eux & celle dont *le même pape avoit frappé Guifred, archevêque de Narbonne.* Elle se retira [1] ensuite dans le château de Saint-Quirice, dans le comté d'Ausone, où elle forma bientôt après le dessein d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice & à Saint-Pierre de Rome. Pour s'y disposer, elle fit son testament le 25 de septembre de la vingt-septième année du règne du roi Henri, ou de l'an 1058, & elle le confirma par un codicille du 26 de février suivant, ce qui prouve qu'elle n'exécuta pas ce dessein, puisqu'elle mourut le 1er de mars de l'an 1059 dans le même château.

Nous apprenons d'ailleurs [2] que le pape Victor II excommunia Guifred, archevêque de Narbonne, pour crime de simonie, dans un concile de cent vingt évêques. Comme on vient de voir que ce prélat étoit déjà excommunié au mois de juin de l'an 1057, c'est une preuve [3] que le pape Victor le frappa d'anathème dans le concile qu'il tint à Rome [4], dans la basilique de Constantin, le 18 d'avril de la même année. Victor leva sans doute son excommunication quelque temps après; nous savons du moins que Guifred exerçoit les fonctions de son ministère sur la fin du pontificat de ce pape.

XXXIX. — *Assemblées ou conciles tenus à Barcelone & Elne. — Comtes de Roussillon & d'Ampurias.*

An 1058

Cet archevêque fit en effet, le 18 de novembre de l'an 1058, la consécration [5] de l'église cathédrale de Barcelone. *Raimond, prince de cette ville, comte de Girone & marquis d'Ausone,* qui avoit fait réédifier cette église, pria Guifred, *du consentement d'Almodis sa femme,* de faire cette cérémonie. Il y invita aussi Raimbaud, archevêque d'Arles, & les évêques de la Marche d'Espagne qui s'y trouvèrent tous, entre autres Paterne de Tortose [6], ville que Raimond-Béranger avoit par conséquent enlevée dès lors aux Sarrasins & où l'on avoit rétabli le siége épiscopal.

L'archevêque Guifred présida [7], le 10 de décembre de la même année, à une autre assemblée ou concile qui fut tenu à Elne & auquel se trouvèrent, avec les notables de son diocèse, les évêques Béranger d'Elne, Béranger de Girone & Guifred de Carcassonne, Gausfred, comte de Roussillon, Raimond, comte de Cerdagne, & plusieurs abbés & seigneurs. Enfin l'archevêque de Narbonne souscrivit, le 26 de décembre suivant, avec Raimbaud, archevêque d'Arles, Arnaud, évêque de Maguelonne, Frotaire de Nimes & Guillaume d'Urgel, à un acte par lequel Hali, duc mahométan ou sarrasin de Denia & des îles Baléares, soumit à l'église de Barcelone toutes les églises de ses États.

[1] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 23.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXXV.
[4] *Conciles*, t. 9, p. 1087.
[5] *Marca Hispanica*, p. 1113 & seq.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.* p. 1117.

Gausfred, comte de Roussillon, dont on vient de parler, avoit tenu un plaid[1] en 1044, avec Pons, comte d'Ampurias. Il est marqué dans l'acte qu'un autre Gausfred, comte de Roussillon, lequel vivoit[2] en 1025, étoit leur aïeul & que celui-ci étoit fils de Gauzbert. Ils avoient donc une descendance commune: aussi eux & leurs successeurs possédèrent-ils par indivis leur domaine, qui comprenoit les trois comtés de Roussillon, d'Ampurias & de Pierrelate. Pons, comte d'Ampurias, avoit succédé au comte Hugues, son père, qui avec sa femme Guisle & le même Pons & Raimond, ses fils, restitua[3] en 1036 à l'abbaye de la Grasse un domaine que Suniarius, évêque d'Elne, avoit acquis de Gausfred, comte de Roussillon, son père, & d'Ave, sa mère, & dont il avoit disposé en faveur de ce monastère, moyennant cinq onces d'or que Rodolphe qui en étoit abbé & ses religieux lui avoient données. Guisle, veuve de Hugues, comte d'Ampurias, vivoit encore en 1060[4], qu'elle donna à l'église de Girone un alleu *qu'elle tenoit de ses parens* dans le comté de Béziers, d'où elle étoit sans doute originaire.

Gausfred II, comte de Roussillon, mourut après l'an[5] 1069. Il eut sans doute d'Adélaïde, sa femme, Guilabert qui lui avoit succédé[6] en 1075. Hugues, comte d'Ampurias, promit[7] à ce dernier, en 1085, de lui conserver ce comté avec ceux de Roussillon & de Pierrelate, preuve que ces deux branches possédoient encore alors leur domaine en commun. Nous aurons occasion de parler ailleurs de Guilabert, comte de Roussillon, qui vécut jusques au commencement du douzième siècle[8].

XL. — *Translation des reliques des saints Just & Pasteur dans la cathédrale de Narbonne. — Suite des différends entre l'archevêque & le vicomte de cette ville.*

Édit. origin. t. II, p. 199.

Les différends qui s'étoient élevés entre l'archevêque Guifred & Béranger, vicomte de Narbonne, continuoient toujours. Ils furent cependant sur le point d'être assoupis à l'occasion suivante : le clergé[9] & le peuple de cette ville souhaitoient avec ardeur depuis très-longtemps d'enrichir leur cathédrale des précieuses reliques des SS. Just & Pasteur, ses patrons, qui avoient souffert le martyre à Complute ou à Alcala de Henarès en Espagne, sous les empereurs païens. Ils savoient que Charlemagne, durant son expédition au delà des Pyrénées, avoit heureusement recouvré ces reliques dont il avoit dessein de faire présent à l'église de Narbonne & qu'à son retour il avoit été obligé de les laisser en Espagne. L'archevêque Guifred, informé du lieu où ce prince

[1] *Marca Hispanica*, p. 442 & 1085.
[2] *Ibid.* p. 434, 1040 & 1063.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVI, la 5e charte citée sous ce numéro.
[4] *Marca Hispanica*, p. 1119.
[5] *Ibid.* p. 458.
[6] *Ibid.* p. 1164.
[7] *Marca Hispanica*, p. 1176 & seq.
[8] On voit, par une charte tirée du *Cartulaire d'Elne*, f. 73 (collection Moreau, t. 37, f. 245), que Guilabert vivait encore en 1100. [E. M.]
[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXI. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 780.

les avoit laissées, se donna tant de soins pour procurer à son église un aussi riche trésor, qu'enfin l'ayant obtenu, il alla au-devant pour le recevoir & le plaça en 1058 dans sa cathédrale. Cette action lui acquit la bienveillance du vicomte Béranger, de sa famille & de tous les citoyens de Narbonne, & il paroissoit qu'elle devoit être le gage de sa réconciliation avec le premier, lorsqu'elle causa parmi eux de nouvelles brouilleries. Il s'éleva d'abord quelque dispute au sujet des offrandes qu'on faisoit pour honorer ces reliques, entre Guifred & son archidiacre, ce qui fit prendre à ce prélat la résolution de les enlever de la cathédrale & de les transférer ailleurs. Le vicomte & sa femme, avertis de ce dessein, prièrent Guifred de ne pas l'exécuter & lui offrirent, pour la sûreté de ses prétentions, de lui donner des otages qui cautionneroient jusqu'à la somme de dix mille sols. L'archidiacre offrit de son côté de s'en rapporter au jugement de l'archevêque d'Arles, mais Guifred, peu touché de ces offres, enleva secrètement les reliques des SS. Just & Pasteur & les transporta dans une simple paroisse de son diocèse où il transféra en même temps son siége & son chapitre, avec l'argenterie, les vases sacrés & les ornemens de la cathédrale, qu'il priva par là des offrandes que *les nobles,* le peuple *& les pénitens* avoient coutume d'y faire & dont il disposa en faveur de ses soldats. Le vicomte, très-mécontent de cette conduite, s'en plaignit à Guifred & le sollicita si vivement de retourner à Narbonne avec les reliques, que ce prélat promit enfin d'entrer en accommodement là-dessus. L'archevêque retira bientôt après sa parole, ce qui engagea la vicomtesse Garsinde, sa cousine germaine, qui en fut piquée, à l'aller trouver pour le sommer de la tenir & le porter à terminer ses différends avec son mari. Guifred ne répondit aux instances de cette dame que par des menaces, accompagnées de serment, d'emporter les reliques des SS. Just & Pasteur dans un pays étranger d'où elles ne reviendroient jamais. Garsinde, craignant l'effet de ces menaces, se rendit alors secrètement dans l'église où l'archevêque avoit placé les reliques & qui n'étoit pas encore consacrée, & après s'en être saisie, elle les remit dans la cathédrale. Elle rejoignit ensuite le prélat & le supplia à genoux de rendre justice à son mari, mais elle ne put rien obtenir & Guifred demeura toujours inflexible. Le vicomte Béranger, espérant encore de gagner ce prélat, l'alla trouver, lui proposa la médiation du concile de la province & de l'archevêque d'Arles sur leur différend, avec promesse de donner caution jusques à la somme de dix mille sols pour gage de la parole qu'il donnoit de s'en tenir à leur décision. L'archevêque rejeta bien loin cette proposition. Le vicomte lui offrit ensuite de s'en rapporter au jugement *du légat du Saint-Siége & du concile qu'il devoit tenir.* Guifred refusa également cette offre. Enfin le vicomte lui proposa d'aller à Rome, pour remettre leurs différends à la décision du pape, ce que l'archevêque refusa encore, & pour marquer son ressentiment contre le vicomte, il l'excommunia avec toute sa famille & jeta l'interdit sur tout son domaine, en sorte qu'on cessa d'y administrer les sacremens & que les morts furent privés de la sépulture ecclésiastique.

XLI. — *Plainte de Béranger, vicomte de Narbonne, contre l'archevêque. Ce prélat est excommunié de nouveau.*

Béranger ne pouvant engager l'archevêque Guifred à lui rendre justice, eut recours aux légats du pape, aux évêques & aux abbés assemblés à Arles en 1059. Il leur exposa ses griefs contre ce prélat[1] par un mémoire dans lequel il déclare « que si la crainte de Dieu ne l'avoit retenu, il n'auroit « fait aucun cas de l'excommunication que Guifred avoit lancée contre lui, « parce que c'étoit un scélérat déjà excommunié comme simoniaque par le « pape Victor. Il a vendu, ajoute-t-il, tous les ordres, & pour ne parler que « des évêques qu'il a sacrés sur mes terres, il les a tous rançonnés jusques « au dernier sol. Si vous doutez de la vérité de ces faits, continue Béranger, « vous n'avez qu'à interroger les évêques de Lodève & d'Elne qu'il a ordon- « nés & qui pourront vous en rendre témoignage. Il n'a voulu bénir les « églises de mon domaine qu'à prix d'argent, & en dernier lieu il a fait arrê- « ter & mettre en prison deux de mes chevaliers qui revenoient de la fête « qu'on célèbre à l'abbaye d'Aniane le jour de l'Epiphanie. » Le vicomte de Narbonne déclare enfin que si le concile ne lui rend pas justice, il s'embarrassera peu de l'excommunication de son archevêque, qu'il ne gardera aucune trêve dans ses domaines & qu'il n'aura plus recours au jugement du Saint-Siége. Il s'y adressa toutefois bientôt après, & sur le refus que fit le concile de recevoir sa plainte, il l'envoya au pape « en le priant instamment de l'absoudre « de l'excommunication & de lui faire justice contre l'archevêque. Je suis « prêt, dit-il, d'aller poursuivre mon affaire à Rome, au lieu que ce prélat « n'y ira jamais, à moins qu'on ne l'y amène garrotté[2]. » C'est ainsi que finit le mémoire de Béranger, vicomte de Narbonne, contre Guifred, archevêque de cette ville. On a lieu de croire que le pape y répondit favorablement, car il paroît[3] certain que Nicolas II, qui occupoit alors le Saint-Siége, excommunia de nouveau ce prélat.

Éd. origin. t. II, p. 200.

XLII. — *Couronnement du roi Philippe & son association au trône par le roi Henri, son père.*

Durant ces différends qui causèrent tant de troubles & de scandale dans la Province, le roi Henri associa son fils Philippe au trône & le fit couronner à Reims le jour de la Pentecôte de l'an 1059, dans une nombreuse assemblée des principaux prélats & seigneurs du royaume. Leurs[4] noms ont passé jusques à nous; mais on n'y trouve ni le comte de Toulouse, ni aucun évêque ou seigneur de Languedoc. Il paroît cependant que Philippe fut reconnu sans

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXI. — Voyez tome IV, *Note* XXXV.
[2] *Ibid.*
[3] Voyez tome IV, *Note* XXXV.
[4] Duchesne, *Recueil des Historiens de France*, t. 4, p. 161 & suiv.

aucune difficulté dans cette province après la mort du roi son père, arrivée, suivant l'opinion commune, le 4 d'août de l'année suivante, ou peut-être un peu plus tard, car selon diverses chartes Philippe ne comptoit le commencement de son règne que depuis l'an 1061.

XLIII. — *Réforme du monastère de la Canourgue. — Ancienne noblesse du Gévaudan. — Origine de la ville de Marvéjols.*

Quelques actes du Gévaudan des années 1060 & 1061, datés simplement *régnant Notre-Seigneur Jésus-Christ,* pourroient faire croire que le roi Philippe I ne fut pas d'abord reconnu dans ce pays. Telle est l'union[1] que fit Aldebert premier du nom, évêque de Mende, de l'église de Saint-Martin de la Canourgue à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Cette église, située dans la viguerie de Banassac, avoit été autrefois fort célèbre, mais les désordres que la simonie causoit alors dans toute la chrétienté l'avoient réduite dans un état déplorable : ses biens étoient ou aliénés ou livrés à l'avidité des séculiers, ses titres égarés; & quoiqu'il fût constant qu'il y avoit eu anciennement une communauté, *on ignoroit si elle avoit été ou de moines ou de chanoines.* Nous n'avons en effet aucun monument certain de l'origine de cette église. On prétend[2] que les évêques du Gévaudan y avoient transféré leur siége après la ruine de l'ancienne ville de Javoux, qu'ils y résidèrent jusques au règne de Louis le Débonnaire & qu'ils s'établirent alors à Mende. On se fonde : 1° sur ce que l'église de Saint-Martin de la Canourgue possédoit anciennement les reliques des SS. Firmin & Frédol, évêques du pays; 2° sur le nom de la *Canourgue* (*Canonica*) qui marque, dit-on, que les chanoines de la cathédrale y avoient résidé avec leur évêque; mais ces raisons paroissent peu solides. 1° Quelques-uns des premiers évêques du Gévaudan peuvent avoir été inhumés à la Canourgue sans pour cela y avoir établi leur siége; il suffisoit qu'il y eût alors un monastère pour qu'ils en eussent fait le lieu de leur sépulture, ou qu'on y eût transféré leurs reliques dans la suite; 2° il n'est pas certain que l'ancienne ville de Javoux ne subsistât pas encore[3] au neuvième siècle, ou du moins après la mort des SS. Firmin & Frédol; il est d'ailleurs fort vraisemblable que le siége épiscopal fut immédiatement transféré de cette ville à celle de Mende[4]. Quant au nom de la *Canourgue,* les anciens moines de ce monastère peuvent s'être relâchés & s'être transformés en chanoines dans le dixième siècle, comme plusieurs autres; ou bien on y établit d'abord des chanoines, ce qui lui aura fait donner son nom. Éd. origin. t. II, p. 201.

Quoi qu'il en soit[5], la simonie y avoit fait des progrès si étonnans, que les seigneurs séculiers du voisinage s'étoient emparés des dignités & des canoni-

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. I, *instrum.* p. 23 & seq.

[2] L'Ouvreleuil, *Mémoire historique sur la ville de Mende,* p. 39 & suiv.

[3] Voyez tome II, *Note* XLII, n. 8.

[4] *Ibid.*

[5] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. I, *instrum.* p. 23 & seq.

cats & les avoient unis à leur domaine. Le prévôt & le doyen entre autres étoient deux gentilshommes mariés qui trafiquoient publiquement des droits de cette église. Aldebert de Peyre, évêque de Mende, issu d'une des plus anciennes familles du pays, vivement pénétré de ces désordres, tâcha d'y remédier & il fut heureusement secondé par Béranger-Richard, vicomte de Gévaudan. Ils firent consentir Deusdet, doyen de Saint-Martin de la Canourgue, Astrebald, qui en étoit prévôt, *ses fils* & les autres chanoines au nombre de huit, d'unir cette église à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille que sa régularité rendoit alors très-célèbre. Il est marqué dans l'acte d'union : 1° que l'abbé de Saint-Victor enverroit de ses religieux, avec un abbé, pour desservir le monastère de la Canourgue qui seroit à l'avenir sous la dépendance de cette abbaye ; 2° que l'abbé de la Canourgue ne seroit pas natif du pays situé entre le Tarn & l'Allier, c'est-à-dire du Gévaudan. L'acte est daté du 4 de juillet de l'an 1060, *Dieu Notre-Seigneur régnant dans le siècle des siècles.*

On voit par ce que nous venons de rapporter que le monastère de la Canourgue avoit alors titre d'abbaye ; il n'a depuis longtemps que celui de prieuré conventuel qui subsiste encore sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Victor. Il y a douze places monacales.

Cette union fut confirmée en même temps par trois seigneurs du Gévaudan, Hugues, Roger & Foulques, qui étoient frères & qui prenoient le surnom de Bonnefoy. Ils avoient donné deux[1] ans auparavant à l'abbaye de Saint-Victor deux églises & quelques biens situés *dans la viguerie de Banassac & le comté de Gévaudan,* du consentement de Bélisende & de ses fils Deusdet, Gaucelin, Pierre & Bernard qui tenoient d'eux ces églises en fief. Ces derniers prenoient le surnom de Canillac[2], suivant une autre donation qu'ils firent de l'église de Sainte-Marie de la Canourgue à la même abbaye, avec la liberté aux religieux d'acquérir les *fiefs de leurs vassaux.* Cet acte est daté d'Arles, *régnant Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Divers autres seigneurs du Gévaudan s'empressèrent de faire, vers le même temps, de pareilles donations à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. L'un d'entre eux lui donna une partie de Marvéjols, monument le plus ancien que nous connoissions de cette ville, à présent la seconde du Gévaudan. Elle est située sur la petite rivière de Coulange, vers les frontières du Rouergue & de l'Auvergne.

Roger & Bernard, son frère, fils du vicomte Richard, exercèrent[3] aussi en 1058 leur libéralité envers l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Le dernier, qui y prit l'habit monastique en 1061 & qui se dit[4] *fils de feu Richard, vicomte de Millau, & de la vicomtesse Rixinde,* lui donna alors quarante *métairies* (*mansos*) qui lui étoient échues par le partage qu'il avoit fait avec ses frères Béranger, Hugues, Raimond & Richard, lesquels consentirent à ce

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCVII.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome V de cette édition, Chartes & Diplômes, n. CCXV, la 5e charte citée sous ce numéro.

don. Il donna aussi à l'abbaye de Saint-Victor soixante autres métairies qui devoient lui revenir en cas que Hugues son frère mourût sans postérité, & qu'il lui avoit cédées à cette condition. Tous ces biens étoient situés dans le Rouergue; Bernard en avoit d'autres dans le Gévaudan dont la vicomté étoit dans sa maison. L'acte est souscrit par ces cinq frères & leur mère Rixinde. Richard, à l'exemple de son frère Bernard, embrassa[1] bientôt après l'état religieux à Saint-Victor de Marseille, dont ils furent successivement abbés. Nous aurons occasion de parler encore de ces deux frères qui parvinrent dans la suite aux plus éminentes dignités de l'Église.

XLIV. — *Fondation de la ville & du prieuré de Chirac, en Gévaudan.*

Aldebert, évêque de Mende, témoigna de son côté le cas qu'il faisoit de la régularité qui florissoit alors dans l'abbaye de Saint-Victor, par la fondation[2] qu'il fit conjointement avec Astorg de Peyre son frère, du monastère de Chirac, en Gévaudan, dédié sous l'invocation du Sauveur du monde. Il le mit sous la dépendance de cette abbaye, à condition que si le monastère de Chirac devenoit plus considérable dans la suite, l'abbé de Saint-Victor le feroit gouverner par un abbé. Nous ignorons si le cas arriva. Il paroît cependant que le monastère de Chirac n'a jamais été qu'un prieuré conventuel. Il n'y a plus de religieux depuis son union au collége des jésuites de Rodez qui le possèdent aujourd'hui. Aldebert, fils d'Astorg de Peyre, Guillaume, son frère, & plusieurs autres de leurs parens, souscrivirent à cette fondation. Le premier succéda dans la suite à Aldebert I, son oncle, dans l'évêché de Mende. Au reste le pape Urbain V, de la maison de Grisac, avoit embrassé la vie monastique dans ce monastère qui a donné l'origine à une petite ville du Gévaudan, située sur la rivière de Coulange, à une lieue au-dessous de Marvéjols vers la frontière du Rouergue.

Éd. origin. t. II, p. 202.

XLV. — *Union de l'ancienne abbaye de Troclar ou de Sainte-Sigolène en Albigeois, à celle de Saint-Victor de Marseille.*

L'ancien[3] monastère de Troclar ou de Sainte-Sigolène, en Albigeois, fut uni aussi vers le même temps à la congrégation de Saint-Victor de Marseille. Ses domaines étoient alors possédés par un seigneur séculier nommé Géraud-Amélius & par Vidian-Ermengaud, archidiacre de la cathédrale d'Albi, qui s'en disoit abbé & qui le faisoit desservir par quelques clercs, dont l'un se qualifioit prévôt. Il est marqué dans l'acte d'union daté de l'an 1062[4], « que ces deux « personnages, touchés du *décret du concile de Toulouse, auquel Hugues, légat* « *du pape Nicolas, avoit présidé,* & qui ordonnoit aux séculiers de restituer

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCL.
[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 24 & seq.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXIX.
[4] *Ibid.*

« les biens de l'Église qu'ils possédoient injustement, résolurent de remettre « ce monastère dans son ancien état; que dans ce dessein ils firent donation à « l'abbaye de Saint-Victor de deux églises fondées dans le comté d'Albi en un « lieu appelé *la Grave;* que dans l'une de ces églises, dédiée sous le nom de « sainte Sigolène, reposoit le corps de cette sainte, & que dans l'autre, qui « étoit sous l'invocation de S. Pierre, elle avoit passé sa vie à la tête d'une « *troupe de vierges.* » Ainsi cet acte nous donne la véritable situation[1] de l'ancien monastère de Troclar, en Albigeois, ignorée jusques à nos jours. Il paroît qu'il s'y étoit conservé une espèce de régularité; car Géraud & Vidian déclarent qu'ils font cette donation à l'abbaye de Saint-Victor, du consentement des clercs *& des autres religieux* qui desservoient les deux églises. Pascal II confirma cette union dans la suite. Les religieux de Saint-Victor de Marseille entretinrent depuis une communauté de religieux à Troclar ou à Sainte-Sigolène de la Grave, laquelle y a subsisté jusques au temps du pape Urbain V, qui unit ce prieuré au collége de Saint-Germain de Montpellier qu'il fonda pour des religieux de l'abbaye de Saint-Victor.

XLVI. — *Quatrième concile de Toulouse.*

On vient de voir que sous le pontificat de Nicolas II qui siégea depuis le commencement de l'an 1059 jusques au milieu de l'an 1061, on assembla un concile à Toulouse, dans lequel on dressa des canons contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. Ce concile, qui fut tenu vers l'an 1060 & qui fut le quatrième de cette ville, ne peut donc être le même, comme le croit un moderne[2], que celui qui y fut assemblé en 1056, puisque ce dernier fut tenu sous le pape Victor II. Au reste Hugues, qui y présida au nom & en qualité de légat de Nicolas II, ne paroît pas différent du saint abbé de Cluny de ce nom que ce pontife nomma en effet son légat dans une partie des Gaules[3] & qui, en cette qualité, présida en 1060 à un autre concile assemblé à Avignon.

XLVII. — *Fin de Pons, comte de Toulouse. — Seigneurs de l'Ile-Jourdain, comtes de Comminges, &c.*

Pons, comte de Toulouse, vivoit encore dans le temps de la tenue du quatrième concile de cette ville. C'est ce qui paroît entre autres par un acte[4] daté du *règne du roi Philippe, Pons étant comte palatin des Toulousains.* Suivant cet acte, quelques *chevaliers* qui possédoient le domaine d'un lieu où l'on voyoit les ruines de l'église de Saint-Lizier *dans le pays de Savès,* portion du Toulousain située à la gauche de la Garonne, donnent cette église, dans le dessein de la rétablir, à l'abbaye du Mas-Garnier.

[1] Voyez tome I, livre VII, n. LXXIX.

[2] Martène, *Ampl. Collect.* t. 1, p. 453.

[3] Pagi, ad ann. 1060, n. 40 & seq.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXII.

Aton-Raimond & Guillaume-Bernard *de la Ille,* ou de l'Ile-Jourdain, dans le diocèse de Toulouse, furent présens à cette donation. On a déjà remarqué ailleurs [1] que le premier avoit épousé une sœur de Pons, comte de Toulouse, & qu'il fut père de Raimond-Aton de qui descendent les seigneurs de l'Ile-Jourdain. Celui-ci est sans doute le même [2] que Raimond-Aton, lequel donna quelque temps [3] après, avec son fils, à l'abbaye de Lézat & à *Bernard, évêque,* son abbé, l'église de Saint-Paul dans le territoire de Bouconne.

Ce dernier acte est souscrit « par le comte Arnaud, Roger, son fils, Bernard, « évêque & frère du comte Arnaud, le comte Bernard-Odon, Raimond, comte « de Saint-Gilles, & Durand, évêque de Toulouse. » Les deux comtes Arnaud [4] & Bernard-Odon étoient de la même maison, & chacun d'eux possédoit une partie du Comminges, avec diverses terres situées aux environs de l'abbaye de Lézat. Quant à Bernard, évêque & frère du premier, il étoit abbé de ce monastère & vraisemblablement le même que l'évêque de Conserans de ce nom qui vivoit alors. Ce *comte Arnaud,* par un autre acte, prit [5] l'abbaye de Lézat sous sa protection, en présence de Bernard, évêque, & d'un autre *Bernard, évêque, son frère.* Comme on trouve dans ce temps-là un Bernard [6] évêque de Comminges, c'est sans doute le même que le premier des deux prélats dont on vient de parler. Enfin il est fait mention des mêmes comtes Arnaud & Bernard-Odon dans une donation [7] que Raimond-Aton de Spel ou d'Aspet dans le Comminges, fit vers le même temps à l'abbaye de Lézat & à Bernard, évêque, qui en étoit abbé. Éd. origin. t. II, p. 203.

Bernard-Odon, comte de Comminges, voulant [8] venger la mort du comte son père, que le comte d'Astarac avoit tué, fit bâtir le château de Benque situé vers les frontières du Toulousain. Il mourut vers l'an 1075 & fut inhumé dans le monastère de Peyrissas, situé au voisinage de ce château & dépendant de l'abbaye de Lézat. Il laissa cinq fils, Raimond, Bernard, Guillaume, Fortanier & Roger. Les quatre premiers prirent la qualité de comtes & possédèrent sans doute par indivis la portion du Comminges qui étoit échue à leur père. Bernard, le second, eut deux fils, Raimond & Bernard. Celui-ci recueillit, à ce qu'il paroît, la succession du comte, son père, de ses oncles & de tous les autres comtes de Comminges. Il est du moins certain que c'est de lui que descendoient les comtes de ce pays qui vivoient au milieu du douzième siècle. Quant à Roger, cinquième fils du comte Bernard-Odon, il étoit encore jeune lorsque son père l'offrit pour être religieux dans le monastère de Peyrissas, dont il fut ensuite abbé.

Durand, évêque de Toulouse, dont on vient de parler, avoit été élu [9]

[1] Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiae,* p. 535.

[2] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 32.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXII.

[4] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 32.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCVIII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[6] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 1093.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCVIII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLIII. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 32 & suiv.

[9] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 162.

en 1059. Il étoit auparavant abbé régulier de Moissac, abbaye qu'il conserva avec l'évêché de Toulouse pendant toute sa vie & à laquelle il fit des biens considérables. Il lui fit restituer[1] entre autres, peu de temps après son élévation à l'épiscopat, différens biens situés aux environs de Bioule en Querci; ce qui fut fait par un acte passé dans le vestibule de l'église de Saint-Sernin de Toulouse, en présence de *Pons, très-excellent comte, & d'Adhémar, vicomte de Toulouse,* &c. Il est marqué à la fin de cet acte que quelques vassaux de Raimond, vicomte de Caussade en Querci, donnèrent vers le même temps divers domaines à l'abbaye de Moissac.

Il est donc certain que Pons, comte de Toulouse, vivoit encore au commencement du règne du roi Philippe I, & comme nous savons d'ailleurs[2] que son fils Guillaume lui avoit déjà succédé en 1061, nous apprenons par là à peu près l'époque de sa mort. Ce prince, qui étoit âgé alors d'environ soixante-dix ans, fut inhumé dans l'église de Saint-Sernin de Toulouse, dans un tombeau de marbre blanc placé aujourd'hui auprès de celui de Guillaume Taillefer, son père, ainsi qu'on l'a dit ailleurs[3]. L'un des plus grands reproches qu'on puisse faire à ce prince, c'est d'avoir été peu scrupuleux sur le mariage, car on a déjà vu qu'il prit & répudia diverses femmes avec une égale facilité; mais on doit attribuer cette conduite aux mœurs corrompues de son siècle, où les répudiations étoient fort en usage parmi les princes & sembloient même autorisées. Il paroît du reste que Pons avoit de la religion : le concile de Toulouse de l'an 1056 parle de lui en termes honorables. Un ancien auteur[4] anglois, qui a ignoré son véritable nom, prétend que ce fut un prince extrêmement vif & agissant, qu'il rendit sa patrie recommandable par ses actions & qu'il la tira de l'obscurité où la paresse de ses prédécesseurs l'avoit laissée jusques alors. Nous avons parlé ailleurs de l'étendue de son domaine.

An 1061

XLVIII. — *Enfans de Pons, comte de Toulouse. — Guillaume IV, son fils aîné, lui succède dans ce comté. — Raimond de Saint-Gilles, le puîné, épouse l'héritière du marquisat de Provence.*

Éd. origin. t. II, p. 201.

Pons laissa en mourant trois fils & une fille d'Almodis de la Marche, sa dernière femme. L'aîné, appelé Guillaume, lui succéda dans le comté de Toulouse, dont il fut le quatrième comte de son nom, & dans ceux d'Albigeois & de Querci. L'ancien auteur[5] que nous venons de citer prétend que ce dernier comté échut en partage à Raimond, second fils de Pons, & quelques modernes[6] l'ont avancé après lui; mais il est certain que Raimond ne posséda le Querci qu'après la mort de Guillaume IV, comte de Toulouse, son frère. Il paroît seulement qu'il eut le comté de Saint-Gilles en partage[7]; car outre

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXIII.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXXII, n. 6.
[3] Voyez ci-dessus, livre XIII, n. clii, & aussi la *Note* placée au bas de la page.
[4] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.
[5] *Ibid.*
[6] *Description de la France,* part. 1, p. 239.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXXI.

qu'il en prit le nom, nous verrons bientôt qu'il étendoit son autorité de ce côté-là en 1065. Cependant, comme Pons avoit assigné[1], à ce qu'il paroît, le même comté de Saint-Gilles pour le douaire d'Almodis, sa femme, il est fort vraisemblable que Raimond n'en jouit que depuis la mort de cette princesse; ce qu'on peut appuyer sur le témoignage d'un auteur[2] du douzième siècle qui assure que ce prince n'eut d'abord aucune part à la succession de son père.

Le troisième fils de Pons, comte de Toulouse, fut nommé Hugues. Il survécut à son père & vivoit[3] encore en 1063. Il n'est plus ensuite fait mention de lui, & il y a lieu de croire qu'il mourut jeune & sans postérité. Quant à la fille de Pons, elle s'appeloit Almodis, comme sa mère, & elle épousa[4] quelques années après Pierre, comte de Melgueil ou de Substantion. Plusieurs modernes[5] prétendent que Pons eut deux autres filles, mais ils n'en donnent aucune preuve & il est certain qu'ils se sont trompés.

Guillaume & Raimond, fils aînés de ce prince, avoient dix-huit à vingt ans dans le temps de sa mort. Le premier se qualifie *comte de Toulouse* dans une donation[6] qu'il fit en 1061, du conseil de Foulques, évêque de Cahors, à l'abbaye de Moissac, de l'église de Cos en Querci, située sur l'Aveyron; preuve qu'il domina sur ce pays aussitôt après la mort de son père. L'autre épousa[7] quelque temps après sa cousine germaine, fille & héritière de Bertrand, comte de Provence, son oncle paternel, laquelle lui apporta ses droits sur la moitié de cette province. De là vient sans doute que les anciens historiens donnent à Raimond la qualité *de comte de Provence* du vivant du comte Guillaume IV, son frère. L'un d'entre eux[8] rapporte : « que les deux fils de Pons, comte de « Toulouse, furent nommés : l'un Raimond de Saint-Gilles & l'autre Guil- « laume de Toulouse; que le premier fut comte de cette ville & le second de « Provence. » Un autre historien du temps[9] donne à Raimond la qualité *de comte de Provence* (*Provincianus*) en 1080, longtemps avant la mort de Guillaume, son frère. Nous ignorons l'époque de celle de Bertrand, oncle paternel de Raimond de Saint-Gilles & père de sa première femme. Il paroît seulement[10] qu'il eut un fils nommé Raimond, qui mourut avant lui sans postérité ou du moins peu de temps après, & qui fut inhumé dans l'église de Saint-Sernin de Toulouse où l'on voit encore son tombeau. Au reste, Guillaume, comte de Toulouse, & Raimond de Saint-Gilles, son frère, furent en bonne intelligence avec Almodis, comtesse de Barcelone, leur mère, pendant tout le reste de la vie de cette princesse.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXI.
[2] *Acta Sanct. ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, part. 2 p. 215.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXIII.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 4.
[5] *Ibid. Note* XXII, n. 8.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXVII.
[7] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 20; *Note* XLI, n. 6 & seq.
[8] *Chronicon Malleac.* p. 210.
[9] Gaufridus Malaterra, *Hist. Sic.* l. 3, c. 22.
[10] Voyez tome IV, *Note* XLI. — Voyez livre XIII, n. CIII.

XLIX. — *Raimond-Bernard succède à Bernard-Aton III, vicomte d'Albi & de Nimes, son père, & épouse Ermengarde, héritière de Carcassonne. — Origine de la ville & des seigneurs de Mirepoix. — Évêques d'Albi, &c.*

On a déjà remarqué que la comtesse Almodis avoit une sœur nommée Rangarde qui avoit épousé Pierre-Raimond, comte en partie de Carcassonne & vicomte de Béziers & d'Agde. Celle-ci étoit déjà veuve au commencement de l'an 1061, comme il paroît par une donation [1] qu'elle fit alors, « avec Raimond, son gendre, & ses deux filles, Ermengarde, femme de ce dernier & « Adélaïde, à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières & à Frotard, son abbé, « de l'alleu de Tonnens sur la rivière d'Orb, auprès de Villeneuve, dans le « pays de Béziers, & de tout ce qu'y avoient possédé justement ou injustement Guillaume, vicomte de Béziers, Raimond-*Rogerii* (ou fils de Roger I, « comte de Carcassonne), la vicomtesse Garsinde (sa femme) & ses fils, Pierre « (mari de la même Rangarde) & Guillaume. » Frotaire, évêque de Nimes, oncle paternel de Raimond, gendre de Rangarde, & Guillaume, abbé de Caunes, furent présens à cette donation qui confirme ce que nous avons rapporté [2] ailleurs des descendans de Raimond, fils de Roger I, comte de Carcassonne, & de son mariage avec Garsinde, fille & héritière de Guillaume, vicomte de Béziers & d'Agde.

Éd. origin. t. II, p. 205.

La comtesse Rangarde ne fait aucune mention dans cet acte du comte Roger, son fils, quoique ce comte vécût encore alors. Nous avons en effet un acte [3] suivant lequel Roger & Raimond-Bataille, son frère, donnent *en alleu, le 23 de janvier de la seconde année du règne de Philippe* ou de l'an 1062, la moitié du château de Prouille & les deux tiers de celui de Mirepoix *à la comtesse Rangarde, fille d'Amélie, & au comte Roger, son fils, à cause du mal qu'ils leur avoient fait.* Ces deux seigneurs consentent en même temps que cette comtesse & le comte son fils obligent Pierre-Roger, leur frère, à leur céder le reste de ces deux châteaux dont ils lui firent hommage & qu'ils ne tenoient sans doute auparavant de personne. Ces deux châteaux étoient alors situés dans le diocèse de Toulouse; le premier dépend aujourd'hui de celui de Saint-Papoul & l'on y fonda depuis un célèbre couvent pour des religieuses de l'ordre de Saint-Dominique; l'autre a donné l'origine à la ville de Mirepoix, devenue épiscopale depuis le pontificat de Jean XXII. C'est le monument le plus ancien que nous ayons & de cette ville & de ses seigneurs.

An 1062

Raimond qui avoit épousé dès l'an 1061 Ermengarde, fille du comte Pierre-Raimond & de Rangarde de la Marche, sa femme, avoit succédé alors, à ce qu'il paroît [4], à Bernard-Aton troisième du nom, son père, dans les vicomtés d'Albi & de Nimes. Il est du moins certain que ce dernier étoit déjà décédé

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXVIII.
[2] Voyez tome IV, *Notes* XXII, n. 10.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXVII.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 15.

dans le mois de novembre de l'an 1062, comme nous le prouverons bientôt. Cela peut servir à fixer l'époque de l'élection de Frotard, évêque d'Albi, qui obtint cet évêché[1] *moyennant quinze chevaux de grand prix qu'il donna à Frotaire, évêque de Nimes & à Bernard, son frère, qui avoient coutume de recevoir une somme considérable pour l'intronisation des évêques d'Albi; en sorte que personne ne pouvoit obtenir cet évêché qu'en le recevant de leurs mains.* L'évêque Frotaire & le vicomte Bernard-Aton, son frère, avoient donc érigé l'évêché d'Albi en fief mouvant de leur domaine; nous en avons donné ailleurs d'autres preuves. On voit par là que Frotard, que nous croyons de la maison de Lautrec, parvint à cet évêché avant la fin de l'an 1062. Il succéda à Guillaume qui avoit été élu par une voie également contraire aux canons & qui siégeoit encore en 1054. Aussi Frotard fut-il traduit dans la suite comme simoniaque devant le pape Grégoire VII & déposé comme tel, ainsi que nous le verrons ailleurs.

Le vicomte Bernard-Aton, troisième du nom, ne paroît pas différent du *vicomte Bernard-Aton* qui souscrivit[2] à une donation de Raimond, comte de Pailhas, en faveur de Valence, sa femme. Ce vicomte laissa de Rangarde, son épouse, deux fils[3], Raimond-Bernard & Frotaire. Le premier prit le surnom de Trencavel, qui paroît n'avoir été d'abord qu'un sobriquet, mais qui passa cependant à sa postérité & devint un nom propre en la personne de quelques-uns de ses descendans. Il succéda à son père dans les vicomtés d'Albi & de Nimes qu'il posséda comme lui en commun avec Frotaire, évêque de Nimes, son oncle paternel. Il augmenta considérablement son domaine par son mariage avec Ermengarde, qui hérita bientôt après d'une partie du comté de Carcassonne, des vicomtés de Béziers & d'Agde & des autres biens de la branche aînée de la maison de Carcassonne. Nous ignorons quel fut le partage de Frotaire, fils puîné de Bernard-Aton III. Les anciens seigneurs de Castelvieil, château situé joignant les murs de la ville d'Albi, dont il forme comme un faubourg, descendoient peut-être de lui, car ils prenoient ordinairement le nom de Frotaire ou *Frotier,* qui leur servoit de surnom.

Frotaire, évêque de Nimes, & le vicomte Raimond, son neveu, jouissoient déjà par indivis, au mois de novembre de l'an 1062, du domaine de leur maison : preuve certaine que Bernard-Aton, père du dernier, étoit alors décédé. Nous avons en effet un acte[4] suivant lequel « les deux premiers, craignant « d'encourir l'excommunication dont le pape Nicolas II avoit frappé les simo- « niaques, & se sentant coupables d'avoir *ou vendu* ou injustement possédé « jusques alors diverses abbayes & autres biens ecclésiastiques, résolurent de « rétablir la régularité dans celle de Sorèze soumise à leur autorité. Ils la don- « nèrent dans cette vue à Durand, abbé de Saint-Victor de Marseille & à ses « successeurs, à condition qu'il y enverroit un abbé digne de gouverner, & « formé sur l'institut & *l'ordre* de Saint-Victor. » Deux seigneurs du pays,

Éd. origin. t. II, p. 206.

[1] Baluze, *Miscellanea,* t. 6, p. 432.
[2] *Marca Hispanica,* p. 1006.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 15.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXX.

lesquels occupoient sans doute une partie des biens de l'abbaye de Sorèze ou les tenoient en fief de l'évêque Frotaire & de son neveu, consentirent à cette donation & restituèrent les biens usurpés. Frotaire se réserva cependant une espèce de prééminence sur ce monastère, car il autorisa neuf ans[1] après l'élection d'un abbé. Il ne paroît pas cependant par ce dernier acte que l'abbaye de Sorèze fût alors sous la dépendance de celle de Saint-Victor, ce qui nous donne lieu de croire que leur union ne dura pas longtemps ; il ne nous reste là-dessus en effet d'autre monument que l'acte du mois de novembre de l'an 1062 dont on vient de parler, & qui sans doute n'eut pas son exécution.

Nous avons encore d'autres monumens qui prouvent que Frotaire, évêque de Nimes, jouit conjointement avec Raimond, son neveu, du domaine de leur maison : tels sont divers hommages[2] rendus à l'un & à l'autre pour les châteaux de Roquefort, sur la rivière de Sor dans le Toulousain, de Bérens, Cahusac, Montagut & Curvale en Albigeois, &c. Les seigneurs de Cadalen leur donnèrent aussi dans le dernier pays leur château *en alleu* & sans doute le reprirent ensuite en fief.

L. — *Autorité des comtes de Toulouse sur l'abbaye de Moissac.*

L'abbaye de Moissac, en Querci, étoit alors soumise, comme celle de Sorèze, à l'autorité d'un seigneur séculier. Gauzbert[3], qui s'en qualifioit *abbé laïque,* confirma au mois de juin de l'an 1063, entre les mains de Guillaume, comte de Toulouse, fils & successeur de Pons, l'union qui en avoit été faite à celle de Cluny. « Il déclare dans l'acte que si ce prince venoit à décéder sans en- « fans légitimes, ses frères Raimond & Hugues, *fils de Pons,* & les fils que « ces derniers auroient d'un légitime mariage, lui succéderoient l'un après « l'autre dans l'exercice de l'autorité qu'il leur accordoit sur cette abbaye, « pour y maintenir l'observance régulière, & que si la postérité *de ces comtes* « *palatins* venoit à manquer, leurs successeurs dans le comté de Toulouse « jouiroient du même pouvoir, sans préjudice de celui des abbés de Cluny. » Gauzbert supposoit, ce semble, par cette clause, qu'il y avoit une substitution dans la maison de Toulouse en faveur des mâles, à l'exclusion des filles. Nous ferons ailleurs usage de cette remarque.

An 1063

Il y avoit donc alors quatre abbés à Moissac, deux réguliers & deux séculiers. Les deux réguliers étoient Durand, évêque de Toulouse, qui en avoit le gouvernement immédiat, & S. Hugues, abbé de Cluny, qui en étoit comme le supérieur général ; les deux séculiers étoient Gauzbert, qui prenoit la qualité d'abbé laïque de ce monastère & qui eut des successeurs dans cette dignité, & Guillaume, comte de Toulouse, qui y exerçoit la principale autorité en qualité de comte de Querci & de seigneur suzerain. Ce prince se trouva sans doute à la dédicace de l'église de cette abbaye, qui se fit sur la fin de la même

[1] Baluze, *Miscellanea,* t. 4, p. 446.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXI.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXII.

année[1] par Durand, évêque de Toulouse, son abbé, qui l'avoit fait rebâtir & qui fut assisté dans cette cérémonie par Austinde, archevêque d'Auch, & six autres évêques d'Aquitaine ou de Gascogne.

LI. — *Lettre de Roger I, comte de Foix, à S. Hugues, abbé de Cluny.*

Roger I, comte de Foix, exerçoit sur les monastères de son domaine une semblable autorité, mais il ne s'en servit que pour y établir la réforme. Il écrivit entre autres, avec la comtesse Amica sa femme, à S. Hugues, abbé de Cluny, une lettre[2] pleine de religion pour lui donner, *du consentement volontaire du comte de Toulouse, le lieu de Saint-Antonin, appelé communément Frédelas, afin qu'il y établît l'ordre monastique.* On ne voit pas que les pieux desseins de ce comte aient été exécutés & que S. Hugues ait mis la réforme dans l'abbaye de Frédelas, aujourd'hui Pamiers. Ses domaines étoient encore en effet au commencement du siècle suivant[3] au pouvoir des comtes de Foix.

Outre le comté de ce nom, Roger I possédoit une portion de celui de Carcassonne dont[4] il fut le second comte de son nom. L'autre partie du Carcassés appartenoit à Roger III, son neveu à la mode de Bretagne & fils du comte Pierre-Raimond. C'est ce qu'on voit par un acte suivant lequel « le comte « Roger[5], *fils de Rangarde,* ou Roger III, promet *au comte Roger, fils de la « comtesse Garsinde,* ou à Roger II, de ne pas lui ôter la ville de Carcas- « sonne & ses dépendances, les châteaux de Saissac, de Capendu, d'Arsens, « d'Alayrac, Rustiques, Villalier & Couffoulens, ceux du Puy, de Cabaret, &c., « *l'évêché du comté de Carcassonne,* les abbayes situées dans son étendue avec « *leurs honneurs,* & enfin les autres évêchés, abbayes, villes, châteaux, alleux, « fiefs & droits que ce dernier possédoit ou qu'il acquerroit dans la suite *avec « son conseil.* Roger III promet de plus au comte Roger, fils de Garsinde, de « le laisser paisible possesseur de la *moitié de la justice du comté de Carcas- « sonne,* de le secourir envers & contre tous, excepté contre Guillaume, comte « de Toulouse, Raimond, frère de ce prince, *Pierre-Bernard, oncle* du même « Roger III, Rangarde, sa mère, & ses propres vassaux; de ne pas attenter ni « à sa vie, ni à ses membres, & de se déclarer enfin ennemi de ceux qui l'at- « taqueroient. » Cet acte, qui est très-intéressant, prouve la suzeraineté des comtes de Toulouse sur le comté de Carcassonne & nous fait comprendre que quoique Roger I, comte de Carcassonne, eût disposé par son testament[6] de tout ce comté en faveur de Raimond, son fils aîné, aïeul de Roger III, il changea néanmoins quelque chose à cette disposition; à moins que Bernard, son fils puîné & père de Roger I, comte de Foix, ne se soit emparé d'une

Éd. origin. t. II, p. 207.

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 865. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 161. — *Conciles,* t. 9, p. 1175.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXIV.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLV.

[4] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 19.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXIII.

[6] *Ibid.* n. CXXXVIII.

partie du même comté pendant la minorité de ses neveux, fils du comte Raimond, son frère. Quant à l'époque de cet acte qui n'est pas daté, on peut la fixer à peu près sur ce que d'un côté il est postérieur à la mort de Pons, comte de Toulouse, arrivée en 1061, & que de l'autre Roger III étoit déjà décédé en 1067. Ainsi, comme ce dernier étoit déjà majeur dès le mois d'avril de l'an 1064 & qu'il gouvernoit alors ses domaines par lui-même, il fit sans doute vers ce même temps ce traité avec Roger I, comte de Foix, son parent.

An 1064

Nous avons la preuve que Roger III, comte en partie de Carcassonne & vicomte de Béziers & d'Agde, administroit lui-même ses États au mois d'avril de l'an 1064, dans un[1] acte suivant lequel « Gonthier, évêque d'Agde, & Pons, « abbé, furent trouver alors ce comte & lui représentèrent que le monastère « de Saint-André, situé près des murs de cette ville, *qu'il leur avoit donné,* « étoit presque entièrement désert; que de tous les anciens biens qu'il possé- « doit autrefois & qui suffisoient pour l'entretien de trois cents religieux, il « restoit à peine de quoi en nourrir un seul, & que dans la vue d'y rétablir « l'ordre monastique, ils avoient engagé Durand, abbé de Saint-Victor de « Marseille & sa congrégation, à s'en charger, à cause de l'étroite amitié qui « étoit entre eux. Sur cela le comte Roger permit non-seulement à l'évêque « Gonthier & à l'abbé Pons de faire cette union, mais il l'autorisa de la ma- « nière la plus authentique, du consentement des principaux seigneurs & du « peuple du pays, de Rangarde, sa mère, & de Sybille, sa femme. » Roger III, comte de Carcassonne, étoit donc marié en ce temps-là, ce qui prouve encore qu'il avoit pris l'administration de ses domaines après avoir été quelques années auparavant sous la tutelle de la comtesse Rangarde, sa mère, ainsi qu'on l'a déjà vu. Au reste, l'abbé Pons, qui sollicita l'union de l'abbaye de Saint-André d'Agde à celle de Saint-Victor de Marseille, étoit sans doute abbé de la première, que le comte Roger III lui avoit donnée vraisemblablement en fief.

LII. — *Mort de Roger I, comte de Foix. — Pierre, son frère, lui succède en partie.*

Il y a lieu de croire que ce prince hérita ou prétendit hériter quelque temps après de l'autre moitié du comté de Carcassonne possédée par Roger I, comte de Foix, qui mourut sans enfans[2] avant l'an 1067. Peut-être étoient-ils convenus par quelque traité de se succéder l'un à l'autre, au défaut de descendans mâles, dans la partie du comté de Carcassonne que chacun d'eux occupoit; ce qu'il y a de vrai[3], c'est que d'un côté Roger III & ses héritiers prétendirent qu'après la mort de Roger I, comte de Foix, tout le comté de Carcassonne leur appartenoit, & que de l'autre Pierre, frère de ce dernier, ou du moins Roger, son neveu, lui succédèrent dans le comté de Foix, lequel passa à leur postérité. Ce comte Pierre, qui prend le surnom[4] de Bernard (*Petrus Bernardi*),

[1] Voyez t. V, Chartes & Diplômes, n. CCXXIV.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 19.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 43.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXLV.

c'est-à-dire fils de Bernard, & qui avoit eu, à ce qu'il paroît, le comté de Conserans en partage, est le même que Pierre-Bernard que Roger III appelle son oncle dans un acte dont on a déjà parlé; il l'étoit en effet à la mode de Bretagne. Éd. origin. t. II, p. 208.

LIII. — *Vœu de Bernard, comte de Bigorre, à Notre-Dame du Puy.*

Bernard, comte de Bigorre, qui étoit frère, à ce qu'il paroît, de Roger I, comte de Foix, mourut à peu près vers le même temps. Il entreprit, en 1062, avec Clémence, sa femme [1], un pèlerinage à l'église de Notre-Dame du Puy, où il convoqua à son arrivée l'évêque & les chanoines, se recommanda à leurs prières, & par un esprit de piété & de religion *se voua* avec son comté à cette église & s'engagea de lui payer tous les ans, pour marque de son dévouement, tant pour lui que pour ses successeurs, la somme de soixante sols morlanois, comme une espèce de cens. C'est là la véritable origine [2] de la prétendue mouvance du comté de Bigorre de l'église de Notre-Dame du Puy, sur quoi quelques auteurs [3] ont débité bien des fables. On croit [4] que Bernard Tumapaler, comte d'Armagnac, soumit vers ce temps-là son comté à la même église, & qu'à l'exemple du comte de Bigorre il s'engagea envers elle à lui payer une redevance annuelle. Artaud [5], comte de Pailhas [6], dans la Marche d'Espagne, & ses fils Artaud, Guillaume & Eudes, firent aussi quelques années après une donation à l'église du Puy. Tous ces actes prouvent que cette église étoit alors fort célèbre & qu'on y avoit une grande dévotion.

Bernard [7], comte de Bigorre, unit au mois de novembre de l'an 1064 le monastère des SS. Félix & Lizier à l'abbaye de Cluny, en présence de Durand, évêque de Toulouse, & de plusieurs autres évêques. On ne trouve plus depuis aucun monument de ce comte, qui gouverna son domaine avec beaucoup de prudence & de sagesse & qui décéda sans doute bientôt après. Il laissa [8] un fils, nommé Raimond, de Clémence, sa première femme, & une fille, appelée Béatrix [9], d'Étiennette qu'il épousa en deuxièmes noces après l'an 1062. Raimond, son fils, lui succéda dans le comté de Bigorre & mourut sans enfans. Il paroît [10] qu'il eut quelque différend avec Arnaud III, comte de Comminges, qu'il ravagea son domaine & qu'il en fit ensuite réparation. Suivant cet acte le même Arnaud avoit [11] un frère nommé Roger, alors moine de Lézat. Béatrix,

[1] Marca, *Histoire de Béarn,* p. 810. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 226.

[2] Marca, *Histoire de Béarn,* p. 807 & suiv.

[3] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy,* 3e éd. p. 287, 406 & suiv.

[4] Marca, *Histoire de Béarn,* p. 809.

[5] Voyez sur Artaud, comte de Pailhas, & son fils de même nom, une charte de l'année 1076, par laquelle ils reconnaissent l'un & l'autre les torts qu'ils ont eus envers le monastère de Saint-Michel de Cuxa & cherchent à les réparer. — *Marca Hispanica,* append. n. 288, & tome V, *Catalogue des actes relatifs à l'abbaye de Cuxa.* [E. M.]

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXIV.

[7] Baluze, *Miscellanea,* t. 6, p. 478 & seq. — Mabillon, ad ann. 1064, n. 65.

[8] Marca, *Histoire de Béarn,* p. 809 & suiv. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 16.

[9] *Ibid.*

[10] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLI.

[11] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 32 & suiv.

fille de Bernard, comte de Bigorre, épousa en 1078 Centule, vicomte de Béarn, & hérita de ce comté après la mort de son frère arrivée avant le mois d'avril de l'an 1080. C'est ainsi que finit cette branche de la maison de Carcassonne.

LIV. — *Mort de Roger III, comte de Carcassonne. — Ermengarde, sa sœur, lui succède dans la plus grande partie de ses domaines.*

Roger III qui en étoit le chef en qualité de descendant de Raimond, fils
An 1065 aîné du comte Roger I, confirma, au mois de juin de l'an 1065, en faveur de la cathédrale de Béziers, la donation[1] que le comte Pierre-Raimond, son père, avoit faite à cette église en 1043. Il ne survécut pas longtemps, & nous verrons bientôt qu'il étoit décédé en 1067[2]. Comme il n'avoit pas d'enfans de Sybille sa femme, il fit Ermengarde, sa sœur, sa principale héritière[3] & elle lui succéda en effet dans la plupart de ses domaines qui comprenoient entre autres les comtés de Carcassonne & de Razès, & les vicomtés de Béziers & d'Agde qu'elle apporta dans la maison de Raimond-Bernard, son mari, vicomte d'Albi & de Nimes. Cette maison devint ainsi la plus puissante de la Province, après celle des comtes de Toulouse, qui vers le même temps réunit à son domaine les biens de la branche de Rouergue par la mort de Berthe, comtesse de ce pays & marquise de Gothie, ce qu'il faut reprendre de plus haut.

LV. — *Mort de Berthe, comtesse de Rouergue, marquise de Gothie, &c.*

On a déjà remarqué que cette princesse, qui avoit épousé dès l'an 1051 Robert, fils aîné de Guillaume V, comte d'Auvergne, hérita dès l'an 1059 de tous les domaines qui avoient appartenu au comte Hugues, son père, & que le premier se qualifioit[4] alors comte de Rouergue. Nous apprenons de plus, par une lettre que le pape Nicolas II écrivit[5] à Robert, que ce comte dominoit sur le Rouergue au nom de sa femme à la fin de la même année ou au commencement de la suivante. Ce pape l'exhorte par cette lettre à restituer au monastère de Saint-Amand de Rodez les biens que Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun, auquel ce monastère étoit soumis, avoit engagés[6] en 1028 au comte Hugues, père de Berthe. Walleran, abbé de Saint-Vannes, parent de Robert,
Éd. origin. t. II, p. 209 qui avoit sollicité cette lettre & qui s'en étoit chargé, mourut[7] à son retour de Rome avant que de l'avoir rendue, le 26 de juin de l'an 1060. Elle nous apprend que ce comte, dans un voyage qu'il avoit fait peu de temps auparavant à Rome, s'étoit ouvert au pape Nicolas II du dessein qu'il avoit formé d'abandonner le siècle, dessein qu'il n'exécuta pas.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXV.
[2] *Ibid.* n. CLXXXVIII.
[3] *Ibid.* n. CCXLVII.
[4] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 57.
[5] Hugues de Flavigny, *Chronicon.* — Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. 2, p. 193.
[6] Labbe, *Bibl. nova manuscr.* t. 2, p. 183.
[7] Mabillon, *Annal. ordinis sancti Benedicti*, ad ann. 1060, n. 74.

Robert posséda donc dès l'an 1059, au nom de Berthe, sa femme, le marquisat de Gothie, les comtés de Rouergue, de Narbonne, de Gévaudan & les autres domaines qui avoient appartenu à Hugues, père de cette princesse, qui fut son héritière. Nous avons en effet divers monumens qui nous apprennent que Robert & Berthe, sa femme, dominèrent conjointement sur ces différens pays depuis cette année jusques en 1065.

Tel est le consentement qu'ils donnèrent[1] en 1060 ou 1062 avec Pierre, évêque de Rodez, au rétablissement du monastère de Saint-Pierre de Clairvaux en Rouergue, situé *entre les châteaux de Panat & de Cassaignes*. Nous trouvons encore que Deusdet, abbé laïque ou séculier de Vabres, unit[2] cette abbaye à la congrégation de Saint-Victor de Marseille, *du consentement de son maître & de son seigneur Robert, comte de Rouergue & d'Auvergne, de sa femme Berthe & de la comtesse Richarde, aïeule de celle-ci*. L'acte est daté *du bourg ou village de Saint-Gilles, un mardi* 12 *de juin de l'an* 1062, *indiction* XIV, *épacte* XXVI, *le dix-neuvième jour de la lune*. L'indiction, la lettre dominicale, l'épacte & le jour de la lune, qui conviennent parfaitement ensemble, font voir qu'il y a faute dans l'année de l'Incarnation & qu'il faut lire 1061 au lieu de 1062.

On doit dire la même chose d'un autre monument[3] daté du mois de novembre de l'an 1062, *indiction* XIV, suivant lequel le même Deusdet s'étant rendu à l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, « où S. Hugues, abbé de Cluny, « présidoit à une assemblée capitulaire, donna à cet abbé & à ses successeurs « l'abbaye de Vabres, *avec l'agrément de Robert, comte d'Auvergne, de Pierre-* « *Béranger, évêque de Rodez, & des comtesses Richarde & Berthe,* pour la faire « gouverner *régulièrement* sous son autorité par Durand, moine de Cluny, « abbé de Moissac & évêque de Toulouse, suivant les usages de Cluny. » Deusdet déclare qu'il fait cette donation tant pour la rémission de ses péchés que de ceux de ses parens, *qui, par des traités simoniaques, avoient auparavant acheté l'abbaye de Vabres dont ils avoient été abbés*. L'union de ce monastère à la congrégation de Cluny n'eut pas lieu & il fut agrégé à celle de Saint-Victor de Marseille, suivant le premier projet. C'est ce que nous apprenons d'une lettre[4] que Durand, abbé de Saint-Victor, étant malade, écrivit au comte Robert pour l'informer que, conformément à sa demande, il envoyoit quelques-uns de ses religieux à Vabres afin de procéder à l'élection d'un abbé, avec promesse, s'il revenoit en santé, d'aller, selon ses ordres, le joindre à Narbonne au mois de septembre suivant. Durand, abbé de Saint-Victor, mourut bientôt après au mois de novembre de l'an 1064. On doit inférer de là : 1° que cette union fut consommée vers le milieu de la même année ; 2° que Robert dominoit alors à Narbonne, au nom de Berthe, marquise de Gothie, sa femme. Du reste, l'union de l'abbaye de Vabres à la congrégation de Saint-Victor de

[1] Mabillon, ad ann. 1062, n. 123

[2] *Ibid.* n. 124. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 57 & seq.

[3] Aymar du Peyrat, *Chronicon.* — Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 52.

[4] Martène, *Ampl. collect.* t. 1, p. 457.

Marseille subsista [1] jusques au commencement du quatorzième siècle que ce monastère fut érigé en évêché.

Enfin *le comte Robert & Berthe, sa femme*[2], *fille de Hugues, comte de Rouergue,* voulant rétablir l'observance monastique dans l'abbaye de Saint-Amand de Rodez où elle étoit entièrement déchue, soumirent ce monastère à la même abbaye de Saint-Victor & le donnèrent à Bernard qui en étoit abbé. C'est ce que nous apprenons d'un ancien monument où il est marqué que cette union ne fut exécutée que plusieurs années après, *à cause des guerres qui s'élevèrent dans le Rouergue.* Il est aisé de conclure de là que Berthe vivoit encore en 1065, puisque Bernard ne fut élu [3] abbé de Saint-Victor de Marseille qu'au mois de mai de cette année; & comme il est certain que cette comtesse étoit déjà décédée au mois de décembre de l'an 1066, ainsi qu'on le verra bientôt, cela nous donne à peu près l'époque de sa mort. Cette mort arriva, selon les apparences, après celle de la comtesse Richarde, son aïeule, de laquelle nous n'avons plus rien après l'an 1061.

LVI. — *Robert II, comte d'Auvergne, épouse en secondes noces Judith de Melgueil. — Il dispute au comte de Toulouse & à Raimond de Saint-Gilles, son frère, la succession de Berthe, sa première femme.*

Éd. origin. t. II, p. 210.

Robert, comte d'Auvergne, se remaria bientôt après & il avoit déjà épousé en secondes noces[4] dès l'an 1069 Judith, fille [5] de Raimond I, comte de Substantion ou de Melgueil & de Béatrix, & non pas de Pierre, comte de Melgueil & d'Almodis, comme le prétend un historien moderne[6]. Judith devint veuve en 1095 du comte d'Auvergne, auquel elle survécut longtemps, comme il paroît par une donation [7] qu'elle fit en faveur de l'abbaye de Cluny & de Pons, *son neveu, qui en étoit abbé* & qui ne fut élu qu'après l'an 1109. Elle [8] prit ensuite l'habit religieux dans le monastère de Saint-Pierre de Cornillon au diocèse de Grenoble, où l'on croit qu'elle fut inhumée & où son anniversaire est marqué au dernier jour d'avril.

Berthe, comtesse de Rouergue & marquise de Gothie, décéda sans postérité. Un de nos généalogistes [9] prétend que se voyant sans enfans elle donna le comté de Rouergue, vers l'an 1064, à Guillaume IV, comte de Toulouse, son cousin, ce qui fit, ajoute-t-il, que Raimond, frère de ce dernier, prit ensuite le titre de comte de Rouergue; mais on n'a aucune preuve de cette disposition & il est plus vraisemblable que Berthe mourut *ab intestat* & que ces deux frères, qui recueillirent enfin toute sa succession, fondèrent leur droit sur la

[1] *Gallia Christiana,* nov. ed. t. 1, *instrum.* p. 109.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVII.
[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 684.
[4] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 50, & t. 2, p. 49.
[5] Voyez tome IV, *Note* XXXV, n. 1.
[6] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 50, & t. 2, p. 49.
[7] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 4, p. 1134 & seq.
[8] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 54, & t. 2, p. 59.
[9] Le P. Ange, *Hist. généal. des pairs de France,* t. 2, p. 635.

proximité du sang & peut-être encore sur quelque substitution réciproque faite entre leurs ancêtres. Berthe descendoit en effet en ligne droite d'Ermengaud [1], comte de Rouergue & marquis de Gothie, fils puîné d'Eudes, comte de Toulouse; ainsi elle étoit parente au quatrième degré de Guillaume IV, comte de cette ville, & de Raimond de Saint-Gilles, son frère.

Il paroît cependant que ces deux princes ne furent pas d'abord paisibles possesseurs de tous les domaines qui avoient appartenu à Berthe; que Robert, comte d'Auvergne, mari de cette princesse, leur disputa sa succession & tâcha de se maintenir du moins dans la possession du Rouergue & du Gévaudan; & que c'est ce qui causa les guerres qui s'élevèrent dans le premier de ces pays aussitôt après la mort de cette princesse & qui ne finirent [2] que vers l'an 1079. Il est vrai que nous ne voyons pas, depuis cette mort, que Robert se soit qualifié comte de Rouergue comme auparavant & qu'il ait exercé quelque autorité sur ce pays; mais il est certain qu'il prit depuis le titre de comte de Gévaudan : or, comme ce dernier comté étoit du domaine [3] de Berthe, & que Raimond de Saint-Gilles le posséda dans la suite en qualité d'héritier de cette princesse, nous ne doutons pas que le comte d'Auvergne ne le lui ait disputé avec les autres pays qui avoient appartenu à sa femme, & que cela n'ait occasionné entre eux une guerre dont le Rouergue fut le principal théâtre.

LVII. — *Raimond de Saint-Gilles succède aux domaines de la branche de Rouergue.*

Au reste, il y a lieu de croire que Raimond de Saint-Gilles soutint seul cette guerre contre le comte d'Auvergne. Nous voyons du moins qu'il recueillit presque toute la succession de Berthe, que Guillaume IV, comte de Toulouse, son frère, lui céda sans doute par quelque traité particulier. Raimond se qualifia [4] en effet, depuis l'an 1066, comte de Rouergue, de Narbonne, de Nimes, &c., comtés dont cette princesse avoit hérité de son père. Raimond de Saint-Gilles fit par là revivre en sa personne le titre de comte de Rouergue affecté à la branche cadette de sa maison, & il le prit ordinairement dans la suite jusques à son avénement au comté de Toulouse. Ce n'est donc pas par usurpation, comme quelques auteurs ont voulu le faire entendre, que ce prince se rendit maître du Rouergue [5] & des autres domaines qui avoient appartenu à la comtesse Berthe, mais par un droit légitime qu'il avoit à sa succession.

C'est peut-être en qualité d'héritier de cette princesse que Raimond étendoit au mois d'août de l'an 1065 son autorité sur l'Uzège. Ce prince étant alors [6]

[1] Voyez tome IV, *Note* VIII.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVII.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXVI, numéros 6, 7 & suiv.

[4] Voyez tome V. Chartes & Diplômes, n. CCXXIX, CCXXXI, CCLII, CCLXVI, CCLXXV, &c.

[5] *Ibid.*

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXVI.

dans le monastère de Saint-Saturnin sur le Rhône, aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit, donna à S. Hugues, abbé de Cluny, l'abbaye de Goudargues située dans ce pays, laquelle avoit été soumise anciennement à celle d'Aniane. Raimond fit cette donation pour le bien de son âme, de ses prédécesseurs, de son père & de sa mère, *de son frère & de sa sœur, &c.*, & céda en même temps à l'abbaye de Cluny *toutes les coutumes justes ou injustes dont ses prédécesseurs ou lui-même avoient joui jusques alors sur le monastère de Goudargues.*

Éd. origin. t. II, p. 211.

An 1066

Raimond de Saint-Gilles avoit succédé dès le mois de novembre de l'an 1066 dans la plupart des domaines qui avoient appartenu à la comtesse Berthe, sa cousine; preuve que cette princesse étoit alors déjà décédée. C'est ce qui paroît par un [1] acte suivant lequel *Almodis, comtesse par la grâce de Dieu, & Raimond, son fils, très-noble comte de Rouergue, de Nimes & de Narbonne, donnent pour le soulagement du comte Pons*, pour la rémission de leurs péchés & le salut de leurs vassaux, l'abbaye de Saint-Gilles à S. Hugues, abbé de Cluny & à ses successeurs. Almodis & son fils Raimond se réservent en même temps les usages & les coutumes qu'ils avoient sur le domaine de cette abbaye, avec promesse de ne plus vexer dans la suite ni l'abbé ni les religieux dont ils laissent la conduite & le gouvernement aux abbés de Cluny, qui, ajoutent-ils, auront autorité sur eux, conformément à la règle de Saint-Benoît. Ils déclarent enfin que l'abbaye de Saint-Gilles est *un alleu de Saint-Pierre, qu'ils tenoient de la libéralité du pape de Rome* & qu'ils donnent à l'abbé Hugues, *sauf la fidélité à l'Église romaine & au pape,* & à condition de payer à cette Église un cens annuel de dix sols. Cet acte fut passé dans l'église de Saint-Bausile, près de Nimes, en présence de Raimbaud, archevêque d'Arles & vicaire de l'Église romaine, des évêques Durand de Toulouse, Hugues d'Uzès, Rostaing d'Avignon & Bertrand de Maguelonne, des abbés Bernard de Saint-Victor de Marseille, Frotard de Saint-Pons de Thomières & Bernard de Vabres; de Pons-Gérard, vicomte de Girone, de Guillaume de Sabran & d'Emenon, son frère, de Rostaing de Posquières, de plusieurs autres seigneurs séculiers & en dernier lieu *d'Adèle, comtesse de Substantion, qui y donna son approbation & son consentement* (*volente & laudante*). On voit par là : 1° que l'union de l'abbaye de Saint-Gilles à la congrégation ou ordre de Cluny fut faite dans une assemblée provinciale tenue dans le monastère de Saint-Bausile de Nimes; 2° que Bertrand, évêque de Maguelonne, avoit succédé dès lors à Arnaud, son prédécesseur immédiat, & qu'ainsi le dernier n'a pas occupé ce siége jusques en 1078, comme on le prétend [2]; 3° que Raimond, comte de Substantion ou de Melgueil, étoit alors décédé & que Pierre [3] son fils & Béatrix sa femme lui avoient succédé sous la tutelle ou administration de la comtesse Adèle, sa mère [4].

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXI.

[2] Voyez tome IV, *Note* LXIII, Évêques de Maguelonne.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 3 & 4.

[4] Voyez A. Germain, *Maguelone sous ses évêques & ses chanoines; étude historique & archéologique, d'après les documents originaux, avec pièces justificatives inédites, &c., &c.* Montpellier, 1869. 1 vol. in-4°.

LVIII. — *Pierre, comte de Substantion, épouse Almodis de Toulouse.*

Ce dernier épousa[1] vers le même temps Almodis, fille de Pons, comte de Toulouse & d'Almodis de la Marche, sa femme, & sœur de Guillaume IV, comte de cette ville, & de Raimond de Saint-Gilles. Il est fort vraisemblable qu'Almodis, comtesse de Barcelone, mère de ces deux princes, qui jouissoit alors, ainsi qu'on vient de le voir, du domaine de Saint-Gilles, en donna une partie à Almodis, sa fille, en la mariant au jeune comte de Substantion, & que c'est pour cette raison qu'Adèle, aïeule de ce comte, consentit à l'union de l'abbaye de Saint-Gilles à l'ordre de Cluny : il ne paroît pas d'ailleurs que cette abbaye ait jamais été soumise à l'autorité des comtes de Substantion. Du reste, comme Almodis, mère de Raimond de Saint-Gilles, possédoit alors conjointement avec lui le domaine de Saint-Gilles, nonobstant le mariage qu'elle avoit contracté avec le comte de Barcelone du vivant de Pons, comte de Toulouse, son mari, c'est une preuve que ce dernier lui avoit assigné ce même domaine pour son douaire.

LIX. — *Almodis, comtesse de Barcelone, fait un voyage à Toulouse. — Guillaume IV, son fils, épouse Mahaud ou Mathilde en premières noces.*

Le mariage d'Almodis de Toulouse avec Pierre, comte de Substantion, fut sans doute un des principaux motifs qui engagèrent la comtesse de Barcelone, mère de cette princesse, à faire un voyage en deçà des Pyrénées. Elle se rendit peu de temps après à Toulouse, où elle confirma[2], avec Guillaume, comte de cette ville, son fils, l'abbaye de Moissac & Durand, son abbé, dans la possession du lieu ou village de Saint-Pierre de Cuisines, que le comte Pons, son mari, avoit donné auparavant à ce monastère. On assure[3] que cette confirmation est de l'an 1067 ; elle est donc du commencement de l'année, puisque Almodis avoit rejoint[4] le comte de Barcelone, son mari, dès le mois de mars de la même année.

On établit depuis un prieuré conventuel ou monastère dépendant de l'abbaye de Moissac au village de Saint-Pierre de Cuisines, qui se trouvoit situé[5] alors hors des murs de Toulouse & qui est renfermé depuis longtemps dans son enceinte. Les comtes de Toulouse avoient coutume d'assembler dans l'église de ce prieuré, qui est paroissiale, les habitans de la ville quand ils avoient quelque affaire à leur proposer. Ce prieuré est uni depuis l'an 1607 à la Chartreuse de Toulouse qui en est voisine. Éd. origin. t. II, p. 212.

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 3 & 4.
[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXXII.
[3] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 122 & suiv. — *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 213 & suiv.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXVI.
[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 122 & suiv. — *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 213 & suiv.

Guillaume IV, comte de Toulouse, confirma[1] de nouveau cette donation en faveur de Hunaud, abbé de Moissac, de qui il reçut pour cela soixante sols. L'acte, qui fut passé en présence de Géraud, évêque de Cahors, est souscrit par la comtesse Mathilde, femme de ce prince. L'on conclut de là[2] qu'il l'avoit déjà épousée dès l'an 1067; mais cette nouvelle confirmation doit être postérieure, puisque Hunaud ne fut élu abbé de Moissac qu'à la fin[3] de l'an 1071. On n'a donc pas de preuve[4] que Guillaume fût marié avec Mathilde avant cette dernière année. Il est aussi fait mention[5] de cette comtesse dont on ignore la maison, dans une donation que Guillaume, son époux, fit avec elle & Isarn, évêque de Toulouse, en faveur de l'hôpital de Saint-Raimond.

LX. — *Accord entre Raimond de Saint-Gilles & l'archevêque de Narbonne.*

On voit, par ce que nous avons dit, que Raimond de Saint-Gilles avoit déjà pris possession du comté de Narbonne dès la fin de l'an 1066, en qualité d'héritier de Berthe, comtesse de Rouergue, sa cousine. Cela paroît d'ailleurs par un accord[6] qu'il fit vers le même temps avec Guifred, archevêque de cette ville, suivant lequel ce prince, qui se qualifie *comte de Rouergue,* « promet « d'aider ce prélat contre les évêques de la province qui s'étoient fait ou qui « se feroient sacrer dans la suite sans sa participation; de lui rendre les murs, « les tours & les forteresses de Narbonne, depuis la tour Carrée, près la porte « Royale, jusques à la porte Mauresque; d'obliger Raimond Béranger & ses fils, « de même que Garsinde, Bernard & l'évêque Pierre, ses fils, à les lui rendre « & à le laisser jouir de la moitié des péages, des lods, &c., hors de la ville, « lesquels appartenoient à l'archevêque suivant les diplômes de nos rois; de le « faire jouir paisiblement tant du siége archiépiscopal des SS. Just & Pasteur, « situé dans l'enceinte de Narbonne, que de tout ce qui appartenoit à l'arche- « vêque au dehors de cette ville; de lui donner en fief *par amitié* (*per druda-* « *riam*) la troisième partie de ce qu'il acquerroit *par les plaids* (*per placitum*) « dans l'étendue du comté de Narbonne, & enfin de faire ratifier cet accord « *par la comtesse sa femme.* » Par un autre acte, Raimond promit avec serment à Guifred de le laisser paisible possesseur de tout le domaine de son archevêché & de l'aider contre tous ceux qui s'y opposeroient. Il paroît certain que le traité que ce prélat & les fils de Béranger, vicomte de Narbonne, conclurent au mois d'octobre de l'an 1066 & dont nous parlerons bientôt, fut une suite de ces actes qui ne sont pas datés, ce qui nous fait connoître à peu près leur époque. On a encore une semblable[7] promesse sans date de Raimond de Saint-Gilles à Guifred, suivant laquelle il s'engage d'obliger *le vicomte Béranger,*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXII.
[2] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 121.
[3] Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 10.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLXVI.
[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 121.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLIV.
[7] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 27 & suiv.

Garsinde, sa femme & ses enfans, à laisser ce prélat paisible possesseur du domaine de l'archevêché de Narbonne.

Il y a lieu d'inférer de ces divers monumens que Béranger, vicomte de Narbonne, partageoit alors son autorité avec ses fils sur cette ville; il paroît d'ailleurs qu'il se démit avant sa mort de sa vicomté en leur faveur, ce qu'il faut reprendre de plus haut.

LXI. — *Béranger, vicomte de Narbonne, dispose de cette vicomté en faveur de ses fils, qui s'accordent enfin avec Guifred, archevêque de cette ville, & lui font hommage.*

Ce vicomte & sa femme Garsinde furent présens, lorsque au mois de mai[1] de l'an 1060, les exécuteurs testamentaires d'un nommé Raimond Udalgarii engagèrent aux chanoines de Saint-Paul de Narbonne, pour cent quarante sols de deniers de Narbonne, *le bourg qu'il avoit possédé dans le bourg de cette ville.* Le même vicomte & Garsinde, sa femme, donnèrent[2] quelques domaines en 1064 & 1065 au monastère de Saint-Michel de Montlaurès situé dans le diocèse de Narbonne, & au mois d'avril de l'an 1066, conjointement avec Raimond-Béranger, leur fils, un droit de pêche aux chanoines de Saint-Paul, en présence de Matfred qui en étoit abbé. Béranger ordonna en même temps par le dernier acte, que si quelqu'un venoit à envahir ce droit sur l'église de Saint-Paul, *un de ses proches, prince de Narbonne,* eût à le reprendre, moyennant douze deniers qu'il donneroit à cette église.

Comme ce vicomte, qui avoit déjà épousé Garsinde de Besalu dès l'an 1016, étoit fort âgé au mois d'avril de l'an 1066, cela le détermina sans doute à se démettre bientôt après de sa vicomté en faveur de ses fils. Il est certain en effet, d'un côté, qu'il vivoit encore au mois de février de l'an 1067, & que de l'autre, Bernard, son fils, prenoit la qualité de *vicomte de Narbonne* & exerçoit son autorité dans cette ville au mois d'octobre de l'année précédente. Nous avons la preuve de ce dernier fait dans l'accord[3] que le même Bernard fit alors avec Guifred, archevêque de cette ville, au sujet de leurs différends, par l'entremise de Raimond, comte de Saint-Gilles, de Raimond, comte de Besalu (ou plutôt de Cerdagne), des évêques Durand de Toulouse, Raimond d'Elne & Béranger de Girone, & enfin de Bernard de Minerve & de quatre autres seigneurs. L'archevêque se plaignoit de ce que le vicomte lui détenoit son siége archiépiscopal avec la moitié de la ville du côté du nord & les autres domaines de son église. Les arbitres adjugèrent au premier cette moitié de Narbonne qui s'étendoit depuis la porte Royale jusques à la porte Acaire (*Aquaria*), avec les murs & *le Capitole* situé du même côté, où l'on permit à l'archevêque[4] de

Éd. origin. t. II, p. 213.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXV, la 2e charte citée sous ce numéro.

[2] *Ibid.* n. CCXXVIII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXX. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 582.

[4] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc,* p. 582.

faire construire une porte, qu'on croit être celle qu'on nomma depuis *la porte Bisbale* ou épiscopale. Ils accordèrent de plus à ce prélat la moitié de la leude ou péage tant par terre que par eau, avec plusieurs autres droits, moyennant une somme qu'il paya *au vicomte Bernard-Béranger,* lequel lui prêta en conséquence serment de fidélité contre tous, excepté nommément contre *Raimond, comte de Saint-Gilles, son seigneur,* & Ermengaud de Casouls. Ce dernier, comme nous l'apprenons d'ailleurs[1], étoit seigneur de la tour Mauresque de Narbonne.

Un auteur[2], qui prétend que cet accord fut fait entre *Béranger,* vicomte de Narbonne, & Guifred, archevêque de cette ville, reprend Catel d'avoir dit que ce fut entre le vicomte *Bernard* & ce prélat; mais il est certain que Catel qui avoit vu l'acte n'a rien avancé que de conforme à la vérité[3]; or, comme il est constant, ainsi que le premier de ces deux auteurs en convient, que le vicomte Béranger vivoit encore après la date de cet acte, il s'ensuit qu'il se démit de la vicomté de Narbonne en faveur de ses fils Raimond & Bernard quelque temps avant sa mort. On a d'ailleurs[4] un pareil accord réglé par les mêmes arbitres, entre *Raimond-Béranger, vicomte de Narbonne,* & Guifred, archevêque de cette ville, auquel le même Raimond prêta serment de fidélité, avec promesse réciproque de se secourir contre leurs ennemis, excepté *contre Raimond de Saint-Gilles & Ermengaud de Casouls.*

Cette exception, & la part que Raimond de Saint-Gilles prit aux différends qui étoient entre l'archevêque & les vicomtes de Narbonne, ont donné lieu à un de nos historiens[5] de conjecturer que le prélat appela le comte en paréage pour la ville de Narbonne, conjecture absolument frivole; car il est constant que Raimond de Saint-Gilles tiroit son droit sur le comté de cette ville, de même que sur le marquisat de Gothie, de celui qu'il avoit à la succession de Berthe, comtesse de Rouergue, sa cousine, ce que cet auteur a ignoré. Il est vrai toutefois que Guifred, archevêque de Narbonne, & Raimond de Saint-Gilles furent toujours très-unis, & que c'est proprement à la protection du dernier que l'autre fut redevable de ce que les vicomtes de Narbonne reconnurent enfin sa suzeraineté, pour ce qu'ils possédoient dans cette moitié de la ville de Narbonne dont nos rois avoient donné le domaine aux prédécesseurs de ce prélat. Au reste, il paroît que Béranger lui-même fit hommage à l'archevêque Guifred pour cette moitié de Narbonne, ainsi que ses deux fils Raimond & Bernard.

On a en effet un acte[6] suivant lequel *Raimond, vicomte, fils de Richarde, fait hommage à Guifred, archevêque de Narbonne, comme à son seigneur,* pour la moitié de cette ville, depuis la porte Royale jusques à la porte Mauresque, &c. Sur quoi il est bon de remarquer que dans cet acte, qui est sans date, les

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXX, la 2e charte citée sous ce numéro.
[2] Besse, *Histoire de Narbonne,* p. 248, 259 & suiv.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXX.
[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 27.
[5] *Ibid.*
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXX, la 2e charte citée sous ce numéro.

 An 1066

copistes ont fait visiblement une faute sur le nom du vicomte de Narbonne, car on n'en trouve aucun du nom de Raimond qui ait été *fils de Richarde.* Il faut donc lire ou *Béranger, fils de Richarde,* ou *Raimond, fils de Garsinde;* cet hommage aura donc été rendu à Guifred, archevêque de Narbonne, en conséquence de l'accord de l'an 1066. Nous en trouvons[1] un semblable rendu vers le même temps à ce prélat par Pierre, troisième fils de Béranger & *de Garsinde,* qui aura eu par conséquent pour son partage une portion de la vicomté de Narbonne, & qui s'en qualifia en effet vicomte dans la suite. On a cru devoir entrer dans ce détail, tant pour l'importance de la matière que pour la tirer de l'obscurité où elle a été jusques ici. Éd. origin. t. II, p. 214.

LXII. — *Mort de Béranger, vicomte de Narbonne. — Domaine temporel des archevêques de cette ville.*

An 1067

Nous avons dit que Béranger, vicomte de Narbonne, vivoit encore au mois de février de l'an 1067 : c'est ce qu'on voit par un acte[2], suivant lequel « *le* « *vicomte Béranger* (& non pas Bernard, comme le suppose un auteur[3],) *& sa* « *femme Garsinde* donnent en engagement *à Raimond-Béranger, leur seigneur,* « *par la grâce de Dieu comte & marquis de Baroelone,* & à la comtesse sa « femme, un fief appelé Ozor qu'ils tenoient de lui, avec le château de Solterre, « pour la somme *de cent cinquante onces de mancuses*[4] *d'or de Barcelone du* « *poids de Narbonne,* que ce comte & cette comtesse leur avoient prêtée. » Cet acte est daté *du lundi 5 de février, la huitième année du règne du roi Philippe;* ce qui convient parfaitement, en comptant le commencement du règne de ce prince depuis son association au trône en 1059. « Il est souscrit par Raimond-« Béranger, Pierre-Béranger & Bernard-Béranger, fils du vicomte & de la « vicomtesse; Matfred, abbé de Saint-Paul, Guillaume de Montpellier, Pierre « Amélius *de la porte Royale* (*de porta regia*), &c. » Ce dernier avoit pris ce surnom d'une porte de Narbonne ainsi appelée, sur laquelle il y avoit une tour ou château qu'il tenoit sans doute en fief de l'archevêque ou du vicomte de cette ville.

Il paroît que Béranger, vicomte de Narbonne, vivoit encore au mois de mars de l'an[5] 1067. Il n'est plus ensuite fait mention de lui, & il mourut sans doute bientôt après dans un âge extrêmement avancé, après avoir possédé plus de cinquante ans cette vicomté, dont il avoit hérité de Raimond I, son père.

Quelques années avant sa mort, le pape Alexandre II lui écrivit[6] une lettre dans laquelle il le loue beaucoup d'avoir protégé les juifs qui demeuroient sur

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXX, la 2e charte citée sous ce numéro.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXIII.
[3] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 580.
[4] Voyez ci-après, p. 364.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXVII.
[6] *Conciles*, t. 9, p. 1154.

ses terres & d'avoir empêché qu'on ne leur ôtat la vie. Ce pontife écrivit, à ce qu'il paroît[1], dans les mêmes termes à Guifred, archevêque de Narbonne. Ce fut à l'occasion[2] d'une croisade qui se forma en France vers l'an 1065 contre les Maures d'Espagne, & durant laquelle les croisés firent mourir sans miséricorde tous les juifs qu'ils rencontrèrent sur leur route. Alexandre, qui désapprouva extrêmement cette conduite, marque dans sa lettre au vicomte de Narbonne la différence qu'il falloit mettre entre les juifs qui vivoient tranquillement dispersés en différens pays & les Sarrasins ou mahométans qui persécutoient les chrétiens. Nous apprenons par là que cette armée de croisés entra en Espagne du côté de Narbonne.

Comme Béranger, vicomte de cette ville, se qualifioit quelquefois *proconsul*, cela a donné lieu à un moderne[3], qui n'a pas compris que ce terme signifie vicomte dans les chartes des onzième & douzième siècles, de s'imaginer que Béranger avoit exercé l'autorité proconsulaire des anciens gouverneurs de la Narbonnoise du temps des Romains; qu'il avoit usurpé la seigneurie de Narbonne ou l'autorité comtale & même la ducale, & en un mot *qu'il tranchoit du souverain*. Cet auteur se contredit cependant, car il convient que du vivant du même vicomte, Hugues, comte de Rouergue, & après lui Raimond de Saint-Gilles, furent comtes particuliers de Narbonne. Toute la preuve qu'il donne de la prétendue usurpation de l'autorité souveraine par le vicomte de Narbonne, se réduit à quelques sermens que lui firent divers comtes & vicomtes de la Province & des pays voisins & qu'il qualifie *hommages;* mais ces sermens alors fort en usage entre les différens seigneurs ne sont que de simples promesses de s'entr'aider en cas de guerre, ou de se conserver réciproquement leurs domaines, ce qui n'emporte aucun vasselage[4]. Nous trouvons en effet de pareils sermens faits par les suzerains à leurs vassaux. Béranger n'eut donc dans Narbonne d'autre autorité que celle que les vicomtes ses prédécesseurs y avoient exercée. Ils s'y étoient emparés à la vérité d'une partie des droits régaliens, de même que les autres principaux seigneurs du royaume; mais ils reconnurent toujours la suzeraineté des comtes de Toulouse ou de Rouergue qui possédoient le marquisat de Gothie & le comté particulier de Narbonne, & nous n'avons aucune preuve que les vicomtes de cette ville aient jamais prétendu user d'un pouvoir absolu & indépendant.

Éd. origin. t. II, p. 215.

Il peut se faire aussi que Béranger ait empiété sur les droits de l'archevêque Guifred, & qu'il ait non-seulement refusé de reconnoître ce prélat pour son suzerain, pour ce qu'il possédoit dans le domaine de l'église de Narbonne, mais qu'il ait encore voulu dominer sur lui, & ce fut en effet, à ce qu'il paroît, la principale source des longs différends qu'ils eurent ensemble; mais enfin le vicomte & ses fils furent obligés de se soumettre à l'archevêque, de lui prêter serment de fidélité & de le reconnoître pour leur seigneur. C'est ainsi que

[1] *Conciles*, t. 9, p. 1154.

[2] *Ibid.* p. 1138. — Pagi, ad ann. 1062, n. 11; 1069, n. 19.

[3] Besse, *Histoire des comtes de Narbonne*, p. 233, 241, 249.

[4] *Ibid.*

l'archevêque Guifred & Raimond de Saint-Gilles partagèrent la suzeraineté sur la ville & le comté de Narbonne dont chacun posséda une partie : le premier en vertu de la donation que Pepin le Bref & les rois de France ses successeurs avoient faite à son église de la moitié des droits domaniaux de ce comté, & l'autre en qualité de comte particulier de Narbonne & de successeur des anciens ducs de Septimanie ou marquis de Gothie. Il faut remarquer cependant que, quoique Guifred fondât sa suzeraineté sur cette donation de nos rois, il paroît qu'il fut le premier archevêque qui en jouit; car nous ne trouvons pas que les vicomtes aient jamais rendu aucun hommage à ses prédécesseurs, mais depuis Béranger la plupart des successeurs de ce vicomte se reconnurent vassaux des archevêques pour ce qu'ils tenoient dans le domaine de l'église de Narbonne, nonobstant les nouveaux différends qui s'élevèrent entre eux & dont nous parlerons dans la suite.

LXIII. — *Partage entre Raimond & Bernard, fils de Béranger, vicomte de Narbonne. — Étendue de leur domaine.*

Béranger laissa à sa mort, de Garsinde de Besalu sa femme, trois fils: Raimond, Bernard & Pierre. Le dernier étoit évêque de Rodez depuis environ l'an 1052. Les deux autres, qui étoient mariés depuis longtemps & avoient des enfans, confirmèrent le partage que leur père leur avoit fait de son vivant, ou convinrent du moins d'un nouveau après sa mort. L'acte[1] qui en fut dressé est au nom de Bernard (quoique le puîné), lequel « céda à Raimond, son « frère, & à Bernard Pelet, fils de celui-ci : 1° la moitié de la ville de Narbonne, « des places, châteaux, tours & murailles, avec les usages, censives & autres « droits seigneuriaux qui en dépendoient; la moitié des juifs & du bourg, & « en un mot la moitié de tout ce que Raimond leur aïeul & sa femme Richarde, « Béranger leur père & Garsinde leur mère, avoient possédé à Narbonne, « ou d'autres pour eux; 2° la moitié de tous les usages, rentes & autres droits « qui avoient appartenu à leurs ancêtres, tant sur la mer que sur les étangs, « entre autres le droit de naufrage; 3° la moitié du droit qu'ils avoient dans « l'élection des archevêques de Narbonne; 4° la moitié de tous les fiefs, rentes « & seigneuries que leurs prédécesseurs avoient possédés ou par eux-mêmes ou « par d'autres dans le comté de Narbonne, à la réserve du château neuf & « de ses appartenances; 5° la moitié de tout ce qui avoit été au pouvoir de « Raimond leur aïeul, de sa femme Richarde, de Béranger leur père & de « leur mère Garsinde, dans les comtés de Béziers, Lodève, Albi & Nimes, « dans les lieux *de Beaucaire & d'Argence,* dans les comtés de Roussillon, « de Girone & de Razès, dans la châtellenie de Pierrepertuse, dans es comtés « de Carcassonne & de Gévaudan *& en l'évêché du pays,* & enfin dans le « comté de Rouergue. A la fin de l'acte Bernard déclare qu'en cas que Bernard

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 582.

« Pelet vînt à décéder sans enfans, il dispose de tout ce qu'il lui avoit donné « en faveur de Raimond, son frère, ou des autres enfans de ce dernier. »

LXIV. — *Origine de la ville de Beaucaire.*

Ce partage qui nous fait connoître l'étendue du domaine de Béranger, vicomte de Narbonne, est le plus ancien monument que nous trouvons où il soit parlé de Beaucaire, ville considérable, située à l'extrémité de la Province sur la rive occidentale du Rhône, dans le diocèse d'Arles, & dépendante pour

Éd. origin. t. II, p. 216.

le temporel de celui de Nimes. On peut aisément prouver[1] par là que cette ville n'est pas différente de l'ancien château d'Ugernum, que le même Béranger, vicomte de Narbonne, possédoit certainement. Il est fort vraisemblable que Pons, comte de Toulouse, après avoir assigné[2], vers l'an 1037, pour le douaire de Majore son épouse, la terre d'Argence qui comprenoit la ville de Beaucaire & qui, à ce qu'il paroît, faisoit partie du comté de Saint-Gilles, la donna ensuite en fief à Béranger, vicomte de Narbonne. Les[3] successeurs de celui-ci l'inféodèrent eux-mêmes aux seigneurs d'Anduze.

Les comtes de Toulouse tenoient ce pays des archevêques d'Arles, comme l'on voit par divers monumens, entre autres par un accord[4] que Raimond de Saint-Gilles fit vers l'an 1070 avec l'archevêque Aycard, suivant lequel il restitua à ce prélat l'église de Sainte-Pasque avec ses dépendances, à la réserve de ce qu'il avoit donné pour réparer *l'enceinte du château de Beaucaire*[5]. Raimond restitua[6] aussi par cet acte à la cathédrale d'Arles toutes les terres qu'elle avoit *à Argence,* telles que Raimbaud, archevêque de cette ville, les avoit possédées autrefois[7], la troisième partie du château de Foulques & la moitié de celui d'Albaron, *quand il en seroit le maître;* il promit enfin de rendre à l'archevêque Aycard la moitié de la leude ou péage qu'on exigeoit sur les bateaux qui montoient ou descendoient le Rhône, *s'il venoit à le recouvrer à Arles sur Bertrand, comte de cette ville, qui en jouissoit.* Nous concluons de ces dernières paroles : 1° que Raimond de Saint-Gilles dominoit ou prétendoit dominer du vivant de Guillaume, comte de Toulouse, son frère, sur la moitié de la Provence, qui par conséquent lui étoit échue pour son partage, ou pour mieux dire qu'il avoit eue par son mariage avec sa première femme; 2° qu'il avoit alors quelque démêlé avec le comte Bertrand, qui, sous le titre de comte d'Arles, possédoit l'autre moitié de cette province dont il avoit hérité[8] de Geoffroi, son père; 3° qu'enfin Raimond avoit des droits sur la basse Provence & qu'ainsi tout ce pays étoit encore alors possédé par indivis, tant par ce prince que par les descendans de Guillaume I, comte de Provence.

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXVIII.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXIX.
[3] *Ibid.* n. CCCCII.
[4] *Ibid.* n. CCLII.
[5] Voyez tome IV, *Note* XXXVIII, n. 5.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLII.
[7] Voyez tome IV, *Note* XLI.
[8] *Ibid. Note* XIV, n. 24 & suiv.

An 1067

Pour revenir au partage que firent entre eux les deux fils de Béranger, vicomte de Narbonne, la plupart des domaines que ce dernier avoit possédés dans les différens comtés énoncés dans cet acte, provenoient sans doute des dots que lui & ses ancêtres avoient reçues de leurs femmes. Les anciens vicomtes de Narbonne se seront alliés par conséquent avec les comtes de Rouergue, de Barcelone, de Girone, de Besalu & de Carcassonne, les vicomtes de Béziers, d'Albi, de Gévaudan, de Millau, &c.

LXV. — *Raimond II, vicomte de Narbonne, & ses enfans.*

Raimond, fils aîné de Béranger, vicomte de Narbonne, avoit trois enfans dans le temps de la mort de son père. Nous avons en effet un acte[1] suivant lequel « Raimond-Béranger avec ses fils Béranger *clerc,* & Bernard Pelet, & « sa fille Richarde, donne à Raimond-Bernard, vicomte (d'Albi & de Nimes), « à sa femme Ermengarde & à ses enfans, le château de Mèze avec ses dépen- « dances, ce qu'il avoit à Florensac, le village de Veirac, le château de Saint- « Pons de Mauchiens, & enfin toutes les autres terres qu'il possédoit ou qui « devoient lui revenir dans les diocèse & comté d'Agde, avec la liberté d'en « disposer à leur gré, supposé que lui ou ses descendans vinssent à acquérir « une portion de la ville de Narbonne. Il ajoute que si lui ou ses enfans re- « nonçoient à leur droit sur cette ville en faveur de Bernard-Béranger (son frère) « ou de ses enfans, il donneroit alors au vicomte Raimond-Bernard, à sa femme « ou à ses enfans deux cents onces d'or pur & reprendroit les biens qu'il « leur avoit donnés dans le comté d'Agde. Il s'oblige en même temps de ne « vendre ou engager ces biens qu'en faveur du même Raimond-Bernard ou de « ses proches, & qu'en cas que lui ou ses enfans vinssent à recouvrer dans la « suite une partie de Narbonne, ils restitueroient alors les mêmes terres du « comté d'Agde à Raimond-Bernard, à Ermengarde sa femme, à leurs enfans « ou à leurs plus proches, lesquels lui donneroient, ou à ses héritiers, deux « cents onces d'or. » L'acte est souscrit par divers seigneurs du pays & paroît avoir été dressé à Nimes. Il est marqué à la fin « que si le vicomte Raimond- « Bernard venoit à mourir, celui qui épouseroit Ermengarde, sa veuve, & « *posséderoit la ville de Bézİers,* seroit obligé de donner du secours à Raimond- « Béranger & à ses enfans, & que si Raimond-Bernard & Ermengarde, sa « femme, décédoient sans héritiers, tous ces domaines retourneroient aux en- « fans de Raimond-Béranger. » Éd. origin. t. II, p. 217.

Ce fut sans doute par une suite de cet accord que « le même Raimond- « Béranger, *fils de Garsinde,* promit[2] par serment au vicomte Raimond, *fils « de Rangarde,* & à la vicomtesse Ermengarde, sa femme, de les servir contre « tous, excepté contre Raimond, comte de Rouergue, Guillaume son frère, « comte de Toulouse, l'archevêque Guifred, le comte de Barcelone, *le comte*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLI.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLII.

« *de Carcassonne,* Frotaire, évêque de Nimes, Pierre de Minerve & ses pro- « pres vassaux, avec promesse de leur faire justice de ceux-ci. »

Ces deux actes sont sans date, mais il paroît qu'ils furent passés peu de temps avant ou après la mort de Béranger, vicomte de Narbonne, père de Raimond. Ils nous donnent lieu de conjecturer : 1° que ce dernier avoit épousé Garsinde [1], sœur aînée d'Ermengarde de Carcassonne & fille du comte Pierre-Raimond & de Rangarde de la Marche, sa femme, & que la même Garsinde étoit alors décédée puisqu'il n'en est rien dit dans l'acte. Il est certain, en effet, que les châteaux de Mèze, de Florensac, de Vairac, de Saint-Pons de Mauchiens, &c., avoient été [2] du domaine de Pierre-Raimond, comte de Carcassonne & vicomte de Béziers & d'Agde, père d'Ermengarde; ainsi il les aura donnés à Raimond-Béranger de Narbonne, pour la dot de sa femme; 2° que Béranger, vicomte de Narbonne, disposa de son vivant de cette vicomté en faveur de Bernard, son fils puîné, à l'exclusion de Raimond, son aîné [3], ou que s'il la leur partagea également durant sa vie, comme il est plus vraisemblable, Bernard s'en empara entièrement après sa mort. Raimond aura pris de là occasion d'avoir recours à la protection de Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes, son beau-frère, & d'Ermengarde, femme de ce dernier, pour rentrer dans la possession de la moitié de cette vicomté que Bernard, son frère, lui aura cédée enfin par le traité de partage dont on a déjà parlé. Au reste, on voit par la suite que le vicomte Raimond-Bernard demeura [4] paisible possesseur du château de Mèze & des autres domaines que Raimond-Béranger de Narbonne lui avoit donnés, & qu'il les transmit à ses descendans; preuve que ce dernier jouit paisiblement de son côté [5] de la moitié de la vicomté de Narbonne.

LXVI. — *Ermengarde de Carcassonne vend à Raimond-Béranger I, comte de Barcelone, ses droits sur les comtés de Carcassonne & de Razès.*

Le comte de Carcassonne que Raimond-Béranger excepte dans la promesse qu'il fit au vicomte Raimond-Bernard, n'est pas différent de Raimond-Béranger, fils de Raimond-Béranger premier du nom, comte de Barcelone, & d'Almodis, sa seconde femme. Ceux-ci avoient acquis alors depuis peu ce comté, avec celui de Razès, & la plus grande partie des domaines de la maison de Carcassonne : acquisition sur laquelle les comtes de Barcelone fondèrent dans la suite leurs prétentions sur une partie de la Province.

Pour mieux entendre ce fait important de notre histoire, que divers auteurs tant espagnols que françois ont enveloppé de beaucoup de fables faute d'avoir eu connoissance des actes originaux, il faut remarquer que les descendans de Roger I, comte de Carcassonne, étoient partagés [6] en trois branches en 1066.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLII.
[2] *Ibid.* n. CXCII.
[3] *Ibid.*
[4] *Spicilegium,* t. 9, p. 137. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLVIII.
[5] *Ibid.* CCLXXIII.
[6] Voyez tome IV, *Note* XXII.

An 1067

Le comte Roger III, arrière-petit-fils de ce prince par son père le comte Pierre-Raimond, étoit chef de la branche aînée & possédoit la plus grande partie du comté de Carcassonne, celui de Razès & les vicomtés de Béziers & d'Agde. Pierre & Bernard, ses cousins, fils de Guillaume, son oncle paternel, faisoient la seconde branche & avoient succédé à leur père dans une portion du même comté de Carcassonne. Enfin la troisième branche étoit celle des comtes de Foix, descendans de Bernard, fils puîné de Roger I. Roger III étant décédé sans enfans vers la fin de la même année, Ermengarde, sa sœur, femme de Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes, qu'il avoit faite[1] sa principale héritière, Adélaïde, son autre sœur & Rangarde de la Marche, sa mère, prétendirent recueillir toute sa succession. Il n'y avoit aucune difficulté pour les vicomtés de Béziers & d'Agde dont Roger III avoit hérité de Garsinde de Béziers, son aïeule maternelle; mais il y en avoit beaucoup[2] pour les comtés de Carcassonne & de Razès, & les autres domaines qui avoient appartenu à Roger I. Outre que ce dernier paroissoit les avoir substitués aux mâles de sa maison, par la défense qu'il avoit faite[3] à ses fils de ne les aliéner qu'en faveur l'un de l'autre, ceux-ci ou leurs descendans[4] avoient fait différens accords pour se succéder les uns aux autres au défaut d'hoirs mâles; ainsi il étoit fort à craindre que le comte de Foix ne disputât à Ermengarde ces deux comtés sur lesquels il avoit d'ailleurs[5] de grandes prétentions dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

Éd. origin. t. II, p. 218.

Dans ces circonstances Ermengarde & Adélaïde, sa sœur, prirent la résolution d'aliéner ces comtés en faveur de quelque prince assez puissant pour les protéger contre les entreprises de leurs cousins. Elles choisirent pour cela Raimond-Béranger premier du nom, comte de Barcelone, leur parent & leur allié. Ce prince étoit en effet petit-fils d'Ermessinde de Carcassonne, sœur du comte Raimond, aïeul paternel d'Ermengarde & d'Adélaïde, & il avoit épousé Almodis, sœur de la comtesse Rangarde, leur mère. Il paroît par la suite qu'Almodis, princesse fort ambitieuse, voyant que le comte de Barcelone, son mari, avoit un fils du premier lit qui devoit lui succéder dans ce comté, porta ce prince à faire cette acquisition en faveur du fils aîné qu'elle avoit de lui.

Ermengarde qui se portoit pour principale héritière de Roger III, son frère, & Raimond-Bernard, son mari, qui l'appuya dans toutes ses démarches, eurent une entrevue avec le comte & la comtesse de Barcelone, & passèrent un accord avec eux le 2 de mars de l'an 1067[6]. Suivant cet acte ils leur vendirent, pour la somme de onze cents onces d'or de monnoie de Barcelone, la ville de Carcassonne avec ses faubourgs (*burgos*), les droits de leude, de monnoie, de justice, de marché, de dîmes & de prémices, la vicomté de cette ville[7], l'évêché,

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXVII.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXII.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXVII.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXX.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.* n. CCXXXV.
[7] *Ibid.*

la cathédrale & leurs dépendances; l'abbaye de Sainte-Marie située dans un des faubourgs & toutes celles qui étoient dans les autres; le château de Coufoulens, le village de Casillac, les abbayes de la Grasse & de Saint-Hilaire; *tous les fiefs que le comte de Carcassonne tenoit, de quelque manière que ce fût, du comte de Toulouse dans le comté de Carcassonne; tous ceux que le comte Pierre-Raimond avoit tenus du comte de Toulouse dans le Carcassès & le Toulousain; & enfin tout le domaine que Roger, comte de Foix, ou ses vassaux, avoient possédé du vivant du comte Pierre-Raimond & de Roger, son fils.* Ce qui prouve : 1° que les comtes de Toulouse avoient encore la suzeraineté sur le comté de Carcassonne & que le comte de Barcelone, par l'achat qu'il en faisoit, devenoit vassal de ces princes; 2° qu'Ermengarde vendit non-seulement la portion du même comté qu'avoit possédée le comte Roger III, son frère, mais encore celle qui avoit appartenu à Roger I, comte de Foix, lequel avoit laissé des héritiers légitimes en la personne de Pierre, son frère, & des fils de ce dernier.

Le même jour le vicomte Raimond-Bernard & Ermengarde, sa femme, vendirent[1] au comte & à la comtesse de Barcelone, par un acte différent, « le comté « de Razès avec ses dépendances, *les deux châteaux de Razès,* tous les autres « châteaux de ce comté, les abbayes qui en dépendoient, avec leurs alleux, « dîmes, prémices, oblations des fidèles, &c., & enfin tous les droits seigneu- « riaux & le domaine *du comté & de la vicomté de Razès,* bornés, suivant « l'acte, par le comté de Narbonne au levant, ceux de Roussillon, de Conflant & de Cerdagne au midi, celui de Toulouse au couchant & enfin « celui de Carcassonne au nord. » Raimond-Bernard & Ermengarde, sa femme, vendirent ce comté *en alleu* au comte & à la comtesse de Barcelone, à qui ils donnèrent pouvoir *d'en disposer à leur gré,* ce qui semble supposer que les comtes de Toulouse ne jouissoient plus alors de leur ancienne suzeraineté sur ce pays. Pour la sûreté de cette vente, le vicomte & la vicomtesse donnèrent en otage deux[2] de leurs principaux vassaux qui se rendirent prisonniers à Girone.

Par un troisième acte[3], « le comte de Barcelone & Almodis, sa femme, don- « nèrent le même jour au vicomte Raimond-Bernard, à Ermengarde, sa femme, « & à leurs enfans, tous les domaines que le comte Pierre-Raimond, son fils « Roger & leurs vassaux avoient possédés *& tenus des comtes de Toulouse dans « les comtés de Carcassonne & de Toulouse,* à la réserve de la ville de Carcas- « sonne, de ses faubourgs & de ses églises; des terres qui devoient à ces dernières « des dîmes & des prémices, & enfin de l'évêché de Carcassonne. Ils convinrent « cependant que l'évêque de cette ville *seroit vassal de Raimond-Bernard* & lui « prêteroit serment de fidélité, sans préjudice de celui qu'il prêteroit aussi au « comte & à la comtesse de Barcelone, *& à Raimond, leur fils.* » Ainsi ce prélat devoit tenir à l'avenir son évêché en arrière-fief du comte de Barcelone & de

Éd. origin. t. II, p. 215.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXV, la 2e charte citée sous ce numéro.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXVIII.

[3] *Ibid.* n. CCXXXVII.

Raimond son fils [1], & ce dernier devoit succéder par conséquent à son père dans le comté de Carcassonne. Il est marqué de plus dans cet acte « que, supposé que « le nommé à l'évêché de Carcassonne donnât une somme pour l'obtenir, le « vicomte Raimond-Bernard, sa femme & ses enfans ne pourroient en aucune « manière prétendre la moitié de cette somme, » preuve sensible du progrès étonnant qu'avoit fait alors la simonie, puisqu'on ne rougissoit pas d'insérer de pareilles clauses dans les actes publics. Le comte & la comtesse exceptent encore de cette donation « les abbayes de la Grasse & de Saint-Hilaire, & la « vicomté de Carcassonne. Ils ajoutent qu'en cas qu'eux, leur fils Raimond & « leurs descendans vinssent à établir un vicomte dans cette ville, ce dernier « deviendroit alors vassal du vicomte Raimond & de sa femme & leur prête- « roit serment de fidélité, outre celui qu'il devoit prêter au comte & à la « comtesse *& à Raimond, leur fils;* en sorte que le vicomte de Carcassonne « tiendroit *la moitié* de cette vicomté du vicomte Raimond-Bernard & « d'Ermengarde sa femme, ou de leurs descendans, sans y comprendre toute- « fois la ville ni les faubourgs de Carcassonne, que le comte & la comtesse se « réservèrent. »

Ces derniers & leur fils Raimond « cédèrent en même temps au vicomte « Raimond-Bernard, à la vicomtesse sa femme & à leurs descendans, *l'abbaye « de Saint-Jean de Valseguier* ou de Montolieu, l'élection de l'abbé, les fiefs « & les dépendances de ce monastère, à la réserve *du service* auquel le vicomte « & la vicomtesse étoient tenus envers eux, c'est-à-dire que cette abbaye leur fut « donnée *en fief.* Ils leur donnèrent aussi la moitié de la justice, du péage & « des autres droits qu'on levoit dans le comté de Carcassonne, excepté dans la « ville & ses faubourgs, & sur les habitans qui y étoient domiciliés, à condi- « tion cependant que la justice seroit rendue *au nom du comte de Carcassonne.* « Le comte & la comtesse de Barcelone promettent enfin que si eux *ou leur « fils, qui devoit hériter du comté de Carcassonne, venoient à acheter l'abbaye de « Caunes du comte de Rouergue,* ils la donneroient au vicomte Raimond- « Bernard, à sa femme & à leur postérité, de même que l'élection de l'abbé & « le droit d'albergue, avec clause expresse que le vicomte & la vicomtesse « n'empêcheroient pas le comte de Rouergue de donner cette abbaye au comte « & à la comtesse de Barcelone, ou à celui de leurs fils qui seroit comte de Car- « cassonne. » Nous verrons bientôt que Raimond de Saint-Gilles, qui étoit *le comte de Rouergue* dont il est fait mention dans cet acte, vendit ou céda peu de temps après l'abbaye de Caunes au comte de Barcelone, puisque le vicomte Raimond-Bernard & sa femme la prirent en fief en 1070 de ce dernier. Tels sont les premiers titres de l'acquisition que firent, des comtés de Carcassonne & de Razès, Raimond-Béranger I, comte de Barcelone & Almodis, sa femme, titres qui furent suivis de plusieurs autres.

[1] L'histoire des comtes de Barcelone, publiée par D. Prospero Bofarull y Mascaro, sous le titre de *Los condes de Barcelona vindicados,* est venue éclairer d'un nouveau jour les questions traitées ici par les Bénédictins. On trouvera dans cet ouvrage un grand nombre de pièces inédites. [E. M.]

LXVII. — *La comtesse Rangarde dispose du comté de Razès en faveur d'Adélaïde, sa fille, & de Guillaume, comte de Cerdagne, son gendre, qui le vendent ensuite, avec leurs droits sur le comté de Carcassonne, au comte de Barcelone. — Comtes de Cerdagne.*

Il ne paroît pas que la comtesse Rangarde, mère d'Ermengarde, ait eu d'abord aucune part à cette aliénation; il semble au contraire qu'elle y étoit opposée, puisque onze jours après [1] elle donna au comte Guillaume, son gendre, à sa fille Adélaïde, femme de ce dernier & à leurs enfans, le comté de Razès avec tous les châteaux qui en dépendoient. Rangarde se réserva en même temps l'usufruit de ce comté pendant sa vie avec le droit de réversion, en cas que Guillaume n'eût point d'enfans d'Adélaïde. L'acte fut passé au village d'Avejan dans le Termenois & le diocèse de Narbonne, le 13 de mars de l'an 1067, en présence de Guifred, archevêque de cette ville, oncle du même Guillaume; des vicomtes Udalgarius & Béranger, (le premier étoit sans doute vicomte de Fenouillèdes & l'autre de Narbonne;) d'Udalgarius, vicomte de Castelnau, de Henri, fils de Raimond, comte de Cerdagne, & de plusieurs autres seigneurs.

Éd. origin. t. II, p. 220.

Dans le même acte, Guillaume promet à la comtesse Rangarde sa belle-mère de ne pas aliéner sans sa participation le comté de Razès; mais c'est de quoi il paroît qu'il se mit peu en peine : il n'est du moins rien dit du consentement de Rangarde dans l'acte de vente qu'il fit [2] de ce comté & de ses autres droits sur le domaine de la maison de Carcassonne, le 27 de septembre suivant, à Raimond-Béranger, comte de Barcelone, & à la comtesse Almodis, sa femme. Guillaume, qui se dit *fils d'Adèle, comtesse de Cerdagne,* déclare dans cette vente « qu'il avoit épousé Adélaïde, fille de Pierre-Raimond, *comte de Bézier* « *& de la comtesse Rangarde,* laquelle, en considération de ce mariage, lui « avoit cédé tous ses droits sur la ville, le comté & l'évêché de Carcassonne, & « sur tout le comté de Razès, avec ceux que la même Adélaïde avoit sur ces « comtés *& évêchés* & sur les abbayes qui en dépendoient. » Il vendit tous ces droits, de concert avec cette dernière, au comte & à la comtesse de Barcelone, pour quatre mille mancuses de Barcelone, espèce de monnoie d'or dont les sept [3] pesoient une once; de sorte que le comte Guillaume & sa femme Adélaïde vendirent leurs droits sur le domaine de la maison de Carcassonne pour environ cinq cent soixante & onze onces d'or.

Il paroît par ce que nous venons de dire que Guillaume n'épousa Adélaïde de Carcassonne qu'en 1067. Il avoit succédé dès lors à Raimond, comte de Cerdagne, son père, puisqu'il prend la qualité de *comte* dans la cession que la comtesse Rangarde, sa belle-mère, lui fit du comté de Razès. On prétend [4] cependant que Raimond, comte de Cerdagne, ne mourut qu'en 1068; mais il

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXVII.

[2] *Ibid.* n. CCXXXVIII.

[3] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 50.

[4] *Marca Hispanica,* p. 545.

pouvoit avoir cédé quelque temps auparavant à son fils Guillaume ce comté, qui comprenoit le Capcir & le Donazan en deçà des Pyrénées. Raimond eut [1] d'Adèle, sa femme, un autre fils nommé Henri, qui prit [2] la qualité de vicomte de Cerdagne & se rendit également recommandable par sa probité & par sa valeur. Il eut deux filles dont on ignore le nom : l'aînée épousa le comte de Pailhas, & l'autre le vicomte de Landres.

LXVIII. — *Nouvel accord entre le comte de Barcelone & la vicomtesse Ermengarde sur le domaine de la maison de Carcassonne.*

Le comte & la comtesse de Barcelone firent un nouvel accord, le 1er de mars de l'an 1068, avec le vicomte Raimond-Bernard & Ermengarde, sa femme, touchant les domaines de la maison de Carcassonne. Suivant cet acte les premiers cédèrent aux autres & à leurs enfans « tous [3] les villages, châteaux & alleux « que le comte Pierre-Raimond, Roger, son fils & leurs vassaux avoient pos- « sédés dans les comtés de Carcassonne & de Razès, dans ceux de Toulouse & « de Narbonne, & dans le Minervois. » Pierre, Raimond & Béranger, fils du comte de Barcelone, souscrivirent à cet acte & le confirmèrent. Les deux derniers étoient fils d'Almodis, seconde femme de ce comte, qui avoit eu l'autre d'un premier lit. Guifred, archevêque de Narbonne, les évêques Frotaire de Nimes, Durand de Toulouse & Elefant d'Apt, Guillaume, seigneur de Montpellier, Matfred, abbé de Saint-Paul de Narbonne, & quelques autres seigneurs furent aussi présens à cette nouvelle cession, en vertu de laquelle & de la précédente, Ermengarde & le vicomte Raimond-Bernard, son mari, rentrèrent dans la possession de tout le domaine utile de la maison de Carcassonne qu'ils avoient aliéné en faveur du comte de Barcelone : ainsi il ne resta proprement à ce dernier que la simple suzeraineté sur ce domaine. An 1068

Le comte, la comtesse de Barcelone & leurs enfans convinrent par un autre acte [4], avec le vicomte Raimond-Bernard, la vicomtesse Ermengarde, sa femme, & leurs enfans : 1° que si ces derniers venoient à décéder sans postérité, *les domaines du Razès, du Carcassès, du Narbonnois, du Minervois & du Toulousain qui avoient appartenu au comte Pierre-Raimond & à son fils Roger* leur reviendroient & à leurs descendans; 2° que si au contraire le comte de Barcelone ou ses enfans mouroient sans postérité légitime, ces mêmes domaines reviendroient alors en entier au vicomte & à la vicomtesse & à leurs descendans; 3° ils convinrent enfin de ne rien vendre ni engager de part & d'autre de ces biens, & de ne pas racheter ce qui avoit été déjà aliéné en faveur de leurs vassaux. Guifred, archevêque de Narbonne, Matfred, abbé de Saint-Paul, Guillaume de Montpellier, Béranger-Miron, évêque, Bertrand-Rostaing de Posquières, Pierre-Guillaume de Montpellier & plusieurs autres seigneurs Éd. origin. t. II, p. 221.

[1] *Marca Hispanica*, p. 1187.
[2] *Ibid.* p. 472, 477, 1153, 1175, &c.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXXIX.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXIX, la 2e charte citée sous ce numéro.

souscrivirent à cet accord qui n'est point daté; mais comme la plupart d'entre eux furent présens à la nouvelle cession que fit le comte de Barcelone à Ermengarde, c'est une preuve que ces deux actes sont à peu près du même temps.

LXIX. — *Concile de la province de Narbonne tenu à Girone.*

L'évêque Béranger-Miron dont on vient de parler n'est peut-être pas différent de Béranger, évêque d'Agde, qui se trouva au concile [1] que le cardinal Hugues le Blanc, légat du pape Alexandre II, tint à Girone la même année 1068, & dont Raimond-Béranger, comte de Barcelone, & Almodis sa femme, furent les principaux promoteurs. Les archevêques Guifred de Narbonne & Guillaume d'Auch, les évêques Béranger de Girone, Guillaume d'Urgel, Guillaume d'Ausone, Béranger d'Agde, Salomon de Rode & Guillaume de Comminges y assistèrent en personne avec Seguin, moine & prêtre, député de Durand, évêque de Toulouse, Guibert, clerc, envoyé par l'évêque d'Uzès, & sept abbés, du nombre desquels étoient Frotard de Saint-Pons de Thomières, Dalmace de la Grasse & Tassio de Saint-Laurent au diocèse de Narbonne. On dressa quatorze canons dans ce concile contre ceux qui avoient répudié leurs femmes pour en épouser d'autres, désordre alors fort commun; contre la simonie, les mariages incestueux, le concubinage ou mariage des ecclésiastiques; contre les clercs qui portoient les armes, qui exerçoient l'usure ou qui ne s'occupoient que de la chasse; & enfin contre les usurpateurs des biens des églises.

LXX. — *Cinquième concile de Toulouse.*

La légation qu'exerçoit le cardinal Hugues le Blanc s'étendoit sur les provinces méridionales du royaume. Ce cardinal tint en effet la même année deux autres conciles en qualité de légat, l'un à Toulouse & l'autre à Auch. On croit [2] que le premier fut assemblé au commencement de l'année; mais il est certain que le second le précéda, puisqu'il fut tenu [3] sous l'épiscopat de S. Austinde, archevêque d'Auch, & que Guillaume, successeur de ce prélat, assista à ceux de Toulouse & de Girone. Or, comme S. Austinde [4] ne mourut que le 25 de septembre de l'an 1068, il s'ensuit que les conciles de Toulouse & de Girone furent tenus vers la fin de cette année.

Durand, évêque de Toulouse, fut le seul de la Province qui se trouva au concile de cette ville. Les archevêques Guillaume d'Auch & Aimoin de Bourges y assistèrent avec huit évêques d'Aquitaine ou de Gascogne & plusieurs abbés, entre autres S. Hugues de Cluny, Bernard de Saint-Gilles, Bernard de Saint-Victor de Marseille, Raimond de Saint-Papoul & Frotard de Saint-

[1] *Conciles,* édit. Hard. t. 11, p. 1671 & suiv.
[2] Mabillon, ad ann. 1068, n. 29.
[3] *Conciles,* t. 9, p. 1195.
[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 908.

Pons. Il ne nous reste de ce concile que le décret[1] qu'on y dressa pour le rétablissement de l'église de Lectoure qui étoit détruite depuis longtemps. Il paroît, par cet acte, qu'on y fit divers canons qui nous manquent & qui sans doute furent semblables à ceux du concile de Girone, contre la simonie, le concubinage des prêtres & des clercs, &c.

LXXI. — *Roger II, comte de Foix, succède à Pierre, son père.*

Le concile de Girone de l'an 1068 est le plus ancien monument que nous ayons où il soit fait mention de Dalmace, abbé de la Grasse, qui dans la suite parvint à l'archevêché de Narbonne. Cette époque peut servir à fixer à peu près celle d'un acte sans date, suivant lequel[2] « le comte Pierre-Bernard, du « consentement du comte Roger, son fils, abandonne à Dalmace, abbé de « la Grasse & à la prévôté de Camon, soumise à ce monastère, différens droits « qu'il exigeoit dans le village de Calsan, moyennant une mule & dix sols, « monnoie de Toulouse, qu'Arnaud, prévôt de Camon & ses religieux lui « donnèrent. »

Le prieuré de Camon est situé dans la partie méridionale du diocèse de Mirepoix, & le lieu de Calsan dans celui de Pamiers; ainsi ils dépendoient[3] l'un & l'autre du domaine des anciens comtes de Foix, & le comte Pierre-Bernard qui fit ce délaissement doit entrer dans la généalogie[4] de ces comtes. Or, comme nous apprenons d'ailleurs que Roger II, fils de Pierre, se qualifioit[5] *comte de Foix* en 1071, c'est une preuve que le dernier mourut entre l'an 1068 & cette année. On a remarqué ailleurs[6] que ce comte Pierre étoit fils puîné de Bernard, comte de Conserans & de Foix, & en partie de Carcassonne; que le comté de Conserans lui étoit échu vraisemblablement en partage, & qu'après la mort de Roger I, comte de Foix, son frère, décédé sans enfans, il lui succéda dans le dernier comté. Il épousa une dame nommée Ledgarde dont il eut Roger II qui, de son vivant, prenoit la qualité de comte comme on vient de le voir; d'où l'on pourroit peut-être inférer que Roger I, comte de Foix & comte en partie de Carcassonne, avoit fait ce dernier héritier de ses domaines. Il paroît[7] en effet que Roger II succéda immédiatement dans le comté de Foix à Roger I, *son oncle paternel.* Quoi qu'il en soit, Roger II épousa une dame nommée Sicarde & succéda aussi, ce semble, au comté de Conserans[8]. Nous voyons du moins qu'il posséda divers comtés, car suivant une donation[9] qu'il fit vers l'an 1074 avec Ledgarde, sa mère, à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, il accorde aux religieux de ce monastère la liberté d'acquérir des biens fonds & même les fiefs qui dépendoient de sa mouvance & de les posséder en alleu

Éd. origin. t. II, p. 222.

[1] *Conciles,* édition de Hardouin, t. 9, p. 1195 & suiv.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLV.

[3] *Ibid.* n. CLXX.

[4] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 20 & suiv.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIV.

[6] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 20 & suiv.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLV.

[8] *Ibid.* n. CCX.

[9] *Ibid.* n. CCLX.

An 1068

dans *les évêchés, les comtés & les terres* qu'il possédoit actuellement ou qu'il acquerroit dans la suite.

Au reste, il paroît[1] que le comte Pierre, qui en 1084 donna[2] à l'abbaye de Cluse en Piémont un alleu situé dans le Toulousain, conjointement avec ses deux fils Roger & Raimond, étoit frère puîné de Roger II, comte de Foix.

LXXII. —*Nouvelles acquisitions du comte de Barcelone en deçà des Pyrénées.*

Nous ignorons si ce dernier ou le comte, son père, s'opposèrent à l'aliénation qu'Ermengarde, leur cousine, fit à leur préjudice des comtés de Carcassonne & de Razès en faveur du comte de Barcelone, & s'ils se mirent en état de faire valoir leurs droits contre ce prince; on sait seulement que Roger II, héritier de Roger I, comte de Foix, son oncle paternel, qui avoit possédé la moitié[3] du comté de Carcassonne, prétendit que ce comté lui appartenoit, qu'il intenta là-dessus une action contre Ermengarde, *sa cousine,* & qu'il céda[4] enfin, en 1095, à cette dernière, tous ses droits par une transaction dont nous parlerons ailleurs.

Le comte de Barcelone n'omit rien de son côté pour s'assurer la possession des comtés de Carcassonne & de Razès, & c'est sans doute dans cette vue qu'il acquit en 1068, avec sa femme Almodis, les droits qu'avoient Pierre & Bernard, cousins d'Ermengarde, sur les mêmes comtés, en qualité de fils du comte Guillaume, oncle paternel de cette vicomtesse. Ces deux frères vendirent alors au comte & à la comtesse de Barcelone *la part qu'ils avoient & qui devoit leur revenir par droit héréditaire* dans les comtés de Carcassonne & de Razès & dans le Narbonnois, pour cinq cents mancuses, monnoie de Barcelone, *tant en or qu'en argent,* ce qui ne faisoit qu'environ soixante & douze onces d'or. L'on peut juger par là quelle étoit la part qu'ils avoient dans ces domaines.

An 1069

Le comte & la comtesse de Barcelone acquirent[5] encore, au mois de septembre de la dixième année du règne du roi Philippe, *le château du Dourne dans le comté de Razès,* pour le prix de cinq cents mancuses d'or fin, monnoie de Barcelone, & *cent sols de deniers de Carcassonne,* ce qui fait voir le dessein qu'ils avoient de s'agrandir en deçà des Pyrénées & d'y former un domaine considérable en faveur de Raimond-Béranger, leur fils.

An 1070

Le comte de Barcelone étoit déjà en possession en 1070 du comté de Carcassonne, comme il paroît par une lettre[6] que Bernard, comte de Besalu, écrivit à Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, pour le prier de prendre sous son gouvernement l'abbaye de Sainte-Marie de Ripoll située dans son comté de Besalu, laquelle étoit alors en proie à l'avidité des simoniaques. Il y est marqué en effet que le comte de Barcelone avoit soumis depuis peu l'ab-

[1] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 20.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCIII.
[3] *Ibid.* n. CLXX.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCX.
[5] *Ibid.* n. CCXLIII.
[6] Martène, *Ampl. collect.* t. 1, p. 473 & seq.

baye de la Grasse, dans le diocèse de Carcassonne, à celle de Saint-Victor. Cette lettre est sans date, mais on peut en fixer l'époque par celle de l'union[1] de l'abbaye de Ripoll à la congrégation de Saint-Victor, qui est *du* 28 *de décembre de l'année* 1070, *la dixième année du règne du roi Philippe.* Nous apprenons de cette même lettre que Guifred, archevêque de Narbonne, & les évêques de Girone & d'Ausone, ses frères, aidèrent le comte de Besalu à chasser l'abbé simoniaque qui s'étoit emparé du monastère de Ripoll. Du reste, il ne paroît pas que l'union de l'abbaye de la Grasse à celle de Saint-Victor ait duré longtemps[2]. Deux religieux[3], entre autres, se rendirent célèbres vers le même temps dans la dernière : l'un, nommé Jean de Toulouse, qui y mourut en odeur de sainteté, & l'autre, Béranger de Minerve, qui étoit sans doute de la maison des vicomtes de ce nom dans le diocèse de Narbonne. Éd. origin. t. II, p. 223.

LXXIII. — *Nouvel achat des comtés de Carcassonne & de Razès par le comte de Barcelone.*

Le comte de Barcelone dominoit donc en 1070 sur le comté de Carcassonne[4], dont il ne fit proprement l'acquisition que cette année; ce qui peut donner lieu de croire qu'il doutoit de la validité des actes précédens. Le vicomte Raimond-Bernard, *surnommé Trencavel,* & la vicomtesse Ermengarde, sa femme, vendirent le 26 de juin de la même année, « à ce comte, à Almodis « sa femme & à leur fils Raimond-Béranger, pour le prix de deux mille onces « d'or *cuit* (*coctum*) de Barcelone, tous les droits qu'eux & leurs vassaux « pouvoient prétendre sur le comté de Razès, le Conserans, le Comminges, le « Carcassès, le Narbonnois & le Toulousain, de la même manière qu'avoient « possédé ces domaines Roger le Vieux, comte de Carcassonne, Eudes « son frère, comte de Razès, Bernard-Roger, Raimond-Roger & Pierre-« Roger, évêque, fils tous les trois de Roger le Vieux, le comte Pierre-Raimond, « Roger son fils, la comtesse Rangarde & leurs vassaux, soit villes, comtés, « évêchés, vicomtés & *autres dignités,* soit châteaux, forteresses, églises, pa-« roisses, villages, maisons, cens, rentes, marchés, &c., à l'exception cepen-« dant des deux abbayes de Saint-Jean de Valseguier (ou de Montolieu) & « de Saint-Pierre de Caunes que les vendeurs se réservèrent pour les tenir en « fief du comte & de la comtesse de Barcelone & de leur fils. » Le vicomte Raimond-Bernard déclare dans l'acte « que tous ces biens lui étoient échus « par sa femme Ermengarde, & celle-ci assure, de son côté, qu'ils lui apparte-« noient tant par la succession de ses parens que par le don que lui en avoit « fait Roger, son frère. » L'un & l'autre ratifient en même temps en faveur du comte & de la comtesse de Barcelone la vente qu'ils leur avoient faite auparavant de ces mêmes droits, & ajoutent qu'ils comprenoient dans cette vente le

[1] Martène, *Ampl. Collect.* t 1, p. 473 & seq.

[2] Voyez tome IV, *Note* XCII, la suite chronologique des abbés de la Grasse. [E. M.]

[3] Martène, *Ampl. collect.* t. 1, p. 479.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLVII.

château d'Ornesons dans le diocèse de Narbonne, & celui de Peyriac dans le Minervois, avec leurs dépendances. Ils se réservent enfin les alleux *que Guillaume, vicomte de Béziers, aïeul de Pierre-Raimond,* père d'Ermengarde, possédoit dans le comté de Narbonne & le Minervois, avec les fiefs que le même Pierre-Raimond tenoit dans ces pays de l'archevêque de Narbonne. Cet acte est souscrit après le vicomte Raimond-Bernard & la vicomtesse Ermengarde, sa femme, par Guillemette, leur fille, qui le confirma, par Guifred, archevêque de Narbonne, Guillaume, évêque de Girone, la comtesse Rangarde & Adélaïde, sa fille.

Le lendemain, 27 de juin, le vicomte Raimond-Bernard & sa femme s'engagèrent par un acte[1] particulier à ne *vendre* ni aliéner, en faveur de qui que ce fût, les deux abbayes de Montolieu & de Caunes *qu'ils tenoient en fief* du comte & de la comtesse de Barcelone & de leur fils, excepté néanmoins en faveur du même comte & de sa femme, de leurs fils & de leurs filles, *ou du religieux qu'on enverroit dans ces monastères pour y faire le service divin.* Ils confirment en même temps les aliénations qui avoient été déjà faites des dépendances de ces abbayes dans le temps que Raimond-Étienne de Servian & Arnaud-Guillaume de Sauvian s'étoient rendus à Girone pour servir d'otages au comte & à la comtesse. Il est marqué de plus dans cet acte, que si le vicomte & sa femme venoient à décéder sans enfans mâles, ces deux abbayes reviendroient au pouvoir du comte & de la comtesse & de leurs enfans[2], à la réserve *du fief qui avoit appartenu à Aton le Vieux, vicomte d'Ambialet* ou d'Albi[3]. Le vicomte & la vicomtesse ratifient ensuite la vente qu'ils avoient faite le jour précédent de leurs droits sur le Razès, le Carcassès, &c., en faveur du comte & de la comtesse de Barcelone, auxquels il donnent en otage sept de leurs vassaux qui devoient s'aller remettre à Carcassonne, à Saissac, à Laurac, à Razès, ou dans tel autre château que le comte, la comtesse & leurs fils leur indiqueroient, avec ordre à ces otages, « en cas que le comte & la « comtesse eussent quelque grief au sujet de cette vente & que le vicomte & « la vicomtesse ne voulussent pas y satisfaire, d'ordonner le duel dans le « comté de Carcassonne & de fournir pour cela un champion à cheval qui « n'eût jamais combattu dans une pareille occasion & qui se battroit armé d'un « bouclier & d'un bâton, en présence de quatre juges qu'on choisiroit de part « & d'autre. »

Éd origin. t. II, p. 224.

Le 2 du mois d'août suivant, Adélaïde, sœur d'Ermengarde, fit de son côté une donation[4] entre-vifs au comte & à la comtesse de Barcelone *& à leur fils Raimond-Béranger,* de tous les droits qu'elle avoit sur le comté de Razès, le Conserans & les autres pays marqués dans l'acte du 26 juin précédent; « droits, dit-elle dans l'acte, qui me sont échus par la succession du comte

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLVIII.

[2] Voyez tome V, le catalogue analytique des actes relatifs aux abbayes de Saint-Jean-Baptiste de Montolieu & de Saint-Pierre de Caunes.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXI.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLIX.

« Pierre-Raimond, mon père, de Roger, mon frère, & de la comtesse Ran-« garde, ma mère. »

Enfin la même Rangarde, par un acte[1] dans lequel elle se dit *fille de la comtesse Amélie,* vendit le 22 d'avril de l'année suivante, « pour le prix de « quatre cents onces d'or pur, à Raimond, comte de Barcelone, à la comtesse « Almodis, *sa sœur,* femme de ce comte, & à Raimond-Béranger, leur fils, « tous les droits qu'elle avoit ou devoit avoir sur le comté de Razès, le Conse-« rans & les autres pays dont il est parlé dans les actes précédens & qui lui « étoient échus, soit par acquisition, soit par donation, soit par le testament « du comte Pierre-Raimond, son mari, soit pour son *dixième* (ou douaire)[2], « *soit par la succession du comte Roger, son fils*[3], soit enfin de quelque autre « manière que ce fût. » La comtesse Rangarde déclare en même temps qu'elle comprend dans cette vente les châteaux de Coufoulens, de Razès, Ventagion, Capendu, Peyriac & Auriac, avec leurs domaines, monnoies, justices & le droit de *reprise*[4] ou autres qu'elle y avoit; ce qui nous fait comprendre que ces sept châteaux lui avoient été assignés pour son douaire. Le dernier étoit situé dans le Toulousain, celui de Peyriac dans le Minervois & le diocèse de Narbonne, & les autres dans les comtés de Carcassonne & de Razès.

An 1071

LXXIV. — *Réflexions sur cette acquisition.*

C'est le dernier acte de l'acquisition que fit le comte de Barcelone de ces deux comtés & du reste du domaine de la branche aînée de la maison de Carcassonne; sur quoi il est à propos d'ajouter ici quelques réflexions, tant pour l'intelligence de ces divers actes que pour celle de plusieurs faits importans de notre histoire dont nous aurons occasion de parler dans la suite.

1° Ermengarde & Adélaïde, sa sœur, qui n'avoient vendu en 1067 au comte de Barcelone que leurs droits sur les deux comtés de Carcassonne & de Razès, & sur ce que leur père & leur frère avoient possédé dans le Toulousain, lui vendirent ou donnèrent de nouveau en 1070 non-seulement ces mêmes domaines, mais encore tous ceux qu'avoit possédés autrefois Roger I, comte de Carcassonne, leur bisaïeul[5], surnommé le Vieux, & qu'il avoit partagés à ses trois fils. Or, comme Roger I[6], comte de Foix, petit-fils de ce comte par Bernard, son père, laissa un frère & un neveu qui lui succédèrent & qui par conséquent avoient droit sur une portion de l'hérédité du même Roger I, comte de Carcassonne, entre autres sur le comté de Conserans, c'est une preuve

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIII.

[2] *Per meum decimum, id est per donationem sibi a viro factam propter nuptias.* Voyez *Marca Hispanica,* p. 389, 397, &c. Cette signification toute particulière du mot *decimum* pour signifier un *douaire* n'a pas été donnée par du Cange dans son *Glossaire.* [E. M.]

[3] *Per luctuosam haereditatem.* Voyez le *Glossaire* de du Cange à ce mot.

[4] *Retenimentum.* Voyez le *Glossaire* de du Cange à ce mot.

[5] Voyez tome IV, *Note* XXII.

[6] *Ibid.* n. 19 & suiv.

qu'Ermengarde, Adélaïde, sa sœur, & la comtesse Rangarde, leur mère, disposèrent par cette vente de ce qui ne leur appartenoit pas. Il est marqué en effet dans l'acte de l'an 1067, qu'elles vendent au comte de Barcelone tous les domaines[1] *que Roger, comte de Foix, avoit possédés du vivant du comte Pierre-Raimond & de Roger son fils*; & dans celui de l'an 1070, *qu'elles lui cèdent*[2] *tous ceux qui avoient appartenu à Raimond, à Bernard & à Pierre, fils de Roger I, comte de Carcassonne*. On peut confirmer par là ce que nous avons déjà insinué, savoir : que la succession de Roger III, comte de Carcassonne, décédé sans enfans, devoit appartenir, à l'exclusion de ses sœurs, aux mâles de la branche de Foix, soit en vertu d'une substitution de la part de Roger I, comte de Carcassonne, soit en conséquence de quelque autre convention; qu'Ermengarde & Adélaïde, sa sœur, ne s'empressèrent d'aliéner les
Éd. origin. t. II, p. 225. biens que le même Roger III, leur frère, avoit eus de la succession de Roger I, comte de Carcassonne, que dans la crainte d'en être dépossédées par le comte de Foix, lequel y avoit un droit légitime; que dans cette vue elles en firent en 1067 une vente simulée au comte de Barcelone, & qu'enfin désespérant de pouvoir se maintenir dans la possession de ces domaines après les avoir repris *en fief* du même comte, elles les lui vendirent en 1070.

2° Il ne paroît pas d'ailleurs que la comtesse Rangarde soit intervenue dans la vente de l'an 1067, ou qu'elle l'ait autorisée dans la suite. On voit au contraire par celle qu'elle fit trois ans après au comte de Barcelone, qu'elle avoit joui jusques alors de ses droits sur les comtés de Carcassonne & de Razès, & sur divers châteaux que ses filles avoient déjà vendus à ce prince. Si donc celles-ci ne firent pas difficulté de faire cette vente sans la participation & au préjudice de leur mère, on peut croire aisément qu'elles ne ménagèrent pas davantage les droits qu'avoient les comtes de Foix sur ces domaines.

3° Roger III, comte de Carcassonne, avoit possédé en qualité d'héritier de Garsinde de Béziers, son aïeule, mère du comte Pierre-Raimond, son père, les deux vicomtés de Béziers & d'Agde, sur lesquelles les comtes de Foix ne pouvoient fonder aucune prétention : or, Ermengarde à qui ces deux vicomtés étoient échues en qualité de principale héritière du même Roger III, excepta[3] nommément, dans la vente qu'elle fit en 1070, au comte de Barcelone, des domaines de la maison de Carcassonne, *les alleux qui avoient appartenu, dans le comté de Narbonne & le Minervois, à Guillaume, vicomte de Béziers, aïeul de Pierre-Raimond,* preuve certaine qu'elle ne se réserva ces alleux avec les vicomtés de Béziers & d'Agde, que parce qu'elle ne craignoit pas d'en être dépossédée, & qu'au contraire elle & sa sœur n'aliénèrent tous les autres domaines dépendans de l'hérédité de leur frère, que dans la crainte de n'en pouvoir jouir paisiblement à cause des prétentions des comtes de Foix, & dans la vue de frustrer ces derniers de leurs droits. Nous verrons[4] en effet dans la suite

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXV.
[2] *Ibid.* n. CCXLVIII, CCXLIX, CCLIII.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLVII,
[4] *Marca Hispanica*, p. 1228.

que Roger II, comte de ce pays, intenta un procès à Ermengarde, sa cousine, sur cela. Il est donc certain que cette dernière & Adélaïde, sa sœur, par l'aliénation qu'elles firent en faveur du comte de Barcelone des divers domaines de la maison de Carcassonne, cédèrent à ce prince ce qui ne leur appartenoit pas, du moins pour la plus grande partie, & qu'elles aliénèrent ces domaines au préjudice des comtes de Foix.

4° Mais quand même elles auroient eu sur tous ces domaines un droit incontestable, il s'en faut bien que la vente qu'elles en firent aux comtes de Barcelone ait pu servir de fondement à ceux-ci pour appuyer leurs prétentions sur les différens pays du royaume dont il est fait mention[1] dans la transaction passée en 1258 entre le roi S. Louis & Jacques I, roi d'Aragon; car il n'est parlé dans les actes de cette vente que des droits qu'Ermengarde, Adélaïde, sa sœur, & Rangarde, leur mère, avoient *sur le comté de Razès, le Conserans, le Comminges, le Carcassès, le Narbonnois & le Toulousain :* or, ces droits se réduisoient aux seuls[2] comtés de Carcassonne & de Razès, dont elles ne pouvoient même prétendre qu'une partie, & à quelques terres ou châteaux du Narbonnois & du Toulousain. Quant au Conserans & au Comminges, elles ne pouvoient avoir aucune prétention sur le premier, puisque Roger I, comte de Carcassonne, en avoit disposé en faveur de Bernard, son fils puîné, dont il restoit encore des descendans, & qu'il ne paroît pas que Roger III, comte de Carcassonne, de qui elles tiroient tous leur droits, eût jamais rien possédé dans ce pays, non plus que dans le Comminges, quoique le même Roger I eût donné la troisième partie de ce dernier pays à Raimond, son fils aîné, père de Pierre-Raimond & aïeul de Roger III, frère d'Ermengarde.

Il résulte de tout ce que nous venons de rapporter, que ce fut par achat, & non comme l'ont cru jusqu'à présent la plupart des historiens espagnols, par succession légitime, que les comtes de Barcelone acquirent quelque droit sur les comtés de Carcassonne & de Razès, & sur divers villages & châteaux du Toulousain & du Narbonnois. Mais ce ne fut proprement qu'un droit de suzeraineté[3], car nous verrons dans la suite que les descendans d'Ermengarde jouirent de tout le domaine utile de ces deux comtés, dont ils se qualifièrent vicomtes; en sorte que par cette vente ils devinrent les arrière-vassaux des comtes de Toulouse, & les comtes de Barcelone, les vassaux immédiats de ceux-ci, par rapport à ces comtés, villages & châteaux. Ermengarde & sa sœur ne peuvent avoir aliéné ces domaines au préjudice de ces derniers princes qui étoient suzerains de tous ces domaines, soit en qualité de comtes & de marquis de Toulouse, soit comme ducs de Narbonne & marquis de Gothie.

Éd. origin. t. II, p. 226.

[1] *Marca Hispanica,* p. 1444 & seq.

[2] *Ibid.* p. 459 & seq.

[3] Don Prospero Bofarull y Mascaro croit que les comtes de Barcelone acquirent, non pas seulement la suzeraineté, mais la souveraineté, le domaine utile des comtés de Razès & de Carcassonne, & il appuie son opinion sur des titres tirés des archives de Barcelone. On trouve à ce sujet un document très-concluant dans les chartes d'Alphonse II d'Aragon, surnommé le Chaste : c'est le témoignage d'un seigneur interrogé par Alphonse sur les droits qu'il croyait avoir au comté de Carcassonne. (*Los condes de Barcelona vindicados,* t. 2, p. 46, 62 & 119.) [E. M.]

LXXV. — *Guillaume IV, comte de Toulouse, donne le Lauragais en fief au comte de Barcelone. — Plaid tenu à Carcassonne.*

Cette mouvance paroît entre autres dans un accord [1] que fit Guillaume IV, comte de Toulouse, avec *Raimond, comte de Barcelone & de Carcassonne, & Raimond, son fils,* peu de temps [2] après les derniers actes de l'acquisition que ceux-ci avoient faite du domaine de la maison de Carcassonne. Le comte de Toulouse demanda aussitôt à ces princes l'hommage & le serment de fidélité pour le pays de Lauragais compris dans cette acquisition. Le comte de Barcelone & son fils firent d'abord quelque difficulté, sous prétexte qu'on ne trouvoit alors personne qui eût vu rendre cet hommage au père ou à l'aïeul du comte de Toulouse ; mais ils s'accordèrent enfin de la manière suivante : 1° Guillaume céda à Raimond, à son fils, à leur postérité & *à celui qui auroit le comté de Carcassonne,* tout ce qu'il possédoit de son chef & tout ce qu'il avoit acquis dans le château de Laurac & dans ses dépendances, moyennant la somme [3] de dix mille mancuses, monnoie de Barcelone, qui montoient environ à mille quatre cent trente-deux onces d'or, outre une autre somme que le comte de Barcelone donna à la *comtesse de Toulouse, femme du comte Guillaume ;* 2° le comte de Barcelone s'engagea, tant pour lui que pour sa postérité, *à tenir en fief* le château de Laurac & ses dépendances du comte de Toulouse & de ses descendans. L'acte fut passé le 7 de septembre de l'an 1071 & non en 1090, comme il est marqué dans une copie qui en a déjà paru, en présence de *Raimond, comte de Rouergue,* frère du comte de Toulouse, de l'évêque de Cahors, *de Roger, comte de Foix,* Frotard, abbé de Saint-Pons, Pierre, vicomte de Minerve, *Humbert, élu évêque de Barcelone,* & de plusieurs seigneurs des deux cours de Toulouse & de Barcelone, parmi lesquels il y en a qui prennent le surnom de Béziers & de Carcassonne.

Cet accord est une preuve que le Lauragais, dont le château de Laurac, qui lui a donné son nom, étoit alors le chef-lieu, avoit auparavant appartenu à la maison des comtes de Carcassonne, & que ceux-ci en faisoient hommage aux comtes de Toulouse. En effet, outre que le comte de Barcelone tenoit [4] ce château des héritiers de Roger III, comte de Carcassonne, Guillaume, comte de Toulouse, déclare, dans l'acte dont on vient de parler, qu'il avoit acquis une partie de ce pays *de Raimond-Guillaume & de Bernard, son frère :* or, ceux-ci ne sont pas [5] différens de Raimond & de Bernard, fils de Guillaume, comte en partie de Carcassonne & oncle paternel de Roger III, lesquels moururent, à ce qu'il paroît, sans postérité.

Le lieu où les comtes de Toulouse & de Barcelone s'abouchèrent pour cette transaction n'est pas marqué, mais il y a lieu de croire que ce fut à Carcassonne.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIV.
[2] Voyez tome IV, *Note* XL, n. 2.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLVIII.
[5] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 12.

Nous voyons du moins que le dernier prince se trouvoit [1] dans cette ville en 1071 & qu'il y assista alors avec Aymeri, vicomte de Narbonne, & plusieurs autres seigneurs, à un plaid qu'on y tint & dans lequel Dalmace, abbé de la Grasse, jugea un différend qui s'étoit élevé entre quelques-uns de ses vassaux au sujet de la viguerie de Malvers.

LXXVI. — *Légation du cardinal Hugues le Blanc. — Princes & seigneurs de Savès & de Verdun dans le Toulousain. — Évêques de Toulouse.*

Le cardinal Hugues le Blanc étoit en ce temps-là légat du pape Alexandre II dans la Province. C'est ce qu'on voit par un acte [2] suivant lequel « les religieux « de l'abbaye de Sorèze [3] qui vaquoit depuis dix ans, ayant obtenu de Frotaire, « évêque de Nimes, la permission d'élire un abbé, s'assemblèrent à Toulouse « dans l'église de Notre-Dame de la Daurade & élurent Raimond, de l'avis « du pape Alexandre & du cardinal Hugues le Blanc, son légat, & du consen- « tement de Durand, évêque de Toulouse, qui, en qualité de diocésain, con- « firma l'abbaye dans la possession de tous les biens que *les chevaliers* (*milites*) « & les laïques avoient usurpés sur elle, avec ordre à ceux-ci de les restituer. » L'acte est souscrit par Frotaire, évêque de Nimes, avoué & protecteur de l'abbaye de Sorèze située dans le domaine de sa famille, par Raimond, abbé de Saint-Papoul, & Isarn, prévôt de Saint-Sernin. Éd. origin. t. II, p. 227.

Ce dernier est peut-être le même qu'Isarn, qui avoit déjà succédé à Durand dans l'évêché de Toulouse avant le 6 de décembre de l'an 1071, suivant une donation [4] faite alors à l'abbaye du Mas-Garnier par un seigneur nommé Raimond-Arnaud & son fils Arnaud, en présence de Raimond, évêque de Lectoure, & de Guillaume-Bernard, *prince de Savès.* Cette donation est datée, en effet, *Guillaume étant comte de Toulouse, l'année qu'Isarn fut élu évêque de cette ville.*

Arnaud dont on vient de parler n'est pas sans doute différent *d'Arnaud-Raimond, prince de Verdun,* qui en 1089 restitua [5] au même monastère la quatrième partie de la seigneurie de cette ville, située sur la rive gauche de la Garonne, dans la partie du diocèse de Toulouse qui dépend aujourd'hui de la Guyenne. Quant à Guillaume-Bernard, prince de Savès, il étoit vraisemblablement vicomte de ce pays, qui s'étend dans la partie occidentale de l'ancien diocèse de Toulouse le long de la rivière de Save dont il a pris son nom [6].

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLV.

[2] Baluze, *Miscellanea*, t. 4, p. 446.

[3] Voyez tome IV, *Note* C, la suite des abbés de Sorèze. [E. M.]

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLV, la 2e charte citée sous ce numéro. — Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 10.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCIX, la 5e charte citée sous ce numéro.

[6] Voyez, tome VII de cette édition, dans la *Note* relative à la géographie du Languedoc, ce que nous disons sur le pays de Savès & sur ses limites. [E. M.]

LXXVII. — *Origine de la ville de Lavaur. — Abbés de Moissac, &c.*

Isarn, évêque de Toulouse, étoit de la maison des anciens seigneurs de Lavaur, ville aujourd'hui épiscopale. Nous en trouvons la preuve dans deux actes de ce siècle. Le premier est une donation [1] de l'église de Saint-Christophe *d'Afragnio* ou *de Lavaur* dans le Toulousain, faite vers l'an 1065, en faveur de l'abbaye de Conques en Rouergue, par *Guillaume, Pierre* son frère, & leurs fils Raimond, *Isarn,* Guillabert, *Bernard, Pierre* & Hugues, de l'avis de Guillaume, comte de Toulouse, de Durand, évêque de cette ville, & de leurs propres vassaux (*militum*). Le second est une autre donation [2], faite en 1098 à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières par *Isarn,* alors évêque de Toulouse, *ses frères Bernard-Guillaume & Pierre-Guillaume* & ses neveux, de l'église de Saint-Elan dans le Toulousain, *située auprès de la rivière d'Agoût & du château de Lavaur.* Isarn, évêque de Toulouse, & ses frères Bernard & Pierre, étoient donc fils de Guillaume, coseigneur du château de Lavaur en 1065.

On voit par ces deux donations qu'il y avoit alors à Lavaur deux églises paroissiales : l'une de Saint-Christophe, située dans le château, & l'autre de Saint-Elan, au dehors auprès de la rivière d'Agoût où elle subsiste encore aujourd'hui. Les seigneurs de Lavaur promirent [3] aux religieux de Conques d'établir *une sauvegarde* (*salvetatem*) dans la première, & leurs *vassaux* (*milites*) s'engagèrent à s'y faire enterrer eux & leur postérité [4]. La dernière de ces deux églises étoit détruite en 1098, lorsque l'évêque Isarn & ses parens la donnèrent [5] aux religieux de Saint-Pons, à la charge de la faire rebâtir & d'y construire *un village* (*villa*), ce que ceux-ci exécutèrent. Ainsi la ville de Lavaur doit en quelque sorte son origine à l'abbaye de Saint-Pons, qui y établit un prieuré conventuel dans l'église de Saint-Elan, lequel fut érigé en chapitre séculier & en évêché par le pape Jean XXII. Ce sont là les plus anciens monumens authentiques que nous connoissions touchant la ville de Lavaur & son origine. Elle n'est pas fort considérable, mais elle est des plus agréables & des mieux situées de la Province. L'église cathédrale de Saint-Elan ou Alan se trouve aujourd'hui dans l'enceinte de la ville.

On prétend [6] que Durand, abbé de Moissac & prédécesseur d'Isarn dans l'évêché de Toulouse, appuyé du crédit qu'il avoit auprès de Guillaume IV, comte de cette ville, unit à l'ordre ou congrégation de Cluny l'église de Notre-Dame de la Daurade, malgré son chapitre, à qui elle étoit alors soumise; ce que la chronique manuscrite d'Aymar de Peyrat, abbé de Moissac, semble confirmer. Mais nous verrons bientôt que ce fut Isarn lui-même qui fit cette

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXVII.
[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 321 & suiv.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXVII.
[4] Voyez tome IV, *Note* XC, la notice sur l'abbaye de Conques. [E. M.]
[5] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 321 & suiv.
[6] *Ibid.* p. 864.

An 1071

union en 1076, *du consentement de ses chanoines*. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Durand se rendit recommandable par ses mœurs & par sa conduite. L'auteur [1] contemporain de la vie de S. Hugues, abbé de Cluny, lui reproche cependant quelques légers défauts, ce qui n'a pas empêché les religieux de Moissac, dont il avoit été abbé avant & pendant son épiscopat, de l'honorer comme saint. Il soumit [2] plusieurs monastères du pays ou des provinces voisines à son abbaye ou à la réforme de Cluny.

Éd. origin. t. II, p. 228.

Après sa mort, les religieux de Moissac élurent en 1071, pour leur abbé, Hunald ou Hunaud, fils [3] de Roger & d'Adélaïde, & frère de Centule, vicomte de Béarn. Hunaud possédoit la vicomté de Brulhois qu'il avoit eue pour son partage. Il étoit doué de toutes les qualités propres à se faire distinguer dans le monde & étoit surtout fort considéré pour sa probité, sa sagesse & son éloquence. Il sacrifia tous ces avantages temporels pour se consacrer au Seigneur dans l'abbaye de Moissac, où il prit l'habit monastique en 1062. Sous son gouvernement ce monastère prit une nouvelle forme. Non content de l'avoir enrichi de ses propres biens, il fit restituer une grande partie de ceux que les seigneurs du voisinage avoient envahis, & étendit la réforme de Cluny dans plusieurs monastères.

LXXVIII. — *Réforme de l'église d'Albi & de divers monastères de la Province.*

An 1072

La plupart de ceux du royaume étoient alors dans une extrême désolation, de même que les cathédrales. Les chanoines [4] de celle d'Albi entre autres vivoient en véritables séculiers & s'occupoient bien moins du service divin que du plaisir & de la débauche. Frotard, leur évêque, touché de l'excès de ces désordres, convoqua les principaux du pays, & ayant pris leur avis, il exhorta ses chanoines à se réformer. Les deux sacristains, le capiscol, le trésorier & le doyen se rendirent à ses remontrances & restituèrent à l'église d'Albi les biens de leurs bénéfices qu'ils s'étoient appropriés ou qu'ils avoient fait passer à leurs enfans. L'évêque Frotard, qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, avoit dissipé les biens de son église en faveur des séculiers, tâcha de son côté de réparer le mal qu'il avoit fait. Il se dessaisit de l'archidiaconé qui s'étendoit à la droite du Tarn & l'unit à la mense des chanoines, à condition qu'ils vivroient désormais en communauté [5]. Il fit cette réforme par le conseil du cardinal Guiraud, évêque d'Ostie & légat en France, de Richard, archevêque de Bourges, de Frotaire, évêque de Nimes, & de l'évêque de Poitiers; ce qui peut faire croire fort vraisemblablement que ce légat tint alors un concile à Albi. *Le vicomte Raimond & les vicomtes Sicard & Frotard* autorisèrent aussi cette réforme. Le

[1] Mabillon, ad ann. 1060, n. 68 & seq.
[2] Aymar du Peyrat, *Chronicon*, fol. 156, verso.
[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 886. — Marca, *Histoire de Béarn*, p. 304 & suiv. — Mabillon, ad ann. 1076, n. 12. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 162 & seq. & *instr.* p. 37 & seq.
[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 5 & seq.
[5] *Ibid.*

premier étoit vicomte d'Albi & de Nimes, & les deux autres de Lautrec. On a remarqué ailleurs qu'il paroît que ces deux derniers étoient frères & que Frotard, évêque d'Albi, étoit de leur maison. L'acte, qui est daté de la douzième année du pontificat d'Alexandre II & de la treizième du règne de Philippe I, *Guillaume étant comte de Toulouse,* doit être rapporté [1] par conséquent à l'an 1072 [2].

An 1073

L'abbaye de Lézat dans le diocèse de Toulouse étoit alors dans un état aussi déplorable que celui de l'église d'Albi [3]. Le peu de religieux qui y restoient ayant trouvé moyen de se concilier la bienveillance de Roger II, comte de Foix, de Raimond-Guillaume, de Béranger d'Auterive, & de Bernard de Marquefave, qui étoient maîtres de l'élection de l'abbé, ils écrivirent de concert à S. Hugues, abbé de Cluny, pour le prier d'établir sa réforme dans ce monastère. Le saint fit d'abord difficulté de se rendre à leur demande, & il n'y acquiesça enfin qu'à condition que lui & ses successeurs auroient la nomination de l'abbé, de crainte que sans cela ses soins pour réformer le monastère de Lézat ne devinssent inutiles. Le comte de Foix & les autres seigneurs ayant consenti à cette nomination, l'abbaye de Lézat fut soumise à celle de Cluny dont elle dépend encore aujourd'hui. L'acte d'union auquel Guillaume, archevêque d'Auch, & Hunaud, abbé de Moissac, furent présens, est du 5 de novembre de l'an 1073.

Les lieux d'Auterive & de Marquefave, dont les seigneurs contribuèrent à cette réforme, sont aujourd'hui deux petites villes situées au voisinage de l'abbaye de Lézat [4]. La première en est éloignée de deux lieues vers le levant & dépend encore du diocèse de Toulouse. L'autre, qui fait partie de celui de Rieux, est située à une égale distance de Lézat vers le couchant. Béranger-Raimond [5] d'Auterive & Raimond-Guillaume son neveu donnèrent vers le même temps à l'abbaye de la Grasse l'église de Sainte-Marie & de Saint-Paul d'Auterive, où il y eut depuis un prieuré conventuel.

Éd. origin. t. II, p. 229.

L'abbaye de *Sainte-Marie de la vallée de Cubières* [6] située dans le diocèse de Narbonne, vers les frontières de Roussillon, fut unie aussi en 1073 à l'ordre de Cluny. Il ne restoit presque plus alors aucune trace de régularité dans ce monastère qui avoit été autrefois très-florissant. Raimond-Pierre, seigneur de Pierrepertuse, château situé dans le voisinage, qui le possédoit *par droit héréditaire,* touché de son état, entreprit de le réformer; dans ce dessein il le donna de concert avec Béranger, son frère, leurs femmes & leurs fils, à Hunaud, abbé de Moissac, & à S. Hugues, abbé de Cluny; cette union fut autorisée par Bernard, comte de Besalu, leur seigneur, qui dominoit dans le pays en qualité de comte de Fenouillèdes, & par Guifred, archevêque de Narbonne. Pierre res-

[1] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 15.
[2] Voyez tome IV, *Note* LXXI, la notice sur l'évêché & les évêques d'Albi. [E. M.]
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLVI.
[4] Voyez tome IV, *Note* XCIV, la notice sur l'abbaye de Lézat. [E. M.]
[5] Mabillon, ad ann. 1071, n. 94.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLVII.

titua en même temps à l'abbaye de Cubières tous les biens qui lui avoient appartenu & dont il étoit en possession. Cette abbaye ne subsiste plus depuis longtemps.

Bernard, comte de Besalu & de Fenouillèdes, donna des marques de sa piété en plusieurs autres occasions. Il rétablit[1] en particulier en 1070 la régularité dans l'abbaye de Saint-Martin de Lez, située dans le dernier comté. Pour maintenir la réforme dans ce monastère, il le soumit à l'autorité de Frotard, abbé de Saint-Pons, déclara qu'il n'y souffriroit d'autre abbé que celui qui y seroit envoyé de cette dernière abbaye, & défendit à ses successeurs d'y exercer aucune domination. *Udalger de Fenouillèdes,* qui se trouve souscrit à cet acte, étoit sans doute vicomte de ce pays. Le monastère de Saint-Martin de Lez perdit dans la suite le titre d'abbaye & ne fut plus qu'un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Pons. Le comte Bernard réforma aussi[2], en 1071, les abbayes de Saint-Pierre de Besalu & de Saint-Étienne de Bagnols, situées dans son domaine, & les unit à la congrégation de Saint-Victor de Marseille. Il donna l'année suivante *pour l'âme de Guillaume, son père, & de Guillaume, son frère,* à l'église de Sainte-Marie de Besalu, la dîme de la monnoie *tant d'or que d'argent* qu'on fabriquoit à Besalu.

Un des plus grands biens que Hunaud, abbé de Moissac, fit à son abbaye, fut de la délivrer de la tyrannie des abbés séculiers, qui, malgré la démission que Gauzbert avoit faite de cette dignité, s'y étoient perpétués. Nous trouvons[3] en effet, qu'après la mort de ce dernier, Raimond, son parent, ayant racheté l'avouerie de la même abbaye de Guillaume IV, comte de Toulouse, il s'en empara à force ouverte pour en revêtir Bertrand, son frère, qui prit depuis la qualité d'*abbé de Moissac,* quoique Guillaume, leur père & Foulques, leur oncle, eussent solennellement renoncé entre les mains de Durand, évêque de Toulouse & abbé régulier de ce monastère, aux droits qu'ils prétendoient y avoir. Bertrand eut cependant scrupule de cette usurpation : il fit une nouvelle démission de ses droits le 20 de décembre de l'an 1073, entre les mains de l'abbé Hunaud qu'il qualifie *son seigneur,* & confirma en même temps le délaissement qu'avoient déjà fait de cette *avouerie* Pons, comte de Toulouse, Almodis, sa femme, Guillaume, leur fils & Bernard, évêque de Cahors.

LXXIX. — *Vicomtes de Toulouse & de Bruniquel.*

An 1074

Entre les donations que reçut l'abbaye de Moissac sous le gouvernement de Hunaud de Béarn, son abbé, l'une des plus remarquables est celle[4] que lui firent en 1074 *les vicomtes Artman & Adhémar, & Pons, leur frère,* de l'église de Saint-Saturnin de Siurac, en Querci, sur la rivière d'Aveyron, *qu'ils possé-*

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLVI.

[2] *Marca Hispanica,* p. 460 & 1163.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLVIII.

[4] *Ibid.* n. CCLIX.

doient par droit héréditaire. L'acte est souscrit par Raimond-Adhémar, frère des donateurs & Guillaume, fils du vicomte Adhémar. Comme celui-ci prenoit[1] indifféremment la qualité de vicomte de Toulouse & de Bruniquel, château du Querci situé vers les frontières du Toulousain & de l'Albigeois, nous ne doutons pas qu'il ne descendît d'un autre Adhémar, vicomte de Toulouse, lequel[2] vivoit en 961. Il fut donc le troisième vicomte de cette ville de son nom, car il étoit[3] fils d'un autre vicomte appelé Adhémar, mort vers l'an 1050. Il paroît que le vicomte Artman, son frère, étoit son aîné. Ces deux vicomtes, qui possédèrent leur domaine par indivis, fondèrent[4] conjointement en 1083 un prieuré auprès de leur château de Bruniquel, *entre les rivières de Vère & d'Aveyron,* sous la dépendance de l'abbaye de Moissac, & permirent en même temps à leurs vassaux de disposer de leurs fiefs en faveur des religieux de ce prieuré.

Éd. origin. t. II, p. 230.

Le vicomte Adhémar III & son fils Guillaume se qualifient[5] *princes de la province de Cahors,* dans la fondation qu'ils firent en 1090, par le *conseil de Guillaume, comte de Toulouse,* du prieuré de Saint-Gilles de Négrepelisse en Querci, uni aujourd'hui à l'abbaye de Saint-Marcel fondée par les descendans de ce vicomte. Il eut plusieurs fils de sa femme dont on ignore le nom; elle vivoit encore en 1093 lorsqu'il s'accorda[6] avec Ansquetil, abbé de Moissac, au sujet de la même église de Siurac. Adhémar III prend la qualité de *vicomte de Toulouse* dans un acte[7] par lequel il fit, à l'article de la mort, une restitution vers l'an 1098 à l'abbaye de Moissac.

Guillaume, son fils, lui succéda sans doute dans la vicomté de Toulouse[8], quoiqu'il ne prît, ce semble, que la qualité de vicomte de Montclar, château situé sur les frontières du Querci, à deux lieues de Bruniquel vers le midi. Il eut un fils de son nom qui lui succéda dans la vicomté de Montclar & prit le surnom de Toulouse. Celui-ci fut père de Pons de Toulouse, sur lequel Raimond V, comte de cette ville, confisqua la vicomté de Montclar, qu'il donna en fief à Armand de Montpezat qui avoit épousé une sœur du même Pons.

Pierre-Aton, qui épousa[9] en 1069 Guillemette, fille de Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes, étoit, à ce qu'il paroît, de la maison des vicomtes de Toulouse & de Bruniquel. Il posséda en effet une portion de cette dernière vicomté qu'il transmit à ses descendans. Suivant son contrat[10] de mariage, le vicomte Raimond-Bernard & Ermengarde de Carcassonne, sa femme, donnèrent en dot à Guillemette, leur fille, le château de Brusques, situé dans le

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXIII.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro XCVII.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXXIII.
[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 39.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLIX, la 1re charte citée sous ce numéro. — Voyez tome IV, *Note* XXXIII, n. 8.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLIX, la 3e charte citée sous ce numéro. — Voyez tome IV, *Note* XXXIII, n. 4.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXIV. — Voyez tome IV, *Note* XXXIII, n. 2.
[8] Voyez tome IV, *Note* XXXIII, numéros 6, 7 & suiv.
[9] *Ibid.* n. 7 & suiv.
[10] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXLIV.

comté de Rouergue vers les frontières de l'Albigeois, pour le posséder *de la manière que le possédoient ce vicomte & l'évêque Frotaire;* le château de Castelnau, celui de la Livinière dans le Minervois, la moitié de ceux de Julien, de Roquebrune & de Coufoulens, avec clause expresse que si le vicomte Raimond & sa femme *venoient à recouvrer le domaine de Carcassonne & de Minervois qui avoit appartenu à Pierre-Raimond,* Guillemette, leur fille, & son mari Pierre-Aton jouiroient alors de ce qu'ils lui donnoient dans ces pays, & qu'en cas que le vicomte Raimond vînt à décéder sans enfans mâles, Guillemette & son mari auroient pendant leur vie la jouissance de l'abbaye de Castres, de ses dépendances, & du château de Boisseson.

Guillemette eut[1] de Pierre-Aton deux fils, Aton ou Pierre-Aton, & Frotard. Le premier succéda à son père dans la vicomté de Bruniquel qu'il possédoit en 1139. L'autre fut vicomte d'Eissene en Rouergue & mourut, à ce qu'il paroît, sans postérité. Quant à Pierre-Aton, mari de Guillemette, il étoit déjà décédé dès l'an 1090, puisqu'elle s'étoit remariée[2] alors avec Hugues de la Roque.

LXXX. — *Mort de Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes. — Son fils Bernard-Aton IV lui succède. — Évêques de Nimes.*

L'abbaye de Castres, que le vicomte Raimond-Bernard regardoit comme faisant partie de son domaine, étoit alors fort déchue de son ancienne splendeur. La régularité s'y soutenoit encore vers l'an 1030, du temps de l'élection de l'abbé Arnaud qui mourut[3] en odeur de sainteté; mais l'absence de Gerebrard, son successeur, qui alla en pèlerinage à la Terre-Sainte, & les entreprises des seigneurs séculiers, contribuèrent bientôt après au relâchement. Le même vicomte, touché de son état, résolut d'y rétablir l'observance & dans ce dessein il la donna[4] au mois de janvier de l'an 1073, ou de l'an 1074 suivant notre manière de compter, à Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, & l'unit à sa congrégation. Raimond-Bernard fit cette union conjointement avec Frotaire, *son oncle,* évêque de Nimes, lequel jouissoit encore alors par indivis avec lui des domaines de leur maison, ainsi qu'il est marqué dans l'acte.

Nous ne trouvons plus rien dans la suite de Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes, & vicomte de Béziers & d'Agde par Ermengarde de Carcassonne, sa femme; ce qui nous donne lieu de croire qu'il mourut bientôt après. Il paroît[5] du moins qu'il étoit déjà décédé en 1078. Outre Guillemette, dont nous venons de parler, il eut de la même Ermengarde un fils nommé Bernard-Aton qui fut le quatrième de son nom & qui lui succéda dans tous ses domaines, sous la tutelle ou administration de sa mère. Éd. origin. t. II, p. 231.

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXIII, n. 7.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLIX, la 1re charte citée sous ce numéro.

[3] *Spicilegium,* t. 7, p. 382.

[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 13.

[5] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 15.

On prétend[1] que Bernard, évêque d'Agde au commencement du douzième siècle, étoit frère *de Bernard, comte de Bézіers,* ce qui supposeroit qu'il étoit frère puîné du même Bernard-Aton; mais c'est de quoi nous n'avons aucune preuve. On marque d'ailleurs que ce prélat étoit fils d'un vicomte nommé Bernard : or, il est certain que Bernard-Aton, vicomte de Béziers, d'Agde, &c., qui vivoit au commencement du douzième siècle, étoit fils de Raimond & non pas de Bernard.

Ermengarde de Carcassonne survécut longtemps au vicomte Raimond-Bernard son mari : elle eut pendant toute sa vie l'administration des vicomtés de Béziers, d'Agde & des autres domaines qu'elle lui avoit apportés en mariage en qualité d'héritière des maisons de Carcassonne & de Béziers. Quant aux vicomtés d'Albi & de Nimes, il paroît que le jeune Bernard-Aton les posséda d'abord sous l'autorité de Frotaire, évêque de Nimes, son grand-oncle, & que ce prélat continua d'en jouir en commun avec lui comme il avoit fait avec le vicomte Raimond-Bernard, son neveu.

Le pape Grégoire VII[2] écrivit le 22 de mars de l'an 1074 à ce prélat, pour se plaindre des vexations qu'il exerçoit envers l'abbaye de Saint-Gilles située dans son diocèse, qu'il avoit excommuniée & sur laquelle il prétendoit avoir juridiction, au préjudice des privilèges qui la soumettoient immédiatement à l'église romaine. Ce pape reproche entre autres à Frotaire d'avoir fait emprisonner l'abbé de Saint-Gilles à son retour de Rome, où il avoit été béni par le pape Alexandre II, son prédécesseur. Frotaire, évêque de Nimes, étoit alors fort âgé; il se démit[3] vers le même temps de son évêché en faveur d'Elefant, ou le prit pour coadjuteur; car il est qualifié *ancien évêque* de Nimes dans une donation[4] que fit la vicomtesse Ermengarde, sa nièce, à la cathédrale de cette ville, & nous avons un autre acte[5] daté *Frotaire & Elefant étant évêques de Nimes.* Frotaire décéda vers l'an 1077, après avoir possédé cet évêché environ cinquante ans. Elefant ne lui survécut pas longtemps, car Pierre-Ermengaud étoit déjà évêque de Nimes en 1080[6].

Après le décès de Frotaire, la vicomtesse Ermengarde administra également, au nom du jeune Bernard-Aton son fils, les vicomtés d'Albi & de Nimes qui avoient appartenu à son mari, & celles de Béziers & d'Agde, avec les autres domaines qu'elle possédoit de son chef. C'est ce qui paroît par les hommages[7] qui lui furent rendus : 1° par un seigneur nommé Gaucelin, fils d'Ermentrude, qui promit de ne pas lui enlever la ville de Béziers ni ses forteresses; 2° par

[1] *Gallia Christiana,* t. 2, p. 59.
[2] Grégoire VII, l. 1, *epist.* 68.
[3] Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 13 & suiv.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLXII.
[5] Voyez tome IV, *Note* XVIII, n. 13 & suiv.
[6] Pierre-Ermengaud ne fut pas seulement le successeur de l'évêque Elefant, il fut aussi son coadjuteur; c'est en cette qualité qu'il figure dans une charte de l'année 1080. Il est certain, en effet, qu'Elefant vivait encore à cette époque & même plus tard. Ainsi il fut présent à la donation qu'un particulier nommé Guillaume, sa femme Eldiarde & leurs enfants firent à la cathédrale de Nimes d'une métairie, le 24 avril 1084. Ceci prouve que l'évêque Elefant avait survécu à Frotaire II, contre le sentiment des auteurs de l'*Histoire de Languedoc,* qui regardent le fait comme incertain, & que le même Elefant prit Pierre-Ermengaud pour son coadjuteur, lequel lui survécut. [E. M.]
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXVII.

un autre qui s'engage de ne pas s'emparer du château de Caissargues dans le diocèse de Nimes; 3° par deux seigneurs qui lui prêtèrent serment de fidélité, & à Bernard, son fils, pour le château de Roque-Cedière; 4° enfin par les seigneurs de Mirepoix, savoir: Udalger, fils d'Ermessinde; Roger, fils de Belisende, & Raimond, fils de Rangarde, pour le château de ce nom.

On a déjà remarqué que le vicomte Raimond-Bernard prit le surnom ou sobriquet de *Trencavel* qui passa à ses descendans. Il en est fait mention dans une donation [1] que la vicomtesse Ermengarde, sa veuve & son fils Bernard-Aton firent de l'église de Lacaune en Albigeois, à Guillaume, évêque d'Albi & à sa cathédrale.

LXXXI. — *Le pape Grégoire VII appelle Raimond de Saint-Gilles à son secours.*

Raimond de Saint-Gilles fit un voyage à Rome sur la fin du pontificat du pape Alexandre II. C'est ce que nous apprenons d'une lettre [2] que Grégoire VII, successeur de ce pontife, écrivit le 2 de février de l'an 1074 à Guillaume, comte de Bourgogne, dans laquelle il prie instamment ce prince de marcher au plus tôt à la tête d'une armée au secours de l'église romaine opprimée par les Normands établis en Italie. Grégoire somme le comte de Bourgogne, dans cette lettre, d'exécuter la promesse solennelle qu'il avoit faite devant les corps des SS. Apôtres, sous le pontificat d'Alexandre II, son prédécesseur, de secourir l'église romaine & de prendre la défense de S. Pierre toutes les fois qu'il en seroit requis. Il le charge en même temps d'avertir *le comte de Saint-Gilles* & quelques autres princes *qu'il savoit avoir fait un semblable serment de fidélité à S. Pierre en levant les mains au ciel,* de marcher aussi à son secours. Grégoire ajoute que son dessein, en faisant rassembler un si grand nombre de troupes, n'étoit pas de répandre le sang des chrétiens, mais de jeter la terreur parmi les Normands ses ennemis, pour les obliger par là à faire la paix, & qu'il pourroit peut-être passer ensuite à Constantinople au secours des chrétiens grecs contre les Sarrasins. Nous ne voyons pas que le comte de Bourgogne, Raimond de Saint-Gilles & les autres princes dont ce pape imploroit l'assistance aient passé les Alpes en 1074 à la tête de leurs troupes; il paroît au contraire que le second demeura toute cette année en deçà des monts, & nous savons qu'il concourut [3] au mois d'octobre de l'an 1074 avec Guillaume, comte de Toulouse, son frère, à l'union de l'abbaye de Figeac en Querci à l'ordre de Cluny.

Éd. origin. t. II, p. 232.

Ce dernier prince unit [4] deux ans après au même ordre celle de Beaulieu dans le bas Limousin, sur laquelle il avoit la principale autorité. Il fit cette union de concert avec Hugues de Castelnau, abbé séculier de Beaulieu, qui

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCII.
[2] Grégoire VII, l. 1, *epist.* 46.
[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 44.
[4] Mabillon, ad ann. 1076, n. 115. — Baluze, *Hist. Tutel.* p. 423.

tenoit cette abbaye de la succession de ses parens & du consentement de Gui, évêque de Limoges, des vicomtes Archambaud, Ebles & Boson, & de divers autres seigneurs du pays.

LXXXII. — *Étienne de Polignac, évêque de Clermont, s'empare de l'évêché du Puy. — Abbés de Saint-Chaffre.*

Grégoire VII écrivit[1] le 19 d'avril de l'an 1074 aux habitans du Puy; voici le sujet de sa lettre[2] : Pierre de Mercœur, évêque de cette ville, étant décédé le 13 de juillet précédent, cet évêché excita la cupidité de plusieurs prétendans. Étienne de Polignac, évêque de Clermont[3], qui possédoit en même temps la prévôté de l'église du Puy, & dont la famille avoit beaucoup de crédit dans le pays, voyant que ce bénéfice étoit meilleur que le sien & plus à sa bienséance, se mit sur les rangs & trouva moyen de se faire élire. Il rencontra toutefois un dangereux concurrent en la personne d'un nommé Étienne, qui, ayant gagné à force d'argent une partie des électeurs, s'empara du siége. Étienne de Polignac chassa bientôt après cet intrus; & comme il n'ignoroit pas que son élection n'étoit guère plus canonique, il prit le parti d'aller à Rome pour la faire confirmer par le pape, qu'il trouva extrêmement prévenu contre lui. Il ne négligea rien pour justifier sa conduite auprès du pontife; mais Grégoire, ennemi déclaré des simoniaques, exigea qu'il fît un serment solennel sur le corps de S. Pierre d'exécuter fidèlement ses ordres, de se démettre de l'évêché du Puy & de ne pas s'opposer à l'élection d'un autre évêque quand son légat le jugeroit à propos. C'est ce qui donna occasion à ce pape d'écrire aux habitans du Puy la lettre dont on vient de parler, dans laquelle il leur donne avis qu'il avoit rendu ses bonnes grâces à Étienne de Polignac & qu'il lui avoit remis le gouvernement du diocèse, à condition néanmoins qu'il n'exerceroit aucune des fonctions épiscopales & qu'il les feroit exercer par un autre évêque en son nom jusqu'à ce qu'il fût retourné à Rome; ce qui ne devoit pas, ajoute-t-il, les empêcher de lui rendre l'honneur & le respect dus à son caractère. Il les exhorte enfin de travailler efficacement à abolir la simonie qui régnoit dans leur église & de mériter par là que Dieu leur accordât un digne & légitime pasteur.

Étienne de Polignac exécuta d'abord fidèlement sa promesse & n'exerça aucune fonction épiscopale. Nous trouvons en effet que Gui, abbé de Saint-Chaffre[4], s'étant démis de cette abbaye en 1074, ce fut Hugues, évêque de

[1] Grégoire VII, l. 1, *epist.* 18.

[2] *Ibid. & epist.* 5. — Hugo Flaviniac. *Chronicon*, p. 197 & 201. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, *instrum.* p. 700.

[3] Voyez sur Étienne de Polignac, dit Brisefer, évêque du Puy, l'*Histoire du Velay*, de M. F. Mandet, t. 3 : *Chronique de l'évêque Étienne III.* M. Mandet fait observer avec beaucoup de raison que la famille des vicomtes du Velai n'avait pas encore à cette époque, ainsi que cela résulte des actes contemporains, ajouté le nom du fief de Polignac à ses prénoms & à son titre héréditaire, & que dès cette époque appeler de Polignac les vicomtes Armand & son fils Étienne dit Brisefer, comme l'ont fait les Bénédictins, c'est commettre un anachronisme. [E. M.]

[4] Mabillon, ad ann. 1064, n. 69. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 766.

Die & légat du Saint-Siége, qui fit la cérémonie de bénir Guillaume, troisième du nom, qui fut élu abbé à sa place & qui étoit auparavant doyen ou prieur de Sainte-Enimie. Celui-ci établit la réforme dans ce monastère, fit revenir ses biens usurpés ou aliénés & en fit rebâtir l'église. Sous son gouvernement, Geilin[1], comte de Valentinois, & non pas de Vienne, comme un auteur l'a avancé[2], confirma la donation que ses prédécesseurs avoient faite à l'abbaye de Saint-Chaffre de l'église de Saint-Victor de Valence.

LXXXIII. — *L'évêque d'Oloron, légat de Grégoire VII dans la Province. — Abbés de Saint-Guillem & d'Aniane. — Seigneurs d'Anduze, de Sauve, de Canillac, &c.*

Éd. origin. t. II, p. 233.

Le pape Grégoire VII, dans le dessein de rétablir entièrement la discipline ecclésiastique & régulière & d'extirper la simonie, envoya dès le commencement de son pontificat divers légats dans tous les royaumes de la chrétienté. Il nomma entre autres[3] pour remplir cette fonction dans la Gaule Narbonnoise, la Gascogne & l'Espagne, Amé, évêque d'Oloron, qui exerça sa légation dans ces provinces pendant quelques années & consacra[4] le 13 d'août de l'an 1076 l'autel *de Saint-Guillaume, confesseur,* dans l'église de Gellone ou de Saint-Guillem du Désert.

Cette abbaye, à la faveur de la simonie, s'étoit alors soustraite de la juridiction de celle d'Aniane à laquelle elle avoit été soumise dès son origine. En vain Emenon[5], abbé de la dernière, s'opposa-t-il de toutes ses forces à l'élection que les religieux de Saint-Guillem avoient faite d'un abbé sans sa participation, & les papes Nicolas II & Alexandre II à qui il en porta ses plaintes déclarèrent-ils excommuniés tant les abbés de Saint-Guillem qui avoient été élus de cette manière que les évêques qui avoient confirmé leur élection, jusqu'à ce que l'abbaye d'Aniane fût rentrée dans la possession de ses droits sur celle de Saint-Guillem; tous ses efforts furent inutiles, & le monastère de Gellone se maintint depuis dans l'indépendance.

Pierre en étoit abbé[6] en 1074, lorsque *Pierre, fils de Bermond de Sauve & d'Astorge,* confirma en faveur de cette abbaye la donation du monastère de Saint-Pierre de Sauve. Ce seigneur, qui se qualifie *satrape de Sauve & petit-fils du marquis Bernard,* sa femme Elisabeth, *Bernard, marquis du château d'Anduze, son frère,* Adélaïde, femme de ce dernier, & Raimond leur fils, donnèrent en 1077 à la même abbaye & à Béranger, qui en étoit abbé, leur portion de l'église de Saint-Pierre de Merueys *dans le comté de Nimes.* L'acte est souscrit par Pierre-Almérade, leur cousin, & plusieurs seigneurs

[1] Mabillon, ad ann. 1077, n. 4.

[2] *Ibid.*

[3] *Conciles,* t. 10, p. 411 & 1817. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 1265.

[4] Mabillon, ad ann. 1076, n. 134.

[5] Mabillon, ad ann. 1066, n. 105; ad ann. 1074, n. 68.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXI.

du pays, dont quelques-uns prennent le surnom de Sauve. Il paroît que Belissende[1], qui en 1081 donna avec ses fils, à l'abbaye de Gellone, l'église de Saint-Pierre de Merueys, étoit sœur de Pierre de Sauve & de Bernard d'Anduze. Adélaïde, que ce dernier avoit épousée[2] dès l'an 1071, étoit de la maison de Mandagout, suivant un acte[3] par lequel Raimond, son fils, confirma à l'abbaye de Gellone, & à Béranger, son abbé, la donation de l'église de Merueys, en présence *& de la volonté de Pierre-Bermond, marquis,* qui étoit ou son oncle ou son cousin. Plusieurs autres seigneurs, entre autres ceux[4] de Roquefeuil & de Deuxvierges, firent des donations vers le même temps en faveur de cette abbaye.

An 1075 Celle d'Aniane acquit en 1075 différens biens en Gévaudan en un lieu appelé Entraigues[5], situé au confluent de la petite rivière de Jointe & du Tarn, où divers seigneurs du pays fondèrent le prieuré de Rosiers. Il est parlé dans cette fondation de Deusdet de Canillac & de ses frères, de Raimond de Mostuejouls, de Bernard de Pierrelève, &c.

LXXXIV. — *Libéralités de Roger II, comte de Foix, envers les abbayes de Cluny & de Saint-Pons.*

D'un autre côté Roger II, comte de Foix, signala sa libéralité envers différens monastères. Il donna[6] au commencement de l'an 1075 à l'abbaye de Cluny, à la sollicitation & par le conseil d'Isarn, évêque de Toulouse, le château de Lordat & divers autres domaines du voisinage situés *dans le comté* An 1076 *de Toulouse & la vallée de Sabartès.* L'année suivante il fit donation à la même abbaye, en présence d'Isarn, évêque de Toulouse, & de Raimond-Ebon, évêque de Lectoure, d'une église qu'il avoit fait construire dans son domaine. Roger donna[7] encore vers le même temps à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières la paroisse de Saint-Pierre d'Escousse, dans laquelle *le B. Asnérius, abbé, étoit inhumé.* Il est marqué dans la charte « que cette paroisse étoit « située dans le Toulousain, le territoire de Foix, & le ministériat de Podagués, & qu'il y avoit eu anciennement une abbaye dont le nom lui étoit « demeuré, à cause qu'on y trouvoit des corps morts revêtus d'habits monastiques. » Sicarde, femme de ce comte, concourut avec lui à ces diverses donations, dont la dernière fut faite en présence d'Isarn, évêque de Toulouse, de Bernard, évêque de Carcassonne, de Guillaume, comte de Toulouse, & de Raimond, comte de Rouergue, son frère.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXI.
[2] *Ibid.* n. CCLV.
[3] *Ibid.* n. CCLXXI.
[4] *Ibid.* n. CCLXXI, la 2e charte citée sous ce numéro.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXI.
[6] Mabillon, ad ann. 1074, n. 66; ad ann. 1076, n. 115.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLX. — Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 21.

An 1076

LXXXV. — *Raimond de Saint-Gilles & quelques prélats de la Province excommuniés par Grégoire VII.*

Ce dernier fut excommunié dans le troisième concile romain[1] tenu sous le pontificat du pape Grégoire VII durant le carême de l'an 1075, ou de l'an 1076 suivant notre manière de compter. Les actes qui nous restent de ce concile disent en deux mots que ce prince fut excommunié *à cause de sa cousine* (*propter consanguineam*). Ces termes & ceux qu'on lit dans le sommaire du cinquième[2] chapitre du cinquième concile romain, tenu au mois de décembre de l'an 1078 sous le pontificat du même pape, où il est *ordonné que le comte de Saint-Gilles seroit excommunié à cause de sa femme*, nous donnent lieu de comprendre : 1° que ce prince avoit épousé sa cousine germaine, fille[3] & héritière de Bertrand, comte de Provence, son oncle paternel; 2° qu'il ne fit aucun cas de cette excommunication & qu'il refusa de se séparer de cette princesse. Éd. origin. t. II, p. 234.

Plusieurs prélats de France & des autres royaumes furent[4] aussi anathématisés dans le troisième concile romain, entre autres Béranger, évêque d'Agde, Étienne, évêque du Puy, & l'abbé de Saint-Gilles : le premier, parce qu'il avoit communiqué avec Guifred, archevêque de Narbonne, déjà excommunié & qu'il avoit fait pour lui les fonctions épiscopales. Le second, pour cause d'homicide & de simonie, pour avoir refusé d'obéir aux légats du pape suivant sa promesse & s'être maintenu sur le siége du Puy par la force & par la violence. Quant à l'abbé de Saint-Gilles, on ne marque pas son crime.

LXXXVI. — *Mort de Raimond-Béranger I, comte de Barcelone & de Carcassonne, & d'Almodis, sa femme. — Partage de ses domaines entre ses fils.*

Nous ignorons l'époque de la mort d'Almodis de la Marche, mère de Guillaume, comte de Toulouse & de Raimond de Saint-Gilles. Si nous en croyons l'auteur[5] qui a écrit à la fin du treizième siècle les *Gestes des comtes de Barcelone*, cette princesse décéda avant le comte de cette ville, son troisième mari, qui mourut[6] le 27 de mai de l'an 1076 & fut inhumé dans la cathédrale de Barcelone. Cet auteur ajoute qu'Almodis fut assassinée par Pierre, fils de ce prince & d'Isabeau, sa première femme, lequel mourut sans postérité en Espagne dans l'exercice de la pénitence en expiation de cet homicide. Un historien[7] de Catalogne beaucoup plus récent prétend au contraire que cet auteur s'est trompé; qu'Almodis survécut à Raimond-Béranger, son mari; que Pierre, fils de ce comte du premier lit, mourut avant elle, & qu'Almodis

[1] *Conciles*, t. 10, p. 356.
[2] *Ibid.* p. 371.
[3] Voyez tome IV, *Note* XLI, n. 6 & suiv.
[4] *Conciles*, t. 10, p. 356.
[5] *Marca Hispanica*, p. 544.
[6] *Ibid.* p. 461.
[7] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, p. 66.

le fit périr. Les raisons de ce dernier paroissent solides, quoiqu'il ne rapporte d'autre preuve que cette princesse ait survécu au comte de Barcelone son mari, que le testament par lequel ce dernier, peu de temps avant sa mort, légua quatre mille mancuses *à la comtesse sa femme qui vivoit alors,* sans dire son nom. Nous n'avons d'ailleurs aucun acte où il soit fait mention d'Almodis après l'an 1071. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle décéda avant l'an 1079, comme nous le prouverons bientôt. Il paroît qu'elle étoit déjà morte au commencement de l'an 1078, car Guillaume, comte de Toulouse, son fils, fit une donation[1] à l'abbaye de Moissac le 14 du mois de mars de l'an 1077, ou de l'an 1078 suivant notre manière de compter, *pour l'anniversaire de son père & de sa mère.* Almodis fut inhumée dans la cathédrale de Barcelone à côté du comte Raimond-Béranger, son mari, & l'on y voit encore leurs épitaphes rapportées par Catel[2]. Il s'est glissé une faute dans celle du comte, où l'on doit lire qu'il mourut en 1076 & non en 1086. On trouve une erreur à peu près semblable dans un[3] manuscrit de Colbert, où l'on a marqué la mort de ce prince à l'an 1078 au lieu de l'an 1076.

On fait[4] un grand éloge de Raimond-Béranger I, comte de Barcelone. Ce prince se rendit surtout recommandable par sa valeur. Il laissa deux fils d'Almodis, sa seconde épouse : Raimond-Béranger deuxième du nom, surnommé *Tête-d'Étoupes,* & Béranger-Raimond; il les institua ses héritiers par son testament. Le premier avoit[5] déjà épousé du vivant de son père Mahalde ou Mathilde, fille de Robert Guiscard, prince normand, duc de Pouille & de Calabre. Ces deux frères eurent d'abord[6] quelque démêlé pour la succession de leur père; mais ils s'accordèrent[7] enfin par l'entremise des principaux seigneurs du pays, & confirmèrent leur accord au mois de décembre de l'an 1080. Suivant cet acte ils partagèrent non-seulement le comté de Barcelone, dont ils prirent également le titre de comte, & les autres domaines de leur maison situés au delà des Pyrénées, mais encore la ville & le comté de Carcassonne dont il paroît que leur père avoit disposé entièrement en faveur de l'aîné, quoiqu'un historien[8] catalan assure le contraire. Ce fut là peut-être la principale source de leur division.

Éd. origin. t. II, p. 235.

Nous avons en effet un acte[9] par lequel Guillaume, comte de Toulouse, *fils d'Amodis,* fit serment *à Raimond-Béranger, comte de Carcassonne, son frère, fils de la même Almodis,* de l'aider contre tous ceux qui voudroient le troubler dans la possession de ses villes, comtés, évêchés, & du reste de son domaine. Le premier commence sa promesse en ces termes : *Moi, Guillaume, comte de Toulouse,* qui suis (*filius* qui sum *Almodis*) *fils d'Almodis;* d'où l'on

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXIV.

[2] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 117 & suiv.

[3] *Marca Hispanica,* p. 461.

[4] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 65, 67 & 68.

[5] *Marca Hispanica,* p. 545.

[6] Grégoire VII, l. 7, *epist.* 16.

[7] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 65, 67 & 68.

[8] *Ibid.*

[9] *Marca Hispanica,* p. 1166. — Voyez tome IV, *Note* XXXVIII.

doit inférer que cette princesse vivoit encore alors & que le comte de Toulouse fit ce serment à Raimond-Béranger II peu de temps après la mort du père de ce prince.

LXXXVII. — *Raimond de Saint-Gilles continue de protéger Guifred, archevêque de Narbonne. — Seigneurs de Montpellier.*

Par la même raison cette comtesse devoit être décédée lorsque Raimond de Saint-Gilles, frère de Guillaume, fit une nouvelle promesse [1] à Guifred, archevêque de Narbonne, en ces termes : *Moi, Raimond, comte, qui ai été fils* (*filius* qui fui *Almodis*) *d'Almodis, &c.* Raimond promit alors à Guifred « de « ne pas le troubler dans la possession de son siége & de ses domaines & « d'obliger Raimond-Béranger & ses fils, Garsinde, Bernard & Pierre ses fils, « de lui faire hommage pour la moitié de la ville de Narbonne & le domaine « de son archevêché. Le comte donne en même temps en fief à l'archevêque, « *par amitié* (*per drudariam*), la troisième partie de toutes les acquisi- « tions qu'il feroit dans le comté de Narbonne. » Raimond-Béranger, vicomte de cette ville, promet à la fin de l'acte d'exécuter fidèlement l'engagement que le comte Raimond venoit de prendre par rapport à lui, & ce fut sans doute en conséquence que Pierre [2], évêque de Rodez, frère du même vicomte, prêta serment de fidélité à l'archevêque Guifred pour le domaine de l'archevêché de Narbonne.

Raimond de Saint-Gilles prit aussi la défense de Guillaume V, seigneur de Montpellier, qui étoit encore jeune, à ce qu'il paroît [3], lorsqu'il perdit Guillaume III, son père. Ce dernier, qui vivoit encore en 1067 & en 1068, avoit épousé Ermengarde, laquelle se remaria après sa mort avec Raimond d'Anduze, fils de Bernard & d'Adélaïde de Mandagout. Ce fut sans doute la raison pour laquelle Béliarde, aïeule de Guillaume V, prit sa tutelle avec trois seigneurs qui eurent recours [4] à la protection de Raimond, comte de Saint-Gilles, lequel leur promit de maintenir *Guillaume de Montpellier* (*de Monte-pistellario*) *& son aïeule* dans la possession de leurs domaines & de les aider toutes les fois qu'il en seroit requis. Ce prince nomma en même temps pour la sûreté de sa promesse cinq de ses vassaux, qui devoient se mettre en otage, lorsqu'il seroit nécessaire, à Montpellier, à Pézénas, à Servian, ou à Béziers, au choix des tuteurs du jeune Guillaume de Montpellier.

Nous donnons le nom de Guillaume V [5] à ce seigneur, parce qu'il paroît différent d'un autre Guillaume qui eut [6] de grands démêlés avec Pierre, comte de Melgueil ou de Substantion. Celui-ci prétendoit avoir la justice sur la ville

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXII.

[2] *Ibid.* n. CCLXXIII.

[3] *Ibid.* n. CCXXXIII & CCXL. — Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 2 & suiv.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXVI.

[5] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 2.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXIV.

de Montpellier, le profit *sur la monnoie d'or* qu'on y battoit, & divers autres droits seigneuriaux; mais il céda enfin par un accord « à Guillaume, à ses « vassaux, entre autres à Guillaume Aimoin, qui paroît avoir été parent de ce « dernier & à tous les habitans de Montpellier, leur domaine & leurs droits, « comme les parens du même Guillaume les avoient possédés. » Il le confirma de plus dans la possession du château de Mauguio ou de Melgueil, *que son père Bernard-Guillaume avoit acheté,* & lui donna enfin sa fille en mariage. Guillaume de Montpellier & Guillaume Aimoin donnèrent en même temps au comte une somme considérable. L'acte, qui est sans date, fut passé en présence de Matfred, évêque de Béziers, Frotard, abbé de Saint-Pons, Pons, prévôt de Maguelonne, &c.; ce qui prouve qu'on doit le rapporter [1] vers l'an 1080. Comme cet acte ne peut regarder [2] Guillaume V, il doit s'entendre d'un de ses cousins que nous appelons Guillaume IV & qui partagea avec lui la seigneurie de Montpellier. Nous croyons que Bernard-Guillaume, père de ce Guillaume IV, étoit frère puîné de Guillaume II, aïeul de Guillaume V. Du reste nous conjecturons que Guillaume IV épousa en secondes noces la fille de Pierre, comte de Melgueil, & d'Almodis de Toulouse [3], & qu'il avoit eu déjà d'une première femme Raimond-Guillaume qui étoit évêque de Nimes en 1103 & Bernard-Guillaume, seigneur en partie de Montpellier, en qui finit cette branche.

Éd. origin. t. II, p. 236

LXXXVIII. — *Guillaume IV, comte de Toulouse, fait fleurir la religion dans ses États.*

Guillaume IV, comte de Toulouse, fut un prince pacifique, qui s'appliqua principalement à faire fleurir la religion dans ses États & seconda le zèle d'Isarn, évêque de Toulouse, pour la réforme des églises de son diocèse, entre autres de celle de Notre-Dame de la Daurade. Cette église, située au milieu de Toulouse, étoit déjà célèbre [4] dès le sixième siècle. On y avoit joint un monastère dès [5] le commencement du neuvième, sous les règnes de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve. Mais les désordres [6] causés par la simonie avoient réduit l'un & l'autre dans un état si déplorable qu'à peine y faisoit-on le service divin. L'évêque Isarn, touché de la décadence de cette ancienne église, pour la remettre dons son ancien lustre, l'unit en 1077 à l'ordre de Cluny, ce qu'il fit entre les mains de S. Hugues, abbé de ce célèbre monastère, & du consentement de Guillaume, comte de Toulouse, *son seigneur, & de ses chanoines*. Ce prélat fait un grand éloge de Guillaume dans cet acte, où il déclare que ce prince avoit *délivré, autant qu'il lui avoit été possible, l'église de Toulouse des mains de ses ennemis,* c'est-à-dire des simoniaques. Isarn fit cette

An 1077

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 2.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Grégoire de Tours, l. 7, c. 10 & suiv.
[5] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. LXIII.
[6] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 871 & suiv.

union à condition que l'église de la Daurade seroit toujours desservie par des moines. Après sa souscription on voit celles de Raimond, évêque de Lectoure & prévôt de la cathédrale de Toulouse, & des principaux chanoines de cette église. Depuis ce temps-là le monastère de la Daurade fut soumis à la congrégation de Cluny sous la dépendance de l'abbaye de Moissac, jusqu'à ce qu'il a été uni dans le dernier siècle à celle de Saint-Maur qui le posséde encore aujourd'hui.

Le comte de Toulouse concourut vers le même temps avec Isarn, évêque de cette ville, pour rétablir la régularité dans la cathédrale de Saint-Étienne. Les bâtimens[1] de cette église menaçoient ruine, ses biens étoient la plupart aliénés, & le service divin y étoit entièrement négligé. Isarn qui en rejetoit la faute sur ses prédécesseurs, appuyé de l'autorité de Guillaume, comte de Toulouse, de Raimond, *comte de Rouergue,* son frère, & du conseil de S. Hugues, abbé de Cluny, de Hunaud, abbé de Moissac, & des principaux vassaux du comte de Toulouse, répara non-seulement cette cathédrale & l'enrichit de divers ornemens dont elle étoit entièrement dépourvue, mais il y rétablit la vie commune parmi les chanoines qui embrassèrent en même temps la règle de Saint-Augustin. Il est ordonné dans l'acte de cette réforme, qui fut dressé en présence de Guillaume, archevêque d'Auch, & de Raimond, évêque de Lectoure, que tous les clercs qui à l'avenir seroient agrégés au corps de cette église embrasseroient la vie régulière des chanoines *& n'auroient plus rien en propre.* Pour leur ôter tout prétexte de violer la règle, Isarn leur assigna certains revenus, entre autres ceux que possédoient alors en particulier le prévôt, le doyen, les archidiacres, l'écolâtre & le sacristain, dont l'élection devoit être faite à l'avenir par le chapitre. Ce prélat permet en même temps aux chanoines d'acquérir librement les biens que les clercs & les laïques tenoient en fief de lui ou de ses prédécesseurs. Il leur abandonne pour leur mense : 1° les émolumens que les évêques de Toulouse retiroient des jugemens *où l'on ordonnoit l'épreuve de l'eau froide;* 2° l'archidiaconé d'Agarnès ou Agarnaguès, qui comprenoit une partie du comté de Foix & qui étoit possédé alors par Pierre Amelii, prieur de la cathédrale; 3° un autre archidiaconé qui s'étendoit depuis la porte Narbonnoise jusques aux confins du diocèse de Carcassonne & renfermoit le Lauragais; 4° tous les autres archidiaconés de ceux qui voudroient professer la vie canoniale, en sorte qu'après la mort des archidiacres l'évêque éliroit leur successeur du conseil de son clergé; 5° enfin la moitié du sel qu'il avoit droit de retirer du *bourg Saint-Saturnin,* preuve que ce bourg, qui n'est pas différent de ce qu'on appela dans la suite le bourg de Toulouse, & qui fut gouverné par des magistrats municipaux particuliers, subsistoit alors. Le chapitre de la cathédrale de Toulouse fut régulier depuis ce temps-là, jusques au commencement du seizième siècle qu'il fut sécularisé. Éd. origin. t. II, p. 237.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXVIII. — Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 123 & *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 869 & suiv.

Guillaume, comte de Toulouse, pour favoriser le nouvel établissement des chanoines réguliers dans cette cathédrale, renonça solennellement en leur faveur au droit *que ses prédécesseurs avoient usurpé* de nommer à l'évêché, & s'engagea d'agréer dans la suite celui qui seroit élu par le chapitre. Il se conforma en cela au décret du concile romain tenu en 1075, par lequel[1] il fut défendu expressément aux évêques & aux abbés de recevoir les évêchés & les abbayes des mains des princes séculiers, & à ceux-ci d'en donner l'investiture comme ils avoient fait auparavant, par un abus qui s'étoit tourné en coutume.

Lorsque Isarn réforma son église, la plupart des archidiaconés étoient[2] au pouvoir des laïques. Un chevalier nommé Gauzbert Isarn possédoit entre autres celui qu'on appeloit *veteris Moresii* & l'avoit reçu de ce prélat; mais faisant scrupule de le garder, il le lui remit après avoir cependant donné en fief à un autre chevalier, appelé Pierre-Bertrand, un archiprêtré qui en dépendoit.

LXXXIX. — *Déposition d'Étienne de Polignac, évêque du Puy.*

Les deux légats, Hugues, évêque de Die, & Amé, évêque d'Oloron, que le pape Grégoire VII avoit envoyés en France pour extirper la simonie, contribuèrent beaucoup par leurs soins au rétablissement de la discipline ecclésiastique. Ils agissoient séparément en diverses provinces, & le premier assembla un concile à Clermont en Auvergne à la fin de l'an 1076 ou au commencement de l'année suivante, dans lequel il cita[3] Étienne de Polignac, évêque du Puy, qui, comme on l'a déjà vu, avoit été excommunié pour cause de simonie & qui malgré son excommunication se maintenoit toujours dans son siége. Ce prélat, craignant cependant d'en être enfin chassé, dressa d'abord des embûches au légat pour tâcher de le surprendre; mais n'ayant pu réussir & voyant qu'il ne pouvoit éviter le jugement, il convoqua un jour ses chanoines dans la cathédrale & promit solennellement, devant l'autel de la Vierge, de quitter son siége & d'obéir entièrement au légat quinze jours après que celui-ci l'en auroit requis. Son clergé promit en même temps d'abandonner ses intérêts s'il n'exécutoit sa promesse. Le concile de Clermont s'étant tenu ensuite, Étienne y fut déposé comme simoniaque, avec Guillaume auparavant doyen ou prieur de Chamalières, qui, après la promotion d'Étienne à l'évêché du Puy, s'étoit emparé de l'évêché de Clermont sans aucune forme canonique.

Après le concile le légat partit pour Lyon, d'où il se rendit au Puy avant que les quinze jours qu'il avoit donnés à Étienne pour quitter son siége fussent expirés, mais il trouva que ce prélat avoit déjà pris la fuite. Le légat célébra alors la messe pontificalement, & se tournant du côté du clergé & du

[1] Pagi, ad ann. 1075, n. 2 & seq.
[2] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 872.
[3] Voyez Hugo Flaviniacensis, *Chronicon*, p. 197 & 201.

peuple après l'évangile, leur exposa les conventions qu'il avoit faites avec Étienne & auxquelles celui-ci avoit manqué, leur défendit de lui obéir dans la suite & le déclara excommunié s'il s'ingéroit à l'avenir dans le gouvernement de l'église du Puy. Grégoire VII[1] confirma ce jugement par deux lettres datées du 23 de mars de l'indiction xv, ou de l'an 1077. Par l'une, adressée aux chanoines du Puy, il leur défend de continuer de reconnoître Étienne pour leur évêque, leur ordonne de le fuir comme un excommunié & leur enjoint, après s'être fait relever par l'évêque de Die, son légat, de l'excommunication qu'ils avoient encourue, de procéder à l'élection d'un autre évêque. Par l'autre lettre adressée à tous les évêques des Gaules, Grégoire se plaint de ce qu'Étienne continuoit de s'immiscer dans le gouvernement de l'église du Puy malgré l'excommunication que l'évêque de Die, son légat, avoit lancée contre lui; il leur défend de lui donner aucun secours, à peine d'anathème, & à tous les peuples d'apporter aucune offrande à l'église du Puy, jusqu'à ce qu'elle fût délivrée de l'oppression où Étienne la tenoit, parce que, dit-il, les offrandes ne servoient qu'à l'entretenir dans sa désobéissance. Enfin il ordonne à ces prélats de confirmer cette excommunication & de la publier dans leurs diocèses.

Cette dernière lettre est une preuve qu'Etienne continua de se maintenir dans le siége épiscopal du Puy malgré sa déposition au concile de Clermont, & en effet le pape, par une autre lettre[2] datée du 12 de mai suivant, ordonne entre autres à Hugues, évêque de Die, son légat, de terminer l'affaire de l'église du Puy conjointement avec S. Hugues, abbé de Cluny. Il paroît d'ailleurs par une donation[3] faite à l'église de Saint-Andéol de Polignac *par Étienne, évêque du Puy, après la mort du vicomte Armand, son père,* que ce prélat occupa le siége épiscopal de cette ville jusques en 1081, ou du moins jusques en 1078; enfin nous n'avons rien d'Adhémar ou Aymar, son successeur immédiat, avant l'an 1087.

Éd. origin. t. II, p. 238.

On prétend[4] que ce dernier étoit fils d'un comte de Valentinois: ce qu'il y a de certain[5], c'est que son frère prenoit le surnom *de Monteil,* petite ville située sur le Rhône dans le diocèse de Valence & qu'on appelle aujourd'hui Montélimar, par corruption de *Monteil-Adhémar;* soit que notre Adhémar de Monteil, évêque du Puy, lui ait donné son nom comme on le prétend, soit qu'elle l'ait tiré plus vraisemblablement de quelque autre seigneur de sa maison.

XC. — *Vicomtes de Polignac.*

Armand, père d'Étienne, évêque du Puy, fut[6] le troisième vicomte de Polignac de son nom. Suivant l'acte dont nous venons de parler, il avoit fait

[1] Grégoire VII, l. 4, *epist.* 18 & 19.
[2] *Ibid. epist.* 22.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 9.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 10.
[5] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 701.
[6] Voyez tome IV, *Note* X, n. 4.

une donation à l'église ou prieuré de Saint-Andéol de Polignac, tant pour lui que pour sa femme Adélaïde, ses fils & ses filles. Étienne, évêque du Puy[1], son fils, y ajouta différens biens, *du consentement du vicomte Pons son neveu*, d'Héracle, frère de ce dernier, & de leur mère. Celle-ci s'appeloit Auxiliende, comme il paroît par une donation[2] qu'elle fit vers l'an 1080 avec le vicomte Pons, & Héracle, ses fils, à l'abbaye de Saint-Chaffre, de l'église de Saint-Vincent de Solignac. Nous ignorons[3] si Pons, vicomte de Polignac, & Héracle, son frère, étoient fils de Guillaume ou de Pons, frères d'Étienne, évêque du Puy, & si le même Pons, neveu de ce prélat, succéda immédiatement à Armand III, son aïeul. On prétend[4] qu'Héracle, frère de Pons, continua la postérité & qu'il fut père d'un autre Pons, vicomte de Polignac, qui vivoit en 1105 & qu'on appelle Pons II, mais on n'en donne aucune preuve. Il nous paroît au contraire que ce dernier n'est pas différent de Pons, frère d'Héracle, que celui-ci mourut sans postérité & que l'autre la continua.

XCI. — *Frotard, abbé de Saint-Pons, légat du Saint-Siège. — Guifred, archevêque de Narbonne, excommunié de nouveau au concile de Besalu.*

Tandis que Hugues, évêque de Die, exerçoit sa légation en diverses provinces de France, Amé, évêque d'Oloron, remplissoit les fonctions de la sienne dans la Narbonnoise première, la Gascogne & l'Espagne, & tenoit divers conciles dans ces provinces contre les simoniaques. Grégoire VII recommanda[5] ce dernier aux rois & aux princes d'Espagne, par une lettre datée du 18 de juin de l'an 1077, & lui associa Frotard, abbé de Saint-Pons de Thomières, dont il fait un grand éloge & qu'il appelle un homme vénérable, également recommandable par la pureté de sa foi & celle de ses mœurs. Amé, ayant passé au delà des Pyrénées, assembla[6] un concile à Girone, où plusieurs évêques & abbés se rendirent. Guifred, archevêque de Narbonne, qui s'y rendit aussi & qui se sentoit coupable de simonie, craignant d'être déposé, fit beaucoup de bruit & obligea enfin le légat de sortir de la ville & de se réfugier dans le château de Besalu, où Bernard, qui en étoit comte, le reçut & lui donna toute la liberté d'exercer sa légation[7]. Une telle conduite attira à Bernard l'inimitié de la plupart des évêques, des abbés & des comtes qui se plaignirent du procédé du légat, ce qui n'empêcha pas celui-ci de transférer dans ce château le concile, qui s'y rassembla le 6 de décembre de l'an 1077. Il n'y eut que trois évêques qui s'y rendirent, savoir: Béranger d'Agde, Raimond d'Elne & Pierre de Carcassonne; le premier étoit par conséquent alors relevé de l'excommunication qui avoit été lancée contre lui au concile romain de

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 701; *instrum.* p. 229.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLXXVII.

[3] Voyez tome IV, *Note* X, n. 4.

[4] Chabron, *Histoire manuscrite de la maison de Polignac*, c. 4, 5 & 6.

[5] Voyez les lettres du pape Grégoire VII, l. 4, *epist.* 28.

[6] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 71. — *Marca Hispanica*, p. 361, & Pagi, ad ann. 1077, n. 12.

[7] *Ibid.*

An 1077

l'année précédente, & il devoit avoir abandonné les intérêts de son métropolitain. Quant à Pierre, évêque de Carcassonne, auquel on [1] donne le surnom d'*Artaldus*, il avoit succédé à Bernard qui occupoit encore ce siége en 1072. Il le remplit jusques en 1099, & c'est sans aucun fondement que l'auteur [2] qui a écrit l'histoire de cette église en a fait deux évêques de même nom [3].

Plusieurs [4] abbés assistèrent aussi au concile de Besalu. Frotard de Saint-Pons, collègue de l'évêque d'Oloron dans la légation d'Espagne, fut sans doute du nombre. On y dressa divers canons contre les simoniaques, & Guifred, archevêque de Narbonne, y fut excommunié pour avoir causé du trouble dans l'assemblée & apparemment aussi comme simoniaque. Quelques auteurs [5] ont cru que ce prélat avoit embrassé les erreurs de Béranger sur l'Eucharistie, & que ce fut là le sujet de son excommunication; mais on n'a aucune preuve de ce fait & il est certain qu'il n'étoit coupable que de simonie. Ce fut [6] aussi pour ce crime qu'on déposa dans le même concile les abbés de six monastères situés dans les États de Bernard, comte de Besalu, de Fenouillèdes & de Valespir, lequel appuya les décrets de toute son autorité, se rendit vassal de l'Église romaine & s'engagea de lui payer tous les ans, tant en son nom qu'en celui de son fils & de ses successeurs, une certaine somme comme une espèce de redevance.

Éd. origin. t. II, p. 239.

XCII. — *Concile de la province de Narbonne tenu à Girone.*

An 1078

De Besalu, l'évêque d'Oloron se rendit à Urgel, où Ermengaud, surnommé de Gerp, comte de cette ville, & sa femme Lucie le reçurent très-bien & l'engagèrent de travailler à la réforme des monastères de leur domaine. Ce légat tint [7] l'année suivante un nouveau concile à Girone, où six évêques de la province de Narbonne se trouvèrent, savoir : Béranger de Girone, Béranger d'Ausone, Raimond d'Elne, Raimond de Rota ou Rode, Pierre de Carcassonne & Humbert de Barcelone, outre Foulques, archidiacre d'Urgel, au nom de l'évêque de cette ville, & Guillaume, évêque de Comminges. S. Bertrand, de la maison de l'Ile-Jourdain dans le Toulousain, ne succéda donc pas à ce dernier en 1073 comme on le prétend. On fit treize canons dans ce concile contre la simonie & le concubinage des clercs, contre leurs fils auxquels on interdit l'exercice des armes, contre les mariages incestueux, &c. Le onzième canon ordonne que les églises qui auroient été consacrées par des simoniaques, ou à prix d'argent, seroient consacrées de nouveau, & que les clercs qui avoient reçu l'ordination en donnant une somme, ou des mains d'un évêque simoniaque, seroient réordonnés *par un évêque catholique. L'ordination n'est pas*

[1] De Vic, *Histoire de Carcassonne*, p. 60.

[2] *Ibid.* p. 61.

[3] Voyez tome IV, *Note* LXIV, la suite chronologique des évêques de Carcassonne. [E. M.]

[4] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c 71.

[5] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p 780.

[6] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 71.

[7] *Conciles*, édit. Hardouin, t. 11, p. 1673 & suiv.

réitérée par rapport à ces clercs, ajoute le canon, *mais la consécration est donnée, parce que rien n'avoit précédé qui pût être approuvé.* Tel étoit alors le sentiment commun. Enfin il est marqué dans le dernier canon que comme on ne pouvoit ôter entièrement les églises aux laïques, il ne leur étoit pas permis du moins de recevoir les oblations des messes & des autels & les prémices, & l'on fait défense de rien donner pour le droit de sépulture & de baptême.

Le comte de Besalu ne se contenta pas d'avoir chassé les abbés simoniaques de ses États & d'en avoir fait élire de légitimes; il travailla[1] de plus à la réforme de leurs monastères. Dans cette vue, il donna en 1078 ceux de Campredon dans le diocèse de Girone, d'Arles dans le Valespir & le diocèse d'Elne, & de Saint-Pons surnommé *Vallosa,* dans le Fenouillèdes & le diocèse de Narbonne, à S. Hugues, abbé de Cluny, pour les agréger à sa congrégation, ce qu'il fit entre les mains de Hunaud, abbé de Moissac, *son cousin.* Le comte déclare dans l'acte qu'il avoit racheté le second de ces monastères, pour deux cents onces d'or, de Guifred, archevêque de Narbonne & d'un seigneur séculier, qui le tenoient de lui en fief. Il avoit racheté aussi le dernier, pour cent onces d'or, des mains de Pierre, vicomte de Fenouillèdes, qui l'avoit acquis *en fief* & auquel il relâcha un village des dépendances de ce monastère pour en jouir pendant sa vie. Il supprima en même temps tous les mauvais usages que lui ou ses prédécesseurs avoient établis dans ces trois monastères. Il rétablit[2] au mois de mars de la même année, de concert avec la comtesse Ermengarde, sa femme, celui de Saint-Étienne de Bagnols qui étoit situé dans son comté de Besalu au diocèse de Girone & étoit presque abandonné. L'acte est souscrit par Amé, évêque d'Oloron, légat du Saint-Siége, & par Frotard, abbé de Saint-Pons de Thomières, son collègue dans la légation.

XCIII. — *Divers plaids tenus dans la Gothie & le diocèse d'Agde. — Matfred III, évêque de Béziers.*

Cet abbé repassa la même année en deçà des Pyrénées, & fut un de ceux qui présidèrent alors à un plaid[3] tenu dans *la Gothie* & le diocèse d'Agde, dont voici le sujet. L'abbaye[4] de Conques possédoit dans ce diocèse un lieu
Édit. origin. t. II, p. 240.
nommé Palais, sur lequel Bermond, *surnommé d'Agde,* seigneur du voisinage, exigeoit divers droits qu'il avoit usurpés. Étienne, abbé de Conques, ayant porté ses plaintes de cette usurpation devant Raimond, *comte de Rouergue,* & Ermengarde, vicomtesse de Béziers, seigneurs dominans du pays, ceux-ci tinrent différens plaids pour terminer cette affaire; mais les parties n'ayant pu s'accorder, elles s'en rapportèrent à la décision de Matfred, évêque de Béziers, de Frotard, abbé de Saint-Pons, & de plusieurs seigneurs du pays qui rendirent

[1] *Marca Hispanica,* p. 462 & 1168.
[2] *Ibid.*
[3] Mabillon, ad ann. 1077, n. 19.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXV.

An 1078

leur jugement. Sur le refus que fit Bermond de l'exécuter, le comte Raimond, pour l'y obliger, ravagea ses domaines, ruina ses maisons & le dépouilla des biens qu'il possédoit auprès de Palais, dont il donna la possession à l'abbé de Conques. Enfin Bermond étant décédé peu de temps après, Pierre, son fils, reconnoissant l'injustice de son père & craignant de perdre tous ses domaines, s'accommoda avec l'abbaye de Conques, par le conseil du comte & de la vicomtesse & abandonna entièrement à ce monastère tous les droits que son père avoit exigés injustement à Palais & dans ses dépendances, moyennant *cinq cents sols de Bézʒiers* que l'abbé lui donna avec *la viguerie* du même lieu qu'il reçut *en fief*, & qui consistoit dans la moitié des droits seigneuriaux sur certains biens. L'accord fut passé *le jeudi* 27 *de juin*, ce qui prouve que ce fut en 1079.

An 1079

Matfred, évêque de Béziers[1], dont il est fait mention dans cet acte, fut le troisième de son nom. Il avoit succédé[2] dès le mois de janvier de l'an 1077 à Béranger, après[3] avoir été auparavant chanoine de la cathédrale & ensuite abbé de Saint-Aphrodise. Quant à Bermond & à Pierre, son fils, il paroît qu'ils étoient de la maison d'Anduze, mais nous ne saurions marquer précisément leur descendance : peut-être que le premier étoit fils[4] puîné d'Almérade, fils aîné de Bernard, seigneur ou marquis d'Anduze qui vivoit au commencement du onzième siècle.

On voit par ce que nous venons de rapporter que Raimond, comte de Saint-Gilles & de Rouergue, jouissoit en 1079, en qualité de marquis de Gothie, de la suzeraineté sur les vicomtés de Béziers & d'Agde, & que la vicomtesse Ermengarde, veuve de Raimond-Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes, les possédoit sous son autorité. Ce prince étoit donc alors paisible possesseur des domaines qui avoient appartenu à Berthe, comtesse de Rouergue, sa cousine, & Robert II, comte d'Auvergne, s'étoit désisté par conséquent de ses prétentions sur la succession de cette princesse, sa première femme. Nous apprenons, en effet, d'ailleurs[5] que la guerre & les troubles qui agitoient le Rouergue depuis la mort de Berthe étoient entièrement apaisés en 1079 lorsque Pons, évêque de Rodez, unit l'abbaye de Saint-Amand de cette ville à la congrégation de Saint-Victor de Marseille. Il est encore fait mention[6] de ces troubles dans la Vie manuscrite de S. Gauzbert, qui, après avoir embrassé la vie érémitique dans le Velai, fonda sous le pontificat du pape Grégoire VII, pour des chanoines réguliers, le monastère de Montsalvi dont il fut le premier abbé & qui n'est aujourd'hui qu'une prévôté située dans le diocèse de Saint-Flour sur les confins de l'Auvergne & du Rouergue. Il est rapporté dans cette Vie « que « la vingtième année du règne du roi Philippe, ou l'an 1079, Robert étant

[1] Voyez tome IV, *Note* LVIII, la suite chronologique des évêques de Béziers. [E. M.]

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 431.

[3] Andoque, *Histoire de Bézʒiers*, p. 58.

[4] *Ibid.*

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVII.

[6] Bonal, *Hist. manusc. des comtes de Rodeʒ*, l. 1, c. 20. — Bibliothèque Impériale, fonds français n. 2638. — Bollandistes, t. 6, mai, p. 723 & suiv.

« comte d'Auvergne, & *Raimond, comte de Rouergue,* une grande émeute « s'étant élevée à Rodez, S. Gauzbert se rendit dans cette ville pour apaiser « le tumulte; que le comte Raimond lui donna en reconnoissance l'abbaye de « Saint-Amand de Rodez pour y établir des chanoines réguliers de son insti- « tut; mais que n'ayant pu réussir, Hugues, évêque de Die & légat du Saint- « Siége, donna cette abbaye aux religieux de Saint-Victor de Marseille[1]. » Ce qui convient très-bien avec la date[2] de cette dernière donation qui fut faite à la fin de la même année.

Guillaume, comte de Toulouse, & Raimond de Saint-Gilles, son frère, dominèrent paisiblement depuis sur presque toute la Province : époque remarquable de l'agrandissement de leur maison. Nous finirons ce livre par cette époque, après avoir ajouté quelques remarques sur les mœurs & le gouvernement des peuples du pays durant le onzième siècle.

XCIV. — *Gouvernement & mœurs des peuples de la Province durant le onzième siècle. — Autorité des ducs, des comtes & du clergé.*

Éd. origin. t. II, p. 241

Les grands vassaux du royaume, qui étoient déjà parvenus à une autorité presque souveraine à la fin du dixième siècle, lorsque le roi Hugues Capet monta sur le trône, s'y maintinrent pendant tout le siècle suivant, & le pouvoir suprême qu'ils s'arrogèrent contribua également au renversement de la discipline ecclésiastique & aux désordres de l'État: ce qui causa un changement total dans le gouvernement. La plupart d'entre eux s'érigèrent en tyrans, & ne reconnoissant presque d'autres lois que celles que leur ambition & leur avarice leur dictoient, ils n'épargnèrent ni le sacré, ni le profane. L'Église surtout souffrit beaucoup de leurs vexations; sous prétexte de patronat, ils soumirent[3] les évêchés, les abbayes & les autres bénéfices ecclésiastiques à leur domaine, s'emparèrent de leurs biens, & s'étant rendus maîtres des élections, ils ne promurent aux principales dignités de l'Église que leurs proches[4], ou des personnes riches dont ils exigeoient des sommes considérables, sans se mettre en peine si les élus avoient la capacité & les qualités requises par les canons. De là cette simonie presque universelle qui fit tant de ravages en France durant ces deux siècles & dont on rougissoit si peu que les comtes trafiquoient publiquement les évêchés & les abbayes de leur domaine, & en disposoient par testament comme de leur patrimoine. Ce désordre dura dans la Province & dans le reste du royaume jusques au pontificat de Grégoire VII, qui rétablit enfin la plupart des églises dans leur ancienne liberté en procurant celle des élections.

Après de si grands abus, on ne doit pas être surpris si l'ignorance & la

[1] Bonal, *Histoire manuscrite des comtes de Rodez,* l. 1, c. 20.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVII.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CLXXXI, CXCIX, CCXI.

[4] Glaber, l. 4, c. 5; l. 5, c. 3. — Adhémar de Chabanais, p. 140, 184, &c.

corruption des mœurs régnèrent alors dans l'un & l'autre clergé, & si les ecclésiastiques devenus presque entièrement séculiers s'occupèrent moins à remplir leurs fonctions qu'à vivre dans le plaisir, le luxe & la débauche. La régularité se conserva néanmoins dans quelques monastères, qui, étant immédiatement soumis au Saint-Siége, furent par là à l'abri des entreprises des puissances séculières & servirent dans la suite à réformer les autres. Tels furent ceux de Cluny, de Saint-Victor de Marseille & de Saint-Pons de Thomières, dont les congrégations s'étendirent dans la Province sous l'autorité de divers seigneurs, qui, plus religieux que les autres, consentirent à cette réforme, se démirent du droit de nommer les abbés & restituèrent les biens usurpés.

D'un autre côté, la plupart des chanoines des cathédrales & de plusieurs anciennes abbayes de la Province, qui s'étoient sécularisés, se réformèrent vers le milieu du onzième siècle & embrassèrent la vie commune ou l'institut des chanoines réguliers, qui commença[1] alors. Ces chanoines ne furent d'abord gouvernés que par des prévôts, tant dans les abbayes où ils furent introduits que dans les cathédrales, en sorte que quand le pape[2] Urbain II leur donna en 1093 l'abbaye de Saint-Paul de Narbonne[3], auparavant séculière & gouvernée par un abbé séculier, il marque expressément dans sa bulle que l'abbé *leur tiendroit lieu de prévôt.* Ce ne fut en effet qu'à la fin du onzième siècle[4] qu'on commença à voir des abbés parmi les chanoines réguliers.

Quelques-unes de ces réformes ne durèrent qu'autant que le voulurent permettre les seigneurs qui les avoient procurées & qui, après avoir rendu aux églises leur ancienne liberté, les tyrannisèrent de nouveau dans la suite & s'emparèrent des biens qu'ils leur avoient restitués. De là vient que pour assurer davantage ces restitutions ou les donations qu'on faisoit aux églises, on employoit si fréquemment alors une foule d'imprécations contre les usurpateurs. Enfin les seigneurs ne se firent aucun scrupule de posséder les dîmes, les oblations & jusques aux droits purement spirituels des simples églises ou paroisses, de les transmettre à leurs descendans & de les donner en fief à des séculiers. Toute la dévotion consistoit presque dans ce temps-là à entreprendre des pèlerinages dans les pays les plus éloignés; les rois, les princes, les nobles & le commun du peuple s'en faisoient un devoir de religion.

XCV. — *Domaine des grands vassaux. — Fiefs & titres de dignité. Droits seigneuriaux. — Guerres particulières.*

Tout le domaine direct ou utile de la Province fut possédé durant le onzième siècle par les grands vassaux ou leurs feudataires, & si le règne de nos rois n'étoit pas marqué dans la date des chartes, à peine sauroit-on qu'ils conservèrent toujours leur souveraineté sur ce pays. On peut comprendre de là Éd. origin. t. II, p. 242.

[1] Pagi, ad ann. 1039, n. 8 & seq.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCIV.
[3] Ruinart, *Vie d'Urbain II*, n. 183.
[4] *Ibid.*

jusques à quel point les ducs, les comtes & les vicomtes portèrent alors leur autorité.

Nous mettons ces derniers au nombre des grands vassaux qui dans ce siècle partagèrent le domaine de la Province, malgré le sentiment d'un moderne [1], qui prétend que dans le royaume, les vicomtés ne furent mises au rang des fiefs de dignité que vers le milieu du quatorzième. Il est certain en effet que dès le dixième, les vicomtes de Narbonne, d'Albi, Nimes, Béziers, Agde, Polignac, &c., jouissoient des droits régaliens dans leur domaine, ainsi que les comtes, quoiqu'ils fussent subordonnés à ces derniers. Aussi voyons-nous que les vicomtes sont nommés immédiatement après les comtes dans plusieurs chartes de nos rois & dans diverses bulles des papes de la fin du dixième siècle & du commencement du onzième, & que dans un grand nombre de monumens [2] de la Province ou des pays voisins, les vicomtes sont nommés ou souscrivent d'abord après les comtes & avant tous les autres seigneurs. Au reste, il paroît que la plupart des vicomtes de la Province s'arrogèrent eux-mêmes une autorité presque absolue dans leur domaine; que les comtes ne le leur inféodèrent pas, & que ceux-ci tâchèrent seulement d'établir leur suzeraineté sur eux & de les rendre leurs vassaux [3].

Parmi les seigneurs, quelques-uns se [4] qualifioient *comtor* (*comtores* ou *comitores*) au onzième siècle. Ce titre, qui subsiste encore aujourd'hui à l'égard de quelques fiefs du Rouergue & du Gévaudan, signifioit un vassal immédiat du comte, inférieur au vicomte, mais supérieur à tous les autres seigneurs; en sorte qu'on doit mettre *le comtorat* au rang des fiefs de dignité. Pour le terme de baron, on ne le trouve employé dans aucune charte de la Province durant le onzième siècle. On le voit à la vérité dans un titre [5] du Roussillon de l'an 1025, mais c'est pour signifier en général les principaux du pays qu'on appeloit aussi *bons-hommes* (*boni homines*). Quant aux simples seigneurs, on ne trouve pas que dans tout ce siècle, ni dans le précédent, ils se soient donné dans la Province la qualité de *dominus* pour celle de seigneur; on se contentoit de les qualifier en général [6] *seniores*, qui signifie la même chose, & ils ne prenoient eux-mêmes communément que le simple surnom du château ou du fief dont ils avoient le domaine. Il faut en excepter les seigneurs d'Anduze & de Sauve qui dans ce siècle se qualifioient [7] quelquefois princes, marquis, satrapes, &c. Les seigneurs de Montpellier furent des premiers [8] qui prirent la qualité de *dominus*, ce qu'ils firent à la fin du même siècle.

On ne voit pas non plus que les évêques, les abbés & les communautés ecclésiastiques aient pris dans ce temps-là le titre de seigneurs des lieux dont

[1] Brussel, *Usage des fiefs*, c. 1, p. 692 & suiv.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros LVI, LVIII, LXIV, LXIX, CLXIV, CLXXXIV, CCXXXVII. — *Marca Hispanica*, p. 870, 885, 921, 945, 960, 966, 1046, &c. — Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 433, &c.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXXVI.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLXI. — *Marca Hispanica*, p. 258, 260, 1096, 1264.

[5] *Marca Hispanica*, p. 1040.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLVI.

[7] *Ibid.* n. CCLXX; 3e & 4e chartes citées sous ce numéro.

[8] *Ibid.* n. CCCIII.

ils avoient le domaine; on peut remarquer seulement que les prélats, après s'être enfin délivrés sous le pontificat de Grégoire VII de l'oppression où les comtes & les vicomtes les tenoient, possédèrent depuis leur domaine en alleu.

Les filles succédèrent non-seulement aux fiefs ordinaires durant le onzième siècle & le suivant, mais encore à ceux de dignité: la Province en fournit divers exemples, entre autres ceux de Berthe, comtesse de Rouergue & marquise de Gothie, de Garsinde de Béziers, & d'Ermengarde de Carcassonne.

Les grands vassaux, usant alors d'un pouvoir despotique, exigèrent par la force divers droits sur les peuples. Ils se maintinrent dans l'usage de lever des troupes, de venger leurs querelles par les armes, de poursuivre leurs ennemis & de porter le fer & le feu dans les terres de leurs voisins de qui ils avoient reçu quelque insulte. Le droit que s'attribuèrent les particuliers de se faire raison eux-mêmes par des voies de fait & qu'on appeloit *faide*, occasionna une infinité de guerres particulières qui désolèrent tout le pays. De là ce grand nombre de châteaux & de forteresses que les seigneurs construisirent à l'envi dans leurs domaines pour se mettre à l'abri des entreprises les uns des autres, & les sermens réciproques qu'ils se firent de n'attenter ni à leurs personnes, ni à leurs biens, mais qu'ils se mettoient peu en peine d'enfreindre à la première occasion. Enfin ces désordres[1] étoient montés à un tel excès un peu avant le milieu du onzième siècle, que le commerce étoit généralement interrompu & qu'il n'y avoit plus de sûreté pour les voyageurs. La grandeur du mal obligea alors les deux puissances à se réunir pour tâcher d'y remédier par l'établissement de la trêve de Dieu dont on a parlé ailleurs & qui fut très-mal observée[2]. Éd. origin. t. II, p. 243.

[1] Marca, *Concordia*, l. 4, c. 14. — Pagi, ad ann. 1034, n. 3; 1041, n. 6 & seq. — *Conciles*, t. 9, p. 903 & suiv.

[2] Déjà un synode avait, en 993, décrété une *trêve de Dieu* (du Cange); mais ce synode n'avait prononcé que des peines canoniques contre les infracteurs de la trêve. Déjà, en 1004, Guy, évêque du Puy, avait convoqué une assemblée, à laquelle assistèrent les évêques de Toulouse, d'Elne, de Lodève, & dans laquelle on défendit aux prêtres de porter des armes & aux laïques, non-seulement d'usurper les biens ecclésiastiques, mais encore de troubler les laboureurs dans leurs travaux. Ces nouvelles décisions de l'Église n'avaient amené aucun résultat avantageux, parce que l'on n'y menaçait encore que des peines canoniques les infracteurs de la paix. Le concile de Touloujes, en ajoutant aux censures de l'Église des punitions temporelles, modéra leur ardeur belliqueuse. *La trêve de Dieu* dut être observée par tous les chrétiens depuis le coucher du soleil du mercredi jusqu'à son lever du lundi de chaque semaine de l'année; depuis le lundi avant le *carême-prenant*, jusqu'au lundi d'après l'octave de la Pentecôte; pendant les fêtes & Vigiles de l'Exaltation de la Croix, de la Vierge, de tous les Apôtres, de S. Laurent, de S. Jean, de S. Michel & de S. Martin, la Vigile de la Toussaint & les Quatre-Temps, sous peine d'être condamnés à payer le double du dommage qu'ils auraient causé, à se justifier dans l'église cathédrale par l'*épreuve de l'eau froide*, & si un meurtre avait été commis, à l'expier par un exil éternel. Les infracteurs de la trêve auraient dû cesser partout leurs hostilités; on leur enlevait d'ailleurs l'occasion de commettre des crimes aussi fréquents que ceux auxquels ils se livraient avant la tenue du concile : la guerre ne pouvait exercer ses ravages que pendant moins de cent jours chaque année, & ces jours se trouvant fort habilement répartis, il paraissait impossible d'exécuter aucune grande entreprise, de tenir longtemps la campagne, de poursuivre pendant plus de trois jours l'attaque d'un poste fortifié. Le concile de Touloujes aurait donc réussi à délivrer la Province du fléau des troubles civils, si des hommes de toute condition n'avaient point, malgré les anathèmes

XCVI. — *Monnoie des seigneurs.*

Un des principaux droits dont jouirent les grands seigneurs de la Province dans ce siècle, fut celui de faire battre monnoie, droit dont la plupart jouis-

de l'Église, malgré les menaces des châtiments, foulé aux pieds les décisions des évêques & cherché dans le pillage & l'incendie à satisfaire leur ambition & à venger leurs injures.

Pour parvenir à faire respecter la *trêve de Dieu,* il fallut plus tard ordonner que tout violateur de cette trêve, quand il aurait été condamné par les évêques & les barons, pourrait être mis à mort par qui que ce fût; cet acte prit le nom de *zèle de justice,* &, dans le *Paraenesis,* ou instruction sur la *trêve de Dieu,* publié par les évêques des Gaules en 1042, on inséra que ceux qui vengeraient la justice par cet homicide légal seraient regardés comme zélateurs de la cause de Dieu; mais bientôt il fallut changer, en partie, ces déterminations si sages, dont l'observation aurait assuré une paix perpétuelle parmi les chrétiens. Le 17 des calendes de juin de l'an 1047, l'évêque de Vich, ou Vic, en l'absence de celui d'Elne, qui visitait alors les saints lieux, réunit à Touloujes les dignitaires de la cathédrale d'Elne, le chapitre & beaucoup de laïques des deux sexes, & là, cédant sans doute à des instances qu'il aurait dû repousser, il fit modifier, dans un simple synode, les statuts du concile... Les jours réservés pour la *trêve de Dieu* furent bornés aux seuls dimanches, à partir du samedi soir à neuf heures jusqu'au lundi au lever du soleil. On crut qu'il suffisait de laisser à chacun la faculté de remplir sans danger ses devoirs religieux le jour du Seigneur. On borna les prescriptions à ne point attaquer pendant les autres jours les clercs & les moines sans armes, ceux qui allaient à un concile ou qui en revenaient, & les hommes voyageant avec une simple besace ou accompagnant des femmes; on ajouta à cela la défense d'envahir les églises ainsi que les maisons bâties auprès d'elles dans un rayon de trente pas. C'était déroger aux canons du concile de Touloujes; mais ce qui avait lieu alors dans les comtés de Roussillon & de Barcelone explique les déterminations du synode. Là se trouvaient de nombreux partisans des guerres privées, fatigués d'un long repos & toujours prêts à verser du sang pour assouvir leurs haines, mais ce n'était pas toujours des nobles. M. Puiggari (*Publicateur,* année 1837) a raconté quels étaient les usages relatifs à ces guerres; il a montré aussi que, pas plus que le concile de Touloujes tenu en 1027, les antiques lois catalanes ne faisaient, au sujet de ces guerres privées, aucune distinction entre les chevaliers ou nobles & le peuple. En effet, les premières de ces lois, promulguées en 1068, sous le nom d'*Usages de Barcelone,* ne montrent point que ces guerres fussent un privilége exclusif de la noblesse. Ce que l'on trouve dans ces constitutions, relativement au rôle de la noblesse dans ces troubles civils, se réduit aux dispositions suivantes : I. *Item constituerunt* (Const. l. 4, tit. 27). — II. *Omnes homines* (l. 8, tit. 2). — III. *Constituerunt igitur* (*ib.*) — IV. *Statuerunt etiam* (l. 10, tit. 8). — V. *Treuga data* (*ibid.*). — VI. *Constituerunt etiam* (*ibid.*). Le premier & le deuxième de ces usages permettent à tout vassal de défier son seigneur; le troisième veut que tout homme défende de son mieux le compagnon avec lequel il se trouvera contre tous agresseurs, fussent-ils même leurs seigneurs; le quatrième établit la paix & la trêve entre tous ennemis, nobles ou non nobles, quel que soit le motif de leur inimitié; le cinquième veut que toute trêve ordonnée soit franchement observée; le sixième exige que tous les hommes qui sont sur leurs terres fassent pour toujours paix ou trêve entre eux & guerre aux sarrasins sur terre et sur mer.

Lorsque, par le testament du comte Guinard, en date du 4 juillet 1172, le Roussillon & le bas Valespir furent enlevés à la Septimanie & réunis aux domaines du roi d'Aragon, Alphonse II, ce prince crut devoir renouveler les dispositions de la *trêve de Dieu,* oubliées ou méconnues; il défendit toutes guerres privées pendant les dimanches & les fêtes, depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, depuis le Carême jusqu'à l'octave de Pâques, les jours de l'Ascension & de la Pentecôte, avec leurs octaves, les fêtes de la Vierge, celles des Apôtres, de S. Jean & de la Toussaint.

Dans cette charte, Alphonse s'occupe des églises & des cimetières que l'on profanait trop souvent; il s'occupe aussi de la sûreté des clercs, des moines, des veuves, des religieuses, des templiers & des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem; il place les laboureurs sous sa protection, il défend d'enlever leurs bestiaux & leurs instruments aratoires. Enfin, il met les chemins publics sous sa sauvegarde & sous l'empire d'une trêve perpétuelle; il veut que les voyageurs y soient tellement protégés que celui qui les attaquera soit puni comme s'étant rendu coupable du crime de lèse-majesté.

Mais bientôt on dérogea à ces déterminations si sages, qui rétablissaient la *trêve de Dieu* instituée

soient déjà dès le précédent. Pour commencer par les comtes de Toulouse, il est fait mention de la monnoie de cette ville & *des sols toulousains* en divers

par le concile de Touloujes. Don Pedro, dans sa Constitution, tout en renouvelant la défense de maltraiter en aucune manière ceux qui parcouraient les chemins publics, & en annonçant que les coupables seront punis comme criminels de lèse-majesté, excepte néanmoins de cette prohibition les chevaliers ou leurs fils qui seront manifestement en guerre entre eux, & il réitère cette réserve dans un autre édit de 1202; mais il faut remarquer, avec M. Puiggari, que don Pedro ne l'avait point faite dans un édit semblable donné en 1198, & que c'est sans doute parce qu'il n'était assisté alors que du concours de vingt-six magnats ou chevaliers, tandis qu'en 1202 il se trouvait sous l'ascendant de quatre-vingt-dix de ces seigneurs en dressant le dernier. La noblesse de la Catalogne & du Roussillon était d'ailleurs alors divisée en deux partis, & le roi, en guerre lui-même, avait le plus pressant besoin de ménager les prétentions & de se concilier l'attachement de la noblesse de ses États.

En 1228, le roi Jacques ayant besoin du secours des nobles, dont les querelles meurtrières étaient un obstacle à ses desseins, montra pour eux, dans son édit de paix & trêve, la même condescendance que don Pedro; déjà en 1218, n'étant encore âgé que de onze ans, il avait accédé aux vœux des nobles à ce sujet; plus libre en 1225, il supprima (*Constit.* 3, l. 10, n. 10) cette funeste exception qui transformait en quelque sorte les guerriers en brigands toujours armés contre les marchands & les voyageurs. Plus tard, comme le remarque fort bien M. Puiggari, le cardinal-légat Pierre, agissant de sa propre autorité & de celle du même roi Jacques, fils de don Pedro, ne permit nullement (l. 4, tit. 1) aux nobles d'infester en aucun temps les grands chemins. « Cette dernière constitution, que nulle autre n'a abrogée, doit avoir abrogé elle-même celles qui viennent d'être citées à l'égard de la clause en question, qui, tantôt admise & tantôt rejetée, était une infraction manifeste de l'Usage (l. 4, tit. 19) *Camini & Stratae,* lequel met les chemins en paix & trêve perpétuelles, avec défenses sévères à qui que ce soit, sans exception, d'y commettre des brigandages. »

Mais le fléau des guerres privées ne cessa point d'ensanglanter cette portion de la Septimanie, enlevée en 1172 à notre province par le testament du comte Guinard, & le législateur se vit souvent obligé de se servir de son pouvoir pour prescrire des restrictions à ce privilége, qui était évidemment pour tous un attentat contre la sûreté des personnes & des propriétés. En 1291, Jacques II défendit (l. 8, tit 2, n. 3) à tout chevalier de faire *aucun mal à qui que ce fût,* sans l'avoir défié cinq jours auparavant. En 1273, le même prince, en vertu d'une trêve de deux ans, qu'il avait imposée aux nobles, arrêta le cours de leurs hostilités. En 1339, Pierre III défendit (t. 11, l. 9. tit. 6) très-rigoureusement aux nobles *& à qui que ce fût* de défier des ecclésiastiques & de leur faire la guerre, ordonnance renouvelée en 1413, par Ferdinand I. En 1359, le même Pierre décréta (t. 3, l. 2, tit. 1) une autre trêve de vingt-huit mois entre les prélats, ecclésiastiques, barons, chevaliers, hommes de parage, citoyens *& hommes de villes honorables,* entre lesquels il y avait guerre, faction ou *bandositats,* ou contentions pour fait d'homicide ou autre cause. L'année suivante, ce prince défendit à *tout offensé* de se venger de l'offenseur sur sa personne & sur celle de ses parents ou amis avant de les avoir avertis par un appel solennel ou un défi dix jours à l'avance, sous peine d'être puni comme traître. Huit ans plus tard, Pierre III, toujours animé du désir de restreindre le cours des vengeances personnelles, subroge (t. 2, l. 2, tit. 1), en cas d'absence outre-mer, son fils aîné à ses droits pour imposer des trêves aux barons ou chevaliers qui auront ou qui seront près d'avoir la guerre entre eux. Au reste, les souverains ont toujours, même au milieu de l'anarchie féodale, essayé de mettre un frein aux vengeances particulières.

On a prétendu, il est vrai, que les nobles avaient seuls le droit de se livrer à cette manie aventureuse qui les portait à se défier, à se combattre, à entretenir presque constamment des divisions sanglantes entre leurs familles; mais, d'abord, il est assuré que, du moins en Catalogne, en Roussillon, dans la Marche d'Espagne, l'Usage *Cunctum malum* faisait un devoir d'une déclaration de guerre avant le commencement des hostilités. L'Usage *Omnes homines* voulait que le délai des défis à l'égard des comtes fût de trente jours, de quinze pour les vicomtes & de dix pour les vavasseurs ou nobles non qualifiés. L'Usage *Item statuerant* veillait à la sûreté de celui qui faisait le défi ou qui en était le porteur; l'Usage *Ex magnatibus* défendait d'attaquer les châteaux avec certaines machines de guerre dont l'usage était réservé au prince. L'Usage *Communiae* ordonnait l'exécution des conventions faites sur le partage des prises entre les nobles ou chevaliers & les combattants à pied. L'Usage *Item constituerunt* permettait au vassal de défier son seigneur; mais ce défi ne devait être ni téméraire, ni arrogant, car, dans ce cas, l'Usage *Qui ira ductus* ordonne que l'auteur du défi soit puni. L'Usage *Omnes homines* semble démontrer, ainsi que celui *Item constitue-*

titres[1], de même que des sols de Saint-Gilles. Le plus ancien monument[2] que nous ayons où il soit parlé de ces derniers est de l'an 1095; ainsi on doit sans doute en rapporter l'origine au fameux Raimond de Saint-Gilles qui domina[3] sur cette ville. Un célèbre[4] critique attribue au même Raimond une petite monnoie d'argent d'un pouce de diamètre dont il a donné l'empreinte, sur laquelle on voit d'un côté la croix de Toulouse avec ces mots : R. COMES PALATII, & de l'autre un croissant surmonté d'une étoile avec les mots suivans : DUX MARCHIO PV; mais il nous paroît que cette monnoie n'est pas de Raimond de Saint-Gilles. Elle doit avoir été frappée en effet avant le départ de ce prince pour la Terre-Sainte, puisqu'il se démit alors de ses dignités en faveur de Bertrand, son fils, & qu'il ne revint plus en Europe : or, il n'y a aucune preuve[5] que les comtes de Toulouse aient eu des armoiries & la croix pour symbole avant cette époque. Cette monnoie est donc vraisemblablement de Raimond V, comte de Toulouse & petit-fils de Raimond de Saint-Gilles.

Les comtes de Rouergue, marquis de Gothie, puînés des comtes de Toulouse, avoient[6] aussi leur monnoie dans le onzième siècle, & c'est sans doute aux Raimond & aux Hugues, comtes de Rouergue, qu'on doit attribuer la fabrication *des sols raimondens & hugonens,* qui en ce siècle & dans le suivant avoient cours dans la Province & dont il est fait mention en divers actes[7]. Comme ces princes & les comtes de Toulouse leurs successeurs possédèrent le comté particulier de Narbonne, c'est à eux peut-être qu'on doit rapporter les sols & les deniers de Narbonne qu'on voyoit[8] en 1007, en 1060 &

runt, que tout vassal pouvait défier son seigneur; mais en combinant ces deux articles avec celui *Magnates,* on a voulu en induire que c'était dans le cas seulement où le vassal était noble lui-même.

Cette opinion a été fortement combattue par M. Puiggari. En lisant dans l'édit de Jacques II qui, en 1291, défendait à *tout chevalier ou homme de parage* de faire aucun mal à qui que ce fût, sans l'avoir défié cinq jours auparavant, ces mots du texte roman : *Algun cavaller o home de paratge, no puxa fer mal à algu sens acuydament...* on a voulu que l'expression *algu,* de la fin de la phrase, ne pût se rapporter, comme celle qui la commence, qu'à un *chevalier* ou *homme de parage;* mais l'original latin dit *alicui,* & Mières, ancien commentateur, affirmait, il y a quatre cents ans (*Appar.* t. 1, p. 112, n. 7), que cet *alicui* doit s'entendre en général des nobles comme des roturiers. D'ailleurs, Ferdinand II, dans son ordonnance de l'an 1511, ne défend pas seulement les défis donnés sans expression de *nom,* mais toute espèce de provocation de ce genre, notamment dans cette clause : *E en qualsevol cas que algu, de qualsevol grau ò estament, ò condicio que sie, desafiara à altre.* Il existe un grand nombre de lois relatives aux vengeances personnelles ou guerres privées, auxquelles se livraient les simples particuliers ainsi que les nobles ou chevaliers, & ces lois ne faisant aucune distinction de personnes, les soumettent toutes aux mêmes règlements, coutumes & défenses (*Constitutiones de Cathalunya,* édit. in-f° de 1588, t. 1, p. 175, 344, 445, 477, 478, 526, 538 & 539; t. 2, p. 140 & 141). Une seule peut être citée relativement aux nobles en particulier, c'est celle de Pierre III (vol. 2, l. 2, tit. 1).

Il paraît donc que, pour ces sortes de guerres, la condition de noble ou de chevalier n'était pas indispensable, que les Usages qui avaient rapport à elles étaient communs aux roturiers comme aux barons, & que les uns & les autres y étaient compris, ainsi que dans les édits qui les défendaient, dans les trêves ordonnées par le prince, dans les règlements qui limitaient la durée ou mettaient des bornes à ces guerres privées.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros, CCIV, CCXLV, CCXC, CCCX, &c.

[2] *Ibid.* n. CCCIX.

[3] *Ibid.* n. CCCXIV.

[4] Du Cange, 14e *Dissertation sur l'histoire de S. Louis,* p. 232.

[5] Voyez livre XV, n. LXI.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXCVII.

[7] *Ibid.* numéros CCLXX, CCCX, &c.

[8] *Ibid.* numéros CLXIII, CCXIV. — Baluze, *Conciles de Narbonne,* p. 19.

en 1090, ou bien conjointement aux archevêques & aux vicomtes de cette ville, qui en partageoient le domaine avec ces comtes[1]. Il paroît, en effet, par divers actes[2] du commencement du douzième siècle, que les vicomtes de Narbonne avoient droit de faire battre monnoie. Nous apprenons à peu près la valeur de celle de Narbonne d'un acte de la fin du onzième, suivant lequel[3] dix sols narbonnois faisoient alors le prix d'une vache. Il est dit de plus dans un acte[4] d'engagement, fait le 9 de juin de l'an 1097 par Guillaume-Arnaud de Béziers aux chanoines de la cathédrale de cette ville, pour la somme de huit cents sols melgoriens, que si cette monnoie venoit à être affoiblie, les chanoines seroient obligés à lui rendre *trente-quatre sols par livre en bonne monnoie de Melgueil, ou en monnoie de Bèziers ou de Narbonne qui seroit octène*[5], *ou enfin en argent fin.*

La monnoie de Melgueil[6] dont nous venons de parler étoit celle qui avoit le plus de cours dans la Province & les pays voisins. On a déjà remarqué ailleurs qu'elle étoit ainsi nommée des comtes de Mauguio ou de Melgueil qui la faisoient fabriquer. Quant à celle de Béziers, il en est fait mention dans divers autres actes[7] du même siècle. Les vicomtes de cette ville avoient sans doute le droit de la faire battre de même que les comtes ou vicomtes de Carcassonne celle de cette dernière ville qui avoit cours[8] dès l'an 1069. Enfin les évêques du Puy se maintinrent dans le même droit durant le onzième siècle & il est fait mention des *sols du Puy* dans des monumens[9] de l'an 1076 & de l'an 1087.

XCVII. — *Noblesse.* — *Chevalerie.* — *Tiers état.* — *Serfs.*

On distinguoit[10] en Languedoc *les nobles* de ceux qui ne l'étoient pas dès le commencement du onzième siècle. Il paroît que par le titre de nobles on entendoit alors non-seulement les seigneurs & ceux qui possédoient des fiefs, mais encore les gens[11] riches & puissans & les principaux citoyens des villes. On appela aussi[12] dès lors *milites* ceux qui faisoient profession des armes & les principaux vassaux des comtes & des vicomtes obligés par leurs fiefs au service

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 78.

[2] Nous avons inséré, au tome II de cette édition, une *Note* sur les Monnaies celtiques & mérovingiennes de la province de Languedoc. On trouvera, dans le tome X, un travail spécial sur les monnaies seigneuriales & autres qui, au moyen âge, ont eu cours dans la Province. Ce travail contiendra les séries les plus importantes ainsi que la description des monnaies. [E. M.]

[3] Baluze, *Conciles de Narbonne*, p. 19.

[4] *Cartulaire de la cathédrale de Bèziers.*

[5] *Quae octena esset, aut plata bona & fina, ad computum libram per solidos* 34.

[6] Voyez au sujet de cette monnaie, au t. 3 des mémoires de la Société archéologique de Montpellier, le *Mémoire sur les anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil & de Montpellier*, de M. A. Germain. [E. M.]

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCLXXV & CCLXXXVIII.

[8] *Ibid.* n. CCXLIII.

[9] Voyez tome V, Chroniques, n. IV.

[10] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CLXIV, CLXXVI, CCLXXXII, CCLXXXV.

[11] *Ibid.* n. CCLXXXI.

[12] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p 126. — Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXVII.

Éd. origin. t. II, p. 244.

militaire. Il est rare cependant de voir dans ce temps-là les seigneurs du pays se donner eux-mêmes la qualité de *miles*, qualité qui dans la suite marqua toujours la noblesse, parce que les nobles[1] eurent seuls le droit de faire la guerre à cheval & de s'armer de casques, de cuirasses & de cottes d'armes, & qu'on ne qualifioit *milites* que ceux qui combattoient à cheval. De là vient qu'on appela toujours *chevaliers* en langue vulgaire ceux qu'on nommoit *milites* en latin, & qu'à la fin du même siècle, pour désigner un homme de race noble, on disoit qu'il étoit *de l'ordre de chevalerie*[2]. On distinguoit aussi alors les nobles qui servoient dans une armée, d'avec ceux qui ne l'étoient pas, en nommant[3] les premiers simplement *milites* & les autres *pedites:* ceux-ci combattoient à pied armés de flèches. On distingue enfin dans le concile de Limoges[4] de l'an 1031 les principaux seigneurs, qu'on appelle *les premiers princes* ou *les puissances majeures*, d'avec *les chevaliers particuliers* ou *princes moins considérables*. On entendoit par les premiers les comtes & les autres grands vassaux qui possédoient des fiefs de dignité, ou jouissoient des droits régaliens. On trouve cette même distinction dans les actes du concile de Saint-Gilles, tenu[5] vers l'an 1042, dans lequel il est parlé des grands & des petits chevaliers: *milites majores & minores*.

Quelque distinction qu'il y eût en général dans le onzième siècle entre les nobles & ceux qui ne l'étoient pas, on a cependant de la peine à distinguer en particulier les uns des autres dans les actes & les souscriptions de chartes où l'on trouve leurs noms, parce qu'à la réserve des comtes & des vicomtes ils n'y prennent ordinairement aucune qualité. Ce n'est donc que par le rang qu'ils occupent ou par quelque autre circonstance qu'on peut juger de leur noblesse: d'ailleurs les noms propres dont l'usage avoit commencé dans la Province depuis quelque temps n'y devinrent un peu communs que vers le milieu de ce siècle. Il est vrai que comme les gentilhommes prirent le surnom de leurs terres & de leurs châteaux, il semble que quand on trouve diverses personnes qui ont le même surnom, on soit assuré par là de leur descendance commune: mais outre que les noms propres ne furent pas d'abord bien fixes dans les familles, on voit que les roturiers prirent souvent leur surnom des villes & des châteaux où ils avoient pris naissance.

On reconnoissoit trois ordres de personnes libres en Languedoc dans le onzième siècle, savoir: les ecclésiastiques, les nobles, & les bourgeois des villes ou principaux habitans du pays. Cette[6] distinction est expressément marquée dans les actes d'une assemblée tenue à Narbonne en 1080. Toutes les personnes libres étoient distinguées en général des serfs occupés ordinairement à la culture des terres ou aux services domestiques[7]. Lorsque les maîtres don-

[1] Du Cange, *Not. in Alexiad.* p. 396 & seq.

[2] *Ex equestri ordine.* (Guibert, *Hist. Jerosol.* l. 7, c. 27, &c.)

[3] *Hist. Jerosol. mus. Ital.* t. 1, part. 2, p. 239.

[4] *Conciles*, t. 9, p. 903 & seq.

[5] *Ibid.* p. 1083. — Voyez tome IV, *Note* XXXIV.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXI.

[7] Les Bénédictins auteurs de l'*Histoire de Languedoc* passent bien légèrement sur la condition des serfs qui, comme ils le disent, faisaient le fond de la population agricole du moyen âge. Le savant

noient la liberté à ceux-ci, c'étoit[1] dans les églises, en présence des clercs ou des religieux.

XCVIII. — *Droit féodal. — Biens allodiaux.*

Le droit féodal, qui avoit commencé dès le dixième siècle, prit de nouveaux accroissemens & fut entièrement établi dans le onzième. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de divers usages que chaque seigneur établit dans les terres qu'il donna en fief; nous nous contenterons de remarquer que le principal devoir de la part des vassaux étoit la fidélité & le service militaire, & très-souvent l'obligation de loger & de défrayer le seigneur suzerain avec un certain nombre de gens de sa suite, ce qu'on appela *albergues.* Il s'en faut bien cependant que tous les biens de la Province aient jamais été tenus généralement en fief. Outre les seigneurs qui ne reconnoissoient pas de suzerain & qui possédoient leurs terres en alleu ou d'autres biens allodiaux, nous voyons que les particuliers & les bourgeois des villes continuèrent de posséder leurs domaines *en alleu;* ce qui étoit fondé sur le droit romain observé dans la Province, suivant lequel toutes les terres sont censées libres à moins qu'on ne prouve la servitude.

XCIX. — *Droit romain seul observé enfin en Languedoc.*

On a diverses preuves que ce droit[2] fut suivi en Languedoc durant le onzième siècle & que le code Théodosien y avoit force de loi. Il est fait mention de la loi romaine & de la salique dans un acte[3] qui est du commencement du même siècle, & de ces deux lois & de la gothique dans un autre[4] qui est environ de l'an 1037. Cette dernière étoit[5] donc encore alors en usage dans le pays. Nous voyons en effet qu'elle étoit en vigueur dans le diocèse de Carcassonne l'an 1002. Rangarde, veuve de Pierre-Raimond, comte de Carcassonne,

Benjamin Guérard dans son Introduction au *Polyptique d'Irminon* a distingué, par des dénominations particulières, les différents états qu'ont traversés les populations rurales de la France avant d'arriver à la liberté civile. Il reconnaît trois âges dans l'histoire de la servitude : 1° l'esclavage embrassant l'époque romaine : absence de toute liberté de fait & de droit; 2° la servitude pendant l'époque barbare : la rigueur du droit, restée à peu de chose près la même que dans la période précédente, est adoucie en fait par l'action bienfaisante du pouvoir protecteur de l'Église; 3° le *servage* qui commençant avec la féodalité nous montre le serf entrant peu à peu en jouissance d'une liberté & d'une propriété encore, il est vrai, conditionnelles & limitées, mais cependant très-réelles. Les serfs dont parlent les Bénédictins appartenaient à cette dernière classe. Nous renverrons les lecteurs qui voudront connaître plus amplement la condition des serfs au moyen âge, la manière dont ils se recrutaient & comment on les affranchissait, à l'ouvrage de M. Charles Grandmaison, intitulé : *Essai sur le servage en Touraine*, publié en tête du *Livre des serfs de Marmoutier*. Tours, 1864; in-8. [E. M.]

[1] *Conciles,* t. 9, p. 504 & suiv. p. 1086.

[2] Hauteserre, *Rerum Aquitaniae,* l. 3, c. 10 & seq. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXII.

[3] *Ibid.* n. CXLVIII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[4] *Ibid.* n. CLXXIX.

[5] *Ibid.* n. CXXXVII.

Éd. origin. t. II, p. 245.

dans un acte[1] de l'an 1071, fait mention *de son dixième,* qui étoit un droit[2] que les lois des Visigoths donnoient aux veuves sur les biens de leurs maris. On ne trouve plus dans la Province aucun vestige de la loi gothique après cette année, & il est certain que la loi romaine, qui y avoit été la plus commune, y prévalut avant la fin du onzième siècle. C'est ainsi que Pierre, comte de Substantion, dans la donation[3] qu'il fit de son comté en 1085 à l'Église romaine, voulut que celui qui y contreviendroit fût soumis à l'amende *ordonnée par la sainte loi romaine publiée par les empereurs Théodose, Arcade & Honorius,* & que Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, lorsqu'il épousa en 1095 Hélène de Bourgogne, lui fit[4] une donation *conformément à la loi romaine qui étoit la sienne.* Le mélange des différens peuples qui habitoient la Province, & qui après avoir été distingués jusque vers la fin du dixième siècle n'en formèrent plus enfin qu'un seul dans le suivant, contribua beaucoup à y rendre la jurisprudence uniforme & à y faire prévaloir la loi romaine, en sorte qu'à la réserve des juifs, dont le nombre étoit assez considérable dans la plupart des villes du pays, le reste des habitans ne forma plus qu'un seul peuple & une même nation.

D'un autre côté, comme les Visigoths d'origine qui se confondirent avec les anciens peuples d'Espagne faisoient le plus grand nombre dans ce royaume, la loi visigothique y prévalut sur la romaine. C'étoit[5] la seule qui y fût en vigueur en 1069 lorsque Alphonse, roi de Castille, après avoir épousé Mathilde, fille de Guy Geoffroi, duc d'Aquitaine, province où la loi romaine étoit observée, fit une tentative pour substituer celle-ci à l'autre dans ses États. Nous voyons aussi que Raimond-Béranger, comte de Barcelone, dans les fors ou usages qu'il établit dans ses États en 1068, suivit[6] la disposition de la loi visigothique, à cause que la plupart de ses sujets étoient Visigoths d'origine.

C. — *Justice. — Juridiction temporelle des évêques. — Plaids. — Assemblées. Duel.*

Les comtes & les vicomtes de la Province rendirent souvent la justice[7] par eux-mêmes dans ce siècle. On vit même quelquefois les comtesses & les vicomtesses présider aux plaids. Les évêques & les abbés y assistèrent aussi, soit en qualité d'arbitres, soit comme seigneurs temporels. Les grands vassaux commencèrent cependant alors à se reposer de l'administration de la justice sur leurs officiers qu'on appeloit *viguiers* ou *vicaires,* parce qu'ils jugeoient en leur place. On trouve dès l'an[8] 1071 un Raimond-Aton, *viguier de Toulouse,* & des viguiers de Béziers & de Carcassonne en 1091 & 1092. A la fin

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLIII.

[2] *Marca Hispanica,* p. 425.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCVII.

[4] *Ibid.* n. CCCXI.

[5] *Chronicon Malleac.* p. 210.

[6] *Marca Hispanica,* p. 456 & 543.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CXXXVII, CCI, CCLVI, CCCXX.

[8] *Ibid.* n. CCXXXII.

du même siècle les comtes de Roussillon[1] n'avoient qu'un seul juge pour tout leur domaine. Les comtes & les vicomtes, & les autres principaux seigneurs, inféodèrent[2] les vigueries, ce qui les rendit héréditaires.

La juridiction temporelle des seigneurs ecclésiastiques commença proprement en ce siècle. Comme les évêques avoient été en quelque manière assujettis aux comtes & aux vicomtes depuis que ceux-ci avoient usurpé les droits régaliens dans les diverses provinces du royaume, jusques au pontificat du pape Grégoire VII, ils ne se furent pas plutôt tirés de cette sujétion qu'ils prétendirent exercer une pleine juridiction sur les vassaux de leurs églises comme ils l'avoient déjà sur tous les clercs du diocèse[3]. Ils ne parvinrent pas d'abord à ce degré d'autorité sans contradiction de la part des princes & des seigneurs qui les avoient voulu assujettir auparavant, mais ils se maintinrent enfin dans leur juridiction malgré tous les obstacles qu'ils rencontrèrent. C'est ainsi que les évêques de Maguelonne obligèrent en 1090[4] les seigneurs de Montpellier à les laisser jouir paisiblement de la justice sur les clercs & de leur juridiction temporelle, avec la liberté de la faire exercer par leurs propres officiers. Les archevêques de Narbonne, par une transaction[5] qu'ils passèrent quelques années après avec les vicomtes, conservèrent de même la justice sur tous les clercs du diocèse & sur tous les laïques qui demeuroient dans l'étendue du domaine de l'archevêché.

On distinguoit au onzième siècle[6] *les grands d'avec les petits plaids*. Les premiers étoient sans doute ceux qui étoient composés de plusieurs prélats, comtes, vicomtes & seigneurs, & d'un plus grand nombre de juges, tels que ceux qui furent tenus à Narbonne[7] en 1023 & en 1080, en sorte qu'on peut comparer ces derniers aux assemblées provinciales qu'on tenoit dans la Narbonnoise du temps des Romains. Les principaux du pays s'assembloient encore souvent à l'occasion des translations des reliques, de la dédicace des églises, &c. Les seigneurs séculiers se trouvèrent aussi ordinairement aux conciles de la Province, qui dans ce siècle y furent assez fréquens, & ils concoururent avec les évêques & les abbés aux divers règlemens de discipline & de police qui y furent dressés. Éd. origin. t. II, p. 246.

Les grands vassaux & les autres seigneurs[8] aux noms desquels[9] on rendoit

[1] *Marca Hispanica*, p. 1219.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCLXXV & CCCXXXVI.
[3] *Ibid.* n. XXIII.
[4] *Ibid.* n. CCCIII.
[5] *Ibid.* n. CCCLX.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CXLVI.
[7] *Ibid.* n. CLIV, CCLXXXI.
[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCX. — *Marca Hispanica*, p. 1051 & seq.
[9] Sous la domination des Carlovingiens, la justice était rendue par les comtes, qui, de bonne heure, se déchargèrent de ce soin sur les vicomtes, se réservant plus particulièrement l'exercice des fonctions militaires. Plus tard, lorsque la féodalité fut constituée, le droit de rendre la justice devint un des principaux attributs de la puissance, ou, si l'on aime mieux, de la propriété. Tous les seigneurs s'attribuèrent le droit de rendre la justice, & ils déléguèrent ce droit à des juges nommés viguiers, qui n'avaient de commun avec les viguiers carlovingiens que la similitude des fonctions, sans que l'on puisse prétendre qu'ils en étaient les successeurs. Voyez à ce sujet les travaux de M. Guérard, en tête du *Polyptique d'Irminon* & des *Cartulaires de Notre-Dame de Chartres* & *de Saint-Bertin*. [E. M.]

la justice en retiroient les profits & les émolumens de même que ceux des seigneurs ecclésiastiques qui avoient droit de la faire exercer dans l'étendue de leur domaine. Il est inutile que nous remarquions ici que le duel ou combat singulier fut encore en usage au onzième siècle au défaut de preuves & qu'il étoit autorisé [1] par les lois. Nous en avons rapporté divers exemples pour la Province.

CI. — *Langue romaine ou provençale.* — *Les Languedociens compris sous le nom général de Provençaux.* — *Origine de la poésie provençale.*

On parloit en Languedoc, au moins depuis la fin du dixième siècle, le même langage qu'on y parle aujourd'hui. C'est ce qui paroît par divers termes [2] employés dans les hommages & sermens de fidélité : nous en avons un [3] du milieu du onzième siècle entièrement en langage du pays. On a de semblables [4] actes qui prouvent que la langue des peuples de la Catalogne & des autres pays d'Espagne soumis à la domination françoise étoit la même. On [5] l'appeloit *langue romaine* vers la fin du même siècle, de même que celle qu'on parloit dans les autres provinces de France, pour la distinguer de la latine dont on se servoit dans les actes publics, mais qui étoit fort éloignée de sa pureté. C'est de là [6] que vient le nom de *romans* qu'on a donné aux histoires fabuleuses, soit en prose, soit en vers, depuis le dixième siècle, parce que ces ouvrages furent écrits en langue romaine ou vulgaire. Cette langue étoit donc commune à tous les peuples de France au onzième siècle, mais il est certain qu'il y eut de la différence dans le suivant entre le langage vulgaire qu'on parloit dans les provinces méridionales du royaume & qu'on appela *langue provençale,* & celui dont on se servoit dans les pays situés à la droite de la Loire & qu'on nomma langue françoise. « Le langage romain, dit un célèbre « auteur [7], fut appelé la langue provençale, non-seulement parce qu'il reçut « moins d'altération dans la Provence que dans les autres cantons de la France, « mais encore parce que les Provençaux s'en servoient ordinairement dans leurs « compositions, ou même parce que la Provence étant toujours regardée comme « la province des Romains, on ne faisoit point de distinction entre le langage « provençal & le romain. »

Nous examinerons bientôt si c'est la Provence proprement dite qui a donné seule son nom à ce qu'on appeloit langue provençale, mais il paroît toujours par ce témoignage & par divers monumens, que la langue qu'on parloit avant le douzième siècle dans le Languedoc & la Provence, & qu'on appeloit langue romaine, est la même que celle qu'on parle encore aujourd'hui dans ces pro-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CLIV, CXCIV, CCXLVIII.

[2] *Ibid.* n. CXII, CXXVI, CXXXVIII.

[3] *Ibid.* n. CCIX.

[4] *Marca Hispanica,* p. 1037, 1085, 1125 & seq. 1130 & seq.

[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 93. — Hauteserre, *Rerum Aquitanicarum* l. 10, c. 13, p. 500.

[6] Huet, *Origine des Romans,* édit. 1711, p. 137 & suiv.

[7] *Ibid.* p. 161 & suiv.

vinces & qui *a moins reçu d'altération que dans les autres cantons de la France* : par conséquent le provençal est plus ancien [1] que le françois, & celui-ci n'a été formé qu'après le onzième siècle.

Quant au nom de provençale, qu'on donna à la langue dont on se servoit dans les provinces méridionales de France, après que les peuples des pays septentrionaux eurent adopté un idiome différent, il est certain qu'elle ne fut pas ainsi nommée parce qu'elle fut d'abord particulière aux peuples de la Provence proprement dite, mais à cause qu'on comprenoit alors sous le nom de Provençaux [2] tous les peuples de la partie méridionale de la France. Les divers auteurs qui ont écrit à la fin du onzième siècle l'histoire de la première croisade nous en fournissent des preuves. *On nommoit Provençaux*, dit un de ces historiens [3], *les peuples de Bourgogne, d'Auvergne, de Gascogne, de Gothie & de Provence; les autres s'appeloient François, mais les ennemis donnoient le nom de Francs aux uns & aux autres*. Les *Aquitains* [4] étoient aussi compris sous le nom de *Provençaux*. Suivant le témoignage d'un autre auteur [5] du temps, la différence qu'on mettoit entre les peuples qui habitoient le nord de la France, & qu'on appeloit *François* (*Francigena*), & ceux des provinces méridionales qu'on nommoit *Provençaux*, étoit fondée sur celle de leur langage. Enfin une preuve certaine qu'on désignoit encore au douzième siècle, & dans une partie du suivant, sous le nom général de Provençaux tous les peuples des provinces méridionales du royaume, c'est le titre de poëtes provençaux qu'on donnoit alors à tous ceux qui se mêloient de composer des chansons & autres poëmes en langue vulgaire, car ce nom fut commun non-seulement aux poëtes natifs ou habitans de la Provence proprement dite, mais encore du Languedoc, du Dauphiné, de l'Aquitaine, &c. Il est certain enfin que dans ces siècles la poésie provençale fut plus cultivée [6] dans ces provinces que dans la Provence propre, comme il est aisé de s'en convaincre sur l'autorité de deux anciens manuscrits [7] de la Bibliothèque du roi qui contiennent la vie & les ouvrages de ces poëtes. De cent dix d'entre eux ou environ, dont il est parlé dans ce recueil, à peine en trouve-t-on huit à dix natifs de la Provence proprement dite, tandis qu'on en compte deux ou trois fois autant du Languedoc [8].

Éd. origin. t. II, p. 247.

Le plus ancien des poëtes provençaux dont il soit fait mention dans ce recueil est Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, né en 1071 &

[1] Caseneuve, *Origine des Jeux-Floraux*, p. 10 & suiv. — Voyez tome I de cette édition, livre X, numéros XV & CXX; & tome VII, *Note sur les langues romanes*.

[2] Caseneuve, *Origine des Jeux-Floraux*, p. 10 & suiv. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 515 & suiv.

[3] Raymond de Agiles, *Histoire de Jérusalem*, p. 144.

[4] Rob. *Histoire de Jérusalem*, l. 7, p. 63.

[5] *Gesta Tancredi*, c. 99.

[6] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 398 & suiv. — Caseneuve, *Origine des Jeux-Floraux*, p. 58 & suiv.

[7] Manuscrits nos 7225, 7698.

[8] Les études philologiques sur les langues romanes du midi de la France ont fait de grands progrès depuis la publication de l'Histoire des Bénédictins. Il en est de même de l'histoire des troubadours; une *Note* insérée au tome VII de cette édition mettra cet ouvrage au courant des progrès accomplis par la science moderne sur ces questions. [E. M.]

mort en 1126. Il y est qualifié *bon troubadour*, & l'on y rapporte de lui une chanson écrite en langage provençal. On trouve encore ailleurs[1] quelques autres pièces de ce prince dans la même langue, ce qui nous fait connoître son talent pour la poésie. « Comme il étoit fort gai & fort jovial, dit « un ancien historien[2], il chanta après son retour de la Terre-Sainte les mal- « heurs qui lui étoient arrivés durant ce voyage, & il fit *des vers rimés* sur ce « sujet. » Guillaume revint de ce pèlerinage en 1102; ainsi c'est au plus tard au onzième siècle[3] qu'on doit rapporter l'origine de la poésie provençale, ainsi nommée non de ce qu'elle a été inventée & mise en usage par les seuls Provençaux proprement dits, mais par tous ceux qu'on appeloit alors de ce nom & qui parloient la même langue, c'est-à-dire par les peuples de Languedoc, Auvergne, Guyenne, Gascogne, &c.

Un illustre François[4] fait remonter l'origine de cette poésie jusque vers la fin du dixième siècle, contre le sentiment d'un célèbre Italien[5], qui prétend au contraire que Guillaume IX, duc d'Aquitaine, est le premier versificateur en langue provençale & que ce prince a donné l'origine à la poésie vulgaire. Il faut avouer que nous n'en connoissons pas de plus ancien. Quoi qu'il en soit, ces deux fameux auteurs conviennent[6] que la poésie provençale a donné naissance à la françoise & à l'italienne. On ne sauroit donc guère faire remonter au-dessus du douzième siècle les anciens romans que nous avons en vers françois[7].

Le nom de Provençaux donné dès la fin du onzième siècle & dans le douzième aux peuples des provinces méridionales de France, de même que leur langage, tirent leur origine, à ce qu'il nous paroît, du fameux Raimond de Saint-Gilles qui dominoit sur une grande partie de la Provence de même que sur le Languedoc & sur divers pays de l'Aquitaine; car comme il est certain que les auteurs du temps ont souvent voulu désigner l'étendue de sa domination en le qualifiant simplement comte *provincial* ou *provençal*, ou bien *comte de Provence*, ils[8] auront voulu aussi désigner tous ses sujets sous le nom de *Provençaux*. Ce n'est en effet que depuis ce prince qu'on a donné ce dernier nom en général aux peuples du voisinage de la Provence proprement dite, & c'est sans doute pour la même raison qu'on a appelé depuis *langue provençale* le langage de tous ces peuples.

On prétend[9] que depuis le temps du même prince la Gothie ou Septimanie porta communément le nom de *province de Saint-Gilles* & que cette dénomination dura pendant tout le douzième siècle. Il est vrai que quelques

[1] Hauteserre, *Rerum Aquitanicarum* l. 10, c. 14.

[2] Orderic Vital, l. 10, p. 793.

[3] *Ibid.* l. 6, p. 598.

[4] Huet, *Origine des Romans*, p. 159 & 204.

[5] Crescinbeni, *Hist. de la Volgar. poés.* l. 1, p. 7; l. 2, p. 87, édit. 1714.

[6] Huet, *Origine des Romans*, p. 166 & suiv. — Crescinbeni, *Hist. de la Volgar. poés.* l. 1. p. 7; l. 2, p. 87. édit. 1714.

[7] Voyez, sur ces questions longtemps controversées & sur lesquelles on est aujourd'hui fixé, la *Note* sur la langue romane & celle sur les troubadours & leurs œuvres insérée au tome VII de cette édition. [E. M.]

[8] Voyez tome IV, *Note* XLV.

[9] *Ibid.*

auteurs qui ont vécu dans ce siècle ont donné le nom de province de Saint-Gilles à la Narbonnoise première, mais ce sont des étrangers qui ne sont d'aucune autorité, & qui voyant que les comtes de Toulouse prenoient assez souvent le titre de comte de Saint-Gilles tout seul ont cru faussement que cette dernière ville étoit la capitale de leur domaine & qu'elle donnoit son nom à toute la Province : mais nous n'avons pas un seul monument domestique qui prouve qu'on ait jamais donné à la Septimanie ou au Languedoc le nom de province de Saint-Gilles.

CII. — *Vie civile.* — *Chronologie.* — *Poids, mesures.*

Un ancien historien[1], qui vers la fin du onzième siècle décrit les mœurs *des Provençaux*, c'est-à-dire des sujets de Raimond de Saint-Gilles, représente ces peuples moins belliqueux que les François, mais plus laborieux & plus économes. Il ajoute qu'ils négligeoient l'ornement extérieur du corps & prenoient un soin particulier de leurs chevaux & de leurs équipages. Éd. origin. t. II, p. 248.

L'usage étoit déjà reçu en Languedoc avant la fin du onzième siècle de ne commencer l'année qu'à Pâques; mais cet usage n'étoit pas si général qu'on ne trouve plusieurs exemples du contraire, en sorte qu'on compta indifféremment le commencement de l'année pendant tout ce siècle & le suivant, ou depuis la Nativité de Jésus-Christ & le 1er de janvier, ou depuis l'Incarnation & le jour de Pâques. On sera peut-être surpris de la diversité de cet usage durant un si long intervalle; mais outre les preuves incontestables que nous en avons dans les chartes du pays & que nous ne manquons pas de faire observer dans l'occasion, on voit par le témoignage d'un historien[2] qui vivoit vers la fin du douzième siècle, qu'il y avoit alors *une grande variété pour marquer le commencement de l'année, qu'il n'y avoit rien de stable là-dessus, & qu'un chacun le comptoit comme il le jugeoit à propos, soit depuis la Nativité, soit depuis Pâques.* De là vient que les historiens & les auteurs des chroniques qui ont écrit dans ces siècles ne sont pas uniformes pour la chronologie; que les uns suivent la première manière de compter & les autres la seconde. Il faut convenir cependant que l'usage de commencer l'année à l'Incarnation ou à la fête de Pâques devint peu à peu plus commun & qu'enfin il étoit généralement observé dans la Province au treizième siècle. On y conservoit encore dans le onzième celui de dater quelquefois les chartes de l'ère espagnole[3].

[1] *Gesta Tancredi*, c. 61.

[2] Gervas-Dorobern. *Chron.* ad ann. 1170.

[3] Bien que l'on ait des exemples de l'emploi de l'ère de l'Incarnation dans le midi de la France dès le huitième siècle, ce n'est cependant qu'à partir du onzième siècle qu'on en voit l'usage devenir général. Beaucoup de chartes de cette époque néanmoins ne sont datées que des années du prince ou par celles du gouvernement des abbés des différents monastères dont ces chartes émanent.

On trouve encore au onzième siècle dans les chartes du Languedoc des exemples de l'ère d'Espagne. Cette ère, on le sait, date de la conquête de l'Espagne par Auguste. Elle commence trente-huit ans révolus avant la naissance de Jésus-Christ. Elle fut en usage dans les actes dès le septième siè-

Les diverses villes de la Province avoient[1] différens poids & différentes mesures dans ce siècle & au commencement du suivant; on peut rapporter l'origine de cette variété aux diverses dominations qui s'établirent dans le royaume à la fin de la seconde race.

cle, & on continua de s'en servir plutôt que de celle de l'Incarnation pour les conciles, les instruments publics, &c., dans les provinces de Narbonne & d'Arles, & ce n'est qu'à la fin du douzième siècle qu'elle fut tout à fait abandonnée en Languedoc. Le premier coup lui fut porté par la métropole de Tarragone, qui adopta de préférence l'ère de l'Incarnation. Les royaumes de Castille, d'Aragon & de Valence suivirent bientôt son exemple; mais le Portugal en maintint l'usage jusqu'au quinzième siècle. [E. M.]

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCXLI, CCCLX.

⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂⁂

LIVRE QUINZIÈME

I. — *Étendue du domaine de Guillaume IV, comte de Toulouse, & de Raimond de Saint-Gilles, son frère.*

IL paroît que Guillaume IV, comte de Toulouse, & Raimond de Saint-Gilles, son frère, partagèrent entre eux les domaines de leur maison, après être enfin parvenus, vers l'an 1079, à la jouissance paisible de tous les pays qui avoient appartenu à la branche de Rouergue. Nous voyons en effet par diverses chartes[1], postérieures à cette année, que le premier se qualifie *comte & duc du Toulousain, de l'Albigeois, du Querci, du Lodevois, du Périgord, du Carcassès, de l'Agenois & de l'Astarac;* & l'autre[2] *comte de Rouergue, de Gévaudan, de Nimes, d'Agde, de Béziers, de Narbonne,* & d'un septième pays dont le nom est à moitié effacé dans la charte, mais qui paroît être celui d'Uzès. Ainsi tous les domaines qu'Eudes, comte de Toulouse, leur quatrième aïeul, avoit possédés, & dont une partie avoit été donnée en partage à Ermengaud, comte de Rouergue, son fils puîné, furent réunis dans la branche de ces princes qui descendoit de Raimond II, frère aîné du même Ermengaud.

An 1079
Éd. origin. t. II, p. 249.

Outre les comtés dont nous venons de parler, Raimond possédoit de son chef le comté ou marquisat de Provence qui lui étoit échu, comme il y a lieu[3] de le croire, par son mariage avec la fille unique & héritière du comte Bertrand, son oncle paternel. Quant au comté de Saint-Gilles qu'il avoit aussi, & qu'il ne nomme pas dans cet acte, il le comprenoit sans doute dans celui de

Éd. origin. t. II, p. 250.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVIII, les dernières chartes citées sous ce numéro.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXVIII.

[3] Voyez tome IV, *Note* XLI.

Nimes dont il avoit été séparé & qu'il avoit réuni à son domaine. C'est ainsi qu'il renfermoit la qualité de marquis de Gothie sous celle *de comte de Rouergue*, qu'il prit fort souvent toute seule depuis qu'il eut recueilli la succession de la comtesse Berthe, sa cousine.

Ce détail nous fait voir que la plus grande partie du domaine utile du marquisat de Gothie étoit échue à Raimond de Saint-Gilles, & que de tous les comtés particuliers qui le composoient, il n'y eut que celui de Lodève qui fût sous la domination immédiate de Guillaume IV, comte de Toulouse. Ce dernier prince se réserva cependant, à ce qu'il paroît, l'autorité médiate & suzeraine sur la Gothie pour en jouir par indivis avec Raimond, son frère.

Guillaume n'avoit aussi qu'une autorité médiate sur quelques pays dont il prenoit le titre de comte, & à proprement parler, il ne dominoit immédiatement que sur le Toulousain, l'Albigeois, le Querci & le diocèse de Lodève. Il avoit seulement la suzeraineté, en qualité de marquis de Toulouse, sur le comté de Carcassonne, possédé alors par le comte de Barcelone. Quant au Périgord, à l'Agenois, à l'Astarac dont il se qualifie comte, il faut ou que les comtes particuliers de ces pays l'eussent reconnu pour leur suzerain, ou, ce qui paroît plus vraisemblable, qu'il ait prétendu exercer une autorité supérieure sur ces comtés en qualité de successeur de Raimond-Pons, comte de Toulouse & duc d'Aquitaine, son bisaïeul. Nous voyons en effet que Guillaume, dans plusieurs actes[1], prit le titre de *duc,* non pas de Narbonne, comme un moderne[2] l'a avancé, mais du Toulousain, de l'Albigeois, du Querci & de divers autres pays qui avoient fait partie de l'Aquitaine. Il est donc assez naturel de croire qu'en se donnant la qualité de duc, Guillaume aura voulu faire revivre en sa personne, non-seulement le droit des anciens comtes de Toulouse ses prédécesseurs qui[3] avoient pris la même qualité à cause qu'ils avoient une autorité suzeraine sur une grande partie de l'Aquitaine, mais encore le droit particulier qu'il tiroit de Raimond-Pons, son bisaïeul. Celui-ci en avoit possédé en effet le duché, dont le roi Louis d'Outre-mer avoit disposé après sa mort, au préjudice de ses descendans, en faveur des comtes de Poitiers.

Quoi qu'il en soit, on voit par l'énumération des pays & des diocèses dont Guillaume, comte de Toulouse & Raimond de Saint-Gilles, ses frères, se qualifioient comtes[4], que presque tout le Languedoc étoit sujet à leur domination médiate ou immédiate, en sorte que le premier occupoit la partie occidentale, & l'autre la partie orientale de cette province, & qu'il ne reste que les comtés d'Uzès, de Viviers, de Maguelonne, de Velai, de Razès & de Fenouillèdes, qui puissent souffrir de la difficulté; sur quoi nous ferons quelques réflexions : 1° outre qu'il paroît certain que l'Uzège est le septième pays dont Raimond prend le titre de comte dans l'acte dont on a déjà parlé, on ne sauroit

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLXXVIII.

[2] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 684.

[3] Voyez tome II, aux *Preuves*, Chartes & Diplômes, n. C, & même tome, *Note* LXXXVII.

[4] *Ibid.*

douter d'ailleurs qu'il ne dominât sur ce diocèse[1] en 1065 & 1096; 2° il est également certain qu'il étoit seigneur du Vivarais, puisque Bertrand[2], son fils, assigna en 1095 la ville, le comté & l'évêché de Viviers pour le douaire d'Electe, son épouse; 3° on a remarqué[3] ailleurs que Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, se réserva la suzeraineté sur les comtés d'Auvergne & de Velai en les donnant en fiefs aux vicomtes de Clermont; on ne sauroit du moins douter que Raimond de Saint-Gilles, son petit-fils, n'ait dominé[4] sur le Velai; 4° le même Raimond prit[5] la protection de Guillaume V, seigneur de Montpellier, qui, à ce qu'il paroît[6], le reconnut pour son suzerain : il dominoit donc médiatement sur le comté de Maguelonne ou de Substantion, où la seigneurie de Montpellier étoit située; 5° le Razès étoit certainement[7] une ancienne dépendance du marquisat de Toulouse, de même que le Carcassès : or, on a déjà vu que Guillaume IV, comte de Toulouse, jouissoit de la suzeraineté sur ce dernier pays, avec lequel le Razès étoit alors uni[8]. Il avoit donc également droit de la prétendre sur celui-ci, & il aura compris ces deux pays sous le seul titre de comte de Carcassonne; 6° nous n'avons aucune preuve particulière que les comtes de Toulouse aient eu la suzeraineté sur le pays ou comté de Fenouillèdes & sur le Roussillon, qui faisoient partie de l'ancien marquisat de Gothie. Comme ces comtés appartenoient alors à la maison de Barcelone, & que cette maison alloit de pair pour l'autorité avec celle des comtes de Toulouse, ce fut peut-être la raison pour laquelle Guillaume ne fit pas valoir ses droits de suzeraineté sur ces deux pays. Éd. origin. t. II, p. 251.

II. — *Principaux seigneurs de la Province.*

Pour achever de donner ici une idée du gouvernement de la Province en 1079, nous ferons une énumération des principaux seigneurs qui, après le comte de Toulouse & Raimond de Saint-Gilles, son frère, en partageoient alors le domaine. Les comtés de Carcassonne & de Razès appartenoient à Raimond & à Béranger, comtes de Barcelone, leurs frères utérins, qui possédoient aussi le Lauragais, avec divers autres domaines qu'ils avoient acquis de la branche aînée des comtes de Carcassonne. Bernard, comte de Besalu, possédoit le comté de Fenouillèdes, & le comte de Cerdagne, son cousin, le Capcir, le Donazan & une partie du Razès. Le comte de Substantion ou de Mauguio, qui étendoit son autorité sur le diocèse de Maguelonne, s'appeloit Pierre & avoit épousé la sœur du comte de Toulouse. Le comté particulier du Velai étoit, à ce qu'il paroît, dans la maison des comtes d'Auvergne. Enfin Roger II, comte de Foix, occupoit une partie du Toulousain sous la suzerai-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCXXVI & CCCXVIII.

[2] *Ibid.* n. CCCXI.

[3] Voyez tome IV, *Notes* XVI & XVII.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXX; & tome IV, *Notes* XVI & XVII.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXVI.

[6] *Ibid.* n. CCXV.

[7] Voyez tome I, livre X, n. CVII.

[8] *Ibid.*

neté des comtes de Toulouse. Nous ne parlons pas des comtes de Vienne & de Valence qui étendoient leur domination sur cette partie du Vivarais qui dépend encore aujourd'hui des diocèses de ces deux villes, non plus que des comtes de Comminges. Après ces comtes il y avoit plusieurs vicomtes dans la Province, parmi lesquels Bernard-Aton étoit celui dont le domaine étoit le plus étendu : il possédoit en effet les vicomtés d'Albi, de Nimes, de Béziers, d'Agde, de Carcassonne & de Razès, sous l'administration d'Ermengarde, sa mère. Béranger II, vicomte de Millau & de Carlat, jouissoit des vicomtés de Gévaudan & de Lodève. Venoient ensuite les vicomtes de Toulouse, de Narbonne, de Polignac, de Lautrec, de Fenouillèdes, de Minervois, de Gimoez, &c. Parmi les simples seigneurs les plus distingués étoient ceux de Montpellier, Uzès, Anduze, Sauve, l'Ile-Jourdain, Pierrepertuse, Termes, &c. Enfin les évêques & abbés & les autres seigneurs ecclésiastiques avoient chacun un domaine particulier plus ou moins étendu; quelques-uns, entre autres l'archevêque de Narbonne, possédoient en tout ou en partie celui de leur ville épiscopale.

III. — *Guerre entre Guillaume IV, comte de Toulouse, & Gui-Geoffroi, duc d'Aquitaine. — Le dernier prend Toulouse.*

Peut-être que la qualité de duc que prit Guillaume, comte de Toulouse, occasionna quelque différend entre lui & Gui-Geoffroi, dit Guillaume VIII, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, & que la guerre qui s'éleva entre eux en fut une suite. Nous savons du moins que le premier [1] porta ses armes jusques à Bordeaux, qu'il attaqua l'autre & lui tua cent chevaliers des plus distingués de son armée. L'historien qui rapporte ce fait ajoute que le comte de Toulouse attaqua celui de Poitiers par trahison, & que ce dernier en fut si irrité qu'il vint jusques à Toulouse, à la tête de tous ses vassaux, pour en tirer vengeance; qu'il ravagea les environs de cette ville, qu'il la prit & qu'il la rendit bientôt après. Cet auteur ne marque pas l'époque & les autres circonstances de cet événement dont il parle sous l'an 1059, ce qui a donné lieu sans doute à quelques modernes [2] d'avancer que Gui-Geoffroi n'étoit encore que comte de Bordeaux dans le temps de cette expédition & qu'ainsi elle est antérieure à l'an 1058; mais ils n'ont pas pris garde que l'ancien historien fait entendre qu'elle arriva longtemps après l'an 1059, puisqu'il donne le titre de *duc* à Gui-Geoffroi, & celui de *comte de Toulouse* à Guillaume. Cet événement est donc postérieur à l'an 1061 que celui-ci succéda à Pons, son père, dans le comté de Toulouse.

[1] *Chronicon Malleacense*, p. 210.

[2] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 202. — Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 2, p. 518.

IV. — *Guillaume, comte de Toulouse, fait un voyage à Rome. — Il se déclare le défenseur de l'abbaye de Saint-Pons.*

La suzeraineté du même Guillaume sur le Périgord, l'Agenois & l'Astarac est marquée expressément dans une charte qu'il donna[1] en faveur de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières & dans laquelle il se qualifie, *par la grâce de Dieu, duc & comte de Toulouse, Albi, Cahors, Lodève & Carcassonne.* Ce prince qui revenoit alors de Rome où il avoit fait un voyage, ayant logé en passant dans ce monastère, fut si édifié de la régularité des religieux qui l'habitoient, qu'il confirma en leur faveur la donation que Roger II, comte de Foix, leur avoit faite quelque temps auparavant de l'église de Saint-Pierre d'Escousse. Guillaume permit en même temps aux religieux de Saint-Pons, *monastère fondé,* dit-il, *anciennement & soumis à l'Église romaine, par Pons, duc & comte des Aquitains,* de faire des acquisitions dans les évêchés, comtés & terres de sa domination, *ainsi que dans le Périgord, l'Agenois & l'Astarac,* & promit d'être à l'avenir leur défenseur. On voit par là qu'il se regardoit non-seulement comme suzerain de ces domaines, mais encore de tout le comté de Foix. La copie que nous avons de ce titre n'est pas datée, mais il est à peu près de l'an 1079. Ce comte fit cette promesse à la porte de l'église de Saint-Pons, en présence d'Ermengarde, *vicomtesse de Bé[z]iers.* Il s'offrit ensuite lui-même devant l'autel dédié en l'honneur du Sauveur, de la Vierge, de saint Pons & des autres martyrs & confesseurs dont on conservoit les reliques dans ce monastère, & recommanda enfin *son fils Pons* aux prières de la communauté. Éd. origin. t. II, p. 252.

V. — *Raimond & Béranger, comtes de Barcelone, se réconcilient & partagent le comté de Carcassonne.*

Raimond & Béranger, qui prenoient la qualité de *comtes de Barcelone par la grâce de Dieu,* signalèrent[2] aussi leur piété envers l'abbaye de Saint-Pons, en lui donnant de concert, *le 20 de juin de la dix-neuvième année du règne du roi Philippe,* ou de l'an 1079, la moitié du château de Peyriac dans le Minervois. Nous comprenons par cette donation que ces deux frères, qui étoient encore brouillés au commencement de la même année, à l'occasion du partage de la succession de leur père, s'étoient alors réconciliés, & qu'ils étoient convenus de ce partage, suivant lequel ils eurent chacun la moitié du comté de Carcassonne & des autres domaines que leur père avoit acquis en deçà des Pyrénées. Leur querelle[3] n'étoit pas apaisée en effet le 2 de janvier de l'an 1079, lorsque le pape Grégoire VII écrivit à Béranger, évêque de Girone, pour l'engager, conjointement avec les abbés de Saint-Pons de Thomières, de Ripoll

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVIII.

[2] *Ibid.*

[3] Grégoire VII, *Recueil des conciles,* t. 10, l. 6, *epist.* 16.

& de Saint-Cucufat, à les mettre d'accord; ainsi il est très-vraisemblable que les deux comtes firent cette donation à l'abbaye de Saint-Pons, en considération des soins que Frotard, qui en étoit abbé, s'étoit donnés pour les réconcilier.

VI. — *Guifred, archevêque de Narbonne, & Raimond de Saint-Gilles excommuniés de nouveau.*

Le pape dans la même lettre exhorte l'évêque de Girone à s'employer avec encore plus d'ardeur qu'auparavant à ramener dans le bon chemin l'archevêque de Narbonne, son frère germain. Il le charge de lui représenter que se trouvant déjà dans un âge fort avancé, il étoit sur le point de paroître au tribunal du souverain juge & d'y recevoir la punition des excès de sa vie passée; il le prie enfin de ne rien négliger pour porter ce prélat à prévenir, par une salutaire pénitence, un châtiment éternel. Guifred, archevêque de Narbonne, insensible à l'anathème dont il avoit été déjà frappé diverses fois, se mettoit donc peu en peine de le faire lever, & il se maintenoit toujours dans son siége malgré l'excommunication que Grégoire VII avoit renouvelée[1] contre lui, en confirmant celle de *ses prédécesseurs,* au concile assemblé à Rome au mois de mars de l'an 1078. Ce pape, qui l'avoit déposé en même temps de l'épiscopat sans aucune espérance de retour, confirma cette sentence dans le concile suivant[2], tenu au mois de novembre de la même année. Il excommunia aussi de nouveau alors *le comte de Saint-Gilles, à cause de sa femme,* ainsi qu'on l'a remarqué ailleurs.

VII. — *Mort de Guifred de Cerdagne, archevêque de Narbonne. — Pierre de Narbonne, évêque de Rodez, s'empare de son siége.*

Guifred, archevêque de Narbonne, fut encore excommunié[3] au concile romain tenu au mois de février de l'an 1079 avec les clercs & les laïques qui tenoient son parti; d'où l'on doit conclure que Béranger, évêque de Girone, son frère, ne put rien gagner sur lui & qu'il mourut dans son péché. Sa mort[4] arriva la même année. Il étoit alors âgé d'environ soixante-treize ans, & avoit occupé le siége de Narbonne pendant soixante-trois, puisqu'il n'en avoit que dix vers l'an 1016, lorsque le comte de Cerdagne, son père, acheta cet archevêché pour lui par une somme considérable. Pierre, évêque de Rodez, fils de feu Béranger, vicomte de Narbonne, n'eut pas plus tôt appris la mort de Guifred, qu'usant du crédit qu'il avoit dans cette ville, soit par lui-même, soit par Raimond de Saint-Gilles, qui, à ce qu'il paroît, se déclara son protecteur, il s'en fit élire archevêque, ou plutôt s'empara du siége[5].

[1] *Conciles,* t. 10, p. 369.
[2] *Ibid.* p. 371.
[3] *Ibid.* p. 380.
[4] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 781.
[5] *Gallia Christiana,* t. 6, col. 38.

VIII. — *Sixième concile de Toulouse.*

Pons lui succéda dans l'évêché de Rodez & fut sacré[1] la même année dans un concile tenu à Toulouse, auquel Hugues, évêque de Die, légat du Saint-Siége, présida. Il est parlé de ce concile : 1° dans une lettre[2] du pape Grégoire VII, qui menace le vicomte & les habitans de Narbonne de confirmer la sentence d'excommunication *que ses légats avoient prononcée au concile de Toulouse* contre ceux qui désobéiroient au Saint-Siége; 2° dans un acte[3] de l'an 1081 où il est dit qu'on y ordonna aux séculiers, sous peine d'anathème, de restituer les biens qu'ils avoient usurpés sur l'Église. C'est tout ce que nous avons pu recueillir de ce concile qui fut le sixième de Toulouse, & qui se tint vers la fin de l'an 1079, dans la supposition, qui paroît assez vraisemblable, que Bertrand, évêque de Maguelonne, y ait été déposé comme simoniaque : il paroît du moins certain[4] que Frotard, évêque d'Albi, y fut condamné à cette peine pour le même crime. Le pape Grégoire VII avoit sans doute en vue indirectement ces prélats & quelques autres des provinces voisines, dans l'adresse d'une lettre[5] qu'il écrivit au commencement de mars de l'année suivante aux évêques des provinces de Bourges, de Narbonne & de Bordeaux, *à l'exception de ceux qui avoient été excommuniés*[6].

Éd. origin. t. II, p. 253.

IX. — *Bienfaits de Pierre, comte de Substantion ou de Melgueil, envers l'église de Maguelonne.*

Bertrand, évêque de Maguelonne, étoit encore paisible possesseur de cet évêché au milieu de l'an 1079, comme il paroît par deux actes[7] de Pierre, comte de Substantion ou de Melgueil, *fils du comte Raimond & de Béatrix*, du 23 de juillet & du 9 d'août de cette année. Par le premier, ce comte & Almodis, sa femme, engagent pour une certaine somme à l'église de Maguelonne & aux chanoines qui la desservoient *la part qu'il avoit sur les vaisseaux qui naviguoient sur la mer, & qui étoient dans le port*, c'est-à-dire, comme la suite de l'acte le fait assez comprendre, le droit qu'il avoit sur les bâtimens qui abordoient tant au port de Maguelonne que sur la côte dans l'étendue de son comté. Il s'oblige en même temps, *avec son fils & ses filles*, à n'aliéner ce droit qu'en faveur des chanoines de Maguelonne, auxquels ils en font donation, supposé qu'ils vinssent à décéder sans enfans légitimes. Par le second acte, ce comte & sa femme Almodis font une remise absolue, en faveur de l'église de Maguelonne, du droit qu'ils avoient sur les navires qui abor-

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. 6, p. 431 & seq. — Voyez tome IV, *Note* XXXIX.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, t. 3, p. 783. — *Conciles*, t. 10, p. 411.

[3] Voyez au tome V de cette édition, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXV.

[4] Voyez tome IV, *Note* XXXIX.

[5] Grégoire VII, l. 7, *epist.* 19.

[6] *Ibid.*

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVI.

doient auprès de l'île de ce nom. *Bertrand, évêque de Maguelonne,* le prévôt, divers chanoines de la cathédrale & plusieurs seigneurs du pays furent présens à ces donations[1]. Le même Pierre, dans un acte daté du mois de janvier de l'an 1083, se qualifie *comte de Substantion & comte de Melgueil* dans une donation[2] qu'il fit au mois de février suivant à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, de l'église de Saint-Martin *de Casello, qu'on appelle Balaruc.* Ce lieu, situé dans le diocèse de Montpellier, sur l'étang qui règne le long de la côte, est célèbre par ses eaux chaudes & minérales. Outre ces marques de piété, le comte Pierre & sa femme Almodis en donnèrent[3] de leur attention au bien public en remettant vers le même temps, en faveur du peuple, *une leude* ou péage *que le père & l'aïeule* de ce comte avoient établi dans les lieux de Castelnau & de Substantion.

X. — *Bertrand, évêque de Maguelonne, déposé pour simonie. — Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille.*

Bertrand fut donc évêque de Maguelonne depuis environ l'an 1061 qu'il s'étoit emparé de cet évêché jusques au mois d'août de l'an 1079. Il en fut dépouillé peu de temps après pour cause de simonie, & Godefroy fut élu en sa place dans les formes canoniques. Ce dernier étoit déjà élu en[4] 1080. Il ne fut cependant sacré que longtemps après, puisque ce fut[5] Dalmace, archevêque de Narbonne, son métropolitain, élu seulement en 1081, qui fit cette cérémonie. On prétend[6] qu'il fut nommé *par Raimond, comte de Substantion,* mais on ne donne aucune preuve de ce fait; d'ailleurs c'étoit Pierre & non pas Raimond, qui étoit alors comte de Substantion.

Pons, nouvel évêque de Rodez, unit[7] à la fin de l'an 1079 l'abbaye de Saint-Amand de Rodez à celle de Saint-Victor de Marseille & la donna à Richard, abbé de cette dernière, qui avoit succédé alors depuis peu à Bernard, son frère.

On a remarqué ailleurs que ces deux abbés étoient fils de Richard II, vicomte de Millau & de Gévaudan, & que l'un & l'autre s'étoient consacrés à Dieu par la profession monastique dans l'abbaye de Saint-Victor. Bernard, qui
Éd. origin. t. II, p. 254. en fut élu abbé en 1065, se rendit recommandable par sa piété, sa prudence & sa capacité qui lui méritèrent la dignité de cardinal, avec diverses légations tant en Allemagne & en Espagne qu'en France; il s'en acquitta avec honneur[8] sous le pontificat de Grégoire VII, qui en faisoit beaucoup de cas. Bernard étant mort le 20 de juin de l'an 1079, ce pontife écrivit[9] au

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXVII.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Arnaud de Verdale, *Chronicon episcoporum Magalon.* p. 798 & seq.

[5] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 784.

[6] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, 2e édit. p. 117.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVII.

[8] Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, ad ann. 1079, n. 70 & seq.

[9] Grégoire VII; l. 7, *epist.* 7 & 8.

commencement du mois de novembre suivant une lettre aux religieux de Saint-Victor, dans laquelle il approuve le choix qu'ils avoient fait de Richard, frère de Bernard, pour lui succéder dans la dignité abbatiale. Richard, quoique jeune, étoit déjà connu par son mérite qui avoit engagé Grégoire à l'élever au cardinalat & à l'envoyer légat en Espagne où il étoit alors. Le pape continua de l'employer en diverses affaires importantes & le chargea[1], le 18 d'avril de l'an 1080, de travailler à la réforme des abbayes de Montmajour & de la Grasse & de faire restituer leurs biens usurpés. Il confirma[2] le même jour en sa faveur les privilèges de son abbaye, entre autres la possession d'une église que Pierre, évêque de Nimes, lui avoit donnée dans son diocèse, *en présence des évêques & des cardinaux de l'Église romaine;* preuve que Pierre Ermengaud avoit déjà succédé dès lors à Frotaire, évêque de Nimes, lequel avoit été peut-être du nombre des évêques de la Province qui furent excommuniés ou déposés pour cause de simonie.

XI. — *Pierre, archevêque nommé de Narbonne & Frotard, évêque d'Albi, excommuniés & déposés.*

Dès que Grégoire VII, qui faisoit une guerre implacable aux prélats accusés ou coupables de ce crime, eut appris que Pierre, ci-devant évêque de Rodez, s'étoit fait élire archevêque de Narbonne d'une manière peu canonique, il le déposa[3] & l'excommunia dans le concile qu'il tint à Rome au commencement de mars de l'an 1080. Ce pape approuva[4] le 27 de mars suivant, en faveur de Seguin, abbé de la Chaise-Dieu, l'union qui avoit été faite à cette abbaye, *l'année précédente,* des monastères de Saint-Michel de Gaillac & de Saint-Martin de Montauban, dont les abbés s'étoient soumis volontairement à ceux de la Chaise-Dieu, du consentement de Guillaume, évêque d'Albi, & d'Étienne, évêque de Cahors, leurs diocésains. Le pape Pascal II confirma[5] l'union de ces deux abbayes à la congrégation de la Chaise-Dieu.

On voit par là que Guillaume avoit succédé à Frotard dans l'évêché d'Albi dès l'an 1079. Il paroît[6] que ce dernier, avant sa déposition, avoit fait un voyage à Rome pour tâcher de se justifier du crime de simonie auprès de Grégoire VII, & que, n'ayant pu réussir, il se maintint dans son évêché malgré l'anathème, qu'il se déclara en faveur de l'antipape Clément III, élu le 26 de juin de l'an 1080, & qu'il mourut vers l'an 1084, après avoir enfin reconnu son crime & s'être démis volontairement de l'évêché. Ce prélat unit l'ancien monastère de Vieux, dans son diocèse, à l'abbaye d'Aurillac en Auvergne. Grégoire VII, dans la lettre qu'il écrivit[7] le 12 d'avril de l'an 1080 aux évêques catholiques des provinces de Bourges, de Narbonne & de Bordeaux, confirma cette union

[1] Grégoire VII, l. 9, *epist.* 6. — Mabillon, ad ann. 1080, n. 10, & Martène, *Ampl. Collect.* t. 1, p. 102 & seq.

[2] Mémoire de dom Polycarpe de la Rivière.

[3] *Conciles,* t. 10, p. 382.

[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 52; t. 2, p. 330.

[5] Mabillon. ad ann. 1102, n. 47.

[6] Voyez tome IV, *Note* XXXIX, n. 5.

[7] Grégoire VII, l. 7, *epist.* 19.

qui avoit été faite, dit-il, *de l'autorité des princes du pays, & du consentement de l'évêque & de son clergé.*

XII. — *Vicomtes de Gévaudan & de Lodève. — Légation du cardinal Framaldus. — Monastère de Moissac.*

Le pape se plaint, dans cette lettre, de Béranger, vicomte de Carlat en Auvergne, qui refusoit de rendre l'hommage qu'il devoit à l'abbaye d'Aurillac. Ce seigneur, qui étoit frère de Richard, abbé de Saint-Victor, & qui possédoit aussi les vicomtés de Millau, de Gévaudan & de Lodève, vivoit donc encore au mois d'avril de l'an 1080. Nous apprenons d'ailleurs[1] qu'il contribua en 1079 à l'union de l'abbaye de Saint-Amand de Rodez à celle de Saint-Victor de Marseille. On assure[2] qu'il fonda le monastère de Montsalvi sur les frontières de l'Auvergne & du Rouergue, ou du moins qu'il en confirma la fondation avant l'an 1071, avec ses trois fils, Richard, Gilbert & Raimond. Il les avoit eus d'Adèle, sa femme, héritière des vicomtés de Carlat & de Lodève. Après sa mort[3] dont on ignore l'époque précise, les deux premiers partagèrent ses domaines. Richard, qui fut le troisième de son nom, eut pour sa part la vicomté de Lodève & la meilleure partie de celle de Carlat, & les transmit à ses descendans avec le comté de Rodez qu'il acquit dans la suite. Gilbert, le puîné, hérita des vicomtés de Millau & de Gévaudan & d'une partie de celle de Carlat, entre autres du château de ce nom.

Il paroît que le cardinal Framaldus faisoit en 1080 les fonctions de légat dans la Province. Nous apprenons d'abord d'un ancien monument que *Framaldus, prêtre du siége apostolique,* reçut[4] vers ce temps-là, au nom du Saint-Siége, la donation qui fut faite à l'Église romaine de celle de Saint-Pierre *de Valeriis,* située dans le diocèse de Béziers ou aux environs. Nous voyons[5] ensuite qu'un seigneur nommé Guillaume-Alchérii donna en 1080, en présence de *Framaldus, cardinal de l'Église romaine,* l'église & l'alleu de Sainte-Marie de Cassan au diocèse de Béziers, *aux chanoines qui la desservoient.* Les termes de l'acte peuvent faire croire que ce cardinal étoit prévôt de la cathédrale de Béziers.

Éd. origin. t. II, p. 255.

C'est ici le plus ancien titre que nous connoissions pour le monastère ou prieuré de Cassan, occupé aujourd'hui par les chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève. Il est situé dans les montagnes, à quatre lieues au nord de Béziers, vers la source de la petite rivière de Tongue. Ce monastère[6] qui a été autrefois fort célèbre, étoit gouverné trois ans après par un prieur. Les vicomtes de Béziers, qui en sont regardés comme les principaux

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXI.

[2] Le P. Ange, *Hist. généal. des pairs de France,* t. 2, p. 696.

[3] Voyez tome IV, *Notes* XXV & XXVI.

[4] Baluze, *Miscellanea,* t. 2, p. 89.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXIX.

[6] *Ibid.* n. CCLXXXVIII.

fondateurs, y firent de grandes libéralités & plusieurs d'entre eux y choisirent leur sépulture.

XIII. — *Assemblée tenue à Narbonne.* — *Vicomtes de cette ville.*

Pierre de Narbonne, quoique déposé de l'archevêché de cette ville & excommunié par le concile romain, se maintint cependant toujours dans ce siége. Il se qualifie *Pierre, élu archevêque, patron de l'église de Narbonne, & vicomte de cette ville*, dans les actes[1] d'une assemblée qui fut tenue dans la cathédrale le 7 de mai de l'an 1080, & à laquelle assistèrent avec lui « Matfred, « évêque de Béziers, Béranger, évêque d'Agde, un grand nombre d'abbés, de « chanoines & d'ecclésiastiques; Ermengaud, comte d'Urgel, surnommé de « Gerb, Aymeri, neveu de l'archevêque Pierre, Raimond Amelii, Alfarius « de Saint-Nazaire & ses frères, Raimond Tetmar de la Redorte, & Raimond « son frère, Guillaume Pons de Coursan avec ses frères, Pierre Ferrand de « Casouls, Béranger-Pierre de Pierrepertuse, Adhémar de Durban, Bernard-« Raimond de Sejan, *& plusieurs autres centurions, hommes illustres & no-« bles,* & enfin *tous les citoyens* de Narbonne *& un grand nombre d'autres « citoyens & chevaliers de la Province,* dont on rapporte les noms des princi-« paux, avec un nombre infini de peuple. » On voit par là que cette assemblée fut composée des trois ordres ou états, distingués entre eux, & c'est peut-être le plus ancien monument où on trouve cette distinction. « L'archevêque « Pierre & ses neveux Aymeri, Hugues & Béranger donnèrent alors, du con-« sentement & à la prière *des seigneurs* (*seniorum*) *& des citoyens* de Nar-« bonne, & en présence de toute l'assemblée, aux chanoines de la cathédrale « de cette ville qui vivoient en commun, la dîme du sel de toutes les salines « qui étoient sur la côte jusques à Sigean & à la mer, avec celle de tout le « poisson qu'on pêcheroit dans la mer, les étangs & l'Aude, depuis Coursan & « Perignan jusques à Leucate, excepté ce qui étoit de l'alleu de l'église de « Saint-Paul. » L'acte est souscrit par Pierre & ses neveux, par les principaux de l'assemblée & de plus par Pierre Artallus, évêque de Carcassonne.

Le 31 du même mois[2], Pierre qui prend toujours le titre d'*élu du premier siége de Narbonne,* & Aymeri, Hugues & Béranger frères, ses neveux, donnèrent aux chanoines de Saint-Paul la dîme du sel & du poisson dans toutes les terres & alleux de cette église situés *dans le comté de Narbonne.* Ils confirmèrent cette donation le lendemain *jour de la Pentecôte* durant la grand'messe de la cathédrale, du consentement & en présence de Matfred, évêque de Béziers, de Pierre Artallus, évêque de Carcassonne, des chanoines de la cathédrale de Narbonne, *& des nobles & non nobles de la ville & du pays, dont il est fait mention dans la charte précédente;* preuve que l'assemblée de Narbonne dura du moins depuis le 7 de mai jusques à la fin du mois, & que les évêques de

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXI.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXII.

Béziers, d'Agde & de Carcassonne communiquoient avec l'archevêque élu de Narbonne, quoique ce dernier fût actuellement excommunié. Ce prélat prend à la fin de l'acte le titre *d'archevêque élu de Narbonne & d'abbé de l'église de Saint-Paul, depuis la mort de Guifred de bonne mémoire,* & donne aux chanoines de cette église une paire de bœufs qu'on entretiendroit & qu'on renouvelleroit toujours *aux dépens du revenu de cette partie de l'autel de Saint-Paul que l'abbé avoit coutume de retenir par droit héréditaire.*

Éd. origin. t. II, p. 256

Il paroît par ces monumens que Bernard, vicomte de Narbonne, frère de l'archevêque Pierre, étoit décédé dès l'an 1080 & qu'il avoit laissé à ce prélat la tutelle de ses enfans, ou du moins l'administration de leurs biens. On peut inférer d'ailleurs que Bernard étoit déjà mort en 1077 & que la vicomtesse Foy, sa veuve, se retira après son décès en Rouergue, auprès du même Pierre alors évêque de Rodez, son beau-frère, d'une donation[1] que *Foy, vicomtesse de Narbonne,* fit la même année à S. Hugues, abbé de Cluny, & à Hunaud, abbé de Moissac, de l'église de Sermur sur la rivière du Biaur & de plusieurs autres domaines situés dans le diocèse de Rodez, *du consentement & de la volonté* de Pierre, évêque de cette ville. On voit par là que cette vicomtesse possédoit différens biens dans le Rouergue, ce qui, joint à son nom, nous donne lieu de conjecturer qu'elle étoit fille puînée de Hugues, comte de ce pays & marquis de Gothie & de la comtesse Foy, sa femme. Aux trois fils Aymeri, Hugues & Béranger, qu'elle eut de Bernard, vicomte de Narbonne, son mari, & dont on a déjà parlé, on peut ajouter vraisemblablement une fille nommée Foy, qui avoit épousé[2] Pierre-Aton, vicomte de Bruniquel, au commencement du douzième siècle.

Outre l'administration que l'archevêque Pierre eut des domaines de ses neveux, fils de son frère Bernard, pendant leur minorité, il posséda de son chef une portion de la vicomté de Narbonne. On a deja vu en effet qu'il prenoit le titre de *vicomte* de cette ville, & il étoit regardé comme tel lorsque Raimond de Saint-Gilles fit une promesse solennelle à Ermengarde[3], vicomtesse de Béziers & d'Agde, & à son fils Bernard-Aton, de les aider *contre Pierre-Béranger, Aymeri, son neveu, & tous les vicomtes de Narbonne.* Raimond, pour l'assurance de sa promesse, donna à cette vicomtesse neuf de ses principaux vassaux en otage, parmi lesquels étoit Guillaume de Sabran. Nous ignorons le motif qui porta ce prince à prendre un pareil engagement; peut-être qu'Ermengarde avoit pris alors les intérêts des enfans de Raimond II, vicomte de Narbonne, ses neveux, contre l'archevêque Pierre, leur oncle, & les fils de Bernard, leurs cousins, & que ceux-ci leur disputoient la succession de leur père alors déjà décédé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Aymeri, fils de Bernard, posséda seul dans la suite toute la vicomté de Narbonne, & la transmit à ses descendans à l'exclusion de ses frères & de ses cousins.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXIX.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXIV. — Voyez tome IV, *Note* XXXIII, n. 7.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLXX.

Nous ignorons également si ces derniers lui survécurent & s'ils laissèrent postérité. Un de nos historiens[1] prétend à la vérité que Bernard Pelet, fils de Raimond II, vicomte en partie de Narbonne, a donné l'origine à la maison de Pelet qui subsiste encore en Languedoc : ce qui prouveroit que l'archevêque Pierre, oncle du même Bernard Pelet & Aymeri I, son cousin germain, l'exclurent de la portion de la vicomté de Narbonne qui étoit échue à Raimond II, son père. Mais on n'apporte aucune preuve de cette descendance, & il y a lieu de présumer qu'on n'en a d'autre que le surnom de Pelet, qui au onzième siècle n'étoit qu'un sobriquet, que Bernard, petit-fils de Béranger, vicomte de Narbonne, aura pris sans doute pour se distinguer de Bernard, son oncle. Nous avons vu en effet que Bernard d'Anduze prit[2] le surnom ou sobriquet de *Pelitus*, ou de Pelet, au commencement de ce siècle. On a fait mention[3] d'un seigneur nommé *Bernard Pelet, fils de Blitgarde*, qui vivoit vers l'an 1036. On trouve enfin un seigneur nommé *Bernard Pelet* qui présida[4] en 1080 à un plaid tenu au diocèse de Narbonne & dans lequel on restitua à l'abbaye de Caunes & à Guillaume, son abbé, un alleu qu'Udalgerius, prédécesseur de ce dernier, avoit aliéné. Ce Bernard Pelet pourroit bien être le même que le fils de Raimond II, vicomte de Narbonne; d'où il s'ensuivroit qu'il vivoit encore en 1080. Quoi qu'il en soit, & duquel de ces Bernard Pelet que descende l'ancienne maison de Pelet, cela n'ôte rien de son ancienneté & de son lustre; nous en rapporterons diverses preuves dans la suite de cette histoire.

XIV. — *Nouveaux bienfaits de Guillaume IV, comte de Toulouse, envers l'abbaye de Saint-Pons. — Il épouse en secondes noces Emme de Mortaing.*

Guillaume IV, comte de Toulouse, & Raimond de Saint-Gilles, son frère, s'étant rendus à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, le premier y fit expédier deux chartes[5] le 16 de juin de l'an 1080. Par l'une, ce prince, qui s'y qualifie « *comte & duc du Toulousain, de l'Albigeois & du Querci, du Lodevois, du* « *Périgord, du Carcassès, de l'Agenois & de l'Astarac,* confirme *avec sa femme* « *Emme* la fondation de ce monastère faite autrefois *par son bisaïeul Pons, duc* « *& grand prince d'Aquitaine,* qui l'avoit soumis à S. Pierre de Rome & à ses « successeurs. Il donne en même temps aux religieux, à Frotard, leur abbé, « & à leurs successeurs, tout ce qu'ils avoient acquis ou qu'ils acquerroient à « l'avenir, dans les évêchés, les comtés & les terres qui dépendoient actuelle- « ment de son domaine, ou qui y seroient unis dans la suite, même les fiefs « qu'ils avoient acquis ou qu'ils acquerroient de ses vassaux, avec pouvoir de Éd. origin. t. II, p. 257.

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 582 & suiv.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLII.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CLXXVII.

[4] *Ibid.* n. CCLXXXIII.

[5] *Ibid.* n. CCLXXVIII.

« les posséder en alleu. Il leur donne de plus le bois d'Orzval, situé dans le « comté de Toulouse, & le territoire de Venerque, & leur promet que lui, « *ses fils*, ou sa postérité n'aliéneront jamais rien de ce territoire qu'en faveur « de l'abbaye de Saint-Pons, & qu'il ne le donnera à personne, excepté *à son* « *fils ou à sa fille;* enfin lui & sa femme se déclarent les protecteurs & les dé- « fenseurs de cette abbaye. » L'acte est souscrit après eux par le comte Raimond, frère de ce prince, & *le comte Bertrand, son neveu, fils de ce dernier,* qui y donnèrent leur consentement; par *le vicomte Adhémar,* qui est sans doute le même qu'Adhémar, vicomte de Toulouse, dont on a déjà parlé; par divers autres seigneurs, & en dernier lieu par Gaucelin, *chapelain,* c'est-à-dire, apparemment aumônier du comte Guillaume.

Ce prince, par l'autre acte [1], dans lequel il ne prend que le titre de *Guillaume, par la grâce de Dieu, comte & duc du Toulousain, du Carcassès & de l'Albigeois,* donne avec Emme son épouse, à l'abbaye de Saint-Pons, diverses paroisses situées en Albigeois, tant pour son âme & celle de sa femme, que pour celles du comte Pons son père, & d'Almodis sa mère. *Le comte Raimond, frère du susdit comte Guillaume,* le comte Bertrand, neveu de ce dernier, & les témoins qui avoient été présens à la donation précédente, souscrivirent à celle-ci.

On voit évidemment par ces actes que Guillaume IV, comte de Toulouse, avoit plusieurs fils & une fille en 1080, & on sait d'ailleurs [2] que l'aîné de ses fils s'appeloit Pons. Il les avoit eus de Mahaud ou Mathilde, sa première femme. Emme qu'il avoit épousée dès lors en secondes noces étoit troisième fille [3] de Robert, comte de Mortaing en Normandie, frère utérin de Guillaume le Conquérant & de Mathilde de Montgommery. Un de nos auteurs [4] prétend faussement que ce comte de Mortaing subjugua l'Angleterre; il a voulu parler sans doute de Guillaume, duc de Normandie, son frère utérin.

XV. — *Raimond de Saint-Gilles perd sa première femme. — Il épouse Mathilde de Sicile en secondes noces.*

Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles qui souscrivit à ces actes, devoit être alors un peu âgé, puisqu'il y est qualifié comte. Raimond l'avoit eu de sa première femme, sa cousine [5] germaine, ou du moins sa parente, qu'il avoit épousée [6] en premières noces dès l'an 1066; ainsi Bertrand avoit au moins douze ans en 1080. Comme le pape Grégoire VII excommunia Raimond en 1076 & 1078 pour l'obliger à se séparer de cette dame, ainsi qu'on l'a déjà vu, de là vient que quelques anciens, suivis de plusieurs modernes, ont re-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXVIII, la 3e charte citée.

[2] *Ibid.* n. CCLXXVIII.

[3] Robert du Mont, *Chronicon,* ad ann. 1159. — Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France,* t. 2, p. 685.

[4] La Faille, *Annales de Toulouse,* t. 1, p. 77.

[5] *Conciles,* tome 10, p. 356 & 371. — Voyez tome IV, *Note* XLI.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXIX.

gardé Bertrand comme bâtard ou fils naturel ; mais il paroît [1] certain [2] qu'il naquit sous la foi du mariage & qu'on le tint pour légitime dans sa famille. On doit le regarder en effet comme tel à n'examiner que l'usage autorisé dans ce siècle parmi les grands & les princes, & même parmi les simples gentilshommes, d'épouser leurs parentes, sans que cela ait empêché les enfans nés de pareils [3] mariages de succéder au domaine de leurs pères, à l'exclusion de ceux qui étoient nés d'un mariage postérieur & conforme aux canons. Cet usage subsista jusques au pontificat de Grégoire VII qui se donna tant de soins pour rétablir l'ancienne discipline au sujet de ces mariages incestueux, qu'enfin il réussit à les abolir. Au reste il nous paroît hors de doute que cette première femme de Raimond de Saint-Gilles [4], dont on ignore le nom, étoit fille & héritière de Bertrand, comte de Provence, son oncle paternel ; qu'elle lui apporta ses droits sur la moitié de cette province, & que c'est principalement à cause de cette succession qu'il refusa de s'en séparer, & souffrit plutôt deux fois l'anathème.

Il faut cependant que Raimond eût enfin quitté cette princesse, si elle n'étoit déjà morte, ce qui paroît beaucoup plus vraisemblable, lorsqu'il épousa en secondes noces, en 1080, Mathilde, fille de Roger, comte de Sicile, prince normand, frère du fameux Robert Guiscard, & de sa première femme Eremberge, fille de Guillaume, comte de Mortaing ou Morton. Un historien [5] contemporain, qui qualifie Raimond *comte de Provence très-célèbre,* rapporte les circonstances suivantes de ce mariage : « Ce prince, dit cet historien, instruit « de la réputation que le comte Roger s'étoit acquise par ses exploits, lui en- « voya une ambassade solennelle pour lui demander en mariage Mathilde, sa « fille, princesse d'une rare beauté. Roger acquiesça volontiers à la demande « de Raimond, dont les ambassadeurs, après avoir signé le traité & pris jour « pour la célébration des noces, s'en retournèrent chargés de présens, & lui « annoncèrent le succès de leur négociation. Le comte de Saint-Gilles fit voile « peu de temps après pour la Sicile, où le comte Roger le reçut avec toute « sorte de démonstrations de joie & d'amitié. On rédigea le contrat de « mariage, dans lequel on fixa la dot de Mathilde, & Raimond l'épousa ensuite « en présence des évêques & de tous les ordres du pays. Après les noces, qui « furent célébrées avec beaucoup de pompe, Roger retint quelque temps son « beau-fils dans son île, lui permit enfin de partir, & lui fit des présens magni- « fiques. Il en fit de semblables à tous ceux de sa suite, & renvoya ce prince « avec son épouse sur une flotte qu'il avoit fait équiper exprès. »

Éd. origin. t. II, p. 258

[1] *Conciles,* t. 10, p. 356 & 371.
[2] Voyez tome IV, *Note* XLI.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 2.
[5] Gaufridus Malaterra, *Hist. Sic.* éd. Muratori, l. 3, c. 14 & 22 ; l. 4, c. 8.

XVI. — *Pierre, élu archevêque de Narbonne, excommunié & déposé de nouveau. — Dalmace lui succède.*

Raimond de Saint-Gilles se réconcilia sans doute alors avec Grégoire VII [1]. Ce pape lui écrivit du moins à la fin de l'an 1081 dans des termes qui font assez comprendre qu'ils étoient parfaitement unis; ce fut au sujet de Pierre, auparavant évêque de Rodez, & alors archevêque élu de Narbonne, qui se maintenoit toujours sur ce dernier siége malgré les divers anathèmes lancés contre lui.

Ce pape, non content de l'avoir excommunié au concile romain tenu au mois de mars de l'an 1080, confirma [2] dans un autre concile, tenu à Rome au commencement de l'année suivante, *la sentence de déposition & d'excommunication que ses légats avoient publiée contre les archevêques d'Arles & de Narbonne*. Comme il est certain [3] que l'archevêque d'Arles, nommé Aycard, fut déposé & excommunié comme usurpateur de son siége dans le concile que Hugues, évêque de Die & légat du pape, tint à Avignon en 1080, c'est une preuve que Pierre, archevêque de Narbonne, y fut aussi déposé & excommunié avec lui. Toute la différence qu'il y eut dans la condamnation de ces deux archevêques, c'est que le légat en fit élire un autre à la place d'Aycard, & qu'on ne fit pas encore d'élection à Narbonne.

An 1081

Grégoire, voyant que tous les anathèmes ne pouvoient obliger Pierre à quitter l'archevêché de Narbonne, à cause qu'il avoit toute l'autorité dans cette ville, fit enfin procéder à une nouvelle élection. Elle fut faite en la personne de Dalmace, abbé régulier de la Grasse au diocèse de Carcassonne, qui fut élu ou nommé au commencement de septembre de l'an 1081. L'auteur [4] qui rapporte des preuves certaines de l'époque de cette élection prétend [5] cependant *que Dalmace fut élu incontinent après le décès de Guifred arrivé en* 1079; mais il se contredit, & il est certain qu'il y eut entre la mort de l'un & l'élection de l'autre près de deux ans d'intervalle, pendant lequel Pierre, évêque de Rodez, jouit de l'archevêché de Narbonne.

Comme ce prélat se maintenoit par son propre crédit & celui d'Aymeri premier du nom, vicomte de cette ville, son neveu, la difficulté étoit de faire introniser Dalmace & de le faire jouir des revenus de l'archevêché. Grégoire, qui avoit cette affaire à cœur, écrivit [6] là-dessus le 23 de décembre suivant *à deux comtes* dont les noms ne sont marqués que par leur lettre initiale R. & B [7]. On convient que le premier est le même que Raimond de Saint-Gilles, qui, étant comte particulier de Narbonne, avoit beaucoup d'autorité dans cette

[1] Grégoire VII, l. 8, *epist.* 16.
[2] *Conciles*, t. 10, p. 398.
[3] *Ibid.* p. 390 & 391.
[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 784
[5] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 782.
[6] Grégoire VII, l. 8, *epist.* 16.
[7] *Ibid.*

ville; mais on prétend[1] que l'autre est Béranger, vicomte de la même ville, ce qui a donné lieu à un moderne[2] de croire que l'élection de Pierre à l'archevêché de Narbonne avoit été favorisée *par Béranger, son frère, vicomte de cette ville*. Mais 1° Pierre étoit fils & non pas frère de Béranger; 2° celui-ci étoit déjà décédé depuis longtemps en 1081, & on a déjà vu que la vicomté de Narbonne étoit possédée en 1080 par le même[3] Pierre & ses neveux; 3° il s'agit dans la lettre du pape *d'un comte*, & non pas *d'un vicomte*. Elle ne peut donc regarder que Bernard, comte de Besalu, qui, en qualité de comte de Fenouillèdes, étendoit son domaine sur une partie du diocèse de Narbonne. Édit. origin. t. II, p. 259.

Grégoire VII à qui il importoit extrêmement que ces deux princes, qui partageoient entre eux la principale autorité dans ce diocèse, fussent favorables à Dalmace, les loue beaucoup sur l'attachement que leur maison avoit toujours eu au Saint-Siége. Il leur marque que cet attachement leur avoit mérité la victoire sur leurs ennemis & une grâce singulière. « C'est pourquoi, ajoute-t- « il, nous vous prions & nous vous ordonnons de la part de S. Pierre de venir « au secours de l'église de Narbonne, qui est depuis longtemps en proie aux « membres du démon, & de favoriser de tout votre pouvoir notre frère Dal- « mace qui a été *enfin* élu & canoniquement ordonné archevêque. Quant à « l'usurpateur qui n'est pas entré par la porte comme un pasteur, mais par ail- « leurs comme un larron, qui perd & sacrifie les brebis de Jésus-Christ pour « les donner au démon, résistez-lui de toutes vos forces, si vous voulez mériter « d'obtenir la grâce du Dieu tout-puissant; tâchez de vous rendre S. Pierre « propice & votre débiteur, car il peut vous donner & vous ôter le salut, de « même que les biens de la vie présente & de la future. Il ne sait ce que c'est « que d'abandonner ceux qui lui sont attachés. Il résiste aux superbes & élève « les humbles. » On voit par là que le pape, suivant les faux principes qu'on s'étoit faits alors, menace les deux comtes de les dépouiller de leurs domaines s'ils ne lui obéissoient.

Dalmace, selon le témoignage[4] des papes Grégoire VII & Urbain II, étoit également recommandable par sa piété, la pureté de ses mœurs, & son talent pour la prédication. Il avoit déjà succédé dès l'an 1068 à Rainulfe[5], abbé de la Grasse, comme on l'a vu ailleurs. Il conserva cette abbaye après son élection à l'archevêché. Un célèbre auteur prétend[6] qu'il possédoit aussi celle du Mas-d'Azil en 1075 avec l'archevêché de Narbonne; mais il a été trompé par la fausse date d'un acte[7] suivant lequel « *Dalmace, archevêque de Narbonne,* « *& Isarn, évêque de Toulouse, s'étant rendus au chapitre de l'abbaye du Mas-* « *d'Azil, le premier pria l'autre de confirmer ce monastère dans la possession des* « *églises qui lui appartenoient dans son diocèse;* » ce qu'Isarn fit en présence du même *archevêque & abbé*, de Pons, prieur, &c. Ainsi cet acte, qui doit être

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 781 & suiv.

[2] Baluze, *Notae in Concil. Narb.* p. 15 & seq.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXI.

[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 782 & suiv.

[5] Mabillon, ad ann. 1071, n. 94.

[6] *Ibid.* ad ann. 1075, n. 106.

[7] Baluze, *Capitulaires*, t. 2, p. 1554 & suiv.

de l'an 1085 & non de l'an 1075, puisque Dalmace ne fut élu archevêque qu'en 1081, prouve seulement que ce prélat prenoit alors le titre d'archevêque & d'abbé; mais c'étoit à cause qu'il conserva l'abbaye de la Grasse après son élection. D'ailleurs le monastère du Mas-d'Azil fut gouverné dans ce même temps par des abbés particuliers : Pierre l'étoit en [1] 1067 lorsque Bernard de Durban, château situé dans le comté de Foix, fit un abandon *des mauvais usages* qu'il avoit établis sur cette abbaye. Au mois de mai [2] de l'an 1081, peu de temps avant l'élection de Dalmace à l'archevêché de Narbonne, Pons avoit succédé à Pierre dans l'abbaye du Mas-d'Azil, comme il paroît par un acte suivant lequel Guillaume-Raimond de Marquefave & plusieurs *chevaliers,* ses vassaux, *craignant l'excommunication des conciles de Rome & de Toulouse,* restituèrent alors à ce monastère l'église de Saint-Christophe. Enfin on ne voit pas que Dalmace fût abbé du Mas-d'Azil lorsque, deux ans [3] après, quelques nobles du voisinage rendirent à cette abbaye l'église de Saint-Pierre de Thesac, moyennant *deux cents sols de bonne monnoie de Toulouse;* ce qu'ils firent « à cause « que le pape avoit ordonné, sous peine d'anathème, à tous les séculiers, de « rendre les églises qu'ils avoient usurpées sur les monastères, & parce qu'ils « croyoient d'être damnés en les retenant. »

Dalmace garda l'abbaye de la Grasse depuis son élection jusques au mois de mai 1086, que Robert lui succéda. De là vient qu'il prend dans divers actes [4] de ce monastère le titre *d'abbé & d'archevêque.* Comme Pierre de Narbonne, son compétiteur, se maintint durant cet intervalle, malgré son excommunication & sa déposition, dans le temporel de l'archevêché dont il s'étoit saisi, cela engagea sans doute Dalmace, pour avoir de quoi subsister, à garder cette abbaye dont il se démit enfin dès qu'il fut paisible possesseur de l'archevêché. Il ne fut en effet reconnu archevêque dans Narbonne que longtemps après son élection, comme on voit entre autres par une lettre que Grégoire VII [5] écrivit *au vicomte Aymeri* & à tout le peuple de cette ville, & dans laquelle il leur marque « qu'il leur enverroit volontiers sa bénédiction apos- « tolique, s'ils n'avoient pas encouru l'excommunication ; mais qu'il la leur « enverroit dès qu'il auroit appris leur repentir & leur obéissance à Dalmace « leur archevêque. Il ajoute qu'il *leur avoit donné* ce pasteur légitime pour « gouverner leur église, qui depuis si longtemps étoit à la merci des simonia- « ques, & que Dalmace, qu'il avoit confirmé & auquel il avoit donné sa béné- « diction, pourroit par son exemple & par ses bonnes mœurs réparer les « maux que les pasteurs mercenaires avoient causés parmi eux. Il les exhorte « enfin à reconnoître celui *que l'Église romaine leur avoit donné* & à lui « rendre l'obéissance qu'ils lui devoient; sinon, il les menace de confirmer la « sentence d'excommunication prononcée par ses légats dans le concile de

Éd. origin. t. II, p. 260.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXXXIV.

[2] *Ibid.* n. CCLXXXV.

[3] *Ibid.* n. CCLXXXIX.

[4] *Histoire manuscrite de l'abbaye de la Grasse.*

[5] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 782 & suiv. — *Recueil des Conciles*, t. 10, p. 810 & suiv.

An 1081

« Toulouse. » On peut conclure de ce que nous venons de rapporter : 1° que Pierre s'étoit déjà emparé de l'archevêché de Narbonne avant le concile de Toulouse, tenu en 1079 ; 2° que Hugues, évêque de Die & légat du Saint-Siége, qui y présida, défendit au peuple de Narbonne de le reconnoître sous peine d'anathème ; 3° que Pierre se maintint dans l'archevêché de cette ville longtemps après sa déposition.

XVII. — *Mort de Raimond-Béranger II, comte de Barcelone & de Carcassonne. — Mathilde, sa veuve, épouse Aymeri I, vicomte de Narbonne.*

An 1082

Cette lettre, qui n'est pas datée, fut écrite vers la fin de l'an 1082 ou même un peu plus tard, car Aymeri, neveu de Pierre, y est qualifié *vicomte de Narbonne,* & il est fort vraisemblable qu'il ne prit cette qualité qu'après son mariage avec Mahaud ou Mathilde, fille de Robert Guiscard, duc de Pouille & de Calabre ; or ce mariage ne fut célébré au plus tôt qu'en 1083, & non en 1054 comme un auteur [1] l'a avancé.

Cette princesse avoit épousé en premières noces Raimond-Béranger deuxième du nom, comte de Barcelone, qui mourut au mois de décembre de l'an 1082. L'ancien auteur [2] des *Gestes des comtes de Barcelone* a laissé les circonstances suivantes de sa mort : « Béranger, dit cet historien, jaloux de la réputation que « Raimond, son frère, s'étoit acquise par ses excellentes qualités, mais surtout « de ce qu'étant l'aîné, leur père ne l'avoit pas avantagé plus que son frère, « en conçut un si vif ressentiment, qu'un jour qu'ils voyageoient ensemble, « il l'assassina auprès de Girone. Tous les grands, ajoute-t-il, & les nobles « de Catalogne, eurent horreur d'un pareil attentat & refusèrent non-seule-« ment de reconnoître ce prince, mais ils le chassèrent du pays ; en sorte « qu'étant devenu muet & l'opprobre du genre humain, il mourut à Jérusa-« lem où il étoit allé en pèlerinage dans un esprit de pénitence. » Quelques historiens [3] modernes regardent avec raison la plupart des circonstances de ce récit comme fabuleuses. Ils prouvent que Béranger, qui étoit le cadet & non pas l'aîné, prit la tutelle de son neveu, fils de son frère, aussitôt après la mort de celui-ci ; qu'il la garda pendant onze ans, & que pendant tout cet intervalle il continua de porter, comme auparavant, le titre de comte de Barcelone. Il est vrai que les deux frères avoient eu quelque différend au sujet du partage des comtés de Barcelone & de Carcassonne ; mais ce différend étoit apaisé depuis longtemps, lorsque Raimond-Béranger II mourut. Tout ce qu'il y a donc de certain de la mort de ce prince, c'est qu'il fut assassiné [4] par une troupe de scélérats, le 6 de décembre de l'an 1082, entre Girone & Saint-Saloni. On fait un très-grand éloge de ce comte de Barcelone qu'on surnomma Tête-d'Étoupes, parce qu'il avoit la chevelure fort épaisse, selon quelques-uns,

[1] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 583.
[2] *Marca Hispanica*, p. 545 & seq.
[3] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 67 & suiv. — *Marca Hispanica*, p. 463 & seq.
[4] Voyez tome V, Chroniques, n. VI. — *Marca Hispanica*, p. 1131.

ou, selon les autres, parce qu'il avoit reçu diverses blessures à la tête. Il laissa de Mathilde de Sicile, sa femme, un fils unique nommé Raimond, né le 11 de novembre, vingt-cinq jours avant sa mort. Béranger I prit la tutelle de cet enfant, à l'exclusion de Mathilde, & administra, tant en son nom qu'en celui de son neveu, tous les domaines de la maison de Barcelone, qui comprenoient entre autres en deçà des Pyrénées les comtés de Carcassonne & de Razès.

Mathilde ou Mahaud se remaria[1] avec Aymeri, vicomte de Narbonne, qui, après l'avoir épousée, lui assigna en 1087[2], pour son douaire, la ville de Narbonne, le cens des juifs, divers autres droits qui dépendoient du domaine Éd. origin. t. II, p. 261. de cette ville, *tout ce qui avoit appartenu au vicomte Béranger, son aïeul*, & enfin les châteaux de Magalas, Neyran, Châteauneuf, Saint-Martin & Durban. Aymeri fut le premier vicomte de Narbonne de son nom, car on a déjà fait voir ailleurs[3] que c'est sans aucun fondement que quelques-uns mettent le prétendu Aymeri, père de S. Guillaume de Gellone, à la tête des vicomtes de cette ville.

Il est aisé de comprendre, par ce que nous venons de rapporter, qu'Aymeri I posséda toute la vicomté de Narbonne : ce qu'on peut confirmer par la promesse[4] que *Bernard troisième du nom, comte de Besalu, fils de feue Stéphanie, fit au nom de Raimond, comte de Rouergue, fils de la feue comtesse Almodis, à Aymeri, vicomte de Narbonne, fils de feue Foy*, de le maintenir dans la possession des biens dont Béranger, vicomte de Narbonne, son aïeul, avoit joui. Nous inférons de cet acte que Raimond de Saint-Gilles avoit fait quelque traité avec Aymeri, & que pour la sûreté de sa promesse il lui avoit donné le comte de Besalu & divers autres seigneurs pour lui servir de caution. Enfin nous avons un serment de fidélité[5] prêté au même Aymeri par un nommé Roger, fils de Guisle, qui lui promit de l'aider contre tous, excepté contre ses propres vassaux, la vicomtesse de Béziers & son fils, Bernard Xadmar de la Redorte, & Pierre-Olivier de Termes. Ce dernier, l'un des principaux seigneurs du diocèse de Narbonne, dominoit sur un petit pays appelé le Termenois, qui est situé vers les frontières du comté de Fenouillèdes, & qui a pris son nom du château de Termes. Nous aurons occasion de parler dans la suite des successeurs de Pierre-Olivier dont quelques-uns se rendirent célèbres.

XVIII. — *Troubles dans les comtés de Carcassonne & de Razès, dont le vicomte Bernard-Aton se rend maître.*

An 1083

La mort de Béranger II, comte de Barcelone, fut suivie de divers troubles qui s'élevèrent dans ses États tant en deçà qu'en delà des Pyrénées, durant

[1] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, c. 78 & suiv.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 583.

[3] Voyez tome II, *Note* LXXXVII, n. 10.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCVI. — Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 9.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCVI

la minorité de son fils [1]. Les chevaliers (*milites*) des environs de Carcassonne assiégèrent entre autres cette ville, dans le dessein de s'en emparer, peu de temps après la mort de ce prince. Ils incommodèrent tellement les habitans par le ravage qu'ils firent de leurs terres & par d'autres hostilités, qu'enfin ces derniers étoient sur le point de se rendre lorsque le vicomte Bernard-Aton résolut de profiter de cette occasion pour réunir cette ville à son domaine. Il fit dire aux assiégés que s'ils vouloient le recevoir dans leur ville, il s'engageoit de les défendre contre tous leurs ennemis, avec promesse solennelle de rendre la ville & le comté de Carcassonne au jeune Raimond-Béranger III dès qu'il seroit parvenu à l'âge de majorité, *& auroit été fait chevalier.* Bernard-Aton ayant été introduit dans Carcassonne à ces conditions fit lever le siége & prit ensuite le gouvernement de la ville comme s'il en eût été le seul & véritable maître.

C'est ainsi que les Catalans rapportent la manière dont ce vicomte s'assura la possession de Carcassonne, ce qui pourroit donner lieu de croire que les troupes qui en commencèrent le siége agissoient en son nom & qu'il usa de ce stratagème pour s'en emparer. Il est du moins certain que Bernard-Aton & Ermengarde, sa mère, s'assurèrent vers le même temps, non-seulement de cette ville & de son comté, mais encore du Razès, du Lauragais & des autres domaines que cette dernière avoit aliénés en faveur de Raimond-Béranger I, comte de Barcelone, & qu'ils reçurent [2] le serment de fidélité des principaux seigneurs de ces pays, comme s'ils en eussent été les seuls seigneurs, soit qu'il y ait eu quelque nouvelle convention entre eux & les comtes de Barcelone, ou qu'ils aient profité des troubles qui suivirent la mort de Raimond-Béranger II.

XIX. — *Réforme de l'église de Carcassonne. — Abbaye de Sainte-Marie de Carcassonne.*

Nous voyons en effet qu'Ermengarde & Bernard-Aton, son fils, jouissoient au mois de mai de l'an 1085 du domaine de Carcassonne & de son comté, par la donation qu'ils firent [3] alors à la cathédrale, des dîmes qu'ils possédoient dans le domaine de cette ville & des châteaux de Couffoulens, Preixan, Arsens, Grèzes, Villalier, Capendu, Fontiez, Cassillac, &c., domaines qu'elle avoit vendus en 1067 [4] & 1070 au comte de Barcelone. Ermengarde fit cette donation [5] pour l'âme du comte Pierre-Raimond, son père, & de Rangarde, sa mère, à condition *que les chanoines réguliers vivroient régulièrement dans le cloître de cette église, suivant les préceptes de saint Jerôme & de saint Augustin,* & que s'ils venoient à quitter *l'ordre canonique,* les dîmes qu'elle leur Éd. origin. t. II, p. 262.

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. 6. — Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 79.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCV.
[3] De Vic, *Histoire de Carcassonne*, p. 62.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCXXXV, CCXLVII, CCLIII.
[5] De Vic, *Histoire de Carcassonne*, p. 62.

donnoit reviendroient *au domaine des vicomtes de Carcassonne*. Ermengarde & Bernard, son fils, se regardoient donc alors comme vicomtes de cette ville : & en effet, en 1090[1], ce dernier prenoit le titre de *vicomte de Carcassonne & de Razès*, que ses successeurs prirent aussi, quoique par les actes de 1067 & 1070 Ermengarde eût *vendu*[2] *ces vicomtés* au comte de Barcelone.

Pierre, évêque de Carcassonne, qui fut présent à cette donation, avoit établi les chanoines réguliers dans la cathédrale de cette ville & dans les églises de Sainte-Marie & de Saint-Étienne situées dans les faubourgs. Le pape Urbain II[3] confirma au mois de mai de l'an 1088, à la demande de ce prélat, *l'institution des chanoines réguliers* dans ces trois églises, dont la seconde portoit alors le surnom de *abbatia*, parce que c'étoit[4] une ancienne abbaye. Elle étoit gouvernée en 1085 par un abbé nommé Pons, suivant une donation[5] que la vicomtesse Ermengarde fit alors en sa faveur, du consentement de l'évêque Pierre & du vicomte Bernard, son fils. L'église de Sainte-Marie de Carcassonne devint ensuite paroissiale & fut détruite durant la guerre des albigeois. Le terrain où elle étoit bâtie est aujourd'hui occupé par le couvent des capucins. Celle de Saint-Étienne est présentement détruite & unie à la cathédrale.

XX. — *Mariage du vicomte Bernard-Aton avec Cécile de Provence. Comtes de Provence.*

Le vicomte Bernard-Aton épousa[6], en 1083, Cécile, *fille du comte Bertrand*, qui lui donna en dot cinq mille sols, *savoir deux mille en argent comptant, mille en bœufs & en vaches, & deux mille en chevaux & mulets*, avec sept de ses principaux vassaux pour servir de cautions, parmi lesquels étoit Guillaume Pourcelet. Bertrand promit d'en donner dix autres à la vicomtesse Ermengarde, mère du vicomte, le jour de la célébration des noces, pour l'assurance de la promesse qu'il lui fit de la laisser jouir de ses domaines.

Le nom des seigneurs qui cautionnèrent pour le comte Bertrand ne nous permet pas de douter qu'il ne fût comte de Provence. Il y avoit alors en effet dans ce pays deux comtes de ce nom : l'un[7], appelé simplement Bertrand, étoit comte d'Arles ou de la basse Provence, & avoit succédé vers l'an 1060 à Geoffroi I, son père. Il posséda d'abord son domaine par indivis avec ses deux cousins germains, Bertrand, ou Guillaume-Bertrand deuxième du nom, & Geoffroi II, tous les deux fils de Guillaume-Bertrand I, son oncle paternel, décédé vers l'an 1054. Bertrand leur céda quelque temps après pour leur partage cette portion de la haute Provence qu'on appela dans la suite comté de Forcalquier & que Guillaume-Bertrand II & Geoffroi II, son frère, possédè-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCII.
[2] *Ibid.* n. CCXXXV, CCXLVII, CCLIII.
[3] De Vic, *Histoire de Carcassonne*, p. 62.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXXXV.
[5] Dom Estiennot, *Fragmenta hist. mss.* t. 11. — Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 266.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXC.
[7] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 21 & suiv.

rent en commun. Il paroît cependant que ceux-ci se distinguèrent entre eux par des titres différens & que le premier prit celui de comte de Nice. Geoffroi II étant décédé sans enfans après l'an 1094, sa portion échut aux héritiers de Guillaume-Bertrand II, son frère. Celui-ci eut de sa femme Adélaïde une fille qui porta le nom de sa mère, & qu'Ermengaud quatrième du nom, surnommé de Gerb, comte d'Urgel, mort en 1092, épousa en secondes noces; ce qui fit passer le comté de Forcalquier dans la maison [1] de ce dernier. D'un autre côté Bertrand, comte d'Arles ou de la basse Provence, qui soumit [2] en 1081 tous ses domaines à l'Église romaine, n'eut point d'enfans de Mathilde, son épouse; en sorte que Gerberge, sa sœur, femme de Gilbert, vicomte de Millau & de Gévaudan, hérita de tous ses États.

Il semble, par ce que nous venons de dire, que Cécile, fille du comte Bertrand, laquelle épousa en 1083 Bernard-Aton, vicomte d'Albi, de Nimes, Béziers, Agde, Carcassonne & Razès, étoit fille de Guillaume-Bertrand II, comte de Provence, & sœur puînée d'Adélaïde, femme d'Ermengaud, comte d'Urgel; mais il nous paroît plus vraisemblable qu'elle étoit fille naturelle de Bertrand, comte d'Arles, ou de la basse Provence; ce qu'on peut fonder : 1° sur ce que ce dernier ne mourut que vers l'an [3] 1090, au lieu qu'il n'est pas certain que Guillaume-Bertrand II vécût encore en 1083; 2° sur ce que la mère de Cécile, vicomtesse de Béziers, s'appeloit Alemburge [4]; 3° enfin sur la modicité de la dot de Cécile. Au reste tous ces différens comtes de Provence n'avoient droit que sur la moitié du pays en qualité de descendans du comte Guillaume premier du nom, qui partagea cette province avec Rotbold, son frère, dont Raimond de Saint-Gilles & Guillaume IV, comte de Toulouse, son frère, qui avoient droit sur l'autre moitié, descendoient par Emme leur aïeule [5]. Éd. origin. t. II, p. 263.

XXI. — *Guillaume IV, comte de Toulouse, se brouille avec le pape à l'occasion de l'église de Saint-Sernin.*

Le zèle de ce dernier prince pour la réformation de l'église de Saint-Sernin de Toulouse lui suscita une affaire avec le pape Grégoire VII. Les clercs ou chanoines, après avoir pris depuis longtemps la place des moines qui desservoient autrefois cette église, située au faubourg de la ville, voulant se réformer, embrassèrent, sous le pontificat du même pape, la vie commune ou canoniale, avec la règle tirée de S. Augustin & des autres pères, telle qu'elle avoit été introduite en ce siècle [6] en diverses cathédrales & abbayes du royaume. Nous ignorons l'année précise que cette réforme fut établie à Saint-Sernin; nous apprenons seulement que cette église étoit desservie par des

[1] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 21.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXVII.

[3] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes de Venaissin & de Forcalquier*, p. 33.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXVII.

[5] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtes*, &c.

[6] Mabillon, ad ann. 1050, n. 35; ad ann. 1083, n. 41.

chanoines réguliers dès l'an 1076, par la donation [1] que leur fit alors le prévôt de la cathédrale de Périgueux de l'église de Saint-Cyprien, *pour y vivre régulièrement selon les institutions de S. Augustin, de S. Grégoire, de S. Jérôme & des autres pères*. Cet acte, qui est daté simplement *du lundi jour de l'Assomption* 15 *d'août, sous le pontificat du pape Grégoire, & le règne du roi Philippe*, fut confirmé *le samedi, dernier jour de décembre suivant*, par Guillaume, évêque de Périgueux; ce qui prouve manifestement qu'il est de l'an 1076. Géraud, évêque de Cahors [2], donna aussi vers le même temps « aux « clercs de Saint-Sernin de Toulouse l'église du Vigan, dans son diocèse, pour « y vivre suivant les décrets des pères, savoir de S. Augustin, de S. Jérôme « & des autres, & les clercs du Vigan *firent alors profession* dans leur église « devant l'autel de Notre-Dame, entre les mains du prévôt de Saint-Sernin « auquel ils promirent obéissance. »

Les clercs ou les chanoines de Saint-Saturnin, après leur réformation, curent quelques démêlés [3] avec Isarn, évêque de Toulouse, & son chapitre, qui prétendoient exercer une entière juridiction & avoir des droits particuliers sur leur église. Les premiers s'adressèrent alors, à l'insu d'Isarn & de son chapitre, au pape Grégoire VII, lequel, sur les représentations qu'ils lui firent que leur église étoit soumise immédiatement au Saint-Siége, & sur l'offre de payer tous les ans dix sols de redevance à l'Église romaine, les mit sous sa protection & leur accorda un privilége que les chanoines de la cathédrale trouvèrent moyen de leur enlever. Ceux de Saint-Sernin s'en plaignirent au pape & lui portèrent en même temps leurs plaintes contre les religieux de Moissac, qui, sous l'autorité de Guillaume, comte de Toulouse, s'étoient emparés d'une église qui leur étoit soumise, & qu'Amé, évêque d'Oloron, leur avoit adjugée *en présence des autres évêques*, c'est-à-dire, sans doute dans le concile de Toulouse de l'an 1079. Sur ces plaintes le pape écrivit au cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, & lui manda que l'église de Saint-Sernin, *auprès de Toulouse*, étant soumise à son autorité immédiate, & les chanoines qui la desservoient *& qui avoient embrassé nouvellement la vie canoniale*, vivant régulièrement, il obligeât le chapitre de la cathédrale, les religieux de Moissac & le comte de Toulouse à leur rendre justice, & l'évêque à ne pas les inquiéter, mais plutôt à protéger *leur communauté* (*canoniam*).

Isarn, voyant [4] que la tentative qu'il avoit faite pour soumettre l'église de Saint-Sernin à son autorité ne lui avoit pas réussi, chercha un autre expédient. Comme il savoit que S. Hugues, abbé de Cluny, avoit beaucoup de crédit sur l'esprit de Grégoire VII & que ce pape, qui avoit été tiré du cloître, étoit très-affectionné à l'ordre monastique, il passa un concordat avec Hunaud,

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXV.

[2] Mabillon, ad ann. 1050, n. 30; ad ann. 1083, n. 41.

[3] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 867. — Grégoire VII, l. 9, *epist.* 29.

[4] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 873 & suiv.

abbé de Moissac, par lequel il céda à cet abbé & à celui de Cluny l'église de Saint-Sernin pour y établir des moines. Il se réserva cependant sur cette église, tant en son nom qu'en celui de son chapitre, la quatrième partie des offrandes, la clef du sépulcre du saint martyr, celle de l'autel de S. Asciscle, le domaine sur les revenus de l'œuvre, jusques à ce que le bâtiment de l'église de Saint-Sernin fût achevé, la liberté d'inhumer dans le cimetière de la cathédrale tous ceux qui y choisiroient leur sépulture, & plusieurs autres chefs. L'abbé Hunaud consentit à toutes ces réserves, & Guillaume, comte de Toulouse, qu'Isarn avoit eu soin de mettre dans ses intérêts, autorisa non-seulement le traité, mais il s'engagea encore, en considération de ce qu'Isarn avoit donné l'église de Saint-Sernin à l'ordre monastique qu'il affectionnoit beaucoup, de ne le jamais inquiéter dans la possession des domaines de son église, *quand même le pape ou son légat useroient d'excommunication pour l'y obliger.* Il s'engagea aussi à n'exercer sa juridiction sur aucun des clercs de la ville & du faubourg, *dès qu'ils auroient reçu la couronne cléricale,* non plus que sur les officiers & les sergens de l'évêque qui demeuroient dans la ville & dans le faubourg; & pour gage de sa promesse *il donna un baiser aux chanoines de la cathédrale.* On convint enfin qu'il n'y auroit jamais d'abbé à Saint-Sernin, mais que la communauté seroit gouvernée par un prévôt, sous l'autorité de l'abbé de Cluny. Arnaud, abbé de Saint-Audard, aujourd'hui Montauban, fut présent à cet acte, qui n'est pas daté, mais qui doit être rapporté à la fin de l'an 1082 ou au commencement de l'année suivante, comme nous le verrons bientôt.

Éd. origin. t. II, p. 264.

Le comte de Toulouse prit si fort à cœur l'introduction [1] des moines de Cluny dans l'église de Saint-Sernin, que sur le refus que firent les chanoines de céder la place, il les chassa de sa propre autorité, & leur substitua les moines. Cette affaire fit beaucoup de bruit, & le pape à qui les chanoines expulsés se plaignirent de la conduite du comte, fit là-dessus à celui-ci une réprimande très-vive. Le cardinal Richard & Hugues, archevêque de Lyon, légats du Saint-Siége, Dalmace, archevêque de Narbonne, & S. Hugues, abbé de Cluny, tous quatre moines bénédictins, de même que le pape, les évêques & les principaux du pays désapprouvèrent également le procédé de Guillaume, qui se vit enfin obligé de restituer l'église de Saint-Sernin aux chanoines. Il fit donc dresser un acte par lequel il témoigne son repentir d'avoir chassé de cette église les chanoines *qui vivoient régulièrement,* & il en rejette la faute sur l'abbé de Moissac qui le lui avoit conseillé. Il manda Géraud, évêque de Cahors; & ce prélat ayant ramené les chanoines qui avoient été expulsés, & qu'il avoit sans doute retirés dans son diocèse, ce comte les remit dans la possession de leur église, en présence & par l'avis du même prélat, de Pierre, évêque de Carcassonne, & de Frotard, abbé de Saint-Pons de Thomières. Il s'engagea par serment de laisser ces chanoines paisibles possesseurs de cette

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 126.

église *tant qu'ils vivroient canoniquement,* leur assura la liberté de leur cloître, & promit que ni lui, ni sa femme, *ni aucun de ses fils,* n'y feroient plus à l'avenir aucune entreprise. Il les maintint dans la possession de leurs biens, & pardonna à tous ceux qui lui avoient résisté dans le temps de leur expulsion, & dont il avoit résolu de tirer vengeance. Il révoqua enfin l'acte précédent qu'il avoit passé avec l'évêque Isarn & l'abbé Hunaud, & le déclara *faux.* Le comte de Toulouse fit ce rétablissement le 23 de juillet de l'an 1083; sa femme Emme y souscrivit après lui, & ensuite les évêques de Cahors & de Carcassonne, l'abbé de Saint-Pons, *Isarn, vicomte de Saint-Antonin,* Frotard, son frère, Sanche, vicomte de la Barthe, Guillaume de Biron, & plusieurs autres seigneurs.

Nous remarquerons par occasion qu'on trouve ici pour la première fois des vicomtes de Saint-Antonin, petite ville située à l'extrémité du Rouergue sur la rivière d'Aveyron, & sur les frontières du Querci & de l'Albigeois. Les noms d'Isarn & de Frotard attachés à leur maison, de même qu'à celle des vicomtes de Lautrec en Albigeois, peuvent donner lieu de conjecturer qu'ils étoient de la même race, ou du moins que les premiers s'étoient alliés avec les autres.

Les chanoines réguliers demeurèrent depuis paisibles possesseurs de l'église de Saint-Sernin, & continuèrent d'être gouvernés par un prévôt jusque vers l'an 1119 qu'ils avoient un abbé[1] régulier, lequel fut sécularisé avec eux en 1526. Il y a lieu de croire que le titre abbatial de cet ancien monastère n'avoit été éteint dans le onzième siècle que parce que les comtes de Toulouse s'en étoient emparés, à l'exemple des autres grands vassaux du royaume qui s'érigèrent en abbés séculiers des principaux monastères de leur domaine. Quant à l'évêque Isarn, on assure[2] qu'il prit une nouvelle voie pour faire valoir les droits qu'il prétendoit sur l'église de Saint-Sernin, qu'il fit un voyage à Rome, & que, sur les plaintes qu'il fit au pape Grégoire VII du privilége
Éd. origin. t. II, p. 265. qu'il avoit accordé aux chanoines de cette église à son insu & sans sa participation, ce pontife le révoqua en présence de Dalmace, archevêque de Narbonne, de l'archevêque d'Auch, des évêques de Porto & d'Albano, de S. Hugues, abbé de Cluny, d'Hunaud, abbé de Moissac, & de plusieurs autres personnages de la cour romaine.

XXII. — *Saint Raimond, chanoine de Saint-Sernin de Toulouse*

Les chanoines de Saint-Sernin vécurent avec édification après leur réforme, & on honore à Toulouse d'un culte public S. Raimond, l'un des premiers qui l'embrassa. Nous avons[3] sa vie écrite par un auteur postérieur, dont la narration est si peu exacte, qu'il ne marque ni le temps de la naissance, ni celui de la mort du saint. Voici ce qu'il rapporte de plus intéressant: « Raimond,

[1] Catel, *Mémoires de l'hist. du Languedoc*, p. 878.
[2] *Ibid.* p. 867.
[3] Bollandistes, *Vitae Sanctorum*, juillet, t. 1, p. 670 & suiv.

« plus recommandable par ses vertus que par sa naissance, naquit à Toulouse, « & fut mis par ses parens dans l'église de Saint-Sernin, où il fit l'office de « chantre ou de choriste. Il quitta quelque temps après l'état ecclésiastique « pour se marier, &, ayant perdu sa femme, il s'adonna entièrement aux « œuvres de charité & de miséricorde qu'il exerça même envers les juifs. Il « fonda entre autres un hôpital pour l'entretien de trente pauvres, fit cons- « truire un pont pour la commodité publique vers l'embouchure du Lhers « dans la Garonne, & employa la meilleure partie de ses revenus pendant « plusieurs années à la construction de l'église de Saint-Sernin. » On peut connoître par là à peu près le temps où ce saint vivoit, puisqu'on commença le bâtiment de cette église vers l'an 1060 & qu'il étoit presque achevé en 1096. Le légendaire remarque que Raimond commença d'y contribuer lorsque le chœur de l'église étoit déjà fini, *& qu'il conduisit le reste du bâtiment* depuis les fondemens jusques au-dessus des fenêtres. Il ajoute que S. Raimond, touché du désir de la perfection & voulant imiter les saints pères, *prit l'habit régulier* dans l'église de Saint-Sernin, & qu'à son exemple plusieurs autres embrassèrent le même genre de vie : *ainsi le relâchement,* continue-t-il, *cessa entièrement dans cette église & la vie canoniale y fut établie.* Ces termes font comprendre que S. Raimond embrassa la réforme des clercs de Saint-Sernin lorsqu'elle y fut introduite; ce qui arriva, comme on l'a déjà vu, sous le pontificat de Grégoire VII, entre l'an 1073 & l'an 1076.

Suivant le même auteur, Raimond se voyant dans un âge avancé & près de sa fin, demanda d'être inhumé *dans la maison collégiale* qu'il avoit fondée pour des pauvres clercs, & où il avoit fait préparer son sépulcre. *Le prieur* de Saint-Sernin exécuta sa volonté après sa mort, qui arriva le 3 de juillet. *Raimond mourut,* continue l'auteur de sa Vie, *sans avoir fait testament en faveur de ses parens, parce qu'il institua Jésus-Christ son héritier;* d'où l'on pourroit, ce semble, conclure[1] que lorsque la réforme fut établie parmi les chanoines de Saint-Sernin, la désappropriation n'y étoit pas encore en usage; mais cela peut signifier aussi que Raimond, ayant disposé de tous ses biens en faveur des pauvres avant sa profession religieuse, ses parens n'eurent aucune part à sa succession. Quoi qu'il en soit, comme le légendaire appelle *maison collégiale* l'hôpital fondé par S. Raimond, & qu'il est certain que cet hôpital fut changé[2] dans la suite en un collége pour des pauvres clercs, il s'ensuit que cet auteur n'a écrit qu'après le milieu du treizième siècle, puisque l'Université de Toulouse, dont ce collége étoit membre, fut seulement fondée vers ce temps-là. Après la mort de Raimond, Dieu fit éclater sa sainteté par divers miracles, & on lui rendit[3] à Toulouse un culte public dès le milieu du douzième siècle. Ce culte diminua beaucoup dans la suite jusques à ce que les Toulousains le rétablirent en 1652, après avoir éprouvé la puissante intercession du saint durant la peste qui désoloit alors le pays; ce qui donna lieu

[1] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 225.

[2] Bollandistes, *Vitae Sanct.* juillet, t. 1, p. 674.

[3] *Ibid.*

de transférer en même temps ses reliques du collége de son nom, où elles avoient toujours demeuré depuis sa mort, dans l'église de Saint-Sernin.

XXIII. — *Saint Pons, abbé de Saint-André d'Avignon.*

Dans le temps que Raimond se sanctifioit à Toulouse, Pons, abbé du mont Andaon, ou de Saint-André d'Avignon, s'élevoit[1] à une éminente sainteté par la pratique de toutes les vertus religieuses. Son père, dégoûté du monde, voulant se consacrer à Dieu, l'avoit amené dans cette abbaye, où il avoit embrassé l'état monastique avec lui & un autre de ses fils. Après la mort de Roland, abbé de Saint-André, arrivée en 1063, le mérite de Pons fit qu'on ne balança pas sur le choix du successeur de cet abbé. Il fut mis à sa place, & il conserva cette abbaye jusques au 26 de mars de l'an 1087 qu'il décéda. Les merveilles que Dieu opéra par son ministère durant sa vie & après sa mort firent qu'on lui rendit bientôt après un culte public. Sa vie a été écrite par Raimond, religieux du monastère, auteur contemporain.

Éd. origin. t. II, p. 266.

XXIV. — *Vicomtes de Minerve.*

Nous avons lieu de croire que Raimond, vicomte de Minerve, profita des troubles qui agitèrent les États de Raimond-Béranger II, comte de Barcelone, après la mort de ce prince, & qu'il s'empara sur ses fils du château de Peyriac. C'est ce que nous inférons d'une donation[2] que fit ce vicomte au mois de février de l'an 1083, ou 1084 suivant notre manière de compter, à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, & à Frotard, son abbé, de l'alleu *que Pierre-Raimond, comte de Bézjers, & les comtes de Barcelone, Raimond-Béranger, & ses fils Raimond & Béranger, avoient eu au château de*[3] *Peyriac, dans le Minervois,* & qu'ils avoient donné à cette abbaye. Matfred, évêque de Béziers, les abbés Isarn de Caunes, Guillaume de Roses, & Pierre de Montolieu, & plusieurs seigneurs du pays furent présens à cette donation.

An 1084

Raimond, vicomte de Minerve, étoit probablement fils de Pierre, vicomte du même pays, qui vivoit[4] en 1071, & père de Pons qui possédoit cette vicomté au mois de mai[5] de l'an 1095, suivant une restitution qui fut faite à l'église de Sainte-Marie fondée dans le château de Minerve. Nous[6] trouvons d'un autre côté en 1066 un *Bernard de Minerve,* mais nous ne savons pas si c'est le même que *Bernard, vicomte de Minerve,* lequel offrit[7], au mois d'août de l'an 1103, son fils Raimond à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières pour y être religieux. Cette oblation est souscrite par Pierre, son fils, qui lui suc-

[1] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 6, part. 2, p. 493 & seq. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 859.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCI.

[3] *Ibid.* n. CCLIV.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLIV.

[5] *Ibid.* n. CCCXIII.

[6] *Ibid.* n. CCXXX.

[7] D'Achéry, *Spicilegium,* t. 10, p. 163 & seq. — Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXVIII.

céda. Il paroît par là que la vicomté de Minerve, qui s'étendoit dans la partie septentrionale du diocèse de Narbonne & qui est comprise aujourd'hui dans celui de Saint-Pons, étoit partagée à la fin du onzième siècle entre deux branches de la même maison.

XXV. — *Raimond de Saint-Gilles renonce à la dépouille des évêques de Béziers décédés.*

Matfred, évêque de Béziers, affranchit en 1084 son église d'une servitude très-onéreuse à laquelle ses prédécesseurs avoient été assujettis pendant fort longtemps. Les grands vassaux, non contens de s'être emparés de la nomination aux évêchés & aux abbayes de leur domaine, prétendoient encore que toute la dépouille des évêques décédés leur appartenoit. Les comtes de Rouergue s'étoient arrogé ce droit, en qualité de marquis de Gothie, dans les diocèses de la Narbonnoise première. C'est ce qu'on voit en particulier par un acte [1] suivant lequel « Raimond, *comte de Rouergue,* ou de Saint-Gilles, cède en faveur « de la cathédrale de Béziers, de Matfred, évêque de cette ville, & des successeurs de ce prélat, le droit qu'il possédoit *justement ou injustement* d'unir « à son domaine toute la succession des évêques décédés. Ce prince étant sur « les degrés de la grande porte de l'église, en présence des principaux du pays, « jura en même temps solennellement sur le missel *que ni lui, ni aucun comte « de Rouergue son successeur,* ne s'empareroient plus des biens des évêques « après leur mort; avec promesse, si ces prélats en disposoient par testament, « que leur volonté seroit fidèlement exécutée, sinon que les chanoines de la « cathédrale leur succéderoient en commun. » L'évêque Matfred, en reconnoissance d'un tel bienfait, donna au comte un cheval du prix de deux cents sols melgoriens. L'historien [2] de l'église de Béziers prétend *que Roger-Bernard Trancavel, vicomte de Béziers,* fit la même année un semblable délaissement; mais il se trompe : c'étoit Bernard-Aton, ou plutôt Ermengarde sa mère qui possédoit alors cette vicomté; ce qui n'empêche pas que ce dernier n'ait pu abandonner de son côté, en même temps que Raimond de Saint-Gilles, la part que ses prédécesseurs, en qualité de vicomtes, pouvoient avoir eue avec les comtes à la dépouille des évêques défunts, & avoir par là rendu une entière liberté à l'église de Béziers. Matfred en profita pour rétablir la vie commune parmi ses chanoines, qui y avoit été autrefois observée, & pour l'affermir d'une manière plus solide, il unit [3] à son chapitre, par un acte du mardi 10 février de l'an 1092, la prévôté & la sacristie, & fit donation aux chanoines de plusieurs autres domaines, en présence de Pierre, abbé de Saint-Aphrodise, d'Arbert, abbé de Villemagne, des prieurs de Saint-Jacques de Béziers & de Cassan, &c.

La cession que Raimond de Saint-Gilles fit à l'église de Béziers prouve Éd. origin. t. II, p. 267.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCII.

[2] Andoque, *Histoire de Béziers,* n. 58.

[3] *Cartulaire de l'église de Béziers.*

évidemment qu'il possédoit le comté particulier de cette ville, & qu'il le tenoit des comtes de Rouergue, ses prédécesseurs. Il avoit une égale autorité sur le comté de Nimes, comme il paroît par l'union qu'il fit du monastère de Saint-Bausile de cette ville à la congrégation de la Chaise-Dieu.

XXVI. — *Assemblée tenue à Nimes. — Bienfaits de Raimond envers l'abbaye de Saint-Pons.*

Ce monastère situé autrefois hors la ville au voisinage de la tour Magne, dans une vallée environnée de collines, avoit été[1] donné, vers l'an 860, par le pape Nicolas I à l'église de Nimes & à Isnard son évêque; ce que le pape Serge III avoit confirmé vers l'an 909 en faveur de Hubert, successeur d'Isnard. Comme il avoit beaucoup perdu de son ancienne splendeur, le comte Raimond & Ermengarde, vicomtesse de Nimes, voulant le relever, prièrent de concert Pierre Ermengaud, évêque de cette ville, & ses chanoines, dans une assemblée qui y fut tenue le 28 de décembre de l'an 1084[2], de le donner à Séguin, abbé de la Chaise-Dieu, & à ses successeurs, pour y rétablir le service divin; à quoi ce prélat & son chapitre consentirent volontiers. Bernard-Aton, vicomte de Nimes & fils d'Ermengarde, qui étoit absent, confirma cette donation dans la suite. Depuis ce temps-là l'ancienne abbaye de Saint-Bausile de Nimes ne fut plus qu'un prieuré conventuel soumis à celle de la Chaise-Dieu dont il dépend encore aujourd'hui. Pierre Roger, moine de cette abbaye, qui parvint au cardinalat, & enfin à la papauté sous le nom de Clément VI, avoit été prieur du monastère de Saint-Bausile, lequel ayant été entièrement ruiné durant les guerres des calvinistes, a été transféré dans la ville où les religieux occupent l'ancien palais épiscopal.

An 1085

Raimond de Saint-Gilles confirma l'année suivante[3], en faveur de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, « toutes les donations qu'elle avoit reçues *de* « *Pons, grand duc & prince d'Aquitaine, son bisaïeul,* qui l'avoit fondée, & « la maintint dans toutes les acquisitions que les religieux avoient faites depuis, « ou qu'ils feroient dans la suite, dans les évêchés & les terres qui étoient de « son domaine ou qui en dépendroient à l'avenir, avec pouvoir de posséder « en alleu les fiefs qu'ils avoient acquis. » Il se déclare en même temps le défenseur du monastère, de la même manière que le comte de Toulouse, son frère, l'avoit fait cinq ans auparavant. Dans cet acte Raimond prend le titre de comte de Rouergue, Gévaudan, Nimes, Agde, Béziers, Narbonne & d'un septième comté qui paroît être celui d'Uzès.

[1] Dom Estiennot, *Antiquitates Benedictinae Occit. mss.* à la Bibliothèque Nationale, à Paris.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXCIV.

[3] *Ibid.* n. CCXCVIII.

XXVII. — *Pierre, comte de Substantion ou de Melgueil, soumet son comté à Grégoire VII & à l'Église romaine. — Raimond, son fils, lui succède.*

Ce prince fut porté peut-être à faire ces actes de religion à la sollicitation du pape Grégoire VII qui se donnoit toujours beaucoup de soins pour rétablir les églises dans leur ancienne liberté. Personne n'ignore le zèle de ce saint pape sur ce sujet, & aucun pontificat n'égaleroit le sien s'il ne s'étoit imaginé, sur de faux principes, qu'il devoit dominer sur toutes les puissances de la terre, ce qui l'engagea dans des démarches également préjudiciables au repos de l'Église & de l'État. Il prétendit [1] entre autres que chaque maison devoit payer en France un denier de cens à l'Église romaine, fondée sur ce que Charlemagne recueilloit tous les ans douze cents livres pour le service de cette Église dans celles d'Aix-la-Chapelle, du Puy en Velai, & de Saint-Gilles. Mais on ne trouve dans toute l'antiquité [2] aucun vestige d'un pareil droit établi en France. Ce fut par le même principe que Grégoire tenta par toutes sortes de voies de multiplier les vassaux de l'Église romaine & de lui procurer un plus grand nombre de feudataires. C'est ainsi que Pierre, comte de Substantion ou de Melgueil, par un acte [3] solennel du 27 d'avril de l'an 1085, étant devant l'autel de la cathédrale de Maguelonne, « *se donna* « *lui-même* (à la sollicitation de ce pontife), *sa femme & son fils,* à l'Église « romaine, au pape Grégoire VII & à ses successeurs, avec tous ses biens, son « comté de Substantion, l'évêché de Maguelonne & ses dépendances, pour « être possédés à l'avenir *en alleu* par l'Église romaine de laquelle lui & ses « successeurs tiendroient le même comté *en fief,* sous la redevance annuelle « d'une once d'or. Le comte Pierre ajoute par rapport à l'évêché de Maguelonne « que les papes y pourvoiroient à l'avenir, *conformément aux constitutions &* « *aux décrets des saints pères.* Il défend ensuite à ses successeurs de rien changer « à cette disposition, à peine de payer *l'amende portée par les lois des empereurs* « *Théodose, Arcade & Honoré.* Il donne enfin par son anneau, au nom de « saint Pierre & du pape, l'investiture du comté & de l'évêché à Pierre, « évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, à Godefroi, évêque de Maguelonne, « & à Frotard, abbé de Saint-Pons, qui étoient présents. » L'acte est souscrit par la comtesse Almodis, sa femme, & le *comte Raimond,* leur fils. Le comte [4] Pierre reçut en même temps le comté de Substantion en fief de l'Église romaine, sous la redevance marquée, par les mains du légat du pape & de l'évêque de Maguelonne.

Éd. origin. t. II, p. 268.

On voit par cet acte que le comte de Substantion prétendoit posséder ses domaines *en alleu,* c'est-à-dire sans les tenir d'aucun seigneur : mais si lui ou ses prédécesseurs s'étoient dégagés de la suzeraineté des marquis de Gothie,

[1] Grégoire VII, l. 8, *epist.* 23.
[2] Fleury, *Histoire ecclésiastique,* l. 63, n. 11.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXCVII.
[4] Arnaud de Verdale, *Chronicon praesulum Magal.* p. 100 & seq.

qui avoient eu autrefois une autorité supérieure sur toute cette province, dont le diocèse de Maguelonne faisoit partie, on ne sauroit disconvenir du moins que ce comte ne fût soumis à la souveraineté de nos rois & qu'ainsi il ne pouvoit, sans leur consentement, se soustraire à leur fidélité & à leur vasselage pour reconnoître une puissance étrangère. Le comte Pierre donna donc à l'Église romaine ce qui ne lui appartenoit pas : aussi verrons-nous dans la suite que ses successeurs ne firent pas beaucoup de cas de sa donation.

Comme Grégoire VII mourut le 25 de mai suivant, il n'eut pas le temps de ratifier cet acte. Il laissa ce soin au pape Urbain II, son successeur, qui par une bulle[1] datée du 14 de décembre de l'an 1088 « confirma Godefroy, « évêque de Maguelonne, dans la possession de son église, *que les comtes de « Substantion avoient réduite auparavant dans la servitude*. Mais, ajoute-t-il, « *le comte Pierre, de bonne mémoire,* a rendu cet évêché à S. Pierre & à ses « vicaires & il leur a laissé de plus par son testament son comté *qui étoit de son « droit* (*qui sui juris erat*), avec promesse que ses héritiers seroient vassaux du « pontife romain & que, si leur postérité venoit à manquer, le comté seroit « alors à la disposition du pape sous le gouvernement de l'évêque de Mague- « lonne. Il dit ensuite, adressant la parole à ce prélat : Nous recevons donc par « *l'anneau,* des mains de votre fraternité, l'investiture de l'évêché de Mague- « lonne, & du comté de Substantion, au nom de ce comte : nous confirmons « la donation qu'il en a faite, & nous prenons l'évêché & le comté sous la « protection du Saint-Siége, *sauf l'autorité de l'archevêque de Narbonne,* « pourvu qu'il soit ordonné légitimement. Il commet enfin le soin du comté « de Substantion à l'évêque Godefroy & à ses successeurs, avec celui de retirer « tous les ans le cens d'une once d'or; & en reconnoissance de ce privilége « qu'il accorde aux évêques de Maguelonne, il les assujettit à payer tous les « ans eux-mêmes un pareil cens à l'Église romaine. » On prétend[2] trouver dans cette bulle que le pape Urbain céda le comté de Substantion aux évêques de Maguelonne, ce qui ne paroît pas. On ajoute que ce pape, par la même bulle, pressa Godefroy d'achever d'établir la régularité parmi les chanoines de la cathédrale, que son prédécesseur avoit commencé d'introduire; mais ce fut par une autre bulle dont on parlera ailleurs.

On doit inférer, ce semble, des termes dont Urbain II se sert dans celle dont nous venons de parler, au sujet de Pierre, comte de Substantion, qu'il appelle *de bonne mémoire :* 1° que ce comte confirma par son testament la donation qu'il avoit faite de son comté à l'Église romaine; 2° qu'il étoit alors
An 1086 décédé; ainsi il mourut vers l'an 1086. Il fut inhumé[3] dans la cathédrale de Maguelonne. Son fils aîné, Raimond, qui étoit alors en bas âge[4], lui succéda dans le comté de Substantion ou de Mauguio, sous la tutelle d'Almodis de

[1] Gariel, *Series praesulum Magal.* p. 120 & seq. 2e édit.

[2] Arnaud de Verdale, *Chronicon praesulum Magal.* p. 100 & seq.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXVI.

[4] *Ibid.* n. CCCCI.—Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 3.

Toulouse, sa mère, qui survécut fort longtemps au comte Pierre, son mari; car elle vivoit encore[1] en 1134. Pierre laissa de cette princesse un autre fils appelé Pons, qui fut d'abord religieux de Saint-Pons de Thomières, & deux filles : l'une, dont on ignore le nom, épousa vers l'an 1080 Guillaume IV, seigneur en partie de Montpellier; l'autre, appelée Adèle, fut mariée à un seigneur nommé Pierre du Puy. Quant à Godefroy, évêque de Maguelonne, il fit un voyage[2] en Italie la même année 1086 & assista au mois de mai aux obsèques de S. Anselme, évêque de Lucques.

XXVIII. — *Dalmace, paisible possesseur de l'archevêché de Narbonne. — Fin de Pierre, son compétiteur.*

Dalmace étoit en 1086 paisible possesseur de l'archevêché de Narbonne : c'est ce qu'on voit par la donation[3] qu'il fit au mois d'avril de cette année à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille & à Richard, son abbé, de l'église de Sainte-Marie de Narbonne qu'il avoit consacrée *avec ses suffragans catholiques,* & qui étoit située dans un faubourg de cette ville. Dalmace se qualifie *archevêque du saint premier siége de Narbonne,* & déclare qu'il fait cette donation dans le dessein d'établir des moines dans cette église, qui avoit été longtemps possédée *par des clercs simoniaques & nicolaïtes,* & afin d'avoir en la personne des religieux qui l'habiteroient à l'avenir des coopérateurs qui l'aidassent, lui & ses successeurs, à s'acquitter de leur ministère. Il réserva à son église une redevance annuelle de trois livres de cire. L'acte est souscrit par Guillaume, évêque de Tarbes, Arnaud, abbé de Castres, Guillaume, abbé de Psalmodi, & *Raimond, comte de Rouergue & de Narbonne.* Dalmace confirma[4] cette union au mois de septembre de l'an 1088, du consentement du clergé de sa cathédrale, en présence de Pierre, évêque de Carcassonne & de Bertrand, évêque de Barcelone. Depuis ce temps-là l'église de Sainte-Marie, qui est la troisième paroisse de Narbonne, fut desservie par une communauté de moines, sous le titre de prieuré conventuel; de là vient qu'on donna à cette église le surnom de *Monachia* en latin, & celui de l'*Amourguier* dans le langage du pays, c'est-à-dire monastère. Il est uni à présent à la congrégation de Saint-Maur. Dalmace, archevêque de Narbonne, présida[5] au mois de septembre de l'an 1086 à un concile ou assemblée qui se tint alors à l'abbaye de Saint-Étienne de Bagnols dans le comté de Besalu & le diocèse de Girone, pour la dédicace de l'église de ce monastère. Les évêques Béranger de Girone, Pierre de Carcassonne, Béranger d'Ausone, Godefroy de Maguelonne, & Bertrand de Barcelone se trouvèrent à cette cérémonie avec un grand nombre de seigneurs, entre autres Bernard, comte de Besalu. L'acte est souscrit encore par Matfred, évêque de Béziers, & Gibellin, archevêque d'Arles.

Éd. origin. t. II, p. 269.

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 3, & *Note* XXXVII, n. 4 & suiv.

[2] Mabillon, ad ann. 1086, n. 3.

[3] Baluze, *Append. concil. Gall. Narb.* p. 80 & seq.

[4] *Ibid.* p. 82 & seq.

[5] *Marca Hispanica,* p. 466, 1180 & seq.

Dalmace donna une nouvelle preuve de son zèle pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans son diocèse & l'extirpation de la simonie, en retirant l'église de Saint-Grisante[1], située auprès du faubourg de la ville, des mains des laïques qui la possédoient auparavant : il l'unit en 1090, du conseil de Guillaume, abbé de Saint-Paul, de ses archidiacres, & du reste de son clergé, au monastère de l'Amourguier. Enfin le zèle de ce prélat, contre les apparences mêmes de la simonie, alla si loin, qu'il refusa[2] de consacrer Artaud, évêque d'Elne, élu en 1087, sous prétexte que ce prélat après son élection avoit fait un serment pour la conservation des biens de son église, & qu'il craignoit que ce serment ne procédât de quelque convention simoniaque. Quoique Urbain II eût consacré ensuite lui-même Artaud à Rome, après qu'il se fut justifié de ce soupçon, Dalmace persista néanmoins à refuser de le reconnoître pour pasteur légitime jusques à ce que le cardinal Rainier, légat du pape, ayant fait enfin par son ordre des informations sur les lieux, Artaud se fut entièrement purgé.

Pierre de Narbonne, compétiteur de Dalmace dans l'archevêché de cette ville, le lui céda sans doute volontairement. Nous avons du moins un acte[3] daté du 12 mars de l'an 1089, dans lequel Pierre ne prend que le titre d'*évêque de Rodez*, au lieu de celui d'*évêque élu de Narbonne* qu'il se donnoit auparavant. Il fonda en effet, alors, avec son neveu Aymeri deux anniversaires dans la cathédrale de Narbonne, l'un pour son père Béranger & l'autre pour son frère Bernard-Béranger, père du même Aymeri. On voit par là que ce prélat, n'ayant pu obtenir l'archevêché de Narbonne, reprit son ancien titre d'évêque de Rodez, quoique cet évêché fût alors occupé par un autre; qu'il fit depuis sa résidence ordinaire à Narbonne, où il avoit beaucoup d'autorité en qualité de chef de la famille des vicomtes de cette ville, & qu'il se réconcilia[4] avec l'Église avant son décès dont nous ignorons l'époque. Au reste, s'il eut le malheur d'être excommunié pour cause de simonie, on doit plutôt attribuer sa faute à l'ignorance & à la corruption des mœurs de son siècle,
Éd. origin. t. II, p. 270. qu'à un dessein formé ; car on voit d'ailleurs qu'il avoit de la piété. Il fonda[5] entre autres dans le diocèse de Rodez, qu'il gouverna pendant vingt-six ans, le monastère du Saint-Sépulcre de Villeneuve.

XXIX. — *Raimond de Saint-Gilles marie Emme de Sicile, sa belle-sœur, avec le comte de Clermont en Auvergne.*

On vient de voir que Raimond de Saint-Gilles étoit à Narbonne au mois d'avril de l'an 1086. Il partit bientôt après de cette ville pour Saint-Gilles, où il alla recevoir Emme, sa belle-sœur, fille de Roger, comte de Sicile.

[1] Baluze, *Append. concil. Gall. Narb.* p. 84 & seq.
[2] *Marca Hispanica*, p. 46.—Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 34.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCI.
[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 204.
[5] *Gallia Christiana*, *Ibid.* & *instrumenta*, p. 50, col. 2.

Un auteur[1] du temps rapporte les circonstances suivantes du voyage de cette princesse : « Le roi Philippe I, dit cet auteur, ayant formé le dessein de « répudier la reine Berthe, sa femme, envoya des ambassadeurs au comte « de Sicile pour lui demander en mariage Emme, sa fille, qu'il avoit eue de « sa première femme. Le comte, qui ignoroit les vues du roi, équipa une « flotte, fit partir sa fille avec une dot & des présens considérables, & l'envoya « à Saint-Gilles au comte Raimond, son gendre, en qui il avoit une entière « confiance & qu'il chargea de remettre cette princesse au roi, lequel devoit « l'aller recevoir dans ce lieu. Raimond, informé que le véritable dessein de « Philippe étoit de se saisir des trésors que la princesse de Sicile apportoit avec « elle pour sa dot, & non pas de l'épouser, songea à ses propres intérêts. Il « reçut Emme avec honneur; mais sous prétexte de vouloir la marier avec « quelque grand seigneur au défaut du roi, il envoya demander aux capi- « taines des vaisseaux, de la part de la princesse, qu'on lui remît l'argent qu'elle « avoit apporté & dont il vouloit s'emparer. Les gens que le comte Roger « avoit donnés à sa fille pour l'accompagner, se doutant de quelque super- « cherie, levèrent l'ancre aussitôt, laissèrent la princesse entre les mains « de Raimond & arrivèrent ainsi en Sicile avec tous les trésors. Raimond, « quoique trompé dans son attente, en agit cependant très-bien à l'égard de « sa belle-sœur, & la maria avec le comte de Clermont. »

Tel est le récit que nous a laissé de cet événement Geoffroi Malaterre, qui, écrivant vers ce temps-là en Sicile, pouvoit en être informé. Quelques modernes[2] y trouvent cependant de grandes obscurités & des difficultés qui paroissent insurmontables; ce sont leurs termes. « La principale, disent-ils, est « l'ignorance où étoit, suivant l'ancien historien, le comte de Sicile, lorsque « le roi Philippe lui demanda sa fille en mariage, que ce prince eût répudié « la reine Berthe & épousé la comtesse d'Anjou; affaire qui fit un si grand « éclat dans le monde, & qui n'arriva d'ailleurs que plusieurs années après, « sous le pontificat d'Urbain II. Enfin, ajoutent-ils, Philippe étoit si amou- « reux de Bertrade dans les commencemens de son divorce, qu'il n'y a pas « lieu de présumer qu'il ait pu en ce temps-là porter ses pensées ailleurs. » Mais Geoffroi ne dit pas que Philippe eût répudié Berthe lorsqu'il demanda la princesse de Sicile en mariage, comme ces auteurs[3], qui rapportent cet événement à l'an 1092, le supposent; mais seulement *qu'il vouloit*[4] *la répudier.* Et en effet, Geoffroi parle de ce voyage d'Emme de Sicile en France sous l'an 1086. Rien n'empêche donc que le roi de France, dégoûté de Berthe, ait résolu en 1086 de la répudier, comme il fit dans la suite sous prétexte de parenté, & que le comte de Sicile, comptant sur cette répudiation, lui ait accordé sa fille. D'un autre côté, Raimond de Saint-Gilles & les Siciliens, voyant que ce prince ne rompoit pas son mariage & ne venoit pas au devant d'Emme, comme il

[1] Gaufridus Malaterra, l. 4, c. 8.

[2] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 54 & suiv.

[3] Le P. Daniel, *Histoire de France,* t. 1, p. 1077.

[4] *Conatur repellere... tentabat.*

l'avoit promis, peuvent l'avoir soupçonné de n'en vouloir qu'à sa dot. Tout cela n'a rien de contraire au récit de Geoffroi & n'implique aucune contradiction.

Au reste, nous ne doutons pas que *le comte de Clermont,* que la princesse de Sicile épousa, ne soit le même que le comte de Clermont en Auvergne, & non le comte de Clermont en Sicile, comme le suppose un auteur[1] moderne, sous prétexte que Robert II, comte d'Auvergne, étoit alors marié avec Judith de Melgueil qui lui survécut. Mais Emme de Sicile peut avoir épousé en 1086 ou 1087 Guillaume VI, fils du même Robert II, âgé en ce temps-là de dix-neuf à vingt ans; car 1° on ne connoît pas dans quelle maison le même Guillaume VI s'allia, & on ignore le nom de sa femme; 2° il est certain, suivant Geoffroi Malaterre, que Raimond de Saint-Gilles maria Emme, sa belle-sœur, Éd. origin. t. II, p. 271. en deçà de la mer & en France, & non en Sicile. D'ailleurs cette princesse n'avoit aucun besoin de ce comte pour se marier en Sicile; 3° Guillaume VI, qui succéda ensuite au comté d'Auvergne, fut fort lié d'amitié avec Raimond de Saint-Gilles qu'il suivit[2] à la guerre sainte; 4° enfin il paroît certain que le même Guillaume portoit en 1086 le titre de comte de Clermont, pour se distinguer du comte d'Auvergne, son père. En effet, il est parlé de lui sous le nom de *comte de Clermont,* en 1096[3], lorsqu'il partit pour la croisade. En 1103 il prenoit[4] la qualité de *comte d'Auvergne;* d'où l'on doit conclure que Robert II, son père, mourut durant cet intervalle.

XXX. — *Guerre entre Adhémar, évêque du Puy, & les vicomtes de Polignac. Abbés de Saint-Chaffre.*

Raimond de Saint-Gilles assista sans doute aux noces du comte de Clermont & d'Emme, sa belle-sœur. Nous savons du moins qu'il fit un voyage du côté d'Auvergne quelque temps après l'arrivée de cette princesse, & qu'il étoit au An 1087 Puy[5] le 1er d'avril de l'an 1087, lorsque Adhémar ou Aymar, évêque de cette ville, du consentement de ses chanoines, donna l'église d'Usson dans son diocèse à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Raimond fut le premier des laïques qui souscrivit à cette donation, dans laquelle il se qualifie *comte de Rouergue.* L'évêque Adhémar[6] étoit alors de retour d'un pèlerinage qu'il avoit entrepris l'année précédente à la Terre-Sainte.

Durant son absence, Guillaume III, abbé de Saint-Chaffre, étant venu à décéder, les religieux élurent à sa place Guillaume IV, que S. Hugues, évêque de Grenoble, avec lequel ce nouvel abbé avoit contracté des liaisons très-étroites, bénit au Puy en 1087. Guillaume IV étoit fils de Geilin, comte de Valentinois, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Chaffre. Il fit lui-même des biens

[1] Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 54 & suiv.

[2] *Ibid.* p. 57.

[3] Albéric, *Chronicon,* p. 148. — Baluze, *Histoire généal. de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 35.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXV.

[5] *Ibid* n. CCXCIX, la 2e charte citée.

[6] Mabillon, ad ann. 1077, n. 4; ad ann. 1086, n. 7.

infinis à ce monastère, & le rétablit presque entièrement. Il fit transcrire toutes les chartes dans un cartulaire par un de ses religieux, qui y inséra en même temps la chronique du monastère. Il fonda pour des filles celui de Saint-Pierre de Fraissinet, situé au voisinage de Saint-Chaffre, dont il dépend encore aujourd'hui. Il obtint d'Adhémar, évêque de Rodez, l'église de Saint-Sauveur de Sévérac, située sur les frontières du Rouergue & du Gévaudan, & y établit une communauté de ses religieux; enfin, ayant fait un voyage à Rome en 1090[1], le pape Urbain II lui accorda un privilége pour son abbaye.

Cet abbé est le même, quoiqu'on ait avancé[2] le contraire, que *Guillaume auparavant moine, & ensuite abbé de Saint-Chaffre*, qui vivoit encore en 1134 & dont le B. Guigues, prieur de la grande Chartreuse, fait mention dans la vie qu'il écrivit alors de S. Hugues, évêque de Grenoble. En effet, suivant le témoignage du même auteur[3], cet abbé Guillaume, de la piété duquel il fait un fort grand éloge, étoit en ce temps-là extrêmement âgé & avoit été disciple de S. Hugues, avec lequel il avoit vécu plus de vingt ans dans le désert de la Chartreuse, lorsque S. Bruno, leur ami commun, jeta les fondemens de ce monastère vers l'an 1083. Guillaume IV fut donc abbé de Saint-Chaffre depuis l'an 1087 jusques en 1135 qu'il décéda.

Adhémar, évêque du Puy, après son retour de la Terre-Sainte, fit tout son possible pour retirer des mains des laïques les biens ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés dans son diocèse. Les deux vicomtes[4] de Polignac, Pons & Héracle, avoient usurpé entre autres par violence la troisième partie du revenu de son église. Ce prélat, pour faire cesser leurs vexations & défendre les droits de son clergé, eut recours à la force, leva des troupes & déclara la guerre aux deux vicomtes qui étoient frères, & qu'il obligea enfin, après divers combats, de venir à composition. Ils se désistèrent moyennant la somme de vingt-cinq mille sols, monnoie du Puy, qu'Adhémar leur compta, de toutes leurs prétentions sur l'église de cette ville, qui recouvra par là son ancienne liberté. A leur exemple, les autres seigneurs du pays abandonnèrent la dîme de diverses églises, sur lesquelles ce prélat imposa un cens pour l'entretien de ses chanoines.

XXXI. — *Raimond de Saint-Gilles, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-André d'Avignon. — Seigneurs d'Uzès & de Posquières.*

Les grands domaines que Raimond de Saint-Gilles possédoit aux environs du Rhône l'engageoient à faire sa principale résidence dans ces cantons. Il étoit, en 1088, à l'abbaye de Saint-André, sur le bord occidental de ce fleuve vis-à-vis d'Avignon, lorsqu'il fit deux donations[5] considérables à ce monastère dont Pierre étoit abbé. Par la première il lui donne *le Puy* ou montagne

[1] Ruinart, *Vita Urbani papae II*, 16, n. 72.
[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 766.
[3] Bollandistes, avril, t. 1, p. 36, 40 & 43.
[4] Voyez tome V, Chroniques, n. IV.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXV, la 2e charte citée sous ce numéro.

Éd. origin. t. II, p. 272.

d'Andaon où il étoit construit, avec le village voisin, celui d'Angles, &c., *de la même manière que ses prédécesseurs les lui avoient donnés,* avec permission à ses vassaux de disposer des fiefs qu'ils possédoient *dans son comté,* en faveur de cette abbaye, à laquelle il donna par le second acte le mont Todon, dans le diocèse de Cavaillon [1], avec divers autres domaines. La première de ces deux donations est souscrite par plusieurs seigneurs du pays, entre autres par Guillaume de Sabran, Elzéar d'Uzès, Rostaing de Posquières, Gibellin de Sabran, & Ripert de Caderousse de la part du comte; par Albert, évêque d'Avignon, Rostaing, prieur de Saint-André, & les autres religieux de ce monastère de la part de l'abbé.

Elzéar est le plus ancien seigneur d'Uzès dont nous ayons connoissance. Il vivoit encore [2] en 1118 & fut père, à ce qu'il paroît, de Raimond-Decan & de Rainier ou Rainon son frère, qui partagèrent la seigneurie d'Uzès & la transmirent à leurs descendans. Le premier, qui décéda en 1138, posséda aussi la seigneurie de Posquières dans le diocèse de Nimes, & se qualifia communément Raimond-Decan ou Decan de Posquières. Nous conjecturons de là que Rostaing de Posquières dont nous venons de parler & qui vivoit dès l'an 1065 n'eut qu'une fille qui fut son héritière, & qu'elle porta la baronnie de Posquières dans la maison d'Uzès, par son mariage avec le même Raimond-Decan. Nous parlerons ailleurs de la postérité de ce dernier & de celle de Rainon, son frère.

XXXII. — *Guillaume IV dispose du comté de Toulouse & de ses autres domaines en faveur de Raimond, son frère.*

Raimond de Saint-Gilles se qualifie *comte de Toulouse, duc de Narbonne & marquis de Provence* dans les deux donations qu'il fit en 1088 à l'abbaye de Saint-André; ce qui prouve : 1° qu'il prenoit le titre de comte de Toulouse du vivant de Guillaume IV, comte de cette ville, son frère, auquel il succéda quelques années après; 2° qu'il se regardoit par conséquent dès lors comme son héritier présomptif, quoique Guillaume eût une fille qui lui survécut; mais pour mieux développer ce point important de notre histoire, il faut reprendre les choses de plus haut.

On a déjà vu que Guillaume IV, comte de Toulouse, fut marié deux fois : 1° avec Mahaud qu'il avoit épousée avant l'an 1067; 2° avec Emme de Mortaing. Il eut de ces deux femmes au moins deux fils auxquels il survécut : l'aîné [3], nommé Pons, vivoit vers l'an 1080 & mourut fort jeune; il fut inhumé avec son frère dont on ne marque pas le nom, & qui décéda aussi dans l'enfance, en un même tombeau qu'on voit encore hors de l'église de Saint-Sernin de Toulouse, comme nous l'avons marqué [4] ailleurs. Guillaume

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. I, p. 873.
[2] Voyez tome IV, *Note* LII.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLXXVIII.
[4] Voyez livre XIV, n. CIII.

eut une fille nommée Philippe[1], d'Emme de Mortaing sa seconde femme. Il la maria[2] vers l'an 1086 à Sanche, roi d'Aragon & de Navarre, qui avoit épousé en premières noces Félicie, laquelle mourut le 14 d'avril de l'an 1085. Philippe de Toulouse survécut au comte Guillaume, son père, & se remaria dans la suite avec Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine. Elle prenoit quelquefois le nom de Mahaud.

Guillaume IV, comte de Toulouse[3], quelque temps après avoir perdu ses deux fils, se voyant sans espérance de laisser des enfans mâles, appela à sa succession Raimond, son frère, & lui céda ou vendit de son vivant le comté de Toulouse & tous autres domaines, auxquels il paroît d'ailleurs que Raimond étoit substitué. Ce dernier se qualifia comte de Toulouse aussitôt après cette cession ou cette vente, & on vient de voir qu'il prenoit cette qualité en 1088.

XXXIII. — *Duché de Narbonne.*

Quant au titre de duc de Narbonne que Raimond se donnoit en même temps & qu'il transmit à ses descendans, il n'est pas différent de celui de marquis de Gothie ou de Septimanie, dignité qui avoit passé dans sa maison après la mort de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, & qui, ayant été possédée depuis pendant longtemps par la branche de Rouergue, avoit été réunie à la sienne en sa personne & en celle de son frère. Par là Raimond fit revivre l'ancien titre de duc de Septimanie que ses prédécesseurs avoient porté autrefois, & il ne fit que changer le nom de Septimanie ou de Gothie en celui de Narbonne, ville métropolitaine de cette province. Il en possédoit d'ailleurs la plupart des comtés particuliers, dont lui & ses successeurs réunirent la dénomination sous celle de duc de Narbonne, comme ils comprirent celle de comte de Querci, de Rouergue & d'Albigeois sous le titre de comte de Toulouse. Éd. origin. t. II, p. 273. Au reste, comme il paroît que Guillaume IV se qualifioit duc d'ailleurs, & qu'il partageoit avec Raimond, son frère, l'autorité sur la Gothie ou Septimanie, ce dernier ne prit sans doute le titre[4] de duc de cette province, qu'après s'être assuré la possession entière de tout le pays par la cession dont on vient de parler.

XXXIV. — *Marquisat de Provence.*

On a expliqué ailleurs les droits de Raimond de Saint-Gilles sur la moitié de[5] la Provence, dont il prit sans doute le titre de marquis pour se distinguer des descendans de Guillaume I, partagés en deux branches, qui s'en

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXVI.

[2] Gaufridus Vosiensis, *Chronicon*, p. 304. — Ferreras, ann. 1085, n. 6.

[3] Voyez tome IV, *Note* XL, n. 4 & suiv.

[4] Voyez tome IV, *Note* VIII.

[5] *Ibid. Notes* XIV & XLI.

disoient comtes & avoient droit à l'autre moitié. Il dominoit avec eux par indivis sur toute cette province qui s'étendoit depuis l'Isère jusques à la mer, & depuis les Alpes jusques au Rhône : ainsi le marquisat de Provence n'avoit pas encore des limites réglées. Il est certain, en effet, que Raimond de Saint-Gilles étendit également son autorité pendant sa vie sur la haute & la basse Provence. La première échut dans la suite à Alphonse, son fils, & composa le marquisat de Provence ; & l'autre, qu'on nomma comté d'Arles ou de Provence, au comte de Barcelone, par le partage de cette province dont ces deux princes convinrent enfin en 1125.

An 1089 On voit manifestement que Raimond de Saint-Gilles dominoit en 1089 sur la basse Provence, par le récit du différend [1] qui s'éleva alors entre Aldebert, abbé de Lérins, & le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille. Ces deux abbés s'en étoient d'abord rapportés à la décision de certains arbitres; mais le dernier, n'ayant pas voulu se soumettre à la sentence arbitrale, eut recours *au comte Raimond afin qu'il la cassât de son autorité*. Les parties convinrent cependant, *du consentement* de ce comte, de nouveaux arbitres qui rendirent leur jugement *en présence & avec l'approbation du même Raimond, comte de Saint-Gilles.*

XXXV. — *Entreprise de Béranger, évêque d'Ausone, sur la juridiction métropolitaine des archevêques de Narbonne.*

Si la Gothie ou Narbonnoise première reprit son ancien lustre par rapport au temporel sous l'autorité de ce prince, elle en perdit une partie vers le même temps pour le spirituel par le rétablissement de la métropole de Tarragone, ce qui dépouilla les archevêques de Narbonne de la juridiction dont ils avoient joui paisiblement depuis le huitième siècle jusques alors, sur toute la Marche d'Espagne ou Catalogne. Les comtes de Barcelone & quelques évêques du pays avoient, à la vérité, fait quelques tentatives durant cet intervalle [2] pour soustraire cette province à l'autorité métropolitaine des archevêques de Narbonne, mais tous leurs efforts avoient été inutiles. En dernier lieu, Raimond, comte de Barcelone, avoit eu dessein [3] en 1017, à ce qu'il paroît, lorsque la mort le surprit, de rétablir l'archevêché de Tarragone, & Raimond-Béranger I, son successeur, s'étant emparé des ruines de cette ville sur les Sarrasins en 1050, projeta de la réparer & d'y remettre l'archevêché. Ces projets étant demeurés sans exécution, les évêques de la Marche d'Espagne continuèrent de reconnoître la métropole de Narbonne jusques en 1089. Béranger, évêque d'Ausone, à qui le soin du diocèse de Tarragone avoit été confié, comme à l'évêque le plus voisin, depuis que ce pays avoit été enlevé aux infidèles, se mit alors en tête de rétablir l'ancien archevêché de cette ville, & il y réussit enfin.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 3, *instrum.* p. 191 & seq. — Pagi, ad ann. 1089, n. 12.

[2] Voyez livre XI, n. XXXVII.

[3] *Marca Hispanica*, p. 428.

Ce prélat[1] s'étant rendu à Rome, sous prétexte d'aller visiter les tombeaux des saints Apôtres, s'adressa au pape Urbain II, & lui ayant fait entendre ce qu'il voulut, il l'engagea à écrire, le 1er de juin de l'an 1089, une lettre commune à Béranger, *comte & marquis de Barcelone,* à Ermengaud, comte d'Urgel, & à Bernard, comte de Besalu; à tous les évêques de la province de Tarragone & de Barcelone; aux vicomtes, & enfin aux autres seigneurs ecclésiastiques & laïques du pays. Le pape leur marque que Béranger, évêque d'Ausone, dont il fait un grand éloge, lui ayant représenté les priviléges que son église, qui étoit celle de Tarragone, avoit obtenus autrefois du Saint-Siége, il avoit résolu d'en relever la dignité. Dans cette vue, il les exhorte *à rebâtir auparavant cette ville, pour la mettre en état d'avoir un siége épiscopal,* & les charge de ce soin en compensation de la pénitence qu'ils devoient faire pour la rémission de leurs péchés. Il persuade ensuite à ceux qui voudroient entreprendre le pèlerinage de Jérusalem ou tout autre, d'employer au rétablissement de l'église de Tarragone les dépenses qu'ils seroient obligés de faire dans ces voyages, afin, dit-il, que cette ville puisse servir de boulevard contre les Sarrasins. Il leur accorde *la même indulgence* qu'ils gagneroient en faisant ces divers pèlerinages, & promet de rendre après ce rétablissement à l'évêque d'Ausone & à l'église de Tarragone leur ancienne dignité, « sauf cependant, « ajoute-t-il, la justice qui est due à l'église de Narbonne. Mais si l'arche- « vêque de cette ville ne peut pas prouver que la province de Tarragone est « soumise à son autorité en vertu d'un privilége du Saint-Siége, nous remet- « trons alors celle de Tarragone dans ses droits, & nous accorderons le *pallium* « à l'évêque Béranger. » Il leur enjoint enfin d'aider ce prélat de tout leur pouvoir pour le rétablissement de l'église de Tarragone. Éd. origin. t. II, p. 274.

On voit par cette lettre : 1° que l'évêque d'Ausone fit entendre à Urbain que l'ancien archevêché de Tarragone avoit été uni à son église. En effet, Aton, son prédécesseur, avoit obtenu cette union en 971 du pape Jean XIII, mais il n'eut garde de lui faire remarquer que la bulle n'avoit pas[2] eu son exécution par l'opposition de l'archevêque de Narbonne & des évêques de la Marche d'Espagne qui avoient refusé de recevoir & de reconnoître ce privilége subreptice; 2° que le dessein du pape[3] étoit de soumettre l'évêché de Tarragone, après son rétablissement, à l'autorité des archevêques de Narbonne comme à celle de son métropolitain naturel; mais la clause qu'il inséra dans la lettre & que l'évêque d'Ausone, qui avoit ses vues, lui inspira sans doute, en empêcha l'effet; car lorsque les églises de la Marche d'Espagne furent incorporées dans la province de Narbonne, ce n'étoit point l'usage qu'on s'adressât au pape, soit pour l'érection ou translation des évêchés, soit pour leur union à quelque autre province. L'autorité des conciles nationaux ou provinciaux, & celle des princes temporels, avec le consentement des peuples, suffisoient pour cela. Ainsi l'archevêque de Narbonne n'étoit pas en état de

[1] *Marca Hispanica*, p. 1184 & seq.
[2] *Ibid.* p. 403 & seq.
[3] *Ibid.* p. 468 & 470. — Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 49, 65 & seq.

produire le privilége du Saint-Siége qu'on lui demandoit pour prouver son autorité sur la Marche d'Espagne. Il n'avoit à opposer qu'une jouissance non interrompue de près de quatre siècles, jouissance qui sembloit mériter quelque attention, la demande du rétablissement de l'archevêché de Tarragone n'étant faite surtout, ni par le roi de France, souverain du pays, ni par les évêques de la province, ni par les peuples.

XXXVI. — *Septième concile de Toulouse.*

La bulle d'Urbain n'eut pas été plutôt rendue publique en deçà des Alpes, que Dalmace, archevêque de Narbonne, résolut de faire un voyage à Rome

An 1090

pour en obtenir la révocation & y soutenir les droits de son église. Il assista auparavant à un concile qui fut tenu à Toulouse[1] au printemps de l'an 1090 & auquel se trouvèrent, avec les évêques *de la Gaule gothique,* ceux de diverses provinces. Le pape avoit ordonné *à ses légats* de le convoquer pour la correction des mœurs & pour la discipline. Isarn, évêque de Toulouse, y fut accusé de divers crimes; mais il se justifia si bien, qu'il fut pleinement absous. Bernard, archevêque de Tolède, se trouva à ce concile; il revenoit alors de Rome où le pape lui avoit accordé la primatie sur l'Espagne. Alphonse VI, roi de Léon & de Castille, y envoya de son côté des ambassadeurs & demanda des légats apostoliques pour rétablir le christianisme dans la ville de Tolède qu'il avoit enlevée depuis peu aux infidèles. Raimond[2] de Saint-Gilles s'y trouva aussi, car nous savons qu'il abandonna à l'abbaye de ce nom, en présence des prélats assemblés dans le concile, la part des offrandes qu'on faisoit à l'autel de ce saint, & dont ses prédécesseurs s'étoient emparés. C'est tout ce que nous savons de ce concile de Toulouse, qui fut le septième de cette ville dont nous ayons quelque connoissance.

Nous ne doutons pas cependant que ce ne fût aux évêques qui le composoient que s'adressèrent[3] les chanoines de l'église de Béziers, pour se plaindre de quelques seigneurs du diocèse qui s'étoient emparés de leurs biens. En effet, l'anathème qui fut prononcé en conséquence de cette plainte contre les usurpateurs est au nom de Richard & d'Amé, *vicaires de l'Église romaine,* de Dalmace, métropolitain de Narbonne, & des évêques Matfred de Béziers,

Éd. origin. t. II, p. 275.

Godefroy de Maguelonne, Pierre de Nimes, Pierre de Carcassonne, Bernard de Lodève, Béranger d'Agde, & Guillaume d'Albi. L'époque de leur épiscopat convient très-bien, d'ailleurs, avec la date de ce concile. Le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille & Amé, archevêque de Bordeaux, y auront donc présidé en qualité de légats, & non pas le cardinal Raynier, comme on le prétend[4] sans aucune preuve.

[1] Bertol. *Chronicon.* — *Conciles,* t. 10, p. 479 & suiv. — Roderic de Tolède, l. 6, c. 26.

[2] Baluze, *Miscellanea,* t. 6, p. 382 & seq.

[3] Martène, *Thesaurus nov. Anecdotorum,* t. 4, p. 120.

[4] Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 75 & seq.

XXXVII. — *Accord entre l'évêque de Maguelonne & Guillaume V, seigneur de Montpellier, qui lui fait hommage. — Agrandissement de cette dernière ville.*

L'église de Maguelonne n'étoit pas moins vexée alors par les puissances séculières que celle de Béziers. Guillaume V, seigneur[1] de Montpellier, refusoit non-seulement de se reconnoître vassal de l'évêque, mais il avoit encore usurpé l'église de Notre-Dame de Montpellier & divers fiefs qui étoient du domaine de l'évêché, entre autres celui de Montpellieret. Godefroy, évêque de Maguelonne, soutint de son côté avec tant de vigueur les droits de son église qu'enfin il obligea Guillaume à remettre leur différend à l'arbitrage de Pierre, archevêque d'Aix, de Hugues, évêque de Grenoble, de Didier, évêque de Cavaillon, & de quelques autres ecclésiastiques & séculiers qui jugèrent que Guillaume, par ses usurpations & le refus qu'il faisoit de reconnoître l'évêque pour son seigneur, devoit perdre *son bénéfice,* c'est-à-dire les domaines qu'il avoit reçus en fief de l'église de Maguelonne. Ces arbitres portèrent en même temps les parties à s'accommoder. Suivant l'accord dont elles convinrent & qui est daté du 20 de décembre de l'an[2] 1090, & non de l'an 1093 comme l'a avancé un moderne[3], Guillaume laissa à la disposition de l'évêque l'église de Notre-Dame de Montpellier avec ses clercs, & la troisième partie des dîmes, les autres églises, les clercs, *& la justice des clercs,* pour en disposer selon les canons, & enfin les deux tiers du fief que tenoit Pierre *de Liecas;* il acheta de ce prélat l'autre tiers de ce que le même Pierre de Liecas avoit dans Montpellier pour la somme de treize cents sols melgoriens, & promit par serment de laisser jouir paisiblement le même prélat de tous les domaines de son église & de ceux qu'il acquerroit dans la suite *avec son conseil,* ainsi que les chanoines de Saint-Pierre, de ce qu'ils tenoient en commun. Il chargea ses héritiers *qui posséderoient son domaine* de faire un semblable serment aux successeurs de Godefroy & à la *communauté* (*communia*) de chanoines. Quant au lieu de Montpellieret, dont Guillaume s'étoit emparé, l'évêque en retint deux tiers dont il en donna un en fief à quelques seigneurs, avec le conseil de Guillaume. Celui-ci garda le troisième qu'il reçut en fief, à condition qu'il ne s'opposeroit pas à l'agrandissement de ce lieu : en sorte que Godefroy ne retint dans sa main que le tiers de Montpellieret, avec le pouvoir d'y mettre un *vicaire* ou viguier.

En conséquence de cet accord, Guillaume prêta serment de fidélité à Godefroy & à son chapitre. Il demanda ensuite à ce prélat de lui donner *le fief de Saint-Pierre que lui & ses prédécesseurs avoient tenu,* parce qu'il avoit mérité d'en être dépouillé par sa conduite, suivant le jugement des arbitres.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCIII.

[2] *Ibid.* — Arnaud de Verdale, *Series praesulum Magalon.* p. 799.

[3] Gariel, *Series praesulum Magalonen.* p. 123, 2e édit.

Godefroy lui dit alors : *Ne reconnoissez-vous pas que vous tenez plutôt ce bénéfice de S. Pierre & de moi que de tout autre seigneur* (senior), *& qu'il vous est bien plus avantageux d'être mon vassal & de S. Pierre que d'un autre ?* Guillaume répondit qu'il le reconnoissoit. L'évêque ajouta : « N'abandonnez-vous « pas à Dieu, à S. Pierre & à moi, l'église de Notre-Dame de Montpellier, « ses cimetières, son alleu & ses dépendances, la troisième partie de la dîme, « tous les clercs de la ville & les deux tiers du fief de Pierre de Liecas situé au « dehors ? » Guillaume ayant répondu oui, Godefroy lui donna tout le fief que les prédécesseurs de ce seigneur avoient eu de S. Pierre, excepté l'église de Notre-Dame de Montpellier, celle de Montpellieret, les autres églises, les dîmes, tous les clercs & *la justice des clercs.* Il lui donna aussi le tiers du fief que Pierre de Liecas possédoit hors la ville, entre autres à Montpellieret, avec la troisième partie des édifices qu'on y avoit construits ou qu'on y construiroit dans la suite, à la réserve de l'église & de ce que l'évêque Arnaud, son prédécesseur, avoit possédé dans le domaine de ce lieu avant qu'il plaidât avec le même Guillaume. Enfin Godefroy pardonna à ce dernier tous les griefs qu'il avoit contre lui, *à condition qu'il ne lui manqueroit plus de fidélité comme il avoit déjà fait,* qu'il le serviroit, ainsi qu'il y étoit obligé, & que lui & ses successeurs seroient fidèles à l'église de Maguelonne. Guillaume exécuta de bonne foi cet accord, & rendit entièrement à l'évêque, le 24 d'avril de l'an 1093, toutes les églises & les dîmes qu'il possédoit en propre, ou que d'autres tenoient de lui. Il prêta un nouveau serment de fidélité vers l'an 1110 à Gautier, successeur de Godefroy, & à l'église de Maguelonne, & ses successeurs ne firent pas difficulté d'en faire de même dans la suite.

Éd. origin. t. II, p. 276.

Nous nous sommes un peu étendus sur cet événement, parce qu'il nous apprend l'état où étoit la ville de Montpellier à la fin du onzième siècle. Nous ajouterons ici quelques remarques à ce sujet. 1° On distinguoit alors la ville de Montpellier du lieu de Montpellieret, situé au voisinage, dans lequel on élevoit tous les jours de nouveaux bâtimens. C'est donc là proprement l'époque de l'agrandissement de Montpellier, qui devint dans peu une ville des plus considérables de France. Le lieu de Montpellieret, qui est depuis longtemps dans son enceinte, s'étendoit depuis la porte du Pilé-Saint-Gilles, jusques à celle de Lates ; 2° il paroît que Guillaume V, seigneur de Montpellier, avoit refusé jusques alors de se reconnoître vassal de l'évêque de Maguelonne ; & comme il est marqué dans l'acte qu'il s'étoit soumis à *d'autres seigneurs,* cela peut faire croire qu'il avoit fait hommage de son domaine à Raimond de Saint-Gilles, qui en qualité de marquis de Gothie, ou de duc de Narbonne, étendoit sa suzeraineté sur toute la Province. On peut appuyer cette conjecture sur ce que le même Guillaume s'étoit mis [1] dans sa jeunesse sous la protection de ce prince, qui s'étoit engagé de lui conserver ses domaines & avec lequel il fut toujours lié très-étroitement ; 3° c'est là le plus ancien hommage

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXVI.

que nous ayons des seigneurs de Montpellier aux évêques de Maguelonne; ainsi il est assez vraisemblable que les prédécesseurs de Guillaume V s'étoient tenus dans l'indépendance de ces prélats durant le onzième siècle; 4° nous trouvons ici l'origine des différentes justices de Montpellier, qu'on distinguoit anciennement en trois, savoir : en rectorie ou part antique, en seigneurie ou baillie, & en baronnie. La première, qui appartenoit à l'évêque, s'étendoit sur les deux parties de Montpellieret, que l'évêque Godefroy se réserva par l'accord dont nous venons de parler & dans lesquelles il fit administrer la justice par un *viguier,* qui dans la suite prit le nom de recteur, ce qui fit donner à cette partie le nom *de rectorie;* elle eut celui de *part antique* parce que ce fut la première qui fut réunie à la couronne. La seconde, dont les seigneurs de Montpellier étoient les maîtres, comprenoit toute cette ancienne ville & le tiers de Montpellieret & s'appeloit *la baillie,* à cause que le chef de la justice des seigneurs de Montpellier prenoit le titre de bailli. Enfin la justice de la baronnie s'étendoit sur tout le reste du domaine de ces seigneurs situé hors la ville. Nous expliquerons ailleurs de quelle manière ces différentes portions ont été enfin réunies au domaine de nos rois. Reprenons l'affaire de la métropole de Tarragone.

XXXVIII. — *Vains efforts de Dalmace, archevêque de Narbonne, pour empêcher le rétablissement de la métropole de Tarragone.*

Peu de temps [1] après le concile de Toulouse, Dalmace, archevêque de Narbonne, s'étant rendu à Rome, représenta vivement au pape Urbain II le tort qu'il feroit à son église s'il retiroit les évêques de la Tarragonoise de sa juridiction métropolitaine. Il se plaignit aussi de la primatie qu'il avoit accordée sur cette province à l'archevêque de Tolède au préjudice de la sienne. Mais toutes ses remontrances furent assez inutiles : les instances du roi de Castille & du comte de Barcelone avoient entièrement prévenu le pape en faveur de l'archevêque de Tolède & de l'évêque d'Ausone. Béranger, comte de Barcelone, pour gagner de plus en plus les bonnes grâces d'Urbain, avoit fait donation [2] depuis peu à l'Église romaine, entre les mains du légat Raynier, de tous les domaines qu'il avoit hérités de son père *& qu'il avoit partagés avec Raimond-Béranger son frère* [3], & en particulier de la ville de Tarragone, avec promesse, tant pour lui que pour ses successeurs, de tenir le tout en fief du Saint-Siége, sous le cens annuel de vingt-cinq livres d'argent. Il s'étoit engagé encore de favoriser de tout son pouvoir le prompt rétablissement de Tarragone & de permettre à tous ceux qui y contribueroient de posséder en alleu *& en aprision* les biens qu'ils avoient aux environs. L'acte est souscrit par *Béranger, arche-*

[1] *Conciles,* t. 10, p. 455 & suiv.; 1840 & suiv. — *Marca Hispanica,* p. 470 & seq. — Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 65 & seq.

[2] *Conciles,* t. 10, p. 426 & suiv.

[3] *Ibid.*

vêque de Tarragone, Béranger, évêque de Girone, & plusieurs seigneurs séculiers; ce qui fait voir que quoique le pape n'eût pas encore prononcé définitivement, l'évêque d'Ausone, sûr de réussir, se regardoit déjà comme archevêque de Tarragone.

Éd. origin. t. II, p. 277.

Quelque favorable que fût le pontife à ce prélat, il n'osa cependant condamner sitôt l'archevêque de Narbonne, & pour garder au dehors quelque forme de justice, il écrivit [1] au cardinal Raynier, son légat en Espagne & dans la Gaule Narbonnoise, & le chargea « d'ordonner aux évêques de la Tarragonoise d'obéir à Dalmace comme à leur métropolitain jusques à ce que l'église de Tarragone fût rétablie; mais qu'ils eussent en même temps à reconnoître l'archevêque de Tolède pour leur primat, jusques à ce que le même archevêque de Narbonne eût fait voir par des titres qu'il avoit la primatie sur eux; car, ajoute-t-il, vous savez que lorsque nous avons accordé la primatie à l'archevêque de Tolède, nous l'avons fait sans préjudice des priviléges des autres métropolitains. Enfin, continue-t-il, l'archevêque de Narbonne m'ayant assuré que son église avoit pour cette primatie des priviléges que son prédécesseur avoit égarés, mais qu'il espéroit retrouver, je vous charge d'examiner cette affaire & de m'en faire votre rapport, pour porter ensuite moi-même un jugement définitif. Que si on ne peut trouver ces priviléges, vous n'avez qu'à travailler toujours avec les principaux du pays au rétablissement de Tarragone, dont les évêques seront tenus, en attendant, d'obéir à l'archevêque de Narbonne comme à leur métropolitain »

XXXIX. — *Plaintes contre les abbés de Saint-Pons & de la Grasse.*

Suivant un autre article de cette lettre, Dalmace s'étoit plaint au pape contre Frotard, abbé de Saint-Pons de Thomières, qui, appuyé des puissances du siècle, envahissoit les églises de son diocèse, admettoit à la communion ceux qu'il avoit excommuniés avant que d'avoir reçu leur absolution, & avoit fait sacrer un évêque à Jacca sans sa participation, &c. Urbain renvoie à Raynier, son légat, la décision de ces différends & lui mande d'ordonner à l'abbé de Saint-Pons, homme, ajoute-t-il, qui est dans une grande réputation de sainteté, de faire satisfaction à l'archevêque, de ne plus user sans sa permission du droit épiscopal, en un mot de le respecter comme son évêque & d'entretenir la paix avec lui. On croit [2] que cet abbé avoit abusé d'un privilége qu'il avoit obtenu du pape, le 1er de juillet de l'année précédente, & pour lequel il avoit fait un voyage à Rome. Urbain par cette bulle avoit exempté le monastère de Saint-Pons de la juridiction épiscopale & lui avoit accordé diverses autres prérogatives.

[1] *Conciles*, t. 10, p. 1840 & suiv.

[2] Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 48 & 66.

An 1090

Bertrand, évêque de Barcelone, forma aussi quelques plaintes[1] contre le même abbé de Saint-Pons qu'il accusa d'avoir chassé de l'abbaye de Saint-Cucufat, dépendante de son église, un abbé qu'il y avoit établi. Le pape renvoya encore la discussion de cette affaire, que Frotard lui avoit exposée tout autrement, au cardinal Raynier auquel il ordonna par une lettre particulière de porter là-dessus un jugement équitable & définitif, de même que sur celle de l'église de Saint-Sylvestre, que les religieux de Psalmodi avoient usurpée, disoit-on, sur ceux de Saint-Ruf. Il écrivit aussi à l'abbé Frotard, pour lui faire part des plaintes que l'archevêque de Narbonne & l'évêque de Barcelone formoient contre lui; il lui marque qu'il avoit renvoyé la décision de ces affaires à son légat, auquel il lui ordonne d'obéir sans appeler de nouveau au Saint-Siége. Il l'exhorte à la fin de rendre à l'archevêque de Narbonne le respect qui lui étoit dû, & d'honorer ce prélat comme son évêque & son père spirituel.

Dalmace avoit encore avec l'évêque d'Elne & les religieux de la Grasse quelque démêlé[2] dont il demanda justice au pape, qui en renvoya la décision sur les lieux à son légat. Ce pontife, pour consoler en quelque manière Dalmace de ne lui avoir pas accordé les principaux chefs de ses demandes, écrivit en sa faveur[3] *à Raimond, comte de Narbonne,* au vicomte Aymeri, au clergé, & au peuple de cette ville, pour les exhorter à lui obéir, lui rendre le respect & la soumission qui lui étoient dus, lui payer les dîmes, & restituer à son église les biens usurpés sur elle. Peut-être que Pierre de Narbonne, ancien compétiteur de Dalmace à l'archevêché de cette ville, vivoit encore alors, & que celui-ci voulut se prémunir contre ses entreprises par cette lettre, dans laquelle le pape fait un fort grand éloge de sa personne.

XL. — *Onzième concile de Narbonne. — Abbés de la Grasse.*

Éd. origin. t. II, p. 278.

An 1091

L'archevêque Dalmace, de retour de son voyage de Rome, présida le 20 de mars de l'an 1091 à un concile de sa province qui fut tenu dans sa cathédrale & qui fut le onzième de Narbonne. Les actes[4] sont datés à la vérité de l'an 1090, mais on y suit l'ancienne manière de compter, suivant laquelle on ne commençoit l'année qu'à Pâques; à quoi les éditeurs[5] des *Conciles* & quelques autres auteurs n'ont pas fait attention. Il est certain en effet que Dalmace assista au concile de Toulouse tenu sûrement vers la Pentecôte de l'an 1090, & il n'est nullement vraisemblable qu'on ait assemblé deux conciles dans la même province dans l'espace de deux mois.

Les évêques[6] Isarn de Toulouse, Pierre de Carcassonne, Artaud d'Elne,

[1] *Conciles*, t. 10, p. 456 & suiv.
[2] *Ibid.* p. 1841.
[3] *Ibid.* p. 455.
[4] Baluze, *Concilia Galliae Narbon.* p. 18 & seq. — *Notitia, ibid.* p. 15 & seq.
[5] *Ibid.* — Labbe, *Conciles*, t. 10, p. 479, 1018 & suiv. — Hardouin, *Conciles*, t. 6, p. 1691. — Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 65.
[6] Baluze, *Concilia Galliae Narb.* p. 18 & seq. — *Notitia, ibid.* p. 15 & seq.

Matfred de Béziers, Godefroy de Maguelonne & Bertrand de Barcelone, assistèrent à ce concile de Narbonne avec leur métropolitain. Raimond, abbé de Quarante, quelques autres abbés, les chanoines de l'église de Narbonne, & *plusieurs d'entre les nobles du pays* s'y trouvèrent aussi : preuve qu'encore, dans ce siècle, les conciles étoient des assemblées mixtes.

Robert, abbé de la Grasse, s'y rendit aussi avec une partie de ses religieux & y porta des plaintes contre l'archevêque Dalmace à qui il avoit succédé[1] dans cette abbaye dès le 5 de mai de l'an 1086. Il se plaignit 1° de ce que ce prélat le troubloit dans la possession de l'ancienne abbaye de Saint-Laurent sur la rivière de Niesle, alors réduite en prieuré & unie à son monastère à la charge de payer à l'église de Narbonne, *à raison du fief,* un cens annuel, *ou de dix sols de Narbonne, monnoie de cours, ou d'une vache;* 2° de ce que Dalmace avoit mis en interdit, contre les priviléges qu'il avoit du Saint-Siége, le prieuré de Saint-Martin autrefois abbaye, les églises paroissiales, les prieurés, les chapelles, les clercs & les dépendances de son monastère, qui ne devoit à ce prélat pour tous droits épiscopaux ou diocésains qu'un *setier* (*sextarium*) d'huile tous les ans; 3° enfin il prétendoit que l'abbaye de Saint-Polycarpe dans le diocèse de Narbonne devoit être soumise à l'abbaye de la Grasse. L'affaire ayant été agitée dans le concile, l'abbé se reconnut coupable pour avoir violé l'interdit & il en fit satisfaction en pleine assemblée. Il reconnut en même temps qu'il n'avoit pas un droit bien certain sur les abbayes de Saint-Laurent & de Saint-Polycarpe, dont la première appartenoit à l'église de Narbonne par la donation de nos rois & de l'Église romaine. Il les remit à l'archevêque, qui lui rendit ensuite la première pour la rétablir & la gouverner lui & ses successeurs sous la réserve de son propre droit & du cens dû à son église. Dalmace lui donna aussi la seconde, avec le consentement de son clergé, pour la posséder à perpétuité, avec clause expresse que lorsque le temps le permettroit, on éliroit un abbé dans chacune sous l'autorité de l'archevêque de Narbonne, à laquelle les prieurs qui les administreroient seroient soumis. Nous ne savons pas si dans la suite on élut en effet un abbé dans le monastère de Saint-Laurent-sur-le-Niesle; mais il est constant que depuis très-longtemps ce n'est plus qu'un simple prieuré. Quant à l'abbaye de Saint-Polycarpe, qui n'étoit encore gouvernée en 1090[2] que par un prieur, sous l'autorité de l'abbé de la Grasse, elle eut bientôt après des abbés & elle est aujourd'hui indépendante. Au reste, comme le pape Urbain II avoit renvoyé la décision des différends qui étoient entre l'abbaye de la Grasse & l'archevêque Dalmace au cardinal Raynier, son légat, il y a lieu de croire que celui-ci se trouva au concile de Narbonne.

L'abbaye de la Grasse augmenta considérablement son domaine ou ses dépendances sous le gouvernement de l'abbé Robert. Adalgarde[3], vicomtesse

[1] *Histoire manuscrite de la Grasse,* p. 413.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCXCIX, la 1re charte citée sous ce numéro.

dans la Marche d'Espagne, avec ses fils Pierre, Guillaume, Olivier & Adalbert donnèrent en 1086 une métairie au monastère du Burgal qui dépendoit de cette abbaye. Guillaume[1], abbé & vicomte de Castelnau dans le Roussillon, & le vicomte Guillaume, son neveu, renoncèrent en faveur de la même abbaye à tous les mauvais usages qu'eux ou d'autres avoient établis dans les villages de Pédillan & de Corneillan; ce qu'ils firent en présence de *Bernard-Guillaume,* comte de Besalu, par un acte *daté du mardi* 9 *janvier de l'an* 1088. Enfin l'abbé Robert obtint[2] en 1093 de Bertrand, fils de Foulques, seigneur du château de Durfort dans le diocèse de Narbonne, la restitution de l'abbaye de Saint-Martin du Puy dont ce seigneur retint cependant une partie des biens pour en jouir pendant sa vie. Bertrand de Durfort fit cette restitution avec ses frères & ses cousins dont les noms sont marqués dans l'acte, en présence *de Pierre Olivier, seigneur* (*senioris*) *du château qu'on appelle Termes.* L'abbaye de Saint-Martin du Puy étoit située au voisinage du château de Durfort. Ce n'est plus depuis très-longtemps qu'un prieuré simple dépendant de la Grasse. Éd. origin. t. II, p. 279.

XLI. — *Rétablissement de l'archevêché de Tarragone au préjudice de l'archevêque de Narbonne.*

Le pape Urbain II termina enfin l'affaire de l'archevêché de Tarragone par une bulle[3] datée du 1er de juillet de l'an 1091. On a déjà dit que Dalmace, archevêque de Narbonne, pour obtenir du moins la primatie sur la Tarragonoise, avoit avancé qu'il avoit un privilége du siége apostolique; mais soit qu'il n'eût pu le produire, parce qu'effectivement il n'en avoit aucun, soit qu'il eût produit, ainsi qu'on le prétend[4], une fausse lettre du pape Etienne, dans laquelle il est dit que quand même l'archevêché de Tarragone seroit rétabli il seroit cependant soumis à la métropole de Narbonne, il est certain que le pape n'eut aucun égard à ses droits ni à ses moyens de défense. Urbain II rétablit donc l'église de Tarragone dans son ancienne autorité métropolitaine & en commit le soin à Béranger, évêque d'Ausone, principal promoteur de cette affaire, & à ses successeurs, sous prétexte que son église avoit été unie autrefois avec celle de Tarragone, jusques à ce qu'on pût rétablir entièrement celle-ci. Urbain accorda ce privilége[5], avec l'usage du *pallium,* à Béranger, à condition qu'il travailleroit sans relâche à la réédification de la ville de Tarragone. Les diocèses de la Tarragonoise, qui jusques alors avoient été soumis à la métropole de Narbonne, cessèrent depuis d'être de sa dépendance, & on ne voit pas que Dalmace ni ses successeurs aient fait aucune tentative pour recouvrer leur ancienne autorité sur cette partie de l'Es-

[1] *Archives de l'abbaye de la Grasse.*
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCV.
[3] *Conciles,* t. 10, p. 427 & suiv.
[4] *Marca Hispanica,* p. 470. — Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 96.
[5] Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 111.

pagne, qui étoit redevable en partie de la conservation de la foi aux prédécesseurs de ce prélat. On croit[1] seulement que Bertrand, évêque de Barcelone, fit d'abord quelque difficulté de se soumettre au nouvel archevêque de Tarragone & qu'il continua de reconnoître pour son métropolitain celui de Narbonne. Depuis cette bulle, la province ecclésiastique de Narbonne, la plus étendue & la plus nombreuse en évêchés qui fût alors dans toute la monarchie françoise, fut réduite à ses anciennes limites; en sorte que Dalmace & ses successeurs n'exercèrent plus leur juridiction que sur dix diocèses, y compris le leur, savoir: Elne, Toulouse, Carcassonne, Béziers, Agde, Lodève, Maguelonne, Nimes & Uzès. Ceux de Barcelone, Girone, Urgel, Ausone, & Rota ou Ribagorça, qui en dépendoient auparavant, firent désormais partie de la nouvelle province de Tarragone.

XLII. — *Chanoines réguliers de Saint-Paul de Narbonne. — Translation de la sépulture des comtes de Toulouse dans le cimetière de la Daurade.*

Le pape eut plus d'égard aux droits de Dalmace dans la bulle[2] qu'il donna le 19 de mars de l'an 1093 en faveur des chanoines réguliers nouvellement établis dans l'église de Saint-Paul située auprès des murs de Narbonne; car 1° il confirma cet établissement *sauf les privilèges & le droit canonique de l'archevêque;* 2° il ordonna que l'élection de l'abbé, qui devoit être pris parmi les chanoines *& leur tenir lieu de prévôt, se feroit avec le conseil* du même archevêque. L'abbé de Saint-Paul s'appeloit alors Guillaume. C'est ainsi que cet ancien monastère, après avoir été occupé par des chanoines séculiers depuis environ le milieu du dixième siècle, tomba entre les mains des chanoines réguliers, qui dans la suite se sont sécularisés à leur tour, & qui ont toujours eu depuis pour chef un abbé électif.

An 1093

Urbain II écrivit[3] vers le même temps une lettre à Guillaume IV, comte de Toulouse, qu'il loue extrêmement tant pour sa charité & ses aumônes que pour son amour pour la justice, qu'il avoit fait éclater, entre autres en ne souffrant pas qu'on chassât injustement les abbés de Moissac & de Lézat pour en substituer d'autres en leur place. Le premier de ces abbés s'appeloit Ansquilin; il avoit déjà succédé[4] à Hunaud de Béarn, son prédécesseur, mais il étoit troublé dans la possession de son abbaye par un autre Hunaud, qu'on a confondu[5], à ce qu'il paroît, avec le même Hunaud de Béarn. Urbain[6], qui avoit béni depuis peu l'abbé Ansquilin, avoit ordonné en même temps de chasser l'usurpateur & écrit là-dessus à l'évêque de Cahors. Il prie le comte de Toulouse de favoriser l'exécution de ce décret & lui accorde, à la fin de sa lettre, la permission de faire construire un cimetière à Toulouse, près l'église

Éd. origin. t. II, p. 280.

[1] Baluze, *Notitia in Concil. Gall. Narb.* p. 22.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCIV.
[3] *Ibid.* n. CCCVII. — Ruinart, *Vita Urbani II*, n. 164.
[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 163.
[5] *Ibid.*
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCVII.

de Notre-Dame de la Daurade, pour lui & pour sa postérité, avec ordre à l'évêque de cette ville de faire la cérémonie de le bénir. Le comte, qui aimoit extrêmement cette église, avoit demandé cette permission & le pape, pour condescendre à sa dévotion, lui accorda une indulgence plénière, de même qu'à ceux qui comme lui se feroient inhumer dans cet endroit. Ce cimetière, situé entre les murs du monastère & la Garonne, subsiste encore aujourd'hui.

La sépulture des comtes de Toulouse étoit auparavant à Saint-Sernin, ainsi qu'on l'a déjà vu, & qu'il paroît par un accord [1] passé en 1093 entre les chanoines de Saint-Etienne & ceux de Saint-Sernin, par la médiation d'Isarn, évêque de Toulouse, de Simon, évêque d'Agen, & de Pierre, évêque de Carcassonne. Ces prélats par leur jugement maintinrent les chanoines de Saint-Sernin dans l'usage où ils étoient d'enterrer dans le cimetière de leur église l'évêque, *le comte* & tous les nobles de la ville; usage fondé sans doute sur la piété des peuples envers le saint fondateur de l'église de Toulouse. De là vient que le cimetière de Saint-Sernin s'appelle encore à présent le cimetière des nobles. Il fut seulement permis par cet accord aux chanoines de la cathédrale d'inhumer dans le leur les habitans de Toulouse qui demeuroient dans la paroisse de cette église, avec la famille d'un seul noble *ou chevalier* qui y avoit son habitation; d'où il s'ensuit que la permission que donna le pape à Guillaume, comte de Toulouse, de se faire inhumer avec toute sa postérité dans le cimetière de la Daurade doit être postérieure à cet accord, & que ce comte vivoit encore par conséquent en 1093. Au reste les comtes de Toulouse successeurs de Guillaume usèrent de cette permission, & depuis la bulle d'Urbain qui fut confirmée en 1103 par Pascal II, son successeur, ils établirent leur sépulture dans le cimetière de la Daurade, où tous ceux de leur famille qui décédèrent à Toulouse furent inhumés.

XLIII. — *Mort de Guillaume IV, comte de Toulouse. — Raimond de Saint-Gilles, son frère, lui succède.*

Nous avons une nouvelle preuve que Guillaume IV, comte de Toulouse, vivoit encore en 1093, dans une restitution [2] faite la même année à Pierre, abbé de Sorèze & à son monastère, par Géraud de Rochefort & Aymeri son frère, des dîmes de l'église de Saint-Sernin de Druille. Nous n'avons ensuite aucun monument [3] qui prouve que Guillaume ait vécu au delà de cette année, & nous ne doutons pas qu'il ne soit décédé bientôt après. Un ancien auteur [4] nous apprend qu'il mourut à Jérusalem, où il étoit allé sans doute en pèlerinage, dévotion fort à la mode dans son siècle. Il paroît certain en effet qu'il mourut hors de Toulouse, car on n'y trouve aucun vestige de son tombeau.

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 125 & suiv. — *Mémoires pour l'hist. du Languedoc*, p. 874.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCVI.
[3] Voyez tome IV, *Note* XL, n. 1 & suiv.
[4] Gaufridus Vosiensis, *apud* Labbe, *Bibliotheca nova mss.* t. 2, p. 304.

Si nous en croyons un historien anglois[1] presque contemporain, Guillaume IV, comte de Toulouse, étoit d'un esprit lent & tardif, & ce fut pour cette raison que son père lui laissa le comté de Toulouse, comptant que les peuples du pays, accoutumés depuis longtemps au gouvernement de ses ancêtres, n'entreprendroient rien contre lui; mais on ne peut guère compter sur le témoignage de cet auteur étranger & d'ailleurs assez peu instruit de l'histoire de nos comtes de Toulouse. Il donne en effet le nom de Guillaume au père de Guillaume IV, tandis qu'il est certain que ce dernier étoit fils de Pons. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit disconvenir que Guillaume IV n'eût un grand fonds de piété & de justice. Ses libéralités envers les églises, les pauvres & les hôpitaux[2], le zèle qu'il fit paroître dans toutes les occasions pour la réforme du clergé de ses États, l'abandon qu'il fit aux églises des droits que ses prédécesseurs s'étoient attribués sur elles, entre autres la nomination aux évêchés, & enfin ses autres vertus, mais surtout sa piété, lui méritèrent le titre *de très-chrétien,* que quelques anciens auteurs lui donnent[3]. Aux soins qu'il prit de rétablir le service divin dans les églises de Toulouse on doit ajouter celui qu'il eut de favoriser l'établissement des chanoines réguliers dans la cathédrale de Cahors, ville capitale de son comté de Querci, comme il paroît par le testament[4] de Géraud, évêque de cette ville, daté du 14 de mars de l'an 1090 & auquel ce comte souscrivit avec Isarn de Toulouse, Guillaume d'Albi, & plusieurs autres évêques. Géraud, pour affermir cet établissement, assigna plusieurs domaines aux chanoines de sa cathédrale *du consentement du même comte,* entre autres la dîme des profits *sur la monnoie qu'il faisoit battre.* On doit conclure de là que ce prélat dominoit alors dans sa ville épiscopale, dont ses successeurs prirent le titre de comtes, & dont ils possédèrent[5] le domaine sous l'autorité & l'hommage des comtes de Toulouse, seigneurs dominans de tout le Querci. Ainsi il est assez vraisemblable que Guillaume IV donna à l'évêque Géraud la ville de Cahors, dans laquelle il se réserva avec le haut domaine, tant pour lui que pour ses successeurs, les tours, les murailles, les fossés, &c.

Éd. origin. t. II, p. 281.

On a parlé ailleurs des différens mariages de ce prince & de ses enfans. Il ne lui restoit plus alors qu'une fille nommée Philippe, mariée, comme on l'a déjà dit, à Sanche, roi d'Aragon[6]; mais elle ne devoit pas lui succéder dans ses États, & toute sa succession regardoit Raimond de Saint-Gilles, son frère, pour les raisons que nous avons déduites ailleurs[7]. Il paroît cependant que les Toulousains firent d'abord difficulté de reconnoître ce dernier après la mort de Guillaume, soit par les intrigues ou les prétentions de Philippe & du roi d'Aragon son mari, soit pour quelque autre motif que nous ignorons. Un

[1] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

[2] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 121.

[3] *Ibid.* p. 122. — Aymeri du Peyrat, *Chronique mss.* p. 167. — Manuscrit latin 4991 A. de la Bibliothèque nationale.

[4] D'Achéry, *Spicilegium,* t. 8, p. 161 & seq.

[5] Voyez tome IV, *Note* XLII, n. 2 & suiv.

[6] Gaufridus Vosiensis, *apud* Labbe, *Bibliotheca nova mss.* t. 2, p. 304.

[7] Voyez tome IV, *Note* XL.

auteur[1] qui a écrit au milieu du douzième siècle rapporte, en effet, que « Rai« mond, nommé auparavant comte de Saint-Gilles, se voyant privé *de toute* « *hérédité paternelle,* se rendit accompagné d'un seul domestique à l'abbaye « de la Chaise-Dieu, pour y prier au tombeau de S. Robert, dont la gloire « & la sainteté éclatoient de toutes parts. Ce comte étant entré dans l'église & « s'étant mis en prière devant le tombeau du saint, ajoute cet auteur, il lui « exposa sa situation & lui parla avec la même confiance qu'à son protecteur « & à son puissant avocat. Ayant ensuite fait célébrer une messe de grand « matin, il fit hommage à S. Robert, prit son épée de dessus l'autel & pro« testa qu'il ne tiendroit *le comté de Toulouse* que de ce saint, si Dieu lui « faisoit la grâce de l'obtenir par son intercession. Les désirs de Raimond « eurent bientôt après leur accomplissement, continue l'historien; à peine « fut-il parti de la Chaise-Dieu & arrivé sur les confins *du domaine de son* « *père,* que tous les seigneurs du pays lui firent hommage sans aucune diffi« culté, & il fut reconnu unanimement *à Toulouse & dans toutes les provinces* « *dont il devoit hériter en vertu de son droit paternel;* ce qui engagea ce « comte à conserver toujours dans la suite une vénération singulière envers « S. Robert, & à lui en témoigner sa reconnoissance. »

Il est évident que cet événement est postérieur à l'an 1060 ou 1061, époque de la mort de Pons, père de Raimond de Saint-Gilles, puisque S. Robert, abbé de la Chaise-Dieu, ne décéda qu'en 1067. Nous savons d'ailleurs que le même Raimond vécut toujours en bonne intelligence avec le comte de Toulouse, son frère, & qu'il le laissa pendant sa vie paisible possesseur de tous ses domaines. Il faut donc qu'il s'agisse dans ce récit de la succession au comté de Toulouse que Raimond de Saint-Gilles prétendit lui appartenir après la mort de Guillaume IV, son frère. Or, cet auteur établit *le droit héréditaire* de Raimond à cette succession & fait assez entendre que ce prince en étant exclu, *il étoit privé de toute hérédité paternelle.* En effet, Pons, comte de Toulouse, n'avoit eu d'autres domaines que ceux que Guillaume IV, son fils, possédoit à sa mort & dont Raimond tenoit fort peu de chose; il est vrai que celui-ci possédoit alors le duché de Narbonne, le marquisat de Provence, le comté de Rouergue & plusieurs autres grands patrimoines; mais il les tenoit de son chef & nullement de l'hérédité de son père, ainsi qu'on l'a déjà remarqué. Si l'on ajoute à ce témoignage les autres droits que Raimond pouvoit avoir sur le comté de Toulouse, tant par la vente que son frère lui en avoit déjà faite que par la substitution dont on a parlé ailleurs, il paroît incontestable que cette succession lui étoit dévolue, à l'exclusion de Philippe, sa nièce. Cette princesse l'en laissa en effet paisible possesseur, après la mort du comte son père, sans qu'il paroisse qu'elle ait fait la moindre démarche pour faire valoir ses prétentions, jusques à ce que Raimond, étant absent & occupé aux guerres d'outre-mer, elle, ou le comte de Poitiers, son

[1] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 6, part. 2, p. 215.

second mari, firent une tentative sur le comté de Toulouse dont nous parlerons dans la suite.

XLIV. — *Mort de Béranger, comte de Barcelone & en partie de Carcassonne. Ramire, fils de Sanche, roi d'Aragon, religieux de Saint-Pons.*

Éd. origin. t. II, p. 282.

Il y a lieu de croire que Béranger, comte de Barcelone, entreprit avec Guillaume, comte de Toulouse, son frère utérin, le pèlerinage de la Terre-Sainte, car nous savons qu'il mourut[1] à Jérusalem en 1093. Béranger se rendit recommandable par ses conquêtes sur les Maures ou Sarrasins ses voisins, & décéda sans enfans. Par là Raimond, son neveu & son pupille, âgé alors de onze ans, lui succéda dans sa portion du comté de Barcelone & réunit en sa personne tous les domaines de sa maison tant en deçà qu'au delà des Pyrénées; mais il ne rentra pas sitôt dans la possession des premiers, qui comprenoient les comtés de Carcassonne & de Razès dont le vicomte Bernard-Aton demeura toujours le maître pendant sa minorité.

Peut-être que le voyage que Sanche Ramire, roi d'Aragon & de Navarre, fit à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, dans le voisinage du comté de Toulouse, au mois de mai de l'an 1093, avoit pour motif de soutenir les droits de sa femme Philippe sur ce comté, après la mort du comte Guillaume, père de cette reine. Ce qu'il y a de certain[2], c'est que le roi d'Aragon se rendit alors dans cette abbaye tant pour rendre grâces à Dieu de la prospérité de ses armes & de ses fréquentes victoires sur les Sarrasins, que pour lui demander la continuation de son secours durant la guerre qu'il ne cessoit de faire à ces infidèles. Il offrit en même temps Ramire, son troisième fils, & de Félicie sa première femme, pour être moine dans ce monastère sous la conduite de l'abbé Frotard, & donna à cette occasion à la même abbaye des domaines très-considérables, suivant l'usage pratiqué dans ce temps-là, non-seulement parmi les princes, mais même parmi les simples seigneurs[3]. C'est ce même Ramire, prince d'Aragon, qui après avoir professé à Saint-Pons pendant plus de quarante ans la vie monastique, sortit du cloître, se maria, & monta sur le trône de ses ancêtres, comme nous le verrons ailleurs.

XLV. — *Saint Béranger, moine de Saint-Papoul.*

La piété florissoit aussi également alors dans l'abbaye de Saint-Papoul, située à dix lieues de celle de Saint-Pons. Béranger, né[4] d'une famille noble, dans le Toulousain, s'y sanctifia entre autres dans ce siècle & mérita après

[1] *Marca Hispanica*, p. 465 & 546. — Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 74.

[2] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 93 & suiv. — Mabillon, ad ann. 1093, n. 72.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCLXXI, la 9e charte citée sous ce numéro.

[4] *Acta Sanct. ord. sancti Benedicti*, saec. 6, part. 2, p. 773 & seq. — Bollandistes, mai, t. 6, p. 447 & seq.

sa mort, qui arriva le 26 de mai de l'an 1092, d'être honoré d'un culte public. On conserve ses précieuses reliques dans l'église de l'ancien monastère de Saint-Papoul, érigée en cathédrale au commencement du quatorzième siècle.

XLVI. — *Philippe de Toulouse épouse en secondes noces Guillaume IX, duc d'Aquitaine.*

Sanche, roi d'Aragon, après avoir offert son fils Ramire dans l'abbaye de Saint-Pons, ne fut pas plutôt de retour dans ses États qu'il continua la guerre contre les Sarrasins; mais il eut le malheur d'être tué[1] au commencement de juin de l'an 1094 au siége de Huesca qu'il avoit entrepris[2]. Pierre, An 1094
son fils aîné du premier lit, lui succéda; il ne paroît pas qu'il ait laissé des enfans de Philippe de Toulouse, sa seconde femme. Celle-ci se remaria la même année[3] *après la mort* de Guillaume[4], comte de Toulouse, son père, avec Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine. Ce prince, âgé alors de vingt-trois ans, étoit[5] fils du duc Gui-Geoffroi, ou Guillaume VIII, auquel il avoit succédé en 1086, & d'Aldéarde, sa troisième femme. Il avoit déjà épousé en premières noces Ermengarde d'Anjou qu'il avoit répudiée depuis quelques années. On a remarqué ailleurs que Philippe de Toulouse prenoit quelquefois le nom de Mahaud ou Mathilde, à cause sans doute de sa belle-mère qui portoit ce nom. Nous en avons la preuve dans deux donations, l'une du 25 de mars, & l'autre du 22 de mai de l'an 1096. La première fut[6] faite à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, par Guillaume, duc d'Aquitaine, en présence des principaux de la Province assemblés pour recevoir dans cette ville le pape Urbain II, & on y voit la souscription de *Mathilde, femme de Guillaume, duc d'Aquitaine & comte de Gascogne.* L'autre est[7] en faveur de l'église de Saint-Hilaire *d'entre-église* à Poitiers; elle est souscrite après le même Guillaume, duc d'Aquitaine, & la comtesse Aldéarde, sa mère, par la *comtesse Philippe,* sa femme.

XLVII. — *Raimond de Saint-Gilles épouse Elvire de Castille en troisièmes noces.*

Raimond de Saint-Gilles, après avoir pris possession du comté de Toulouse, continua cependant de faire sa résidence ordinaire vers le Rhône, à cause des grands domaines qu'il possédoit de ce côté-là. C'est ce qui paroît par divers monumens & en particulier par une exemption[8] qu'il accorda, le 28 de juillet Ed. origin. t. II, p. 283
de l'an 1094, à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, de payer les usages &

[1] Ferreras, ad ann. 1094.
[2] *Ibid.*
[3] *Chronicon Malleacense,* p. 213. — Gaufridus Vosiensis, p. 304.
[4] Robert du Mont, *Chronicon,* ad ann. 1159, p. 778.
[5] Le P. Ange, *Hist. généal. des pairs de France,* t. 2, p. 509.
[6] Mabillon, ad ann. 1096, n. 40.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXIII, la 3e charte citée sous ce numéro.
[8] *Ibid.* n. CCCVIII.

autres droits qu'on levoit sur les vaisseaux marchands qui naviguoient sur la Durance & le Rhône. *La comtesse Elvire,* son épouse, souscrivit à cet acte & *le confirma;* ainsi Mahaud, sa seconde femme, étoit dès lors décédée.

Elvire ou Gelvire, que Raimond épousa en troisièmes noces, étoit fille[1] naturelle d'Alphonse VI, roi de Léon & de Castille, & d'une de ses maîtresses appelée Ximène de Mugnos, dont ce prince eut une autre fille nommée Thérèse, laquelle épousa le comte Henri de Bourgogne[2]. On prétend[3] que ces deux princesses furent élevées dans le palais du roi leur père, comme si elles avoient été légitimes; il y en a d'autres qui ajoutent[4] qu'elles naquirent sous la foi du mariage d'Alphonse avec Ximène, lequel fut rompu pour cause de parenté. Quelques auteurs modernes[5], espagnols & françois, prétendent encore qu'Alphonse donna Elvire, sa fille, en mariage à Raimond, en reconnoissance des services qu'il en avoit reçus durant ses guerres contre les Maures; mais ils sont partagés sur l'époque de ces services & par conséquent du mariage de Raimond avec la princesse de Castille. Les uns[6] disent que ce dernier aida Alphonse à la conquête qu'il fit de Tolède sur les Maures en 1085. Mariana[7] veut d'un autre côté que Raimond de Saint-Gilles ait marché au secours de ce roi lorsque les comtes Raimond & Henri de Bourgogne lui amenèrent un renfort considérable de France pour le soutenir contre les infidèles qui le pressoient vivement. Cet historien rapporte cet événement à l'an 1091; mais d'autres[8] le placent plus vraisemblablement à l'an 1087. Il ajoute que le comte de Saint-Gilles joignit les deux princes bourguignons lorsqu'ils passèrent pour aller en Espagne; qu'ils emmenèrent tous trois au delà des Pyrénées un nombre considérable de leurs vassaux & des troupes d'élite, & qu'enfin Alphonse, pour se rendre plus formidable aux Sarrasins & s'assurer du secours de ces trois princes durant ses guerres, s'allia alors avec eux, en leur donnant à chacun une de ses filles en mariage; ainsi ce seroit à cette époque qu'il faudroit rapporter celui de Raimond de Saint-Gilles avec Elvire. Cet historien assure enfin que Raimond & Henri de Bourgogne ayant reçu pour la dot de leurs épouses, l'un le Portugal & l'autre la Galice, le comte de Saint-Gilles, qui vouloit retourner dans ses États, ne voulut prendre pour la dot de la sienne que de l'argent comptant, des bijoux, des meubles, des habits superbes, &c. Le silence profond que les anciens historiens gardent sur toutes ces circonstances du mariage de Raimond avec Elvire, rend fort suspect le témoignage de ces auteurs modernes, & Mariana auroit dû sans doute citer ses garans. Il est vrai qu'un auteur[9] qui a écrit au commencement du douzième siècle fait mention de trois différentes expéditions entreprises en Es-

[1] Roderic de Tolède, l. 6, c. 20.

[2] *Ibid.*

[3] Mariana, l. 10, c. 10.

[4] Le P. Ange, *Histoire généal. de la maison de France,* t. 1, p. 571.

[5] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 138 & suiv. — La Faille, *Annales de Toulouse,* t. 1, p. 821. — Le P. Ange, *Histoire généal. de la maison de France,* t. 2, p. 685.

[6] Sandoval, *Histoire d'Alphonse VI,* p. 81.

[7] Mariana, l. 10, c. 1.

[8] Ferreras, ad ann. 1087.

[9] Duchesne, *Historiae Francorum scriptores,* t. 4, p. 88.

pagne par les François contre les Maures, vers la fin du onzième siècle; mais il ne dit pas un mot de Raimond de Saint-Gilles, quoique ces expéditions dont il ne marque pas la date précise & dont on rapporte la première à l'an 1065 & la dernière à l'an 1087 se soient passées du vivant de ce comte. On doit encore remarquer que cet ancien auteur nomme les autres princes françois qui passèrent dans cette occasion au delà des Pyrénées. Il n'est pas cependant hors de vraisemblance que les rois d'Espagne aient appelé Raimond de Saint-Gilles à leur secours dans leurs guerres contre les infidèles; ce qu'on peut appuyer : 1° sur ce qu'ils eurent souvent recours aux François durant ces guerres; 2° sur ce que les États de Raimond étoient limitrophes de l'Espagne; 3° sur la réputation de valeur que ce prince s'étoit déjà acquise en 1095; mais ce n'est après tout qu'une conjecture, & il faut avouer que nous n'avons rien de certain là-dessus.

Mariana croit que le roi Alphonse donna aussi à Elvire, sa fille, pour sa dot la souveraineté qu'il prétendoit avoir sur Toulouse en qualité de successeur des anciens rois goths, qui avoient été autrefois maîtres de cette ville; mais cette donation est aussi chimérique que la prétendue souveraineté d'Alphonse sur Toulouse, ainsi que l'a remarqué le traducteur françois[1] de cet historien.

Enfin, suivant un ancien auteur anglois[2], Raimond, par son alliance avec le roi de Castille, procura la paix à ses provinces frontières de l'Espagne, ce qui pourroit faire croire que le premier avoit eu auparavant quelque différend ou même quelque guerre avec les rois d'Espagne, à moins qu'il ne veuille dire que ce comte, par son mariage avec Elvire de Castille, se mé- Éd. origin. t. II, p. 284.
nagea le secours du roi son beau-père, & empêcha le roi d'Aragon de remuer & de faire valoir les prétentions de Philippe de Toulouse, sa femme, sur le comté de cette ville. Le même historien se trompe cependant lorsqu'il nous représente Raimond dans un âge fort avancé quand il épousa Elvire, car il est certain que ce prince avoit alors tout au plus cinquante-cinq ans; il ne se trompe pas moins quand il assure qu'Elvire étoit *fille du roi de la Tarragonoise*.

XLVIII. — *Gilbert, vicomte de Millau & de Gévaudan, épouse l'héritière de Provence.*

Douce, comtesse de Provence, exempta[3] conjointement avec Raimond de Saint-Gilles l'abbaye de Saint-Victor de Marseille de payer les différens droits *que les comtes & les comtesses* ses prédécesseurs avoient coutume de lever sur les bateaux qui naviguoient sur la Durance & sur le Rhône. Cette comtesse, qui est la même[4] qu'Étiennette, mère de Bertrand, comte d'Arles ou de Pro-

[1] Charenton, *Traduction de l'histoire de Mariana*, t. 2, p. 399.
[2] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCVIII.
[4] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtés de Venaissin & de Forcalquier*, p. 31 & suiv.

vence, gouvernoit ce comté depuis la mort du même prince, son fils, décédé sans enfans peu de temps après l'an 1090, & le transmit après sa mort à Gilberge, sa fille, femme de Gilbert, vicomte de Millau & de Gévaudan. Comme on ignore si ce dernier survécut à la comtesse Étiennette ou Douce, sa belle-mère, qui vivoit encore[1] au mois de septembre de l'an 1095, on ne sait pas s'il jouit jamais du comté d'Arles ou de Provence. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il résidoit en Rouergue en 1100, qu'il ne prenoit encore alors que le titre de vicomte[2], & qu'il est qualifié *comte* dans des titres[3] postérieurs. Le comté d'Arles passa dans la suite, avec les propres domaines de Gilbert, à Douce, sa fille aînée & son héritière, & de Gelberge, sa femme, qui épousa plusieurs années après le comte de Barcelone.

XLIX. — *Concession de Raimond de Saint-Gilles en faveur des abbayes de Psalmodi & de Saint-Gilles.*

An 1095

Raimond de Saint-Gilles étoit encore aux environs du Rhône au commencement de l'an 1095. Ce prince, la comtesse son épouse, & son fils Bertrand se rendirent[4] alors dans l'abbaye de Psalmodi au diocèse de Nimes, & là, étant devant le principal autel dédié à Saint-Pierre, ils promirent à l'abbé Arnaud & à ses religieux de ne rien exiger du monastère comme ils faisoient auparavant. Ils se réservèrent seulement la justice pour les crimes d'adultère & d'homicide, en cas que l'abbé refusât de la rendre, & une albergue en foin & en avoine pour cinquante chevaliers. Raimond reçut pour cette concession, de l'abbé & des religieux, la somme de deux mille sols *en monnoie de Saint-Gilles.* L'acte est souscrit par Raimond Gaucelin de Lunel & quelques autres seigneurs du voisinage. Il est daté *du mois de mars de l'an* 1094, mais on doit le rapporter sans doute à l'an 1095, car l'usage de ne compter le commencement de l'année qu'à Pâques étoit alors commun dans la Province, comme il paroît entre plusieurs exemples par un accord[5] passé à Maguelonne entre Godefroy, évêque de cette ville, & Dalmace, seigneur de Castries dans le même diocèse, *le jeudi* 10 *d'avril de l'an* MXCV *de l'Incarnation, indiction* IV, *concurrent* II, *épacte* XXIV, *le treizième jour de la lune, l'ère* 1134, ce qui convient parfaitement avec le jeudi saint de l'an 1096 qui tomba alors le 10 d'avril.

Les exhortations[6] du pape Urbain II & les prières de diverses personnes de piété contribuèrent beaucoup à porter Raimond de Saint-Gilles à rendre aux églises les domaines qui leur appartenoient & dont il étoit en possession. Ce même motif l'engagea à restituer à l'abbaye de Saint-Gilles la part qu'il

[1] Ruffi, *Dissertation sur l'origine des comtés de Venaissin & de Forcalquier,* p. 31 & suiv.

[2] Voyez tome IV, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXIX, la 3e charte citée sous ce numéro.

[3] *Marca Hispanica,* p. 1237 & suiv.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCIX.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXIII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[6] Baluze, *Miscellanea,* t. 6, p. 382 & seq.

avoit aux offrandes qu'on faisoit à l'autel de ce saint & dont *ses parens* s'étoient emparés anciennement. Il fit d'abord cette restitution dans le concile tenu à Toulouse en 1090, ainsi qu'on l'a remarqué ailleurs. Il la renouvela à Saint-Gilles même devant l'autel du saint, le jour de sa fête, 1er de septembre de l'an 1094, avec sa femme Elvire & son fils Bertrand, & pour marque de l'abandon qu'il faisoit de tous ses droits, il mit sur l'autel *deux écus* (*nummos*) *monnoie de Saint-Gilles*. Le pape Urbain II confirma ces actes étant à Crémone, le 18 de février de l'an 1095, & ensuite dans le concile de Plaisance tenu à la mi-carême de la même année.

L. — *Réforme de l'église de Maguelonne & de diverses abbayes de la Province.*

Godefroy, évêque de Maguelonne, & Frotard, abbé de Saint-Pons, assistèrent à ce concile. Le premier obtint alors une bulle, le 12 de mars de cette année, par laquelle le pape confirma l'établissement *des chanoines*[1] *réguliers de Saint-Augustin* dans la cathédrale de Maguelonne & les donations que ce prélat leur avoit faites pour leur mense. On prétend[2] que les archevêques de Narbonne & d'Arles & l'évêque de Nimes assistèrent aussi au concile de Plaisance, sur ce qu'Urbain II leur renvoya, & à l'évêque de Maguelonne, la décision des différends qui étoient entre l'abbaye de Saint-Victor de Marseille & celle de Psalmodi, & que ces prélats rendirent là-dessus une sentence en 1096. Mais nous ferons voir que ce jugement n'est au plus tôt que de la fin de l'an 1097. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Dalmace, archevêque de Narbonne, se trouva[3] en 1094 au concile tenu à Brioude, auquel Hugues, archevêque de Lyon & légat du Saint-Siége, présida. Éd. origin. t. II, p. 285.

Urbain confirma[4] aussi à Plaisance, le 21 d'avril, en faveur du cardinal Richard, l'autorité supérieure qu'il avoit en qualité d'abbé régulier de Saint-Victor de Marseille sur une douzaine d'abbayes & divers prieurés conventuels dépendans de son monastère. Du nombre de ces abbayes étoient celles de Castres, Sorèze, la Grasse & Psalmodi, situées dans la Province. Elles ne dépendoient plus de Saint-Victor en 1114, lorsque le pape Pascal II confirma[5] cette abbaye dans la possession des monastères soumis à son autorité. Ce pape fait mention seulement des prieurés de Notre-Dame de l'Amourguier de Narbonne, de Saint-André d'Agde, de Sainte-Sigolène de la Grave au diocèse d'Albi, de la Canourgue, de Chirac en Gévaudan, &c.

[1] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 225 & seq.
[2] Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 1171.
[3] *Conciles*, t. 10, p. 499.
[4] Archives de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.
[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 115 & seq.

LI. — *Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, épouse Hélène de Bourgogne en secondes noces.*

Raimond de Saint-Gilles maria au mois de juin de l'an 1095 Bertrand, son fils aîné, qu'il avoit eu, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, de sa première femme. Bertrand, âgé alors d'environ vingt-cinq à trente ans, assigna[1] lui-même pour le douaire d'Electe, sa future épouse, *les villes, comtés & évêchés* de Rodez, Viviers, Avignon & Digne; & outre cela, suivant une ancienne copie du contrat de mariage, la ville, comté & évêché de Cahors, ce qu'il fit *conformément à la loi romaine qui étoit la sienne.* Il est marqué ensuite que Bertrand & son épouse jouiroient pendant leur vie de ces domaines, lesquels après leur mort appartiendroient à leurs enfans, & qu'au défaut de ceux-ci, Electe pourroit en disposer à son gré. Après la souscription *de Raimond, comte de Toulouse, duc de Narbonne & marquis de Provence, père du même Bertrand,* on voit celle de divers seigneurs. Electe ou Hélène étoit fille[2] d'Eudes I, duc de Bourgogne & de Mathilde, fille de Guillaume Tête-Hardie, comte palatin de Bourgogne. Nous tirons de là une nouvelle preuve que Bertrand étoit censé légitime, quoi qu'en disent quelques modernes[3] qui le font passer pour bâtard. En effet, est-il vraisemblable qu'il eût contracté une alliance si illustre & que Raimond, son père, marié actuellement à une jeune princesse qui lui donna divers enfans, eût disposé en sa faveur de tous les grands domaines qu'il assigna pour le douaire d'Electe, s'il n'eût pas été légitime?

Un de nos généalogistes[4] croit *que Bertrand avoit été déjà marié ou seulement accordé avec Mahaud, nièce de Maruse, laquelle étoit née en Lombardie, lorsqu'il épousa Electe.* Il se fonde sur l'autorité de Guillaume de Malmesbury, historien anglois presque contemporain, qui dit[5] à la vérité que Raimond de Saint-Gilles maria son fils Bertrand *à une nièce de la marquise Mathilde,* mais non pas *à Mahaud, nièce de Maruse.* Cet historien ajoute que Raimond fit cette alliance dans le dessein de mettre en sûreté les frontières de ses États; ce qui ne permet pas de douter que la marquise Mathilde, dont il est parlé ici, ne soit la même que la fameuse comtesse Mathilde, si célèbre dans l'histoire d'Italie du onzième siècle & dont les États confinoient du côté de la Lombardie & des Alpes avec le comté ou marquisat de Provence possédé par Raimond de Saint-Gilles. Nous ignorons l'époque de ce mariage; & supposé qu'il soit vrai, il dut être antérieur à celui de Bertrand avec Electe, puisque celle-ci, que ce prince ne répudia jamais, lui survécut[6]. Bertrand épousa donc, vers l'an 1088, la nièce de la marquise Mathilde dont il ne paroît pas qu'il ait

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXI.
[2] Orderic Vital, l. 13, p. 897.
[3] Voyez tome IV, *Note* XLI.
[4] Labbe, *Tableau génénal.* p. 464.
[5] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.
[6] Orderic Vital, l. 13, p. 897.

eu des enfans, & se remaria après sa mort, en 1095, en secondes noces avec Hélène de Bourgogne. D'autres prétendent que Bertrand épousa en premières noces une prétendue Adélaïde, fille du vicomte Raimond-Bernard Trencavel & d'Ermengarde de Carcassonne, mais c'est sans aucun [1] fondement.

LII. — *Comtes de Cerdagne, de Besalu & de Fenouillèdes.*

Outre les grandes alliances que fit Raimond de Saint-Gilles, soit par ses divers mariages, soit par ceux de son fils, il entretint une union très-étroite avec Guillaume-Raimond, comte de Cerdagne & de Conflant, qui avoit épousé [2] Adélaïde de Carcassonne, sa cousine germaine. Cette union paroît entre autres dans le testament [3] que ce dernier, sur le point d'entreprendre un long pèlerinage, fit le 7 d'octobre de la trente-cinquième année du roi Philippe, ou de l'an 1094, & dans lequel il nomme pour ses principaux exécuteurs testamentaires Henri, son frère, & Artaud, évêque d'Elne. Ce comte laisse par cet acte à Guillaume-Jourdain, son fils aîné, les comtés de Cerdagne & de Conflant, d'où dépendoient le Capcir, le Donazan & le château de Son, portion du diocèse de Narbonne, & toutes ses comtés & principautés qu'il substitue à Bernard, son fils puîné. Il veut que *si le comte de Toulouse* donne un domaine à celui-ci, il en jouisse; sinon il lui lègue le comté de Berga, à condition de le tenir en fief de son frère aîné. Il laisse l'un & l'autre de ses deux fils sous la tutelle de Bernard, comte de Besalu, *son seigneur,* & veut enfin que son frère Henri tienne le domaine qu'il possédoit, de Guillaume-Jourdain son fils, de la même manière qu'il l'avoit tenu de lui. Le comte de Cerdagne fit plusieurs legs pieux dans ce testament & mourut [4] l'année suivante. Il donna pendant sa vie diverses marques de piété & expia [5] entre autres, en 1075, par une pénitence canonique qu'il demanda à Raimond, évêque d'Elne, un sacrilége commis par ses gens dans l'abbaye de Cuxa dont il étoit *prince,* en la personne de Guilabert, comte de Roussillon, qu'ils avoient fort maltraité dans l'église & forcé d'en sortir.

Ce comte dans son testament ne fait aucune mention d'Adélaïde de Carcassonne, sa femme, qu'il avoit épousée en 1067, mais il est certain [6] qu'elle lui survécut & qu'elle vivoit encore en [7] 1102. Elle prenoit [8] quelquefois le nom de *Sancia,* comme l'on voit par différens actes. Quant à Bernard II, comte de Besalu & de Fenouillèdes, que le comte de Cerdagne appelle *son seigneur* & qui étoit son proche parent, il mourut sans doute peu de temps après ce prince, car nous n'avons rien de lui depuis le mois d'août [9] de l'an 1095. Bernard III, son neveu, qui possédoit avec lui par indivis tous les domaines de

Éd. origin. t. II, p. 286.

[1] Voyez tome IV, *Note* XLI, n. 12.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 10.
[3] *Marca Hispanica,* p. 1093 & seq.
[4] *Ibid.* p. 545.
[5] *Ibid.* p. 1164 & seq. p. 1178 & seq.
[6] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 10.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXIV.
[8] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 10.
[9] *Marca Hispanica,* p. 1196.

leur maison, recueillit sa succession [1], & domina seul depuis sur les trois comtés de Besalu, de Fenouillèdes & de Valespir.

Guillaume-Jourdain après avoir succédé à Guillaume-Raimond, son père, dans les comtés de Cerdagne & de Conflant, se distingua par ses exploits durant la première croisade dans la Terre-Sainte où il alla joindre le comte Raimond de Saint-Gilles, son oncle à la mode de Bretagne; expédition mémorable qui acquit à l'un & à l'autre une gloire immortelle, mais surtout à ce dernier qui fut en quelque manière le chef de cette célèbre entreprise, dont on forma le projet en 1095. La part qu'y prirent Raimond & la principale noblesse de la Province nous engage à entrer dans quelque détail. Nous nous bornerons cependant, autant qu'il nous sera possible, dans un sujet si vaste, à ce qui regarde la personne de ce prince & celle des divers seigneurs qui l'accompagnèrent & servirent sous ses enseignes.

LIII. — *Urbain II vient en France pour y publier la croisade.*

La dévotion d'aller à Jérusalem & dans la Terre-Sainte, pour y visiter le Saint-Sépulcre & les autres lieux sanctifiés par la vie, la passion & la mort de Jésus-Christ, étoit déjà en usage depuis très-longtemps lorsqu'un ermite, nommé Pierre, qui entreprit ce pèlerinage vers la fin du onzième siècle, touché de voir ces saints lieux au pouvoir des mahométans, & les chrétiens du pays gémir sous la tyrannie des infidèles, résolut de travailler de toutes ses forces à les en délivrer. Dans ce dessein il alla trouver Siméon, patriarche de Jérusalem, & dans une conférence qu'ils eurent ensemble, ils projetèrent d'engager les chrétiens d'Occident dans cette entreprise. Ce patriarche écrivit sur ce sujet au pape & aux princes de l'Europe diverses lettres que l'ermite rendit à son retour. Urbain II reçut en 1094 celle qui lui étoit adressée, & il se détermina d'autant plus volontiers à solliciter cette expédition, qu'Alexis Comnène, empereur de Constantinople, le pressoit de lui procurer du secours contre les
Éd. origin. t. II, p. 287. infidèles qui faisoient tous les jours de nouveaux progrès dans son empire. Le pape résolut donc de venir en France & d'y prendre dans un concile de justes mesures pour l'exécution de ce projet, tandis que Pierre l'ermite parcouroit différentes cours, & tâchoit d'engager les princes à prendre les armes.

Un ancien historien [2] assure que l'évêque de Cahors, informé du dessein d'Urbain, persuada à Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui l'honoroit de sa confiance, de consacrer le reste de ses jours à une si sainte entreprise; que le comte & l'évêque écrivirent au pape pour le prier avec instance de venir en France tenir un concile à Clermont & y consommer cette grande affaire, & que ce fut à leur sollicitation que ce pontife se mit en chemin pour passer les Alpes. Mais cet historien rend cette circonstance fort douteuse en ce qu'il ajoute que l'évêque de Cahors dont il ne dit pas le nom

[1] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 9.

[2] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

étant mort avant la célébration du concile, Aymar, évêque du Puy, sollicita à sa place l'expédition de la Terre-Sainte. Il est certain en effet que Géraud [1], qui étoit déjà évêque de Cahors en 1083, posséda cet évêché jusques en 1112. Il ne peut donc être décédé en 1095. Quoi qu'il en soit, il est du moins certain qu'avant le départ d'Urbain pour venir en France, plusieurs princes ou grands seigneurs, par un mouvement de piété, résolurent de s'engager dans l'expédition que ce pape méditoit. Roger II, comte de Foix, fut de ce nombre, ce qui occasionna sa réconciliation avec la vicomtesse Ermengarde, sa cousine.

LIV. — *Roger II, comte de Foix, termine ses différends avec la vicomtesse Ermengarde, sa cousine, & lui engage une partie de ses domaines pour aller à la Terre-Sainte.*

On a remarqué ailleurs que l'un & l'autre étoient de la même maison ; qu'Ermengarde, héritière de la branche aînée, avoit vendu au comte de Barcelone, au préjudice de celle de Foix qui étoit la puînée, les comtés de Carcassonne & de Razès & divers autres domaines, dont Bernard-Aton, son fils, s'étoit remis en possession depuis la mort de Béranger II, comte de Barcelone. On prétend [2] que le comte de Foix, résolu de faire valoir ses droits sur ces domaines, leva un grand nombre de troupes d'infanterie & de cavalerie, & qu'il se saisit du comté de Carcassonne malgré Ermengarde & son fils, qui de leur côté lui opposèrent une armée. Ce qu'il y a de certain c'est que Roger II ayant formé le dessein de faire le voyage de la Terre-Sainte, & se voyant d'ailleurs sans enfans [3], prit le parti de s'accommoder avec Ermengarde & le vicomte Bernard-Aton son fils. Il leur remit par le traité [4] qu'ils firent ensemble le 21 d'avril de l'an 1095 « tous les griefs « qu'il avoit contre eux & leur abandonna entièrement ses droits sur la ville « & le comté de Carcassonne & leurs dépendances, à la réserve des lieux & « village d'Arsens, Alayrac, Preixan & Foncian, qu'il leur donna en engage- « ment pour la somme de cinq mille sols toulousains & huit cents sols hugo- « nens. Il leur céda aussi tous ses droits sur *le château* & le comté de Razès, « de même que sur les pays de Queille & de Chercorb, portion de l'ancien « Toulousain qui compose aujourd'hui la partie méridionale du diocèse de « Mirepoix, & se désista enfin de toutes ses prétentions sur tous ces pays.

« Le lendemain, 22 d'avril, Roger s'obligea de ne vendre, donner, ni enga- « ger à personne, excepté en faveur de la même vicomtesse & de son fils « Bernard-Aton, aucun des domaines qu'il possédoit *dans les comtés de Tou- « louse, de Comminges, & de Conserans,* c'est-à-dire son comté de Foix, & dans

[1] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, p. 128. — Voyez tome IV, *Note* XXXIX, n. 3.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 630.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 21 & suiv.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCX.

« la portion du Carcassès qu'il leur avoit engagée ; à condition néanmoins « que s'il venoit à avoir des enfans légitimes ils lui succéderoient dans tous « ces domaines, avec la même obligation envers Ermengarde & son fils, & que « s'il décédoit sans postérité, cette vicomtesse, son fils & ses enfans lui succé- « deroient & jouiroient paisiblement des lieux & châteaux de Foix, Frédelas « (aujourd'hui Pamiers), Lordat, Castelpendent, Dun & Mirepoix, & de « tous les autres châteaux, villages & domaines qu'il avoit dans les mêmes « comtés. » On connoît par là quelles étoient alors les principales places du comté de Foix. Enfin Roger déclare le dessein qu'il avoit formé d'aller à la Terre-Sainte, dans un nouvel engagement qu'il fit le même jour, 22 d'avril, à la vicomtesse Ermengarde & à son fils Bernard-Aton, de deux villages & du château de Dun dans le Toulousain, pour la somme de deux mille sols hugonens, à condition que s'il ne rachetoit pas ces domaines *un an après son retour de Jérusalem,* il ne pourroit le faire que *de martror en martror,* c'est-Éd. origin. t. II, p. 288. à-dire, d'une fête de Tous les Saints à une autre[1]. Depuis cet accord, Roger II & ses successeurs vécurent en très-bonne intelligence avec la vicomtesse Ermengarde, Bernard-Aton, son fils, & la postérité de ce vicomte, & les descendans des uns & des autres renouvelèrent dans la suite la promesse de se succéder mutuellement dans leurs domaines au défaut d'enfans légitimes.

Ce fut sans doute en conséquence de cet accord, qu'Ermengarde & le vicomte son fils reçurent le serment de fidélité[2] de celui qui avoit la garde du château de Foix, lequel promit de le leur remettre *après la mort de Roger, si ce comte décédoit sans enfans.* Comme Ermengarde n'avoit vendu les comtés de Carcassonne & de Razès au comte de Barcelone, que dans la crainte d'en être dépossédée par les comtes de Foix, & qu'elle n'avoit plus rien à appréhender de leur part, elle & son fils tâchèrent de se maintenir dans la possession de ces deux comtés dont ils s'étoient assuré la possession depuis la mort de Raimond-Béranger II, comte de Barcelone. Il est vrai qu'eux & leurs successeurs se contentèrent de s'en qualifier vicomtes ; mais ils ne jouirent pas moins de tout le domaine utile : ainsi il ne resta plus aux comtes de Barcelone qu'une prétendue suzeraineté sur ces pays. On voit en effet qu'Ermengarde y dominoit vers ce temps-là, par un serment[3] qu'un seigneur fit à un autre touchant l'église d'Esperaza dans le Razès, avec promesse de l'aider contre Bernard d'Aniort & tous autres, *excepté contre la vicomtesse de Carcassonne, Bernard-Aton, son fils,* & Bernard-Béranger de Pierrepertuse.

LV. — *Voyage d'Urbain II dans la Province. — Concile de Clermont. Aymar, évêque du Puy, déclaré chef de la croisade.*

Urbain II, ayant passé les Alpes au mois de juillet de l'an 1095, arriva au commencement du mois d'août suivant à Valence sur le Rhône. Il se

[1] Du Cange, *Glossaire,* nouv. édit.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXII.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXII.

rendit ensuite au Puy en Velai[1] où il célébra la fête de l'Assomption de la Vierge. Il avoit d'abord résolu d'assembler le concile dans cette dernière ville, mais ne trouvant pas encore les choses disposées, il l'indiqua à Clermont en Auvergne pour le 18 de novembre de la même année. En attendant il parcourut diverses provinces de France, & alla d'abord à l'abbaye de la Chaise-Dieu dont il dédia l'église. Il prit ensuite sa route par le Gévaudan & passa[2] à Chirac, monastère situé vers les frontières de ce pays & du Rouergue. Il en fit consacrer l'église en sa présence par les archevêques & évêques qui étoient à sa suite & du nombre desquels étoit Aldebert, évêque de Mende. Il accorda alors un privilége à ce monastère à la prière du cardinal Richard, abbé de Saint-Victor, à l'autorité duquel il étoit soumis.

Le pape[3] arriva à Nimes à la fin du mois d'août & célébra le 1er de septembre la fête de Saint-Gilles dans l'abbaye de ce nom, où il s'arrêta du moins jusques au 7 de ce mois. Durant son séjour[4] il réconcilia l'évêque de Nimes avec Odilon, abbé de ce monastère, & ses religieux. Il passa ensuite le Rhône & se rendit à Tarascon où il consacra[5] l'église d'un monastère dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, à la prière *de la comtesse Stéphanie, surnommée Douce,* qui l'avoit fondée pour l'âme du comte Bertrand, son fils. Urbain[6] continua sa route par Avignon, où il accorda le 12 de septembre une bulle en faveur de l'abbaye de Saint-Gilles. Il remonta le long du Rhône, passa à Cluny, parcourut une partie de la Bourgogne, & s'étant rendu à Clermont le 14 de novembre, il y fit l'ouverture du concile au jour marqué. Un grand nombre d'évêques & d'abbés de presque toute l'Europe y assistèrent, & en particulier Dalmace, archevêque de Narbonne, avec Godefroy de Maguelonne & Bertrand de Nimes, ses suffragans. On prétend[7] que Bernard de Lodève & Matfred de Béziers s'y trouvèrent aussi. Entre les autres évêques de la Province Aymar ou Adhémar du Puy y brilla beaucoup. Pierre, abbé d'Aniane, y eut rang parmi les abbés : il étoit de la maison[8] de Sauve & avoit succédé à Emenon. L'évêque de Maguelonne se plaignit contre lui au concile de ce que[9], sous prétexte des priviléges de son abbaye, il ne lui rendoit pas l'obéissance qui lui étoit due. Les pères ordonnèrent à cet abbé de faire satisfaction à l'évêque & de lui promettre l'obéissance, sauf les priviléges de son monastère, qu'Urbain II confirma[10] en sa faveur peu de jours avant sa mort.

Il s'éleva aussi une grande dispute[11], dans le concile de Clermont, entre Seguin, abbé de Lézat, Bertrand, abbé de Saint-Pierre de la Court ou du Éd. origin. t. II, p. 289.

[1] Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 188 & seq.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCC. — Bulle d'Urbain II aux archives de Saint-Victor de Marseille.
[3] Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 194.
[4] Mabillon, ad ann. 1095, n. 21.
[5] Martène, *Amplissima Collectio,* t. 1, p. 556. — Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 195.
[6] Ruinart, *ibid.*
[7] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium,* p. 79 & seq. — Andoque, *Catalogue des évêques de Béziers,* p. 52 & suiv.
[8] Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 195. — Mabillon, ad ann. 1099, n. 107.
[9] Baluze, *Miscellanea,* t. 7, p. 7.
[10] Mabillon, ad ann. 1099, n. 107. — Ruinart, *Vita Urbani II,* n. 211 & seq.
[11] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXI.

Mas-Garnier, dans le diocèse de Toulouse. Le premier porta ses plaintes au pape & aux évêques, de ce que l'autre, contre les privilèges de son monastère, refusoit de se soumettre à son autorité. Urbain nomma Bernard, archevêque de Tolède, son légat, pour terminer ce différend, & ce prélat étoit sur le point de condamner l'abbé de la Court, *son parent*, lorsque celui-ci quitta brusquement le concile pour éviter sa condamnation.

On dressa divers canons dans le concile de Clermont; mais ce qui s'y passa de plus remarquable fut la publication de la croisade. Vers la fin du concile, le pape se rendit dans une grande place, & là, en présence d'un nombre infini de peuple qui étoit accouru de toutes parts, il parla d'une manière si vive & si touchante sur la délivrance du Saint-Sépulcre & des autres lieux saints de la Palestine occupés par les infidèles, que tous les assistans s'écrièrent comme de concert, *Dieu le veut, Dieu le veut.* Urbain, croyant ces paroles inspirées par le Saint-Esprit, les assigna pour le cri de guerre de ceux qui devoient avoir part à cette entreprise, & qui se présentèrent en foule. Ce Pontife les prit sous la protection du Saint-Siége & leur remit en échange de leur engagement les pénitences canoniques auxquelles ils pouvoient être assujettis pour leurs péchés. Il leur ordonna en même temps de porter sur leurs habits la figure de la croix, ce qu'ils firent en cousant sur l'épaule droite deux morceaux de drap rouge l'un sur l'autre. Cela leur fit donner le nom de croisés, & à leur expédition celui de croisade, nom qu'on donna dans la suite à toutes les entreprises semblables.

Le pape assembla le lendemain les évêques pour donner un chef à ceux qui avoient déjà pris la croix, & comme il n'y avoit encore parmi eux aucun seigneur de distinction, le choix tomba sur Aymar de Monteil, évêque du Puy, qui passoit pour un homme sage, savant & expérimenté. Il avoit d'ailleurs porté [1] les armes avec honneur avant que d'embrasser l'état ecclésiastique, & avoit déjà fait le voyage de Jérusalem. Ce prélat [2] fit d'abord quelque difficulté d'accepter cette commission ; mais il se rendit enfin aux instances du pape qui l'établit son légat ou vicaire & lui donna la bénédiction apostolique. Plusieurs autres évêques se croisèrent à son exemple, entre autres Guillaume d'Orange, que le pape nomma [3] pour servir de collègue à Aymar dans sa légation. On ajoute Bernard [4], évêque de Lodève, qui à ce qu'on prétend mourut à la Terre-Sainte trois ans après son arrivée. Ce prélat étoit de la maison de Prévenchières en Rouergue, comme il paroît par une donation [5] qu'il fit au mois d'octobre de l'an 1095 avec Astorge, son frère, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il édifia son diocèse par sa conduite & la sagesse de ses règlemens. Il défendit entre autres, sous peine d'excommunication, les mariages des chrétiens avec les juifs qui étoient en grand nombre dans le pays.

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. IV.— *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 701.

[2] Robert le Moine, *Historia Hierosolimitana*, p. 32.

[3] Gilo, l. 1.

[4] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium*, p. 79 & seq.

[5] Martène, *Amplissima Collectio*, t. 1, p. 552.

LVI. — *Raimond de Saint-Gilles prend la croix avec plusieurs princes & seigneurs de Languedoc & des provinces voisines.*

Peu de jours[1] après la publication de la croisade, les ambassadeurs de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, arrivèrent au concile pour déclarer au nom de ce prince que lui & un grand nombre de chevaliers ses vassaux avoient déjà pris la croix. *Il est prêt,* ajoutèrent-ils, *de faire part de ses richesses à ceux qui n'ont pas de bien, & il ne refusera ni son secours ni son conseil à aucun de ceux qui voudront s'engager dans cette expédition.* Ces ambassadeurs furent reçus avec joie : ainsi, dit un témoin oculaire[2], les chrétiens qui s'étoient déjà dévoués à la délivrance de la Terre-Sainte eurent alors deux chefs, l'un ecclésiastique & l'autre séculier. Raimond fut en effet le premier des princes qui prit la croix, & son exemple en entraîna bientôt après plusieurs autres avec un grand nombre de seigneurs. Si nous en croyons un ancien[3] historien, ce fut Aymar, évêque du Puy, qui lui persuada de se consacrer à cette entreprise. Il est certain du moins qu'il s'y engagea[4] par un esprit de religion ; & ce qui le distingue de tous les autres princes qui y prirent part, c'est le vœu qu'il fit de ne plus retourner dans sa patrie, & d'employer le reste de ses jours à combattre contre les infidèles en expiation de ses péchés, vœu qu'il observa très-religieusement.

Les anciens auteurs qui ont écrit l'histoire des croisades font mention de plusieurs comtes & seigneurs de Languedoc & des provinces voisines qui se mirent sous les enseignes de Raimond de Saint-Gilles & le suivirent à la Terre-Sainte, & qui par conséquent prirent la croix dans le même temps que lui. Nous apprenons aussi de divers monumens le nom de plusieurs gentilshommes de la Province qui furent de cette expédition. Éd. origin. t. II, p. 290.

L'exemple d'Aymar, évêque du Puy, entraîna sans doute un grand nombre de noblesse du Velai. Parmi ceux que nous connoissons le principal fut Héracle, frère puîné de Pons, avec lequel il possédoit par indivis la vicomté de Polignac. Pierre & Pons de Fay ou de Fayn se croisèrent aussi[5] & vendirent une partie de leur patrimoine pour fournir aux frais du voyage; mais il n'y eut que le premier qui l'entreprit, l'autre décéda auparavant. Ils firent cette vente en 1097, *de l'avis de Pons, vicomte de Polignac, de ses fils & de leurs femmes.* Ils étoient neveux de ce vicomte, car Pons, leur père, avoit épousé une fille du vicomte Armand III[6], père de Pons.

Pons de Balazun, chevalier du diocèse de Viviers, fut un des premiers qui prirent la croix, & non content de se distinguer dans cette expédition par

[1] Baudri, *Historia Hierosol.* l. 1, p. 88.— Guibert de Nogent, *Historia Hierosol.* l. 2, c. 13.— Orderic Vital, l. 9, p. 721.

[2] Baudri, *Historia Hierosol.* l. 1, p. 88.

[3] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

[4] Guillaume de Tyr, l. 11, c. 2. — Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXIX, la 1re charte citée sous ce numéro.

[6] Voyez tome IV, *Note* X, n. 5.

divers faits d'armes, il écrivit l'histoire[1] du voyage de Raimond de Saint-Gilles, conjointement avec Raimond d'Agiles, chapelain de ce comte, & chanoine du Puy, qui fut aussi du voyage. Le Vivarais fournit encore[2] Gerenton, seigneur de Biage, vers les frontières du Velai, lequel vendit ses domaines pour cette entreprise, au mois de juillet de l'an 1096, *sous le règne du roi Philippe;* sur quoi nous remarquerons, en passant, que ce roi étoit alors par conséquent reconnu pour souverain dans le Vivarais.

Si l'on ajoute foi à un ancien acte rapporté[3] par un moderne, & daté du 21 *septembre de l'an* 1096, *la onzième année du pontificat d'Urbain II & la quinzième du règne de l'empereur Henri IV, Lambert-Adhémar de Monteil, baron des baronnies d'Aulps, Roquemaure, Bays & Privas dans le diocèse de Viviers,* servit dans la première croisade, & fut tué au siége de Jérusalem, *le vendredi saint de la même année.* Mais cet acte est très-suspect, car outre que ce terme, *baron des baronnies,* étoit alors inusité & que les croisés ne commencèrent le siége de Jérusalem que le 7 de juin de l'an 1099, la date ne sauroit se soutenir. En effet, Urbain II décéda le 29 de juillet de l'an 1099, & il auroit été le 21 de septembre de cette année *dans la douzième* & non *dans la onzième année* de son pontificat. Ce qu'il y a de vrai, c'est que *Guillaume Hugues de Monteil*[4], frère d'Aymar, évêque du Puy, fut du nombre des croisés qui accompagnèrent Raimond de Saint-Gilles à la Terre-Sainte.

Guillaume de Sabran fut un des principaux seigneurs du diocèse d'Uzès, & Decan de Posquières de celui de Nimes, qui suivirent ce comte. L'historien de l'église de Maguelonne[5] prétend que plusieurs gentilshommes de ce diocèse & de celui d'Agde accompagnèrent Guillaume V, seigneur de Montpellier, dans cette même expédition & prirent la croix avec lui, entre autres Guillaume-Raimond, fils de Raimond-Gaucelin, Pons & Bernard de Montlaur, Guillaume de Fabrègues, Éléazar de Montredon, Pierre-Bernard de Montagnac, Guillaume-Arnaud, Othon de Cornon, Guillaume-Bertrand, & Éléazar de Castries. Cet auteur ajoute que Guillaume-Raimond se maria à Antioche; mais il se contente de citer en général les archives de l'église de Maguelonne, ainsi on ne sauroit faire beaucoup de fond sur son témoignage. Tout ce que l'on sait de certain, c'est que Guillaume de Montpellier se distingua beaucoup dans cette guerre & qu'avant son départ[6] il fit donation de tous ses domaines à l'église de Maguelonne, en cas qu'il vînt à décéder sans héritiers légitimes.

Béranger-Pierre, de Gignac, ville du diocèse de Béziers, située sur les frontières de celui de Lodève, fut aussi de l'expédition; car étant[7] vers ce temps-là sur son départ *pour le voyage du Saint-Sépulcre,* il donna la part qu'il avoit

[1] Raimond d'Agiles, *Hist. Francorum,* &c., p. 139 & seq.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXIX, la 2e charte citée sous ce numéro.

[3] *Mémoires de littérature,* t. 6, part. 1, p. 181.

[4] Raimond d'Agiles, *Hist. Francorum,* p. 171.

[5] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 128, 2e édit.

[6] *Ibid.* p. 130.

[7] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXVIII.

à l'église de Saint-Martin d'Adissan dans le diocèse de Lodève, à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert : Pierre-Raimond de Montpayroux donna l'autre partie en 1097. Le premier étoit vraisemblablement proche parent de Pierre & de Gervais de Gignac frères, qui fondèrent[1] en 1096, dans l'église de Saint-Sauveur de cette ville, un prieuré conventuel sous la dépendance de l'abbaye d'Aniane, à condition qu'eux & leurs descendans seroient reçus quand ils voudroient à l'habit monastique. Bernard-Raimond fut encore un des chevaliers du diocèse de Béziers qui eurent part à la première croisade. Éd. origin. t. II, p. 291.

Raimond de Saint-Gilles engagea sans doute un grand nombre de ses vassaux de la ville & du comté de Toulouse à suivre son exemple. Nous ne connoissons cependant certainement de cette partie de la Province, que les seuls Raimond-Bertrand de l'Ile, & Pierre-Raimond de Hautpoul qui aient marché à sa suite. Le château dont ce dernier portoit le nom subsiste encore; il est situé dans le diocèse de Lavaur, vers les frontières de ceux de Narbonne & de Carcassonne. Nous trouvons alors un autre Pierre-Raimond de Hautpoul, qui avec Bernard-Raimond, son frère, restitua[2] en 1098 à l'abbaye de Caunes l'église de Saint-Amans de Valtoret en Albigeois, située sur la rivière de Tore & les frontières du Toulousain. Quant à Raimond-Bertrand de l'Ile, il étoit allié de Raimond de Saint-Gilles, & seigneur de l'Ile-Jourdain, petite ville située sur la Save, dans cette partie du diocèse de Toulouse qui s'étend à la gauche de la Garonne & qui dépend aujourd'hui de la Guyenne. Nous trouvons aussi un seigneur nommé Galon de Calmont qui prit la croix & se mit à la suite de Raimond; & comme on voit une baronnie de ce nom dans le Lauragais & le diocèse de Mirepoix, il est assez vraisemblable qu'il en étoit seigneur. Il paroît de plus que Roger de Mirepoix servit durant cette expédition; nous savons du moins qu'il mourut[3] à Jérusalem au commencement du douzième siècle. On a déjà parlé de Roger II, comte de Foix, qui vendit une partie de son patrimoine pour s'engager dans cette entreprise. Les anciens qui nous en ont laissé l'histoire ne disent cependant rien de lui, & c'est sans aucun garant qu'un moderne[4] est entré dans un fort grand détail des exploits de ce comte dans la Terre-Sainte; mais cet auteur ne rapporte que des fables.

Raimond Pelet fut un des seigneurs qui se distinguèrent le plus dans la même expédition. On ne sait sur quel fondement un auteur[5] étranger le fait patrice de la ville d'Ast en Lombardie, n'y ayant aucun lieu de douter qu'il ne fût natif de Languedoc; il paroît qu'il étoit seigneur d'Alais. Nous parlerons dans la suite de quelques autres gentilshommes de la Province qui servirent dans cette première croisade & dont nous ne connoissons pas le diocèse où ils avoient pris naissance.

Isarn, comte de Die, Raimbaud, comte d'Orange, Guillaume, comte de

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXVIII.
[2] *Ibid.*
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXV.
[4] Olhagaray, *Histoire de Foix.*
[5] *Italia Sacra,* nov. edit. t. 4, p. 359.

Forez, Guillaume, comte de Clermont, fils de Robert, comte d'Auvergne, Guinart ou Gérard, fils de Guilabert, comte de Roussillon, Gaston, vicomte de Béarn & Centule, son fils, Guillaume Amanieu d'Albret, Raimond I, vicomte de Turenne, & Pierre, vicomte de Castillon, furent les principaux des provinces voisines qui prirent la croix & qui se rangèrent sous les enseignes de Raimond de Saint-Gilles. Au reste, c'est mal à propos qu'un historien [1] moderne donne le surnom de Foix à Gaston, vicomte de Béarn. Ces deux maisons étoient alors très-différentes, & celle de Béarn ne fondit dans celle de Foix que fort longtemps après.

Urbain II, avant la clôture du concile de Clermont, chargea les évêques de prêcher la croisade aux peuples à leur retour dans leur diocèse, & le concile mit sous sa sauvegarde les biens de tous ceux qui s'engageroient dans cette entreprise. On ne sauroit comprendre quel fut l'effet subit de la publication qui en fut faite, & combien fut grand le nombre de ceux qui sacrifièrent leur repos & leur vie pour marcher à la délivrance des lieux saints. L'empressement fut tel, que plusieurs dames voulurent suivre leurs maris dans cette expédition. Elvire, comtesse de Toulouse, fut de ce nombre & la plus distinguée de toutes. Il y eut même plusieurs religieuses qui, par une dévotion mal entendue, quittèrent leurs cloîtres & s'exposèrent à tous les dangers d'un si long voyage. Telle fut [2], à ce qu'il paroît, une certaine Emerie de Altejas, *qui ayant pris la croix sur l'épaule droite pour aller à Jérusalem,* fut recevoir la bénédiction d'Isarn, évêque de Toulouse. Ce prélat qui faisoit alors la visite de son diocèse & se trouvoit à la paroisse de Saint-Jean, loua d'abord la dévotion d'Emerie, mais il lui fit comprendre qu'elle feroit beaucoup mieux
Éd. origin. t. II, p. 292.
de construire une maison pour y recevoir les pauvres, & elle se rendit à ses remontrances. Quelques seigneurs du voisinage lui donnèrent l'église de Saint-Orens qui étoit abandonnée; elle édifia auprès un hôpital avec un monastère qui en 1140 [3] furent unis à l'abbaye de Vielmur en Albigeois. Le monastère de Saint-Orens subsistoit encore en 1157 sous la dépendance de cette abbaye, comme l'on voit par un acte [4] de cette année, suivant lequel il paroît qu'il étoit situé dans le diocèse de Toulouse, vers les frontières de celui de Comminges.

LVII. — *Urbain va à Toulouse. — Il dédie l'église de Saint-Semin, & se rend ensuite à Nimes.*

Urbain II, après le concile de Clermont, qui finit le 28 de novembre, partit de cette ville au commencement du mois suivant & se rendit à Saint-Flour, monastère dépendant de l'abbaye de Cluny & depuis érigé en évêché.

[1] Maimbourg, *Histoire des croisades*, l. 3. p. 335, 357, &c.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXIII.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. I, p. 82.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DVII, la 1re charte citée sous ce numéro.

Il en consacra [1] l'église le 7 décembre, assisté de plusieurs évêques, entre autres de Guillaume, évêque de Mende, qui avoit succédé depuis le mois d'août précédent à Aldebert de Peyre. Le pape [2] parcourut ensuite diverses provinces de France, & célébra la fête de Noël à Limoges. Il partit pour le Poitou au commencement de l'année suivante, traversa l'Anjou & le Maine, & prêcha partout la croisade. Du Maine il prit sa route par Vendôme, & arriva au commencement de mars à Tours où il tint un nouveau concile. Il retourna An 1096 ensuite à Poitiers, alla célébrer la fête de Pâques à Saintes, passa à Bordeaux sur la fin d'avril & vint à Toulouse. Il y étoit déjà arrivé le 7 de mai, comme on voit par une bulle qu'il donna alors [3], en faveur de l'abbaye de Moissac, & qu'il adressa à Isarn, évêque de Toulouse, & aux évêques d'Agen, de Cahors & de Lectoure. Cette bulle est datée *du 7 de mai, indiction* IV, *l'an* 1097 *de l'Incarnation.* Elle appartient cependant à l'an 1096 suivant notre manière de compter, sans qu'il y ait aucune erreur dans la date; car Urbain II & quelques-uns de ses successeurs suivirent [4] dans plusieurs de leurs bulles le calcul pisan, suivant lequel on comptoit le commencement de l'année depuis Pâques en anticipant d'une année. On a un grand nombre d'exemples de ce calcul, que quelques modernes [5] n'ont pas compris.

De Toulouse le pape alla à l'abbaye de Moissac où il passa quelques jours. Il étoit de retour dans cette ville le 23 de mai, & le lendemain [6] il y consacra solennellement l'église de Saint-Sernin, nouvellement rebâtie, assisté de seize archevêques ou évêques, entre autres de Bernard, archevêque de Tolède, & de Gautier, évêque d'Albi. Le pape consacra lui-même l'autel principal en l'honneur du saint & y mit une partie de son chef. Raimond de Saint-Gilles qui fut présent à la cérémonie déclara publiquement, de concert avec le pape, l'église de Saint-Sernin *entièrement libre,* & renonça par un acte [7] authentique au droit qu'il avoit sur une partie de la cire qu'on y offroit, & dont lui & les comtes [8] de Toulouse, ses prédécesseurs, avoient joui jusques alors.

Dans le nouveau bâtiment de cette église on laissa le corps de S. Sernin dans le même tombeau de marbre où S. Exupère, évêque de Toulouse, l'avoit inhumé au commencement du cinquième siècle, lorsqu'il le transféra de l'oratoire du Taur dans l'ancienne église dédiée sous son invocation qu'il avoit fait achever. Ce corps demeura [9] ainsi sous terre dans le chevet de l'église devant le chœur des chanoines, avec plusieurs autres corps saints,

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DVII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[2] Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 232 & seq.

[3] Baluze, *Miscellanea,* t. 6, p. 391 & suiv. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 40. — Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 264 & seq.

[4] Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 271. — Pagi, ad ann. 1095, n. 4 & 20; ad ann. 1096, n. 8, &c.

[5] Baluze, *Marca Hispanica,* p. 473, &c.

[6] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 177 & suiv. & append. p. 159. — *Mémoires de l'hist. du Languedoc,* p. 875 & suiv. — Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 271. — Baluze, *Miscellanea,* t. 6, p. 391 & seq.

[7] Baluze, *Miscellanea,* t. 6, p. 391 & seq.

[8] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 135.

[9] *Ibid.* p. 175 & suiv.

jusques en 1258 qu'on le transféra avec le tombeau où il étoit renfermé, dans une chapelle voûtée & isolée qu'on avoit fait construire en forme de mausolée, derrière le grand autel, sur un plan hexagone. On mit ce tombeau au milieu de la chapelle, & on en tira en 1284 les sacrés ossemens du saint pour les enfermer dans une châsse d'argent qu'on plaça au-dessus, ainsi qu'on peut le voir dans le dessin qu'on trouvera ci-joint. On monte à ce mausolée par deux degrés de chaque côté des collatéraux qui sont derrière le chœur; les six côtés sont fermés en dehors par une grille de fer, & ils ont chacun une toise de longueur. La châsse représente en relief l'extérieur & le clocher de l'église de Saint-Sernin.

Urbain en partant de Toulouse[1] prit la route de Carcassonne où il arriva le mercredi 11 de juin & où il séjourna cinq jours. Il y officia pontificalement le 12 dans la cathédrale & y bénit les matériaux qu'on avoit rassemblés pour sa construction déjà commencée depuis longtemps. Le lendemain vendredi il alla célébrer la messe dans l'abbaye de Sainte-Marie, où il prêcha, & dont il bénit le cimetière.

Éd. origin. t. II, p. 293.

De Carcassonne Urbain se rendit à l'abbaye d'Alet, aujourd'hui évêché, où il avoit ajourné les[2] chanoines de la cathédrale de Toulouse. Ceux-ci s'étoient plaints devant lui de ce que les moines de l'abbaye de Cluse en Piémont leur détenoient l'église de Sainte-Gabelle qui leur avoit été donnée au dixième siècle par Hugues leur évêque, & Loup leur prévôt. Les nobles ou chevaliers de ce lieu, après l'avoir envahie dans la suite, l'avoient donnée à la même abbaye au préjudice de ces chanoines qui en demandoient la restitution. Personne n'ayant comparu à Alet de la part des religieux de Cluse, le pape, de l'avis de Bernard, archevêque de Tolède, son légat, & en présence d'Isarn, évêque de Toulouse, les condamna à payer à ce dernier & à ses chanoines un cens annuel de vingt sols monnoie de Toulouse. Après le départ du pape les religieux refusèrent d'exécuter la sentence, ce qui causa beaucoup de trouble & obligea l'évêque Isarn à jeter l'interdit sur l'église de Sainte-Gabelle, mais ils ne le gardèrent pas. Les chanoines de Toulouse eurent alors recours à la force, & ayant mis quatre mille hommes sur pied, ils allèrent ravager le lieu de Sainte-Gabelle; enfin le défenseur ou avoué des religieux s'engagea en leur nom de payer le cens annuel auquel ils avoient été condamnés.

Urbain II continua sa route dans[3] la Province & célébra la fête de S. Jean-Baptiste dans l'église de Saint-Pons de Thomières, où il donna une bulle en faveur de l'église de Pampelune en Espagne, dont Pierre de Rodez, auparavant religieux de l'abbaye de Conques[4], étoit alors évêque. Le pape se rendit ensuite[5] à Maguelonne, à la prière de Godefroy qui en étoit évêque, & il y arriva le 28 de juin. Le lendemain dimanche, jour de S. Pierre, patron

[1] Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 267.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 875 & suiv.

[3] Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 267.

[4] Voyez tome IV, *Note* L, n. 4.

[5] Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 268. — Arnaud de Verdale, *Series praesulum Magalonensium*, dans Labbe, t. 2, p. 799 & seq.

de la cathédrale, il y prêcha en présence de tout le clergé du diocèse & d'un nombre infini de peuple qui s'y étoit rassemblé. Il bénit ensuite solennellement l'île de Maguelonne, assisté des archevêques de Pise & de Tarragone & des évêques d'Albano, Segni, Nimes & Maguelonne. Le comte de Substantion, Guillaume, seigneur de Montpellier, & les principaux du pays furent présens à cette cérémonie. Il accorda en même temps une indulgence à tous ceux qui étoient inhumés dans l'île, ou qui s'y feroient inhumer dans la suite, & divers priviléges à la cathédrale; mais nous ne saurions croire qu'il ait accordé aux évêques de Maguelonne le second rang après lui dans toute l'Église, comme on le prétend[1]. En mémoire d'un événement si célèbre, l'évêque Godefroy institua une procession annuelle autour de l'île.

LVIII. — *Le pape tient un concile à Nimes. — Il dédie la cathédrale de cette ville. — Évêques de Béziers.*

Le pape, après avoir demeuré cinq jours dans l'île de Maguelonne, alla à Montpellier[2], où, à la prière de Philippe, roi de France, il examina l'élection de Guillaume à l'évêché de Paris & renvoya le jugement définitif de cette affaire à Yves, évêque de Chartres, qui étoit venu le joindre. Il se rendit ensuite à Nimes où il arriva le 5 de juillet & y assembla le concile qu'il avoit indiqué à Arles. Le lendemain il dédia la cathédrale[3] de Nimes en présence de Raimond de Saint-Gilles qui étoit allé dans cette ville pour l'y recevoir, comme il l'avoit reçu à Toulouse, & qui dota alors cette cathédrale après l'avoir *épousée*, cérémonie dont il fit dresser un acte authentique.

On croit[4] que le concile de Nimes commença le même jour 6 de juillet. Il s'y trouva dix archevêques, & quatre-vingt-six tant évêques qu'abbés de différens royaumes ou provinces, outre cinq cardinaux qui n'étoient pas évêques. Il y a lieu de croire que la plupart des évêques de la Province y assistèrent : il est du moins certain que Godefroy de Maguelonne, Bertrand de Nimes, Arnaud d'Elne, & Isarn de Toulouse furent de ce nombre. On prétend[5] que Matfred de Béziers s'y trouva aussi, de même qu'à un prétendu concile de Montpellier qu'on fait tenir au pape Urbain II vers le même temps, sans aucun fondement. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Matfred, évêque de Béziers, siégeoit encore en 1096 & qu'il eut alors un différend[6] avec Ermengarde, vicomtesse de cette ville, au sujet des droits féodaux du bourg de Saint-Nazaire qu'il prétendoit lui appartenir, & de la redevance que les juifs payoient à l'évêque le jour de Noël. Arnaud de Levezon avoit déjà succédé à ce prélat dès le 9 de juin[7] de l'année suivante.

[1] Arnaud de Verdale, *Series praesulum Magalonensium*, dans Labbe, t. 2, p. 799 & seq. — Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 126.
[2] Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 269 & seq.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXIV.
[4] Ruinart, *Vita Urbani papae II*, numéro 269 & seq.
[5] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 58 & suiv
[6] *Ibid.*
[7] *Cartulaire de la cathédrale de Béziers.*

Éd. origin. t. II, p. 294

Le 8 de juillet le concile [1] de Nimes décida le différend qui étoit entre Isarn, évêque de Toulouse & les chanoines de Saint-Sernin touchant les oblations faites à cette église, dont le premier prétendoit la quatrième partie. Cette affaire fut longtemps agitée & excita de grandes altercations. Isarn, appuyé de Guy alors archevêque de Vienne, & ensuite pape sous le nom de Calixte II & de quelques autres prélats, soutint ses droits avec beaucoup de chaleur, en sorte que le pape n'osa le condamner; mais, après la séance, l'ayant appelé en particulier dans sa chambre, il l'obligea, de concert avec le comte de Toulouse qui se trouva présent, à se désister de ses prétentions. Le concile décida ensuite en faveur des chanoines de Saint-Sernin, dont Urbain & le comte Raimond confirmèrent en pleine assemblée les priviléges & les droits qu'ils avoient accordés à leur église dans le temps de sa consécration : ce qui prouve que Raimond de Saint-Gilles assista aux séances du concile.

Le lendemain 9 juillet [2] on agita le différend qui étoit entre les abbayes de Figeac & de Conques, lesquelles n'étoient gouvernées que par un seul abbé. Il fut déclaré que chacune auroit le sien. Le 11 on confirma [3] les priviléges de l'abbaye de Ripoll contre les entreprises de Béranger, évêque d'Ausone & archevêque de Tarragone. Le 12 Raimond [4] de Saint-Gilles déclara devant le pape, à tout le concile, qu'il cédoit en faveur de l'abbaye de Saint-Gilles tous les droits & usages dont lui & ses prédécesseurs avoient joui *justement ou injustement,* tant sur la vallée Flavienne où cette abbaye étoit située, que sur ses autres domaines. L'acte est daté *du concile de Nimes, le samedi* 12 *de juillet de l'an* 1096, *indiction* IV, ce qui s'accorde parfaitement, & c'est mal à propos qu'un de nos critiques [5] prétend que le 12 de juillet de l'an 1096 étoit un jeudi & non un samedi. Cinq cardinaux y souscrivirent avec plusieurs archevêques & évêques, & ensuite *Raimond, par la permission de Dieu, dit comte des Toulousains & des Rouergats, duc de Narbonne & marquis de Provence,* Pierre Bermondi, Guillaume de Montpellier, & plusieurs autres seigneurs séculiers du pays qui se trouvèrent au concile de Nimes, & qui vraisemblablement avoient pris la croix.

On décida dans cette assemblée plusieurs autres affaires qui ne sont pas de notre sujet, & on y dressa seize canons, dont la plupart sont les mêmes que ceux qu'on avoit déjà dressés au concile de Clermont. Quelques historiens ajoutent [6] que le pape ayant assemblé celui de Nimes à la sollicitation de Philippe I, roi de France, ce prince, qui avoit donné quelque marque de repentir, s'y rendit en personne, promit de se séparer de Bertrade & y fut absous de son excommunication; mais on ne convient [7] pas qu'il ait fait ce voyage, ni qu'il ait reçu son absolution au concile de Nimes; on veut au

[1] Baluze, *Miscellanea,* t. 6, p. 391 & seq. p. 401. — Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 269 & seq. — Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* p. 878.

[2] Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 269.

[3] Baluze, *Miscellanea,* t. 7, p. 72.

[4] Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 269 & seq. —Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXV.

[5] Cossart, *Conciles,* t. 10, p. 610.

[6] Daniel, *Histoire de France,* t. 1, p. 1083.

[7] Ruinart, *Vita Urbani papae II,* n. 269 & seq.

contraire, & il paroît que c'est avec raison, que Philippe ne fut absous de son excommunication qu'au commencement de l'année suivante.

LIX. — *Suite du voyage d'Urbain II dans la Province.*

On croit[1] que ce concile finit le 14 de juillet; en effet, le pape se rendit le même jour, ou du moins le lendemain, à l'abbaye de Saint-Gilles où il demeura jusques au 20, & où il consacra[2] pendant son séjour l'autel de la nouvelle église. Il alla ensuite à l'abbaye de Saint-André sur le Rhône, vis-à-vis d'Avignon, où il confirma[3] par une bulle du 22 de juillet ce qui avoit été arrêté en faveur des chanoines de Saint-Sernin de Toulouse au concile de Nimes. Il accorda en même temps divers priviléges à leur église, *en considération de ce qu'il l'avoit consacrée de ses propres mains*, avec défense de changer l'état régulier des chanoines & à ceux-ci de rien posséder en propre. Il leur accorda entre autres la liberté d'élire leur prévôt régulier. Le même jour le pape confirma[4] l'acte que le comte Raimond avoit fait en faveur de l'abbaye de Saint-Gilles *& dont ce prince, lorsqu'il étoit sur son départ pour l'expédition de Jérusalem, avoit juré l'observation entre ses mains au concile de Nimes.* Le lendemain 23 juillet il confirma[5] par une bulle les priviléges de l'abbaye Saint-André, & ayant passé ensuite le Rhône il alla à Cavaillon[6], où il étoit encore le 30 du même mois. Il partit pour l'Italie bientôt après, & il étoit déjà arrivé dans le Milanois le 14 de septembre[7].

LX. — *Raimond de Saint-Gilles se prépare à son départ pour la Terre-Sainte.*

Cependant tout se préparoit pour le départ des croisés, fixé par Urbain au 25 d'août. Une troupe, conduite par un chevalier nommé Gautier *Sans-Avoir* & par Pierre l'Ermite, avoit déjà pris les devants. Tous les autres croisés de France, au nombre de trois cent mille, se partagèrent en trois corps Éd. origin. t. II, p. 295.
sous trois divers chefs. Godefroy de Bouillon, duc de la basse Lorraine, suivi de son frère Baudouin, se mit à la tête du premier, partit le 15 d'août & se rendit à Constantinople par l'Allemagne & la Hongrie. Le second, sous la conduite de Robert, comte de Flandres, de Hugues, comte de Vermandois, frère du roi Philippe, & de Robert, duc de Normandie, prit la route d'Italie & de la Calabre au mois de septembre. Enfin le troisième suivit Raimond de Saint-Gilles, qui, accompagné d'Aymar de Monteil, évêque du Puy & légat du Saint-Siége, ne se mit en marche[8] que vers la fin du mois d'octobre.

[1] Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 269 & seq.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXV.
[3] Baluze, *Miscellanea*, t. 6, p. 391 & seq.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXV. — Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 272.
[5] Archives de l'abbaye de Saint-André.
[6] Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 273 & seq.
[7] *Ibid.*
[8] Voyez tome IV, *Note* XLIII, n. 1 & suiv.

Raimond[1] étoit le plus âgé de tous les princes croisés, & ne cédoit à aucun ni en valeur ni en magnificence; en sorte que si on eût eu à choisir un généralissime, il n'est pas douteux qu'on ne lui eût déféré cet honneur. On prétend[2] que pour fournir à la grande dépense dans laquelle cette entreprise l'engagea, il aliéna peu de temps avant son départ une partie de son domaine, entre autres les comtés de Cahors & de Rodez, & qu'il vendit le premier aux évêques de Cahors & l'autre à Richard, vicomte de Carlat[3]. Il paroît en effet, quelque riche que fût Raimond, qu'il lui eût été difficile de soutenir des dépenses si considérables sans aliéner quelque portion de ses domaines. Un ancien historien[4] assure même que ce prince qui étoit, ajoute-t-il, très-puissant, *vendit tous ses biens* lorsqu'il se mit en marche pour la délivrance du Saint-Sépulcre, mais il est certain que tous les principaux domaines qu'il possédoit avant la croisade passèrent à ses successeurs. Quant aux comtés de Cahors & de Rodez, nous voyons[5] : 1° que les évêques de Cahors jouissoient auparavant du domaine de cette ville sous l'autorité des comtes de Toulouse dont ils étoient vassaux & qu'ils continuèrent d'en jouir dans la suite; mais ils ne prirent pas le titre de comtes de Cahors avant le treizième siècle. On ne sauroit donc attribuer à Raimond de Saint-Gilles l'aliénation de ce comté; 2° ce prince ne peut pas non plus avoir aliéné, avant son départ pour la Terre-Sainte, le comté de Rodez, qui comprenoit environ le tiers du Rouergue, puisque Richard, vicomte de Carlat, qui en fit l'acquisition, ne se qualifioit[6] encore que vicomte au commencement de l'an 1097, lorsque Raimond de Saint-Gilles étoit déjà parti. Il paroît[7] cependant que le dernier engagea ce comté au même Richard durant le cours de son expédition, & qu'Alphonse Jourdain, son fils & son successeur, l'aliéna ensuite entièrement en faveur de ce vicomte & de son fils Hugues, à la charge de lui en faire hommage.

Raimond de Saint-Gilles se prépara à son voyage par divers actes[8] de piété & de religion. Il alla peu de temps avant son départ à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne pour implorer le secours de S. Robert, son protecteur. La dévotion singulière qu'il avoit envers ce saint le porta à demander la tasse dont il s'étoit servi pendant sa vie, & après l'avoir obtenue, il la porta toujours depuis avec lui, ainsi que plusieurs autres reliques qu'il conservoit dans sa chapelle. Il persuada[9] enfin à un religieux de ce monastère nommé Arbert, prieur de Privazac en Rouergue, de le suivre à la Terre-Sainte.

Ce fut alors peut-être que Raimond donna à cette abbaye les églises de Saint-Pasque, de la Vierge & de Saint-Nazaire de Beaucaire. Nous avons du

[1] Guibert, *Hist. Hierosol.* l. 2, c. 18.

[2] Voyez tome IV, *Note* XLII.

[3] Ce fait n'est rapporté que par Geoffroi du Vigeois. (Voyez le *Recueil des hist. de France*, t. 12, p. 434.) Aucun autre historien n'en parle; aussi les auteurs de l'histoire de Languedoc ont-ils raison de le révoquer en doute. [E. M.]

[4] Robert le Moine, *Historia Hierosol.* l. 2, p. 34.

[5] Voyez tome IV, *Note* XLII.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXVIII, la 3e charte citée sous ce numéro.

[7] Voyez, tome IV, la *Note* XLIII.

[8] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 5, part. 2, p. 215 & seq.

[9] *Ibid.*

moins un acte[1] sans date, par lequel Raimond fit cette donation du conseil de Bertrand, son fils, de Guillaume de Sabran, & de quelques autres seigneurs, & y ajouta divers droits, tant dans le lieu même que dans la terre d'Argence, pour en jouir pendant sa vie & celle de sa femme, *de ses fils & de leurs sœurs*. Gibelin, archevêque d'Arles, confirma[2] la donation de ces églises situées dans son diocèse, & l'abbaye de la Chaise-Dieu établit depuis un prieuré conventuel à Beaucaire, dont les religieux furent sécularisés & leur église changée en collégiale en 1597.

Raimond[3] alla au Puy vers le même temps & s'étant rendu dans la cathédrale devant l'image de la Vierge, il y déclara, en présence de tout le clergé, que pour réparer le tort qu'il avoit fait à S. Gilles, c'est-à-dire à son abbaye, il donnoit à l'église du Puy les villages de Segrier, Bruguières & Fabrejargues, à condition qu'on célébreroit tous les ans la fête de ce saint, tant dans cette église que dans toutes les autres du diocèse; qu'on feroit brûler continuellement un cierge dans la cathédrale du Puy devant l'image de la Vierge; qu'après sa mort on y célébreroit tous les ans son anniversaire, de même que dans toutes les autres églises qui en dépendoient, & qu'on y réciteroit tous les jours une oraison pour lui durant sa vie & après sa mort. Le comte confirma peu de temps après cette fondation, *du consentement de Bertrand son fils, & de sa femme, fille du roi Alphonse*, & déclara que si quelqu'un y donnoit atteinte, il encourroit l'anathème lancé dans le concile de Clermont *par le pape Urbain, les évêques & les abbés*, contre quiconque s'opposeroit aux donations *faites par ceux qui marchoient à la délivrance du Saint-Sépulcre*; ce qui nous fait comprendre que Raimond fit cette donation, qui n'est pas datée, peu de temps avant son départ pour la Terre-Sainte. Ce prince délivra ensuite à Uzès, en présence de Raimond, évêque de cette ville, les biens qu'il avoit donnés pour cette fondation *le lendemain qu'il eut pris la forteresse de Saint-Maximin*. Éd. origin. t. II, p. 296.

Quelques auteurs[4] veulent que cette forteresse ne soit pas différente de la ville de Saint-Maximin en Provence, & prétendent prouver par là que Raimond envahit cette province sans aucun titre légitime; mais il n'y a pas lieu de douter que la forteresse de Saint-Maximin dont il s'agit ne soit la même que le château de ce nom situé à demi-lieue d'Uzès vers le sud-est, dont le seigneur étoit peut-être rebelle à ce comte : car 1° Raimond dominoit sur le diocèse d'Uzès; 2° les lieux qu'il donna à l'église du Puy, pour la fondation dont nous venons de parler, sont situés dans le même diocèse au voisinage du château de Saint-Maximin. Au reste, on infère avec fondement de cette donation que ce prince dominoit aussi sur le Velai.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXVI.
[2] *Recherches sur la ville de Beaucaire*, p. 15 & suiv.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXVII.
[4] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 29.

LXI. — *Départ de Raimond. — Son voyage jusques à Constantinople. Armoiries des comtes de Toulouse.*

Ce prince, que les divers auteurs contemporains qui ont écrit l'histoire de la guerre sainte appellent indifféremment tantôt comte de Toulouse & tantôt comte de Saint-Gilles ou de Provence, ayant disposé toutes choses pour son départ, se rendit à l'abbaye de Saint-Gilles[1] & là il confirma dans le chapitre, en présence de toute la communauté, l'abandon qu'il avoit déjà fait plusieurs fois des droits qu'il prétendoit sur la ville & sur l'abbaye de ce nom. Il alla ensuite se mettre à la tête des croisés qui s'étoient rassemblés au nombre d'environ cent[2] mille hommes, tant de ses vassaux *Goths*[3], *Provençaux & Aquitains,* que des peuples de Gascogne & des provinces voisines. Aymar, évêque du Puy, légat du Saint-Siége, le joignit & ne le quitta jamais, non plus que Guillaume, évêque d'Orange, *lieutenant* de ce prélat ou vice-légat. L'évêque d'Apt[4] fut aussi du voyage. Les principaux seigneurs séculiers qui partirent avec lui furent, selon les mêmes historiens[5], Raimbaud, comte d'Orange, Gaston, vicomte de Béarn, dont la plupart de ces auteurs ont défiguré[6] le nom sous celui de *Gastus de Behers* ou *de Beders,* Centule, fils de ce vicomte, Girard ou Guinard, fils de Guilabert, comte de Roussillon, Guillaume, seigneur de Montpellier, Guillaume, comte de Forez, Raimond Pelet & Guillaume Amanieu d'Albret, outre plusieurs autres dont on a déjà fait mention & dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Raimond de Saint-Gilles commanda donc tous ceux qui avoient pris la croix dans les provinces méridionales du royaume, *depuis les Pyrénées jusques aux Alpes*[7], & que quelques-uns des mêmes historiens se contentent de désigner sous le nom général *de Provençaux.* La principale force de cette armée, de même que les autres qui partirent pour la croisade, consistoit en cavalerie pesamment armée, & composée seulement de nobles ou de gentilshommes qui ne combattoient alors qu'à cheval, armés de casques, de cuirasses, d'épées, de boucliers & de lances ; le reste consistoit en infanterie qui se servoit d'arcs & de flèches.

Tous les meilleurs critiques rapportent à cette expédition l'origine des armoiries[8]. Ils prétendent que les chevaliers rassemblés de presque toutes les

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXXVI.

[2] Voyez, tome IV, la *Note* XLIII, n. 3.

[3] *Gesta Franc. expugn. Hierosol.* c. 3. — Foucher de Chartres, *Hist. Hierosol.* l. 1, c. 2. — Gilo, l. 1, &c.

[4] Raimond d'Agiles, p. 173.

[5] Guillaume de Tyr, l. 2, c. 17 & suiv.

[6] Marca, *Histoire de Béarn*, l. 5, c. 6.

[7] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

[8] Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, portoit la croix de Toulouse en plein dans ses armes quelques années avant qu'il se croisât pour l'expédition de la Terre-Sainte. C'est ce qui paroît par son sceau, pendant à la charte qu'il donna en 1088 en faveur de l'abbaye de Saint-André d'Avignon, & que nous avons insérée dans nos preuves[1]. Dom Jérôme Deidier, notre confrère, qui nous a envoyé les variantes de cette charte, prises sur l'original conservé dans les archives de cette abbaye, a fait dessiner exactement le sceau qui est en plomb, & nous le donnons dans ce volume[2] avec les autres

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCC.

[2] Voyez aux Sceaux, le n. 3 de la planche 2[e].

provinces de l'Europe, ne pouvant se reconnoître entre eux, parce que les casques cachoient leur visage, ils mirent pour se distinguer certains signes ou figures sur leurs cottes d'armes, leurs drapeaux, leurs boucliers, & sur les caparaçons de leurs chevaux. Un auteur[1] contemporain rapporte, en effet, que les drapeaux des seigneurs croisés étoient *de diverses couleurs*, de même que leurs boucliers; que les uns étoient couleur d'or, les autres verts, rouges, &c. Il paroît donc qu'on doit rapporter à cette époque l'origine des armoiries des comtes de Toulouse, qui étoient une croix cléchée, vuidée & pommetée; & que Raimond de Saint-Gilles, l'un des premiers chefs de la croisade, prit ce symbole sacré comme une marque de la part qu'il avoit à cette expédition. Outre que nous savons que ce comte avoit[2] alors un sceau, on peut se fonder d'ailleurs sur le témoignage d'un célèbre critique[3], qui prouve « que la croix que « les comtes de Toulouse portoient dans leurs armes est semblable à celle que « le grand Constantin éleva dans le marché de Constantinople & à celle qu'il « avoit vue au ciel lorsqu'il combattit Maxence, qui étoit garnie de petites « pommes aux extrémités. » Raimond de Saint-Gilles, qui fut le principal de tous les princes qui se croisèrent en 1095 pour aller combattre pour les intérêts de Jésus-Christ, aura donc pris pour ses armes le même symbole qui rendit cet empereur victorieux des ennemis de la foi.

Éd. origin. t. II, p. 297.

Il y a lieu de croire que les seigneurs de l'Ile-Jourdain & quelques autres[4] vassaux des comtes de Toulouse, qui portoient les mêmes armes que ces derniers, les prirent dans cette occasion, parce qu'ils marchoient à la suite & sous les bannières de Raimond de Saint-Gilles. On sait, en effet, que Raimond-

sceaux de la maison de Toulouse & de la noblesse de la Province. Il est vrai qu'il n'est pas fait mention de l'apposition du sceau dans l'acte; mais nous en avons des exemples dans quelques autres chartes de Raimond de Saint-Gilles, où il a fait certainement apposer son sceau, quoique cela ne soit pas exprimé dans l'acte. Telle est la charte que ce prince donna en 1096 au concile de Nimes en faveur de l'abbaye de Saint-Gilles, qu'on peut voir dans nos preuves[3], & où il n'est rien dit de l'apposition du sceau, lequel y fut néanmoins apposé, comme il est prouvé par le témoignage[4] que Raimond, évêque d'Apt, rendit à ce sujet en 1151. *Et vidi instrumentum guirpitionis Raimundi comitis sigillo signatum.*

Il résulte de ce que nous venons de dire que les armoiries des grands seigneurs commencèrent à être en usage quelques années avant la première croisade, à la fin du onzième siècle, & nous ne croyons pas qu'on puisse trouver rien de plus ancien sur ce sujet que le sceau de Raimond de Saint-Gilles de l'an 1088. Ainsi, s'il prit les armoiries qu'il transmit aux comtes de Toulouse avant qu'il partît pour la Terre-Sainte, il est toujours vrai de dire qu'il fut le premier de ces comtes qui en ait eu. Nous observerons encore que les comtes de Toulouse scellèrent toujours depuis en plomb les chartes qu'ils donnèrent pour leurs domaines situés dans l'étendue de leur marquisat de Provence ou du comtat Venaissin, d'où l'abbaye de Saint-André d'Avignon dépendoit; de quoi nous avons plusieurs preuves. Enfin il paroît que les plus anciens sceaux pendans au bas des chartes furent aussi en plomb, comme il paroît par celui d'Aldebert, évêque de Nimes, de l'an 1174, qui est aussi en plomb, & que nous donnons parmi ceux des ecclésiastiques, planche 1re, n. 11. [*Note additionnelle placée par dom Vaissete au tome V de l'édition originale,* p. 680.]

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXV.
[4] *Ibid.* n. CCCCXXXVI.

[1] Albert d'Aix, *Historia Hierosol.* l. 3, c. 35.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXXVI.
[3] Du Cange, *Dissertation quatorzième sur l'Histoire de S. Louis,* p. 252.
[4] Ruffi, *Dissertation sur les vicomtes de Marseille,* p. 95.

Bertrand de l'Ile-Jourdain fut de cette première croisade. On peut former la même conjecture sur les armes des anciens comtes de Forcalquier, semblables à celles de Toulouse; ainsi Guillaume, puîné de la maison d'Urgel, qui possédoit alors le comté de Forcalquier & qui le transmit à ses descendans, suivit vraisemblablement Raimond de Saint-Gilles dans cette expédition. Il est vrai qu'un historien [1] provençal prétend que les comtes de Toulouse ont pris leurs armes des comtes de Provence & qu'ils les ont portées depuis le mariage de Guillaume, comte de Toulouse, avec Emme, fille de Rotbold, comte de Forcalquier [2]; mais il seroit à souhaiter qu'il eût donné quelque preuve d'un fait si important.

Raimond de Saint-Gilles [3], avant son départ, laissa à Bertrand, son fils du premier lit, l'administration de tous ses États, ou plutôt il s'en démit entièrement en sa faveur : car outre qu'il fit vœu de finir ses jours à la Terre-Sainte, nous voyons par divers actes [4] que depuis son départ & avant sa mort, Bertrand prit le titre *de comte de Toulouse, de Rouergue & d'Albigeois*, & qu'il fut reconnu pour tel par les peuples de ces pays. Elvire [5] de Castille, femme de Raimond, qui, comme on a déjà dit, le suivit dans cette expédition & voulut partager courageusement avec lui les périls d'une si grande entreprise, emmena avec elle un fils qu'elle en avoit eu & dont on ignore le nom. Ce jeune prince mourut sans doute durant le voyage, car il n'est plus parlé de lui. Enfin Raimond s'étant mis à la tête des croisés partit [6] pour Constantinople vers la fin d'octobre de l'an 1096, passa les Alpes & entra dans la Lombardie.

Ce comte, après avoir traversé [7] l'Italie, prit sa route du côté du Frioul, passa auprès d'Aquilée, entra dans l'Istrie, & arriva sur les frontières de la Dalmatie [8]. Cette province, située entre la mer Adriatique & la Hongrie, faisoit alors partie du royaume d'Esclavonie & étoit habitée par des peuples à demi-barbares, quoique chrétiens, lesquels s'occupoient bien plus volontiers du vol & du brigandage que de la culture de terres. Raimond n'eut pas plutôt pénétré dans leur pays qu'il rencontra de plus grandes difficultés qu'il n'avoit cru, tant par *la saison de l'hiver où on étoit alors* & par un brouillard continuel qui dura pendant toute sa marche dans cette province, que par la nature du pays entre-

[1] Ruffi, *Histoire de Marseille*, 2e édit. l. 3, c. 1.

[2] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 20.

[3] Guibert, *Historia Hieros.* l. 2, c. 18. — Roderic de Tolède, l. 6, c. 21.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXXIV.

[5] Guibert, *Historia Hieros.* l. 2, c. 18. — Roderic de Tolède, l. 6, c. 21.

[6] Voyez tome IV, *Note* XLIII, n. 1 & suiv.

[7] Raimond d'Agiles, *Historia Hieros.* p. 139 & seq. — Guillaume de Tyr, l. 2, c. 17. — Orderic Vital, l. 9. — *Gesta Tancredi*, c. 12.

[8] Depuis la publication de l'*Histoire de Languedoc* la première croisade a été l'objet de travaux importants. Plusieurs volumes du *Recueil des historiens des croisades* publié par l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres ont paru, & dans ce recueil nous citerons tout particulièrement le premier volume des historiens arméniens, édité par M. Dulaurier, qui renferme la chronique de Mathieu d'Edesse, relative aux événements de la première croisade. En dehors des publications de l'Académie nous mentionnerons aussi l'*Histoire de la première croisade*, par J.-L.-A. Peyré, 2 vol. in-8, Lyon, 1859, & le récit des événements de la première croisade, dans les *Mélanges* de M. Defremery. C'est à ces ouvrages que nous emprunterons une partie des notes qui vont suivre. [E. M.]

An 1096

coupé de montagnes, de forêts & de rivières, & par le défaut de vivres. A son approche, les peuples saisis d'effroi avoient abandonné leurs habitations pour se retirer dans les montagnes ou en des lieux inaccessibles, & avoient emmené avec eux leurs troupeaux qui faisoient toutes leurs richesses; en sorte que les troupes souffrirent une grande disette pendant quelques jours. Pour comble de malheur les Dalmates, sortant de leurs retraites, donnoient sur les traîneurs & ne faisoient quartier à aucun, sans qu'il fût possible aux croisés de les pour- (Éd. origin. t. II, p. 298.) suivre dans un pays dont ils ne connoissoient pas les routes. Toute la précaution que put prendre Raimond fut de marcher à l'arrière-garde & de camper toujours le dernier pour couvrir l'armée. Il fut attaqué néanmoins un soir dans un défilé par une troupe d'Esclavons qui l'enveloppèrent; mais il se défendit si bien qu'il les obligea à prendre la fuite, après s'être saisi de six de ces brigands à qui il fit arracher les yeux, couper les pieds, le nez & les mains pour jeter la terreur parmi les autres. Enfin, au bout de quarante jours

An 1097

d'une marche très-pénible & très-fatigante, l'armée sortit heureusement de la Dalmatie & arriva à Scutari, ville alors capitale du royaume d'Esclavonie & aujourd'hui de l'Albanie, située vers les frontières de la Macédoine à vingt-cinq milles de la mer. Raimond alla aussitôt trouver Bodin, roi du pays, qui y faisoit sa résidence & obtint de lui, à force de présens, la liberté d'acheter les provisions nécessaires pour l'armée. Il se rendit ensuite à Durazzo sur la mer Adriatique, ville soumise à Alexis Comnène, empereur de Constantinople.

La part que ce prince paroissoit prendre à la croisade qu'il avoit sollicitée fit croire à Raimond qu'il ne lui restoit plus rien à craindre, & qu'étant arrivé dans les provinces de l'empire d'Orient, il n'avoit que de bons traitemens à espérer; mais il fut trompé dans son attente. Alexis, qui étoit un prince rusé & défiant, voyant que l'armée du duc Godefroy & les autres croisés qui étoient déjà arrivés auprès de sa capitale dès la fin de décembre y vivoient à discrétion comme dans un pays ennemi, après avoir commis mille désordres dans ses provinces, appréhenda qu'ils n'en voulussent à sa couronne & qu'ils ne tournassent leurs armes contre lui. L'armée de Raimond augmenta d'autant plus ses alarmes, qu'il savoit que c'étoit un prince sage & magnanime, adoré de l'armée qu'il conduisoit & en état de tout entreprendre avec elle. Il résolut donc de donner au dehors à ce comte toute sorte de marques de bienveillance & de ne rien négliger en secret pour faire périr ses troupes. Il lui envoya des ambassadeurs pour le féliciter sur son arrivée dans l'empire, lui offrir ses services & lui remettre une lettre qu'il lui écrivoit en ces termes : « Il y a long-« temps, mon très-cher comte, que la réputation de votre prudence & de votre « probité est parvenue jusqu'à nous, & votre mérite nous engage à vous donner « des marques particulières de notre amitié. Nous vous attendons avec impa-« tience dans le désir où nous sommes de conférer avec vous sur les affaires de « notre empire. Nous vous exhortons donc de venir au plus tôt, & vous devez « être assuré que nous vous ferons un accueil des plus favorables. Nous vous « prions de conduire votre armée sur nos terres sans désordre & sans tumulte. « Nous avons ordonné à ceux qui vous remettront cette lettre de vous faciliter

« le passage & de vous procurer à bon marché tous les vivres dont vous aurez « besoin. »

Raimond ne demeura pas longtemps à s'apercevoir que toutes ces démonstrations d'amitié de la part d'Alexis n'étoient pas sincères. A peine fut-il entré dans les provinces de l'empire qu'il se vit harcelé de toutes parts par les gens du pays qui tuoient tous ceux qui s'écartoient de son camp ou tâchoient de le voler pendant la nuit. Pons-Reinard, un des chevaliers des plus distingués de l'armée, fut tué dans une de ces occasions, & Pierre, son frère, blessé à mort. Le comte ayant néanmoins continué sa route & traversé l'Épire, il entra dans la vallée de Pélagonie en Macédoine, où il se vit attaqué de nouveau par les peuples du pays qui s'étoient rassemblés. Un soir entre autres l'évêque du Puy, s'étant écarté du camp pour se loger plus commodément, fut arrêté par une troupe de Bulgares qui l'obligèrent de descendre de dessus sa mule, le dépouillèrent & le blessèrent dangereusement à la tête. Il fut cependant heureusement délivré, car tandis que ces brigands empêchoient qu'on ne le tuât, afin de l'obliger à leur déclarer où il avoit mis son or, on apprit sa détention au camp & on envoya aussitôt un détachement qui le ramena.

L'armée étant arrivée à un château appelé Bucinat, le comte de Toulouse apprit que les montagnards lui avoient dressé des embûches dans le défilé d'une montagne par où il devoit passer. Il alla à leur rencontre, les surprit,
Éd. origin. t. II, p. 299. les défit entièrement & rendit par là le passage libre. A son arrivée à Thessalonique, l'évêque du Puy y tomba malade & fut obligé de s'y arrêter avec une escorte. L'armée ayant continué sa marche s'avança jusques à Rosso, dont les habitans la reçurent très-mal, ce qui fit que les croisés se voyant tous les jours exposés à de nouvelles insultes se déterminèrent à assiéger cette ville. Ils la prirent de force, la mirent au pillage & y arborèrent les enseignes de Raimond de Saint-Gilles, *en criant Toulouse,* qui étoit leur cri de guerre; ils reprirent ensuite leur route.

LXII. — *Démêlés, négociations & réconciliation entre Raimond & l'empereur Alexis.*

L'armée s'étant avancée jusques à Rodosto, ville située sur l'Hellespont à quatre journées de Constantinople, elle y rencontra un corps de troupes impériales qui l'attaqua sous prétexte d'user de représailles. Les croisés soutinrent le choc avec beaucoup de valeur, repoussèrent les impériaux, leur tuèrent beaucoup de monde & firent quelque butin. Les ambassadeurs que le comte de Toulouse avoit envoyés à l'empereur le rejoignirent dans cette ville avec les nouveaux que ce dernier lui envoyoit. Ils l'assurèrent tous de la bienveillance de ce prince & le pressèrent, soit de sa part, soit de celle des chefs de la croisade qui l'avoient devancé, de hâter sa marche & de se rendre incessamment à Constantinople pour délibérer ensemble sur les préparatifs de la campagne, ajoutant que l'empereur ne vouloit rien conclure

sans sa participation. Raimond, sur leurs instances, laissa là son armée, prit les devants, & se rendit avec peu de suite & sans armes dans cette capitale. L'empereur le reçut avec de grands témoignages de joie & d'amitié & lui fit des honneurs infinis; mais il demanda bientôt après qu'il lui rendît hommage & qu'il lui prêtât serment de fidélité, à l'exemple des autres princes croisés. Le comte répondit « qu'il étoit venu pour servir & reconnoître « uniquement pour son seigneur celui pour la gloire duquel il avoit abandonné sa patrie & ses États; qu'au reste si l'empereur vouloit se mettre à « la tête des croisés, il serviroit volontiers sous ses enseignes avec toutes ses « troupes. »

Alexis peu content de cette réponse s'excusa de se mettre en campagne, sous prétexte qu'il avoit quelque irruption à craindre de la part des Allemands, des Hongrois & des autres peuples barbares; & pour mettre le comte dans la nécessité de faire l'hommage & le serment qu'il demandoit, il ordonna secrètement à ses troupes d'aller attaquer le camp de ce prince, bien assuré qu'il ne pourroit recevoir aucun secours des autres croisés, auxquels il avoit eu soin de faire passer le détroit à mesure qu'ils étoient arrivés. Les impériaux, sur les ordres de leur maître, s'approchèrent du camp de Rodosto, attaquèrent les troupes de Raimond & les mirent d'abord en désordre, parce qu'elles ne s'attendoient pas à une semblable perfidie & que la plupart des soldats étoient endormis & avoient négligé de pourvoir à leur sûreté. Plusieurs d'entre eux furent tués & les autres mis en fuite; mais enfin leurs chefs les ayant ralliés, ranimèrent leur courage & obligèrent les Grecs à se retirer avec perte [1]. Toutes ces traverses découragèrent beaucoup les croisés qui avoient suivi le comte Raimond, & comme ils en prévoyoient de nouvelles, plusieurs étoient résolus d'abandonner le camp & de retourner en France; mais les évêques & le clergé de l'armée les empêchèrent par leurs exhortations de commettre cette lâcheté.

Le comte, de son côté, ayant appris à Constantinople ce qui venoit de se passer dans son camp, en fut si irrité que rien n'eût été capable de l'empêcher d'en tirer vengeance sur-le-champ, s'il en avoit eu le pouvoir, car, ajoute un ancien historien [2], il passoit pour un prince qui abondoit en son sens, qui pardonnoit difficilement les injures, & qui n'en perdoit jamais le souvenir. Il fit d'abord porter ses plaintes par quelques seigneurs de sa suite à l'empereur qui tâcha de s'excuser sur les ravages que l'armée chrétienne avoit faits dans ses États. Le comte de Toulouse, peu satisfait de cette excuse, dépêcha aussitôt au duc Godefroy, au comte de Flandres, à Boémond, & aux autres princes qui étoient campés à la tête de leurs troupes de l'autre côté du

[1] Mathieu d'Edesse, historien arménien, parlant de ce combat entre les Grecs & les troupes de Raimond de Saint-Gilles, campées à Rodostum, sur la côte de la Propontide, dit que cette journée fut des plus sanglantes; que des deux côtés il y eut des pertes considérables, mais que les Francs mirent les Grecs en fuite. (Voyez la Chronique de Mathieu d'Edesse, dans le *Recueil des historiens des croisades; documents arméniens*, publiés par M. Ed. Dulaurier, t. 1, p. 26.) [E. M.]

[2] Guillaume de Tyr, l. 2, c. 17.

détroit, & les pria de venir incessamment l'aider à se venger de la trahison de l'empereur. Boémond étoit un prince normand qui, après avoir reçu Hugues le Grand, le comte de Flandres & le duc de Normandie dans la Pouille & la Calabre où il dominoit & où ces princes avoient passé l'hiver, s'étoit croisé à leur exemple. Après avoir rassemblé un corps d'armée, il s'étoit embarqué à Brindes, suivi de Tancrède son neveu, fils de sa sœur, & de plusieurs autres seigneurs, pour se rendre à Constantinople, où il étoit arrivé, de même que Hugues le Grand & le comte de Flandres, lesquels avoient devancé le duc de Normandie qui ne partit pas sitôt d'Italie.

Éd. origin. t. II, p. 300.

Alexis voyant que le comte de Toulouse avoit de justes sujets de se plaindre tourna cette affaire en négociation; il fit appeler à sa cour le duc Godefroy, le comte de Flandres & Boémond, & les chargea de l'apaiser & de faire sa paix avec lui. Ces trois princes ne négligèrent rien pour réussir dans leur commission, & dans une conférence qu'ils eurent avec Raimond, ils commencèrent par lui déclarer que l'injure qu'il avoit reçue par l'empereur leur étant commune, ils n'avoient garde de l'approuver; mais ils lui firent entendre qu'il feroit beaucoup plus sagement de la dissimuler, & que s'il s'obstinoit à vouloir en tirer vengeance il falloit abandonner leur principal dessein. Enfin ils agirent si adroitement auprès de lui qu'ils le firent consentir à recevoir la satisfaction que l'empereur lui offroit & dont il les avoit rendus les arbitres. Les princes ayant fait part à Alexis de leur négociation, celui-ci dit publiquement au comte, devant toute sa cour, qu'il étoit très-fâché de ce qui s'étoit passé, que cela s'étoit fait sans sa participation & qu'il offroit de réparer tout le dommage quoiqu'il ne fût pas coupable. Le comte, quoique persuadé de sa fourberie, de même que tous les autres généraux, se contenta de cette réparation & se réconcilia avec lui.

Alexis continuoit cependant de demander à Raimond l'hommage & le serment de fidélité, & pour l'y engager il lui faisoit les offres les plus flatteuses. Ne pouvant le déterminer, il eut recours à Boémond, qu'il gagna à force de présens & de caresses, & qui lui promit de porter le comte à faire l'un & l'autre, avec parole en cas de refus de la part de ce dernier de se tourner contre lui. Boémond, qui de même que les autres princes avoit été forcé comme malgré lui à faire cette démarche, jaloux peut-être de la fermeté de Raimond, laquelle étoit un reproche tacite de sa condescendance, seconda parfaitement les intentions d'Alexis, & il fit tant par ses menées qu'enfin le comte de Toulouse fit serment à ce prince *de lui conserver la vie & l'honneur, & de ne pas souffrir que personne les lui ôtât.* L'empereur, après avoir gagné cet article, fit encore une nouvelle tentative pour emporter le second & engager Raimond à lui rendre hommage; mais le comte répondit fièrement *qu'on ne l'y obligeroit jamais & qu'on lui couperoit plutôt la tête.* Ainsi Alexis se vit obligé de se contenter du serment de Raimond dont ce comte fut toujours depuis religieux observateur, au lieu que les autres princes, qui de plus lui avoient rendu hommage, se mirent peu en peine de tous leurs engagemens.

Après cette cérémonie, l'empereur combla Raimond de présens & de caresses

& eut depuis en lui une entière confiance, fondée sur l'estime que ce comte s'étoit acquise par son mérite & par ses vertus. Il promit ensuite à tous les princes de les favoriser de tout son pouvoir dans leur entreprise, fit un traité avec eux [1] le 1er de mai, & pour gage de sa promesse, il leur donna son neveu & son gendre en otage. Raimond manda alors à son armée de s'approcher de Constantinople & lui fit passer le détroit. L'évêque du Puy, après avoir rétabli sa santé à Thessalonique, l'avoit déjà rejointe, de même que le frère de ce prélat, qui étant tombé malade à Durazzo avoit été obligé d'y séjourner. Les princes repassèrent aussi le détroit & allèrent se mettre à la tête des troupes qu'ils y avoient laissées & marchèrent vers Nicée, dans le dessein d'assiéger cette capitale de la Bithynie, célèbre par le concile qui y fut tenu en 325.

Raimond demeura cependant encore quelques jours à Constantinople, tant pour ses propres affaires que pour celles de toute l'armée. Alexis le retint seul à sa cour, dit Anne Comnène [2], fille de cet empereur, qui étoit présente, « à cause qu'il l'aimoit plus que tous les autres princes, tant pour sa rare pru- « dence & la pureté de ses mœurs que pour sa candeur & sa sincérité, rien « n'étant capable de le faire user de dissimulation ou de mensonge. Ces « excellentes qualités que le comte de Saint-Gilles possédoit par-dessus tous « les autres princes, & qui, suivant l'expression du même auteur, *le faisoient « briller parmi eux comme le soleil parmi les étoiles*, lui attirèrent l'amitié « intime d'Alexis, qui lui confia tous ses secrets & lui ouvrit son cœur dans « plusieurs conférences familières qu'il eut avec lui. Il lui fit entre autres part « de tout ce qu'il croyoit devoir arriver aux croisés, & lui donna de très-bons « avis ; il le pria surtout de veiller sur la conduite de Boémond dont il avoit « sujet de se défier. Il le chargea de lui en donner des nouvelles & de l'em- « pêcher de tout son pouvoir de rien entreprendre qui pût être préjudiciable « à l'empire. » Le comte de Saint-Gilles, à qui la duplicité & l'ambition du prince normand étoient parfaitement connues, promit à l'empereur de faire ce qu'il demandoit de lui : il le sollicita en même temps de nouveau de venir se mettre à la tête des croisés, mais Alexis s'excusa & Raimond ne put rien gagner sur cet article. Éd. origin. t. II, p. 301.

LXIII. — *Arrivée de Raimond & de son armée au siège de Nicée. — Il contribue beaucoup à la défaite des Turcs & à la prise de cette ville.*

Ce comte, après [3] avoir terminé sa négociation & pris congé d'Alexis, passa le détroit & alla joindre une partie de ses troupes qui l'attendoit de l'autre côté. Il se mit à leur tête, & ayant pris la route de Nicomédie il s'achemina

[1] *Chronicon Malleacense*, p. 214. — Martène, *Collectio ampliss.*, t. 1, p. 569.

[2] *Alexiad.* l. 10, p. 305 & suiv.

[3] Raimond d'Agiles, *Historia Hieros.* p. 139 & seq. — Anne Comnène, *Alexiad.* l. 11. — Guillaume de Tyr, l. 3. — Albert d'Aix, l. 2, c. 22 & suiv. — Baudri, l. 1. — Robert le Moine, *Historia Hieros.* l. 3. — Tudebode, l. 2.

vers Nicée. L'autre partie avoit déjà pris les devants sous la conduite de Guillaume, comte de Forez, Raimond Pelet, Gaston de Béarn, Galon de Calmont, Guillaume de Montpellier, Gérard de Roussillon, & Raimbaud, comte d'Orange, & avoit suivi la grande armée qui arriva devant cette ville le 6 de mai de l'an[1] 1097, & en commença le siége le 14, jour de l'Ascension.

Chacun des princes croisés prit son quartier aux environs de Nicée, ville des plus considérables & des plus fortes entre celles que les Turcs avoient enlevées aux empereurs de Constantinople. Le sultan Soliman[2] qui en étoit le maître & des provinces voisines, n'avoit rien négligé pour la mettre en état de faire une longue défense & s'étoit campé à dix milles dans les montagnes avec une armée formidable pour être en état de la secourir. Ce prince infidèle, résolu d'attaquer les croisés, envoya le 15 deux exprès aux assiégés pour les avertir qu'il feroit une irruption le lendemain dans le camp des chrétiens & qu'ils eussent à la favoriser par une sortie. Ces deux envoyés furent pris, & l'armée chrétienne avertie des desseins de Soliman se tint sur ses gardes. Les chefs dépêchèrent aussitôt au comte de Toulouse & à l'évêque du Puy pour les presser de se rendre incessamment au camp avec leurs troupes. Le comte & le prélat firent tant de diligence qu'après avoir marché toute la nuit ils arrivèrent de grand matin devant Nicée le samedi après l'Ascension, 16 de mai, & prirent le quartier du midi qui leur avoit été destiné. Ils avoient à peine achevé de décharger leur bagage & placé leurs tentes, que Soliman, s'étant mis à la tête de cinquante à soixante mille hommes de cavalerie, l'élite de son armée, s'avança vers la porte du midi, par où il croyoit pouvoir aisément pénétrer dans le camp. Il détacha d'abord à neuf heures du matin son avant-garde composée de dix mille archers pour attaquer ce poste, tandis qu'il envoya un autre corps donner sur le quartier de Godefroy où il prétendoit faire une fausse attaque. Les troupes du comte de Toulouse n'eurent pas plutôt aperçu les signes militaires des Turcs, que charmées de trouver une occasion de combattre elles se mirent en bataille & s'avancèrent hardiment contre les infidèles. Soliman s'avança de son côté avec le reste de son armée, en sorte que le combat s'engagea bientôt & devint opiniâtre & sanglant; mais Boémond & tous les autres princes étant survenus à propos au secours de Raimond, les Turcs furent obligés de plier & de prendre la fuite. Les croisés les poursuivirent jusques à la nuit & les menèrent battant jusques aux pieds des montagnes.

Cet échec ne déconcerta pas Soliman qui étendit le lendemain son armée dans la plaine & s'avança jusques aux faubourgs de Nicée; mais les croisés se battirent contre lui avec tant de force qu'ils l'obligèrent de nouveau à se retirer avec une grande perte, après un combat qui dura tout le jour & qui leur

[1] Voyez tome IV, *Note* XLIII.

[2] Ce prince que les Bénédictins appellent Soliman est Kilidj-Arslan-Daoud, fils de Soliman, fondateur de la dynastie des Seldjoukides d'Iconium. [E. M.]

coûta[1] trois mille hommes. Soliman n'osa[2] rien entreprendre depuis ce temps-là, en sorte que les princes continuèrent le siége & battirent[3] la place avec toutes sortes de machines. Leurs travaux n'avançoient pas beaucoup toutefois, tant à cause de la force de la place que de la vigoureuse défense des assiégés qui firent périr plusieurs seigneurs de marque, entre autres Guillaume, comte de Forez, de l'armée du comte Raimond. Le siége de Nicée étoit dans cet état lorsque le duc de Normandie, qui s'étoit embarqué en Calabre le 5 d'avril avec le comte de Blois & de Chartres & plusieurs autres seigneurs, se rendit enfin au camp au commencement de juin[4]. Toute l'armée chrétienne étant alors rassemblée se trouva forte de cent mille hommes de cavalerie, & de six cent mille hommes de pied, y compris les femmes, les prêtres, les religieux, les enfans & les valets. Éd. origin. t. II, p. 302.

Malgré toutes ces troupes le siége duroit depuis plus d'un mois, sans que l'attaque fût guère plus avancée[5] que le premier jour. Le comte de Toulouse fit construire alors une grande tour de figure ronde, la couvrit par dehors d'un cuir très-épais, & après l'avoir mise hors d'atteinte, il la fit avancer pour tâcher d'écarter les assiégeans par le moyen de deux mangonnaux qu'il fit jouer contre une des plus grosses tours de la ville, qu'on sapoit en même temps par les fondemens. Enfin il avança si fort le travail qu'il vint à bout d'abattre cette grosse tour. Il fit ensuite combler le fossé; & rien ne l'empêchant de monter à l'assaut, les assiégés qui n'avoient aucun secours à attendre perdirent courage, demandèrent à capituler & se rendirent le 20 de juin, après avoir soutenu un siége[6] de cinq semaines.

LXIV. — *Nouveaux exploits de Raimond & des croisés jusques à Antioche.*

La ville de Nicée se rendit à l'empereur Alexis qui s'en saisit & y mit une nombreuse garnison. Les mêmes raisons de politique qui avoient engagé[7] ce prince à refuser de se mettre à la tête des croisés l'avoient obligé, après le départ des princes de Constantinople, de s'embarquer avec ses troupes & de venir dans une île voisine de Nicée appelée Pelecan, sous prétexte de porter du secours aux assiégeans pour y attendre l'événement du siége & en profiter suivant l'occurrence. Il aida en effet les croisés par les barques qu'il leur fournit & avec lesquelles ils fermèrent le passage d'un lac par lequel les assiégés avoient une libre communication avec le sultan[8].

[1] Martène, *Coll. ampliss.* t. 1, p. 569.
[2] Voyez tome IV, *Note* XLIII, n. 5.
[3] Raimond d'Agiles, *Hist. Hierosol.* p. 139 & seq.
[4] Foucher de Chartres, *Hist. Hieros.* l. 1, c. 4.
[5] *Alexiade,* l. 2, p. 311 & suiv.
[6] Voyez tome IV, *Note* XLIII, n. 5.
[7] *Alexiade,* l. 2, p. 311 & suiv. — *Epist. Stephani Blesensis comitis,* dans le tome 1 du *Museum Ital.* part. 2, p. 29.
[8] Ce n'est pas précisément ainsi qu'eut lieu la prise de Nicée. Anne Comnène (l. 11, p. 248) rapporte que Manuel Boutoumites, un des officiers d'Alexis, s'introduisit dans Nicée & traita secrètement avec les assiégés, qui lui remirent cette place, & lorsque les Croisés se disposaient à livrer un dernier assaut, ils furent tout surpris de voir flotter sur les murailles les étendards impériaux. C'est Guillaume de Tyr (l. 3, c. 12), qui donne la

Après la prise de Nicée, tous les princes croisés, à la réserve des comtes de Toulouse & de Blois qui demeurèrent pour la garde de la ville & du camp, allèrent trouver l'empereur pour le congratuler sur l'importante conquête qu'ils venoient de faire en son nom. Alexis les reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, leur fit divers présens & fit distribuer à leurs soldats les dépouilles de Nicée.

Les princes après leur retour dans cette ville en décampèrent & se mirent en marche vers la Syrie avec toute l'armée le 29 de juin [1]. Raimond de Saint-Gilles, comme le plus âgé, le plus expérimenté & le plus propre pour le conseil (ce sont les termes d'un auteur contemporain [2]), marcha à l'arrière-garde avec les *Provençaux*. Boémond & le duc de Normandie qui étoient à l'avant-garde prirent sur la gauche, & s'étant séparés par hasard du corps de l'armée, ils furent attaqués le 1er de juillet, dans la campagne de Dorylée, par le sultan Soliman qui vint fondre sur eux à la tête d'une armée de cent cinquante mille hommes de cavalerie. Le choc fut extrêmement rude, & les deux princes chrétiens eurent d'abord deux mille hommes taillés en pièces. Le reste de leurs troupes auroit eu infailliblement le même sort si les autres chefs qui étoient campés à deux milles, avertis de l'attaque, n'eussent marché promptement au secours. Leur arrivée obligea Soliman de se retirer sur la montagne. Les croisés résolus de l'attaquer à leur tour se rangèrent en bataille. Boémond, le duc de Normandie & le comte de Toulouse occupèrent la droite; le duc Godefroy, Hugues le Grand & le comte de Flandres se mirent à la gauche; l'évêque du Puy eut le commandement d'un corps avec lequel il devoit faire le tour de la montagne & prendre les infidèles en queue. Toutes ces troupes s'étant mises en mouvement, elles fondirent sur les ennemis & combattirent avec une ardeur incroyable depuis neuf heures du matin jusques à midi. Hugues [3] commençoit cependant à plier lorsque le comte de Toulouse, ayant marché en diligence à son secours avec toutes ses forces, fit pencher la victoire du côté des chrétiens, qui redoublant leurs efforts mirent les infidèles en fuite & s'emparèrent de leur camp [4]. Les croisés rencontrèrent [5] quelque temps après une armée de quatre-vingt mille Turcs commandée par le sultan Tarisque, campée à Hébraïca, vers Iconium ou Cogni : ils l'attaquèrent & la défirent entièrement malgré sa résistance qui fut très-opiniâtre. L'évêque du Puy [6] & les

Éd. origin. II, p. 303.

date du 20 juin 1097 pour celle de la reddition de la ville. Le général grec Tatice (*Tatinus Truncati nasi* ou *Truncatae naris* [Albert d'Aix, l. 2, c. 22 & 38], *Tatin l'Esnasé* de la chanson d'Antioche), intervint dans cette capitulation pour la faire agréer aux Croisés & obtenir que les femmes & les enfants de Kilidj-Arslan pussent se retirer en liberté. [E. M.]

[1] Raimond d'Agilès, Guillaume de Tyr, Albert d'Aix, aux passages cités plus haut. — *Hist. Bell. sacri,* dans le *Museum Ital. ibid.* n. 27. — Anne Comnène, *Alexiade,* l. 2, p. 311.

[2] Guibert de Nogent, l. 3, c. 3.

[3] *Gesta Tancredi,* c. 32.

[4] La bataille de Dorylée fut décisive pour le succès de la première croisade en ouvrant aux chrétiens tous les passages de l'Asie mineure. On peut consulter à ce sujet Anne Comnène (l. 11, p. 251); Tudebode (l. 3, c. 9); Albert d'Aix (l. 2, c. 38); Foucher de Chartres (c. 5); Baudri (l. 2); Robert le Moine (l. 3); Raimond d'Agiles (p. 242); Guillaume de Tyr (l. 3, c. 15). [E. M.]

[5] Anne Comnène, *Alexiade*, l. 11, p. 316.

[6] Raimond d'Agiles, *Hist. Hieros.* p. 139 & seq

An 1097

autres prélats de l'armée qui s'étoient avancés dans la mêlée contribuèrent beaucoup à cette nouvelle victoire par leurs exhortations. Gaston de Béarn fut un de ceux qui se distinguèrent le plus.

Les croisés, résolus de ne plus se séparer, s'étant mis en marche vers Antioche, rencontrèrent encore un autre corps d'infidèles à Agrustopolis[1] & le taillèrent en pièces. Depuis ce jour personne n'osa plus paroître devant eux. Leur marche fut[2] cependant un peu retardée par une maladie qui survint au comte de Toulouse lorsqu'ils eurent traversé la Bithynie & la Pisidie. Ce prince se fit porter en litière pendant quelques jours; mais son mal augmenta si fort qu'on le crut mort & que l'évêque d'Orange récita sur lui les prières des défunts. Il revint peu de temps après à lui-même & s'étant rétabli il fut en état de continuer sa marche avec l'armée, qui dans sa route soumit quelques places, entre autres Coxan où elle s'arrêta trois jours. On vint[3] avertir alors Raimond que les Turcs avoient abandonné Antioche. Ce prince, sur cet avis, qu'il crut vrai, assembla son conseil & détacha Pierre, vicomte de Castillon, Guillaume de Montpellier, Héracle, vicomte de Polignac, Pierre de Roase, & Pierre Raimond de Hautpoul, tous chevaliers de réputation, à la tête de cinq cents chevaux, avec ordre de prendre possession en son nom de cette ville; mais ce détachement étant arrivé dans une vallée voisine d'Antioche, apprit que les infidèles, bien loin d'avoir abandonné cette ville, se préparoient au contraire à une vigoureuse défense. Pierre de Roase se sépara alors de la troupe dont il prit un détachement, & s'étant coulé le long des remparts à la faveur de la nuit, il pénétra dans la vallée de Rugia, où il surprit & tailla en pièces un grand nombre de Turcs & de Sarrasins. Il fit outre cela divers prisonniers à qui il fit couper le nez & les lèvres qu'il larda dans un javelot, & qu'il envoya au comte Raimond. Il s'avança ensuite, soumit divers châteaux & jeta la terreur dans tout le pays. L'armée s'étant avancée cependant vers Antioche, trouva à deux lieues de cette ville un pont sur l'Oronte, par où il falloit nécessairement passer, occupé par les infidèles. Le duc de Normandie ayant été détaché pour les en chasser, ce prince secondé par l'évêque du Puy obligea les Turcs à se retirer & à laisser le passage libre. Les croisés arrivèrent ainsi heureusement devant cette capitale de la Syrie le mercredi 21 d'octobre de l'an 1097. Après leur arrivée, les généraux assemblèrent le conseil de guerre pour délibérer s'ils en entreprendroient le siége. Les avis furent partagés : la plupart voyant les approches de l'hiver & l'armée réduite à trois cent mille hommes, tant par les détachemens qu'il avoit fallu faire pour les garnisons des places conquises que par la disette & les chaleurs excessives qu'on avoit souffertes, vouloient le différer jusques au printemps, dans l'attente du secours que l'empereur leur faisoit espérer & de celui qui devoit leur venir d'Europe; mais les autres, du nombre desquels étoit le comte de Toulouse, furent du sentiment contraire, qui l'emporta; ainsi on commença à distribuer les quar-

[1] Anne Comnène, *Alexiade*, l. 11, p. 316.

[2] Raimond d'Agiles, *Histor. Hierosol.* p. 139 & seq.

[3] Tudebode, l. 2. — Baudri, p. 100 & suiv. — Guibert de Nogent, l. 3, c. 2.

tiers. Celui du comte de Toulouse[1] & de l'évêque du Puy, avec un corps d'armée composé des Provençaux, des Gascons & des Bourguignons, fut assigné depuis la porte appelée du Chien, jusques à la porte suivante qu'on appela depuis la porte du Duc. On verra la part qu'eut ce prince à ce fameux siége, après que nous aurons fait mention de quelques événemens arrivés dans ses États pendant son absence.

LXV. — *Archevêques & vicomtes de Narbonne.*

Dalmace, archevêque de Narbonne, mourut[2] à Rieux dans son diocèse, à quatre lieues de cette ville, *le* 17 *de janvier de l'an* 1096, *ou de l'an* 1097 suivant notre manière de compter, *après quinze ans trois mois & seize jours d'épiscopat*. La vie exemplaire qu'il avoit menée fit qu'on le regarda comme saint après sa mort, & il est qualifié *bienheureux* dans un martyrologe de son église. Il avoit ordonné, suivant le même martyrologe, *six évêques catholiques*, expression dont on se sert pour les distinguer des simoniaques : savoir Godefroy de Maguelonne, ceux de Pampelune, d'Orense & de Barcelone en Espagne, de Béziers & d'Agde. Le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, les évêques de Béziers & de Carcassonne, les abbés de la Grasse, Alet, Bagnols, Castres, Saint-Savin & Quarante & un grand nombre d'ecclésiastiques & de religieux allèrent prendre son corps le 12 de mars suivant au château de Rieux, où il étoit resté depuis sa mort revêtu de ses habits pontificaux, à la garde des habitans, & l'accompagnèrent dans la cathédrale où il fut inhumé. Les évêques de la Province[3] s'étant ensuite assemblés dans cette église pour élire son successeur, le choix tomba sur Bertrand, évêque de Nimes, qui fut élu *du consentement* du clergé & du peuple. Le pape Urbain II, qui l'avoit consacré depuis peu évêque de Nimes, approuva sa translation à Narbonne *à cause de l'urgente nécessité;* mais il déclara qu'il n'en permettroit plus de pareille à l'avenir. Il accorda à ce prélat & à son église la primatie sur la métropole d'Aix, par une bulle[4] du 6 de novembre de l'an 1097, & confirma cette primatie par deux autres, l'une adressée à l'archevêque d'Aix & l'autre à Hugues, archevêque de Lyon & légat du Saint-Siége.

Éd. origin. t. II, p. 304.

Après la mort de Dalmace, Aymeri premier du nom, vicomte de Narbonne, & Mahaud, sa femme, se saisirent non-seulement des dépouilles de ce prélat, mais encore de tout le domaine de l'archevêché qu'ils refusèrent de rendre à Bertrand. C'est de quoi se plaint le cardinal Richard, archevêque de Narbonne, son successeur immédiat, dans un mémoire qu'il dressa[5] contre les entreprises des vicomtes de cette ville. Richard ajoute que le droit que les vicomtes s'étoient

[1] Raimond d'Agiles, p. 143. — Albert d'Aix, l. 3, c. 39. — Guibert de Nogent, l. 4, n. 13.

[2] Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, p. 784 & suiv. — *Gallia Christiana*, t. 1, p. 375 & seq. — Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 301.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXV.

[4] Marca, *de Primat.* & *Dissertatio in append.* — Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 301.

[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXV.

arrogé & *qui avoit été établi par une mauvaise coutume du pays, ne leur appartenoit pas, mais au comte;* termes qui nous font comprendre qu'Aymeri I, profitant de l'absence de Raimond de Saint-Gilles, comte particulier de Narbonne & marquis de Gothie, s'empara de toute l'autorité dans cette ville & qu'il prétendit y dominer seul, à l'exclusion de l'archevêque qu'il avoit dépouillé de ses domaines. On voit, en effet, que ce vicomte, assisté des principaux du pays, présida à un plaid [1] qui y fut tenu en 1097.

LXVI. — *Assemblée au Caylar dans le diocèse de Nimes.*

L'époque certaine de la mort de Dalmace, archevêque de Narbonne, & de l'élection de Bertrand, son successeur, nous donne celle d'un accord fait entre Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, & Foulques, abbé de Psalmodi, au diocèse de Nimes, accord [2] qui est faussement daté de l'an 1094, & qu'on rapporte [3] mal à propos à l'an 1096. Foulques, abbé de Psalmodi & ses religieux, ne pouvant souffrir que leur monastère fût soumis à l'abbaye de Saint-Victor, sous prétexte qu'il étoit immédiat au Saint-Siége, demandèrent au pape Urbain II d'être rétablis dans leur ancienne liberté. Le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor, offensé de cette démarche, usa des voies de fait & chassa de son autorité l'abbé & les religieux du monastère de Psalmodi; mais *Bertrand, archevêque de Narbonne,* Gibelin, archevêque d'Arles, Godefroy, évêque de Maguelonne, & Raimond, évêque de Nimes, que le pape avoit nommés pour arbitres de ce différend, avec ordre de le juger sur les lieux, l'obligèrent à le leur restituer. Ces quatre prélats s'assemblèrent ensuite au château du Caylar dans le diocèse de Nimes, & discutèrent les prétentions des abbés & des religieux de ces deux abbayes qui étoient présens. Ceux de Psalmodi se fondoient sur les chartes de nos rois & les bulles des papes qui établissoient leur liberté. Le cardinal Richard se défendoit de son côté sur ce que Bernard, son frère & son prédécesseur dans l'abbaye de Saint-Victor, *à la prière du comte Raimond & du conseil des vassaux de ce comte* (*suorum procerum*), avoit réformé le monastère de Psalmodi où il ne restoit alors aucune régularité. Il ajoutoit que son frère & lui avoient toujours envoyé depuis des abbés & des prieurs pour le gouverner. Enfin les arbitres au milieu desquels siégeoit le cardinal & abbé Richard, *à cause de sa dignité de légat,* déclarèrent l'abbaye de Psalmodi indépendante de celle de Saint-Victor, & Richard souscrivit avec ses religieux au jugement qui fut rendu en présence d'Ebrard, abbé de Saint-Thibéry, & de plusieurs seigneurs du pays, entre autres de Raimond Decan & Raynier ou Raynon, son frère, de Pons Gaucelin & de Gaucelin, son frère, de Pons-Bermond de Sommières & Bermond, son frère. Le premier de ces

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXX.
[2] Mabillon, *De re diplomatica*, p. 617. — Ruinart, *Vita Urbani papae II*, n. 277 & *Append.* — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXVI.
[3] *Ibid.*

seigneurs l'étoit de Posquières & le troisième de Lunel. L'acte est daté du 16 de septembre, & ce qui fait voir qu'il doit être rapporté à l'an 1097, c'est que l'épacte & le concurrent qui y sont marqués conviennent très-bien avec cette année. Le cardinal Richard les ratifia huit jours après à Montpellier, en présence de l'archevêque de Narbonne, de l'évêque de Maguelonne, de Gaucelin de Lunel, &c. Le pape Urbain II le confirma, de son côté, le 1er de mai de l'an 1099.

Éd. origin. t. II, p. 305.

LXVII. — *Accord entre l'évêque de Nimes & l'abbé de la Chaise-Dieu, touchant le monastère de Saint-Bausile.*

On vient de voir que Raimond, évêque de Nimes, avoit succédé en 1097 à Bertrand, mais il ne fut sacré qu'en 1098[1]. Il étoit de Montpellier &, à ce qu'il paroît[2], d'une branche cadette des seigneurs de cette ville. Il s'accorda[3] le 6 de janvier de l'an 1100 avec Pons, abbé de la Chaise-Dieu, au sujet du monastère de Saint-Bausile de Nimes, dépendant de cette abbaye, par l'entremise de Godefroy, évêque de Maguelonne, d'Arbert, évêque d'Avignon, Foulques, abbé de Psalmodi, & Letbert, abbé de Saint-Ruf, qu'ils avoient choisis pour arbitres. Pons céda par cet acte à Raimond & à son clergé diverses églises ou chapelles de la ville de Nimes, entre autres celles de Saint-Martin & de Saint-Pierre, *dans le château qu'on appelle des Arènes,* celle de Saint-Étienne, *située auprès du Capitole,* & celle de Saint-Vincent que la vicomtesse Ermengarde & le vicomte Bernard, son fils, avoient donnée au monastère de Saint-Bausile. Moyennant cette cession, Raimond & son clergé confirmèrent l'abbaye de la Chaise-Dieu dans la possession de ce monastère, de celui de Saint-Sauveur, fondé pour des filles, sous les murailles de Nimes, & de leurs dépendances. L'évêque & l'abbé s'accordèrent aussi touchant la sépulture des habitans de Nimes à qui ils permirent de la choisir indifféremment ou dans la cathédrale ou dans l'église de Saint-Bausile. L'acte fut passé en présence de Robert, abbé de la Grasse, & de Bernard Pontii, chevalier des Arènes : preuve que l'ancien amphithéâtre de Nimes étoit alors habité comme il l'est aujourd'hui. Il paroît d'ailleurs qu'il servoit alors de forteresse, par un serment que plusieurs personnes qui paroissent être nobles ou chevaliers firent[4] vers le même temps au vicomte Bernard-Aton & à Cécile, sa femme, de leur conserver *le château des Arènes & les forteresses qui y étoient,* & à celui de leurs fils en faveur duquel ils en disposeroient.

LXVIII. — *Guillaume, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, s'empare du comté de Toulouse durant l'absence de Raimond de Saint-Gilles.*

Un des plus mémorables événemens qui arrivèrent dans les États de Raimond de Saint-Gilles pendant son absence, fut l'invasion que fit du comté de

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. V.
[2] Voyez, tome IV, *Note* XXXVII, n. 7 & suiv.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXVII.
[4] *Ibid.* n. CCCXX.

An 1097

Toulouse Guillaume, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, qui, sous prétexte des droits de Philippe, sa femme, s'empara de ce comté peu de temps après le départ de Raimond pour l'Orient. Guillaume étoit en possession de la ville de Toulouse au mois de juillet de l'an 1098, comme il paroît par un acte[1] suivant lequel « ce comte & sa femme Philippe maintiennent l'église de Saint-« Sernin, située dans le faubourg de Toulouse, dans la même liberté que le « pape Urbain II lui avoit accordée lorsqu'il l'avoit consacrée. Et parce que, « ajoutent-ils, des méchans & des persécuteurs l'ont détruite de nos jours, nous « lui donnons de nos biens pour la rétablir, savoir : le village de Saint-Pierre « de Blagnac, sur la Garonne, son église & ses dépendances, avec tout ce que le « *comte* (*consul*) *Guillaume* y a possédé. De plus nous l'acquittons des cierges « qu'elle devoit donner avant nous *aux comtes* (*consulibus*), ainsi que *le comte* « *Raimond, notre prédécesseur,* l'en avoit quittée; & pour punir ceux qui se « sont élevés *de toute la Province* pour la détruire, nous leur ôtons leurs pen-« sions & nous les donnons aux clercs de cette église, en sorte qu'à l'avenir « les chanoines de Saint-Sernin auront une poignée sur chaque setier de « grain que les habitans de la ville & des faubourgs mettront en vente. » Enfin le comte de Poitiers & la comtesse sa femme confirment toutes les donations *que leurs prédécesseurs* avoient faites à cette église, moyennant quatre livres & demie d'or & huit cents sols toulousains que les chanoines leur donnèrent *du trésor de Saint-Sernin.* Guillaume, dans sa souscription, prend la qualité *de comte de Poitiers & de Toulouse,* & l'acte est signé après lui par Bernard, vicomte de Béziers, & Adhémar, vicomte de Toulouse, qui par conséquent s'étoient déclarés en sa faveur contre Bertrand, fils & successeur de Raimond de Saint-Gilles. Les priviléges que le comte & la comtesse de Poitiers accordèrent en cette occasion à l'église de Saint-Sernin sont spécifiés dans un acte particulier[2] souscrit par *Robert d'Arbrissel,* fondateur de l'ordre de Fontevrault, qui étendit par conséquent jusques à Toulouse la mission[3] qu'il avoit reçue du pape Urbain II.

An 1098

Nous avons encore d'autres actes qui nous font connoître ce qui donna occasion au duc d'Aquitaine de s'emparer de Toulouse sur le comte Bertrand. Celui-ci, par un titre[4] postérieur, promet « de ne jamais violer l'immunité de « l'église de Saint-Sernin, de ne pas *détruire* ses bâtimens, de n'en pas chasser « les chanoines pour y introduire des moines à leur place & de n'y plus éta-« blir à l'avenir aucune mauvaise coutume. » Il paroît[5] d'ailleurs que ce prince usurpa *par tyrannie & par violence les biens de cette église.* Tous ces divers monumens prouvent que Bertrand, peu de temps après le départ de Raimond de Saint-Gilles, son père, pour la Terre-Sainte, voulut rentrer dans les droits dont ce dernier s'étoit démis en faveur de l'église de Saint-Sernin; que les chanoines s'y opposèrent; que pour les soumettre il entreprit de les chasser à

Éd. origin. t. II, p. 306.

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXII.
[2] *Ibid.*
[3] Fleury, *Histoire ecclésiastique,* l. 64, n. 34.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXX.
[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 153.

force ouverte & d'y mettre des moines en leur place; qu'il détruisit une partie de leur bâtiment, & qu'enfin les chanoines & ceux de leur parti appelèrent à leur secours le duc d'Aquitaine qui, à la faveur de ces divisions, s'empara de Toulouse & en chassa ce prince.

Il est rapporté dans un autre titre[1] que le comte de Poitiers, non content *de s'être saisi par violence de la ville de Toulouse, faisoit aussi tout son possible pour se rendre maître des autres domaines du comte Raimond, occupé alors par ordre du pape Urbain & d'un grand nombre de prélats à délivrer la ville de Jérusalem & le Saint-Sépulcre des mains des infidèles;* mais les efforts de Guillaume n'eurent pas tout le succès qu'il espéroit. Géraud, évêque de Cahors[2] & son clergé demeurèrent entre autres fidèles à Raimond de Saint-Gilles, & pour s'assurer du secours de divers chevaliers dont ils avoient besoin pour empêcher que le comte de Poitiers ne s'emparât du pays, ils leur cédèrent une partie des biens de leur église. Le duc[3] d'Aquitaine, après s'être assuré de la ville de Toulouse, alla durant l'automne de l'an 1098 joindre le roi d'Angleterre avec lequel il ravagea la Normandie. Il revint bientôt après dans cette ville où il avoit laissé la comtesse, son épouse, comme nous le verrons ailleurs.

LXIX. — *Mort de Frotard, abbé de Saint-Pons & légat du Saint-Siége.*

Il s'éleva la même année un grand différend entre Frotard, abbé de Saint-Pons, & l'évêque de Jacca au sujet de cette ville, que les rois d'Aragon, après l'avoir enlevée[4] aux Sarrasins & y avoir rétabli le siége épiscopal, avoient donnée à cette abbaye. Pierre, roi d'Aragon, Pierre, évêque d'Huesca, l'archevêque de Tarragone & quelques autres prélats se mêlèrent d'accommoder l'évêque & l'abbé & leur firent passer un accord, le 1er de décembre de l'an 1098, suivant lequel il fut convenu que le premier transféreroit ailleurs son siége comme il le souhaitoit. L'évêque d'Huesca donna alors dans sa ville épiscopale, à l'abbaye de Saint-Pons, l'église de Saint-Pierre le Vieil dans laquelle Frotard établit une communauté de ses religieux. Cet abbé décéda le 20 d'août de l'année suivante, dans une grande réputation de sainteté, après s'être distingué par ses vertus & ses talens qu'il fit paroître, soit dans la légation d'Espagne dont le pape Grégoire VII l'avoit honoré, soit dans divers conciles où il assista & en diverses négociations où il fut employé. Il fut inhumé dans l'église de son abbaye, où on lui érigea une statue sur un tombeau de marbre blanc qu'on voit encore au côté gauche du maître-autel parmi les ruines du grand chœur de cette église, qui fut détruite par les calvinistes en 1567. Pierre lui avoit déjà succédé dès[5] le 21 d'août de l'an 1103. Revenons à Raimond de Saint-Gilles que nous avons laissé au siége d'Antioche.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXI.

[2] *Ibid.*

[3] Orderic Vital, l. 10, p. 766 & suiv.

[4] *Chronologie des abbés & des évêques de Saint-Pons*, p. 8.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXVIII.

LXX. — *Siége & prise d'Antioche.* — *Raimond de Saint-Gilles s'assure d'une partie de cette ville.* — *Ses différends avec Boémond.*

La force de cette place[1] & la nombreuse garnison qui la défendoit, sous les ordres de l'émir Dacien ou Acxien[2], arrêtèrent les croisés plus longtemps qu'ils ne l'avoient cru. Le comte de Toulouse n'épargna cependant ni soins ni dépense pour avancer les travaux du siége; & pour empêcher les fréquentes sorties que les ennemis faisoient par la porte du Pont, ainsi nommée d'un pont de pierre sur l'Oronte qui étoit voisin de son quartier & dont ils étoient les maîtres, il fit jeter un pont de bateaux sur ce fleuve & élever des retranchemens autour de son camp. Il resserra ainsi la garnison dont il soutint diverses attaques, qu'il repoussa toujours avec avantage. Ses troupes prirent alors[3] querelle avec celles de Boémond, ce qui fut la source de la division qui régna depuis entre eux, & qui retarda beaucoup le succès de leurs entreprises. Comme la famine commençoit à se mettre dans le camp, ces deux princes firent chacun un détachement pour aller chercher des vivres. Les deux troupes, quoique de différentes nations, agirent d'abord de concert; mais elles n'eurent pas plutôt trouvé des provisions qu'elles disputèrent entre elles qui les enlèveroit : la querelle s'échauffa, on en vint aux mains, plusieurs furent tués ou blessés de part & d'autre, & ce ne fut qu'à la pointe de l'épée que chacun emporta dans son quartier de quoi subsister. Les deux princes, avertis de la dispute de leurs soldats, loin de chercher à les pacifier, les animèrent encore davantage, & contens de leur défendre de rien entreprendre dans le camp, ils leur ordonnèrent de se venger à la première occasion qu'ils trouveroient au dehors; ainsi toutes les fois que *les Provençaux & les Apuliens* se rencontrèrent dans la suite en parti, ils ne manquèrent pas de se battre, & les uns & les autres eurent tantôt le dessus, tantôt le dessous, suivant qu'ils étoient ou plus forts ou plus foibles. Cette division entraîna celle de presque toute l'armée, & chaque nation se déclara en faveur de celle dont le langage approchoit le plus du sien; « en sorte, dit l'ancien historien, que les Narbonnois, « les Auvergnats, les Gascons & ceux des provinces voisines soutenoient les « Provençaux; que tous ceux du reste des Gaules, surtout les Normands, pri- « rent le parti de ceux de la Pouille, & que les Bretons, les Suèves, les Huns « & les Russes furent les seuls qui demeurèrent neutres. » Éd. origin. t. II, p. 307.

[1] Raimond d'Agiles, p. 143 & suiv. — *Gesta Tancredi*, c. 44 & seq. — Guillaume de Tyr, l. 4, c. 13 & suiv.

[2] Les auteurs arabes appellent Bâghi-Siân ou Yagni-Sian & Mathieu d'Edesse Agh'oucian le général perse que les chroniqueurs occidentaux désignent par le nom d'Acxianus, Ansian, Gratianus, Daisianus, Garsion, &c. Melik-schah, sultan seldjoukide de Perse, lui avait confié le gouvernement de la ville d'Antioche en l'année 535 de l'ère arménienne, qui correspond au laps de temps écoulé entre le 28 février 1086 & le 27 février 1087. Suivant Mathieu d'Edesse, il avait marié une de ses filles à Ridhouan, prince d'Alep, fils de Tetousch. [E. M.]

[3] *Gesta Tancredi*, c. 99.

Cette querelle, & la[1] situation du quartier du comte de Toulouse plus exposé que les autres aux sorties des assiégés, lui causèrent des pertes considérables. Ce prince, voyant que tous ses efforts pour abattre le pont qui aboutissoit à la porte du Chien étoient inutiles, fit construire une grande machine en forme de tour, & l'ayant placée vis-à-vis du pont, il empêcha pendant quelque temps les sorties; mais les assiégés trouvèrent le moyen de mettre le feu à cette machine, malgré la résistance de ceux qui en avoient la garde. Le comte tâcha d'y remédier par une grande quantité de pierres & de poutres qu'il fit entasser devant la porte du Chien, & dont il forma comme une espèce de rempart qui bouchoit le passage. Nonobstant ces travaux le siége n'avançoit pas beaucoup, & les croisés s'affoiblissoient tous les jours, soit par la disette, soit par la désertion, tellement que trois mois après le commencement du siége, à peine restoit-il deux mille chevaux dans le camp, d'environ soixante-dix mille qui y étoient d'abord.

Boémond & le comte de Flandres furent détachés vers ce temps-là pour aller chercher des vivres. Le comte de Toulouse & l'évêque du Puy demeurèrent seuls avec le reste de l'armée à la garde du camp, car le duc de Normandie étoit absent & le duc Godefroy étoit fort malade. Les assiégés, profitant de cette diversion, firent une sortie & attaquèrent le quartier du comte Raimond qui se défendit avec toute la valeur possible & les repoussa jusque dans la ville. Durant le combat quelques cavaliers chrétiens poursuivirent un cheval des infidèles pour s'en saisir, ce qui ayant fait croire aux croisés que toute leur cavalerie prenoit la fuite, l'épouvante se mit parmi eux & ils se débandèrent. Les assiégés à la faveur de ce désordre revinrent à la charge & donnèrent sur les fuyards, dont ils tuèrent plusieurs, entre autres le *porte-enseigne* (*vexillifer*) de l'évêque du Puy dont on ne marque pas le nom, & que d'autres[2] appellent *son sénéchal.* Les infidèles lui enlevèrent son drapeau *où on voyoit l'image de la Vierge;* un jeune chevalier de Béziers, nommé Bernard-Raimond, perdit aussi la vie dans cette occasion.

Boémond & le comte de Flandres de retour au camp le ravitaillèrent pour quelques jours; mais la famine recommença bientôt après & elle fut suivie de la peste, ce qui causa une nouvelle désolation. Les *Provençaux*[3], nom sous lequel on comprenoit[4] alors les peuples des provinces méridionales du royaume, trouvèrent une espèce de ressource à ce malheur par la vie frugale à laquelle ils étoient accoutumés, & contens de manger des racines qu'ils alloient chercher dans les entrailles de la terre, ils conservèrent leur vie comme ils purent. Le siége d'Antioche continua cependant avec différens succès de part & d'autre.

Le 7 de février[5], les princes ayant eu avis que trente mille infidèles

[1] Raimond d'Agiles, p. 144 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 41 c. 13 & suiv. — Tudebode, l. 3.
[2] Tudebode, l. 3.
[3] *Gesta Tancredi,* c. 61.
[4] Raimond d'Agiles, p. 144.
[5] Albert d'Aix, l. 3, c. 60 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 11, c. 1 & suiv.

des villes voisines s'étoient rassemblés à Harenc, à quatre milles d'Antioche, pour marcher au secours de la place, résolurent de les surprendre[1]. Ils laissèrent l'infanterie à la garde du camp & allèrent à leur rencontre avec toute la cavalerie, composée alors de sept cents chevaux. Les ennemis qui ne s'attendoient à rien moins qu'à se voir attaqués furent surpris en effet. Le comte de Toulouse ne les eut pas plutôt aperçus, qu'ayant mis sa lance en arrêt, & serré son bouclier sur sa poitrine, il donna sur eux, suivi du duc Godefroy, avec tant d'intrépidité qu'il les mit en fuite après leur avoir tué deux mille hommes. L'évêque du Puy, qui étoit présent, contribua beaucoup à cette défaite par ses vives exhortations. Éd. origin. t. II, p. 308.

Le mois de mars suivant, une flotte génoise chargée de munitions étant arrivée au port de Saint-Siméon, situé à deux milles d'Antioche, le comte de Toulouse & Boémond se détachèrent avec une partie de leurs troupes pour aller escorter le convoi & le conduire au camp. Le premier commandoit l'avant-garde & l'autre l'arrière-garde. Ils furent attaqués & battus à leur retour par quatre mille hommes de la garnison, mais ils eurent bientôt leur revanche, car Godefroy ayant marché incontinent à leur secours avec les autres princes & toute l'armée, le détachement des infidèles fut entièrement défait. *Isnard*[2], *chevalier de Gaya,* qui commandoit cent cinquante hommes de pied, se distingua beaucoup dans cette action. L'auteur contemporain l'appelle *un très-noble Provençal,* ce qui dans le langage du temps signifie également un Languedocien, ainsi qu'on l'a déjà remarqué. Nous trouvons en effet trois lieux appelés Gaye ou Gaiac dans le Languedoc, savoir dans le Razès, le Lauragais, & le diocèse d'Uzès.

Le comte Raimond[3], sur le refus de tous les autres princes, se chargea quelque temps après de faire garder par ses troupes une espèce de fort que les croisés avoient fait construire à la tête du pont de pierre par lequel les assiégés faisoient de fréquentes sorties. Un historien[4] du temps remarque à cette occasion que la maladie dont ce prince avoit été affligé, depuis l'été précédent jusques à la fin de l'hiver, l'avoit empêché de prendre toute la part qu'il auroit voulu aux travaux du siége, mais qu'en se chargeant de la garde de cette forteresse, il rendit de plus grands services qu'aucun autre prince; aussi ajoute-t-il que Raimond étoit plus en état que tout autre de fournir à la dépense, qu'il avoit sous ses ordres un plus grand nombre de chevaliers & qu'il ne s'épargna en rien. Ce prince remit la somme de cinq cents marcs d'argent fin entre les mains de l'évêque du Puy & de quelques seigneurs, pour servir à remonter

[1] Ces infidèles étaient les musulmans d'Alep, de Cesarée, Hama, Emesse, Hieropolis & des villes voisines qui, appelés par ceux d'Antioche, étaient accourus au bruit & s'étaient établis près de Harem (Harenc), château situé à une journée de marche d'Antioche, attendant l'occasion de fondre à l'improviste sur les assiégeants. [E. M.]

[2] Raimond d'Agiles, p. 144.

[3] Raimond d'Agiles, p. 144. — Guillaume de Tyr, l. 11, c. 1 & suiv. — Tudebode, l. 3. — *Museum Ital. Hist. belli Sacri,* c. 55.

[4] Tudebode, l. 3. (Voyez sur Pierre Tudebode ou Tuebeuf, la préface du tome 3 des historiens occidentaux dans le *Recueil des Historiens des croisades*)

ceux de ses chevaliers qui perdroient leurs chevaux dans le combat, ce qui rendit les croisés plus hardis à s'exposer, lui acquit une grande réputation & le fit *regarder comme le père & le conservateur de l'armée.* Il choisit cinq cents hommes des plus vaillans de ses troupes & les mit à la garde de ce fort : les principaux furent Pierre, vicomte de Castillon, Raimond, vicomte de Turenne, Guillaume de Montpellier, Geoffroi, Pierre-Raimond de Hautpoul, Guillaume de Sabran, Géraud de Malefaide & Gouffier de las Tours. Il prit plusieurs autres chevaliers à son service, tant pour renforcer son armée que pour servir à la garde du fort, & les soudoya à ses dépens. Il donna cent marcs d'argent à Tancrède pour l'aider à la construction d'un autre fort au delà de la rivière dont ce prince avoit été chargé, mais qu'il s'excusoit d'entreprendre, sous prétexte qu'il n'étoit pas assez riche. Enfin Raimond paya beaucoup de sa personne durant ce siége & il se passa peu de jours où il n'eût à combattre. Sept mille Sarrasins entre autres étant sortis de la place attaquèrent le fort dont on lui avoit confié la garde & qui n'étoit alors défendu que par soixante chevaliers. Ceux-ci, malgré les efforts des infidèles, soutinrent l'attaque jusques à ce qu'ayant reçu du secours de l'armée les ennemis furent obligés d'abandonner l'entreprise & de se retirer. Le comte perdit dans cette occasion Bernard de Pardilio & plusieurs autres de ses chevaliers.

Les croisés, après environ sept mois de siége, n'étoient guère cependant plus avancés que le premier jour, lorsque Boémond, ayant ménagé une intelligence secrète avec un des principaux de la ville[1] qui s'offrit de la lui livrer, résolut de prendre auparavant ses sûretés pour s'en approprier le domaine. Il mit d'abord l'évêque du Puy dans ses intérêts & lui confia son secret[2]. Ce prélat ayant assemblé tous les généraux leur fit part du projet de Boémond, & il leur déclara que ce prince se chargeoit de l'exécution à condition qu'il demeureroit seul maître de la place. Les princes consentirent enfin, quoique avec peine, à cet article; il n'y eut que le comte de Toulouse qui déclara nettement[3] qu'il ne cédoit à personne la part qu'il avoit droit de prétendre à la conquête d'Antioche. Cette déclaration retarda l'exécution du projet de Boémond jusques à ce que, sur la nouvelle qui vint au camp qu'une armée formidable s'avançoit au secours de la place, ce prince se pressa de profiter de l'intelligence qu'il avoit pratiquée, laquelle ayant heureusement réussi, les chrétiens entrèrent enfin dans la ville le jeudi 3 de juin de l'an 1098. Un chevalier[4]

Éd. origin. t. II, p. 309.

[1] Guillaume de Tyr nous apprend que c'était le chef de l'une des principales familles chrétiennes d'Antioche nommé Beni-Zerra « filii loricatoris, » il l'appelle Emirféirus & ajoute qu'il était secrétaire du gouverneur & qu'à ce titre il jouissait d'un très-grand crédit. Il avait la garde de la tour des Deux-Sœurs à l'occident de la ville, près de la porte Saint-Georges. Ibn-Alathir & Kemâl-Eddin (ad ann. 491) affirment pareillement qu'il s'appelait Firouz, & le premier de ces historiens, qui le qualifie de fabricant de cuirasses, nous apprend qu'on lui avait confié la garde de l'une des tours, située au-dessus d'une fenêtre grillée ayant vue sur la vallée, par laquelle les Francs furent introduits. Ceux-ci le gagnèrent en lui donnant de l'argent & des fonds de terre. [E. M.]

[2] *Gesta Tancredi,* c. 64 & seq.

[3] Guillaume de Tyr, l. 5, c. 13, 16 & suiv.

[4] Albert d'Aix, l. 5, c. 24.

très-noble, nommé *Guillaume, compagnon d'armes & compatriote du comte Raimond,* fit prisonniers dans cette occasion la mère & les fils de Dacien, gouverneur de la place, après les avoir surpris de grand matin dans leur lit[1]; ce seigneur, que nous croyons le même que Guillaume de Sabran, en tira dans la suite une rançon de trois mille besans d'or. Le comte Raimond s'assura de son côté du palais de cet émir, de la porte du pont & des tours voisines situées vers le port de Saint-Siméon, & y mit ses troupes en garnison avec ordre de garder ces postes en son nom.

LXXI. — *Les croisés assiégés dans Antioche. — Invention de la lance de Notre-Seigneur que le comte Raimond met dans sa chapelle.*

Le prise d'Antioche[2] n'avança pas beaucoup les affaires de la croisade : les Turcs demeurèrent maîtres du château, qui étoit très-fort & qui étoit situé au nord de la ville, & il arriva d'ailleurs trois jours après devant la place une armée innombrable de mahométans commandée par le général Corbaghan[3], que le soudan de Perse envoyoit au secours des habitans; ainsi les chrétiens se virent bientôt eux-mêmes assiégés sans espérance d'aucun secours. Pour comble de malheur ils manquoient de vivres & la disette devint si extrême qu'on fut obligé d'avoir recours aux plus vils alimens, ce qui fit que plusieurs, même des principaux, ayant trouvé le moyen de sortir de la ville, prirent lâchement la fuite. Les croisés les mieux intentionnés, voyant cette désertion, chargèrent Boémond du soin de l'empêcher, & toute l'armée fit serment de lui obéir comme à son chef jusques à quinze jours après leur délivrance. Il fut choisi pour cette fonction préférablement au comte de Toulouse, parce que celui-ci étoit actuellement malade, de même que l'évêque du Puy. La désertion continua cependant malgré tous les soins de ce prince, & la plupart des croisés, réduits au désespoir, étoient déjà résolus d'abandonner la ville & de se retirer où ils pourroient, si l'évêque du Puy & le duc Godefroy ne se fussent opposés à leur dessein. Dans cette extrémité il arriva un événement qui ranima le courage des troupes & contribua beaucoup à les sauver. Comme le comte de Toulouse y eut beaucoup de part, & que ses ennemis s'en servi-

[1] Mathieu d'Edesse dit que l'émir Agh'oucian s'échappa de la ville & fut tué dans sa fuite par des paysans qui lui coupèrent la tête avec une faux. Suivant Ibn-Alathir, In-Djouzi & Kemâl-Eddin (ad ann. 491), ce fut un Arménien qui coupait du bois & qui passant auprès de Bâghi-Siân le tua. Guillaume de Tyr (V, XXIII) prétend que ce furent des Arméniens qui reconnurent Bâghi-Siân dans sa fuite, & que se jetant sur lui, ils le renversèrent de cheval & lui coupèrent la tête avec sa propre épée. [E. M.]

[2] L'émir de Mossoul que les Bénédictins appellent Corbaghan, Corbagath dans Guillaume de Tyr, Corbagaz dans la Chanson d'Antioche, est nommé Kerboghâ par les historiens orientaux. Il était au service des sultans seljoukides de Perse & mourut en 495 de l'hégire (26 octobre 1101-14 octobre 1102) à Khoi, ville de l'Azerbeijan, où il s'était rendu par ordre du sultan Barkiarok. Après sa mort, Schems-Eddaula Djekermisch, Turc de nation, s'empara de Mossoul. [E. M.]

[3] Raimond d'Agiles, p. 150 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 6.

rent pour noircir sa réputation, nous croyons devoir le rapporter avec quelque étendue.

Un prêtre provençal nommé Pierre Barthélemi[1], homme simple & grossier, domestique d'un seigneur nommé Guillaume *Petri*, vint trouver le comte Raimond, l'évêque du Puy & Pierre-Raimond de Hautpoul, & les assura qu'il avoit reçu ordre par révélation de les assembler tous trois & de les avertir que le fer de la lance qui avoit percé le côté de Notre-Seigneur étoit enfoui dans un endroit de l'église de Saint-Pierre d'Antioche qu'il indiqua. L'évêque du Puy fit d'abord difficulté de croire cet homme sur sa parole; mais le comte, ne jugeant pas la chose impossible, le mit, pour l'examiner de plus près, sous la garde de Raimond d'Agiles, son chapelain, qui nous a laissé un détail fort circonstancié de cet événement & de ses suites. Le lendemain 14 de juin, un autre prêtre provençal, nommé Étienne, assura[2] encore le comte & l'évêque qu'il avoit eu la nuit précédente une semblable révélation. Sur le bruit que cette découverte fit parmi les croisés, les chefs s'assemblèrent & il fut résolu qu'on feroit fouiller dans l'endroit marqué. On mit aussitôt la main à l'œuvre & on choisit pour être présens douze personnes, du nombre desquelles étoient le comte de Toulouse, l'évêque d'Orange, Raimond d'Agiles, chapelain du premier, Pons de Balazun & Farald de Thoart ou Thouars. On travailla depuis le matin jusques au soir sans rien trouver. Le comte s'étant retiré alors pour se rendre à son poste, Pierre Barthélemi entra dans la fosse, y trouva le fer de la lance & le montra aux assistans; ce qui causa une joie universelle parmi les croisés, lesquels d'un commun accord remirent cette relique entre les mains du comte de Toulouse qui la plaça dans sa chapelle. On lui en confia la garde avec le soin de la porter dans les combats, préférablement à tous les autres princes, dit un auteur[3] contemporain, parce qu'il étoit celui d'entre eux qui avoit des mœurs plus pures. C'est ainsi que Raimond d'Agiles, chapelain du comte de Toulouse, & témoin oculaire, rapporte l'histoire de l'invention de cette relique, & cet auteur ne néglige rien pour en attester la vérité dont il étoit persuadé. La plupart des autres historiens[4] du temps la certifient également; mais quelques-uns semblent en douter, & l'un d'entre eux prétend[5] que ce ne fut qu'une imposture dans laquelle il accuse le comte de Toulouse d'avoir trempé. Il est vrai, & les lois de l'histoire ne nous permettent pas de le dissimuler, qu'il paroît que ce ne fut qu'une supercherie de la part de ceux qui prétendoient avoir eu les révélations, & que les ennemis du comte Raimond s'en prévalurent pour attaquer sa réputation, sous prétexte qu'il en avoit été l'auteur; mais si ce prince fut coupable en cela, ce ne fut que par un excès de crédulité. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'invention de cette relique vraie ou fausse fut en quelque manière le salut des croisés, qui ranimés par un événement qu'ils crurent venir du ciel[6], firent tous serment

Éd. origin. t. II, p. 310

[1] Raimond d'Agiles, p. 150 & suiv.
[2] Guillaume de Tyr, l. 6, c. 14.
[3] *Alexiade*, l. 3, p. 327.
[4] Guillaume de Tyr, l. 6.
[5] *Gesta Tancredi.*
[6] Raimond d'Agiles, p. 152.

de ne se séparer qu'après avoir délivré le Saint-Sépulcre des mains des infidèles[1]. Une nouvelle révélation que l'inventeur du fer de la lance assura avoir eue la nuit suivante les confirma dans cette résolution; cet ecclésiastique débita que S. André, lui étant apparu de nouveau, lui avoit dit ces paroles : « *Voici* « *que Dieu a donné au comte Raimond ce qu'il n'a voulu encore accorder à* « *aucun autre, & il l'a établi* LE PORTE-ENSEIGNE (vexilliferum) *de l'armée,* « *supposé qu'il persévère dans son amour.* »

LXXII. — *Victoire des croisés sur les infidèles devant Antioche. — Héracle, vicomte de Polignac, est blessé à mort.*

Les croisés se voyant sans ressource résolurent de faire une sortie sur les infidèles & de périr ou de vaincre[2]. Il se mirent en armes le 28 de juin, & après avoir tous communié ils se rangèrent en bataille & ne laissèrent dans Antioche que deux cents hommes sous le commandement du comte de Toulouse qui étoit malade. Les troupes se partagèrent en six corps, dont chacun fut subdivisé en deux autres, l'un de cavalerie & l'autre d'infanterie qui la suivoit pour la soutenir, ce qui formoit six escadrons & autant de bataillons. Hugues, frère du roi Philippe, se mit à la tête du premier. L'évêque du[3] Puy, armé d'une cuirasse & d'un casque, & suivi de Raimond d'Agiles, chapelain du comte de Toulouse, qui portoit en ses mains le fer de la lance, commandoit le quatrième, composé des Gascons & des Provençaux & d'une partie des autres troupes du comte de Toulouse. Raimbaud, comte d'Orange, & Lambert, fils du comte de Montaigu, étoient à la tête du cinquième. Gaston de Béarn, avec ses gens & ceux du comte de Poitiers, suivoit Tancrède qui conduisoit le huitième. Ysnard, comte de Die, Raimond Pelet, Ginard ou Gérard de Roussillon, Guillaume de Montpellier & Guillaume Amanieu d'Albret, commandoient le onzième. Enfin le dernier, sous les ordres de Boémond, formoit l'arrière-garde. Toutes ces troupes étant sorties d'Antioche à six heures du matin, l'évêque du Puy leur fit faire halte & les exhorta au combat. Elles se mirent ensuite en mouvement & attaquèrent l'armée de Corbaghan avec tant de furie, qu'après en avoir fait un grand carnage, elles obligèrent les infidèles

[1] Raimond d'Agiles, p. 150 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 6, c. 14 & suiv.

[2] L'action ne se passa pas précisément comme le rapportent les Bénédictins. Kerboghâ ayant envoyé un messager pour provoquer les Francs au combat, ceux-ci acceptèrent. Bohémond & les autres chefs francs répondirent à Kerboghâ qu'ils acceptaient son défi pour le lendemain. Ce fut Pierre l'Ermite que les croisés chargèrent de porter la réponse. On lui avait adjoint un certain Herlin « *Persanus idiomatis & Parthicae linguae aliquam habens peritiam,* » dit Guillaume de Tyr (VI, xxi). Ils proposèrent à Kerboghâ de terminer la guerre par un combat singulier ou par une bataille générale. L'émir leur répondit arrogamment que le sort des chrétiens était entre ses mains, & qu'il n'avait attendu jusqu'alors que pour les faire périr de faim. Les messagers rapportèrent ces paroles aux croisés, & la bataille fut résolue pour le lendemain, 28 juin 1098. [E. M.]

[3] Guillaume de Tyr, l. 6, c. 14 & suiv. — Tudebode, l. 3. — Robert le Moine, *Hist. Hieros.* l. 7, c. 63 & 65.

à prendre la fuite, & s'emparèrent de leur camp. On remarqua durant l'action[1] que quoique les troupes commandées par l'évêque du Puy eussent plus d'ennemis sur les bras que les autres, pas un soldat ne fut cependant blessé; ce que l'historien du comte de Toulouse, qui portoit dans ses mains le fer de la lance, attribue à la vertu de cette relique. Il ajoute que si *le vicomte Héracle, porte-enseigne* de l'évêque, fut blessé, c'est qu'il avoit donné son drapeau à un autre & qu'il étoit demeuré derrière. Ce seigneur fut atteint en effet d'une flèche au visage dans la mêlée où il s'engagea & où il fit des prodiges de valeur. Il étoit frère puîné de Pons, vicomte de Polignac, ainsi qu'on l'a déjà remarqué; il mourut de sa blessure le 9 de juillet suivant, selon[2] un ancien calendrier de sa maison.

LXXIII. — *Suite des différends de Boémond avec Raimond. — Le dernier refuse de remettre à l'autre la partie d'Antioche dont il étoit le maître. — Mort d'Aymar, évêque du Puy.*

Après une victoire aussi signalée, les croisés rentrèrent dans Antioche chargés des dépouilles de leurs ennemis. Le gouverneur du château voyant alors qu'il ne pouvoit plus tenir résolut de se rendre. Il avoit[3] dans sa garnison quelques soldats du comte Raimond, qui, pressés par la famine, s'y étoient réfugiés & avoient eu le malheur d'embrasser le mahométisme. Il leur demanda, avec les principaux de sa garnison, quel étoit celui d'entre les princes croisés à qui ils pouvoient le plus se fier; ces apostats répondirent que c'étoit sans contredit le comte Raimond, le plus distingué de tous, tant par sa probité que par le nombre de ses troupes. Sur cette réponse[4], le gouverneur fit demander son drapeau à ce prince, lequel le lui ayant envoyé, il le fit arborer sur le donjon de la forteresse; mais Boémond, jaloux de cet honneur, l'obligea de l'ôter pour y substituer le sien, s'empara de force des principales[5] tours du château, & en chassa les troupes du comte de Toulouse & celles du duc Godefroy & du comte de Flandres qui en avoient pris possession. Il prit pour prétexte le serment qu'il avoit fait au Turc qui lui avoit livré la ville, de n'en céder le domaine à aucun autre. Les princes dissimulèrent ce coup d'autorité de Boémond, ce qui l'enhardit à demander au comte de Toulouse, au duc Godefroy & à l'évêque du Puy de lui remettre les tours & les portes d'Antioche qu'ils avoient toujours gardées depuis la prise de cette ville. Les deux derniers & les autres princes lui remirent enfin ces postes; mais le comte de Toulouse, quoique fort malade, refusa absolument d'en faire autant. Boémond eut alors recours aux prières & aux promesses, & même aux menaces pour l'y obliger : Raimond fut inflexible & il garda toujours la porte du pont avec les

Éd. origin. t. II, p. 311.

[1] Raimond d'Agiles, p. 155.
[2] Chabron, *Histoire manuscrite de Polignac*, l. 7, c. 1.
[3] *Gesta Tancredi*, c. 93.
[4] Tudebode, l. 3.
[5] Raimond d'Agiles, p. 155.

tours voisines; ce qui augmenta de plus en plus la division qui régnoit déjà entre ces deux princes & influa beaucoup sur l'affoiblissement de la discipline militaire parmi les croisés.

Quelques jours après la défaite du général Corbaghan, *Boémond, fils de Robert, Raimond, comte de Saint-Gilles,* le duc Godefroy & Hugues le Grand écrivirent[1] une lettre à tous les fidèles d'Occident, pour leur apprendre le succès de leur expédition & leur demander le secours de leurs prières, attendu qu'ils étoient encore menacés d'être attaqués vers la Toussaint par le sultan de Perse en personne. Ils marquent que l'expédition d'Antioche leur avoit coûté dix mille hommes, mais que la perte des infidèles montoit jusques à soixante-neuf mille des leurs. Boémond, Raimond, Godefroy, Robert, duc de Normandie, Robert, comte de Flandres, & Eustache, comte de Bologne, écrivirent aussi d'Antioche, le 11 de septembre, une lettre[2] commune au pape Urbain II pour lui faire part de leur victoire, le prier de venir se mettre à leur tête avec un renfort & l'informer de la mort d'Aymar, évêque du Puy, que la peste, qui s'étoit mise dans Antioche, avoit enlevé le 1er d'août.

Ce prélat[3] fut généralement regretté de tous les croisés, dont il étoit également aimé & respecté. Sa perte leur fut d'autant plus sensible qu'il auroit pu, tant par l'autorité que sa vertu lui avoit acquise que par la sagesse de ses conseils, concilier les chefs qui étoient la plupart divisés entre eux & les porter à profiter de leur victoire. Il les fit assembler peu de temps avant que de mourir, & les exhorta à l'union. Il recommanda sa famille au comte de Toulouse, & à Boémond, Bernard, son chapelain, homme de lettres, *Provençal*[4] *natif de Valence sur le Rhône & Goth d'origine,* que ce prince fit élire dans la suite patriarche d'Antioche. Toute l'armée assista à ses obsèques qui se firent dans la cathédrale de Saint-Pierre où il fut inhumé. Tous les auteurs qui ont écrit de la croisade font un très-grand éloge d'Aymar qu'on fait auteur[5] de l'antienne *Salve regina.* On prétend[6] que, pour honorer sa mémoire, les évêques du Puy, ses successeurs, ont mis dans leurs armes l'épée d'un côté & le bâton pastoral de l'autre, & que les chanoines de sa cathédrale portent dans le temps pascal une pièce de fourrure en forme de cuirasse. Pierre-Raimond de Hautpoul[7] mourut aussi vers le même temps à Antioche & fut inhumé devant la porte de l'église de Saint-Pierre. Outre les marques de valeur qu'il avoit données durant le siége de cette ville, il avoit arrêté prisonnier, dans une sortie, un des principaux émirs de la garnison.

[1] Martène, *Ampliss. collect.* t. 1, p. 568 & seq.
[2] Foucher de Chartres, c. 15. — Baluze, *Miscellanea,* t. 1, p. 415 & seq.
[3] Raimond d'Agiles, p. 155. — Guillaume de Tyr, l. 7. — Robert le Moine, *Historia Hierosol.* — *Gesta Tancredi,* c. 94 & seq. — Orderic Vital, ad ann. 1101, p. 796 & seq.
[4] Guillaume de Tyr, l. 6, c. 23. — Orderic Vital, ad ann. 1101, p. 796 & seq.
[5] Albéric, *Chronicon,* ad ann. 1130.
[6] Théodore, *Histoire de Notre-Dame du Puy,* p. 241. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, p. 704.
[7] Mabillon, *Museum Italicum, Hist. belli sacri,* c. 44 & seq.

LXXIV — *Exploits de Raimond Pelet.*

Peu de jours[1] après la défaite du général Corbaghan, les princes s'assemblèrent pour délibérer sur la suite de leurs opérations. Il fut résolu d'un commun accord qu'on différeroit de marcher vers Jérusalem jusques au 1er de novembre suivant, en quoi ils firent une faute considérable; car leur victoire avoit jeté une si grande terreur parmi les infidèles, qu'il eût été aisé aux croisés de se rendre maîtres sans coup férir de tout le pays jusques à Jérusalem. On convint[2] cependant, pour ne pas demeurer tout à fait dans l'inaction, d'envoyer des partis de côté & d'autre tenter diverses entreprises.

Édit. origin. t. II, p. 312.

Raimond surnommé Pelet ou *Pelitus,* homme vaillant & de bonne mine, proposa entre autres à une troupe de croisés de le suivre; ce qu'ils firent d'autant plus volontiers qu'ils faisoient un cas singulier de sa personne, tant à cause de sa libéralité que de son expérience dans l'art militaire; « car, ajoute « un historien[3] du temps, ce seigneur qui étoit *de race de chevaliers* s'étoit « rendu fort célèbre par ses faits d'armes, & il étoit un des premiers entre « ceux qui s'étoient mis à la suite du comte de Saint-Gilles. » Raimond Pelet ayant donc composé une petite armée de plusieurs volontaires, tant cavaliers que fantassins, s'avança à leur tête à deux journées d'Antioche, où les Syriens lui remirent le château de Talamania dont ils étoient les maîtres. Raimond, après y avoir passé huit jours, alla attaquer un château voisin défendu par une nombreuse garnison de Sarrasins qu'il força à se rendre. Il accorda la vie à tous ceux qui voulurent recevoir le baptême, & fit passer tous les autres par le fil de l'épée. Il revint à Talamania, en sortit trois jours après & s'avança vers Marra. Il rencontra aux environs de cette ville un corps d'infidèles qui s'y étoient rassemblés, & avec lesquels il fut obligé de combattre. Il les mit d'abord en fuite malgré l'inégalité du nombre; mais les ennemis, après s'être ralliés, étant revenus à la charge avec toutes leurs forces, il battit en retraite & se défendit jusques au soir. Sa troupe accablée par la multitude, par la soif & par la lassitude, prit alors le parti de céder & gagna avec lui, après une perte assez considérable, le château de Talamania, d'où il ne cessa cependant de faire des courses sur les terres des infidèles, jusques au 1er d'octobre qu'il rejoignit l'armée à Antioche.

LXXV. — *Expédition de Raimond de Saint-Gilles aux environs d'Antioche. Suite de ses différends avec Boémond & Tancrède.*

Raimond de Saint-Gilles ayant[4] enfin recouvré sa santé voulut aussi ne pas

[1] Raimond d'Agiles, p. 155.

[2] Tudebode, l. 4, p. 902. — Guibert de Nogent, l. 5, c. 12. — Gilon, *de Exped. Hierosol.* — Robert le Moine, *Hist. Hierosol.* l. 7.

[3] Guibert de Nogent, l. 5, c. 12.

[4] Raimond d'Agiles, p. 157 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 7, c. 3 & suiv. — Gilon, l. 5. — Robert le Moine, *Historia Hierosol.* l. 7. — *Museum Italicum, Historia belli sacri,* c. 90. — Tudebode, l. 5, édition Bongars.

demeurer oisif. Il alla d'abord joindre le duc Godefroy vers le commencement du mois d'août avec Boémond, & ayant marché tous trois à la tête de trente mille hommes au secours du seigneur ou gouverneur du château d'Hasart, assiégé par Rodoan, prince d'Alep, ils tombèrent sur un corps de ses troupes composé de dix mille hommes, le défirent entièrement & obligèrent ce prince à lever le siége. Le comte de Toulouse revint ensuite à Antioche & en partit bientôt après pour une autre expédition qu'il entreprit avec ses propres troupes, tant pour les occuper que pour leur procurer de quoi subsister, car la disette étoit fort grande dans la ville. Il s'avança à deux journées dans la province d'Apamée, prit Rugia & assiégea Albara, ville très-forte, dont il se rendit maître par escalade. Plusieurs milliers de Sarrasins y furent massacrés ou faits prisonniers; le comte donna la liberté à ceux qui s'étoient rendus volontairement durant le siége, emmena à Antioche une partie des prisonniers qu'il revendit, & fit mourir tout ceux d'entre les autres qui refusèrent d'embrasser le christianisme. Après avoir soumis cette ville & tous les environs, qu'il unit à son domaine, il assembla ses chapelains & les principaux de son conseil, & nomma de leur avis un évêque latin à Albara. Il choisit pour cela un ecclésiastique de son armée nommé Pierre, natif de Narbonne, qui se fit sacrer à Antioche. Raimond lui donna la moitié du domaine d'Albara & de son territoire : le patriarche latin d'Antioche érigea dans la suite cette ville en archevêché. Ce Pierre, évêque d'Albara, occupa pendant quelque temps dans l'armée la place du feu évêque du Puy.

Le comte laissa ensuite ses troupes à Albara & se rendit en diligence à Antioche, pour y assister, avec tous les autres princes qui s'y rassemblèrent, à un conseil qui fut tenu le 1er de novembre dans la cathédrale de Saint-Pierre, & dans lequel on délibéra sur leur prochain départ pour Jérusalem; car c'étoit là le terme dont ils étoient convenus. Il y eut là-dessus de grands débats dans l'assemblée. Boémond demanda avant toutes choses que le comte de Toulouse lui remît la partie d'Antioche dont il s'étoit assuré la possession. Ce dernier s'en excusa sur le serment qu'il avoit prêté à l'empereur Alexis, de l'avis même de Boémond, & que tous les autres princes lui avoient fait également, de lui Éd. origin. t. II, p. 313. remettre toutes les places qu'ils prendroient sur les infidèles, lesquelles avoient été auparavant du domaine de l'empire, & de n'en garder aucune sans son consentement. Il ajouta qu'Alexis leur faisoit espérer de venir bientôt à leur secours & de se mettre à leur tête, & qu'à son arrivée il s'en tiendroit à sa décision. La dispute s'échauffa extrêmement entre Boémond & Raimond, & ils étoient sur le point de décider leur querelle par les armes, lorsque les autres princes s'entremirent pour les mettre d'accord. Le comte de Toulouse leur fit alors la proposition suivante : *Si Boémond,* leur dit-il, *veut marcher avec nous pour la délivrance du Saint-Sépulcre, j'offre volontiers, sauf la fidélité que je dois à l'empereur, de me soumettre à l'arbitrage de nos pairs*[1], *savoir du*

[1] *Historia belli sacri,* c. 90, dans le *Museum Italicum.* — Tudebode, l. 5, éd. Bongars, p. 23.

duc Godefroy, du comte de Flandres & du duc de Normandie, & à celui des évêques & des autres seigneurs. Boémond acquiesça ou fit semblant d'acquiescer à la proposition; ainsi Raimond & lui jurèrent entre les mains des évêques d'observer fidèlement cette convention, & de ne pas abandonner l'expédition du Saint-Sépulcre. Boémond pourvut cependant à la défense de la citadelle d'Antioche, pour se mettre à l'abri de toute surprise de la part de Raimond, & celui-ci munit de son côté le palais de Dacien & la tour du pont dont il étoit le maître.

Les croisés, consternés de cette division, & voyant avec douleur que depuis un an qu'on étoit à Antioche on avoit déjà perdu plus de deux cent mille hommes à cette seule expédition, murmuroient hautement de la conduite des princes qui ne cherchoient que leurs propres intérêts : tantôt ils étoient résolus de se choisir eux-mêmes un chef pour les conduire à Jérusalem, & tantôt ils vouloient détruire les fortifications d'Antioche afin d'ôter tout prétexte d'ambition & de dispute. Le comte de Toulouse, pour éviter leurs plaintes & se soustraire à la vengeance de Boémond, partit de cette ville le 2 de novembre[1] & alla à Albara rejoindre ses troupes. Le duc de Normandie, le comte de Flandres, le duc Godefroy & Tancrède le suivirent, & ils entreprirent tous ensemble le siége de Marra, ville très-forte & bien munie, située à huit milles d'Albara. Ils arrivèrent devant la place le 4 de novembre & en commencèrent aussitôt l'attaque.

Si nous en croyons l'historien de Tancrède[2], il s'éleva un différend durant le siége de Marra entre les soldats de ce prince & ceux du comte de Toulouse, ce qui mit la division parmi les deux chefs. « Tancrède, ajoute cet auteur, « étoit sur le point de tourner ses armes contre les Provençaux, lorsqu'il « résolut de se venger d'une autre manière. Il part de Marra & se rend à « Antioche, où ayant choisi un certain nombre de soldats, il leur fait prendre « des capots sous lesquels il leur ordonne de cacher leurs armes. Il se met « ensuite à leur tête & s'approche du château de la ville qui étoit au pouvoir « du comte de Toulouse. Il heurte à la porte, & les soldats de la garnison « qui ne se doutoient de rien lui ayant ouvert, lui & ses troupes jettent leurs « capots, mettent l'épée à la main & les chassent ignominieusement de ce « poste. Tancrède livra ensuite cette forteresse à Boémond qui souhaitoit « depuis longtemps de s'en saisir, & par reconnoissance reconduisit ce prince « au siége de Marra, pour empêcher le comte de Toulouse de tirer vengeance « de cette trahison. » Mais ce récit a tout l'air d'une fable : car, comme on l'a déjà vu, le château d'Antioche étoit au pouvoir de Boémond longtemps avant que Raimond entreprît le siége de Marra, à moins que ce dernier ne s'en fût emparé sur lui depuis la conférence du 1er de novembre, ce qui n'est pas marqué & ne paroît nullement vraisemblable. Que si par ce château on veut entendre la tour du pont & les autres postes que Raimond occupoit à An-

[1] Raimond d'Agiles, p. 159 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 7, c. 9 & suiv.

[2] *Gesta Tancredi*, dans l'édition de Bongars, c. 96.

tioche, il est certain que ce comte les possédoit encore après[1] la prise de Marra. Quoi qu'il en soit, Boémond alla joindre les croisés occupés au siége de cette place.

La nombreuse garnison qui la défendoit arrêta plus longtemps qu'on n'avoit cru l'armée chrétienne qui se trouva d'ailleurs réduite aux dernières extrémités par la famine qui se mit dans le camp. Le comte Raimond n'omit rien cependant pour se rendre maître de Marra. Il fit construire dans ce dessein une grande tour de charpente à trois étages, qui dominoit les murailles de la ville & y mit une troupe de chevaliers d'élite sous la conduite de Guillaume de Montpellier qui commandoit au premier étage. Cent soldats furent employés pour faire approcher cette machine des murailles à la faveur de quatre roues qui la soutenoient, tandis qu'un des veneurs du comte qui étoit dedans sonnoit du cor pour animer les troupes, & que d'autres qui étoient à ses côtés *faisoient voltiger les drapeaux* de ce prince. Dès que cette tour fut à portée des murailles, Guillaume de Montpellier fit tirer une prodigieuse quantité de pierres pour écarter les assiégés, & se comporta avec toute la bravoure & l'intrépidité possibles, malgré les efforts de ces derniers, qui de leur côté firent pleuvoir une grêle de pierres & de flèches & jetèrent du feu grégeois pour embraser la tour de bois : ni les uns ni les autres ne purent cependant rien avancer de tout ce jour-là. Le lendemain les assiégeans furent plus heureux, car ayant fait encore jouer la machine, & Guillaume de Montpellier ayant enfin écarté les assiégés, on trouva moyen de planter une échelle. Gouffier de la Tour, ou de las Tours, d'une ancienne noblesse de Limousin, monta le premier, plusieurs autres le suivirent; mais l'échelle ayant rompu sous eux, il demeura seul sur la muraille pendant quelque temps & se défendit à grands coups de lance contre les infidèles qui l'environnoient, jusques à ce que les croisés, ayant attaché une autre échelle, vinrent enfin à son secours. Quelques-uns ne pouvant soutenir les efforts des assiégés se jetèrent du haut de la muraille en bas; les autres firent ferme & les infidèles, voyant que les chrétiens avoient déjà sapé la muraille, abandonnèrent ce poste : ainsi la ville fut prise d'assaut le samedi onzième de décembre, vers le coucher du soleil. L'évêque d'Orange & l'évêque d'Apt prirent part à cette expédition, & le premier y perdit la vie.

Éd. origin. t. II, p. 314.

Après la prise de Marra il s'éleva un nouveau différend entre le comte Raimond & Boémond. Le premier qui avoit fait proprement la conquête de cette ville vouloit en donner le domaine à Pierre, évêque d'Albara; mais l'autre s'y opposa & déclara qu'il garderoit la partie de Marra dont il s'étoit assuré, à moins que Raimond ne lui cédât de son côté la portion d'Antioche dont il étoit toujours en possession. Les croisés, scandalisés de ces disputes, se plaignoient hautement de ce qu'elles retardoient de plus en plus leur départ pour

[1] Raimond d'Agiles, p. 159 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 7, c. 9 & suiv. — Tudebode, l. 5. — Gilon, l. 5. — Baudri, l. 3.

Jérusalem. Ils convenoient[1] cependant, quoiqu'un historien[2] moderne ait avancé le contraire, que la justice étoit entièrement du côté du comte Raimond & que l'ambition ou la passion n'avoit aucune part à ses démarches. Leurs plaintes n'empêchèrent pas Boémond de déclarer publiquement qu'il falloit différer le voyage jusques après Pâques. Quelques-uns des principaux chevaliers, suivis d'une foule de peuple[3], alarmés de ce retardement & ayant l'évêque d'Albara à leur tête, furent trouver alors le comte Raimond & s'étant prosternés à ses pieds, ils le supplièrent avec larmes de les conduire à cette expédition. Ce prince ne demandoit pas mieux, mais la plupart des autres chefs étant absens, il n'osoit entreprendre de se mettre en chemin, de crainte qu'ils ne voulussent pas le suivre. Enfin, touché des supplications des croisés, il résolut de partir & ordonna qu'on se tînt prêt à marcher à quinze jours de là. Boémond pour le contrecarrer fit publier de son côté qu'on partiroit pour Jérusalem dans cinq ou six jours, & s'en retourna promptement à Antioche dans le dessein de s'approprier entièrement cette ville & de chasser les troupes du comte des postes qu'elles y occupoient encore. Quelques auteurs[4] assurent qu'il le fit sur le champ, mais nous allons voir que ce ne fut pas sitôt.

Raimond, après le départ[5] de Boémond, disposa librement du domaine de Marra en faveur de l'évêque d'Albara; & pour s'assurer la possession de cette ville, il la fit fortifier & résolut d'y laisser une nombreuse garnison. Cependant, comme il avoit pris jour pour le voyage de Jérusalem, il voulut avant son départ faire une tentative auprès des autres princes afin de les engager à le suivre. Il les fit prier de se rendre à Roja ou Rugia, ville située à moitié chemin entre Marra & Antioche, pour conférer là-dessus. L'assemblée se tint, mais les avis furent partagés, & la plupart des princes s'excusèrent de se mettre en marche. Raimond pour les y déterminer offrit dix mille sols au duc Godefroy, autant au duc de Normandie, six mille au comte de Flandres, cinq mille à Tancrède, & à chacun des autres en proportion; mais Boémond[6] s'opposa toujours au départ jusques à ce que le comte lui eût remis le palais de Dacien avec la porte & la tour du pont d'Antioche. Raimond refusa d'accepter cette condition, sous prétexte du serment qu'il avoit fait à l'empereur, & envoya un détachement sous la conduite de Guillaume Ermengaud pour renforcer la garnison de ces postes.

Éd. origin. t. II, p. 315.

LXXVI. — *Raimond se met à la tête des croisés & part pour Jérusalem. Boémond s'empare sur lui d'une portion d'Antioche.*

Les princes s'étant séparés[7] sans rien conclure, Raimond vint rejoindre ses

[1] Robert le Moine, *Hist. Hierosol.* l. 2, p. 34; l. 7, p. 70 & seq.
[2] Maimbourg, *Histoire des Croisades*, l. 2, p. 273.
[3] Raimond d'Agiles, p. 160 & suiv.
[4] Guillaume de Tyr, l. 7, c. 11.
[5] Raimond d'Agiles, p. 160 & suiv.
[6] Tudebode, l. 5, p. 806 & suiv. — *Museum Ital. Hist. belli sacri*, c. 93.
[7] Raimond d'Agiles, p. 170. — Tudebode, l. 5, p. 808. — *Museum Ital. Hist. belli sacri*, c. 94.

 An 1098

troupes à Marra. En arrivant il fut extrêmement surpris de voir que pendant son absence elles en avoient abattu les murailles & détruit les fortifications. Les croisés avoient pris ce parti, malgré l'opposition de l'évêque d'Albara & des domestiques du comte, dans la crainte que ce prince, ayant fait fortifier cette ville, ne voulût s'y arrêter & que cela ne retardât leur départ pour Jérusalem. Raimond témoigna d'abord beaucoup de chagrin de cette entreprise : il n'en eut pas moins d'apprendre peu de temps après que Boémond, après son retour à Antioche, avoit chassé ses troupes des postes qu'elles y occupoient & s'étoit entièrement rendu maître de cette ville; mais croyant devoir préférer l'utilité publique à ses propres intérêts, il se rendit enfin aux vœux des croisés & résolut de partir incessamment. Dans ce dessein il fit achever de raser les murs de Marra, & après avoir attendu inutilement pendant quelques jours la jonction des autres princes, il partagea ses troupes qui souffroient extrêmement par le défaut de vivres, s'avança dans le pays pour en chercher, à la tête d'une partie de son armée, & laissa l'autre à Marra à la garde des équipages. Ce partage de l'armée fit de la peine à quelques-uns de ses domestiques qui l'accusèrent de légèreté. « A peine reste-t-il, disoient-ils, trois cents « chevaliers, & le nombre des autres combattans n'est pas grand; ceux qui « demeureront ici dans cette ville sans défense seront donc exposés à la merci « des ennemis? » Dieu bénit cependant les soins de Raimond : il s'empara de divers châteaux, fit un riche butin & ravitailla son armée sans autre perte que celle de six à sept hommes.

Ce prince, après avoir laissé tout le butin à Capharda, château situé à quatre lieues de Marra, rejoignit le reste de son armée dans cette ville; & après y avoir fait mettre le feu, il quitta sa chaussure & se mit en marche le jour marqué, 13 de janvier de l'an 1099, sans attendre les autres princes. Il fit tout le chemin de Marra jusques à Capharda, pieds nus, suivi de l'évêque d'Albara & de *ses clercs* ou chapelains qui marchoient en procession pour implorer le secours du ciel au commencement de ce voyage. Comme il avoit peu de cavalerie, il avoit prié ce prélat de le suivre avec une partie de la garnison de sa ville épiscopale, dont il confia la garde à un chevalier nommé Guillaume-*Petri* de Cumliac ou Ciniliac, qui avoit sous ses ordres sept autres chevaliers & trente fantassins. An 1099

LXXVII. — *Le duc de Normandie & Tancrède se joignent à Raimond. Siège d'Archos.*

Raimond[1] ayant rassemblé toute son armée à Capharda, elle se trouva composée seulement de dix mille hommes, dont il n'y en avoit que la moitié qui fussent armés, & parmi lesquels on ne comptoit que trois cent cinquante

[1] Raimond d'Agiles, p. 170. — Tudebode, l. 5, p. 806. — Guillaume de Tyr, l. 2, c. 12 & suiv. — Gilon, l. 5. — *Museum Italicum, Hist. belli sacri*, c. 98.

chevaliers. Il fut joint bientôt après par le duc de Normandie & Tancrède qui lui amenèrent quarante chevaliers & un corps d'infanterie. Les croisés ayant continué leur marche après cette jonction, les princes & les peuples des villes qui se rencontrèrent sur leur passage leur envoyèrent des présens & des vivres, recherchèrent leur amitié & se rendirent volontairement leurs tributaires, jusques à Césarée, dont le gouverneur fit avertir les peuples des environs de prendre la fuite & de resserrer leurs troupeaux : mais l'un des courriers qu'il avoit envoyés, ayant été pris par Raimond de Lisle & par sa troupe, on apprit sa mauvaise volonté qu'il changea ensuite en politesses. Il vendit entre autres aux croisés jusqu'à mille chevaux, dont ils se servirent pour remonter leur cavalerie. L'armée chrétienne se trouvant ensuite harcelée par les Arabes, le comte Raimond pour la couvrir marcha toujours depuis à l'arrière-garde, & battit dans une occasion ces brigands qui lui avoient dressé une embuscade, ce qui fit qu'ils n'osèrent plus reparoître.

Éd. origin. t. II, p. 316. Les croisés furent encore retardés dans leur marche par une armée de Sarrasins qui s'étoient rassemblés au nombre de trente mille, auprès d'un château situé sur la pente d'une montagne à vingt stades de la mer, entre Tortose & Tripoli. Ces infidèles coururent d'abord sur tous ceux qui s'écartoient pour chercher des vivres & en tuèrent plusieurs. Raimond, résolu de punir leur témérité, les attaqua avec toutes ses troupes jusque sur la montagne où étoit le château dont on a parlé & les obligea de s'y retirer. Tandis qu'il combattoit à la tête de quelques-uns de ses chevaliers, ses soldats s'étant saisis d'un grand nombre de bestiaux qu'ils rencontrèrent dans cet endroit s'en retournèrent avec leur butin & l'emmenèrent au camp situé à dix milles de là, en sorte que le comte se trouva presque seul. Les infidèles s'en s'étant aperçus se rallient aussitôt & viennent l'attaquer. Ce prince étoit alors engagé dans le sentier de la montagne, où il ne pouvoit passer qu'un cavalier l'un après l'autre. Il fut pourtant assez heureux pour battre en retraite & se sauver avec sa troupe. Il avoua qu'il ne s'étoit jamais trouvé dans un si grand péril. A son arrivée au camp il fit de sanglans reproches à ses soldats de l'avoir abandonné. Les troupes, honteuses de leur faute, promirent d'aller assiéger ce château & de ne pas le quitter qu'elles ne l'eussent renversé de fond en comble ; mais les infidèles ne leur en donnèrent pas la peine : la crainte s'empara de leurs esprits, ils l'abandonnèrent pendant la nuit & se dispersèrent. Raimond s'en saisit le lendemain & en rapporta de riches dépouilles.

La prise de ce château, qui passoit pour imprenable, jeta une si grande terreur dans tous les environs, que les peuples & les princes, entre autres l'émir où le gouverneur de Tripoli, envoyèrent à l'envi des députés au comte pour le prier de mettre leurs villes & leurs châteaux sous sa protection & de leur envoyer *ses signes & ses sceaux* pour leur sûreté. Un ancien historien [1] ajoute à cette occasion que c'étoit l'usage, dans l'armée chrétienne, qu'au-

[1] Raimond d'Agiles, p. 170.

An 1099

cun croisé n'osoit attaquer une place dès que le signe ou le drapeau de quelqu'un des François y étoit arboré, & que le nom du comte Raimond étoit d'ailleurs si célèbre qu'il étoit plus respecté qu'aucun autre. La soumission de l'émir de Tripoli n'empêcha pas cependant ce comte d'entreprendre le siége du château d'Archos[1], place très-forte & bien munie, qu'on pouvoit comparer à une ville considérable. Il étoit situé sur une élévation, dans la province de Phénicie, au pied du mont Liban, à un mille de la mer & à huit de Tripoli, sous le gouvernement de l'émir de cette ville[2]. Voici ce qui l'engagea dans cette entreprise.

Il y avoit dans Tripoli un grand nombre d'esclaves chrétiens qui avoient été pris par les Turcs durant le siége d'Antioche : ces captifs, dans l'espérance d'obtenir leur liberté, firent savoir à Raimond que s'il vouloit assiéger le château d'Archos, l'émir de Tripoli lui enverroit aussitôt des présens considérables & les délivreroit de l'esclavage, pour l'obliger à décamper. Raimond, soit par compassion pour ces chrétiens, soit pour donner le temps aux princes qui étoient demeurés à Antioche de venir le joindre avec leurs troupes, entreprit ce siége qu'il crut pouvoir finir en peu de jours, & le commença le lundi 12 de février; mais il eut lieu de s'en repentir, tant par le grand nombre de braves chevaliers qu'il y perdit, que par la longueur de cette expédition à laquelle il s'opiniâtra mal à propos. Pons de Balazun, du diocèse de Viviers, dont on a parlé ailleurs, y fut tué entre autres d'un coup de pierre. La disette s'étant mise bientôt après dans le camp, Raimond fit divers détachemens pour aller chercher des vivres dans le pays & envoya vers Tripoli Raimond, vicomte de Turenne, Pierre, vicomte de Castillon, Amanieu d'Albret, Sicard & Begon de la Rivière, Guillaume *Botius* ou de Loubens[3], & quelques autres chevaliers au nombre de quatorze. Cette troupe s'étant mise en marche en rencontra une autre de soixante Turcs ou Arabes qui emmenoient quelques-uns de nos prisonniers & cinq cents pièces de bétail. Malgré l'inégalité du nombre, les chrétiens attaquèrent les infidèles, en tuèrent six, prirent autant de chevaux & leur enlevèrent leur butin qu'ils amenèrent au camp. Un autre jour, Raimond Pelet & le vicomte de Turenne, ayant été détachés avec cent cavaliers & deux cents hommes de pied, s'avancèrent jusques à Antarados ou Tortose, ville située sur la côte de la Méditerranée, à vingt milles d'Archos, & l'assiégèrent. Les habitans se défendirent d'abord avec beaucoup de valeur; mais la crainte les ayant saisis durant la nuit, ils abandonnèrent la place dont Raimond Pelet s'empara le lendemain; il y trouva beaucoup de vivres qui servirent à ravitailler l'armée.

Éd. origin. t. II, p. 317.

[1] Arka, petite ville à douze milles au nord-est de Tripoli, assise au pied du Liban, sur une colline abrupte que domine la forteresse de cette ville.

[2] Voyez sur ces événements : Defremery, *Récit de la première croisade*, dans ses mémoires d'histoire orientale; & M. Peyré, *Histoire de la première croisade*, chapitre XXIV & suivants. [E. M.]

[3] *Museum Ital. Hist. belli sacri*, c. 96.

LXXVIII. — *Les autres princes joignent Raimond au siége d'Archos. Tancrède tâche de le noircir.*

Cependant le duc Godefroy[1], le comte de Flandres & les autres princes qui étoient demeurés à Antioche, pressés par les croisés qui étoient avec eux, se mirent enfin en chemin le 1er de mars. Boémond les accompagna jusques à Laodicée & s'excusa d'aller plus loin, sous prétexte que sa présence étoit nécessaire à Antioche, dont la conservation lui tenoit plus à cœur que la prise de Jérusalem. Les princes étant partis de Laodicée à la tête de vingt-cinq mille croisés qui s'y étoient rassemblés, s'arrêtèrent devant Giblet, ville située sur la côte, entre Antioche & Archos, à deux journées de l'une & de l'autre, & entreprirent le siége de cette place. Celui qui en avoit le gouvernement pour le soudan d'Egypte, à qui elle appartenoit, fit offrir six mille écus d'or à Godefroy s'il vouloit lever le siége; mais ce duc refusa généreusement cette offre. On prétend que le même gouverneur envoya secrètement alors à Raimond pour lui en faire une semblable, s'il vouloit engager les croisés à se retirer. On ajoute que ce comte se laissa tenter à la vue de cette somme, qu'il dépêcha aussitôt l'évêque d'Albara au duc de Lorraine & au comte de Flandres pour les prier de marcher incessamment à son secours, à cause qu'il étoit menacé d'une armée formidable de Persans prêts à fondre sur lui, & que les princes ayant donné dans ce panneau abandonnèrent le siége de Giblet pour l'aller joindre. Mais on ne fonde cette accusation que sur un bruit incertain[2]; voici ce qui vraisemblablement peut y avoir donné occasion.

Nous apprenons de l'historien[3] de Raimond, témoin oculaire, & de celui du duc Godefroy[4], qui n'est pas suspect, que ce comte avoit donné cinq mille sols & deux chevaux arabes à Tancrède pour l'engager à son service jusqu'à Jérusalem; que ce dernier, qui étoit neveu de Boémond, ennemi juré de Raimond, & qui avoit eu déjà quelques démêlés avec lui, le quitta au siége d'Archos, sous prétexte qu'il ne le payoit pas assez à proportion de ses services & du monde qu'il avoit avec lui; qu'il alla au devant du duc Godefroy, *lui promit fidélité,* le prévint contre le comte de Toulouse, qu'il accusa d'avoir reçu la somme dont on a parlé du gouverneur de Giblet afin d'engager les croisés à lever le siége, *& qu'il fit[5] depuis tout le mal qu'il put à ce prince, à ses domestiques & à ses troupes, pour se venger de lui.* Tancrède, que le premier historien traite de brouillon, aura donc formé de lui-même cette accusation; & comme les princes ne virent pas paroître l'armée de Perse dont Raimond se disoit menacé, cela aura suffi pour le rendre criminel aux yeux de ses ennemis & de quelques historiens postérieurs qui n'ont pas assez examiné ce fait.

[1] Raimond d'Agiles, édition Bongars, p. 170. — Guillaume de Tyr, l. 2, c. 12. — Gilon, *de Expeditione Hierosolimitana,* l. 6. — Albert d'Aix, l. 5, c. 35 & suiv.

[2] *Ut dicitur,* Guillaume de Tyr, l. 7, c. 17.

[3] Raimond d'Agiles, p. 170.

[4] Albert d'Aix, l. 5, c. 35 & suiv.

[5] *Ibid.*

Nous ne voudrions pas nier cependant que Raimond, voyant la longueur du siége d'Archos & souhaitant de le terminer au plus tôt pour continuer ensuite le voyage de Jérusalem, n'ait fait courir le bruit d'une prochaine irruption des infidèles, dans le dessein d'engager par là les autres princes à marcher incessamment à son secours : ou plutôt on doit attribuer, avec l'historien [1] du comte de Toulouse, le bruit qui courut de cette prochaine irruption, à la garnison d'Archos & aux Sarrasins du voisinage qui l'inventèrent exprès pour obliger les croisés à se retirer. Il est certain d'ailleurs que le duc Godefroy & le comte de Flandres, avant que de se retirer de devant Giblet, firent un traité [2] très-avantageux avec le gouverneur de cette place, qui leur donna une grosse somme & leur fit divers présens pour les obliger à lever le siége.

Les princes, que Tancrède avoit extrêmement [3] prévenus contre le comte de Toulouse, étant arrivés à Archos, refusèrent de prendre part aux travaux du siége, ne voulurent avoir aucune communication avec ce comte & campèrent en particulier à deux milles de son camp. Raimond, surpris de leur conduite, employa toute sorte de moyens pour les ramener & fit tant par ses discours, ses caresses & ses présens, qu'enfin il leur fit entendre raison & se réconcilia avec eux, excepté avec Tancrède. Ses richesses & les dépouilles que lui & ses troupes avoient remportées sur les infidèles leur [4] donnèrent cependant quelque jalousie, & animés par Tancrède, qui ne cessoit de brouiller & de semer la discorde, ils résolurent de s'enrichir à leur tour. Dans ce dessein ils envoyèrent des lettres dans toutes les villes voisines occupées par les infidèles, & chacun se disant *maître de l'armée chrétienne,* ils extorquèrent diverses contributions & menacèrent le gouverneur de Giblet d'aller reprendre le siége de cette place; ce qui engagea cet émir à leur envoyer encore cinq mille écus d'or & divers présens pour les détourner de cette entreprise.

Éd. origin. t. II, p. 318.

LXXIX. — *Pierre Barthélemi s'expose à l'épreuve du feu pour soutenir la vérité de l'invention de la lance de Notre-Seigneur.*

Il s'éleva quelque temps après une dispute qui causa une nouvelle division parmi les croisés. Arnoul, chapelain du duc de Normandie, homme de lettres, mais de mauvaises mœurs, publioit partout que la lance qu'on prétendoit avoir trouvée à Antioche n'étoit rien moins que celle qui avoit percé le côté de Notre-Seigneur; que ce n'étoit qu'une supercherie du comte de Toulouse qui cherchoit à s'enrichir par les offrandes que les peuples faisoient en l'honneur de cette relique. Pierre Barthélemi, qui l'avoit trouvée, appuyé des chapelains du comte, offrit alors pour en soutenir la vérité de s'exposer à l'épreuve du feu. Il jeûna pendant trois jours, & les évêques ayant béni, le vendredi saint

[1] Raimond d'Agiles, p. 165.
[2] Tudebode, l. 5, p. 803. — Robert le Moine, l. 8 & suiv.
[3] Guillaume de Tyr, l. 2, c. 12. — Albert d'Aix, l. 5, c. 35 & suiv.
[4] Raimond d'Agiles, p. 165.

8 d'avril de l'an 1099, un grand bûcher qu'on avoit préparé au milieu du camp d'Archos, ils y mirent le feu. Barthélemi passa ensuite au travers des brasiers, n'ayant que la chemise sur le corps & la lance dans ses mains, en présence de toute l'armée attentive à ce spectacle. Au sortir de cette épreuve tout le peuple se jeta sur lui par dévotion, & il fallut que Raimond Pelet se mît à la tête de plusieurs chevaliers pour écarter la foule & empêcher qu'on ne l'étouffât, tant on avoit d'empressement à lui témoigner sa vénération. Comme cet ecclésiastique mourut douze jours après, les uns attribuèrent sa mort à l'action du feu, & les autres aux diverses meurtrissures que lui avoit faites la grande foule du peuple qui s'étoit jetée sur lui après son épreuve : ainsi un chacun persista dans son sentiment, & les esprits demeurèrent toujours partagés sur la vérité de cette relique. Un auteur[1], partisan de Boémond & de Tancrède, ennemis du comte de Toulouse, ajoute que celui-ci & les Provençaux indignés contre le prêtre Arnoul, qui par ses discours avoit donné occasion à cette épreuve, cherchèrent à venger sur lui la mort de Pierre Barthélemi, & qu'ils le poursuivirent jusque dans la tente du duc de Normandie qui le mit à couvert de leur fureur : mais cet auteur donne assez à entendre que le véritable motif qui engagea Arnoul à s'élever contre la vérité de la lance fut la jalousie qu'il conçut de ce qu'elle procuroit diverses offrandes à la chapelle du comte de Toulouse ; car il ajoute que pour les détourner en sa faveur, ce prêtre fit fabriquer une image d'or de Notre-Seigneur qu'il exposa à la dévotion des croisés. Raimond conserva précieusement depuis cette lance; il la porta toujours avec lui, & le commun des croisés, de même que l'empereur Alexis[2], eurent toujours pour elle un très-grand respect. Au reste, un ancien auteur[3] impartial atteste que Raimond employoit en aumônes les offrandes qu'on faisoit par dévotion à cette relique, & qu'il la perdit enfin, on ne sait par quel accident.

LXXX. — *Raimond lève le siége d'Archos malgré lui, & part avec les autres princes pour Jérusalem.*

L'empereur Alexis envoya vers Pâques des ambassadeurs aux princes occupés au siége[4] d'Archos, pour se plaindre de ce qu'à son préjudice ils avoient cédé la ville d'Antioche à Boémond, contre la teneur du serment qu'ils lui avoient prêté & du traité qu'ils avoient conclu avec lui. Il les prioit en même temps de l'attendre avant que de marcher vers Jérusalem, leur promettant de les aller joindre à la Saint-Jean. Les princes s'étant assemblés pour délibérer là-dessus, les avis furent partagés. La plupart, voyant qu'on se consumoit inutilement depuis trois mois au siége d'Archos, déclarèrent qu'il falloit le lever

[1] *Gesta Tancredi*, c. 109 & seq.
[2] Orderic Vital, ad ann 1099.
[3] Foucher de Chartres, *Hist. Hierosol.* l. 1, c. 10.
[4] Raimond d'Agiles, p. 170 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 7, c. 21 & suiv. — Albert d'Aix, l. 5, c. 35 & suiv. — Guibert de Nogent, *Hist. Hierosol.* l. 7.

An 1099

& partir incessamment pour Jérusalem. Le comte de Toulouse, soutenu de quelques autres, pour s'épargner la honte d'abandonner cette entreprise qu'il étoit de son honneur de terminer, vouloit au contraire qu'on attendît l'empereur, & il fit tout au monde pour engager les autres princes à continuer le siége. Ils se rendirent à sa demande pour quelque temps, mais enfin le duc Godefroy, le comte de Flandres & Tancrède, las d'attendre, mirent le feu à leur camp & partirent suivis de leurs troupes, d'une partie de celles de Raimond, & des propres domestiques de ce prince, ennuyés de la longueur du siége. Le comte se voyant par là hors d'état de le poursuivre fut obligé de décamper lui-même & de se joindre au reste de l'armée.

Éd. origin. t. II, p. 319.

Les croisés prirent le chemin de la mer & passèrent auprès de Tripoli. A leur arrivée dans le voisinage Raimond tâcha, soit par présens, soit par caresses, de porter les princes à entreprendre le siége de cette ville; mais pas un ne voulut l'écouter, ce qui le mit de fort mauvaise humeur & le rendit incommode à tous ses domestiques. Les princes aimèrent mieux composer avec le gouverneur, qui pour les engager à le laisser en paix leur compta quinze mille besans d'or, leur fit divers présens, accorda la liberté à trois cents esclaves chrétiens qu'il avoit dans sa ville, & pourvut abondamment l'armée de vivres durant trois jours qu'elle campa devant la place.

LXXXI. — *Siége & prise de Jérusalem. — La tour de David se rend à Raimond qui en prend possession.*

L'armée chrétienne[1] arriva devant Jérusalem le 7 de juin de l'an 1099. Elle étoit composée d'environ quarante mille personnes tant hommes que femmes, parmi lesquels il n'y avoit qu'environ quinze cents chevaliers & vingt mille fantassins. Tout le reste étoit une populace sans armes. La garnison étoit pour le moins aussi forte. On ne put faire la circonvallation que de la moitié des murailles dont on partagea l'attaque. Le comte Raimond prit d'abord son quartier vers le couchant, depuis la tour angulaire jusques à la porte occidentale : il en changea bientôt après & se posta vers le midi[2], sur la montagne, entre la ville & l'église de Sion. Il choisit préférablement ce poste, tant parce que l'attaque du côté du couchant étoit plus difficile, que par un esprit de religion, pour mettre cette église à couvert des insultes des ennemis. Plusieurs des principaux officiers de son armée qui désapprouvoient ce changement refusèrent de le suivre & demeurèrent dans le premier quartier; en sorte qu'il fut obligé de prendre quelques troupes à sa solde pour fortifier son camp. Raimond Pelet, le vicomte de Turenne & quelques autres chevaliers qu'il

[1] Guillaume de Tyr, l. 8. — Raimond d'Agiles, p. 74 & suiv. — Tudebode, l. 5. — Gilon, *De expeditione Hierosolim.* l. 6. — Guibert de Nogent, l. 7. — Robert le Moine, *Historia Hierosolim.* l. 9. — Albert d'Aix, l. 6.

[2] Voyez tome IV, *Note* XLIII, n. 6.

détacha le troisième jour du siége pour aller battre la campagne, rencontrèrent trois cents Arabes, les défirent & leur enlevèrent trente chevaux.

Le comte de Toulouse vouloit qu'on brusquât l'assaut dès le commencement du siége, & il engagea les autres princes à l'entreprendre. Dans ce dessein on travailla toute la nuit, & le lendemain 11 de juin, les soldats ayant fait la tortue avec leurs boucliers, on tenta l'escalade. On avoit déjà gagné l'avant-mur, & plusieurs étoient déjà montés sur la muraille intérieure à neuf heures du matin malgré la défense des assiégés, lorsqu'on manqua d'échelles, ce qui fit abandonner l'entreprise & résoudre les princes à faire construire des machines pour abattre les murailles. Toute l'armée s'employa avec beaucoup d'ardeur à ce travail. Comme la dépense en étoit fort grande, le comte de Toulouse qui étoit le plus riche de tous les croisés y employa volontiers ses trésors, & au lieu que les autres princes faisoient des collectes sur le peuple pour payer leurs ouvriers, il fournit non-seulement au salaire des siens de son propre fonds, mais il soudoya encore un grand nombre de chevaliers qui étoient dans l'indigence, & n'épargna rien pour avancer les travaux.

Neuf vaisseaux génois étant arrivés au port de Joppe pour venir au secours des croisés, eurent besoin d'un détachement de l'armée pour favoriser leur débarquement. Raimond fit partir aussitôt, à la prière des princes, Galdemar Campinelle avec trente cavaliers & autant de fantassins, & le fit suivre par Raimond Pelet, Guillaume de Sabran, & Raimond, vicomte de Turenne, à la tête de cinquante autres cavaliers. Ces derniers s'étant avancés trouvèrent que Galdemar étoit aux prises avec un corps de six à sept cents infidèles qui l'avoient attaqué du côté de Rama, lui avoient déjà tué Richard de Montmerle, jeune chevalier de réputation, trois autres chevaliers & la plus grande partie de son infanterie. Le reste se défendoit cependant encore avec beaucoup de bravoure & vendoit chèrement sa vie, lorsque Raimond Pelet & Guillaume de Sabran donnèrent sur les ennemis avec tant de fureur qu'ils en laissèrent deux cents sur la place, poursuivirent les autres pendant quatre milles & leur prirent cent chevaux qu'ils envoyèrent au camp. Guillaume de Trèves, chevalier, eut
Éd. origin. t. II, p. 320. aussi le malheur de périr dans cette action. Le détachement joignit ensuite sans obstacles les Génois au port de Joppe.

Ceux-ci ayant négligé de veiller à leur sûreté furent attaqués pendant la nuit par une flotte d'Égypte qui s'étoit cachée au port d'Ascalon, & obligés d'abandonner leurs vaisseaux; ils eurent cependant le temps d'en retirer les voiles, les cordages, les agrès & divers instrumens de fer dont ils avoient fait provision pour le siége. Ils apportèrent le tout au camp, ce qui joint à un grand nombre d'ouvriers & de charpentiers qui se trouvoit parmi eux fut d'un grand secours pour avancer les travaux du comte de Toulouse, lequel prit tous les Génois à sa solde. Gaston de Béarn, qu'un historien contemporain[1] qualifie *prince très-noble,* fut choisi par les ducs de Lorraine & de Normandie & le

[1] Raimond d'Agiles, p. 177.

comte de Flandres pour présider à la construction des machines de leur attaque, à cause de son habileté, de sa probité & de la supériorité de son génie. Le comte Raimond donna de son côté l'intendance des siennes à l'évêque d'Albara & à Guillaume Richau, qui employèrent divers esclaves sarrasins au transport du bois nécessaire.

Enfin, après un travail de près d'un mois, toutes les machines étant disposées, on prit jour pour l'assaut. Comme il régnoit cependant encore beaucoup d'animosité entre le comte de Toulouse & Tancrède & entre quelques autres des principaux, les évêques, les princes & tout le peuple voulurent auparavant que chacun se réconciliât avec ses ennemis. Un prêtre alla trouver alors Guillaume-Hugues de Monteil, frère du feu évêque du Puy, Isnard, comte de Die, *son seigneur*, & quelques-uns des clercs, pour leur annoncer que ce prélat lui étant apparu, ordonnoit à toute l'armée de jeûner, & de faire en procession, nu-pieds, le tour de Jérusalem, avec promesse qu'on prendroit la ville au bout de neuf jours. Sur cet avis les princes s'assemblent & indiquent une procession solennelle pour le vendredi suivant. Le jour arrivé, les troupes quittent leurs chaussures, se mettent en prières & vont, précédées du clergé, à la montagne des Oliviers, où après une exhortation de Pierre l'Ermite, & d'Arnoul, chapelain du duc de Normandie, tous les princes se réconcilièrent & s'embrassèrent. La procession, qui se termina à l'église de Sion, finie, tout le monde se sépara.

Le jeudi 14 de juillet, les princes ayant fait approcher les machines des murailles de Jérusalem donnèrent l'assaut en trois endroits différens. Le comte Raimond, qui commandoit l'attaque du midi, fit agir la sienne. Il avoit heureusement fait combler en trois jours & deux nuits un grand fossé qui se trouvoit entre le camp & la ville, & pour accélérer le travail, il avoit donné un denier, somme alors assez considérable, à tous ceux qui chaque fois y jetoient trois pierres. La machine que ce comte avoit fait construire consistoit, ainsi que celles des autres chefs, en une grande tour carrée, de bois & de charpente, au haut de laquelle on avoit placé un pont-levis qu'on pouvoit abattre aisément sur la muraille. L'attaque & la défense furent également vives & durèrent depuis le matin jusques à la nuit qui sépara les combattans. Le lendemain, vendredi 15 de juillet, l'assaut recommença de grand matin & fut poussé avec une égale fureur jusque vers une heure après-midi, que les efforts des assiégeans commencèrent à se ralentir. Ils étoient résolus de retirer leurs machines déjà entièrement délabrées, lorsque le duc Godefroy qui commandoit l'attaque du septentrion ranima le courage des siens en les assurant qu'il avoit vu un cavalier armé, tout resplendissant de lumière, sur le mont Olivet, lequel lui faisoit signe de continuer l'attaque. Le comte de Toulouse ayant déclaré dans le même temps à ses troupes qu'il avoit vu la même chose, les croisés reprennent une nouvelle ardeur, & après une heure de combat, Godefroy, ayant franchi le fossé & abattu la muraille extérieure, applique sa machine au mur intérieur & fait abattre le pont-levis; il écarte les ennemis & entre dans Jérusalem à trois heures après-midi, suivi du comte de Flandres, du duc de Normandie, de Tan-

crède, Gaston de Béarn, Gérard de Roussillon, Raimbaud d'Orange, &c. Godefroy dépêcha aussitôt trois courriers consécutifs au comte de Toulouse pour lui apprendre le succès de son entreprise. Celui-ci les voyant venir à bride abattue par le mont Olivet, & se doutant d'ailleurs de ce qui se passoit dans la ville par les cris qu'il entendoit, dit alors à ses soldats : *Qu'attendons-nous, voilà déjà les François dans Jérusalem?* A ces paroles ses troupes ne pouvant se servir de leur machine, dont la partie supérieure avoit été brûlée ou brisée par les infidèles, prennent des échelles & les attachent à la muraille qu'ils escaladent l'épée à la main. Raimond monte des premiers, suivi d'Isnard, comte de Die, de Raimond Pelet, de Guillaume de Sabran, de l'évêque d'Albara & de plusieurs autres seigneurs, qui après avoir écarté les ennemis ouvrent aussitôt la porte du midi au reste de l'armée, qui fait main basse sur tout ce qui se présente. Godefroy en faisoit autant de l'autre côté; en sorte que la ville fut remplie d'horreur & de carnage [1], & mise au pillage.

Éd. origin. t. II, p. 321.

Le tumulte étant cessé, les princes donnèrent ordre à la garde de la ville, & après s'être lavés du sang dont ils étoient couverts & avoir changé d'habits, ils allèrent nu-pieds, suivis de toute l'armée, visiter le Saint-Sépulcre & les autres lieux saints, où ils rendirent grâces à Dieu de leur victoire. L'émir Guinimond qui commandoit dans la tour de David, où son neveu & les principaux de la ville s'étoient refugiés, se voyant hors d'état de résister, demanda aussitôt à capituler & remit le château qui servoit de citadelle à la ville au comte de Toulouse, à condition que ce prince feroit conduire sûrement tous ceux qui étoient dedans, avec tous leurs effets, jusques à Ascalon, ce qu'il exécuta fidèlement. L'historien [2] de Godefroy prétend que Raimond, poussé par un esprit d'avarice, reçut pour cela une grosse somme & qu'il s'appropria les dépouilles du château : mais tous les autres auteurs du temps qui ont écrit l'histoire sainte ne disent rien de cette circonstance & font entendre le contraire. D'un autre côté un grand nombre d'infidèles, tant hommes que femmes & enfans, s'étant réfugiés dans le temple de Salomon, Tancrède & Gaston de Béarn leur envoyèrent leurs drapeaux pour marque qu'ils les mettoient sous leur sauvegarde : mais le premier les fit égorger le lendemain, après s'être enrichi des dépouilles du temple, dont il céda cependant ensuite la meilleure partie au duc Godefroy.

[1] Une partie des musulmans était réfugiée dans le temple de Jérusalem. Mathieu d'Edesse estime le nombre de ceux qui y furent égorgés par les troupes de Godefroy à soixante-cinq mille; mais ce nombre diffère beaucoup, selon les auteurs. Guillaume de Tyr (VII, xxi) le porte à dix mille, sans compter ceux qui périrent dans les rues & sur les places publiques & que l'on supposait avoir égalé ce nombre. Ibn-Alathir & Aboulfeda se rapprochent de l'historien arménien & affirment que ce chiffre dépassait soixante-dix mille. Abou'lfaradj (*Chron. Syr.* p. 282), dit également que soixante-dix mille Arabes reçurent la mort dans le temple. Voyez sur ce point les notes de M. Dulaurier, dans son édition de la *Chronique de Mathieu d'Edesse;* Defrémery, *Récit de la première croisade,* dans ses Mémoires d'Histoire orientale; & Payré, *Histoire de la première croisade.* [E. M.]

[2] Albert d'Aix, l. 6, c. 28.

LXXXII. — *Raimond de Saint-Gilles refuse la couronne de Jérusalem. — Il est obligé de remettre la tour de David à Godefroy qui est élu roi.*

Huit jours [1] après, les princes s'assemblèrent pour élire un d'entre eux roi de Jérusalem. Les services importans que Raimond, comte de Toulouse & de Saint-Gilles, avoit déjà rendus & les grandes dépenses qu'il avoit faites durant le cours de l'expédition firent que la plupart lui offrirent la couronne de Jérusalem avec la garde du Saint-Sépulcre; mais il déclara *qu'il étoit très-éloigné de prendre le titre de roi dans cette ville, & que si quelque autre vouloit l'accepter, il le lui céderoit volontiers.* « Il refusa généreusement cet honneur, non « pas tant, ajoute un auteur [2] contemporain, parce qu'il étoit déjà dans l'âge « & qu'il avoit perdu un œil, que par modestie; car il étoit très-capable de « remplir les fonctions de la royauté, s'étant rendu très-recommandable par « ses exploits & par ses vertus. » Les princes, sur son refus, ne le pressèrent pas davantage; ce qu'on attribue à quelques-uns de ses domestiques & de ses vassaux qui, souhaitant de revoir leur patrie & craignant qu'il ne s'établît pour toujours en Orient, firent courir le bruit, contre leur propre conscience, qu'il avoit résolu de repasser la mer, & lui supposèrent divers défauts pour le faire exclure de la couronne; mais l'événement fit bien voir, ajoute un autre ancien historien [3], qu'il n'avoit pas le dessein qu'on lui prêtoit, car il demeura dans la Terre-Sainte jusques à la fin de ses jours, & préféra une vie pauvre & errante dans une terre étrangère, aux commodités & à l'abondance dont il auroit pu jouir dans ses États.

Godefroy, duc de la basse Lorraine, fut élu roi de Jérusalem au refus de Raimond; mais par un sentiment d'humilité dont ses successeurs crurent pouvoir se dispenser, il s'abstint [4] d'en prendre le titre. Il demanda aussitôt à Raimond qu'il lui remît la tour de David, ce que celui-ci refusa, sous prétexte qu'il vouloit demeurer à Jérusalem jusques après Pâques & qu'il étoit bien aise d'y être d'une manière convenable à son rang & à ses services. Godefroy répliqua qu'il renonceroit plutôt au royaume & s'en retourneroit en Occident, que de le laisser maître de ce château. Le duc de Normandie & le comte de Flandres se déclarèrent ouvertement en faveur de Godefroy, & plusieurs même d'entre les officiers de l'armée de Raimond qui espéroient de repasser la mer avec lui aussitôt qu'il auroit remis la tour de David; en sorte, dit un temoin [5] oculaire, *que les Provençaux plus touchés de leurs propres intérêts que de la gloire de leur seigneur, se déclarèrent en cette occasion contre lui.* Raimond se voyant abandonné de ses amis & de ses vassaux offrit de se soumettre à un jugement Éd. origin. t. II, p. 322.

[1] Raimond d'Agiles, p. 179 & suiv. — Albert d'Aix, l. 6. — Robert le Moine, l. 9. — Guibert de Nogent, l. 7, c. 11 & suiv. — Orderic Vital, l. 9. — Guillaume de Tyr, l. 9, c. 1 & suiv.

[2] Guibert de Nogent, l. 7, c. 11 & suiv.

[3] Guillaume de Tyr, l. 9, c. 1.

[4] Voyez du Cange, *Notae in Alexiad.* p. 370 & seq.

[5] Raimond d'Agiles, p. 179 & suiv.

solennel. En attendant il mit en sequestre la garde de la tour qu'il donna à l'évêque d'Albara; mais ce prélat, sans attendre le jugement, la remit aussitôt à Godefroy, ce qui donna lieu de le soupçonner de trahison; il s'excusa sur ce qu'il y avoit été forcé par ce dernier.

LXXXIII. — *Voyage de Raimond au Jourdain. — Ses exploits à la bataille d'Ascalon.*

Le comte de Toulouse, indigné de ce procédé, s'en plaignit hautement & accusa d'ingratitude & ses propres vassaux & les princes, qu'il avoit également comblés de bienfaits. Enfin croyant ne pouvoir plus demeurer avec honneur à Jérusalem, il prit le parti d'aller à Jéricho, & de là au Jourdain, où conformément à une prétendue révélation que Pierre Barthélemi, qui avoit découvert la lance de Notre-Seigneur, lui avoit autrefois communiquée, il se mit sur un radeau, quitta ses habits & se plongea dans l'eau, & après que ses gens eurent exhorté publiquement tout le peuple qui étoit présent à prier pour la conservation de sa vie & de celle des autres princes, il prit une chemise & *des braies neuves*. Il revint ensuite à Jérusalem; mais ne pouvant surmonter le chagrin d'avoir été obligé malgré lui de rendre la tour de David, il se disposa à quitter incessamment cette ville & à se retirer avec toutes ses troupes.

Sur ces entrefaites on vint avertir le roi que le soudan d'Égypte, sur qui les croisés avoient pris Jérusalem, faisoit marcher une armée formidable, dans le dessein de reprendre cette ville & les autres conquêtes des chrétiens, & que cette armée étoit déjà arrivée à Ascalon à une journée & demie de Jérusalem. Godefroy, suivi du comte de Flandres, monta aussitôt à cheval & s'avança jusques à Rama, où s'étant assuré par lui-même de la vérité du fait, il en donna avis aux princes qui étoient restés à Jérusalem & les pria de venir sans tarder à son secours. Le comte de Toulouse & le duc de Normandie s'imaginant que c'étoit une feinte de la part de ce prince, firent d'abord difficulté de marcher, & si nous en croyons l'historien [1] de Godefroy, le premier ne le refusa que pour se venger: mais il est certain que Raimond se mit en marche avec le duc de Normandie dès qu'ils furent certains, par des exprès qu'ils dépêchèrent, que les infidèles étoient en effet à Ascalon. Tous les princes ayant donc accouru à la tête de leurs troupes, joignirent Godefroy à Ibelin, dans la plaine des Philistins. On ne fait monter communément leur armée qu'à douze cents chevaux & neuf mille fantassins. D'autres [2] prétendent qu'elle étoit composée de cinq mille hommes de cavalerie & de quinze mille d'infanterie. Quoi qu'il en soit, elle se rangea sur trois lignes, dont chacune étoit subdivisée en trois corps. Godefroy commandoit la gauche & le comte de Toulouse la droite qui s'étendoit vers la mer & les jardins d'Ascalon. Le duc de Normandie, le comte de Flandres, Tancrède & Gaston de Béarn occupoient le centre; l'infanterie soutenue par la

[1] Albert d'Aix, l. 6, c. 42.

[2] Martène, *Thesaurus Anecd.* t. 1, p. 283.

cavalerie marchoit la première. L'armée s'avança en cet ordre, le vendredi 12 d'août, jusques à un mille d'Ascalon où les ennemis étoient campés, & on en vint aussitôt aux mains. Les chrétiens firent une horrible boucherie des infidèles, qui ne pouvant soutenir le choc prirent enfin la fuite. Le comte de Toulouse fit surtout des[1] prodiges de valeur dans cette occasion ; il poussa les ennemis jusques au bord de la mer, où plus de trois mille se précipitèrent pour éviter sa fureur. Il mena les autres jusques auprès d'Ascalon, dont les habitans fermèrent les portes pour ne pas recevoir chez eux en même temps & leurs amis & leurs ennemis. Il se mit ensuite à la poursuite des fuyards & fit main basse sur tous ceux qu'il put rencontrer. Les croisés demeurèrent ainsi les maîtres du champ de bataille & du camp des infidèles, où ils firent un butin immense. On fait monter[2] la perte de ces derniers à cent mille hommes[3].

LXXXIV. — *Godefroy refuse de céder la ville d'Ascalon à Raimond. — Brouillerie entre ces deux princes à cette occasion ; leur réconciliation.*

Après une si mémorable victoire, Raimond envoya à Ascalon[4] un Turc qui s'étoit fait baptiser sous le nom de Boémond, sous prétexte de faire des propositions d'amitié au général des infidèles, mais en effet pour examiner sa contenance & savoir s'il étoit dans le dessein d'en venir à un nouveau combat. L'historien[5] de Godefroy donne un autre motif à cette députation : il prétend que ce roi ayant assiégé Ascalon aussitôt après la défaite des infidèles, la ville étoit déjà sur le point de se rendre, lorsque le comte Raimond, par un esprit de jalousie & de vengeance, envoya secrètement la nuit exhorter les habitans à tenir ferme & les avertir que Godefroy n'étoit pas en état de les forcer, attendu que les autres princes ayant accompli leur vœu devoient retourner incessamment dans leur patrie. Il ajoute que, sur cet avis, les Ascalonites se défendirent avec beaucoup de vigueur, & que les princes s'étant retirés à la persuasion du comte de Toulouse, Godefroy, hors d'état de prendre la ville avec sept cents chevaux qui lui restoient, fut obligé de décamper & de lever le siége. Mais cet auteur ne rapporte pas fidèlement toutes les circonstances de cette affaire : les voici telles que nous les apprend un historien normand, grave, désintéressé & contemporain.

Éd. origin. t. II, p. 323.

[1] Orderic Vital, l. 9.

[2] Martène, *Thesaurus Anecd.* t. 1, p. 283.

[3] Mathieu d'Edesse dit que l'armée d'Égyptiens qui venait pour reprendre Jérusalem s'élevait à trois cent mille hommes, & qu'elle rencontra les Francs non loin de l'Océan. Dès que le roi d'Égypte les eut aperçus, il donna l'ordre aux siens de les attaquer. Les Francs s'élancèrent aussitôt, & chargeant les Égyptiens, les mirent en déroute. Ils repoussèrent si vigoureusement l'ennemi qu'ils culbutèrent cent mille hommes dans la mer, où ils furent engloutis, les autres furent exterminés ou mis en fuite. Ce roi d'Égypte qui fut défait ainsi à la bataille d'Ascalon s'appelait El-Afdhal & il était général en chef des Égyptiens. Suivant les chroniqueurs occidentaux qui indiquent le samedi 12 août comme date de cette bataille, la perte des infidèles ne fut pas aussi considérable. [E. M.]

[4] Raimond d'Agiles, p. 179 & suiv.

[5] Albert d'Aix, l. 6, c. 51 & suiv.

An 1099

« Les Ascalonites, dit cet auteur[1], voyant la fureur avec laquelle le comte « Raimond combattoit sous les murs de leur ville le jour de la bataille, & « craignant de subir le sort des autres villes que les chrétiens avoient soumises, « lui envoyèrent demander son étendard pour l'arborer sur leurs murailles; « avec promesse de se rendre à lui, tant parce qu'il étoit plus à portée que les « autres princes & qu'il paroissoit le plus formidable, que parce qu'ils sa- « voient la droiture avec laquelle il en avoit agi avec le gouverneur de la « garnison de la tour de David qu'il avoit sauvé. Sur leur demande Raimond « leur envoya son porte-enseigne; & après avoir tué ou mis en fuite tous « ceux qui étoient hors d'Ascalon, il assembla ses *compairs* (*compares*) qui « étoient de retour du combat, & leur dit : *Voici, grâces à Dieu, une victoire « complète, & les Ascalonites extrêmement pressés dans leur ville nous en ou- « vrent pour ainsi dire les portes : ils ont envoyé demander mon drapeau, & ils « se soumettent à moi, si vous voulez bien y consentir.* Godefroy répondit : *A « Dieu ne plaise que j'accorde le domaine d'Ascalon à personne; mais je vais « l'assiéger moi-même & le soumettre à ma domination : il est voisin de Jérusa- « lem & il convient qu'il dépende de celui qui commande dans cette ville.* Le « duc de Normandie, le comte de Flandres & les autres princes dirent alors « à Godefroy : *Aucun d'entre nous n'ignore que le comte de Saint-Gilles a « abandonné volontairement pour l'amour de Dieu de très-grands, & très- « riches domaines. S'il a donc résolu de continuer avec persévérance l'expédition « qu'il a commencée, & de défendre la sainte cité qu'il a attaquée avec tant « de valeur pour la gagner à Dieu, vous devez lui offrir avec plaisir une ville « dont vous n'êtes pas encore le maître & qu'il demande : car comme nous « allons nous retirer, il vous sera sans doute d'un grand secours, soit par son « conseil, soit par la force de son bras. En prenant possession de cette ville, il « a assez de générosité pour la soumettre en même temps à Votre Majesté, & il « vous sera infiniment avantageux d'en recevoir l'hommage d'un héros qui « sera toujours prêt à combattre pour vous.* Ce discours ne fit aucune impres- « sion sur Godefroy, & Raimond, voyant son obstination à refuser la demande « des princes, se retira en colère & fit dire aux Ascalonites de se défendre. « Godefroy assiégea leur ville, mais tous les généraux indignés de son procédé « & d'ailleurs extrêmement fatigués de la campagne, décampèrent, ce qui « l'obligea à lever le siége. Mais, ô honte éternelle ! s'écrie cet historien, ni « Godefroy, ni ses successeurs n'ont pu encore subjuguer cette métropole des « Philistins, & les rois de Jérusalem ont perdu plus de cent mille hommes « dans cette entreprise sans compter une infinité d'autres pertes. C'est ainsi « qu'est récompensée une ambition insatiable. Si le roi Godefroy eût eu une « véritable charité & qu'il eût aimé son prochain comme lui-même, suivant « la loi de Dieu, il auroit pu obtenir ce jour-là, même sans coup férir, une « importante place qui ouvroit le passage aux chrétiens jusques à Babylone.

[1] Orderic Vital, l. 9, p. 759 & seq.

« (c'est-à-dire jusques au Caire). Je loue beaucoup ce prince, mais, ainsi que le « dit S. Paul aux Corinthiens, je ne le loue pas en cela. » Telle fut la véritable issue de cette affaire & la contradiction que Raimond eut à essuyer de la part de Godefroy. Il semble que tous les chefs de la croisade affectèrent de susciter à ce comte, les uns après les autres, des sujets de querelle ou de mortification; mais sa vertu, supérieure aux événemens, soutint avec fermeté toutes ces traverses sans se décourager ni perdre de vue l'entreprise à laquelle il s'étoit consacré. Que si on l'accuse d'ambition & d'avoir fait ses efforts pour se faire un domaine en Orient, on peut répondre qu'il avoit pour le moins autant de droit à la conquête que Boémond, Tancrède, Godefroy & Baudouin, qui ne négligèrent aucune occasion, soit d'établir leur domination dans le pays, soit de l'étendre; d'ailleurs Raimond s'étoit obligé par vœu de ne plus repasser en Europe & d'employer le reste de ses jours à faire la guerre aux infidèles, ce que les autres n'avoient pas fait; à quoi, si on ajoute les droits que lui donnoient sa naissance, son âge & ses exploits, les soins qu'il s'étoit donnés pour la croisade dans laquelle il s'étoit engagé le premier, & enfin les dépenses immenses qu'il avoit faites pour la réussite de cette entreprise, on conviendra que ce n'étoit pas trop pour lui que de demander pour sa sûreté le domaine d'une simple ville, après avoir abandonné pour Jésus-Christ des provinces entières.

Éd. origin. t. II, p. 324.

Un autre historien[1] du temps raconte un peu différemment les circonstances de l'affaire d'Ascalon. « Les habitans de cette ville ne se déterminèrent, dit-il, « à se rendre à Raimond, préférablement à tous les autres chefs, que parce « qu'ayant eu soin de s'informer auparavant des marchands de Montpellier « qui trafiquoient dans leur port, des mœurs & des qualités de chacun des « princes qui étoient à la tête des croisés, ces négocians avoient élévé jusques « aux cieux le mérite & la bonne foi du comte & fait un très-grand éloge de « sa personne. Les Ascalonites, continue-t-il, exigèrent de Raimond un « serment par lequel il s'engagea de ne pas livrer cette ville aux chrétiens, « supposé qu'il ne voulût ou ne pût la conserver. Cette condition fit mur- « murer les chefs, qui demandoient qu'Ascalon fût uni au domaine du roi « Godefroy, parce que sans cela les États de ce prince auroient été réduits à « fort peu de chose, & que cette ville pouvoit lui nuire ou lui servir beaucoup « pour se maintenir sur le trône. Raimond de son côté soutint ses droits avec « beaucoup de douceur, & comme les princes insistoient là-dessus avec feu, il « détruisit aisément leurs raisons & répondit entre autres que les uns alloient « retourner dans leurs États d'Occident, après avoir accompli leur vœu, & que « les autres avoient déjà acquis des domaines considérables en Orient; que « lui seul, après avoir renoncé par vœu à sa patrie, n'y pouvoit plus retourner; « qu'ayant cédé jusques alors de bonne grâce ses prétentions sur les conquêtes « qui avoient été faites, il croyoit qu'on pouvoit bien lui laisser la ville « d'Ascalon pour la tenir *sous la foi* du Saint-Sépulcre, & qu'enfin il avoit

[1] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2, fol. 85 & suiv.

« promis de ne pas la remettre à d'autres. Les princes ne répliquèrent au « comte que par des exclamations : ils le traitèrent d'ambitieux & de perfide, « & peu s'en fallut qu'ils n'en vinssent aux mains avec lui. Raimond, sensible « à ces reproches, s'écarta alors des règles de la justice & de l'équité, & rendit « les clefs d'Ascalon aux habitans; en sorte que la crainte qu'il eut de faire « un parjure a été cause de l'effusion du sang des chrétiens dans les diffé- « rens siéges qu'ils ont entrepris depuis pour se rendre maîtres de cette ville; « en quoi ils n'ont pu encore réussir malgré tous leurs efforts. » C'est ainsi que parle un ancien historien anglois. Mais, outre qu'on peut attribuer plus légitimement à l'opiniâtreté de Godefroy l'effusion du sang chrétien qui fut répandu depuis devant Ascalon, & que la religion du serment excuse assez le comte de Toulouse, il paroît d'ailleurs qu'on doit bien mieux s'en rapporter à l'historien normand dont on a déjà parlé, & qui avoit appris très-vraisemblablement toutes les circonstances de cette affaire du duc de Normandie, après le retour de ce prince dans ses États. Ainsi il n'y a pas lieu de douter que ce duc & le comte de Flandres ne se soient déclarés dans cette occasion pour Raimond contre Godefroy. Il est certain, en effet, que ces deux princes se retirèrent aussitôt après la bataille d'Ascalon & qu'ils refusèrent de donner aucun secours à Godefroy pour le siége de cette ville. Un ancien auteur[1] anonyme prétend enfin que tous les princes & Godefroy lui-même consentirent de laisser Ascalon à Raimond, à condition qu'il en feroit hommage à ce roi, pour ne pas laisser établir deux souverainetés si voisines l'une de l'autre. Éd. origin. t. II, p. 325. Raimond rejeta, ajoute-t-il, cette condition & aima mieux rendre la ville aux Ascalonites; mais cette circonstance est démentie par tous les autres historiens.

Les princes[2], après avoir laissé Godefroy au camp d'Ascalon, prirent le long de la côte & arrivèrent devant Assur ou Antipatride, ville située à quarante milles de Jérusalem vers le couchant. Le comte de Toulouse, comptant que les habitans de cette ville effrayés de la nouvelle défaite des infidèles se rendroient aisément, les assiégea pendant un jour & une nuit & employa les menaces & les caresses pour les engager à le recevoir & à se soumettre à lui; mais ayant appris que Godefroy, après avoir levé le siége d'Ascalon, venoit du même côté, il se retira & exhorta en partant, à ce qu'on prétend, les habitans d'Assur de se défendre contre ce prince, s'il les assiégeoit, & de ne pas lui livrer leur ville, n'ayant aucun secours à espérer des autres princes qui étoient résolus de le lui refuser. Il hâta ensuite sa marche & alla joindre le duc de Normandie, le comte de Flandres & les autres chefs campés auprès d'une rivière entre Césarée & la ville de Caïphe. Godefroy arriva peu de temps après devant Assur & l'assiégea pendant un jour & une nuit; mais les habitans s'étant défendus avec beaucoup de valeur, il leva le siége. Il attribua leur résistance aux avis que le comte Raimond leur avoit donnés & résolut de s'en venger. Dans cette

[1] Mabillon, *Museum Italicum, Historia Hierosol.* c. 133.

[2] Albert d'Aix, l. 6, c. 51 & suiv. — Martène, *Thesaurus Anecd.* t. 1, p. 281 & seq.

An 1099

vue il marcha enseignes déployées, & ayant joint le camp des croisés, il se disposoit à attaquer le comte de Toulouse, qui de son côté, averti de ses desseins, s'étoit mis en état de défense, lorsque le comte de Flandres & les autres princes s'étant mis entre les deux armées les empêchèrent d'en venir aux mains & firent tant auprès de ces deux princes qu'ils les obligèrent à se réconcilier. Après leur réconciliation, qui se fit de bonne grâce de part & d'autre, le comte de Flandres, le duc de Normandie & le comte de Toulouse déclarèrent à Godefroy qu'ils étoient résolus de se retirer, à quoi celui-ci consentit enfin avec peine. Ils retournèrent avec lui à Jérusalem pour y prendre le reste de leur bagage & les malades qu'ils y avoient laissés. Ils prirent bientôt après congé de ce prince : ils l'embrassèrent tendrement, & lui de son côté leur témoigna beaucoup d'amitié. Ils partirent ensuite avec toutes leurs troupes au nombre d'environ vingt mille hommes, qui portoient des palmes dans leurs mains pour marque de leur victoire.

LXXXV. — *Départ de Raimond de Jérusalem. — Il s'arrête à Laodicée & se réconcilie avec Boémond. — Retour d'une partie des croisés en Occident.*

Les trois princes prirent leur route par les mêmes villes où ils avoient passé en allant à Jérusalem, c'est-à-dire par Ptolémaïde, Tyr, Sidon & Tripoli. Étant arrivés devant Giblet où ils s'arrêtèrent deux jours, ils apprirent que Boémond, prince d'Antioche, par un motif d'avarice & d'ambition, avoit assiégé Laodicée sur l'empereur Alexis, & qu'il la pressoit vivement. Cette ville, située à six milles d'Antioche, étoit venue au pouvoir de l'empereur de la manière suivante. Durant[1] le siége de cette dernière ville par les chrétiens, une flotte de pirates, auxquels plusieurs chrétiens flamands et frisons s'étoient joints, débarqua *dans la terre de Saint-Gilles,* qui étoit du domaine du comte Raimond, & s'associa avec un grand nombre de Provençaux, sujets de ce prince. Ces troupes ayant abordé au port de Laodicée, sous la conduite d'un fameux capitaine nommé Winemand de Bologne, attaquèrent cette ville, s'en emparèrent, après avoir fait passer tous les infidèles qui étoient dedans au fil de l'épée, & la remirent au même Raimond après la prise d'Antioche; mais ce prince, fidèle observateur du serment qu'il avoit fait à l'empereur, la lui céda aussitôt, & ce dernier l'avoit toujours conservée depuis. La démarche de Boémond étant donc également injurieuse à l'un & à l'autre, les princes lui envoyèrent des ambassadeurs pour le sommer de lever le siége de Laodicée & de laisser en paix les Grecs maîtres de cette ville. Boémond reçut très-mal ces envoyés : il leur déclara fièrement qu'il ne décamperoit qu'après la prise de la ville, ce qui fit résoudre les princes à employer la force pour l'y obliger. Ils n'eurent pas besoin d'y avoir recours. Dacbert, archevêque de Pise, que le pape Pascal II

[1] Albert d'Aix, l. 6, c. 51 & suiv.

venoit de nommer son légat dans la Terre Sainte à la place du feu évêque du Puy, se trouvoit alors par hasard au camp de Boémond : ce prélat avoit débarqué depuis peu au port de Laodicée avec une flotte de Pisans & de Génois que Boémond avoit engagés sous un faux prétexte à l'aider dans le siége de cette place. Le légat n'eut pas plutôt appris l'arrivée des princes auprès de Giblet, qu'il alla en diligence à leur rencontre pour les embrasser; & ceux-ci lui ayant fait comprendre l'injustice du procédé de Boémond, il engagea aussitôt les Pisans & les Génois à l'abandonner. Ce prince, se trouvant par là trop foible pour continuer le siége, fut obligé de le lever malgré lui & il décampa pendant la nuit.

Éd. origin. t. II, p. 326.

Les princes, qui ignoroient sa démarche, s'avancèrent cependant vers son camp en ordre de bataille, dans le dessein de le combattre & de le faire repentir de son refus. Ils apprirent à leur arrivée à Laodicée qu'il s'étoit retiré & qu'il étoit allé camper à un mille. Ils furent reçus avec joie par les habitans qui leur ouvrirent les portes de la ville où ils prirent leur logement. Le comte de Toulouse mit aussitôt cinq cents hommes de ses troupes à la garde de la forteresse & fit arborer son drapeau, *qui étoit très-connu,* sur le plus haut de la tour. Il distribua les Gascons dans les autres tours de la ville, & le reste des croisés fut logé dans l'enceinte. Les princes demeurèrent quinze jours à Laodicée pour se délasser de leurs fatigues. Pendant leur séjour, ils envoyèrent des députés à Boémond, tant pour lui faire des plaintes de sa conduite que pour lui offrir leur amitié. Ce prince, touché de cette ambassade, partit d'Antioche, s'avança vers Laodicée & s'aboucha avec les autres chefs qui l'allèrent joindre. Il se réconcilia avec eux, mais surtout avec le comte de Toulouse, à qui il fit beaucoup de caresses. Enfin, après s'être donné réciproquement des marques d'une véritable amitié & avoir passé trois jours ensemble, Boémond retourna à Antioche.

Robert, comte de Flandres[1], Robert, duc de Normandie, Gaston de Béarn, Conon de Montaigu & *tous les autres compairs* s'embarquèrent quelques jours après (c'étoit à la fin de septembre), au port de Laodicée, firent voile vers Constantinople, où l'empereur leur fit un accueil très-gracieux, & retournèrent enfin dans leurs États. Un célèbre auteur[2] qui a écrit depuis peu l'histoire de l'ordre de Malte prétend cependant, on ne sait sur quelle autorité, que Gaston de Béarn (dont le nom est corrompu[3] dans les manuscrits sous celui de *Gastus de Berdeis*) & Conon de Montaigu s'arrêtèrent à Jérusalem après la prise de cette ville, & qu'ayant renoncé pour toujours à leur patrie, ils prirent l'habit d'hospitaliers dans la maison de Saint-Jean & s'y consacrèrent au service des pauvres & des pèlerins : mais il est certain, par le témoignage des historiens du temps, qu'ils retournèrent[4] l'un & l'autre en Europe.

[1] Albert d'Aix, l. 6, c. 60. — Guillaume de Tyr, l. 9, c. 3 & 13. — Orderic Vital, l. 10.

[2] Vertot, *Histoire de l'ordre de Malte,* l. 1, p. 47.

[3] Marca, *Histoire de Béarn,* l. 5, c. 6.

[4] *Ibid.*

Quant au comte de Toulouse, comme il avoit fait vœu de ne plus revenir dans sa patrie, il demeura en Orient & s'arrêta à Laodicée avec une partie de ses troupes : le reste ou s'embarqua alors dans le même endroit pour repasser en France, ou avoit déjà pris parti avec Godefroy. Guillaume de Montpellier fut[1] du nombre des derniers, & il servit dans les diverses expéditions que ce roi entreprit tant pour affermir sa domination que pour l'étendre. Il se trouva entre autres au siége d'Assur, que Godefroy fit quelque temps après le départ des princes, & nous n'avons pas de preuves qu'il soit revenu en France avant l'an 1103.

Un ancien historien[2] donne à entendre que le comte Raimond s'embarqua avec le duc de Normandie & le comte de Flandres, & alla avec eux à Constantinople. Il raconte différemment la manière dont Laodicée étoit tombée au pouvoir de l'empereur Alexis, lorsque les princes obligèrent Boémond à lever le siége de cette ville, & il prétend qu'elle avoit appartenu auparavant au duc de Normandie. Quoi qu'il en soit, il convient que Raimond s'en assura à son retour de Jérusalem, & il est certain qu'il y fit alors un assez long séjour. Il y reçut[3], au mois de novembre de la même année, Baudouin, prince d'Edesse, qui alloit voir à Jérusalem le roi Godefroy, son frère. Raimond l'accompagna dans cette ville, ou du moins il s'y rendit quelque temps après ; car il écrivit alors de Jérusalem une lettre[4], conjointement avec Dacbert, archevêque de Pise & légat du Saint-Siége, & le roi Godefroy, au pape Pascal II, pour lui apprendre le succès de la croisade.

LXXXVI. — *Comtes de Roussillon.* — *Évêques de Viviers.*

Gérard de Roussillon repassa aussi la mer & revint en France après la prise de Jérusalem. Il étoit en effet de retour dans le pays au mois de septembre de l'an 1100, que Guilabert, comte de Roussillon, son père & lui[5] transigèrent avec Ermengaud, nouvellement élu évêque d'Elne. Le comte Guilabert vivoit encore[6] en 1102 ; mais il paroît que son fils Guinard ou Gérard, qu'il avoit eu d'Étiennette sa femme, lui succéda bientôt après. Ce dernier étoit alors marié avec Agnès. Il retourna ensuite dans la Terre Sainte, comme nous le verrons ailleurs[7]. Éd. origin. t. II, p. 327.

Quelques-uns d'entre les croisés qui servoient sous le comte de Toulouse furent assez lâches pour quitter l'armée & abandonner la Terre Sainte par un esprit de crainte. Pour excuser leur fuite, ils exagérèrent à leur retour les maux qu'ils avoient eus à souffrir. C'est ce qui paroît entre autres par une lettre[8] que Raimond d'Agiles, chanoine du Puy & chapelain du comte de

[1] Albert d'Aix, l. 7, c. 1.
[2] Orderic Vital, l. 10, p. 778 & suiv.
[3] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.
[4] Martène, *Thesaurus Anecd.* t. 1, p. 287 & seq.
[5] *Marca Hispanica*, p. 1219 & seq.
[6] *Ibid.* p. 126.
[7] *Ibid.* p. 1234.
[8] *Gesta Dei per Francos*, p. 139.

An 1099

Toulouse, adressa en 1099 à l'évêque de Viviers, avec la relation qu'il avoit écrite de ce qui s'étoit passé jusques après la prise de Jérusalem. Cet auteur ne dit pas le nom de l'évêque, mais il paroît d'ailleurs que c'étoit Léger qui occupa le siége épiscopal de Viviers depuis l'an 1096[1] jusques en 1119 & qui fut légat du Saint-Siége. Ce prélat donna[2], vers l'an 1102, l'église de Saint-Andéol sur le Rhône dans le lieu de Burgias, aujourd'hui Bourg-Saint-Andéol, aux chanoines réguliers de Saint-Ruf, qui y établirent depuis un prieuré conventuel de leur congrégation.

LXXXVII. — *Philippe de Toulouse, femme du duc d'Aquitaine, accouche de deux fils dans cette ville. — Ce prince abandonne à Bertrand le comté de Toulouse & se croise.*

Le bruit[3] du succès de la croisade fit naître en France une noble émulation parmi les princes & les seigneurs qui ne s'étoient pas trouvés à cette fameuse expédition. Plusieurs d'entre eux résolurent de faire le voyage d'Orient, soit pour aller prendre part aux exploits des autres, soit pour satisfaire leur dévotion envers le Saint-Sépulcre. Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, fut de ce nombre.

Ce prince étoit encore alors maître de Toulouse; car c'est sans aucun fondement qu'un moderne[4] a avancé que Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, avoit déjà repris cette ville & qu'il en étoit paisible possesseur en 1098. Guillaume y faisoit en effet son séjour l'année suivante avec la comtesse Philippe sa femme, & cette princesse y accoucha[5] successivement de deux fils: l'aîné, qui naquit vers le commencement de l'an 1099, fut appelé Guillaume comme son père & lui succéda dans la suite; l'autre, nommé Raimond, naquit environ dix mois après. Ils rendirent l'un & l'autre leur nom fort célèbre, & nous aurons occasion de parler dans la suite de ces deux princes, Toulousains de naissance.

An 1100

Le duc d'Aquitaine abandonna cependant Toulouse vers l'an 1100. Quelques anciens[6] prétendent que ce prince le fit volontairement & qu'étant dans la résolution d'aller dans la Terre Sainte, il engagea le comté de cette ville à Raimond de Saint-Gilles pour avoir de quoi fournir aux frais du voyage. Mais il paroît que ces auteurs, partisans des rois d'Angleterre, supposent[7] ce prétendu engagement pour justifier la guerre que ces rois firent aux descendans de Raimond, sous prétexte des droits qu'ils avoient au comté de Toulouse en

[1] Columbi, *Histoire des évêques de Viviers*, p. 207 & suiv. édit. de 1668. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 459.

[2] Pagi, ad ann. 1102, n. 10.

[3] Orderic Vital, l. 10, p. 780.

[4] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. 2, p. 692.

[5] *Chronicon Malleacense*, p. 126. — Voyez tome IV, *Note* XLIV.

[6] Robert du Mont, *Chronicon*, ad ann. 1159, p. 78. — Guillaume de Neubrige. — Duchesne, t. 4, p. 427.

[7] Voyez tome IV, *Note* XL, n. 4 & suiv.

qualité d'héritiers de Philippe, femme du même duc d'Aquitaine, droits qui n'avoient aucun fondement légitime, ainsi que nous l'avons déjà fait voir. Nous croyons donc que lorsque Guillaume IX, après avoir envahi & possédé le comté de Toulouse pendant près de trois ans, l'abandonna vers l'an 1100, ce fut ou parce que le comte Bertrand, sur lequel il s'en étoit emparé, le força à se retirer, ou parce que, reconnoissant enfin l'injustice de ses prétentions, il se crut obligé en conscience de remettre ce comté à son ancien maître avant que d'entreprendre le voyage de la Terre Sainte. Il ne pouvoit en effet en le gardant, quand même il y auroit eu des droits bien fondés, éviter d'encourir l'excommunication lancée par le concile de Clermont contre ceux qui se saisiroient, sous quelque prétexte que ce fût, des biens des croisés que le pape & le concile avoient mis sous leur protection. Nous ne voudrions pas cependant nier que Guillaume, au nom de Philippe sa femme, n'ait reçu alors quelque somme de Raimond de Saint-Gilles ou plutôt de Bertrand, son fils, pour ses prétentions sur le comté de Toulouse; ce qui aura servi de fondement à certains Éd. origin. t. II, p. 328. historiens pour avancer que le premier le donna alors en engagement au comte Raimond. Ce qu'il y a de certain, c'est que le duc d'Aquitaine, après avoir quitté Toulouse, prit en 1100 la croix à Limoges[1] avec un grand nombre de ses vassaux, & que Bertrand étoit reconnu pour comte au mois de juin de la même année dans le Toulousain[2] & dans le Rouergue.

Il paroît que Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, contribua beaucoup au rétablissement de Bertrand, son cousin, dans le comté de Toulouse. C'est ce que nous avons lieu d'inférer de deux chartes[3] que ce dernier, qui se qualifie *comte de Toulouse, de Rouergue & d'Albigeois* dans l'une, & simplement *comte de Toulouse & fils de Raimond* dans l'autre, donna en faveur de l'église de Saint-Sernin, tant pour la prendre sous sa protection que pour confirmer les donations qu'elle avoit reçues de *Philippe, fille du comte Guillaume,* & la maintenir dans la même liberté que le pape Urbain, avec ses évêques, & le comte Raimond, *son père,* lui avoient accordée dans le temps de sa consécration. Bertrand promet ensuite solennellement dans ces actes : 1° « de ne « jamais violer l'immunité du cloître de Saint-Sernin & d'obliger ceux qui y « donneroient atteinte de réparer le dommage, ainsi qu'il avoit été fait par le « passé; 2° de rendre cette église à l'évêque Isarn, à Munion, prieur, & à « Hugues, doyen, entièrement libre & *ingénue,* avec toutes ses dépendances; « 3° de n'en plus rien détruire à l'avenir, tant que les mêmes prieur & doyen « la tiendroient, *sauf la fidélité à l'évêque & au comte;* 4° de ne prendre « la défense d'aucun *chanoine régulier* de Saint-Sernin ou des clercs & « laïques contre la volonté de l'évêque, mais de les obliger à faire satisfaction; « 5° ce prince s'engagea enfin de ne plus chasser dans la suite les chanoines « de cette église & de n'y plus introduire les moines; d'être le défenseur des

[1] *Chronicon Malleacense*, p. 126.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXIX, la 1re charte citée sous ce numéro.

[3] *Ibid.* nos CCCXXIX & CCCXXX.

« premiers, & de leurs biens, sur lesquels il promet de n'imposer ni retenir « aucune mauvaise coutume. » La première de ces deux chartes, *que le comte Bertrand offrit sur l'autel de Saint-Sernin,* est souscrite par Bertrand, archevêque de Narbonne, & par Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, qui souscrivit aussi à la seconde & s'en rendit *caution* (*fidejussor*).

On voit par ces chartes que Bertrand, archevêque de Narbonne & Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, favorisèrent le parti du comte Bertrand contre Guillaume IX, duc d'Aquitaine, & Philippe sa femme; que le comte Bertrand, pour s'assurer la possession de Toulouse, changea de conduite envers l'église de Saint-Sernin & ses chanoines; & que comme la violence qu'il avoit exercée à leur égard l'avoit fait chasser de cette ville, ce ne fut qu'en réparant le dommage qu'il leur avoit causé qu'il trouva moyen de la reprendre sur le duc d'Aquitaine. Cette époque fut si célèbre qu'on s'en servit dans la date des actes, & nous en avons un [1] *d'un jeudi du mois de février, l'année que le comte Bertrand recouvra Toulouse.* Quant au temps précis de cet événement, les deux chartes du comte Bertrand qui pourroient le fixer sont datées seulement du mois de décembre; mais il est certain qu'elles sont postérieures à la donation que la comtesse Philippe fit, en 1098, à l'église de Saint-Sernin, & même à l'an 1099, que cette princesse étoit encore maîtresse de Toulouse, & antérieures à l'an 1102 que Guillaume [2], comte de Cerdagne, partit pour la Terre Sainte, d'où il ne revint plus en Europe. Bertrand reprit donc la ville de Toulouse sur le duc d'Aquitaine à la fin de l'an 1099, ou au commencement de l'année suivante. On a vu du moins qu'il étoit déjà maître de cette ville au mois de juin de l'an 1100.

LXXXVIII. — *Nouvelles expéditions de Raimond de Saint-Gilles dans la Syrie. — Il fonde le château de Mont-Pèlerin & attaque la ville de Tripoli.*

Raimond de Saint-Gilles, occupé à son expédition de la Terre Sainte, continuoit [3] de faire son séjour à Laodicée & il y reçut, au commencement de l'an 1100, Baudouin, prince d'Édesse, à son retour de [4] Jérusalem. Il prit vers le même temps deux villes voisines, Maraclée & Valenia, dont la première étoit située auprès d'Antarados ou Tortose vers le nord, & l'autre entre cette dernière & Giblet. Il reçut quelque temps après une lettre de l'empereur Alexis, avec lequel il vivoit toujours en bonne intelligence. Ce prince lui marquoit de remettre la ville de Laodicée à un de ses capitaines, nommé Andronic
Éd. origin. t. II, p. 329. Tzintziluca, & les deux autres aux troupes d'Eumathe, duc ou gouverneur de l'île de Chypre, & le prioit avec beaucoup d'instance de continuer ses conquêtes. Raimond, qui y étoit déjà assez porté de lui-même, se remit aussitôt

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 154 & suiv.

[2] *Marca Hispanica*, p. 545, 1224 & seq.

[3] *Alexiade*, l. 11, p. 329 & suiv. — Du Cange, *Notae in Alexiad.* p. 373 & seq.

[4] Guibert de Nogent, *Gesta Dei per Franc.* p. 596.

en campagne & s'approcha d'Antarados ou Tortose qu'il soumit sans coup férir. Atapacas, gouverneur de Damas, informé de la prise de cette ville, s'avança peu de temps après à la tête d'une nombreuse armée, dans le dessein de la reprendre. Le comte, qui n'avoit que quatre cents chevaliers[1] dont la plupart même n'étoient pas montés, se voyant hors d'état de lui résister, s'avisa d'un stratagème; comme les habitans de Tortose lui témoignoient beaucoup d'amitié, il crut pouvoir se fier à eux : ils convinrent ensemble qu'il se cacheroit avec ses troupes dans un endroit du château, & qu'ils diroient au général des infidèles que la crainte l'avoit obligé de prendre la fuite. Atapacas étant arrivé, sur l'assurance que les habitans de Tortose lui donnèrent que Raimond s'étoit retiré, campa aux environs dans un lieu commode, tant pour se délasser des fatigues de sa marche que pour se mettre à l'abri de la chaleur excessive du jour; il fit en même temps débrider les chevaux pour leur donner la liberté de paître tout à l'entour. Raimond, profitant de cette conjoncture, sort du château sur le midi, dans le temps que le soleil dardoit ses rayons perpendiculairement, se met à la tête de sa troupe, & les portes de la ville lui ayant été ouvertes, il fond sur le camp des Turcs. Quelques-uns de ces infidèles se mirent en état de défense; mais ils furent bientôt défaits. Tous les autres prirent la fuite &, se trouvant dans une rase campagne sans pouvoir trouver aucune retraite, ils furent poursuivis & taillés en pièces, à la réserve de quelques-uns que le comte emmena en esclavage.

Après cette victoire, Raimond s'approcha de Tripoli dont il résolut d'entreprendre le siége. Dans ce dessein, il se retrancha sur une hauteur qui faisoit partie du mont Liban & qui dominoit sur la ville dont elle étoit distante de deux milles. Il crut qu'il lui importoit d'autant plus de s'assurer de ce poste avantageux, que Tripoli en tiroit toute son eau par le moyen d'un aqueduc. Le comte fit part aussitôt de son projet à l'empereur Alexis & le pressa de lui envoyer un renfort pour l'aider à construire une forteresse en ce lieu, afin de se prémunir contre les infidèles du Corazan, qui faisoient mine de venir bientôt au secours des habitans de Tripoli. Alexis ordonna sur le champ au duc de Chypre de rassembler tous les matériaux & les ouvriers nécessaires pour la construction d'un fort, de les embarquer & les conduire à Raimond & d'obéir en tout à ce prince, à qui il laissa la direction de tout l'ouvrage. C'est ainsi que ce comte fonda en cet endroit un château[2], ou pour mieux dire une ville, à laquelle il donna le nom de *Mont-Pèlerin* ou *Mont des pèlerins,* parce qu'elle fut édifiée par les pèlerins, & destinée à leur servir de retraite[3]. Il ne cessa depuis de harceler la garnison de Tripoli & n'omit rien pour obliger cette ville à se soumettre. Comme il comptoit que cela arriveroit bientôt, il[4] y

[1] Guibert de Nogent, *Gesta Dei per Francos,* p. 596. — *Gesta Tancredi,* c. 144 & seq.

[2] Guillaume de Tyr, l. 10, c. 27. — *Gesta Tancredi,* c. 144 & seq.

[3] C'est en 1102 seulement que Raimond de Saint-Gilles construisit le château de Mont-Pèlerin. Voyez ci-après, page 559.

[4] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 6, part. 2, p. 216. — Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

nomma dès lors pour évêque latin Arbert, moine de la Chaise-Dieu & prieur de Privezac en Rouergue, qu'il avoit amené avec lui & qui siégea en attendant au Mont-Pèlerin.

Tandis que Raimond[1] étoit occupé à cette expédition, Boémond, au désespoir de ce que ce comte avoit remis Laodicée aux impériaux, envoya un corps d'armée sous le commandement de son neveu Tancrède pour assiéger cette ville. Raimond, indigné de ce procédé, se rend aussitôt au camp de Tancrède & fait tous ses efforts pour lui persuader d'abandonner cette entreprise & de laisser l'empereur paisible possesseur de Laodicée. Ne pouvant rien gagner sur son esprit, il se mit en état de l'y obliger par la force & l'attaqua enfin avec toutes ses troupes; mais comme leur nombre étoit fort inférieur à celles du prince normand, il fut repoussé & contraint de se retirer avec perte. Raimond revint alors au Mont-Pèlerin, où il reprit l'attaque de Tripoli. Tancrède de son côté continua le siége de Laodicée, que le duc Tzintziluca, qui y commandoit au nom de l'empereur, soutint aussi longtemps qu'il put; mais enfin n'ayant plus de quoi subsister, il se rendit en 1102, après un an & demi de siége[2] & avoir attendu inutilement du secours de l'île de Chypre.

LXXXIX. — *Raimond refuse de nouveau la couronne de Jérusalem, & part pour Constantinople.*

Éd. origin. t. II, p. 330.

Cependant Raimond harceloit la garnison de Tripoli & il ne se passoit pas de jour qu'il ne fût aux prises avec elle. Les Tripolitains pour avoir leur revanche attaquoient souvent à leur tour le château Pèlerin, & ils y donnèrent divers assauts, mais toujours sans succès. Sur ces entrefaites, Godefroy, roi de Jérusalem, étant mort[3] le 18 du mois de juillet de l'an 1100, il se forma un complot entre le patriarche de cette ville & Tancrède pour faire tomber la couronne, à l'exclusion des frères de Godefroy, sur la tête de Boémond. Ils lui dépêchèrent un exprès pour le presser de se rendre incessamment à Jérusalem; mais le comte Raimond ayant arrêté par hasard le messager, leur dessein fut découvert, & Boémond ayant été fait prisonnier par les Turcs au mois d'août suivant, le trône demeura vacant[4].

[1] *Alexiade,* l. 11, p. 329 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 10, c. 27. — *Gesta Tancredi,* c. 144.

[2] *Gesta Tancredi,* c. 145. — Du Cange, *Notae in Alexiad.* p. 375.

[3] Guillaume de Tyr, l. 9, c. 2. — Albert d'Aix, l. 7, c. 27.

[4] Mathieu d'Édesse fournit des détails intéressants sur les événements qui amenèrent la prise de Boémond.

« L'émir perse Danischmend[1], dit-il, qui était seigneur de Sebaste & de tout le pays romain, arriva à la tête d'une armée considérable contre Melitène, qu'il attaqua vivement. Le commandant de Melitène, Koril[2], envoya prévenir Boémond de

[1] Kumush-Tekin, fils de Teilou, autrement appelé Mohammed-ibn-el-Danischmend, c'est-à-dire le fils du savant ou du docteur, parce que son père avait été maître d'école. C'était un chef turkoman qui fut la tige des émirs de Cappadoce.

[2] Koril était beau-frère de Thoros, curopalate d'Édesse; il maria sa fille Morfia ou Marsilia à Baudouin du Bourg, comte d'Édesse, & plus tard roi de Jérusalem, en lui donnant une très-riche dot; Baudouin eut d'elle quatre filles : Melissende, Haalis, Hodierne & Joie (Iveta), qui lui naquit lorsqu'il fut parvenu au trône.

Les principaux[1] des croisés qui étoient à Jérusalem jetèrent alors les yeux sur Raimond & l'envoyèrent prier de venir dans cette ville, où on avoit dessein de l'élire pour roi. Le comte reçut la proposition avec assez d'indifférence, soit par éloignement pour une couronne qu'il avoit déjà refusée, soit par justice & pour n'en point priver les héritiers légitimes de Godefroy; & au lieu de faire le voyage de Jérusalem, il s'embarqua & alla à Constantinople à la cour de l'empereur. Quelques anciens[2] disent qu'il laissa à son départ la comtesse sa femme à Laodicée avec une partie de sa famille, ce qui prouveroit que cette princesse fut assiégée par Tancrède; mais l'historien[3] de ce dernier prince fait entendre que Raimond laissa en partant la comtesse sa femme au Mont-Pèlerin.

Quoi qu'il en soit, un des principaux motifs du voyage du comte à la cour de l'empereur étoit[4] pour lui demander du secours afin de continuer la guerre contre les infidèles, car les différens combats qu'il avoit eu à soutenir contre la garnison de Tripoli avoient déjà fort affoibli sa petite armée. Alexis combla Raimond de caresses & d'honneurs. Il n'ignoroit pas que ce prince, fidèle observateur de son serment, avoit pris ses intérêts avec chaleur dans toutes les occasions & qu'il s'étoit fortement opposé aux entreprises de Boémond & de Tancrède; ce qui joint à sa droiture & à ses autres grandes qualités augmenta de plus en plus la confiance d'Alexis pour sa personne.

Les seigneurs de Jérusalem, las cependant de ne recevoir de la part de Raimond aucune réponse positive, choisirent enfin pour régner sur eux Baudouin, prince d'Édesse, *trois mois*[5] après la mort du roi Godefroy son frère, c'est-à-dire vers le 18 d'octobre de l'an 1100. La nouvelle de cette

venir à son secours, promettant de lui donner cette ville.

« Aussitôt Boémond & Richard s'avancèrent à la tête de leurs troupes contre Danischmend. Tandis que ce dernier faisait partir des détachements pour soutenir la lutte contre les Francs dans la plaine de Melitène, il plaça des embuscades dans une foule d'endroits & se mit lui-même en marche avec des forces considérables. Cependant Boémond & Richard (fils de sa sœur) cheminaient sans précaution & dans une sécurité complète. Leurs soldats avaient quitté leurs armures & s'étaient parés d'ornements comme des femmes qui accompagnent un convoi funèbre; ils avaient confié le soin de porter leurs armes à leurs serviteurs. Ces guerriers, s'assimilant à des captifs, s'étaient dépouillés de leur équipement militaire. Tout à coup, les gens de Danischmend fondirent sur eux & une lutte acharnée s'engagea. Les Francs & les Arméniens furent exterminés & Boémond & Richard faits prisonniers. La nouvelle de ce désastre jeta la consternation parmi les chrétiens & répandit l'allégresse parmi la nation des Perses, car les infidèles regardaient Boémond comme le véritable souverain des Francs, & son nom faisait trembler tout le Khoraçan. Baudouin, comte d'Édesse, ainsi que les Francs d'Antioche, ayant appris ce fatal événement, se mirent à la poursuite de Danischmend. Celui-ci conduisit Boémond & Richard chargés de chaînes à Neo-Césarée. Comme ils étaient déjà partis, Baudouin s'en retourna à Édesse & remit cette ville à un autre Baudouin, surnommé du Bourg, qui avait été précédemment page de Boémond. Après avoir soumis les habitants d'Édesse à toutes sortes d'exactions & leur avoir extorqué des sommes énormes, il acheta à Jérusalem la couronne de son frère Godefroi & devint roi. » (*Chronique de Mathieu d'Édesse,* traduction de M. Ed. Dulaurier.) [E. M.]

[1] *Alexiade,* l. 11, p. 329 & suiv.

[2] Guillaume de Tyr, l. 9, c. 23. — Foucher de Chartres, l. 3, c. 29. — Voyez tome IV, *Note* XLIII, n. 10.

[3] *Gesta Tancredi,* c. 145.

[4] *Alexiade,* l. 11, p. 329 & suiv. — Albert d'Aix, l. 2, c. 27. — Guillaume de Tyr, l. 9, c. 13. — Orderic Vital, ad ann. 1099.

[5] Guillaume de Tyr, l. 10, c. 1.

élection fut bientôt apportée à Constantinople, & l'empereur voyant par là le comte dans une entière liberté, l'engagea de demeurer à sa cour[1] & se l'attacha encore plus étroitement en lui donnant la première place dans son conseil.

XC. — *Raimond se met à la tête d'une nouvelle armée de croisés qui a le malheur de périr.*

An 1101

Durant le séjour de Raimond à Constantinople & le carême de l'an 1101, on vit arriver dans cette capitale une nouvelle armée de croisés au nombre d'environ trente mille[2], sous la conduite de l'archevêque de Milan & de divers seigneurs lombards de marque. Cette armée, qui étoit partie d'Italie au mois de septembre précédent, campa le long de la côte où elle attendit la jonction de plusieurs autres croisés qui venoient de France & d'Allemagne. Elle avoit commis de grands désordres à son passage dans la Hongrie & dans la Bulgarie, & après son arrivée à Constantinople, elle n'observa pas une discipline plus exacte : enfin les soldats portèrent si loin leurs excès, que l'empereur, irrité de leur conduite, défendit à ses peuples de leur fournir des vivres. Cette défense mit les nouveaux croisés en fureur, & pour s'en venger ils assiégèrent le palais impérial. Leurs chefs ménagèrent cependant la paix avec Alexis, & lè comte Raimond qui prit avec chaleur leurs intérêts y contribua beaucoup par le crédit qu'il avoit sur l'esprit de ce prince. Ces troupes passèrent ensuite le détroit après Pâques & allèrent camper à Nicomédie, où elles furent jointes quelque temps après par un corps d'Allemands, commandés par Conrad, connétable de Henri, empereur d'Occident, & vers la Pentecôte par une partie des croisés de France, conduits par les comtes de Blois & de Bourgogne. Le premier, honteux de sa fuite durant le siège d'Antioche trois ans auparavant, retournoit dans la Terre Sainte pour réparer son honneur.

Éd. origin. t. II, p. 331.

L'empereur accueillit fort bien tous ces princes & leur conseilla d'aller à Jérusalem, en prenant du côté de la mer, c'est-à-dire par la même route que ceux qui les avoient précédés avoient tenue. Mais dans le dessein de s'ouvrir une nouvelle carrière, ils déclarèrent à ce prince qu'ils étoient résolus de pousser leurs conquêtes vers le levant, de pénétrer dans le Corazan, d'en assiéger la capitale & de délivrer Boémond qui y étoit détenu prisonnier. On prétend[3] qu'Alexis fit tout au monde pour les détourner de ce projet, parce qu'il étoit extrêmement périlleux, mais qu'il ne put jamais vaincre leur obstination.

Toutes ces troupes rassemblées composoient une armée de cinquante mille

[1] Anne Comnène, *Alexiade*, l. 11, p. 329 & suiv.

[2] Albert d'Aix, *Historia Francorum expugn. Hierosol.* l. 8, c. 1 & seq. — *Alexiade*, l. 11, p. 329. — Guillaume de Tyr, l. 9.

[3] Anne Comnène, *Alexiade*, l. 11, p. 329.

chevaux, de cent mille fantassins, & d'un nombre presque aussi grand de femmes, d'enfans, de serviteurs & autres gens qui n'étoient pas armés. Comme les généraux ignoroient absolument le chemin qu'ils avoient résolu de suivre, ils députèrent à l'empereur pour le prier de leur donner un chef qui pût les conduire, & de préférer à tout autre le comte Raimond en qui ils avoient une entière confiance, à cause de sa sagesse & de son expérience. Alexis en fit la proposition à ce prince. Celui-ci s'excusa d'abord sur son âge & sur ses infirmités, mais il se rendit enfin aux instances réitérées de l'empereur & des croisés. Il prit donc congé d'Alexis, qui lui donna de nouvelles marques de sa bienveillance, & se rendit ensuite à Nicomédie, où il fut reçu avec une joie universelle des troupes qui le regardèrent comme leur généralissime. L'empereur lui associa un de ses capitaines nommé Tzita, avec cinq cents chevaux d'élite.

Raimond s'étant mis en marche à la tête de cette nombreuse armée, la conduisit par Nicée, où il assembla le conseil de guerre, pour tâcher d'engager les chefs à changer de dessein & à prendre le chemin de Jérusalem que les premiers croisés avoient déjà suivi comme le plus assuré. Étienne, comte de Blois, se joignit à lui; mais ils ne purent rien gagner, & tous les autres, surtout les Lombards, persistèrent à vouloir marcher sur la gauche vers la Galatie & entrer ensuite dans le Corazan, ou l'ancien pays des Parthes. Raimond fut donc obligé de les conduire malgré lui par cette route. Les croisés étant arrivés à Ancyre la veille de S. Jean-Baptiste, ils assiégèrent & prirent d'assaut cette capitale de la Galatie. Ils passèrent ensuite le fleuve Halys, dans le dessein de s'emparer aussi de Gangres, ville située sur les bords de ce fleuve & habitée par des chrétiens grecs. Ceux-ci avertis de leur approche allèrent au-devant d'eux pour les recevoir, précédés de leurs ministres qui portoient l'évangile & la croix; mais on assure[1] que les croisés se jetèrent sur eux & les massacrèrent. Cette inhumanité fut cause que le reste des habitans se défendirent comme des désespérés, & on ne put jamais les forcer à se rendre.

L'armée chrétienne, depuis environ trois semaines qu'elle étoit partie de Nicomédie, avoit trouvé de quoi subsister commodément; mais elle n'eut pas plutôt passé le fleuve Halys & pris la route d'Amasée, qu'elle commença à manquer de vivres. Les Turcs qui s'étoient rassemblés avoient fait un dégât universel dans toute la campagne, & ils ne cessèrent de harceler les croisés, dès qu'ils virent qu'ils s'étoient engagés dans les défilés des montagnes de la Paphlagonie & de la Cappadoce; en sorte qu'un grand nombre d'entre eux périrent, soit par le fer, soit par la famine. Pour empêcher les soldats de tomber dans les embûches des infidèles, on fit marcher sept cents cavaliers françois à la tête de l'armée & autant de Lombards à la queue. Nonobstant cette précaution, les Turcs attaquèrent les derniers, & après les avoir dissipés,

[1] Anne Comnène, *Alexiade*, l. 11, p. 329.

ils donnèrent sur le reste de l'arrière-garde dont ils tuèrent mille fantassins. Les croisés, au désespoir de cette perte & de la lâcheté des Lombards, résolurent alors de faire soutenir l'arrière-garde par un autre corps; mais aucun des princes ne voulut se charger de cette commission. Le comte de Bourgogne l'accepta cependant à la fin, & s'étant mis à la queue de l'armée, à la tête de cinq cents cavaliers pesamment armés, il empêcha ce jour-là les infidèles de rien entreprendre. Le lendemain le comte Raimond ayant pris la place de ce prince, fut attaqué sur les trois heures après midi par sept cents Turcs qui le
Éd. origin. t. II, p. 332 surprirent dans un défilé. Quoique le terrain fût très-désavantageux & que le nombre des infidèles augmentât à chaque moment, ce comte se défendit cependant avec beaucoup de valeur; & ayant dépêché quelques cavaliers à l'armée qui l'avoit déjà précédé de sept milles, il tint ferme jusqu'à ce qu'un corps de dix mille hommes ayant marché à son secours, les ennemis furent obligés de se retirer. Dans ce combat Raimond n'eut que trois hommes de tués & quelques blessés. Depuis ce jour-là l'armée chrétienne marcha toujours en ordre de bataille & aucun soldat n'osa plus s'écarter.

Les croisés se voyant exposés à une extrême disette, depuis quinze jours de marche par des déserts & des montagnes affreuses, Raimond envoya un corps de ses Provençaux pour battre la campagne & chercher de quoi vivre; mais ce détachement fut bientôt attaqué & défait par les infidèles. Enfin l'armée, après avoir passé les montagnes de la Paphlagonie, entra dans une plaine où elle se vit aussitôt assaillie par vingt mille Turcs. Les chrétiens repoussèrent cependant les infidèles & les obligèrent à se retirer, après leur avoir tué environ sept cents hommes. Le lendemain les croisés se saisirent d'un château qu'ils rencontrèrent sur leur route & entrèrent ensuite dans de nouveaux défilés, où les Turcs qui avoient dressé une embuscade surprirent & tuèrent sept cents hommes de l'armée chrétienne.

Le troisième jour[1], qui étoit un lundi de la fin de juillet[2] ou du commencement d'août, les infidèles étant campés au voisinage des chrétiens, & ceux-ci ne pouvant éviter le combat, l'archevêque de Milan fit une exhortation aux troupes & les bénit avec une relique de S. Ambroise qu'il apportoit avec lui, & la lance de Notre-Seigneur que Raimond conservoit toujours très-précieusement. L'armée chrétienne se mit ensuite en bataille : les Lombards furent placés au centre de la première ligne; le reste des troupes fut partagé en quatre corps qui furent mis sur les ailes. Le comte de Bourgogne & les siens formoient le premier; le comte Raimond, à la tête des impériaux & des Provençaux, commandoit l'autre; les Allemands s'étoient rangés dans le troisième sous les ordres du connétable Conrad, & le reste des François, conduits par le comte de Blois & l'évêque de Laon, composoient le quatrième[3]. Les croisés s'étant avancés, les Turcs s'ébranlèrent aussitôt, & l'action s'engagea. Les Lombards se battirent d'abord avec beaucoup de bravoure; mais ayant enfin été poussés jusque

[1] *Alexiade*, l. 11, p. 329. — Albert d'Aix, c. 15 & suiv.

[2] Voyez tome IV, *Note* XLIII, n. 8.

[3] Albert d'Aix, c. 15 & suiv.

vers leurs tentes, ils se débandèrent. Les Allemands se défendirent comme des lions depuis six heures du matin jusques à midi qu'ils furent obligés de plier. Les Bourguignons disputèrent plus longtemps le terrain & se firent hacher en pièces. Le comte de Blois combattit jusques au soir, & ne pouvant plus résister il se retira alors dans le camp. Enfin le comte de Toulouse se rendit avec ses troupes dans tous les postes qui avoient besoin de secours, & fit périr un grand nombre de Turcs; mais ayant perdu lui-même beaucoup de monde, & les ennemis faisant de nouveaux efforts, les impériaux lâchèrent le pied & le laissèrent avec les seuls Provençaux, qui demeurèrent la plupart sur le champ de bataille. Ce prince soutint toutefois le combat jusqu'à ce que se voyant extrêmement pressé par les infidèles, dont il étoit environné, il trouva moyen de gagner le haut d'un rocher escarpé où il se défendit vigoureusement, lui onzième, contre un grand nombre de Turcs qui l'avoient poursuivi. Cependant le comte de Blois s'étant informé dans le camp du sort de tous les chefs, apprit que Raimond combattoit encore dans cet endroit & qu'il étoit dans un péril évident. Il rallia aussitôt deux cents cuirassiers, & le connétable Conrad s'étant joint à lui, ils volèrent au secours du comte, écartèrent les infidèles qui étoient aux prises avec lui & le délivrèrent de leurs mains. On fait monter la perte des derniers à trois mille; celle des chrétiens fut infiniment plus grande, & ils[1] eurent quarante à cinquante mille hommes de tués. Les auteurs ne marquent pas le nom du lieu où se donna cette funeste bataille.

Les deux armées s'étant retirées[2] chacune dans son camp à la distance de deux milles, une terreur panique s'empara durant la nuit du comte de Toulouse, qui ordonna aux troupes impériales & aux siennes de seller leurs chevaux, prit aussitôt la fuite avec elles & abandonna ainsi l'armée chrétienne. Ce prince, après avoir erré d'un côté & d'autre, se réfugia enfin au château de Polveral qui appartenoit à l'empereur. On prétend[3] que son écuyer, pénétrant son dessein & touché de compassion pour les croisés, renversa sa tente, afin de leur donner à connoître qu'il se retiroit. Quoi qu'il en soit, cette fuite précipitée a donné lieu à quelques historiens d'accuser ce comte d'avoir, d'intelligence avec l'empereur Alexis, conduit exprès l'armée chrétienne par les déserts pour la faire périr, & d'avoir voulu par là venger ce prince des divers sujets de mécontentement qu'il avoit reçus des croisés, dont il craignoit d'ailleurs les entreprises sur l'empire. Mais outre que les[4] principaux de ces auteurs conviennent que le fait *est incertain,* leur témoignage doit céder sans doute à celui[5] de l'historien de Godefroy, que nous n'avons fait que copier, & qui est d'autant moins suspect qu'il est peu favorable à Raimond en plusieurs autres occasions : or cet auteur contemporain justifie[6] pleinement ce prince là-dessus. « Il se répandit un bruit, dit-il, parmi le peuple catholique, que le comte

Éd. origin. t. II, p. 333.

[1] Guillaume de Tyr, l. 10, c. 13. — Orderic Vital, p. 792.
[2] Albert d'Aix, c. 15 & suiv.
[3] Orderic Vital, p. 792.
[4] Orderic Vital, p. 792.
[5] Albert d'Aix, c. 15 & suiv.
[6] *Ibid.* c. 46.

« Raimond & les impériaux, agissant par les conseils secrets & perfides d'Alexis, « conduisirent l'armée dans les déserts de la Paphlagonie pour la livrer à la « merci des Turcs, lorsqu'elle étoit déjà épuisée par la faim & par la soif; « mais comme on l'a appris de personnes véridiques & de gens nobles, c'est à « tort qu'on accuse ce comte d'une perfidie si noire, car il avertit plusieurs « fois l'armée des dangers où elle s'exposoit en prenant cette route & lui fit « voir qu'il n'y avoit aucune sûreté à la tenir. » Cet historien[1] reproche cependant au comte Raimond d'avoir reçu de l'argent & des vivres de quelques gouverneurs de place pour détourner l'armée de passer dans leur voisinage; mais quand ce reproche, que le même auteur n'avance que sur le bruit public & qu'il réfute dans la suite, seroit fondé, il prouveroit tout au plus que Raimond se rendit en cette occasion coupable d'avarice & non pas de trahison. En effet, quelque amitié qu'eût ce prince pour Alexis, il n'est nullement vraisemblable qu'il eût voulu s'exposer lui-même à la faim & aux plus grands dangers, sacrifier toutes ses troupes & ses meilleurs amis, & combattre jusques à l'extrémité au péril de sa vie, pour faire périr les ennemis de cet empereur. Enfin Guillaume, archevêque de Tyr[2], auteur très-respectable, ne dit rien qui puisse faire soupçonner le comte de Toulouse d'une si mauvaise action: cet historien attribue uniquement le malheur des croisés dans cette occasion à la mauvaise foi d'Alexis, qui, *après leur départ,* fit avertir secrètement les Turcs de leur marche, à leur désunion & à une punition du ciel pour la vie débordée qu'ils menoient. On ne peut disconvenir cependant que Raimond n'ait fait une faute d'abandonner ainsi les chrétiens à la merci des Turcs; mais c'est une de ces taches dont la vie des plus grands hommes n'est pas quelquefois exempte. Le combat qu'il avoit soutenu avec feu pendant toute la journée & le péril extrême où il s'étoit trouvé à la fin, firent peut-être une si forte impression sur lui pendant le sommeil, que croyant se voir talonné par les Turcs, il se leva & décampa soudainement[3].

[1] Albert d'Aix, c. 9.

[2] Guillaume de Tyr, l. 10, c. 13.

[3] Il s'est glissé quelques inexactitudes dans le récit que font les Bénédictins de la conduite de Raimond de Saint-Gilles envers les croisés lombards. Nous donnerons ici un nouveau récit de ces événements résumé d'après les notes ajoutées par M. Dulaurier à son édition de la *Chronique de Mathieu d'Édesse.*

Raimond de Saint-Gilles avait laissé sa femme & ses enfants à Laodicée & il s'était rendu à Constantinople pour demander des secours à Alexis afin de retourner en Syrie & d'y conquérir quelques villes; car il voulait, dit Guillaume de Tyr, consacrer le reste de sa vie à la croisade & ne plus revenir dans sa patrie. Il resta deux ans auprès de l'empereur qui le combla d'honneurs & de bienfaits. Sur ces entrefaites arriva une armée de croisés de la Lombardie, conduite par Anselme, évêque de Milan; Albert, comte de Blandras, son frère Guy, Hugues de Montbel & autres seigneurs italiens. Ils commirent toutes sortes de déprédations sur les terres de l'Empire & dans Constantinople même, & Alexis eut la plus grande peine à leur faire passer le détroit de Saint-Georges. Arrivés à Nicomédie aux approches de la Pentecôte (1er juin 1101), ils furent rejoints par Conrad, connétable de l'Empire germanique, à la tête de deux mille chevaliers teutoniques, Étienne, comte de Blois, & Étienne, duc de Bourgogne; ils formaient une armée de deux cent soixante mille hommes. Alexis leur avait donné pour guide Saint-Gilles avec cinq cents cavaliers turcopoles. Le comte de Blois & Raimond leur conseillèrent prudemment de suivre la route qu'avaient tenue Godefroi & la grande armée, mais les Lombards, confiants dans leur nombre &

Au reste, quand nous cherchons à excuser la fuite nocturne & précipitée de ce prince, nous supposons la vérité du fait dont Anne[1] Comnène, fille de l'empereur Alexis, qui pouvoit en être très-bien informée, ne dit rien : elle paroît même assurer le contraire. « Après la sanglante bataille, dit cette prin-« cesse, qui fut donnée le lundi, & dans laquelle les chrétiens furent défaits « par les Turcs, les uns & les autres en vinrent encore aux mains le lende-« main. Les infidèles tenant les croisés renfermés dans leur camp, & leur « ayant coupé les vivres, ces derniers au désespoir, & résolus de périr ou de « vaincre, attaquèrent vivement les autres le mercredi suivant. Ce nouveau « combat fut vif & opiniâtre; mais les chrétiens furent battus & obligés de se « retirer très-mortifiés de n'avoir pas suivi le conseil d'Alexis, qui avoit fait son « possible pour les détourner de prendre la route qu'ils avoient tenue. Ils « s'adressèrent alors au comte de Saint-Gilles & au général Tzita que cet « empereur leur avoit donnés pour les conduire, & s'informèrent s'il n'y avoit « pas dans le voisinage quelque pays soumis à l'empire où ils pussent se réfu-« gier. Ceux qui avoient des chevaux abandonnèrent aussitôt leurs tentes, « leurs équipages & toute l'infanterie, & s'enfuirent avec une vitesse in-« croyable vers la côte de l'Arménie. Les Turcs s'emparèrent ensuite aisément

Éd. origin. t. II, p. 334.

pleins de présomption, déclarèrent qu'ils voulaient marcher sur le Corrazan, aller délivrer Boémond & détruire de fond en comble la ville de Baldach (Bagdad). Ils tournèrent donc vers la Paphlagonie, précédés de Raimond, qui ne voulut pas les abandonner, & de ses Turcopoles. Mais ils furent battus près de la ville de Maresch, entre Constamnès (Kastamouni) & Sinope. Le comte de Toulouse, voyant la partie perdue, s'enfuit du camp pendant la nuit, avec ses Provençaux & les Turcopoles, à travers les montagnes, abandonnant les croisés. Il atteignit le château de Pulveral, qui appartenait à l'empereur, puis Sinope, & s'embarqua le lendemain pour Constantinople. A peine l'armée se fut-elle aperçue de son départ, que, saisie de frayeur, elle prit la fuite vers Sinope, d'où elle gagna Constantinople. Alexis, irrité de la défection du comte de Toulouse, lui en fit des reproches; mais son mécontentement céda aux explications que lui donna Raimond. Il le traita parfaitement, ainsi que les autres chefs, leur donna de l'or, de l'argent, des chevaux, des mulets & des vêtements, en compensation de ce qu'ils avaient perdu & les retint pendant l'automne & l'hiver, fournissant largemens à tous leurs besoins. Albert d'Aix (V, 9 & 47) rapporte que le bruit avait couru que Raimond, séduit par les présents & les vivres que lui fournissaient les Turks, & se conformant aux instructions secrètes de l'empereur, avait égaré les croisés dans l'Asie-Mineure & causé leur perte. Mais un peu plus loin il le justifie complétement. D'ailleurs le savant archevêque de Tyr affirme (X, 13) que ce furent leurs désordres & leur désunion qui occasionnèrent leur défaite. En outre, Anne Comnène, en rapportant les mêmes événements (l. 11, p. 262, 263), dit positivement que l'armée ayant été mise en déroute par les Turks, Saint-Gilles, qui n'avait conservé avec lui qu'une poignée de cavaliers, fut forcé de se sauver. D'après le témoignage de la fille d'Alexis, c'est sur les limites du *Thema Paphlagonum* & du *Thema Armeniacum* que cette défaite eut lieu. Le nombre de cent mille morts énoncé par Mathieu d'Édesse est certainement exagéré. Guillaume de Tyr n'en compte que cinquante mille. Au commencement de mars de l'année suivante, les chefs qui avaient échappé au désastre de Maresch passèrent par mer à Antioche. Lorsqu'ils abordèrent au port Saint-Siméon, un certain Bernard l'Étranger, *Bernardus extraneus,* qui possédait la ville de Longinach, auprès de Tarse, prévenu contre Raimond par les bruits qui avaient couru sur le compte du prince toulousain, le saisit & le livra à Tancrède, qui le fit mettre en prison à Antioche; mais grâce à l'intervention des chefs les plus influents, il recouvra la liberté, sous la condition qu'il ne tenterait aucune entreprise contre le territoire qui s'étend depuis Acre jusqu'à Antioche. Connaissant sa valeur & sa prudence, ils lui confièrent la défense de Tortose, dont ils venaient de s'emparer d'après ses conseils. [E. M.]

[1] *Alexiade,* l. 11, p. 331 & suiv.

« du camp qu'ils mirent au pillage, firent main basse sur tous ceux qu'ils y « trouvèrent, à la réserve de quelques-uns qu'ils emmenèrent en esclavage « dans le Corazan, & poursuivirent vivement les fuyards. C'est ainsi que fut « dissipée cette nombreuse armée. A l'égard du comte de Saint-Gilles & du « général Tzita, ils arrivèrent quelque temps après à Constantinople *avec le « peu de chevaliers qui avoient pu échapper*, que l'empereur traita avec toute « l'humanité & toute la politesse possibles, & auxquels il fit distribuer des « sommes considérables. »

L'historien[1] latin que nous avons déjà cité rapporte à peu près les mêmes circonstances de l'issue de cette bataille. « On n'eut pas plutôt appris, dit-il, « dans le camp la fuite du comte de Toulouse, que la crainte ayant saisi tous « les esprits, & chacun croyant voir les ennemis à ses trousses, abandonne « femme, enfans, tente & bagage, prend la fuite & cherche à gagner Sinope, « ville soumise à l'empereur. Les Turcs, informés de cette fuite, s'emparent du « camp des chrétiens, y font un carnage horrible, le pillent & emmènent en « captivité un grand nombre de femmes. Il se mettent ensuite à la poursuite « des fuyards & font une infinité de prisonniers; en sorte que les croisés per- « dirent cent soixante mille hommes, tant dans cette déroute que dans la « bataille qui la précéda. Ceux qui purent se sauver à Sinope, ville située sur « le Pont-Euxin, trouvèrent que le comte Raimond qui y étoit arrivé avant « eux s'étoit déjà embarqué pour Constantinople. Les comtes de Blois & de « Bourgogne, l'archevêque de Milan & les autres principaux chefs le suivirent « bientôt dans cette capitale, où ils furent tous également bien reçus de l'em- « pereur. Ce prince parut cependant fort irrité de ce que Raimond les avoit « abandonnés & de ce qu'il étoit parti de Sinope sans les attendre. Le comte « s'excusa sur ce qu'ayant été des premiers à décamper avec les impériaux, il « avoit appréhendé que les généraux ne le soupçonnassent de n'avoir pas agi « de bonne foi & d'avoir pris la fuite par son conseil, & qu'ils ne lui jouassent « un mauvais tour. Alexis reçut les excuses de ce prince, fit de grandes caresses « à tous les croisés, les retint à sa cour pendant le reste de l'été, de même que « pendant l'automne & l'hiver suivans, & tâcha par ses bons traitemens de « leur faire oublier entièrement leurs disgrâces passées. »

XCI. — *Malheureux succès du duc d'Aquitaine & de plusieurs autres croisés de France.*

Huit jours après la défaite de l'armée chrétienne, Guillaume, comte de Nevers, éprouva un semblable malheur. Après s'être embarqué à Brindes, dans la Calabre, à la tête de quinze mille hommes, & avoir abordé à Thessalonique, il se rendit à Constantinople, où l'empereur, qui lui fit un accueil très-gracieux, le fit passer de l'autre côté du détroit vers la S. Jean-Baptiste. Il avoit

[1] Albert d'Aix, c. 15 & suiv.

d'abord résolu de suivre les autres croisés, mais s'étant détourné à droite, il fut attaqué en chemin par une armée de Turcs qui le défirent & qui, continuant de suivre & de harceler les débris de ses troupes, les réduisirent à sept cents hommes, avec lesquels il eut toutes les peines du monde à se sauver presque nu à Antioche[1].

Guillaume, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, n'eut pas un meilleur sort. Ce prince, après avoir assisté au concile de Poitiers[2], tenu au mois de novembre de l'an 1100, se prépara à partir pour la Terre Sainte. On prétend[3] que pour fournir aux frais de ce voyage il engagea son duché d'Aquitaine pour une somme considérable au roi d'Angleterre. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'avant son départ il confia l'administration de ses États, pendant son absence[4], à Philippe de Toulouse, sa femme. Il alla[5] ensuite se mettre à la tête de son armée qui l'attendoit dans le Limousin & qui étoit composée de trente mille combattans, tant Aquitains que Gascons, sans compter le peuple & un grand nombre de femmes. Hugues de Lusignan, frère utérin de Raimond de Saint-Gilles, l'un des principaux vassaux de Guillaume, se rangea sous ses enseignes. Ce duc prit en chemin Hugues, comte de Vermandois, frère du roi Philippe, passa le Rhin & se joignit en Allemagne avec Welphe, duc de Bavière, & Ide, marquise d'Autriche, qui s'étoient croisés. Après cette jonction leur armée, où on comptoit cent soixante mille personnes de l'un & de l'autre sexe, traversa la Hongrie & la Bulgarie & arriva à Constantinople, d'où après un séjour de cinq semaines, l'empereur ayant reçu le serment de fidélité de tous les chefs qui la commandoient, lui fit traverser le détroit dans le temps de la moisson. Les Turcs, pour l'empêcher de subsister, mirent le feu dans les champs & bouchèrent les puits & les fontaines partout où elle devoit passer. Par là les croisés n'allèrent pas bien loin sans se voir exposés à ce que la faim & la soif ont de plus cruel, & après avoir passé à Nicomédie, ils furent à peine arrivés à Stancona, qu'ils commencèrent à manquer des choses les plus

Éd. origin. t. II, p. 335.

[1] Guillaume de Nevers, parti avec quinze mille hommes de cavalerie & d'infanterie, aborda à Civitot, près de Nicomédie, vers la fin de juin. Laissant la route suivie par Godefroy & Boémond, il arriva en deux jours à *Ancras* (Ancyre), place qui avait été précédemment prise par les Lombards; puis, tandis que ceux-ci continuaient leur marche à gauche vers la Paphlagonie, les nouveaux venus tournèrent à droite en tirant vers le sud, parvinrent à Stancon & ensuite à Reclei (Héraclée, dans la Lycaonie). C'est dans ce lieu que les Turks, réunis sous le commandement de Soliman (Kilidj-Arslan) & de Donisman (Danischmend, émir de Cappadoce), les exterminèrent. Le comte de Nevers, son frère Robert & Guillaume de Nonanta s'enfuirent avec tous leurs cavaliers à Germanicopla (Germanicopolis, dans l'Isarim). Là, se confiant à douze Turcopoles qui avaient la garde de cette place pour l'empereur & qu'ils avaient soudoyés, ils partirent pour Antioche; mais en chemin ils furent dépouillés par leurs conducteurs & laissés nus & à pied au milieu du désert. Le comte continua son voyage déguisé sous des haillons, & après mille traverses atteignit Antioche, où il fut reçu par Tancrède avec bienveillance. [E. M.]

[2] Pagi, ad ann. 1100, n. 8.

[3] Orderic Vital, p. 780, 789 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 11 & suiv.

[4] Geoffroi de Vendôme, l. 5, *epist.* 22. — Hauteserre, *Rerum Aquitaniae* l. 10, c. 12.

[5] Albert d'Aix, l. 8, c. 34 & suiv. — Orderic Vital, p. 780, 789 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 11 & suiv. — Guibert de Nogent, *Hist. Hierosol.* l. 7, c. 2. — *Gesta Francorum,* c. 46. — Foucher de Chartres, l. 2, c. 15.

nécessaires à la vie. Ils prirent cependant quelques places sur les infidèles; mais ceux-ci les ayant surpris huit jours après la défaite du comte de Nevers en firent un carnage horrible, en sorte que la plupart des Allemands, des François & des Gascons perdirent la vie, & que tout le reste fut dispersé. Le prince Hugues y reçut une blessure dont il mourut peu de temps après, à Tarse en Cilicie. Hugues de Lusignan se réfugia aussi dans cette ville. Le duc Welphe & l'évêque de Clermont furent assez heureux pour trouver leur salut dans la fuite; mais la marquise Ide fut emmenée prisonnière. Quant au duc Guillaume, il perdit tous ses gens & tous ses équipages, & gagna à pied, non sans beaucoup de difficulté, accompagné d'un seul écuyer, d'autres[1] disent de six personnes, le château de Longinach près de Tarse, où un chevalier nommé Bernard *l'Étranger,* qui étoit gouverneur de cette ville pour les croisés, le reçut avec amitié. Tancrède n'eut pas plutôt appris son malheur qu'il l'envoya prier de se rendre à Antioche, où il lui fit tout l'accueil possible & où il l'arrêta pendant tout l'hiver[2].

[1] Orderic Vital, p. 793.

[2] Voici comment Mathieu d'Édesse rapporte l'expédition de Guillaume IX, comte de Poitou :

« A la même époque (1101), le grand comte franc de Poitou, à la tête d'une armée de trois cent mille cavaliers, traversa le pays des Romains & des Grecs, & parvint avec ces forces devant Constantinople. Il parla avec une souveraine hauteur à Alexis, lui accordant seulement le titre d'*éparche* & non d'empereur, quoique le comte ne fût lui-même qu'un jeune homme de vingt ans environ. Il effraya Alexis & tous les Grecs. L'empereur se rendit au camp du comte de Poitou avec les grands de sa cour, & à force d'instances l'amena dans la ville. Il lui fit une magnifique réception, lui donna d'immenses trésors & de splendides festins, & fit de grands frais pour le transporter de l'autre côté de l'Océan, dans la contrée de Kamir. Il lui donna aussi des troupes grecques pour l'accompagner. Dès ce moment, il mit à exécution ses projets perfides, en prescrivant à ses officiers de conduire les Francs à travers des lieux inhabités. On leur fit parcourir pendant quinze jours les solitudes dépourvues d'eau, où rien ne s'offre au regard que le désert dans toute son aridité, rien que les âpres rochers des montagnes. L'eau qu'ils trouvaient était blanche comme si l'on y avait dissous de la chaux & salée. Alexis avait recommandé de mêler de la chaux au pain & de le leur fournir ainsi apprêté. Les croisés virent la maladie se glisser dans leurs rangs. Le sultan d'occident (c'est-à-dire de l'Asie-Mineure ou de Roum), Kilidj-Arslan, ayant appris l'arrivée des Francs, écrivit à Néocésarée pour en prévenir Danischmend, ainsi que les autres émirs; puis, à la tête d'une armée immense, il s'avança contre les chrétiens. Ceux-ci se rencontrèrent avec les infidèles dans la plaine d'Aulos. Une lutte acharnée s'ensuivit & dura une bonne partie du jour. Le sang coula à flots. Les Francs, écrasés, éperdus, dans un pays qui leur était étranger, ne voyaient aucun moyen de sortir de leur situation désespérée. Dans leur perplexité, ils se groupèrent & s'arrêtèrent comme des bestiaux effrayés. Ce fut une journée terrible & sanglante pour eux. Le comte de Poitou, placé sur une montagne voisine dont les infidèles entouraient la base, contemplait la défaite des siens. A la vue des soldats massacrés, le prince franc pleura amèrement. Les infidèles ayant redoublé d'efforts, le comte, acculé sur tous les points, prit la fuite avec quatre cents cavaliers. Son armée, forte de trois cent mille hommes, fut détruite entièrement. Il alla chercher un asile à Antioche. » [*Traduction de M. Dulaurier.*]

Cette expédition de Guillaume de Poitiers, à laquelle s'étaient joints Guelfe IV, duc de Bavière, le comte de Vermandois, l'évêque de Clermont & Ida, margrave d'Autriche, comptait plus de cent soixante mille pèlerins, combattants ou femmes. Elle traversa le détroit de Saint-Georges au temps de la moisson, &, après s'être arrêtée à Nicomédie, parvint à Stancon, de là à Phiniminum (*Philomelium*) & Salamia, que l'armée détruisit. Ayant fait halte à Reclés, au bord d'un torrent, où les croisés étanchèrent leur soif, ils furent mis en déroute & écrasés par Soliman, Danismend, Carati & Agunich. Le duc Guelfe, après avoir abandonné sa cuirasse, s'enfuit à travers les montagnes. L'évêque de Clermont se sauva aussi avec peine; mais la margrave Ida disparut sans qu'on ait pu savoir ce qu'elle devint. Quant à Guillaume de Poitiers, escorté d'un

XCII. — *Le vicomte Bernard-Aton & Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, son cousin, vont joindre le comte de Toulouse en Orient. — Mort d'Ermengarde, mère de ce vicomte.*

Tous ces malheurs n'empêchèrent pas plusieurs autres seigneurs françois d'entreprendre le voyage de la Terre Sainte. De ce nombre furent Bernard-Aton, vicomte d'Albi, de Nimes, de Béziers, Agde, Carcassonne & Razès, vassal du comte Raimond, & Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, neveux[1] de ce prince à la mode de Bretagne. Le premier, *étant sur son départ pour le Saint-Sépulcre,* donna[2], le 22 de juin de l'an 1101, avec Ermengarde sa mère, *vicomtesse de Bèziers & de Carcassonne,* à l'abbaye de la Grasse le village de Casillac dans le comté de Carcassonne. L'acte est souscrit par *Guillaume, neveu de la même Ermengarde.* Celui-ci n'est pas différent du comte de Cerdagne dont on vient de parler & dont la mère, nommée Adélaïde, sœur puînée de la vicomtesse de Carcassonne, confirma[3] cette donation au commencement de l'an 1103. Le vicomte Bernard-Aton, *étant en chemin pour Jérusalem,* prit sa route par l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, où il passa au mois d'août de l'an 1101; il donna[4] alors à cette abbaye l'église de Saint-Pons dans le diocèse d'Agde, *ce qu'il fit devant la croix de Jésus-Christ & le corps du très-glorieux confesseur Guillaume.*

Nous inférons de ces deux donations : 1° que le vicomte Bernard-Aton jouissoit encore alors, sous l'autorité de la vicomtesse Ermengarde sa mère, & sous le titre de vicomte, du domaine de Carcassonne, quoique Raimond-Béranger troisième du nom, comte de Barcelone, à qui il avoit promis de le rendre à sa majorité, fût majeur depuis quelques années. Aussi est-ce sans aucune preuve que quelques auteurs[5] espagnols ont avancé que ce comte, ayant assemblé une armée, assiégea Carcassonne en 1097 & en chassa le vicomte; 2° qu'Ermengarde administra jusques à sa mort tant ses propres domaines que ceux du feu vicomte Raimond son mari, après même que Bernard-Aton leur fils eut atteint l'âge compétent pour les gouverner par lui-même. C'est ce qui paroît d'ailleurs par d'autres monumens[6] antérieurs. Comme nous n'avons plus rien d'Ermengarde après le mois de juin de l'an 1101, il y a lieu de croire que cette vicomtesse décéda bientôt après. Il y avoit alors environ vingt-cinq ans qu'elle gouvernoit les domaines de sa maison depuis la

seul écuyer, il réussit à gagner Longinach, auprès de Tarse, où Bernard l'*Étranger* l'accueillit avec empressement & lui fournit tout ce dont il avait besoin. Quelque temps après, Tancrède le reçut magnifiquement à Antioche, & l'y garda quelques jours. [E. M.]

[1] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 10.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXI, la 1re charte citée sous ce numéro.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXIV, la 3e charte citée sous ce numéro.

[4] *Ibid.* n. CCCXXXI, la 2e charte citée sous ce numéro.

[5] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 79. — Ferrera, ad ann. 1097, n. 11.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXV.

mort du vicomte son mari. Elle donna durant sa vie diverses[1] marques de piété. Bernard-Aton, son fils, hérita d'elle des vicomtés de Béziers, Agde, Carcassonne & Razès, & les unit avec les vicomtés d'Albi & de Nimes qu'il tenoit de la succession de son père. Ce vicomte devint par là le plus grand seigneur de la Province après le comte de Toulouse.

Éd. origin. t. II, p. 336.

Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, se prépara de son côté au voyage de la Terre Sainte, par un testament[2] qu'il fit le 13 d'avril de l'an 1102. Suivant cet acte il disposa des comtés de Cerdagne, de Berga & de Conflans, & de ses autres domaines en faveur de Bernard-Guillaume, son frère, auquel il substitua successivement Henri son oncle, Bernard, comte de Besalu, & Raimond-Béranger, comte de Barcelone, ses plus proches. Il partit peu de temps après & soutint très-bien en Orient la grande réputation de valeur qu'il s'étoit acquise[3] en Occident.

An 1102

XCIII. — *Retour de Raimond de Constantinople en Syrie. — Tancrède l'arrête prisonnier. — Les princes croisés obtiennent sa délivrance & prennent la ville de Tortose sous sa conduite. — Il retourne au siége de Tripoli.*

Cependant l'empereur Alexis ayant gardé à sa cour[4], pendant l'hiver, les comtes de Bourgogne & de Blois & les autres princes qui, après leur défaite par les Turcs, s'étoient réfugiés auprès de lui, leur offrit de les faire conduire partout où ils voudroient. Sur ce qu'ils témoignèrent souhaiter d'aller à Jérusalem, il fit équiper une flotte qui les débarqua au port d'Antioche, au mois de mars de l'an 1102. Le comte Raimond ayant demandé en même temps la permission de retourner en Syrie, Alexis lui donna ses galères & le combla avant son départ de nouveaux bienfaits; mais il ne fut pas plutôt en mer, qu'une furieuse tempête qui s'éleva l'obligea malgré lui de relâcher à Tarse en Cilicie, ville qui étoit alors au pouvoir de Tancrède, son ennemi capital. Bernard *l'Étranger* dont on a déjà parlé & qui en avoit le gouvernement au nom de ce prince lui donna aussitôt avis de l'arrivée du comte, s'assura en attendant de sa personne & se saisit de tous ses effets. Tancrède, qui commandoit à Antioche pendant la prison de Boémond son oncle, se fit amener Raimond dans cette ville, où après s'être emparé de tous ses trésors, il le fit enfermer dans une étroite prison, sous prétexte que ce prince étoit cause de la défaite des croisés. Les comtes de Blois & de Bourgogne, les ducs d'Aquitaine & de Bavière, Conrad, connétable de l'empereur Henri, l'évêque de Barcelone, & plusieurs autres princes & prélats qui se trouvoient alors à Antioche, indignés du procédé de Tancrède, lui en firent des plaintes très-vives &

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCII, CCCXXV, CCCXXXI.
[2] *Marca Hispanica*, p. 1224 & seq.
[3] *Ibid.* p. 545.
[4] *Alexiade*, l. 11, p. 332. — Albert d'Aix, l. 8, c. 42 & suiv.; l. 9, c. 1 & suiv. — *Gesta Francorum expugn. Hierosol.* c. 48. — Guillaume de Tyr, l. 10, c. 13 & suiv. — Foucher de Chartres, l. 2, c. 16. — *Gesta Tancredi*, c. 145. — *Chronicon Malleacense*, p. 217.

l'engagèrent enfin à mettre le comte Raimond en liberté; ce qu'il ne fit néanmoins qu'après avoir exigé de lui un serment, par lequel ce dernier promettoit de ne pas étendre ses conquêtes du côté d'Acre ou de Ptolémaïde[1].

Raimond, après avoir obtenu sa délivrance, se mit en marche à la tête de tous ces princes, qui l'élurent pour leur chef & qui allèrent assiéger sous ses ordres la ville d'Antarados ou Tortose, sur la côte de la mer, que les infidèles avoient reprise. Les princes, après avoir soumis cette place, en partagèrent les dépouilles & la cédèrent à Raimond, comme au plus expérimenté d'entre eux & le plus capable de la défendre. La plupart souhaitoient qu'il les conduisît jusques à Jérusalem, & ils n'omirent rien pour le porter à leur donner cette satisfaction; mais le désir qu'il avoit de reprendre incessamment le siége de Tripoli ne lui permit pas de la leur accorder; ce qui fit[2] que quelques-uns, piqués de ce refus, l'accusèrent de trahison. Ils se séparèrent cependant bons amis. Les princes continuèrent leur route, & Baudouin, roi de Jérusalem, étant venu au-devant d'eux, les introduisit dans cette ville, où ils célébrèrent ensemble la fête de Pâques. Raimond de son côté fit fortifier Tortose, pourvut à la sûreté de cette place & se rendit au Mont-Pèlerin[3], où il trouva la comtesse sa femme. Il harcela ensuite tellement la garnison de Tripoli, qu'il mit enfin cette ville & tous les environs à contribution.

Après la fête de Pâques, Guillaume, duc d'Aquitaine, & quelques-uns des princes qui étoient allés à Jérusalem, s'embarquèrent à Joppé pour retourner en Europe. Les autres suivirent le roi Baudouin dans ses expéditions & eurent le malheur de périr la plupart dans une sanglante bataille que le roi de Babylone, qui s'étoit avancé jusque dans la plaine de Rama, livra à ce prince le 27 de mai. De ce nombre furent les comtes de Blois, de Bourgogne & de Vendôme, Hugues de Lusignan, frère utérin du comte Raimond, & plusieurs autres. Baudouin heureusement échappé de cette défaite implora le secours de Raimond, de Tancrède & de tous les autres princes qui étoient dans la Terre Sainte & qui se disposoient à l'aller secourir, lorsque sans attendre leur arrivée il attaqua les infidèles qui avoient assiégé Jaffa, leur tua trois mille hommes & les dissipa entièrement. Sur ces entrefaites, le duc d'Aquitaine ayant été surpris en mer d'une violente tempête, se vit forcé de se retirer à Antioche, d'où il revint à Jérusalem avec Tancrède, au mois de septembre suivant, pour aider Baudouin à faire le siége d'Ascalon, que ce prince entreprit, mais qu'il fut obligé de lever. Ce duc se rembarqua alors de nouveau & arriva enfin dans ses États.

Éd. origin. t. II, p. 337.

[1] C'est dans la ville de Sarouantavi, forteresse dont le nom arménien signifie mont de Sarvant, aujourd'hui Serfendkiar, que Tancrède, comte d'Antioche, fit conduire le comte Raimond de Saint-Gilles. Cette forteresse est située à une journée de marche au S.-O. d'Anasarbe, sur le sommet d'un rocher; dans le voisinage & au sud coule le Djeyhan. [E. M.]

[2] Foucher de Chartres, l. 2, c. 16.

[3] C'est en 1102 seulement que Mathieu d'Édesse place la fondation du Mont-Pèlerin, après la mise en liberté du comte Raimond. Ce château, construit sur une colline, était situé à deux milles de Tripoli. Les Arabes l'appelaient Hisn-Sendjil, le château de Saint-Gilles. [E. M.]

XCIV. — *Raimond de Saint-Gilles continue le siége de Tripoli. — Naissance d'Alphonse-Jourdain son fils.*

Le vicomte Bernard-Aton & tous les autres seigneurs de la Province ou des environs qui s'étoient nouvellement croisés avoient déjà joint le comte Raimond au Mont-Pèlerin dès le mois de janvier de l'an 1103. C'est ce qui paroît par une donation [1] que fit alors ce dernier de la moitié de la ville de Giblet, située entre Tripoli & Béryte, en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille & du cardinal Richard qui en étoit abbé, & dans laquelle il se qualifie *Raimond, par la grâce de Dieu, comte de Saint-Gilles, marquis de Provence & prince de la milice chrétienne qui est sur le chemin de Jérusalem.* Raimond déclare qu'il fait cette donation tant *pour la rémission de ses péchés, que de la petite chrétienté qui étoit avec lui & qui l'avoit élu pour chef & pour prince,* en reconnoissance des services que ce cardinal ne cessoit de lui rendre & par le conseil & le consentement de Guillaume, comte d'Auvergne, de Bernard, vicomte de Béziers, d'Aicard de Marseille & de Béranger de Narbonne, *ses compagnons d'armes* (*commilitonum*), qui souscrivirent après lui avec Pierre, évêque de Glandève, & plusieurs autres seigneurs. L'acte est daté *du château qu'on appelle le Mont-Pèlerin, situé devant la porte de Tripoli.* Béranger de Narbonne dont on vient de parler étoit frère [2] d'Aymeri I, vicomte de cette ville. Nous ignorons s'il accompagna Raimond dans la première croisade, ou s'il fut seulement joindre ce prince en 1101, avec le vicomte Bernard-Aton.

On apprend par cette charte que Raimond continuoit le siége, ou plutôt le blocus de Tripoli, au commencement de l'an 1103 avec le renfort qui lui étoit venu de France. La même année [3], Elvire de Castille sa femme, princesse aussi distinguée par sa sagesse que par sa piété, accoucha dans le même château d'un fils qui fut nommé *Alphonse, du nom du roi de Castille, son aïeul,* & surnommé Jourdain, parce qu'il fut baptisé dans le fleuve de ce nom, où il avoit été apporté quelque temps après sa naissance.

XCV. — *Raimond de Saint-Gilles soumet la ville de Giblet. — Suite de ses expéditions.*

Lorsque Raimond de Saint-Gilles donna la moitié de Giblet à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, il n'étoit pas encore maître de cette ville, mais seulement dans le dessein de la conquérir à la première occasion favorable, qui se présenta bientôt. Une flotte [4] de soixante-dix voiles que les Pisans & les Génois

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXV.

[2] *Ibid.* n. CCLXXXII.

[3] Guillaume de Tyr, l. 10, c. 27. — Roderic de Tolède, l. 6, c. 21. — Tome IV, *Note* XLIII, n. 10.

[4] Albert d'Aix, l. 9, c. 26.

 An 1103

envoyoient au secours de la Terre Sainte ayant abordé, vers la fin de l'année, sur les côtes de Laodicée, où elle passa l'hiver, Raimond persuada aisément aux capitaines qui la commandoient de l'aider dans cette entreprise. Ils prirent ensemble toutes les mesures convenables : ce prince rassembla toutes ses troupes à Tortose au mois de mars de l'an 1104, assiégea Giblet par terre, An 1104 tandis que la flotte génoise l'attaqua par mer, & poussa le siége avec tant de vigueur qu'enfin il obligea la place à se rendre. Après l'avoir unie à son domaine, il reprit le siége[1] de Tripoli & fit de nouveaux efforts pour soumettre cette ville; mais comme les pertes qu'il avoit déjà faites avoient beaucoup diminué son armée, il conclut une trêve de sept ans avec les habitans. Il la rompit bientôt après, ayant surpris dans le château du Mont-Pèlerin un homme de Tripoli qui portoit sous ses habits un poignard empoisonné dans la résolution de l'assassiner. Il recommença dès lors les hostilités contre cette ville, & soutenu d'un nouveau renfort qu'il reçut, il en poursuivit l'attaque. Toutes ces tentatives devinrent cependant inutiles, parce que la ville avoit une communication libre avec la mer & qu'elle recevoit par là tous les secours dont elle avoit besoin pour sa défense.

XCVI. — *Maladie de ce prince. — Ses dernières dispositions. — Sa mort & son éloge.*

Les fatigues du siége & les travaux que Raimond avoit essuyés dans tout le cours de la guerre sainte altérèrent extrêmement sa santé, & il tomba dangereusement malade au commencement de l'an 1105. Se voyant dans cet état, il donna ordre aux affaires de sa conscience, de sa famille, & de l'expédition dans laquelle il s'étoit engagé. Il fit[2] venir Guillaume-Jourdain, son neveu à la mode de Bretagne, le déclara général de toutes les troupes qui étoient sous ses ordres, lui donna le gouvernement & l'administration de toutes les places qu'il avoit conquises, ou qu'il avoit entrepris de soumettre, & en disposa en sa faveur comme d'un bien héréditaire. Ces places étoient au nombre[3] de quatre, savoir : Archos, Giblet, Tortose & Tripoli, outre le Mont-Pèlerin qu'il avoit construit.

An 1105

Éd. origin. t. II, p. 338.

Nous avons un codicille de[4] Raimond, daté du Mont-Pèlerin en Syrie, le dernier de janvier de l'an 1105, dans lequel il ne prend que la qualité de *comte de Saint-Gilles*. Il déclare qu'il fait cet acte à l'article de la mort, pour réparer le tort que lui & ses prédécesseurs avoient fait à l'église d'Arles, touchant la terre ou pays d'Argence situé le long du Rhône, *dont il avoit disposé en faveur de ses fils*. Il ordonna à ceux-ci de restituer ce domaine à cette église,

[1] Albert d'Aix, l. 9, c. 32 & 50. — Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2. — Anne Comnène, *Alexiade*, l. 11.

[2] *Alexiade*, l. 11. — Guillaume de Tyr, l. 11, c. 2. — Foucher de Chartres, l. 2, c. 29. — *Gesta Francorum expugn. Hieros.* c. 2.

[3] Guillaume de Tyr, l. 11, c. 9.

[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXL.

à laquelle il rendit lui-même le village de Fourques qui en dépendoit. Il donne de plus à la même église & à Gibelin, qui en étoit archevêque, le quart des châteaux d'Albaron & de Fos dans le diocèse d'Arles, que ses devanciers avoient possédé injustement, avec la quatrième partie des pâturages & de *la leude* ou péage *de la ville d'Arles*. Il charge *Bertrand & ses successeurs*, de même que ses vassaux & ses amis, d'exécuter sur cela sa volonté, en mémoire des bienfaits qu'ils avoient reçus de lui. L'acte est souscrit par Aymar, évêque de Toulon, Raimond de Baux, Decan de Posquières, Bertrand Porcelet & quelques autres seigneurs provençaux ou languedociens; & en dernier lieu par la comtesse Gervile ou Elvire, sa femme, & Alphonse leur fils.

Raimond de Saint-Gilles vécut encore un mois. Il ordonna[1] avant sa mort à Arbert, moine de la Chaise-Dieu, qu'il avoit nommé à l'évêché de Tripoli, de rapporter dans cette abbaye, à laquelle il fit des présens magnifiques, la tasse de S. Robert qu'il y avoit prise à son départ pour la Terre Sainte & qu'il avoit toujours portée avec lui par dévotion envers ce saint; ce que ce prélat exécuta fidèlement quelques années après, lorsqu'il repassa la mer. Enfin Raimond décéda[2], plein de jours & de mérites, le dernier de février de l'an 1105, dans le château de Mont-Pèlerin où il fut inhumé[3]. Un moderne[4] prétend que son corps fut apporté dans la suite en France par Guillaume de Montpellier, mais il n'y a nulle preuve de ce fait; il paroît[5] au contraire que le corps de Raimond demeura toujours inhumé dans ce même château.

Tous les historiens[6] du temps font un grand éloge de ce prince, & rien n'est plus glorieux pour lui que ce qu'en dit Guillaume de Tyr, l'un des plus respectables d'entre eux. « L'an 1105, le dernier de février, dit[7] cet historien, « mourut Raimond, comte de Toulouse de bonne mémoire, véritable confesseur de Jésus-Christ, dans la *ville* (*oppidum*) qu'il avoit fondée devant « Tripoli, & qu'on appeloit Mont-Pèlerin. C'étoit un homme religieux, craignant Dieu & recommandable en tout, dont les actions admirables & la vie « remplie de vertus demanderoient un traité particulier. Sa constance mérite « surtout d'être admirée; car après avoir entrepris le saint pèlerinage pour « l'amour de Jésus-Christ, il ne dédaigna pas de le continuer avec patience « jusques à son dernier soupir. Étant très-illustre & très-puissant, il auroit « pu vivre dans l'abondance au milieu de sa patrie; mais il préféra d'être petit « au service du Seigneur & de vivre éloigné de son pays & de sa famille. Les « autres princes qui s'étoient engagés dans la même entreprise, après avoir « accompli leur vœu par la prise de Jérusalem, s'en retournèrent chez eux:

[1] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 6, part. 2, p. 216.

[2] Guillaume de Tyr, l. 11, c. 2. — *Gesta Francorum expugn. Hieros.* c. 54.

[3] Albert d'Aix, l. 9, c. 32.

[4] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. [illegible] & suiv. 1re édit.

[5] Albert d'Aix, l. 9, c. 32.

[6] Guibert de Nogent, l. 2, c. 18 & suiv.

[7] Guillaume de Tyr, l. 11, c. 2.

« dès que celui-ci eut pris une fois la croix, il ne voulut plus la quitter & il « résista à ses amis & à ses domestiques qui le pressoient, après cette expédi- « tion, de retourner dans son pays où il étoit extrêmement désiré. Il aima « mieux s'offrir en holocauste au Seigneur que de reprendre la vie du siècle « & imiter en cela notre Maître, qui, ayant consommé sa passion, voulut plutôt « être ôté de la croix par des mains étrangères que d'en descendre lui-même, « ainsi qu'on le pressoit de le faire, pour accomplir entièrement l'ouvrage de « notre salut. » Tel est l'éloge que fait de Raimond, Guillaume, archevêque de Tyr, savant & illustre prélat. Éd. origin. t. II, p. 339.

On peut ajouter ce que rapporte de ce prince, à l'occasion du siége de Nicée, l'historien de Tancrède, auteur qui n'est pas certainement suspect : « Raimond « de Saint-Gilles[1], dit cet historien, arriva le dernier au siége : je dis le « dernier par rapport au temps, mais non pas eu égard aux richesses, à la « puissance, à la capacité, & au grand nombre de troupes dont il étoit suivi ; « car il fut des premiers en toutes choses, & lorsque les autres eurent consumé « leurs biens, il répandit les siens avec profusion. Cette nation, continue-t-il, « parlant des sujets de Raimond, mène une vie frugale & est plus attentive « à épargner qu'à vivre avec ostentation. Elle apprit à être ménagère par « l'exemple d'autrui ; ainsi ces peuples, prévoyant ce qui arriva en effet, con- « servèrent leurs biens, tandis que les François prodiguèrent les leurs : ils se « trouvèrent par là en état de ne pas laisser dans l'indigence leur comte, « prince amateur de l'équité, vengeur de l'injustice, agneau avec les humbles, « & lion avec les superbes. »

Guillaume[2] de Malmesbury, historien anglois, qui écrivoit peu de temps après la mort de Raimond de Saint-Gilles, lui donne aussi beaucoup de louanges, & on doit s'appuyer d'autant plus sur le témoignage de cet auteur qu'on sait qu'il penche plutôt vers la médisance que vers la flatterie. Il loue ce comte sur sa valeur, sa piété, son activité, sa vigilance, son courage & sa fermeté à refuser à l'empereur Alexis l'hommage que ce prince exigeoit de lui. Il exalte sa patience & ses travaux durant la guerre sainte, & ajoute qu'il fut toujours le premier au travail & le dernier au repos ; il loue encore son désintéressement & sa bonne foi, sur ce qu'ayant occupé le premier la ville d'Antioche & la tour de David à Jérusalem, il céda la première à Boémond & l'autre à Godefroy. Il prétend cependant que Raimond s'écarta de ce désintéressement dans l'affaire d'Ascalon & il l'accuse d'incontinence. « L'amour de « la guerre, dit-il, lui fit négliger de prendre une femme légitime & il n'eut « que des maîtresses, jusqu'à ce qu'il épousa sur ses vieux ans Elvire de « Castille. » On a déjà justifié Raimond sur le premier article, qui est l'affaire d'Ascalon, & il est certain que cet historien se trompe sur le second ; car, outre que Raimond avoit épousé successivement deux femmes légitimes

[1] *Gesta Tancredi*, c. 15. — *Museum Italicum*, *Historia belli sacri*, p. 134.

[2] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2, p. 75 & suiv.

avant que de se marier[1] avec Elvire, Anne[2] Comnène, qui avoit eu occasion de connoître à fond ce prince durant le long séjour qu'il fit à la cour de l'empereur Alexis son père, le loue beaucoup sur la pureté de ses mœurs & sur l'amour qu'il avoit *pour la chasteté*, sans parler de sa candeur, de sa sincérité, de sa prudence & de ses autres vertus civiles & militaires dont elle fait un grand éloge. Mais ce qui mérite une attention singulière & dont les divers auteurs qui ont parlé de ce comte n'ont pas fait mention, c'est qu'ayant un compétiteur dangereux au comté de Toulouse en la personne du duc d'Aquitaine, mari de Philippe sa nièce, il s'exposa, en quittant ses États pour aller à la Terre Sainte, à les perdre entièrement, soit pour lui, soit pour sa postérité; car ce duc les envahit pendant son absence, ce qu'il n'eût osé entreprendre si Raimond eût demeuré dans le pays & s'il n'eût préféré une expédition qui l'engagea dans des dépenses immenses & durant laquelle il soutint des travaux infinis, à tous les domaines de la terre, sans aucune espérance de récompense en ce monde. Il donna surtout des preuves de ce détachement par le refus qu'il fit par deux fois de la couronne de Jérusalem.

Nous achèverons l'éloge de Raimond par le portrait qu'a fait de lui un célèbre historien du dernier siècle, lequel a rassemblé sous un seul point de vue ce que les anciens en ont dit de plus avantageux & n'a pas dissimulé ses défauts. « C'étoit un prince, dit cet auteur[3], d'une grande majesté, & dans « qui son âge, déjà fort avancé, qui le rendoit plus vénérable par ses cheveux « blancs, & plus éclairé par l'expérience que la vieillesse apporte, avoit « augmenté les forces de l'esprit, sans rien diminuer de celles du corps qu'il « avoit très-robuste & très-capable des fatigues de la guerre. Il y avoit acquis « une très-grande réputation, principalement en Espagne, en combattant « contre les Maures, pour Alphonse le Grand, roi de Castille, qui lui donna « sa fille Elvire en mariage, pour récompenser sa valeur, dont il porta de « glorieuses marques sur son visage, ayant perdu un œil d'un coup de flèche, « ce qui rehaussoit encore l'éclat de sa bonne mine devant les soldats, qui « l'avoient en singulière vénération. Il possédoit au reste dans le fond de « l'âme toutes les bonnes qualités qu'on pouvoit souhaiter pour en faire un « grand prince & un honnête homme, aimant sur toutes choses l'honneur, la « justice & la bonne foi, gardant inviolablement sa parole, vigilant, sage, « prévoyant à tout, magnifique, prudent dans les conseils, ferme & inébran- « lable dans ses résolutions; mais il faut avouer que malgré son âge & toute « sa prudence, il retenoit encore beaucoup du génie & du feu de son climat; « qu'il étoit fort opiniâtre & n'aimoit point du tout qu'on l'offensât impuné- « ment, ni qu'on s'opposât à ses sentimens & à ses volontés. » Il n'y a que deux remarques à faire sur ce portrait : 1° on nous représente Raimond, après

Éd. origin. t. II, p. 340.

[1] Voyez tome IV, *Note* XLI.
[2] *Alexiade*, l. 10, p. 305; l. 11, p. 327.
[3] Le père Maimbourg, *Histoire des Croisades*, l. I, p. 128 & suiv.

quelques anciens, comme déjà *fort vieux*, lorsqu'il partit pour la Terre Sainte; mais quoiqu'il fût le plus âgé[1] de tous les princes qui s'engagèrent dans cette entreprise, il n'étoit alors rien moins qu'un vieillard, & on ne sauroit prouver qu'il fût né avant l'an 1041 ou 1042. En effet, Almodis, sa mère, avoit été déjà mariée & avoit eu des enfans avant que d'épouser en secondes noces Pons, comte de Toulouse, son père; & cette princesse ayant passé[2] à de troisièmes avec le comte de Barcelone, en 1054, elle eut encore depuis plusieurs enfans de ce dernier. Raimond de Saint-Gilles avoit donc tout au plus cinquante-cinq ans lorsqu'il partit pour la Terre Sainte, & environ soixante-quatre lorsqu'il mourut; 2° il n'y a aucune preuve que ce prince eût perdu un œil en combattant contre les Maures d'Espagne, comme l'historien dont nous venons de parler semble le faire entendre. Un ancien auteur[3] prétend que ce fut dans un combat singulier (*in quodam duello*); il ajoute que ce prince faisoit gloire de cette blessure[4].

On a parlé ailleurs des trois femmes que Raimond de Saint-Gilles épousa successivement & dont il eut[5] plusieurs fils & plusieurs filles. On ignore leur nom, excepté de Bertrand, fils aîné du premier lit, & d'Alphonse, fils de la troisième femme de ce prince, auquel ils survécurent l'un & l'autre. Raimond, avant son départ pour la Terre Sainte, avoit disposé en faveur du premier de tous ses États, qui s'étendoient depuis la Garonne & les Pyrénées jusqu'aux Alpes, & dont il ne possédoit presque rien à la mort du comte Pons, son père. Il avoit trouvé moyen de réunir successivement tous ces grands domaines en sa personne par droit de succession, & il éleva par là sa maison au plus haut degré de puissance où elle eût jamais été & dans lequel elle se maintint dans la suite. Quelques auteurs ont traité à la vérité Raimond d'usurpateur & l'ont accusé d'avoir envahi la plupart des pays qui composoient son domaine; mais c'est pour n'avoir pas assez compris les droits légitimes qu'il y avoit, & que nous avons tâché de développer ailleurs. Bertrand succéda donc à son père dans le comté de Toulouse, le duché de Narbonne & le marquisat de Provence, & en divers comtés particuliers de l'Aquitaine, du Languedoc & de la Provence qui étoient compris sous ces titres, entre autres dans les comtés de Rouergue, d'Albigeois & de Querci.

[1] *Gesta Dei per Francos*, l. 2, c. 18.

[2] Voyez tome IV, *Note* XXXII, n. 3.

[3] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2.

[4] Nous avons déjà dit que depuis la publication de l'*Histoire générale de Languedoc*, les croisades avaient été l'objet de nombreuses études : biographies, monographies, histoires générales, publications de textes, &c. Parmi ces dernières il faut citer, au premier rang, le *Recueil des Historiens des Croisades*, publié par l'Académie des inscriptions & belles-lettres, renfermant les écrivains occidentaux & les écrivains orientaux. On trouve souvent chez ces derniers des renseignements que n'ont pu donner les historiens latins, ou qu'ils ont cru devoir passer sous silence. Le comte de Saint-Gilles, auquel les Bénédictins ont accordé une si large place dans leur histoire, ne joue pas dans les récits des chroniqueurs orientaux un rôle moins considérable que dans ceux des écrivains occidentaux, & on a vu plus haut par une Note, qui n'est que le résumé des siennes, le parti que M. Dulaurier a su tirer de leurs indications pour justifier ce prince de l'accusation de trahison portée contre lui par plusieurs auteurs. [E. M.]

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXVI.

Quant à Alphonse-Jourdain, fils puîné de Raimond de Saint-Gilles, nous ignorons quel fut d'abord le partage de ce prince, qui à peine avoit alors atteint l'âge de deux ans. Il paroît seulement qu'il demeura encore quelque temps au château de Mont-Pèlerin avec Elvire de Castille, sa mère, sous la protection de Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, son cousin, à qui Raimond avoit laissé, comme on l'a déjà dit, ses conquêtes de la Terre Sainte, comme à celui de ses proches qui, se trouvant sur les lieux, étoit plus en état de les défendre & de les continuer.

LIVRE SEIZIÈME

I. — *Bertrand, fils & successeur de Raimond de Saint-Gilles, se maintient dans la possession de ses États.*

BERTRAND, fils aîné & successeur de Raimond de Saint-Gilles, après avoir recouvré le comté de Toulouse que Guillaume IX, duc d'Aquitaine, avoit envahi sur lui, jouit depuis tranquillement de ce comté & de tous les autres domaines que le comte son père avoit possédés, & que ce prince lui avoit laissés en partant pour la croisade. Nous voyons[1], en effet, qu'il se qualifioit vers l'an 1101 *comte de Toulouse, de Rouergue & d'Albigeois,* & nous apprenons d'ailleurs qu'il dominoit l'année suivante le long du Rhône. An 1105 Édit. origin. t. II, p. 341.

C'est ce qui paroît par l'union[2] qui fut faite le 29 de mars de l'an 1102 de l'ancienne abbaye de Saint-Romain d'*Aculeia,* située sur ce fleuve dans le voisinage de Beaucaire, à celle de Psalmodi, & qu'il autorisa. Le premier de ces deux monastères ne fut plus depuis qu'un prieuré conventuel, qui fut sécularisé en 1538 avec l'autre, dont il dépendoit. Les religieux de Psalmodi, devenus chanoines, cédèrent ensuite le prieuré de Saint-Romain à un seigneur séculier dont les successeurs en ont fait un château.

Bertrand, comte de Toulouse, autorisa aussi[3] en 1104 une vente en faveur de l'abbaye de Moissac, preuve que ce prince étendoit sa domination sur le Éd. origin. t. II, p. 342.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXX.
[2] *Ibid.* n. CCCXXXIII.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXIX, la 2e charte citée sous ce numéro.

Querci. Enfin nous avons une donation faite en 1105[1] à l'abbaye de Lézat, *Bertrand étant comte de la ville de Toulouse,* du lieu appelé alors la Salvetat de Saint-Jacques & anciennement Quincian, par *Hugues, cardinal, chapelain de l'église de Compostelle,* à la charge que la même abbaye payeroit tous les ans à cette église quinze sols monnoie de Tours. Hugues fit cette donation entre les mains d'Isarn, évêque de Toulouse, & par ordre de l'évêque de Compostelle nommé Didace, prélat fort affectionné à l'ordre de Cluny, d'où dépendoit l'abbaye de Lézat, lequel, quelque temps auparavant, avoit passé à Toulouse en allant[2] à Rome pour y recevoir le *pallium* des mains du pape Pascal II. Isarn, évêque de Toulouse, n'étoit donc pas décédé[3] en 1100, comme quelques auteurs l'ont avancé, & Amélius ne lui succéda par conséquent au plus tôt qu'en 1105.

II. — *Mariage de Matheline, fille aînée du vicomte Bernard-Aton.*

Le vicomte Bernard-Aton revint de la Terre Sainte peu de temps après la mort de Raimond de Saint-Gilles. Il maria, en effet, le 19 de décembre de l'an 1105[4], Matheline, sa fille aînée, avec un des principaux seigneurs du diocèse de Béziers nommé Arnaud, fils de Guillaume-Alfaric & d'Engelrade, lesquels lui donnèrent, en faveur de ce mariage, le château de Saint-Nazaire dans le comté de Narbonne, celui de Sauvian dans le comté de Béziers, & outre cela, par préciput après leur mort, celui de Porcian, ce qu'ils possédoient aux environs de la rivière d'Hérault vers l'orient, le château de Tesan, les fiefs qu'ils tenoient du vicomte de Béziers & le village de Saint-Marcel dans le comté de Narbonne. L'acte est souscrit par Agnès de Sauvian, mère d'Engelrade, & par divers seigneurs du pays. La même Agnès, Engelrade sa fille, & Guillaume-Alfaric, mari de la dernière, avoient vendu, le 27 de novembre précédent, au vicomte Bernard-Aton & à sa femme Cécile le faubourg de Béziers qui avoit appartenu à Gaucelin-Arnaud.

Ce dernier[5] avoit eu d'Engelrade, sa femme, Guillaume-Arnaud *de Bézers,* mort sans postérité, & Agnès dont on vient de parler. Celle-ci hérita du faubourg vicomtal de Béziers & épousa le seigneur de Sauvian dans ce diocèse. Elle eut de ce mariage un fils nommé Guillaume, mort sans enfans, & Engelrade de Sauvian, femme de Guillaume-Alfaric, laquelle s'étoit remariée en secondes noces en 1122 ou 1123, *avec Éléazar de Castries, fils d'Ausilie.* La même Engelrade eut aussi une fille nommée Agnès qui épousa Gaucelin de Claret.

Il paroît que Guillaume-Arnaud, mari de Matheline, fille du vicomte

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXLI, la 1re charte citée sous ce numéro.

[2] Mabillon, ad ann. 1102, n. 52.

[3] Voyez tome IV, *Note* XIX, n. 11.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXLII.

[5] *Ibid.* n. CCCXCI, la 2e charte citée sous ce numéro. — *Cartulaire de l'abbaye d'Aniane.*

Bernard-Aton, étoit déjà mort sans enfans en 1122. Nous trouvons en 1158 un Guillaume-Arnaud *de Bèziers*, & en 1190 & 1209 Éléazar & Bernard *de Bèziers*, fils d'Éléazar & d'Adélaïde de Cognas, & Mathieu de Béziers, en qualité de *baile* de Rostaing de Posquières, qui font hommage du château de Sauvian à l'abbaye d'Aniane.

III. — *Voyage d'Aymeri I, vicomte de Narbonne, à la Terre Sainte. — Sa mort. — Son fils Aymeri II lui succède.*

Aymeri premier du nom, vicomte de Narbonne, mourut dans la Terre Sainte peu de temps avant ou après Raimond de Saint-Gilles. Nous ignorons l'époque précise du départ de ce vicomte pour l'Orient. Nous apprenons seulement qu'il étoit encore dans la Province, en 1102, par deux actes de Bertrand, archevêque de Narbonne. Par le premier[1], ce prélat donna, au mois de janvier de cette année, à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières « plusieurs églises de « son diocèse du consentement de ses chanoines, à la prière de Béranger, « moine de ce monastère, & pour l'amour d'Aymeri, vicomte de Narbonne, « son père, de Mahaud, femme de ce dernier, & de leurs fils Aymeri, Guiscard « & Bernard. » Par l'autre[2], Bertrand & ses chanoines, voulant rétablir la régularité dans l'abbaye de Saint-Chinian, où elle étoit fort déchue, l'unissent le 19 de mars suivant à celle de Saint-Pons, en présence des évêques Pierre de Carcassonne, Isarn de Toulouse, & Godefroy de Maguelonne, d'*Aymeri, vicomte de Narbonne,* de Bernard de Narbonne, &c. Ermengaud[3], moine de Saint-Pons, fut élu alors abbé de Saint-Chinian.

Il paroît par ce que nous venons de rapporter, que Béranger, fils puîné d'Aymeri I, vicomte de Narbonne, étoit déjà moine de Saint-Pons dès le mois de janvier de l'an 1103. Son père ne l'offrit[4] cependant solennellement dans ce monastère que quelques mois après. Aymeri donna à cette occasion, le 29 d'avril de la même année, « à l'abbaye de Saint-Pons, *fondée par Pons, comte « de Toulouse, grand duc ou primat d'Aquitaine,* tout ce que les religieux « pourroient acquérir dans son domaine, & les fiefs qui relevoient de lui, « pour posséder le tout *en alleu,* & enfin la paroisse de Saint-Saturnin de « Bisan. Il fit cette donation avec sa femme Mahaud & ses fils Aymeri, « Guiscard & Bernard-Raimond, pour la rémission de ses péchés, pour les « âmes de son père Bernard, de son aïeul Béranger & de Pierre-Béranger son « oncle, & spécialement pour l'amour de Béranger son fils, que lui & sa « femme Mahaud offrent dans ce monastère pour y être religieux. » Bertrand, archevêque de Narbonne, Bernard, vicomte de Minerve, & Pierre son fils, Éd. origin. t. II, p. 343.

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[2] *Ibid.* n. CCCXXXII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[3] Mabillon, ad ann. 1101, n. 26.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXVIII.

Raimond-Étienne de Narbonne, & plusieurs autres des principaux du diocèse souscrivirent à cette donation. Bernard, vicomte de Minerve, offrit[1] aussi la même année son second fils, nommé Raimond, à l'abbaye de Saint-Pons, en présence de Pierre son fils, d'Engelbert d'Olargue, Bernard de Durban, Ayric de Minerve, &c.

Ces différens actes font voir qu'Aymeri I, vicomte, & Bertrand, archevêque de Narbonne, vivoient en bonne intelligence en 1103 & peuvent nous donner lieu de conjecturer que le premier, qui s'étoit saisi du domaine de l'archevêché après la mort de l'archevêque Dalmace, l'avoit alors restitué à Bertrand, successeur de ce prélat. Il paroît cependant qu'Aymeri étoit toujours maître de ce domaine lorsqu'il partit pour la Terre Sainte, ainsi qu'on peut l'inférer d'une lettre que Pierre[2], évêque d'Albara & *élu archevêque d'Alep,* écrivit, peu de temps après la mort de ce vicomte, *à la comtesse* Mahaud sa veuve & à leur fils Aymeri. « Le seigneur & *amiral* Aymeri, dit ce prélat, ayant été atteint « dans cet évêché de la maladie dont il est mort, nous l'avons été trouver pour « l'exhorter à son salut. Il nous a confessé ses péchés, & touché de componction, « il a remis à notre discrétion d'ordonner, pour la décharge de sa conscience, « la réparation des torts & dommages qu'il avoit causés depuis longtemps à « Bertrand, archevêque de Narbonne, qu'il avoit fort maltraité, & dont il a « témoigné un grand repentir. Nous vous prions donc, au nom de Dieu & « pour l'amour que vous devez lui porter, de réparer ces dommages; sinon, « sachez qu'il en sera quitte & que vous demeurerez en votre propre péché. »

Quoique cette lettre ne soit pas datée, elle peut servir à fixer à peu près l'époque de la mort d'Aymeri, puisqu'elle est antérieure à la déposition de Bertrand, archevêque de Narbonne, arrivée en 1106, comme nous le verrons bientôt. Il paroît d'ailleurs que ce vicomte n'étoit plus en France au mois de juillet de l'an 1104, car « *la comtesse* Mahaud & Aymeri de Narbonne, son « fils, donnèrent[3] alors pour le prix de cent sols, à Jean de la Monnoie, toute « la monnoie de Narbonne, sans l'assujettir à aucun autre devoir seigneurial « qu'à celui de reconnoître leur autorité, avec le pouvoir de fabriquer une « livre de monnoie d'argent par semaine, à perpétuité, & permission d'aliéner « ce droit de leur consentement. » Cet acte, qui est souscrit par Guillaume-Raimond de la Redorte, Béranger-Raimond de Narbonne, & Raimond, fils de ce dernier, prouve évidemment que Mahaud eut la tutelle de ses enfans pendant l'absence ou après la mort d'Aymeri premier du nom, vicomte de Narbonne, son mari : ce qu'on voit[4] encore par la confirmation qu'elle, son fils Aymeri & tous les citoyens de Narbonne firent en faveur de la cathédrale de cette ville, de la donation de la dîme du sel & du poisson. Enfin « *Aymeri de* « *Narbonne & la comtesse Mahaud, sa mère*[5], confirmèrent, au mois d'avril

[1] D'Achery, *Spicilegium,* t. 10, p. 163 & seq.

[2] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 187.

[3] Catel, *ibid.* p. 78 & suiv.; & p. 587.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCLXXXI.

[5] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 587.

« de l'an 1111, en faveur du même Jean de la Monnoie, d'Ermengarde sa « femme, & de leurs enfans, le bail de la monnoie de Narbonne, aux condi- « tions dont on a déjà parlé, pour le prix de six cents sols melgoriens & de « cent sols de Narbonne.

Ces divers monumens nous font comprendre : 1° qu'Aymeri I, vicomte de Narbonne, qui étoit encore dans le pays[1] au mois d'avril de l'an 1103, n'y étoit plus au mois de juillet de l'an 1104; qu'il étoit dès lors parti pour la Terre Sainte, & peut-être même déjà décédé, & qu'il mourut du moins au plus tard en 1106; 2° qu'Aymeri II lui succéda seul dans la vicomté de Narbonne, à l'exclusion de ses frères, sous la tutelle ou administration de Mahaud, sa mère; 3° que cette tutelle ou administration avoit fini en 1111, puisque, dans l'acte de cette année, Aymeri II est nommé avant Mahaud, au lieu que dans les précédens il est nommé après elle; 4° enfin que cette dame qui étoit sœur de Boémond, prince d'Antioche, & veuve en premières noces de Raimond-Béranger II, comte de Barcelone, ne se retira pas en Catalogne immédiatement après la mort du vicomte de Narbonne, son second mari, comme quelques auteurs[2] l'ont avancé. Au reste elle se qualifie *comtesse* dans tous ces actes, parce qu'elle avoit épousé un comte en premières noces, dignité dont elle conserva le titre après son second mariage, comme le plus honorable, suivant l'usage du siècle. Quant à celui d'*amiral,* que l'évêque d'Albara donne à Aymeri I, vicomte de Narbonne, on croit[3] que le roi de Jérusalem avoit honoré ce dernier de cette dignité dans son royaume. On pourroit croire plus vraisemblablement que Boémond, prince d'Antioche, son beau-frère, la lui avoit conférée dans l'étendue de sa principauté. On peut conjecturer aussi que l'évêque d'Albara n'a voulu lui donner que la qualité d'*émir,* qui étoit en usage en Orient, & qui signifie seigneur; mais pour mieux juger de la signification de ce terme, il faudroit avoir le texte latin de la lettre de ce prélat dont il ne nous reste qu'une traduction françoise. On a déjà vu qu'Aymeri I laissa quatre fils de Mahaud sa femme, savoir : Aymeri II, qui lui succéda, Guiscard, Bernard-Raimond, & Béranger. Celui-ci, après avoir pris l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Pons, fut élu dans la suite abbé de la Grasse & parvint enfin à l'archevêché de Narbonne. Quant à Guiscard & à Bernard-Raimond, nous ignorons leur sort.

Éd. origin. t. II, p. 344.

An 1106

IV. — *Déposition de Bertrand, archevêque de Narbonne. — Le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, lui succède.*

Mahaud & Aymeri II, vicomte de Narbonne, son fils, n'eurent aucun égard à la lettre de l'évêque d'Albara & ils continuèrent[4] de retenir le domaine de

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVIII.

[2] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 79.

[3] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 584.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXV.

l'archevêché de Narbonne jusques au mois de novembre de l'an 1106 que l'archevêque Bertrand fut déposé de son siége. Nous connoissons l'époque précise de cette déposition par celle de l'élection du cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, son successeur immédiat, qui étant décédé[1] le 15 *de février, après avoir possédé l'archevêché de Narbonne quatorze ans trois mois & dix jours,* doit avoir été élu par conséquent le 5 de novembre. Or, comme Richard étoit déjà certainement archevêque de cette ville au mois de juillet[2] de l'an 1107, il fut donc élu le 5 de novembre de l'an 1106 & non en 1107 ou 1108 comme on l'a prétendu.

Nous ignorons le motif pour lequel Bertrand fut déposé; peut-être l'accusa-t-on de simonie & que la comtesse Mahaud, son ennemie, employa le crédit de Boémond, prince d'Antioche, son frère, afin d'engager le pape Pascal II à envoyer un légat dans la Province pour faire le procès à ce prélat. Nous savons[3], en effet, que Boémond alla à Rome en 1106, qu'il vint la même année en France, accompagné du cardinal Brunon, évêque de Segni, légat du Saint-Siége, & que ce dernier se rendit vers le même temps à Toulouse[4], où il exerça sa légation & décida un différend qui étoit entre les religieux de Moissac & ceux du Mas-Garnier.

Richard, lorsqu'il fut élu archevêque de Narbonne, étoit actuellement légat en Espagne, où le pape Grégoire VII, qui l'avoit élevé au cardinalat, l'avoit envoyé. On a dit ailleurs qu'il étoit fils de Richard II, vicomte de Millau & de Gévaudan, & qu'il avoit succédé en 1079 à Bernard, son frère, dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, où ils avoient pris l'un & l'autre l'habit monastique. Richard rend lui-même témoignage[5] que le pape Pascal II l'accorda aux vœux du clergé & du peuple de Narbonne, qui l'élurent unanimement pour leur archevêque, après la déposition de Bertrand. Au reste, il est remarquable que ce prélat, depuis sa promotion à cet archevêché, ne prit plus le titre de cardinal, comme nous le prouverons dans la suite.

V. — *Le pape Pascal II vient dans la Province & confirme les priviléges de l'église de Narbonne. — Nouvelle église de Saint-Gilles.*

Pascal II confirma cette élection peu de temps avant son arrivée en France, où il vint à la fin de l'an 1106. Ce pape étoit en chemin pour s'y rendre, Éd. origin. t. II, p. 345. lorsqu'il confirma[6] à Parme, le 2 de novembre de la même année, Hugues, abbé de Saint-Gilles dans la vallée Flavienne, dans l'autorité qu'il avoit sur le monastère de Saint-Gilles de Sémichen en Hongrie, fondé *pour des François,* vers l'an 1078, par le roi Ladislas qui y avoit été inhumé. Pascal approuva

[1] *Gallia Christiana,* t. I, p. 376. — Mabillon, ad ann. 1108, n. 69.
[2] *Conciles,* t. 10, p. 670 & suiv.
[3] Mabillon, ad ann. 1106, n. 7. — Pagi, ad ann. 1104, n. 10; ad ann. 1106, n. 7.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXI.
[5] *Ibid.* n. CCCLXXV.
[6] Baluze, *Miscellanea,* t. 2, p. 183. — Mabillon, ad ann. 1078, n. 48.

An 1106

en même temps tous les priviléges que ce prince avoit accordés en faveur de cette dernière abbaye, qui suivoit sans doute la réforme de Cluny, puisque celle de Saint-Gilles sur le Rhône, dont elle dépendoit, l'avoit embrassée [1].

Hugues[2], abbé de Saint-Gilles, vivoit encore en 1116. Pierre-Guillaume, qui en étoit religieux & bibliothécaire, lui dédia alors un traité qu'il avoit composé sur les miracles de ce saint. L'auteur marque dans cet ouvrage qu'on jeta la même année les fondemens d'une nouvelle église, parce que l'ancienne n'étoit pas assez grande pour contenir l'affluence des pèlerins qui venoient de toutes parts à ce monastère. Outre cette église, dédiée sous l'invocation de S. Gilles, il y en avoit deux autres, savoir : celle de Saint-Pierre, destinée pour les religieux, dont le chœur contenoit quatre-vingts stalles, & celle de la Vierge. Les fondemens de la nouvelle église furent jetés le lundi dans l'octave de Pâques de l'an 1116, suivant une inscription qu'on lit encore sur la muraille. C'étoit une des plus belles de toute l'Europe; mais les calvinistes en détruisirent la meilleure partie en 1562 & 1622. Reprenons le voyage de Pascal II en France.

An 1107

Ce pape célébra[3] à Cluny la fête de Noël de l'an 1106, & y séjourna jusques au mois de février. Il parcourut ensuite diverses villes de Bourgogne & tint, au mois de mai suivant, un concile à Troyes, où il donna une bulle[4] le 23 de juin, en faveur de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières. Il partit bientôt après de cette ville, traversa le Bourbonnois, passa à Sauxillanges sur les confins de l'Auvergne, arriva dans le Velai sur la fin de ce mois & se rendit à Privas dans le Vivarais. Il y confirma[5], le 13 de juillet de l'an 1107, Richard, archevêque de Narbonne, & les successeurs de ce prélat, dans la possession des biens de cette église situés dans les comtés de Narbonne, de Béziers, Razès, Substantion & Nimes, entre autres de l'église de Saint-Paul, *de la moitié du comté de Narbonne,* & des droits que le comte y exigeoit. Pascal ordonna en même temps que les évêchés de Béziers, Carcassonne, Toulouse, Elne, Agde, Lodève, Maguelonne, Nimes & Uzès seroient toujours soumis à la métropole de Narbonne, qu'il confirma *dans sa primatie sur la seconde Narbonnoise, ou métropole d'Aix, ainsi qu'il avoit été ordonné par ses prédécesseurs.*

Le pape ayant passé le Rhône à Valence quelques jours après, termina un différend[6] qui étoit entre les abbés de la Chaise-Dieu & d'Aniane, au sujet du monastère de Notre-Dame de Goudargues, au diocèse d'Uzès, que chacun prétendoit devoir lui être soumis. Il donna gain de cause à la dernière de ces abbayes, sur le rapport que lui firent de cette affaire le cardinal Richard, évêque d'Albano, quatre autres évêques parmi lesquels étoit Gautier de Maguelonne, & six cardinaux dont trois étoient prêtres & trois diacres, auxquels il en avoit renvoyé l'examen. Il fit encore quelque séjour aux environs

[1] Baluze, *Miscellanea,* t. 7, p. 133.
[2] Mabillon, ad ann. 1116, n. 131.
[3] *Ibid.* ad ann. 1106, n. 1; ad ann. 1107, n. 26.
[4] *Chronologie des abbés de Saint-Pons,* p. 20.
[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXLVIII.
[6] Mabillon, *Annales,* ad ann. 1107, n. 42 & p. 675; ad ann. 1114, n. 82; & append. p. 693 & seq.

du Rhône & se trouvoit à Aiguebelle dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à deux lieues de Viviers, le 3 d'août; mais il repassa bientôt après les Alpes & retourna à Rome.

VI. — *Différend entre Raimond, comte de Substantion & Godefroy, évêque de Maguelonne. — Gautier, successeur de ce dernier.*

Gautier, évêque de Maguelonne, avoit donc succédé à Godefroy, son prédécesseur, dès l'an 1107 & non pas seulement en 1108 ou 1110, comme quelques auteurs[1] l'ont avancé. Nous savons d'ailleurs[2] qu'il étoit, le 9 de mai de l'an 1125, dans la vingt-deuxième année de son épiscopat; il fut donc élu au plus tard au commencement de mai de l'an 1104 & il peut être parvenu à cet évêché dès l'an 1103, ce qui rend très-incertain ce qu'on rapporte du voyage de Godefroy, son prédécesseur, en Syrie, où on prétend qu'il mourut; car il étoit encore dans le pays[3] en 1103.

Godefroy avoit eu quelques années auparavant un différend considérable avec Raimond, comte de Substantion ou de Melgueil. Celui-ci[4], se mettant peu en peine du délaissement que le comte Pierre, son père, avoit fait en faveur de l'église de Maguelonne, de divers droits dont ses prédécesseurs avoient joui sur le domaine de cette église, continuoit de les lever. L'évêque, pour obliger le comte à se désister de ses prétentions, l'excommunia & partit aussitôt pour Rome où il assista[5], la troisième semaine après Pâques de l'an 1099, à un concile qui s'y tint alors. Raimond, souffrant impatiemment de se voir excommunié, suivit[6] bientôt après Godefroy, accompagné de la principale noblesse du pays. A son arrivée à Rome, il se présenta devant le pape Urbain II & lui demanda l'absolution de son excommunication. L'évêque de son côté plaida sa cause, & le comte ayant été convaincu d'avoir violé le testament de son père, s'avoua coupable, fit hommage au pape de son comté en présence de toute la cour romaine, promit de payer tous les ans au Saint-Siége une once d'or de redevance, conformément à ce testament, & renonça à tous les droits qu'il avoit exigés jusques alors sur l'église de Maguelonne. Raimond confirma toutes ces choses, au mois de septembre de la même année, après son retour en France, & étant peu de temps après sur son départ pour le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice, il renouvela ses promesses, choisit sa sépulture dans l'église de Maguelonne, *à l'exemple de son père,* & abandonna aux chanoines l'église de Saint-Côme, au sujet de laquelle ceux-ci avoient un différend avec l'abbaye d'Aniane.

Éd. origin. t. II, p. 346.

[1] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 94, 1re éd. — Arnaud de Verdale, dans Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 799 & 801; & dans l'ouvrage de M. Germain, *Maguelone sous ses évêques & ses chanoines.*

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCI.

[3] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 92.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXVI. — Arnaud de Verdale, dans Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 800.

[5] Bertold, ad ann. 1099.

[6] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXVI.

An 1107

On loue beaucoup Godefroy, évêque de Maguelonne, d'avoir[1] réformé sa cathédrale, où il établit les chanoines réguliers, & d'avoir rendu l'ancienne liberté à son église, soit en ôtant aux seigneurs séculiers les biens dont ils s'étoient emparés sur elle, soit en obligeant les comtes de Substantion à se soumettre *à leur tour* (*versis vicibus*) aux évêques : preuve qu'avant son épiscopat les comtes regardoient ces prélats comme leurs feudataires.

Gautier, successeur de Godefroy, avoit été auparavant[2] *son élève,* c'est-à-dire qu'il avoit été sans doute chanoine de Maguelonne. Il étoit né[3] à Lille en Flandres, & il n'est pas différent de *Walterus,* à qui on attribue une collection sur les Psaumes, & que certains auteurs[4] font évêque d'une prétendue ville de *Maguelonne* dans les Pays-Bas, laquelle n'a jamais subsisté. Gautier n'est pas l'auteur de cet ouvrage intitulé *les Fleurs des Psaumes :* ce fut Letbert, chanoine de Lille, & ensuite abbé de Saint-Ruf d'Avignon, qui le composa, comme il est marqué dans une préface que Gautier lui-même y ajouta[5] & qu'il adressa à Robert, prévôt du chapitre de Lille, son parent; ainsi c'est mal à propos qu'on le lui donne dans quelques manuscrits[6]. Gautier étoit cependant très-capable d'un tel ouvrage, car il joignoit à beaucoup de piété & d'érudition une grande application à l'étude de l'Écriture sainte, comme il paroît par la lettre que lui écrivit[7] le cardinal Brunon, évêque de Segni, qu'il avoit connu à Rome & avec lequel il étoit fort lié d'amitié.

VII. — *Différend entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne. — Douzième concile de cette ville.*

Le temporel de l'église de Narbonne étoit dans un très-grand désordre, lorsque Richard de Millau fut promu à l'archevêché de cette ville. Les vicomtes[8] en détenoient toujours la plus grande partie & les châtelains & les viguiers[9], préposés à l'administration des châteaux & des villages qui en dépendoient, se les étoient appropriés. Richard n'eut pas été plutôt élu, qu'il se mit[10] en état de se faire restituer tous ces domaines, & ayant trouvé

[1] Arnaud de Verdale, dans Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 797.

[2] *Ibid.* p. 801.

[3] *Analecta,* t. 1, p. 289 & seq. — Pagi, ad ann. 1102, n. 5.

[4] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 94. — *Gallia Christiana,* t. 3, p. 567.

[5] Outre l'ouvrage de Letbert ou Lietbert, chanoine de Lille en Flandres, & ensuite abbé de Saint-Ruf d'Avignon, intitulé *les Fleurs des Psaumes,* auquel Gautier, évêque de Maguelonne, ajouta une préface, ce dernier composa lui-même un commentaire ou *Exposition sur les Psaumes,* qu'il tira pour la plupart de l'ouvrage de Letbert, comme l'a prouvé M. de Villebrun, curé de Sainte-Anne de Montpellier, dans une dissertation manuscrite qu'il nous envoya, & qui a paru dans un des *Mercures de France* [1]. M. de Villebrun fit cette dissertation à l'occasion d'un manuscrit qui s'est trouvé parmi ceux de feu M. Colbert, évêque de Montpellier, & qui contient le commentaire ou l'*Exposition sur les Psaumes,* par Gautier, évêque de Maguelonne, qui y est qualifié *saint.* [*Note des Bénédictins insérée au t. V, p. 680, de l'édit. origin.*]

[6] *Manuscrit de la bibliothèque du roi,* latin, numéro 2492.

[7] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 94.

[8] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXV.

[9] *Cartulaire de l'archevêché de Narbonne.*

[10] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXV.

[1] Novembre 1739.

de la résistance, il eut recours aux armes spirituelles. C'est ce que nous avons lieu d'inférer de la plainte[1] qu'il porta en 1107 au pape Pascal II, de ce que Pierre, abbé de Saint-Pons, & Raimond, abbé d'Alet, communiquoient avec ceux qu'il avoit excommuniés ou interdits. Le pape écrivit là-dessus aux deux abbés & leur ordonna de se conformer aux décrets du concile de Troyes qu'il venoit de tenir.

Richard[2] s'accorda dans la suite avec le vicomte Aymeri II qui, s'étant rendu avec la comtesse Mahaud, sa mère, ses officiers (*bajuli*), & plusieurs *barons* du pays, dans un concile de la province que ce prélat avoit assemblé, lui fit hommage pour les biens qu'il tenoit de l'église de Narbonne. Richard donna alors à Aymeri les mêmes fiefs que Guifred, son prédécesseur, avoit donnés à Béranger, *bisaïeul* de ce vicomte; mais leur réconciliation ne dura pas longtemps, & ils se brouillèrent de nouveau à l'occasion du dénombrement de ces fiefs.

VIII. — *Hommage de Bernard-Aton, vicomte de Béziers, à l'archevêque de Narbonne.*

Éd. origin. t. II, p. 347. Richard eut aussi un démêlé[3] au commencement de son épiscopat avec Bernard-Aton, vicomte de Béziers & de Carcassonne. Ce fut au sujet de l'hommage que le dernier devoit à ce prélat pour divers domaines dépendans de l'église de Narbonne, qu'il possédoit en qualité d'héritier du comte Pierre-Raimond, son aïeul maternel, à qui l'archevêque Guifred les avoit donnés autrefois pour obtenir son secours contre le vicomte Béranger. Bernard-Aton offroit de rendre cet hommage à Richard, mais il vouloit y comprendre le lieu de Capestang, aujourd'hui petite ville du diocèse de Narbonne, ce que l'archevêque ne vouloit pas lui permettre. Ils s'accordèrent enfin par l'entremise d'Amélius, évêque de Toulouse, de Raimond, évêque de Carcassonne, & de quelques autres arbitres. Le vicomte se désista de sa demande, & l'archevêque, *qui étoit son parent & son ancien ami*, lui donna une plus grosse somme d'argent que ses prédécesseurs n'avoient donnée à ceux du vicomte *& à son aïeul*. En conséquence, Bernard-Aton fit hommage à Richard & lui prêta serment de fidélité contre tous, *excepté contre le comte de Toulouse, contre Alphonse, fils appelé de Raimond, Richard & Gilbert, & ses propres vassaux.*

Cette clause peut servir à fixer l'époque de l'acte, qui n'est pas daté, car il est postérieur à l'élection de Richard à l'archevêché de Narbonne, arrivée à la fin de l'an 1106, & antérieur à l'an 1112, car Gilbert, qui y est excepté avec son frère Richard, étoit alors déjà décédé. Ces deux frères étoient neveux de l'archevêque Richard, & c'est sans doute la raison pour laquelle le vicomte Bernard-Aton ne les comprend pas dans son serment. Quant *au comte de*

[1] *Conciles*, t. 10, p. 670 & suiv. — *Chronologie des abbés de Saint-Pons*, p. 20.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXIV.

[3] *Ibid.* n. CCCXLV.

Toulouse, dont il ne dit pas le nom, & qu'il excepte, avec *Alphonse, fils du comte Raimond,* à cause qu'il étoit soumis à leur suzeraineté, c'est une preuve que le premier est le même que Bertrand, fils de Raimond de Saint-Gilles, & que le second étoit alors venu de Syrie en France.

IX. — *Guillaume V, seigneur de Montpellier, amène en France, de la Terre Sainte, le jeune Alphonse-Jourdain, fils de Raimond de Saint-Gilles.*

Nous apprenons l'époque de cet événement d'un ancien historien[1], qui assure « que Guillaume de Montpellier, & *les autres capitaines de Provence,* « ayant appris la mort de Raimond de Saint-Gilles, amenèrent dans sa « patrie Alphonse, fils de ce prince, *âgé alors d'environ quatre ans.* » Le jeune Alphonse, qui étoit né en 1103, passa donc en Europe vers l'an 1107. Cet auteur ajoute que cela se fit sans la participation du comte Bertrand qui n'en fut pas cependant fâché, dans l'espérance qu'Alphonse, son frère, soutiendroit la gloire de ses ancêtres.

Nous comprenons par là que Guillaume V, seigneur de Montpellier, entreprit vers l'an 1105 un nouveau voyage à la Terre Sainte. Il est certain, en effet, que ce seigneur étoit de retour en France après la première croisade, dès le mois de janvier de l'an 1103, puisqu'il passa alors à Montpellier un accord[2] avec Raimond-Guillaume, évêque de Nimes, & Bernard-Guillaume, *frère de ce prélat,* touchant *la viguerie & la baillie* de Montpellier, qu'il leur donna en fief, & aux descendans du dernier à certaines conditions. On voit par les actes qui furent dressés à cette occasion en quoi consistoient les droits attachés à cette viguerie, & que le viguier avoit la principale autorité à Montpellier, après le seigneur, dans l'administration de la justice. Guillaume se réserva en même temps *la justice des chevaliers* (*militum*), & la part que sa femme avoit aux plaids lorsque la somme dont il s'agissoit excédoit celle de quinze sols. Ce seigneur donna, outre cela, en fief à l'évêque de Nimes & à son frère le château situé à la porte de Saint-Nicolas de Montpellier, avec plusieurs maisons & quelques droits, entre autres sur les fours qui avoient été construits dans cette ville durant la vie de *Guillaume, son aïeul.* Godefroy, évêque de Maguelonne, donna[3] de son côté en fief à Bernard-Guillaume, frère de l'évêque de Nimes, la viguerie de Montpellieret. Ces deux frères étoient, à ce qu'il paroît[4], de la race des seigneurs de Montpellier, d'une branche puînée, qui avoit reçu en fief de l'aînée la viguerie de cette ville & de ses dépendances.

Guillaume V, seigneur de Montpellier, s'accorda[5] vers le même temps avec

[1] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2. — Voyez t. IV, *Note* L, n. 1.

[2] Brussel, *Usage des fiefs,* t. 2, p. 726 & suiv. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXVI.

[3] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 90, 1re édit.

[4] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 5.

[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXVII.

Raimond, comte de Substantion ou de Melgueil, au sujet des *leudes* ou péages que ce dernier exigeoit sur les chemins de Montpellier. Raimond promit de ne plus les lever *ni sur les juifs, ni sur les chrétiens,* & les donna en fief à Guillaume, avec promesse, tant envers ce seigneur qu'envers Raimond-Guillaume, évêque de Nimes, & Bernard-Guillaume, frère de ce prélat, d'accorder une entière sûreté aux habitans de Montpellier qui viendroient à son château de Melgueil.

Éd. origin. t. II, p. 348.

Au reste, nous ignorons si Guillaume V alla rejoindre Raimond de Saint-Gilles du vivant de ce prince, ou s'il entreprit seulement après sa mort le voyage de la Terre Sainte pour en ramener Alphonse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il donna en cela un témoignage d'amitié & d'attachement à la mémoire du père de ce jeune prince, auquel il avoit toujours été lié très-étroitement. Quant à Elvire de Castille, veuve de Raimond, nous ne savons pas si elle étoit alors décédée, ou si elle repassa en Europe, car il n'est plus fait mention de cette princesse depuis la mort du comte son époux.

X. — *Le comté de Rouergue échoit en partage à Alphonse-Jourdain.*

Il paroît qu'après le retour d'Alphonse-Jourdain de la Terre Sainte, Bertrand, comte de Toulouse, son frère, lui céda le comté de Rouergue, si Raimond de Saint-Gilles, leur père, n'en avoit déjà disposé avant sa mort en faveur de ce jeune prince : c'est ce que nous inférons d'un acte[1] par lequel « Aymeri II, « vicomte de Narbonne, promet au vicomte Bernard-Aton de ne pas lui ôter « les villes de Béziers, de Carcassonne, Agde, Nimes, Razès & Albi, & ses « autres domaines, & de l'aider contre tous, excepté contre l'archevêque de « Narbonne, le comte de Toulouse, *le comte de Rodez,* le comte de Besalu, & « les deux frères Gilbert & Richard. » Cet acte n'est pas daté; mais il est antérieur à la mort de Bernard, dernier comte de Besalu, arrivée en 1111; ainsi il est à peu près de l'an 1107. Il est évident que *le comte de Rodez,* ou plutôt de Rouergue, dont il est fait mention, doit être différent du vicomte Richard qui acquit le comté de cette ville des comtes de Toulouse, puisque celui-ci y est nommé séparément. Il faut donc que le vicomte de Narbonne ait voulu désigner par ce titre le jeune Alphonse-Jourdain, à qui le comté de Rouergue sera échu, comme au puîné, conformément aux partages précédens faits entre les princes de la maison de Toulouse.

XI. — *La ville de Carcassonne se soumet au comte de Barcelone. — Le vicomte Bernard-Aton la reprend.*

Bertrand, comte de Toulouse, marcha[2] vers le même temps au secours du vicomte Bernard-Aton, son vassal. Voici à quelle occasion.

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXLVI.
[2] Voyez tome IV, *Note* XLVI.

Nous avons remarqué ailleurs[1] que ce vicomte avoit promis avec serment à Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, de lui restituer la ville & le comté de Carcassonne, lorsque ce prince seroit fait chevalier, c'est-à-dire quand il seroit parvenu à sa majorité. Raimond-Béranger, ayant atteint l'âge de quatorze ans à la fin de l'an 1096, demanda[2] alors cette restitution; mais le vicomte ne fit aucun cas de sa demande. Le comte, qui n'étoit pas en état de se venger de ce refus, dissimula pendant quelques années : il pratiqua enfin une intelligence dans Carcassonne dont la plupart des habitans, qui lui étoient entièrement dévoués, se soumirent à son obéissance & secouèrent le joug du vicomte. Ce dernier, se voyant chassé de cette ville, résolut de la reprendre : il implora la protection de Bertrand, comte de Toulouse, son suzerain, à qui il renouvela l'hommage pour le comté de Carcassonne, & qui l'aida de toutes ses forces. Bernard-Aton mit aussitôt le siége devant la place; & comme les assiégés n'avoient aucun secours à attendre du comte de Barcelone, à cause que ce prince avoit la guerre à soutenir contre les Sarrasins, ils capitulèrent enfin & se rendirent au vicomte, à condition qu'ils ne souffriroient aucun dommage, ni dans leurs personnes, ni dans leurs biens; ce que Bernard-Aton leur promit par serment. En conséquence, *les chevaliers, les bourgeois*[3] & les autres habitans de Carcassonne jurèrent fidélité à ce vicomte, *à sa femme & à ses fils;* mais Roger[4], son fils aîné, viola bientôt après ses promesses. Ce seigneur, âgé alors d'environ dix-huit à vingt ans, n'eut pas plutôt appris que la ville s'étoit soumise à son père, qu'il y accourut, fit emprisonner de son autorité les principaux habitans, & après leur avoir fait arracher les yeux & le nez & les avoir fait eunuques, il les chassa honteusement du pays. Ces malheureux se réfugièrent auprès du comte de Barcelone, qui tâcha de les consoler dans leurs malheurs. Ce prince, extrêmement irrité de cet attentat, résolut aussitôt d'en tirer vengeance; mais il fut obligé de la différer parce que les Arabes ou Mahométans menaçoient ses États d'une prochaine irruption; Éd. origin. t. II, p. 349. ainsi Bernard-Aton demeura paisible possesseur des comtés de Carcassonne & de Razès, dont il ne prit cependant toujours que le titre de vicomte.

XII. — *Retour de Roger II, comte de Foix, de la Terre Sainte.*

Roger II, comte de Foix, revint peut-être de la Terre Sainte avec le jeune Alphonse-Jourdain. Nous n'avons du moins aucune preuve qu'il ait été en Occident depuis l'an 1095, qu'il vendit[5] une partie de son domaine pour le voyage de Jérusalem, jusques en 1108 qu'il restitua, *avec son fils Roger,* An 1108 moyennant quatre-vingts sols, monnoie de Toulouse, au monastère de Notre-Dame d'Alet, les droits injustes qu'il exigeoit dans un village de son domaine

[1] Voyez dans ce volume, livre XV, n. XVIII.
[2] Voyez tome V, Chroniques, n. VI.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXLVII.
[4] Voyez tome V, Chroniques, n. VI.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCX & CCCXLIX.

qui avoit été donné à cette abbaye par *Roger, comte de Carcassonne*. On voit par là que Roger II, qui en 1095 n'avoit pas d'enfans[1] de Sicarde, sa première femme, avoit en 1108 un fils de Stéphanie ou Étiennette qu'il avoit épousée en secondes noces. L'acte de cette restitution est daté simplement *de l'an* 1108, *sous le règne du roi Philippe;* ce qui prouve qu'il est antérieur au 3 d'août de la même année, jour de la mort de ce prince.

XIII. — *Bertrand, comte de Toulouse, se dispose à son expédition de la Terre Sainte. — Raimond, comte de Melgueil, son cousin, se prépare à le suivre.*

Louis sixième du nom, surnommé le Gros, que Philippe son père avoit associé à la royauté quelques années auparavant, lui succéda; mais il fut à peine sur le trône, que la plupart des grands[2] vassaux du royaume, entre autres le roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, & les ducs d'Aquitaine & de Bourgogne refusèrent de lui rendre hommage. Il n'est point dit que Bertrand, comte de Toulouse, ait été de ce nombre. Le dessein qu'avoit ce dernier de passer bientôt en Orient l'obligeant à laisser ses États en paix, le porta sans doute à se soumettre des premiers. Le comte de Barcelone envoya de son côté des ambassadeurs à Louis le Gros au commencement de l'année suivante, tant pour reconnoître sa souveraineté que pour implorer sa protection contre une nuée d'infidèles qui étoient venus d'Afrique en Espagne, s'étoient approchés à deux ou trois journées de sa capitale & désoloient le pays. Quoique le roi fût en guerre avec divers seigneurs de France, il promit de marcher au secours de ce prince, en reconnoissance de sa fidélité, & pour se disposer à cette expédition, il fit la paix avec quelques-uns des grands vassaux du royaume qui lui étoient rebelles, & qui enfin lui rendirent hommage. Il conclut une trêve avec les autres & leur accorda un délai pour s'acquitter de ce devoir; il ne paroît pas cependant qu'il ait passé au delà des Pyrénées.

An 1109

Bertrand, comte de Toulouse, dans le dessein d'aller, à l'exemple de son père, consacrer le reste de ses jours à faire la guerre aux infidèles dans la Terre Sainte, disposa toutes choses pour son départ. Afin d'éviter les périls que ce dernier avoit courus en prenant sa route par terre, il résolut[3] de faire le voyage par mer, & fit équiper une flotte à Saint-Gilles sur le Rhône, où il donna rendez-vous à la noblesse de ses États, qui voulut bien le suivre. Nous ignorons les noms des seigneurs de la Province & des pays voisins qui s'engagèrent dans cette nouvelle croisade; mais il y a lieu de croire que Raimond, comte de Melgueil ou de Substantion, cousin germain de ce prince, fut du nombre. Nous avons[4], en effet, un testament qu'il fit vers le même temps,

[1] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 2.
[2] *Chronicon S. Petri Vivi*. — D'Achery, *Spicilegium*, t. 2, p. 753 & seq. — *Marca Hispanica*, p. 479 & seq.
[3] Albert d'Aix, l. 11, c. 3.
[4] D'Achery, *Spicilegium*, t. 9, p. 135. — Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, 1re édit. p. 7 & seq.

étant sur le point de partir pour Jérusalem. Raimond donne par cet acte à l'église de Maguelonne, en cas qu'il vînt à décéder dans le voyage & que son fils mourût sans enfans légitimes, les droits qu'il avoit sur les salines & sur le port le long de la mer. Il laisse après sa mort l'administration des biens de son fils à sa femme, à condition qu'elle vivroit en viduité; sinon il lui donne dix mille sols melgoriens, outre *son douaire* (*sponsalitium*). Il met son fils sous la tutelle *de sa mère,* c'est-à-dire de l'*aïeule* de ce jeune seigneur. Enfin il fait divers legs à plusieurs de ses vassaux, sur la monnoie de Melgueil qu'il avoit engagée pour la somme de treize mille sols. Raimond ne marque dans cet acte ni le nom de sa mère, ni ceux de sa femme & de son fils, que nous connoissons d'ailleurs. La première, appelée Almodis, étoit sœur[1] de Raimond de Saint-Gilles; la seconde s'appeloit Marie, mais nous ne savons pas son extraction. Quant à son fils, il se nommoit Bernard. Enfin Raimond fait mention dans son testament de sa sœur Adèle, *femme de Pierre du Puy.*

XIV. — *Pons, abbé de Cluny, frère de Raimond, comte de Melgueil.*

Pons[2], qui fut élu abbé de Cluny quelques jours après la mort de S. Hugues, son prédécesseur, arrivée le 29 d'avril de l'an 1109, étoit frère du même comte de Melgueil. On lui donna au baptême le nom de Pons, qui étoit celui du comte de Toulouse, son aïeul maternel[3]; ses parens l'offrirent, étant encore enfant, à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, où il prit l'habit monastique. Il avoit atteint à peine l'âge d'adolescence qu'il fut élu évêque; mais le pape Pascal II, qui étoit son parrain, s'opposa à sa promotion à l'épiscopat & le mit entre les mains de S. Hugues, abbé de Cluny, qui le fit élever sous ses yeux dans ce célèbre monastère, où Pons fit une nouvelle profession. Ce pape, appelé auparavant Raynier, l'avoit tenu sur les fonts, lorsque, étant cardinal & légat du pape Grégoire VII en Espagne & dans la Narbonnoise, il en exerçoit les fonctions dans cette dernière province. On prétend[4] que Pons fut prieur de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, dépendante alors de celle de Cluny. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'espérance que les religieux de la dernière conçurent de son bon naturel & de son éducation les porta, quoiqu'il fût encore fort jeune, à l'élire pour leur abbé[5]. Le portrait que fait de lui un auteur contemporain[6] est, en effet, des plus avantageux. « Pons, fils du « comte de Melgueil, dit cet auteur, & filleul du pape Pascal, par l'ordre « duquel il avoit été élevé à Cluny, étoit encore jeune lorsqu'il en fut élu « abbé. Il étoit d'une taille médiocre, d'un naturel docile, gai & affable, mais

Éd. origin. t. II, p. 350.

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 6.

[2] *Bibliotheca Cluniacensis,* p. 551 & seq.; p. 1310 & seq. — Orderic Vital, l. 11, p. 839; l. 12, p. 861. — Iperius, *Chronic. S. Bertini,* dans Martène, *Thesaurus Anecd.* t. 3, p. 605. — Geoffroi du Vigeois, c. 42.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 4 & suiv.

[4] Geoffroi du Vigeois, dans Labbe, *Billiotheca nova manuscr.* t. 2, p. 298.

[5] Orderic Vital, ad ann. 1119.

[6] *Ibid.*

« formé à la vertu. Il avoit le teint blanc & un très-beau visage, & il n'étoit « pas moins recommandable par sa naissance que par ses mœurs, car il « appartenoit par le sang aux rois & aux empereurs; enfin il étoit très-bien « instruit dans la piété & dans les lettres. » Pons nous fait connoître lui-même l'ancienneté de sa noblesse, quand il marque dans les lettres de la société[1] de prières qu'il établit entre son abbaye de Cluny & celle d'Aniane, qu'il étoit parent des fondateurs de la dernière. Il étoit donc de la race de S. Benoît d'Aniane, fils d'un comte de Maguelonne ou de Melgueil; ce qui remonte jusques au règne de Pepin le Bref, & au temps même des rois visigoths qui avoient régné dans la Septimanie[2].

Pons[3] fut béni abbé de Cluny le 9 de mai de l'an 1109 par Guy, archevêque de Vienne, qui fut ensuite pape sous le nom de Callixte II. Il reçut la même année deux donations faites à son monastère, l'une par Judith, *sa tante*[4], veuve de Robert, & mère de Guillaume, comte d'Auvergne, laquelle lui donna entre autres une somme pour acheter une vigne dont on pût recueillir *de bon vin* pour le sacrifice de la messe, & l'autre par Hugues de Lusignan, *son cousin germain*[5], & ses deux fils Hugues & Roger. Amélius, évêque de Toulouse, donna[6] de son côté en 1110 à l'abbaye de Cluny, du consentement de son chapitre, l'église de Sainte-Colombe, *située dans le Toulousain & le pays de Chercorb, auprès de la rivière de Lhers.* Pierre-Raimond, frère de ce prélat & sa femme Adèle, *sœur* du même Pons, abbé de Cluny, rendirent alors à cette abbaye tous les biens de l'église de Sainte-Colombe dont ils étoient en possession & y offrirent leur fils Guillaume, encore enfant, pour y être religieux. L'acte est daté de Sainte-Eulalie, près de Carcassonne, & souscrit par Raimond, archevêque d'Auch, Isarn, prieur de Frédelas & le vicomte Bernard-Aton, qui restitua en même temps à cette église tous les biens qu'il avoit usurpés sur elle. Nous apprenons par là que *Pierre du Puy*, mari d'Adèle de Melgueil, avoit ses domaines dans la partie méridionale du Toulousain vers le comté de Foix. Ainsi il est fort vraisemblable qu'Amélius, évêque de Toulouse, son frère, est le même qu'Amélius auparavant abbé[7] de Foix, & prieur de Frédelas ou Pamiers. Ce prélat consentit[8], avec son chapitre, à la donation que Gérard, commandeur de l'hôpital de Notre-Dame de la Daurade de Toulouse, fit à l'abbaye de Cluny, de l'église de Notre-Dame de la Dalbade dans la même ville.

Pons de Melgueil se comporta avec beaucoup de sagesse & de modestie durant les premières années de son gouvernement, & se distingua dans diffé-

[1] *Bibl. Cluniacensis*, p. 551 & seq. — Mabillon, ad ann. 1109, n. 75. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 1134 & seq.

[2] Cette assertion du savant bénédictin ne peut évidemment être prise au pied de la lettre; elle ne repose, en effet, que sur l'autorité de l'abbé Pons, qui peut fort bien s'être fait illusion lui-même sur sa propre origine. [E. M.]

[3] *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 551 & seq. — *Conciles*, t. 10, p. 846.

[4] *Amita*. Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 4 & suiv.

[5] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 5.

[6] *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 578.

[7] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXX.

[8] *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 578.

rentes négociations importantes. Il s'employa entre autres pour rétablir la paix entre le sacerdoce & l'empire, & faire cesser les disputes que les prétentions réciproques des papes & des empereurs avoient fait naître. Pascal II lui écrivit [1] diverses fois & lui donna des marques d'une amitié singulière. L'empereur Henri V l'envoya à Rome en 1116 pour y être son principal ambassadeur[2] auprès de ce pape. Pons, qui se disoit *parent* de ce dernier, assista alors au concile de Latran. Callixte II l'honora[3], en 1119, ainsi que l'évêque de Châlons-sur-Marne, d'un pareil emploi auprès de ce prince, durant le concile de Reims. Pons y fit paroître[4] son éloquence & défendit avec fermeté les intérêts de son monastère. Ce pape, qui avoit été élu dans l'abbaye de Cluny, où Gélase II, son prédécesseur, étoit décédé, accorda en 1120 à Pons & aux abbés de Cluny, ses successeurs, le privilége[5] de faire partout la fonction de cardinal de l'Église romaine, & il l'investit en particulier de cette dignité *par l'anneau;* enfin cet abbé fut en relation avec les personnages les plus célèbres de son siècle, en particulier avec le fameux Yves de Chartres & Geoffroi de Vendôme. Hildebert, évêque du Mans, lui dédia la Vie de S. Hugues, abbé de Cluny. Éd. origin. t. II, p. 351.

Pons[6] ne sut se contenir longtemps dans les bornes de la modestie; il vécut en grand seigneur & eut la vanité de se qualifier *abbé des abbés* & d'aspirer, à ce qu'on prétend[7], à la papauté. Ses grandes dépenses l'obligèrent à endetter considérablement son monastère, ce qui fit murmurer ses religieux, qui s'en plaignirent au pape Callixte II. Sur leurs plaintes, Pons se rendit à Rome, au mois d'avril de l'an 1122, & déclara au pape qu'il étoit résolu de se démettre de son abbaye. Le pontife tâcha de le détourner de ce dessein; mais Pons persistant dans sa résolution, il ordonna aux religieux de Cluny d'élire un autre abbé. Le choix tomba sur Hugues II, natif de Besançon, & auparavant religieux de Saint-Pons de Thomières. Pons partit ensuite pour l'Orient & arriva en 1123 à Jérusalem[8], où il fit vœu de finir ses jours. Il demeura, en effet, quelque temps dans la Terre Sainte & s'y acquit une grande réputation de piété. On prétend qu'il étoit dans l'armée chrétienne & qu'il y portoit la lance[9] de Notre-Seigneur qui avoit été trouvée à Antioche, lorsque les chrétiens remportèrent une victoire signalée sur les infidèles, la dix-huitième année après la prise de Jérusalem; mais il est certain que Pons étoit encore alors en Occident. Cet abbé[10], après deux ans de séjour dans la Terre Sainte, changea de résolution, revint en Italie & s'arrêta dans le diocèse de Trévise, où il bâtit un petit monastère. Il retourna bientôt après à Cluny durant

[1] *Conciles*, t. 10, p. 686 & suiv.
[2] Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, ad ann. 1116, n. 116.
[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 1134 & seq.
[4] Orderic Vital, ad ann. 1119.
[5] *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 560.
[6] *Bibl. Cluniacensis*, p. 560. — Orderic Vital, l. 12, p. 871. — Mabillon, ad ann. 1112, n. 28.
[7] Geoffroi du Vigeois. — Labbe, *Bibliotheca nova manuscr.* t. 2, p. 298.
[8] Martène, *Thesaurus Anecd.* t. 3, p. 1387.
[9] Martène, *Ampliss. Collectio*, t. 5, p. 539.
[10] *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 560.

l'absence de S. Pierre le Vénérable qui en avoit été élu abbé après la mort de Hugues II & qui faisoit actuellement la visite des monastères de sa congrégation dans la seconde Aquitaine. L'arrivée de Pons partagea les religieux du monastère, dont les uns se déclarèrent en sa faveur & les autres refusèrent de le recevoir. La noblesse & les gens du pays dont il avoit gagné l'affection prirent hautement son parti, l'aidèrent à s'emparer de l'abbaye, y entrèrent à main armée, la mirent au pillage & y firent un grand carnage. Pons demeura ainsi par violence possesseur de Cluny, depuis le carême jusques au 1er d'octobre, ce qui causa un grand schisme dans l'ordre. Pierre le Vénérable se rendit aussitôt à Rome pour implorer la protection du pape Honoré II, qui siégeoit alors & qui ordonna au cardinal Pierre, son légat *à latere*, en France, & à Humbaud, archevêque de Lyon, d'excommunier Pons & de le citer à Rome. Ce dernier ayant comparu à cette citation, le pape le déposa de toute dignité ecclésiastique, comme un usurpateur & un sacrilége, & le fit enfermer dans une étroite prison, où il mourut de chagrin trois mois après, le 28 de décembre de l'an 1125. Le pape le fit enterrer cependant avec honneur dans le monastère de Saint-André de Rome, d'où on transféra son corps dans la suite à l'abbaye de Cluny. On y voit son tombeau, où il est représenté les pieds liés[1], à cause, dit-on, qu'il étoit décédé excommunié. Un auteur contemporain[2] assure néanmoins que les miracles qui s'opéroient tous les jours à son tombeau *étoient une preuve évidente de sa sainteté*, & en effet, quelques modernes[3] lui donnent le titre de saint. Un autre historien du temps[4] fait son apologie & prétend qu'il n'encourut la haine de ses religieux que pour avoir voulu corriger les défauts de quelques-uns d'entre eux. Il ajoute que Pons mourut dans l'abbaye de Cave, où le pape l'avoit sans doute fait enfermer.

XV. — *Évêques de Mende. — Abbés de la Grasse. — Origine de la ville de Puylaurens.*

Éd. origin. t. II, p. 352.

On remarque[5] qu'Aldebert de Peyre deuxième du nom, évêque de Mende, ordonna dans son église, de même que Pons dans l'abbaye de Cluny, qu'on employeroit de bon vin pour le sacrifice de la messe. Ce prélat[6] qui avoit succédé, après l'an 1098, à Robert, étoit neveu d'Aldebert de Peyre premier du nom, prédécesseur de ce dernier. Il fonda, au mois de mai de l'an 1109, dans sa cathédrale, un anniversaire pour Austorge son père, & ses autres parens, & fit beaucoup de bien au monastère de Chirac, situé dans son diocèse. Il mourut bientôt après, puisque Guillaume III lui avoit déjà succédé

[1] Mabillon, ad ann. 1080, n. 57.
[2] Orderic Vital, l. 11, p. 839.
[3] *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 555 & seq.
[4] Robert du Mont, ad ann. 1117.
[5] Mabillon, ad ann. 1109, n. 75.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLII, n. 2 & suiv. — *Gallia Christiana* nov. edit. t. 1, p. 89 & seq.

la même année 1109. Ce dernier engagea en 1123 les chanoines de sa cathédrale à embrasser la vie canoniale avec la règle de Saint-Augustin [1].

Guinard ou Gérard, comte de Roussillon, retourna à la Terre Sainte, où il accompagna, à ce qu'il paroît, Bertrand, comte de Toulouse. Nous savons, en effet[2], qu'il étoit déjà parti le 27 de septembre de l'an 1109, lorsque la comtesse Agnès, sa femme, unit l'abbaye de Saint-André de Sureda à celle de la Grasse, avec clause expresse *que si Gérard, son mari, revenoit du Saint-Sépulcre, il confirmeroit cette union.* Léon étoit alors abbé de la Grasse & avoit succédé à Robert depuis l'année précédente. Il étoit fils de Pierre-Bernard, seigneur d'Hauterive[3] dans le diocèse de Toulouse. Il reçut durant son gouvernement plusieurs enfans de qualité de la Province à la profession monastique, entre autres Roger d'Aurignac & Arnaud de Puylaurens. C'est le plus ancien monument que nous connoissions, où il soit parlé de ce dernier lieu, qui est aujourd'hui la principale ville du diocèse de Lavaur après la capitale.

XVI. — *Plaid tenu à Montpellier.*

Nous avons lieu de conjecturer que Pierre-Béranger de Fougères, dans le diocèse de Béziers, se mit sous les enseignes de Bertrand, comte de Toulouse, & qu'il passa la mer avec lui, car nous apprenons[4] qu'étant dans le dessein vers le même temps de faire le voyage de Jérusalem, où il alla effectivement & où il mourut, il fit une donation en faveur de l'abbaye de Saint-Guillem du Désert. Bernard-Raimond de Castelnau, son parent, fit quelque temps après le même voyage. La donation du premier donna occasion à divers plaids, dont le dernier, auquel Bertrand d'Anduze présida, fut tenu à Montpellier en 1119.

XVII. — *Départ de Bertrand, comte de Toulouse, pour la Terre Sainte.*

Bertrand, comte de Toulouse[5], après avoir disposé toutes choses pour son départ, se rendit à Saint-Gilles, où il se mit à la tête de son armée composée de quatre mille chevaliers pesamment armés. Il laissa sans doute en partant le gouvernement de ses États au jeune Alphonse, son frère, ou plutôt à un conseil qu'il établit pour les administrer au nom de ce jeune prince, car il paroît qu'il lui céda tous ses domaines d'Occident & qu'à l'exemple de Raimond de Saint-Gilles, son père, il prit la résolution de s'établir en Orient & d'employer le reste de ses jours à combattre contre les infidèles. Il emmena en effet avec lui Pons, son fils unique, âgé de dix à douze ans, & sans doute

[1] Voyez Tome IV, *Note* LXXII, la Suite chronologique des évêques de Mende.

[2] *Marca Hispanica*, p. 1234.

[3] Mabillon, ad ann. 1108, n. 69.

[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXXIII & suiv.

[5] Albert d'Aix, *Chronicon Hierosolymitanum*, l. 11, c. 3 & seq.

Hélène de Bourgogne, sa femme. Bertrand fit embarquer ses troupes sur quarante galères ou vaisseaux qu'il avoit fait équiper & mit cent chevaliers armés dans chacun, sans compter les mariniers. Il fit voile ensuite vers le commencement[1] de mars de l'an 1109 & se rendit à Pise sur les côtes d'Italie, où une flotte de Génois & de Pisans, composée de soixante-dix grands vaisseaux ou galères & de vingt autres moindres, l'attendoit pour le même dessein. Cette flotte étoit commandée par deux nobles Génois[2], Ansaldus & Hugues Ebrinus, qui se mirent volontiers sous la conduite de Bertrand, après lui avoir donné des assurances de leur fidélité & en avoir reçu de sa protection. L'armée navale partit ensuite[3] & débarqua à *Amiroth,* ville de Grèce, située dans les États d'Alexis, empereur de Constantinople, & peu éloignée de cette capitale.

XVIII. — *Il va à Constantinople, fait serment à l'empereur Alexis, arrive au port d'Antioche & se brouille avec Tancrède.*

Les habitans du pays refusèrent d'abord de fournir des vivres au comte de Toulouse & à ses troupes, ce qui obligea ce prince d'avoir recours à la force pour s'en faire donner. L'empereur, informé de son arrivée, l'envoya aussitôt prier par une ambassade solennelle de se rendre à sa cour pour y conférer ensemble, avec promesse de le traiter favorablement, d'avoir pour lui les mêmes égards qu'il avoit eus pour le comte Raimond, son père, & de lui donner le passage libre sur ses terres. Bertrand se rendit aisément à la demande d'Alexis, & étant descendu le long du détroit de Constantinople, ou du bras Saint-Georges, avec quelques personnes choisies de sa suite, il se rendit au palais de ce prince, qui lui fit un accueil très-gracieux, lui donna des marques singulières de son amitié, & après avoir reçu de sa part le serment de fidélité, lui fit, en le renvoyant, des présens magnifiques.

Éd. origin. t. II, p. 353.

Bertrand rejoignit ensuite la flotte, fit voile vers Antioche, où Tancrède commandoit en l'absence de Boémond, & aborda au port de Saint-Siméon, éloigné de deux milles de cette ville. Il fut à peine débarqué qu'il envoya quelques-uns des principaux de son conseil au premier, pour lui donner avis de son arrivée, le saluer de sa part & le prier de lui marquer une heure pour se voir. Tancrède reçut très-bien les envoyés de Bertrand; mais craignant quelque surprise de sa part, il se fit accompagner de toutes ses troupes & se rendit aussitôt au port de Saint-Siméon. Son entrevue avec le comte de Toulouse se passa d'abord avec beaucoup de politesse de part & d'autre; ils s'embrassèrent tendrement, demeurèrent toute la nuit ensemble & se donnèrent réciproquement des marques d'une amitié sincère. Le lendemain Tancrède ayant demandé à Bertrand le sujet de son voyage, celui-ci le lui exposa avec franchise & le pria en même temps de lui remettre cette portion d'Antioche

[1] Voyez tome IV, *Note* XLVII, n.° 1.
[2] Guillaume de Tyr, l. 11, c. 9.
[3] Albert d'Aix, *Chronicon Hierosolymitanum,* l. 11, c. 3 & seq.

dont son père s'étoit assuré le premier, lorsque cette ville avoit été prise par les croisés. Tancrède acquiesça, ou fit semblant d'acquiescer à la demande de Bertrand; mais il exigea de lui qu'il l'aidât auparavant de toutes ses forces à reprendre la ville de Mamistra en Cilicie, que les Arméniens avoient livrée depuis peu à l'empereur Alexis. Le comte s'excusa sur le serment qu'il venoit de faire à ce prince; il offrit cependant d'aller assiéger Giblet sur les Sarrasins. Tancrède, peu content de cette offre, persista à demander à Bertrand son secours pour le siége de Mamistra, & celui-ci à le lui refuser pour cette entreprise, ce qui irrita tellement le premier, qu'il ordonna à l'autre avec menaces de se retirer au plus tôt de ses terres & défendit qu'on lui fournît des vivres. Bertrand, obligé de se remettre en mer, fit voile avec toute sa flotte vers Tortose, ville dont Raimond de S. Gilles, son père, s'étoit autrefois rendu maître & qui étoit alors au pouvoir de Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne.

XIX. — *Accord entre Bertrand & Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, sur la succession de Raimond de Saint-Gilles en Orient. — Siége & prise de Giblet & de Tripoli par le premier.*

Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, faisoit sa principale résidence[1] au château du Mont-Pèlerin; il avoit continué depuis la mort de Raimond de Saint-Gilles, son oncle, & conformément aux dernières volontés de ce prince, le siége ou blocus de Tripoli; ce qui ne l'empêchoit pas d'entreprendre quelquefois d'autres expéditions aux environs, soit pour conserver les places dont le même Raimond lui avoit confié la garde en mourant, & qu'on appeloit le pays de *Camolla* ou *Camolta,* soit pour étendre ses conquêtes. Il avoit signalé sa valeur entre autres depuis peu contre Hertoldin, roi ou gouverneur de Damas pour les infidèles, qui l'étoit venu harceler aux environs du Mont-Pèlerin. Guillaume ayant fait une sortie avec mille chevaliers pesamment armés, qui composoient toute son armée, avoit entièrement défait ce prince infidèle & remporté sur lui de riches dépouilles. Ce comte avoit été ensuite mettre le siége devant Archos, que Raimond de Saint-Gilles & Godefroy de Bouillon n'avoient pu prendre dans la première croisade; & comme il avoit coutume tous les ans de faire le dégât aux environs de cette place, la conquête lui en fut plus aisée; car la garnison manquant de vivres, & se voyant d'ailleurs extrêmement pressée, avoit pris la fuite, après avoir soutenu le siége pendant trois semaines. Le comte de Cerdagne s'étoit saisi ensuite de cette ville, qui passoit pour imprenable, & avoit étendu de là ses courses jusques à Damas, & porté la désolation dans tout le pays.

La ville de Tortose ouvrit ses portes au comte Bertrand qui y trouva tous les rafraîchissemens dont son armée avoit besoin. Le lendemain il envoya

[1] Albert d'Aix, l. 9, c. 50; l. 11, c. 1 & suiv. — Foucher de Chartres, l. 2, c. 38 & suiv. — *Gesta Francorum expugn. Hierosol.* c. 54. — Guillaume de Tyr, l. 11, c. 2, 9 & suiv.

au Mont-Pèlerin sommer le comte de Cerdagne de lui remettre le pays *de Camolta*, que son père, *dont il étoit légitime successeur & héritier*, avoit conquis avant son voyage de Jérusalem, & dont il avoit disposé en sa faveur. Guillaume-Jourdain répondit aux envoyés de Bertrand que c'étoit mal à propos qu'il lui demandoit la restitution de ce pays; que Raimond de Saint-Gilles, son oncle, le lui avoit donné avant sa mort, & qu'il n'avoit cessé depuis de le
Éd. origin. t. II, p. 351. défendre *pendant quatre ans* au péril de sa vie, ce qui l'avoit engagé dans de grandes dépenses. Prévoyant cependant que cette réponse ne plairoit pas à Bertrand, il assembla son conseil, & de l'avis de ceux qui le composoient, il envoya demander du secours à Tancrède, avec promesse de se rendre son vassal & de tenir de lui tous ses domaines. Tancrède, qui craignoit lui-même que Bertrand ne fît quelque entreprise sur ses États, écouta favorablement les propositions de Guillaume, & ils convinrent d'aller à Tortose avec toutes leurs forces pour en chasser ce prince. Celui-ci, informé de leur dessein, se rembarqua & arriva le troisième jour devant Tripoli, dont il forma le siége par mer & par terre. Il envoya en même temps des ambassadeurs à Baudouin I, roi de Jérusalem, pour lui offrir ses services & le prier de lui accorder sa protection contre Tancrède & le comte de Cerdagne, lesquels, après avoir refusé de lui rendre le domaine de son père qu'ils avoient envahi, s'étoient ligués contre lui & avoient résolu de lui faire la guerre. Baudouin reçut fort bien l'ambassade de Bertrand, prit ses intérêts avec chaleur & promit de l'aller joindre incessamment. En attendant, il envoya faire la déclaration suivante à Tancrède & à Guillaume-Jourdain : « *Bertrand mon confrère, & chrétien comme moi,* « *fils du comte Raimond,* m'ayant demandé du secours pour tirer raison du « refus que vous faites de lui rendre les pays & les villes qui avoient appartenu « à son père, je vais le joindre à Tripoli, de l'avis de toute l'église de « Jérusalem. Hâtez-vous donc de lui restituer au plus tôt, de même qu'à « Baudouin du Bourg, prince d'Édesse, & à Gaucelin de Turbaysel, les places « que vous leur détenez injustement, & prenez jour pour vous accorder avec « eux, afin d'établir entre vous une paix durable, sans quoi vous ne sauriez « vous soutenir contre les infidèles. »

Bertrand, en attendant[1] le secours du roi de Jérusalem, sans lequel il ne pouvoit espérer de forcer la ville de Tripoli à se rendre, alla assiéger Giblet, ville maritime de la Phénicie, qui avoit été autrefois au pouvoir du comte Raimond son père, & que les infidèles avoient reprise. Il se mit à la tête de ses propres troupes & attaqua cette place par terre, tandis que les Génois & les Pisans avec leur flotte l'assiégeoient par mer. Les habitans, se trouvant hors d'état de résister, demandèrent bientôt à capituler, & après avoir obtenu la permission de se retirer où ils voudroient avec leurs femmes & leurs enfans, ils livrèrent la place aux Génois, ou plutôt à Bertrand, qui la céda à ces peuples, comme nous le verrons plus bas.

[1] Guillaume de Tyr, l. 11, c. 9.

Ce prince revint ensuite reprendre le siége de Tripoli. Il pressoit vivement l'attaque de cette ville depuis trois semaines, lorsque le roi de Jérusalem l'alla joindre à la tête de cinq cents chevaux & d'un pareil nombre de fantassins[1]. Ces deux princes se donnèrent réciproquement de grandes marques d'amitié, & le comte, conformément à sa promesse, prêta serment de fidélité au roi & se déclara son vassal. Tancrède & le comte de Cerdagne, informés de leur jonction, prirent alors le parti d'obéir aux ordres du dernier & se rendirent bientôt après au camp devant Tripoli, de même que Baudouin du Bourg & Turbaysel. Tous ces princes se réconcilièrent ensemble par l'entremise du roi Baudouin. Tancrède restitua à Baudouin du Bourg les places qu'il lui détenoit, & les comtes de Toulouse & de Cerdagne convinrent de l'accommodement suivant[2]. La forteresse d'Archos, que celui-ci avoit prise, lui demeura avec la ville de Tortose, leurs dépendances & toutes les autres conquêtes qu'il avoit faites; le château du Mont-Pèlerin, les villes de Tripoli & de Giblet & leur dépendances, & en un mot tous les pays qui avoient été soumis par Raimond de Saint-Gilles, furent adjugés à Bertrand, avec clause expresse que si l'un d'entre eux venoit à mourir sans enfans, l'autre lui succéderoit. Bertrand prit ensuite du roi de Jérusalem l'investiture de tous les domaines qui lui étoient échus par ce partage & en fit hommage à ce prince. Le comte de Cerdagne, de son côté, se reconnut vassal de Tancrède pour les siens.

La bonne intelligence ayant été ainsi rétablie parmi tous les princes, ils joignirent leurs armes contre la ville de Tripoli, qui se rendit enfin au roi Baudouin & au comte Bertrand[3] le 10 de juin[4] de l'an 1109. Suivant la capitulation, les habitans obtinrent la liberté de se retirer & d'emporter une partie de leurs effets. Quelques-uns aimèrent mieux rester dans la ville en payant un cens annuel au comte. C'est ainsi que cette forte place, *après sept ans de siége,* ou de blocus[5], à compter depuis qu'elle avoit été investie par Raimond de Saint-Gilles, tomba enfin au pouvoir de son fils Bertrand. Celui-ci en fit hommage[6] lige au roi de Jérusalem & prit depuis le titre de comte de Tripoli qu'il transmit à ses descendans. Éd. origin. t. II, p. 355.

[1] Albert d'Aix, *Chronicon Hierosolymitanum,* l. 11, c. 11 & seq.

[2] *Ibid.* — Guillaume de Tyr, l. 11, c. 9.

[3] Les historiens ne sont pas d'accord sur la date exacte de la prise de Tripoli. Ibn-Alathir, Aboulfeda & Noveïri fixent le jour de la prise au lundi, 11 de dsou'lhiddjé de l'an 503 (1er juillet 1110). Ibn-Djouzi indique l'année 502 avec le même quantième de dsou'lhiddjé (12 juillet 1109), & Guillaume de Tyr (XI, n. X), le 10 juin 1109. Ce fut à Tancrède, et non au roi de Jérusalem, et à Bertrand que la ville se rendit, selon la *Chronique* de Mathieu d'Édesse; elle fut remise à Bertrand qui, en retour, prêta hommage au roi. — Voyez *Chronique* de Mathieu d'Édesse, dans le *Recueil des historiens des croisades,* documents arméniens, tome 1, p. 90. [E. M.]

[4] Voyez tome IV, *Note* XLVII, n. 1 & 2.

[5] Après onze ans, au dire de Mathieu d'Édesse : « Cette même année, dit-il, la ville maritime de Tripoli fut prise. Après onze ans de siége les habitants, fatigués des assauts terribles & du blocus rigoureux qu'ils soutenaient, car Baudouin, roi de Jérusalem, & Bertrand, parent du grand comte de Saint-Gilles, les pressaient vivement, les habitants appelèrent Tancrède, comte d'Antioche, & se donnèrent à lui. » [E. M.]

[6] Foucher de Chartres, l. 2, c. 43.

XX. — *Bertrand donne des marques de sa reconnoissance envers les Génois.*

Ce prince, par reconnoissance pour les Génois, qui l'avoient aidé à faire une si importante conquête, donna[1] le 26 du même mois, à la cathédrale de Saint-Laurent de Gênes, en la personne de Guillaume Embriac & des autres principaux commandans de la flotte, la ville de Giblet & la troisième partie de Tripoli, en présence du roi de Jérusalem. Il accorda, outre cela, à ces peuples divers priviléges, en particulier une exemption de toute sorte de tributs dans ses terres *depuis Nice jusques au port de Vénus,* de même qu'aux Lombards qui seroient associés avec eux, concession qui occasionna dans la suite l'établissement d'un grand nombre de commerçans de ces deux nations dans la Province. Du reste, nous avons ici une preuve que Bertrand dominoit sur toute la côte de Provence, de Languedoc & de Roussillon, & quoique, à l'exemple de son père, il ne prenne dans cette donation que le simple titre *de comte de Saint-Gilles,* nous savons d'ailleurs qu'il fut toujours reconnu *pour comte de Toulouse* après son départ, comme il paroît entre autres par un acte du mois de juillet de l'an[2] 1109.

XXI. — *Mort du comte de Cerdagne. — Bertrand lui succède dans les places qu'il occupoit en Orient.*

Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, décéda peu de jours après la prise de Tripoli. On raconte diversement les circonstances de sa mort. Un auteur contemporain[3] assure qu'ayant pris querelle, pour un vil intérêt, avec son écuyer, il le maltraita, & que celui-ci pour se venger lui tendit des embûches & lui décocha une flèche dont il lui perça le cœur. Un autre historien[4] très-célèbre, mais postérieur, prétend d'un autre côté qu'il s'éleva un grand différend pour un sujet très-léger entre les écuyers de ce prince & ceux du comte Bertrand, & que le premier étant monté à cheval pour aller les mettre d'accord, il fut atteint d'un coup de flèche dont il mourut. Cet auteur ajoute que quelques-uns soupçonnèrent le comte Bertrand de l'avoir fait périr, mais que jusques à son temps on n'avoit pu encore éclaircir la vérité de ce soupçon, ni découvrir l'auteur de la mort du comte de Cerdagne. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince étant décédé sans postérité, Bertrand lui succéda dans tous les domaines qu'il possédoit en Orient, conformément à l'accord dont on a déjà parlé. Son frère Bernard-Guillaume lui succéda, d'un autre côté, dans ceux d'Occident, qui comprenoient les comtés de Cerdagne, de Conflant & de Berga au delà des Pyrénées, & le Capcir avec une partie du

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLI.

[2] *Ibid.*

[3] Albert d'Aix, l. 11, c. 15.

[4] Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri,* l. 11, c. 9.

Razès en deçà de ces montagnes, suivant le testament[1] que Guillaume-Jourdain avoit fait en 1102, avant son départ pour la Terre Sainte.

XXII. — *Bertrand marche au secours du roi de Jérusalem & le suit dans diverses expéditions.*

La flotte génoise[2] passa l'hiver dans les ports d'Orient & aida le roi Baudouin à faire le siége de Béryte[3], ville importante de la Phénicie, située sur la mer entre Giblet & Sidon. Ce prince l'assiégea par terre avec toutes ses forces, tandis que le comte Bertrand, qui lui avoit conseillé cette entreprise, l'attaqua par mer avec la flotte. Ce siége, qui commença au mois de février de l'an 1110, An 1110 dura environ deux mois & demi, & la place se rendit enfin au roi de Jérusalem vers le 15 de mai de la même année. On accorda aux habitans la liberté de se retirer où ils voudroient; plusieurs d'entre eux en profitèrent; mais on prétend que le comte Bertrand & les Pisans égorgèrent tous les autres au nombre de vingt & un mille, contre la foi de la capitulation. Le roi Baudouin partit bientôt après pour Jérusalem, où il alla célébrer la fête de la Pentecôte, & où le comte le suivit à la tête de ses troupes. Ces deux princes reçurent alors un courrier de Baudouin du Bourg, qu'une armée de Turcs[4] avoit Éd. origin. t. II, p. 356. assiégé dans Édesse, à la sollicitation de Tancrède, son ennemi, & qui demandoit un prompt secours. Le roi proposa cette expédition à Bertrand qui y consentit avec joie, donna ses ordres pour la sûreté de ses places & partit de Jérusalem avec lui au commencement de juin. Ils employèrent un mois entier dans leur marche & rassemblèrent en chemin plusieurs François & Arméniens, ce qui renforça leur armée, laquelle, à son arrivée aux bords de l'Euphrate, se trouva forte de quinze mille hommes. Le bruit de sa marche jeta une si grande terreur parmi les Turcs, que sans attendre les chrétiens, ils levèrent aussitôt le siége d'Édesse[5].

Le roi Baudouin & Bertrand, ayant repris la route de Jérusalem, apprirent

[1] *Marca Hispanica*, p. 545, 1224 & seq.

[2] Albert d'Aix, l. 11, c. 15 & suiv. — Foucher de Chartres, l. 2, c. 40. — Guillaume de Tyr, l. 11, c. 13 & suiv.

[3] C'est-à-dire Bérouth. Guillaume de Tyr (XIII, II) fixe la date de la prise de Bérouth au 27 avril 1111, deux ans après celle de Tripoli; Foucher de Chartres (c. 36) en 1110. Suivant ce dernier historien, le siége, commencé en février, dura soixante-quinze jours, ce qui nous porte vers la fin d'avril. Ibn-Alathir, Ibn-Djouzi & Elmakïn marquent à très-peu près la même date, l'année 503 (30 juillet 1109-19 juillet 1110). Mathieu d'Édesse affirme que tous les habitants furent passés au fil de l'épée & que les Francs se gorgèrent de butin. Voyez la *Chronique* de Mathieu d'Édesse, p. 92. [E. M.]

[4] Cette armée de Turcs était commandée par Schéref-Eddaula-Maudoud, fils d'Altoun-Tékïn ou Altoun-Tasch, général des armées du sultan de Perse Mohammed (Daph'ar). [E. M.]

[5] Mathieu d'Édesse dit bien qu'à l'arrivée des chrétiens sur le territoire d'Édesse les Turcs levèrent le siége, mais qu'après s'être retirés au delà de Khar'an, afin de les attirer dans un pays qui leur était inconnu, ils revinrent sur leurs pas & forcèrent les chefs chrétiens à diviser leurs forces & à se retirer vers Samosate sur les bords de l'Euphrate, & qu'alors Maudoud put ravager tout le territoire d'Édesse sans rencontrer d'opposition, & extermina la population de la ville & celle des campagnes. Ce ne fut donc qu'après avoir remporté un succès signalé que Maudoud s'en retourna à Khar'an, & de là dans son pays, avec des masses de captifs & un butin considérable. [E. M.]

au mois d'août qu'un corps d'infidèles avoit assiégé la ville de Ptolémaïde. Ils hâtèrent leur marche, & le roi détacha une partie de son armée pour marcher au secours de cette place, tandis qu'il alla avec le reste au-devant de Magnus, frère du roi de Norwége, qui avoit débarqué à Jaffa à la tête de dix mille combattans. Il conduisit à Jérusalem ce prince du Nord, qui, après y avoir fait ses dévotions, lui offrit ses services. Baudouin les accepta, & s'étant rendu devant Sidon, ils formèrent ensemble le siége de cette place que Magnus attaqua par mer, & le roi, avec Bertrand, par terre, & qu'ils obligèrent de se rendre au mois de décembre, après six semaines de siége. Le roi retourna ensuite à Jérusalem où il arriva le 21 du même mois, & le comte Bertrand alla faire sa résidence à Tripoli.

XXIII. — *Huitième concile de Toulouse.*

Durant le cours de ces expéditions, le cardinal Richard, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, tint[1] un concile à Toulouse, peu de temps après la Pentecôte de l'an 1110. Ce prélat que quelques auteurs[2] confondent mal à propos avec le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, & ensuite archevêque de Narbonne, prit connoissance entre autres[3], dans ce concile, des nouveaux différends qui étoient survenus entre l'abbaye de Moissac & celle du Mas-Garnier dans le diocèse de Toulouse. L'abbé de la dernière fut cité pour s'être soustrait à l'obéissance de l'autre & condamné à s'y soumettre. Sur le refus qu'il fit d'obéir, le légat écrivit après le concile à Amélius, évêque de Toulouse, qui y avoit assisté, pour lui ordonner de mettre l'abbaye du Mas-Garnier en interdit, jusques à ce que l'abbé & les religieux eussent donné des marques de leur soumission. Ceux-ci, soutenus par l'abbé de la Cluse en Piémont, dont ils se prétendoient dépendans, appelèrent de l'interdit au pape Pascal II. L'abbé de Cluny prit alors la défense de l'abbé & des religieux de Moissac qui lui étoient soumis, & envoya un mémoire à ce pape pour soutenir les droits de cette abbaye, à laquelle Pascal donna[4] enfin gain de cause.

Il est encore fait mention de ce concile de Toulouse dans une lettre[5] sans date que le cardinal Richard, évêque d'Albano, qui y avoit présidé, écrivit au même évêque de Toulouse, & dans laquelle il lui marque que le concile ayant adopté les décrets que le pape Pascal II avoit fait dresser dans celui de Troyes, touchant les dîmes, les oblations & les autres biens ecclésiastiques possédés par les laïques, pour les obliger à les restituer à peine d'excommunication, il eût à faire exécuter ces canons à la rigueur, dans son diocèse, contre les usurpateurs des biens de la cathédrale. C'est tout ce que nous avons pu recueillir de ce concile, qui fut le huitième de Toulouse.

[1] *Chronic. S. Petri Vivi* p. 763. — *Conciles*, t. 10, p. 766.

[2] *Chronicon Pisan.* dans l'*Italia sacra*, nov. ed. t. 1, p. 252.

[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXI.

[4] Mabillon, ad ann. 1104, n. 83.

[5] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc* p. 879.

XXIV. — *Le vicomte Bernard-Aton marie sa fille avec le fils du comte de Roussillon. — Comtes de ce pays.*

Le vicomte Bernard-Aton & Cécile sa femme marièrent[1] leur fille Ermengarde, au mois de mai de l'an 1110, avec Gausfred ou Gauzbert, fils de Guinard ou Gérard, comte de Roussillon, occupé alors à l'expédition de la Terre Sainte, & lui donnèrent en dot divers fiefs, outre le château d'Abeillan dans le diocèse de Béziers, & celui de Mèze dans le diocèse d'Agde, dont elle devoit jouir après leur mort. Le vicomte déclare outre cela que s'il venoit à décéder sans enfans mâles, Gausfred & Ermengarde, ou telle autre de ses filles que celui-ci épouseroit, au défaut d'Ermengarde, lui succéderoient dans tout ce qu'il possédoit dans les diocèses de Béziers & d'Agde, c'est-à-dire dans les deux vicomtés de ce nom & dans tous ses autres biens. Cette clause fait voir que ce n'étoit qu'une simple promesse de mariage, & on verra par ce que nous dirons dans la suite que Gausfred & Ermengarde étoient alors encore jeunes & que leur mariage ne s'accomplit que dans la suite.

Gausfred succéda en 1113 à Guinard, son père, qui fut tué[2] cette année *à son retour de la Terre Sainte.* Nous trouvons cependant en 1116 un[3] *Arnaud-Gausfred,* comte de Roussillon; mais ce dernier étoit, à ce qu'il paroît, fils de Gausfred, comte du même[4] pays, qui vivoit en 1069 & par conséquent oncle paternel de l'autre Gausfred qui fut le troisième comte de Roussillon de son nom, & dont Arnaud fut apparemment le tuteur pendant sa minorité. Au reste, Ermengarde prit ordinairement le nom de Trencavelle depuis son mariage avec Gausfred. Éd. origin. t. II, p. 357.

XXV. — *Bernard-Aton augmente ses domaines. — Il fait hommage à l'abbé de la Grasse pour certains fiefs. — Évêques d'Albi.*

Le vicomte Bernard-Aton[5] acquit, vers l'an 1110, différens domaines dans l'Albigeois, entre autres le château de Penne, situé sur les frontières du Querci, qu'Adelgarius, évêque d'Albi, son frère Raimond & quelques autres seigneurs lui *donnèrent en alleu* & qu'ils reprirent ensuite de lui en fief. Nous apprenons par là qu'Adelgarius, évêque d'Albi au commencement du douzième siècle, étoit de la famille des seigneurs de Penne. Ce prélat, dont on fait mal à propos deux évêques d'Albi de même nom[6], avoit succédé, sous le règne de Philippe I, c'est-à-dire au moins depuis l'an 1108, à Arnaud qui étoit de la maison[7] des seigneurs de Cessenon, au diocèse de Narbonne, & qui avoit été

[1] D'Achery, *Spicilegium,* t. 9, p. 137.
[2] *Marca Hispanica,* p. 484.
[3] *Ibid.* p. 485.
[4] *Ibid.* p. 458.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCL.
[6] Voyez tome IV, *Note* IX, n. 4.
[7] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 12 & seq.

auparavant chanoine de Béziers. Le pape l'avoit nommé à l'évêché d'Albi. Adelgarius son successeur donna à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières l'église de Saint-Remi de Lautrec, où on érigea depuis un prieuré conventuel qui a été sécularisé & changé en collégiale.

Le vicomte Bernard-Aton reçut[1], vers le même temps, les hommages ou sermens de fidélité des seigneurs des châteaux de Caissargues dans le diocèse de Nimes, d'Arifat dans l'Albigeois, de Villemur & de Mirepoix dans le Toulousain, d'Aniort dans le diocèse de Narbonne, aujourd'hui d'Alet, &c. Ce vicomte possédoit outre cela divers fiefs dans le domaine de l'abbaye de la Grasse. C'est ce qui paroît en premier lieu par un engagement[2] qu'il fit en 1108 à Robert, abbé de ce monastère, & à ses religieux, de l'albergue qu'il exigeoit sur divers villages de leur dépendance, moyennant *trente livres d'argent pur du poids de Carcassonne;* & en second lieu par l'hommage[3] qu'il rendit à l'abbé Léon, successeur de Robert, à la fête de l'Assomption de l'an 1110 qu'il avoit été célébrer dans cette abbaye, avec ses deux fils Roger & Trencavel, suivi de plusieurs nobles. Il prend le titre *de vicomte de Carcassonne,* dans ce dernier acte, & reconnoît en cette qualité tenir de l'abbaye de la Grasse divers châteaux, villages & fiefs du Carcassès, du Narbonnois, du Minervois & du Razès. Il ajoute que lui & les vicomtes de Carcassonne, ses successeurs, étoient obligés de se trouver à la Grasse pour y rendre le même hommage à chaque nouvel abbé, auquel ils devoient tenir l'étrier lorsqu'il montoit à cheval pour faire sa première entrée dans Carcassonne & le défrayer alors, avec deux cents chevaliers de sa suite, dans le faubourg de Saint-Michel de cette ville. Le même vicomte se trouva avec *plusieurs autres barons* & divers prélats, entre autres Richard, archevêque de Narbonne, Amélius, évêque de Toulouse, & Raimond, évêque de Carcassonne, à une assemblée[4] ou plaid tenu le dernier de mars de l'an 1110, dans lequel on condamna les deux frères Bernard & Remi de Canet à reconnoître l'archevêque de Narbonne pour leur seigneur.

XXVI. — *Roger II, comte de Foix, appelé à la succession de Bernard-Aton. — Rétablissement de l'abbaye de Saint-Volusien; translation des reliques de ce saint.*

Bernard-Aton avoit eu vers ce temps-là quelque différend[5] avec Roger II, comte de Foix. Ce comte lui donna un certain nombre de ses vassaux pour otages de la paix qu'il conclut ensuite avec lui. Depuis ce temps-là Roger & Bernard-Aton vécurent en bonne intelligence. Le dernier & ses fils, par un

An 1111 acte[6] du mois de mars de l'an 1111, appelèrent l'autre & ses enfans, en cas

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXII.
[2] *Archives de l'abbaye de la Grasse.*
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLIII.
[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLIII.
[5] *Ibid.* n. CCCLIV.
[6] *Ibid.* n. CCCLIII.

An 1111

qu'ils mourussent sans postérité, à la succession de tout ce qu'ils possédoient dans le Razès, le Carcassès & le Toulousain, c'est-à-dire des domaines qu'ils tenoient de l'hérédité des anciens comtes de Carcassonne.

Roger II, comte de Foix[1], possédoit encore alors une grande partie des biens ecclésiastiques de son domaine, dont Roger son oncle & lui s'étoient emparés, malgré l'excommunication que les papes Urbain II & Pascal II, & le cardinal Gautier, évêque d'Albano, légat du Saint-Siége, avoient lancée contre lui pour l'obliger à les restituer. Nous comprenons par là que ce comte vécut excommunié pendant plus de seize ans, puisque le cardinal Gautier exerçoit sa légation[2] en France en 1095. Roger, touché de repentir d'une conduite si peu chrétienne, restitua en 1108 à l'abbaye d'Alet une partie de ses domaines, ainsi qu'on l'a déjà vu, & rétablit trois ans après celle de Saint-Volusien de Foix dans la possession de ses biens.

Cette dernière, qui dépendoit[3] au neuvième siècle de celle de Saint-Thibéry au diocèse d'Agde, avoit été bâtie à l'occasion des reliques qu'on y conservoit de S. Volusien, évêque de Tours, martyrisé dans le pays par les Visigoths ariens, sous le règne d'Alaric II. Elle portoit anciennement le nom de Saint-Nazaire, de celui de l'église où S. Volusien avoit été inhumé; mais on l'appela plus communément du nom de ce dernier saint. Elle reçut, au dixième siècle, divers[4] bienfaits tant de la part des comtes de Toulouse, qui possédoient le haut domaine du pays, que de ceux de Carcassonne qui en avoient le direct; mais les comtes de Foix, descendans de ces derniers, s'étant emparés dans la suite de la plupart de ses biens, le relâchement s'y introduisit, & les moines se transformèrent en chanoines au onzième siècle. Il paroît qu'Amélius du Puy, qui en étoit abbé[5] vers l'an 1101, conserva cette dignité après son élection à l'évêché de Toulouse; car en 1108 elle n'étoit gouvernée[6] que par un prieur. Il est du moins certain qu'elle ne fut pas fondée en 1111 comme quelques[7] auteurs le prétendent, mais c'est à cette année qu'il faut rapporter son rétablissement par Roger II, comte de Foix.

Éd. origin. t. II, p. 358.

Suivant un mémoire[8] dressé en 1458, ce comte, voyant que l'église de Saint-Nazaire, où on conservoit les reliques de S. Volusien, menaçoit ruine, résolut d'en faire construire une nouvelle. Dans ce dessein, il convoqua plusieurs évêques, entre autres Amélius de Toulouse, diocésain, & Raimond de Balbastro, outre un grand nombre de seigneurs séculiers du pays & du voisinage, & transféra les reliques du saint martyr le mercredi 18 janvier de l'an 1111, dans la chapelle de Notre-Dame de Montgauzi, auprès de Foix, où on les laissa en dépôt jusques à ce que la nouvelle église ayant été construite, on les y rapporta; nous ignorons l'époque de cette dernière transla-

[1] Voyez Tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLV.

[2] Mabillon, ad ann. 1095, n. 2 & seq.

[3] Voyez tome I, l. V, c. XVII & l. X, c. XLIX.

[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. XCVII.

[5] Voyez Tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXX, la 2e charte citée sous ce numéro.

[6] *Ibid.* n. CCCXLIX.

[7] *Vie de saint Volusien.* In-12, Limoges, 1722.

[8] *Ibid.*

tion. Elle étoit déjà faite en 1123, car on a une donation[1] de cette année en faveur *de l'église & du monastère de Saint-Nazaire, où étoit le corps de S. Volusien*. Les chanoines qui l'habitoient avoient embrassé dès lors, ou du moins ils embrassèrent peu de temps après la règle de S. Augustin, laquelle y a toujours été depuis observée, surtout depuis le milieu du dernier siècle, que cette abbaye a passé aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, qui la possèdent encore de nos jours. Roger II, comte de Foix, & ses successeurs l'enrichirent par leurs libéralités.

XXVII. — *Le comte de Foix restitue à l'abbaye de Frédelas les biens usurpés. — Origine de la ville de Pamiers.*

Ce comte, non content d'expier ses fautes passées par ce rétablissement, tâcha encore, au mois de juin de l'an 1111, de réparer[2] le mal qu'il avoit fait à l'abbaye de Saint-Antonin de Frédelas, dont il avoit jusques alors détenu injustement les domaines, *que le comte Roger, son oncle paternel, & lui avoient usurpés, & que les comtes de Foix & de Carcassonne, leurs prédécesseurs, n'avoient jamais possédés*. Il rendit donc à ce monastère, *à ses abbés futurs*, à Isarn qui en étoit prieur, & aux chanoines qui l'habitoient, le village de Frédelas, *le château de Pamiers* & l'abbaye de Saint-Antonin, & se désista de tous les *usages* injustes qu'il exigeoit dans ces lieux. Il fait le dénombrement des droits qui avoient appartenu anciennement à l'abbé de Frédelas & s'engage de faire une redevance annuelle en pain, vin, &c., à cette abbaye, le jour de la fête de S. Antonin. Le prieur Isarn *& ses clercs*, du consentement d'Amélius, évêque de Toulouse, & de Raimond, évêque de Balbastro, *fils de l'église de Saint-Antonin*, donnèrent en même temps au comte, par reconnoissance, la garde du château de Pamiers, avec l'avouerie de l'abbaye, & lui accordèrent pour cela moitié de la justice, excepté celle des clercs, & divers autres droits. Roger *jura, sur le corps de S. Antonin*, d'observer tous ces articles, en présence des mêmes prélats & de plusieurs de ses principaux vassaux.

C'est là le plus ancien monument que nous ayons, où il soit parlé de Pamiers, qui ne fut d'abord qu'un simple château, situé auprès de l'abbaye de Frédelas. Nous croyons[3] que Roger II l'avoit fait bâtir dans le fonds de ce monastère depuis son retour de la Terre Sainte, & qu'il lui donna le nom d'*Apamea* ou *Apamia*, en mémoire de la ville d'Apamée en Syrie, d'où il apporta des reliques, & peut-être celles de S. Antonin, martyr de cette ville; ce qui aura fait confondre ce saint avec S. Antonin, martyr en Aquitaine, & ancien patron de l'abbaye de Frédelas. Quoi qu'il en soit, il paroît du moins par cet acte qu'on conservoit en 1111, dans l'abbaye de ce nom, le corps d'un
Éd. origin. t. II, p. 359. S. Antonin, martyr, soit que ce fût celui d'Apamée en Syrie, ou celui des

[1] *Vie de saint Volusien*. In-12, Limoges, 1722, p. 125.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLV.

[3] Voyez tome II, *Note* XXXII.

Gaules. L'abbaye de Frédelas prit depuis le nom de Pamiers, du château situé au voisinage, & c'est aujourd'hui une ville considérable dont les successeurs de Roger II possédèrent la moitié du domaine en paréage avec les abbés, & ensuite avec les évêques leurs successeurs, après l'érection de cette abbaye en évêché, à la fin du treizième siècle[1].

XXVIII. — *Saint Raimond, évêque de Balbastro, natif du Toulousain.*

Raimond, évêque[2] de Balbastro, dont on vient de parler, étoit né au château de Durban, baronnie du comté de Foix, située sur les confins des diocèses de Toulouse & de Conserans. Suivant l'auteur contemporain de sa vie, il étoit d'une naissance illustre & appartenoit par le sang *aux rois & aux comtes.* D'où nous inférons qu'il descendoit des anciens comtes de Carcassonne, de Foix & de Comminges. Ses parens l'élevèrent d'abord pour les armes; mais ils l'offrirent bientôt après, dans l'abbaye de Saint-Antonin de Frédelas, où il apprit les lettres humaines & embrassa la vie canoniale. Ses vertus & ses talens, & surtout le don de la parole, lui acquirent dans peu une si grande réputation, que les chanoines réguliers de Saint-Sernin de Toulouse l'élurent unanimement pour leur prieur ou prévôt, vers l'an 1101. L'évêché de Balbastro, ville que Pierre, roi d'Aragon, enleva[3] aux Sarrasins la même année, étant venu à vaquer, les chanoines de l'église de Rota, unie avec celle de Balbastro, jetèrent les yeux sur lui & l'élurent à son insu pour leur évêque, à la fin de l'an 1104, dans le temps que des affaires particulières l'avoient engagé à faire un voyage au royaume d'Aragon. Il fit beaucoup de difficulté de consentir à son élection; mais le clergé, le peuple, & Alphonse I, roi d'Aragon, qui venoit de succéder depuis peu à Pierre, son frère, le pressèrent si fort, qu'enfin il se rendit à leurs instances & fut sacré par Bernard, archevêque de Tolède & ses comprovinciaux. Il gouverna depuis son diocèse avec une sagesse & une piété peu communes, & livra son corps à une austère pénitence. Il établit sa principale résidence à Balbastro; mais Étienne, évêque d'Urgel, prétendant que cette ville dépendoit de son diocèse, la lui disputa, & soutenu du crédit du prince, qu'il trouva moyen de mettre dans ses intérêts, il usa de voies de fait & l'en chassa à main armée. Raimond[4], obligé de céder à la force, sortit de Balbastro nu-pieds. Étant arrivé à une certaine distance de la ville, il s'arrêta & excommunia publiquement l'usurpateur de son siége, en présence d'une partie de son peuple qui l'avoit suivi & qui le regardoit comme son père. Il appela en même temps au pape Pascal II, qui avoit uni les deux évêchés de Rota & de Balbastro, & transféra sa résidence dans la première de

[1] Voyez, au tome VII de cette édition, une Note où se trouve résumé un travail important de M. de Rozière, membre de l'Institut, sur le *paréage de la ville de Pamiers.* [E. M.]

[2] Bollandistes, Juillet, t. 4, p. 125 & suiv. — Voyez tome IV, *Note* XLVIII.

[3] *Marca Hispanica*, p. 477.

[4] Bollandistes, Juillet, t. 4, p. 125 & suiv.

ces deux villes. Pascal II prit la défense de Raimond & écrivit très-fortement à l'évêque d'Urgel au sujet de son usurpation; mais il ne put rien gagner sur ce prélat, qui étoit appuyé du crédit du roi d'Aragon, irrité de ce que Raimond refusoit de le suivre, comme les autres évêques de ses États, dans ses guerres contre les chrétiens. On prétend[1] que ce prélat, depuis sa sortie de Balbastro, prit le titre d'évêque de Ribagorça, pays qui comprenoit cette ville & celle de Rota; mais nous avons divers monumens[2] postérieurs qui prouvent qu'il continua de se qualifier évêque de Balbastro jusques à sa mort. Il fit plusieurs voyages en deçà des Pyrénées & assista à divers conciles de France, entre autres à celui de Toulouse de l'an 1119. Il étoit sans doute réconcilié, en 1126, avec le roi d'Aragon, puisqu'il servoit[3] alors dans une expédition que ce prince entreprit contre les Maures. La mortalité s'étant mise dans l'armée, il eut occasion d'exercer sa charité envers les malades. Il fut attaqué lui-même du mal contagieux dans la ville de Malaga, après une signalée victoire que ce roi remporta sur les infidèles auprès de cette ville, ce qui engagea ce saint prélat à retourner dans son diocèse. Il mourut en chemin, à Huesca, le 21 de juin de la même année, au milieu des chanoines de sa cathédrale de Rota, qui étoient venus au-devant de lui & qui transférèrent son corps dans leur église. Les fréquens miracles qui s'opérèrent à son tombeau lui attirèrent bientôt après un culte public. On prétend que le pape Honoré II le mit au catalogue des saints.

XXIX. — *Suite des expéditions de Bertrand, comte de Toulouse & de Tripoli, dans la Terre Sainte. — Il se ligue avec l'empereur Alexis contre Tancrède.*

Bertrand, comte de Toulouse & de Tripoli, après avoir conquis cette dernière ville sur les infidèles & y avoir fixé sa demeure, se brouilla de nouveau avec Tancrède, qui avoit acquis alors une nouvelle autorité dans Antioche par la mort de Boémond, son oncle, prince de cette ville. Ce dernier, qui dans son voyage de France avoit épousé Constance, fille du roi Philippe I, étoit prêt à s'embarquer dans la Pouille pour aller reprendre le gouvernement de sa principauté, lorsque la mort l'enleva, au mois de février[4] de l'an 1111, ne laissant qu'un fils unique en bas âge, de même nom que lui. Tancrède se perpétua par là dans l'administration de la principauté d'Antioche, au nom de ce jeune prince : il médita aussitôt de nouvelles conquêtes, & au lieu de tourner ses armes contre les infidèles, il assiégea[5] Tortose sur le comte Bertrand, prit cette ville & en donna le gouvernement à Guillaume, fils naturel

Éd. origin. t. II, p. 360.

[1] Bollandistes, Juillet, t. 4, p. 125 & suiv. — Voyez tome IV, *Note* XLVIII.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCLV, CCCLXX, CCCLXXVI, &c.

[3] Bollandistes, Juillet, t. 4, p. 125.

[4] Du Cange, *Notae in Alexiad.* p. 406. — Pagi, ad ann. 1111, n. 8.

[5] Foucher de Chartres, l. 2, c. 43. — Albert d'Aix, l. 11, c. 40. — Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri*, l. 11, c. 16.

du duc de Normandie. Cette conduite devoit naturellement rendre Bertrand son ennemi irréconciliable. Celui-ci en usa cependant bien chrétiennement envers lui. Une armée de cent mille Turcs s'étant avancée jusques à Césarée de Philippe, à une journée d'Antioche, menaçoit de faire le siége de cette dernière ville. Tancrède, se voyant hors d'état de résister, implora le secours des princes chrétiens. Baudouin, roi de Jérusalem, le comte Bertrand, l'évêque d'Albara & plusieurs autres se mirent aussitôt en marche[1], le joignirent & attaquèrent avec vingt-six mille hommes, qui composoient toute leur armée, celle des infidèles qu'ils mirent en fuite, le 29 de septembre de l'an 1111; ce qui délivra Tancrède d'un grand péril.

Bertrand ne put refuser quelque temps après de se liguer contre ce prince, avec l'empereur Alexis, qui avoit toujours en vue de remettre Antioche sous son obéissance. Ce dernier[2], voyant que la mort de Boémond & les sujets que le comte Bertrand son allié avoit de se plaindre de Tancrède lui en fournissoient une occasion favorable, envoya sommer celui-ci de lui rendre cette ville, en vertu du serment qu'il lui avoit fait. Tancrède ne jugea pas à propos de répondre à cette sommation, ce qui fit résoudre Alexis de marcher en personne contre ce prince avec toutes ses forces. L'empereur, avant que de s'engager dans cette expédition, chercha à mettre dans ses intérêts Baudouin, roi de Jérusalem, & les autres princes françois qui occupoient diverses places aux environs d'Antioche. Il leur envoya des ambassadeurs, dont Emmanuel Butimite étoit le principal, avec ordre de débarquer d'abord à Tripoli pour conférer avec le comte Bertrand. Ces envoyés, à leur arrivée dans cette ville, ne manquèrent pas de rappeler au comte le souvenir de la constante fidélité que Raimond de Saint-Gilles, son père, avoit conservée jusques à sa mort pour l'empereur leur maître, & lui remirent une lettre de ce prince. Celui-ci marquoit à Bertrand « qu'il s'attendoit qu'il marcheroit sur les traces de son « père, & qu'aussi fidèle envers lui, il tâcheroit d'égaler sa réputation; qu'ayant

An 1112

[1] Mathieu d'Édesse raconte cette expédition avec d'assez grands détails : « Maudoud, qui commandait encore cette nouvelle expédition, vint attaquer la forteresse de Thêlkuran & la prit. Il s'empara aussi de Kaudêthil, bourg de Mésopotamie, après quoi il vint à Schênav, auprès de Mani, émir arabe. De là il se dirigea sur le territoire d'Édesse, vers la forteresse de Dchoulman, où des renforts considérables lui furent amenés par le grand émir Ahmed-Yel (émir de la ville de Meraga), par le sultan Soukman-el-Kothby, & le fils de Boursoukh. Tous ensemble marchèrent sur Édesse. Après avoir passé là quelques jours, ils se rendirent à Sèroudj, & ayant franchi l'Euphrate, ils parvinrent devant la forteresse de Telbaschar. Il y avait en ce moment dans ses murs le comte Josselin. Les Turcs, qui étaient nombreux, incommodèrent beaucoup les assiégés par leurs assauts réitérés, mais ils échouèrent. De là Maudoud, se dirigeant avec toutes les troupes perses vers Antioche, s'arrêta dans un lieu nommé Scheïzar (ville de Syrie). Alors Tancrède réunit autour de lui tous les Francs; il fut rejoint par le roi de Jérusalem, Baudouin, par Bertrand, comte de Tripoli, & Baudouin, comte d'Édesse. Les infidèles & les chrétiens se rencontrèrent à Scheïzar, mais ils n'en vinrent pas aux mains; Maudoud se retira furtivement dans son pays & les Francs rentrèrent chez eux en paix. » L'issue de cette invasion est marquée, par Albert d'Aix, à la fin de septembre (le 29) (cf. Foucher de Chartres, ad annum 1111, c. 37). Kemâl-Eddin raconte que les confédérés musulmans étaient arrivés dans leur marche vers Antioche, à Ma'arrat-en-no'mân, le 29 de setfer 505 (14 septembre 1111). Voyez Mathieu d'Édesse dans le recueil déjà cité, p. 96 & 97. [E. M.]

[2] Anne Comnène, *Alexiade*, l. 14, p. 422 & suiv.

« résolu de tirer vengeance des injures qu'il avoit reçues de Tancrède, il le « supplioit non-seulement de ne pas secourir ce parjure & ce rebelle, mais « d'engager, autant qu'il pourroit, les autres princes à ne pas prendre sa « défense & à demeurer dans l'alliance & la fidélité qu'ils devoient à « l'Empire. »

Les ambassadeurs d'Alexis trouvèrent le comte de Tripoli très-disposé à faire tout ce que leur maître souhaitoit de lui. Ce comte les assura, en effet, qu'il étoit prêt à exposer sa vie pour l'empereur quand il seroit nécessaire, & que dès qu'il apprendroit que ce prince se seroit mis en marche vers Antioche, il iroit au-devant pour lui présenter ses respects & lui donner des preuves de sa fidélité. Les envoyés, persuadés de la sincérité des promesses du comte, en qui ils avoient une entière confiance, lui laissèrent en dépôt à leur départ, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu, une somme considérable qu'ils avoient prise en passant à l'île de Chypre, dans le dessein de la distribuer aux divers princes qu'ils pourroient engager à se liguer avec leur maître. Ils se rendirent ensuite au commencement du carême auprès du roi de Jérusalem, occupé alors au siége de Tyr, qu'il avoit commencé dès la fin de novembre[1] de l'année précédente. Ce prince leur fit un très-bon accueil & les retint dans son camp jusques au dimanche de la Passion, qu'il fut obligé de lever le siége. Il les amena alors à Jérusalem; mais n'ayant pu rien conclure avec eux, il[2] les congédia, & les ambassadeurs reprirent la route de Tripoli après la fête de Pâques. Ils apprirent, à leur retour dans cette ville, la mort du comte Bertrand, laquelle arriva[3] par conséquent vers la même fête, qui tomboit, cette année 1112, le 21 d'avril.

Éd. origin. t. II, p. 361.

XXX. — *Pons, fils de Bertrand, lui succède dans le comté de Tripoli & le domaine d'Orient, & Alphonse-Jourdain, son frère, dans le comté de Toulouse & le domaine d'Occident.*

Ce sont là toutes les circonstances que nous avons pu recueillir de la mort de Bertrand, qui, à l'exemple de Raimond de Saint-Gilles son père, sacrifia son repos & ses États pour aller finir ses jours au service de la religion, contre les infidèles. Ce prince mourut âgé d'environ quarante-six ans, & ne laissa[4] qu'un fils unique nommé Pons, de sa seconde femme Hélène de Bourgogne, qu'il avoit épousée en 1095 & qui lui survécut. Cette princesse se remaria quelque temps après avec Guillaume dit Talavas, comte d'Alençon & de Ponthieu, dont elle eut des enfans. Un ancien auteur[5] donne cependant à entendre que Pons naquit du mariage de Bertrand avec la nièce de la princesse Mathilde qu'il avoit épousée en premières noces; mais il paroît qu'il se

[1] Albert d'Aix, l. 12, c. 4 & 7.

[2] Anne Comnène, *Alexiade*, l. 14, p. 428 & suiv.

[3] Du Cange, *Notae in Alexiad.* p. 408.

[4] Orderic Vital, t. 13, p. 897. — Albert d'Aix, l. 12, c. 19.

[5] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2. — Du Cange, *Notae in Alexiad.* p. 408.

 An 1112

trompe. Quoi qu'il en soit, le jeune Pons ne succéda à Bertrand son père que dans ses États d'Orient, où il l'avoit suivi, c'est-à-dire dans le comté de Tripoli qui étoit l'une des quatre principautés établies en ce pays par les princes chrétiens; il y fixa son séjour, & le transmit à ses descendans. Ce comté s'étendoit depuis un ruisseau [1] situé entre les villes de Maraclée & de Valenia jusques à un autre ruisseau qui coule entre les villes de Giblet & de Bérythe. Pons abandonna ainsi tous ses droits sur les domaines que son père avoit possédés en Occident, & qui comprenoient entre autres le duché de Narbonne, le comté de Toulouse & le marquisat de Provence, en faveur d'Alphonse-Jourdain, son oncle paternel, qui étoit moins âgé que lui & qui étoit demeuré en France.

XXXI. — *Origine des grands prieurés de Saint-Gilles & de Toulouse de l'ordre de Malte.*

Quelques auteurs [2] attribuent à Raimond IV, comte de Toulouse, la fondation du grand prieuré de Saint-Gilles de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte; mais il paroît qu'on doit la rapporter plutôt au comte Bertrand, son fils. Il est du moins certain que l'hôpital ou commanderie de Saint-Gilles subsistoit déjà dès l'an 1112, dans le temps de la mort de ce dernier; ce qui nous donne occasion de développer ici l'origine de cette maison, la plus ancienne de l'ordre de Malte en deçà de la mer.

Les fréquens pèlerinages que les chrétiens faisoient depuis longtemps à Jérusalem engagèrent, au milieu du onzième siècle, quelques marchands d'Amalfi, dans le royaume de Naples, à fonder, par un esprit de charité, un hôpital auprès du Saint-Sépulcre, pour y loger les pauvres & les pèlerins. Cet hôpital fut construit auprès d'une église nommée Sainte-Marie la Latine, desservie par des religieux bénédictins. Il fut d'abord administré par des séculiers qui se consacrèrent à cet exercice de charité, sous l'obéissance de l'abbé de Sainte-Marie. Les chrétiens ayant pris Jérusalem en 1099, le roi Baudouin I & les autres princes croisés, touchés du soin qu'on prenoit des pèlerins & des malades dans cet hôpital, l'enrichirent par leurs libéralités, & quelques-uns d'entre eux lui donnèrent des domaines considérables en Europe. Gérard ou Géraud, qui en étoit principal hospitalier, fit bâtir alors, sous l'invocation de S. Jean-Baptiste, une nouvelle église à laquelle il joignit un grand hôpital, & tous les autres bâtimens qu'il crut nécessaires. Il engagea en même temps ses frères à s'obliger par des vœux solennels au service des pauvres & des pèlerins, & leur donna l'habit religieux. Le pape Pascal II approuva cet institut [3] le 15 de février de l'an 1113, par une bulle suivant laquelle il confirme *Gérard instituteur & prieur* (praepositus) *de l'hôpital de Jérusalem,* dans l'au-

[1] Guillaume de Tyr, l. 16, c. 29.
[2] Naberat, *Privilèges de l'ordre de Malte*, p. 7.
[3] Bosio, *Histoire de Malte*, t. 1, l. 2, p. 47 & suiv.

torité qu'il exerçoit déjà sur sept autres hôpitaux, dont le premier est celui *du bourg de Saint-Gilles*. Ce dernier hôpital subsistoit par conséquent dès le commencement de l'an 1113; & en effet, Raimond-Béranger III, comte de Barcelone & de Provence, lui accorda un privilége[1] dès l'an 1112. La commodité du port de Saint-Gilles sur le Rhône, alors extrêmement fréquenté par les pèlerins qui alloient à Jérusalem, ou qui en revenoient, engagea sans doute Raimond de Saint-Gilles, ou Bertrand son fils, dont on connoît le zèle & les exploits pour la délivrance de la Terre Sainte des mains des infidèles, à fonder en ce lieu, qui dépendoit de leur domaine, un hôpital pour les mêmes pèlerins & à en confier l'administration aux frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Telle a été[2] l'origine de cette première maison de l'ordre
Éd. origin. t. II, p. 362. en deçà de la mer, que les successeurs de ces princes[3] comblèrent de bienfaits dans la suite.

Plusieurs gentilshommes d'entre les maisons les plus qualifiées de la Province embrassèrent le nouvel institut des hospitaliers de Jérusalem dès son commencement. Aton, archevêque d'Arles[4], fait mention entre autres de Pierre d'Anduze & de Pons de Montlaur, dans la donation qu'il fit, vers l'an 1117, de l'église de Saint-Thomas, *à S. Jean-Baptiste, à l'hôpital du Saint-Sépulcre, aux pauvres de cet hôpital, à Béraud* (ou Géraud), *hospitalier, & aux autres frères*. Cette donation a donné l'origine à la commanderie de Trinquetaille, située dans un faubourg d'Arles. Bernard, successeur d'Aton, confirma[5], en 1129, la fondation de l'hôpital de Saint-Thomas, *en faveur de S. Jean-Baptiste, de l'hôpital du Saint-Sépulcre, des pauvres, d'Étienne-Raimond, hospitalier, & de ses confrères.*

Cet Étienne-Raimond est peut-être le même que Raimond du Puy, *maître* de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, qui, après avoir succédé vers l'an 1121 à Gérard ou Géraud, dressa des statuts particuliers pour les hospitaliers & les engagea dans la profession des armes pour la défense des pèlerins & des lieux saints contre les infidèles. Cette profession donna un nouvel éclat à l'institut, qui fit depuis de grands progrès dans toutes les provinces de la chrétienté, mais surtout dans celle de Languedoc, qui, outre les deux grands prieurés de Saint-Gilles & de Toulouse, les seuls de la langue de Provence, la première de l'ordre, renferme diverses commanderies très-anciennes & a donné un grand nombre de chevaliers de distinction & plusieurs grands maîtres à l'ordre. Au reste, *la langue de Provence* fut ainsi nommée dans cet ordre, non de ce que les hospitaliers s'établirent d'abord dans la Provence proprement dite, mais parce que le lieu de Saint-Gilles, où ils fondèrent leur première maison en Occident, étoit compris[6] alors, ainsi que tous les autres domaines des comtes de Toulouse situés des deux côtés du Rhône, dans ce qu'on appeloit dans ce temps-là la Provence en général. Ainsi c'est proprement

[1] Archives du grand prieuré de Saint-Gilles.
[2] Naberat, *Priviléges de l'ordre de Malte*, p. 28.
[3] *Ibid.* p. 19 & 33.
[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXIV.
[5] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, *instrum.* p. 97.
[6] Voyez dans ce volume, livre XIV, n. CI.

à ces comtes, & aux principaux seigneurs de Languedoc, que l'ordre de Malte doit son premier lustre.

Il paroît qu'il n'y avoit encore en 1157, à Saint-Gilles, qu'un simple hôpital pour la réception des pèlerins qui s'y embarquoient pour la Terre Sainte. Bertrand, abbé de Saint-Gilles, donna [1] du moins alors à Raimond, maître de l'hôpital de Jérusalem, la permission d'y bâtir un oratoire, avec un clocher. Il paroît aussi que les templiers avoient dans ce temps-là une maison dans le même lieu. Pierre, abbé de Saint-Gilles[2], accorda en effet, en 1139, *à Robert, maître du Temple,* un droit appelé *le sertalage;* & Bernard, successeur de cet abbé, donna, le 23 de janvier de l'an 1155, un jardin *aux frères de la milice du Temple de Saint-Gilles.* Ce dernier consentit, le 28 de janvier de l'année suivante, à l'acquisition que les mêmes chevaliers du Temple firent d'une maison à Saint-Gilles; enfin il est fait mention [3] dans divers autres monumens des frères du Temple de Saint-Gilles.

Quant aux hospitaliers de cette ville, ils étoient gouvernés, en [4] 1150, par un *prieur* nommé Arnaud. Guiscard exerçoit la même fonction en [5] 1160, & Gausfred [6] en 1165. Le successeur de ce dernier prenoit le titre de commandeur, comme on voit par les priviléges que Raimond V, comte de Toulouse, accorda, en 1177[7], *à l'hôpital de Jérusalem, aux pauvres qui y demeuroient & à frère Pierre Galterii, commandeur* (praeceptor) *du même hôpital de Saint-Gilles, & aux autres frères de cet hôpital.* Il y avoit donc alors une communauté d'hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Saint-Gilles. Ils étoient gouvernés, en 1181, par[8] Odin, qui prend le titre de *prieur de l'hôpital de Saint-Gilles.* Suivant une sentence arbitrale[9] qui fut rendue en 1222 entre l'abbé de Saint-Gilles & les hospitaliers du même lieu, ceux-ci étoient alors au nombre de vingt-deux, sous la conduite d'un prieur qui étoit leur chef & leur supérieur, de même que de toutes les autres maisons des provinces voisines, qui composoient ce qu'on appeloit le prieuré de Saint-Gilles. Le commandeur étoit la seconde personne de la maison & avoit tout le gouvernement en l'absence du prieur; mais son emploi ne s'étendoit pas au dehors & ne duroit ordinairement qu'un an. Il y avoit, outre cela, un prieur de l'église qui étoit le chef des prêtres qui la desservoient. Celui-ci se qualifioit indifféremment *prieur de l'église,* ou *prieur des clercs.* Enfin la quatrième dignité de la maison de Saint-Gilles étoit celle de trésorier; cet officier faisoit la recette de tous les revenus & en rendoit compte au prieur. Il y avoit d'autres emplois subalternes, mais qui n'étoient pas dignités, comme celui de *sénéchal,* lequel n'est nommé que dans son rang de profession. Il faisoit les fonctions de Éd. origin. t. II, p. 363.

[1] Archives de l'abbaye de Saint-Gilles.
[2] *Cartulaire du grand prieuré de Saint-Gilles.*
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXXIII.
[4] Bouche, *Histoire de Provence,* t. 2, p. 127.
[5] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 270.
[6] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 288.
[7] Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro XXVI.
[8] *Gallia Christiana,* nov. ed. t. 1, *instrumenta,* p. 47.
[9] Archives du grand prieuré de Saint-Gilles.

maître d'hôtel & avoit soin de faire les provisions de la maison. Celle-ci avoit un sceau particulier différent de celui du prieur. On voit ce sceau pendant à la transaction, & on y lit ces mots autour : *S. conventus hospitalis S. Egidii.* Tels ont été les commencemens du grand prieuré de Saint-Gilles d'où dépendent aujourd'hui cinquante commanderies, tant dans la province de Languedoc que dans celles de Dauphiné & de Provence. Les autres commanderies de la langue de Provence, au nombre de vingt-deux, sont en Languedoc, Gascogne & Guyenne, sous la dépendance du grand prieuré de Toulouse.

Ce grand prieuré doit son origine à Amélius, évêque de Toulouse, qui accorda [1], en 1120, aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, l'église de Saint-Remi où ils s'établirent. Ce prélat permit [2], l'année suivante, *à Gérard, prieur de l'hôpital de Jérusalem,* d'acquérir des biens-fonds tant ecclésiastiques que laïques dans son diocèse; preuve que ce premier grand maître de l'ordre ne mourut pas en 1118 [3], comme on le prétend communément. Comme Amélius [4], évêque de Toulouse, étoit frère de Pierre-*Raimond du Puy,* seigneur de considération dans la partie méridionale du diocèse de Toulouse, il est fort vraisemblable [5] que Raimond du Puy, second grand maître de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, étoit proche parent de ce prélat & de sa maison.

Raimond, évêque de Toulouse [6], permit, en 1160, à Bernard d'Azillan, prieur de l'hôpital de Saint-Remi de Toulouse, *& à ses frères,* à la prière du pape Adrien IV & de Guiscard, *prieur de l'hôpital* de Saint-Gilles, d'avoir un cimetière auprès de l'église de Saint-Remi, « à condition qu'on n'y enterreroit « que ceux qui seroient véritablement frères de cet hôpital & qui porte- « roient sans feinte des croix sur leurs habits, ceux qui portoient leurs armes « & que le vulgaire appeloit écuyers, leurs bergers, &c. » Nous trouvons enfin que Bernard d'Azillan, prieur de l'hôpital de Saint-Remi de Toulouse, prenoit aussi, en 1158, la qualité de *recteur* [7] de cette maison. Elle fut érigée en grand prieuré l'an 1315, sans doute à l'occasion de l'union qui fut faite vers ce temps-là des biens de l'ordre des templiers à celui de Saint-Jean de Jérusalem, qui par là s'agrandit extrêmement. Les premiers [8] avoient une maison à Toulouse, qui fut unie à celle de Saint-Remi des hospitaliers, laquelle porte depuis longtemps le nom de Saint-Jean. Parmi les commanderies de la Province, une des plus anciennes est celle de Capestang, au diocèse de Narbonne, qui subsistoit en 1115, & à laquelle Ermengaud-Romieu fit alors une donation. Revenons à Bertrand, comte de Toulouse & de Tripoli.

[1] Archives du grand prieuré de Saint-Gilles.
[2] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 879.
[3] Pagi, ad ann. 1120, n. 25.
[4] Voyez ci-dessus, n. XIV, p. 581 & suiv.
[5] Voyez tome IV, *Note* LV, n. 2.
[6] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 207 & suiv.; p. 882 & suiv.
[7] *Ibid.* p. 210.
[8] Archives du grand prieuré de Saint-Jean de Toulouse.

XXXII. — *Exploits de Pons de Toulouse, comte de Tripoli. — Sa mort.*

Après la mort de Bertrand, les ambassadeurs[1] d'Alexis étant arrivés dans Tripoli demandèrent à Pons la restitution du trésor dont ils avoient confié la garde à Bertrand, son père, & qui avoit été mis en dépôt dans le palais épiscopal; mais l'évêque de Tripoli qui étoit, à ce qu'il paroît, le principal tuteur de ce jeune prince, fit difficulté de le rendre. Les envoyés, alarmés de ce refus, parlèrent alors en ces termes à ceux qui composoient le conseil du comte Pons : « Si vous persistez, leur dirent-ils, à ne pas vouloir nous rendre ce « trésor, vous n'êtes pas de vrais serviteurs de l'empereur, & vous dégénérez « de la fidélité du comte Bertrand & du comte de Saint-Gilles, son père. Au « reste, vous n'avez plus aucun secours à attendre de l'île de Chypre, & vous « pouvez compter de mourir bientôt de faim. » Ils joignirent les caresses aux menaces; mais voyant que les unes & les autres étoient également inutiles, ils consentirent enfin de laisser à Pons la portion du trésor qui avoit été destinée pour le comte son père, à condition que ce prince prêteroit serment de fidélité à l'empereur. Pons ayant accepté cette condition, les ambassadeurs lui donnèrent une certaine somme en or & en argent, outre divers meubles & habits précieux, & s'embarquèrent avec tout le reste.

Le jeune comte de Tripoli cultiva l'amitié de Tancrède, prince d'Antioche. Celui-ci, de son côté[2], lui témoigna beaucoup d'affection, & étant tombé malade à l'extrémité, il l'appela à sa cour & lui conseilla d'épouser, après sa mort, Cécile sa femme, fille naturelle du roi Philippe I & de Bertrade d'Anjou. Ce mariage s'accomplit en effet, après le décès de Tancrède, arrivé le 16 de décembre[3] de l'an 1112. Un ancien historien[4], qui fait un fort grand éloge de Pons & qui l'appelle *l'émule de la gloire de ses ancêtres*, assure que Tancrède ordonna à ce prince d'épouser sa veuve, parce qu'il avoit conçu de grandes espérances de sa valeur. Le portrait que tous les anciens font de Pons est des plus avantageux; il se rendit surtout recommandable par ses exploits. Il marcha vers Tibériade, au mois de juillet[5] de l'an 1113, au secours de Baudouin, roi de Jérusalem, qui, par son imprudence, avoit été battu par les

Éd. origin. t. II, p. 364.

[1] Anne Comnène, *Alexiade*, p. 428 & suiv.

[2] Albert d'Aix, *Chronicon Hierosolymitanum*, l. 12, c. 8. — Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri*, l. 11, c. 18. — Foucher de Chartres, dans Bongars, l. 2, c. 45.

[3] Mathieu d'Édesse, qui fait un grand éloge de Tancrède, fixe sa mort au 18 du mois de mareri (5 décembre). « Ce jour-là, dit-il, périt empoisonné le plus grand de tous les fidèles, Tancrède, comte d'Antioche; il mourut à Antioche & fut inhumé dans la principale église de cette ville, à Saint-Pierre. » Le chronographe Samuel d'Ani & Guiragos, historien du treizième siècle, affirment comme cet auteur, d'après un bruit qui avait circulé sans doute parmi les historiens orientaux, que Tancrède mourut empoisonné par le patriarche d'Antioche. Ce siége était alors occupé par Bernard de Valence, ancien évêque d'Arta en Épire, qui le conserva jusqu'en 1129. Il avait suivi à la croisade, en qualité de chapelain, le légat Adhémar de Monteil, évêque du Puy. [E. M.]

[4] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2, p. 86.

[5] Albert d'Aix, l. 11, c. 11 & 19. — Foucher de Chartres, l. 2, c. 47 & 51. — Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri*, l. 11, c. 18 & 23. — Gautier, *Bellum Antiochenum*, p. 444.

infidèles. Le comte de Tripoli, quoique beaucoup plus jeune que ce prince, prit la liberté de lui représenter la faute qu'il avoit faite & l'aida à la réparer. Roger, fils de Richard, qui avoit succédé à Tancrède, son cousin germain, dans le gouvernement de la principauté d'Antioche, étant menacé, en 1115, d'une armée de Turcs, appela Pons à son secours. Celui-ci se mit à la tête de deux cents chevaliers & de deux mille fantassins & se joignit à Baudouin, roi de Jérusalem. Ces princes ayant rencontré les ennemis, ils les dissipèrent bientôt. Ce fut au retour de cette expédition que le roi Baudouin ayant pris avec lui à Antioche Cécile, veuve de Tancrède, il la mena à Tripoli & la maria avec le comte, conformément aux dernières volontés du même Tancrède. Les noces furent célébrées avec beaucoup de pompe & de magnificence.

Pons marcha de nouveau [1], en 1119, au secours de Roger, prince d'Antioche, qu'une armée formidable de Turcs avoit assailli & qui eut le malheur de périr avant l'arrivée de ce prince. Celui-ci & Baudouin II, roi de Jérusalem, vengèrent bientôt après la mort de Roger & défirent entièrement les infidèles dans une bataille qu'ils leur livrèrent. Pons, qui commandoit l'aile droite *à la tête des Provençaux,* fit dans cette occasion des prodiges de valeur. Ses troupes ayant été mises en fuite, il soutint presque seul tous les efforts des ennemis, jusqu'à ce que ses soldats s'étant ralliés, il chargea de nouveau les infidèles & contribua par là au gain de la bataille qui fut néanmoins très-sanglante pour les chrétiens.

Ce prince se brouilla, en 1122, avec Baudouin II, roi de Jérusalem, qu'il refusoit de reconnoître pour seigneur suzerain du comté de Tripoli. Ce dernier se mit en armes pour l'obliger à faire à son égard le devoir de vassal, & le comte s'étant mis de son côté en état de défense, les deux armées étoient prêtes d'en venir aux mains, lorsque les principaux officiers les engagèrent à faire un accord, suivant lequel Pons reconnut enfin le roi pour son seigneur. Ce comte se trouva, en 1124, au siége de Tyr, durant lequel il se distingua autant par sa modestie que par sa bravoure. Il y donna l'ordre de chevalerie à un jeune seigneur que le prince d'Édesse envoyoit au camp, avec la tête d'un général turc qu'il avoit défait, pour encourager les chrétiens à continuer cette entreprise. Elle réussit suivant leurs souhaits; & après la prise de Tyr, le comte de Tripoli, qui avoit eu beaucoup de part à cette conquête, fit arborer son étendard sur l'une des tours. Ce prince rendit des services signalés, au mois de juin de l'an 1125, au roi de Jérusalem & gagna alors avec lui sur les infidèles une bataille, dans laquelle il combattit à l'aile gauche. Au mois [2] de mars de l'an 1127, il assiégea Raphania, ville située dans la province d'Apamée, au voisinage du mont Liban, sur les confins de son comté de Tripoli, & la soumit à sa domination en dix-huit jours de siége, avec le secours

[1] Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri,* l. 12, c. 9 & seq.; c. 17; l. 13, c. 7 & seq. — Foucher de Chartres, dans Bongars, l. 3, c. 4 & suiv.; c. 10, 31, 34 & 42. — Gautier, *Bellum Antiochenum,* p. 457 & seq. — *Historia Hierosolymitana,* p. 614.

[2] Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri,* l. 13, c. 19 & 26. — Foucher de Chartres, dans Bongars, l. 3, c. 51.

du roi de Jérusalem. Au mois de décembre de l'an 1130, il se mit en marche pour le siége de Damas, que les chrétiens ne purent cependant entreprendre. Tels furent les premiers exploits de Pons, comte de Tripoli, fils unique de Bertrand, comte de Toulouse. On voit par là que ce prince ne céda en rien à la gloire que ses ancêtres s'étoient acquise par leur valeur & qu'il fit un honneur singulier à la province de Languedoc qui lui avoit donné la naissance.

Pons fit quelque temps après la guerre à Foulques, comte d'Anjou & roi de Jérusalem, son beau-frère, dont il avoit épousé la sœur utérine. Voici ce qui donna occasion à cette guerre. Baudouin II, roi de Jérusalem[1], qui mourut au mois d'août de l'an 1131, ne laissa que deux filles : l'aînée avoit épousé le même Foulques, qui, à cause de cette alliance, succéda alors à ce prince dans le royaume de Jérusalem; la seconde, nommée Alix, avoit été mariée au jeune Boémond, prince d'Antioche, qui fut tué la même année dans une rencontre, ne laissant de son mariage qu'une fille unique nommée Constance qui étoit alors en bas âge & qui lui succéda. Alix, princesse fort ambitieuse, ne pouvant se résoudre à céder le gouvernement d'Antioche aux tuteurs de sa fille, employa toutes sortes d'intrigues pour s'approprier cette principauté & se ligua dans cette vue, aussitôt après la mort de son mari, avec le comte de Tripoli qu'elle trouva moyen de mettre dans ses intérêts. D'un autre côté, le roi Foulques prit le parti de la jeune Constance, sa nièce, & ayant pénétré les desseins d'Alix & de Pons, comte de Tripoli, il se mit en marche & prit la route d'Antioche pour y aller donner ordre aux affaires de sa jeune pupille. Foulques étant arrivé sur les confins du comté de Tripoli, Pons lui refusa le passage sur ses terres & leva des troupes pour soutenir le parti d'Alix. Ce comte fit fortifier entre autres les deux châteaux d'Anican & de Rugia que Tancrède, premier mari de sa femme, lui avoit donnés en mourant & qu'il possédoit au nom de cette princesse. Il fit de là la guerre à Foulques, qui, de son côté, lui livra bataille avec toutes ses forces du côté de Rugia. La victoire fut longtemps disputée; mais enfin le roi obligea le comte de plier & de prendre la fuite, après avoir laissé un grand nombre de morts sur le champ de bataille & un plus grand nombre de prisonniers. Ces deux princes se réconcilièrent cependant bientôt après par l'entremise de leurs amis communs.

Éd. origin. t. II, p. 365.

Le comte Pons[2] tourna quelque temps après ses armes contre les infidèles, qui de leur côté lui firent une cruelle guerre. Le prince d'Alep, à la tête d'une armée formidable, le tenoit assiégé dans le château de Montferrand, situé sur une élévation auprès de Raphania, lorsque le roi Foulques s'étant mis en marche pour aller au secours d'Antioche menacée par les Turcs, & passant à Tripoli, la comtesse sa sœur le pria avec tant d'instance d'aller secourir son

[1] Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri*, l. 13, c. 27; l. 14, c. 4 & seq.

[2] Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri*, l. 14, c. 4 & seq.

mari, que ce prince ne put lui refuser ce service. Foulques rassembla toutes les milices du comté de Tripoli, les joignit aux siennes & s'avança vers Montferrand : les ennemis, informés de ses approches, abandonnèrent aussitôt le siége de cette place. Pons ne put cependant éviter de tomber dans la suite entre les mains des infidèles & de devenir la victime de leur fureur. Bezauge, prince de la milice de Damas [1], s'étant mis en campagne en 1137 pour faire une irruption dans les États de Tripoli, le comte, instruit de sa marche, appela à son secours un corps de Syriens auxiliaires du mont Liban, qui furent cause de sa perte. Ces peuples, qui étoient d'intelligence avec les ennemis, lui persuadèrent d'aller à la rencontre de Bezauge au-dessous du château du Mont-Pèlerin & de lui livrer bataille. Pons attaqua avec beaucoup de valeur l'armée ennemie; mais durant l'action les Syriens le trahirent & le livrèrent aux infidèles qui lui firent souffrir une mort des plus cruelles. Presque tous les chevaliers qui étoient à son service périrent avec lui dans cette occasion : ils étoient venus la plupart de la Province dans la Terre Sainte avec le comte Bertrand, son père, ou avoient marché dans la suite à son secours. Géraud, évêque de Tripoli, fut du nombre des prisonniers; mais ayant eu la précaution de ne pas se faire connoître, il fut échangé quelque temps après contre un simple captif.

Pons laissa deux fils de Cécile, sa femme [2], savoir : Raimond, qui lui succéda dans le comté de Tripoli, & Philippe, qui vivoit en 1142. Raimond, quoique encore jeune dans le temps de la mort de son père, en tira bientôt raison & se vengea [3] de la trahison des Syriens. Il rassembla le reste des chevaliers qui étoient à Tripoli & les joignit à un corps d'infanterie; il se rendit ensuite au mont Liban & en emmena prisonniers tous ceux qui avoient été complices & de la défaite & de la mort de son père, avec leurs femmes & leurs enfans, & les ayant tous conduits à Tripoli, il leur fit expier leur crime par divers supplices. Ce sont là, dit un auteur contemporain [4], les premières marques de valeur qu'a données ce jeune comte; ce qui lui a attiré, ajoute-t-il, l'amitié & l'estime de toute le monde. Nous aurons occasion de parler ailleurs de la suite de ses actions.

Éd. origin. t. II, p. 366. Au reste, il paroît que Pons, comte de Tripoli, posséda en Occident quelques domaines de la succession de Bertrand, comte de Toulouse, son père. Nous avons, en effet, une donation [5] par laquelle ce prince, qui se qualifie *Pons des comtes de Saint-Gilles*, donna, en 1132, avec Cécile, sa femme & Raimond, son fils, *du conseil de ses barons*, à l'église du Puy, tous les domaines qu'il avoit *dans le comté de Velai*. Robert III, comte d'Auvergne, qui reçut cette donation au nom de l'église du Puy, étoit allé sans doute alors servir sous ce prince.

[1] Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri*, l. 14, c. 23. — Orderic Vital, l. 13, p. 912.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLIII.

[3] Guillaume de Tyr, *Historia belli sacri*, l. 14, c. 23.

[4] *Ibid.*

[5] Tome IV, Chartes & Diplômes, n. CCCCLIII.

XXXIII. — *Union du comté de Fenouillèdes au domaine des comtes de Barcelone. — Vicomtes de Fenouillèdes.*

On ignoroit encore dans la Province, au mois de juin de l'an 1112, la mort de Bertrand, comte de Toulouse, comme il paroît par l'histoire des différends qui se renouvelèrent vers ce temps-là entre le vicomte Bernard-Aton & Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, au sujet de la ville de Carcassonne dont le premier s'étoit emparé sur l'autre. La guerre que Raimond-Béranger avoit eue à soutenir contre les infidèles ne lui avoit pas permis jusques alors de tirer vengeance du vicomte : il avoit été occupé d'ailleurs de deux affaires de conséquence qui lui donnèrent occasion d'étendre sa domination en deçà des Pyrénées, ce qui le rendit plus formidable à ses ennemis & le mit plus en état de se venger de Bernard-Aton. La première fut la succession des comtes de Besalu & de Fenouillèdes qu'il recueillit, & l'autre, son mariage avec l'héritière de Provence.

Raimond-Béranger avoit épousé[1] en premières noces, l'an 1104, Marie Rodriguez, dont il avoit eu une fille, qu'il promit[2] en mariage, au mois d'octobre de l'an 1107, à Bernard III, comte de Besalu. Celui-ci, en considération de ce mariage, déclara le comte de Barcelone *son héritier pour les comtés de Besalu, de Ripoll, de Valespir, de Fenouillèdes & de Pierrepertuse*, & pour tous ses autres domaines, s'il venoit à décéder sans postérité; ce qui arriva, en effet, vers le commencement[3] de l'an 1111. Bernard III, comte de Besalu, fut inhumé avec ses ancêtres dans le monastère de Ripoll. On prétend qu'il jouit de ce comté & de celui de Fenouillèdes pendant soixante ans de suite; mais quoiqu'il soit décédé dans un âge assez avancé, il ne posséda pas cependant si longtemps ces comtés, & il paroît[4] certain qu'on l'a confondu avec le comte Bernard II, son oncle paternel.

Après sa mort, Raimond III, comte de Barcelone, prétendit lui succéder dans tous ses domaines, en vertu de la donation dont on vient de parler; mais Bernard, comte de Cerdagne, qui étoit plus proche parent du comte de Besalu, lui disputa cette succession & se saisit[5] de diverses places qui en dépendoient. Il s'accommoda cependant bientôt après avec le comte de Barcelone & lui céda tous ses droits par un acte du 8 de juin de l'an 1111. Par là Raimond-Béranger réunit à son domaine le comté de Fenouillèdes & le pays de Pierrepertuse en deçà des Pyrénées, que ses ancêtres avoient donné en partage aux comtes de Besalu, leurs cadets, & étendit sa domination sur divers pays situés au delà de ces montagnes.

Le pays de Fenouillèdes eut cependant encore longtemps après des vicomtes particuliers. Cette vicomté appartenoit alors à Arnaud-Guillaume, dont il est

[1] *Marca Hispanica*, p. 1229.
[2] *Ibid.* p. 1230 & seq.
[3] *Ibid.* p. 481 & 544.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXVII, n. 9.
[5] *Marca Hispanica*, p. 481 & 1235.

fait mention[1] dans un acte de l'an 1102, & qui se dit[2] fils de Pierre-*Udalgerii*, vicomte de ce pays, dans une fondation qu'il fit dans l'abbaye de Saint-Martin de Lez. Ce Pierre, qui vivoit en 1078[3], descendoit de Guillaume-Arnaud, vicomte de Fenouillèdes, lequel fit[4] une donation à la même abbaye la huitième année du règne du roi Robert, ou au commencement du onzième siècle. Il est assez vraisemblable que ces vicomtes avoient une origine commune avec les vicomtes de Castelnau & de Tazo dans le Roussillon & le Valespir, ou du moins que les uns & les autres étoient proches parens. Nous trouvons[5], en effet, le nom de Guillaume-*Udalgerii* parmi ces derniers.

XXXIV. — *Le comte de Barcelone épouse Douce, héritière du comté de Provence, des vicomtés de Millau, de Gévaudan, &c.*

Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, augmenta encore considérablement son domaine par son mariage avec Douce, qu'il épousa[6] en secondes noces au mois de février de l'an 1112, *la quatrième année du règne de Louis* le Gros. Douce étoit fille & héritière de Gilbert, vicomte de Millau, de Gévaudan, & en partie de Carlad, & de Gerberge, comtesse d'Arles ou de Provence. Celle-ci, qui étoit alors veuve de Gilbert, donna d'abord à Douce, sa fille, le 1er du même mois, « tous les domaines qu'elle avoit ou qu'elle devoit avoir, « savoir : le comté de Provence, de Gévaudan & de Carlad, & tous les biens « du comté de Rouergue dont elle avoit hérité, soit de ses parens, soit par « la donation que lui en avoit faite Gilbert, son mari & père de Douce. » L'acte est souscrit par quelques seigneurs, entre autres par Ollabert de Canillac. Deux jours après, Gerberge donna sa fille en mariage au comte Raimond-Béranger, avec tous ses biens & ceux de Gilbert, son mari, pour les posséder eux & leur postérité, *nommément la Provence, c'est-à-dire ce qu'elle y avoit; le comté de Gévaudan, la vicomté de Carlad, & tous les biens dont elle jouissoit dans le Rouergue & qui avoient appartenu au comte Gilbert; domaines qui lui étoient échus, soit par la succession de ses parens, soit par la donation du même Gilbert son mari.* Enfin Douce, environ un an après son mariage avec le comte de Barcelone, donna à ce prince, le 13 de janvier de l'an 1112, ou de l'an 1113 suivant notre manière de compter, tous les droits qu'elle avoit, *tant par son père que par sa mère,* sur la Provence, le comté de Rouergue & ailleurs; ce qu'elle fit en présence de Raimond de Baux, Decan de Posquières & divers autres seigneurs. Ces monumens demandent quelques réflexions pour l'intelligence de divers points de cette histoire.

Éd. origin. t. II, p. 367.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXIV, la 2e charte citée sous ce numéro.

[2] Archives de l'archevêché de Narbonne.

[3] Voyez dans ce volume, livre XIV, n. XCII.

[4] Archives de l'archevêché de Narbonne.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXXXIV, la 1re charte citée sous ce numéro; & numéro CCCXLI, la 2e charte citée sous ce numéro.

[6] *Marca Hispanica*, p. 481 & seq.; p. 646, 1237 & seq.

An 1112

1° On voit par ce que nous venons de dire que Gilbert, vicomte de Millau, de Gévaudan, & en partie de Carlad de son chef, & comte de Provence par Gerberge sa femme, étoit mort au mois de février de l'an 1112. Il vivoit[1] encore vers l'an 1107 & consentit[2], au mois de mars de l'an 1103, *avec son frère le comte Richard,* à l'union de l'abbaye de Saint-Sauveur de Sévérac en Rouergue, fondée auparavant pour des filles, par Gui de Sévérac, à l'abbaye de Saint-Chaffre en Velai; union qui fut faite par Déodat, seigneur de ce château, descendant de Gui par Ermengarde sa femme & par leurs fils. On ne doit donc faire aucun fond sur un auteur[3] du treizième siècle, qui fait mourir Gilbert en 1090, non plus que sur une circonstance qu'il rapporte touchant le mariage de Douce & qui est entièrement fabuleuse, savoir : que Raimond-Béranger, comte de Barcelone, s'étant battu en duel par deux fois pour soutenir l'honneur de l'impératrice soupçonnée d'adultère, & qu'ayant toujours été victorieux, l'empereur, pour le récompenser de ses services, lui fit épouser Douce, du consentement *de Tiburge,* mère de cette princesse, qui pour sa dot lui donna le comté de Provence. Il paroît seulement fort vraisemblable que Richard, archevêque de Narbonne, oncle paternel de Gilbert, ayant par sa dignité de grandes relations avec le comte de Barcelone, moyenna le mariage de Douce, sa petite-nièce, avec ce prince. Quant à Richard, il survécut longtemps à son frère Gilbert. On a déjà remarqué[4] ailleurs que le premier acquit d'abord en engagement le comté de Rodez de Raimond de Saint-Gilles, ou de Bertrand son fils. Alphonse-Jourdain, frère & successeur de ce dernier dans le comté de Toulouse, aliéna entièrement dans la suite ce comté en sa faveur, à la charge de l'hommage; mais nous ignorons l'époque précise de cette aliénation. Ce qu'il y a de certain, c'est que Richard prenoit déjà en 1112 la qualité de *comte de Rodez,* comme il paroît[5] par une charte, suivant laquelle il confirma alors, avec son fils Hugues, *& ses chevaliers,* la donation *que son père Béranger, Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, & les vicomtes Hugues & Raimond, tous trois frères du même Béranger,* avoient faite autrefois à cette abbaye d'un monastère situé dans le Rouergue.

2° Il y a lieu de croire que Gerberge, que certains auteurs appellent mal à propos[6] Tiburge, étoit décédée dès le commencement de l'an 1113, lorsque Douce sa fille fit donation de tous ses biens au comte de Barcelone, son époux : ainsi ce dernier aura joui dès lors de tous les domaines que sa femme lui apporta en mariage. Depuis ce temps-là Raimond-Béranger III & ses descendans étendirent leur domination : 1° sur le comté d'Arles, c'est-à-dire sur la moitié de l'ancien comté de Provence, situé entre l'Isère & la mer, qu'il posséda par indivis avec le comte de Toulouse, qui avoit droit sur l'autre moitié, jusques en 1125, que ces princes convinrent enfin d'un partage de cette

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXLVI.
[2] Mabillon, ad ann. 1103, n. 66.
[3] Labbe, *Bibliotheca nova manuscr.* t. 1, p. 353.
[4] Voyez tome IV, *Note* XLII, n. 4 & suiv.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLVI, la 3e charte citée sous ce numéro.
[6] Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Provence,* p. 33 & suiv.

Éd. origin. t. II, p. 368.

province; 2° sur les vicomtés de Millau en Rouergue & de Gévaudan, & sur une partie de celle de Carlad en Auvergne. Au reste, c'est mal à propos que quelques auteurs[1] donnent le titre de comté à la dernière de ces vicomtés; & c'est improprement[2] que Gerberge de Provence donne le même titre à la seconde, dans la donation qu'elle en fit à Douce, sa fille.

3° Quelques modernes donnent à Gilbert la qualité de comte de Rodez; d'autres[3] le font descendre des comtes de cette ville, ou le qualifient[4] comte de Millau, & lui donnent pour grand-père paternel Richard, vicomte de Carlad en Auvergne; les uns & les autres se trompent, ou du moins ne parlent pas exactement : 1° Richard, frère de Gilbert, fut[5] le premier de sa maison qui prit la qualité de comte de Rodez & qui posséda le domaine de cette ville; 2° Gilbert ne fut jamais que vicomte de Millau, ainsi que ses ancêtres: ceux qui lui donnent le titre de comte de Rodez ont été trompés sans doute sur ce que Gerberge ayant donné à Douce[6], sa fille, *les biens qu'elle avoit dans le comté de Rouergue* ou de Rodez, & qui provenoient de l'hérédité de Gilbert, son mari, ils ont cru que ce dernier avoit été comte de cette ville, ce qui est très-faux. Quelques-uns[7] supposent enfin que Gilbert étoit fils de Pierre, vicomte de Carlad, & d'une prétendue *comtesse de Millau;* mais ils sont excusables en ce que, dans le temps qu'ils ont écrit, l'origine de Douce, comtesse de Provence, n'étoit pas encore bien connue, ou du moins assez développée; mais il n'y a plus lieu de douter que cette princesse ne fût fille de Gilbert de Millau & de Gerberge de Provence; que Gilbert ne fût frère de Richard, premier comte de Rodez, & qu'ils ne fussent fils l'un & l'autre de Béranger II, vicomte de Millau & de Gévaudan, & de Nobilie, héritière de la vicomté de Carlad. Douce avoit une sœur, nommée Étiennette, qui avoit épousé[8] auparavant Raimond de Baux, laquelle avoit eu pour sa dot quelques terres en Provence. Plusieurs historiens ont prétendu que Faydide, femme d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, étoit aussi sœur de Douce; mais nos meilleurs critiques ont fait voir que c'est une fable. Nous connoissons d'ailleurs[9] la véritable origine de Faydide : cette comtesse étoit de l'ancienne maison d'Uzès.

[1] Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Provence*, p. 35. — Pagi, ad ann. 1112, n. 10.

[2] Voyez tome IV, *Note* XXVI, n. 14.

[3] Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Provence*, p. 33.

[4] Baluze, *Marca Hispanica*, p. 482.

[5] Voyez tome IV, *Note* XLII, n. 4 & suiv.

[6] *Marca Hispanica*, p. 1237.

[7] Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Provence*, p. 33 & suiv. — Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. 2, p. 696. — Voyez tome IV, *Notes* XXV & XXVI.

[8] Pagi, ad ann. 1112, n. 11.

[9] Voyez tome IV, *Note* L, n. 15.

An 1112

XXXV. — *Le comte de Barcelone déclare la guerre au vicomte Bernard-Aton au sujet des comtés de Carcassonne & de Razès. — Il se ligue avec le vicomte de Narbonne, son frère utérin.*

Raimond-Béranger III se qualifia[1], depuis son mariage avec Douce, *par la grâce de Dieu marquis de Barcelone & des Espagnes, comte de Besalu & de Provence,* titres sous lesquels il désigna tous ses domaines anciens & nouveaux, tant en deçà qu'en delà des Pyrénées. Ils comprenoient, par rapport à la Province, la vicomté de Gévaudan, dont le château de Grèzes étoit le chef-lieu, le comté de Fenouillèdes, & le pays de Pierrepertuse vers les Pyrénées. Ce prince avoit outre cela des prétentions sur les comtés de Carcassonne & de Razès, & sur le pays de Lauragais, possédés alors par le vicomte Bernard-Aton, auquel il déclara la guerre aussitôt après son mariage avec Douce, pour l'obliger à lui rendre ces domaines.

Dans cette vue, il assembla[2] une armée considérable, au printemps de l'an 1112, après s'être assuré du secours de divers princes voisins. Aymeri II, vicomte de Narbonne[3], son frère utérin, entre autres, embrassa ses intérêts & abandonna ceux de Bernard-Aton avec lequel il s'étoit ligué auparavant. Aymeri promit solennellement au comte : 1° « de le maintenir dans tous ses « domaines & de l'aider contre tous, tant pour le château de Fenouillet & le « pays de Fenouillèdes, que pour le château & le pays de Pierrepertuse; 2° de « lui remettre ce dernier château toutes les fois qu'il en seroit requis, & de « faire le même serment de fidélité à ses fils & à ses successeurs; 3° de le « secourir & de lui être fidèle, & à ses fils, pour la ville de Carcassonne & les « pays de Carcassès & de Razès, & de faire la guerre avec lui, & sans lui, au « vicomte de Béziers, à sa femme & à ses fils, & à tous ceux qui entrepren- « droient de l'en déposséder. » Nous inférons de cet acte que Raimond-Béranger, pour engager à son service le vicomte de Narbonne, son frère, lui donna en fief le château & le pays de Pierrepertuse. Nous voyons cependant, dans la suite, des seigneurs particuliers de ce château qui devinrent par là les arrière-vassaux des comtes de Barcelone. Bernard-Béranger de Pierrepertuse donna[4], en 1110 & en 1113, avec Béatrix sa femme, aux religieux de Lamourguier de Narbonne, la dîme de la paroisse de Saint-Christau.

La manière dont le vicomte de Narbonne s'exprime dans cet acte en parlant de la comtesse Mahaud, sa mère (*qui fui filius Mahaltis foeminae*), fait assez entendre qu'elle étoit alors déjà décédée; ainsi ce traité, qui est sans date, doit être postérieur au mois d'avril de l'an 1111 que Mahaud[5] vivoit encore, & antérieur au mois de juin de l'an 1112 que le comte de Barcelone fit sa paix Éd. origin. t. II, p. 369.

[1] *Marca Hispanica,* p. 1247.

[2] Voyez tome V, Chroniques, n. VI. — Voyez aussi tome IV, *Note* XLVI.

[3] *Marca Hispanica,* p. 1223.

[4] Archives du prieuré de Lamourguier de la ville de Narbonne.

[5] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 539.

avec le vicomte Bernard-Aton, comme nous le verrons bientôt. Ceci peut servir à fixer à peu près l'époque de la mort de Mahaud. On prétend[1] qu'elle se retira en Catalogne, quelques années avant son décès, & qu'elle fonda dans cette province deux monastères de filles, savoir : celui de Saint-Daniel aux environs de Girone, sous la règle de Saint-Benoît, où elle mourut, dit-on, saintement, & celui de *Val-Marie de l'ordre de Saint-Bernard,* dans la vicomté de Cabrera; mais il est certain que l'ordre de Saint-Bernard ou de Cîteaux ne passa en Espagne que longtemps après la mort de Mahaud. Un auteur[2] célèbre prétend que cette princesse vivoit encore en 1121, & qu'elle donna alors à l'abbaye de Saint-Pons l'église de Lacaune en Albigeois : ce fut[3] le vicomte Bernard-Aton qui donna cette église à l'abbaye de Saint-Pons, le 1er de mai de l'an 1118. Il est vrai que le 27 de novembre 1121, une dame nommée Maralde & ses deux fils, Étienne-Dadon & Auger, donnèrent à la même abbaye toutes leurs prétentions sur l'église de Lacaune; mais cette Maralde n'étoit pas vicomtesse de Narbonne.

XXXVI. — *Le vicomte Bernard-Aton se ligue avec le roi d'Aragon.*

Le vicomte Bernard-Aton, informé des préparatifs que le comte de Barcelone faisoit contre lui, se mit de son côté en état de défense. Ne pouvant avoir recours à Bertrand, comte de Toulouse, seigneur suzerain de ses domaines, entre autres du comté de Carcassonne qu'on lui disputoit, à cause de l'absence de ce prince, occupé alors aux guerres d'outre-mer, il implora la protection d'Alphonse I, roi d'Aragon, à qui il donna[4] *en alleu* la ville & le pays de Razès, qu'il prit ensuite de lui en fief. Alphonse promit de sa part au vicomte 1° de l'aider contre tous ceux qui entreprendroient de le troubler dans la possession de ce pays; 2° de lui donner douze mille sols en monnoie courante lorsqu'il seroit attaqué. Le vicomte prêta ensuite serment de fidélité à ce prince, & en particulier pour le pays de Razès, envers tous & contre tous, *excepté contre le comte de Toulouse & de Rouergue.*

XXXVII. — *Paix entre le comte de Barcelone & le vicomte Bernard-Aton. — Le premier laisse l'autre paisible possesseur des comtés de Carcassonne & de Razès.*

Raimond-Béranger, comte[5] de Barcelone, après s'être disposé pour la guerre contre Bernard-Aton, passa les Pyrénées vers le mois de mai de l'an 1112 &

[1] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 79.

[2] Mabillon, ad ann. 1103, n. 68.

[3] *Chronologie des abbés & des évêques de Saint-Pons*, p. 20.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLVII.

[5] Voyez tome V, Chroniques, n. VI, & Chartes & Diplômes, n. CCCLVIII.

 An 1112

s'avança vers Carcassonne, où ce vicomte l'attendoit de pied ferme. Les deux armées étoient en présence & prêtes à combattre, lorsque Richard, archevêque de Narbonne, allié de ces deux princes, & plusieurs seigneurs des deux camps s'entremirent pour les accommoder & les firent convenir d'un accord. Les articles furent signés le 8 de juin de l'an 1112. 1° Le vicomte, pour satisfaire à la demande que le comte lui faisoit des comtés de Carcassonne & de Razès, lui donna *en alleu* douze châteaux de son domaine qu'il reprit en fief, & pour lesquels il lui prêta serment de fidélité. Ces châteaux étoient ceux de Boisseson, d'Ambialet & de Curvale en Albigeois; de Roqueserière & de Castelnau dans le Toulousain; du Caylar & de Cauvisson dans le diocèse de Nimes; de Pézénas, de Mèze & de Saint-Pons de Mauchienne, dans le diocèse d'Agde; & enfin du Pouget & de Mercoirol dans celui de Béziers; 2° on convint que lorsque l'un ou l'autre pourroit *engager le comte de Toulouse à donner à celui de Barcelone la ville de Carcassonne avec ses dépendances,* ce dernier les donneroit alors au vicomte, qui, en vertu de cette donation, reprendroit en alleu la moitié de chacun des douze châteaux ci-dessus marqués; 3° le vicomte donna à Raimond-Béranger quinze mille sols melgoriens, pour le dédommager, sans doute, des frais de son armement & fit ratifier le traité par la vicomtesse Cécile, sa femme. En conséquence, le comte de Barcelone, par un acte du lendemain, 9 de juin, abandonna entièrement au vicomte *le Carcassès & le Razès* & lui promit par serment de le laisser paisible possesseur de tous ses domaines. On voit par là que le comte renonça à toutes ses prétentions sur ces deux comtés & qu'il se contenta en échange de la simple suzeraineté sur douze châteaux du vicomte situés en divers autres pays. On ne doit faire donc aucun fond sur une circonstance rapportée dans un monument[1] postérieur & adoptée par les historiens[2] de Catalogne, savoir : que par cet accord « Bernard-Aton, « tant pour lui que pour sa postérité, se rendit vassal du comte de Barcelone « & de ses successeurs pour la ville & le comté de Carcassonne, avec promesse « de le servir, suivi de ses chevaliers, en vertu de cet hommage, dans les guerres « qu'il auroit. » Mais le contraire est marqué expressément dans l'acte, & quoique le vicomte s'y déclare vassal du comte pour les douze châteaux dont on vient de parler, il convint néanmoins qu'il ne le deviendroit pour Carcassonne, que lorsque *le comte de Toulouse,* qui en étoit seigneur suzerain, *auroit donné ce comté au comte de Barcelone.* Bernard-Aton conserva par cette clause le droit du comte de Toulouse sur le Carcassès, ce qui lui servit de prétexte pour se maintenir dans l'indépendance du comte de Barcelone, par rapport à ce pays. Il ne continua cependant de le posséder qu'en titre de vicomté, de même que le Razès, dont il n'est rien dit dans cet acte, & que ce vicomte avoit donné en alleu au roi d'Aragon; mais il ne paroît pas que le dernier ait conservé longtemps la suzeraineté sur ce comté.

Éd. origin. t. II, p. 370.

[1] Voyez tome V, Chroniques, n. VI.

[2] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 89.

XXXVIII. — *Réconciliation entre l'archevêque & le vicomte de Narbonne.*

Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, s'entremit sans doute à son tour pour mettre d'accord Richard, archevêque de Narbonne, grand-oncle de Douce, sa femme, & Aymeri II, vicomte de cette ville, son frère utérin. Nous voyons du moins que l'archevêque & le vicomte de Narbonne avoient suspendu leurs différends touchant le domaine & la justice de cette ville, au mois[1] d'octobre de l'an 1112, lorsqu'ils abolirent, de concert entre eux *& les autres barons du pays,* la coutume qui s'étoit introduite sur les côtes de la mer, tant dans leurs dépendances que dans le reste de la Province, de s'emparer du débris des vaisseaux qui faisoient naufrage. L'archevêque, le vicomte & les barons du diocèse de Narbonne, touchés du préjudice que cette coutume faisoit aux négocians, ordonnèrent qu'à l'avenir tout ce qu'on pourroit sauver du naufrage appartiendroit au maître du vaisseau, de quelque nation qu'il fût, ou à ses héritiers. L'archevêque déclara en même temps excommuniés tous ceux qui contreviendroient à ce règlement. Quant aux vaisseaux des Sarrasins qui feroient naufrage, il fut marqué dans l'acte que la moitié du débris appartiendroit à l'archevêque, & l'autre moitié au vicomte.

L'un & l'autre terminèrent enfin leurs différends & se réconcilièrent parfaitement le 26 de novembre suivant[2], par l'entremise de plusieurs personnes de considération, entre autres de Hugues, abbé de Saint-Paul. Il est marqué dans l'accord qu'ils passèrent alors : 1° que l'archevêque auroit la justice de tous les clercs de Narbonne & du diocèse, de tous les laïques qui avoient leur demeure dans le domaine de l'église cathédrale & de celle de Saint-Paul, & des vassaux de ces deux églises ; 2° que le vicomte auroit de son côté la justice de tous les crimes d'adultère & d'homicide qui se commettroient dans la ville & le bourg de Narbonne, & que les coupables seroient jugés *à la cour du vicomte,* en présence de l'archevêque ou de son *baile;* 3° ce prélat se réserva tout le reste de la justice dans son domaine, au dedans & au dehors de Narbonne ; 4° ils convinrent de remettre à des arbitres, *pris de l'une & de l'autre cour,* les autres différends qu'il avoient touchant les tours & les maisons de la ville, avec promesse de la part de Richard *de ne pas faire la guerre au vicomte & de ne pas l'excommunier pour ces différends.* Nous verrons dans la suite que ce prélat ne tint pas sa parole, & que s'étant brouillé de nouveau avec Aymeri, il eut recours à l'anathème contre lui, ce qui excita de grands troubles dans le diocèse. Au reste, ce dernier étoit alors déjà marié, ou se maria bientôt après ; car il engagea en 1114[3], avec Ermengarde, sa femme, à l'abbaye de la Grasse, le village du Lac dans le diocèse de Narbonne, pour soixante-huit livres d'argent fin du poids de Narbonne, & vingt-cinq onces d'or.

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLIX.
[2] *Ibid.* n. CCCLX.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXIII, la 2e charte citée sous ce numéro.

XXXIX. — *Évêques du Puy.* — *Vicomtes de Polignac.*

Quelque soin que les papes & les conciles se fussent donné depuis le pontificat de Grégoire VII pour rétablir les églises dans leur ancienne liberté & les mettre à couvert des entreprises de la noblesse, il y avoit cependant encore, au commencement du douzième siècle, divers diocèses qui gémissoient sous la tyrannie des seigneurs séculiers, entre autres celui du Puy.

Après la mort d'Aymar de Monteil, évêque de cette ville, décédé à Antioche le 1er d'août de l'an 1098, son siége demeura[1] vacant jusques en 1102, que le clergé & le peuple du Velai, voulant lui donner un successeur, élurent d'un consentement unanime Pons, abbé de la Chaise-Dieu, qui fut le premier évêque du Puy de son nom. Ce prélat, qu'on fait de la maison de Tournon en Vivarais, sans aucune preuve, étoit alors déjà âgé. Il avoit d'abord embrassé la profession monastique[2] à la Chaise-Dieu, dont il avoit été élu abbé en 1094. Il avoit parfaitement bien soutenu la réputation de régularité que ce monastère s'étoit acquise. Il avoit assisté, en 1095, aux conciles de Plaisance & de Clermont & avoit contracté, en 1096, à Lyon, une amitié particulière avec S. Anselme, archevêque de Cantorbéry, qui se trouvoit alors dans cette ville & qu'il avoit ensuite amené dans son abbaye. Éd. origin. t. II, p. 371.

Pons, après son élection[3] à l'évêché du Puy, entreprit de réduire divers chevaliers de la ville qui avoient élevé des tours dans leurs maisons & s'en servoient comme d'autant de forteresses pour tyranniser les peuples. Il fut obligé pour cela d'avoir recours à la force & de faire la guerre à ces gentilshommes qui se soumirent enfin & se rendirent vassaux de l'église du Puy, moyennant la somme de *dix mille sols du Puy* qu'il leur distribua. Ce prélat mourut vers[4] l'an 1112, le 24 de janvier, & fut inhumé dans le prieuré ou monastère de Rochepaule en Vivarais, vers les frontières du Velai, qu'il avoit fondé avec ses parens, sous la dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu. On y voyoit[5] son tombeau avant la destruction de l'église de ce prieuré par les calvinistes. Elle appartient aujourd'hui aux minimes & est dédiée sous l'invocation de saint Pons, qu'on croit être le même que notre évêque du Puy qui par conséquent aura été honoré d'un culte public.

Ce prélat étoit, à ce qu'il paroît, frère d'Auxiliende, mère de Pons, vicomte de Polignac. On a, en effet[6], une donation de ce dernier en faveur de l'abbaye de Pebrac en Auvergne, faite du consentement de Pons, évêque du Puy, *son oncle*, de sa femme & de son fils Armand. Le vicomte Pons ne marque pas le

[1] Hugo Flaviniacensis, *Chronicon*, p. 269.

[2] Mabillon, ad ann. 1094, n. 103; ad ann. 1102, n. 47. — *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 2, p. 331 & seq.; p. 703 & seq.

[3] Voyez tome V, Chroniques, n. IV.

[4] *Ibid.* — Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 10.

[5] Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, saec. 5, part. 2, p. 215.

[6] Chabron, *Histoire manuscrite des vicomtes de Polignac*, l. 7, c. 6. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 459 & 707.

nom de sa femme dans cet acte; mais nous l'apprenons d'une autre donation[1] qu'il fit, en 1105, à l'abbaye de Conques en Rouergue, « avec Elisabeth sa « femme & leur fils Armand, de l'avis de l'évêque Pons & de *Pons-Maurice,* « *abbé,* de l'église de Bains dans le Velai, à condition que si lui ou *ses fils* « avoient dessein d'embrasser l'état monastique, l'abbé & les religieux de « Conques seroient obligés de les recevoir. » Il y eut depuis un prieuré conventuel à Bains, qui fut uni en 1622 au collége des jésuites du Puy.

Le clergé & le peuple[2] du Velai élurent pour succéder à Pons I, évêque du Puy, Pons-Maurice de la maison de Montboissier en Auvergne, le même, à ce qu'il paroît, que l'abbé *Pons-Maurice* dont on vient de parler. Ce prélat, qui étoit oncle ou grand-oncle paternel de S. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, fut exposé à la contradiction de quelques envieux qui contestèrent la canonicité de son élection; en sorte qu'il fut obligé d'aller à Rome pour la justifier auprès du pape Pascal II. Pons, vicomte de Polignac, qui étoit peut-être du nombre de ses ennemis, le suivit dans cette ville & y mourut. Il est marqué dans une ancienne chronique[3] qu'il *y fut inhumé avec beaucoup d'honneur.* Les mémoires[4] de la maison de Polignac ajoutent qu'il décéda le 23 de septembre, & que le pape Pascal II le fit inhumer dans l'église de Saint-Jean de Latran. On vient de voir que ce vicomte laissa *plusieurs fils.* Nous ne connoissons qu'Armand IV, son aîné, qui lui succéda, & Héracle, qui fut prévôt de Brioude, dignité qu'il possédoit[5] en 1138. Quant à Pons II, évêque du Puy, il revint triomphant dans son diocèse, où il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie; mais ses ennemis lui suscitèrent bientôt après de nouvelles affaires & lui firent une cruelle guerre, ce qui mit la désolation dans tout le pays.

XL. — *Le comte Alphonse rétablit les abbés séculiers de Moissac. — Le vicomte Bernard-Aton renonce à la dépouille des évêques de Carcassonne. — Viguerie inféodée de Béziers.*

Les grands vassaux du royaume ne ménagèrent pas davantage la liberté des églises, au commencement du douzième siècle, que les simples seigneurs. Le jeune Alphonse[6], peu de temps après son avénement au comté de Toulouse, rétablit entre autres, dans l'abbaye de Moissac, les abbés *chevaliers* ou séculiers que ses prédécesseurs, touchés du préjudice qu'ils causoient à la régularité, avoient abolis. Les courtisans de ce prince, abusant de son extrême jeunesse, l'engagèrent dans cette démarche, comme il l'avoue lui-même dans une charte

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXLIII.
[2] Voyez tome V, Chroniques, n. VI. — Voyez aussi tome IV, *Note* XXVIII, n. 10.
[3] Voyez tome V, Chroniques, n. VI.
[4] Chabron, *Histoire manuscrite des vicomtes de Polignac*, l. 7, c. 6.
[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 483.
[6] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCIII. — Voyez aussi tome IV, *Note* L, n. 5.

An 1112

qu'il donna dans la suite pour tâcher de réparer le mal qu'il avoit fait en cela à ce monastère.

D'un autre côté, quoique le vicomte Bernard-Aton ne prît que la qualité de vicomte de Carcassonne, il s'attribuoit cependant les dépouilles de l'évêque de cette ville, lorsque celui-ci venoit à décéder. C'est ce que nous apprenons par la renonciation qu'il fit, « le samedi 3 de mai [1] de l'an 1113, avec sa femme « Cécile & leurs fils Roger & Raimond, à ce droit & à tous les biens qu'ils « avoient usurpés jusques alors sur l'église de Carcassonne, en faveur d'Arnaud « surnommé de Girone, évêque de cette ville. » Le vicomte Bernard-Aton déclare ensuite qu'il met les biens des évêques de Carcassonne, après leur décès, sous sa sauvegarde, & promet de les remettre entre les mains de l'archidiacre qui les garderoit pour l'évêque futur.

Éd. origin. t. II, p. 372.

An 1113

Ce vicomte donna [2], au mois de juin de l'année suivante, avec sa femme & ses deux fils, aux deux frères Loup & Bernard *de Bézers*, le tiers de la justice de cette ville & des environs; il se réserva les deux autres tiers, avec celle des homicides & des adultères tout entière. Loup & Bernard, son frère, qui exerçoient déjà la justice sur les juifs de Béziers, obtinrent ce tiers comme *vicaires* ou viguiers du vicomte & lui en firent sans doute hommage. Le vicomte avoit encore son *baile* à Béziers pour rendre la justice en son nom; en sorte que les viguiers jouissoient alors d'une partie du domaine de la ville par l'inféodation que les comtes ou les vicomtes leur en avoient faite. Cela donna occasion à la plupart de ceux qui possédoient ces vigueries inféodées, lorsque les noms propres furent mis en usage, de prendre le leur de ceux des villes & des lieux dont ils étoient viguiers.

An 1114

XLI. — *Droits domaniaux des seigneurs de Montpellier sur cette ville.*

Les seigneurs de Montpellier avoient aussi inféodé [3] alors la viguerie de cette ville. Bernard-Guillaume qui la possédoit héréditairement, ayant dessein de faire le voyage de Jérusalem, partagea, en 1118, ses domaines à ses trois fils & disposa entre autres de cette viguerie en faveur de Guillaume-Aymon qui étoit l'aîné. Les deux autres s'appeloient Gaucelin de Claret & Raimond-Aymon. On a remarqué ailleurs qu'il paroît que les viguiers héréditaires de Montpellier étoient d'une branche cadette des seigneurs de cette ville. Ils s'allioient cependant avec de simples bourgeoises, comme on voit par un acte [4] de l'an 1113, suivant lequel Guillaume V, seigneur de Montpellier, étant en droit d'empêcher qu'aucun *bourgeois* de cette ville ne vendît ou n'aliénât ses biens en faveur d'un chevalier ou de l'église, ou qu'il mariât ses filles à des

[1] *Cartulaire du château de Foix.*

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXIV.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXIII. — Gariel, *Histoire de Montpellier*, p. 137.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXIII.

chevaliers, s'opposa au mariage de la fille d'un de ces bourgeois avec le même Guillaume-Aymon, & ne voulut y consentir qu'après avoir été dédommagé du préjudice que ce mariage causoit à son domaine, en ce qu'il faisoit passer les biens possédés par les bourgeois, & sur lesquels il avoit certains droits, dans les mains de la noblesse qui en étoit exempte.

XLII. — *Guillaume de Montpellier, le vicomte de Narbonne & plusieurs chevaliers de la Province vont à la conquête de l'île de Majorque sur les infidèles.*

Le même seigneur de Montpellier, non content de s'être distingué par ses exploits dans la Terre Sainte durant la première croisade, se signala encore dans la guerre contre les Maures & les Sarrasins d'Espagne, maîtres des îles Baléares ou de Majorque & de Minorque, d'où ils infestoient toutes les côtes de la Méditerranée. Les Pisans[1] & les Génois entre autres souffroient beaucoup des fréquentes courses de ces pirates. Raimond-Béranger, comte de Barcelone, qui en étoit également incommodé, fit un voyage exprès à Gênes & à Pise, & engagea les peuples de ces deux républiques à joindre leurs armes avec les siennes pour aller attaquer les infidèles dans ces îles. Les Génois & les Pisans, alors très-recommandables par leur puissance sur mer, animés par ce prince & par leur propre intérêt, équipèrent une flotte de trois cents voiles & partirent du port de Pise le jour de Saint-Sixte, 6 d'août de l'an 1114. Ils joignirent sur les côtes de Catalogne le comte de Barcelone, qui avoit fait armer un grand nombre de vaisseaux & y avoit embarqué un corps de troupes qu'il avoit rassemblées de toutes parts. Il avoit prié entre autres Guillaume de Montpellier, dont il connoissoit la valeur & l'expérience dans l'art militaire, de venir prendre part à cette expédition. Ce seigneur, ravi de trouver une nouvelle occasion de combattre contre les infidèles, se disposa à son départ & fit un testament[2], en présence de Gautier, évêque de Maguelonne, & de ses principaux vassaux, par lequel il pourvut *à la baillie* ou gouvernement de Montpellier & à la tutelle de ses enfans, s'il venoit à décéder durant cette guerre. Il disposa de cette ville & des autres biens qu'il tenoit de l'église de Maguelonne en faveur de la même église, en cas que tous ses enfans vinssent à mourir avant l'âge de quatorze ans. Quant aux divers domaines qu'il avoit acquis, il donna entre autres, *en alleu*, dans le même cas, les châteaux de Frontignan, de Montbazon, de Montferrier, &c., à ceux qui les tenoient en fief de lui. Il légua à Bernard d'Anduze, *son frère*, & aux enfans de ce seigneur, le château d'Omelas, avec les autres châteaux qu'il tenoit en fief des vicomtes de Béziers & de Narbonne[3], & donna à Decan de Posquières le châ-

Éd. origin. t. II, p. 377.

[1] *Chronicon Pisan. Italia Sacra*, nov. edit. t. 10, p. 91 & seq.; p. 127 & seq.; *Scriptores rerum Ital.* t. 6. — Martène, *Collectio amplissima*, t. 1, p. 639.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXV.

[3] *Ibid.*

An 1114

teau de Melgueil & les autres biens qu'il tenoit en fief du comte de Melgueil. Il fit encore quelques autres legs à divers seigneurs; le tout, à ce qu'il paroît, en cas que ses enfans vinssent à décéder avant l'âge de quatorze ans; ce qui prouve qu'ils étoient alors mineurs. Nous apprenons par cet acte qu'outre le domaine de Montpellier, que les seigneurs de cette ville tenoient en fief de l'église de Maguelonne, ils possédoient encore divers châteaux *en alleu* dans le diocèse, ce qui composa ce qu'on appela dans la suite la baronnie de Montpellier, dont la ville de Frontignan, située sur la côte, étoit le chef-lieu.

Guillaume, après avoir donné [1] ordre à ses affaires, s'embarqua avec cent chevaliers & un corps d'infanterie sur vingt vaisseaux qu'il avoit fait équiper, & fit voile vers la côte de Catalogne. Aymeri II, vicomte de Narbonne, fit armer de son côté un pareil nombre de vaisseaux & alla en personne joindre le comte de Barcelone, son frère utérin, & prendre part à cette expédition. Raimond de Baux, beau-frère du même comte, marcha aussi à son secours avec sept vaisseaux. L'évêque de Barcelone, les comtes d'Urgel & de Cerdagne, & divers seigneurs du Roussillon, des diocèses de Béziers, de Nimes, de Maguelonne & de toute la Province, s'empressèrent à l'envi de réunir leurs forces pour le même dessein.

Après la jonction de toutes ces troupes, la flotte mit à la voile vers Majorque; mais elle fut à peine en pleine mer, qu'elle essuya une violente tempête qui la dissipa. La plupart des vaisseaux gagnèrent le port de Pise; & comme ils avoient besoin de se radouber, & que la saison étoit déjà avancée, ils y passèrent l'hiver; les autres se rendirent dans le port de Barcelone. Quant aux troupes de débarquement, elles se partagèrent pour subsister plus commodément : une partie alla hiverner à Montpellier, à Nimes & Arles, & le gros de l'armée demeura à Barcelone avec Guillaume de Montpellier. Toute la flotte & les troupes s'étant rassemblées à la Saint-Jean de l'année suivante, on commença par assiéger l'île d'Iviça, qui se soumit le jour de Saint-Laurent, 10 d'août. On alla ensuite mouiller devant Majorque, le 24 du même mois, & on entreprit aussitôt le siége de cette ville, qui se rendit enfin le 6 de février de l'an 1116. Durant ce siége [2], Guillaume de Montpellier se distingua beaucoup par ses exploits, de même que Dalmace de Castries, brave chevalier du diocèse de Maguelonne, qui servoit sous ses enseignes. Celui-ci, dans une sortie que firent les ennemis, les repoussa avec force, & il les avoit déjà obligés pour la plupart à rentrer dans la place, lorsque deux Maures des plus robustes vinrent l'attaquer. Il abattit d'abord l'un d'eux à ses pieds; mais l'autre lui ayant porté en même temps un coup de lance qui perça son bouclier, il fut mis hors de combat & accablé bientôt après par une troupe d'infidèles, dont l'un lui coupa la tête d'un coup de sabre. Guillaume de Montpellier, informé de ce triste accident, ne put d'abord refuser ses larmes sur la perte d'un cheva-

[1] *Chronicon Pisan. Italia Sacra*, t. 10. — *Marca Hispanica*, p. 546 & 755. — *Chronicon Malleacense*, dans Labbe, t. 2, p. 18.

[2] *Chronicon Pisan. Italia sacra*, nov. edit. t. 10, p. 151 & seq.

lier qui avoit acquis son amitié & son estime. Résolu ensuite de venger sa mort sur-le-champ, il se met à la tête de cent chevaliers, donne sur les infidèles, les défait entièrement & leur enlève la tête de Dalmace qu'il rapporte dans le camp.

Aymeri, vicomte de Narbonne, se signala aussi au siége de Majorque. Il anima également ses soldats & par ses discours & par ses exemples. Plusieurs chevaliers de la Province y donnèrent des preuves de leur valeur, entre autres Béranger de la Vérune. L'auteur contemporain [1] qui a conservé la mémoire de leurs exploits & des autres troupes de la Province donne le nom de *Goths* aux peuples qui l'habitoient & les distingue des *Catalans*. Il donne aussi le nom de *Catalogne* à la Marche d'Espagne. C'est le plus ancien monument que nous connoissions où on se serve de cette dernière dénomination. Un moderne
Éd. origin. t. II, p. 374. prétend [2] que le vicomte Bernard-Aton se trouva à l'expédition de Majorque, sur l'autorité de l'historien des comtes de Barcelone qui n'en dit rien.

Après la prise de l'ancienne ville de Majorque, l'armée chrétienne fit le siége de la nouvelle, qui se soumit enfin avec le reste de l'île le 3 d'avril de l'an 1116. Le pape Pascal II, comblé de joie de l'heureux succès de cette conquête, écrivit[3] au commencement de mai de la même année au comte de Barcelone pour l'en féliciter. Guillaume de Montpellier, à qui la principale [4] gloire en étoit due, fit ensuite quelque séjour à la cour de ce prince, & il y étoit encore au mois[5] de janvier de l'an 1117.

XLIII. — *Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, & sa femme Philippe s'emparent du comté de Toulouse sur Alphonse-Jourdain.*

Tandis qu'une partie de la noblesse de la Province combattoit contre les infidèles, l'autre étoit partagée entre le jeune Alphonse-Jourdain & Guillaume IX, comte de Poitiers, compétiteur de ce prince au comté de Toulouse. Nous avons parlé ailleurs des prétentions qu'avoit ce dernier, au nom de Philippe, sa femme, sur les domaines qui avoient appartenu à Guillaume IV, comte de Toulouse, père de cette princesse, & on a vu qu'il s'en étoit désisté; comme il étoit néanmoins ambitieux & entreprenant, il chercha querelle, quelque temps après la mort du comte Bertrand, à Alphonse son frère & dépouilla enfin du comté de Toulouse ce prince qui, à cause de sa jeunesse, étoit peu en état de se défendre. Nous ignorons la plupart des circonstances de cette révolution; nous savons seulement qu'elle arriva [6] en 1114, & que le comte de Poitiers ne s'empara pas de Toulouse sans effusion de sang. Il est marqué, en effet, dans un ancien monument [7], qu'il se donna alors un combat dans

[1] *Chronicon Pisan.* dans l'*Italia sacra*, nov. edit. t. 10, p. 151 & seq.
[2] Besse, *Histoire de Carcassonne*, p. 114.
[3] Martène, *Collectio amplissima*, t. 1, p. 639.
[4] Guillaume de Malmesbury, l. 4, c. 2, p. 91.
[5] *Marca Hispanica*, p. 1248.
[6] Voyez tome IV, *Note* L, n. 4.
[7] Garibay, *Compendium historicum*, édition d'Anvers de 1571, l. 23, c. 7. — Voyez tome IV, *Note* L, n. 4.

An 1114

cette ville, & que Pierre, évêque de Pampelune, qui s'y trouvoit, ayant voulu pacifier les esprits, fut atteint d'un coup de pierre dont il fut blessé dangereusement & dont il mourut peu de jours après, *le jeudi 15 d'octobre.*

Ce prélat [1], sujet par sa naissance des comtes de Toulouse, étoit fils unique d'un seigneur de Rouergue, nommé Didon d'Andoque, qui l'avoit offert dans sa jeunesse à l'abbaye de Conques, où il avoit embrassé l'état monastique. Son mérite le fit élire évêque de Pampelune, en Espagne, en 1082, & voulant témoigner sa reconnoissance envers l'abbaye où il avoit reçu son éducation, il lui donna, en 1090 & 1092, quatre prieurés de son diocèse. Il donna aussi une église [2] du même diocèse, sous le règne de Sanche, roi de Navarre, à l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse. Après sa mort, son corps fut apporté à Pampelune & inhumé dans la cathédrale où sa mémoire est en vénération.

On peut inférer de ce que nous venons de rapporter, qu'une partie des Toulousains s'opposa à l'invasion du comte de Poitiers : il y a lieu de croire qu'ils supportèrent impatiemment sa domination ; car depuis la mort de Bertrand, comte de Toulouse, jusques à la jouissance paisible de ce comté par Alphonse, son frère, à peine trouve-t-on quelque acte qui nous apprenne le nom du comte qui dominoit alors dans le comté de Toulouse, contre l'usage ordinaire de ce siècle de marquer le nom des comtes dans la date des chartes. Nous ne sommes pas mieux instruits de ce que devint le jeune Alphonse pendant tout le temps que le duc d'Aquitaine & Philippe, sa femme, demeurèrent maîtres de la ville & du comté de Toulouse. Quelques historiens [3] ont voulu dire qu'il se retira en Espagne à la cour des rois de Castille ou d'Aragon, & qu'il implora leur protection pour son rétablissement dans le patrimoine de ses pères ; mais on ne donne aucune preuve certaine de ce fait, qu'on accompagne de plusieurs circonstances fabuleuses. Ce qui paroît de plus vraisemblable, c'est que les tuteurs de ce prince l'emmenèrent ou en Provence ou dans quelqu'un des autres domaines qui avoient appartenu à Raimond de Saint-Gilles, son père.

XLIV. — *Le vicomte Bernard-Aton & quelques autres seigneurs du pays reconnoissent le comte & la comtesse de Poitiers.*

Nous avons un acte [4] suivant lequel le vicomte Bernard-Aton prête serment de fidélité *à la comtesse Philippe,* pour tous les domaines *que Guillaume, comte de Toulouse, son père, avoit possédés,* & cela *à raison des fiefs du Rouergue qu'il tenoit d'elle.* La comtesse promet ensuite à son tour au vicomte de lui conserver la vie, &c. Il résulte de ce monument : 1° que Philippe prétendoit que le Rouergue lui appartenoit, quoique son père ne l'eût jamais

[1] *Cartulaire de l'abbaye de Conques.* — Mabillon, *Analecta,* t. 3, p. 371 ; & ad ann. 1110, n. 114.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXXXIX.

[3] Voyez tome IV, *Note* L, n. 5.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXVI.

possédé, & que ce pays eût toujours été du domaine de Raimond de Saint-Gilles; 2° que le vicomte Bernard-Aton, l'un des plus puissans seigneurs de la Province, abandonna, en 1114, les intérêts du jeune Alphonse pour se déclarer en faveur de la duchesse d'Aquitaine, comme il avoit abandonné, en 1098, ceux de Raimond de Saint-Gilles pour la même princesse. Bernard-Aton fit ce serment à Toulouse, en présence de Léger, archevêque de Bourges, de Géraud, évêque d'Angoulême, de Bertrand, évêque de Bazas, du chantre de l'église d'Angoulême, de l'archidiacre de celle de Bourges, de Robert d'Arbrissel & de divers seigneurs ou princes séculiers, entres autres de Centule, comte de Bigorre, de Pons, vicomte de Caussade en Querci, d'Arnoult de Montgommeri, de Pons de Montpezat, &c. Ce qui fait voir que le duc d'Aquitaine étoit bien accompagné lorsqu'il s'empara de Toulouse, & que le bienheureux Robert d'Arbrissel, attaché depuis longtemps à ce prince & à sa femme, les suivit alors dans cette ville, comme il avoit déjà fait en 1098.

Éd. origin. t. II, p. 375.

XLV. — *Le bienheureux Robert d'Arbrissel fait un second voyage à Toulouse & fonde dans ce diocèse divers monastères de son ordre.*

La réputation de sainteté où étoit ce personnage & le talent qu'il avoit pour la parole contribuèrent sans doute beaucoup à gagner les Toulousains & les autres peuples de la Province au parti du duc & de la duchesse d'Aquitaine. Il profita lui-même de cette occasion pour étendre l'ordre de Fontevrault, qu'il avoit institué sous la règle de S. Benoît. En effet, la comtesse Philippe[1] lui donna en 1114 la forêt d'Espeses, aujourd'hui l'Espinasse, située entre la Garonne & le petit Lhers, à deux lieues de Toulouse vers le nord-ouest, où il fonda un monastère de son ordre. Ce monastère a donné l'origine à quelques autres du même institut, qui furent fondés dans le diocèse de Toulouse, savoir : à ceux de Saint-Agnan, Longages, la Grâce-Dieu, Sainte-Croix de Volvestre & Notre-Dame de Bragairac; celui-ci avoit été d'abord fondé pour des filles, & dépendoit[2], au milieu du onzième siècle, de l'abbaye de Moissac. Il fut détruit dans la suite & rétabli pour des hommes. Aymeri, qui en étoit prieur, le donna en 1122 à Pétronille, abbesse de Fontevrault, & lui promit obéissance, avec l'agrément d'Amélius, évêque de Toulouse, en présence de Guillaume, évêque de Lectoure, & de Béatrix, vicomtesse de Lomagne. Ce prieuré étoit situé dans cette partie du Toulousain dont on forma, au quatorzième siècle, le diocèse de Lombez, & subsistoit encore au milieu du treizième. Ceux de Saint-Agnan, de Longages, de la Grâce-Dieu & de Sainte-Croix de Volvestre subsistent encore de nos jours, savoir : les trois derniers dans le diocèse de Rieux & l'autre dans le diocèse de Montauban, à la gauche de la Garonne. Celui de Sainte-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXVII. — *Clypeum nasc. Fontebrald. ord.* t. 1, p. 147. — Voyez tome IV, *Note* L, n. 4.

[2] Aymeri du Peyrat, *Chronique manuscrite*, à la Bibliothèque nationale, fonds latin, numéro 4991A.

Croix[1], qui étoit déjà fondé en 1145, doit son origine aux évêques de Toulouse, & sans doute à l'évêque Amélius dont on a déjà parlé. Les comtes de Toulouse, successeurs de Philippe & d'Alphonse-Jourdain, furent les protecteurs de tous ces monastères, de même que de celui de Fontevrault qui en étoit le chef.

XLVI. — *Fondation des abbayes de Grandselve, de Vajal & d'Ardorel.*

Il y avoit, en 1114, un autre monastère dans le diocèse de Toulouse qui devoit son origine au bienheureux Robert d'Arbrissel, ou plutôt au bienheureux Gérard de Sales, son disciple, qui[2] fonda au commencement du douzième siècle divers monastères en Aquitaine, sous la règle de S. Benoît & son institut particulier : c'étoit celui de Grandselve, où Gérard mit Étienne pour premier abbé, & dont les religieux vécurent d'abord en ermites. Presque tous ces monastères furent unis dans la suite à l'ordre de Cîteaux, entre autres celui de Grandselve, qui est situé dans une solitude environnée de bois, à une lieue de la Garonne vers la gauche, dans cette partie du diocèse de Toulouse qui dépend aujourd'hui de la province de Guyenne. Les abbés de Fontdouce & de Tenaille, dans les diocèses de Saintes & de Poitiers, disciples du bienheureux Gérard de Sales, fondèrent un autre monastère de leur institut, dans un lieu nommé Vajal, sur l'Ariége, dans le diocèse de Toulouse & le comté de Foix. Bertrand de Belpech ou de Beaupuy en fut le principal[3] bienfaiteur en 1120 & 1125. Ce monastère fut gouverné par des abbés particuliers jusques en 1196, que les religieux, réduits à une extrême pauvreté, se soumirent, avec leur abbé, à celui de Boulbonne, de l'ordre de Cîteaux, situé dans le voisinage; en sorte qu'il n'y eut plus de religieux à Vajal depuis l'an 1224. Enfin Élie, abbé de Cadouin en Périgord, autre disciple du bienheureux Gérard de Sales, construisit[4] dans la Province un troisième monastère de cet institut, savoir celui d'Ardorel, situé en Albigeois, vers la frontière du Toulousain, à une demi-lieue de la petite rivière de Tore. Cécile, femme du vicomte Bernard-Aton, en est regardée comme la fondatrice. Le vicomte son mari & Roger leur fils autorisèrent, en 1124, avec Bertrand, évêque d'Albi, une donation considérable d'une partie de la forêt d'Ardorel que firent alors à ce monastère quelques seigneurs du pays. On prétend que Foulques, moine de Cadouin & premier abbé d'Ardorel, unit ce même monastère[5], vers l'an 1133, à l'ordre de Cîteaux; mais cette union est postérieure de plus de dix ans. L'abbaye d'Ardorel, qui étoit dans le diocèse de Castres, ayant été entièrement ruinée durant les

Éd. origin. t. II, p. 376.

[1] *Clypeum nasc. Fontebrald. ordinis*, t. 3, p. 261.

[2] *Chronicon Malleacense*, p. 218 & seq. — Mabillon, ad ann. 1111, n. 18; ad ann. 1113, n. 63. — *Vie de Gérard de Sales* dans Martène, *Amplissima Collectio*, t. 6, p. 994.

[3] Archives de l'abbaye de Boulbonne.

[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 79 & seq.; *instrum*. p. 14.

[5] *Annales Cisterc.* ann. 1133, c. 8.

guerres de religion, les religieux se sont transférés à la Rode, qui est une de leurs dépendances, dans le diocèse de Lavaur, où ils ont bâti un nouveau monastère.

XLVII. — *Fondation de l'église & du prieuré de Saint-Antoine de Toulouse.*

Toulouse étoit encore dans le trouble à la fin d'octobre de l'an 1114, lorsque le duc d'Aquitaine, cherchant à pacifier cette ville par quelque spectacle de piété qui frappât les habitans, pria Amélius [1], évêque de cette ville, d'indiquer une procession solennelle. Le prélat, entrant dans les vues du duc, manda tout le clergé de son diocèse, avec les reliques de leurs églises; & la procession, à laquelle il invita les évêques ses comprovinciaux, avec les abbés & les principaux du pays, se fit le 1er de novembre. Odon, abbé de Lézat, s'y rendit entre autres, avec les reliques de S. Antoine, que son monastère prétendoit [2] posséder, du moins en partie, & qu'on assuroit y avoir été transférées de Constantinople. Les religieux de Lézat, s'étant mis en marche, se joignirent en chemin avec ceux qui portoient la châsse de S. Ferréol, martyr. L'affluence du peuple qui, dans cette occasion, accourut à Toulouse fut si grande, qu'on se vit obligé de dresser des tentes hors la ville pour en loger une partie. On ajoute que Dieu opéra alors divers miracles par les reliques de S. Antoine; que le bruit en étant venu aux oreilles de Guillaume, duc d'Aquitaine, l'abbé de Lézat, craignant que ce prince ne les fît enlever, en confia la garde aux plus notables du pays, qui se firent un honneur de s'en charger; & qu'enfin, lorsqu'il fallut s'en retourner, on ne put jamais venir à bout de tirer la châsse de sa place, jusques à ce que l'évêque de Toulouse eût promis de donner à l'abbaye de Lézat le lieu où elle avoit été déposée, pour y construire une église sous l'invocation du saint.

Quoi qu'il en soit de cette merveille, il est certain [3] *que Guillaume, comte de Toulouse & prince de la province de Poitiers, donna en l'honneur de saint Antoine, avec sa femme & son fils Guillaume,* aux religieux de Lézat & à Odon, leur abbé, au mois d'août de l'an 1115, un terrain situé dans les faubourgs de Toulouse, devant la porte du château Narbonnois, avec exemption de toute domination, & avec l'autorité & la justice sur tous ceux qui habiteroient cet endroit. L'acte est souscrit par Amélius, évêque de Toulouse, & par divers seigneurs du pays, entre autres Guillaume de Laurac, Gérard de Verfeil, Guillaume-Unaud de Lanta & Étienne de Calmont. Après cette donation, les religieux de Lézat firent bâtir en ce lieu une église sous le nom de Saint-Antoine, avec un prieuré conventuel dépendant de leur abbaye. L'un & l'autre furent détruits [4] en 1355, durant la guerre des Anglois. Les religieux se transférèrent

An 1115

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXVIII.
[2] Mabillon, ad ann. 1096, n. 43.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXIX.
[4] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 240 & suiv.

 An 1115

bientôt après dans la ville, à la place de Salin, où ils construisirent une nouvelle église[1], que le prieur céda, en 1580, aux cordeliers de l'Ile-Jourdain, qui avoient été chassés par les religionnaires, & qui la desservent encore aujourd'hui.

XLVIII. — *Le duc d'Aquitaine excommunié. — Philippe de Toulouse, sa femme, meurt religieuse à Fontevrault.*

Guillaume IX, duc d'Aquitaine, sa femme & leur fils Guillaume étoient donc encore à Toulouse au mois d'août 1115, ce qui prouve manifestement que lorsque ce prince fut excommunié[2], en 1114, ce ne fut point pour avoir répudié sa femme légitime, comme divers auteurs[3] l'ont avancé, & encore moins pour avoir enlevé la femme de son frère, ainsi que le prétendent quelques autres[4], sans aucune autorité. Guillaume fut sans doute alors frappé d'anathème pour avoir persécuté l'évêque de Poitiers qui lui reprochoit sa vie scandaleuse. Nous savons, en effet, qu'il fut[5] excommunié sous le pontificat de Pascal II, *pour avoir persécuté l'Église*. Les mêmes auteurs prétendent encore que ce fut Géraud, évêque d'Angoulême, qui, en qualité de légat du Saint-Siége, excommunia Guillaume en 1114; mais cela n'est pas vraisemblable, puisqu'on a déjà vu que ce prélat étoit à Toulouse, la même année, à la suite de ce prince, & par conséquent en liaison d'amitié avec lui. Éd. origin. t. II, p. 377.

On assure[6], d'un autre côté, que Guillaume répudia Philippe de Toulouse pour épouser Hildegarde, qui eut le même sort en 1119. Mais comme le pape & le concile de Reims, tenu la même année, reconnoissoient[7] cette dernière pour *légitime*, c'est une preuve que le duc d'Aquitaine ne répudia pas la première, & que celle-ci étoit déjà décédée avant le mariage de ce prince avec Hildegarde. Un moderne[8] prétend que Philippe, touchée des prédications du bienheureux Robert d'Arbrissel qu'elle entendit à Toulouse, le suivit à Fontevrault & qu'elle y prit l'habit religieux : nous ne voyons pas que cet instituteur soit demeuré à Toulouse jusques au mois d'août de l'an 1115, que cette princesse y étoit encore; ainsi il n'y a aucune apparence qu'elle l'ait suivi. Ce qu'il y a de vrai, c'est que quelque temps avant sa mort elle prit l'habit de l'ordre de Fontevrault, soit, suivant les uns[9], dans cette même abbaye, soit, selon les autres[10], dans le monastère de l'Espinasse, au diocèse de Toulouse, qu'elle avoit fondé, & qu'elle décéda le 28 de novembre, ainsi qu'il est marqué dans le

[1] La chapelle qui a remplacé cette église fait aujourd'hui partie d'un couvent de femmes & est placée sous le vocable de S. François de Sales.

[2] *Chronicon Malleacense*, p. 218.

[3] Hauteserre, *Rerum Aquit.* l. 10, c. 13. — *Clypeum nasc. Fontebrald. ordinis*, t. 2, p. 197.

[4] Baillet, *Vies des Saints*, 10 février, p. 143. — Gervaise, *Vie de Suger*, l. 6, p. 10.

[5] Geoffroi du Vigeois, l. 1, ep. 9.

[6] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. 2, p. 520.

[7] Orderic Vital, l. 12, p. 857.

[8] *Clypeum nasc. Fontebrald. ordinis*, t. 1, p. 39.

[9] *Ibid.*

[10] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. 2, p. 520.

nécrologe du monastère de Fontaines du même ordre. Nous ne savons pas l'année précise qu'elle embrassa l'état monastique; car ce ne peut avoir été en 1126 ou 1127, après le décès du duc son mari, comme on l'a avancé[1], pour les raisons que nous avons déjà dites. On doit ajouter à cela que nous n'avons aucun monument qui prouve que Guillaume fût maître de Toulouse, ou du moins qu'il y fût reconnu pour comte, & que Philippe sa femme ait vécu après l'an 1115. Nous croyons donc que cette princesse embrassa l'institut de Fontevrault vers l'an 1116, qu'elle mourut peu de temps après, & avant le mariage du duc son mari avec Hildegarde, que ce prince avoit déjà épousée solennellement en troisièmes noces l'an 1119, & que la retraite & la mort de Philippe, jointes aux déréglemens de Guillaume, contribuèrent beaucoup à détacher les Toulousains du parti de ce prince, qu'ils chassèrent enfin de leur ville.

XLIX. — *Assemblée tenue à Cassan, dans le diocèse de Béziers. — Origine d'Aton, archevêque d'Arles.*

Il se tint[2] une assemblée célèbre dans la Province, au mois d'octobre de l'an 1115, pour la consécration de l'église du monastère de Cassan au diocèse de Béziers. Les archevêques Richard de Narbonne & Aton d'Arles y assistèrent, avec les évêques Arnaud de Béziers, Gautier de Maguelonne, Bernard d'Agde, Jean de Nimes, Arnaud de Carcassonne & Raimond de Balbastro, & il s'y trouva un grand concours de personnes de considération de l'un & de l'autre sexe.

On prétend qu'Aton[3], archevêque d'Arles, étoit de la maison des vicomtes de Béziers; mais on n'en donne point de preuve, & nous n'en avons trouvé aucune dans un grand nombre de titres de cette maison que nous avons vus. Ce ne peut être donc qu'une conjecture fondée sur le nom de ce prélat, fort usité dans la maison de ces vicomtes. On pourroit appuyer cette conjecture sur ce qu'Aton fit de fréquens voyages dans la Province, où on le trouve souscrit dans plusieurs actes. Mais nous sommes persuadés[4] qu'il n'étoit qu'allié des vicomtes de Béziers, qu'il étoit de la maison des vicomtes de Bruniquel, & neveu par sa mère de Richard de Millau, archevêque de Narbonne. Ce dernier, qui se dit *parent* (*consanguineus*) & ami de Bernard-Aton, vicomte de Béziers[5], avoit en effet, en 1112, un *neveu*[6] appelé Aton; enfin Aton, archevêque d'Arles, vécut dans une très-grande union avec Richard, archevêque de Narbonne, & passa une partie de sa vie auprès de lui. Le crédit qu'avoit celui-ci en Provence, où il avoit été abbé de Saint-Victor de

[1] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. 2, p. 520.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXX.

[3] *Gallia Christiana*, t. 1, p 51; & nov. ed. p. 559.

[4] Voyez tome IV, *Note* XXXIII, n. 7.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXLVI.

[6] *Ibid.* n. CCCLVIII.

Marseille, & où Douce, sa petite-nièce, étoit comtesse d'Arles, aura beaucoup contribué sans doute à faire élire Aton, son neveu, archevêque de cette ville.

L. — *Les évêques de Viviers reconnoissent les empereurs d'Allemagne.*

Léger, évêque de Viviers, assista[1] de son côté, en 1115, à un concile assemblé dans l'abbaye de Tournus en Bourgogne. Ce prélat est qualifié légat du Saint-Siége dans un ancien[2] monument de son église, où il est marqué qu'il la fit réparer & qu'il l'enrichit de diverses reliques que ses prédécesseurs avoient recueillies. Il donna[3], en 1112, les églises *du mandement* de Saint-Auban au prieuré de Ruons, de l'ordre de Cluny, situé dans son diocèse, par un acte daté du *règne de l'empereur Henri.* Il semble par là que Léger reconnoissoit alors ce prince pour son souverain, mais du moins on n'en peut tirer aucune conséquence pour le pays, car nous voyons que Philippe I, roi de France, dominoit sur le Vivarais en 1096[4], & nous avons une[5] transaction passée cette année entre Guillaume, abbé de Saint-Chaffre & les seigneurs de Mézène dans le diocèse de Viviers, en présence du même Léger, & datée *du règne du roi Philippe.* Comme ce prélat exerça sa légation dans la province de Vienne, qui pour la plus grande partie dépendoit du royaume de Provence, uni alors avec l'Empire, ce fut sans doute la raison pour laquelle il reconnut la souveraineté de l'empereur Henri. Il paroît, en effet, que Léger est le premier évêque de Viviers qui ait regardé les empereurs d'Allemagne pour ses souverains, démarche dont ses successeurs profitèrent pour leur agrandissement, ainsi que nous le verrons dans la suite. Éd. origin. t. II, p. 378.

LI. — *Concile de Saint-Gilles. — Anciens comtes de Razès.*

Un autre légat du Saint-Siége dont nous ignorons le nom tint, en 1115, à Saint-Gilles sur le Rhône, un concile dans lequel on agita un différend qui étoit alors entre les abbés de la Grasse & d'Alet, touchant l'abbaye de Saint-Polycarpe, que chacun prétendoit devoir être de sa dépendance. C'est tout ce que nous trouvons de ce concile, dont il est fait mention dans une bulle[6] que le pape Pascal II donna, à la fin du mois de novembre de l'an 1116, & par laquelle il adjuge le monastère de Saint-Polycarpe à l'abbaye d'Alet, « conformément à la donation que le comte Guillemond lui en avoit faite du temps « de l'empereur Charles, à la restitution qu'elle en avoit reçue du comte « Raimond, sous le règne du roi Philippe, & à la confirmation de la comtesse « Ermengarde. » Pascal ajoute « que ce monastère n'avoit jamais été tiré de An 1116

[1] *Conciles,* t. 10, p. 805.
[2] Columbi, *Episcopi Vivarienses,* p. 207 & seq.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLVI, la 2e charte citée sous ce numéro.
[4] Voyez ci-dessus, livre XV, n. LVI.
[5] Columbi, *Episcopi Vivarienses,* p. 207 & seq.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXII.

« cette dépendance par aucun jugement ecclésiastique, mais seulement par la « violence & par l'autorité des puissances séculières. » Cette bulle confirme les conjectures que nous avons données[1] ailleurs touchant l'origine du comte Béra, fondateur de l'abbaye d'Alet, & fait voir qu'il n'est pas différent[2] du comte de Barcelone de ce nom, qui vivoit au commencement du neuvième siècle, puisqu'il est certain que celui-ci eut un fils appelé Willemond. Le comte Willemond qui, sous le règne de Charlemagne, unit l'abbaye de Saint-Polycarpe à celle d'Alet, aura donc succédé, avant l'an 814, dans le comté de Razès où ces deux abbayes sont situées, à Béra, comte de Barcelone, son père, qui s'en sera démis en sa faveur. Nous avons parlé ailleurs[3] de Raimond II, comte de Razès, dont il est fait mention dans cette bulle. Quant à Ermengarde, c'est improprement qu'elle y est qualifiée *comtesse;* car, quoiqu'elle fût de race comtale & héritière du comté de Razès, elle ne le posséda cependant qu'en titre de vicomté, ainsi qu'on l'a déjà vu. Au reste, il paroît[4] que l'abbaye de Saint-Polycarpe dépendoit de celle d'Alet à la fin du douzième siècle; mais elle devint indépendante dans la suite & l'est encore aujourd'hui.

LII. — *Béranger de Narbonne, abbé de la Grasse.*

L'abbaye de la Grasse se dédommagea de cette perte par les bienfaits qu'elle reçut de Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, qui, dans le dessein de réformer le monastère de Saint-Pierre de Gallicant, situé sous les murs de Girone, en accorda[5] l'administration, le 20 janvier de l'an 1117, à Béranger, abbé de la Grasse, *son frère,* & à ses successeurs, avec pouvoir d'y envoyer un abbé & des religieux soumis à leur autorité & à leur juridiction. L'acte est daté de Girone & souscrit, après le comte, par Raimond-Béranger, Raimond & Bernard, ses fils, la comtesse Douce, sa femme, Béranger-Bernard, son sénéchal, &c. On voit par là que ce prince avoit, en 1117, trois fils de Douce, comtesse de Provence, sa femme.

An 1117

Béranger de Narbonne étant alors fort jeune avoit été élu depuis peu abbé de la Grasse. On a vu, en effet, qu'il étoit encore enfant en 1103, lorsque le vicomte Aymeri I, son père, l'offrit à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, où il avoit pris l'habit monastique, & nous verrons dans la suite qu'il parvint, en 1156, à l'archevêché de Narbonne. Nous inférons de là que le crédit du comte de Barcelone & d'Aymeri II, vicomte de Narbonne, ses frères, contribua beaucoup à son élection. On l'accuse[6] d'avoir été, l'année suivante, par un esprit d'ambition, dans le diocèse de Girone, où, soutenu de toute l'autorité du prince, il s'empara à main armée du monastère de Saint-Félix de Guixols, sans le consentement de l'abbé & des religieux, & malgré

[1] Voyez tome II, *Note* XCI, n. 2.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXII n. 24.
[3] *Ibid.*
[4] Mabillon, ad ann. 1129, n. 129.
[5] *Marca Hispanica,* p. 1248 & seq.
[6] *Ibid.* p. 1251 & seq.

An 1117

Éd. origin. t. II, p. 379.

l'évêque & son chapitre; ce qui engagea ce prélat à jeter l'interdit sur tous les domaines qui, dans son diocèse, dépendoient de l'abbaye de la Grasse, & à porter cette affaire à Rome. Il paroît cependant que l'évêque de Girone la perdit, puisque l'abbaye de Saint-Félix de Guixols dépendoit[1] de celle de la Grasse sous le pontificat du pape Grégoire IX.

Béranger de Narbonne, abbé de la Grasse, soumit aussi à son autorité & à celle de ses successeurs l'abbaye de Saint-André de Sureda, dans le diocèse d'Elne, que Gausfred, comte de Roussillon, sa femme Trencavelle, & leur fils Guinard lui donnèrent[2], le 13 de mai de l'an 1139. Enfin cet abbé augmenta considérablement le domaine de son monastère par le retrait[3] qu'il fit de divers biens aliénés. Il transigea entre autres là-dessus, en 1128, avec Raimond & Guillaume de Termes, fils d'Olivier.

LIII. — *Fin des comtes de Cerdagne. — Leur domaine est uni à celui des comtes de Barcelone.*

Bernard-Guillaume, comte de Cerdagne, fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de la Grasse, à laquelle il unit[4] celle de Saint-Martin de Canigou, fondée par le comte Guifred, son trisaïeul. Raimond, comte de Barcelone, la comtesse Douce, sa femme, Raimond & Béranger, leurs fils, qui étoient encore alors à la mamelle, se trouvent souscrits à l'acte avec Bernard-Béranger de Pierrepertuse. Le comte de Cerdagne mourut[5] sans postérité trois ans après. Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, lui succéda comme son plus proche parent, étant tous les deux de la même maison. Par là les comtés de Cerdagne & de Berga au delà des Pyrénées, celui de Conflant, le Capcir & une partie du Razès en deçà de ces montagnes, furent réunis au domaine des comtes de Barcelone.

LIV. — *Douzième concile de Narbonne. — Nouveaux différends entre l'archevêque de cette ville & le vicomte.*

Il paroît que Richard, archevêque de Narbonne, tint dans cette ville un concile de sa province l'an 1117, & que ce fut durant cette assemblée qu'Aton, archevêque d'Arles, & les évêques Arnaud de Béziers & Arnaud de Carcassonne terminèrent par un accord, en qualité d'arbitres, le différend qu'il avoit avec Hugues, abbé de Saint-Paul. Il est du moins certain que cet abbé s'obligea, par cet accord[6], à ne vendre ni engager les biens de son église & à

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXLIV.

[2] *Ibid.* n. CCCCXLVII.

[3] Archives de l'abbaye de la Grasse.

[4] Bernard de Montfaucon, *Diarium Italicum*, p. 7 & seq.

[5] *Marca Hispanica*, p. 545.

[6] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXIII.

ne pas pourvoir aux bénéfices sans le consentement & la volonté de l'archevêque.

Richard avoit alors un différend bien plus considérable avec Aymeri II, vicomte de Narbonne. Celui-ci lui avoit véritablement rendu hommage pour ce qu'il tenoit de l'église de Narbonne; mais il formoit plusieurs difficultés sur la nature & le détail des divers fiefs qu'il avoit reconnus. L'archevêque, qui de son côté se croyoit lésé, fit proposer[1] au vicomte de s'en rapporter à la décision de leurs amis communs & des principaux du pays. Mais Aymeri, loin d'accepter cette proposition, s'empara des biens de l'église de Narbonne. L'archevêque employa auprès de lui ses amis particuliers, *les barons du pays, les évêques, les abbés, les vicomtes & les chevaliers*, pour l'engager ou à se désister de ses prétentions, ou à en venir à un jugement définitif. Le vicomte ne voulant écouter aucune proposition, Richard prit enfin le parti de l'excommunier & se mit aussitôt en lieu de sûreté pour éviter sa vengeance; mais il eut le malheur de tomber entre les mains des gens du vicomte qui se saisirent de sa personne, le maltraitèrent extrêmement & l'enfermèrent dans une étroite prison; en sorte que pour recouvrer sa liberté, il fut obligé d'acquiescer à toutes les demandes d'Aymeri & de se réconcilier avec lui. Leur réconciliation ne fut pas cependant de durée. Le vicomte s'empara bientôt après de *la leude* du vermillon & de la justice des vassaux de l'église de Narbonne. L'archevêque, ne pouvant tirer raison de ces entreprises, dressa alors une espèce de manifeste pour le laisser à la postérité. Richard expose, dans cet écrit qui a passé jusques à nous, tous les griefs que lui & son église avoient contre les vicomtes de Narbonne, & appuie la vérité des faits qu'il avance sur le témoignage d'Aton, archevêque d'Arles, de Jean, évêque de Nimes, &c.

LV. — *Accord entre le vicomte Bernard-Aton & Aymeri II, vicomte de Narbonne.*

Aymeri II, vicomte de Narbonne, avoit vers le même temps un autre différend[2] avec le vicomte Bernard-Aton, au sujet du sel dont le premier empêchoit le transport & la vente dans le domaine de l'autre. Les deux vicomtes s'accordèrent enfin, le *lundi* 12 *de février de l'an* 1117. Aymeri & Ermengarde, sa femme, promirent solennellement à Bernard-Aton, à Cécile, sa femme, & à leurs fils Roger & Raimond de ne plus défendre ce commerce. Éd. origin. t. II, p. 380. La date de cet acte fait voir que l'usage de compter le commencement de l'année à Pâques n'étoit pas encore alors généralement observé dans toute la Province.

On voit par divers monumens que le vicomte Bernard-Aton augmenta

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXV.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXI, la 1re charte citée sous ce numéro.

An 1117

considérablement son domaine. Il acquit, en 1115[1], une partie de la ville de Limoux qui lui fut vendue *en alleu*. Guillaume de Margon lui donna aussi en alleu, & à sa postérité, la moitié du château de Loupian, dans le diocèse d'Agde. La dame d'Ornesons, dans celui de Narbonne, lui fit donation, en 1116, de tous les biens qu'elle avoit dans les comtés de Narbonne, Carcassonne, Razès, Roussillon, Béziers & Agde, & lui rendit hommage pour le château d'Ornesons. Déodat de Boussagues lui donna en alleu, en 1117, le château de ce nom, dans le diocèse de Béziers. Enfin ce vicomte toucha une somme considérable, en 1118, de Raynon du Caylar, dans le diocèse de Nimes, & de Guillaume, son frère, pour quelques droits qu'il leur accorda.

An 1118

LVI. — *Neuvième concile de Toulouse. — Bernard-Aton fait son testament & va servir en Espagne contre les Sarrasins. — Étendue de son domaine.*

Tous ces actes sont autant de preuves de la capacité de Bernard-Aton pour le gouvernement. Ce vicomte ne se rendit pas moins recommandable par ses exploits militaires : non content d'avoir été servir dans la Terre Sainte contre les infidèles, il résolut en 1118 de marcher au secours d'Alphonse I, roi d'Aragon, qui faisoit la guerre aux Maures d'Espagne. Ce dernier, dans le dessein d'assiéger la ville de Saragosse sur ces infidèles, envoya solliciter du secours dans les provinces de France[2] voisines de ses États, & employa pour l'obtenir, à ce qu'il paroît, l'autorité du pape Gélase II, lequel avoit succédé à Pascal II le 24 de janvier de la même année. Nous voyons du moins qu'on tint[3] un concile à Toulouse en 1118, *dans lequel on confirma l'expédition d'Espagne*. Nous ne trouvons rien autre chose de ce concile qui fut le neuvième de Toulouse. Il y a lieu de croire que Raimond, évêque[4] de Balbastro, qui étoit dans le pays au mois de février de l'an 1118, assista à ce concile qui se tint au commencement de l'année : Bernard-Aton, qui ne se détermina sans doute à partir pour l'Espagne qu'après sa tenue, fit en effet son testament le 7 de mai de l'an 1118.

Ce vicomte, *étant sur son départ pour l'Espagne,* dispose de ses domaines par cet acte[5], de l'avis *de plusieurs nobles & gens de loi* qu'il avoit convoqués. Il fait quelques legs pieux en faveur de l'abbaye de la Chaise-Dieu & laisse la jouissance de tous ses biens à Cécile, sa femme, pendant tout le temps qu'elle le jugeroit à propos. Il donne à Roger, son fils aîné, après la mort de cette dame : 1° les vicomtés de Carcassonne & de Razès & les domaines du Toulousain qui en dépendoient; 2° le pays de Termenois & tout ce qu'il possédoit dans la vicomté de Narbonne en qualité de seigneur de Carcassonne & de

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXI, la 1re charte citée sous ce numéro.

[2] Ferreras, *Histoire d'Espagne,* ann. 1118, n. 5 & suiv.

[3] *Chronicon Malleacense,* dans Labbe, p. 219.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXVI.

[5] *Ibid.* n. CCCLXXVII.

Termes; 3° la vicomté de Béziers, excepté quelques châteaux qu'il réserve pour Raimond Trencavel, son fils puîné; 4° le fief du seigneur de Muret, dans le diocèse de Toulouse, celui du seigneur de Bruniquel, dans le Querci, & ce qu'il avoit dans le Minervois; 5° les châteaux de Capestang & de Cessenon dans le diocèse de Narbonne; 6° les abbayes de Caunes & de Valseguier ou de Montolieu, le village d'Alsau, & enfin toutes les acquisitions qu'il avoit faites dans ces domaines, avec défense au même Roger d'y en faire de nouvelles sans le conseil de Raimond, son frère. Il laisse à ce dernier: 1° la vicomté d'Albi & ce qui dépendoit du château d'Ambialet, qui en étoit le chef-lieu, tant dans le Rouergue, que dans le Querci, le Toulousain & le Narbonnois; 2° la vicomté d'Agde avec le château de Pézénas, & tous les domaines qu'il avoit depuis l'Hérault jusques au Rhône; 3° ce qui devoit lui revenir dans le comté de Melgueil; 4° la vicomté de Nimes avec ses dépendances; 5° le château de Lunas & l'abbaye de Joncels dans le diocèse de Béziers; 6° les fiefs de Bernard d'Anduze, de Bernard Pelet & de Guillaume de Montpellier, & enfin toutes les acquisitions qu'il avoit faites dans ce pays, où il défend au même Raimond d'en faire de nouvelles sans l'avis & le consentement de Roger, son frère aîné. Il lègue à l'un & à l'autre en commun les châteaux de Boussagues, de Castelnaudary & de Saint-Félix, & en cas que la vicomtesse, sa femme, voulût vivre séparée de ses deux fils, il lui donne les trois vicomtés de Béziers, d'Agde & de Nimes, le Termenois, le château de Cessenon & quelques autres domaines, tout le pays situé entre les rivières d'Agout & de Tore, & le village de Burlas. Tel est le testament que fit alors le vicomte Bernard-Aton : il en changea les dispositions dans la suite en faveur de Bernard-Aton, son troisième fils, dont il ne dit rien dans cet acte. Nous apprenons par là quelle étoit l'étendue de son domaine, & qu'outre six grandes vicomtés, il possédoit encore en différens pays des terres très-considérables; en sorte qu'il dominoit directement ou indirectement sur le tiers de la Province, sans parler des provinces voisines. C'est là le plus ancien monument que nous ayons vu où il soit fait mention de la ville de Castelnaudary, aujourd'hui capitale du Lauragais, pays qu'Ermengarde, mère de Bernard-Aton, avoit vendu autrefois avec les comtés de Carcassonne & de Razès au comte de Barcelone, & dont ce vicomte s'étoit remis en possession.

Éd. origin. t. II, p. 381

LVII. — *Réforme de l'abbaye de Sorèze. — Mariage d'Ermessinde, fille du vicomte Bernard-Aton. — Expéditions de ce vicomte en Espagne.*

On voit encore que Bernard-Aton dominoit alors sur le Lauragais, par le soin qu'il prit, au mois de mai de l'année suivante, de réformer[1] l'abbaye de Sorèze, située dans ce pays. Ce vicomte, se reprochant sa négligence envers les

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXX.

An 1118

églises de son domaine, résolut de rétablir la régularité dans cette abbaye, qui étoit devenue toute séculière, & la soumit à Roger, abbé de Moissac, & à ses religieux, qui ordonnèrent *que les comtes de Toulouse n'auroient aucun domaine sur elle,* mais seulement le vicomte Bernard & sa postérité.

Ce vicomte, dans son testament, ne fait mention d'aucune de ses filles, quoique nous sachions[1] qu'il en avoit plusieurs. On a parlé ailleurs des deux aînées, dont l'une avoit déjà épousé Guillaume-Alfaric de Béziers, & l'autre le comte de Roussillon. Bernard-Aton en avoit une troisième, nommée Ermessinde, qu'il maria en 1121 avec Rostaing, fils de Decan, seigneur de Posquières, dans le diocèse de Nimes. Il fit ce mariage conjointement avec Cécile, sa femme, & du conseil de leurs fils Roger, Trencavel & Bernard. Il donna à Ermessinde pour sa dot les châteaux de Marguerites, de Cauvisson & de Beauvoisin dans le même diocèse, & quelques autres domaines, à condition que Rostaing les tiendroit en fief *& à tous honneurs* de lui & de celui de ses fils en faveur duquel il en disposeroit. Il donna de plus à Ermessinde *un juif & un bourgeois de Bèziers avec leurs possessions.* Bernard-Aton qui, dans l'acte, prend le titre de vicomte de Nimes, Agde & Béziers, se réserva la justice sur ces domaines, supposé que son gendre, sa fille & leur postérité ne voulussent ou ne pussent pas la rendre : preuve que les seigneurs particuliers l'exerçoient alors dans leurs terres.

Bernard-Aton ne différa pas sans doute après son testament de partir pour l'Espagne, où Alphonse, roi d'Aragon, s'étant mis en campagne, prit au mois de juin de la même année le château d'Almudabar, situé aux environs de Saragosse, forma ensuite le siége de cette ville & remporta une victoire complète, le 6 de décembre, sur les Sarrasins qui lui avoient livré bataille. Ce prince se rendit cinq jours après maître de Saragosse & fit diverses autres conquêtes sur les infidèles. Bernard-Aton prit part sans doute à ces expéditions; car il est certain qu'il partit pour l'Espagne & qu'il étoit absent de la Province en 1118, comme il paroît par la donation[2] que Guillaume de Termes & ses frères firent alors en faveur de la vicomtesse Cécile, sa femme, de ce vicomte & de ses fils, de ce qui leur appartenoit au château de Termes.

LVIII. — *Arrivée & séjour du pape Gélase II dans la Province. — Origine de la ville d'Alais.*

Le pape Gélase II écrivit[3] d'Alais en Languedoc, le 10 de décembre de la même année, aux chrétiens qui étoient occupés au siége de Saragosse, tant pour approuver le choix qu'ils avoient fait d'un évêque de cette ville qu'il leur renvoyoit après l'avoir consacré, que pour les exhorter à continuer leur entreprise. Ce pape avoit été obligé d'abandonner l'Italie & de se réfugier en

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVIII.
[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXVIII.
[3] *Conciles,* t. 10, p. 820.

France pour éviter la persécution de l'empereur Henri V, dont les différends avec le Saint-Siége au sujet des investitures continuoient toujours. Gélase partit[1] de Pise au commencement de novembre de l'an 1118 & débarqua à Saint-Gilles sur le Rhône, où il étoit déjà arrivé le 7 du même mois, suivant une bulle qu'il accorda alors en faveur de la primatie de Tolède. Pons de Melgueil, abbé de Cluny, qui l'accompagnoit, après l'avoir quitté à Pise, l'avoit devancé pour venir en France annoncer son arrivée & porter les peuples à lui faire la réception qui convenoit à sa dignité; il vint ensuite le rejoindre à Saint-Gilles avec un nombreux cortége. Comme le pape & les cardinaux qui étoient avec lui manquoient de tout, il leur fit divers présens & leur fournit pour sa part trente chevaux pour leurs équipages. Hugues, abbé de Saint-Gilles, & sa communauté, n'omirent rien de leur côté pour bien recevoir ce pontife : ils le défrayèrent avec toute sa cour pendant un assez long séjour qu'il fit dans leur monastère, lui firent des présens & lui fournirent dix chevaux. Plusieurs évêques[2], abbés & seigneurs séculiers s'empressèrent d'aller à Saint-Gilles pour offrir leurs services & leur bourse à Gélase, qui dédia alors aux environs de cette abbaye les églises de Sainte-Cécile de Stagel ou Tavels, de Saint-Sylvestre de Tillan, & de Saint-Étienne de Tornac, dont il prescrivit les limites par des pierres qu'il fit planter. Pendant son séjour à Saint-Gilles, S. Norbert[3], fondateur de l'ordre de Prémontré, vint lui demander l'absolution de la faute qu'il avoit commise d'avoir reçu le diaconat & la prêtrise dans une seule ordination, contre la disposition des canons. Le pape conçut une très-grande estime de cet homme apostolique & lui permit de prêcher partout l'Évangile.

Éd. origin. t. II, p. 382.

Gélase, après avoir demeuré quelque temps à Saint-Gilles, s'embarqua & se rendit par mer dans l'île de Maguelonne, où il donna, le dernier de novembre[4], une bulle en faveur de l'abbaye de la Grasse. On doit remarquer que cette bulle, quoique datée de l'an 1119 & de l'indiction XII, appartient cependant certainement à l'an 1118, parce que ce pape, de même que quelques-uns de ses prédécesseurs & de ses successeurs, suivoit ordinairement[5] le calcul pisan; ce qu'un auteur[6] qui a écrit depuis peu n'a pas compris. Suger[7], alors moine & ensuite abbé de Saint-Denis, envoyé par le roi Louis le Gros, vint à Maguelonne offrir au pape les services & le secours de ce prince. « Maguelonne, dit Suger à cette occasion, est une petite île où Gélase étoit « arrivé par mer, & où l'on voit une ville qui à peine suffit pour loger « l'évêque & son chapitre; elle est cependant très-forte & très-importante à « cause des fréquentes courses des pirates sarrasins. » Le pape reçut très-

[1] Pandulphus, *Vita Gelasii papae II.* — *Epist. Hugonis Cluniacensis. Biblioth. Cluniacensis*, p. 555. — Cajetan, *Notae in Pandulph.* p. 106, 120, & seq. — Falco, monachus, *Chronicon.*

[2] Falco, monachus, *Chronicon.*

[3] *Vie de S. Norbert,* Bollandistes, 6 juin, p. 821.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXIX.

[5] Cajetan, *Notae in Pandulph.* p. 100. — Pagi, ad ann. 1118, n. 12 & seq.

[6] Gervaise, *Vie de Suger,* l. 3, p. 99.

[7] Suger, *Vita Ludovici Crassi,* p. 309.

gracieusement cet ambassadeur & accepta volontiers les offres du roi, qui lui donna rendez-vous pour une entrevue à Vézelai en Bourgogne.

Les fatigues que Gélase avoit essuyées durant son voyage altérèrent sa santé[1], & il tomba malade à Maguelonne. Pons, abbé de Cluny, qui ne le quittoit pas, lui conseilla de se faire transporter à Mauguio ou Melgueil, sur la côte, à deux lieues de Maguelonne vers le nord-est, dans le domaine de sa famille, où il prit un si grand soin de lui, que ce pontife recouvra bientôt ses forces & fut dans peu en état de continuer sa route. On a déjà vu qu'il étoit arrivé à Alais sur le Gardon, à huit lieues de Mauguio, le 10 de décembre, & qu'il y avoit consacré Pierre, nouvel évêque de Saragosse. Nous apprenons d'ailleurs[2] qu'il étoit encore dans cette ville deux jours après, & que Richard, archevêque de Narbonne, les évêques Gui, de Lescar, Géraud, d'Angoulême, Pierre, de Saragosse, & Pons, abbé de Cluny, l'y avoient suivi. Ce sont là les plus anciens monumens que nous connoissions d'Alais, autrefois du diocèse de Nimes, & aujourd'hui ville épiscopale. Il paroît qu'elle[3] appartenoit alors à Raimond Pelet, ou à Agnès, sa femme.

Gélase alla d'Alais au Puy[4] en Velai, & étant revenu du côté du Rhône, il se rendit dans l'abbaye de Saint-André, vis-à-vis d'Avignon, & en dédia[5] l'église dont on venoit d'achever le bâtiment. Il fit cette cérémonie le 13 de décembre[6], passa ensuite ce fleuve & donna une bulle à Avignon[7], le 16 de ce mois. Il étoit quatre jours après à Orange, où il confirma[8], à la demande des archevêques de Narbonne & d'Arles qui étoient à sa suite, en faveur d'Arnaud, abbé de Caunes, les privilèges de ce monastère, *fondé par l'empereur Charles & le ministère du comte Milon*. Il donna le même jour[9] une autre bulle en faveur de Pierre, abbé *de Saint-André du Mont-Andaon sur le Rhône, dont il avoit consacré l'église de ses propres mains dans le temps qu'il étoit dans les Gaules :* preuve bien authentique que tous les pays situés à la droite du Rhône appartenoient alors entièrement à la France, & que les empereurs d'Allemagne ne portoient leurs prétentions, au sujet du royaume de Provence, que jusques au bord oriental de ce fleuve. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans la donation[10] que Raimond, évêque d'Uzès, fit un jeudi du mois de juin de l'an 1121, *régnant le roi Louis,* à l'abbaye de Saint-Gilles, de l'église de Chambonas dans son diocèse, en présence de Bertrand, prévôt de sa cathédrale, de Raimond, abbé de Saint-Privat, & de plusieurs autres. Le pape continua sa route vers Lyon, mais il ne tint[11] pas de concile à Vienne, comme quelques auteurs l'ont prétendu. A son arrivée à Mâcon, il fut attaqué d'une

Éd. origin. t. II, p. 383.

[1] *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 555.
[2] Marca, *Histoire de Béarn*, l. 5, c. 32. — Pagi, ad ann. 1118, n. 19.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXIV la 1re charte citée sous ce numéro.
[4] Pandulphus, p. 100.
[5] Mabillon, ad ann. 1087, n. 34.
[6] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 873.
[7] *Conciles*, t. 10, p. 823.
[8] *Capitulaires*, t. 2, p. 1557.
[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXIX, la 2e charte citée sous ce numéro.
[10] Archives de l'abbaye de Saint-Gilles.
[11] Pagi, ad ann. 1119, n. 1.

pleurésie, & s'étant fait transporter aussitôt dans l'abbaye de Cluny, il y décéda le 29 de janvier de l'an 1119.

LIX. — *Le pape Callixte II vient dans la Province & tient le dixième concile de Toulouse.*

Gui, archevêque de Vienne, qui prit le nom de Callixte II, fut élu à la place de Gélase par les cardinaux qui se trouvèrent à Cluny. Pierre, chanoine de l'église du Puy, succéda à Gui dans l'archevêché de Vienne. Le nouveau pape fut couronné dans cette dernière ville le 9 de février suivant, & demeura en France[1] le reste de l'année. Il fit[2] quelque temps après un voyage au Puy, d'où il écrivit, le 16 d'avril, à l'archevêque de Cologne pour l'inviter à un concile qu'il avoit indiqué à Reims. Il se rendit de là au monastère de Sauxillanges dans le Forez, & y donna, le 10 de mai, une bulle[3] en faveur de l'abbaye de Tournus. Il s'approcha ensuite du Rhône, & étant arrivé à Saint-Gilles, il y confirma[4], vers la fin du mois de juin, en faveur de Raimond, abbé d'Alet, les priviléges de ce monastère, *fondé par le comte Béra*, & duquel dépendoient alors les abbayes de Saint-Paul de Valolas ou de Fenouillèdes sur le rivage de l'Agli (*Aquilinum*), de Saint-Polycarpe & de Saint-Papoul. Callixte II vint peu de temps après à Maguelonne, où il défendit, par une bulle[5] datée du 28 de juin, à Hugues, abbé & aux religieux de Saint-Gilles, d'aliéner les biens de leur monastère, surtout le trésor de l'église, excepté dans les trois cas permis par les canons.

Ce pape, dans le dessein de tenir un concile à Toulouse, continua sa route vers cette ville, passa à Montpellier & arriva à Béziers le 1er de juillet[6]. Le concile de Toulouse, qui fut le dixième de cette ville, commença[7] le 8 du même mois de juillet. Callixte y présida en personne. Huit cardinaux[8] dont deux étoient évêques, trois prêtres & trois diacres s'y trouvèrent. Il est remarquable que Richard, archevêque de Narbonne, qui y assista & qui avoit été promu au cardinalat sous le pontificat du pape Grégoire VII, n'est pas compris ni dans les actes, ni dans les souscriptions, dans le nombre des cardinaux; ce qui prouve que l'usage de ce siècle étoit que lorsqu'un cardinal, prêtre ou diacre, parvenoit à l'épiscopat, il cessoit dès lors d'être cardinal, à moins qu'il n'eût un évêché dans l'étendue de la province de Rome. Aussi voyons-nous que Richard ne prit plus le titre de cardinal depuis qu'il fut parvenu à l'archevêché de Narbonne. On voit aussi dans les actes du même concile les simples évêques souscrire avant les cardinaux-prêtres. Il y eut sans doute un

[1] Voyez tome IV, *Note* XLIX.

[2] Martène, *Collectio amplissima*, t. 1, p. 651.

[3] *Conciles*, t. 10, p. 842.

[4] Voyez tome IV, *Note* XLIX. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXXII.

[5] Voyez tome V, *ibid.*

[6] Voyez tome IV, *Note* XLIX.

[7] *Ibid.*

[8] *Conciles*, t. 10, p. 856 & suiv. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXXII, la 3e bulle citée sous ce numéro.

grand nombre de prélats qui y assistèrent; car il est marqué [1] *que les archevêques, les évêques & les abbés de la Provence, de la Gothie, de la Gascogne, de l'Espagne & de la Bretagne citérieure, s'y trouvèrent;* mais nous ignorons le nom de la plupart, & les anciens monumens qui nous restent ne font mention, entre ceux de la province de Gothie ou de Narbonne, que de Richard qui en étoit le métropolitain, d'Arnaud de Carcassonne & de Gautier de Maguelonne; & parmi les abbés, de Béranger de la Grasse, Pons d'Aniane & Raimond d'Alet. Quant à ceux des autres provinces, les archevêques d'Arles, d'Aix, de Tarragone & d'Auch, les évêques Raimond de Balbastro, Béranger de Girone, Gui de Lescar, Haton de Léon & Grégoire de Bigorre y assistèrent aussi. On prétend [2] que Raimond de Lodève s'y trouva; mais on n'en donne aucune preuve, & il est même incertain s'il y avoit alors à Lodève un évêque de ce nom.

On dressa divers canons dans ce concile. L'un des plus remarquables est le troisième, qui ordonne « aux fidèles de chasser de l'église & aux puissances « séculières de réprimer ceux qui, sous une apparence de religion, condam- « noient le sacrement du corps & du sang de Jésus-Christ, le baptême des « enfans, le sacerdoce & les autres ordres ecclésiastiques, & les mariages lé- « gitimes. » Ce canon regarde un reste de ces manichéens qui, s'étant introduits en France cent ans auparavant, s'étoient conservés principalement [3] dans les provinces septentrionales; mais toutes les précautions de ce concile ne purent empêcher ces hérétiques de se perpétuer dans le royaume & d'y donner la naissance, avant la fin du siècle, à l'hérésie des albigeois qui fut si funeste à la Province. Éd. origin. t. II, p. 384.

LX. — *Différends entre les abbayes de la Grasse & d'Alet, entre celles d'Aniane & de la Chaise-Dieu, & entre les églises de Saint-Étienne & de Saint-Sernin de Toulouse.*

Le 14 de juillet, septième [4] jour du concile, le pape y termina les différends qui s'étoient renouvelés entre les abbayes de la Grasse & d'Alet, touchant la dépendance de celle de Saint-Polycarpe, laquelle demeura soumise à la dernière. La bulle que Callixte fit expédier en conséquence est souscrite par divers cardinaux & évêques, & en dernier lieu par Bernard-Aton, vicomte de Béziers, & Centule, comte de Bigorre; ce qui prouve que le premier étoit dès lors de retour de l'expédition d'Espagne & qu'il se trouva, avec divers autres princes séculiers, à ce concile. Le 15 de juillet on y décida [5] un autre différend qui s'étoit élevé entre les abbayes d'Aniane & de la Chaise-Dieu.

[1] Pagi, ad ann. 1119, n. 7.
[2] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium.* — *Gallia Christiana,* t. 2, p. 672.
[3] Guibert de Nogent, l. 3, c. 16.
[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXXII, la 2e bulle citée sous ce numéro.
[5] D'Achery, *Spicilegium,* t. 6, p. 25. — *Conciles,* t. 10, p. 856 & suiv.

Lorsque le pape Gélase avoit passé quelque temps auparavant à Clermont en Auvergne, en allant au même concile de Toulouse, les religieux de la Chaise-Dieu furent le trouver dans cette ville pour se plaindre de ce que Pascal II, son prédécesseur, avoit adjugé le monastère de Goudargues, dans le diocèse d'Uzès, à l'abbaye d'Aniane, prétendant qu'il étoit de leur dépendance. Aton, archevêque d'Arles, qui étoit présent, appuya leurs prétentions & soutint que ce monastère appartenoit à son église, qui l'avoit donné à l'abbaye de la Chaise-Dieu sous un cens annuel. Callixte ajourna ce prélat à Montpellier pour y défendre son droit, & après y avoir écouté ses raisons, il lui donna la provision, sauf le droit de l'abbaye d'Aniane, dont la discussion fut renvoyée au concile de Toulouse. Les députés de cette abbaye ayant comparu au concile y produisirent leurs titres, & l'archevêque d'Arles le sien, qui étoit une donation faite à ses prédécesseurs par Louis l'Aveugle, roi de Provence. Callixte nomma alors huit cardinaux, deux archevêques, quatre évêques & deux abbés pour examiner cette affaire & en faire leur rapport au concile, qui jugea unanimement que la donation du monastère de Goudargues faite à l'église d'Arles par Louis l'Aveugle étoit nulle, & donna gain de cause à l'abbaye d'Aniane. Le pape renouvela en même temps les privilèges de cette abbaye, par une bulle datée du même jour. Après ce jugement, l'archevêque Aton renonça à ses prétentions sur le monastère de Goudargues, *par le bâton pastoral qu'il tenoit en sa main,* & Callixte en donna l'investiture à Pons, abbé d'Aniane, *par le même bâton.* Le lendemain, 16 de juillet[1], le pape, assisté de l'archevêque de Tarragone & de l'évêque de Balbastro, consacra l'autel de Saint-Augustin dans l'église de Saint-Sernin de Toulouse.

Sur la fin[2] du concile, Aicard, prévôt de la cathédrale de cette ville, demanda, au nom de son chapitre : 1° la restitution de l'église ou prieuré de Saint-Jean d'*Amantianis* dans le diocèse de Toulouse, laquelle lui fut accordée; 2° que l'église de Saint-Sernin, *située dans le faubourg* de Toulouse, fût déclarée dépendante de la cathédrale. Pour prouver cette dépendance, il s'appuyoit sur *une charte impériale* (c'est-à-dire, sans doute, sur un diplôme de l'empereur Charles le Chauve) & sur une bulle du pape Jean qu'on lut en plein concile. Les *clercs* de Saint-Sernin soutinrent, de leur côté, qu'ils n'étoient pas obligés de discuter cette affaire avec l'évêque de Toulouse & son chapitre, attendu que leur église *appartenoit à S. Pierre.* Le pape leur demanda alors qui est-ce qui avoit donné cette église à ce saint? Ils répondirent que c'étoient eux-mêmes. Le pape répliqua : Mais des clercs rassemblés de divers endroits à qui le fonds n'appartenoit pas, pouvoient-ils en disposer? D'autres affaires étant survenues, le pape fut obligé de renvoyer à son départ la décision de celle-là, mais il partit de Toulouse sans l'avoir jugée. Les chanoines de la cathédrale, qui l'avoient fort à cœur, le suivirent jusques à Fronton, lieu situé à trois lieues de Toulouse vers le nord, dont il dédia l'église.

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 157.

[2] Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc,* p. 8..

Le lendemain Callixte étoit résolu de confirmer les priviléges de l'église de Saint-Sernin, lorsqu'Amélius, évêque de Toulouse, & le prévôt de la cathédrale, en étant informés, y formèrent opposition, ce qui l'engagea à différer cette confirmation. Le troisième jour après son départ de Toulouse, il arriva à l'abbaye de Saint-Théodard *dans le Querci,* aujourd'hui Montauban. Le lendemain les chanoines de Saint-Étienne & de Saint-Sernin se rendirent à son audience pour avoir la décision de leur différend. On lut les titres sur lesquels chacune des deux églises se fondoit, entre autres la bulle que le pape Urbain II avoit donnée, dans le concile de Nimes, en faveur des chanoines de Saint-Sernin qui en faisoient leur principal appui. Le pape, qui avoit assisté à ce concile dans le temps qu'il étoit archevêque de Vienne, déclara alors qu'Urbain ne s'étoit rendu qu'aux instances du comte Raimond; que l'intention de ce pontife avoit été que l'évêque de Toulouse jouît d'une partie du revenu de l'église de Saint-Sernin, & que celui qui possédoit alors cet évêché en avoit joui, en effet, jusques à sa mort. Callixte ordonna ensuite à Raimond, abbé de Saint-Sernin & à ses clercs de répondre; mais ceux-ci ayant demandé du temps, il renvoya les parties & les ajourna à Vienne pour la fête de la Vierge appelée *Hypapante.* Amélius, évêque de Toulouse, ayant négligé de se rendre à la citation, les chanoines de Saint-Sernin se maintinrent dans leur exemption. On trouve ici pour la première fois un abbé de Saint-Sernin, depuis que cet ancien monastère avoit passé aux chanoines réguliers, lesquels jusques alors n'avoient été gouvernés que par un prévôt ou prieur. Raimond, que les uns[1] appellent Raimond-Guillaume, & les autres[2] Guillaume-Raimond, avoit possédé lui-même cette dernière dignité & avoit été élevé depuis peu à celle d'abbé.

Éd. origin. t. II, p. 385.

LXI. — *Départ du pape de Toulouse. — Il tient un concile à Reims, où Aton, évêque de Viviers, se distingue. — Successeurs de ce prélat.*

Nous avons deux brefs[3] de Callixte II, datés de l'abbaye de Saint-Théodard le 20 de juillet, l'un en faveur de Béranger de Narbonne, abbé de la Grasse, pour confirmer ce monastère dans la possession de l'église de Notre-Dame de Valières, & l'autre pour exhorter Jussoline, *dame de condition* (*illustris foemina*), & ses fils Pierre Sicard & Raimond de Pérignan, patrons de cette église, à la protéger. Comme ce pape donna une bulle à Toulouse, le 17 de ce mois, en faveur de la même abbaye[4] de la Grasse, c'est une preuve qu'il partit ce jour-là de cette ville, qu'il consacra le lendemain l'église de Fronton & qu'il arriva le 19 à l'abbaye de Saint-Théodard. Il se rendit de là à Cahors, où il dédia[5] le maître-autel de la cathédrale le 27 du même mois de juillet.

[1] Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc,* p. 264.
[2] *Gallia Christiana,* t. 4, p. 812.
[3] Baluze, *Miscellanea,* t. 2, p. 192 & seq.
[4] Archives de l'abbaye de la Grasse.
[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 178; & *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 877.

Callixte II passa ensuite en France & arriva à Paris au commencement d'octobre[1]. Il vint de là à Reims, où il avoit convoqué un nouveau concile qui s'ouvrit le 19 de ce mois, & dans lequel on renouvela les décrets touchant la paix & la trêve de Dieu. Aton ou Hatton, évêque de Viviers, qui s'y trouva, se distingua beaucoup par son éloquence[2] & sa capacité, & fut l'un des prélats du concile qui s'entremirent pour ménager la paix entre le pape & l'empereur. Hildegarde, comtesse de Poitiers, y comparut[3] & se plaignit de ce que son mari l'avoit répudiée pour épouser Maubergeon, vicomtesse de Châtellerault. Le pape ayant demandé si le comte de Poitiers étoit là présent pour se défendre, l'évêque de Saintes & quelques autres prélats d'Aquitaine tâchèrent d'excuser son absence, en disant qu'une maladie l'avoit obligé de s'arrêter en chemin. Callixte accorda alors un délai à ce prince pour venir se présenter devant lui, défendre sa cause *& reprendre sa femme légitime, ou subir l'excommunication pour l'avoir répudiée.* Ces termes, tirés d'un auteur contemporain, prouvent évidemment que Philippe de Toulouse, seconde femme légitime de Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, étoit alors décédée, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, sans quoi Hildegarde n'auroit pu passer pour femme légitime de ce prince.

Nous n'avons plus aucun monument d'Aton, évêque de Viviers. Jaucerand ou Gaucerand lui avoit succédé[4] en 1124. Étienne de Gluiras fit une restitution à l'abbaye de Saint-Chaffre, avec le consentement de ce prélat & celui de Gui de Montaigu, son neveu, &c. On trouve[5] un Jaucerand ou Gaucerand, évêque de Viviers depuis l'an 1133 jusques en 1146; mais ce dernier doit être différent de l'autre, puisque Pierre, évêque de Viviers[6], fut élu archevêque de Lyon en 1131. Celui-ci étoit Bourguignon de naissance & proche parent de l'évêque de Nimes. Il avoit été moine de Cluny, & Pierre le Vénérable, abbé de ce monastère[7], en faisoit beaucoup de cas. Il mourut en 1139 à la Terre Sainte, où il avoit été envoyé légat par le pape Innocent II.

LXII. — *Retour du pape dans la Province. — Prétendue primatie des archevêques de Vienne sur toute l'ancienne Narbonnoise.*

Éd. origin. t. II, p. 386.

An 1120

Callixte II, après avoir tenu le concile de Reims, alla trouver à Gisors[8] le roi d'Angleterre, pour le porter à conclure la paix avec le roi de France. De là il retourna du côté du Rhône, & il étoit déjà arrivé à Vienne au commencement[9] de février de l'an 1120. De cette ville il se rendit à Valence, où il

[1] *Conciles,* t. 10, p. 833.
[2] Orderic Vital, l. 12, p. 858. — *Conciles,* t. 10, p. 875.
[3] Orderic Vital, l. 12, p. 859.
[4] *Gallia Christiana,* nov. ed. t. 2, p. 766.
[5] *Gallia Christiana,* t. 3, p. 1181.
[6] *Ibid.* nov. edit. t. 4, p. 1115 & seq.
[7] Pierre le Vénérable, l. 2, epist. 2 & 18.
[8] Orderic Vital, l. 12, p. 864.
[9] Baluze, *Miscellanea,* t. 2, p. 196.

étoit[1] le 22 & le 25 du même mois. Il y confirma les privilèges de l'église de Vienne, dont il avoit été auparavant archevêque, & lui accorda la primatie sur les sept provinces des Gaules qui faisoient un corps séparé sous le règne de l'empereur Honoré, & qui comprenoient l'ancienne Narbonnoise avec l'ancienne Aquitaine. Le pape, pour éviter les difficultés que l'archevêque de Vienne auroit pu rencontrer de la part des archevêques de Narbonne & de Bourges, qui se disoient primats, l'établit légat du Saint-Siége dans ces provinces, ce qui donna occasion dans la suite aux archevêques de Vienne de se qualifier *primats des primats;* mais ils ne purent[2] jamais jouir d'un privilége si nouveau & si extraordinaire, & qui n'étoit fondé d'ailleurs que sur des actes supposés; en sorte qu'ils furent obligés de se contenter du vain titre de primat.

Par la même bulle, Callixte confirma à l'église de Vienne ses six suffragans, du nombre desquels étoit l'évêque de Viviers. Quelques auteurs[3] prétendent que ce dernier évêché & celui de Die furent alors tirés de la métropole d'Arles pour être unis à celle de Vienne; mais il paroît qu'ils étoient soumis depuis longtemps à cette dernière, & le pape le fait assez entendre lui-même dans sa bulle. Nous voyons, en effet, que sous le pontificat de Pascal II, l'église de Viviers n'étoit[4] pas de la province d'Arles. Callixte soumit aussi à l'église de Vienne plusieurs églises & monastères du diocèse, entre autres celle de Sainte-Marie d'Annonay, monument le plus ancien que nous connoissions où il soit fait mention de cette ville, située à l'extrémité de la Province vers les frontières du Forez. Elle est la capitale du haut Vivarais, & la principale de la partie du diocèse de Vienne qui est en deçà du Rhône.

Nous apprenons d'un procès-verbal qui fut dressé en 1407, & qui se trouve dans les archives de l'église de Viviers, que Callixte II dédia solennellement la cathédrale de Saint-Vincent de cette ville *le* 27 *de février de l'an* 1117; mais il y a erreur pour la date de l'année, car ce pape n'étoit pas encore alors élu. Il fit donc cette consécration ou le 27 de février de l'an 1119 ou le même jour de l'année suivante, qu'il se trouvoit aux environs du Rhône. Le pape ayant résolu de partir bientôt après pour l'Italie retourna à Montpellier[5], d'où il alla à Saint-Gilles & de là en Provence. Il passa enfin les Alpes & arriva à Rome le 3 de juin de l'an 1120. Il confirma, au mois d'avril[6] de l'an 1123, les privilèges du monastère de Saint-Sauveur de Chirac en Gévaudan, & au mois de septembre suivant, ceux de l'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève en faveur d'Augier qui en étoit abbé.

[1] *Conciles,* t. 10, p. 830 & 847.

[2] Marca, *de Primat.* n. 122 & seq. — Pagi, ad ann. 1120, n. 4 & seq. — Fleury, *Histoire ecclésiastique,* l. 67, n. 15.

[3] Marca, *de Primat.* n. 122 & seq. — Fleury, *Histoire ecclésiastique,* l. 67, n. 15.

[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrumenta,* p. 131.

[5] Pandulphus *apud* Baronium, ad ann. 1120.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCIV, la 1re bulle citée sous ce numéro.

LXIII. — *Comtes de Substantion* ou *de Melgueil.*

Il paroît que Raimond I, comte de Melgueil ou de Substantion, étoit déjà décédé lorsque Callixte II retourna dans ce comté vers le mois de mars de l'an 1120. Nous savons[1] du moins que Bernard, son fils, lui avoit déjà succédé vers la fin de la même année, & qu'il épousa alors Guillemette[2], fille de Guillaume V, seigneur de Montpellier. Suivant le contrat de mariage, ce dernier donna en dot à sa fille sept mille sols melgoriens, & Bernard, son mari, lui assigna, par un acte particulier, pour son douaire, les châteaux de Balaruc & de Murles, les lieux de Grabels, Castelnau & Substantion, la moitié de ses meubles, &c. Ce dernier acte est daté *du mois de janvier de l'an* 1120, *indiction XIV,* & appartient par conséquent à l'an 1121, suivant notre manière de compter. Bernard fut le quatrième comte de Substantion ou de Melgueil de son nom. Il avoit perdu alors vraisemblablement la comtesse Marie, sa mère. Il étoit encore jeune, car il fut d'abord, à ce qu'il paroît[3], sous la tutelle ou administration d'Almodis de Toulouse, son aïeule, mère du comte Raimond, son père, laquelle vivoit encore en 1135.

LXIV. — *Mort de Guillaume V, seigneur de Montpellier. — Guillaume VI, son fils aîné, lui succède.*

An 1121

Guillaume V, seigneur de Montpellier, ne survécut pas longtemps au mariage de sa fille avec le comte de Melgueil; le testament qu'il fit[4] en 1121 est le dernier acte que nous ayons de lui. Il avoit alors six enfans vivans d'Ermessinde, son épouse, trois fils & trois filles, dont aucun n'avoit encore atteint l'âge de vingt-cinq ans. Guillaume, leur père, donne par ce testament à Guillaume, son fils aîné, la ville de Montpellier avec ses dépendances, l'étang de Lates & les fiefs qu'il tenoit lui-même, ou que d'autres tenoient en son nom, du comte de Melgueil, & qui étoient situés au levant de l'Amausson, ruisseau qui traverse le diocèse de Montpellier du nord au midi & se jette dans l'étang de Maguelonne. Il dispose en faveur de son second fils, qui portoit aussi le nom de Guillaume, des châteaux d'Omelas, de Popian & du Pouget dans le diocèse de Béziers, de celui de Mont-Arnaud dans le diocèse de Maguelonne, des fiefs qu'il tenoit des vicomtes de Béziers & de Narbonne & enfin de tout le domaine qu'il avoit au couchant de l'Amausson, excepté le château de Villeneuve qu'il réserve pour Bernard, son troisième fils. Il lègue, outre cela, à ce dernier ce qu'il avoit aux châteaux de Frontignan, de Mont-

Éd. origin. t. II, p. 387.

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 7.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXV. — Voyez aussi tome IV, *Note* XXXVI, n. 7.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCCI & CCCCXXIX.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVI.

bazen, de Cournon-Sec & de Pignan dans le diocèse de Maguelonne. Il substitue ses trois fils l'un à l'autre, & à tous les trois Guillemette, sa fille aînée, & enfin à celle-ci Ermengarde & Adélaïde, ses deux autres filles. Il donne à chacune des deux dernières cinq mille sols melgoriens & leur défend de se marier sans le consentement de leur frère aîné *& des nobles de Montpellier*. Il veut que l'enfant posthume qui naîtra de sa femme Ermessinde soit religieux ou religieuse d'Aniane, & lui lègue trois mille sols melgoriens si c'est un mâle, & six mille si c'est une fille. Il défend à son fils aîné de prendre aucun juif ou sarrasin pour baïle de Montpellier. Il laisse à sa femme la jouissance de tous les domaines situés au couchant de l'Amausson, à condition qu'elle vivra en viduité; il lui donne aussi, à cette condition, la jouissance du château d'Omelas & de ses dépendances, jusqu'à ce que Guillaume, leur fils puîné, eût atteint l'âge de dix-sept ans; & en cas qu'elle vînt à se remarier, il lui lègue dix mille sols melgoriens & quelques meubles.

Ce sont là les principales dispositions de Guillaume V, seigneur de Montpellier, dans son dernier testament. Sa mort suivit de près, mais nous en ignorons l'époque précise. Ce seigneur fut un des[1] plus célèbres capitaines de son temps; il se rendit surtout recommandable par ses exploits contre les infidèles, tant en Orient qu'en Espagne. Il eut des liaisons étroites avec Henri I, roi d'Angleterre, & sachant que ce prince aimoit à avoir des animaux rares dans son parc, il lui en envoya plusieurs.

On prétend[2] que Guillaume V fonda dans Montpellier une maison pour les chevaliers du Temple, institués à Jérusalem en 1118, & que Gautier, évêque de Maguelonne, consacra leur église sous le nom de *Notre-Dame de Lèzes*. Si le fait est vrai, c'est sans contredit la première maison de cet ordre militaire fondée dans la Province, & même en deçà de la mer; mais comme leur règle ne fut dressée, & qu'ils ne passèrent en Occident qu'en 1128, on a peine à croire que la maison du Temple de Montpellier soit si ancienne; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle subsistoit vers le milieu du douzième siècle[3] & qu'elle a été toujours l'une des plus considérables de l'ordre. Elle étoit située à la porte de la Sonnerie, & elle a passé au commencement du quatorzième siècle à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, ce qui fait qu'on lui a donné depuis le nom de Saint-Jean le Grand, pour la distinguer d'une autre commanderie qui étoit originairement du même ordre, & qui est dans la ville.

Guillaume V, seigneur de Montpellier, étoit déjà décédé en 1122. Guillaume, son fils puîné, jouissoit en effet alors de son partage, & mit sous sa protection, en qualité de baron d'Omelas[4], les biens de l'abbaye d'Aniane, situés aux environs de cette baronnie, moyennant une albergue que l'abbé & les religieux lui promirent; ce qu'il fit du consentement de sa mère & de

[1] Guillaume de Malmesbury, l. 5.

[2] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, 2e édition, p. 139.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 9.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCI, la 2e pièce citée sous ce numéro.

Guillaume de Montpellier, son frère. Bernard[1], comte de Melgueil, promit vers le même temps à ce dernier de le laisser paisible possesseur de ses domaines & de le défendre contre tous. Guillaume de Montpellier, seigneur d'Omelas, épousa quelques années après Tiburge, fille[2] & héritière de Raimbaud, comte d'Orange, dont il eut plusieurs enfans, comme nous l'expliquerons dans la suite.

LXV. — *Bienfaits de Roger II, comte de Foix, envers l'abbaye de Lézat. Origine de la ville de Saverdun.*

Roger II, comte de Foix, mourut à peu près vers le même temps que Guillaume V, seigneur de Montpellier, & les derniers mémoires que nous ayons de sa vie sont de l'an 1121. Il remit alors, par un mouvement[3] de piété, Éd. origin. t. II, p. 388. avec ses trois fils Roger, Bernard & Pierre, à l'abbaye de Lézat, l'albergue qu'il exigeoit dans le village de Saint-Ybars qui en dépendoit. Il enjoignit en même temps à divers seigneurs du voisinage qui avoient la garde de ce monastère, entre autres *au comte Fourtanier & à Raimond-Guillaume, neveu de ce comte,* d'en être les protecteurs; ce que tous ces seigneurs promirent. L'acte est daté *du château de Saverdun, la seconde année qu'il fut construit, un mardi du mois de mars de l'an* 1121, *indiction XIV, dominant Alphonse, comte de Toulouse.* Le même jour, Roger II s'engagea en particulier, tant pour lui que pour les comtes de Foix, ses successeurs, du consentement[4] de ses trois fils, de ne jamais exiger aucun cens ou usage de l'abbaye de Lézat, sans la participation de l'abbé. Il se réserva seulement d'y être nourri lorsqu'il y passeroit, & qu'il n'auroit pas avec lui un corps de troupes. Il décharge aussi ce monastère de l'obligation où il avoit été jusques alors de l'y nourrir & défrayer, lui & ceux de sa famille, la veille & le jour de S. Pierre. Il voulut de plus que l'abbé & les religieux ne fussent pas tenus malgré eux de donner alors à manger *aux chevaliers* ni autres laïques; il ajoute que *les seigneurs* (*domini*) de Villemur, d'Auterive & de Marquefave n'auroient à l'avenir d'autre droit sur les domaines de l'abbaye, que celui d'y être logés & défrayés une fois l'an, à leur passage, avec dix personnes de leur suite seulement. Il déclare enfin que l'abbé ne devoit ni repas ni argent à la comtesse de Foix, ni à son fils, non plus qu'aux *comtoresses* de Villemur, d'Auterive & de Marquefave.

Parmi les différens témoins qui souscrivirent à cet acte, on trouve un Raimond de Pissiniac, *chevalier.* Nous remarquerons ici, à cette occasion, que c'est un des plus anciens monumens où nous trouvions que les nobles de la Province se soient qualifiés eux-mêmes *chevaliers.* Rostaing & Richard de

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCI, la 2e pièce citée sous ce numéro.

[2] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 10.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXXVII, la 1re charte citée sous ce numéro.

Cornon prennent aussi la même qualité dans une[1] restitution qu'ils firent cette année à l'abbaye de Gellone; & Bernard de Mèze se dit, trois ans après[2], fils de Guillaume de Mèze, *chevalier,* dans un acte suivant lequel, étant sur le point de mourir, il offrit son fils Bernard pour être religieux dans cette abbaye, où il avoit choisi sa sépulture.

LXVI. — *Mort de Roger II, comte de Foix. — Roger III, son fils aîné, lui succède & fait la paix avec le vicomte Bernard-Aton.*

On vient de voir que le château de Saverdun, dans le pays de Foix, fut construit en 1120. Le comte Roger II, qui en est le fondateur, en donna le domaine aux mêmes seigneurs de Villemur, d'Auterive & de Marquefave qui avoient leurs terres dans le voisinage & qui lui en firent[3] hommage. Le second de ces seigneurs, nommé Raimond-Aton, étoit sans doute parent de Raimond-Matfred d'Auterive, qui approuva[4] en 1122 l'oblation que le seigneur de Moreçag fit alors de Raimond, son fils, à l'abbaye de Lézat. Le château de Saverdun fut bâti auprès d'un village de même nom qui[5] subsistoit vers le milieu du onzième siècle. C'est aujourd'hui une des principales villes du comté de Foix, située sur l'Ariége, à deux lieues au-dessus de Pamiers.

Roger II, comte de Foix, outre les trois fils dont il fait mention dans les deux chartes qu'il donna en 1121 en faveur de l'abbaye de Lézat, en eut encore un quatrième. Nous avons, en effet, un traité de paix conclu le 31 de mars de l'an 1125, entre *Roger, comte de Foix, & ses frères Pierre & Raimond-Roger,* d'un côté[6], & le vicomte Bernard-Aton, Cécile sa femme, & leurs fils Roger, Raimond-Trencavel & Bernard, de l'autre. Ces divers monumens nous font comprendre : 1° que Roger II, comte de Foix, décéda[7] après le mois de mars de l'an 1121, & avant l'an 1125; 2° que Roger troisième du nom, son fils aîné, lui succéda dans le comté de Foix, mais qu'il partagea cependant son autorité & ses domaines avec ses frères, qui en jouirent sans doute avec lui par indivis, sans prendre néanmoins la qualité de comtes; 3° que Bernard, second fils de Roger II, ou ne survécut pas à ce dernier, ou mourut du moins peu de temps après lui, puisqu'il n'en est pas fait mention dans les actes de l'an 1125; 4° enfin que Roger III & ses frères, peu de temps après la mort de Roger II, leur père, eurent avec le vicomte Bernard-Aton quelques différends qu'ils terminèrent en 1125 par un traité de paix.

Ces différends rouloient principalement sur les domaines de la branche aînée de la maison de Carcassonne, qu'Ermengarde, mère de Bernard-Aton, avoit aliénés en faveur des comtes de Barcelone, dont ce vicomte s'étoit remis

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXXIV, le 4e extrait de charte cité sous ce numéro.
[2] Mabillon, ad ann. 1181, n. 26.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXXIV, le 5e extrait de charte cité sous ce numéro.
[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXCII, le 1er extrait de charte cité sous ce numéro.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CLXX.
[6] *Ibid.* n. CCCC.
[7] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 21

Éd. origin. t. II, p. 389.

en possession, & sur lesquels les comtes de Foix avoient des prétentions légitimes. Par le traité[1] dont on vient de parler : 1° le comte Roger III & ses frères, de l'avis de plusieurs nobles, se désistèrent de toutes les demandes qu'ils faisoient au vicomte Bernard-Aton, à sa femme & à leurs enfans; 2° ils leur cédèrent la ville & le comté de Carcassonne, excepté les lieux d'Arsens, Alayrac, Preixan & Foncian, dont ils leur engagèrent les deux premiers pour la somme de trois mille cinq cents sols toulousains; 3° ils leur cédèrent aussi le château & le comté de Razès, avec les châteaux & les pays de Chercorb & de Cueille; 4° ils s'obligèrent le même jour par un autre acte[2], tant pour eux que pour leur postérité, envers le même vicomte, sa femme & ses fils, de ne pas donner, vendre ou engager à d'autres qu'à eux, tous les domaines qu'ils possédoient dans les comtés de Toulouse, de Comminges & de Carcassonne, dont les principaux lieux marqués dans l'acte sont Foix, Frédelas ou Pamiers, Lordat & les châteaux de Dun & de Mirepoix; 5° enfin il les appelèrent à la succession de tous ces domaines s'ils venoient à décéder sans postérité, & les substituèrent également à leurs enfans, *supposé qu'ils en eussent* & que ceux-ci mourussent aussi sans postérité.

Roger III, comte de Foix, se dit en divers actes *fils de Stéphanie*[3], que Roger II, son père, avoit épousée[4] en secondes noces, mais dont nous ignorons la famille. Il avoit déjà épousé lui-même, vers l'an 1117, du vivant du comte son père, Ximène ou Chimène, fille de Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, & de Marie Rodriguez, sa première femme, comme nous le verrons dans la suite. Au reste, quoiqu'il semble que ce comte ait partagé son autorité avec ses frères, ce fut pourtant à lui seul que les vassaux du pays de Foix rendirent hommage, entre autres[5] les seigneurs des châteaux de Montaut, de Pérela & de Mirepoix. Les premiers exceptèrent dans leur serment les seigneurs d'Auriac & de Carcassonne, & les autres firent le leur, sauf la fidélité qu'ils devoient au comte de Toulouse. Il n'est pas fait mention non plus des frères de Roger III, dans un acte[6] par lequel ce comte, se reconnoissant coupable pour avoir établi divers usages injustes tant au village de Frédelas qu'au château de Pamiers, les abolit au mois de décembre de l'an 1129, entre les mains d'Amélius, évêque de Toulouse, du prieur & des chanoines de Saint-Antonin de Frédelas.

LXVII. — *Alphonse-Jourdain recouvre le comté de Toulouse sur le duc d'Aquitaine.*

On a pu remarquer dans les chartes que Roger II, comte de Foix, accorda au mois de mars de l'an 1121, en faveur de l'abbaye de Lézat, qu'Alphonse,

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCC.
[2] *Ibid.*
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXII.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 21.
[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXII.
[6] *Ibid.*

comte de Toulouse, étoit alors reconnu pour seigneur dominant dans le pays; preuve que ce prince avoit recouvré dès ce temps-là le comté de Toulouse dont Guillaume IX, duc d'Aquitaine, s'étoit emparé sur lui. Voici les circonstances que nous avons pu recueillir de cet événement mémorable.

Il paroît que Guillaume, après avoir envahi Toulouse en 1114, demeura depuis paisible possesseur de cette ville jusques en 1119 & qu'il y fit son séjour ordinaire durant cet intervalle. Ce prince[1] fit un voyage en Poitou, cette dernière année, avec son fils Guillaume, & après avoir rassemblé une armée, il passa les Pyrénées, alla joindre Alphonse, roi d'Aragon, qui l'avoit prié de marcher à son secours contre les Sarrasins & se signala par divers exploits contre les infidèles. Le duc d'Aquitaine, en partant de Toulouse, y avoit laissé un de ses capitaines[2], nommé Guillaume de Montmaurel, pour y commander en son nom; mais[3] les Toulousains le chassèrent bientôt après de leur ville, l'obligèrent à se retirer dans le château qu'on appeloit Narbonnois, où étoit le palais des comtes, & reconnurent publiquement Alphonse pour leur seigneur.

Nous ignorons si ce dernier prince vint alors à Toulouse & s'il rentra par lui-même en possession de cette ville. Il paroît cependant qu'il ne se s'y rendit pas sitôt, qu'il continua de faire son séjour aux environs du Rhône où il s'étoit retiré pendant l'invasion du comté de Toulouse par le duc d'Aquitaine, qu'étant en différend dans ce temps-là avec Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, au sujet du partage de la Provence que leurs prédécesseurs avoient possédée jusques alors par indivis, il ne voulut ou ne put s'absenter du pays dans ces circonstances, & qu'enfin il confia le gouvernement de Toulouse à Arnaud de Lévezon, évêque de Béziers. Nous voyons, en effet, que ce prélat commandoit[4] à Toulouse en 1120, au nom d'Alphonse.

LXVIII. — *Le duc d'Aquitaine se ligue avec le comte de Barcelone, & le comte de Toulouse avec le vicomte Bernard-Aton qui perd la ville de Carcassonne.*

Le duc d'Aquitaine, informé de cette révolution, résolut de faire tous ses efforts pour rentrer dans la possession de Toulouse. Dans cette vue, il se ligua avec Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, qui de son côté étoit en différend avec Alphonse, ainsi qu'on l'a déjà remarqué. Nous trouvons des preuves de cette ligue dans celle que ce dernier prince & le vicomte Bernard-Aton formèrent[5] ensemble quelque temps après *contre les comtes de Poitiers & de Barcelone.* Éd. origin. t. II, p. 390.

On a vu ailleurs que ce vicomte avoit embrassé, en 1114, les intérêts du duc

[1] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 436 & suiv. — *Chronicon Malleacense*, p. 215.

[2] Voyez tome IV, *Note* L, n. 6 & suiv.

[3] Guillaume de Puylaurens, *Chronicon*, c. 5. — Voyez tome IV, *Note* L, n. 6 & suiv.

[4] Voyez tome IV, *Note* L, n. 7. — *Chronicon Malleacense*, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscript.* t. 2.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCIII.

d'Aquitaine contre Alphonse, comte de Toulouse. Nous ne savons pas s'il demeura longtemps attaché au parti du premier. Tout ce qu'on peut conjecturer de plus vraisemblable, c'est qu'il se réconcilia avec Alphonse, du moins peu de temps après que celui-ci eut recouvré la ville de Toulouse & qu'il eut recours à sa protection pour reprendre la ville de Carcassonne dont les habitans l'avoient chassé[1], le mardi 24 d'août de l'an 1120. Peut-être que le comte de Barcelone, qui avoit des prétentions sur cette ville, porta ses habitans à secouer le joug de Bernard-Aton : ce qui aura engagé ce vicomte, pour se venger, à se liguer avec le comte Alphonse, ennemi de ce prince. Quoi qu'il en soit, il paroît que les principaux seigneurs de la Province se partagèrent alors entre le duc d'Aquitaine & le comte de Barcelone, d'un côté, & le comte Alphonse & le vicomte Bernard-Aton, de l'autre, & nous voyons entre autres qu'Aymeri II, vicomte de Narbonne, frère utérin du comte de Barcelone, s'étoit ligué avec lui[2], en 1124, contre le comte Alphonse, qui de son côté s'étoit uni avec Arnaud de Lévezon, alors archevêque de Narbonne.

LXIX. — *Archevêques de Narbonne. — Seigneurs de Termes, &c.*

Richard de Millau, prédécesseur d'Arnaud de Lévezon, après avoir assisté au concile de Toulouse de l'an 1119, s'en retourna dans son diocèse, suivi d'Aton, archevêque d'Arles, & reçut la même année une donation[3] faite en faveur de son église par Engelbert d'Olargues & son fils Adalbert, en présence de Béranger de Puiserguier. Il accompagna ensuite l'archevêque Aton en Provence, où il souscrivit[4] avec lui à une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Ils revinrent en deçà du Rhône, se trouvèrent[5] à Narbonne, au mois d'avril de l'an 1120, & s'assemblèrent[6] quelque temps après à Saint-Thibéry, avec les évêques Arnaud de Béziers, Bernard d'Agde & Arnaud de Carcassonne, le jurisconsulte Adalbert & plusieurs autres, pour juger en qualité d'arbitres un différend qui étoit entre Éléazar de Castries & Engelrade sa femme, d'un côté, & Arnaud, abbé de Saint-Thibéry & son monastère, de l'autre. Ce jurisconsulte Adalbert n'est pas différent sans doute d'Adalbert, qui succéda peu de temps après à Bernard, évêque d'Agde. Richard, archevêque de Narbonne, reçut[7] en 1121 l'hommage du vicomte Bernard-Aton pour le château d'Auriac, & mourut[8] le 15 de février de la même année, *après quatorze ans trois mois & dix jours d'épiscopat.*

Arnaud de Lévezon, qui fut élu à sa place le 16 d'avril suivant, occupoit[9] alors le siége épiscopal de Béziers depuis plus de vingt ans & avoit reçu en

[1] Voyez Tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXIV.
[2] *Ibid.* n. CCCXCVI.
[3] *Premier cartulaire de la cathédrale de Narbonne.*
[4] *Gallia Christiana*, t. 1, p. 376.
[5] *Ibid.*
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCI, la 5e pièce citée sous ce numéro.
[7] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 631.
[8] Voyez tome IV, *Note* L, n. 7.
[9] *Gallia Christiana*, t. 2, p. 413.

engagement, en 1118, au nom de cette église, certains biens de Pierre *Pelleti* ou Pelet, & de Pierre de Thésan. Il y a lieu de croire qu'Alphonse, comte de Toulouse, qui, en qualité de duc & de comte particulier de Narbonne, avoit beaucoup de part[1] à l'élection de l'archevêque de cette ville, contribua à celle d'Arnaud, qui, comme on l'a déjà vu, avoit embrassé ses intérêts avec chaleur. Ce prélat, peu de temps après sa translation à l'archevêché de Narbonne, reçut[2] les hommages que lui devoient le vicomte Bernard-Aton & Raimond de Termes pour les fiefs qu'ils tenoient de son église, & au mois d'août de l'année suivante, celui d'Aymeri II, vicomte de Narbonne, « qui lui promit[3] « fidélité envers tous & contre tous, comme un vassal à son seigneur, excepté « contre Raimond-Béranger, comte de Barcelone, Udalgier, abbé de Saint-« Paul, & les seigneurs de Casouls & de Pierrepertuse, en présence de Ber-« nard, vicomte de Minerve. »

Ce dernier vivoit[4] encore en 1125. Quant à Raimond de Termes, il se qualifie, de même que son frère Guillaume, *fils d'Olivier de Termes*, dans un acte[5] du mois de décembre de l'an 1128, par lequel ils restituent à l'abbaye de la Grasse, moyennant vingt livres pesant *d'argent fin* (*de plata fina*), du poids de Narbonne, différens biens situés dans le Termenois qu'ils avoient usurpés : ce qu'ils firent en présence d'Adhémar de Tays, Béranger de Palayrac, Guillaume de Durfort & Béranger de Quintilane. Éd. origin. t. II, p. 391.

LXX. — *Saint Guiraud, évêque de Béziers.*

Arnaud de Lévezon eut pour successeur[6] dans le siége épiscopal de Béziers saint Guiraud ou Géraud, natif de Puisselicon, dans le diocèse de cette ville, & prieur des chanoines réguliers de Cassan, dans le même diocèse. Guiraud soutint pendant son épiscopat, qui ne fut que de deux ans, la réputation qu'il s'étoit déjà acquise dans le cloître par sa piété, sa simplicité, sa modestie, son humilité & la pureté de ses mœurs. Il mourut le 5 de novembre de l'an 1123, jour auquel on célèbre publiquement sa fête dans le diocèse de Béziers. Il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Aphrodise de Béziers.

LXXI. — *Saint Bertrand, évêque de Comminges.*

S. Bertrand, évêque de Comminges, mourut à peu près vers le même temps que S. Guiraud, évêque de Béziers, & parvint comme lui à une éminente sainteté. Suivant l'auteur[7] de sa Vie, écrite quarante ans après sa mort, sous le

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXV.
[2] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 786 & suiv.
[3] *Ibid.* p. 586 & suiv.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCIX, la 4e pièce citée sous ce numéro.
[5] Archives de l'abbaye de la Grasse.
[6] *Gallia Christiana*, t. 2, p. 414. — *Proprium Biterrense*, p. 182, édition de 1721.
[7] *Vita S. Bertrandi*, dans Martène, *Amplissima Collectio*, t. 6, p. 1022 & seq.

pontificat d'Alexandre III, il étoit fils d'Aton-Raimond, seigneur d'un château appelé alors *Selio* & depuis l'Ile-Jourdain dans le diocèse de Toulouse, & d'une fille de Guillaume Taillefer, comte de cette ville. Bertrand naquit vers le milieu du onzième siècle, avec toutes les qualités capables de le faire aimer; on remarque entre autres qu'il étoit parfaitement bien fait. Il suivit d'abord l'exercice des armes, mais il s'y comporta plutôt en ecclésiastique qu'en séculier; aussi en abandonna-t-il bientôt le métier pour se consacrer entièrement à Dieu parmi les chanoines réguliers de la cathédrale de Toulouse, dont il fut archidiacre. Il s'acquit une si grande réputation de vertu, que le siége épiscopal de Comminges étant venu à vaquer, il fut élu unanimement pour le remplir. Il garda cependant son archidiaconé; car on voit par un acte[1] de l'an 1086, qu'étant évêque, il se disoit en même temps chanoine & archidiacre de Toulouse. On doit à ce saint prélat[2] le rétablissement de l'ancienne ville de Lyon de Comminges, qui depuis le sixième siècle étoit demeurée ensevelie sous ses ruines, & où il n'étoit resté que la cathédrale. Il engagea d'abord ses chanoines à embrasser la vie commune avec la règle de Saint-Augustin, & à fixer leur résidence auprès de la cathédrale; ce qui fit qu'on bâtit des maisons tout autour. Il se forma ainsi peu à peu une nouvelle ville qui s'est agrandie dans la suite, mais qui cependant est peu considérable. Elle porta depuis le nom de S. Bertrand, son restaurateur, qui mourut le 26 d'octobre, durant le cours de ses visites. Son corps fut apporté à la cathédrale & inhumé dans la chapelle de la Vierge. La sainteté de sa vie & l'éclat des miracles qui s'opérèrent à son tombeau lui méritèrent bientôt après un culte public, & sa cathédrale le prit pour son patron. On prétend que le pape Clément V le canonisa[3]; mais nous apprenons d'ailleurs[4] que ce fut Guillaume III, archevêque d'Auch, son neveu, qui procura sa canonisation au douzième siècle. Il est vrai que Clément V, qui[5] avoit été successeur de S. Bertrand dans l'évêché de Comminges, fit lever son corps de terre pour l'exposer à la vénération du peuple.

Quelques modernes[6] assurent que S. Bertrand étoit déjà évêque de Comminges en 1073, qu'il posséda cet évêché pendant cinquante ans & qu'il mourut vers l'an 1123 ou 1126; mais nous avons fait voir ailleurs[7] qu'il ne parvint à l'épiscopat qu'après l'an 1078. Quant à l'époque de sa mort, l'auteur de sa Vie n'en dit rien, non plus que de celle de sa naissance & de son épiscopat. Il témoigne[8] seulement qu'il écrivit cette vie à la prière du même Guillaume, que ce saint prélat, qui étoit son oncle, avoit élevé autrefois auprès de lui parmi les chanoines de la cathédrale de Toulouse, & qui posséda l'archevêché d'Auch depuis l'an 1145 jusques en 1170. C'est sans doute sur ce

[1] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 906.
[2] *Vita S. Bertrandi*, dans Martène, *Amplissima Collectio*, t. 6, p. 1022 & seq.
[3] Baillet, *Vies des Saints*, 15 octobre.
[4] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 987.
[5] Baillet, *Vies des Saints*, 15 octobre.
[6] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 1094 & seq. — Baillet, *Vies des Saints*, 15 octobre.
[7] Voyez ci-dessus, livre XIV, n. XCII.
[8] *Vita S. Bertrandi*, dans Martène, *Amplissima Collectio*, t. 6, p. 1022, n. 10.

An 1121

témoignage que divers auteurs[1] supposent que Raimond de l'Ile, frère de S. Bertrand, eut un autre frère dont ils ne marquent pas le nom & qu'ils font seigneur d'Endouffièle dans le Toulousain & père du même Guillaume III, archevêque d'Auch; mais il faut avouer que ce témoignage n'est pas bien clair, car outre que l'auteur de la Vie de S. Bertrand paroît se contredire, les anciens monumens nous apprennent que Guillaume III, archevêque d'Auch, étoit de la maison de Montaut[2]; ce prélat aura donc été fils d'une sœur de S. Bertrand.

Éd. origin. t. II, p. 392.

LXXII. — *Assemblée tenue au Caylar. — Évêques de Lodève.*

An 1122

On tint[3] l'an 1122, au Caylar, dans le diocèse de Lodève, sur les frontières du Rouergue, une assemblée à laquelle Pierre, évêque de Lodève, Gautier, évêque de Maguelonne, l'évêque d'Orange & Arnaud, abbé de Saint-Thibéry, se trouvèrent. On y décida un différend qui étoit entre les religieux de Joncels dans le diocèse de Béziers, & ceux de Conques en Rouergue, touchant l'église de Casouls dans ce dernier pays, laquelle avoit été donnée autrefois aux premiers *par Raimond, marquis-comte.* L'époque certaine de l'épiscopat de Pierre rend incertain tout ce qu'on nous dit[4] de celui de Raimond I, surnommé *Pastor bonus,* qu'on prétend avoir été évêque de Lodève depuis l'an 1102 jusques en 1138, & avoir succédé à Déodat de Chaslus, qui, ajoute-t-on, fut élu d'une manière simoniaque en 1100, & déposé deux ans après par ses comprovinciaux, malgré son appel au roi Philippe I. Nous voyons d'ailleurs[5] que Pierre étoit évêque de Lodève en 1129 & 1134. Ce prélat avoit été élevé durant sa jeunesse parmi le clergé de l'église d'Agde, & il n'est pas sans doute différent de Pierre-*Raimond,* qu'on met[6] sur le siége épiscopal de Lodève depuis l'an 1138 jusques en 1154, & à qui on donne pour père un prétendu Galburge, comte de Comminges. On raconte plusieurs autres choses de lui qui ne sont pas plus certaines, entre autres que le pape Adrien IV lui accorda diverses grâces, aux mois d'avril & de mai de l'an 1154; mais ce pape ne fut élu qu'à la fin de la même année.

LXXIII. — *Alphonse-Jourdain assiégé dans Orange & délivré par les Toulousains qui l'amènent dans leur ville.*

Quoique Alphonse-Jourdain eût été reconnu pour comte de Toulouse & qu'il fût maître de cette ville dès l'an 1120, il paroît cependant que Guil-

[1] Oïhenart, *Notitia Vasconiae,* p. 535. — Le Père Ange, *Histoire généalogique des pairs de France,* t. 2, p. 763.

[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 987.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXIX.

[4] Plantavit, *Series praesulum Lodovensium,* p. 80 & seq. — *Gallia Christiana,* t. 2, p. 672.

[5] Tome V, Chartes & Diplômes, nos CCCCXI & CCCCXXXIV, la 3e pièce citée sous ce numéro.

[6] Plantavit, *Series praesulum Lodovensium,* p. 80 & seq. — *Gallia Christiana,* t. 2, p. 672.

laume IX, duc d'Aquitaine, son compétiteur, conservoit encore en 1122 quelques restes d'autorité dans le pays. C'est ce qu'on peut inférer d'un acte[1] passé cette année dans l'église de Sainte-Marie de Bragairac, alors du diocèse de Toulouse & aujourd'hui de celui de Lombez, & daté du *pontificat du pape Callixte, régnant Louis, roi de France, Guillaume étant duc d'Aquitaine, & Alphonse comte de Toulouse.* Aymeri, prieur de Bragairac, se soumit par cet acte, avec tous ses religieux, du consentement d'Amélius, évêque de Toulouse, au gouvernement & à l'autorité de Pétronille, abbesse de Fontevrault, qui étoit alors sur les lieux. On peut croire toutefois que c'est à cause de la situation de cette abbaye dans le domaine du duc d'Aquitaine, qu'il est fait mention de ce prince dans la date de cet acte. En effet, outre qu'il y est marqué expressément qu'Alphonse étoit alors comte de Toulouse, nous apprenons, par divers autres monumens de cette année, que ce prince étoit alors généralement reconnu[2] par les Toulousains.

An 1123

Ces peuples secouèrent entièrement, l'année suivante, le joug du duc d'Aquitaine, qui, comme on l'a déjà remarqué, étoit demeuré maître du château Narbonnois. Ils assiégèrent dans ce château Guillaume de Montmaurel, qui en avoit le gouvernement au nom du duc, & l'obligèrent enfin à se rendre. Ils se mirent[3] en marche bientôt après pour aller au secours du comte Alphonse qui étoit assiégé dans Orange par le comte de Barcelone, allié de celui de Poitiers, & qu'ils amenèrent en triomphe dans leur ville après avoir fait lever le siége. Les circonstances de ce siége & celles de la guerre qui y donna occasion & qui s'éleva en Provence entre les comtes de Toulouse & de Barcelone nous sont inconnues. Il paroît seulement, par une charte[4] du même Alphonse, de l'an 1126, que cette guerre dura longtemps, qu'elle fut très-funeste au pays & que l'église cathédrale d'Orange fut entièrement détruite durant le siége de cette ville.

LXXIV. — *Alphonse, comte de Toulouse, excommunié par Callixte II. Comtes de Comminges.*

Hugues, abbé de Saint-Gilles, & ses religieux se déclarèrent peut-être, durant cette guerre, en faveur du comte de Barcelone. Nous savons[5] du moins que le comte Alphonse s'empara de force, vers ce temps-là, de l'abbaye de Saint-Gilles & qu'il en chassa l'abbé & les religieux qui en portèrent leurs plaintes au pape Callixte II. Ce pape écrivit en leur faveur une lettre du palais de Latran, le 22 d'avril, à Aton, archevêque d'Arles, à Raimond, comte de Barcelone, & à Gaufred-Porcelet, seigneur provençal, qu'il exhorte à les protéger. Il déclare en même temps qu'il avoit excommunié le comte Alphonse & ses

[1] *Gallia Christiana*, t. 1, p. 682 & seq.
[2] Voyez tome IV, *Note* L, n. 6 & suiv.
[3] *Ibid.*
[4] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, *instrum.* p. 32. — Voyez tome IV, *Note* L.
[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXC.

An 1123

Éd. origin. t. II, p. 393.

complices, mis leurs terres en interdit & délivré les sujets de ce prince du serment de fidélité, jusques à ce qu'il eût rendu le monastère de Saint-Gilles à l'abbé & aux religieux, qu'il eût fait démolir le château qu'il avoit fait construire depuis peu dans cet endroit, & qu'enfin il eût réparé les dommages qu'il avoit causés. Les complices du comte Alphonse nommés dans cette lettre sont Raimond de Baux, Guillaume de Sabran, Éléazar de Castries, Guillaume-Raimond de Medènes & Raimond du Caylar, qui avoient embrassé par conséquent le parti de ce prince contre le comte de Barcelone.

Il y a lieu de croire que les comtes de Foix & de Comminges favorisèrent le rétablissement d'Alphonse-Jourdain dans son comté de Toulouse, & qu'ils se déclarèrent contre les comtes de Barcelone & de Poitiers, ses ennemis. On a vu, en effet, que Roger II, comte de Foix, reconnoissoit Alphonse pour son suzerain au mois de mars de l'an 1121, & nous avons un plaid[1] auquel Fortanier, comte de Comminges, présida, & qui fut tenu aux environs de l'abbaye de Lézat, *l'an* 1123, *dans le temps que le comte Alphonse occupoit la ville de Toulouse.* Ce comte Fortanier, que Roger II, comte de Foix, avoit mis en 1121 au nombre des protecteurs de cette abbaye, avoit eu[2] plusieurs frères, avec lesquels il avoit possédé par indivis le comté de Comminges; mais il paroît que ceux-ci étoient alors tous décédés & qu'il avoit l'administration de tout ce comté, tant en son nom qu'en celui de Raimond-Guillaume, son neveu, fils de Bernard, son frère aîné. Nous ignorons si ce Raimond-Guillaume survécut au comte Fortanier, son oncle; nous savons seulement que Bernard quatrième du nom, son frère, possédoit en 1130 tout le comté de Comminges & qu'il le transmit à ses descendans.

LXXV. — *Alphonse se ligue avec le vicomte Bernard-Aton. — Ce dernier reprend Carcassonne. — Origine des mortes-payes de cette ville.*

Alphonse-Jourdain, après son entier rétablissement dans le comté de Toulouse, témoigna aux habitans de cette ville, par divers privilèges[3] qu'il leur accorda, la reconnoissance qu'il avoit de leurs services. Il jouit depuis du comté de cette ville & de tous les autres domaines qui avoient appartenu à ses ancêtres, & se qualifia *consul ou comte de Toulouse, duc de Narbonne & marquis de Provence,* comme on voit entre autres par[4] un acte daté du commencement de l'an 1124. Il s'unit étroitement vers le même temps avec le vicomte Bernard-Aton, qu'il aida sans doute à soumettre Carcassonne. Ce vicomte reprit[5], en effet, alors cette ville sur les habitans qui s'étoient révoltés contre lui & qui l'avoient chassé quelques années auparavant. Alphonse promit à Bernard-Aton, par la ligue[6] qu'il fit avec lui, de ne pas lui ôter la ville de Carcassonne &

An 1124

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCII, la 2e pièce citée sous ce numéro.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 33 & suiv.
[3] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 192.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCIX.
[5] *Ibid.* n. CCCXCVII.
[6] *Ibid.* n. CCCXCIII.

toutes les autres de son domaine, & de le secourir contre tous ceux qui voudroient l'en déposséder, & en particulier *contre le comte de Poitiers & ses enfans, le comte de Barcelone & ses enfans*. Cet acte, qui n'est pas daté, est souscrit par Amélius, évêque de Toulouse, & Bertrand, évêque d'Albi; ce qui prouve qu'il est antérieur à l'an 1125, puisque Humbert avoit [1] déjà succédé alors à Bertrand dans l'évêché d'Albi. Plusieurs seigneurs séculiers s'y trouvèrent aussi présens, entre autres Raimond de Baux, Guillaume de Castelnau, Éléazar de Castries, Guillaume-Pierre de Caraman, Bertrand de Villemur, &c.

Le vicomte Bernard-Aton, après avoir repris la ville de Carcassonne, exigea un nouveau serment de fidélité des nobles du pays & des environs, ses vassaux, dont on peut voir les noms [2] dans l'acte inséré dans nos *Preuves*. Ils se rendirent cautions les uns des autres. L'évêque de Carcassonne fut garant en particulier de la fidélité de Pierre-Raimond d'Auriac, & la vicomtesse cautionna pour Guillaume de Durfort. Bernard-Aton confisqua [3], d'un autre côté, tous les biens de ceux qui lui avoient été rebelles & en disposa avec sa femme & ses fils en faveur de ceux qui étoient demeurés fidèles. Entre les derniers étoient Bernard de Tresmals, Pierre de Laurac, Arnaud son frère, Arnaud de Pelapoul, Pierre son frère, & divers autres gentilshommes, au nombre de seize, à qui ce vicomte donna en fief les tours & les maisons de Carcassonne qu'il avoit confisquées, à condition de faire guet & garde dans cette ville, les uns quatre & les autres huit mois de l'année, & d'y résider avec leur famille & leurs vassaux durant tout ce temps-là. Ces seigneurs, qui se qualifient dans l'acte *châtelains* de Carcassonne, promirent par serment au vicomte de garder fidèlement la ville.

Éd. origin. t. II, p. 394

Bernard-Aton accorda divers privilèges à ces châtelains, qui s'engagèrent à leur tour à lui faire hommage & à lui prêter serment de fidélité; c'est ce qui a donné l'origine, à ce qu'il paroît, aux mortes-payes de la cité de Carcassonne, lesquels sont des bourgeois qui en ont encore la garde & qui jouissent pour cela de diverses prérogatives. Un auteur [4] rapporte les circonstances suivantes de la soumission de Carcassonne à Bernard-Aton. Il prétend « que les « habitans lui ayant refusé, en 1120, l'entrée de leur ville, ce vicomte l'as- « siégea d'abord & changea ensuite le siége en blocus; que ne pouvant la « prendre, il se rendit à Barcelone avec l'évêque; que les habitans ayant « député de leur côté au comte de Barcelone, ce prince leur fit conclure en- « semble une paix perpétuelle; & qu'enfin les habitans reçurent le vicomte à « son retour, & lui firent une entrée magnifique au mois d'août de l'an 1123, « après trois ans de siége ou de blocus. » Mais tout cela n'est fondé que sur des mémoires incertains qu'on se contente de citer en général. Il paroît au contraire, par les monumens qui nous restent [5], que le comte de Barcelone ne se

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 13.
[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXCVII.
[3] *Ibid.* n. CCCXCVIII.
[4] Besse, *Histoire de Carcassonne*, p. 114 & suiv.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCVII.

mêla en aucune manière de la paix que Bernard-Aton fit avec les habitans de Carcassonne ; que ce vicomte soumit la ville par la force & qu'il punit sévèrement ceux d'entre les habitans qui ne lui avoient pas été fidèles. Quant au temps de cette soumission, le plus ancien acte[1] par lequel le vicomte disposa des biens des rebelles est *du lundi douzième de janvier de l'an* 1125, preuve qu'il soumit Carcassonne au moins dès la fin de l'année précédente.

LXXVI. — *Bernard-Aton étend de nouveau son domaine.*

Arnaud de Lauran, l'un de ceux qui demeurèrent fidèles au vicomte, lui donna[2] en alleu, *le lundi* 24 *de janvier de l'an* 1114, son château de Lauran situé dans le Minervois. Cette date & la précédente prouvent manifestement qu'on comptoit alors, du moins quelquefois, le commencement de l'année depuis le 1er de janvier. Bernard-Aton reçut aussi en alleu[3], en 1124, le château de Sénégas en Albigeois de ceux qui le possédoient. Il avoit donné[4], en 1123, celui d'Ornesons, dans le diocèse de Narbonne, à Guillaume de Durban pour le tenir de lui en fief après la mort de Guillaume de Pignan. Il ne faut pas confondre cette maison de Durban, dans le diocèse de Narbonne, avec une autre de même nom qui étoit établie dans le pays de Foix, & de laquelle étoit Bernard de Durban qui donna[5], au mois de mai de l'an 1124, *Alphonse étant comte de Toulouse,* à l'abbaye du Mas-d'Azil, la quatrième partie des dîmes du lieu de Sales, situé sur la Garonne.

LXXVII. — *Guerre du comte de Barcelone & du vicomte de Narbonne contre le comte de Toulouse, le vicomte Bernard-Aton & l'archevêque de Narbonne.*

On a déjà remarqué qu'Aymeri II, vicomte de Narbonne, se ligua avec Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, son frère utérin, contre Alphonse, comte de Toulouse, & le vicomte Bernard-Aton, & que l'archevêque de Narbonne embrassa, d'un autre côté, le parti de ces derniers. La guerre entre ces princes duroit encore en 1124, suivant un acte par lequel Ermengaud de Fabresan, dans le diocèse de Narbonne, & Guillaume son frère promirent[6] au vicomte Bernard-Aton, à sa femme & à ses fils, de les aider de leurs châteaux & de leurs vassaux *contre Aymeri de Narbonne, ses enfans & tous les seigneurs de Narbonne, excepté contre l'archevêque, durant la guerre qu'ils avoient alors entre eux, ou qu'ils auroient dans la suite.* Le vicomte Aymeri II

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXCVIII.
[2] *Ibid.* n. CCCXCV, le 3e acte cité sous ce numéro.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.* n. CCCXCV, la 1re pièce citée sous ce numéro.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCIX, la 1re charte citée sous ce numéro.
[6] *Ibid.* n. CCCXCV, la 2e charte citée sous ce numéro.

reçut, de son côté, la même année [1], le serment d'un de ses vassaux qui promit de lui être fidèle & de le servir contre tous, excepté contre le comte Richard, *& de ne pas lui faire la guerre avec l'archevêque de Narbonne & le comte Alphonse.* Le vicomte de Narbonne reçut dans le même temps quelques autres sermens [2] de fidélité.

LXXVIII. — *Mort de Richard, comte de Rodez.*

Le comte Richard, dont nous venons de parler, n'est pas différent du comte de Rodez de ce nom, qui par conséquent vivoit encore en 1124. Il prenoit [3] le titre de *comte de Rodez* en 1119, qu'il confirma, avec son fils Hugues, qualifié aussi comte dans l'acte, l'abbaye de Saint-Victor de Marseille dans la possession de l'église de Saint-Amand de Rodez que son père Béranger lui avoit donnée autrefois. On ne trouve plus rien depuis du comte Richard qui mourut [4] avant l'an 1135 & transmit à Hugues I, son fils unique & d'Adélaïde sa femme, les domaines qu'il avoit eus par son partage avec Gilbert, son frère, & qui consistoient dans la moitié de la vicomté de Carlad & celle de Lodève. Il lui laissa de plus le comté de Rodez qu'il avoit acquis des comtes de Toulouse, à condition de leur en faire hommage. Hugues I, comte de Rodez, sa femme Ermengarde & leur fils Raimond reçurent [5], en 1135, l'hommage de Frotard, vicomte d'Eyssène en Rouergue.

Édit. origin. t. II, p. 395.

LXXIX. — *Guerre entre Bernard, comte de Substantion, & Guillaume VI, seigneur de Montpellier. — Ils font la paix par l'entremise des arbitres nommés par le pape.*

La guerre étoit aussi allumée en 1124 dans le diocèse de Maguelonne, entre Bernard, comte de Substantion ou de Melgueil, & Guillaume VI, seigneur de Montpellier, son beau-frère. Ce seigneur y donna occasion [6] en détournant l'eau d'un moulin qui appartenoit à un nommé Bernard Guandalmar, vassal du comte, lequel prit les intérêts de ce vassal & s'opposa à cette entreprise. Guillaume, voulant éviter toute contestation, se rendit d'abord sur les lieux, accompagné de Bernard d'Anduze & de plusieurs de ses amis, & dit au comte : « J'offre de vivre avec vous comme mes prédécesseurs ont vécu avec « les vôtres, & comme vous avez vécu vous-même avec mon père, & de me « soumettre à la justice de votre cour, lorsque j'aurai été fait chevalier. » Sur

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXCVI, la 3e charte citée sous ce numéro.
[2] *Ibid.*
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXXI. — Voyez tome IV, *Note* XLII, n. 7.
[4] *Ibid.*
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXVI, la 1re charte citée sous ce numéro.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCI. — Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 7.

An 1124

cette offre, Bernard promit de demeurer en paix; mais peu de temps après, Bernard Guandalmar étant sorti du château de Melgueil à la tête *des chevaliers de ce comte,* alla insulter la ville de Montpellier & fit le dégât aux environs. Guillaume se mit aussitôt en campagne, repoussa l'attaque, & ayant rencontré le comte, il le pria de discontinuer ses hostilités, avec offre de réparer le dommage qu'il pourroit avoir causé. Guandalmar continua néanmoins ses courses & ses ravages. Guillaume, après avoir fait pour la paix de nouvelles tentatives qui ne lui réussirent pas mieux que les premières, usa de représailles, assiégea le château de Melgueil, l'emporta & ravagea le domaine du comte, ce qui causa une extrême désolation dans le pays. Gautier, évêque de Maguelonne, prélat très-respectable par sa piété & par ses lumières, ne put voir de si grands maux dans son diocèse sans chercher à y remédier : comme il n'avoit pas assez de pouvoir par lui-même sur l'esprit du comte de Substantion & du seigneur de Montpellier, il interposa l'autorité du pape Callixte II, qui le nomma avec Pierre, archevêque de Vienne, Oldegarius, archevêque de Tarragone, Hugues, évêque de Grenoble, & Arnaud, évêque de Carpentras, pour terminer ce différend en qualité d'arbitres. Le pape écrivit en même temps au comte de Substantion & au seigneur de Montpellier pour les exhorter à s'en rapporter au jugement de ces prélats.

En conséquence, l'évêque de Maguelonne & ses collègues s'étant assemblés après la mort de Callixte II, dans l'église de Saint-Martin de Crez, située à une lieue de Montpellier, ils rendirent une sentence arbitrale le samedi 9 de mai de l'an 1125. Guillaume de Montpellier fut condamné à rétablir le lit de la rivière, qu'il avoit détourné, & à réparer tous les dommages qu'il avoit causés à Bernard Guandalmar & à tous les autres vassaux du comte, qui de leur côté furent condamnés à une semblable réparation envers Guillaume & ses vassaux. Les arbitres décidèrent ensuite quelques autres différends qui étoient entre le comte de Substantion & le seigneur de Montpellier touchant la justice, *la leude* ou péage, &c. Quant au domaine dont le comte avoit la propriété, & la comtesse, son aïeule, l'usufruit, il fut dit que tout ce que cette dernière avoit engagé ou aliéné reviendroit à son petit-fils, à moins que ceux qui étoient en possession des biens ne fissent voir qu'ils les avoient acquis *du comte Pierre, ou de son fils le comte Raimond, lorsque ce dernier eut atteint l'âge de majorité.* Les arbitres déclarèrent que Guillaume de Montpellier prêteroit serment de fidélité au comte, lorsque celui-ci seroit en possession de ses domaines après la mort ou la cession *de la comtesse* (Almodis de Toulouse), *son aïeule;* à condition toutefois que le comte prouveroit par témoins dignes de foi que Guillaume V, seigneur de Montpellier, père du même Guillaume, avoit prêté un pareil serment & reconnu tenir ces domaines des comtes de Melgueil & de Substantion. On régla enfin le poids & l'aloi de la monnoie de Melgueil que le comte feroit fabriquer à l'avenir; après quoi le comte Bernard, le seigneur de Montpellier & les principaux vassaux jurèrent de part & d'autre d'observer tous ces articles.

An 1125

LXXX. — *Gautier, évêque de Maguelonne, légat du Saint-Siége. — Ses différends avec les seigneurs de Montpellier.*

Éd. origin. t. II, p. 396.

Gautier, évêque de Maguelonne, parle de ce traité dans une lettre[1] qu'il écrivit à Robert, prévôt du chapitre de Lille en Flandres. « La paix, lui dit-il « dans cette lettre, a été rétablie par la grâce de Dieu entre nos princes, après « beaucoup de soins & de travaux de notre part, en sorte que tout le pays en « a une très-grande joie. » Un célèbre critique[2] rapporte ces paroles à la paix qui fut conclue la même année entre les comtes de Toulouse & de Barcelone, & dont nous parlerons bientôt; mais comme il ne paroît pas que l'évêque de Maguelonne ait eu la moindre part à cette dernière, & qu'il est certain qu'il eut toute la gloire de celle qui fut faite alors entre le comte de Substantion & le seigneur de Montpellier, c'est certainement de celle-ci, & non pas de l'autre, que ce prélat a voulu parler dans sa lettre au prévôt de Lille.

Gautier se qualifie *légat de la sainte Église romaine* dans cette lettre, ce qui nous donne lieu de croire que le pape, en le nommant principal arbitre des différends qui s'étoient élevés entre le comte de Melgueil & le seigneur de Montpellier, l'honora de ce titre, tant pour donner plus de poids & d'autorité au jugement qu'il porteroit sur cette affaire, qu'afin qu'il eût la préséance sur les archevêques de Vienne & de Tarragone, & les autres évêques ses collègues. Nous voyons[3] cependant que ce prélat fit en d'autres occasions les fonctions *de légat apostolique*, & ce fut en cette qualité qu'il excommunia les religieux de la Chaise-Dieu qui avoient renouvelé leur ancienne querelle contre ceux d'Aniane, au sujet de la dépendance du monastère de Goudargues dans le diocèse d'Uzès. L'évêque de Maguelonne eut lui-même[4] quelques différends dans la suite avec le seigneur de Montpellier, touchant l'étendue de leur domaine & l'hommage que ce seigneur lui devoit. Il paroît qu'ils eurent d'abord recours aux armes pour soutenir leurs droits; mais ils s'accordèrent enfin & la paix fut rétablie parmi eux.

Au reste, il y a lieu de présumer que Callixte II ne s'intéressa si fort au rétablissement de la paix entre le comte de Substantion & le seigneur de Montpellier, que parce qu'il se prétendoit suzerain dans le diocèse & le comté de Maguelonne. Il semble du moins que ce fut en conséquence de cette prétendue suzeraineté qu'Honoré II écrivit[5] l'an 1127 à Bernard, comte de Substantion, pour lui mander que s'il vouloit mériter la protection du Saint-Siége, il eût à faire fabriquer la monnoie de Melgueil du même aloi qu'elle étoit sous le pontificat de Callixte, son prédécesseur, avec défense de l'altérer.

[1] Mabillon, *Analecta*, t. 1, p. 289.
[2] Pagi, ad ann. 1125, n. 4.
[3] Mabillon, ad ann. 1114, n. 83.
[4] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 142, 2e édit.
[5] *Ibid.*

LXXXI. — *Alphonse, comte de Toulouse, renonce au droit de nommer un abbé séculier à Moissac.*

Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, donnoit cependant tous ses soins au gouvernement de ses États. Il autorisa[1] en 1125 l'engagement que Gauzbert de Fumel, abbé séculier de Moissac, fit à ce monastère, du droit qu'il avoit d'y être logé & défrayé deux fois l'an, moyennant la somme de douze cent vingt-cinq sols monnoie de Cahors, dont les trente-cinq pesoient un marc d'argent. Après la souscription de ce comte *qui approuva & confirma l'engagement,* on voit celle de Roger, abbé régulier de Moissac, d'Emenon de Sabran, d'Engelbert, viguier de Toulouse, &c.

Gauzbert de Fumel est sans doute le même que cet *abbé chevalier*[2] qu'Alphonse avoit établi à Moissac *durant sa minorité,* malgré la renonciation que les comtes de Toulouse, ses prédécesseurs, avoient faite auparavant à ce droit. Ce prince en eut du repentir, & reconnoissant qu'il avoit agi en cela *contre le droit & la justice,* il se reconnut coupable devant Amélius, évêque de Toulouse, & Roger, abbé de Moissac, se départit solennellement de cette nomination & déclara qu'à l'avenir aucun comte de Toulouse n'en pourroit faire de semblable sans le consentement *de l'abbé moine* (ou régulier) de Moissac & des religieux de la maison. L'acte n'est pas daté, mais il est antérieur à l'an 1131, puisque Roger n'étoit[3] plus alors abbé de Moissac. Il est souscrit par Roger, comte de Foix, Guillaume, abbé de Lézat, &c. Nonobstant la nouvelle renonciation du comte Alphonse, l'abbaye de Moissac[4] eut encore pendant longtemps des abbés chevaliers ou séculiers, soit que les abbés réguliers & la communauté y aient consenti conformément à cet acte, soit qu'Alphonse & ses successeurs se soient mis peu en peine de tenir leurs promesses.

LXXXII. — *Il fait la paix avec le comte de Barcelone & partage la Provence avec lui.*

Ce prince termina enfin, en 1125, les différends qu'il avoit avec Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, au sujet du partage de la Provence. Ils avoient également[5] droit à cette province, & leurs prédécesseurs l'avoient possédée jusques alors en quelque manière par indivis; mais le dernier en avoit envahi la plus grande partie sur l'autre, durant la guerre qui s'étoit élevée entre eux à cette occasion, & s'étoit emparé, outre cela, du château de Beaucaire & de la terre d'Argence, c'est-à-dire de cette portion du diocèse d'Arles qui est en deçà du Rhône. Ces deux princes, résolus de vivre en paix à l'avenir, s'abouchèrent en Provence, le 16 de septembre de la même année, & de concert

Éd. origin. t. II, p. 397.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCIII.
[2] *Ibid.*
[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 165.
[4] Baluze, *Historia Tutelensis,* p. 50.
[5] Voyez tome IV, *Note* XIV.

avec les comtesses, leurs épouses, convinrent du traité suivant : 1° Raimond-Béranger[1], la comtesse Douce, sa femme, leurs fils & leurs filles, cédèrent au comte Alphonse le château de Beaucaire, la terre d'Argence, toute la partie de la Provence qui se trouvoit entre l'Isère & la Durance, & enfin le château de Valabrègues, situé dans une île du Rhône, au-dessus de Beaucaire, avec tout ce que leurs vassaux possédoient dans ces pays, soit villes, châteaux, évêchés, &c., à l'exception toutefois de la moitié de la ville d'Avignon & des châteaux du Pont de Sorgues, de Caumont & de Tor qu'ils se réservèrent; 2° Alphonse *& sa femme Faydide* cédèrent de leur côté au comte de Barcelone, à sa femme & à leur enfans, la moitié d'Avignon & des châteaux du Pont de Sorgues, de Caumont & de Tor, & toute *la terre* de Provence depuis la source de la Durance, le long de cette rivière, jusques au Rhône & à la mer, avec tout ce que leurs vassaux possédoient dans ce pays, les villes, les châteaux, les évêchés qui en dépendoient, &c., en sorte que la Durance devoit faire à l'avenir la séparation des domaines de ces deux princes en Provence; 3° ils s'obligèrent mutuellement de ne rien aliéner, excepté en faveur de leurs propres enfans, du domaine de ce pays, qu'ils se substituèrent les uns aux autres, au défaut de postérité; 4° ils convinrent qu'Aymeri, vicomte de Narbonne, qui tenoit auparavant en fief Beaucaire & la terre d'Argence du comte de Barcelone, les tiendroit à l'avenir du comte de Toulouse, & que Bernard d'Anduze les tiendroit lui-même en fief de ce vicomte, qui fut présent à ce traité, ainsi que le même Bernard d'Anduze, Éléazar d'Uzès, Rostaing de Posquières & divers seigneurs des deux cours. Tel fut le partage de l'ancien comté de Provence entre les comtes de Toulouse & de Barcelone, partage qu'ils firent en qualité de descendans & d'héritiers des anciens comtes du pays, ce qu'il est à propos d'éclaircir par quelques réflexions.

1° On voit d'abord par cet acte[2] l'étendue qu'avoit le comté de Provence dans le temps qu'il étoit possédé par indivis, à la fin du dixième siècle, par les comtes Guillaume I & Rotbold, son frère, de qui les comtes de Toulouse & de Barcelone tiroient leur droit, & que ce comté étoit borné au levant par les Alpes, au nord par l'Isère, au couchant par le Rhône, & au midi par la mer Méditerranée.

2° Le droit du comte de Toulouse sur tout ce comté devoit être égal à celui du comte de Barcelone, puisque la portion qui échut à chacun d'eux avoit à peu près la même étendue; en sorte que depuis, le premier domina soit directement, soit indirectement, à l'exclusion de l'autre, sur toute la haute Provence, située entre l'Isère au nord, les Alpes au levant, la Durance au midi, & le Rhône au couchant, pays qui comprenoit une grande partie du diocèse d'Avignon, avec ceux de Vaison, Cavaillon, Carpentras, Orange, Saint-Paul Trois Châteaux, Valence & Die. Tous ces diocèses composoient ce qu'on appela depuis *le marquisat de Provence,* qui passa aux successeurs

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCII.

[2] Voyez tome IV, *Note* XV.

d'Alphonse-Jourdain, & que quelques modernes ont confondu avec le comté Venaissin qui n'en étoit qu'une portion.

3° On devroit y ajouter, ce semble, les diocèses d'Apt & de Sisteron, avec la plus grande partie de ceux de Gap & d'Embrun, c'est-à-dire tout le reste du pays qui est situé à la droite de la Durance vers les Alpes. Mais comme les[1] prédécesseurs du comte de Barcelone en avoient déjà disposé, dès le milieu du onzième siècle, en faveur de leurs puînés, à qui ils l'avoient donné en partage & qui prirent depuis le titre de comtes de Forcalquier, château qui étoit le chef-lieu de leur domaine, il n'est pas bien certain que les comtes de Toulouse aient acquis la suzeraineté sur tout ce canton en vertu du même traité.

4° Il paroît que les prédécesseurs du comte de Barcelone avoient donné aussi en partage aux comtes de Forcalquier, leurs cadets, la moitié du comté d'Avignon, que les comtes de Toulouse s'étoient assurés entièrement de ce comté durant leurs différends pour le partage de la Provence, & qu'enfin le comte de Barcelone ne se réserva la moitié d'Avignon & de quelques châteaux du diocèse, par le traité dont on vient de parler, que pour rendre ce domaine aux comtes de Forcalquier qui en avoient été dépossédés & envers lesquels il en étoit garant. Ces derniers prirent, en effet, depuis la qualité de comtes *de Forcalquier & d'Avignon*.

Éd. origin. t. II, p. 398.

5° On a vu ailleurs que la terre d'Argence, qui comprenoit la ville de Beaucaire avec la partie du diocèse d'Arles qui est en deçà du Rhône, appartenoit aux comtes de Toulouse, du moins dès l'an 1037, & que les vicomtes de Narbonne la tenoient d'eux en fief : or, comme ceux-ci la tenoient des comtes de Barcelone avant le traité de l'an 1125, il faut que durant la guerre & les différends qui s'élevèrent entre Alphonse & Raimond-Béranger, Aymeri II, vicomte de Narbonne, frère utérin du dernier & son allié dans cette guerre, lui eût livré ce pays & lui en eût fait hommage. Quant à Bernard d'Anduze, qui le tenoit en fief des vicomtes de Narbonne, lui ou ses ancêtres l'avoient acquis sans doute par quelque alliance avec la maison de ces vicomtes.

6° La portion de l'ancien comté de Provence qui échut par ce partage au comte de Barcelone, & qui comprenoit la basse Provence, fut nommée communément dans la suite comté d'Arles ou de Provence, & ce prince, de même que ses successeurs, prirent indifféremment tantôt la qualité de marquis ou de comtes de Provence, & tantôt celle de comtes d'Arles; au lieu qu'Alphonse & ses successeurs ne se qualifièrent jamais que marquis de Provence, ainsi qu'avoient fait les comtes de Toulouse, ses prédécesseurs, depuis Raimond de Saint-Gilles.

LXXXIII. — *Mariage d'Alphonse, comte de Toulouse, avec Faydide d'Uzès. Mort de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, compétiteur de ce prince.*

7° Cet acte prouve qu'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, étoit déjà

[1] Voyez tome IV, *Note* XIV, n. 27 & suiv.

marié dès lors avec Faydide. Plusieurs auteurs ont prétendu que cette comtesse étoit sœur de Douce, femme du comte de Barcelone, & que c'est par elle qu'Alphonse avoit droit sur la moitié de la Provence; mais de savans critiques[1] ont démontré la fausseté de cette généalogie. Il est certain d'ailleurs[2] que Faydide, femme d'Alphonse-Jourdain, étoit fille de Raimond Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières. Ce prince l'avoit épousée sans doute quelque temps auparavant, durant son séjour aux environs du Rhône.

Après ce fameux partage, Alphonse-Jourdain, âgé alors de vingt-deux ans, domina paisiblement sur tous ses États, qui s'étendoient depuis les deux côtés de la Garonne jusques aux Alpes, & depuis les montagnes d'Auvergne jusques à la mer Méditerranée & aux Pyrénées. La mort de Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, son compétiteur au comté de Toulouse, laquelle arriva[3] le 10 de février de l'an 1126, ou de l'an 1127 suivant notre manière de compter, ne contribua pas peu à l'affermir dans la paisible possession de tous ces domaines.

Ce duc laissa à sa mort trois fils & cinq filles de Philippe de Toulouse, sa seconde femme, savoir : Guillaume X, qui lui succéda dans le comté de Poitou & dans les duchés d'Aquitaine & de Gascogne; Raimond, qui devint dans la suite prince d'Antioche, & Henri, qui fut religieux de Cluny. Les deux premiers étoient nés à Toulouse, ainsi qu'on l'a déjà remarqué. Guillaume IX fut[4] un prince qui se rendit également célèbre & par ses vices & par ses vertus. Son amour excessif pour les femmes le précipita entre autres dans des désordres qui déshonorent sa mémoire. Du reste, il étoit brave, bien fait, spirituel, poli, gracieux, enjoué & d'une conversation fort agréable. Nous avons parlé ailleurs de son talent pour la poésie provençale dont il fut un des premiers inventeurs. Un auteur[5], qui, vers le milieu du treizième siècle, a recueilli les ouvrages des poëtes provençaux qui l'avoient précédé & auxquels il a joint un abrégé de leur vie, qualifie le comte de Poitiers *bon troubadour & bon chevalier d'armes*, & ajoute que ce prince *courut longtemps le monde pour tromper les dames*. Guillaume est représenté, dans la vignette du manuscrit de cet auteur, portant un aigle en ses armes[6]. Il fut inhumé dans l'abbaye de Moûtier-Neuf de Poitiers qu'il avoit fondée.

[1] Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Provence & du Venaissin*.

[2] Voyez tome IV, *Note* L, n. 14.

[3] *Chronicon Malleacense*, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscript*. p. 220.

[4] *Ibid.* — Guillaume de Malmesbury, l. 5. — Geoffroi de Vendôme, l. 5, ép. 19.

[5] *Manuscrit de la Bibliothèque du Roi*, n. 7225, aujourd'hui n. 854 du Fonds français.

[6] Voyez, au tome VII de cette édition, la Note sur les troubadours & la poésie romane ou provençale. Les Bénédictins avancent ici plusieurs choses qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre. Guillaume IX est loin d'avoir inventé la poésie dite provençale, & on ne peut admettre les conclusions qu'ils semblent vouloir tirer de ce que la vignette d'un manuscrit le représente avec un aigle dans ses armes. [E. M.]



LIVRE DIX-SEPTIÈME

I. — *Alphonse, comte de Toulouse, va en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice. Il tient un plaid en Provence. — Comtes d'Orange.*

An 1125

Éd. origin. t. II, p. 399.

ALPHONSE-JOURDAIN, comte de Toulouse, ayant fait sa paix avec le comte de Barcelone, résolut d'entreprendre un pèlerinage qui dans ces siècles étoit fort à la mode, même parmi les plus grands princes : c'étoit celui de Saint-Jacques en Galice, où il alla, en 1125, accompagné d'Amélius, évêque de Toulouse[1]. Après son retour, il restitua[2], le samedi 24 d'avril de l'an 1126, à l'église de Saint-Sernin les biens que le comte Raimond, son père, avoit donnés à cette église dans le temps de sa consécration par le pape Urbain II & que le comte Bertrand, son frère, avoit usurpés. L'acte est souscrit par le même Amélius, par Raimond, abbé de Saint-Sernin, &c.

An 1126

Alphonse fit un voyage dans ses États de Provence, la même année 1126, & se rendit à Orange[3] au mois de septembre. Béranger, évêque de cette ville, lui demanda alors, du consentement de Tiburge, fille & héritière de Raimbaud, comte de cette ville, la restitution de quelques domaines que son église avoit possédés *avant la guerre & la destruction de sa cathédrale,* entre autres du cloître de Saint-Florent d'Orange, d'un étang voisin que la comtesse, mère de Raimbaud, avoit donné à ce monastère, & enfin de la maison épiscopale & de l'ancien palais, situé devant la même cathédrale. Alphonse, trouvant que cette demande souffroit quelque difficulté, différa de la lui accorder &

Éd. origin. t. II, p. 400.

[1] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 879 & suiv.

[2] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 186.

[3] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2; *instr.* p. 132.

tint un plaid au Pont de Sorgues, où il examina, *avec ses barons*, les titres & la déposition des témoins : on vérifia qu'Udalric, évêque d'Orange, avoit possédé le cloître de Saint-Florent avec l'étang voisin; qu'après la mort de ce prélat, la comtesse Adélaïde avoit restitué par son testament la maison épiscopale qu'elle avoit usurpée & qu'elle avoit fait donation *d'une condamine*, du consentement de son fils Raimbaud, à l'abbaye de Saint-Florent. Après cet examen, Alphonse, qui dans l'acte se qualifie *comte de Toulouse & marquis de Provence*, adjugea tous ces biens à la cathédrale de Sainte-Marie & à l'abbaye de Saint-Florent d'Orange, leur céda tous les droits qu'il pouvoit y prétendre, mit ces églises sous sa protection spéciale & fit, pour cela, expédier un *diplôme qu'il fit sceller de son sceau* (*Praeceptum... & annuli nostri sigillo muniri jussimus*), afin de lui donner plus d'autorité. La charte, dans laquelle ce comte se sert à peu près des mêmes termes que nos rois dans les leurs, est datée d'Orange, le 8 de septembre de l'an 1126, *la seconde année du roi Lothaire*, empereur d'Allemagne, & souscrite par Raimond de Bajac, Ripert de Caderousse, Rostaing de Milon & Pierre-Guillaume de Mornas, qui sont, à ce qu'il paroît, les principaux barons qui assistèrent Alphonse dans ce jugement. Gausfred, abbé de Saint-Florent d'Orange, & plusieurs autres personnes de considération y souscrivirent aussi. C'est un des plus anciens monumens où les comtes de Toulouse fassent mention de leur sceau, qui étoit sans doute chargé de la croix pometée qu'ils portoient dans leurs armes. Alphonse peut l'avoir prise après Raimond de Saint-Gilles, son père, qui, à ce qu'il paroît, se servoit aussi d'un sceau[1], en 1097, pour sceller ses actes[2].

Au reste, cette charte prouve évidemment la suzeraineté des comtes de Toulouse sur la partie de la Provence située entre l'Isère & la Durance; car la ville d'Orange avoit des comtes particuliers, comme il paroît par le même acte. Tiburge, alors héritière de ce comté, étoit fille de Raimbaud deuxième du nom, qui suivit Raimond de Saint-Gilles à la Terre Sainte & mourut durant cette expédition. Raimbaud II avoit succédé à Bertrand, comte d'Orange[3], son père, qui vivoit sous le pontificat d'Alexandre II, & qui l'avoit eu d'Adélaïde, sa femme. Enfin Bertrand étoit fils de Raimbaud I, comte d'Orange. Tiburge, fille & héritière de Raimbaud II, épousa dans la suite Guillaume d'Omelas, frère de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, & porta par ce mariage le comté d'Orange dans la maison de ce seigneur.

II. — *Libéralités d'Alphonse envers les églises de Toulouse. — Il est garant de la paix entre le comte de Barcelone & les Génois.*

An 1127 Alphonse, étant de retour à Toulouse, y donna deux chartes l'année suivante. Par la première, il fait une donation[4] à l'église de Saint-Sernin, &

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXXVI.

[2] Voyez, au tome XII de cette édition, la note sur la sigillographie de la province de Languedoc.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1; *instr.* p. 120.

[4] Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc*, p. 183.

An 1127

confirme, par l'autre, qui est datée[1] du mois de juillet, la fondation du prieuré ou monastère de Saint-Antoine de Toulouse, que ses prédécesseurs avoient fait bâtir *hors des murs, près le château Narbonnois,* sous la dépendance de l'abbaye de Lézat. Alphonse fit *sceller de son sceau* cette dernière charte, qui est souscrite par *Pierre, son chapelain & son chancelier,* & dans laquelle il se qualifie *par la grâce de Dieu comte de Toulouse, duc de Narbonne & marquis de Provence.*

Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, avoit alors un différend avec les Génois au sujet du droit que devoient payer leurs bâtimens qui abordoient dans les ports de Provence & de Catalogne. Ce prince & la comtesse Douce[2], sa femme, convinrent[3] enfin, le 28 de novembre de l'an 1127, d'un traité de paix & de commerce avec ces peuples, qui donnèrent pour leurs garants Alphonse, comte de Toulouse, Aymeri, vicomte de Narbonne, & les habitans de Montpellier. Le comte & la comtesse de Barcelone donnèrent pour les leurs aux Génois les évêques de Fréjus & d'Antibes. Il est marqué, dans un article de ce traité, que les vaisseaux génois jouiroient du même privilége que ceux de Montpellier, & qu'ils payeroient un pareil droit dans les ports du comte de Barcelone. Les seigneurs de Montpellier avoient sans doute mérité ce privilége par les services importans qu'ils avoient rendus aux comtes de Barcelone, durant leurs guerres contre les Maures. Il paroît d'ailleurs que Raimond-Béranger III fut toujours très-uni avec Guillaume VI, seigneur de Montpellier. Éd. origin. t. II, p. 401.

III. — *Différends & paix entre Bernard IV, comte de Melgueil, & Guillaume VI, seigneur de Montpellier.*

An 1128

Il restoit encore entre ce dernier & Bernard IV, comte de Melgueil ou de Substantion, quelques différends qu'ils terminèrent au mois de juillet de l'an 1128. Le comte, par le nouveau traité[4] qu'il fit avec Guillaume, s'engage : 1° de ne point faire fabriquer de la monnoie à Melgueil, sans le consentement de ce seigneur & de ses vassaux, que conformément à l'aloi & au poids marqués dans l'acte; 2° il déclare que s'il laisse des enfans après sa mort, le même Guillaume & ses successeurs auront leur *baillie* ou tutelle, savoir : des mâles jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'ordre de chevalerie & qu'ils soient en état de gouverner leur domaine par eux-mêmes, & des filles jusqu'à ce qu'elles aient atteint l'âge nubile; 3° enfin Bernard se désiste de toutes les demandes qu'il faisoit à Guillaume, à la réserve des articles qui avoient été réglés par l'archevêque de Tarragone & l'évêque de Maguelonne, & lui laisse entre autres le château de Montferrier. Le seigneur de Montpellier se désista

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCV.

[2] Douce, femme de Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, était fille aînée & héritière de Gilbert, vicomte de Millau & de Gévaudan & comte de Provence. (*Gesta comitum Barcinon.* c. XVI. *Marca Hispanica,* col. 546, &c.) [E. M.]

[3] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 9 c. 109.

[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCVII.

de son côté des demandes qu'il faisoit au comte & lui prêta, en considération de cet accord, la somme de treize mille sols melgoriens que ce dernier promit de lui payer des premiers deniers qui proviendroient de la moitié du droit qu'il avoit sur la monnoie; en sorte que de douze deniers qu'il prenoit par livre, Guillaume en auroit six jusques à l'entier payement de cette somme. L'acte fut passé en présence de Decan de Posquières, Bernard d'Anduze, Bertrand de Lunel-Viel, Arnaud d'Omelas, Aymeri, écuyer de Decan, &c. Bertrand de Lunel étoit sans doute parent de Raimond-Pons de Lunel, dont il est fait mention dans un acte[1] de l'an 1127, passé en présence d'Aymar de Montlaur.

IV. — *Voyage de Guillaume, seigneur de Montpellier, & de son frère à la Terre Sainte. — Mariage du premier.*

Guillaume de Montpellier fit[2] peu de temps après, avec Guillaume d'Omelas, son frère, un voyage à la Terre Sainte, d'où il rapporta diverses reliques. Ces deux seigneurs étoient de retour de ce pèlerinage en 1129. Le dernier fut présent alors au contrat[3] de mariage d'Arnaud d'Omelas, *son vassal,* avec Sybille, fille de feu Pierre d'Obilion; il marque, en souscrivant à cet acte, *qu'il étoit revenu la même année de Jérusalem.* Sybille épousa Arnaud d'Omelas du conseil de Pierre d'Obilion, son oncle paternel, de ses autres parens, entre autres de Pierre, évêque de Lodève, de Guillaume-Raynon de Caylar & de la plus grande partie des *chevaliers* de Melgueil, parmi lesquels dix cautionnèrent pour elle, & dix autres pour son mari.

An 1129

Le seigneur de Montpellier épousa lui-même, au mois d'août de l'an 1129, une dame appelée Sybille, que quelques auteurs disent sans fondement fille du roi de Jérusalem : d'autres prétendent[4] qu'elle étoit native d'Aragon ou de Catalogne, & cousine de Pons de Mataplane. Il est vrai[5] que Guillaume VI, seigneur de Montpellier, appelle ce dernier *son cousin* dans son testament; mais cela ne prouve nullement que Sybille, sa femme, fût de cette famille, & cela devroit plutôt s'entendre d'Ermessinde, sa mère. Quoi qu'il en soit, Guillaume, par son contrat de mariage avec Sybille, lui[6] assigna pour son douaire le château de Montferrier, avec quelques autres villages, entre autres celui de Substantion, & cinq cents sols melgoriens de rente, pour en jouir après sa mort, outre la somme de dix mille sols dont il lui permit de disposer. Il promit de lui donner mille sols melgoriens tous les ans pendant qu'il vivroit, & *de ne la répudier que par un juste jugement.* Quarante chevaliers jurèrent l'observation de tous ces articles. Arnaud, archevêque de Narbonne, Bernard, archevêque d'Arles, les évêques Raimond de Maguelonne, Bernard (ou plutôt Bermond) de Béziers, & Pierre de Lodève entre les ecclésiastiques:

[1] Trésor des chartes de Toulouse, sac 2, n. 1.
[2] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 141, 2e édit.
[3] D'Achery, *Spicilegium,* t. 9, p. 138 & seq.
[4] Gariel, *Series praesulum Magalonensium & Montispeliensium,* p. 247.
[5] D'Achery, *Spicilegium,* t. 9, p. 138 & seq.
[6] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXI.

Bernard d'Anduze, Guillaume d'Omelas, frère du seigneur de Montpellier, Decan de Posquières, & plusieurs autres seigneurs séculiers furent présens au contrat de mariage.

V. — *Évêques de Maguelonne.*

Raimond avoit succédé depuis peu à Gautier, évêque de Maguelonne[1], qui siégeoit[2] encore au mois de mai de la même année. On fait un grand éloge de ce dernier, que quelques-uns[3] ont confondu avec Gautier de Castillon, poëte célèbre du treizième siècle. On loue surtout sa piété, sa sagesse, sa science, son éloquence & le soin qu'il eut de réparer son église & d'en entretenir les bâtimens. Il est marqué dans son épitaphe qu'il fut inhumé dans le même endroit que Godefroy, son prédécesseur & son maître. On conclut[4] de là qu'il mourut à la Terre Sainte & qu'il fut inhumé au château du Mont-Pèlerin; mais nous avons fait voir ailleurs qu'il est faux que Godefroy soit mort au-delà de la mer : ainsi Gautier, son successeur, aura été inhumé avec lui à Maguelonne.

Éd. origin. t. II, p. 402.

On prétend[5] que Raimond, successeur de Gautier, étoit de la maison des seigneurs de Montpellier & *doyen* de Posquières. On ajoute que Bernard, comte de Melgueil, soutenu de Guillaume, seigneur de Montpellier, s'opposa à l'élection de ce prélat, sous prétexte du droit qu'il tenoit de ses ancêtres de nommer les évêques, & qu'ayant mis des troupes sur pied, il ravagea les biens de l'évêché. On rapporte en preuve de tous ces faits une charte par laquelle 1° Bernard, comte de Melgueil, *pour réparer le dommage qu'il avoit causé injustement à l'église de Maguelonne dans le temps de l'élection de Raimond,* s'oblige tant pour lui-même, qu'au nom de ceux qui après lui auroient le château de Melgueil, de donner tous les ans un repas à tous les habitans de Maguelonne. 2° Il restitue aux chanoines de Maguelonne, en conséquence d'un jugement porté par Pons de Montlaur & quelques autres arbitres, les droits qu'il avoit usurpés sur l'étang entre les rivières de Lez & de l'Amausson. 3° Il promet de protéger l'église de Maguelonne, ce que la comtesse Guillemette, sa femme, approuva & confirma. Mais on ne peut inférer de cet acte sinon que Bernard, comte de Melgueil, causa quelque dommage à l'église de Maguelonne dans le temps que Raimond en fut élu évêque, sans qu'on en sache le véritable motif, & ce n'est que par conjecture qu'on pourroit dire que ce fut pour faire valoir le droit que ses prédécesseurs prétendoient à la nomination à l'évêché. Quant à la circonstance qu'on ajoute, que Guillaume de Montpellier l'aida à commettre tous ces désordres, il n'en est rien dit dans l'acte. Nous voyons

[1] Nous avons donné, au tome IV de cette édition, la liste des évêques de Maguelonne & de Montpellier. [E. M.]

[2] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 142 & seq.

[3] Pagi, ad ann. 1102, n. 13.

[4] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 142 & seq. — *Gallia Christiana*, t. 3, p. 567 & seq.

[5] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 167 & seq. — *Gallia Christiana*, t. 3, p. 567 & seq.

au contraire, par le contrat de mariage de ce seigneur avec Sybille, qu'il vivoit en bonne intelligence avec Raimond, nouvel évêque de Maguelonne, dès le commencement de l'épiscopat de ce prélat.

VI. — *Treizième Concile de Narbonne.*

Arnaud, archevêque de Narbonne, qui fut présent à ce contrat de mariage, avoit tenu, dans sa ville métropolitaine, au mois de mars précédent[1], un concile de sa province, auquel les évêques Bermond de Béziers, Aldebert d'Agde & Arnaud de Carcassonne avoient assisté. Il confirma dans ce concile la donation faite par Dalmace, son prédécesseur, aux chanoines réguliers de la cathédrale de l'église de Saint-Jean d'Oveillan. Ce prélat, qui se qualifie *légat du Saint-Siége* dans l'acte de cette confirmation[2], étoit en grande vénération dans tout le pays, suivant la lettre que les religieux de Saint-Chinian lui écrivirent vers ce temps-là, après la mort d'Ermengaud, leur abbé, pour lui demander la confirmation de celui qu'ils avoient élu en sa place.

VII. — *Le vicomte Bernard-Aton partage ses domaines à ses fils par son dernier testament. — Sa mort.*

Arnaud, évêque de Carcassonne, se trouva présent à un échange que le vicomte Bernard-Aton, Cécile, sa femme, & leurs fils firent vers le même temps avec Bernard, abbé, & les religieux de Castres. Par cet acte[3] les derniers donnèrent au vicomte le village d'Assoal, dans le Toulousain, à la réserve de l'église & des droits ecclésiastiques, & reçurent en échange *l'alleu* de Sais en Albigeois, où on a bâti depuis une très-belle chartreuse. C'est un des derniers actes de Bernard-Aton, qui étoit alors dans un âge avancé. Ce vicomte s'étant rendu quelque temps après à Nimes, y fut atteint, en 1129, d'une maladie mortelle, ce qui l'engagea à mettre ordre à ses affaires. Il fit un testament[4], & changea une partie des dispositions d'un autre qu'il avoit fait[5] en 1118. Par celui de l'an 1129, il donne à Roger, son fils aîné, les vicomtés de Carcassonne, de Razès & d'Albi, avec tout ce qui dépendoit du domaine de Carcassonne dans le Narbonnois, excepté le château de Cessenon. Il lui donne aussi toutes les terres qu'il possédoit en qualité de seigneur d'Ambialet ou de vicomte d'Albi, dans le Rouergue & le Narbonnois. Il lègue à Raimond Trencavel, son second fils, les vicomtés de Béziers & d'Agde, le château de Cessenon avec ses dépendances, & tous les fiefs que le seigneur d'Anduze tenoit du domaine de Béziers. Il dispose en faveur de Bernard-Aton, son troisième fils, de la vicomté de Nimes, & du fief du comte de Melgueil dans le pays

Éd. origin. t. II, p. 403.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCIX.
[2] *Ibid.*
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCVI.
[4] *Ibid.* n. CCCCXIII.
[5] *Ibid.* n. CCCLXXVII.

An 1129

de Substantion. Il charge Roger de marier sa sœur Pagane, de l'avis de sa mère *& de ses barons,* de la doter sur les domaines dont il disposoit en sa faveur, en considération de ce qu'il augmentoit son partage, & de payer ce qu'il devoit à Matheline, son autre sœur; il substitue enfin ses fils l'un à l'autre. L'acte fut passé en présence de la vicomtesse Cécile, sa femme, de Raimond-Decan de Posquières, &c.

On vient de voir que Bernard-Aton laissa trois fils auxquels il partagea ses domaines. Le troisième n'est pas nommé dans le testament que ce vicomte fit en 1118, sans doute parce qu'il le destinoit alors à l'état ecclésiastique ou à la religion. Quant à ses filles, outre les deux qu'il nomme, & dont l'une avoit épousé, en 1105, Guillaume-Arnaud de Béziers, & l'autre n'étoit pas encore mariée, il en eut au moins encore deux autres, dont il ne dit rien dans son testament, savoir : Ermengarde, surnommée Trencavelle, qui avoit épousé en 1110 Gausfred, comte de Roussillon, & Ermessinde, mariée en 1121 à Rostaing de Posquières. Un historien moderne[1], en parlant des enfans de Bernard-Aton, ne dit rien de Roger & met à sa place un prétendu Pierre. Il met aussi au nombre des filles de ce vicomte Béatrix, femme de Raimond VI, comte de Toulouse, mais celle-ci étoit petite-fille de Bernard-Aton par Raimond Trencavel, son fils, & non pas sa fille.

Bernard-Aton mourut à Nimes peu de temps après avoir fait ce testament &, à ce qu'il paroît[2], au commencement de l'an 1130. On voit par cet acte qu'outre les vicomtés d'Albi & de Nimes dont il fut le quatrième vicomte de son nom, & qu'il tenoit de ses ancêtres paternels, il possédoit encore alors celles de Carcassonne, de Razès, de Béziers & d'Agde dont il avoit hérité d'Ermengarde de Carcassonne, sa mère, & diverses terres en différens pays. Il avoit augmenté considérablement ces domaines par son économie & la sagesse de son gouvernement, & avoit fait de nouvelles acquisitions les dernières années de sa vie. Il acquit entre autres[3], en 1125, deux parties du fief de Cauvisson dans le diocèse de Nimes. Il renonça à peu près vers[4] le même temps, conjointement avec Cécile, sa femme & ses trois fils, en faveur des habitans de cette ville, *aux questes & toltes* qu'il levoit sur eux, pour la somme de mille sols melgoriens. Enfin Roland de Bisan lui remit[5], au mois d'avril de l'an 1127, tous les fiefs qu'il tenoit de lui, & en particulier la tour de Béziers avec ses dépendances.

An 1130

VIII. — *Vicomtes de Minerve.*

On a remarqué ailleurs que les vicomtes de Minerve[6] se reconnoissoient vassaux du vicomte Bernard-Aton. Guillaume de Minerve donna[7], en effet, le

[1] Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne,* t. 1, p. 267, & suiv.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCXCV, la 6e charte citée sous ce numéro.

[3] *Ibid.*

[4] Archives de l'hôtel de ville de Nimes.

[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCVI.

[6] Voyez, au tome VII de cette édition, la suite chronologique des vicomtes de Minerve.

[7] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCIV.

7 de mars de l'an 1126, à ce vicomte & à ses enfans, les châteaux de Lauran & d'Olargues dans le Narbonnois, & les reprit ensuite de lui en fief, pour tenir le premier, après la mort du même Bernard-Aton, de celui de ses fils qui auroit la ville de Carcassonne, & l'autre, de celui à qui il laisseroit le château d'Ambialet. Le lendemain, Guillaume donna, en cas qu'il vînt à décéder sans enfans, au même vicomte, à sa femme & à ses trois fils, les biens qu'il possédoit à Minerve & à Azillan, excepté cependant les châteaux *que ses chevaliers* tenoient de lui en fief, & qu'ils tiendroient dans la suite de Bernard-Aton.

Ce Guillaume de Minerve se dit[1] fils d'Agnès; mais nous ignorons le nom de son père. Il nous paroît cependant qu'il étoit fils puîné de Bernard, vicomte de Minerve qui vivoit[2] en 1122 & en 1125 & qui fut probablement père du vicomte Béranger. Ce dernier fit son testament[3] en 1135 & choisit par cet acte sa sépulture dans l'église de Saint-Étienne de Minerve, où il fit une fondation considérable. Il fit aussi des legs aux églises des châteaux de Saint-Martin de Beaufort & de Peyrac dont il étoit seigneur. Pierre, autre vicomte[4] de Minerve qui vivoit en 1146, & qui étoit sans doute son fils, partagea cette vicomté avec Guillaume dont on a déjà parlé. Celui-ci renonça[5], en 1145, avec sa femme Garsinde & leurs fils Pons, Bernard, Guillaume, Pierre & Béranger à la dépouille des chapelains de l'église de Saint-Étienne de Minerve qui viendroient à décéder.

IX. — *Union des trois vicomtes, fils de Bernard-Aton.*

En conséquence du testament de Bernard-Aton, Roger, son fils aîné, fut vicomte de Carcassonne, de Razès & d'Ambialet ou d'Albi; mais il prit plus communément le simple titre de *Roger de Béziers*. Raimond, son second fils, prit le surnom de *Trencavel,* & il fut vicomte de Béziers & d'Agde. Enfin Bernard-Aton, le troisième, fut le cinquième vicomte de Nimes de son nom. On pourroit croire qu'il rencontra d'abord quelque difficulté de la part des habitans de Nimes, lorsqu'il prit possession de la vicomté de cette ville. Il est marqué en effet, dans une ancienne chronique[6], que le château de Nimes fut assiégé en 1130, mais nous ignorons les circonstances & le véritable motif de ce siége. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ces trois frères vécurent toujours très-unis. Les deux premiers, peu de temps après la mort de leur père, passèrent un accord[7] par lequel ils confirmèrent son testament, se substituèrent leur domaine & promirent de s'entr'aider envers tous & contre tous, excepté contre Cécile, leur mère. Chacun fit jurer en même temps par dix de ses prin-

Éd. origin. t. II, p. 404.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLX, l'alinéa commençant par : *De ista hora in antea ego Guillelmus,* &c.

[2] Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc,* p. 585.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXV, dernier alinéa.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXI.

[5] *Ibid.* n. CCCCLXII.

[6] Voyez tome V, Chroniques, n. V.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXIV.

cipaux vassaux l'observation de ce traité, qui est souscrit par la vicomtesse, leur mère, Béranger de Ventajon, abbé de Saint-Aphrodise de Béziers, Bernard de Canet, son frère, &c.

Ces deux vicomtes se promirent[1] encore par un nouveau serment, le 23 de février de l'an 1130, de défendre le domaine l'un de l'autre pendant cinq ans, à compter depuis la fête de Pâques prochaine, contre leurs ennemis communs, & de ne pas faire la paix avec eux sans le consentement de l'un & de l'autre & celui de leur mère. Dix-sept chevaliers ou gentilshommes, entre autres Rostaing de Posquières[2], leur beau-frère, & Guillaume de Minerve, firent serment en même temps par leur ordre d'abandonner celui des deux qui enfreindroit l'accord & de tourner leurs armes contre lui. Guillaume de Montpellier, Bernard d'Anduze, *le comte de Foix,* Gausfred, comte de Roussillon, beau-frère des deux vicomtes, & plusieurs autres seigneurs furent présens à cet acte.

X. — *L'aîné se ligue avec Roger III, comte de Foix. — Alphonse, comte de Toulouse, leur accorde sa protection.*

On voit par là que Roger III, comte de Foix, vécut en bonne intelligence avec les fils de Bernard-Aton. Il fit serment[3], vers le même temps, aux deux aînés de les protéger & s'unit plus particulièrement avec le vicomte Roger, par un serment mutuel de s'entr'aider envers tous & contre tous, excepté contre le comte de Toulouse. Le comte de Foix promit de plus au vicomte Roger de lui faire prêter le même serment par ses enfans, *lorsqu'ils seroient parvenus à un âge compétent.* Roger de Béziers promit de son côté au comte de Foix que *lorsqu'il auroit des enfans* & qu'ils seroient en âge, ils lui feroient un pareil serment.

La protection qu'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, accorda aux trois fils de Bernard-Aton, peu de temps après la mort de ce dernier, contribua aussi sans doute à les maintenir dans la paisible possession de leurs domaines. Il leur promit par serment[4] de les laisser jouir en paix de leurs villes, bourgs & châteaux, & de ne leur causer aucun dommage, à moins qu'ils ne se fissent la guerre l'un contre l'autre. Alphonse fit cette promesse en présence de Raimond de Baux, Rostaing de Posquières, Guillaume-Hugues de Monteil, Rostaing de Sabran, Éléazar de Castries, Pierre-Bermond de Sauve, Aymeri de Narbonne, &c.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXIV.

[2] C'est Rostaing II de Posquières, qui a donné naissance à la branche des seigneurs de Posquières. Voyez G. Charvet, *Étude historique & généalogique sur la première maison d'Uzès, suivie du Catalogue analytique des évêques d'Uzès.* Alais, 1870. In-8°. Nous reviendrons sur cet ouvrage qui modifie en plusieurs points la *Note* LII du tome IV de cette édition, lorsque nous donnerons, dans le tome VII, la suite chronologique des seigneurs d'Uzès. [E. M.]

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXV.

[4] *Ibid.*

XI. — *Cécile, mère des trois vicomtes, prend l'administration de leurs domaines.*

Il paroît que Cécile de Provence, mère des trois vicomtes, établit sa résidence, après la mort de son mari, au château de Cessenon dont elle devoit avoir la jouissance, & qu'elle prit l'administration de tous leurs domaines, conformément au testament de Bernard-Aton, leur père, de l'an 1118. Nous voyons, en effet, qu'elle reçut non-seulement le serment de fidélité[1] pour ce château, mais encore conjointement avec Roger & Raimond, ses fils, pour ceux de Razès, &c. Hugues de Saissac promit aussi à la même vicomtesse & à son fils Roger de ne pas leur faire la guerre, moyennant la somme *de mille sols melgoriens neufs* & cent sols hugonens qu'ils lui donnèrent.

XII. — *Nouvel accord entre Bernard, comte de Melgueil, & Guillaume de Montpellier.*

Cette monnoie neuve de Melgueil fut fabriquée en 1130, en conséquence d'un nouvel accord[2] que Bernard, comte de Melgueil, & Guillaume de Montpellier, son beau-frère, passèrent ensemble au mois d'avril de la même année. Par cet acte 1° Bernard donne en fief à Guillaume & à ses successeurs, *seigneurs ou dames de Montpellier*, trois deniers pour livre sur la monnoie de Melgueil, tant à cause qu'il l'avoit affoiblie, qu'en reconnoissance de la somme de dix-huit mille sols melgoriens que ce seigneur lui avoit donnés; 2° il règle l'aloi & le poids de la monnoie qu'il fera fabriquer à l'avenir; 3° il déclare qu'en
Éd. origin. t. II, p. 405. cas que les enfans qu'il pourroit laisser en mourant ne fussent pas dans un âge à pouvoir se gouverner par eux-mêmes, ils seroient sous la tutelle de Guillaume & de ses successeurs qui seroient chargés de l'administration de la monnoie & du château de Melgueil, du comté de Substantion, & enfin de tout son domaine jusqu'à ce que les mâles fussent faits chevaliers & que les filles fussent mariées, de l'avis du même Guillaume & de ses successeurs; 4° il promet, en cas que quelqu'un des cinquante otages ou cautions qu'il donne à ce seigneur pour la sûreté de cet accord vînt à mourir, d'en substituer un autre à sa place, à condition que les successeurs de Guillaume lui prêteront le même serment que ce dernier lui avoit prêté. Il ordonne en même temps *aux comtes & aux comtesses de Melgueil* qui lui succéderont de faire, de leur côté, aux seigneurs de Montpellier le même serment qu'il avoit fait à Guillaume. Ces deux sermens sont à la suite de l'accord. Guillaume promet par le sien à Bernard de ne pas contrefaire la monnoie de Melgueil, & ce comte promet à Guillaume de le faire jouir des trois deniers pour livre qu'il lui avoit donnés

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXV.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXIX.

sur cette monnoie. La comtesse Guillemette, femme de Bernard & sœur de Guillaume, ratifia tous ces actes qui furent passés en présence de divers seigneurs & d'Arnaud, archevêque de Narbonne, qui les confirma *par ordre d'Innocent II.*

XIII. — *Arrivée du pape Innocent II dans la Province. — Plusieurs prélats & seigneurs du pays se déclarent en sa faveur contre l'antipape.*

Ce pape se trouvoit alors en France, où il avoit été obligé de se réfugier. Il avoit été élu le 15 de février de l'an 1130, par la plus saine partie des cardinaux, après la mort d'Honoré II, son prédécesseur. D'un autre côté, le cardinal Pierre de Léon, qui prit le nom d'Anaclet II, ayant été élu par le reste du sacré collége, il se forma deux partis dans Rome en faveur des deux contendans à la papauté. Celui d'Anaclet prévalut & Innocent fut obligé de sortir de cette ville. Celui-ci s'embarqua[1] sur deux galères qu'il trouva sur le Tibre, & après s'être arrêté quelques jours à son passage à Pise & à Gênes, il aborda enfin à Saint-Gilles sur le Rhône. Il se rendit de là à Arles & à Avignon & envoya aussitôt divers légats au roi Louis le Gros & aux grands vassaux du royaume, pour les porter à le reconnoître comme canoniquement élu.

Si nous en croyons un moderne[2], Innocent aborda d'abord à Maguelonne, d'où il se rendit à Saint-Gilles; mais cet auteur ne donne aucune preuve de ce fait. Il ajoute que Guillaume, seigneur de Montpellier, n'eut pas plutôt appris l'arrivée du pape, qu'il alla au-devant de lui pour lui offrir ses services, ce qui est assez vraisemblable. Nous avons, en effet[3], un bref d'Innocent II, adressé à Guillaume & daté *d'Avignon le* 24 *de mars, la première année de son pontificat,* par lequel, après avoir loué ce seigneur de son dévouement envers le Saint-Siége & envers lui-même, il le met avec la ville de Montpellier & tout son domaine, sous sa protection, & le qualifie *chevalier spécial de saint Pierre* (*ac specialem B. Petri militem*). On voit encore l'union qui étoit entre Innocent II & Guillaume, par quelques autres lettres de ce pape, entre autres par celle[4] qu'il lui adressa de Saint-Germain le 21 de septembre suivant, pour *le prier, comme son propre fils spirituel & de saint Pierre,* d'agir pour les intérêts de l'Église romaine, avec promesse de conserver une éternelle reconnoissance de ses services. Ces lettres prouvent 1° que Guillaume de Montpellier fut un des premiers seigneurs du royaume qui reconnut Innocent II & qu'il s'employa pour le faire reconnoître dans le pays; 2° que ce pape arriva en France bien plus tôt qu'on ne l'avoit cru[5] jusqu'ici : on vient de voir, en effet, qu'il étoit à Avignon dès le 24 de mars de l'an 1130, trente-neuf jours après son élection.

[1] *Acta Innocentii II,* apud Baron. ad ann. 1130, n. 67. — Orderic Vital, l. 13, p. 895.

[2] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 170.

[3] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 170.

[4] *Ibid.*

[5] Pagi, ad ann. 1130, n. 34 & 36.

Les légats qu'Innocent avoit envoyés au roi Louis le Gros & dans les diverses provinces de France lui attirèrent beaucoup de partisans. Le roi ayant convoqué à ce sujet un concile à Étampes, vers le mois d'avril[1] de la même année, ce prince se déclara en sa faveur avec toute l'assemblée. Anaclet, de son côté, se donna de grands mouvemens pour prévenir les François, & envoya d'abord un légat au roi & un autre en Aquitaine. Il se flattoit d'autant plus de trouver de la protection en France, qu'outre qu'il y avoit été élevé & avoit pris l'habit monastique à Cluny, il s'étoit fait beaucoup d'amis durant la légation qu'il avoit exercée en diverses provinces du royaume, & en particulier[2] dans la Narbonnoise & l'Aquitaine; mais tous ses soins eurent fort peu de succès. On prétend qu'il avoit mené une vie très-déréglée dans ces provinces, & ses adversaires lui reprochèrent entre autres le scandale qu'il avoit causé alors par ses débauches, à Montpellier & aux environs. Innocent avoit au contraire des mœurs très-pures, ce qui ne contribua pas peu à lui gagner les cœurs. Aussi tout le royaume se déclara-t-il bientôt pour lui, à la réserve d'une partie de l'Aquitaine que Gérard, évêque d'Angoulême, homme ambitieux & débauché, attira au parti d'Anaclet, qui le créa son légat sur cinq provinces de France. Tous les efforts de Gérard en faveur de l'antipape auroient abouti cependant à peu de chose, si Guillaume X, duc d'Aquitaine, n'avoit eu le malheur de se laisser séduire par cet évêque. On a déjà vu qu'Arnaud, archevêque de Narbonne, reconnoissoit déjà Innocent au mois d'avril de l'an 1130, & ce fut sans doute par reconnoissance que ce pape le confirma dans la fonction de légat du Saint-Siége dès le commencement de son pontificat, comme il paroît par divers monumens.

Éd. origin. t. p. 406.

XIV. — *Conciles du Puy & de Clermont.*

S. Hugues, évêque de Grenoble, fut aussi un des plus zélés partisans d'Innocent. Quoique infirme[3] & extrêmement âgé, il se fit porter au Puy, où il assista à un concile qu'on y tint dans le même temps qu'on tenoit celui d'Étampes, & dans lequel les évêques des provinces méridionales du royaume reconnurent unanimement ce pape & excommunièrent Anaclet. Un historien[4] moderne ajoute qu'Innocent II assista en personne au concile du Puy; mais ce pape étoit encore alors à Avignon[5]. Il se rendit de cette ville à Viviers & de là au Puy, où il n'arriva qu'après la tenue du concile. Il partit ensuite pour la Bourgogne & demeura onze jours dans l'abbaye de Cluny, dont il consacra[6] l'église à la mi-octobre. Il revint en Aquitaine & présida au concile

[1] Pagi, ad ann. 1130, n. 35.

[2] *Arnulphi Sagiensis archidiaconi, post episcopi Lexoviensis, Tractatus de Schismate orto post Honorii papae II decessum*, c. 13, *Spicilegium*, t. 2; & ed. in-f°, t. 1, p. 152.

[3] Bollandistes, avril, t. 2, p. 144, *Vie de saint Hugues*.

[4] Le P. Daniel, *Histoire de France*, t. 1, p. 1161.

[5] *Acta Innocentii II*, apud Baron. ad ann. 1130, n. 67. — Pagi, ad ann. 1130, n. 35.

[6] Pagi, ad ann. 1130, n. 37.

de Clermont en Auvergne qui fut tenu au mois de novembre de la même année.

Huit archevêques[1] de France, entre autres Guillaume de Bourges, Étienne de Vienne, Arnaud de Narbonne & Guillaume d'Auch, assistèrent au concile de Clermont *avec leurs suffragans;* ce qui nous donne lieu d'inférer que tous les évêques de la Province s'y rendirent; nous savons du moins que Humbert, évêque du Puy, s'y trouva. Tous les prélats du concile promirent obéissance à Innocent & dressèrent treize canons. Aycard[2], prévôt de Saint-Étienne de Toulouse, qui y assista, avoit résolu d'y porter ses plaintes contre l'union qui avoit été faite longtemps auparavant, de l'église ou monastère de la Daurade à l'ordre de Cluny, au préjudice du droit que les chanoines de la cathédrale prétendoient sur cette église; mais l'archevêque d'Auch le détourna de ce dessein, & il se contenta de s'adresser à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui étoit présent & qui, en qualité de supérieur médiat du monastère de la Daurade, écrivit à Roger, abbé de Moissac, pour le charger du soin d'accommoder cette affaire.

XV. — *Évêques du Puy & d'Agde.*

Humbert, évêque du Puy, avoit succédé[3] depuis peu à Pons-Maurice ou de Montboissier. Ce dernier eut beaucoup à souffrir[4] de la part du peuple & des principaux de son diocèse qui lui disputèrent les droits de son église & excitèrent une cruelle guerre dans le pays. Pons ayant eu enfin le bonheur de le pacifier, entreprit le voyage de Jérusalem où il employa deux ans & demi. A son retour, il fut attaqué d'une longue maladie qui le mina insensiblement; en sorte qu'après avoir demeuré deux mois au Puy, s'étant fait transporter à Montboissier, en Auvergne, dans le patrimoine de sa famille, il y mourut le 20 d'avril de l'an 1128. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu.

Innocent II étoit encore le 29 de novembre de l'an 1130 à Clermont, d'où il écrivit[5] alors aux évêques Raimond de Maguelonne, B. de Béziers, P. de Lodève, Jean de Nimes, & Raimond, *élu* d'Agde, en faveur de Pierre, abbé d'Aniane & de ses religieux, au sujet d'un domestique de cette abbaye que quelques *chevaliers* des diocèses de ces prélats avoient tué. Ce bref nous donne l'époque de l'élection de Raimond, évêque d'Agde, qui succéda à Aldebert. Raimond étoit[6] de la maison de Montrond ou Montredon dans le diocèse de Nimes. Ses parens l'avoient offert[7] dans sa jeunesse à la cathédrale de cette ville, où il embrassa l'institut des chanoines réguliers. Il fut ensuite archi- Éd. origin. t. II, p. 407.

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. 9, p. 74.
[2] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 864 & suiv.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXVIII, n. 11.
[4] Voyez tome V, *Chroniques*, n. IV.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXI.
[6] *Gallia Christiana*, t. 2, p. 59; & nov. edit. t. 1, p. 560 & seq.
[7] Petrus Cluniacensis, l. 5, ep. 4.

diacre[1] de Béziers & parvint enfin à l'évêché d'Agde. Il fut élu archevêque d'Arles à la fin de l'an 1142, & mourut[2] en 1155.

XVI. — *Mort de Béranger III, comte de Barcelone. — Partage des domaines qu'il avoit dans la Province entre ses fils.*

Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, fut atteint au mois de juillet de l'an 1130 d'une maladie mortelle. Ce prince, qui avoit étendu considérablement ses domaines, en fit le partage entre ses deux fils, le 8 de ce mois, par un testament, suivant lequel[3] il nomme pour ses exécuteurs testamentaires Aymeri II, vicomte de Narbonne, *son frère* utérin, l'archevêque de Tarragone, les évêques de Girone & d'Ausone, & huit de ses principaux vassaux. Il donne à Raimond-Béranger, son fils aîné, qui fut le quatrième de son nom, les comtés de Barcelone & de Tarragone, avec tout ce qu'il possédoit *dans les Marches d'Espagne,* savoir : les comtés & évêchés d'Ausone & de Girone; *la domination* ou suzeraineté qu'il avoit sur Pierrelate; les comtés de Besalu, de Valespir, de Fenouillèdes, de Pierrepertuse, de Cerdagne & de Conflant; le comté & l'évêché de Carcassonne, & enfin le comté de Razès & toutes leurs dépendances. Il laisse à Béranger-Raimond, son fils puîné, *le comté de Provence,* avec tout ce qu'il possédoit dans ce pays, soit archevêchés, soit évêchés, abbayes, &c., tout le domaine qu'il avoit dans le Rouergue, le Gévaudan & le pays de Carlad, avec ses dépendances, les villes, archevêchés, évêchés, &c., à condition qu'il mariera honorablement ses sœurs, de l'avis des archevêques, des évêques & des *grands* (*magnatum*) de Provence. Il substitue ses deux fils l'un à l'autre & déclare invalide l'aliénation qu'ils pourroient faire de leurs domaines avant que d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans. Il veut enfin *que si ses deux filles de Castille & de Foix* reviennent dans ses États après la mort de leurs maris, son fils aîné les marie & les dote de son propre bien, avec le conseil de ses principaux vassaux, & qu'en attendant, celle de Castille fasse son séjour à Lagostère, & celle de Foix, à Rives. Il substitue enfin la première à l'aîné de ses deux fils, supposé que le puîné vînt à décéder, & toutes ses autres filles conjointement, à ce dernier.

Six jours après, Raimond-Béranger III, par un acte[4] dans lequel il se qualifie *comte & marquis de Barcelone & de Provence,* s'offrit pour chevalier *aux frères de Sainte-Marie du temple de Salomon,* entre les mains de Hugues Rigaldi l'un d'entre eux. Il promit de leur rendre obéissance *& de vivre sans propre sous leur ordre;* en sorte qu'il embrassa dès lors l'institut des templiers. Il leur donna, du consentement de son fils Raimond, un château sur la frontière des Sarrasins, prononça ses vœux & pria ses confrères de lui

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXXXIV, la 2e charte citée sous ce numéro.

[2] Voyez, au tome IV de cette édition, la suite des évêques du Puy & celle des évêques d'Agde.

[3] *Marca Hispanica,* p. 1271 & seq.

[4] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 115. — Martène, *Collectio amplissima,* t. I, p. 705 & seq.

accorder, après sa mort, le même secours qu'ils donnoient à leurs autres frères. Cet acte est souscrit, comme le testament précédent, par Aymeri II, vicomte de Narbonne. Le comte de Barcelone ne survécut pas longtemps à sa profession & mourut à la fin du même mois de juillet, âgé de quarante-huit ans, après s'être[1] rendu célèbre par la sagesse de son gouvernement, sa piété, sa générosité & ses exploits contre les Maures d'Espagne. Il fut inhumé, comme il l'avoit ordonné par son testament, dans[2] l'abbaye de Ripoll. Le vicomte de Narbonne, son frère, demeura quelque temps[3] à Barcelone, après sa mort, pour faire exécuter sa dernière volonté.

Raimond-Béranger III disposa donc en faveur de son fils aîné d'une partie des domaines qu'il possédoit dans la Province & en deçà des Pyrénées, savoir : des comtés de Carcassonne, de Razès & de Fenouillèdes, & du pays de Pierre-pertuse. On doit y ajouter le Capcir & le Donazan qui dépendoient des comtés de Besalu & de Cerdagne dont il disposa aussi en sa faveur. On voit en effet, par le testament de ce prince, qu'il dominoit sur Formiguera, chef-lieu du Capcir; mais il n'est pas également certain qu'il eût alors quelque autorité dans les comtés de Carcassonne & de Razès. Il paroît au contraire que le vicomte Bernard-Aton, & son fils Roger après lui, jouirent pendant très-longtemps de ces deux pays, sans aucune dépendance des comtes de Barcelone. Il est du moins certain qu'ils en possédèrent tout le domaine utile.

Quant à Béranger-Raimond, fils puîné de Raimond-Béranger III, son partage comprenoit, outre le comté d'Arles ou de Provence, la vicomté de Millau en Rouergue, celle de Grèzes ou de Gévaudan & une partie de celle de Carlad en Auvergne, c'est-à-dire tous les pays que Douce de Millau, seconde femme de ce dernier, lui avoit apportés en mariage. Nous comprenons que cette princesse étoit alors décédée par le silence que le comte de Barcelone, son mari, garde sur elle dans son testament. Ils avoient donné[4] *en fief*, au mois d'avril de l'an 1126, conjointement avec leurs fils Raimond & Béranger, le château de Randon en Gévaudan & le fief de Guillaume de Peyre, à Garin & Odilon, leurs vassaux. Ces deux seigneurs, qui, à ce qu'il paroît, étoient frères, ont donné l'origine à la maison de Châteauneuf de Randon, l'une des plus illustres de la Province, laquelle se partagea dans la suite dans les différentes branches d'Apchier, de Tournel, de Joyeuse, &c.

Éd. origin. t. II, p. 408

XVII. — *Roger III, comte de Foix, épouse Ximène, fille de Raimond-Béranger III, comte de Barcelone. — Vicomtes de Sault.*

Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, ne marque, dans son testament, le nom d'aucune de ses filles. Il se contente de parler d'elles en général &

[1] *Marca Hispanica*, p. 491 & 546.
[2] *Ibid.* p. 46.
[3] Diago, *Hist. des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 115.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXIV, la 1re charte citée sous ce numéro.

d'insinuer qu'il y en avoit alors deux de mariées, l'une au roi de Castille, & l'autre au comte de Foix. Nous savons d'ailleurs le nom de ces deux dernières. La première s'appeloit Bérengère & avoit épousé en 1124 Alphonse VII, roi de[1] Castille & de Léon. Divers auteurs ont avancé que l'autre se nommoit Cécile & qu'elle fut mariée à Roger-Bernard, comte de Foix; mais ils se trompent également sur le nom de l'un & de l'autre. Il est certain, en effet, que la seule comtesse de Foix qui vivoit dans le temps du testament de Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, s'appeloit[2] Ximène ou Chimène & qu'elle étoit femme de Roger III, comte de Foix. Le comte de Barcelone l'avoit eue de Marie Rodriguez, sa première femme, & non pas de Douce de Millau ou de Provence, comme un généalogiste[3] moderne le prétend : en voici la preuve.

Roger III, comte de Foix, dota Braidimène, sa fille, *femme de Guillaume d'Alone*, par un acte[4] du mois de mars de l'an 1131, c'est-à-dire au plus tard du commencement de l'an 1132 suivant notre manière de compter, & non pas de l'an 1162 comme le même auteur l'a avancé. Braidimène de Foix ne peut avoir été petite-fille de Douce, comtesse de Barcelone, puisque celle-ci ne se maria qu'en 1112. Il faut donc que la comtesse Ximène, mère de Braidimène, fût fille de Marie Rodriguez, première femme de Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, & que le comte de Foix l'eût épousée vers l'an 1118. Quelques auteurs espagnols ont prétendu faussement qu'Ermengarde, femme d'Aymeri II, vicomte de Narbonne, étoit fille du même comte de Barcelone. Du reste Guillaume *d'Alone*, mari de Braidimène de Foix, n'est pas différent de *Guillaume d'Alanian, vicomte de Sault*, petit pays qui faisoit anciennement partie du Razès & qui dépend aujourd'hui du diocèse d'Alet. Ce Guillaume eut un neveu nommé Udalger, fils de sa sœur Gile, lequel lui céda[5], en 1145, moyennant un cheval du prix de deux cents sols de Carcassonne, toutes ses prétentions sur l'hérédité de sa mère, tant dans le territoire de Niort que dans le reste du pays de Sault.

XVIII. — *Le comte Alphonse-Jourdain tient un plaid à Toulouse.*

Divers modernes ont avancé[6] que Guillaume X, duc d'Aquitaine, fit la guerre en 1130 à Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, au sujet du comté de cette ville, qu'il prétendoit lui appartenir en qualité d'héritier de Philippe de Toulouse, sa mère. Ils rapportent à ce sujet que le premier ayant attaqué les domaines de l'autre, celui-ci appela à son secours le roi de Castille (d'autres disent le roi d'Aragon) qui, dans le dessein de faire diversion en sa faveur, assiégea Bayonne sur Guillaume & obligea par là ce prince à aban-

[1] Pagi, ad ann. 1129, n. 19.
[2] *Marca Hispanica*, p. 493.
[3] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 3, p. 343.
[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXXIV.
[5] *Ibid.* n. CCCCLXII, la 2e charte citée sous ce numéro.
[6] Voyez tome IV, *Note* L, n. 10.

An 1130

donner son entreprise pour marcher à la défense de ses propres États, mais qu'enfin le roi Alphonse moyenna la paix entre les deux princes. D'autres ajoutent que le comte de Toulouse alla servir sous ce roi, au siége de Bayonne, à la tête de ses troupes & qu'il y tua le comte Pierre de Lara, seigneur espagnol qui s'y rencontra & qui l'avoit appelé en duel. Mais tous ces faits sont également fabuleux [1], à la réserve du siége de Bayonne que le roi d'Aragon entreprit en 1130 ou 1131, sans que nous sachions ni le motif ni le succès de cette entreprise. Ce qu'il y a de certain, c'est que le comte Alphonse-Jourdain tint à Toulouse [2], au mois de mai de l'an 1130, un plaid dans lequel il jugea un procès qui étoit entre Roger, abbé régulier de Moissac & les bourgeois de cette ville, d'un côté, & Bertrand *de Monte Incenso,* abbé séculier du même monastère, de l'autre. Cervian, vicomte (vraisemblablement de Caussade en Querci), Rostaing de Posquières, Bertrand de Villemur, Arnaud de Durfort & plusieurs autres chevaliers furent présens à ce jugement.

Éd. origin. t. II, p. 409.

XIX. — *Il juge à Montpellier un différend qui étoit entre l'évêque & le vicomte de Bèziers. — Consuls de Bèziers.*

An 1131

Alphonse, comte de Toulouse, tint un autre plaid [3] à Montpellier, en 1131, au sujet d'un différend qui s'étoit élevé entre Bermond, évêque de Béziers, & les vicomtes Roger & Raimond-Trencavel. Bermond se plaignoit : 1° de ce que *les bourgeois* qui demeuroient dans ses faubourgs avoient prêté serment de fidélité aux deux vicomtes & à leur mère, & de ce qu'ils refusoient de le suivre *dans ses expéditions;* 2° de ce que les deux vicomtes exerçoient la justice dans ses faubourgs & y exigeoient divers droits qu'il prétendoit ne pas leur appartenir. Le comte de Toulouse, après avoir ouï les parties, condamna *avec son conseil* les deux frères à laisser jouir paisiblement l'évêque de Béziers du domaine épiscopal, comme en avoit joui Arnaud, archevêque de Narbonne, son prédécesseur; à absoudre de leur serment & à faire absoudre *par les consuls de Bèziers* tous ceux qui demeuroient dans les faubourgs de l'église; & enfin à laisser l'évêque paisible possesseur de tous les droits qu'il avoit dans le faubourg de Saint-Jacques & dans le faubourg épiscopal, entre autres de la justice, de la défense de vendre d'autre vin que le sien pendant tout le mois d'août, du droit d'avoir les lits des morts, &c., avec ordre à tous les *bourgeois* de la ville, tant ceux de l'évêque que ceux du vicomte, de suivre le premier à l'armée quand ils en seroient requis. Roger & Raimond-Trencavel son frère acquiescèrent à ce jugement en présence d'Arnaud, archevêque de Narbonne, *légat de l'Église apostolique,* de Rostaing de Posquières & de plusieurs autres seigneurs. Les deux vicomtes promirent en même temps de ne plus exercer la justice civile & criminelle dans le domaine de l'église de

[1] Voyez tome IV, *Note* L, n. 10.
[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXX.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXII.

Béziers. Le comte de Toulouse se réserva la décision d'un autre article qui regardoit l'albergue que l'évêque faisoit aux deux vicomtes, que ceux-ci prétendoient devoir être de cent chevaliers, & que ce prélat disoit n'être que de cinquante. Cet acte, qui prouve la suzeraineté des comtes de Toulouse sur tout le diocèse de Béziers, est le plus ancien monument que nous ayons trouvé où il soit fait mention des *consuls* des villes de la Province, c'est-à-dire de leurs magistrats municipaux, dont nous développerons ailleurs l'origine.

Peu de temps après, *Cécile, vicomtesse de Béziers*[1], & ses trois fils Roger, Raimond-Trencavel & Bernard-Aton engagèrent cette albergue à l'évêque de Béziers & à son clergé pour la somme de cinq mille sols melgoriens, avec l'albergue qu'ils avoient sur l'abbaye de Saint-Aphrodise, & sur la dame de Lignan, la justice criminelle qu'ils prétendoient sur les ecclésiastiques & leurs familles dans tout le diocèse de Béziers, & celle qu'ils exerçoient sur les villages de Lignan & d'Aspiran. Ils donnèrent dix de leurs principaux vassaux pour garants de cet engagement, qui est daté du 18 de mai de l'an 1131. Il est marqué, à la fin de l'acte, que si la monnoie de Melgueil venoit à être altérée, on payeroit soixante-cinq sols melgoriens pour chaque livre d'argent fin du poids de Béziers.

XX. — *Retour du pape Innocent II dans la Province.*

Si nous en croyons un de nos historiens[2], Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, se sera trouvé à Reims le 25 du mois d'octobre suivant, à la cérémonie du couronnement du jeune Louis, que le roi Louis le Gros son père associa alors au trône, puisque cet auteur assure que c'est le premier sacre de nos rois où on vit assister *les douze pairs de France*. Mais ce fait, qui a été adopté en dernier lieu par un écrivain[3] qui semble se piquer d'exactitude, n'est appuyé sur aucune autorité.

An 1132 Le pape Innocent II, qui fit la cérémonie de ce couronnement, s'approcha du Rhône quelque temps après, & il se trouvoit, le 22 de février de l'an 1132, à Valence, où il publia[4] la sentence qu'il avoit rendue depuis peu à Beaujeu en Forez, au sujet du différend qui étoit entre les abbayes de Cluny & de Saint-Gilles. Pierre le Vénérable, abbé de la première, prétendoit que Pierre, qui l'étoit de l'autre, & ses religieux, devoient lui être soumis. Ceux-ci se défendoient sur l'ancienne indépendance de leur monastère. Le pape, par sa décision, déclara que les abbés de Cluny n'auroient d'autorité sur l'abbaye de Saint-Gilles que pour en réformer les abus, laissa aux religieux la liberté d'élire leurs abbés & accorda à ceux-ci le gouvernement du monastère. L'ab-

Éd origin. t. II, p. 410.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[2] Mézerai, *Vie de Louis le Gros.*

[3] Gervaise, *Vie de Suger*, l. 5, p. 44.

[4] *Conciles*, t. 10, p. 963 & suiv.

baye de Saint-Gilles fut condamnée cependant à dédommager [1] celle de Cluny des frais du procès.

Innocent II fit un assez long séjour à Valence, & il étoit encore dans cette ville le 16 de mars [2]. Il résolut enfin de repasser les monts, après avoir tiré de grands secours [3] des églises de France, qui s'épuisèrent pour fournir à sa subsistance & à celle de sa cour; car il ne retiroit rien de l'Italie qui obéissoit à l'antipape Anaclet. Il se rendit à Saint-Gilles [4], traversa ensuite les Alpes, & célébra à Ast dans la Lombardie la fête de Pâques, qui tomboit cette année le 10 d'avril. Il écrivit trois jours [5] après de cette ville à Guillaume, seigneur de Montpellier, pour le remercier des services qu'il en avoit reçus & l'exhorter à les lui continuer. Avant son départ de France, il avoit [6] nommé Gausfred, évêque de Chartres, son légat dans les provinces de Bourges, Bordeaux, Tours & Dol, & confirmé Arnaud, archevêque de Narbonne, dans sa légation en d'autres provinces de France.

XXI. — *Assemblée* ou *concile de Creixan.*

Ce dernier prend, en effet, la qualité *de légat du siège apostolique* dans les actes [7] d'une grande assemblée qui fut tenue le 5 de décembre de l'an 1132, à Creixan, dans son diocèse, à l'occasion de la dédicace de l'église de ce lieu. Les évêques Bermond [8] de Béziers, Raimond de Carcassonne & Jean de Nimes y assistèrent avec lui, & un grand nombre d'ecclésiastiques, *de nobles & de non nobles.* L'assemblée établit une sauvegarde (*salvitatem*) à Creixan, dont les évêques prescrivirent les limites par des croix qu'ils firent planter. Ces prélats prononcèrent en même temps anathème contre ceux qui donneroient atteinte à cette sauvegarde & qui commettroient quelques désordres dans les bornes prescrites.

XXII. — *Nouveau traité entre les deux vicomtes Roger & Raimond-Trencavel. — Le premier s'accorde avec le comte de Toulouse touchant l'évêché d'Albi.*

Les deux vicomtes Roger & Raimond-Trencavel (qui se trouvèrent sans doute à cette cérémonie) passèrent ensemble un nouvel accord [9], le 2 de décembre de la même année, en présence d'un grand nombre de gentilshommes de la Province. Ils s'appelèrent par cet acte à la succession l'un de l'autre, s'ils venoient à mourir sans enfans, & se donnèrent réciproquement des otages pour la sûreté de leur parole. Roger, qui étoit vicomte de Carcassonne, de Razès

[1] *Conciles*, t. 10, p. 963 & suiv. — *Bibliotheca Sebusiana*, p. 443.
[2] Pagi, ad ann. 1132, n. 1.
[3] Orderic Vital, p. 895.
[4] *Acta Innocentii II*, apud Baron. ann. 1132.
[5] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 171.
[6] Pagi, ad ann. 1132, n. 3 & 16.
[7] *Conciles*, t. 10, p. 989.
[8] Archives de l'église de Narbonne.
[9] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXXVI.

& d'Albi, reçut[1], au mois d'avril de la même année, l'hommage pour le château de Vintron en Albigeois. L'acte est daté de Carcassonne, où ce vicomte avoit fixé, à ce qu'il paroît, sa résidence ordinaire. Il s'accorda[2] la même année, par l'entremise d'Éléazar de Castries & de Bernard de Canet, *ses barons*, avec Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, *touchant l'évêché d'Albi & l'élection de l'évêque* que le comte lui donna en fief, *excepté la justice qui appartenoit à l'évêque*. L'acte est souscrit entre autres par Humbert, évêque d'Albi; ce qui prouve que ce prélat, qui occupoit cet évêché dès l'an 1125, en étoit encore possesseur en 1132, contre le sentiment de ceux[3] qui admettent un Guillaume évêque d'Albi en 1127 & 1128.

XXIII. — *Mort de Bernard IV, comte de Melgueil. — Béatrix, sa fille unique, lui succède.*

Guillaume de Montpellier fut présent à l'accord des deux vicomtes. Il avoit acquis alors une fort grande autorité dans le diocèse de Maguelonne, par la mort de Bernard IV, comte de Substantion ou de Melgueil, son beau-frère. Ce dernier se voyant attaqué, vers le commencement[4] de l'an 1132, d'une maladie mortelle, résolut de se consacrer entièrement à Dieu par la profession monastique, dévotion alors assez usitée, même parmi les plus grands princes. Il fit prier[5] Guillaume, abbé de Saint-Chaffre en Velai, de lui envoyer quelques-uns de ses religieux pour être admis à cette profession. Le prieur & deux autres furent choisis & se rendirent auprès du comte, qui les fit entrer dans sa chambre avec la comtesse Almodis, son aïeule, & Pons de Montlaur, & là il *se donna pour religieux* à l'abbaye de Saint-Chaffre, ordonna qu'on y transférât son corps après sa mort, légua à ce monastère la somme de cinq mille sols melgoriens & une rente annuelle de cent sols, & décéda peu de temps après.

Ce comte donna diverses marques de sa piété & de son amour pour le bien public. Il fit des donations[6] à l'abbaye d'Aniane &[7] à l'église de Saint-Romain de Melgueil, & renonça[8], en faveur des habitans du diocèse de Maguelonne, au droit de naufrage tant sur terre que sur mer. Il laissa de Guillemette de Montpellier, sa femme, qui lui survécut, une fille unique nommée Béatrix,
Éd. origin. t. II, p. 411. âgée[9] alors d'environ sept à huit ans. Il avoit déjà pourvu à sa tutelle par les divers accords[10] qu'il avoit faits avec Guillaume de Montpellier, son beau-frère, qu'il en avoit chargé; ce qui fit que ce dernier prit l'administration

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXVII.
[2] *Ibid.* n. CCCCXXV.
[3] *Gallia Christiana*, t. 1, 2e édit.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 8.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXVII. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 766.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXCII, la 7e charte citée sous ce numéro.
[7] *Ibid.* n. CCCCVIII.
[8] *Ibid.* n. CCCCLXXVI.
[9] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 8.
[10] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCVII & n. CCCCXIX.

du comté de Melgueil aussitôt après la mort de Bernard. Alphonse, comte de Toulouse, s'y opposa [1] & prétendit de son côté à la régie de ce comté, soit par des motifs d'ambition, soit pour mettre obstacle à celle de Guillaume, en qualité de proche parent de Béatrix, soit enfin pour les intérêts d'Almodis, sa tante, qui étoit exclue de la tutelle de cette jeune comtesse, son arrière-petite-fille.

XXIV. — *Traité entre Alphonse, comte de Toulouse & Guillaume de Montpellier, touchant le comté de Melgueil, pendant la minorité de Béatrix.*

Le comte de Toulouse, voyant que Guillaume [2] n'étoit pas d'humeur à lui céder volontairement l'administration du comté de Melgueil, mit des troupes sur pied & lui déclara la guerre. La crainte que diverses personnes de considération eurent des suites funestes de cette querelle les porta à s'entremettre pour la faire cesser dès son commencement. Alphonse & Guillaume convinrent enfin, par leur médiation : 1° que le premier jouiroit pendant six ans consécutifs du château de Melgueil & de la partie du comté de ce nom située entre les rivières de Vidourle & de Lez, c'est-à-dire de la partie orientale du diocèse de Maguelonne; 2° que si, durant ce temps-là, Alphonse faisoit fabriquer de la monnoie à Melgueil, elle seroit du poids & de l'aloi marqués dans l'acte, & que Guillaume retireroit trois deniers pour livre sur cette monnoie, conformément aux traités qu'il avoit faits là-dessus avec le comte Bernard; 3° que Guillaume jouiroit de son côté, pendant le même terme de six années consécutives, du château de Montferrier & de l'autre partie du comté de Melgueil; 4° qu'Alphonse & Guillaume s'engageroient de ne rien aliéner du domaine de ce comté; 5° qu'après les six ans expirés, la jeune Béatrix, comtesse de Melgueil, se marieroit par leur conseil & qu'ils lui restitueroient alors tout son domaine, à la réserve de ce que *possédoit l'ancienne comtesse de Melgueil,* supposé que celle-ci fût en vie, & à la réserve aussi *de ce qui avoit été donné à Guillemette, comtesse de Melgueil, sœur du même Guillaume,* si elle vivoit dans ce temps-là; 6° que si Alphonse & Guillaume ne pouvoient s'accorder entre eux sur le choix du mari qu'ils donneroient à cette jeune comtesse, ils s'en rapporteroient à l'arbitrage d'Arnaud, archevêque de Narbonne & de Hugues, comte de Rodez; 7° enfin que si Béatrix venoit à décéder avant son mariage, le château & la monnoie de Melgueil appartiendroient alors entièrement à Alphonse, avec la partie du comté dont il devoit avoir la jouissance pendant six ans, & le château de Montferrier avec l'autre partie du comté à Guillaume, qui seroit tenu d'en faire hommage à ce prince. Tels furent les articles de ce traité qui fut passé en présence de Raimond de Baux, de Raimond de Barjac, de Rostaing de Sabran, Hugues, comte de Rodez, Gauzbert & Artaud, vicomtes, &c. En conséquence, Alphonse promit par serment à

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 8.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXXVIII.

Guillaume de Montpellier de le protéger, de même que ses domaines « situés « depuis l'évêché d'Uzès jusques à la mer vers Saint-Gilles, & depuis le « Rhône & les frontières du diocèse d'Uzès & la mer jusques à l'Hérault, « envers tous & contre tous, excepté contre Bernard d'Anduze & Bernard- « Aton, vicomte de Nimes. » Ces actes ne sont pas datés, mais ils doivent[1] être de l'an 1132.

XXV. — *Guillaume de Montpellier promet Béatrix en mariage à Béranger-Raimond, comte de Provence, & s'accorde avec lui touchant le comté de Melgueil.*

Comme Guillaume avoit été forcé en quelque manière à conclure ce traité, il se mit peu en peine de l'exécuter & chercha peu de temps après[2], sans la participation du comte de Toulouse, à marier Béatrix avec quelqu'un qui fût en état de la protéger & de tenir tête à ce prince. Les liaisons étroites que lui & son père avoient toujours eues avec la maison de Barcelone lui firent jeter les yeux sur Béranger-Raimond, comte de Provence, jeune prince âgé de dix-sept à dix-huit ans, & frère de Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone. Il lui promit Béatrix en mariage, lorsqu'elle seroit parvenue à un âge nubile; en attendant ils convinrent ensemble des articles suivans : 1° Béranger-Raimond[3], qui dans l'acte se qualifie *comte de Gévaudan & marquis de Provence*, confirme Guillaume dans la possession de tous les domaines dont Guillaume son père & lui avoient joui durant la vie de Bernard IV, comte de Melgueil, père de Béatrix; 2° il approuve tous les accords que Guillaume avoit passés avec ce comte, entre autres la donation que celui-ci lui avoit faite de trois deniers pour livre sur la monnoie de Melgueil; 3° il s'oblige de ne faire fabriquer cette monnoie que du poids & de l'aloi exprimés dans l'acte; 4° il assigne à Guillaume le château de Montferrand avec une partie du comté de Substantion & de Melgueil dont il jouiroit en engagement après la mort de *la comtesse Almodis,* pour la somme de quinze mille sols melgoriens qu'il avoit prêtés à cette comtesse, & dont les cinquante pesoient un marc d'argent fin; 5° il lui promet de faire ratifier tous ces articles par *Béatrix, fille de Guillemette, sœur du même Guillaume, lorsqu'elle aura atteint l'âge prescrit par les lois;* 6° supposé qu'après être parvenue à l'âge de douze ans accomplis & l'avoir épousée, elle vînt à décéder sans enfans, il promet de donner alors en fief à Guillaume le château de Montferrand avec une partie du comté de Melgueil, de la même manière que la comtesse Almodis les possédoit; 7° il se réserva dans ce cas-là le château & le reste du comté de Melgueil, à condition cependant que s'il venoit à mourir sans enfans, Guillaume en hériteroit; 8° il s'engagea d'épouser une des filles du même Guillaume, si Béatrix venoit à décéder avant qu'elle eût atteint l'âge de douze ans; 9° enfin il promet de

Éd. origin. t. II, p. 412.

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 8.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXIX.
[3] *Ibid.*

An 1132

ratifier cet acte lorsqu'il sera parvenu à un âge compétent, c'est-à-dire sans doute à l'âge de vingt-cinq ans. Béranger & Guillaume promirent ensuite solennellement de s'entr'aider contre tous pour l'exécution de ce traité, & le dernier n'excepta que Raimond d'Anduze. Plusieurs gentilshommes firent de part & d'autre la même promesse au bas du traité & s'en rendirent garants. En conséquence de cet accord, Béranger-Raimond prit dès lors le titre de comte de Melgueil avec celui de comte de Provence, comme il paroît par divers actes, quoiqu'il n'ait épousé[1] Béatrix que longtemps après. Quant à la qualité *de comte de Gévaudan*, que ce prince se donne dans le même acte, on a déjà remarqué ailleurs[2] qu'il ne possédoit proprement que la vicomté de ce pays avec celle de Millau en Rouergue, vicomtés dont il réunissoit le titre sous celui de comte de Gévaudan.

On voit par cet acte que Béranger-Raimond avoit établi sa résidence en deçà des Pyrénées dans les domaines que Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, son père, lui avoit laissés en partage. Cela paroît encore par une donation qu'il fit, en 1132, en faveur de l'abbaye de Lérins[3] & dans laquelle il se qualifie *comte de Melgueil & marquis de Provence*. Il donna, au mois d'avril de l'an 1133, étant alors à Millau, capitale de ses domaines[4] du Rouergue & du Gévaudan, une maison de cette ville à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert qu'il prit sous sa protection.

An 1133

XXVI. — *Le comte de Toulouse se met en armes du côté du Rhône. — Il confirme les priviléges de l'abbaye de Saint-André.*

Il paroît qu'Alphonse, comte de Toulouse, irrité du traité que Béranger-Raimond & Guillaume de Montpellier avoient conclu ensemble à son préjudice, leur déclara la guerre. Nous verrons du moins bientôt qu'il étoit en armes du côté de la Provence quelque temps après, & il est certain qu'en 1133 il fit un voyage dans ce pays. Il se rendit alors à l'abbaye de Saint-André sur le Rhône & confirma les donations[5] que *ses prédécesseurs* avoient faites en faveur de ce monastère, entre autres celles de la montagne ou puy d'Andaon, où l'abbaye est située, & du village voisin qui porte aujourd'hui le nom de Villeneuve. Alphonse accorda divers autres priviléges à l'abbaye de Saint-André & fixa les limites de ses dépendances. La charte est souscrite de sa part par Rostaing de Sabran, *Pierre-Amicus, son fils*, & plusieurs autres seigneurs; & de celle des religieux par Guiraud de Pujaut, abbé de Saint-André, Bernard de Roquemaure, sous-prieur, Pierre de Sabran, doyen, &c. On voit enfin que le comte de Toulouse étoit en armes du côté du Rhône, l'année suivante, par

[1] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 8.

[2] *Ibid*. n. 13 & suiv.

[3] Vincentius Barrali, *Chronologia Sanctorum & aliorum virorum illustrium & abbatum sacrae insulae Lerinensis*. Lugduni, Rigaud, 1613. In-4°.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXX, la 3e charte citée sous ce numéro.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXI.

le récit de ce qui se passa au sujet d'un concile qui fut tenu alors à Montpellier & dont voici l'occasion.

XXVII. — *Différens, plaids tenus dans la Province. — Concile de Montpellier.*

Béranger[1], évêque d'Agde, après avoir donné, vers la fin du onzième siècle, à l'abbaye de Saint-Thibéry, l'église de Bessan, située sur l'Hérault, dans son diocèse, en fit une nouvelle donation quelques années après en faveur de l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. Ce prélat étant décédé, les religieux de ce dernier monastère s'adressèrent à Bernard, son successeur, qui les mit en possession de cette église. Ceux de Saint-Thibéry, qui en avoient joui jusques alors, s'y opposèrent & furent maintenus dans leur jouissance par un jugement rendu dans un plaid tenu à Cabrils, en présence de Bertrand, archevêque de Narbonne, & par conséquent avant l'an 1106. Nonobstant cette décision, les religieux de la Chaise-Dieu renouvelèrent leurs prétentions sur l'église de Bessan sous l'épiscopat d'Aldebert, évêque d'Agde qui succéda à Bernard vers l'an 1121 & qui les condamna, avec Arnaud, archevêque de Narbonne, & Jean, évêque de Nimes, dans un autre plaid assemblé à Corbian. Ils appelèrent de ce jugement, ce qui engagea Arnaud, archevêque de Narbonne, à assembler, vers la fin de l'an 1129, à Loupian dans le diocèse d'Agde, les évêques Aldebert d'Agde, Jean de Nimes, Pierre de Lodève & Raimond de Maguelonne, avec Augier, abbé de Saint-Sauveur de Lodève, Raimond, archidiacre d'Agde, & plusieurs autres ecclésiastiques, pour terminer ce différend. Étienne, abbé de la Chaise-Dieu, & Arnaud, abbé de Saint-Thibéry, qui étoient présens, défendirent leurs droits par le ministère de leurs avocats, & l'assemblée donna encore gain de cause au dernier. Les religieux de la Chaise-Dieu en appelèrent alors au pape.

Éd. origin. t. II, p. 413.

Innocent II étant venu dans la Province l'année suivante, Arnaud, abbé de Saint-Thibéry, le pria de confirmer cette sentence; mais le pape jugea à propos de soumettre cette affaire à un nouvel examen qu'il renvoya à Bernard, archevêque d'Arles, *légat du Saint-Siége,* & à Pierre, évêque de Viviers. Ces deux prélats s'assemblèrent pour cela à Nimes. L'abbé de Saint-Thibéry comparut devant eux; mais l'abbé de la Chaise-Dieu ayant refusé de les reconnoître pour ses juges, le pape confirma la sentence rendue à Loupian. Raimond, archidiacre de Béziers, qui fut élu évêque d'Agde peu de temps après, somma Arnaud, archevêque de Narbonne, avant que de recevoir la consécration de ses mains, de mettre à exécution cette sentence confirmée par le pape & fit assigner devant lui les religieux de la Chaise-Dieu pour les obliger à s'y conformer. Sur ces entrefaites, Arnaud, abbé de Saint-Thibéry, étant venu à mourir, Adhémar, son successeur, inquiété par ces religieux, implora la protection de Gui, cardinal-diacre, que le pape Innocent II avoit

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXXXIV.

An 1133

nommé son légat dans la Province. Celui-ci écrivit fortement vers l'an 1132, à Arnaud, archevêque de Narbonne, *légat de l'Église romaine,* & à Raimond, évêque d'Agde, qu'il chargea de faire exécuter cette sentence & de protéger l'abbaye de Saint-Thibéry. Comme néanmoins ceux de la Chaise-Dieu pressoient de leur côté Innocent d'en venir à un nouveau jugement, ce pape nomma Hugues, archevêque de Rouen, *légat du Saint-Siége,* pour ouïr les parties & porter une sentence définitive.

An 1134

Ce prélat fit citer les abbés de la Chaise-Dieu & de Saint-Thibéry pour se trouver, le 3 de novembre de l'an 1134, à Montpellier, où il avoit indiqué une assemblée d'évêques. L'abbé de la Chaise-Dieu, se défiant de la justice de sa cause, envoya un exprès à Tarascon pour s'excuser, sous divers prétextes, auprès de l'archevêque de Rouen, de se rendre à l'assemblée. Ce prélat lui répondit qu'il n'admettoit pas de pareilles excuses & *qu'il s'exposoit beaucoup plus lui-même pour obéir au pape, devant passer au milieu des ennemis & des embûches qu'Alphonse lui avoit dressées en divers endroits.* Hugues arriva cependant à Montpellier au jour marqué, & il y trouva Bernard, archevêque d'Arles, & Arnaud, archevêque de Narbonne, *légat du Saint-Siége,* qui s'y étoient rendus *avec plusieurs évêques* & autres personnes ecclésiastiques. Le nom de la plupart de ces prélats nous est inconnu; nous savons seulement que les évêques Raimond d'Agde, Raimond de Maguelonne, Pierre de Lodève & Guillaume d'Orange assistèrent à ce concile de Montpellier avec Pierre, abbé de Saint-Gilles. Adhémar, abbé de Saint-Thibéry, s'y présenta, mais l'abbé de la Chaïse-Dieu n'y comparut pas, ni personne de sa part. L'archevêque de Rouen fit toutes les informations nécessaires, & après avoir interrogé successivement l'évêque d'Agde & son clergé, l'archevêque de Narbonne, les évêques de Maguelonne & de Lodève, & tous ceux qui pouvoient être informés du fait, il rendit un jugement favorable à l'abbaye de Saint-Thibéry & écrivit au pape Innocent II pour lui rendre compte de ce qu'il avoit fait. Cette affaire ne fut cependant entièrement terminée que cinq ans après, dans un autre concile qui fut tenu à Uzès. Nous nous sommes peut-être un peu trop étendus là-dessus; mais, outre qu'on voit par ce récit quel étoit alors l'ordre judiciaire dans les matières ecclésiastiques, nous apprenons en même temps la succession de plusieurs de nos évêques, & qu'il y avoit alors en France un grand nombre de légats du Saint-Siége : il s'en trouva trois, en effet, à l'assemblée ou concile de Montpellier. Au reste, nous ignorons les motifs qui engagèrent Alphonse, comte de Toulouse, à dresser des embûches à l'archevêque de Rouen; il paroît seulement que le voyage que ce prince fit au delà des Pyrénées, vers le mois de septembre de l'an 1134, mit ce prélat dans une entière liberté d'aller à Montpellier & d'y tenir le concile.

Éd. origin. t. II, p. 414.

XXVIII. — *Mort d'Aymeri II, vicomte de Narbonne. — Le comte de Toulouse s'empare de cette vicomté sur Ermengarde, sa fille & son héritière.*

Le comte dè Toulouse entreprit ce voyage à l'occasion d'une révolution qui venoit d'arriver en Espagne; ce qu'il faut reprendre de plus haut. Alphonse I, roi d'Aragon [1], résolu de continuer la guerre contre les Maures, assiégea sur eux, en 1133, la ville de Fraga, située sur la rivière de Cinca vers les frontières de ses États. Les approches de l'hiver ne lui ayant pas permis de poursuivre cette expédition, il la reprit l'année suivante & appela à son secours divers princes françois, entre autres Centule, comte de Bigorre, Gaston, vicomte de Béarn & Aymeri, vicomte de Narbonne. Les infidèles s'avancèrent de leur côté pour faire lever le siége, ce qui obligea le roi d'Aragon à sortir de ses lignes & à marcher au-devant d'eux pour leur présenter la bataille. Les deux armées en vinrent aux mains le mardi, 17 de juillet [2] de l'an 1134, entre l'Ebre & la Sègre, & les chrétiens eurent le malheur d'y être entièrement défaits. Le comte de Bigorre, les vicomtes de Béarn & de Narbonne & plusieurs autres seigneurs de marque y demeurèrent sur la place, avec presque toute l'armée du roi Alphonse, lequel trouva avec bien de la peine son salut dans la fuite [3]. On prétend [4] qu'Aymeri, vicomte de Narbonne, dont on vient de parler, étoit le quatrième de son nom & qu'il avoit succédé depuis peu à Aymeri III, son père, que nous appelons Aymeri II, parce que nous ne mettons pas au nombre des vicomtes de cette ville le prétendu Aymeri I, père de S. Guillaume de Gellone; mais il n'est pas certain que le

[1] Orderic Vital, l. 13, p. 893 & suiv.

[2] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 587.

[3] Alphonse d'Aragon, surnommé *el Batallador*, voulant étendre les frontières de son royaume jusqu'à la Méditerranée & devenir le maître de la navigation de l'Èbre, résolut de s'emparer, en 1134, de la ville de Tortose, située à l'embouchure de ce fleuve dans la mer. Il réunit autour de lui les plus braves guerriers, & c'est ainsi que de nombreux chevaliers français vinrent se ranger sous ses bannières. Mais avant d'entreprendre la conquête de Tortose, il fallait s'emparer de quelques villes situées dans l'intérieur & dont les garnisons gênaient les approches de cette ville importante. Mequinenza fut d'abord emportée d'assaut; mais Lerida & Fraga offrirent des obstacles plus sérieux. L'armée chrétienne mit le siége devant cette dernière ville. Les habitants se défendirent avec courage : ils auraient peut-être succombé si les Walis musulmans n'étaient venus à leur secours; Yahia ben Gania, qui commandait à Lerida, accourut avec de nombreuses troupes levées à Murcie & à Valence. Néanmoins le siége continua, & Alphonse jura publiquement de prendre cette forteresse ou de mourir. Selon les usages du moyen âge, vingt des plus illustres vassaux de ce prince se rendirent cautions de sa promesse & prêtèrent le même serment. On avait fait venir dans le camp des évêques & de nombreux religieux qui avaient apporté des reliques des saints protecteurs de l'Espagne. Deux fois les Sarrasins qui venaient pour délivrer la place furent vaincus & mis en fuite. Les habitants de Fraga, n'espérant plus de délivrance par la force des armes, offrirent de rendre la ville, mais Alphonse ne voulut point leur accorder ce qu'ils demandaient comme gage & récompense de leur soumission à ses armes. Ils résolurent alors de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. On tendit une embuscade aux Aragonais qui tombèrent dans le piége & furent vaincus. Alphonse mourut sur le champ de bataille, ou peu de temps après avoir vu la défaite de son armée. Suivant la chronique romane de Montpellier, il aurait été fait prisonnier à cette bataille. « En l'an MCXXXIV, fou lo desbarat de Fraga, & fou pres lo rei d'Aragon. » [E. M.]

[4] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 585.

vicomte de Narbonne qui fut tué à la bataille de Fraga ne soit pas le même qu'Aymeri II. La suite des dernières actions de celui-ci, que nous allons rapporter, pourra fournir là-dessus quelque éclaircissement.

Ce vicomte donna en engagement[1], en 1126, avec Ermengarde, sa femme, & leur fils Aymeri, aux chanoines de Saint-Just de Narbonne, tout ce qu'il possédoit dans le terroir de Fourques auprès du Rhône, pour la somme de cinq cents sols melgoriens. Il épousa depuis une seconde femme nommée Ermessinde, & il étoit déjà marié[2] avec elle au mois de janvier de l'an 1130, comme il paroît par le bail à fief des moulins d'Abunhan qu'il fit alors avec elle, & avec son fils Aymeri & ses autres enfans. Aymeri II, après avoir passé quelque temps à la cour de Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, son frère utérin, dont il fut exécuteur testamentaire, étant de retour à Narbonne au mois de novembre de l'an 1133, fit un testament[3] par lequel il fonda un anniversaire dans la cathédrale de cette ville, *du consentement & en présence de Béranger, abbé de la Grasse, son frère.* Nous avons enfin un hommage[4] rendu le 9 de juin de l'an 1134, *à Aymeri de Narbonne, fils de Mahaud;* ce qui prouve que c'est du même Aymeri qu'il est parlé dans un acte[5] du 6 d'avril de la même année, par lequel la vicomtesse Cécile & ses fils Roger & Raimond-Trencavel confirment la donation que le vicomte Bernard-Aton leur père avoit faite d'une partie du château de Montserré dans le Narbonnois, à quelques seigneurs qui leur promirent de les aider *contre Aymeri de Narbonne & les vicomtes de cette ville.* Nous n'avons plus aucun acte où il soit fait mention de ce vicomte, ni d'Aymeri son fils, & nous ignorons si ce dernier lui succéda, en effet, comme on le prétend. On ne peut savoir par conséquent si ce fut le père ou le fils qui fut tué à la bataille de Fraga, le 17 de juillet de l'an 1134; mais nous croyons pour deux raisons que ce fut le père : la première, parce que celui-ci vivoit encore le 9 de juin de la même année; la seconde[6], parce qu'Ermengarde, fille d'Aymeri II, déclare avoir hérité de son père de la vicomté de Narbonne; elle lui aura donc succédé immédiatement, & Aymeri son frère sera mort avant lui.

Quoi qu'il en soit, celui qui fut tué à la bataille de Fraga fut le dernier vicomte de Narbonne de sa race, dont il ne resta plus que la même Ermengarde & Ermessinde, qui étoient certainement filles d'Aymeri II, & alors dans un âge peu avancé; l'aînée, qui se maria en 1142, ne mourut en effet qu'en 1197. Celle-ci étoit sûrement fille d'Ermengarde, première femme d'Aymeri II; mais il paroît qu'Ermessinde, sa sœur, étoit fille d'Ermessinde que ce vicomte avoit épousée en secondes noces vers l'an 1130; ce qu'on peut appuyer, tant sur son nom, que sur ce qu'elle ne se maria que vers l'an 1152. Éd. origin. t. II, p. 415.

[1] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 585.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXVIII.

[3] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 585.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXII.

[5] *Ibid.* la 2e charte citée sous ce numéro.

[6] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 167.

Du reste, nous n'avons aucune connoissance de ce qui se passa dans la vicomté de Narbonne pendant leur minorité, jusque vers l'an 1143, qu'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse[1], rendit cette ville à Ermengarde. Nous inférons de là que ce comte se saisit de Narbonne d'abord après la mort du dernier Aymeri, soit par droit de suzeraineté & comme protecteur de la jeune Ermengarde & de sa sœur, soit dans le dessein d'unir cette vicomté à son domaine. En effet, Alphonse en étoit maître en 1139; car il donna[2] alors en fief les moulins d'Abunhan, qui, comme on l'a déjà vu, dépendoient en 1130 du domaine[3] d'Aymeri II. Venons maintenant aux suites de la bataille de Fraga, qui engagèrent ce comte, après s'être assuré de la vicomté de Narbonne, à passer au-delà des Pyrénées.

XXIX. — *Le prince Ramire, moine de Saint-Pons de Thomières, est placé sur le trône d'Aragon.*

Quelques Espagnols modernes prétendent qu'Alphonse I, roi d'Aragon, après la perte de cette bataille, rallia les débris de son armée, & qu'ayant rassemblé d'autres troupes, il se mit en état d'empêcher les Sarrasins de profiter de leur victoire & leur livra un nouveau combat dans lequel il fut défait & tué, le 7 de septembre de la même année; mais un historien contemporain[4] nous apprend au contraire que ce prince s'étant retiré dans ses États après la perte de la bataille de Fraga, le chagrin qu'il en eut fit une si forte impression sur lui, qu'il tomba malade & mourut huit jours après. Nous savons d'ailleurs[5] qu'il décéda le 7 de septembre.

Alphonse mourut sans postérité & laissa par son testament les chevaliers du Temple héritiers de tous ses États, qui comprenoient les royaumes de Navarre & d'Aragon. Les peuples de ces deux royaumes, sans avoir égard à cette disposition, s'assemblèrent après sa mort pour élire un autre roi à sa place; mais ne pouvant s'accorder, ils se séparèrent sans rien conclure. S'étant ensuite rassemblés en particulier, les Navarrois à Pampelune, & les Aragonois à Jacca, les premiers élurent Garcias IV, qui étoit de la race royale, & les autres, Ramire, frère puîné d'Alphonse & religieux de l'abbaye de Saint-Pons de Thomières, au diocèse de Narbonne, depuis[6] l'an 1093. Ramire avoit été promu au sacerdoce; mais il est faux[7] qu'il ait été successivement abbé de Sahagun & évêque de Burgos, de Pampelune & de Balbastro, comme quelques modernes[8] l'ont avancé. Il est certain, en effet, suivant le témoignage de tous les anciens historiens[9], dont quelques-uns sont contemporains, qu'il

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLVI.

[2] *Ibid.* n. CCCCXLVII.

[3] *Ibid.* n. CCCCXVIII.

[4] Orderic Vital, l. 13, p. 893 & suiv.; p. 900.

[5] Pagi, ad ann. 1134, n. 29.

[6] Catel, *Hist. des comtes de Toulouse*, p. 92 & suiv.

[7] Pagi, ad ann. 1134, n. 29, 31 & seq.

[8] Mariana, *Rerum Hispanicarum* l. 10, c. 15, &c.

[9] Orderic Vital, l. 13, p. 895. — Guillaume de Neubrige, l. 3, p. 14. — *Gesta comitum Barcinonensium*, c. 21, apud *Marcam Hispanicam*, p. 5[illegible].

fut tiré immédiatement de l'abbaye de Saint-Pons pour monter sur le trône d'Aragon.

« Après la cérémonie de son couronnement qui se fit à Huesca, dit un « de ces auteurs[1], les grands du royaume l'obligèrent à se marier, & il « prit pour femme la sœur du comte de Poitiers dont il eut une fille, à « laquelle on donna le nom de Pétronille, & dans la suite celui d'Urraque. « Il la donna en mariage à Raimond-Béranger, comte de Barcelone, & dès « qu'elle fut nubile, il retourna à son monastère qu'il avoit enrichi pendant « son règne par le don qu'il lui fit de plusieurs terres & églises situées dans « l'Aragon & la Navarre, que cette abbaye possède de nos jours; en sorte que « par le mariage d'Urraque avec le comte de Barcelone, le royaume d'Aragon « entra dans la maison de ce comte & fut depuis uni à ses États. » Telles sont les circonstances du règne de Ramire rapportées par Roderic, archevêque de Tolède, qui acheva d'écrire son histoire en 1243, la trente-troisième année de son épiscopat, & qui par conséquent est presque contemporain. Ce prélat ajoute que Ramire fut heureux dans la guerre, doux, modéré & libéral. Dans un autre endroit[2], il fait mention en peu de mots des guerres que ce prince eut à soutenir contre Alphonse VII, roi de Castille, qui lui disputa la couronne d'Aragon, & contre Garcias, roi de Navarre. Divers historiens ajoutent plusieurs autres circonstances. La liaison qu'elles ont avec notre histoire nous engage à les examiner & à entrer dans quelque détail au sujet du règne de ce prince. Éd. origin. t. II, p. 416.

Quelques auteurs assurent que le mariage de Ramire avec la sœur du comte de Poitiers se fit par dispense du pape : le cas étoit trop hors des règles pour ne pas la demander. Les uns disent que cette dispense fut accordée par l'antipape Anaclet, parce que le comte de Poitiers, dont Ramire épousa la sœur, étoit sous son obéissance, & les autres, par le pape Innocent II. Ceux-ci paroissent beaucoup mieux fondés; car, outre que Ramire & les Aragonois ne reconnurent que ce dernier, il n'est pas vraisemblable qu'en s'adressant à l'antipape ils eussent voulu s'exposer au risque de voir casser un mariage qui leur étoit important & déclarer illégitimes les enfans qui en provien-droient. Un auteur du temps[3] fait entendre d'ailleurs que ce prince se maria avec la permission d'Innocent II.

Il n'y a pas lieu de douter que la femme de Ramire ne fût fille de Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, & de Philippe de Toulouse, &, par conséquent, nièce à la mode de Bretagne d'Alphonse-Jourdain, comte de cette dernière ville; mais les auteurs ne conviennent pas de son nom. Tous les Espagnols l'appellent Agnès; d'autres[4] la nomment Mathilde, sur l'autorité d'un historien du temps[5] qui ajoute qu'elle étoit alors veuve d'Aymeri,

[1] Roderic de Tolède, l. 6, c. 1 & 2.
[2] *Ibid.* l. 7, c. 7.
[3] Robert du Mont, ad ann. 1159. — Pagi, ad ann. 1134, n. 29, 34 & seq.
[4] Pagi, ad ann. 1134, n. 35.
[5] Robert du Mont, ad ann. 1159.

vicomte de Thouars. Il y a lieu de croire qu'elle prenoit l'un & l'autre nom, conformément à l'usage assez ordinaire dans ces siècles. Guillaume, vicomte de Thouars, fils de cette princesse du premier lit, l'appelle Agnès dans un titre de[1] l'an 1139.

Ramire étoit déjà reconnu pour roi d'Aragon dès le mois d'octobre de l'an 1134, comme il paroît par une charte[2] qu'il donna alors à Balbastro, & dans laquelle il se qualifie *roi & prêtre* & non pas *roi & évêque*, comme quelques-uns l'ont avancé.

XXX. — *Les comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges, le seigneur de Montpellier, &c., vont à Saragosse & moyennent la paix entre les rois de Castille & d'Aragon.*

Une ancienne chronique latine[3], composée par un Espagnol anonyme, contemporain d'Alphonse VII, roi de Castille, rapporte, à ce qu'on prétend, « que ce prince se mit en armes bientôt après l'élection de Ramire, sous « prétexte qu'elle n'étoit pas valable & qu'il n'étoit pas capable de régner, « & que pour ces raisons le royaume d'Aragon lui appartenoit de droit. Al-« phonse VII, ajoute cette chronique, après avoir soumis la partie de l'Aragon « située à la droite de l'Ebre, passa ce fleuve, se rendit à Saragosse à la mi-« novembre (d'autres disent à la mi-décembre) de l'an 1134, & fut reçu dans « cette ville & reconnu pour souverain sans aucune opposition. Raimond-« Béranger, comte de Barcelone, Roger, comte de Foix, Alphonse-Jourdain, « comte de Toulouse & de Saint-Gilles, Ermengaud, comte d'Urgel, Miron, « comte de Pailhas, & plusieurs autres princes & seigneurs de Castille, d'Ara-« gon & de France, allèrent alors trouver ce prince à Saragosse. Le roi « Ramire se rendit aussi dans cette ville, consentit à lui en laisser la posses-« sion & lui fit hommage pour le reste de ses États. Le roi de Castille fit en-« suite de grandes libéralités à tous ces princes : il donna la ville de Saragosse « au comte de Barcelone; diverses seigneuries avec un vase d'or du poids de « trente marcs, plusieurs chevaux de prix & de riches bijoux au comte de « Toulouse; des terres jusques au Rhône à tous les grands seigneurs de « Gascogne, & des bijoux d'or & d'argent, avec des chevaux, à Guillaume « de Montpellier. Tous ces princes se rendirent ses feudataires & lui jurèrent « obéissance. Il donna en même temps l'ordre de chevalerie à plusieurs fils de « ducs & de comtes de France qui se rendirent aussi ses vassaux & auxquels « il fit des présens magnifiques. » Tel est l'extrait de cette chronique, suivant la traduction espagnole qu'on en a donnée; sur quoi l'auteur[4] qui le rapporte remarque qu'on peut comprendre par là quelle étoit alors la grandeur & la

[1] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 474.
[2] Zurita, *Annales de la couronne d'Aragon*, l. 1, c. 53 & suiv.
[3] Sandoval, *Cronica del inclito emperador Alonso VII*, c. 27, édition de 1600.
[4] *Ibid.*

magnificence du roi de Castille, & que ses États s'étendoient depuis les extrémités de l'Océan jusques au Rhône.

Pour juger plus sûrement de ces faits & de leurs circonstances, il seroit à souhaiter que les historiens d'Espagne qui en font mention, & qui sur ce fondement prétendent que les comtes de Toulouse & de Barcelone firent en cette occasion hommage de leurs États à Alphonse, roi de Castille, nous eussent donné le texte même de la chronique, ce qu'ils n'ont pas encore fait; car il est à craindre qu'ils n'aient altéré la force des termes en les traduisant. Éd. origin. t. II, p. 417. Mais quand même l'auteur de la chronique auroit avancé que ces comtes se rendirent alors vassaux du roi de Castille, on devroit faire peu de fond sur son témoignage, & nous avons lieu de croire qu'il aura pris pour un hommage le serment qu'ils peuvent avoir fait alors à ce prince de lui être fidèles, de n'attenter ni à sa vie ni à ses domaines, &c., serment que les grands se faisoient fréquemment entre eux, dans ce siècle, & qui n'emporte aucun vasselage. Voici sur quoi nous nous fondons.

1° Il est certain d'abord que l'auteur de la chronique n'est pas exact, suivant le témoignage même de ceux qui s'appuient[1] le plus sur son autorité & qui avouent que, selon d'autres mémoires, Ramire n'alla point à Saragosse trouver le roi de Castille, & que ne se sentant pas assez fort pour lui résister, il se retira dans les montagnes de Sobrarbe. Cet auteur paroît d'ailleurs se contredire : il dit[2] d'un autre côté que plusieurs prélats & seigneurs, entre autres Oldegarius, archevêque de Tarragone, les comtes de Barcelone, d'Urgel, de Toulouse, de Foix, de Pailhas & de Comminges, avec le seigneur de Montpellier, s'entremirent pour accommoder les deux rois, & que les ayant fait convenir d'un traité, Ramire s'engagea, tant pour lui que pour ses successeurs, à tenir en fief du roi de Castille les villes & les châteaux du royaume d'Aragon dont ce dernier s'étoit saisi, & qu'il lui remit; en quoi il n'y a rien que de vraisemblable & qui ne soit conforme à ce que rapporte un historien d'Aragon sur de bonnes preuves. « Ramire[3], obligé de s'enfuir de Saragosse aux ap-
« proches d'Alphonse, roi de Castille, dit cet historien, se retira dans les
« montagnes au château de Montclus, où il demeura jusques au mois de février
« de l'année suivante, & continua de se qualifier roi d'Aragon, de Sobrarbe &
« *de Saragosse*. Il ajoute, sur l'autorité de Roderic[4] de Tolède, que le roi de
« Castille ayant pris sur Ramire plusieurs places au delà de l'Ebre, ces deux
« princes s'accordèrent enfin *après une longue guerre;* que le dernier s'engagea
« à tenir en fief de l'autre toutes ces places dont il fit hommage; que cette
« mouvance dura jusques au siége de Cuença, & qu'Alphonse IX, roi de
« Castille, la remit alors à Alphonse II, roi d'Aragon. »

Nous croyons donc, sur ces différens témoignages, qu'Alphonse VII, roi de

[1] Sandoval, *Cronica del inclito emperador Alonso VII*, c. 27, édition de 1600; & édition de 1615, p. 155.

[2] *Ibid.* p. 152 vers. & 155, ed. 1615 & 1634.

[3] Zurita, *Annales de la couronne d'Aragon*, l. 1, c. 54.

[4] Roderic de Tolède, l. 7, c. 7.

Castille, prétendant succéder à la couronne d'Aragon à l'exclusion de Ramire, lui fit la guerre & lui enleva diverses places, entre autres Saragosse, capitale du royaume d'Aragon; qu'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, cousin germain du premier, les comtes de Barcelone & de Foix, ses beaux-frères, les comtes de Pailhas & de Comminges, Guillaume de Montpellier, & plusieurs autres seigneurs de France qui avoient passé en Espagne après la perte de la bataille de Fraga pour s'opposer aux progrès des infidèles, négocièrent la paix entre les deux rois; que les soins qu'ils se donnèrent, pour la faire réussir au gré du roi de Castille, engagèrent ce prince, qui étoit naturellement généreux & magnifique, à les combler de présens, & que, pour une plus grande sûreté du traité qui venoit d'être conclu par leur médiation, ils firent serment à ce roi de lui conserver ses domaines, de ne pas attenter à sa vie, &c., sans cependant lui rendre aucun hommage.

2° L'un des plus célèbres historiens d'Espagne[1] convient, en effet, que les comtes de Barcelone ne reconnurent la suzeraineté du roi de Castille que pour la principauté ou le royaume d'Aragon qui passa dans leur maison par le mariage de Pétronille, fille unique de Ramire, avec Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone. Aussi voyons-nous, par la date d'une foule de monumens, que non-seulement les comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges & les seigneurs de Montpellier continuèrent depuis de reconnoître la souveraineté de nos rois, mais encore les comtes de Barcelone[2], de même que les peuples de Catalogne, contre le sentiment d'un critique moderne[3], qui, faute d'y faire attention, a avancé le contraire. Il paroît même que Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, reconnoissoit, en 1157, le roi de France pour son suzerain en Aragon, puisqu'il date une de ses chartes[4] *du château de Morel en Aragon, le* 13 *de mars de l'année* 1157, *la vingt-deuxième du règne de Louis le Jeune.*

3° On peut ajouter que si les comtes de Toulouse, de Foix & de Com-
Éd. origin. t. II, p. 418. minges, & le seigneur de Montpellier eussent reconnu la souveraineté des rois de Castille, il en resteroit quelques traces dans les chartes ou les monumens du temps; mais bien loin d'en trouver quelqu'un, nous voyons, par les titres magnifiques dont ces rois aimoient à se parer, qu'ils prétendoient dominer à la vérité sur l'Aragon & la Navarre, mais non pas en deçà des Pyrénées.

XXXI. — *Paix entre les comtes de Toulouse & de Barcelone.*

4° Enfin rien ne fait mieux connoître la qualité du serment que les comtes de Toulouse & de Barcelone & les autres princes françois peuvent avoir prêté à Alphonse VII, roi de Castille, lorsqu'ils l'allèrent trouver à Sara-

[1] Sandoval, *Cronica del inclito emperador Alonso VII*, p. 155, édition de 1615.

[2] *Marca Hispanica*, p. 1282 & seq. 1288 & seq. 1294 & seq. 1316 & seq. — Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 141 & suiv. c. 158. — Aguirre, *Concil. Hispanica*, t. 3, p. 356.

[3] Pagi, ad ann. 1135, n. 1.

[4] *Marca Hispanica*, p. 1321.

gosse pour négocier la paix entre lui & le roi Ramire, que ce que rapportent à cette occasion les historiens d'Aragon & de Catalogne. « Le comte de Bar-« celone, disent-ils[1], alors fort occupé des affaires de Provence, se tenoit « étroitement uni avec Alphonse, roi de Castille, son beau-frère, parce que « ses différends avec le comte de Toulouse commençoient à se renouveler. Ces « deux comtes étoient prêts à se faire la guerre, mais ils se réconcilièrent enfin « & convinrent d'un traité. Le comte de Toulouse fit serment *& hommage,* « le 18 de septembre, au comte de Barcelone, promit de lui être fidèle & loyal « *allié* & de le servir contre tous les princes du monde, excepté contre le roi « de Castille. » Il est certain que les comtes de Toulouse ne furent jamais vassaux des comtes de Barcelone, & que ceux-ci au contraire leur auroient plutôt dû l'hommage pour les comtés de Carcassonne & de Razès & le pays de Lauragais qu'ils prétendoient leur appartenir. Nous voyons cependant ici qu'on a pris pour *un hommage,* de la part d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, *l'alliance* qu'il contracta avec le comte de Barcelone au mois de septembre de l'an 1134, & le serment qu'il fit de ne pas lui ôter ses États, ni d'attenter à sa vie, &c., suivant la formule usitée dans ces siècles. L'auteur de la chronique d'Alphonse VII, roi de Castille, peut avoir donc pris pour un hommage un pareil serment fait à ce prince, la même année, par le comte de Toulouse.

Du reste, nous inférons de ce que nous venons de rapporter 1° que ce comte passa au delà des Pyrénées dès le mois de septembre de l'an 1134, soit pour s'opposer au progrès des infidèles après la bataille de Fraga, soit pour offrir sa médiation aux rois de Castille & d'Aragon; 2° qu'ayant occasion de s'aboucher alors avec le comte de Barcelone, qui fut aussi un des médiateurs de la paix entre les deux rois, il conclut la sienne avec lui; 3° que le comte de Barcelone avoit pris les intérêts du comte de Provence, son frère, auquel le comte de Toulouse avoit déclaré la guerre pour les raisons que nous avons déjà dites, & qu'il avoit peut-être marché à son secours du côté de Provence; 4° que cette province fut le principal théâtre de la guerre; 5° enfin que le comte de Toulouse fit en même temps sa paix avec le comte de Provence & le seigneur de Montpellier, & consentit enfin au mariage du premier avec la jeune Béatrix, héritière du comté de Melgueil. Revenons à Ramire, roi d'Aragon.

XXXII. — *Ramire, roi d'Aragon, donne sa fille unique en mariage, avec ses États, au comte de Barcelone & retourne dans le cloître.*

Divers auteurs[2] espagnols ont prétendu que ce prince ayant eu, en 1135, une fille de la reine son épouse, il eut une entrevue, le 24 d'août de la même An 1135

[1] Zurita, *Annales de la couronne d'Aragon,* l. 1, c. 54. — Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 123.

[2] Mariana, *Rerum Hispanicarum* l. 10, c. 16. — Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* c. 123 & 140.

année, à Alaon, avec Alphonse, roi de Castille, à qui il promit cette fille en mariage pour son fils aîné; qu'Alphonse l'amena alors avec lui en Castille, qu'il la fit élever dans son palais, &c., toutes circonstances également fabuleuses. Il est certain en effet que Ramire, quelque temps après la naissance de sa fille, la promit en mariage à Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, & qu'il céda en même temps à ce prince le royaume d'Aragon. Voici comme un ancien auteur[1] rapporte cet événement : « Ramire ayant une fille unique « de son mariage, dit cet historien, continua d'administrer ses États jusqu'à « ce qu'elle fût parvenue à un âge nubile. Il assembla alors les principaux « du royaume & leur dit : *Dieu me pardonne & à vous aussi. J'ai fait* « *une folie à laquelle vous m'avez contraint; mais celui qui est tombé ne* « *trouvera-t-il pas moyen de se relever, & ce qui a été fait par une nécessité* « *qui, selon vous, n'avoit point de loi, ne peut-il pas être réparé lorsque cette* « *nécessité ne subsiste plus? Voilà que j'ai une fille, héritière du royaume;* « *qu'on la marie honorablement, & l'État sera en sûreté; que le moine* « *reprenne donc l'observance de sa règle & qu'il apaise incessamment les* « *remords de sa conscience.* L'assemblée, ajoute cet auteur, s'opposa d'abord « au dessein de Ramire; mais n'ayant pu le détourner de la résolution qu'il « avoit prise, on promit sa fille au jeune fils du comte de Barcelone, avec le « royaume d'Aragon. Alors ce roi, foulant aux pieds les honneurs du monde « & ne pouvant plus résister aux remords dont il étoit agité, se dépouilla « de la pourpre, reprit l'habit monastique & changea son royaume pour le « cloître. »

Éd. origin. t. II, p. 419.

Il semble, suivant cet historien, que Ramire ne quitta le gouvernement d'Aragon que lorsque sa fille Pétronille étant nubile, elle épousa solennellement Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, & non pas, comme dit cet auteur, *le jeune fils de ce prince;* en sorte que, n'étant née au plus tôt qu'en 1135, Ramire son père n'aura abdiqué la couronne, pour retourner dans le cloître, qu'en 1147; mais nous apprenons d'ailleurs la véritable époque & les circonstances de cet événement. Nous avons un acte par lequel « Ramire, roi d'Aragon, promet[2], le 11 d'août de l'an 1137, sa fille en mariage « au comte de Barcelone & lui donne en même temps, *après sa mort,* son « royaume en entier, de la même manière que Sanche, son père, & Pierre « & Alphonse, ses frères, l'avoient possédé, pour en jouir, même en cas que « sa fille vînt à décéder sans enfans avant ce prince. » On voit par là que Ramire n'avoit pas encore alors dessein d'abdiquer la royauté; ce qui paroit aussi par une autre clause du même acte, suivant laquelle ce prince se réserve le pouvoir d'augmenter dans la suite le domaine du comte de Barcelone, & déclare qu'il veut être reconnu lui-même *pour roi, seigneur & père,* tout le temps qu'il le jugera à propos, tant dans le royaume d'Aragon que dans les pays soumis au même comte.

[1] Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 10.

[2] *Marca Hispanica,* p. 1284 & seq.

Le 27 du même mois[1], Ramire, qui prend toujours le titre de roi, confirma, dans le château de Gerb en Aragon, la donation qu'il avoit faite au comte de Barcelone de tous ses États, étant à Balbastro, *en lui donnant sa fille*, ratifia toutes les aliénations de son domaine qu'il avoit faites jusques alors & promit de n'en plus faire de nouvelles à l'avenir, sans l'avis & la volonté de ce prince. Enfin, par un autre acte daté du 13 de novembre suivant, *Ramire, roi d'Aragon*, qui étoit alors à Saragosse, déclare[2] « qu'étant mani« feste qu'il avoit donné sa fille en mariage à Raimond, comte de Barcelone, « avec tous ses États, il ordonne à tous ses vassaux de lui obéir comme à « leur roi & qu'il lui remet tout le domaine qu'il s'étoit réservé, en lui don« nant auparavant son royaume & sa fille, *à condition qu'il possédera le tout « à son service & sous sa fidélité.* » Depuis ce temps-là nous n'avons aucun monument qui fasse mention du roi Ramire; nous voyons seulement que Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, son gendre, se qualifie prince d'Aragon[3] en 1139, & dans la suite jusques à sa mort : d'où il résulte que Ramire n'abdiqua pas, du moins entièrement, le gouvernement du royaume pour se retirer dans le cloître, aussitôt après qu'il eut promis sa fille en mariage au comte de Barcelone, comme quelques auteurs le prétendent. On pourroit croire qu'il fit cette abdication par l'acte du 13 de novembre de l'an 1137, quoiqu'il paroisse qu'il se réserva seulement par cet acte une autorité supérieure à celle du comte. Comme on n'a cependant aucune preuve qu'il ait fait depuis usage de cette autorité, il est du moins très-probable qu'il retourna bientôt après dans le cloître.

Le comte de Barcelone s'abstint, pendant toute sa vie, de prendre le titre de roi & se contenta de celui *de prince ou de marquis d'Aragon*[4], avant & après la consommation de son mariage avec Pétronille, qu'il épousa solennellement[5] à Lérida, en 1151[6]. Il régna cependant véritablement, au nom de

[1] *Marca Hispanica*, p. 1285.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.* p. 1286 & seq.

[4] *Ibid.* p. 1319. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLII.

[5] Zurita, *Annales de la couronne d'Aragon*, l. 1, c. 54.

[6] Il nous a paru nécessaire de rapporter ici ce que dit Bofarull sur le mariage de la fille du roi don Ramire avec le comte de Barcelone :

« Par le décès de don Raimond Béranger III, arrivé le 19 juillet 1131, son fils aîné, don Raimond Béranger IV, hérita du comté, étant âgé de seize ou dix-sept ans. En 1137, il accorda son mariage futur avec dona Petronilla, fille unique & héritière du roi d'Aragon don Ramire, surnommé *le moine*, & de dona Inès, de la famille des comtes de Poitiers.

« C'est ce que prouvent plusieurs documents conservés dans les archives d'Aragon, publiés par l'érudit D. Joaquin Tragia[1], dans son Mémoire sur le règne de don Ramire II, & encore plus le don que, le 11 août 1137, étant à Balbastro, le monarque fit de dona Petronilla & de son royaume, au comte Béranger IV, sous certaines réserves[2], qu'il reproduisit dans un autre acte, fait à Ayerbe le 27 du même mois[3]; enfin, nous avons l'acte d'abdication de la couronne & du royaume, par ce prince, en faveur du même comte, abdication qui eut lieu à Saragosse le 13 novembre de cette année. Là, en présence des nobles aragonais, don Ramire ordonna que l'on reconnût le comte comme roi, & qu'on lui obéît en cette qualité, & bien que ces documents historiques ne nous fassent point connaître les noms de la mère & de la fille, ni leur

[1] *Memorias de la Real Academia Espanola de la Historia*, III, 169 & seq.

[2] Archives royales d'Aragon, Varia I, de Alfonse I, feud. fol. 6.

[3] *Idem*, fol. 6, *verso*.

cette princesse, sur tout l'Aragon, qu'il transmit à ses descendans, lesquels s'en qualifièrent rois. Quant à Pétronille, elle se qualifia *reine d'Aragon* depuis l'abdication du roi son père. Elle prend ce titre en 1142 & 1152 dans deux donations que le comte de Barcelone, son mari, fit[1] alors avec elle à l'abbaye de la Grasse, & dans celle qu'elle fit, cette dernière année[2], du royaume d'Aragon, en faveur du comte de Barcelone, son mari & d'Alphonse, leur fils aîné dont elle venoit d'accoucher.

Éd. origin. t. II, p. 420.

Ramire sera donc retourné à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières pour y reprendre les exercices du cloître, avant l'an 1142 & au plus tôt à la fin de l'an 1137, & il aura régné par conséquent au delà de trois ans. Il paroît qu'il fut élu archevêque de Tarragone & évêque de Barcelone avant son abdication; car on voit la souscription suivante dans un ancien acte[3] de l'abbaye de Bagnols au diocèse de Girone : *Moi Ramire, roi par la grâce de Dieu, & élu de Tarragone & de Barcelone, j'accorde & je confirme ce qui est écrit ci-dessus.* Oldegarius, qui possédoit ces deux évêchés, mourut le 6 de mars de l'an 1137, & Arnaud lui avoit déjà succédé dans celui de Barcelone le dernier de juin[4] de la même année. Il faut par conséquent que le roi Ramire ait été élu dans cet intervalle & qu'il n'ait pas été sacré. Peut-être renonça-t-il de lui-même à l'épiscopat dans le dessein de retourner dans le cloître, où il se retira bientôt après[5].

On a déjà vu, sur le témoignage d'un ancien historien, que ce prince, après avoir abdiqué la couronne, reprit l'habit monastique dans le même monastère d'où il avoit été tiré, c'est-à-dire[6] dans celui de Saint-Pons de Thomières.

mariage, les preuves publiées par D. Joaquin Tragia, & celles que nous donnerons en témoignage de l'existence, mariage & noms de dona Inès & de sa fille dona Petronilla, sont si exactes qu'il nous paraît inutile d'insister à cet égard.

« On a dit que les épousailles du comte avec Petronilla furent convenues, *pour l'avenir,* par le roi don Ramire; & il le fallait bien, car la princesse n'avait encore que deux ans. En effet, don Alphonse *le Batailleur* était mort, ou pendant, ou peu de jours après la bataille de Fraga, en 1134, sans autre successeur naturel que don Ramire, son frère. Celui-ci ne put guère se marier avec Inès avant l'année 1135, & ce n'est même qu'en 1136 que l'on voit apparaître, pour la première fois, cette reine dans des actes du monastère de Saint-Jean de la Pena, que cite D. Joaquin Tragia. De là il résulte que Petronilla n'avait tout au plus que deux ans, le 11 octobre 1137, jour où le roi Ramire, son père, la donna pour femme au comte de Barcelone... Ce mariage ne fut consommé que vers la moitié de 1150, ou plutôt en 1151... D. Joaquin Tragia rapporte dans son Mémoire deux actes des Archives d'Aragon, portant l'ancienne date de l'ère espagnole 1189, qui correspond à l'an 1151, & dans lesquels on lit : *In illo anno quando Comes Barchinonensis accepit filiam Ramiri Regis, conjuge suâ.* L'une de ces chartes est du mois de septembre & confirme notre opinion sur l'époque où la réunion des deux époux eut lieu. » [E. M.]

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCCLII & CCCCXCII.

[2] *Marca Hispanica,* p. 1314 & seq.

[3] *Ibid.* p. 1170.

[4] *Ibid.* p. 1283.

[5] Quelques historiens font vivre don Ramire jusqu'en 1147, & d'autres jusqu'en 1155. Ce prince s'était fait beaucoup d'ennemis & a été mal jugé par les historiens. Bien qu'Alphonse, son frère, eût légué tous ses États aux templiers & aux autres ordres religieux, il monta néanmoins sur le trône d'Aragon. Ce fut en vain qu'en prenant la couronne, il accorda des privilèges & des domaines immenses à la milice du Temple. La haine excitée par cette réserve se perpétua chez ceux qui se crurent dépouillés par lui, & peut-être même Ramire aurait-il péri par la main de ses ennemis, si, après avoir marié sa fille, il n'était rentré dans le cloître d'où les exigences de la politique l'avaient arraché malgré lui. [E. M.]

[6] Pagi, ad ann. 1137, n. 25.

« Ramire, dit encore Roderic de Tolède, & après lui un auteur catalan[1] qui a « écrit à la fin du treizième siècle, ayant marié sa fille au comte de Barcelone, « se rendit à son monastère, y reprit l'habit monastique & y finit ses jours. » Quelques Espagnols modernes[2] prétendent cependant que ce prince, après avoir quitté le gouvernement du royaume d'Aragon, se retira dans l'église de Saint-Pierre d'Huesca, où il vécut, ajoutent-ils, en religieux suivant la règle de Saint-Benoît, & mourut le 6 d'août de l'an 1147; mais ils ne donnent aucune preuve de ce fait. Un autre Espagnol[3] qui a écrit en dernier lieu paroît douter que Ramire ait repris l'habit monastique après son abdication, car, selon lui, ce prince se retira alors dans l'église de Saint-Pierre d'Huesca, *où il mena,* ajoute-t-il, *une vie particulière avec les clercs qui la desservoient;* mais cet écrivain ignoroit sans doute que l'église de Saint-Pierre d'Huesca étoit[4] alors un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Pons, & qu'elle étoit desservie par des religieux de ce monastère. Ainsi quand même Ramire se seroit retiré dans ce prieuré après son abdication, ce qui n'est pas certain, il y aura repris l'habit monastique. C'est tout ce que nous avons pu recueillir de plus authentique au sujet de ce prince, qui après avoir professé la vie monastique dans la Province, pendant plus de quarante ans, & avoir été promu à la dignité sacerdotale, monta sur le trône & se maria, par un exemple des plus singuliers, & qui par un autre exemple presque également rare, abdiqua volontairement la couronne pour aller reprendre ses anciens exercices. Nous passons sous silence quelques autres actions que certains historiens lui attribuent & qui n'ont aucun fondement, entre autres un trait de cruauté qui ne feroit pas honneur à sa mémoire, s'il étoit aussi vrai qu'il est fabuleux. On prétend que Ramire, se voyant fort méprisé de ses peuples, tant à cause de son âge avancé que de sa profession monastique, résolut de se venger de ce mépris; qu'il consulta là-dessus l'abbé de Saint-Pons de Thomières, lequel, pour toute réponse, amena les envoyés de ce prince dans le jardin du monastère, prit un coutelas, & sans mot dire coupa en leur présence la tête de tous les arbustes qui s'y trouvèrent. Sur cette réponse muette, ajoute-t-on, Ramire assembla les États d'Aragon & fit périr quinze des principaux seigneurs de l'assemblée; mais il est inutile de s'arrêter davantage à cette fable, reconnue pour telle[5] par d'habiles critiques du pays. Nous n'en aurions pas même fait mention, si elle n'avoit été adoptée par un des plus célèbres historiens[6] d'Espagne.

[1] *Gesta comitum Barcinonensium,* apud *Marcam Hispanicam,* p. 549 & seq.

[2] Mariana, *Rerum Hispanicarum* l. 10, c. 16. — Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 140.

[3] Ferreras, ann. 1137, n. 8.

[4] Voyez dans ce volume, livre XV, n. LXIX, p. 503. — *Chronologie des abbés de Saint-Pons,* p. 18. — Voyez aussi tome IV, *Note* sur l'abbaye & évêché de Saint-Pons de Thomières. [E. M.]

[5] Zurita, *Annales de la couronne d'Aragon,* l. 1, c. 55. — Ferreras, ann. 1136, n. 9.

[6] Mariana, *Rerum Hispanicarum* l. 10, c. 16.

XXXIII. — *Les comtes de Toulouse, de Foix, de Comminges, &c.,* assistent *au couronnement d'Alphonse VII, roi de Castille.*

Un fameux critique[1] donne à entendre, sur l'autorité de la chronique d'Alphonse VII, roi de Castille, qu'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, les comtes de Barcelone, de Foix & de Comminges, le seigneur de Montpellier, & divers autres princes françois & espagnols, après avoir moyenné la paix entre ce roi & celui d'Aragon, suivirent le premier dans ses États & se trouvèrent à Léon lorsqu'il s'y fit couronner *empereur d'Espagne,* le jour de la Pentecôte 26 de mai de l'an 1135; mais cela n'est pas clairement exprimé dans les extraits qu'on nous a donnés de cette chronique en langage espagnol. Il y est marqué[2] seulement « qu'Alphonse VII, roi de Castille, ayant assemblé « les États généraux de son royaume à Léon, les prélats & les grands proposèrent de le couronner empereur parce qu'il étoit seigneur universel de « toute l'Espagne, & que le roi de Navarre, quelque roi maure, les comtes « de Barcelone & de Toulouse, & divers autres ducs de Gascogne & de France « étoient ses tributaires & se reconnoissoient pour ses vassaux. » Nous avons déjà dit ce qu'on doit penser de ce prétendu vasselage, ce qui n'empêche pas que le comte de Toulouse, ceux de Barcelone, de Foix & de Comminges, & le seigneur de Montpellier, parens ou alliés d'Alphonse VII, n'aient pu assister à cette cérémonie; cela est d'autant plus vraisemblable, qu'outre que nous n'avons aucune preuve que ces princes fussent alors en deçà des Pyrénées, on a déjà vu qu'ils étoient peu de temps auparavant au delà de ces montagnes occupés à pacifier le pays.

Éd origin. t. II, p. 421.

XXXIV. — *Béranger-Raimond, comte de Provence, épouse Béatrix, comtesse de Melgueil, & se lie plus étroitement avec Guillaume de Montpellier.*

Guillaume de Montpellier repassa en France en 1135 pour assister au mariage qui fut célébré solennellement, cette même année, entre la jeune Béatrix, comtesse de Melgueil, sa nièce & sa pupille, laquelle avoit[3] atteint alors l'âge de douze ans, & Béranger-Raimond, comte de Provence. Arnaud, archevêque de Narbonne, négocia la conclusion de ce mariage par ordre du pape Innocent II & fut présent au nouvel accord[4] que ce comte passa à cette occasion avec Guillaume de Montpellier. Suivant cet acte, Béranger-Raimond & *sa femme Béatrix* confirmèrent, en faveur de Guillaume, tous les articles dont ils étoient convenus[5] auparavant avec lui, entre autres le droit qu'ils lui avoient accordé de percevoir trois deniers pour livre sur la monnoie de

[1] Pagi, ad ann. 1135, n. 42 & seq.
[2] Sandoval, *Cronica del inclito emperador Alonso VII,* p. 69 & suiv. de l'édition de 1600; & p. 156 & suiv. de l'édition de 1615.
[3] Voyez tome IV, *Note* XXXVI, n. 8.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXV.
[5] Voyez ci-dessus, n. XXV.

Melgueil. Ils jurèrent en même temps d'observer fidèlement ces articles & d'aider ce seigneur envers tous & contre tous, excepté contre Bernard d'Anduze, le comte de Barcelone, Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers & d'Agde, & leurs propres vassaux, avec promesse de ratifier ce serment lorsqu'ils seroient parvenus l'un & l'autre *à un âge compétent*. Guillaume, de son côté, leur promit par serment d'être fidèle observateur des mêmes articles & de les secourir contre tous ceux qui voudroient leur ôter le comté de Melgueil, excepté contre *ses frères*, Bernard d'Anduze & ses enfans, & Raimond-Trencavel & ses vassaux. Léger, évêque d'Avignon, Raimond de Baux, Guillaume-Raimond, sénéchal de Barcelone, Raimond d'Anduze, Pons de Bermond (*Poncius Bremundi*) de Sommières, *Raimond de Castries, fils de Pons de Montlaur*, Bernard de Sauve, & plusieurs autres seigneurs du pays furent présens à ces actes.

L'alliance que Guillaume de Montpellier contracta avec le comte de Barcelone par le mariage de la comtesse de Melgueil, sa nièce, avec le frère de ce prince, les unit encore plus étroitement. Le comte de Barcelone, pour attacher de plus en plus ce seigneur aux intérêts de sa maison, lui donna en fief, à la fin de l'an[1] 1136, la ville & le diocèse de Tortose, pour en jouir lui & sa postérité après qu'il en auroit fait la conquête sur les infidèles, à condition de le servir dans toutes ses guerres.

XXXV. — *Le duc d'Aquitaine abandonne le parti de l'antipape Anaclet.*

L'union étroite que le seigneur de Montpellier conserva avec Innocent II lui fut également favorable. Ce pape donna ordre[2] à Arnaud, archevêque de Narbonne, son légat, d'autoriser par sa présence l'accord de ce seigneur avec le comte de Provence. Guillaume, de son côté, prit avec chaleur les intérêts d'Innocent contre l'antipape Anaclet, que toute la France abandonna, à la réserve de Guillaume[3], comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, qui toujours séduit par Gérard, évêque d'Angoulême, persistoit à le reconnoître, quoique la plus grande partie du clergé & de la noblesse de ses États se fussent déclarés pour Innocent. Josselin, évêque de Soissons, & S. Bernard, abbé de Clairvaux, firent à la vérité une tentative, en 1131, pour tâcher de ramener le duc & le prélat à l'obéissance de ce pontife; mais tous leurs soins furent inutiles. Guillaume, obstiné plus que jamais, n'en persécuta que plus violemment ses sujets catholiques. Enfin S. Bernard fit de nouvelles tentatives, en 1135, avec Geoffroi, évêque de Chartres, légat en Aquitaine : ils allèrent trouver le duc à Parthenay en Poitou, & leurs soins furent si heureux, qu'enfin ils le ramenèrent à l'unité.

[1] *Marca Hispanica*, p. 1281 & seq.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXXXV, & seq. la 2e charte citée sous ce numéro.

[3] Ernaldus, *Vita sancti Bernardi*, l. 2, c. 6

XXXVI. — *Premiers établissemens de l'ordre de Cîteaux dans la Province. Conversion de Pons de Laraze.*

Le saint abbé de Clairvaux s'étoit attiré par sa science & par sa piété une si grande réputation, qu'il étoit regardé comme l'arbitre des affaires les plus
Éd. origin. t. II, p. 422. épineuses de l'Église & de l'État, ce qui ne contribua pas peu à étendre son ordre, qui étoit une réforme de celui de Saint-Benoît, laquelle avoit commencé à la fin du onzième siècle. Cet ordre étoit alors déjà établi dans la Province, ainsi qu'il est marqué dans la vie de Pons de Laraze, fondateur du monastère de Salvanès en Rouergue, écrite par un auteur contemporain.

Pons [1] étoit un chevalier à qui le château de Laraze, dans le diocèse de Lodève, dont il étoit seigneur, avoit donné le surnom. Il se rendit également recommandable par son esprit, sa valeur & ses richesses, sous le règne du roi Louis le Gros & l'épiscopat de Pierre, évêque de Lodève; mais il abusa de ses talens & se servit de son château, qui étoit très-fort, pour exercer une infinité de brigandages & faire la guerre à ses voisins qu'il rançonnoit sans miséricorde. Dieu lui fit la grâce de le toucher & de lui inspirer la résolution de quitter le monde & de faire pénitence de tant de crimes. Dans ce dessein il obtint d'abord le consentement de sa femme, qu'il mit, avec une fille qu'il avoit, dans le monastère de Drinant, où elles prirent l'habit religieux, & auquel il donna la plus grande partie de ses biens. Il avoit encore un fils unique qu'il consacra à Dieu par la profession monastique, dans l'abbaye de Saint-Sauveur de Lodève. Il vendit ensuite les biens qui lui restoient, & ayant fait assembler un jour, au village de Pegairolles, ses créanciers & ceux à qui il avoit causé quelque dommage, il les satisfit & distribua le reste aux pauvres.

Ce seigneur, après avoir mis ordre à ses affaires, gagna six de ses amis ou de ses voisins, qui, touchés de ses discours, résolurent de se retirer avec lui. De ce nombre étoit un chevalier nommé Alzarran. Pons, suivi de ses six compagnons, se mit en chemise & nu-pieds, & se faisant fustiger par un homme qui le traînoit avec un lien de fagot qu'il avoit au col, il se fit conduire ainsi à Lodève, le dimanche des Rameaux, devant l'évêque, qui, après la procession du jour, l'attendoit avec tout son clergé sur un échafaud qu'on avoit dressé exprès au milieu de la place; il se prosterna aussitôt devant ce prélat & lui présenta un papier où il avoit écrit sa confession qu'il fit lire publiquement, tandis-qu'on continuoit de le fustiger. Un spectacle si touchant tira les larmes des yeux de tous les assistans & fit de si fortes impressions sur plusieurs pécheurs qui étoient présens, qu'ils résolurent de se convertir. Le jeudi saint au soir, Pons & ses associés abandonnèrent leur patrie. Ils ne prirent chacun pour tout équipage qu'un méchant habit, un bâton & une besace, & commencèrent leur pèlerinage nu-pieds. Ils prirent le chemin de l'abbaye de

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. 3, p. 205 & seq.

Saint-Guillem du Désert, où ils arrivèrent le lendemain, jour du vendredi saint. Ils y trouvèrent *un grand nombre dé chevaliers* & beaucoup de peuple des environs qui étoient accourus pour y adorer le morceau de la vraie croix dont Charlemagne avoit fait présent à cette abbaye, dans le temps de sa fondation. Raimond-Pierre de Ganges, seigneur du voisinage, s'y rencontra & engagea les pèlerins à venir passer la fête de Pâques avec lui dans son château, situé dans les Cévennes, à l'extrémité du diocèse de Maguelonne. Pons & ses compagnons en partirent le lendemain, prirent la route de Saint-Jacques en Galice, & firent tout le voyage en demandant l'aumône. Ils consultèrent différentes personnes de piété en chemin, entre autres l'archevêque de Compostelle, qui leur conseilla de se retirer dans quelque lieu désert & d'y vivre du travail de leurs mains. A leur retour ils visitèrent le Mont Saint-Michel, Saint-Martin de Tours, Saint-Martial de Limoges & Saint-Léonard, & arrivèrent enfin à Rodez. Adhémar, évêque de cette ville, prélat distingué par sa piété, qui connoissoit depuis longtemps, à cause du voisinage, la naissance & le mérite de ces pénitens, les obligea à loger chez lui. Le comte de Rodez, qui avoit toujours été lié d'une amitié très-étroite avec Pons de Laraze, alla le trouver aussitôt à l'évêché & lui offrit un endroit de son domaine pour s'y retirer avec ses compagnons; mais ce dernier le remercia de ses offres. Pons & ses associés se rendirent peu de temps après à Camarès, lieu situé dans les montagnes du Rouergue, & environné de bois. Arnaud du Pont, qui en étoit seigneur, leur donna aux environs un terrain désert qu'on nommoit Silvanés, & qu'ils appelèrent Salvanés. Après avoir défriché ce terrain, ils y construisirent de petites huttes où ils firent leur demeure & s'attirèrent, par leur vie pénitente, le respect & la vénération des peuples de tous les diocèses voisins. Éd. origin. t. II, p. 423

Plusieurs autres solitaires s'étant joints à eux, ils résolurent quelque temps après de fonder en ce lieu un monastère dans les formes & d'embrasser l'institut de Cîteaux, ou celui des chartreux. Pons, indéterminé sur le choix, prit le parti d'aller lui-même à la grande Chartreuse, dans le dessein de s'en rapporter à la décision du bienheureux Guigues, qui en étoit prieur, & de ses religieux. On lui conseilla d'embrasser la réforme de Cîteaux & de s'adresser pour cela à l'abbaye de cet ordre la plus voisine de Salvanés : c'étoit alors celle de Mazan en Vivarais. Pons y passa à son retour, & s'étant rendu au chapitre, il offrit la maison de Salvanés à Pierre, abbé de Mazan, qui l'accepta volontiers, reçut au noviciat Pons & ses compagnons, & après les avoir revêtus de l'habit monastique au bout d'un an, & leur avoir donné pour premier abbé l'un d'entre eux nommé Adhémar, les renvoya à Salvanés. C'est ainsi que fut fondée, en 1136, cette abbaye qui est aujourd'hui du diocèse de Vabre & située vers les frontières de l'Albigeois & du diocèse de Béziers. La sainteté de ces premiers religieux parut avec tant d'éclat, que plusieurs chevaliers de mérite y changèrent leur ceinture militaire contre l'habit religieux. D'un autre côté, les princes & les seigneurs tant voisins qu'étrangers y firent des dons considérables. Nous en avons entre autres plu- An 1136

sieurs qui furent[1] faits à ce monastère, au douzième siècle, par les vicomtes de Béziers & de Carcassonne, les seigneurs de Roquefeuil, de Peyre, de Vintron, d'Olargues, de Montlaur, &c.

Quant[2] à Pons de Laraze, il choisit l'état de frère convers, afin d'avoir plus de liberté de pourvoir aux besoins & à la subsistance de ses frères, & mourut en odeur de sainteté. Guiraud, troisième abbé de Salvanés[3], mort en 1161, fonda pour des filles le monastère de Nonnenque, qui subsiste encore dans le diocèse de Vabre vers les frontières de celui de Lodève.

On voit par ce que nous venons de dire que l'abbaye de Mazan en Vivarais est une des plus anciennes de l'ordre de Cîteaux. Elle fut fondée[4] par saint Jean, abbé de Bonneval au diocèse de Vienne, & ensuite évêque de Valence, lequel y envoya quelques-uns de ses religieux, avec Pierre qui fut leur premier abbé, & parvint à une sainteté éminente. Quelques auteurs[5] rapportent la fondation de cette abbaye à l'an 1119; mais[6] il paroît qu'elle est postérieure de deux ou trois ans[7]. Quoi qu'il en soit, il est certain que c'est la plus ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux dans la Province. Ce lieu s'appeloit anciennement *le Mas d'Adam* (*Mansus Adam*). Les seigneurs du voisinage donnèrent le fonds pour la construction du monastère qu'ils dotèrent richement. Il est situé dans une solitude, au milieu du diocèse de Viviers, à quatre lieues d'Aubenas vers le nord-ouest. Les abbayes de Toronet & de Sinanque en Provence sont ses filles. La dernière, qui est du diocèse de Cavaillon & qui fut fondée en 1148, fonda elle-même, en 1152, celle[8] de Chambon au diocèse de Viviers, située dans les Cévennes, vers les frontières du Gévaudan.

Les quatre abbayes de filles de Mercoire, en Gévaudan, de Bellecombe, de Sauvebénite[9] et de Clavas, en Velai, doivent aussi leur origine à l'abbaye de Mazan & sont de sa filiation. La seconde, située à quatre lieues du Puy & à deux lieues d'Yssengeaux, étoit déjà fondée en 1148. On n'a aucun monument de la troisième avant l'an 1228. Elle est située sur les frontières du Velai, du Forez & de l'Auvergne, à huit lieues du Puy. Les comtes de Forez en sont les principaux fondateurs. On voit dans l'église le tombeau de la bienheureuse Marguerite, religieuse de ce monastère, laquelle y est en grande vénération. Enfin la quatrième, située dans une vallée étroite, sur les frontières des diocèses du Puy & de Vienne, à trois lieues d'Annonay, dans la paroisse de Riotord, subsistoit aussi au treizième siècle.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCCLXXII & DXLIII.

[2] Baluze, *Miscellanea*, t. 3, p. 205 & seq.

[3] Voyez tome IV la *Note* sur l'abbaye de Salvanés.

[4] *Vita S. Johannis, Valentin. episcopi*, Martène, *Thesaurus anecd.* t. 3, p. 1694.

[5] *Gallia Christiana*, t. 4, p. 594.

[6] A. Manrique, *Annales Cistercienses*. Lugduni. 1642-1649, ad ann. 1119, c. 8, & 1122, c. 2.

[7] Voyez, au tome IV, la *Note* sur l'abbaye de Mazan.

[8] A. Manrique, *Annales Cistercienses*, ad ann. 1152, c. 6, n. 9.

[9] Voyez tome IV les *Notes* sur les abbayes de Mercoire, de Bellecombe & de la Sauvebénite.

XXXVII. — *Fondation de l'abbaye de Valmagne.*

Plusieurs anciens monastères furent unis à l'ordre de Cîteaux au douzième siècle : tels furent entre autres ceux d'Ardorel, au diocèse de Castres, & de Valmagne[1], dans celui d'Agde. Ce dernier, qui est situé sur la grande route de Languedoc, fut fondé[2] en 1138, sous la dépendance de l'autre & l'institut du bienheureux Géraud de Sales. Foulques, abbé d'Ardorel, y envoya alors de ses religieux pour y établir la régularité. Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, & sa femme Adélaïde en furent les principaux bienfaiteurs, avec Guillaume d'Omelas, frère de Guillaume VII, seigneur de Montpellier, & divers chevaliers du voisinage. Elle reçut encore une donation considérable[3], en 1147, de Trencavelle, comtesse de Roussillon, du vicomte Raimond-Trencavel son frère, de Géraud son fils, & de la vicomtesse Cécile sa mère. Éd. origin. t. II, p. 424.

Les abbayes d'Ardorel & de Valmagne embrassèrent l'institut[4] de Cîteaux, vers l'an 1150, du consentement de l'abbé de Cadouin leur supérieur. C'est ce qui paroît en particulier par une lettre[5] que Rigaud, évêque d'Albi, écrivit quelques années après à Jean, abbé d'Ardorel, & à ses religieux, dont quelques-uns vouloient quitter cet institut. Ce prélat leur marque que c'étoit à leur prière & à celle de Guillaume, qui étoit alors leur abbé, qu'il avoit écrit à Cîteaux pour établir cet ordre parmi eux, ce qui avoit été exécuté du consentement de l'abbé de Cadouin & de l'avis de son chapitre & des princes du pays, savoir : de Roger, de Trencavel, d'Ermengaud de Vintron & de plusieurs autres nobles. Rigaud avoit succédé dans l'évêché d'Albi à Hugues, qui, au mois de février de l'an 1138, fit la cérémonie[6] de lever de terre le corps de saint Guillaume, fondateur de l'abbaye de Gellone.

XXXVIII. — *Mort de Guillaume X, duc d'Aquitaine. — Éléonor, sa fille & son héritière, épouse le roi Louis le Jeune. — Étendue de ce duché.*

Guillaume X, comte[7] de Poitiers & duc d'Aquitaine, après sa réconciliation avec l'Église, se ligua avec Geoffroi V, comte d'Anjou, & marcha à son secours pour soumettre la Normandie. Il fit tant de ravages dans cette province & y commit tant d'excès, que pour les expier il résolut de faire un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice. Avant son départ, il disposa de ses domaines en faveur d'Éléonor, sa fille aînée, car il n'avoit pas d'enfans mâles, & destina

[1] Voyez tome IV les *Notes* sur les abbayes d'Ardorel & de Valmagne.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXLI.

[3] *Ibid.* n. CCCCLXXIII, la 3e charte citée sous ce numéro.

[4] *Ibid.* n. CCCCLXV. — Voyez aussi tome IV, *Note* IX, n. 5.

[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 202.

[6] *Acta Sanct. ordinis sancti Benedicti*, saec. IV, part. 1, p. 556.

[7] Orderic Vital, l. 13. — Suger, *Vita Ludovici VI*, p. 320 & seq. — *Chronicon Mauriniacense*, dans Duchesne, t. 4, l. 3.

de la donner en mariage au roi Louis le Jeune, que le roi Louis le Gros son père avoit associé au trône. Guillaume fit cette disposition, non pas par le testament supposé que quelques-uns[1] ont donné sous son nom, mais par quelque autre acte[2]. Il se mit ensuite en chemin, & après son arrivée à Compostelle, ou du moins aux environs, il fut attaqué d'une violente maladie

An 1137 dont il mourut[3] le vendredi saint, 9 d'avril de l'an 1137. Il fit faire serment, avant sa mort, à ceux qui l'accompagnoient d'exécuter sa volonté touchant le mariage de sa fille avec le roi Louis le Jeune. Son corps fut inhumé devant le grand autel de l'église de Saint-Jacques. Telle fut la fin de ce prince, Toulousain de naissance, qui se rendit aussi fameux par son attachement au parti de l'antipape Anaclet, & par les maux qu'il fit à l'Église, à cette occasion, qu'il l'est devenu depuis par les fables que divers auteurs, qui l'ont confondu avec Guillaume IX, son père, & avec deux saints de même nom, ont inventées sur son sujet. Ce duc, qui descendoit en droite ligne[4] de Bernard II, marquis de Gothie & comte de Poitiers dans le neuvième siècle[5], mourut âgé d'environ trente-huit ans, après avoir été marié deux fois. Il ne lui restoit plus que deux filles du premier lit. Éléonor, l'aînée, hérita de tous ses domaines, ainsi qu'on l'a déjà dit; & Alix ou Perronelle, la cadette, épousa dans la suite le comte de Vermandois. Raimond, prince d'Antioche, frère de Guillaume, continua la postérité.

Le roi Louis le Gros n'eut pas été plutôt informé de la mort & des dernières dispositions de ce prince, qu'il fit partir le roi Louis le Jeune, son fils, accompagné d'une cour superbe, pour aller épouser la duchesse d'Aquitaine & prendre possession de cette portion de la monarchie. Louis le Jeune arriva le 30 de juin à Limoges. Alphonse, comte[6] de Toulouse, qui ignoroit que ce prince dût aller dans cette ville, s'y rencontra par hasard, à l'occasion de la fête de Saint-Martial qu'il y étoit venu célébrer & qui tombe ce même jour. Louis se rendit de là à Bordeaux, où il épousa solennellement Éléonor, laquelle fut couronnée reine de France. Il fut ensuite couronné lui-même duc d'Aquitaine, à Poitiers, le 8 du mois d'août suivant. Ce duché, qu'il réunit pour un temps à la couronne par son mariage avec Éléonor, comprenoit alors les comtés particuliers de Poitou & de Limousin, avec l'autorité suzeraine sur le reste de la province[7] ecclésiastique de Bordeaux ou Aquitaine deuxième; il comprenoit aussi la Novempopulanie ou province d'Auch, c'est-à-dire le duché de Gascogne & les comtés particuliers de Bordeaux & d'Agen, qui avoient été unis au domaine des comtes de Poitiers, vers le milieu du onzième siècle, par le mariage de Brisque, qui en étoit héritière, avec Guillaume V, duc d'Aqui-

[1] Gervaise, *Vie de Suger*, l. 6. p. 19 & suiv.

[2] Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, c. 37, p. 137. — Hauteserre, *Rerum Aquitanicarum* l. 10, c. 17. — Pagi, ad ann. 1136, n. 13.

[3] Orderic Vital, l. 13. — Suger, *Vita Ludovici VI.*

[4] Voyez tome II, *Note* LXXXVII.

[5] Voyez à ce sujet la note additionnelle de la *Note* LXXXVII, t. II de cette édition.

[6] Geoffroi du Vigeois, dans Labbe, *Bibliotheca manuscr.* p. 304.

[7] Ernaldus, *Vita S. Bernardi*, l. 2, c. 6.

 An 1137

taine, bisaïeul du père d'Éléonor. Ce dernier possédoit aussi la partie de la Touraine située à la gauche de la Loire. Éd. origin. t. II, p. 425.

On voit par ce détail, pris d'un auteur[1] du temps, que les comtes de Poitiers n'avoient aucun pouvoir sur la plupart des pays qui composent l'Aquitaine première, ou province ecclésiastique de Bourges. En effet, les comtes de Toulouse, qui jouissoient eux-mêmes de l'autorité ducale, dominoient alors sur la plus grande partie de cette province, savoir : sur l'Albigeois, le Rouergue, le Querci, le Velai & le Gévaudan. De là vient que quelques auteurs, pour distinguer ces deux portions de l'ancienne Aquitaine, donnent le nom de Guyenne à celle dont les comtes de Poitiers se qualifioient ducs; mais ce nom n'a pas été en usage avant le treizième siècle, Nous nous en servirons cependant dans la suite pour désigner les domaines dont Éléonor hérita & qui furent unis à la couronne d'Angleterre.

XXXIX. — *Mort du roi Louis le Gros. — Louis le Jeune, son fils, fait un voyage au Puy. — Fondation de cette ville. — Comtes de Velai. — Évêques du Puy. — Vicomtes de Lautrec.*

Le roi Louis le Jeune fut obligé de quitter le Poitou & de revenir incessamment en France, sur la nouvelle qu'il reçut du décès du roi Louis le Gros, son père, qui mourut le 1er d'août de l'an 1137, & qui lui avoit déjà cédé le gouvernement du royaume durant une maladie qu'il avoit eue quelque temps auparavant. Louis le Gros est le premier de nos rois de la troisième race que nous trouvons avoir exercé quelque acte d'autorité dans la Province. Un auteur[2] qui a écrit au milieu du quatorzième siècle prétend qu'il fit tenir un parlement, en 1122, dans l'abbaye de Saint-Benoît de Castres, & qu'Alphonse, comte de Toulouse, y fut ajourné pour rendre hommage de ce comté; mais tout cela paroît avancé sans preuve[3]. Il est certain seulement que ce roi donna des chartes en faveur des églises de Maguelonne & du Puy. La date n'est pas marquée dans la première[4] de ces deux chartes, par laquelle Louis confirma l'église de Maguelonne dans la possession de ses domaines. Celle qu'il donna en faveur de Humbert[5], évêque du Puy, qui l'étoit allé trouver en 1134, est datée d'Orléans & souscrite par les principaux officiers de la couronne. Par ce dernier diplôme, Louis accorde à Humbert *la cité d'Anis ou du Puy*, avec le château de Corneille, les droits de péage, de monnoie, de justice, &c. Nous remarquerons, à cette occasion : 1° que cette charte est la première que nous ayons de nos rois de la troisième race pour la Province, comme celle de

[1] Ernaldus, *Vita S. Bernardi*, l. 2, c. 6. — Pagi, ad ann. 1137, n. 21.

[2] *Chronique de Bardin.*

[3] La *Chronique de Bardin*, à laquelle les Bénédictins font allusion, est un monument apocryphe qui ne peut avoir aucune autorité, notamment pour le fait dont il est ici question. Nous verrons, plus tard, que le parlement de Toulouse ne peut pas remonter au delà des premières années du quatorzième siècle. [E. M.]

[4] *Gallia Christiana*, t. 3, p. 571.

[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXXXIII.

Lothaire, donnée en 955 pour la même église, est la dernière de ceux de la seconde, & que nous n'avons aucune preuve que ces princes aient exercé quelque autorité sur ce pays durant tout cet intervalle; 2° que le Puy n'est qualifié que *bourg* dans la charte de Lothaire & que Louis lui donne, dans la sienne, le titre de *cité*. La ville du Puy a donc été construite entre la fin du dixième siècle & le commencement du douzième; 3° enfin que, quoique ces chartes accordent toute l'autorité & la juridiction à l'évêque sur le bourg ou la ville du Puy, il n'y est cependant rien dit du comté de Velai. Ce pays eut, en effet, encore longtemps [1] après des comtes particuliers & ne fut pas sitôt uni au domaine de l'église du Puy. Il appartenoit alors, à ce qu'il paroît, aux comtes de Tripoli en Syrie, descendus de Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, qui firent donation [2], en 1132 & 1142, des domaines qu'ils possédoient dans le pays, au même Humbert, évêque du Puy.

Sous l'épiscopat de ce prélat, qui mourut en 1144, son église [3] reçut de grandes libéralités de divers seigneurs, entre autres d'Isarn, vicomte de Lautrec, de Bégon de Caraman, Pierre de Panat, Bernard-Isard de Mirandol & Hugues-Ermengaud de Vintron, &c. Ce dernier donna, en 1135, à l'église du Puy la paroisse & le village de Cuzolas, du consentement de Hugues, évêque d'Albi & de Sicard, vicomte de Lautrec. Nous conjecturons que celui-ci, qui fut le quatrième vicomte de Lautrec de son nom & qui vivoit [4] encore en 1157, étoit fils d'Isarn dont on vient de parler, lequel fut le troisième vicomte de Lautrec de ce nom.

An 1138 Le roi Louis le Jeune fit, en 1138, un voyage au Puy, où il célébra la fête de l'Annonciation de la Vierge. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, fait mention de ce voyage dans une lettre [5] qu'il écrivit à S. Bernard, au mois de mai de cette année [6], & dans laquelle il marque qu'il avoit été trouver le roi au Puy, *où ce prince tenoit sa cour, la dernière fête de la Vierge,* pour lui demander la confirmation de l'élection d'un de ses religieux, que le chapitre de Langres avoit choisi pour son évêque.

Éd. origin. t. II, p. 426.

XL. — *Nouvelle ligue entre Alphonse, comte de Toulouse, & les trois vicomtes, fils de Bernard-Aton.*

Il ne paroît pas qu'Alphonse, comte de Toulouse, ait assisté à la cérémonie du mariage de l'héritière d'Aquitaine avec le roi Louis le Jeune, quoique cette princesse fût sa proche parente. Peut-être que les prétentions qu'elle avoit sur le comté de Toulouse firent que ce comte s'empressa beaucoup moins de prendre part à une alliance qui pouvoit un jour lui causer du trouble, ce

[1] Voyez tome IV, *Note* XVII, n. 12 & suiv.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLIII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[3] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy*, p. 337.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCCL & DVII.

[5] Pierre le Vénérable, l. 1, *Épître* 29.

[6] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 575 & seq. — *Vita S. Bernardi*, l. 4, c. 1; l. 11, c. 7, n. 47.

An 1138

qui arriva, en effet, quelques années après. Alphonse s'unit de nouveau, vers le même temps, avec les trois vicomtes, fils de Bernard-Aton, & promit par serment[1], au mois de janvier de l'an 1138, de leur conserver leurs domaines envers tous & contre tous, excepté contre ses propres vassaux. Il s'engagea par cet acte à leur faire prêter un pareil serment par Raimond, son fils, lorsqu'il seroit parvenu à un âge plus avancé : ce prince, né en 1134, n'avoit[2] encore alors que quatre ans. Alphonse acquit[3] la même année, pour la somme *de onze cent cinquante sols, monnoie de Saint-Gilles,* le château de Bernis, qu'une dame, nommée Galburge, lui vendit en alleu & reprit ensuite en fief, à condition que les successeurs mâles de ce prince le posséderoient préférablement aux filles.

XLI. — *Domaine de ces trois vicomtes.*

Roger, l'aîné des trois fils du vicomte Bernard-Aton, se qualifioit, en[4] 1136, *comte* de Carcassonne & de Razès, & vicomte d'Ambialet, comme il paroît par la sauvegarde qu'il accorda, *le lundi* 24 *de février* de cette année, à l'abbaye de Caunes. Il s'engagea par cet acte à ne pas faire la guerre à ses ennemis dans le district du monastère, ce qu'il promit en présence de Pierre, abbé de Caunes, de tout le peuple de ce lieu & de six de ses barons qui servirent de caution, savoir : Bernard de Canet, Isarn & Jourdain de Saissac, Pierre de Lauran, Bernard de Tresmals, viguier de Carcassonne, & Guillaume-Roger d'Aragon. Le titre de *comte* de Carcassonne & de Razès, que Roger se donnoit alors, nous donne lieu de croire que Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, qui avoit des prétentions sur ces deux comtés, en étoit entièrement dépouillé & qu'il n'y possédoit aucun domaine. On peut confirmer cette conjecture par la donation[5] que le même Roger fit, au mois de mai de l'an 1138, à Arnaud de Corneillan, du château de Calamont qu'il faisoit construire *dans son comté de Razès,* pour le tenir en fief de lui & de ses enfans, & à leur défaut, du vicomte Raimond-Trencavel, son frère. Dans cet acte & dans plusieurs autres Roger se qualifie simplement *Roger de Béziers*. Il reçut[6], en 1136, conjointement avec la vicomtesse Cécile, sa mère, l'hommage des seigneurs du château d'Hautpoul dans le Toulousain, & en 1137 & les années suivantes, en son nom, celui des seigneurs des châteaux de Cabarez, Lavaur, Saint-Félix, du Caylar de Lauragais, de Roquefort, Termes, Auriac, Penne, &c. Armand, vicomte de Bruniquel, fut présent à ce dernier hommage, qui est de l'an 1139. Roger échangea cette année, en présence[7] de la vicomtesse Cécile, sa mère, la terre de Villeneuve qu'il donna en alleu à

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXVIII.

[2] Voyez tome V, *Chroniques,* n. V.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXL.

[4] Martène, *Thesaurus anecdotorum,* t. 1, p. 385.

[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXLII.

[6] *Ibid.*

[7] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 14 & seq.

l'abbaye d'Ardorel, pour celle de Cambon, que Gauzbert de la Valette avoit donnée à cette abbaye. Il accorda en même temps aux religieux de ce monastère la liberté de posséder en alleu tout ce qu'ils avoient acquis ou qu'ils acquerroient dans la suite *des chevaliers,* ses vassaux.

Le vicomte Raimond-Trencavel, frère puîné de Roger, acquit[1] de son côté, en 1138, différens biens qui lui furent vendus en *franc-alleu* à Marseillan, dans le diocèse d'Agde. Nous avons encore[2] un acte sans date par lequel Rostaing de Posquières, de la maison d'Uzès, promet de donner ce qu'il avoit à Mèze & quelques autres biens du diocèse d'Agde à celui de ses fils, Pierre ou Rostaing, qui épouseroit une des filles du même vicomte; mais nous ne savons pas si ce mariage s'accomplit. Peut-être que la parenté qu'il y avoit entre eux y mit obstacle; car Rostaing de Posquières avoit épousé[3], en 1121, Ermessinde, sœur du même Raimond-Trencavel, dont il avoit eu ces deux fils. Cet acte prouve que Raimond-Trencavel avoit alors des enfans. Nous savons d'ailleurs que sa femme s'appeloit Adélaïde[4] & qu'il étoit déjà marié avec elle en 1137. Ce vicomte fait encore mention *de sa femme,* dont il ne marque pas le nom, dans un acte[5] de l'an 1142, par lequel il remet, en faveur de l'abbé & des religieux de Saint-Thibéry & des habitans de ce lieu, *les chevauchées* qu'il demandoit à ces habitans, *avec la justice & les finances,* & se réserve seulement la connoissance des crimes d'homicide & d'adultère.

Éd. origin. t. II, p. 427.

Quant à Bernard-Aton, troisième frère de Roger, il donna[6] en fief, en 1138, différens biens dépendans de la vicomté de Nimes qui lui étoit échue en partage. Il vendit trois ans[7] après, à Rainon, seigneur[8] d'Uzès en partie, à Guillaume-Rainon, qui étoit vraisemblablement fils de ce dernier, & à leurs chevaliers & vassaux, pour la somme de cinq cents sols de Saint-Gilles & trois cents sols melgoriens, les pâtis qui étoient dans le territoire du Caylar & de Saint-Sylvestre de Teillan, au diocèse de Nimes. L'acte est souscrit entre autres par Bermond du Caylar.

XLII. — *Alphonse, comte de Toulouse, renonce à la dépouille des évêques de cette ville.*

Alphonse, comte de Toulouse, non content de s'être uni plus étroitement avec les vicomtes de Carcassonne, de Béziers & de Nimes, chercha à se concilier de plus en plus l'amitié de l'évêque & du peuple de Toulouse. Il renonça solennellement[9], la même année 1138, en faveur de ce prélat, au droit dont les comtes de Toulouse ses prédécesseurs avoient joui auparavant, de se saisir

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXLIII.
[2] *Ibid.* n. CCCCXXIII.
[3] *Ibid.* n. CCCLXXXVIII.
[4] *Ibid.* n. CCCCXLIII.
[5] *Ibid.* n. CCCCLI.
[6] Baluze, *Histoire généalog. de la maison d'Auvergne,* t. 2, p. 489.
[7] *Ibid.*
[8] Voyez tome IV, *Note* LII.
[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXIX.

de la dépouille des évêques après leur mort. Alphonse fit cette renonciation en présence de tout le peuple de Toulouse, assemblé un dimanche dans la cathédrale de Saint-Étienne, pendant la célébration de la *messe matutinale* ou de paroisse, & en présence de Bernard, comte de Comminges, Roger, comte de Foix, Gautier, vicomte de Terride, & plusieurs autres seigneurs. Le comte de Toulouse fait mention de *ses viguiers* dans cet acte, & de *ses bailes* (*bajulorum*) dans un autre de l'année suivante[1]. Les premiers avoient l'administration de la justice, & les autres le soin de ses domaines.

XLIII. — *Vicomtes de Gimoez* ou *de Terride.*

Gautier est le plus ancien vicomte de Terride dont nous ayons connoissance. Nous trouvons ensuite un Arnaud-Gauzbert, *fils du vicomte de Terride,* qui, en 1166, fit une donation[2] en faveur de Belleperche. Cette vicomté s'étendoit dans le pays de Gimoez, ainsi appelé de la rivière de Gimone qui l'arrose, & comprenoit la portion la plus occidentale du diocèse de Toulouse à la gauche de la Garonne, vers le confluent de ce fleuve avec le Tarn. Ce pays dépend aujourd'hui du diocèse de Montauban; ses vicomtes se qualifioient indifféremment vicomtes de Gimoez ou de Terride, château qui étoit le chef-lieu de leur domaine[3].

XLIV. — *Roger III, comte de Foix, fonde la commanderie de Ville-Dieu pour les templiers & renonce à ses droits sur l'abbaye de Lézat.*

Roger III, comte de Foix, signala sa piété, en 1136, par la fondation[4] d'une maison de l'ordre des chevaliers du Temple, auxquels il donna en *franc-alleu,* de concert avec la comtesse Ximène, sa femme, le lieu de la Nogarède, situé aux environs de l'Ariége, & qu'il voulut qu'on nommât à l'avenir *Ville-Dieu.* Arnaud de Bedos & Raimond de Gaure, frères de la milice du Temple, reçurent au nom de leur ordre cette donation, qui fut faite entre les mains d'Amélius, évêque de Toulouse. C'est la plus ancienne commanderie de l'ordre des templiers que nous trouvons avoir été fondée dans la Province. Cet ordre militaire, qui avoit été établi à Jérusalem[5] en 1120 & dont la règle fut approuvée huit ans après au concile de Troyes, en posséda depuis plusieurs autres très-considérables dans ce pays.

Quelque temps après, le comte de Foix accorda sa protection à l'abbaye de Lézat, située[6] dans l'étendue de son domaine & alors exposée aux pillages

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXLVII.

[2] Archives de l'abbaye de Belleperche.

[3] Voyez, tome VII de cette édition, la *Note* sur les vicomtes de Gimoez & de Terride.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXVII.

[5] Pagi, ad ann. 1118, n. 22.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXLIV.

& aux vexations, soit des grands du pays, soit des étrangers. Guillaume, qui en étoit abbé, convoqua, du consentement de sa communauté, au mois d'avril de l'an 1139, *du temps d'Alphonse, comte de Toulouse, & de l'évêque Amélius, les princes & les nobles du pays*, savoir : le même Roger, comte de Foix, Bernard, comte de Comminges, & les seigneurs de Benque, d'Auterive, de Beaumont, de Marquefave & de Montaut, défenseurs du monastère, & leur remontra l'état pitoyable où il étoit réduit par les courses des brigands. Pour y remédier, tous ces seigneurs furent d'avis de ceindre de murailles le lieu de Lézat & d'y faire bâtir un château. Le comte de Foix voulut bien renoncer en cette occasion à tous les droits qu'il avoit sur l'abbaye; ce que le comte du Comminges & les autres seigneurs firent aussi, à son exemple, avec promesse de ne pas se faire la guerre dans les limites de l'abbaye & de ses dépendances. Entre ces dernières étoit le prieuré de Saint-Béat, au diocèse de Comminges, où on possédoit[1] encore alors les reliques de ce saint & celles de saint Privat, comme il paroît par l'acte de leur translation faite en 1132 par Roger, évêque de Comminges. Ce prélat prenoit le surnom[2] de Nur; il étoit frère de Bernard de Montaut, qui, en 1143, offrit son fils Eudes dans la cathédrale de Toulouse pour y être chanoine régulier.

An 1139

Éd. origin. t. II, p. 428.

XLV. — *Mariage de Roger, vicomte de Carcassonne, avec Bernarde, fille de Bernard, comte de Comminges.*

Le domaine du comté de Comminges, partagé auparavant en différentes branches[3], étoit alors réuni sur la tête de Bernard dont on vient de parler. Ce comte avoit épousé Dias, fille & héritière de Godefroy, seigneur du château de Muret, au diocèse de Toulouse, & vassal pour ce château du feu vicomte Bernard-Aton. Il avoit de sa femme, au mois de mai de l'an 1139, trois fils, nommés Bernard de Comminges, Roger & Odon de Samatan, & une fille appelée Bernarde. Il donna alors celle-ci[4] en mariage à Roger, vicomte de Carcassonne, de Razès & d'Albi, avec les châteaux de l'Ile & de Caselas dans le Comminges. Godefroy, aïeul de Bernarde, lui donna de son côté le château de Muret dont il avoit déjà disposé en faveur de sa fille Dias, & qu'il avoua devoir tenir en fief de Roger. Il fit cette donation à condition que si ce dernier mouroit sans enfans de Bernarde, le château de Muret reviendroit au comte de Comminges. Celui-ci appela en même temps Roger, son gendre, tant à la succession de son comté qu'à celle des châteaux de Muret & de Samatan que sa femme lui avoit apportés en mariage, en cas qu'il vînt à décéder sans enfans mâles; mais Roger étant mort lui-même sans postérité, ces deux châteaux, situés dans le Toulousain, demeurèrent dans la maison de

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXXX, la 1re charte citée sous ce numéro.

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 176, col. 2.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 26 & suiv.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXLV.

Comminges & furent unis au comté de ce nom. Ils ont donné le leur à deux petites villes qui sont l'une & l'autre capitales de deux châtellenies très-considérables du comté de Comminges. La dernière appartient aujourd'hui au diocèse de Lombez. Bernard, comte de Comminges, & son fils Odon[1] donnèrent[2], en 1140, quelques domaines, situés à Muret, à l'abbaye de Lézat & à Aton qui en étoit abbé.

XLVI. — *Vicomtes de Saint-Antonin.*

On vient de voir qu'Amélius étoit encore évêque de Toulouse au mois d'avril de l'an 1139. Raimond lui avoit déjà succédé[3] en 1140, ce qui peut servir à fixer à peu près l'époque des coutumes de la ville de Saint-Antonin, située sur les frontières du Rouergue, du Querci & de l'Albigeois; car, suivant l'original[4] qui est au trésor des chartes du roi, ces coutumes furent données par Isarn, Guillaume-Jourdain & Pierre, vicomtes de cette ville, de l'avis d'Aymar, évêque de Rodez, mort avant[5] l'an 1144, & de Raimond, évêque de Toulouse, dont le surnom étoit de Lautre[6]. Les trois frères Isarn, Guillaume-Jourdain & Pierre jouirent par indivis de la vicomté de Saint-Antonin jusques en 1155, qu'ils en firent le partage[7]. Il paroît qu'ils avoient un quatrième frère; car on trouve, dans une donation[8] faite en 1134 par les chanoines de Saint-Antonin, la souscription d'Isarn & de Sicard, vicomtes[9].

XLVII. — *Concile d'Uzès.*

Gui, cardinal-diacre[10], & Guillaume, archevêque d'Arles, légats du Saint-Siége, présidèrent en 1139 à un concile qui fut tenu dans la cathédrale d'Uzès par ordre du pape Innocent II. Cinq évêques, dont les noms de la plupart ne sont marqués dans les actes que par leurs lettres initiales, s'y trouvèrent, savoir: P. de Nice, R. d'Agde, G. de Nimes, Jean de Viviers & G. d'Uzès; d'autres[11] lisent Jaucerand de Viviers & Everard d'Uzès. Les abbés Pierre de Saint-Gilles & Jean de Saint-Allire de Clermont assistèrent aussi à ce concile, qui fut assemblé pour terminer la contestation qui duroit depuis longtemps entre les abbayes de Saint-Thibéry & de la Chaise-Dieu, touchant l'église de Bessan, laquelle fut adjugée au premier de ces deux monastères, à condition qu'il payeroit tous les ans à l'autre quinze sols melgoriens de rente.

[1] Voyez, tome VII de cette édition, la *Note* sur les comtes de Comminges.

[2] *Cartulaire de l'abbaye de Lézat.*

[3] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 880.

[4] Trésor des chartes de Toulouse, sac 4, n. 58.

[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 206.

[6] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXIII.

[7] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCVI.

[8] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 46.

[9] Voyez, tome VII de cette édition, la *Note* sur les vicomtes de Saint-Antonin.

[10] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXLVI.

[11] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 334.

XLVIII. — *Seigneurs d'Uzès, de Posquières, de Lunel, &c.*

L'évêque d'Uzès dont on vient de parler avoit succédé depuis peu à Raimond, qui occupoit ce siége en 1130 & qu'on dit[1] fils de Raimond-Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières; mais il est certain qu'on se trompe[2] & que Raimond, évêque d'Uzès, fils de ce seigneur, ne fut élu qu'en 1150. Raimond-Decan mourut au mois d'août de l'an 1138 & fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Psalmodi, où on voyoit autrefois son épitaphe. Il laissa plusieurs autres enfans, savoir : Rostaing, qui fut le second seigneur de Posquières de son nom & qui épousa, en 1121, Ermessinde, fille de Bernard-Aton, vicomte de Carcassonne; Bermond, qui prit le surnom d'Uzès; Aldebert ou Albert, qui succéda, en 1141, à Guillaume, évêque de Nimes, & fut sacré[3] à Rome, le jour de Saint-Thomas, par le pape Innocent II; Pierre, évêque de Lodève depuis l'an 1154 jusques en 1160; Raimond, évêque de Viviers en 1158 ou 1160; & enfin Faydide, femme d'Alphonse-Jourdain[4], comte de Toulouse[5].

Éd. origin. t. II, p. 429.

Rostaing II de Posquières, fils de Raimond-Decan, eut deux fils d'Ermessinde de Béziers, sa femme : Pierre & Rostaing III dont on a parlé ailleurs. Bernard-Aton, vicomte de Nimes, engagea[6], en 1146, au dernier, qu'il appelle *son neveu*, pour la somme de quatre-vingt-huit marcs d'argent du poids de Saint-Gilles, la justice des domaines que le même Rostaing possédoit dans le diocèse de Nimes, avec le droit d'exiger les sermens de fidélité dans les châteaux de Marguerites, de Beauvoisin & de Cauvisson, qu'Ermessinde, mère de ce seigneur, avoit[7] eus en dot. Aldebert, évêque de Nimes, Bermond d'Uzès, Rouscellin de Lunel & Pierre de Posquières, qui est sans doute le même que le frère de Rostaing III, furent présens à cet engagement. Il paroît que Rostaing II, père des deux derniers, étoit alors décédé, que ceux-ci moururent l'un & l'autre sans postérité, & que Bermond d'Uzès, leur oncle, recueillit leur succession. Ce dernier, qui vécut au moins jusques[8] en 1169, se qualifioit alors *seigneur d'Uzès & de Posquières;* mais il ne possédoit que la moitié de la seigneurie d'Uzès; l'autre appartenoit à Rainon ou Rainier, son oncle, ou aux descendans de celui-ci. Tous ces seigneurs d'Uzès firent hommage, en 1146, à Bernard-Aton[9], vicomte de Nimes, pour différens fiefs qu'ils possédoient dans le diocèse de cette ville, entre autres pour la châtellenie des Arènes & la tour qu'on nommoit épiscopale. Leur nom n'est marqué qu'en général dans l'acte. Raynon, seigneur d'Uzès en partie, eut[10] de Béatrix, sa

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 1146.
[2] Voyez tome IV, *Note* LII, n. 2 & suiv.
[3] Voyez tome V, *Chroniques*, n. V.
[4] Voyez tome IV, *Note* L, n. 14.
[5] Voyez, sur les seigneurs d'Uzès, *Histoire de la première maison d'Uzès*, par M. Charvet; & tome VII de cette édition, la *Note* sur les seigneurs d'Uzès.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXIX.
[7] *Ibid.* n. CCCCLXXXVIII.
[8] Voyez tome IV, *Note* LII, n. 2 & suiv.
[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXVII.
[10] Voyez tome IV, *Note* LII, n. 2 & suiv.

An 1139

femme, un fils appelé Guillaume, qui mourut sans postérité, & une fille nommée Roze ou Roscie, qui épousa Rostaing de Sabran & apporta dans cette maison la moitié de la seigneurie d'Uzès. Au reste, Rouscellin ou Roscellin de Lunel dont nous venons de parler étoit seigneur de cette ville, située dans le diocèse de Montpellier, vers les frontières de celui de Nimes. Nous ne savons pas si Pons, Bertrand & Béranger de Lunel, frères, & Bernard-Raimond de Lunel[1] qui, en[2] 1138, possédoient des biens dans la Vaunage, au diocèse de Nimes, étoient de sa maison.

XLIX. — *Quatorzième concile de Narbonne.*

An 1140

Les évêques de la Province s'assemblèrent de nouveau, en 1140, pour un concile[3] qui fut tenu dans la cathédrale de Narbonne. Arnaud, archevêque de cette ville, y présida, & les évêques Bernard (il faut lire *Bermond*) de Béziers, Raimond de Maguelonne, Raimond de Carcassonne, Raimond de Toulouse & Udalgarius d'Elne y assistèrent. Ce dernier se leva en pleine assemblée & fit le récit des calamités auxquelles son diocèse étoit exposé par les courses fréquentes des pirates sarrasins, qui massacroient impitoyablement les habitans ou les emmenoient en esclavage, & demandoient actuellement cent jeunes filles pour la rançon des prisonniers qu'ils avoient faits. Il ajouta qu'il avoit promis aux infidèles de racheter ces captifs, mais que n'étant pas assez riche, il se recommandoit à la charité du concile. Les évêques, touchés de ce récit, ordonnèrent qu'on feroit une quête dans la Province; & pour engager les fidèles à donner plus libéralement, ils accordèrent à ceux qui participeroient à cette bonne œuvre, & qui auroient fait une véritable confession, la rémission plénière de leurs péchés, excepté des péchés publics.

L. — *Accord entre l'évêque de Maguelonne & le seigneur de Montpellier.*

Raimond, évêque de Maguelonne, s'accorda[4] au mois de septembre de la même année avec Guillaume VI, seigneur de Montpellier, sur plusieurs articles : 1° au sujet d'un château que ce seigneur avoit fait construire au bord de l'étang de Lates, qu'on nommoit pour cela *le Palu* (*de palude*), & qu'il s'obligea de tenir en fief de l'église de Maguelonne; 2° touchant les navires qui abordoient au port de Lates & qui devoient payer un certain droit à cette église; 3° sur les vassaux de la même église qui alloient s'établir à Montpellier; 4° sur la justice des clercs, que Guillaume abandonna à l'évêque; 5° enfin sur le lieu de Montpellieret, au sujet duquel ils s'en tinrent aux accords précédens. Le seigneur de Montpellier acquit[5] en fief, la même année, de

[1] Voyez, tome VII de cette édition, la *Note* sur les seigneurs de Lunel.
[2] Trésor des chartes de Toulouse, sac 2, n. 2.
[3] *Conciles*, t. 10, p. 1824. — *Marca Hispanica*, p. 494. — Voyez tome IV, *Note* LI, p. 227, col. 1.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXLIII.
[5] *Ibid.* n. CCCCXLIX.

Éd. origin. t. II, p. 430.

Béranger-Raimond, *comte de Melgueil & marquis de Provence,* le château de Paulian, situé dans le diocèse de Béziers & dépendant du comté de Melgueil, pour la somme de dix mille sols melgoriens. Béranger s'engagea à faire ratifier cette vente par Raimond-Béranger, son frère, comte de Barcelone, & par *Béatrix, sa femme,* lorsqu'elle seroit en âge.

LI. — *Alphonse, comte de Toulouse, fait un nouveau pèlerinage à Saint-Jacques en Galice. — Il moyenne la paix entre les rois de Castille & de Navarre.*

Le comte de Barcelone avoit fait alors sa paix avec Alphonse VII, roi de Castille, qui lui disputoit le royaume d'Aragon. Ces deux princes convinrent de cette paix dans une entrevue qu'ils eurent à Carion[1], au mois de janvier de l'an 1140. Le roi rendit au comte les villes de Saragosse & de Tarragone & plusieurs autres places du voisinage dont il s'étoit emparé, à condition que ce dernier reconnoîtroit sa suzeraineté sur tous ces pays. Après cet accord, Alphonse se mit en armes contre Garcias IV, roi de Navarre, qu'il vouloit obliger aussi à devenir son vassal, & alla assiéger Pampelune. Garcias, après avoir pourvu à la défense de sa capitale, se mit de son côté en campagne pour s'opposer au Castillan, l'attaqua le 14 d'avril suivant & remporta sur lui une victoire complète. Alphonse, honteux de sa défaite, leva de nouvelles troupes dans le dessein de faire une nouvelle irruption dans la Navarre, ce qui engagea Garcias à appeler le roi Louis le Jeune à son secours. Alphonse se préparoit à cette expédition & avoit établi son quartier à Najara, sur les frontières des deux Etats, lorsque Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, son cousin germain, qui avoit entrepris un nouveau pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, passa dans ce lieu à la mi-mai de la même année. Ce comte, également uni avec les deux rois, s'entremit aussitôt pour les pacifier & les obligea enfin à convenir d'une suspension d'armes jusques après son retour de Saint-Jacques. Il travailla alors, de concert avec divers prélats & seigneurs, à établir entre l'un & l'autre une paix solide, qui fut enfin conclue le 25 d'octobre suivant & cimentée par le mariage de Blanche, fille du roi de Navarre, avec Sanche, fils aîné du roi de Castille.

LII. — *Expédition du roi Louis le Jeune contre le comte de Toulouse.*

Alphonse-Jourdain, après avoir repassé les Pyrénées, fit un voyage du côté du Rhône & se rendit la même année à l'abbaye de Saint-André d'Avignon, en faveur de laquelle il accorda alors[2] une charte, en présence de Raimond & de Hugues de Baux, de Rostaing de Sabran & de divers autres seigneurs de

[1] Sandoval, *Cronica del inclito emperador Alonso VII.* — Pagi, ad ann. 1140, n. 22 & seq.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXI.

Provence & du bas Languedoc. Il fut obligé bientôt après de revenir dans sa capitale, sur le bruit des préparatifs que le roi Louis le Jeune faisoit contre lui. Ce roi mit, en effet, une armée sur pied au printemps de l'an 1141, & s'étant avancé jusques à Toulouse, il entreprit le siége de cette ville. C'est tout ce que nous apprend de cette guerre un historien[1] qui écrivoit alors, & qui nous en laisse ignorer & les motifs & les circonstances. Il fait seulement entendre, dans un autre endroit[2], que l'expédition ne fut pas heureuse pour Louis. Un auteur anglois[3], qui a écrit un peu plus tard, prétend que ce prince demandoit à Alphonse, au nom d'Éléonor, sa femme, héritière d'Aquitaine, la restitution du comté de Toulouse que Guillaume IX, comte de Poitiers, aïeul de cette reine, pour fournir à ses dépenses, avoit engagé, dit-il, à Raimond de Saint-Gilles, père d'Alphonse, & que Guillaume X, père d'Éléonor, avoit négligé de retirer. Mais cet historien ajoute quelques autres faits dont la fausseté peut faire douter de la vérité de ce prétexte. Il dit que le comte Alphonse, qui n'avoit aucune bonne raison à opposer à Louis, s'appliqua uniquement à défendre ses États contre ce prince, & qu'il trouva enfin moyen de l'apaiser en faisant épouser à son fils Constance, sœur de ce roi & veuve d'Eustache, comte de Blois. Or il est certain, d'un côté[4], que le roi Louis le Jeune répudia Éléonor le 18 de mars de l'an 1152, & que, de l'autre, Constance sa sœur n'étant devenue veuve qu'au mois d'août de l'an 1153, elle ne peut avoir épousé Raimond, fils d'Alphonse, qu'après cette répudiation & plusieurs années par conséquent après la mort d'Alphonse. Louis n'avoit donc plus aucune prétention sur le comté de Toulouse dans le temps de ce mariage.

An 1141

Quelques modernes ont ajouté diverses autres circonstances qui ne sont pas mieux fondées. Un[5] entre autres a fait un vrai roman de l'expédition du roi Louis le Jeune contre Alphonse, comte de Toulouse. « La jeune reine Éléonor « qui avoit l'esprit extrêmement[6] avancé, & plus qu'une fille de quinze ans ne « l'a ordinairement, dit cet écrivain, avoit déjà sollicité fortement son époux « de retirer le comté de Toulouse des mains d'Alphonse, qui le lui retenoit, « disoit-elle, injustement, & qui faisoit partie de la succession de ses pères. « Cette ouverture plut extrêmement à Louis : il vit que ce comté étoit à sa « bienséance, &c. Il fit examiner le droit de sa femme dans son conseil, & on « trouva effectivement qu'il n'étoit point chimérique, &c. Alphonse fut donc « sommé de la part du roi de rendre ce comté, comme appartenant à sa femme. « Et comme il répondit qu'il lui avoit été vendu *par son frère aîné,* & non « pas engagé, on lui déclara la guerre. Suger n'étoit point de cet avis ; non-« seulement il voyoit que le droit étoit douteux, parce que le Toulousain « faisoit paroître un contrat de vente en bonne forme, &c. ; mais les pressantes « sollicitations d'une jeune épouse, qui sait employer adroitement & les larmes

Éd. origin. t. II, p. 431.

[1] Orderic Vital, l. 13, p. 923.
[2] *Ibid.* p. 924.
[3] Guillaume de Neubrige, *Historia rerum Anglicarum,* l. 2, c. 10.
[4] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France,* t. 1, p. 75 & suiv.
[5] Gervaise, *Vie de Suger,* l. 6, n. 6.
[6] *Ibid.*

« & les caresses pour obtenir ce qu'elle souhaite, sont un puissant charme. « Louis ne put y résister. Suger pour cette fois ne fut point écouté, &c. » Il est inutile de s'arrêter davantage sur toutes ces circonstances dont l'auteur n'a d'autre garant que son imagination. Il auroit dû au moins éviter de se contredire; car il prétend, d'un côté, que le comté de Toulouse fut engagé à Raimond de Saint-Gilles par le comte Guillaume IV, son frère, & il fait dire, peu de lignes après, à Alphonse, qu'il lui avoit été vendu *par son frère & non pas engagé*.

Enfin si nous en croyons un nouvel historien[1] d'Angleterre, le roi Louis le Jeune entreprit de faire revivre les droits de la maison de Poitiers sur le comté de Toulouse, au nom d'Éléonor, son épouse, après la mort du duc Guillaume, son beau-père, contre Raimond V, comte de Toulouse, en faveur duquel il se désista enfin de ses prétentions après une longue négociation; cette affaire ayant été terminée, ajoute cet historien, par le mariage du comte avec Constance, sœur de Louis. Mais cela ne peut regarder la guerre que ce roi entreprit, en 1141, contre Alphonse, père de Raimond, comme le même auteur le donne à entendre, & Louis ne peut s'être désisté de ses prétentions sur le comté de Toulouse dans le temps du mariage de sa sœur avec Raimond, puisqu'on vient de voir que ce mariage ne se fit qu'en 1154, & que Louis étoit alors séparé d'Éléonor : si ce roi se désista donc de ses prétentions sur le comté de Toulouse, ce dut être en 1141, en faveur d'Alphonse, & non en 1154, en faveur de Raimond.

LIII. — *Le comte de Toulouse accorde divers privilèges aux habitans de cette ville.*

Alphonse, heureusement délivré des armes du roi Louis le Jeune, témoigna, après le départ de ce prince, sa reconnoissance[2] envers les habitans de la ville & du faubourg de Toulouse qui l'avoient aidé à se défendre. Il leur accorda un privilége, tant en son nom que de toute sa postérité, de pouvoir vendre librement leur vin sans payer aucun usage, & à ceux de la campagne de ne payer qu'un denier par saumée. Il permit aussi aux Toulousains de prendre le sel où ils voudroient sans rien payer, excepté ceux qui en faisoient commerce, qu'il chargea de donner un certain droit. L'acte est daté du mois de novembre de l'an 1141, *sous le règne de Louis, roi de France;* ce qui fait voir que l'expédition que ce roi avoit entreprise contre Alphonse ne diminua rien de la soumission que ce dernier lui devoit.

Le comte de Toulouse étoit alors brouillé de nouveau avec le comte de Barcelone, & il favorisa ouvertement la révolte des habitans de Montpellier contre Guillaume VI, leur seigneur, allié de ce prince; ce qu'il faut reprendre de plus haut.

[1] P. de Rapin-Thoyras, *Histoire d'Angleterre*, l. 7.

[2] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 192.

LIV. — *Révolte des habitans de Montpellier contre Guillaume VI, leur seigneur. — Alphonse, comte de Toulouse, les soutient & est excommunié.*

Après la maison des seigneurs de Montpellier, la plus considérable de cette ville étoit celle des Aimons ou Aimoins, qu'on fait descendre[1] de la même souche. Ces derniers possédoient divers droits à Montpellier, entre autres la viguerie dont ils faisoient hommage aux seigneurs, lesquels prenoient toujours un de cette famille pour leur lieutenant. Guillaume VI interrompit cet usage & nomma pour son viguier ou lieutenant une personne d'une autre maison. Les Aimons, irrités de cette préférence, résolurent de s'en venger, & Guillaume ayant voulu exiger, en 1141, des habitans de Montpellier un nouvel hommage & serment de fidélité, ils profitèrent de cette occasion pour soulever le peuple. La révolte alla si loin que Guillaume fut chassé honteusement de la ville & obligé de se réfugier au château de Lates. Ce seigneur qui étoit fort lié d'amitié avec le pape Innocent II, qu'il regardoit d'ailleurs comme son suzerain, lui dépêcha aussitôt pour lui apprendre la rébellion de ses sujets, & le prier d'interposer son autorité pour les faire rentrer dans leur devoir. Le pape répondit à Guillaume le 3 d'octobre de la même année[2] : il lui témoigne dans sa lettre une grande affection, le regarde *comme un prince catholique & un fils spécial de S. Pierre,* & l'exhorte enfin à avoir patience. Il excommunia cependant les rebelles, entre autres *ceux qu'on appeloit consuls de Montpellier,* & mit la ville en interdit, dont il n'excepta que l'administration du baptême pour les enfans & celle du sacrement de pénitence pour les moribonds. Il écrivit le 1er de janvier suivant à l'archevêque de Narbonne, à ses suffragans, à Guillaume, évêque de Mende, & à Humbert, évêque du Puy, pour leur ordonner de défendre à leurs diocésains d'avoir aucune communication avec ceux de Montpellier. Ces lettres nous apprennent qu'il y avoit alors des consuls dans cette ville, & c'est le plus ancien monument que nous ayons de ces magistrats municipaux dans Montpellier.

Éd. origin. t. II, p. 432.

An 1142

Innocent II écrivit peu de temps après aux mêmes prélats pour les engager à détourner Alphonse, comte de Toulouse, de soutenir les habitans rebelles de Montpellier, avec ordre, en cas de refus de la part de ce prince, de le déclarer publiquement excommunié & d'empêcher qu'on ne célébrât le service divin dans ses États. Le pape fait mention de cet ordre dans une autre lettre[3] qu'il écrivit, le 11 de mars de l'an 1142, à Guillaume de Montpellier, & dans laquelle il lui marque que l'exprès qu'il lui renvoyoit lui apprendroit ce qui avoit été résolu au sujet de l'évêque de Maguelonne. Nous inférons de cet endroit de la lettre[4] que ce prélat avoit embrassé le parti des rebelles; & en effet, le pape ne s'adressa pas à lui, comme il l'auroit dû faire naturellement

[1] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 180 & seq. 2e édit.

[2] *Ibid.* p. 181 & seq.

[3] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* 2e édit. p. 182.

[4] *Gallia Christiana,* t. 3, p. 570.

pour les excommunier. Les évêques de la Province, en conséquence des ordres qu'ils avoient reçus du pape, firent tout leur possible auprès du comte de Toulouse pour l'engager à cesser de favoriser cette rébellion; mais toutes leurs remontrances étant inutiles, ils prononcèrent enfin une sentence d'excommunication contre lui.

LV. — *Guerres particulières dans la Province. — Accord entre Alphonse, comte de Toulouse, & Roger, vicomte de Carcassonne.*

Ces divisions partagèrent presque toute la Province, dont les principaux seigneurs étoient d'ailleurs armés les uns contre les autres. Roger, vicomte de Carcassonne, & Sicard, vicomte de Lautrec, entre autres, se faisoient[1] la guerre, en 1141, au sujet de quelques domaines mouvans de l'abbaye de Saint-Benoît de Castres, que le dernier prétendoit lui appartenir par droit d'héritage, & qui lui demeurèrent par le traité de paix que ces deux vicomtes firent ensemble, au mois de septembre de la même année.

D'un autre côté, le même Roger étoit en différend, en 1142, avec Roger III, comte[2] de Foix, Isarn de Dourgne, le vicomte Isarn, & Guillaume-Aton de Villemur, qui lui avoient enlevé divers châteaux. Il paroît qu'Alphonse, comte de Toulouse, protégeoit ces seigneurs & qu'il s'étoit même ligué avec eux pour faire la guerre à Roger : c'est ce qu'on peut inférer d'un acte[3] du 26 de juin de l'an 1142, suivant lequel Alphonse promet : 1° d'obliger le comte de Foix & les trois seigneurs dont on vient de parler à rendre à ce vicomte les châteaux de Balaguier & de Dourgne, à faire démolir le château neuf de Villemur & à lui permettre de recevoir le serment de fidélité des habitans du château de Graulhet; 2° de forcer le vicomte Isarn à lui rendre l'acte du serment qu'il avoit exigé *des seigneurs & des chevaliers de Penne,* sinon de leur faire la guerre à tous, jusqu'à ce qu'ils se fussent accordés là-dessus avec lui; 3° de renoncer aux sermens de fidélité qu'il avoit reçus dans les lieux d'Avignonet & de Brugnac en Lauragais; 4° de faire jurer cette paix *par ses barons;* 5° de l'aider envers tous & contre tous, excepté contre ses vassaux *de Toulouse & de Saint-Gilles.* Ce traité est souscrit par Bernard de Canet qui en avoit été le principal entremetteur, par Hugues, comte de Rodez, Bernard, comte de Comminges, Sicard, vicomte de Lautrec, Pierre de Minerve, le vicomte Trencavel, frère de Roger, Rostaing de Posquières, &c. Les châteaux de Dourgne, de Balaguier & de Villemur étoient alors du diocèse de Toulouse. Le premier appartient aujourd'hui à celui de Lavaur, le second, à celui de Mirepoix, & le troisième, à celui de Montauban. Quant à ceux de Graulhet & de Penne, ils sont situés en Albigeois; la situation du dernier sur les frontières du Rouergue nous donne lieu de conjecturer que le vicomte Isarn, qui l'avoit envahi sur Roger, étoit vicomte de Saint-Antonin.

Éd. origin. t. II, p. 433

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCL.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLIV.

[3] *Ibid.*

LVI. — *Renouvellement de la guerre. — Le vicomte de Carcassonne se ligue avec le comte de Rodez contre le comte de Toulouse.*

Ce traité ne fut pas exécuté, ou, s'il le fut, la paix ne fut que de peu de durée. Il est certain, en effet, que la guerre se renouvela bientôt après entre ces divers princes & seigneurs, comme il paroît en particulier par la ligue que formèrent ensemble, au mois de novembre suivant[1], le vicomte Roger & Hugues, comte de Rodez. Celui-ci promit alors à l'autre par serment « de « le secourir fidèlement contre Alphonse, comte de Toulouse, de ne faire « jamais ni paix ni trêve avec ce comte, sans sa participation, & de l'aider « contre tous, excepté contre Sicard de Lautrec & ses propres vassaux. » Roger fit, de son côté, le même serment au comte de Rodez, avec promesse de le secourir contre tous, excepté contre Raimond-Béranger, comte de Barcelone.

On voit par ces divers monumens qu'en 1142 la plupart des princes & des principaux seigneurs de la Province étoient armés les uns contre les autres; que les comtes de Barcelone & de Rodez, le vicomte de Carcassonne &, à ce qu'il paroît aussi, les vicomtes de Béziers & de Nimes, ses frères, le vicomte de Lautrec & le seigneur de Montpellier s'étoient ligués contre le comte de Toulouse, & que ce dernier, de son côté, s'étoit ligué avec le comte de Foix & le vicomte de Saint-Antonin. Nous verrons bientôt qu'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, entra dans la ligue du vicomte de Carcassonne pour se faire restituer sa vicomté que le comte de Toulouse lui détenoit.

LVII. — *Le comte de Toulouse favorise la guerre que les seigneurs de Baux faisoient au comte de Provence.*

Le comte de Toulouse, pour se soutenir contre tant de puissances, continua de favoriser la rébellion des habitans de Montpellier contre leur seigneur, malgré l'excommunication dont les évêques de la Province l'avoient frappé pour cela par ordre du pape. Il aida aussi de toutes ses forces les seigneurs de la maison de Baux qui étoient en guerre avec Béranger-Raimond, comte de Provence, frère du comte de Barcelone.

Pour mieux entendre le sujet de cette guerre dont Alphonse, comte de Toulouse, fut peut-être le promoteur, afin de donner de l'occupation aux comtes de Barcelone & de Provence, ses ennemis, il faut se ressouvenir que Gilbert[2], vicomte de Millau & de Gévaudan, n'eut de son mariage avec Gelberge, comtesse de Provence, que deux filles, Douce & Étiennette; que celle-ci épousa Raimond de Baux & n'eut pour sa dot que quelques terres situées en Provence, lesquelles furent appelées dans la suite *terres Baucenques,* & qu'enfin Douce hérita du comté de Provence & de tous leurs autres domaines, lors-

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLV.

[2] *Marca Hispanica,* p. 1306 & seq.

qu'elle épousa, en 1112, Raimond-Béranger III, comte de Barcelone. Il ne paroît pas que Raimond de Baux se soit plaint de l'inégalité de ce partage durant la vie de Douce & du comte de Barcelone, son mari; mais quelques années après leur mort, lui & son fils Hugues prétendirent à la moitié du comté de Provence, déclarèrent la guerre à Béranger-Raimond, fils puiné & héritier de Douce, & furent soutenus par Alphonse, comte de Toulouse.

L'union qui étoit entre ce dernier & les seigneurs de la maison de Baux paroît par divers monumens, entre autres par une charte de ce prince, qui, s'étant rendu [1] avec son fils Raimond dans l'abbaye de Saint-André sur le Rhône, au mois de septembre de l'an 1142, y restitua en plein chapitre, en présence de Bertrand de Sabran, de *Hugues de Baux* & de plusieurs autres seigneurs de Provence & de Languedoc, les biens qu'il avoit usurpés sur ce monastère, & confirma les donations que lui & ses prédécesseurs y avoient déjà faites, moyennant deux mules du prix de trois cents sols, dont Guiraud, qui en étoit abbé, lui fit présent.

LVIII. — *Nouveau traité de paix entre Alphonse, comte de Toulouse, & Roger, vicomte de Carcassonne. — Le premier rend la vicomté de Narbonne à Ermengarde. — Premier mariage de cette vicomtesse.*

Le comte Alphonse fit la paix quelque temps après avec Roger, vicomte de Carcassonne, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, & quelques-uns des seigneurs de la Province ligués contre lui. Roger fut le seul qui stipula avec ce comte dans le nouveau traité [2], qui fut moyenné par le même Bernard de Canet qui avoit négocié [3] le précédent. 1° Alphonse promet de rendre la ville de Narbonne à Ermengarde & de renoncer au serment de fidélité qu'il avoit exigé des habitans de cette ville *& du Narbonnois;* il est dit que cette vicomtesse feroit jurer, de son côté, l'observation de la paix qu'elle avoit conclue avec ce comte, par quarante chevaliers de Narbonne; *son mari,* par vingt autres chevaliers; Roger de Béziers, par un pareil nombre, de Carcassonne & de Razès; Trencavel & Raimond-Étienne, par vingt chevaliers des diocèses de Béziers & d'Agde; & enfin Pierre de Minerve, Guillaume & le vicomte Sicard, par vingt autres; le tout par l'autorité de Bernard de Canet. 2° Le comte de Toulouse promet au vicomte Roger de lui rendre le château d'Arifat; de lui remettre le serment de fidélité qui lui avoit été prêté pour le château de Brugnac; de faire démolir les fortifications qu'il avoit faites à Candeil; de lui faire restituer, s'il étoit possible, les châteaux de Balaguier & de Dourgne, sinon de déclarer la guerre à ceux qui s'en étoient emparés; d'obliger le vicomte Isarn à reconnoître qu'il tenoit de Roger le château de Graulhet, & à lui remettre le serment de fidélité qu'il avoit exigé des seigneurs & des

Éd. origin. t. II, p. 431.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXI, la 3e charte citée sous ce numéro.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLVI.

[3] *Ibid.* n. CCCCLIV.

chevaliers de celui de Penne, ou de faire la guerre à ce vicomte en cas de refus; d'engager Guillaume-Aton à démolir le nouveau château qu'il avoit construit à Villemur; de donner la liberté, sans rançon, à Gaillard de Fanjaux & à quelques autres prisonniers; de faire rendre ce que les habitans de Lavaur avoient reçu de Jourdain de l'Ile; & enfin d'obliger le vicomte Sicard à s'accorder avec lui, par l'arbitrage de Bernard, comte de Comminges, au sujet de la destruction de Molandier. 3° Il promet au même vicomte Roger de lui donner soixante mille sols melgoriens & d'obliger Sicard à lui faire hommage pour les châteaux d'Avignonet & de Castelnaudary, comme ce seigneur avoit fait auparavant au vicomte Bernard-Aton, son père; 4° de faire observer la paix dans les châteaux que Roger possédoit dans le Toulousain & l'Albigeois, lorsqu'il la feroit observer dans les siens propres; & en cas d'infraction de la part des gens de Roger, ou de refus de la sienne de faire rétablir la paix dans l'espace de quarante jours, il se réserve le pouvoir de les y obliger, comme dans son domaine. 5° Alphonse se désiste, en faveur de Roger, de la demande qu'il lui faisoit du château neuf d'Albi. 6° Il promet de rendre à Trencavel, vicomte de Béziers, le château de Lunas, ou ce que ce dernier avoit donné pour ce château, ou enfin la dot qu'Austorge avoit donnée à sa sœur; 7° de rendre à Bernard-Aton, vicomte de Nimes, le serment de fidélité qu'il avoit reçu à Bernis, & de ne plus en recevoir à l'avenir. 8° Enfin le comte de Toulouse promet de demeurer au pouvoir de Bernard de Canet jusqu'à ce qu'il eût rendu la ville de Narbonne, & de se soumettre, quant à l'exécution des autres articles, à la médiation & au jugement de Bernard, comte de Comminges, de Trencavel, du vicomte Sicard & de Guillaume de Brulhan; & au défaut de quelqu'un des quatre, de s'en rapporter au jugement de Bernard de Canet, ou de Pierre de Pepieux; avec promesse que si Roger venoit à mourir, le traité auroit la même force envers les vicomtes Trencavel & Bernard-Aton, ses frères. Nous avons déjà parlé ailleurs de la situation de la plupart des châteaux[1] dont il est fait mention dans ce traité. Quant à ceux de Lavaur, Castelnaudary, Molandier, Lunas & Bernis, les deux premiers sont assez connus; le troisième est situé dans le Lauragais & le diocèse de Mirepoix; le quatrième, dans le diocèse de Béziers; & enfin le dernier, dans celui de Nimes.

Ce traité n'est pas daté; mais la ligue formée au mois de novembre de l'an 1142, entre le vicomte de Carcassonne & le comte de Rodez, contre le comte de Toulouse, fait voir qu'il est postérieur à cette époque, & nous verrons bientôt qu'il est antérieur au mois de février de l'année suivante. Il y est fait mention, d'ailleurs, *du mari* d'Ermengarde de Narbonne. Or cette vicomtesse ne se maria que le 21 d'octobre de l'an 1142. Elle épousa alors un comte espagnol, nommé Alphonse, dont on ignore la maison & auquel[2], par le contrat de mariage, elle fit donation de la vicomté de Narbonne dont ils joui-

[1] Voyez ci-dessus, n. LV, p. 722.

[2] Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc*, p. 589.

roient en commun, pendant leur vie, & qui passeroit ensuite à leurs enfans. Au défaut de ceux-ci, Ermengarde appelle à sa succession ses proches. Pierre de Minerve est le plus qualifié des témoins qui souscrivirent à cet acte.

Ermengarde avoit une sœur, nommée Ermessinde, qui se maria environ dix ans après avec un autre seigneur espagnol, nommé Manrique de Lara, comte de Molina [1], lequel se rendit aussi recommandable par sa valeur & ses exploits, qu'il l'étoit par sa naissance. Ce seigneur fut successivement gouverneur de Tolède & de plusieurs autres villes considérables d'Espagne, & *alferez* Éd. origin. t. II, p. 435. *major* d'Alphonse VII, roi de Castille, dignité qui répond à celle de connétable. L'historien de la maison de Lara prétend qu'Ermessinde partagea avec sa sœur la vicomté de Narbonne, mais il n'en donne aucune preuve : nous voyons au contraire qu'Ermengarde se qualifia toujours seule vicomtesse de Narbonne jusques à la fin de ses jours & que, se voyant sans enfans, elle déclara pour ses héritiers ses neveux, fils d'Ermessinde, laquelle demeura toujours au delà des Pyrénées, avec le comte Manrique, son mari.

Il y a lieu de croire qu'Ermengarde rentra dans la possession de la vicomté de Narbonne aussitôt après la conclusion du traité de paix fait entre le comte de Toulouse & le vicomte de Carcassonne, & que le premier exécuta fidèlement ses engagemens. Nous voyons, en effet, que s'étant élevé peu de temps après quelque difficulté [2] entre eux au sujet de la restitution du château neuf d'Albi, du nouveau bâtiment de Bruniquel & du lieu de Bessède, dans le Lauragais, Bernard, comte de Comminges, le vicomte Trencavel & Sicard de Lauran, arbitres nommés dans le même traité, décidèrent ce nouveau différend au mois An 1143 de février de l'an 1143. Le comte de Foix & quelques autres seigneurs furent présens à ce jugement.

Le lieu de Bruniquel, dont on vient de parler, étoit différent du château de ce nom situé en Querci, sur les frontières de l'Albigeois. Le vicomte Roger l'avoit fait bâtir [3] depuis peu, dans un lieu appelé anciennement Verdun [4], & l'avoit donné en fief à quelques seigneurs qui lui en firent hommage en 1141; il dépendoit du château d'Ambialet ou de la vicomté d'Albi, & le vicomte en partageoit la seigneurie avec l'abbé de Sorèze.

[1] Salazar y Mardones, *Historia de la casa de Lara*, l. 3, c. 1.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLVI, la 2e charte citée sous ce numéro.

[3] *Ibid.* n. CCCCLI, la 1re charte citée sous ce numéro.

[4] Ce château de Bruniquel, ainsi appelé du nom de la montagne où il était situé, avait été construit sur l'emplacement d'un château plus ancien, désigné dans les actes sous le nom de Verdun, *Verdinius*, appellation que le peuple rendait par celle de *Pech-vert*, en français Puyvert, qui n'est dans le fond qu'une version de *Verdunius*. La synonymie de ces différentes appellations est établie par le cadastre de Sorèze, fait vers le milieu du dernier siècle : ce cadastre énumère, parmi les biens de la communauté, « une grande partie de terres hermes & rochers, dont partie inaccessibles, masures & anciens vestiges de la ville de Pechverd, appelée, suivant les anciennes chroniques latines, *Verdinius*, au lieu dit à présent Bruniquent. » Détruits en 1210 par Simon de Montfort, le château & la ville de Puyvert sont restés depuis lors abandonnés. Voyez, sur cette ancienne ville, la *Notice historique sur Sorèze & ses environs*, par J.-A. Clos. — Toulouse, 184[illegible]. In-8°. [E. M.]

LIX. — *Guillaume VI, seigneur de Montpellier, reprend cette ville sur les habitans rebelles.*

Le comte de Toulouse, après avoir fait sa paix avec le vicomte de Carcassonne & la vicomtesse de Narbonne, songea à se réconcilier avec l'Église & à se faire relever de l'excommunication dont il avoit été frappé, à l'occasion de la querelle des habitans de Montpellier contre leur seigneur, qu'il avoit favorisée. Ces habitans, également las de vivre dans l'anathème, eurent recours à Guillaume, archevêque d'Arles[1] & légat du Saint-Siége, le prièrent instamment de lever l'excommunication, firent serment de se soumettre à son jugement touchant leurs différends avec leur seigneur, & lui donnèrent divers otages pour la sûreté de leur promesse. Ce prélat, touché de leur demande, leur donna enfin l'absolution, à condition cependant qu'ils se présenteroient devant lui un certain jour qu'il leur marqua, pour entendre leurs raisons & porter ensuite un jugement définitif; mais ils manquèrent à leur parole & ne comparurent pas au jour indiqué. Guillaume IV, seigneur de Montpellier, dépêcha aussitôt au pape Innocent II, pour se plaindre de ce procédé. Le pape écrivit en conséquence à l'archevêque d'Arles le 1er de janvier de l'an 1143; lui ordonna d'excommunier de nouveau les consuls & les habitans rebelles de Montpellier, de remettre incessamment cette ville en interdit & de défendre à ses diocésains de communiquer avec eux & de leur donner aucun secours; il lui permit cependant d'absoudre ceux qui se soumettroient. Guillaume chercha en même temps à joindre les armes temporelles aux spirituelles pour soumettre ses sujets rebelles. Il implora[2] pour cela la protection du comte de Barcelone, son allié, des Génois & de divers seigneurs de la Province. Le premier donna ordre à un corps qu'il envoyoit en Provence pour soutenir le comte, son frère, dans la guerre qu'il avoit contre les seigneurs de la maison de Baux, de marcher en passant au secours de Guillaume; les Génois lui envoyèrent quatre galères armées, avec des troupes de débarquement; & entre les seigneurs de la Province, Rouscellin de Lunel le secourut à la tête de ses vassaux. Après la jonction de ces diverses troupes, Guillaume assiégea la ville de Montpellier, qui se défendit avec beaucoup de vigueur pendant longtemps; mais enfin les habitans manquant de vivres & souffrant une cruelle famine, ils furent obligés de se rendre. Guillaume rentra ainsi dans la possession de cette ville dont il étoit chassé depuis deux ans. Pour témoigner sa reconnoissance envers les Génois qui l'avoient aidé à la soumettre, 1° il leur restitua la somme de mille marcs d'argent qu'il leur avoit enlevée auparavant sur leurs galères; 2° il leur accorda le droit de bourgeoisie à Montpellier, avec divers priviléges, & un emplacement pour les marchands de leur nation,

[1] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 183 & seq.

[2] *Annales Genuenses*, *Script. rer. Ital.* t. 6, p. 261. — Zurita, *Annales de la couronne d'Aragon*, l. 2, c. 5. — Gariel, *Series praesulum Magalon.* p. 183 & seq. — Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXC.

Éd. origin. t. II, p. 436.

appelé *le Fundique de Bruni de Toulouse;* 3° il les exempta de tous impôts & péages dans son domaine.

Nous comprenons par diverses lettres du pape Célestin II, qui succéda le 25 de septembre de l'an 1143, à Innocent II, que la ville de Montpellier ne se soumit que vers ce temps-là à Guillaume, son seigneur. Ce pape, dans une lettre qu'il écrivit[1] le 8 de décembre suivant à Arnaud, archevêque de Narbonne & à ses suffragans, leur parle en ces termes : « Guillaume de Mont- « pellier ayant recouvré cette ville dont la plupart des habitans lui avoient « fait serment de fidélité, ainsi que vous devez en être informés, j'ai appris « que quelques-uns des rebelles, entre autres les Aimons, se sont retirés dans « vos diocèses, qu'ils y causent du trouble & se préparent à une nouvelle « guerre contre ce seigneur; ayez donc soin d'avertir vos diocésains de ne « leur donner aucun secours, excommuniez ceux qui seront désobéissans à « ces ordres & qui recevront les rebelles & mettez en interdit tous les lieux « où ces derniers se retireront. »

Célestin II écrivit, deux jours après, à Guillaume pour le féliciter de ce qu'il avoit réduit la ville de Montpellier, l'assurer qu'il trouveroit en lui la même protection que ses prédécesseurs lui avoient accordée, & l'exhorter à gouverner son peuple dans la justice & dans l'équité. Il écrivit aussi en même temps à Pierre, abbé de Saint-Gilles, & lui marqua que Guillaume de Montpellier lui ayant fait savoir par ses envoyés qu'il se disposoit à faire bâtir une chapelle neuve dans son château de Montpellier, il eût à se transporter dans cette ville pour y recevoir, au nom de l'Église romaine, la donation du lieu où l'on devoit construire cette chapelle, y établir un cens annuel, & payable à sa personne & aux papes ses successeurs, y poser la première pierre, & avoir attention que Guillaume pourvût honorablement les clercs qui devoient la desservir. Cette chapelle fut nommée Notre-Dame du Château, à cause du lieu où elle fut construite; elle subsiste encore, dans le palais des anciens seigneurs de Montpellier, & sert à la chambre des comptes & aux autres cours de justice.

LX. — *Alphonse, comte de Toulouse, est absous de son excommunication.*

Cependant Alphonse, comte de Toulouse, fit quelques démarches auprès de l'archevêque de Rouen, légat du Saint-Siége & de l'évêque de Saint-Paul Trois-Châteaux, pour obtenir l'absolution de son excommunication. C'est ce qui paroît par la lettre[2] que le premier de ces deux prélats lui écrivit en ces termes :

« Hugues, archevêque de Rouen, légat du Saint-Siége apostolique, à « Alphonse, très-noble comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de « Provence; tout ce que nous pouvons & devons vous mander de bon.

[1] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 184 & seq.

[2] Guibert de Nogent, *Opera*, édit. d'Achery, p. 688.

« Dieu ayant placé votre illustre personne dans une dignité éminente & « vous ayant donné la probité en partage, vous devez tâcher de lui plaire, « puisque vous tenez de lui l'une & l'autre & qu'il les a en sa main. *Votre* « *Libéralité* nous a écrit de venir à votre rencontre à Lyon, à Vienne ou à « Valence; nous choisissons cette dernière ville, si vous le trouvez bon, & nous « nous y trouverons, Dieu aidant, suivant votre demande, le 7 de mars. Nous « espérons que vous agirez de bonne foi, ainsi que vous l'avez promis à notre « vénérable frère l'évêque de Trois-Châteaux, & à nous-même par votre lettre. « Hâtez-vous, illustre prince & seigneur, de vous réconcilier avec l'Église, « votre mère, afin de croître toujours en honneur. Adieu. »

Il y a lieu de croire que le comte de Toulouse tint sa parole & qu'il reçut l'absolution, à Valence, au jour marqué.

LXI. — *Accord entre Alphonse, comte de Toulouse, & les archevêques d'Arles, touchant la terre d'Argence.*

Alphonse[1] avoit depuis longtemps un différend avec les archevêques d'Arles, au sujet de la terre d'Argence, qui comprend la partie du diocèse d'Arles qui est en deçà du Rhône. Ces prélats se plaignoient de ce que les comtes de Toulouse qui possédoient depuis longtemps le domaine de cette terre y avoient usurpé divers droits sur eux. Enfin Alphonse s'accorda là-dessus, le 2 de septembre de l'an 1143, avec l'archevêque Raimond de Montredon. 1° Il lui rendit, de l'avis *de quelques-uns de ses barons*, savoir : de Raimond de Baux, de Hugues son fils, de Rostaing de Sabran, Raimond de Melac, Bermond d'Uzès, Gaucelin de Claret, Pierre de Lambesc & Arnaud de Raimond, les dîmes des nouvelles terres du territoire d'Argence, l'île du bois comtal. 2° Il reconnut qu'il devoit tenir en fief de l'église d'Arles tout ce que lui & ses vassaux possédoient dans ce territoire, & en faire hommage à ce prélat, qui de son côté le lui donna en fief. Alphonse fit serment en même temps à l'archevêque d'Arles de lui conserver le temporel de son église. Ces actes furent passés à Fourques sur le Rhône. Éd. origin. t. II, p. 437.

LXII. — *Mort de Béranger-Raimond, comte de Melgueil & de Provence. Son fils lui succède sous l'autorité du comte de Barcelone.*

L'union qui régnoit alors entre Alphonse, comte de Toulouse, & les seigneurs de la maison de Baux, nous donne lieu de croire que le premier favorisoit toujours les autres dans la guerre qu'ils avoient entreprise contre Béranger-Raimond, comte de Provence. Celui-ci étoit, de son côté, en guerre avec les Génois que ces seigneurs avoient peut-être appelés à leur secours.

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 560; *instrum.* p. 97. — Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLVII.

Béranger-Raimond, ayant médité une expédition contre ces peuples, s'étoit embarqué[1] en 1144, lorsqu'une galère de Gênes alla l'attaquer dans le port de Melgueil. Durant le combat, un arbalétrier génois tira si adroitement sur ce prince, qu'il le fit tomber roide mort.

Béranger-Raimond ne laissa qu'un fils, nommé Raimond-Béranger, qui étoit alors en bas âge & qu'il avoit eu de Béatrix, comtesse de Melgueil, sa femme. Ce jeune prince lui succéda dans le comté de Provence, dans les vicomtés de Millau & de Gévaudan, dans une partie de celle de Carlad. Il naquit sans doute dans le comté de Melgueil, ou le diocèse de Maguelonne; car Béranger-Raimond, son père, faisoit sa résidence ordinaire dans ce pays, & nous ne voyons pas que Béatrix, sa mère, en soit jamais sortie. Cette comtesse se remaria bientôt après avec Bernard Pelet, seigneur d'Alais; ce qui fit que le comte de Barcelone, oncle paternel du jeune comte de Provence, le prit sous sa tutelle, l'amena à sa cour, où il le fit élever, & continua la guerre contre les seigneurs de la maison de Baux. Il prit d'abord[2] sur eux la ville d'Arles, qui s'étoit déclarée en leur faveur, & dont il fit démolir une partie des tours & des fortifications, leur enleva la plupart de leurs châteaux & obligea enfin les principaux vassaux du comté de Provence à lui faire hommage & à lui prêter serment de fidélité, dans une grande assemblée qu'il tint à Tarascon, au mois de février de l'an 1146. On prétend qu'il envoya alors des ambassadeurs à Alphonse, comte de Toulouse, pour l'engager à prendre, conjointement avec lui, la tutelle du jeune comte de Provence, & à faire la guerre aux seigneurs de Baux; mais cela n'est fondé que sur un titre manifestement[3] supposé. Ce qu'il y a de vrai, c'est que cette guerre, qu'il termina enfin heureusement, l'obligea de faire un assez long séjour en Provence, dont il se qualifia comte durant la minorité de son neveu, & même pendant toute sa vie. Il fut aussi reconnu par les vassaux de la vicomté de Gévaudan, & on a les sermens[4] prêtés en 1150 par Guiraud de Peyre & quelques autres seigneurs du pays « à Raimond-Béranger, comte de Barcelone, fils de la comtesse « Douce, & à son neveu Raimond-Béranger, fils de la comtesse Béatrix, avec « promesse de les défendre & de leur conserver les châteaux de Grèzes, « Baldasse, Montrodat, Moreire & Maurcastel. »

Béranger-Raimond, comte de Provence & de Melgueil, mourut peu de temps après[5] que Guillaume VI, seigneur de Montpellier, eut soumis cette ville, & par conséquent vers le commencement de l'an 1144. Il paroît, d'un autre côté, que le pape Luce II croyoit encore ce comte en vie, le 29 de mars de l'an 1144, lorsqu'il écrivit[6] à Raimond, évêque de Maguelonne, pour lui

[1] Gaffari, *Annales Genuenses, Script. rer. Ital.* t. 6, p. 261. — *Marca Hispanica*, p. 597.

[2] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 123 & suiv. — Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 148.

[3] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 122.

[4] Trésor des chartes de Toulouse, sac 3, n. 53; sac 11, n. 96.

[5] Zurita, *Annales de la couronne d'Aragon*, l. 2, c. 5. — Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 147.

[6] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLIX.

ordonner d'engager *le comte de Melgueil* & les autres seigneurs qui détenoient les biens que Bernard, comte de Melgueil, avoit légués par son testament à l'abbaye de Saint-Chaffre en Velai, à les restituer, ou de les excommunier en cas de refus. On peut fixer par là à peu près l'époque de la mort de ce prince, que les auteurs[1] provençaux font décéder en 1145. Son corps fut inhumé dans l'église de la commanderie de Trinquetaille, auprès d'Arles, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

LXIII. — *Alphonse, comte de Toulouse, fait un voyage en Espagne & moyenne la paix entre les rois de Castille & de Navarre.*

Alphonse, comte de Toulouse, fit en 1144 un voyage en Espagne, où[2] il négocia la paix entre Alphonse, roi de Castille, son cousin germain, & Garcias, roi de Navarre, qui s'étoient brouillés à l'occasion de la guerre que le dernier avoit faite l'année précédente au comte de Barcelone & prince d'Aragon, beau-frère de l'autre. Le comte de Toulouse les fit convenir d'un traité qui fut cimenté par le mariage du roi de Navarre, alors veuf d'une première femme, avec Urraque, fille du roi de Castille. Les noces furent célébrées à Léon, le 24 juin de la même année, avec beaucoup de pompe & de magnificence. Éd. origin. t. II, p. 438.

LXIV. — *Alphonse, comte de Toulouse, fonde la ville de Montauban.*

Le comte de Toulouse, qui assista sans doute à cette cérémonie, étoit de retour dans ses États au mois d'octobre suivant, qu'il fonda la ville de Montauban. On a dit ailleurs que S. Théodard ou Audard, archevêque de Narbonne, fut inhumé, à la fin du neuvième siècle, dans une abbaye fondée par ses ancêtres sous l'invocation de saint Martin, à l'extrémité du Querci, sur les frontières du Toulousain, & située au confluent de la petite rivière de Tescou avec le Tarn. Cette abbaye, qui fut réformée dans le onzième, & soumise à celle de la Chaise-Dieu, prit depuis le nom de Montauriol, d'un village voisin qui en dépendoit. La beauté de sa situation inspira à Alphonse, comte de Toulouse & de Querci, le dessein de fonder une ville tout auprès & à la droite du Tarn. Il en fit tracer l'enceinte & donna avec *Raimond de Saint-Gilles, son fils,* un lundi du mois d'octobre de l'an 1144, une charte[3] pour régler les droits que les habitans de la nouvelle ville leur payeroient, & à leurs successeurs[4]. Alphonse marque dans cet acte qu'il a imposé à cette ville le nom

[1] Bouche, *Histoire de Provence,* p. 115 & 1138.

[2] Sandoval, *Cronica del inclito emperador Alonso VII,* p. 180. — Ferreras, ann. 1144, n. 2 & seq.

[3] Manuscrit de Colbert, n. 1067, aujourd'hui fonds latin, n. 6009. — Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 323 & suiv.

[4] Comme origine, la ville de Montauban se rattache à la classe des *villes neuves.* Créée par un seigneur puissant, sur un terrain à lui appartenant, la *ville neuve* ne tardait pas à acquérir une population nombreuse, grâce aux franchises accordées aux habitants par la charte de création ou aux

de Montauban, nom qui dérive de sa situation sur une élévation & du grand nombre de saules qui croissent aux environs, & qu'on appelle *alba* en langage du pays. Ce prince établit entre autres droits sur les nouveaux habitans de Montauban douze deniers d'acapte pour chaque maison qui auroit six *astades*[1] (sorte de mesure) de large & douze de long, & non pas *pour chaque espace de terre qui auroit six stades de contenance,* ainsi que l'a traduit un moderne[2]. Le comte régla aussi les droits qu'il auroit pour la justice dans la nouvelle ville. Telle est l'origine de Montauban, origine sur laquelle les protestans[3] ont débité bien des fables. Cette ville s'est depuis fort agrandie, & elle renferme aujourd'hui dans son enceinte l'ancienne abbaye de Saint-Martin & de Saint-Théodard, qui lui a donné naissance & qui fut érigée en cathédrale au quatorzième siècle. Elle est présentement l'une des plus belles & des plus considérables de toute la Guyenne, & la résidence du commandant de cette province. Comme le Tarn fait en cet endroit la séparation de la Guyenne & du Languedoc, la partie de Montauban qui est à la gauche de la rivière & qui est jointe à l'autre par un pont est dans les limites de cette dernière province. Aussi l'évêque, dont le diocèse, à la réserve de la partie de la ville qui est à la droite du Tarn, est un démembrement de celui de Toulouse, assiste-t-il aux États de Languedoc.

Le comte Alphonse, en fondant Montauban, porta préjudice à l'abbaye de Saint-Théodard ou Audard. Pour peupler la nouvelle ville[4] il obligea les vassaux de ce monastère, entre autres ceux du village de Montauriol, à quitter leurs habitations pour s'y aller établir; il chagrina l'abbé & les religieux qui s'y opposoient, les chassa de leur maison & menaça de les traiter avec la dernière rigueur. Il fit construire deux châteaux dans le fonds de l'abbaye, & un troisième dans un terrain qu'il avoit vendu depuis peu à ce monastère. Albert, qui en étoit abbé, pour se mettre à couvert de ces menaces, prit le parti d'aller s'en plaindre au pape, & s'étant ménagé des lettres de recommandation de plusieurs évêques du pays, il les remit à Eugène III qu'il rencontra à Viterbe. Ce pontife, touché de ses plaintes, écrivit, le 23 de juin de l'an 1145, à Arnaud, archevêque de Narbonne & à Raimond, évêque de Toulouse, & les chargea d'ordonner de sa part au comte de laisser en paix l'abbé & les religieux de Saint-Audard, de démolir les châteaux qu'il avoit fait bâtir dans leur fonds, de réparer les dommages qu'il leur avoit causés & d'abolir les mauvaises coutumes qu'il avoit établies dans leur monastère & dans ses dépendances. En cas de refus de la part de ce prince de satisfaire en quarante jours à tous ces articles, il leur enjoint de mettre la ville & le diocèse de Toulouse

faibles redevances auxquelles ils étaient soumis. Cette institution aida puissamment au développement & à l'élévation des classes moyennes dans les villes, en établissant une sorte de concurrence entre les seigneurs & un abaissement relatif des redevances féodales. [E. M.]

[1] Du Cange, *Glossaire*.

[2] Le Bret, *Histoire de Montauban*, l. 1, c. 8, p. 4.

[3] *Ibid.* p. 34 & suiv.

[4] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 882. — Le Bret, *Histoire de Montauban*, l. 1, c. 8, p. 33 & 96.

 An 1144

en interdit, avec ordre à eux de le faire observer exactement, & défense expresse d'y exercer aucune fonction ecclésiastique, excepté l'administration du baptême & du sacrement de pénitence aux moribonds. Le pape déclare enfin qu'il ne pourra s'empêcher d'excommunier le comte, s'il persiste à désobéir à ses ordres. Nous ignorons la suite de cette affaire; apparemment qu'elle fut suspendue par la nouvelle croisade dans laquelle Alphonse s'engagea quelque temps après. Elle ne fut terminée, en effet, qu'après sa mort.

LXV. — *Le vicomte Roger renonce à la dépouille des évêques d'Albi. Mariage du vicomte de Nimes, son frère.*

Le vicomte Roger, plus religieux envers l'église d'Albi, renonça[1] en 1144, entre les mains de Rigaud, évêque de cette ville, à l'usage dans lequel les vicomtes ses prédécesseurs avoient été jusques alors de s'emparer de la dépouille des évêques qui venoient à décéder. On voit par divers hommages[2] qui furent rendus à ce vicomte, la même année ou les suivantes, qu'il dominoit sur les châteaux de Lauran dans le Narbonnois, de Cabarez & de Surdespine dans le diocèse de Carcassonne, de Montaut, de la Roche d'Olmes, de Lavaur & de Saint-Félix dans le Toulousain, de Sénégas, de Gaillac, de Bérens, de Montaigu & de Cahuzac en Albigeois. L'autorité qu'il exerçoit sur ce dernier pays paroît encore par un plaid qu'il y tint vers le même temps & auquel assistèrent avec lui Bernard, comte de Comminges, Rigaud, évêque d'Albi, Bernard de Canet, Guillaume Mancip, Guillaume-Hunaud de Lanta, Pons de Dourgne & Élie de Lautrec. Cette assemblée prit connoissance d'un différend qui s'étoit élevé entre les divers seigneurs des châteaux de la Salvetat & de la Bastide en Albigeois, de Lavaur & de Verfeil dans le Toulousain, qui, après s'être fait la guerre, avoient choisi pour arbitre Sicard, vicomte de Lautrec. Roger confirma, *avec toute sa cour,* le jugement que ce dernier avoit porté là-dessus. Éd. origin. t. II, p. 439.

Bernard-Aton, vicomte de Nimes, frère de Roger, avoit déjà épousé, dès le mois de mars de l'an 1145, Guillemette, fille aînée de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, comme il paroît par un acte[3], suivant lequel il donna en fief à quelques seigneurs les usages & *les leudes* du marché de Nimes & la moitié des droits des foires qu'il avoit résolu d'établir dans cette ville pendant huit jours, à la Saint-Martin. Ce titre & quelques autres de l'an 1144[4] font mention des droits seigneuriaux dont ce vicomte jouissoit à Nimes & dans le diocèse. Il vendit, cette dernière année, au peuple de la même ville, pour la somme de mille sols monnoie de Saint-Gilles, les pâtis qui étoient aux environs. Il est parlé dans cet acte *des consuls de Nimes.* An 1145

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLX, la 2e charte citée sous ce numéro.
[2] *Ibid.* la 4e charte citée sous ce numéro, & suiv.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXI, la 2e charte citée sous ce numéro.
[4] *Ibid.* la 1re charte citée sous ce numéro.

LXVI. — *Alphonse, comte de Toulouse, tient un plaid à Uzès.*

Alphonse, comte de Toulouse, tint en 1145 un plaid à Uzès, à l'occasion de quelques différends qui s'étoient élevés entre Rainon, sa femme Béatrix & Bermond d'Uzès, son neveu, qui possédoient[1] une partie du domaine de cette ville, & Ébrard, évêque d'Uzès, le prevôt & les chanoines de la cathédrale, au sujet de la monnoie & de quelques fiefs que ces derniers avoient vendus aux autres. Bermond, par un compromis de l'an 1144, s'étoit d'abord soumis au jugement de Pierre, abbé de Saint-Gilles, de Rostaing de Posquières, Pons de Montlaur, Raimond de Castries & Bertrand de Marguerites. Alphonse, comte de Toulouse, termina tous ces différends dans le plaid dont on vient de parler & rendit là-dessus une sentence définitive. Ébrard, évêque d'Uzès, mourut en 1150. On fait dans son épitaphe[2] un grand éloge de sa droiture, de sa prudence & de sa charité envers les pauvres.

LXVII. — *Béatrix, comtesse de Melgueil, épouse Bernard Pelet en secondes noces.*

An 1146

Béatrix, comtesse de Melgueil, avoit déjà épousé Bernard Pelet en secondes noces dès le mois de mars de l'an 1146, suivant notre manière de compter, comme il paroît par l'accord[3] que l'un & l'autre firent alors à Molina, avec Guillaume VI, seigneur de Montpellier. Suivant cet acte, Béatrix & Bernard Pelet, son mari, confirmèrent en faveur de Guillaume 1° la sentence arbitrale que l'archevêque de Tarragone & les autres arbitres nommés par le pape Callixte II avoient rendue, en 1125, au sujet des différends qui étoient alors entre le même seigneur & Bernard IV, comte de Melgueil, père de Béatrix; 2° l'acte par lequel ce dernier avoit donné en engagement à Guillaume divers domaines, avec clause expresse que ce seigneur en jouiroit pendant la vie de Guillemette, sa sœur, mère de Béatrix; 3° enfin le bail à fief de trois deniers pour livre sur la monnoie de Melgueil, dont Bernard IV avoit disposé en faveur de Guillaume. Plusieurs chevaliers des plus distingués du pays furent présens à cet accord. Au reste, on fait Bernard Pelet, mari de la comtesse Béatrix, fils de Raimond Pelet. Nous trouvons un Bermond Pelet, seigneur d'Alais, qui, en 1143, fit une donation[4] à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

LXVIII. — *Fondation de la ville de Montolieu.*

Roger, vicomte de Carcassonne, & le vicomte de Béziers, son frère, fondèrent, en 1146, la ville de Montolieu auprès de l'abbaye de Saint-Jean de

[1] Manuscrit d'Aubays, n. 88.
[2] *Gallia Christiana*, t. 3, p. 1140.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXVI.
[4] Archives du grand prieuré de Saint-Gilles.

Valseguier. C'est ce que nous apprenons 1° par un acte[1] suivant lequel l'abbé de ce monastère & ses religieux promettent avec serment, le 3 de juin de cette année, de rendre aux deux vicomtes *le château & le bourg de Montolieu* toutes les fois qu'ils en seroient requis; 2° par un accord[2] passé entre eux, le 26 du même mois, dans lequel le vicomte Roger déclare « qu'il fait « bâtir un château dans le comté de Carcassonne & l'alleu de Saint-Jean- « Baptiste de Valseguier, appelé autrefois le château de Mallast, & aujour- « d'hui Montolieu, dans la vue de pourvoir à la sûreté de ce monastère & « de ses dépendances, du consentement & de la volonté de l'abbé Bernard & « de ses religieux, de Pons, évêque de Carcassonne, de Bernard de Canet, « de Bertrand de Beaupuy, de Guillaume d'Amansas, frère du même abbé, de » Hugues de Saissac & de ses frères, & de plusieurs autres nobles & gens de « probité. » Ce vicomte établit ensuite le droit que lui & Raimond-Trencavel, son frère, en cas qu'il vînt à mourir sans enfans, auroient sur le château & le bourg de Montolieu. Telle est l'origine de cette petite ville, qui a depuis donné son nom à l'ancienne abbaye du château de Mallast ou de Valseguier. Trois jours après[3], le même Roger & Bernarde, sa femme, cédèrent à Pons, évêque de Carcassonne, & à son église, *la leude*[4] qu'ils exigeoient des vassaux de cette église.

Éd. origin. t. II, p. 440.

LXIX. — *Alphonse, comte de Toulouse, se croise à l'assemblée de Vézelay.*

Alphonse, comte de Toulouse, voulant marcher sur les traces du comte Raimond de Saint-Gilles, son père, & du comte Bertrand, son frère, se croisa pour la Terre Sainte; voici à quelle occasion : les infidèles ayant repris sur les chrétiens la ville d'Édesse, place forte située sur l'Euphrate, une perte si considérable alarma le roi de Jérusalem & le prince d'Antioche & les porta à demander du secours. Le pape Eugène III, touché de ce fâcheux événement, écrivit sur cela[5], le 1er de décembre de l'an 1145, au roi Louis le Jeune, qui étoit déjà résolu d'aller dans la Terre Sainte, & adressa des lettres à tous les princes & les fidèles de la Gaule pour leur enjoindre de se mettre en armes & de marcher à la défense de l'église d'Orient. Il accorda à tous ceux qui s'engageroient dans cette entreprise les mêmes indulgences & les mêmes priviléges qu'Urbain II, son prédécesseur, avoit accordés à ceux qui s'étoient engagés dans la première croisade. En conséquence, le roi Louis le Jeune convoqua[6] une assemblée générale de la nation, *appelée parlement*, à Vézelay en Bourgogne, à la fête de Pâques de l'an 1146, qui tomboit le 31 de mars. Les évêques & les seigneurs s'y rendirent en foule, &

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXVIII.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.* n. CCCCLX, la dernière charte citée sous ce numéro.

[4] Droit de péage exigé sur le bétail, les marchandises, &c. [E. M.]

[5] *Conciles*, t. 10, p. 104.

[6] *Gesta Ludovici VII*, c. 3, t. 4. — Duchesne, *Historia Ludovici VII*, p. 413.

il y eut un si grand concours de peuple qu'on fut obligé de tenir l'assemblée en rase campagne. Saint Bernard qui s'y trouva y prêcha sur une espèce de théâtre qu'on avoit dressé & parla avec tant de force, que tout le monde s'empressa à l'envi de demander la croix. Le roi & la reine Éléonor, sa femme, la reçurent les premiers, & ensuite *Alphonse, comte de Saint-Gilles,* Thierri, comte de Flandres, Henri, fils du comte de Blois, Gui, comte de Nevers, Raynald, son frère, comte de Tonnerre, Robert, comte de Dreux, frère du roi, Yvon, comte de Soissons, & plusieurs autres princes & grands seigneurs. Alphonse est nommé le premier de tous par les historiens du temps, après le roi & la reine & avant le comte de Flandres & le frère même du roi. Aussi ne cédoit-il à aucun des grands vassaux du royaume, soit pour la dignité & la naissance, soit pour l'étendue du domaine. Le roi tint une autre assemblée à Chartres, trois semaines après, pour régler le départ, & on jugea à propos de le différer à l'année suivante.

LXX. — *Voyage du roi Louis le Jeune au Puy.*

Louis[1], *après avoir pris la croix pour la gloire de Jésus-Christ,* se rendit au Puy, où on prétend[2] qu'il arriva le 5 de mai. Il y confirma du moins durant son séjour, par un diplôme, en faveur de Pierre, évêque de cette ville, les chartes que les rois ses prédécesseurs avoient accordées à son église, savoir la donation de *la ville d'Anis appelée le Puy,* du château de Corneille & des autres droits énoncés dans ces chartes, *sauf la domination royale, la justice & les coutumes du royaume.* Le roi déclare que Pierre, évêque du Puy, lui avoit prêté le même serment de fidélité que les autres évêques, ses prédécesseurs, lui avoient fait, & que ce prélat avoit promis de lui remettre toutes les forteresses de la ville du Puy lorsqu'il se rendroit dans cette ville. Il défend ensuite, dans la vue de favoriser le pèlerinage de Notre-Dame du Puy qui étoit alors très-usité, de bâtir aucune nouvelle forteresse, d'exiger aucun péage & d'exercer aucune violence, sans son consentement & celui de l'évêque du
Éd. origin. t. II, p. 441. Puy, soit dans la ville, soit dans les dépendances de l'église depuis le Rhône jusques à l'Allier, depuis Alais jusques à Montbrison, & depuis Saint-Alban jusques au Puy. Il déclare enfin qu'ayant été obligé de demander une somme à ce prélat pour fournir aux frais de son prochain voyage de Jérusalem, cette demande ne pourroit tirer à conséquence. C'est là le premier subside que nous trouvons avoir été levé dans la Province par nos rois de la troisième race. Le diplôme est souscrit par les grands officiers de la couronne & daté *du Puy l'année* M. CXLVI, *la dixième année du règne de Louis.*

[1] Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy,* p. 339. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 2, *instrumenta,* p. 231.

[2] Le P. Odo de Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy,* p. 339.

LXXI. — *Guillaume VI, seigneur de Montpellier, fait son testament & va servir en Espagne contre les Sarrasins.*

La guerre qu'Alphonse VII, roi de Castille, avoit entreprise alors contre les infidèles d'Espagne, partagea la noblesse de la Province entre cette expédition & celle de la Terre Sainte. Ce prince, qui méditoit quelque action d'éclat, dans la vue de se procurer du secours[1], moyenna, au mois de novembre de l'an 1146, une suspension d'armes entre le roi de Navarre & le comte de Barcelone, qui se faisoient la guerre & qui promirent de marcher à son service. Il envoya, d'un autre côté, l'évêque d'Astorga à Guillaume IV, seigneur de Montpellier, aux Génois & aux Pisans pour les engager à équiper une flotte & à venir assiéger par mer la ville d'Almeria, en Andalousie, tandis qu'il l'attaqueroit par terre.

Le seigneur de Montpellier répondit favorablement à la demande du roi de Castille & se prépara à l'aller joindre incessamment. Avant son départ, il fit un testament[2], le mercredi onzième de décembre de l'an 1146. Il laisse par cet acte un morceau de la vraie croix, avec plusieurs autres reliques qu'il avoit apportées de la Terre Sainte, à son retour de Jérusalem, à l'église de Sainte-Croix qu'il avoit fait bâtir dans la ville de Montpellier auprès de son palais; il donne un logement avec l'entretien dans le même palais au chapelain qu'il avoit établi pour desservir cette église. Il fait quelques autres legs pieux & ordonne à Guillaume, son fils aîné, de s'accorder sur les différends qu'il avoit, tant avec Raimond, évêque de Maguelonne & ses chanoines, qui avoient été chassés de Montpellier, qu'avec quelques autres personnes de la ville. Il laisse la jouissance de tous ses domaines à Ermessinde, sa mère, & fait mention de cinq de ses fils. Il donne à l'aîné, qui s'appeloit Guillaume & qui fut le septième de son nom, la ville de Montpellier avec ses dépendances, & le château de Montferrier qu'il tenoit en fief du comte de Melgueil. Il lègue à Guillaume, son second fils, la ville de Tortose en Espagne avec son territoire, qu'il avoit *achetée* & reçue en fief du comte de Barcelone, le lieu de Castelnau, le village de Sauzet, la châtellenie de Melgueil, la part qu'il avoit à la monnoie de Melgueil, & enfin tous les fiefs qu'il avoit *dans le diocèse de Substantion ou de Maguelonne,* excepté ce qu'il avoit donné à son fils aîné. Il ne laisse rien à Raimond, son troisième fils, qu'il déclare avoir offert à l'abbaye de Cluny pour y être religieux : celui-ci fut dans la suite abbé d'Aniane. Il destine à l'état ecclésiastique Bernard, son quatrième fils, avec ordre à son aîné de prendre soin de l'éducation de cet enfant jusques à l'âge de dix-huit ans, de lui faire apprendre les lettres, de pourvoir à sa subsistance, & en cas qu'il ne voulût pas être d'Église, ce qu'il laisse à sa

[1] Sandoval, *Cronica del inclito emperador Alonso VII.* — Ferreras, ann. 1146, n. 5; 1147, n. 4 & seq.

[2] D'Achery, *Spicilegium,* 1re édition, t. 9, p. 140 & seq.; & édition in-f°, t. 3, p. 498.

liberté, de l'entretenir honorablement & de lui fournir des armes, des chevaux & des écuyers, sans pouvoir prétendre autre chose; *car,* ajoute-t-il, *une hérédité peu considérable ne convient pas à un homme noble.* Enfin il donne à Gui, son cinquième fils, le château de Paulian avec ses dépendances dans le diocèse de Béziers, à condition que lorsqu'il aura atteint l'âge de vingt ans, le seigneur de Montpellier rachètera ce château pour la somme à laquelle il avoit été engagé & payera cinq mille sols qui étoient dus pour cet engagement au comte de Barcelone. Il lègue de plus à Gui le château de Pouget dans le même diocèse.

Guillaume VI avoit trois filles dont l'aînée, appelée Guillemette, étoit alors mariée avec Bernard-Aton, vicomte de Nimes. Il ordonna à son fils aîné de payer le reste de la dot de celle-ci & le chargea de marier les deux autres, nommées Adélaïde & Ermessinde, lorsqu'elles seroient parvenues à un âge nubile, & de leur donner à chacune cent marcs d'argent, de beaux habits, un lit de drap, deux tasses d'argent du poids de six marcs *& un palefroi.* Adélaïde épousa[1] dans la suite, vers l'an 1156, Ebles III, vicomte de Ventadour, lorsque ce vicomte eut répudié Marguerite de Turenne, sa première femme, pour cause de parenté. Il en eut entre autres un fils, appelé Gui, qui fut chanoine & prévôt de Maguelonne. Guillaume VI substitua ses fils l'un à l'autre, & à leur défaut il appela ses filles à sa succession. Il laissa tous ses enfans sous la tutelle d'Ermessinde, sa mère, & sous l'autorité de Pons de Mataplane, son cousin, jusqu'à ce que Guillaume, son fils aîné, eût atteint l'âge de vingt ans. Ce dernier fut chargé alors *du bail* & de la tutelle de ses frères & de ses sœurs, jusqu'à ce que les premiers fussent parvenus au même âge, & que les autres fussent mariées. Enfin Guillaume VI assigna tous les revenus de son domaine pour le payement de ses dettes & ordonna de réparer le dommage qu'il avoit causé dans le temps qu'étant à la tête de ses vassaux, & à la suite du comte de Barcelone, il avoit fait la guerre dans les pays de Narbonne & de Carcassonne, & de payer le bois qu'il avoit tiré de la charpente de diverses églises lorsqu'il avoit assiégé Montpellier. Il défendit de mettre dans cette ville aucun juif pour *baile,* & y exempta les religieux de Cîteaux de toute sorte *de leude.* Il fit ce testament dans la même ville, & dans la maison où demeuroit Ermessinde, sa mère, en présence de Béranger, abbé de Lodève, de Pons de Mataplane, Bertrand d'Aymargues, Bermond de Sommières, Robert de Castries, Guillaume de Fabrègues, Pierre de Montferrier, Arnaud d'Omelas & plusieurs autres chevaliers.

Éd. origin. t. II, p. 412.

An 1147

Le seigneur de Montpellier fit ensuite équiper plusieurs vaisseaux, & s'étant joint, l'année suivante[2], à la flotte des Génois & des Pisans, il fit voile vers la côte de Catalogne[3], où il rencontra le comte de Barcelone, qui de son côté avoit fait armer un grand nombre de navires. Toute cette flotte, composée, à

[1] Geoffroi du Vigeois, p. 291, 308. — Baluze, *Histoire généalog. de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 185.

[2] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 8.

[3] Sandoval, *Cronica del inclito emperador Alonso VII*, p. 195. — Ferreras, ann. 1146, n. 5; 1147, n. 4 & seq.

ce qu'on assure, de mille bâtimens tant grands que petits, se rendit ensuite sur la côte d'Andalousie & arriva, le 1er d'août de l'an 1147, devant Almeria, dont elle entreprit le siége par mer. Alphonse, roi de Castille, qui s'étoit mis en campagne dès le printemps, & avoit déjà fait divers progrès sur les Sarrasins, l'assiégea par terre avec toutes les forces d'Espagne qui étoient venues à son secours. Un poëte du temps[1], qui nous a laissé la relation de ce siége, donne le titre de *duc* à Guillaume de Montpellier, avec l'épithète de *grand;* mais ce titre ne lui convenoit qu'autant qu'il étoit à la tête d'une nombreuse noblesse françoise qui servit à ce siége sous ses enseignes. Comme les Sarrasins n'avoient rien négligé pour la défense de la place, qui étoit d'ailleurs très-forte d'elle-même, l'attaque fut longue; mais enfin Almeria fut prise d'assaut le 17 d'octobre suivant. Le roi de Castille témoigna sa reconnoissance envers tous les seigneurs qui l'avoient secouru dans cette expédition, & n'oublia pas surtout Guillaume de Montpellier.

LXXII. — *Il sert au siége de Tortose, de même que la vicomtesse de Narbonne.*

Il paroît par deux chartes de Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, données durant le siége de Tortose, qu'il entreprit en 1148 sur les Sarrasins, que Guillaume VI, seigneur de Montpellier[2], ses fils, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, à la tête des troupes de sa vicomté, & Béranger, abbé de la Grasse, oncle de cette vicomtesse, le secoururent dans cette expédition. Par la première[3] de ces deux chartes, le comte de Barcelone, « en reconnoissance « de ce que les habitans de Narbonne avoient exposé leurs biens & leur vie « pour la défense de la foi contre les infidèles, leur donne dans Tortose, le « 24 de septembre, une place appelée *le Fondits*[4], pour y établir leur com- « merce, avec exemption de tous droits & péages tant par mer que par terre, « du consentement de Bernard, archevêque de Tarragone, & en présence des « *consuls* de Narbonne, de Béranger, abbé de la Grasse, & d'Ermengarde, « dame de Narbonne. » Par l'autre charte[5], Raimond-Béranger donne, au mois de novembre de la même année, à l'église de Gênes, une île de l'Ebre, voisine de Tortose, *du consentement de Guillaume de Montpellier & de ses fils,* de Guillaume-Raimond, son sénéchal, &c., qui y souscrivirent.

Après la prise de Tortose[6], que le comte de Barcelone soumit à la fin de l'an 1148, ce prince donna un tiers de cette ville aux Génois pour reconnoître les services qu'il en avoit reçus. Il donna en même temps un autre tiers de Tortose à Guillaume de Moncade, son sénéchal, & se réserva l'autre. On

[1] Sandoval, *Cronica del inclito emperador Alonso VII,* p. 195.

[2] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 8.

[3] Archives de l'hôtel de ville de Narbonne, caisson 5.

[4] Mot d'origine arabe, qui signifie le lieu, l'emplacement du marché.

[5] *Italia Sacra,* nov. edit. t. 4, p. 862.

[6] Zurita, *Annales de la couronne d'Aragon,* l. 2, c. 8. — *Marca Hispanica,* p. 499 & seq.

Éd. origin. t. II, p. 443.

prétend que ce comte avoit déjà disposé de cette ville l'année précédente, en faveur de ce dernier, & on a déjà vu qu'il l'avoit donnée en fief, en 1136, à Guillaume de Montpellier, & que ce seigneur la légua, par son testament de l'an 1147, à Guillaume, son fils puîné. Ces divers actes paroissent se contredire; mais on peut les concilier [1], en supposant que le comte de Barcelone ne disposa que d'un tiers de Tortose en faveur de Guillaume de Montpellier, & qu'ayant donné les deux autres à Guillaume de Moncade & aux Génois, il la leur partagea également. On vient de voir, en effet, qu'il donna à l'église de Gênes une île voisine, au mois de novembre de l'an 1148, *du consentement* de ces deux seigneurs : preuve qu'il ne révoqua pas la donation qu'il avoit faite à Guillaume de Montpellier. On voit d'ailleurs que Guillaume, fils puîné de ce seigneur, prit dans la suite le surnom *de Tortose*, & qu'il jouit du domaine de cette ville.

LXXIII. — *Guillaume VI, seigneur de Montpellier, embrasse l'état monastique. — Son fils Guillaume VII lui succède.*

Peu de temps après [2] cette expédition, le seigneur de Montpellier qui avoit perdu alors Sybille, sa femme, embrassa la profession monastique dans l'abbaye de Grandselve, au diocèse de Toulouse, & il avoit déjà quitté [3] le monde au mois de juillet de l'an 1149. Ce seigneur, qui étoit alors dans la force de l'âge, avoit acquis une grande réputation, soit par ses exploits militaires, soit par les services importans qu'il avoit rendus au pape Innocent II & au Saint-Siége. Il donna, avant sa retraite, diverses marques de sa piété. Il fonda [4] entre autres, hors de Montpellier, conjointement avec Ermessinde, sa mère & Sybille, sa femme, un hôpital pour les lépreux auprès du pont de Lez, & un prieuré [5] ou monastère de l'ordre de Cluny dans un lieu appelé Sauzet, situé auprès de la même rivière. Il fonda ce monastère à condition qu'on ne construiroit en ce lieu ni ville, ni village, ni forteresse, & qu'il seroit uniquement habité par les religieux. Ce fut peut-être dans cette occasion que Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, entreprit le voyage de Montpellier dont il parle dans une de ses lettres [6]. Innocent II, qui avoit prié Guillaume de fonder ce monastère, en confirma la fondation par une bulle datée du 28 d'avril de l'an 1138. Le prieuré de Sauzet, qui étoit sous l'invocation de saint Maurice, a été détruit durant les guerres des calvinistes & uni depuis à la collégiale de Sainte-Anne de Montpellier. Enfin Guillaume VI exerça sa libéralité, en 1139, envers l'hôpital de Saint-Guillaume de cette ville, de concert avec Sybille, sa femme,

[1] Pagi, ad ann. 1148, n. 18.
[2] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 8.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXV.
[4] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 168 & seq.
[5] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 163 & seq. — *Idée générale de la ville de Montpellier*, part. 2, p. 97. — *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 1404.
[6] Pierre le Vénérable, l. 1, *Epist.* 30.
[7] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 186.

& fit rebâtir l'église de Notre-Dame. On remarque que tous les souverains de l'Europe[1] qui vivoient en 1630 descendoient de lui par les femmes. Quelques auteurs l'ont qualifié *comte* de Montpellier, mais c'est mal à propos, car ni lui, ni ses prédécesseurs & ses descendans, ne prirent jamais que le simple titre de *seigneurs* de cette ville, ce qui n'empêche pas que leur maison ne fût en très-grande considération & aussi distinguée que celle de divers comtes qui vivoient alors.

LXXIV. — *Mission de S. Bernard dans la Province contre les hérétiques henriciens.*

L'abbaye de Grandselve étoit unie depuis fort peu de temps à l'ordre de Cîteaux, quand Guillaume de Montpellier y embrassa l'état monastique. Cette union fut faite à l'occasion du voyage que saint Bernard entreprit dans le Toulousain, pour tirer de l'erreur ceux de ce pays qui avoient eu le malheur de se laisser séduire par un hérétique nommé Henri, qui couroit depuis longtemps les provinces de France. Cet imposteur avoit apostasié de la profession religieuse & étoit, à ce qu'on croit[2], originaire d'Italie, d'où vinrent tous ces restes de manichéens qui infectèrent comme lui les Gaules durant le onzième & le douzième siècles. Il[3] portoit une longue barbe, & marchoit nu-pieds; il imposoit aux simples par un extérieur extrêmement négligé, une piété apparente, une modestie affectée & des discours étudiés, & ne manquoit ni d'esprit ni d'éloquence. Il dogmatisa d'abord à Lausanne, en Suisse, & vint, en 1116, au Mans, d'où il fut chassé honteusement. Il passa ensuite à Poitiers & à[4] Bordeaux, d'où il fut également obligé de se retirer. Il se réfugia alors en Dauphiné & en Provence, & s'y associa avec un autre hérétique, nommé Pierre de Bruys, qu'il regardoit comme son maître. Leurs principales erreurs[5] consistoient à rejeter une grande partie de l'Écriture sainte & le baptême des enfans. Ils ne vouloient ni autels ni églises matérielles, refusoient d'honorer la croix, soutenoient qu'il n'y avoit point de sacrifice de la messe, que les évêques & les prêtres ne consacroient pas le corps & le sang de Jésus-Christ & qu'enfin il ne falloit pas prier pour les morts : leur cœur étoit aussi corrompu que leur esprit, & ils menoient en particulier une vie très-débordée. Ils parcoururent ensemble ces deux provinces & y semèrent leurs erreurs; ce qui excita le zèle de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. Ce saint abbé écrivit aux évêques du pays pour les exhorter à les chasser de leurs diocèses. Éd. origin. t. II, p. 444.

Ces prélats, animés par ses exhortations, s'élevèrent fortement contre les deux imposteurs & les obligèrent enfin, par l'autorité des princes, à quitter le pays & à passer le Rhône. Pierre de Bruys & Henri se retirèrent alors à

[1] Henriquez, *Menologium Cisterciense.*
[2] Mabillon, *Praefatio in operibus S. Bernardi*, § 6.
[3] Mabillon, *Analecta*, t. 3, p. 312.
[4] S. Bernard, *Epist.* 241.
[5] Pierre le Vénérable, *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 1118 & seq. — *Vita S. Bernardi*, l. 3, c. 6.

Saint-Gilles; les habitans se saisirent du premier & le firent brûler tout vif, en punition de ce qu'après avoir ramassé un grand nombre de croix, il y avoit mis le feu, & de ce qu'il avoit fait cuire & mangé de la viande le vendredi saint, & invité le peuple à en manger avec lui. Henri, son disciple, auroit sans doute subi le même sort, s'il n'eût pris la fuite. Il se retira *dans la Septimanie*, où avec les erreurs de son maître il enseigna les siennes propres. Il s'arrêta surtout à Toulouse, d'où il répandit ses dogmes pernicieux dans la Gascogne & dans les pays circonvoisins, soit par lui-même, soit par ses disciples. Pierre le Vénérable marque ces circonstances dans le traité qu'il adressa aux évêques de Provence & de Dauphiné, pour réfuter les erreurs de cet apostat. Il témoigne, dans cet ouvrage, une vive douleur[1] de ce qu'une ville aussi considérable, aussi policée & aussi éclairée que Toulouse, s'étoit laissée séduire par un tel imposteur.

Le pape Eugène III, qui arriva en France[2] pour prêcher la croisade, vers la fin du carême de l'an 1147, instruit du progrès que faisoit dans le Toulousain & aux environs la secte de Henri, en fut alarmé. Il nomma aussitôt le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, légat du Saint-Siége, avec ordre de se rendre sur les lieux pour y combattre les hérétiques. Ce cardinal pria Geoffroi, évêque de Chartres, quelques autres prélàts, & saint Bernard, abbé de Clairvaux, dont il connoissoit le zèle & les lumières, de l'accompagner dans cette légation.

Le saint abbé étoit alors de retour d'Allemagne, d'où il venoit de prêcher la croisade. Il assista, le 16 de février de la même année, à l'assemblée que le roi Louis le Jeune tint à Étampes, au sujet de son prochain départ pour la Terre Sainte, & dans laquelle Suger, abbé de Saint-Denis, fut nommé régent du royaume. Il se trouva ensuite, à la fête de Pâques, au concile que le pape tint à Paris contre les erreurs de Gilbert de la Poirée, & se rendit enfin dans son monastère. Il comptoit s'y délasser de ses travaux, lorsqu'il reçut la lettre d'Albéric, qui le pressoit de se joindre à lui dans sa mission. Les infirmités dont il étoit actuellement accablé auroient pu lui servir d'excuse légitime, mais les besoins de la religion & l'empressement que l'église de Toulouse témoignoit depuis longtemps de le voir, le déterminèrent enfin à répondre au désir du légat. Il se mit en chemin pour aller à sa rencontre & crut devoir annoncer son arrivée par une lettre qu'il écrivit[3] à *Alphonse, comte de Toulouse & de Saint-Gilles*. Il expose d'abord à ce prince son extrême étonnement des ravages que l'hérétique Henri faisoit dans ses États, « où on voyoit, dit-il, les « églises sans peuple, le peuple sans prêtres, & les prêtres sans ministère. On « ne célèbre pas les fêtes, continue-t-il, les hommes meurent sans sacremens, « & on refuse le baptême aux enfans. Un homme qui enseigne des choses si « contraires à Dieu peut-il venir de Dieu? On dit cependant qu'il a un « grand nombre de sectateurs; quel aveuglement! C'est ce qui m'engage,

[1] Pierre le Vénérable, *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 1123.

[2] *Vita S. Bernardi*, l. 3, c. 6.

[3] S. Bernard, *Epist.* 241.

An 1147

« quoique très-infirme, à venir dans vos cantons secourir les peuples, puisque « personne n'ose s'opposer à l'erreur, & que l'hérétique, après avoir été chassé « du reste de la France, ravage le troupeau de Jésus-Christ sous votre autorité. « Je vous laisse, prince illustre, à juger si cela vous fait honneur. Il n'est pas « toutefois surprenant que ce rusé serpent vous ait trompé, car il affecte un « extérieur de piété; mais apprenez qui il est : c'est un apostat qui, après « avoir quitté l'habit religieux, a repris les mœurs du siècle; il est retourné « comme un chien à son vomissement, & n'osant demeurer parmi ceux qui le « connoissent, il s'est mis à courir le monde. Il a commencé par mendier, « & s'est mis ensuite à faire trafic de la parole de Dieu, car il est homme « de lettres; & quand après son entretien il peut extorquer de l'argent des « simples, il l'emploie au jeu ou avec des femmes de mauvaise vie. Informez- « vous, si vous le souhaitez, de quelle manière il est sorti de Lausanne, du « Mans, de Poitiers & de Bordeaux; il n'oseroit y retourner, car il y a « commis des actions infâmes. Quel fruit peut-on espérer d'un pareil arbre? « Tel est le sujet de mon voyage. Je ne l'ai pas entrepris de moi-même, « mais par une vocation légitime & par un mouvement de compassion pour « l'Église. Si on peut arracher cette épine & ce mauvais germe du champ du « Seigneur, tandis que l'un & l'autre sont encore foibles & naissans, on en « sera redevable aux soins des saints évêques qui sont avec moi & au puissant « secours que vous voudrez bien nous accorder. Parmi ces prélats est l'évêque « d'Ostie, légat du Saint-Siége, homme recommandable par ses travaux apos- « toliques. Il est de votre intérêt, prince illustre, de le recevoir avec honneur, « de même que ceux qui l'accompagnent, & de faire en sorte, suivant le pou- « voir qui vous a été donné d'en haut, que le travail que ces grands hommes « viennent entreprendre, principalement pour vous & pour vos sujets, ne « demeure pas sans fruit. »

Éd. origin. t. II, p. 445.

Saint Bernard fut reçu [1] dans tous les lieux où il passa, comme un ange envoyé du ciel; aussi Dieu fit-il connoître sa mission par une infinité de merveilles. L'empressement du peuple à lui demander jour & nuit sa bénédiction fut si grand qu'il en étoit accablé. Geoffroi, alors moine, & depuis abbé de Clairvaux, qui l'accompagnoit, le témoigne expressément dans la vie de cet abbé & dans la relation de leur voyage qu'il envoya à ses confrères; il leur marque que le saint, après être parti de Clairvaux, étoit tombé malade au voisinage de Poitiers, ce qui ne l'avoit pas empêché de continuer son chemin par Bordeaux, Bergerac, Périgueux, Sarlat & Cahors.

Les Toulousains reçurent saint Bernard dans leur ville avec beaucoup de respect et de vénération, & il y fut toujours traité avec honneur pendant tout son séjour, qui ne fut pas long. Il prêcha tous les jours publiquement. Il ne trouva que quelques tisserans qui fissent profession des erreurs de Henri,

[1] *Vita S. Bernardi*, l. 3, c. 6. — Geoffroi d'Auxerre, *Epist.* — *Vita S. Bernardi*, l. 6; l. 7, c. 17 & seq. — S. Bernard, *Epist.* 242. — Mabillon, *Praefatio in operibus S. Bernardi*, § 6.

& qu'on nommoit ariens; mais cet hérétique y avoit un grand nombre de fauteurs secrets, même parmi les principaux habitans. Le légat l'ayant fait citer avec ses sectateurs devant son tribunal, ils prirent aussitôt la fuite & se cachèrent en divers endroits. Leurs protecteurs, voyant qu'ils n'osoient se montrer, promirent alors de les abandonner. Enfin saint Bernard fit si bien, tant par ses discours que par les merveilles que Dieu opéra par son ministère, qu'il délivra entièrement la ville de Toulouse de l'hérésie. Les chevaliers promirent de chasser à l'avenir les hérétiques, que le légat excommunia publiquement, de même que tous leurs fauteurs, avec défense de recevoir ni les uns, ni les autres, soit en témoignage, soit en jugement. Saint Bernard logea à Toulouse, avec sa suite, dans le monastère de Saint-Sernin, occupé alors par des chanoines réguliers. Il guérit miraculeusement un d'entre eux appelé Bernard, qui exerçoit la médecine & qui étoit attaqué d'une paralysie depuis sept mois. Ce chanoine, par reconnoissance, suivit le saint à Clairvaux, où il se fit religieux; il devint ensuite abbé de Valdeau dans le Toulousain.

Le légat & saint Bernard continuèrent leur mission dans le Toulousain & les pays voisins, & parcoururent diverses villes ou châteaux, surtout ceux que Henri avoit le plus infectés de ses erreurs. Le saint abbé faisoit usage partout du talent de la parole que Dieu lui avoit donné : il instruisoit les simples, fortifioit les foibles, rappeloit les errans & confondoit les obstinés; en sorte que rien ne lui résistoit : partout il étoit écouté avec avidité & avec fruit, & partout il avoit la consolation de voir abjurer l'erreur. Il prêcha entre autres à Verfeil (*Viridefolium*), *où*, suivant l'auteur de sa Vie, *étoit le siége de Satan*. C'est une petite ville qualifiée alors château, située à quatre lieues de Toulouse vers le levant. Il y avoit cent maisons[1] de chevaliers qui favorisoient tous l'hérésie. Saint Bernard, comptant que s'il pouvoit gagner ces gentilshommes, il lui seroit aisé de convertir tous les autres, prêcha dans l'église; mais les principaux en sortirent dès qu'il eut commencé sa prédication, & à leur exemple le reste des auditeurs en fit autant. Le saint se rendit alors dans la place publique où il continua à prêcher. Les chevaliers se cachèrent aussitôt d'un côté & d'autre, & il ne resta que le petit peuple. Les premiers revinrent ensuite au sermon & firent tant de bruit par leurs clameurs, qu'on ne pouvoit rien entendre, ce qui engagea enfin saint Bernard à se retirer, après avoir secoué la poussière de ses souliers & donné sa malédiction au château : « Anathème, dit un auteur[2] du milieu du treizième siècle, qui eut son effet; « car tous ces chevaliers, qui étoient auparavant très-riches, moururent par « divers accidens dans une extrême pauvreté; & j'en ai vu, ajoute-t-il, un « à Toulouse, dans ma jeunesse, âgé de cent ans, qui étoit le principal « seigneur de Verfeil, réduit à la dernière misère. » On prétend[3] que le saint, en sortant de ce lieu, se retira dans un endroit du voisinage appelé

Éd. origin. t. II, p. 446.

[1] Guillaume de Puylaurens, *Chronicon*, c. 1.
[2] *Ibid.*
[3] La Faille, *Abrégé des Annales de la ville de Toulouse*, c. 6, p. 97.

aujourd'hui le bourg Saint-Bernard à cause de cet événement. Le saint abbé trouva dans sa mission[1] quelques autres chevaliers également prévenus en faveur de Henri, moins par attachement pour ses erreurs, que par la haine qu'ils avoient conçue contre le clergé; ce qui les portoit à écouter avec plaisir les railleries que cet hérétique faisoit des ecclésiastiques. Ils promirent tous de ne plus le protéger, attendu qu'il avoit refusé de comparoître & d'entrer en conférence, & que pour l'éviter, il fuyoit devant le légat & alloit de château en château. Ce prélat prononça alors une sentence contre lui & ses sectateurs, & eut soin de faire connoître au peuple, pour le désabuser, le débordement de sa vie.

Saint Bernard, après avoir parcouru le Toulousain, passa à Saint-Paul sur l'Agout, entra dans l'Albigeois & arriva à Albi, la veille de Saint-Pierre. Le légat l'avoit précédé de deux jours dans cette ville, dont presque tous les habitans avoient embrassé l'hérésie de Henri ou la favorisoient ouvertement, en sorte que c'étoit la ville du pays la plus infectée. Aussi le légat y fut-il très-mal reçu. Lorsqu'il fut au voisinage, le peuple alla par dérision au-devant de lui, monté sur des ânes & au bruit des tambours; ce prélat ayant voulu célébrer la messe après son arrivée, à peine se trouva-t-il trente personnes dans l'église pour l'entendre. Le saint abbé étant arrivé trois jours après, les habitans le reçurent au contraire avec de grandes démonstrations de joie; mais il étoit si prévenu contre eux, qu'il fut sur le point de refuser l'accueil qu'ils lui firent. Le lendemain, jour de Saint-Pierre, il prêcha dans la cathédrale, & il s'y trouva tant de monde que cette église ne pouvoit le contenir. Le saint parla ainsi à ce peuple : « J'étois venu pour semer, mais j'ai trouvé le champ rempli « d'une mauvaise semence; cependant, comme vous êtes raisonnables, je vais « vous montrer l'une & l'autre semence, afin que vous sachiez à quoi vous en « tenir. » Il commença par le sacrement de l'autel, & parcourut ainsi tous les points contestés. Il exposa sur chacun ce que les hérétiques enseignoient & ce que la foi exige des fidèles. Il demanda ensuite à ses auditeurs quelle des deux doctrines ils vouloient choisir : ils répondirent tous unanimement qu'ils détestoient l'erreur & reconnoissoient avec joie la parole de Dieu & la vérité catholique. « Faites donc pénitence, reprit saint Bernard, vous tous qui « avez été infectés de l'hérésie, & soumettez-vous à l'Église; levez au ciel la « main droite pour marque de votre retour. » Tous généralement la levèrent, & le saint finit son sermon.

Ce détail, rapporté par un témoin oculaire, nous donne lieu de croire que les habitans d'Albi se convertirent sincèrement; ainsi nous ne saurions adopter la remarque d'un historien célèbre de nos jours[2] qui fait dériver le nom d'albigeois, qu'on donna dans la suite à ces hérétiques, du grand nombre d'entre eux qui se trouvoient alors dans la ville d'Albi. Il nous paroît, au con-

[1] *Vita S. Bernardi*, l. 3, c. 6. — Geoffroi d'Auxerre, *Epist.*

[2] Fleuri, *Histoire ecclésiastique*, l. 69, n. 25.

traire, qu'on doit rapporter l'origine de ce nom à la condamnation qui fut faite, plusieurs années après, dans le concile tenu à Lombers en Albigeois, des sectaires qui avoient renouvelé les erreurs de Henri; non-seulement dans ce pays, mais encore dans une grande partie du Languedoc & de la Guyenne.

Saint Bernard [1] parcourut les principales villes & plusieurs châteaux du domaine du comte de Toulouse, & il demeura dans le pays tout le temps qu'il crut nécessaire pour ramener les hérétiques. Geoffroi, son disciple, qui l'accompagnoit, avoue néanmoins qu'il y avoit un si grand nombre d'erreurs qu'il auroit fallu une mission plus longue pour les extirper entièrement; mais, ajoute-t-il, le saint abbé ne peut plus soutenir un si pénible travail: il appréhende d'ailleurs d'être trop longtemps absent de son monastère. Geoffroi écrit ensuite aux religieux de Clairvaux que saint Bernard, sur les lettres qu'il
Éd. origin. t. II, p. 447. avoit reçues de ce monastère, s'y rendroit incessamment, & qu'il comptoit y arriver peu de temps après l'octave de l'Assomption. Le saint abbé, à son retour, reprit la même route qu'il avoit tenue en venant dans le pays, & repassa par [2] Sarlat. Tel fut le voyage de cet homme apostolique dans la Province, où il eut le bonheur de ramener alors à la foi ceux qui s'en étoient écartés; mais malgré tous ses soins, l'hérésie des henriciens y demeura cachée comme le feu sous la cendre, & elle s'y renouvela si fortement quelques années après, qu'elle y causa enfin une extrême désolation.

Au reste, dans toute cette relation, il n'est rien dit d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse. Un moderne [3] prétend cependant que ce prince regardoit Henri comme un saint, qu'il lui avoit donné sa confiance, & qu'il l'abandonna enfin lorsque saint Bernard eut guéri le chanoine paralytique de Saint-Sernin. Il ajoute que le saint abbé, après avoir désabusé le comte, lui persuada de prendre la croix, &c.; mais on a déjà vu qu'Alphonse s'étoit croisé longtemps auparavant, & il y a tout lieu de croire, supposé qu'il fût alors à Toulouse, qu'il y reçut le cardinal Albéric & saint Bernard avec toute sorte d'honneurs. Il pouvoit être alors dans cette ville, car nous verrons plus bas qu'il ne partit au plus tôt pour la croisade que vers la fin d'août de l'an 1147.

Quant à Henri, le religieux de [4] Clairvaux qui a fait la relation du voyage de saint Bernard assure que cet hérétique fut pris & conduit enchaîné devant l'évêque; qu'il demanda d'aller à Clairvaux pour y expier sa vie passée par la pénitence; que saint Bernard lui donna des lettres de recommandation pour être reçu dans le monastère, mais qu'il manqua de parole & persista dans ses erreurs. Un auteur postérieur [5] dit, d'un autre côté, que Henri, après avoir été pris, fut conduit par l'évêque, à qui il avoit été remis, & qui étoit sans doute celui de Toulouse, au concile de Reims tenu au commencement de l'an 1148; qu'ayant été convaincu d'hérésie en pleine assemblée, le pape

[1] *Vita S. Bernardi*, l. 3, c. 6.
[2] *Ibid.* l. 3, c. 6, n. 7.
[3] Langlois, *Histoire des croisades contre les albigeois*, l. 1, p. 4, 11, 13.
[4] *Vita S. Bernardi*, l. 3, c. 6, n. 7.
[5] Albéric de Trois-Fontaines, *Chronicon*, ad ann. 1149, dans le t. 11 du *Recueil des historiens de France*.

Eugène III, qui y présidoit, lui fit grâce à la demande du même évêque, & se contenta de le condamner à une prison où il mourut peu de temps après. Quoi qu'il en soit, ce concile fit un canon [1] contre les hérétiques *de Gascogne & de Provence* & leurs fauteurs. Arnaud, archevêque de Narbonne, y assista[2].

Peu de temps après le retour de saint Bernard à Clairvaux, Bertrand, abbé de Grandselve, au diocèse de Toulouse, l'alla voir dans ce monastère & lui rendit un témoignage avantageux de la pureté de la foi des Toulousains, de leur aversion pour les hérétiques & de leur attachement pour sa personne. Le saint abbé en témoigna sa joie à ces peuples par une lettre qu'il leur adressa[3] & dans laquelle il leur parle ainsi : « Le séjour que j'ai fait chez vous « a été court, mais il n'a pas été inutile; car, après avoir fait connoître la « vérité tant par mes paroles que par des prodiges, on a découvert les loups « qui sous la peau de brebis ravageoient votre troupeau. C'est pourquoi je « vous exhorte à persévérer & à ne pas vous lasser, jusqu'à ce que vous les « ayez entièrement chassés de vos cantons. » Il dit ensuite : « Qui me pro- « curera le moyen de vous aller voir encore une fois? J'en ai une très-grande « envie, & quoique infirme, je compterai pour rien la peine du voyage. Cepen- « dant soyez fermes dans le Seigneur, continuez comme vous avez commencé, « obéissez à votre évêque & à vos autres supérieurs ecclésiastiques, exercez « l'hospitalité & la charité envers les pauvres. Je vous exhorte surtout, ainsi « que je vous le disois lorsque j'étois présent, à ne recevoir chez vous aucun « prédicateur qui n'ait une mission légitime. Je vous recommande l'abbé de « Grandselve, porteur de cette lettre, & sa maison qui a été *associée depuis « peu* (*nuper*) à notre ordre, & en particulier à l'église de Clairvaux. Faites « voir dans la personne de cet abbé & des saints qui demeurent avec lui, « le progrès que vous avez fait par nos exhortations dans les œuvres de misé- « ricorde; faites-leur éprouver la même affection que vous avez pour nous, « & regardez comme fait à moi-même tout le bien que vous voudrez bien « leur faire. »

LXXV. — *Union de l'abbaye de Grandselve à l'ordre de Cîteaux.*

L'abbaye de Grandselve fut donc associée[4] à l'ordre de Cîteaux durant le voyage de l'abbé Bertrand à Clairvaux, ou au plus tôt durant le séjour que saint Bernard avoit fait à Toulouse. Elle avoit été fondée en 1114, sous la règle de Saint-Benoît, & l'institut du bienheureux Gérard de Salles, ainsi qu'on l'a vu ailleurs. La régularité s'y étoit depuis toujours maintenue, tant sous le gouvernement d'Étienne, qui en avoit été premier abbé, que sous celui de Bertrand, son successeur, qui possédoit déjà cette dignité[5] en 1128, lorsqu'un Éd. origin. t. II, p. 448.

[1] *Conciles*, t. 10, p. 1113.
[2] Pierre le Vénérable, l. 4, *Epist.* 11.
[3] S. Bernard, *Epist.* 242.
[4] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 8.
[5] Archives de l'abbaye de Grandselve.

seigneur, nommé Guillaume *Sicharii*, fit une donation à ce monastère, « afin « que Dieu eût pitié de l'âme de son frère, mort excommunié, qu'Amélius, « évêque de Toulouse, avoit absous après sa mort, & dont il avoit permis « l'inhumation, à la prière des frères de Grandselve. » Cette abbaye étoit encore soumise à celle de Cadouin[1] en Périgord, sous le pontificat du pape Innocent II. Après[2] son union à Clairvaux, elle devint une des plus célèbres & des plus considérables de tout l'ordre de Cîteaux, & produisit un grand nombre de personnages illustres, soit par leur science, soit par leur piété. L'abbé Bertrand, dont on vient de parler, fut un des plus recommandables, & il éclaira tous les environs par l'éclat de ses vertus & par la force de ses prédications. Sa mémoire y est honorée par un culte public. On y honore aussi celle de quarante-cinq religieux qui moururent[3] en deux mois de la contagion, vers l'an 1167. Parmi ceux qui parvinrent à l'épiscopat, Pons, après avoir été abbé de Grandselve, & ensuite de Clairvaux, fut élu évêque de Clermont, en 1170, & mourut en 1187. Les seigneurs de l'Ile-Jourdain[4], qui avoient leurs terres au voisinage, firent beaucoup de bien à ce monastère.

LXXVI. — *Fondation des abbayes de Fontfroide, de Calers & de Candeil.*

Plusieurs abbayes célèbres doivent ou leur origine ou leur accroissement à celle de Grandselve : entre les dernières est celle de Fontfroide, au diocèse de Narbonne, dont on attribue[5] la fondation aux vicomtes de cette ville qui y avoient leur sépulture; elle subsistoit[6] déjà dès la fin du onzième siècle[7], avoit, en 1118, un abbé nommé Bernard, & dépendoit, en 1143, de celle de Grandselve, comme il paroît par une charte[8] de Roger de Béziers, vicomte de Carcassonne, de Razès & d'Albi, qui exempta alors ces deux monastères de tout cens & péage dans ses terres. Cette dépendance, qui est encore aujourd'hui la même, nous donne lieu de croire que ces deux abbayes furent unies en même temps à l'ordre de Cîteaux. Celle de Fontfroide est située à deux lieues & demie de Narbonne vers le sud-ouest. Vital, qui en étoit abbé en 1157, reçut alors[9] d'Ermengarde, vicomtesse de cette ville, la donation du lieu de Fontfroide & de ses dépendances. Il avoit succédé à Sanche, qui donna[10] de ses religieux à Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, pour les établir dans la célèbre abbaye de Poblet, au diocèse de Tarragone, que ce prince fonda le 18 de janvier de l'an 1149, *la treizième année du règne de Louis le Jeune,*

[1] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 879.

[2] Herbert, *de Miraculis S. Bernardi*, l. 3, c. 1 & seq. — Manrique, *Annales Cistercienses*, ann. 1147, c. 18. — *Necrologium Cisterciense.*

[3] *Exordium Cisterciensis ordinis*, l. 2, c. 25 & seq.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXCI.

[5] Manrique, *Annales Cistercienses*, c. 19, n. 11.

[6] Archives de l'archevêché de Narbonne.

[7] Voyez, au tome IV de cette édition, la *Note* sur l'abbaye de Fontfroide.

[8] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLX.

[9] *Ibid.* n. DVI, la 1re charte citée sous ce numéro.

[10] Archives de l'abbaye de Fontfroide.

& dans laquelle lui & la plupart des rois d'Aragon, ses successeurs, choisirent leur sépulture.

Les abbayes de Calers & de Candeil[1] doivent leur origine à celle de Grandselve. La première, qui étoit autrefois du diocèse de Toulouse & qui est aujourd'hui de celui de Rieux, fut fondée[2] en 1147, & l'autre, trois ans après, par quelques[3] seigneurs voisins. On prétend[4] que Guillaume VI, seigneur de Montpellier, alors religieux de Grandselve, fut le premier abbé du monastère de Candeil, qui est situé dans la partie méridionale du diocèse d'Albi; mais c'est sans aucun fondement. Il est vrai que Guillaume fut[5] député avec quelques autres religieux de Grandselve pour faire cet établissement; mais ce fut Gauzbert, son confrère, qui fut le premier abbé de Candeil, & qui l'étoit déjà[6] en 1152.

LXXVII. — *Fondation des abbayes de Belleperche, de Franquevaux & de Boulbonne. — Seigneurs de Lunel & du Caylar.*

La réputation de sainteté que saint Bernard & les religieux de Clairvaux s'étoient acquise contribua beaucoup à la fondation d'un grand nombre de monastères de son ordre, sous la filiation de cette abbaye. De ce nombre est celui de Belleperche[7], situé sur la rive gauche de la Garonne, dans le diocèse de Montauban, & auparavant dans celui de Toulouse; il fut fondé[8] en 1143. Les seigneurs de Castelmairan, de la maison d'Argombaud, dans le voisinage, furent ses principaux bienfaiteurs[9] au douzième siècle.

L'abbaye de Franquevaux[10], au diocèse de Nimes[11], fut fondée aussi en 1143, sous l'autorité des abbés de Morimond, par un gentilhomme du pays[12], appelé Pons-Guillaume, lequel fit donation de ce lieu à Gautier, qui en fut le premier abbé, & à ses religieux, *qui gardoient la règle du monastère de Cîteaux.* Rossolin[13], seigneur de Lunel[14], & ses frères Raynon & Guillaume-Raynon, seigneurs du Caylar, contribuèrent à cette fondation, en 1147, par la donation[15] du lieu de Levedon, situé sur la rive de l'étang de Scamandre, au voisinage de l'abbaye. Ces trois seigneurs avoient un quatrième frère[16], nommé

Éd. origin. t. II, p. 449.

[1] Voyez, au tome IV de cette édition, les *Notes* sur les abbayes de Calers et de Candeil.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXIII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[3] *Ibid.* n. CCCCLXXIX.

[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 56.

[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXIX.

[6] Manrique, *Annales Cistercienses,* ad ann. 1152, n. 6 & 9.

[7] Voyez, au tome IV de cette édition, la *Note* sur l'abbaye de Belleperche.

[8] Manrique, *Annales Cistercienses,* ad ann. 1143, c. 8, n. 2.

[9] Archives de l'abbaye de Boulbonne.

[10] Manrique, *Annales Cistercienses,* ad ann. 1147, c. 7, n. 4.

[11] Voyez, au tome IV de cette édition, la *Note* sur l'abbaye de Franquevaux.

[12] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLVIII.

[13] Les Bénédictins ont écrit ce nom de diverses façons : Rossolin, Roscelin, Roscellin & Rouscellin (*Rocelinus, Rozelinus,* dans les chartes citées).

[14] Voyez, au tome VII de cette édition, la *Note* sur les seigneurs de Lunel.

[15] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLVIII.

[16] Trésor des chartes de Toulouse, sac 4, n. 1.

Rostaing, qui étoit prieur de Saint-Gilles, en 1145, & qui termina alors, par une sentence arbitrale, avec son frère Rossolin, le différend qui étoit entre les deux autres au sujet de la terre de Caylar. Raynon, seigneur[1] de ce lieu, & Raynon, son fils, firent aussi une donation considérable, en 1168, à l'abbaye de Franquevaux, dont Raimond-Gaucelin, seigneur de Lunel, exempta de péage les religieux, en 1173, dans ses terres. Ce dernier avoit succédé, en 1152, à Rossolin[2], son père, dans la baronnie de Lunel; il vendit alors, étant mineur, à Guillaume VII, seigneur de Montpellier, la terre de Lauzargues, en reconnoissance de ce qu'il l'avoit *délivré de captivité;* ce que Pons-Gaucelin, son frère, confirma. Leur père avoit reçu cette terre de Guillaume IV, durant la guerre que ce seigneur avoit eue à soutenir.

L'abbaye de Boulbonne[3], autrefois du diocèse de Toulouse & aujourd'hui de celui de Mirepoix, est aussi de la filiation de Morimond. Elle subsistoit[4] déjà dès l'an 1130, sous la règle de Saint-Benoît, & étoit gouvernée alors par un abbé. Elle s'agrégea[5], en 1150, à l'ordre de Cîteaux & à l'abbaye de Bonnefont, dans le diocèse de Comminges, fondée en 1136 par les comtes de ce pays qui y avoient leur sépulture. Roger-Bernard, comte de Foix, augmenta considérablement, en 1160, les domaines de l'abbaye de Boulbonne, en y donnant[6] tout ce qu'il possédoit dans le bois de ce nom. Le seigneur de Saissac, Isarn de Verfeil & Jourdain de l'Ile lui firent, en 1168 & 1169, une pareille donation. Roger, comte de Foix, en fit bâtir l'église, vers l'an 1270, sous l'invocation des apôtres saint Philippe & saint Jacques, & y fut inhumé en 1273. Cette abbaye a donné un pape à l'Église en la personne de Benoît XII, lequel en étoit religieux profès, de même que le cardinal Guillaume Curti, surnommé le Blanc, son neveu; elle fut entièrement détruite, au seizième siècle, par la fureur des calvinistes. Les religieux furent obligés de se réfugier dans le collége qu'ils avoient à Toulouse & qui a donné son nom à la rue Boulbonne. Ils y demeurèrent jusques en 1652, qu'ils rebâtirent leur monastère, à quelque distance de l'ancien, dans le lieu appelé Tramesaïgues (*inter ambas aquas*), situé vers le confluent du Lhers & de l'Ariége, sur les frontières du comté de Foix & du Languedoc. Roger, vicomte de Carcassonne, fut un des principaux bienfaiteurs de l'ordre de Cîteaux. De concert avec Cécile, sa mère, il exempta[7], en 1146, l'abbaye de Salvanès, en Rouergue, de toute sorte de leude dans le lieu de Lacaune, en Albigeois, & lui fit du bien l'année suivante.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLVIII.

[2] *Ibid.* n. CCCCXC.

[3] Voyez, au tome IV de cette édition, la *Note* sur l'abbaye de Boulbonne.

[4] Archives de l'abbaye de Boulbonne.

[5] Manrique, *Annales Cistercienses*, ad ann. 1150, c. 11, n. 6.

[6] Archives de l'abbaye de Boulbonne.

[7] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXII.

LXXVIII. — *Ancêtres de Roger, vicomte de Carcassonne.* — *Mort de la vicomtesse Cécile, sa mère.*

Ce vicomte signala aussi sa libéralité, en 1147, envers l'église de Notre-Dame de Beaumont[1], en Rouergue, fondée par ses ancêtres. Diafronisse, veuve d'Aton, vicomte d'Albi, son fils Bernard, vicomte d'Albi & de Nimes, Gauciane, femme de ce dernier, & leurs fils Frotaire, évêque d'Albi, & le vicomte Aton II y avoient établi, vers le milieu du dixième siècle, une communauté de clercs, sous l'autorité d'un prévôt. Ces clercs demandèrent[2] à embrasser l'état régulier au pape Eugène III, par l'entremise de Pierre, évêque de Rodez, & de Trencavel, vicomte de Béziers, frère du vicomte de Carcassonne. Le pape leur accorda leur demande par un bref daté d'Albe en Lombardie, le 19 d'octobre de l'an 1146, & ordonna qu'ils embrasseroient l'institut des chanoines réguliers de Saint-Ruf, ce qui fut exécuté. En conséquence[3], la vicomtesse Cécile & les vicomtes Roger, Raimond-Trencavel & Bernard-Aton, ses fils, s'étant assemblés, au mois d'août de l'an 1147, à Murasson en Rouergue, sur les frontières de l'Albigeois, confirmèrent les donations que leurs ancêtres avoient faites en faveur de cette église & lui donnèrent les domaines de diverses paroisses, tant dans le Rouergue que dans l'Albigeois, en présence de Rigaud, évêque d'Albi, & de plusieurs seigneurs séculiers. La régularité s'est conservée jusques à nos jours dans la prévôté de Beaumont, située à présent dans le diocèse de Vabre, sur la petite rivière d'Alrance, vers les frontières de l'Albigeois. Le chapitre consiste en un prevôt & dix-huit chanoines, dont trois desservent des prieurés-cures. Il y a, outre cela, six prébendés séculiers amovibles. Le pape Adrien IV confirma, en 1156, ces chanoines dans leurs possessions, sous la règle de Saint-Augustin & la congrégation de Saint-Ruf. Éd. origin. t. II, p. 450.

Cécile de Provence, veuve du vicomte Bernard-Aton, vivoit donc encore au mois d'août de l'an 1147. Nous apprenons d'ailleurs qu'elle & les trois vicomtes, ses fils, permirent[4] alors aux chanoines de la cathédrale de Béziers de percer une porte dans la muraille de leur cloître, à condition que s'il s'élevoit quelque guerre, ils nommeroient un chanoine pour la garder. Il n'est plus fait depuis aucune mention de cette vicomtesse, qui mourut sans doute bientôt après. Il paroît du moins certain qu'elle décéda avant l'an 1150, puisque le vicomte Roger, mort cette année, fit une donation[5] aux templiers *afin que Dieu eût pitié de l'âme de son père Bernard-Aton & de Cécile, sa mère.* Il y a lieu de croire qu'elle conserva jusques à sa mort la principale

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXX. — Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 1 & suiv.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXX.

[3] *Ibid.* la 2e charte citée sous ce numéro.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXI, la 2e charte citée sous ce numéro.

[5] *Ibid.* n. CCCCLXXV, la 4e charte citée sous ce numéro

administration des domaines des vicomtes, ses fils. Les actes dont on vient de parler semblent le prouver[1]. Elle fut inhumée dans l'abbaye d'Ardorel en Albigeois, dont on lui attribue[2] la fondation & où l'on voit son épitaphe, & non pas dans un prétendu monastère de l'ordre de Cîteaux fondé à Montpellier, en 1165, par cette vicomtesse, comme l'a avancé un auteur[3].

LXXIX. — *Départ des princes croisés pour la Terre Sainte. — Raimond, prince d'Antioche, natif de Toulouse.*

Cependant les princes qui avoient pris la croix pour l'expédition de la Terre Sainte, ayant disposé toutes choses pour leur départ, se mirent[4] en chemin. L'empereur Conrad prit les devants vers les fêtes de Pâques de l'an 1147, à la tête d'une armée de cent mille hommes; & ayant traversé la Hongrie, il arriva à Constantinople le 8 de septembre. Il passa ensuite le détroit; mais s'étant engagé mal à propos dans la Bithynie, il eut le malheur de perdre presque toute son armée au mois de novembre, soit par la perfidie des Grecs, soit par les armes des Turcs; en sorte qu'il eut beaucoup de peine à se sauver avec quelque débris de ses troupes. Il gagna les environs de Nicée, où il rencontra le roi Louis le Jeune qui y étoit campé[5].

Ce dernier prince, suivi d'une armée aussi considérable, étoit parti de son côté avec la reine Éléonor, sa femme, le samedi 14 de juin, & avoit pris la même route que Conrad. Il éprouva comme lui la mauvaise volonté de Manuel Comnène, empereur de Constantinople, qui, sous des apparences d'amitié, fit tout son possible pour faire périr ses troupes. Il se sépara de Conrad à

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLI.

[2] *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 1, *instrum*. p. 14 & seq

[3] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 214.

[4] Odon de Deuil. — Guillaume de Tyr, l. 16, c. 18 & suiv. — *Gesta Ludovici VII*, c. 4 & seq.

[5] Dom Vaissete n'a pas retracé fort exactement l'itinéraire de Louis VII lors de son départ pour la croisade. Voici cet itinéraire tel qu'il est décrit par les éditeurs du *Recueil des historiens des croisades*, en tête de l'édition de Guillaume de Tyr.

Louis VII prit la croix à Vézelay le 31 mars 1146 & partit de Metz le 11 juin 1147, traversa le Rhin à Worms le 29, vint à Wurtzbourg, à Ratisbonne, à Passau, à Newburgum (Klosterneubourg), traversa le défilé désigné par Odon de Deuil sous le nom de Portes de Hongrie, se rendit à Belgrade, à Brundusium, petite ville qui n'était éloignée que d'une journée de marche de Belgrade, à Nit, à Hesternit, à Philippopolis, à Andrinople & arriva à Constantinople. Vers le mois d'octobre il passa en Asie, suivit les bords du golfe de Nicomédie & vint dresser son camp sous les murs du château de Lupar. Il quitta ce lieu pour aller trouver Conrad qui était campé sur les bords du lac de Nicée & avoir une entrevue avec ce prince; dans les premiers jours du mois de novembre il revint au château de Lupar, où Conrad le rejoignit après s'être muni de vivres à Nicée. Les croisés se mirent en marche & arrivèrent au château d'Esseron après la fête de la Saint-Martin. Puis, prenant la route des bords de la mer, ils arrivèrent à Éphèse. C'est à Éphèse que les deux monarques se séparèrent. Conrad retourna à Constantinople, & Louis VII, se remettant en marche, arriva sur les bords du Méandre. Il ne parvint à passer ce fleuve qu'après avoir livré un combat. Il se dirigea ensuite sur Laodicée en suivant la rive méridionale du Méandre. A peu de distance de Laodicée, l'armée entra dans des montagnes escarpées qu'Odon de Deuil appelle les *monts exécrables;* attaquée par les Turcs, elle éprouva une défaite, & ce n'est qu'à grand'peine qu'elle parvint à Satalie où Louis VII s'embarqua. Il aborda au port Saint-Siméon & arriva à Antioche de Syrie le 19 mars 1148, & non le 11 mars 1148 comme le dit dom Vaissete. [E. M.]

Éphèse, continua sa route & alla camper sur les bords du Méandre, vers Laodicée, après les fêtes de Noël. Il passa ce fleuve, malgré l'opposition des Turcs, qu'il battit, & s'achemina vers Antioche; mais il perdit la moitié de son armée, avec presque tous ses bagages, dans un combat que les infidèles lui livrèrent quelque temps après. Il arriva cependant à Attalie, ville maritime & capitale de la Pamphilie. Il fut obligé d'y laisser le reste de ses troupes, qui y périrent pour la plupart, & de s'embarquer pour Antioche, où il se rendit enfin avec la reine Éléonor, sa femme, le 19 de mars de l'an 1148, après une périlleuse navigation. Raimond, prince de cette ville, les y reçut & leur fit tout l'accueil possible. An 1148

Raimond étoit fils puîné[1] de Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, & de Philippe de Toulouse, & par conséquent oncle de la reine Éléonor. Il étoit né à Toulouse en 1099, dans le temps que le duc, son père, étoit maître de cette ville. Après la mort de ce prince[2], il alla chercher fortune à la cour de Henri I, roi d'Angleterre, où il reçut l'ordre de chevalerie. Il étoit parfaitement bien fait & d'une taille avantageuse, pieux, libéral, magnifique, affable, gracieux. Il aimoit les gens de lettres, quoiqu'il ne les eût pas cultivées; enfin il étoit si brave & si excellent capitaine, qu'un historien grec de son temps[3], qui n'est pas suspect, l'appelle un *second Hercule*. Ces grandes qualités étoient mêlées de quelques défauts, & l'auteur[4], qui fait l'éloge de ses vertus, l'accuse de peu de prévoyance, d'un amour excessif pour le jeu, de colère, de précipitation & de fougue dans ses actions, & de peu de fidélité dans ses promesses. Raimond étoit à la cour d'Angleterre lorsque Boémond II, prince d'Antioche, qui n'avoit qu'une fille unique en bas âge, nommée Constance, ayant été tué en 1130, il s'éleva de grands différends pour le gouvernement de cette principauté, entre Alix, mère de cette princesse, & Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem. Celui-ci, pour mettre des bornes à l'ambition d'Alix, envoya secrètement offrir à Raimond, du conseil du patriarche d'Antioche & des principaux du pays, la jeune Constance en mariage. Le prince d'Aquitaine accepta volontiers une proposition si avantageuse. Il partit aussitôt & prit si bien ses mesures pour se mettre à couvert des embûches que ses ennemis lui avoient dressées dans sa route, qu'il arriva sain & sauf à Antioche. Il fut reçu dans cette ville avec de grandes démonstrations de joie & épousa Constance, en 1137, quoiqu'elle n'eût pas encore entièrement atteint l'âge de puberté. Il eut ensuite de grands démêlés avec le patriarche & fut obligé de soutenir la guerre contre Manuel Comnène, qui lui enleva diverses places, assiégea sa capitale & l'obligea enfin à se déclarer son vassal. Éd. origin. t. II, p. 451.

L'espérance que Raimond avoit conçue que le roi Louis le Jeune l'aideroit à reprendre ces places, & même à étendre ses conquêtes, l'engagea à faire à

[1] *Chronicon Malleacense*, p. 216.

[2] Orderic Vital, l. 13, p. 914 & suiv. — Guillaume de Tyr, l. 14, 15 & 17. — Jean Cinnam, Ἱστόρια, l. 1 & seq.

[3] Jean Cinnam, Ἱστόρια, l. 3, p. 72; & l. 5, p. 125.

[4] Guillaume de Tyr, l. 14, 15 & 17.

ce prince l'accueil le plus favorable. Il ne négligea rien, en effet, pour exiger ce service du roi, & il employa pour l'obtenir le crédit qu'il avoit sur l'esprit de la reine Éléonor, sa nièce, qui le seconda de son mieux; mais ils ne purent rien gagner ni l'un ni l'autre. Louis avoit résolu d'aller faire ses dévotions à Jérusalem, avant que d'entreprendre aucune expédition militaire; & voyant que Raimond tramait contre lui de mauvais desseins pour le forcer à lui accorder sa demande, il partit secrètement d'Antioche & se rendit à Tripoli[1].

L'empereur Conrad, après avoir passé l'hiver à Constantinople, où il étoit retourné, s'embarqua de son côté, au commencement du printemps, & aborda, dans la semaine de Pâques[2], au port d'Acre ou de Ptolémaïde, où Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, arriva peu de temps après.

LXXX. — *Arrivée d'Alphonse, comte de Toulouse, dans la Palestine. — Sa mort & son éloge.*

Ce comte s'étoit mis en marche[3] plus tard que les autres princes, parce qu'ayant résolu de faire le trajet par mer, la route n'étoit pas si longue. Avant son départ de Toulouse, il témoigna son affection envers les peuples de cette ville & déclara, par une charte[4] de l'an 1147, qu'il n'avoit aucun droit de *queste ou de tolte,* ni dans Toulouse, ni dans ses fauhourgs, non plus que le droit *de chevauchée commune,* à moins qu'il n'eût guerre dans le Toulousain. Il confirma en même temps tous les habitans de Toulouse dans la possession *des bonnes coutumes & des franchises dont ils jouissoient, qu'il leur avoit données & qu'il avoit fait rédiger.* Alphonse s'embarqua, vers la fin du mois d'août de la même année, sur une flotte qu'il avoit fait équiper à la tour de *Bouc*[5], sur la côte, vers les embouchures du Rhône, à l'endroit où on construisit depuis le port d'Aigues-Mortes. Nous ignorons le nom des seigneurs qui l'accompagnèrent dans ce voyage. Nous savons seulement qu'il amena avec lui un fils naturel, nommé Bertrand, & une fille naturelle; que Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers[6] & d'Agde, le suivit, & qu'il avoit mis sur pied une armée considérable. Un moderne[7] prétend que Faydide, sa femme, fut aussi du voyage; mais il n'y en a aucune preuve. Il paroît même que cette princesse étoit alors déjà décédée. Le comte de Toulouse passa l'hiver dans quelque port d'Italie, & peut-être même à Constantinople, & s'étant remis en mer au commencement du printemps, il aborda au port d'Acre ou de Ptolémaïde, & mourut bientôt après.

[1] D'Antioche Louis VII se rendit directement à Jérusalem, sans s'arrêter à Tripoli comme il en avait eu l'intention & comme l'avance dom Vaissete. [E. M.]

[2] Othon de Freisingen, l. 1, c. 58.

[3] Voyez tome IV, *Note* L, n. 12 & suiv.

[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXIII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[5] Voyez tome V, chroniques, n. V, *Chronique de Nimes,* ad ann. 1149. — Voyez tome IV, *Note* L, n. 12 & suiv.

[6] Geoffroi, prieur du Vigeois, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum,* t. 2, p. 306.

[7] Gervaise, *Vie de Suger,* l. 6, n. 34 & 35. — Voyez aussi tome IV, *Note* L, n. 14.

Un auteur[1] contemporain rapporte les circonstances suivantes de l'arrivée & de la mort de ce prince. « Alphonse, comte de Toulouse, fils du comte « Raimond l'ancien, qui se distingua si fort à la première croisade, arriva au « port d'Acre peu de temps après l'empereur Conrad. Ce prince étoit très- « recommandable par son propre mérite, mais il l'étoit encore bien plus par « la mémoire de son père. Il prit ensuite la route de Jérusalem pour y rendre « grâces à Dieu de son heureuse arrivée, & mourut du poison qu'on lui « donna, dit-on, à Césarée, peu de jours après son débarquement. Tout le « peuple attendoit avec impatience l'arrivée de ce comte de précieuse mé- « moire, & on avoit conçu de lui de très-grandes espérances pour le royaume « de Jérusalem. » Un autre historien[2] du temps parle de cet événement à peu près dans les mêmes termes. Il dit que la bonne opinion que les chrétiens de la Terre Sainte avoient d'Alphonse étoit fondée tant sur ses qualités naturelles, que sur ses actions, qui rendoient en sa faveur un glorieux témoignage. Il ajoute qu'après avoir débarqué à Acre, il fut empoisonné dans le souper qu'on lui servit, la première nuit de son arrivée à Césarée; que tous les habitans de la Syrie, tant pauvres que riches, témoignèrent un extrême regret de sa mort, dont on ignoroit l'auteur. Enfin un troisième historien[3] du siècle assure que ce fut *la reine* qui fit donner à Alphonse le poison dont il mourut. On prétend que l'auteur qui rapporte ce fait est le même que Robert, abbé du Mont-Saint-Michel; mais on ne trouve rien de ce fait dans sa véritable chronique[4]. Quelques modernes ont avancé, sur cette autorité, que ce fut la reine Éléonor, femme de Louis le Jeune, qui fit empoisonner Alphonse, par ressentiment de ce qu'il lui détenoit le comté de Toulouse qu'elle prétendoit lui appartenir; mais Guillaume de Nangis[5] disculpe cette princesse, en disant que ce fut *la reine de Jérusalem* qui fit périr le comte par le poison. Cette reine, appelée Mélisende, partageoit le gouvernement du royaume de Jérusalem avec le roi Baudouin III, son fils. Nous ignorons le motif qui la porta à commettre un si noir attentat. On voit par ce que nous venons de rapporter qu'Alphonse-Jourdain mourut vers la mi-avril de l'an 1148. Il étoit âgé alors de quarante-cinq ans.

Éd. origin. t. II, p. 452.

Ce comte fut un des plus grands princes de son siècle. Il étoit encore enfant lorsque Bertrand, son frère aîné, étant parti pour la Terre Sainte, d'où il ne revint plus, lui laissa tous ses domaines d'Occident. Il en perdit une partie pendant sa minorité, par la querelle que Guillaume IX, duc d'Aquitaine, lui suscita; mais il les recouvra entièrement, avant l'âge de dix-huit ans, & les conserva dans la suite, malgré les puissans ennemis qu'il eut sur les bras, entre autres le comte de Barcelone, avec lequel il fit une paix avantageuse, & le roi Louis le Jeune, qui, ayant des prétextes très-plausibles pour le dépouiller de ses États, le laissa en paix après lui avoir fait la guerre. On voit

[1] Guillaume de Tyr, l. 16, c. 28.
[2] *Gesta Ludovici VII*, c. 16.
[3] *Append. ad Chron. Sigiberti*, ed. 1583, p. 459.
[4] Robert du Mont, *Chronicon*, édit. d'Achery.
[5] Guillaume de Nangis, *Chronicon*, ad ann. 1148.

par là qu'Alphonse avoit de la valeur; mais nous ignorons le détail de ses exploits. Il est aisé de juger de sa capacité pour les affaires & les négociations par ce qu'il fit en Espagne, où il fut plus d'une fois l'arbitre des différends qui s'élevèrent entre les rois de Castille, d'Aragon & de Navarre. L'amour que lui portoient ses sujets est une preuve de la douceur de son gouvernement. Les Toulousains entre autres lui furent toujours très-attachés, & c'est à leur fidélité qu'il fut redevable de la conservation de sa capitale & d'une partie de ses États. Aussi leur en témoigna-t-il une vive reconnoissance, & c'est à lui qu'ils doivent[1] la plupart de leurs priviléges, en particulier la première compilation de leurs coutumes & l'institution de leurs magistrats municipaux, qu'on appelle capitouls. Outre les prérogatives qu'il leur accorda, & dont on a déjà parlé, il les affranchit d'un droit[2] fort onéreux appelé *portaticum*, qu'on levoit à Toulouse sur les denrées & les marchandises; enfin il régla les droits qu'il avoit pour la justice criminelle de cette ville. Il accorda au monastère de la Daurade[3], & aux habitans du bourg & de la cité, la liberté de faire construire un pont sur la Garonne, avec exemption de tout droit de passage, à condition que les religieux de ce monastère célébreroient tous les ans un anniversaire pour son père & ses parens & prieroient Dieu pour lui pendant sa vie. Ce pont ne subsiste plus; on en a bâti depuis un autre qu'on appelle le Pont-Neuf, qui est un des plus beaux du royaume.

Ce prince donna diverses marques de sa piété : outre les donations qu'il fit en faveur de plusieurs églises, il renonça à la coutume où étoient ses prédécesseurs de s'emparer de la dépouille des évêques de Toulouse après leur mort. Il entreprit par dévotion deux pèlerinages à Saint-Jacques en Galice, & ce fut par un motif de religion qu'il s'engagea dans la croisade où il perdit la vie. Il confirma les donations[4] que Raimond de Saint-Gilles, son père, avoit faites aux abbayes de la Chaise-Dieu & de Saint-Gilles, & fit de grands biens à celle de Lérins[5], en Provence. Il eut, à la vérité, des démêlés avec celles de Saint-Gilles & de Saint-Audard de Montauban; il leur causa du préjudice & s'engagea dans quelques démarches qui lui attirèrent diverses fois l'anathème, soit de la part du pape, soit de la part des évêques de la Province; mais, outre le soin qu'il eut de se faire relever de l'excommunication, il paroît qu'il agit en cela pour des raisons d'État, qui l'emportent quelquefois auprès des princes, même les plus pieux, sur celles de la religion.

On cultiva la poésie provençale à la cour d'Alphonse. Géraud[6] le Roux, natif de Toulouse, & fils d'un pauvre chevalier, s'y rendit célèbre entre autres par ses chansons, dont il nous reste[7] quelques-unes, & que lui inspira

Éd. origin. t. II, p. 453.

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 192 & suiv.

[2] *Ibid.* p. 193 & suiv.

[3] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 196; & *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 156.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCXVI & CCCCLXXXVI.

[5] *Chronicon Lerinense*, part. 2, p. 162.

[6] Manuscrit de la bibliothèque du roi, n. 7226, aujourd'hui fonds français, n. 855.

[7] *Ibid.*

l'amour qu'il conçut *pour la comtesse, fille de ce prince.* On cultiva aussi à Toulouse, sous Alphonse, la poésie latine. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny [1], fait une réponse en vers à un religieux de son ordre, moine de cette ville, nommé Raimond, *qui,* dit-il, *avoit fait revivre la réputation des anciens poëtes toulousains* & qui lui avoit envoyé diverses pièces de sa façon [2].

LXXXI. — *Enfans d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse. — Raimond V & Alphonse, ses fils, lui succèdent.*

Alphonse eut plusieurs enfans de Faydide d'Uzès, sa femme. Raimond, l'aîné, né en 1134, lui succéda dans le comté de Toulouse & dans le reste de ses États; mais il paroît qu'il les partagea, ou du moins qu'il posséda le marquisat de Provence [3] par indivis avec Alphonse, son frère puîné. Ce dernier, qui a été inconnu jusqu'ici & qu'on a confondu avec Albéric, surnommé Taillefer, fils de Raimond V, son frère, vécut du moins jusques en 1167, comme nous le verrons dans la suite. Il ne paroît pas qu'il ait laissé postérité. Alphonse-Jourdain eut un troisième fils dont on ignore le nom, & qui mourut jeune. Il fut inhumé dans le cimetière de la Daurade, à Toulouse, où on voyoit son épitaphe [4] sur une pierre de marbre qui a été transférée dans le cloître près le chapitre, où elle est appliquée sur la muraille de l'église. Nous avons encore une épitaphe [5] d'un autre fils d'Alphonse-Jourdain, nommé Pons, qui mourut le 15 d'avril de l'an 1203 & fut inhumé dans l'église cathédrale de Nimes; mais il paroît que celui-ci n'étoit pas légitime.

On assure [6] qu'Alphonse-Jourdain eut une fille nommée Faydide, comme sa mère, & qu'elle épousa Humbert III, comte de Savoie. Il est vrai qu'on voit, par un acte [7] de l'an 1151, que la femme de ce dernier prince, lequel succéda en 1149 à Amé III, son père, s'appeloit Faydide, mais il n'est marqué nulle part qu'elle fût fille du comte de Toulouse; ainsi ce n'est qu'une conjecture qui cependant paroît tout à fait vraisemblable. Faydide, première femme d'Humbert III, étoit déjà morte en 1157, puisque ce prince passa alors à de secondes noces. On donne [8] encore une autre fille à Alphonse, & on la dit *femme de Roger, vicomte de Béziers, fils de Raimond-Trencavel & père de Raimond-Roger;* mais on se trompe : Adélaïde, femme du vicomte Roger, étoit petite-fille & non pas fille d'Alphonse-Jourdain. Enfin un généalogiste [9] met au nombre des enfans d'Alphonse-Jourdain un prétendu Béraud, qu'il fait vicomte de Lautrec; mais outre qu'il n'en donne aucune preuve, il est

[1] Pierre le Vénérable, l. 4, *Epist.* 23.

[2] Voyez, au tome VII de cette édition, la *Note* sur les troubadours à la cour des comtes de Toulouse.

[3] Voyez tome IV, à la fin de la *Note* L, la rectification que dom Vaissete a insérée dans le tome V, p. 681, col. 1, de l'édition originale.

[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 198.

[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DLIII.

[6] Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie,* t. 1, p. 239.

[7] *Ibid.* t. 3, p. 41.

[8] Labbe, *Table généalogique,* p. 468.

[9] De la Roque Harcourt, l. 11, p. 1334 & suiv.

certain que Sicard, vicomte de Lautrec, contemporain d'Alphonse-Jourdain, laissa des fils qui lui succédèrent & qui laissèrent postérité.

Ce comte eut un fils naturel & une fille naturelle qui le suivirent à la Terre Sainte, ainsi qu'on l'a déjà remarqué. Un ancien auteur[1] en parle en ces termes, sous l'an 1148 : « Après la mort d'Alphonse, son fils, qui étoit « encore en adolescence, se jeta dans un château du comte de Tripoli, *son* « *cousin germain* (*patruelis*), ou plutôt son neveu à la mode de Bretagne, & « fut fait prisonnier avec sa sœur par la trahison de ce comte. » Nous apprenons d'ailleurs que ce fils d'Alphonse s'appeloit Bertrand, qu'il n'étoit pas légitime, qu'il fut pris par les Turcs avec sa sœur, & qu'il fut enfin délivré de leurs mains. « L'empereur[2] Manuel Comnène s'étant mis en marche, « en 1159, avec le roi de Jérusalem, dit Guillaume de Tyr, pour aller assiéger « Alep sur Noradin (Nour-ed-Din), envoya des ambassadeurs à ce prince « infidèle & obtint, par leur moyen, la délivrance de Bertrand, fils naturel « du comte de Saint-Gilles, & de quelques autres captifs. » La même chose est rapportée par un historien[3] grec, contemporain, qui appelle *homme italien le fils du comte de Saint-Gilles*, auquel Noradin accorda la liberté en cette occasion, ainsi qu'au maître des templiers & à plusieurs autres personnes de distinction. Il les avoit faits prisonniers, ajoute-t-il, quand les Allemands & les Génois avoient fait leur expédition en Asie, c'est-à-dire en 1148. Ainsi Bertrand demeura onze ans en esclavage parmi les Turcs. C'est tout ce que nous savons de lui. Quant à la fille naturelle d'Alphonse[4], Noradin, prince d'Alep, de sa captive en fit son épouse; il en eut un fils qui, après sa mort, arrivée en 1174, lui succéda sous la tutelle de cette princesse. Elle & son fils conclurent alors une trêve de sept ans avec le roi de Jérusalem de qui ils reçurent une somme considérable.

Éd. origin. t. II, p. 454. Alphonse-Jourdain fut le quatrième comte de Toulouse qui mourut à la Terre Sainte, & de ces quatre il fut le troisième qui, à l'exemple de Raimond, son père, & de Bertrand, son frère, se croisa contre les infidèles. La croisade n'étoit pas encore commencée lorsque Guillaume, son oncle paternel, décéda à Jérusalem, vers l'an 1093. La maison de Toulouse eut aussi la gloire de donner, en la personne des comtes de Tripoli, descendans du même Bertrand, plusieurs autres héros qui se rendirent également célèbres en Orient, par leurs exploits, & dont l'histoire abrégée que nous allons reprendre terminera ce livre.

LXXXII. — *Retour des croisés. — Mort de Raimond, prince d'Antioche, & de Raimond I, comte de Tripoli.*

Nous ignorons le motif pour lequel Raimond I, comte de Tripoli, livra entre les mains des Turcs le fils & la fille d'Alphonse, comte de Toulouse,

[1] *Append. ad Chron. Sigiberti*, p. 459, ed. 1583.
[2] Guillaume de Tyr, l. 18, c. 25.
[3] Jean Cinnam, Ἱστόρια, l. 4, p. 109.
[4] Robert du Mont, *Chronicon*, ad ann. 1174.

son grand-oncle paternel; mais c'est une marque que ces deux princes étoient brouillés ensemble. Raimond avoit succédé, en 1137, à Pons, comte de Tripoli, son père, dont il vengea aussitôt la mort, ainsi qu'on l'a rapporté ailleurs. Sanguin, prince[1] turc, lui déclara la guerre peu de temps après, & assiégea sur lui la ville de Raphania ou de Montferrand, située dans son comté de Tripoli. Raimond dépêcha aussitôt à Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem, son oncle maternel & son beau-frère, qui se joignit à lui pour faire lever le siége. Le prince infidèle étant sorti alors de ses lignes vint au-devant d'eux, leur livra bataille & les défit entièrement. Foulques trouva moyen de se réfugier dans la place, mais le comte de Tripoli demeura prisonnier avec plusieurs chevaliers. Ils furent délivrés peu de temps après par la valeur du prince d'Antioche & du prince d'Édesse, qui, ayant marché vers Montferrand, obligèrent Sanguin à décamper & firent un traité avec lui, par lequel il rendit la liberté au comte de Tripoli & aux autres prisonniers qu'il avoit faits. Ce comte se trouva ensuite avec le prince d'Antioche au siége & à la prise de la ville de Panéade; & lorsque le roi Louis le Jeune, *son cousin*, passa à Tripoli[2] en 1148, il le reçut dans cette ville, lui fit tout l'accueil possible & n'omit rien pour l'engager à l'aider à étendre les limites de ses États; mais il ne put obtenir sa demande, parce que Louis vouloit aller auparavant à Jérusalem. Ce refus fut peut-être la raison pour laquelle Raimond n'assista pas à l'assemblée générale qui fut tenue, le 20 de mai de la même année, à Acre ou Ptolémaïde, & dans laquelle on résolut le siége de Damas. Il ne paroît pas non plus que le comte de Tripoli se soit trouvé à ce siége, que les princes croisés furent obligés de lever honteusement; mais il y a lieu de croire que les troupes qu'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, avoit amenées dans la Palestine prirent part à cette expédition & qu'elles repassèrent la mer, l'année suivante, avec le roi Louis le Jeune, qui, après avoir célébré la fête de Pâques à Jérusalem, s'embarqua pour retourner dans ses États & débarqua, à ce qu'il paroît[3], à Saint-Gilles.

Noradin, successeur de Sanguin, ayant rassemblé une armée formidable, quelque temps après le départ de Louis, vint assiéger un château qui appartenoit à Raimond, prince d'Antioche. Celui-ci se hâta de marcher au secours & jeta quelques troupes dans la place; mais il eut l'imprudence de camper au voisinage, où Noradin, infiniment supérieur en troupes, vint l'attaquer. Le prince d'Antioche combattit en héros & fit des prodiges de valeur, jusqu'à ce qu'enfin, accablé par le nombre, il fut tué malheureusement dans l'action, le 27 de juin de l'an 1149. Telle fut la fin de cet illustre Toulousain, qui eut pour successeur dans la principauté d'Antioche Boémond III, son fils aîné : il laissa deux filles parfaitement belles, dont l'aînée épousa l'empereur de Constantinople.

[1] Guillaume de Tyr, l. 14, c. 25 & suiv. c. 29; l. 15, c. 9.

[2] *Ibid.* l. 16, c. 29 & suiv. l. 17. — Jean Cinnam, Ἱστόρια, l. 3, c. 14. — *Gesta Ludovici VII*, c. 17.

[3] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 527.

Raimond I, comte de Tripoli, son cousin du second au troisième degré, lui survécut peu d'années. Il conçut de la jalousie d'Hodierne [1], sa femme, fille de Baudouin du Bourg, roi de Jérusalem, & se brouilla avec elle. Baudouin III, roi de Jérusalem, tâcha de les raccommoder & se rendit pour cela à Tripoli, en 1152, avec la reine Mélisende, sa mère, sœur d'Hodierne; mais n'ayant pu réussir, la reine amena avec elle la comtesse sa sœur à Jérusalem. Le comte Raimond les accompagna jusques au dehors de la ville, & à son retour il fut massacré à la porte par les Assasins [2], peuples du voisinage. Il paroît que ce prince conservoit, de même que Pons son père, ou prétendoit conserver quelque droit sur les domaines que Bertrand, comte de Toulouse, son aïeul, avoit possédés en Languedoc. Il donna [3] en effet, en 1142, à Humbert, évêque du Puy & à l'église de cette ville, du conseil de Cécile, sa mère, d'Hodierne, sa femme, de Raimond, son fils, & de Philippe, son frère, en présence de son connétable, de son maréchal, de ses barons & de plusieurs prélats, toutes les possessions que ses prédécesseurs avoient dans le comté de Velai. Nous avons encore une donation [4] du même comte de Tripoli, d'Hodierne sa femme, & de leur fils Raimond, datée du mois de janvier de l'an 1146, en faveur du monastère du Mont-Thabor. L'acte est scellé du sceau de ce comte, dont nous parlerons ailleurs.

Éd. origin. t. II, p. 455

LXXXIII. — *Raimond II, dernier comte de Tripoli de la maison de Toulouse.*

Raimond I laissa deux enfans d'Hodierne, sa femme, savoir Raimond II, qui lui succéda dans le comté de Tripoli, sous la tutelle de cette princesse, & qui n'avoit pas encore douze ans accomplis, & Mélisende. Dans la suite celle-ci fut promise en mariage à Manuel Comnène, empereur de Constantinople, qui refusa [5] de l'épouser, ce qui engagea Raimond II, qui s'étoit jeté à cette occasion dans de très-grandes dépenses, à lui déclarer la guerre pour avoir raison de cette injure. Le comte arma plusieurs galères, & s'étant mis en mer, il ravagea les îles & les côtes de l'empire grec. Il entreprit cette expédition la même année que Baudouin III, roi de Jérusalem, son cousin germain, mourut, c'est-à-dire en 1162. Noradin [6], quelque temps après, fit une irruption dans le comté de Tripoli, qui ne lui fut pas avantageuse; mais ayant ramassé de plus grandes forces, il vint assiéger le château de Harenc sur le comte, qui marcha aussitôt au secours de la place avec le jeune Boémond, prince d'Antioche, &

[1] Guillaume de Tyr, l. 17, c. 19; l. 21, c. 5.

[2] Les Assasins ou Ismaëliens obéissaient à l'autorité d'un prince que les chroniqueurs désignent sous le nom de Vieux de la montagne. Ils formaient une secte créée vers l'an 1090 de J.-C. par Hassan, fils de Sabah, dont les descendants formèrent une dynastie connue sous le nom de dynastie des Assasins. [E. M.]

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLIII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLIII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[5] Guillaume de Tyr, l. 18, c. 31, 33 & suiv.

[6] *Ibid.* l. 19, c. 8 & suiv.

plusieurs autres princes, & obligea les infidèles à lever le siége. Raimond les ayant attaqués ensuite imprudemment eut le malheur d'être défait dans une bataille qu'il perdit le 10 d'août[1] de l'an 1163, & dans laquelle il fut fait prisonnier.

Le comte de Tripoli souffrit[2] toute sorte de mauvais traitemens durant sa prison, d'où il ne sortit que la huitième année, c'est-à-dire, en 1171, après s'être engagé à payer une rançon de quatre-vingt mille ducats d'or. Il reprit alors le gouvernement de ses États, qu'Amauri, roi de Jérusalem, frère & successeur de Baudouin III, avoit administrés pendant sa captivité. Amauri étant mort au mois de juillet[3] de la même année, le comte de Tripoli, en qualité de plus proche parent, fut élu régent du royaume durant la minorité du jeune Baudouin IV, fils & successeur de ce prince. Un historien[4] du temps fait, à cette occasion, le portrait du comte de Tripoli. « Ce prince est, dit-il, maigre « & fluet, mais d'une taille avantageuse. Il a le nez aquilin, les cheveux plats « & bruns, les yeux vifs. Il est actif & prévoyant, & d'un extérieur composé; « il est libéral & affable envers les étrangers, sévère à l'égard de ses domes- « tiques, médiocrement instruit dans les lettres qu'il a apprises durant sa « prison. Il s'applique à l'intelligence des saintes Écritures & se plaît à pro- « poser les difficultés qu'il y rencontre, lorsqu'il trouve quelqu'un capable de « les lui résoudre. Il a épousé, en 1173, Esquive, veuve de Gautier, prince de « Galilée, laquelle a plusieurs enfans de son premier mariage, que le comte « aime comme les siens propres. » Tel étoit Raimond II, comte de Tripoli, lorsque Guillaume de Tyr écrivoit, en 1182, le XXI[e] livre de son histoire.

Ce prince, au commencement[5] de sa régence, marcha contre Saladin, soudan d'Égypte, qui, après avoir fait une irruption dans la Cœlé-Syrie, s'empara du royaume de Damas sur le fils de Noradin. Raimond fit ensuite la paix avec ce prince infidèle & entreprit[6] en 1177, avec Philippe, comte de Flandres, qui étoit arrivé à la Terre Sainte, le siége de Harenc, situé à douze milles d'Antioche; mais ils le poussèrent si négligemment, qu'enfin ils furent obligés de le lever. Le comte de Tripoli se trouva, l'année suivante, à la malheureuse bataille de Sidon, d'où il s'échappa & se sauva à Tyr. Il fut de nouveau en guerre, quelque temps après[7], avec ce soudan qui avoit fait une irruption dans son comté, & fut obligé de faire la paix avec lui. Il se brouilla, en 1181, avec Baudouin IV, roi de Jérusalem[8], à l'occasion suivante : il s'étoit avancé jusques à Giblet dans le dessein d'aller à Tibériade, capitale de la principauté de Galilée qui appartenoit à sa femme. La mère, le frère & les autres ministres de ce prince, qui étoit attaqué de la lèpre & peu en état de gouverner, craignant que lorsque le comte seroit au voisinage de Jérusalem, il ne s'aperçût

Éd. origin. t. II, p. 456.

[1] Martène, *Amplissima Collectio*, t. 1, p. 870 & seq.
[2] Guillaume de Tyr, l. 20, c. 31.
[3] *Ibid.* l. 21, c. 1 & suiv.
[4] *Ibid.* l. 21, c. 5.
[5] Guillaume de Tyr, l. 21, c. 8 & suiv.
[6] *Ibid.* l. 21, c. 19 & 25.
[7] *Ibid.* l. 22, c. 3.
[8] *Ibid.* l. 22, c. 9.

de leur mauvaise administration, résolurent de l'écarter. Dans ce dessein, ils persuadèrent à Baudouin qu'il venoit pour le dépouiller de ses États & se faire élire roi à sa place. Ce prince, trop crédule, ajouta foi à ces injustes soupçons & fit défendre à Raimond de passer outre & d'entrer dans ses États; en sorte qu'il eut la confusion de se voir obligé de s'en retourner à Tripoli. Les plus sages du royaume ne doutèrent pas que le comte ne cherchât à se venger d'une telle insulte; & prévoyant les conséquences de cette brouillerie, ils firent tant pour l'apaiser, qu'enfin il se rendit à Jérusalem sur leurs instances, après qu'ils y eurent fait consentir le roi comme malgré lui. Ces deux princes, quelque temps après leur réconciliation, marchèrent [1] ensemble, en 1183, contre Saladin, qui avoit rompu la trêve qu'il avoit conclue avec le roi. Ce dernier l'y avoit en quelque manière obligé par ses démarches; ce qu'il n'auroit pas fait, dit un historien du temps, s'il avoit suivi les conseils de Raimond, qui, ajoute-t-il, étoit un prince prudent, habile & expérimenté dans l'art militaire, & qui en donna des preuves durant cette guerre pendant laquelle il se distingua.

Baudouin IV désigna pour son successeur [2], au mois de novembre de l'an 1183, Baudouin, son neveu, fils de sa sœur, âgé seulement de cinq ans, & choisit [3], du conseil de ses barons, le comte de Tripoli pour administrer le royaume pendant sa maladie & la minorité du jeune roi. Ce choix fut également applaudi des grands & du peuple, qui regardoient le comte comme seul capable de gouverner & de rétablir les affaires du royaume qui étoient fort délabrées. C'est ainsi que s'exprime Guillaume de Tyr, témoin oculaire, dont la sincérité est généralement reconnue, & qui finit ici son histoire. Tout ce que nous venons de rapporter de Raimond II est appuyé sur l'autorité de ce célèbre écrivain. Les auteurs qui ont écrit après lui parlent fort diversement de la suite des actions & de la fin de ce comte. Nous nous arrêterons à ceux qui méritent plus de croyance.

Le comte de Tripoli [4] n'accepta la régence du royaume de Jérusalem, dit un de ces auteurs, qu'aux conditions suivantes, savoir : 1° qu'il ne seroit pas chargé de garder la personne du jeune roi Baudouin, afin d'éviter tout soupçon, en cas que ce prince vînt à décéder pendant son administration; 2° que les chevaliers de l'Hôpital & du Temple auroient par la même raison, durant ce temps-là, la garde de tous les châteaux & de toutes les forteresses du royaume; 3° que pour la sûreté du remboursement des dépenses qu'il seroit obligé de faire pour le bien de l'État pendant sa régence, on lui donneroit une place du royaume en engagement; 4° que n'y ayant aucune trêve de conclue avec les infidèles, & étant obligé par là de se tenir sur la défensive, sa régence dureroit dix ans, afin d'avoir le temps de prendre de justes mesures & à peu de frais, pour leur résister en cas d'attaque; 5° enfin que si le jeune roi venoit à mourir durant

[1] Guillaume de Tyr, l. 22, c. 14, 15, 22, 27.
[2] *Ibid.* l. 22, c. 30.
[3] *Ibid.* l. 23, c. 1.
[4] Guillaume de Tyr, *apud* D. Marten. *Collectio amplissima*, t. 5, p. 584 & seq.

cet intervalle, il continueroit de gouverner le royaume, jusqu'à ce que le pape, l'empereur d'Allemagne & les rois de France & d'Angleterre eussent décidé à laquelle des deux sœurs de Baudouin IV, Sybille ou Isabelle, appartenoit le royaume de Jérusalem; le droit de la première, quoique l'aînée, étant litigieux parce qu'elle n'étoit pas née, comme l'autre, dans le temps que le roi Amauri leur père étoit sur le trône. Baudouin IV & tous les grands du royaume ayant accepté volontiers tous ces articles, que le comte de Tripoli ne demanda que pour conserver la paix dans le royaume en cas que le jeune Baudouin vînt à mourir, on convint que Josselin, comte de Joppé, grand-oncle de ce dernier, l'amèneroit avec lui à Acre, qu'il se chargeroit de sa garde & de son éducation, & qu'on donneroit au comte de Tripoli la ville de Béryte en engagement pour la sûreté qu'il avoit demandée. Tout étant ainsi réglé, Raimond prit l'administration du royaume.

Il arriva, au commencement de sa régence, une extrême sécheresse, ce qui engagea ce prince à conclure une trêve de quatre ans avec les Sarrasins, du conseil de tous les barons, pour empêcher par là ces infidèles de profiter de cette conjoncture & de porter la guerre dans le royaume. Baudouin IV étant décédé vers la fin de l'an 1185, le jeune Baudouin V fut couronné solennellement, & tous les vassaux du royaume lui firent hommage. Le comte de Tripoli lui rendit le sien en qualité de régent & demanda en même temps à tous les barons & chevaliers du royaume le renouvellement de la promesse qu'ils lui avoient déjà faite pour la succession à la couronne, en cas que ce prince vînt à mourir durant les dix ans de la régence, ce qui lui fut unanimement accordé; après quoi le comte Josselin ramena avec lui le nouveau roi à Acre ou Ptolémaïde, où ce jeune prince mourut au mois de septembre de l'an 1186.

Éd. origin. t. II, p. 457.

Après sa mort il s'éleva un grand différend dans le royaume au sujet de sa succession[1]. Sybille, comtesse de Joppé, fille aînée du feu roi Amauri & Gui de Lusignan, son second mari, soutenus du patriarche, du maître des templiers & de quelques autres, s'emparèrent de Jérusalem, en firent fermer les portes & se firent couronner reine & roi de cette ville en l'absence du comte de Tripoli, des princes & des barons du pays qui refusèrent de les reconnoître, conformément aux conventions dont on a déjà parlé. Saladin, ayant appris ces funestes divisions, résolut d'en profiter. Il mit sur pied une armée formidable, au printemps de l'année suivante, & s'étant approché de la Galilée, il détacha sept mille hommes pour aller faire le dégât dans cette province. Ce détachement y pénétra le 1er de mai de l'an 1187 & étendit ses courses jusques à Nazareth, où les maîtres du Temple & de l'Hôpital se trouvoient alors. Le roi Gui les envoyoit au comte de Tripoli qui étoit à Tibériade, pour conclure la paix avec lui, afin de se joindre ensuite contre Saladin. Ces deux grands maîtres marchèrent aussitôt avec quelques-uns de leurs chevaliers, & ce qu'ils purent rassembler de troupes, contre le détache-

[1] Raoul de Coggeshale, *apud* D. Marten. *Collectio amplissima*, t. 5, p. 588 & seq.

ment de l'armée turque qu'ils combattirent d'abord avec assez de valeur, mais ils furent obligés de céder au nombre après une perte très-considérable. Le maître des hospitaliers demeura sur la place; celui des templiers eut le bonheur de se sauver.

Le comte de Tripoli[1] eut un chagrin mortel de cette défaite & dit dans sa douleur : « Afin qu'on ne croie pas que ce malheur est arrivé par ma faute, « ou à ma sollicitation, j'irai me soumettre au roi, à la reine & aux seigneurs « de Jérusalem, & j'obéirai entièrement à leurs ordres. » Les archevêques de Tyr & de Nazareth, & le maître du Temple, qui avoient été envoyés pour négocier avec lui, dépêchèrent aussitôt dans cette capitale pour y faire savoir les bonnes dispositions du comte, son départ pour aller se soumettre & la douleur qu'il avoit de la mort du maître de l'Hôpital & des autres. Ils prièrent en même temps le roi de venir à leur rencontre, afin de faire connoître de son côté combien il cherchoit la paix. Gui partit aussitôt, & ayant rencontré Raimond dans la campagne de Béthanie, ils descendirent tous les deux de cheval du plus loin qu'ils se virent, & s'embrassèrent tendrement en présence des évêques, des chevaliers du Temple & de l'Hôpital, des barons du pays, & d'un nombre infini de peuple qui étoit accouru. Ils entrèrent ensuite dans Jérusalem, & le comte de Tripoli ayant fait son hommage au roi & à la reine, ils se réconcilièrent parfaitement & se pardonnèrent tous leurs griefs de part & d'autre. Le comte retourna ensuite à Tibériade, où il manda toutes les milices du comté de Tripoli & de la principauté de Galilée, & le roi demeura à Jérusalem pour y assembler les siennes & marcher ensuite contre les infidèles.

Ces deux princes s'étant rejoints avec toutes leurs forces dans la vallée de Saffarie, leur armée se trouva forte de douze cents chevaliers & d'environ dix-huit mille fantassins. Saladin de son côté après avoir passé le Jourdain, mis le feu aux moissons & désolé toute la campagne, s'approcha de Tibériade & entreprit le siége de cette place, le jeudi 2 de juillet de l'an 1187. La comtesse de Tripoli à qui elle appartenoit & qui y étoit restée avec peu de monde, dépêcha aussitôt au roi & au comte, son mari, pour leur demander du secours. Durant ce message elle ne put empêcher la prise de la ville, où Saladin mit le feu, ce qui obligea cette princesse de se retirer dans le château. Ce prince infidèle en différa l'attaque, comptant de la prendre quand il voudroit, & se disposa à marcher contre l'armée chrétienne qu'il résolut de combattre. Cependant le roi Gui ayant appris le siége de Tibériade, assembla le conseil de guerre pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire. Tous les avis alloient à marcher dès le lendemain matin au secours de la place, lorsque le comte de Tripoli prenant la parole, dit : « La ville de Tibériade m'appartient[2], & ma « femme y est dedans; ainsi personne n'a plus d'intérêt que moi de la secourir;

Éd. origin. t. II, p. 458

[1] Raoul de Coggeshale, *apud* D. Marten. *Collectio amplissima*, t. 5, p. 588 & seq.

[2] Raoul de Coggeshale, *apud* D. Marten. *Collectio amplissima*, t. 5, p. 588 & seq. — Guillaume de Tyr, même recueil, t. 5, p. 602.

An 1148

« cependant je ne suis pas de ce sentiment, & je ne crois pas qu'il faille « quitter un camp où nous avons de l'eau & tous les vivres nécessaires pour « aller traverser un désert aride & nous exposer à périr de soif dans une « saison brûlante. Les infidèles ne sauroient venir nous attaquer sans s'exposer « au même inconvénient; attendons-les donc de pied ferme, puisque nous « savons que leur résolution est de venir à nous. Il nous sera aisé, lorsqu'ils « arriveront fatigués, & manquant de tout, de les vaincre avec des troupes « toutes fraîches & postées dans un lieu où nous avons toutes choses en abon- « dance, & un asile assuré en cas d'accident dans les places des environs. » Par malheur l'avis du comte de Tripoli ne fut pas suivi, & ses ennemis furent assez injustes pour l'accuser de l'avoir donné à mauvaise intention. Le maître du Temple, qui étoit le principal, fut trouver le roi le soir même, & ayant pris en particulier ce prince, sur l'esprit duquel il avoit un très-grand ascendant, il lui persuada qu'il étoit plus à propos d'aller à la rencontre des ennemis, ce qui précipita l'armée dans le dernier des malheurs.

On décampa[1] donc le lendemain, vendredi 3 de juillet. Le comte de Tripoli eut l'avant-garde, *conformément à la dignité de son rang;* le roi se mit dans le centre, & les templiers formèrent l'arrière-garde. L'armée arriva ainsi à trois milles de Tibériade où on fut obligé de faire halte, tant parce que les troupes, accablées de soif & de lassitude, n'en pouvoient plus, que parce que les infidèles les harceloient de toutes parts. Le comte fit bientôt après prier le roi de faire avancer l'armée jusqu'à la mer de Galilée, qui n'étoit plus qu'à un mille, afin d'avoir la commodité de l'eau. Comme on se disposoit à marcher, les Turcs attaquèrent l'avant-garde & la mirent en désordre, ce qui détermina le roi à camper dans cet endroit, & il ordonna aussitôt qu'on dressât les tentes. L'armée chrétienne souffrit extrêmement pendant toute la nuit d'une soif ardente que les soldats ne trouvoient aucun moyen d'apaiser, & que les ennemis augmentèrent beaucoup par un grand nombre de feux qu'ils allumèrent exprès autour du camp.

Le lendemain, samedi 4 de juillet, le sultan Saladin ayant rangé son armée dès la pointe du jour, se disposoit à attaquer les chrétiens, lorsque ceux-ci s'étant mis de leur côté en ordre de bataille, firent un mouvement pour tâcher de s'approcher de la mer de Galilée, afin d'y étancher la soif qu'ils souffroient, & qui les avoit mis aux abois. Le comte de Tripoli, dans le dessein de se saisir le premier d'un poste que les ennemis vouloient occuper, s'avança aussitôt avec sa cavalerie soutenue par l'infanterie, qui avoit ordre d'écarter les infidèles à coups de flèches. Dans ce temps-là Saladin ayant donné le signal du combat, marcha à la tête de son armée & attaqua le comte, dont l'infanterie se débanda pour gagner le haut d'une colline. Le roi & les évêques, alarmés de ce désordre, font tous leurs efforts pour tâcher de rallier ces troupes & les ramener au combat; mais c'est en vain : les soldats harassés

[1] Raoul de Coggeshale, *apud* D. Marten. *Collectio amplissima*, t. 5, p. 588 & seq.

& brûlant de soif déclarent qu'ils ne sont pas en état de combattre & refusent d'obéir. Les hospitaliers & les templiers, qui étoient à l'arrière-garde avec le reste de la cavalerie, se défendent cependant avec beaucoup de valeur, mais ils sont enfin obligés de plier, accablés par le nombre, sans que le roi dont ils imploroient le secours fût en état de les soutenir. Le comte de Tripoli, qui se battoit toujours à l'avant-garde avec une partie des chevaliers, & que les ennemis avoient enveloppé, voyant qu'il ne lui étoit pas possible de rejoindre le gros de l'armée, cherche alors son salut dans la fuite & est assez heureux pour se sauver, avec plusieurs seigneurs de marque, à travers les rochers & les défilés. Le reste de l'armée fut bientôt après entièrement défait : le roi y demeura prisonnier avec le maître des templiers, le marquis de Monferrat, l'évêque de Lidde, &c., & les infidèles se saisirent de la vraie croix qu'on portoit dans le camp. Le lendemain Saladin somma la comtesse de Tripoli de lui rendre le château de Tibériade, ce qu'elle fut obligée de faire. Tout ce qu'elle put obtenir fut la liberté de se retirer où elle voudroit.

Édit. origin t. II, p. 459.

Tel est le récit fidèle que nous a laissé un auteur contemporain [1], témoin oculaire & nullement suspect de cette mémorable journée, qui fut suivie de la perte de Jérusalem & de presque toute la Palestine. Son témoignage est appuyé de celui d'un historien arabe, auteur grave & exact, qui a écrit la vie de Saladin dont il avoit toute la confiance, & qu'il accompagna dans la plupart de ses expéditions. Voici ce que rapporte ce dernier historien [2] : « Saladin « ayant rassemblé toutes ses forces, rangea son armée & s'avança vers les « ennemis, qui, sur le bruit de sa marche, s'étoient rendus dans la campagne « de Sapphora & le territoire de Ptolémaïde. Il poussa ce jour-là, qui étoit un « vendredi, jusqu'au lac de Tibériade, auprès d'un village nommé *Alsobaira*, « & alla camper, le mercredi suivant, en ordre de bataille au couchant de la « ville de Tibériade où il attendit les François. Comme il vit qu'ils ne faisoient « aucun mouvement, il attaqua cette ville avec sa cavalerie, après avoir laissé « le reste de ses troupes dans le camp pour faire tête à l'ennemi. Il emporta « Tibériade d'emblée, la pilla & y mit le feu; mais la citadelle se défendit. « Les chrétiens, sensibles à cette perte, se mettent aussitôt en marche, dans la « résolution d'en tirer vengeance. Le sultan, averti de leur dessein, s'avance « de son côté. Les deux armées se rencontrent, sur le soir du jeudi, vers le « côté occidental de la montagne de Tibériade, mais la nuit les empêcha de « rien entreprendre. Le lendemain à l'aurore le combat s'engagea auprès du « village d'*Allubia* & fut extrêmement sanglant pour les chrétiens, dont les « musulmans firent un horrible carnage. La nuit sépara les combattans, & les « deux armées demeurèrent sous les armes jusqu'à la pointe du jour du samedi « suivant que l'action recommença. Les musulmans, qui avoient le Jourdain « derrière eux & les ennemis en face, se voyant dans la nécessité de vaincre,

[1] Raoul de Coggeshale, *apud* D. Marten. *Collectio amplissima*, t. 5, p. 588 & seq.

[2] Bohadin, *Vie de Saladin*, c. 34 & suiv. p. 66 & suiv. édition de Leyde; 1732.

« font alors un dernier effort. Leurs deux ailes donnent de concert avec le « centre sur les chrétiens & jettent la terreur parmi eux. Le comte de Tripoli, « l'un des plus braves & des plus forts entre les siens, prévoyant l'entière « défaite de l'armée chrétienne, n'eut aucun égard à la grande réputation de « valeur qu'il s'étoit acquise jusqu'alors, & sans se donner la peine de se mettre « en bataille & de se présenter au combat, il prend la fuite dès le commence- « ment de l'action & tire vers Tripoli. Un corps de musulmans se met à sa « poursuite, mais il se sauve seul ; en sorte que par sa retraite *l'armée musul-* « *mane n'a plus rien à craindre ni de la ruse ni de la malice de ce capitaine.* « Alors le sultan ayant renfermé les chrétiens comme dans les toiles d'un « chasseur les taille en pièces. Une partie d'entre eux veut chercher son salut « dans la fuite ; mais ils sont poursuivis si vivement, qu'il n'en échappe pas « un seul. Les autres se réfugient sur une colline auprès du village d'*Hittin*. « Les musulmans les environnent, & ayant mis le feu aux forêts voisines, les « forcent enfin à se rendre volontairement. Les principaux furent mis aux fers, « & le reste fut massacré ou fait esclave. Le roi Geoffroi, son frère, &c., « demeurèrent prisonniers. Quant aux autres chefs, voici quel fut leur sort. « Le comte de Tripoli [1], après son arrivée dans cette ville, mourut de pleurésie « par une punition divine. Le sultan condamna à mort les maîtres des hos- « pitaliers [2] & des templiers, &c. »

[1] Bohadin, *Vie de Saladin*, c. 34 & suiv. p. 70.

[2] Nous croyons devoir insérer à la fin de ce livre une lettre, du 4 août 1751, qui fut adressée par M. Raybaud d'Arles à dom Vaissete, peu de temps après la publication du dernier volume de l'*Histoire générale de Languedoc*. Elle contient plusieurs rectifications ou remarques importantes relativement à ce que les Bénédictins ont avancé sur l'histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem :

« Il y a plus de trente ans j'ai fourni à dom Gabriel Marcland tout ce que je pouvois savoir sur tout ce qui regardoit l'ordre de Malte. J'ai reconnu, en lisant votre histoire, des pages presque entières qui en provenoient ; mais j'étois alors assez jeune, & plusieurs articles que je lui donnai n'étoient point de la dernière exactitude... Depuis ce temps-là j'ai eu le moyen de visiter, non-seulement les archives du grand prieuré de Saint-Gilles, mais encore celles du prieuré de Toulouse & j'ai vu les titres originaux. Je me suis aperçu de quelques erreurs & j'ai fait en même temps de nouvelles découvertes. Je prends la liberté de vous les envoyer, je souhaite qu'elles puissent vous être de quelque utilité.

« Page 361 [du tome II de l'édition originale ; — tome III, p. 601 de cette édition], vous parlez de la fondation du grand prieuré de Saint-Gilles & vous rapportez l'opinion de Naberat en son *Sommaire des priviléges de l'ordre de Saint-Jean* qui, parlant de la bulle du pape Pascal II, de l'an 1113, où il est fait mention de la maison ou hôpital de Saint-Gilles, rapporte qu'il est dit qu'elle fut fondée par Raimond, comte de Toulouse. Cependant il n'en est pas parlé dans cette bulle. Vous suivez cette opinion & vous ajoutez pourtant que ce pourroit être le comte Bertrand, son fils ; mais cela n'est pas probable, parce que, suivant les preuves que j'ai rapportées dans mon histoire manuscrite du grand prieuré de Saint-Gilles, cette maison fut établie du vivant du comte Raimond, mais on ne trouve nulle part que ce prince en soit le fondateur. Ce fut le grand maître Geraud, qui vint en France au commencement de 1101, & ce fut la première maison qu'il établit dans le royaume. Je l'appelle Geraud & non point Gerard, parce que tous les titres anciens qui parlent de lui, même la bulle de Pascal II, l'appellent Geraldus.

« Vous dites, à la page 362 [tome III, p. 602 & 603 de cette édition], que les hospitaliers de Saint-Gilles étoient gouvernés par un prieur nommé Arnaud ; mais je dois vous faire remarquer qu'il y avoit déjà un prieur établi au commencement de ce siècle.

« Vous ajoutez que Gausfred ou Geoffroi étoit prieur en 1165 & que ses successeurs prenoient le titre de commandeur, comme il se voit par les priviléges que Raimond V, comte de Toulouse, accorda, en 1177, à l'Hôpital de Jérusalem... & à

On voit par le témoignage de ces deux auteurs contemporains, & par celui de quelques autres historiens arabes, le peu de fond qu'on doit faire sur

Pierre Gautier, commandeur du même Hôpital de Saint-Gilles. Je vous ferai remarquer qu'il y avoit alors un prieur & un commandeur; ce dernier étoit la seconde personne & gouvernoit la maison lors de l'absence ou du décès du prieur.

« Vous enseignez, à la page 363 [tome III, p. 604 de cette édition], qu'Amiel, évêque de Toulouse, accorda, en 1120, aux hospitaliers de Saint-Jean, l'église de Saint-Remi où ils s'établirent. C'est encore un mémoire que j'avois donné à dom Marcland sur la foi de ce qui est dit dans un catalogue des commandeurs & grands prieurs de Toulouse, composé par feu frère Bernard Estival, prêtre de l'ordre de Saint-Jean, que j'avois connu; mais, depuis ce temps-là, j'ai vu l'original de la donation de l'église de Saint-Remi, qui fut faite à frère Geraud, prieur de Saint-Gilles, différent du grand maître de ce nom, par Toset de Toulouse, Quile, sa mère, Ponce, son époux, & leurs enfans, en présence d'Amélius, évêque de Toulouse, d'Arnaud-Raimond, prévôt, & d'Aicard, archidiacre. La date de l'année n'est pas marquée; il est dit seulement : « *Facta donatio tempore Lodoico Francorum rege & « Guillelmo Pictavensi, Tolosano comite & Philippa « commitissa sua uxore. Facta carta in mense madii « sub die feria IVa.* » J'ajoute que cet acte ne peut avoir été passé en 1120, parce que, comme vous l'avez remarqué page 389 du même volume [tome III, p. 648 & 649 de cette édition], Alphonse chassa Guillaume de Poitiers qui, pendant la jeunesse dudit Alphonse, s'étoit emparé du comté de Toulouse. Ce qui fut fait pour le plus tard en 1120. Ainsi, puisque lors de cette donation Guillaume régnoit encore, elle ne peut avoir été faite pour le plus tard qu'en 1119.

« Vous avancez, à la même page [tome III, p. 604 de cette édition], que l'évêque Amiel permit, l'an 1121, à Gerard, prieur de l'Hôpital de Saint-Jean, d'acquérir des biens-fonds dans son diocèse, preuve que ce grand maître de l'ordre ne mourut pas en 1118, comme on le prétend communément. Geraud, nommé dans cette charte, étoit le prieur de Saint-Gilles, dont j'ai parlé ci-devant; il portoit le même nom que le grand maître. D'ailleurs, il ne pouvoit pas être ce dernier qui étoit mort en 1120, comme on le voit par la *Chronique de Maillezais*.

« Guigues, comte de Forcalquier, avoit donné, en 1147, à l'ordre de Saint-Jean, la ville de Manosque en Provence; Adélaïde, femme de Sicard, vicomte de Lautrec, sœur de Guigues, se départit des droits qu'elle avoit sur cette ville, moyennant soixante-quinze marcs d'argent qu'elle reçut de frère Gaucelin d'Azillan, grand prieur, par un acte du 1er octobre 1152. (*Cartulaire du grand prieuré de Saint-Gilles*, p. 160.) Vous ne parlez pas de cette dame. Je compte que Sicard étoit le quatrième du nom.

« Au tome II, *Note* LV, p. 644 & suiv. [tome IV, p. 234 & suiv. de cette édition], vous rapportez un acte, du 4 octobre 1163, par lequel Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, confirme l'abbaye de Quarante dans la possession de la moitié du château de Colmérac, en présence d'Arnaud de Montescot, maître de l'Hôpital de Jérusalem, d'où vous concluez que ce dernier étoit grand maître de l'ordre de Saint-Jean. Agréez que j'aye l'honneur de vous représenter que d'Azillan n'étoit point grand maître & ne l'a jamais été. Pour le prouver il faut remarquer qu'anciennement, dans cet ordre, on donnoit le titre de maître de l'Hôpital (en termes absolus) à des personnes qui s'étoient rendues recommandables par de belles actions. Le même Gaucelin d'Azillan est qualifié maître de l'Hôpital en termes absolus dans une donation faite à l'ordre par Ermengarde de Saisac, l'an 1161. (Archives du grand prieuré de Saint-Gilles, armoire de la commanderie de Cressan, liasse du domaine de Saint-Nazaire, n. 4.) Frère Guilhard Aimeri, qui stipula dans cet acte, est aussi qualifié maître de l'ordre, il n'étoit pourtant que grand prieur de Saint-Gilles. L'usage de donner le titre de maître de l'ordre à de simples particuliers s'observoit aussi à Jérusalem. Dans une donation faite à l'ordre, au mois de janvier 1139, par Roger des Loges, d'une gastine ou pâturage, du consentement de la princesse Adélaïde, sa dame, veuve de Boémond II, prince d'Antioche, il est dit qu'elle fut faite *in manu domini Stephani hospitalis Jerusalem magistri*. (Archives de la chancellerie de Malte.) Cet Étienne n'étoit cependant pas grand maître de l'ordre. Cette dignité étoit alors possédée par frère Raimond du Puy. Il s'en trouve d'autres exemples.

« Les templiers observoient la même chose. Dans la permission que Raimond, abbé de Saint-Gilles, donna, en 1169, à frère Arnaud de Tarroice, maître des maisons du Temple en Provence & en Aragon, de bâtir une église à Saint-Gilles, il est qualifié maître du Temple de Salomon en termes absolus. (Archives du grand prieuré de Saint-Gilles, liasse des églises, n. 2.)

« Frère Pierre de la Rovère, maître de Provence & d'Aragon, est qualifié maître de l'ordre dans une donation faite en 1142. (Archives du grand prieuré de Toulouse, liasse de La Clau, n. 1.) D'où l'on doit conclure qu'Arnaud de Montescot n'étoit

divers auteurs postérieurs, qui accusent le comte de Tripoli d'avoir livré en cette occasion l'armée chrétienne à Saladin par une trahison des plus noires, crime horrible, auquel ils ajoutent des circonstances qui sont également déshonorantes pour sa mémoire[1], & que la plupart de nos modernes ont adoptées sans beaucoup d'examen; mais il est aisé[2] de le justifier sur tous les chefs d'accusation qu'on a formés contre lui.

Ce prince, après la funeste[3] bataille de Tibériade, se retira d'abord à Tyr avec le fils du prince d'Antioche & quelques autres seigneurs qui avoient échappé de la défaite. Saladin parut bientôt devant cette place; mais n'osant l'attaquer, il assiégea & prit Sidon & alla ensuite mettre le siége devant Giblet & le château de Boterin qui appartenoient au comte. Celui-ci, voyant que les infidèles désoloient ses États & menaçoient Tripoli, se rendit par mer dans cette ville dans le dessein de la défendre, mais il mourut quelque temps après en duel, ou d'une pleurésie, suivant l'autre historien[4] qu'on a déjà cité. Éd. origin. t. II, p. 460.

Ce comte décéda sans postérité, & en lui finit sa branche, à laquelle Ber-

pas, en 1163, grand maître de l'ordre des templiers.

« Vous dites, mon révérend Père, dans la même note, qu'on ne trouve rien du grand maître Raimond du Puy depuis l'an 1155; cependant on trouve dans les archives de Malte des titres de lui des années 1156 & 1157. Il étoit dans le prieuré de Saint-Gilles, en Languedoc, en l'année 1157, & à Lyon le 15 juillet 1158. (*Cartulaire du grand prieuré de Saint-Gilles*, p. 174.) Ce grand maître vivoit encore en 1159, comme il conste par les chartes de la chancellerie de Malte.

« Vous doutez de l'existence du grand maître Auger de Balbey; cependant rien de plus certain. Non-seulement il est nommé dans les anciens catalogues des grands maîtres, mais encore il se trouve dans la chancellerie de Malte plusieurs titres de lui, dont le plus ancien est une donation faite à l'ordre par Baudoin III, roi de Jérusalem, de cinquante familles de Bédouins que ce grand maître accepta. (Chancellerie de Malte, n. 69.) Cet acte est du 3 des calendes de décembre de l'année 1160; & le plus moderne est une concession faite par ce grand maître à Raoul Bourdin, d'une maison située rue de Saint-Cosme, à Jérusalem, en 1162. (*Ibid.* n. 75.)

« A l'égard de Bertrand de Comps, il ne vécut dans le magistère que quelques mois, puisque Gibert Assaly, son successeur, siégeoit dejà en 1163. (*Ibid.* n. 84.)

« L'ordre des templiers ayant reçu une règle du concile général tenu à Troyes, en Champagne, sous le pape Honoré II, l'an 1128, ils s'établirent bientôt en France & principalement en Languedoc. Raimond Ratier, fils de Toset de Toulouse, son frère & ses sœurs, donnèrent au grand maître Hugues Payen tout l'honneur qui étoit depuis l'église de Notre-Dame de la Dalbade jusqu'à la rue, & jusqu'à celle qui alloit devant l'église de Saint-Remesi. Cette donation est sans date, mais elle fut probablement faite l'an 1129. (Archiv. du grand prieuré de Toulouse, liasse des donations, n. 3 de l'ancien inventaire.)

« Alphonse, comte de Toulouse, donna aux chevaliers du Temple, le 16 août 1134, un diplôme par lequel il permit à ses sujets de leur donner des seigneuries & autres biens, & permit à ceux-là de pouvoir les posséder, tout de même qu'ils avoient obtenu la permission en Orient du roi de Jérusalem, du prince d'Antioche & du comte de Tripoli. Cet acte est fait *in curia Sanctae Mariae de Podio*, en présence de Guillaume, évêque du Puy, de Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, & Raimond-Béranger, comte de Barcelone, de Guillaume de Montpellier, de Roger de Béziers, de Rostaing de Sabran, &c. (*Cartulaire de la maison du Temple de Saint-Gilles*, p. 787, V.)

« Enfin, mon révérend Père, vous faites mention, page 406, de Humbert, évêque du Puy. Je suis bien aise de vous apprendre quelle étoit sa famille. Dans une acquisition que les templiers firent de quelques maisons dans la ville du Puy, il est dit que Humbert, fils du comte d'Albon, étoit alors évêque de cette ville. (Archiv. de Toulouse, armoire de Douzains, *Cartulaire*, lettre D.) *Collection de Languedoc*, t. 187, p. 306. » [E. M.]

[1] Voyez tome IV, *Note* LVI.

[2] *Ibid.*

[3] Continuateur de Guillaume de Tyr, Martène, *Collectio amplissima*, p. 607 & 609.

[4] Bohadin, *Vie de Saladin*, c. 34 & suiv. p. 66.

trand, comte de Toulouse, son bisaïeul, avoit donné l'origine. Il fit son héritier Raimond, son filleul, second fils du prince d'Antioche, qui jouit depuis de tous ses domaines. Ce jeune prince étoit de la maison des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, & arrière-petit-fils, par Raimond, prince d'Antioche, son aïeul, de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, & de Philippe de Toulouse. Il laissa à sa mort le comté de Tripoli à Boémond IV, son frère, qui unit ce comté à la principauté d'Antioche & transmit l'un & l'autre à ses descendans, qui les possédèrent jusqu'à Boémond VII, décédé sans enfans en 1287.

Si nous en croyons Hugues de Saint-Circ, qui a écrit[1], vers l'an 1225, la vie des poëtes provençaux, la comtesse de Tripoli, veuve de Raimond II, embrassa la profession religieuse après la mort du comte son époux. Voici ce qu'il rapporte là-dessus dans la vie du poëte Geoffroi Rudels. « Geoffroi « Rudels, dit-il, natif de Blaye, fut grand gentilhomme & prince de Blaye. « Il devint amoureux de la comtesse de Tripoli, sur le seul rapport que lui « firent de sa personne les pèlerins qui venoient d'Antioche. Il composa pour « elle diverses chansons & eut un si grand désir de la voir, que pour le satis- « faire il se croisa & passa la mer. La maladie s'étant mise dans le vaisseau « durant le voyage, Geoffroi en fut attaqué & arriva fort malade à Tripoli, « où il se mit dans une auberge. La comtesse, informée du sujet de son « voyage, l'alla voir, ce qui rétablit un peu ses forces; mais bientôt après il « expira entre ses bras, content de l'avoir vue. Cette princesse le fit inhumer « dans la maison du Temple, & pénétrée de douleur de sa mort, elle prit « l'habit religieux. » Jean[2] de Nostradamus rapporte à peu près les mêmes circonstances & en ajoute plusieurs autres qui sont très-douteuses. Il prétend entre autres que Geoffroi Rudels étoit seigneur de Blieux en Provence, au lieu de Blaye auprès de Bordeaux; il ajoute que Geoffroi, duc de Bretagne, fils de Henri II, roi d'Angleterre, le retint quelque temps à sa cour.

[1] Manuscrit de la Bibliothèque du roi, n. 7225, aujourd'hui fonds français, n. 854.

[2] Nostradamus, *Vies des plus célèbres & des plus anciens poëtes provençaux*, p. 23 & suiv.

LIVRE DIX-HUITIÈME

I. — *Étendue du domaine de Raimond V, comte de Toulouse.*

RAIMOND V n'avoit que quatorze ans lorsqu'il succéda à Alphonse-Jourdain, son père. Il hérita de tous ses domaines & se qualifia, comme lui, *comte de Toulouse, duc de Narbonne & marquis de Provence.* En qualité de comte de Toulouse, il possédoit, outre le domaine soit direct soit suzerain de tous les pays compris dans la province ecclésiastique de cette ville, les comtés particuliers d'Albigeois, de Querci & de Rouergue. Le duché de Narbonne lui donnoit une autorité supérieure sur toute l'ancienne Septimanie, composée des diocèses de Narbonne, Béziers, Agde, Carcassonne, Lodève, Maguelonne, Nimes & Uzès. Il possédoit de plus la plupart des comtés particuliers de cette province, entre autres ceux de Narbonne & de Saint-Gilles. Enfin, sous le nom de marquis de Provence, il dominoit sur tous les pays situés entre le Rhône, l'Isère, les Alpes & la Durance. Il est aisé de juger par ce détail de la puissance de ce prince, & qu'il pouvoit le disputer aux plus grands vassaux de la couronne & au roi même, dont le domaine particulier étoit bien moins étendu.

An 1148

Éd. origin. t. II, p. 461.

On a vu ailleurs que les prédécesseurs de Raimond étendoient aussi leur domination sur l'Auvergne, le Périgord, le bas Limousin, l'Astarac, l'Agenois, le Vivarais, le Velai & le Gévaudan. Il ne paroît pas qu'Alphonse, père de ce prince, ni lui, aient renoncé à leurs droits sur ces pays; leur autorité y fut cependant fort affoiblie, tant par les prétentions des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, que par le soin qu'eurent les évêques de Viviers, de Mende & du Puy, de se servir de diverses conjonctures favorables pour étendre leur domaine

Éd. origin. t. II, p. 462.

temporel dans leurs diocèses, dont ils acquirent enfin les comtés particuliers. L'évêque de Viviers profita entre autres de la minorité du comte Raimond V.

II. — *Évêques de Viviers. — Ils se soumettent à l'autorité des Empereurs dont ils obtiennent divers priviléges.*

Ce prélat, nommé Guillaume, se trouvoit proche parent de l'empereur Conrad III, qui, se prétendant héritier du royaume de Provence, possédé par l'usurpateur Boson, dominoit de l'autre côté du Rhône par la condescendance ou la foiblesse de nos rois, dont le droit sur cette ancienne portion de la monarchie étoit incontestable[1]. Les prédécesseurs de Conrad avoient borné leur autorité jusques alors à la gauche du Rhône; car quoique l'ancien royaume de Provence s'étendît en deçà de ce fleuve & comprît les diocèses de Viviers & d'Uzès, ces deux pays avoient été réunis à la couronne[2], vers l'an 920, par les princes de la maison de Toulouse, qui en possédèrent les comtés particuliers jusques à la fin du onzième siècle, que Raimond de Saint-Gilles & Bertrand, son fils aîné, étoient encore maîtres de la ville & du comté de Viviers[3]. Durant l'absence de ces deux princes, qui moururent à la Terre Sainte, & les troubles arrivés dans la Province à l'avénement d'Alphonse-Jourdain au comté de Toulouse, les évêques de Viviers, qui avoient leurs vues, reconnurent la souveraineté des empereurs d'Allemagne. Enfin Alphonse étant mort aussi à la Terre Sainte en 1148, & Raimond V, son fils, étant alors en bas âge, Guillaume I, évêque de Viviers, acheva dans cette circonstance ce que ses prédécesseurs avoient commencé, & tâcha non-seulement de se soustraire tout à fait de la dépendance des comtes de Toulouse, mais encore de s'ériger en seul seigneur de sa ville épiscopale. Il s'adressa pour cela à l'empereur Conrad, son parent, qui, ravi de trouver une occasion d'étendre son pouvoir à la droite du Rhône, lui accorda d'autant plus volontiers sa demande, qu'il ne lui en coûtoit rien de son domaine. Ce prince donna donc à Guillaume & aux évêques de Viviers, ses successeurs, par un diplôme[4] daté
An 1149 de l'année 1149, *la dixième de son règne,* les droits régaliens sur cette ville, la monnoie & le péage sur les grands chemins & sur le Rhône, & enfin le château de Donzère, situé de l'autre côté de ce fleuve. Les évêques de Viviers ne se contentèrent pas de posséder, en vertu de cette concession, le domaine de leur ville épiscopale; ils prétendirent encore, dans la suite, étendre leur domination sur le reste de leur diocèse, ce qui occasionna de grands différends entre eux & les comtes de Toulouse. Enfin ces prélats se regardèrent depuis comme vassaux de l'Empire, jusqu'à ce que les rois Louis & Philippe le Bel les obligèrent à reconnoître leur souveraineté, comme nous le verrons ailleurs.

[1] Voyez tome IV, *Note* I.
[2] *Ibid. Note* XV, n. 3.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXI.
[4] Columbi, *Episcopi Vivarienses,* p. 110 & seq. édition de 1668.

Guillaume I, évêque de Viviers, ne survécut[1] pas longtemps au privilége qu'il avoit obtenu de l'empereur Conrad : Thomas lui avoit déjà succédé trois ans après, comme il paroît par le cartulaire dans lequel il fit transcrire les anciennes chartes de son église, & qui est daté de l'année 1152, *la quatorzième du règne de Conrad.* Ce prince mourut[2] le 15 de février de la même année. C'est de l'un ou de l'autre de ces évêques de Viviers, & plus vaisemblablement du premier, qu'a voulu parler Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, dans une lettre[3] qu'il écrivit au pape Eugène III pour le prier de révoquer comme suspects Raimond de Montredon, archevêque d'Arles, & l'évêque de Viviers, qu'il avoit chargés d'examiner un différend qui s'étoit élevé entre les évêques de Nimes & l'abbé de la Chaise-Dieu, touchant la dépendance du monastère de Saint-Bausile de Nimes, avec ordre de lui faire ensuite leur rapport. « L'archevêque d'Arles, dit l'abbé de Cluny dans cette lettre, est « natif du diocèse de Nimes; il a été offert, dans sa jeunesse, à la cathédrale « de cette ville & en a été chanoine. Ayant passé ensuite successivement à « l'évêché d'Agde & à l'archevêché d'Arles, il a toujours embrassé avec chaleur « les intérêts de l'évêque de Nimes. Quant à l'évêque de Viviers, il est véritablement religieux de Cluny; mais outre qu'il a été longtemps voisin de « la ville de Nimes, avant que d'être évêque & depuis qu'il l'est, il est lié par « une étroite amitié & par le sang avec l'évêque de cette ville. » Celui-ci, nommé Aldebert ou Albert, étoit fils de Raimond-Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières. Pierre le Vénérable dit ensuite au pape qu'il espère que Sa

Éd. origin. t. II, p. 463.

[1] Les Bénédictins, sur la foi de Columbi (*Episcopi Vivarienses*, p. 210 & suiv.), ont commis ici une assez grave erreur au sujet des évêques de Viviers. Ils placent sur le siége de cette ville Guillaume I, mort, à ce qu'ils affirment, en 1150 ou 1151, & un Guillaume II cité comme évêque en 1153, entre lesquels vient se placer l'évêque Thomas II qui, avant le 15 février 1152, aurait fait recueillir & copier les chartes de son diocèse. On sait qu'à la fin de cette copie on lit :

« *Ego Thomas episcopus exemplavi istud politicum de aliis vetustissimis chartulis, quas inveni in chartulario S. Vincentii, & nec tertiam partem potui exemplare, propter nimiam vetustatem quâ sunt consumptae; anno XIIII regnante domino Conrado rege.* »

De ce texte il résulte clairement que l'évêque Thomas écrivit le pouillé ou cartulaire de sa cathédrale la quatorzième année du règne de Conrad. Mais trois princes de ce nom ont régné successivement sur le Vivarais, savoir : Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, 937-998; l'empereur Conrad le Salique, comme roi de Bourgogne, de 1032 à 1038, & l'empereur Conrad III, roi des Romains, de 1139 à 1152. Quel est celui de ces trois princes auquel l'évêque Thomas fait allusion dans la phrase précitée? Columbi, & après lui la plupart des historiens, ont prétendu que c'était l'empereur Conrad III; mais si l'on se reporte à la chronologie, on ne peut trouver quatorze années de règne à cet empereur, à moins de prolonger sa vie & son règne jusqu'en 1153, comme l'a fait Columbi; mais ce prince était mort le 15 février 1152, & d'ailleurs, en 1153, le siége de Viviers était occupé par un évêque du nom de Guillaume. Or, comme il ne peut être question, dans les indices chronologiques de la *Charta vetus*, de Conrad le Salique, dont le règne ne fut que de six ans, il faut donc reporter sous le règne de Conrad le Pacifique, avec M. Rouchier, l'époque à laquelle a vécu son rédacteur. La quatorzième année du règne de ce prince, qui est resté cinquante-six ans sur le trône de Bourgogne & dont on a d'assez nombreuses chartes, correspond à l'année 950. C'est à cette date, en effet, qu'il faut placer Thomas II, ainsi que l'a parfaitement établi M. le chanoine Rouchier, dans son *Histoire religieuse, civile & politique du Vivarais.* Il résulte également de ce qui précède que Guillaume II, évêque de Viviers, qui vivait en 1153, n'est point différent de Guillaume I, cité pour la dernière fois par les Bénédictins en 1149. [E. M.]

[2] Pagi, ad ann. 1152, n. 3.

[3] Pierre le Vénérable, l. 5, *Epist.* 4.

Sainteté maintiendra l'abbaye de la Chaise-Dieu dans l'autorité qu'elle avoit depuis si longtemps sur le monastère de Saint-Bausile, dont l'église & les bâtimens ne sont devenus considérables, ajoute-t-il, que par les dépenses immenses qu'elle y a faites, étant réduit auparavant à une extrême pauvreté. Cet ancien monastère subsiste encore aujourd'hui sous la dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu; mais depuis les ravages des calvinistes & l'introduction des commendes, il est dans un état encore plus déplorable que lorsqu'il fut uni à cette abbaye.

Guillaume II avoit déjà succédé [1], en 1154, à Thomas II, évêque de Viviers, & Raimond d'Uzès, frère d'Aldebert, évêque de Nimes, à Guillaume II, en 1157. L'empereur Frédéric I accorda un privilége aux habitans de Viviers sous l'épiscopat du même Raimond, qui reconnoissoit par conséquent la souveraineté de ce prince sur sa ville épiscopale; ce qui n'empêchoit pas qu'il n'eût des liaisons très-étroites avec le roi Louis le Jeune : il traite, en effet, ce roi *de seigneur & d'ami*, dans une lettre [2] qu'il lui écrivit, vers l'an 1160, en faveur de l'abbaye de Tournus-sur-Saône, alors désolée [3] par son abbé, qui s'étoit enfui après l'avoir ruinée. Raimond d'Uzès, évêque de Viviers, se qualifie dans cette lettre *oncle du comte de Toulouse* : ce prélat étoit par conséquent [4] frère de Faydide, mère de Raimond V, comte de cette ville.

III. — *Assemblée de Béziers. — Raimond V, comte de Toulouse, y termine ses différends avec l'abbaye de Montauban.*

Un des premiers soins de Raimond V, après avoir succédé à Alphonse-Jourdain son père, fut de gagner la bienveillance de ses principaux vassaux, pour les engager par là à ne rien entreprendre contre lui pendant sa jeunesse. Ce fut sans doute par ce motif qu'il jura [5] solennellement à Roger, vicomte de Carcassonne, de n'attenter ni contre sa vie, ni sur ses domaines, & de l'aider contre tous, excepté contre ses propres vassaux & les frères de ce vicomte. Raimond fit ce serment dans une grande assemblée qui se tint à Béziers, dans l'église de la Magdelaine, le lundi 2 mai de l'an 1149, *sous le règne du roi Louis qui étoit alors à Jérusalem*, & à laquelle se trouvèrent Rigaud, évêque d'Albi, Aldebert, évêque de Nimes, Pierre, évêque de Lodève, Bernard Pelet, comte de Melgueil, Sicard, vicomte de Lautrec, Sicard & Guillabert de Lauran, Richard de l'Ile, Bermond d'Uzès & plusieurs autres seigneurs de marque.

Amélius, abbé de Saint-Théodard ou Saint-Audard de Montauban, assista aussi à cette assemblée & passa alors une transaction [6] avec Raimond, comte

[1] Columbi, *Episcopi Vivarienses*, p. 211, édition de 1668. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 2, p. 335.

[2] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 653.

[3] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 4, p. 969.

[4] Voyez tome IV, *Note* L, n. 14.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXIV.

[6] *Gallia Christiana*, t. 3, p. 744. — Lebret, *Histoire de Montauban*, p. 51 & suiv.

An 1149

de Toulouse, au sujet des différends que ce monastère avoit eus avec Alphonse-Jourdain son père, touchant la construction de la ville de Montauban, & qui n'avoient pu encore être terminés à cause du voyage & de la mort de ce prince dans la Terre Sainte. Le comte Raimond céda par cet accord à Amélius & à ses religieux la moitié du domaine & de la justice de Montauban, dont il se réserva seulement le château; il leur céda aussi les terres que l'abbaye possédoit avant la construction de la ville, la moitié du lieu de Villemade & de toutes les autres terres & seigneuries situées au voisinage de ce lieu, entre le Tarn & l'Aveyron, & la moitié de ces deux rivières. Il leur donna de plus toutes les églises qu'on bâtiroit dans la suite dans ce canton, & exempta l'abbaye de tous droits & devoirs envers lui & ses successeurs, avec permission à l'abbé d'obliger les habitans de Montauban qui avoient abandonné l'ancienne ville de Montauriol d'y revenir & d'y demeurer pendant quinze ans sans être tenus de rien payer. Roger de Béziers, vicomte de Carcassonne, Sicard, vicomte de Lautrec, Sicard de Lauran & deux autres seigneurs furent garants de cette convention, qui est datée de Béziers un vendredi du mois de mai de l'an 1149, & qui fut passée en présence de Bermond, évêque de cette ville, de Bermond d'Uzès, de Richard de l'Ile, &c. Le comte de Toulouse fit un voyage la même année à Uzès & y présida à un plaid [1], tenu au sujet des démêlés qui s'étoient renouvelés entre l'évêque & les seigneurs de cette ville.

IV. — *Retour du vicomte Trencavel de la Terre Sainte. — Archevêques de Narbonne.*

Éd. origin. t. II, p. 464.

Dans le temps de l'assemblée de Béziers, Raimond-Trencavel, vicomte de cette ville, n'étoit pas encore revenu de la Terre Sainte, où il avoit accompagné [2] le comte Alphonse-Jourdain. A son retour, il passa à Rome & obtint, au mois d'octobre [3] de l'an 1149, du pape Eugène III la permission de faire construire une chapelle dans son palais, qui ne seroit pas sujette à l'interdit, à moins qu'il n'y eût de la faute de sa part ou des siens. Eugène écrivit là-dessus de Grotta-Ferrata, lieu situé auprès de Frascati, à Bermond, évêque de Béziers, & le pria de permettre la construction de cette chapelle & de la bénir, *sauf les droits de son église.*

Ce prélat étoit de la maison de Lèvezon ou Levenon, & avoit succédé à Arnaud de Lèvezon, archevêque de Narbonne, son proche parent, qui étoit alors parvenu [4] à une extrême vieillesse. Arnaud réforma [5] le chapitre de Narbonne dont les chanoines, qui avoient embrassé la règle de Saint-Augustin, commençoient à déchoir de la ferveur de leur institut; il régla [6],

[1] *Manuscrit d'Aubays*, n. 88.

[2] Gaufridus, prior Vosiensis, dans Labbe, t. 11, p. 306.

[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXIII, la 5e charte citée sous ce numéro.

[4] Pierre le Vénérable, l. 4, *Epist.* 1.

[5] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 786.

[6] *Cartulaire de l'église de Narbonne.*

en 1149, un différend qui s'étoit élevé entre eux & le sacristain, au sujet des lits de ceux qui se faisoient inhumer dans le cimetière de la cathédrale : il adjugea ceux des clercs aux chanoines, & ceux des laïques au sacristain. On prétend [1] que le pape Innocent II lui écrivit, en 1140, & à l'évêque d'Elne, pour leur enjoindre d'empêcher que les barons de la province de Narbonne & leurs officiers ne vexassent les ecclésiastiques; mais cette lettre est du pape Innocent IV, & non pas d'Innocent II. Ce n'est pas que les seigneurs séculiers ne maltraitassent l'église de Narbonne sous l'épiscopat d'Arnaud, comme il paroît en particulier par le différend qu'eut ce prélat [2], en 1145, avec les châtelains de Sigean, ses vassaux, qui prétendoient qu'après la mort des archevêques les meubles & les effets de ce château leur appartenoient.

Arnaud [3] étoit dans le dessein de se démettre de l'archevêché de Narbonne à la fin de ses jours, de se retirer à Cluny & d'y embrasser l'état monastique, pour vaquer plus à loisir aux exercices spirituels; mais il n'exécuta pas ce dessein. Il fit son testament [4], le mercredi 28 de septembre de l'an 1149, & choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Paul où il fonda un anniversaire. Il en fonda un autre dans sa cathédrale & fit de grands biens à ces deux églises. Il donna le château de Monteil à Arnaud, archidiacre, son neveu, & légua *ses Sarrasins*, c'est-à-dire les esclaves qu'il avoit de cette nation, à l'évêque de Béziers. Il laissa tout le reste de ses domaines à son successeur & mourut deux jours après.

Pierre, abbé de Saint-Gilles, lui succéda. Il possédoit depuis l'an 1132 cette abbaye dont il soutint les intérêts après son élévation à l'archevêché de Narbonne, par le témoignage [5] qu'il rendit avec Raimond, évêque d'Apt, au mois d'octobre de l'an 1151, comme ayant été présens lorsque le comte Raimond, sur son départ pour Jérusalem, céda à ce monastère tous les droits qu'il prétendoit sur la ville de Saint-Gilles. Aldebert, évêque de Nimes, & les principaux habitans de Saint-Gilles, parmi lesquels il y en a deux qui se qualifient *consuls*, furent présens à ce témoignage, suivant lequel il paroît que l'archevêque de Narbonne & l'évêque d'Apt qui le rendirent étoient déjà religieux de cette abbaye dès l'an 1095.

Pierre, peu de temps après son élection à l'archevêché de Narbonne, eut un différend [6] avec les abbés de la Grasse & de Saint-Pons qui mettoient des curés dans les paroisses de leurs dépendances, sans sa participation, & communiquoient avec ceux qu'il avoit excommuniés. Le pape Eugène III, à qui il en porta ses plaintes, écrivit diverses lettres à ces deux abbés & leur ordonna de se conformer, touchant le premier article, aux canons du concile de Clermont, tenu sous le pontificat d'Urbain II. Quant au second, il leur défendit de recevoir ceux qui avoient été excommuniés par l'archevêque. Eugène étendit cette

[1] Aguirre, *Concilia Hispanica*, t. 3, p. 348.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXIV.
[3] Pierre le Vénérable, l. 4, *Epist.* 1.
[4] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 787.
[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXXVI.
[6] *Conciles*, t. 10, p. 1846 & suiv.

défense à tous les religieux du diocèse de Narbonne & confirma [1], en 1153, les priviléges de cette église en faveur du même archevêque, qui obligea, en 1155, le seigneur de Fonjoncouse, son vassal, à se départir du droit qu'il avoit usurpé de s'emparer des meubles & du revenu de ce château pendant la vacance du siége archiépiscopal.

V. — *Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, épouse en secondes noces Bernard d'Anduze.*

Comme Pierre, archevêque de Narbonne, se dit *fils de Sybille* dans quelques actes, un auteur [2] conjecture de là que ce prélat étoit frère de Pierre (il devoit dire de Bernard) d'Anduze, qui se dit aussi *fils de Sybille*, & qu'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, épousa en secondes noces. Cette conjecture, qui paroît fondée, prouveroit que la vicomtesse Ermengarde, après avoir perdu le comte Alphonse, son premier mari, qu'elle avoit épousé en 1142 & dont elle n'eut point d'enfans, s'étoit déjà remariée avec Bernard d'Anduze dès l'an 1145. Il n'y a pas lieu de douter, en effet, que cette dame, qui de même que ses prédécesseurs avoit beaucoup de part à l'élection des archevêques de Narbonne, n'ait favorisé celle de Pierre, abbé de Saint-Gilles; ce qu'elle aura fait à cause de leur alliance, laquelle aura été par conséquent antérieure. Quoi qu'il en soit, il est certain du moins que cette vicomtesse épousa le seigneur d'Anduze, comme il paroît par un hommage [3] sans date, rendu « à « Bernard d'Anduze, fils de Sybille, & à Ermengarde, vicomtesse de Nar- « bonne, sa femme. » On prétend [4] que Bernard étoit fils de Raimond II d'Anduze, & petit-fils de Bernard dont il est fait mention dans le testament [5] de Guillaume V, seigneur de Montpellier, de l'an 1114. Éd. origin. t. II, p. 465.

VI. — *Fondation des commanderies de Béziers & de Nebian.*

Bermond de Lèvezon, évêque de Béziers, ne survécut pas longtemps à Arnaud, archevêque de Narbonne, son parent : nous n'avons [6] rien de lui après l'an 1149, & Guillaume lui avoit déjà succédé en 1151. Bermond donna, en 1143, l'église de Sainte-Théodosie, & en 1148, conjointement [7] avec ses chanoines, celle de Saint-Sernin hors la ville de Béziers, à l'Hôpital de Jérusalem, pour servir de demeure aux frères de cet hôpital, avec pouvoir d'y célébrer l'office divin; à condition toutefois qu'on n'y recevroit que ceux qui, *après avoir renoncé à leurs biens,* s'y consacreroient à Dieu; qu'on n'y administreroit les sacremens qu'aux mêmes frères hospitaliers ou à leur

[1] Catel, *Mém. pour l'histoire du Lang.* p. 787.
[2] Besse, *Histoire de Narbonne,* p. 314.
[3] Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc,* p. 589.
[4] Le Laboureur, *Histoire manuscrite de la maison d'Anduze.*
[5] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXV.
[6] Andoque, *Catalogue des évêques de Béziers,* p. 62 & suiv. — *Gallia Christiana,* t. 2, p. 414 & seq.
[7] Martène, *Thesaurus anecdotorum,* t. 1, p. 406.

famille, & qu'on n'y enterreroit personne qu'eux, sans la permission de l'évêque & de son chapitre. C'est là l'origine de la commanderie de Béziers de l'ordre de Malte. Raimond, abbé de Saint-Guillem du Désert, *& son chapitre,* firent quelques années après une donation [1] considérable à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem; & Pierre [2], évêque de Lodève, lui donna, en 1157, l'église de Saint-Julien & de Saint-Vincent de Nebian, dans son diocèse, où on établit une commanderie.

L'évêché d'Agde vaqua aussi, vers l'an 1149, par la mort de l'évêque Ermengaud, qui par son testament [3], daté du mois de septembre de cette année, laissa entre autres à Bernard, écuyer de son frère Raimond, *de quoi être fait chevalier,* & fit des legs à tous les prêtres, à tous les diacres & aux pauvres d'Agde. Il fait mention de Beranger, abbé de Saint-Sever d'Agde, son neveu, fils de sa sœur Rixinde, & de plusieurs autres de ses parens.

VII. — *Guillaume VII, seigneur de Montpellier.*

On a remarqué ailleurs que Guillaume VI, seigneur de Montpellier, avoit déjà embrassé la profession monastique dès l'an 1149. Nous trouvons la preuve de ce fait dans un acte [4] du mois de juillet de cette année, par lequel Guillaume VII, son fils & son successeur, obtint *de la comtesse Béatrix, fille & héritière de Bernard, comte de Melgueil,* moyennant la somme de trois mille sols melgoriens, la confirmation de la renonciation au droit de naufrage, que ce dernier avoit faite autrefois en faveur des habitans du comté de Maguelonne & de Substantion. Il est marqué, à la fin de l'acte, qu'il fut passé *en présence d'Ermessinde, mère de Guillaume, seigneur de Montpellier, qui avoit déjà renoncé au siècle, & de Guillemette, fille de la même Ermessinde & mère de la même comtesse Béatrix.* Bernard Pelet, *comte de Melgueil* & mari de cette dernière, confirma cette renonciation avec elle. Guillaume VII se brouilla [5], vers le même temps, avec Raimond, évêque de Maguelonne, au sujet des églises de Montpellier dont il prétendoit nommer les curés & les prêtres; mais le pape Eugène III lui ayant écrit là-dessus, le 9 d'avril de l'an 1150, il se désista de ses prétentions moyennant une somme que les prieurs de ces églises lui donnèrent.

An 1150 Guillaume d'Omelas, oncle paternel de ce seigneur, maria, au commencement [6] de l'an 1150, Tiburge sa fille, qu'il avoit eue de Tiburge, comtesse d'Orange, sa femme [7], avec Aymar de Murviel, seigneur de considération dans le diocèse de Béziers, qui donna quinze gentilshommes de ses parens & de

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCII, la 5e charte citée sous ce numéro.

[2] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium*, p. 87.

[3] Archives de l'église d'Agde. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 6.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXVI.

[5] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 152.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXX.

[7] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 10.

ses amis pour garants du douaire qu'il assigna à sa nouvelle épouse. Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers & d'Agde, seigneur suzerain d'Aymar, fut présent à ce contrat de mariage & l'autorisa ; il étoit par conséquent alors de retour de la Terre Sainte.

VIII. — *Second mariage du vicomte Raimond-Trencavel.*

Ce vicomte avoit[1] en ce temps-là un fils nommé Roger, de Saure sa femme ; ce qui fait voir qu'il avoit perdu depuis quelque temps Adélaïde, qu'il avoit épousée en premières noces ; il eut de celle-ci une fille, appelée Cécile, dont nous parlerons bientôt. On ignore également de quelle maison étoient ces deux femmes de Trencavel ; car c'est sans aucun fondement que les uns[2] font la seconde de la maison de Toulouse, & que les autres[3] prétendent qu'elle étoit *sœur d'Alphonse le Chaste, roi d'Aragon*. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que Saure étoit fille ou veuve d'un comte, puisqu'elle prend le titre de *comtesse* dans tous les actes, du vivant de Trencavel son mari, qui ne se qualifia jamais que vicomte, mais dont la maison étoit cependant aussi distinguée & aussi puissante que celle d'aucun comte du royaume. Ce vicomte & Roger son frère comptoient[4], en effet, au nombre de leurs vassaux les vicomtes de Minerve & plusieurs autres seigneurs de marque, tels que ceux de Saissac & de Vintron. Éd. origin. t. II, p. 466.

IX. — *Fondation des abbayes de Villelongue & de Rieunète, au diocèse de Carcassonne.*

Le vicomte Roger, frère de Trencavel, donna[5] au mois de juillet de l'an 1150, à l'abbaye de Bonnefont, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Comminges, tout ce qu'il possédoit dans le territoire de Compagne, avec le bois nécessaire pour y construire un monastère, & plusieurs pâturages. Cette donation & celle[6] que divers gentilshommes du pays avoient déjà faite, dès les mois de mai & de juin de l'an 1149, à Bernard de Compagne, religieux de Bonnefont, donnèrent occasion à cette fondation, qui fut faite dans le diocèse de Carcassonne, entre les deux ruisseaux de Sor & de Lampi, au pied de la montagne Noire, au voisinage de Saissac, vers les frontières du Toulousain. Isarn-Jourdain, seigneur de Saissac, fut un des principaux bienfaiteurs de ce nouveau monastère. Il étoit déjà décédé en 1152 ; il laissa de sa femme Guillemette trois fils, Isarn-Jourdain, Jourdain & Guil-

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXXIX, les 1er, 7e & 8e extraits cités sous ce numéro.

[2] Besse, *Histoire de Carcassonne*, p. 125.

[3] Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 268.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCCLXXI & CCCCLXXV.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXVIII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[6] *Ibid.* n. CCCCLXXVIII, la 1re charte citée sous ce numéro. [Le donataire est Guillaume de Compagne & non Bernard, comme le porte ici le texte.] — Archives de l'abbaye de Villelongue.

laume-Bernard, dont le dernier se fit religieux à Compagne en 1158. Bernard, abbé de Valseguier ou de Montolieu, contribua aussi à la fondation de cette abbaye[1], dont les bâtimens étoient achevés à la fin de l'an 1150. Elle étoit alors gouvernée par un prieur nommé Arnaud, lequel prenoit la qualité d'abbé au mois d'août[2] de l'an 1151. Un gentilhomme, nommé Bernard de Castillon, donna l'année suivante[3] au monastère de Compagne, en présence *de Guillaume de Montpellier, moine,* le village de Villelongue, qui en étoit distant de deux lieues vers le midi. La situation de ce village étant beaucoup plus commode, elle donna lieu aux religieux de s'y transférer bientôt après; ce qui étoit déjà exécuté en 1165, comme il paroît par les donations que firent cette année Isarn-Jourdain, Bertrand de Saissac & quelques autres seigneurs à Pierre, abbé de Bonnefont, & à Guillaume-Raimond, *abbé de Saint-Jean de Villelongue.* Telle est l'origine de cette abbaye, qui est de la filiation de Morimond, & de la dépendance immédiate de Bonnefont. Celle de Rieunete, qui lui étoit soumise, fut fondée[4] pour des filles de l'ordre de Cîteaux, vers l'an 1162, dans le même diocèse de Carcassonne, vers les confins de celui de Narbonne, à deux lieues de l'abbaye de Saint-Hilaire & à six de celle de Saint-Polycarpe. Le monastère de Rieunete ayant été ruiné au seizième siècle par les calvinistes, fut réuni à celui de Villelongue; il en fut séparé, au milieu du dernier, & transféré dans la ville de Carcassonne, où il subsiste encore aujourd'hui.

X. — *Le vicomte Roger fait son testament & meurt sans enfans.*

La donation que le vicomte Roger fit à l'abbaye de Compagne fut une des dernières actions de sa vie. Il tomba malade[5] peu de temps après, à Fanjaux, & y fit son testament, le vendredi onzième d'août de l'an 1150, en présence de Pons, évêque de Carcassonne, & de plusieurs de ses vassaux. Il avoit été marié deux fois : la première[6], avec Adélaïde, sœur de Baudouin, seigneur de Pons en Saintonge, & la seconde, avec Bernarde, fille de Bernard IV, comte de Comminges, qu'il avoit épousée en 1139 & qui lui survécut. Comme il n'avoit point d'enfans d'aucune de ces deux femmes, il laissa tous ses domaines[7], qui consistoient principalement dans les vicomtés de Carcassonne, de Razès & d'Albi, à Raimond-Trencavel, son frère, vicomte de Béziers & d'Agde. Il choisit sa sépulture parmi les chevaliers du Temple, sans désigner l'endroit où il vouloit être inhumé. Il restitua quelques domaines dont il s'étoit emparé à l'église de Carcassonne, & le village de Casillac à l'abbaye de la Grasse; il abolit le droit qu'il levoit sur le sel & *d'autres mauvais usages*

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXV, la 3e charte citée sous ce numéro.

[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. I, p. 1115.

[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXVIII, la 3e charte citée sous ce numéro.

[4] Archives de l'abbaye de Rieunete.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXXI.

[6] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 9.

[7] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXXI.

An 1150

Éd. origin. t. II, p. 467

que lui ou son père avoient établis, & ordonna à Raimond-Trencavel, son frère, de rendre au comte de Foix quelques villages, à la charge que ce dernier lui payeroit la somme de sept mille sols melgoriens, pour laquelle il les avoit engagés, & lui feroit justice au sujet de la ville de Mirepoix *qu'il lui détenoit injustement*. Enfin il charge le même Trencavel de donner à la vicomtesse Bernarde, sa femme, la somme de dix mille sols melgoriens, avec la moitié de ses meubles, excepté l'or & l'argent, & de lui rendre sa dot, à condition qu'elle renonceroit à ses droits sur les châteaux qui lui avoient été assignés pour son douaire. Le vicomte Roger mourut[1] le lendemain, 12 d'août, à Fanjaux. Raimond-Trencavel, son frère, exécuta fidèlement sa volonté & restitua à l'abbaye de la Grasse le village de Casillac, par un acte[2] daté *du mardi 17 de janvier de l'an* 1150, & par conséquent de l'an 1151 suivant notre manière de compter.

XI. — *Raimond-Trencavel & Bernard-Aton, frères de Roger, s'accordent sur sa succession. — Domaine de ces vicomtes.*

La disposition testamentaire de Roger causa de la division entre les deux frères Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, & Bernard-Aton, vicomte de Nimes. Le dernier, qui avoit été exclu de la succession, prétendit y avoir part. Enfin les deux frères s'accordèrent[3], le 13 de novembre de l'an 1150, par l'entremise de Rigaud, évêque d'Albi, & de quelques seigneurs. Raimond-Trencavel céda à Raimond la ville d'Agde & toute la partie du diocèse de cette ville située à la gauche de l'Hérault, & se réserva le reste du diocèse. Il lui donna de plus la somme de trente mille sols melgoriens, à raison de quarante-sept sols & demi par marc d'argent. Moyennant cette cession, Bernard-Aton renonça, en faveur de Trencavel, à toutes les prétentions qu'il avoit sur la succession de leur père & de leur frère Roger. Ils convinrent en même temps : 1° qu'on ne fabriqueroit aucune monnoie dans le diocèse d'Agde, & que celle de Béziers y auroit cours; 2° qu'ils se succéderoient l'un à l'autre en cas que l'un des deux vînt à décéder sans enfans légitimes. Enfin, après s'être promis par serment de s'entr'aider envers tous & contre tous & d'exécuter fidèlement cet accord, ils se donnèrent de part & d'autre des otages & vécurent depuis en bonne intelligence. Le domaine de Trencavel fut réduit par là aux vicomtés de Carcassonne, Razès, Béziers & Albi, & Bernard-Aton eut pour sa part celles de Nimes & d'Agde.

XII. — *Comtes de Comminges.*

Bernarde se retira sans doute, après la mort du vicomte Roger, son mari, auprès de Bernard, comte de Comminges, son père. On assure que ce dernier

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXXI.
[2] *Ibid.* n. CCCCLXXXII.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXXIII.

fut tué[1], la même année 1150, auprès de Saint-Gaudens, & inhumé dans l'abbaye de Bonnefont qu'il avoit fondée. Bernard fut le quatrième[2] comte de Comminges de son nom. On lui attribue aussi la fondation de l'abbaye de Feuillans dans l'ancien diocèse de Toulouse, & aujourd'hui dans celui de Rieux. Il laissa de Dias de Muret, sa femme, plusieurs enfans dont on a déjà parlé ailleurs. On prétend[3] que Bernard, son fils aîné, mourut jeune & avant lui; & qu'Odon, son second fils, lui succéda immédiatement. Nous voyons cependant, en 1157, un Bernard[4] comte de Comminges, auquel son fils Dodon avoit déjà succédé au commencement de l'an 1166. Il faut donc que le père du comte Dodon fût fils de Bernard IV, & le cinquième comte de Comminges de ce nom. On veut aussi[5] que Roger, de qui on fait descendre les vicomtes de Conserans de la maison de Comminges, ait été fils de Bernard IV; mais d'autres[6] croient que ce Roger, premier vicomte de Conserans, n'étoit que petit-fils de Bernard IV.

XIII. — *Traité entre Trencavel & le comte de Barcelone. — Le premier reconnoît la suzeraineté de l'autre sur une partie de ses domaines, au préjudice du comte de Toulouse.*

Dans le même temps que Raimond-Trencavel s'accorda avec Bernard-Aton, son frère, sur la succession du vicomte Roger, leur frère, il fit un traité avec le comte de Barcelone. Pour mieux comprendre ce qui y donna occasion, il faut reprendre les choses de plus haut. Depuis que le vicomte Bernard-Aton eut soumis[7], vers l'an 1122, la ville de Carcassonne, que Raimond-Béranger III, comte de Barcelone, lui avoit enlevée par surprise, deux ans auparavant, ce vicomte & Roger son fils jouirent paisiblement de cette ville, de son comté, de celui de Razès & du pays de Lauragais, sur lesquels le comte avoit des prétentions dont on a parlé ailleurs. Bernard-Aton & son fils, après avoir secoué le joug de ce prince, se maintinrent dans la possession de tous ces pays, sous la protection d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, avec lequel ils s'unirent très-étroitement & qu'ils reconnoissoient[8] pour leur
Éd. origin. t. II, p. 468. suzerain. Les diverses guerres que Raimond-Béranger III & Raimond-Béranger IV, son fils & son successeur, eurent à soutenir, tant en Espagne contre les Sarrasins, qu'en Provence contre les seigneurs de la maison de Baux, ne leur permirent pas de faire valoir leurs droits sur ces différens pays. La mort d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, protecteur de la maison de Baux, & les nouvelles victoires que Raimond-Béranger IV rem-

[1] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. 2, p. 630. — Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 521.

[2] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 28 & suiv.

[3] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. 2, p. 630.

[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DVII.

[5] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. 2, p. 642.

[6] Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiae*, p. 521.

[7] Voyez ci-dessus, livre XVI, numéros LXVIII & LXXV.

[8] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 713 & 718.

porta en 1148 sur les infidèles, par la prise de Tortose, ayant rendu ce dernier plus formidable, Raimond[1] de Baux, mari d'Étiennette de Provence, tante maternelle de ce prince, l'alla trouver à Barcelone & lui demanda la paix. Le comte de Barcelone & le jeune comte de Provence, son neveu, reçurent sa soumission, & ce seigneur étant mort peu de temps après, ils se rendirent en Provence au mois d'août de l'an 1150 & convinrent d'un traité, au mois de septembre suivant, avec Étiennette, sa veuve, & ses fils, qui leur cédèrent toutes les prétentions qu'ils avoient sur cette partie de la Provence qui étoit échue à Raimond-Béranger III par le partage qu'il avoit fait de cette province avec Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse. En conséquence, la même Étiennette, Hugues de Baux, son fils aîné, & ses autres fils, prêtèrent serment de fidélité pour le château de Trinquetaille auprès d'Arles, à Raimond-Béranger IV, qui se qualifie dans l'acte *comte de Barcelone, prince d'Aragon & marquis de Provence*, & au jeune comte de Provence, son neveu.

Raimond-Béranger ayant terminé heureusement cette guerre, qui jusques alors lui avoit donné beaucoup d'embarras, tourna ses vues du côté de Raimond-Trencavel, frère & héritier du vicomte Roger, & en cette qualité possesseur du Carcassès, du Razès & du Lauragais, & résolut de l'assujettir. Il ne paroît pas que Trencavel se soit mis en état de défense; & soit qu'il ne se sentît pas assez fort pour résister, soit qu'il eût alors quelque démêlé avec le jeune comte de Toulouse, son seigneur, il abandonna les intérêts de ce prince & se soumit entièrement au comte de Barcelone. Celui-ci, par un traité qu'ils firent ensemble à Narbonne[2], au mois de novembre de l'an 1150, lui donna en fief les villes & les pays de Carcassonne & de Razès, le château de Laurag & le Lauragais, & toutes leurs forteresses & dépendances, c'est-à-dire tout l'ancien domaine de la maison de Carcassonne, que la vicomtesse Ermengarde, aïeule maternelle de Trencavel, avoit vendu en 1067 & 1070 à Raimond-Béranger I, comte de Barcelone, bisaïeul de Raimond-Béranger IV. Trencavel fit ensuite hommage à ce dernier pour tous ces pays & pour celui de Termenois. C'est ainsi que les comtes de Barcelone, après avoir perdu depuis près de trente ans la suzeraineté qu'ils s'étoient acquise sur cette portion de la Province, la recouvrèrent enfin; car pour le domaine utile ou direct, il paroît par divers monumens que Trencavel le conserva entièrement. Nous voyons en effet, entre autres, qu'il tint un plaid[3], assisté de Pons, évêque de Carcassonne & de plusieurs de ses vassaux, pour terminer les différends qu'avoient ensemble les seigneurs du château d'Auriac, en Lauragais, qui se faisoient la guerre. Ce vicomte s'allia quelque temps après &, à ce qu'il paroît, par l'entremise du comte de Barcelone, avec Roger-Bernard, comte de Foix, qui avoit succédé alors au comte Roger III, son père.

[1] *Marca Hispanica*, p. 1307 & seq. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 124 & suiv.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXXIV.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXXIX, le 13[e] extrait cité sous ce numéro.

XIV. — *Mort de Roger III, comte de Foix. — Roger-Bernard, son fils, lui succède & épouse Cécile, fille de Trencavel.*

Quelques auteurs[1] prétendent que Roger III, comte de Foix, mourut en 1144. Il est certain cependant qu'il vivoit encore au mois de novembre de l'année suivante, qu'il restitua[2] à l'abbaye Saint-Volusien de Foix plusieurs droits dont il s'étoit emparé. Il est vrai que l'acte de cette restitution est daté de l'an 1144; mais il est évident qu'on doit le rapporter à l'an 1145, tant par l'épacte & le concurrent, que par le pontificat d'Eugène III, qui y est marqué. On n'a d'ailleurs aucune preuve que Roger III soit mort avant l'an 1149. On raconte[3] à son sujet diverses fables auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Roger-Bernard reçut[4] peu de temps après la mort du comte Roger III, son père, l'hommage des seigneurs de Mirepoix. Il restitua[5] en 1149, à l'église de Saint-Antonin, à Raimond, évêque de Toulouse qui en étoit abbé, & aux chanoines qui la desservoient, le village de Frédelas où elle étoit située, le château avec le village ancien & nouveau de Pamiers qui étoit tout auprès, & toutes les autres dépendances de l'abbaye, de la même manière *que le* Éd. origin. t. II, p. 469. *comte Roger son père* en avoit fait restitution en son temps. Roger-Bernard se soumit ensuite, en cas d'infraction de sa part, à l'anathème dont les papes Urbain & Pascal II, & le cardinal Gautier, avoient frappé le comte Roger, *son aïeul.* D'un autre côté, Raimond, évêque de Toulouse, en qualité d'abbé de Saint-Antonin, pour empêcher ce comte & ses successeurs de s'emparer de nouveau du domaine de l'abbaye, leur donna avec ses chanoines la garde & la défense du château de Pamiers, du village de Frédelas & de tous leurs autres biens, avec la moitié des droits féodaux & de la justice, à quelques réserves près. Enfin Roger-Bernard lui prêta serment de fidélité à cette occasion. C'est là l'origine du paréage de la ville de Pamiers entre les abbés ou les évêques, leurs successeurs, & les comtes de Foix, qui l'observèrent régulièrement & le confirmèrent dans la suite. Cet acte nous donne à peu près l'époque de la fondation de cette ville, laquelle a été formée dans sa naissance du village de Frédelas, du château de Pamiers & de deux villages voisins, qui, s'étant agrandis dans la suite, n'ont composé qu'un seul corps sous le nom de Pamiers.

An 1151 L'alliance que Raimond-Trencavel contracta avec Roger-Bernard, comte de Foix, fut cimentée par le mariage de ce dernier avec Cécile, fille de l'autre & d'Adélaïde, sa première femme. Roger-Bernard, par un acte[6] daté

[1] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France,* t. 3, p. 343. — Marca, *Histoire de Béarn,* p. 720.
[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXIII.
[3] Olhagaray, *Histoire de Foix.*
[4] Marca, *Histoire de Béarn,* p. 720.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXVII.
[6] *Marca Hispanica,* p. 1311 & seq. — Titres du château de Foix, caisses 4, 5, 17 & 22.

du 11 de juillet de l'année 1151, *la quatorzième du règne de Louis,* donna d'abord à Cécile, de l'avis du comte de Barcelone, *son seigneur & son oncle,* la jouissance du domaine qu'il possédoit dans le diocèse de Carcassonne & qui comprenoit les lieux d'Arsens, Alairac, Preixan & Foncian. Cet acte est souscrit, après le comte de Barcelone, par Béranger & Guillaume-Arnaud de Béziers, Pierre-Raimond de la Livinière, Artaud de Castelnau, Guillaume de Saint-Félix, Raimond-Aton d'Auterive, Raimond de Dun & Guillaume de Saint-Sernin. Deux jours après, on passa le contrat de mariage par lequel Raimond-Trencavel donna en dot à Cécile, sa fille, la somme de dix mille sols melgoriens, *savoir cinq mille en deniers & cinq mille en sols;* les deux châteaux de Cintegabelle & de Montaut, la part qu'il avoit au bois de Boulbonne, & tout le domaine qu'il possédoit depuis la colline d'Alsapans jusques à l'Ariége. Il déclare en même temps, *entre les mains & sous la foi du comte de Barcelone, son seigneur,* que s'il vient à décéder sans enfans mâles légitimes, Cécile, sa fille, le comte de Foix & leurs enfans lui succéderont dans la ville de Carcassonne & le Carcassès, dans le Razès, dans tout le domaine du Toulousain qui dépendoit de Carcassonne & qui comprenoit le Lauragais, & dans la ville de Béziers & le Béderès. Enfin, par un acte séparé, Roger-Bernard assigne le même jour pour douaire à Cécile, sa femme, les châteaux de Pamiers & de Beaupuy, avec leurs dépendances, & la moitié de ses autres domaines; il donne, par le même acte, le comté de Foix au premier enfant mâle qui naîtra de ce mariage & déclare que s'il n'en a point, ni de quelque autre femme, les filles qu'il aura de Cécile hériteront entièrement de lui. L'acte est souscrit par Raimond de Durban & Raimond de Vergnole.

XV. — *Le comte de Foix reconnoît le comte de Barcelone pour son seigneur.*

Ces actes font voir 1° que c'est sans aucun fondement qu'un généalogiste moderne[1] donne pour femme à Roger-Bernard, comte de Foix, une prétendue Cécile de Barcelone, ne faisant ainsi qu'une seule personne de Ximène de Barcelone & de Cécile de Béziers, l'une mère de Roger-Bernard, & l'autre sa femme; 2° que ce comte reconnoissoit alors celui de Barcelone *pour son seigneur.* Un historien[2] catalan prétend que ces deux princes s'étoient brouillés auparavant au sujet de quelques châteaux; que le comte de Foix se défendit d'abord par la force contre le comte de Barcelone & le comte de Provence, son neveu, qui l'avoient attaqué; qu'il fit enfin la paix avec eux au mois de mai de l'an 1151; qu'il leur remit, par le traité qu'ils firent ensemble, les châteaux d'*Eyras* & de Foix; qu'il les prit ensuite en fief du comte de Barcelone, & qu'il donna à ce prince la somme de dix mille sols pour le dédommager des frais de la guerre. Cet auteur cite en général, pour preuve de ce

[1] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France,* t. 3, p. 334.

[2] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 2, c. 161.

fait, un titre qui se trouve dans les archives royales de Barcelone, mais il auroit dû le rapporter, car nous avons lieu de douter de son exactitude. Il donne, en effet, le nom de *Gui* au comte de Foix, tandis qu'il est certain qu'il se nommoit Roger-Bernard. D'ailleurs il dit que cette guerre se passa en Provence, où il paroît mettre le château de Foix; mais nous ne voyons pas que les comtes de Foix aient jamais possédé aucun domaine dans cette province. Tout ce qu'on peut donc conjecturer de plus vraisemblable sur ce témoignage, c'est 1° que Roger-Bernard aura marché en Provence au secours des seigneurs de la maison de Baux, contre le comte de Barcelone & le comte de Provence, son neveu, conjecture qu'on peut appuyer sur ce qu'il étoit vassal du comte de Toulouse, qui soutenoit ces seigneurs; 2° que le comte de Barcelone ayant assujetti Trencavel à la fin de l'an 1150, il se sera attaché ensuite à soumettre à sa domination le comte de Foix, son neveu, & l'aura obligé, de gré ou de force, au mois de mai de l'an 1151, à se déclarer son vassal, tant pour la partie du comté de Foix[1] située depuis le Pas de la Barre jusques aux frontières d'Espagne, que pour les domaines qu'il possédoit dans le comté de Carcassonne.

Éd. origin. t. II, p. 470.

XVI. — *Ligue entre Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, & Raimond-Trencavel.*

Quoique le comte de Foix & Raimond-Trencavel eussent reconnu le comte de Barcelone pour leur seigneur suzerain dans une partie de leurs domaines, au préjudice du comte de Toulouse, ils ménagèrent cependant ce dernier, comme il paroît par le serment[2] mutuel que le comte Trencavel & Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, se firent au mois de juillet 1151, & par lequel ils promirent de s'entr'aider envers tous & contre tous, excepté contre le comte de Barcelone, *le comte de Toulouse & de Saint-Gilles*, le comte de Rodez & l'archevêque de Narbonne.

Ce serment nous fait comprendre que la vicomtesse Ermengarde administra toujours par elle-même ses domaines du vivant des deux maris qu'elle épousa successivement. Nous voyons d'ailleurs qu'elle rendoit alors la justice, comme il paroît en particulier par les assises[3] qu'elle tint, au mois de décembre de l'an 1152, en présence de Guiraud de la Redorte, de Guiraud de Narbonne & de plusieurs autres de ses vassaux, au sujet d'un différend qui étoit alors entre Raimond de Caune & Ermengaud de Leucate : or elle étoit mariée en ce temps-là, puisque Guillaume de Durban & ses fils lui promirent[4], l'année suivante, de tenir le château de Montferré d'elle & de ses enfans, *si elle en avoit quelques-uns.*

[1] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 23.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXXV.
[3] Archives de l'abbaye de Fontfroide.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXCII, la 4e charte citée sous ce numéro.

XVII. — *Bernard-Aton, vicomte de Nimes, acquiert l'héritage de ses deux sœurs Matheline & Pagane.*

Il paroît que Bernard-Aton, vicomte de Nimes & d'Agde, ne prit aucune part aux liaisons de Trencavel, son frère, avec le comte de Barcelone & qu'il fit sa principale occupation du soin d'administrer[1] la justice & de conserver son domaine. Il donna en fief[2] en 1149, de concert avec Aldebert, évêque de Nimes, les tables qui étoient devant la porte rouge de Notre-Dame de Nimes. Il fit diverses autres inféodations[3] les années suivantes & donna en fief, en 1151, le péage du marché de Nimes, du consentement de Guillemette, sa femme. Il fit un échange[4], la même année, avec Hugues de Brodes, qui lui donna de son côté la moitié de la viguerie de Nimes. Pagane & Matheline, ses sœurs, lui cédèrent[5], en 1152, toutes leurs prétentions sur la succession de leur père. Guillaume de Randon, Pierre de Mercœur & quelques autres seigneurs du Gévaudan furent présens à la cession de Pagane, ce qui nous donne lieu de croire qu'elle étoit mariée dans ce pays & qu'elle n'avoit point d'enfans; l'autre fit la sienne en présence d'Aldebert & de Guillaume de Crussol, de Géraud de Bastet, tige de la maison des ducs d'Uzès, & de divers autres seigneurs du Vivarais. Matheline s'étoit remariée peut-être dans ce pays après la mort de Guillaume-Arnaud de Béziers, qu'elle[6] avoit épousé en 1105. On[7] prétend qu'elle épousa, *au plus tard vers l'an* 1129, Bertrand V de la Tour & qu'elle fut mère de Bernard V, seigneur de la Tour, *né quelques années avant l'an* 1169, ce qui n'est pas possible, puisqu'il est certain que Matheline étoit déjà nubile en 1105. Elle mourut donc vraisemblablement sans enfans, de même que sa sœur Pagane.

An 1152

XVIII. — *Réunion du château de Mèze au domaine de Trencavel. — Comtes de Roussillon. — Vicomtes de Fenouillèdes.*

Le vicomte Raimond-Trencavel recouvra de son côté, au mois de septembre de l'an 1152, une partie du domaine de sa maison par la vente[8] que lui fit Gérard ou Guinard de Roussillon[9], son neveu, fils de sa sœur Trencavelle, pour la somme de cinq mille sols melgoriens, du château de Mèze dans la vicomté d'Agde, qui avoit été donné en dot à la même Trencavelle[10] lorsqu'elle se maria, en 1110, avec Gausfred, comte de Roussillon, père de Gérard. Cette

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXXIII.
[2] Trésor des chartes de Toulouse, sac 13, n. 9.
[3] *Ibid.* sac 14, n[os] 11, 15, 16 & 23. — Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXXVII.
[4] Trésor des chartes de Toulouse, sac 21, n. 2.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXXVII.
[6] *Ibid.* n. CCCXLII.
[7] Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 267 & suiv.
[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXXVIII.
[9] Ce comte de Roussillon est appelé Géraud dans les textes que citent les Bénédictins, & non Gérard ni Guinard. [E. M.]
[10] D'Achery, *Spicilegium*, t. 9, p. 137.

Éd. origin. t. II, p. 471.

comtesse avoit donné[1], cinq ans auparavant, avec le même Gérard, son fils, qui se qualifioit alors *vicomte de Roussillon,* à l'abbaye de Valmagne, dans le diocèse d'Agde, le droit d'avoir un bateau pour la pêche sur l'étang de Mèze. Cet acte pourroit faire croire qu'elle s'étoit alors retirée dans le château de ce nom avec son fils, & qu'elle étoit séparée du comte de Roussillon, son mari, qui la répudia[2] sous le pontificat du pape Eugène III pour épouser une autre femme; mais il paroît que cette répudiation n'arriva que vers la fin de l'année 1151 ou le commencement de la suivante. Nous avons lieu d'inférer, en effet, que Gausfred vivoit encore en bonne intelligence avec Trencavelle au mois de juin de l'an 1151, lorsqu'il fit donation[3] entre-vifs, en faveur de son fils Gérard, de la ville de Perpignan & du fief qu'il tenoit du vicomte de Narbonne, & après sa mort, du comté de Roussillon, puisqu'il fit cette donation en présence de Raimond-Trencavel, son beau-frère. D'un autre côté, la vente que fit Gérard, au mois de septembre de l'an 1152, du château de Mèze, prouve, ce semble, que Trencavelle sa mère étoit alors séparée du comte son père. Quoi qu'il en soit, le pape Eugène III excommunia[4] Gausfred à cause de cette répudiation & le pape Adrien IV, successeur d'Eugène, frappa, vers l'an 1156, ce comte d'un nouvel anathème « pour avoir quitté sa femme « légitime & en avoir épousé une autre. Adrien déclare en même temps que « quand même la femme légitime de Gausfred viendroit à décéder, il ne lui « seroit pas libre d'épouser l'autre, & que les enfans qu'il avoit déjà eus de « cette dernière étoient déchus pour toujours de l'hérédité de leur père. »

On voit par là que Trencavelle vivoit encore en 1156. Nous ignorons l'époque de sa mort. Quant à celle du comte Gausfred, son mari, elle arriva le 24 de février[5] de l'an 1163. Il confirma quelque temps auparavant la donation qu'il avoit déjà faite de ses domaines en faveur de Guinard ou Gérard, son fils, qui après sa mort lui succéda dans le comté de Roussillon, nonobstant les prétentions des enfans que son père avoit eus de sa seconde femme. Au reste, Guinard prit sans doute le titre de vicomte du vivant de Gausfred, son père, à cause du château de Mèze, au diocèse d'Agde, qui appartenoit à sa mère; car quoiqu'il se qualifiât *vicomte de Roussillon,* nous voyons que la vicomté de ce pays appartenoit alors à une autre maison, & nous trouvons un acte[6] du milieu du douzième siècle, dans lequel on fait le dénombrement des droits qui appartenoient *au vicomte de Mèze.* Or Guinard possédoit alors ce château, qui fut réuni en 1152, comme on vient de le voir, à la vicomté d'Agde dont il avoit été démembré.

Udalgarius, vicomte de Fenouillèdes[7], fut présent à la donation que Gausfred, comte de Roussillon, fit en 1151 à son fils Guinard. Il eut[8] deux fils,

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXIII.
[2] *Marca Hispanica*, p. 505.
[3] *Ibid.* p. 1312 & seq.
[4] *Ibid.* p. 505.
[5] *Ibid.* p. 503 & 508.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXXIX.
[7] *Marca Hispanica*, p. 1312.
[8] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXVIII, le dernier extrait cité sous ce numéro.

Pierre & Arnaud, d'Ave sa femme, & fonda avec eux, en 1161, de quoi entretenir une lampe dans l'abbaye de Fontfroide; il vivoit encore en 1163. Il étoit fils sans doute d'un autre vicomte de Fenouillèdes appelé aussi Udalgarius, qui se dit fils de la vicomtesse Matheline & qui offrit[1], en 1143, *avec la comtesse Noricie,* sa femme, leur fils Girbert à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières pour y être religieux.

XIX. — *Trencavel & Sicard, vicomtes de Lautrec, confirment la paix. Principaux vassaux du premier.*

Raimond-Trencavel & Sicard, vicomte de Lautrec, confirmèrent[2], en 1152, la paix que ce dernier avoit faite onze ans auparavant avec le vicomte Roger, frère du même Trencavel. Celui-ci étoit alors en différend avec plusieurs seigneurs de ses vassaux, en particulier avec Guillaume de Limoux, *son ministre,* touchant la justice[3] & les droits domaniaux de ce lieu, qui furent adjugés au vicomte par une sentence arbitrale. Raimond, évêque de Toulouse[4], rendit avec quelques gentilshommes, ses assesseurs, un pareil jugement vers le commencement de l'année suivante, au sujet des démêlés qui étoient entre le même vicomte & un seigneur, nommé Hugues d'Escafré, & ses frères. 1° Ces seigneurs furent maintenus dans la justice civile du lieu d'Alzonne; la criminelle fut adjugée au vicomte. 2° Il fut dit que la ville ou village de Sorèze, qu'ils vouloient transférer ailleurs, subsisteroit au même endroit sous la protection du vicomte. 3° Ils furent condamnés à reconnoître tenir de lui le château de Roquefort. Enfin Raimond-Trencavel s'accorda[5], vers le même temps, avec les seigneurs de Cabarés, au sujet du château de ce nom & de celui de Surdespine, par l'entremise de Pons, évêque de Carcassonne, de Bernard de Canet & de quelques autres *de ses sujets.* Éd. origin. t. II, p. 472.

Ce vicomte reçut[6], en 1152 & 1153, divers hommages, entre autres celui des seigneurs des châteaux d'Aniort & de Castelpor, dans le pays de Sault. Il dominoit aussi sur le pays de Chercorb, portion du diocèse de Mirepoix, comme il paroît par l'hommage[7] de Bernard de Congost, à qui il avoit donné un emplacement dans son château de Villefort pour y bâtir, à condition *qu'il administreroit ce pays.* Le même vicomte & Roger, son fils, reçurent encore l'hommage de Sicard de Laurac[8] pour le château de Montlandier en Albigeois; des seigneurs de Saissac[9] pour celui de Verdun en Lauragais, &c. Raimond-Trencavel donna alors en fief le château d'Exalabre ou de Chalabre à Roger de Saint-Benoît[10], & celui de Verdale à Isarn de Puylaurens & à

[1] Archives de l'abbaye de Saint-Pons.
[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCL.
[3] *Ibid.* n. CCCCLXXXIX, la dernière charte citée sous ce numéro.
[4] *Ibid.* la 2e.
[5] *Ibid.* la 9e.
[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXXIX, la 6e charte citée sous ce numéro & suiv.
[7] *Ibid.*
[8] *Ibid.*
[9] *Ibid.*
[10] *Ibid.* la 12e.

Pierre son frère. Ce dernier épousa[1], en 1152, Dias de Fabersan. Il étoit fils, à ce qu'il paroît, de Gauzbert de Puylaurens, qui renouvela[2], en 1149, à Pons de Dourgne & à Alphonse, son fils, le serment qu'il leur devoit pour le château de Puylaurens. Isarn de Dourgne avoit[3] en 1151 deux frères, nommés Begon & Pierre. Ce détail sert à nous faire connoître les principaux vassaux de Trencavel, dont la plupart l'aidèrent dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Raimond V, comte de Toulouse.

XX. — *Coutumes & capitouls de Toulouse. — Raimond, comte de cette ville, déclare la guerre à Trencavel & le fait prisonnier.*

Ce comte, après avoir dissimulé pendant quelque temps la félonie du vicomte, résolut de la punir. Il écrivit d'abord[4] à Guillaume, évêque de Béziers, pour l'exhorter à ne pas permettre que Trencavel usurpât les droits de son église, avec promesse de lui accorder la même protection que ses prédécesseurs avoient accordée aux autres évêques, & une plus grande même s'il étoit possible. Il le prie enfin de l'avertir quand il auroit besoin de son secours. Raimond mit par là le clergé de Béziers dans ses intérêts; & pour gagner de plus en plus l'affection des Toulousains, il confirma[5] en 1152 divers règlemens dressés *par le commun conseil de la ville & du faubourg de Toulouse,* avec ordre de les observer à perpétuité, *sauf la fidélité du comte.* Ces règlemens ont donné l'origine aux coutumes de Toulouse qui furent rédigées dans la suite. Ils regardent principalement la police, la nature des amendes qui devoient être payées par ceux qui causeroient du dommage dans les biens d'autrui, & enfin la justice criminelle; la civile est réservée au jugement du comte *& de sa cour,* de même que la punition du vol & des complots séditieux. On voit à la fin de ces règlemens les noms de six habitans de Toulouse qui se qualifient *capitulaires* (*capitularii*), de quatre autres qui sont appelés *juges,* & enfin de deux autres qu'on nomme *avocats.* C'est là le plus ancien monument que nous ayons où il soit fait mention des *capitulaires* de Toulouse, ou magistrats municipaux, qu'on appelle aujourd'hui *capitouls,* terme qui dérive, non pas du *Capitole* qu'on voyoit dans cette ville du temps des Romains, comme quelques-uns l'ont voulu faire croire, mais du mot latin *capitulum,* qu'on exprimoit par celui de *capitol* dans l'ancien langage du pays. On appeloit en effet *capitulum*[6] l'assemblée des principaux bourgeois de Toulouse; & comme il y en avoit six d'entre eux qui présidoient à l'assemblée *du commun conseil* ou *du chapitre* de la ville & des faubourgs, on nomma ceux-ci *capitularii, capitulares,* ou *domini de*

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCII, la 3e charte citée sous ce numéro.
[2] Trésor des chartes de Toulouse, sac 12, n. 2.
[3] *Ibid.* sac 2, n. 2.
[4] *Gallia Christiana,* t. 2, p. 415.
[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 153, 217 & suiv.
[6] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 25 & 33. — Duchesne, *Recueil des historiens de France,* t. 4, p. 714, 718 & suiv.

An 1152

capitulo, & en langage du pays *les capitols.* Leur fonction étoit la même que celle des autres magistrats municipaux des différentes villes de la Province, qu'on nommoit consuls[1]. Nous parlerons ailleurs de l'origine des uns & des autres. Le nombre de ceux de Toulouse augmenta dans la suite jusques à vingt-quatre. Il est aujourd'hui réduit à huit.

Ceux qui prétendent[2] que le nom des capitouls de Toulouse dérive de l'ancien capitole de cette ville citent, pour le prouver, un passage du traité que Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, écrivit vers l'an 1135 contre les hérétiques pétrobrusiens qui avoient infecté cette ville de leurs erreurs, & dans lequel le saint abbé[3] semble parler *du capitole* de Toulouse & *des sénateurs* qui s'y assembloient; mais outre qu'on n'a aucune preuve que l'ancien capitole de Toulouse subsistât alors, & que Pierre le Vénérable parle ironiquement & en orateur, il est constant, par tous les anciens monumens[4] du temps, que l'assemblée des principaux habitans de Toulouse, au douzième siècle, s'appeloit *capitulum :* ainsi ce passage prouve seulement que du temps de Pierre le Vénérable, c'est-à-dire vers le milieu du même siècle, cette ville étoit gouvernée par des magistrats municipaux.

Éd. origin. t. II, p. 473.

An 1153

Raimond V, résolu de se venger du vicomte Trençavel, lui déclara la guerre[5], se mit en campagne, l'attaqua, le fit prisonnier le 10 d'octobre de l'an 1153, & le fit renfermer à Toulouse dans une étroite prison où il le tint longtemps. Il fit aussi prisonnier Guillaume VII, seigneur de Montpellier, & plusieurs autres chevaliers dont nous parlerons dans la suite; c'est tout ce que nous savons de cette guerre. Un auteur[6] prétend que « Trencavel, ayant entrepris « une course sur les frontières du comte, s'avança un jour si avant qu'il fut « jusques aux portes de Toulouse avec quelque cavalerie. Les chevaux, ajoute- « t-il, furent si las d'une si longue traite, qu'ils se rendirent au retour, & « furent cause de la perte de Trencavel & des siens; » mais il n'apporte aucune preuve de cette circonstance. On pourroit croire que le comte de Barcelone marcha pour la défense de ce vicomte, son vassal, & qu'il fit la guerre au comte Raimond dont il étoit certainement alors ennemi, sur ce qu'avec les titres de comte de Barcelone & de marquis de Provence il prend celui de *duc de Tou-*

[1] Les Bénédictins se seraient montrés encore plus affirmatifs sur l'étymologie vraie du nom de *Capitouls* s'ils avaient pu étudier sérieusement les archives de l'hôtel de ville de Toulouse; mais la rareté des emprunts qu'ils ont faits à ce riche dépôt montre surabondamment qu'on ne leur laissa pas la faculté de l'exploiter : plusieurs des priviléges dont la municipalité toulousaine se montrait le plus jalouse, n'avaient rien à gagner à être dégagés de l'obscurité légendaire entretenue à dessein par le patriotisme trop complaisant des chroniqueurs officiels.

L'importante question des origines du consulat en Languedoc & particulièrement dans la capitale de la province est, sans contredit, un des points les plus négligés de l'œuvre de dom Vaissete. Nous essaierons de combler cette lacune en publiant, au tome VII de cette édition, une étude d'ensemble exclusivement fondée sur les documents originaux. [E. R.]

[2] Adrien de Valois, *Notitia Galliarum,* p. 620. — Mabillon, *Diplomatica,* p. 330.

[3] Pierre le Vénérable, *in Epistol. contra Petrobrusianos, Magna Bibl. Patrum.* Lugdun. t. 22, p. 1162.

[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 25 & 33. — Duchesne, *Recueil des historiens de France,* t. 4, p. 714, 718 & suiv.

[5] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* chron. p. 160. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCIII.

[6] Andoque, *Histoire de Languedoc,* p. 291.

louse[1], dans une donation qu'il fit en 1153 à l'église de Nice; mais il paroît que c'est une faute de copiste, & qu'on a lu *Toulouse* au lieu de *Tortose*. Nous savons, en effet, que Raimond-Béranger IV se qualifia[2] *marquis de Tortose,* depuis qu'il eut conquis cette ville en 1148 sur les Sarrasins. Quoi qu'il en soit, il est du moins certain[3] que Hugues, comte de Rodez, promit à ce prince, au mois de février de l'an 1153, en présence de Raimond de Canillac & de quelques autres seigneurs, de l'aider envers tous & contre tous, & nommément *contre le comte de Saint-Gilles & de Toulouse,* qui par conséquent étoit alors son ennemi.

XXI. — *Mort de Hugues, comte de Rodez. — Partage de ses domaines entre ses fils.*

An 1154

Nous ignorons quelle fut la suite de cette promesse : il paroît seulement que le comte de Rodez n'y survécut pas longtemps; car nous n'avons plus rien de lui après l'an 1154, qu'il restitua[4], avec Ermengarde sa femme & Hugues leur fils, à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, une partie de l'église de Creixel en Rouergue. Hugues fut le premier comte de Rodez de son nom. Il étoit vassal du comte de Toulouse pour le comté de Rodez & la vicomté de Lodève, & du comte de Barcelone, dont il étoit proche parent, pour une partie du Carladois. Il laissa[5] trois fils d'Ermengarde sa femme, savoir: Hugues II, qui lui avoit déjà succédé en 1159 dans le comté de Rodez; Hugues, qui fut évêque de cette ville depuis environ l'an 1164, jusque vers l'an 1210; & Richard qui eut pour son partage une partie de la vicomté de Carlad, avec celle de Lodève. Ermengarde, veuve de Hugues, vécut encore longtemps après lui; *elle se donna*[6], *avec tous ses biens,* en 1170, à l'abbaye de Nonenque en Rouergue, où elle prit sans doute l'habit religieux.

XXII. — *Testament de Trencavel durant sa prison à Toulouse. — Il obtient sa délivrance.*

Trencavel étoit encore en prison à Toulouse au mois d'avril de l'an 1154. Ce vicomte craignant ou d'y mourir, ou du moins de n'en pas sortir sitôt, fit alors son testament[7]. Il choisit sa sépulture dans le monastère de Cassan, au diocèse de Béziers, où il fonda un anniversaire. Il fait des legs aux hospitaliers & aux templiers de Jérusalem & ordonne de réparer les dommages qu'il avoit causés à leurs maisons, & aux églises, durant sa *chevauchée* en Roussillon. Il défend d'exiger dans ses domaines d'autres *leudes* & usages que ceux qui

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 429.
[2] *Marca Hispanica,* p. 1303 & seq.
[3] *Ibid.* p. 315.
[4] Martène, *Thesaurus anecdotorum,* t. 1, p. 435.
[5] Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France,* t. 4, p. 697. — *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrumenta,* p. 51.
[6] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrumenta,* p. 288.
[7] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCIII.

étoient déjà établis du temps de Bernard-Aton, son père. Il lègue à Cécile, sa fille aînée, femme du comte de Foix, les châteaux de Balaguier & de Chercorb, le pays de Chercorb, cinq mille sols melgoriens, &c. Il donne à sa seconde fille, dont il ne marque pas le nom, vingt mille sols melgoriens, ses habits & quelques domaines, à condition qu'elle épousera Guillaume de Montpellier; sinon il ne lui donne que dix mille sols & ses habits, & prie le comte de Barcelone de la marier avec Hugues, fils de Hugues, comte de Rodez, ou avec quelque autre, du conseil de Bernard d'Anduze, de Guillaume de Montpellier & de ses vassaux. Il dispose en faveur de Roger, son fils, de tous ses domaines, dont il veut que sa femme soit *dame & seigneuresse,* tant qu'elle vivra, ajoute-t-il, en viduité, *avec ses enfans & les miens :* preuve que les deux filles de Trencavel étoient de son premier mariage avec Adélaïde. Il ordonne que si sa femme veut se retirer, on lui rende ou *son douaire* (*sponsalitium*), ou deux cents marcs d'argent avec ses habits & une partie des meubles, à son choix. Il laisse l'administration de ses domaines, pendant la minorité de son fils, à divers seigneurs, savoir : la ville de Béziers & le Bédérès à Guillaume-Arnaud de Béziers & Aymar de Murviel, pour les gouverner avec le conseil de Béranger de Béziers; la ville de Carcassonne & le Carcassès à Bernard de Canet le fils, Guillaume de Saint-Félix & Bernard Pelapoul, avec ordre à eux d'agir du conseil de Bernard de Canet le père; l'Albigeois & les domaines du Toulousain & du Comminges, à Isarn de Dourgne, Hugues de Cessenon & Guillaume-Aton de Curvale. Il substitue ses deux filles à son fils Roger, à qui il ordonne d'être fidèle ami de Guillaume de Montpellier, *qui a été fait prisonnier,* ajoute-t-il, *à cause de moi,* & de l'aider envers tous & contre tous, excepté contre le comte de Barcelone. Il ordonne aussi à son fils de vivre en amitié avec Bernard d'Anduze; il le met sous la protection d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, *sa cousine,* & sous celle du comte de Barcelone, avec sa femme, ses enfans & ses vassaux; enfin il charge le même comte de Barcelone de l'éducation de son fils & du soin de le faire chevalier. Trencavel fit ce testament en présence de Bernard d'Anduze, de Guillaume de Tortose, frère du seigneur de Montpellier, de Hugues & Bernard de Cessenon, d'Aymar de Murviel, Gaucelin de Claret, Pierre de Puylaurens, Raimond de Termes & plusieurs autres seigneurs dont la plupart étoient ses vassaux; ce qui prouve qu'ils avoient été faits prisonniers avec lui.

Éd. origin. t. II, p. 474.

Le comte de Toulouse délivra enfin Trencavel; mais il en coûta cher à ce dernier, qui pour sa rançon fut obligé de lui payer la somme de trois mille marcs d'argent, de lui céder[1] diverses places & de le reconnoître pour suzerain dans tout le reste de son domaine. Trencavel étoit déjà sorti de sa prison[2] au mois de mai de l'année suivante, lorsqu'il engagea à Béranger de Béziers une partie du domaine de cette ville, sans doute pour payer une partie de sa

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXVIII, la 3e citée. — Guillaume de Neubrige, *Historia rerum Anglicarum,* l. 2, c. 10.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXCIX, le 2e extrait cité sous ce numéro.

rançon. Guillaume de Tortose obtint aussi sa liberté vers le même temps, car nous avons un acte[1] de lui de l'an 1154, par lequel nous apprenons qu'il étoit alors hors de prison.

XXIII. — *Mariage de Raimond V, comte de Toulouse, avec Constance, sœur unique du roi Louis le Jeune.*

L'alliance que Raimond V, comte de Toulouse, contracta en 1154 avec le roi Louis le Jeune, dont il épousa la sœur, nommée Constance, ne contribua pas peu à le faire respecter davantage par les grands vassaux de la Province, qui, comme on vient de le voir, s'étoient ligués presque tous contre lui avec le comte de Barcelone; elle lui fut aussi très-utile pour le maintenir dans la paisible possession de ses États, contre les entreprises de Henri II, roi d'Angleterre, qui, ayant épousé alors depuis deux ans Éléonor, duchesse de Guyenne, après que le roi Louis le Jeune, qui en avoit eu deux filles, l'eut répudiée, réveilla quelques années après les prétentions des ancêtres de cette princesse sur le comté de Toulouse & porta la guerre dans le pays. Constance, dans le temps qu'elle épousa Raimond V, comte de Toulouse, étoit[2] veuve d'Eustache de Blois, qui avoit été associé, en 1152, à la couronne d'Angleterre par le roi Étienne, son père, & qui étoit mort sans enfans le 10 d'août de l'an 1153. Elle avoit épousé Eustache dès le mois de février de l'an 1140, ou 1141 suivant notre manière de compter; ainsi elle étoit beaucoup plus âgée que le comte de Toulouse, son second mari, qui en 1154 n'avoit que vingt ans. Elle conserva toujours le titre *de reine* après ce second mariage, suivant l'usage de ce temps-là, parce que son premier mari avoit été couronné roi, & non pas seulement parce qu'elle étoit sœur de roi, ainsi que quelques auteurs l'ont avancé. Ce mariage combla les Toulousains de joie : ils[3] firent une entrée magnifique à leur nouvelle comtesse, & les chevaliers du faubourg célébrèrent ses noces par des joutes & des tournois, avec ceux de l'Ardenne, qui est une grande campagne située aux environs de Toulouse.

XXIV. — *Voyage du roi Louis le Jeune dans la Province à son retour d'Espagne. — Il accorde un diplôme à l'église de Maguelonne.*

Louis le Jeune se rendit à Toulouse vers la fin de la même année. Il revenoit alors d'Espagne où il avoit été faire un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice[4]. Si nous en croyons quelques historiens espagnols, ce voyage de dévotion servit de prétexte à ce prince pour couvrir le dessein qu'il avoit de Éd. origin. t. II, p. 475. s'instruire par lui-même, en passant, s'il étoit vrai que la reine Constance,

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCII, le 6e extrait cité sous ce numéro.

[2] Voyez ci-dessus, livre XVII, n. LII, p. 728. — Le P. Ange, *Histoire généalogique des pairs de France*, t. I, p. 75.

[3] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 127 & 136.

[4] Voyez Tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXCIV. — Voyez tome IV, *Note* LIII.

An 1154

qu'il avoit épousée après avoir répudié Éléonor, n'étoit que fille naturelle d'Alphonse VII, roi de Castille, ainsi qu'on le lui avoit rapporté; mais nos meilleurs critiques[1] font voir l'absurdité d'un pareil motif. Louis s'arrêta à Toulouse[2] à son retour, & s'étant rendu dans le chapitre de Saint-Sernin, il y donna une charte, *du conseil & de la volonté de Raimond, comte de Toulouse, en présence des citoyens & des bourgeois,* par laquelle il confirma les priviléges accordés à la cathédrale de cette ville, à l'église de Saint-Sernin & à celle de la Daurade par *Charlemagne* (*Carolus Magnus*), son prédécesseur. Ces dernières paroles ont donné lieu, sans doute, d'attribuer à Charlemagne la fondation de l'église & du monastère de Saint-Sernin; mais il s'agit ici du roi Charles le Chauve qui donna, en effet, un diplôme[3], en 843, en faveur de ces trois églises.

Louis le Jeune alla de Toulouse à Castres[4], pour honorer les reliques de saint Vincent, martyr. Durant son séjour dans cette ville, il arriva un funeste accident. Le seigneur de Capendu, chevalier de mérite, du diocèse de Carcassonne, que le roi honoroit de sa bienveillance, fut poursuivi & assassiné cruellement par trois de ses ennemis, devant la maison où ce prince étoit logé. On s'employa aussitôt auprès de lui pour obtenir la grâce des meurtriers. Louis l'accorda enfin, à condition qu'ils expieroient leur crime par la pénitence & qu'ils prendroient l'habit monastique dans l'abbaye de Castres. Ce prince prit ensuite la route du bas Languedoc, & ayant[5] passé à Maguelonne, il se rendit dans le chapitre de la cathédrale & y confirma les priviléges de cette église en faveur de Raimond, évêque de Maguelonne. Louis fit expédier quelques jours après la charte qui est datée du lieu d'Arsac, *le mercredi des Cendres, 9 de février de l'an* 1155. On voit par là que le notaire qui a expédié ce diplôme commençoit l'année à la Nativité de Jésus-Christ. Nous ne connoissons pas bien la situation du lieu d'Arsac où cette charte fut donnée : il ne devoit pas être éloigné de Maguelonne, car nous trouvons[6] alors une ancienne famille de ce nom aux environs. Louis confirma[7] cette charte en 1161 & donna alors de plus aux évêques de Maguelonne le droit d'exercer la justice civile & criminelle dans leur domaine, de même qu'aux barons & châtelains, vassaux de cette église, dont les principaux étoient Guillaume de Montpellier, Raimond-Pierre de Ganges, Pierre de la Vérune & les seigneurs de Vic.

An 1155

XXV. — *Accord de Raimond, comte de Toulouse & d'Alphonse, son frère, avec l'évêque de Carpentras. — Maison de Sabran.*

Il y a lieu de croire que Raimond, comte de Toulouse, accompagna le roi de France, son beau-frère, dans son voyage de Languedoc. Nous voyons, en effet, que ce comte étoit du côté de Maguelonne en 1152, & qu'il passa alors

[1] Pagi, ad ann. 1156, n. 11.
[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCIV.
[3] Tome II, Chartes & Diplômes, n. LXIII.
[4] D'Achery, *Spicilegium*, t. 7, p. 343.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXCV.
[6] Voyez à la table sous le nom d'*Arsac*.
[7] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCV.

un accord au pont de Vidourle, sur les frontières de ce diocèse & de celui de Nimes, avec Raimond, évêque de Carpentras. Par cet acte Raimond reconnut[1], *du conseil de ses barons,* tant en son nom qu'en celui d'Alphonse, son frère, que la moitié de Carpentras appartenoit de tout temps à l'évêque, auquel il promit de faire rendre *la leude* ou péage que les habitans de Montélimar avoient usurpée sur son église, suivant le serment que les témoins avoient prêté à la cour du comte Alphonse, son père. Il déclara enfin qu'il ne permettroit pas qu'on élevât aucune tour à Carpentras sans le consentement de l'évêque. Le comte donna pour caution de sa promesse Guillaume de Sabran, Géraud Amici, *son frère,* Richard de l'Ile, Hugues de Baux & Bermond de Posquières, qui étoient sans doute *les barons* de ce prince, dont il parle au commencement de l'acte, & qui firent serment de l'observer. Le comte de Toulouse s'étant rendu peu de temps après à Carpentras, y confirma cet accord.

Géraud Amici fit une branche de la maison de Sabran, établie dans le bas Languedoc & en Provence. Il épousa[2] en 1152 Galburge, fille de Guillaume-Rainon du Caylar, & lui constitua pour douaire autant qu'elle en apportoit en dot, *suivant l'autorité de la loi romaine.* Il paroît qu'elle étoit veuve, en 1165, lorsqu'elle engagea à Rainon du Caylar, son oncle, pour la somme de dix mille sols melgoriens, les droits qu'elle avoit sur le lieu ou village de *Galdanenque* & sur les châteaux de Châteauneuf & de la Tour. C'est peut-être la même que Galburge, qui, en 1169, fit hommage[3] à Uzès avec Hugues d'Ussel, son fils, à Raimond, comte de Toulouse, pour les châteaux d'Ussel, de Saint-Laurent & de Roche-Colombe. Géraud ou Guiraud Amici fut père, à ce qu'il paroît, d'un autre Guiraud Amici, de la maison de Sabran, lequel épousa Alix[4], fille de Bertrand I, comte de Forcalquier, dont il eut Guillaume de Sabran. Ce dernier se qualifioit, en 1209, *comte de Forcalquier,* comme héritier de sa mère, au préjudice de Garsinde, héritière de ce comté. Celle-ci eut de Rainon de Sabran, son mari, Garsinde de Sabran, qui épousa en 1193 Alphonse II, comte de Provence, & unit par ce mariage le comté de Forcalquier à celui de Provence. Guillaume de Sabran, fils de Géraud Amici, avoit en 1209 un frère qui s'appeloit Géraud Amici.

Éd. origin. t. II, p. 476.

XXVI. — *Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, renonce à la dépouille des archevêques de cette ville après leur mort.*

Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, se trouva à Montpellier lorsque le roi Louis le Jeune y passa au commencement de l'an 1155, comme il paroît par la renonciation[5] solennelle qu'elle fit alors à l'usage où étoient les vicomtes

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, *instrumenta,* p. 148.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCII, la 2e charte citée sous ce numéro. — Trésor des chartes de Toulouse, sac 12, n. 15.

[3] Trésor des chartes de Toulouse, sac 7, n. 6.

[4] Ruffi, *Dissertation sur les comtes de Forcalquier.*

[5] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 590 & suiv. — Baluze, *Notae in concord. Marcae Hispanicae,* l. 8, c. 18, nov. edit.

de Narbonne, ses prédécesseurs, de s'emparer des biens des archevêques de cette ville après leur mort. Ermengarde fit cette renonciation en faveur de Pierre, archevêque de Narbonne, qui en reconnoissance lui donna la somme de deux mille sols melgoriens, de l'avis d'Aldebert, évêque de Nimes, de Pierre, évêque de Lodève, Artaud, évêque d'Elne, Bertrand, abbé de Saint-Gilles, & de Pons & Roger, archidiacres de Narbonne. L'acte qui fut passé en présence de Pons d'Arsac, de Pons de Montlaur, de Bermond de Castries & de plusieurs autres gentilshommes du pays, est daté *de Montpellier le samedi,* 15 *de janvier de l'an* 1155, *régnant le roi de France, qui revenoit alors de Saint-Jacques :* preuve qu'il appartient à l'an 1155, suivant notre manière de compter, & non à l'an 1156, selon l'ancien style, comme le prétend un de nos historiens[1]. Ermengarde prêta serment de fidélité[2] le même jour à l'archevêque de Narbonne, lui fit hommage & donna une déclaration de toutes les usurpations des vicomtes, ses prédécesseurs, sur l'église de cette ville.

XXVII. — *Légation du cardinal Hyacinthe dans la Province. — Comtes ou princes d'Orange de la maison de Montpellier. — Origine des comtes de Valentinois.*

La vicomtesse Ermengarde céda, en 1154, à Ricuin[3], abbé de Quarante & à ses chanoines, les droits qu'avoit Raimond-Gaucelin sur le château d'Arzillers. Cet abbé nous est connu d'ailleurs par un échange[4] qu'il fit avec les chanoines de la cathédrale de Narbonne, & dont il obtint la confirmation d'Hyacinthe, cardinal-diacre, légat du pape[5] Anastase IV dans la province de Narbonne & en Espagne. Les lettres de ce légat sont datées de cette ville le dernier de mars de l'an 1154, *la première année du pontificat d'Anastase*[6].

Adrien IV, successeur de ce pape[7], confirma, au mois d'avril de l'an 1155, les priviléges de l'église de Maguelonne; ce qu'il fit sans doute d'autant plus volontiers, qu'il avoit été auparavant simple clerc dans l'église de Saint-Jacques de Melgueil dans ce diocèse. Il avoit embrassé ensuite l'institut des chanoines réguliers dans l'abbaye de Saint-Ruf, auprès d'Avignon, dont il avoit été abbé. Il écrivit au commencement de son pontificat à l'archevêque de Narbonne, à ses suffragans & à Raimond, évêque de Maguelonne, une lettre par laquelle il met sous la protection du Saint-Siége Guillaume de Montpellier, avec tout son domaine, & charge ces prélats de défendre, de même que ses vassaux, le château de Castries & les autres terres de Guillaume de Tortose, son frère, « qui pour la rémission de ses péchés avoit entrepris le voyage de Jérusalem, « où il avoit résolu de demeurer un an entier. »

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique,* l. 70, n. 17.

[2] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 590 & suiv. — Archives de la vicomté de Narbonne.

[3] Archives de l'abbaye de Quarante.

[4] *Cartulaire de la cathédrale de Narbonne.*

[5] Pagi, ad ann. 1155, n. 10.

[6] *Ibid.*

[7] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* p. 193 & seq.

Le château de Castries appartenoit à Guillaume de Tortose par Ermessinde, sa femme, fille & héritière[1] de Dalmace, seigneur de ce château. Ermessinde étant enceinte, en 1157, fit son testament peu de jours avant sa mort & institua son mari héritier. Ce dernier fit le sien[2] au mois d'octobre de la même année. Il choisit sa sépulture au monastère de Sauzet, de l'ordre de Cluny, situé auprès de Montpellier; & comme il n'avoit pas d'enfans, il fit héritier Guillaume, seigneur de Montpellier, son frère, tant pour le château de Castries que pour ses autres domaines. Il mourut sans doute bientôt après : il étoit certainement décédé[3] en 1161, lorsque Gui, son frère, disputa sa succession à leur aîné. Guillaume de Tortose mourut dans la maison des templiers de Montpellier, où il avoit pris l'habit de leur ordre.

An 1156

Guillaume d'Omelas, oncle paternel de ce seigneur, mourut avant lui & fit son testament[4] au mois de mars de l'an 1156. Il avoit deux filles qui s'appeloient Tiburge; l'une étoit mariée avec Aymar, seigneur de Murviel, dans le diocèse de Béziers, & l'autre étoit veuve de Gausfred de Mornas, seigneur provençal. Il légua à la première le château de Montbazen dans le diocèse de Maguelonne, outre ce qu'il lui avoit déjà donné en dot, & lui substitua Sicard & Raimond-Aton de Murviel, ses petits-fils. Il donna à l'autre le village de Murviel dans le diocèse de Maguelonne, & la somme de mille sols melgoriens qu'il chargea son fils Raimbaud de lui payer *lorsqu'il seroit fait chevalier.* Il fit ce dernier son héritier, lui donna les châteaux d'Omelas, de Popian, du Pouget, de Frontignan, &c., & tous ses autres domaines, le mit sous la protection de Guillaume, seigneur de Montpellier, son neveu, & chargea ce dernier de le faire chevalier. Il donna l'usufruit d'un village à Ermessinde, sa mère, & laissa la jouissance de tous ses biens, pendant treize ans, à Pierre-Raimond de Montpeyroux pour payer ses dettes. Il choisit sa sépulture dans l'abbaye d'Aniane, à laquelle il légua le domaine de Flex, que Bernard, son frère, avoit donné à ce monastère. Guillaume d'Omelas mourut peu de temps après, & il étoit déjà décédé au mois de mai suivant[5].

Éd. origin. t. II, p. 477.

Ce seigneur ne marque pas dans son testament le nom de sa femme; mais on sait d'ailleurs[6] qu'elle s'appeloit Tiburge & qu'elle étoit fille & héritière de Raimbaud, comte d'Orange. Il eut encore de cette comtesse un autre fils, nommé Guillaume; ce dernier partagea avec Raimbaud, son frère, la seigneurie ou comté d'Orange après la mort de Tiburge, leur mère, qui fit son testament en 1150 & qui, étant morte peu de temps après, fut inhumée dans l'église abbatiale de Saint-Florent d'Orange, où on voyoit[7] son tombeau avant que les religionnaires l'eussent détruit. Guillaume[8], fils aîné de Guillaume d'Omelas & de Tiburge d'Orange, se maria & eut un fils & une fille, auxquels

[1] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 197 & seq.
[2] D'Achery, *Spicilegium*, t. 9, p. 148.
[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXXVI.
[4] *Ibid.* n. DI, la 1re pièce citée sous ce numéro.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DI.
[6] *Ibid.* — Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 13.
[7] La Pise, *Généalogie des princes d'Orange*, p. 61.
[8] Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 10.

il partagea la moitié de la seigneurie d'Orange qui lui étoit échue. La dernière, nommée Tiburge, donna sa portion aux hospitaliers de Jérusalem; l'autre, appelé Guillaume, eut un fils, nommé Raimbaud, qui mourut sans enfans & donna aussi sa quatrième partie d'Orange aux mêmes hospitaliers. Quant à Raimbaud, fils puîné de Guillaume d'Omelas & de la comtesse Tiburge, il quitta le nom d'Omelas & prit[1] le surnom d'Orange. Il engagea, en 1168, à Guillaume de Montpellier, son cousin, tout son domaine d'Omelas, situé dans les diocèses de Béziers & de Maguelonne, pour la somme de quatre mille sols melgoriens; mais il le retira sans doute bientôt, puisqu'il l'engagea[2], en 1171, à Aymar de Murviel, son beau-frère, pour la somme de dix mille deux cents sols melgoriens. Il mourut sans enfans, vers l'an 1173, à Courteson, dans la principauté d'Orange[3], & partagea par son testament tous ses domaines entre ses deux sœurs. Il donna sa portion d'Orange & des terres qui en dépendoient à Tiburge, veuve auparavant de Guillaume de Mornas, & alors femme en secondes noces de Bertrand de Baux, fils puîné de Raimond & d'Étiennette de Provence, & à leurs enfans, ses neveux, qui succédèrent ainsi à leur mère dans la moitié de la seigneurie d'Orange. Guillaume de Baux, qui étoit l'aîné, recueillit cette moitié & fut le premier qui se qualifia *prince d'Orange*, par la concession des empereurs d'Allemagne, rois de Provence. Ses successeurs trouvèrent moyen de réunir à leur domaine toute cette principauté. Raimbaud laissa la seigneurie d'Omelas & tout le domaine qu'il avoit en Languedoc à Tiburge ou Tiburgette, son autre sœur, femme d'Aymar de Murviel, & à leurs fils, ses neveux. Raimond-Aton de Murviel, l'un d'entre eux, jouissoit en effet, en 1187, de cette seigneurie & en fit donation alors en faveur de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, de qui il la reprit en fief, comme nous le dirons ailleurs.

Au reste, Raimbaud, fils de Guillaume d'Omelas & comte ou seigneur d'Orange, n'est pas différent de *Raimbaud d'Orange* dont il est parlé en divers endroits d'un recueil manuscrit[4] des vies & des ouvrages des anciens poëtes provençaux, écrit vers le milieu du treizième siècle, & dans lequel il est placé au rang des mêmes poëtes. On y voit quelques pièces de sa façon, mais sa vie n'y est pas décrite comme celle de plusieurs autres. Jean de Nostradamus en parle fort au long[5] dans ses vies des poëtes provençaux & il le dit « seigneur de Courteson, bon chevalier, vaillant aux armes & bien estimé « en la poésie provençale; » mais on ne peut pas faire beaucoup de fond sur ce qu'il rapporte; car outre que l'ouvrage de cet auteur est un tissu de fables & d'anachronismes, il fait mourir Raimbaud en 1229, & disant ensuite qu'il fut exilé aux îles d'Hyères par Raimond, comte de Provence, il le fait Édit. origin. t. II, p. 478.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DI, la 3e pièce citée sous ce numéro. — D'Achery, *Spicilegium*, t. 8, p. 110.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DI, la 3e pièce citée sous ce numéro.

[3] La Pise, *Généalogie des princes d'Orange*, p. 62 & suiv. — Voyez tome IV, *Note* XXXVII, n. 10.

[4] *Manuscrit de la Bibliothèque du roi*, n. 7225, aujourd'hui fonds français, n. 854.

[5] Nostradamus, *Vie des poëtes provençaux*, p. 94.

rappeler de son exil par Marguerite de Provence, fille de ce comte, *lorsqu'elle fut reine de France.* Or Marguerite de Provence n'épousa S. Louis qu'en 1234. Le même auteur attribue à Raimbaud un traité intitulé *la Maestria d'amour*[1].

Suivant le recueil manuscrit dont on vient de parler, la comtesse de Die, *femme de Guillaume de Poitiers,* se rendit amoureuse de Raimbaud d'Orange & fit des vers à sa louange : c'est tout ce qu'on rapporte d'elle à la tête de ses poésies. Jean de Nostradamus[2] parle plus au long de cette comtesse, mais à son ordinaire d'une manière fabuleuse. Il assure que, « vivement touchée de « la mort de Guillem Ademar, gentilhomme de Provence, qu'elle avoit aimé, « elle ne se voulut jamais marier & qu'elle se rendit religieuse à Saint-Honoré « de Tarascon, où elle mourut de douleur la même année 1193. » On vient de voir cependant, par un témoignage bien plus certain, qu'elle épousa Guillaume de Poitiers, qui acquit par ce mariage le comté de Diois & le transmit à sa postérité avec celui de Valentinois.

Au reste, nous sommes persuadés que ce seigneur n'est pas différent de *Guillaume de Peiteus* ou *de Poitiers* (*de Pictavo*), l'un des principaux barons de la Province, dont il est fait mention dans plusieurs titres[3] du pays, mais surtout du diocèse de Narbonne, depuis l'an 1146 jusques en 1163. Nous croyons encore qu'il étoit fils naturel de Guillaume IX, comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, qui l'aura eu durant le séjour qu'il faisoit à Toulouse vers l'an 1115. Voici sur quoi nous fondons nos conjectures. 1° On ne connoît[4] pas l'origine de Guillaume de Poitiers premier du nom, comte de Valentinois, qui mourut avant l'an 1189. 2° Nous ne connoissons pas non plus les ancêtres de Guillaume de Poitiers, établi dans la Province au douzième siècle, & nous ne trouvons avant lui aucun seigneur de ce nom dans le pays. 3° Il est certain[5] que ce dernier étoit d'une noblesse très-distinguée. 4° On sait assez le penchant qu'avoit pour les femmes Guillaume IX, comte de Poitiers. 5° Enfin les temps s'y rapportent parfaitement. Guillaume de Poitiers, tige des comtes de Valentinois & de Diois, sera donc né en Languedoc & après un assez long séjour dans cette province, il se sera établi le long du Rhône par son mariage avec l'héritière de ces deux comtés, alliance que Raimond V, comte de Toulouse, seigneur suzerain du Valentinois & du Diois, en qualité de marquis de Provence, aura sans doute favorisée. Il est, en effet, très-probable que le comte Raimond donna en cette qualité, vers l'an 1165, l'investi-

[1] Voyez, au tome VII de cette édition, la *Note* sur les troubadours à la cour des comtes de Toulouse.

[2] Nostradamus, *Vie des poètes provençaux*, p. 47. — Voyez sur la foi qu'on doit ajouter aux récits de Jean de Nostradamus, la *Note* sur les troubadours à la cour des comtes de Toulouse, tome VII de cette édition.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCCLXIV, CCCCLXXXIII, CCCCLXXXV, la 1re charte citée sous ce numéro; CCCCXCII, la 4e charte citée sous ce numéro, DIX, DXXX, DXXXVIII, la 4e charte citée sous ce numéro, & DXLI, la 2e charte citée sous ce numéro. — *Marca Hispanica*, p. 505 & 1318.

[4] Le P. Ange, *Histoire généal. des pairs de France*, t. 1, p. 186 & suiv.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCCLXIV, CCCCLXXXIII, CCCCLXXXV, la 1re charte citée sous ce numéro; CCCCXCII, la 4e charte citée sous ce numéro, DIX, DXXX, DXXXVIII, la 4e charte citée sous ce numéro, & DXLI, la 2e charte citée sous ce numéro.

ture de ces deux comtés à Guillaume; nous savons du moins[1] qu'il en investit en 1189, après la mort de ce seigneur, Aymar, son fils & son héritier. Revenons à la maison de Montpellier.

XXVIII. — *Mariage de Guillaume VII, seigneur de Montpellier, avec Mathilde de Bourgogne.*

Guillaume VII, seigneur de Montpellier, se maria l'année de la mort de Guillaume d'Omelas, son oncle paternel. On a déjà vu que le vicomte Raimond-Trencavel lui destinoit pour femme, en 1154, une de ses filles, mais ce mariage n'eut pas son exécution, & Guillaume épousa[2], deux ans après, Mathilde, fille de Hugues II, duc de Bourgogne, & de Mathilde de Turenne, & sœur d'Eudes II, duc de Bourgogne. Guillaume assigna d'abord, par un acte daté de Montpellier le 25 de février de l'an 1156, pour le douaire de son épouse, les châteaux de Montferrier & de Pignan, *les bains* de Montpellier & divers autres droits de son domaine, sous la garantie de Guillaume de Tortose, son frère, de dix-huit autres seigneurs ou gentilshommes du pays, du vicomte Raimond-Trencavel & de Bernard d'Anduze. Peu de temps après, le seigneur de Montpellier alla au Puy au-devant de Mathilde, qu'il épousa dans cette ville, en présence de Henri, évêque d'Autun, frère de cette princesse, de Geoffroi, évêque de Langres, & des évêques de Châlons-sur-Saône & de Maguelonne. Bernard d'Anduze, Hugues, comte de Rodez, Bernard-Aton, vicomte de Nimes, & son frère Raimond-Trencavel assistèrent à cette cérémonie & promirent par serment de garantir le douaire de cette princesse. Guillaume de Montpellier jura en même temps, avec quelques-uns de ses vassaux, de ne la répudier, pour quelque sujet que ce pût être, qu'après une sentence définitive rendue par l'archevêque de Lyon; il ajouta quelques domaines à son douaire, entre autres le droit qu'il avoit *sur les Juifs de Montpellier*. Mathilde, après son mariage avec Guillaume de Montpellier, se qualifia toujours *duchesse*, à cause de sa naissance, suivant l'usage du siècle. Éd. origin. t. II, p. 479.

Il y a lieu de croire que les comtes de Barcelone & de Provence se trouvèrent à Montpellier dans le temps de ce mariage. Le premier[3] accorda, en effet, par une charte datée de cette ville au mois de mars de l'an 1155, à l'abbaye de Valmagne, une exemption de péage, tant dans ses terres que dans celles du comte de Provence, son neveu: or cette charte doit appartenir à l'an 1156, suivant notre manière de compter; car nous en avons une autre[4], datée de Montpellier au mois d'avril de l'an 1156, par laquelle Raimond-Béranger, comte de Provence, & son neveu Raimond-Béranger, *comte de Melgueil, de Provence & de Millau*, exemptent de péage, dans la ville de

[1] Duchesne, *Histoire de la maison de Valois.*

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro D.

[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCVII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[4] *Ibid.* la 2e.

Millau en Rouergue, les religieux de l'abbaye de Salvanès. L'acte fut passé en présence de Pierre de la Rovière, maître de la milice du Temple, & *de Guillaume, autrefois seigneur de Montpellier, maintenant pauvre moine & pauvre de Jésus-Christ.*

XXIX. — *Trencavel engage une partie de ses domaines. — Il en recouvre une autre partie des vicomtes de Bruniquel, ses cousins.*

Le vicomte Trencavel accorda, la même année, une pareille exemption[1] dans la ville de Béziers aux mêmes religieux de Salvanès, en présence de Bernard d'Anduze *l'ancien,* & de Bernard d'Anduze, son fils. Il engagea, vers le même temps, à Guillaume de Montpellier[2] *la leude* qu'il levoit sur le chemin de Saint-Thibéry, pour la somme de treize mille sols melgoriens, & à Bernard-Raimond de Capendu, pour celle de trois mille sols, une partie du domaine qu'il avoit dans le château de ce nom. Il acquit[3] alors pour la somme de six mille cinq cents sols melgoriens, des deux frères Armand & Adémar, vicomtes de Bruniquel, ses cousins, tous les domaines qui avoient été donnés en dot à Guillemette, leur aïeule, mère d'Aton, vicomte de Bruniquel, leur père, & tante de Trencavel. Le château de Brusque, situé sur les frontières du Rouergue & de l'Albigeois, & dont le seigneur de Lunas, au diocèse de Béziers, tenoit la moitié en fief des deux vicomtes de Bruniquel, faisoit partie de cette dot. Il paroît qu'Armand & Adémar descendoient des anciens vicomtes de Toulouse, & qu'ils moururent sans postérité.

XXX. — *Béranger de Narbonne, archevêque de cette ville. — Privilèges de l'église de Nimes.*

Le pape Adrien IV confirma[4] la renonciation de la vicomtesse Ermengarde à la dépouille des archevêques de Narbonne après leur mort, par une bulle datée du 9 de décembre. Il donna cette bulle en faveur de Béranger de Narbonne, qui fut élu[5] archevêque de cette ville & succéda à Pierre, son prédécesseur, vers le mois d'août de l'an 1156. Béranger avoit été d'abord religieux de Saint-Pons[6] & ensuite abbé de la Grasse pendant près de cinquante-trois ans. La vicomtesse Ermengarde, sa nièce, contribua sans doute beaucoup à son élection. Ce prélat, ainsi que plusieurs autres archevêques de Narbonne, ses prédécesseurs, fut légat du Saint-Siége, comme il paroît 1° par les actes de la dédicace[7] de l'église d'Arles en Roussillon, qu'il fit au mois d'octobre de l'an 1157, assisté de quatre évêques de la Marche d'Espagne, & en présence

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXCIX, la 4ᵉ charte citée sous ce numéro.
[2] *Ibid.* la 2ᵉ charte citée sous ce numéro.
[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DII. — Voyez tome IV, *Note* XXXIII, n. 7.
[4] *Conciles,* t. 10, p. 1175.
[5] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc,* p. 788.
[6] Voyez dans ce volume, livre XVI, nᵒˢ III & LII.
[7] *Marca Hispanica,* p. 1321 & seq.

d'une nombreuse assemblée, à laquelle la vicomtesse Ermengarde, sa nièce, Pons, abbé & archidiacre de Narbonne, Bernard, abbé de Saint-Thibéry, &c., se trouvèrent; 2° par une lettre[1] que le pape Adrien IV lui adressa, de même qu'à Artaud, évêque d'Elne, & à tous les barons du Roussillon, pour confirmer la sentence qu'Eugène III, son prédécesseur, avoit portée contre Gausfred, comte de ce pays, qui avoit répudié sa femme légitime pour en épouser une autre.

Adrien IV confirma les priviléges de l'église de Nimes en faveur d'Aldebert, évêque de cette ville, par une bulle[2] datée *du 10 décembre de l'an* 1156, *indiction V, la troisième année de son pontificat;* ce qui fait voir qu'il datoit quelquefois ses bulles suivant le calcul pisan. Il est marqué dans cette bulle que le monastère de Saint-Sauveur de la Font, les églises de Saint-Martin *des Arènes,* & de Saint-Étienne *du Capitole* dans la ville de Nimes, l'abbaye de Cendras & le monastère de Tournac étoient soumis à l'évêque Aldebert, qui possédoit le château de la porte d'Arles *& le tiers du domaine* de la ville.

XXXI. — *Divers vassaux du comte de Toulouse servent en Provence, en faveur des seigneurs de Baux, contre le comte de Barcelone.*

Cependant la guerre se renouvela en Provence entre Raimond-Béranger, comte de ce pays, soutenu par le comte de Barcelone, son oncle, & les seigneurs de la maison de Baux. Hugues[3], chef de cette maison, peu content du traité que lui, Étiennette, sa mère & ses frères avoient conclu, en 1150, avec le comte de Barcelone, prit en 1155 l'investiture de la Provence de l'empereur Frédéric I, qui prétendoit en être souverain, & s'étant mis en armes, il fit tous ses efforts pour la soumettre à sa domination. Le comte de Barcelone se mit, de son côté, non-seulement en état de défense, mais il attaqua & assiégea sur lui le château de Trinquetaille, situé dans l'île de Camargue, aux portes de la ville d'Arles. Comme ce château étoit très-fort, le siége en fut long & mis au rang des événemens mémorables, ainsi qu'il paroît par la fondation que fit Pons, évêque de Carcassonne[4], dans sa cathédrale, *le 22 d'avril de l'an* 1156, *régnant Louis, roi de France, lorsque Raimond-Béranger, très-vaillant comte de Barcelone, assiégeoit le château de Trinquetaille.* Le comte de Barcelone fut obligé cependant de lever le siége; mais ayant continué la guerre contre les seigneurs de Baux, & leur ayant pris divers châteaux, ils lui demandèrent la paix qui fut conclue la même année. Le principal[5] article fut qu'Étiennette & ses fils s'engageroient de remettre au comte de Barcelone, & au comte

Éd. origin. t. II, p. 480.

[1] Baluze, *Miscellanea*, t. 2, p. 224.

[2] Archives & cartulaire de l'église de Nimes.

[3] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 166. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 127 & suiv.

[4] DeVic, *Chronologia episcoporum Carcassonensium*, p. 73 & seq.

[5] *Bibliotheca Sebusiana*, p. 55 & seq. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 128 & suiv.

de Provence, son neveu, le château de Trinquetaille toutes les fois qu'ils en seroient requis. Guillaume & Rostaing de Sabran, Raimond & Guillaume de Roquemaure, Étienne de Saint-Gilles, Bertrand de Laudun, Bertrand-Adémar de Melgueil, & quelques autres chevaliers du bas Languedoc & de la Provence se rendirent cautions pour les seigneurs de Baux de l'exécution du traité, avec promesse de se rendre prisonniers dans l'île de Valabrègues, en cas d'infraction de la part de ces seigneurs. Géraud de Simiane, Raimond de Castellane, Bernard Pelet, comte de Melgueil, & Bertrand d'Aymargues garantirent aussi l'exécution du traité jusqu'à la somme de dix mille sols melgoriens, qu'ils s'engagèrent de payer en cas de contravention.

Comme la plupart de ces chevaliers étoient vassaux de Raimond V, comte de Toulouse, il y a lieu de croire que ce prince favorisa dans cette guerre les seigneurs de Baux, dont il étoit d'ailleurs le protecteur; ce qu'on peut confirmer sur ce qu'il résidoit alors avec Constance, sa femme, dans son palais de Saint-Gilles sur le Rhône, où il accorda[1], vers la fin du mois de mars de l'an 1156, à l'abbaye de Franquevaux, l'exemption du droit de péage dans tous ses domaines.

XXXII. — *Naissance de Raimond VI, comte de Toulouse. — Diplômes du roi Louis le Jeune en faveur des églises de Maguelonne & d'Uzès.*

Constance[2], femme de Raimond, accoucha le 27 d'octobre de la même année de Raimond, leur fils aîné. La naissance de ce prince lia de plus en plus ce comte avec le roi Louis le Jeune, son beau-frère, qui continua d'exercer son autorité dans la Province par de nouveaux diplômes. Il en accorda un entre autres, par lequel il confirma[3] Béranger, abbé de Villemagne au diocèse de Béziers, & ses religieux, dans la possession de leurs domaines, leur accorda la justice civile & criminelle & leur permit de fortifier le bourg de Villemagne. Il en donna un autre à Paris[4], *l'année* 1156, *la vingtième de son règne,* en faveur de l'église de Maguelonne, dans lequel il déclare qu'il ne permettroit jamais que cette église fût soumise à d'autre qu'à lui-même, & que lui & ses successeurs la conserveroient toujours inviolablement sous le domaine de la couronne : article qui fut peut-être inséré exprès contre les prétentions du pape, qui se prétendoit seigneur suzerain dans le diocèse de Maguelonne, pour les raisons que nous avons expliquées ailleurs.

Louis accorda[5], la même année, un diplôme en faveur de l'église d'Uzès & de Raimond qui en étoit évêque. Ce prélat étoit fils[6] de Raimond-Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières, & avoit déjà succédé, en 1154, à Ébrard, son

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXCVIII.
[2] Tome V, Chroniques, n. VII. — Guillaume de Puylaurens, c. 5.
[3] *Cartulaire de la cathédrale de Narbonne.*
[4] Archives du domaine de Montpellier, viguerie de Montpellier, titres particuliers, 3.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DIII.
[6] Voyez tome IV, *Note* LII.

 An 1156

prédécesseur, suivant une bulle[1] que le pape Adrien IV accorda alors en faveur de Guillaume, abbé d'Aniane. Louis déclare[2] dans ce diplôme qu'en l'accordant à l'église d'Uzès, il suit l'exemple *des rois Raoul & Louis, ses prédécesseurs.* Il fait ensuite l'énumération des abbayes qui étoient alors soumises à cette église, & dont aucune ne subsiste plus aujourd'hui. Elles étoient au nombre de six, savoir : de Saint-Firmin, située dans un village voisin d'Uzès; de Saint-Étienne, de Saint-Julien, de Saint-Sulpice, de Saint-Ferréol, & de Saint-Privat du Gers. Il marque que les châteaux *de Bermond & de Rainon dans la ville d'Uzès* dépendoient du domaine de la même église, ainsi que la monnoie qu'on fabriquoit à Uzès. Enfin Louis accorda à cette église, dont *les frères* ou chanoines, ajoute-t-il, vivoient en commun, dans l'étendue du diocèse, *tous les revenus de la paix,* qu'on nommoit alors *compensum,* & qu'on a appelés depuis *le commun de paix,* ou *la pezade.* On voit par là que ce droit étoit alors devenu domanial, sans que *la trêve de Dieu,* pour laquelle il avoit été établi[3], en fût guère mieux observée. Éd. origin. t. II, p. 481.

XXXIII. — *Autres diplômes de ce prince en faveur des églises de Nimes, de Narbonne & de Lodève. — Origine de l'autorité temporelle des évêques de Lodève sur leur diocèse.*

Aldebert, évêque de Nimes & frère[4] de Raimond, évêque d'Uzès, obtint l'année suivante, *la vingt & unième* du règne de Louis le Jeune, un diplôme de ce prince qui confirma les priviléges de son église & lui donna la justice sur les clercs du diocèse & sur les vassaux de l'église, avec l'autorité sur les monastères de Psalmodi, de Tournac & de Cendras. Ce même roi accorda vers le même temps une autre charte[5] en faveur de Béranger, archevêque de Narbonne : il confirma ce prélat dans la possession de la moitié des droits domaniaux du diocèse & dans l'autorité qu'il exerçoit sur les abbayes de Saint-Paul, de Saint-Laurent, de Saint-Étienne de Bagnols, de Quarante, &c., & lui donna une entière juridiction sur le bourg de Saint-Paul & sur divers châteaux.

An 1157

Enfin on prétend[6] que Louis le Jeune donna, en 1157, à Pierre, évêque de Lodève, les droits régaliens sur tout son diocèse, avec les mines d'argent qui s'y trouvoient. Ce prélat étoit frère des évêques de Nimes & d'Uzès, & fils de Raimond-Decan, seigneur d'Uzès & de Posquières. Un de ses successeurs ajoute[7] qu'il *délivra les évêques de Lodève du joug & de la servitude des comtes de Rodez,* ce qu'on doit entendre sans doute par le diplôme dont on

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXCII, la 8e charte citée sous ce numéro.
[2] *Ibid.* n. DIII.
[3] Voir plus haut, l. XIV, n. IX, p. 303 & suiv.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DV.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DIV.
[6] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium,* p. 86 & seq. — Voyez tome IV, *Note* XXV.
[7] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium,* p. 86 & seq.

vient de parler. Il paroît cependant[1] que ces comtes qui, en qualité de vicomtes de Lodève, étendoient leur autorité dans le pays, l'y exercèrent encore longtemps après l'épiscopat de Pierre, sous celle des comtes de Toulouse, qui en possédoient le haut domaine, jusqu'à ce qu'enfin les uns & les autres ayant cédé ou vendu leurs droits aux évêques, ceux-ci furent reconnus pour les seuls seigneurs suzerains de tout le diocèse; suzeraineté dont ils jouissent encore de nos jours. Pierre d'Uzès, évêque de Lodève, vivoit encore en 1161. Gaucelin[2], qu'on dit de la maison de Montpeyroux, & qui avoit été auparavant abbé d'Aniane, lui succéda. Ce dernier étoit fort appliqué à l'étude des saintes lettres, comme on voit par la lettre[3] que Hugues, religieux de Salvanès, lui écrivit pour lui demander l'explication de quelques endroits difficiles de l'Écriture sainte. Hugues fait un grand éloge des vertus de Gaucelin. Ce prélat[4] orna sa ville épiscopale de divers édifices publics & particuliers. Il obtint en 1162, du roi Louis le Jeune, un diplôme[5] daté d'Étampes, par lequel ce prince le confirma dans la possession des domaines de son église, entre autres du château de Montbrun, & lui *accorda*[6] les droits régaliens dans tout l'évêché, les mines qu'on y avoit découvertes ou qu'on y découvriroit dans la suite, la justice civile & criminelle, &c.

XXXIV. — *Accord entre le comte de Toulouse & Trencavel. — Vicomtes de Lautrec.*

Raimond, comte de Toulouse & le vicomte Raimond-Trencavel étoient parfaitement réconciliés au mois d'août de l'an 1157. Le premier promit alors par serment[7] à l'autre de lui conserver ses domaines, ses fiefs & ses alleux envers tous & contre tous, excepté contre ses propres vassaux & contre Bernard-Aton, vicomte de Nimes, frère de Trencavel. Sicard, vicomte de Lautrec, Guillaume, évêque d'Albi, Sicard de Lauran, Isarn de Dourgne, Bermond, évêque d'Uzès & plusieurs autres seigneurs d'entre les principaux de la Province furent présens à cet acte.

Guillaume, évêque d'Albi, dont nous venons de parler, étoit, suivant un acte de l'an 1171, frère de Begon, seigneur de Dourgne, château situé dans le diocèse de Lavaur, au voisinage de l'abbaye de Sorèze. Quant à Sicard, vicomte de Lautrec[8], il fut le quatrième de son nom, & offrit[9], à la fin de l'année suivante, son fils Raimond à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières pour y être religieux. L'acte est souscrit par Sicard, son autre fils, qui lui avoit

[1] Voyez tome IV, *Note* XXV.
[2] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium*, p. 88 & seq.
[3] Dom Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. 1, p. 466.
[4] Plantavit, *Chronologia praesulum Lodovensium*, p. 88 & seq.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXII.
[6] Voyez tome IV, *Note* XXV.
[7] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DVIII.
[8] Voyez tome IV, *Note* XXI, n. 7.
[9] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXVI, le 1er acte cité sous ce numéro.

An 1157.

déjà succédé en 1160, & qui confirma alors avec Pierre, son frère, la donation que le vicomte, leur père, avoit faite par son testament en faveur de l'abbaye de Candeil. Sicard V, vicomte de Lautrec, délivra l'année suivante, en présence de Guillaume de Montpellier, le legs qui avoit été fait à cette abbaye par le même testament & épousa dans la suite Adélaïde, fille de Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers & de Carcassonne.

XXXV. — *Entrevue entre Trencavel & le comte de Barcelone. — Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, se soumet à ce dernier. — Foires de Carcassonne.*

Raimond-Trencavel, après sa réconciliation avec le comte de Toulouse, s'appliqua au gouvernement de son domaine. Il donna[1], au mois de juin de l'an 1157, à Pierre de Villar, le village de Coustausa *dans le comté de Razès*, pour y construire un château, à condition qu'il le tiendroit en fief de lui & de sa postérité. Il reçut[2], au mois de juillet de l'année suivante, *dans son palais de Carcassonne*, l'hommage pour les châteaux de Berens, Gaillac, Cahusac & Montaigu en Albigeois, & celui de Sicard de Laurac pour les châteaux de Laurac & de la Pommarède en Lauragais. Le seigneur de Laurac promit de lui être fidèle envers tous & contre tous, excepté contre le comte de Toulouse; preuve que Trencavel reconnoissoit alors ce prince pour suzerain du Lauragais. Éd. origin. t. II, p. 482.

An 1158

Trencavel ménageoit toujours cependant Raimond-Béranger, comte de Barcelone. Il eut une entrevue[3] avec lui à la fin du mois de janvier de l'an 1158, à Narbonne, où ce comte s'étoit rendu, & ce fut en sa présence qu'il promit alors par serment[4] à Béranger, archevêque de Narbonne, de l'aider envers tous & contre tous, *excepté contre Raimond, comte de Barcelone, Raimond, comte de Toulouse, & ses propres vassaux.* L'archevêque de Narbonne fit de son côté à Trencavel un pareil serment[5], dans lequel il excepte le comte de Barcelone & ses propres vassaux. Ce prélat, qui étoit oncle de Raimond-Béranger, & Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, qui étoit cousine germaine de ce comte, après l'avoir reçu dans cette ville, l'accompagnèrent à son retour jusques à Perpignan, où on assure[6] que la même vicomtesse *se soumit à lui au mois de février suivant, avec tous les domaines dont elle avoit hérité du vicomte Aymeri, son père,* en reconnoissance des services qu'elle en avoit reçus & en dédommagement des dépenses qu'il avoit faites pour la soutenir. On ajoute qu'elle lui donna pour otages de sa promesse *deux des principaux barons de son domaine*, savoir, *Guillaume de Peiteus*, & Ermengaud de Leucate. Ces deux seigneurs[7] & plusieurs autres de la Province se trouvent, en effet, parmi les témoins de la promesse réciproque que l'archevêque de

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCXCIX, la 5e charte citée sous ce numéro.

[2] *Ibid.* n. DXIII, le 1er acte cité sous ce numéro.

[3] Diago, *Hist. des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 167.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DIX, le 1er acte cité.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DIX, le 2e acte cité.

[6] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 167.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DIX, les deux actes cités sous ce numéro.

Narbonne & Trencavel s'étoient faite peu de temps auparavant, en présence du comte de Barcelone.

Trencavel, après son retour dans son palais de Carcassonne[1], y disposa, *le 4 de mars* 1158, en faveur de Roger, son fils, par préciput sur tous ses autres enfans, des villes de Carcassonne & de Razès, & de leurs dépendances. En conséquence de cette donation, Roger, du consentement du vicomte, son père, confirma les priviléges des habitans de Carcassonne, & en particulier les deux foires qu'on y tenoit tous les ans, & que le vicomte Roger, son oncle, avoit déjà établies.

XXXVI. — *Ligue du comte de Barcelone avec Trencavel, Guillaume de Montpellier, Ermengarde de Narbonne, Henri II, roi d'Angleterre, &c., contre le comte de Toulouse.*

La bonne intelligence ne dura pas longtemps entre le vicomte Trencavel & le comte de Toulouse. Ils étoient déjà brouillés de nouveau le 20 du mois d'août de la même année, comme il paroît par l'accord[2] que le comte de Barcelone fit alors à Montpellier avec ce vicomte, qu'il appelle *son vassal*, & qu'il promet d'aider de toutes ses forces, *dans la guerre qu'il alloit avoir maintenant avec Raimond, comte de Toulouse & de Saint-Gilles, ou dans celle qu'il auroit dans la suite avec sa postérité.* Il lui promet en même temps de ne faire ni paix ni trêve avec ce prince sans son aveu & son consentement & lui donne pour otages huit de ses principaux vassaux. Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, & Guillaume, seigneur de Montpellier, furent présens à cet accord. Il y a lieu de croire qu'ils se liguèrent aussi alors avec le comte de Barcelone contre le comte de Toulouse.

Cette ligue déjà formidable par elle-même le devint bien davantage par celle[3] que fit, à la fin de cette année ou au commencement de la suivante[4], le comte de Barcelone avec Henri II, roi d'Angleterre, dans une entrevue qu'ils eurent à Blaye. Le dernier, après avoir épousé Éléonor, héritière du duché de Guyenne, forma de grands projets sur le comté de Toulouse qu'il prétendoit appartenir à cette princesse, pour les raisons que nous avons développées ailleurs. Il demanda d'abord la restitution de ce comté à Raimond V, qui n'eut garde d'acquiescer à sa demande & regarda ses prétentions comme des chimères, ce qui fit naître entre eux un grand différend, lequel commença dès l'an 1157, suivant une ancienne chronique[5]. Henri ne pouvant tirer raison de Raimond que par les armes, résolut enfin de lui déclarer la guerre. Comme il n'ignoroit pas les divers sujets de querelle qui étoient

Éd. origin. t. II, p. 483.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DX.

[2] *Ibid.* n. DXII.

[3] Robert du Mont, édit. d'Achery, p. 777. — Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 10. — Nicolas Trivet, *Chronicon*, dans le tome 8 du *Spicilegium* de d'Achery.

[4] Voyez tome IV, *Note* LIV.

[5] Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. I, p. 391.

depuis longtemps entre ce comte & celui de Barcelone, lequel étoit en état, d'ailleurs, tant par ses propres forces que par celles des alliés ou des vassaux qu'il avoit dans la Province, de favoriser son entreprise, il rechercha l'amitié de ce dernier & ménagea avec lui l'entrevue dont nous venons de parler. Ils y conclurent un traité par lequel ils résolurent d'unir leurs armes contre le comte Raimond ; & pour cimenter davantage leur union, ils convinrent que Richard, fils puîné de Henri & d'Éléonor, auroit le duché de Guyenne pour son partage & qu'il épouseroit Bérengère, fille du comte de Barcelone. Trencavel & Guillaume de Montpellier entrèrent aisément dans cette ligue : le premier, par le désir de se venger sur le comte de Toulouse de la longue prison qu'il lui avoit fait souffrir & de la grosse rançon qu'il avoit exigée de lui ; & l'autre, à cause des liaisons étroites que sa maison conservoit depuis très-longtemps avec celle de Barcelone.

XXXVII. — *Le roi Louis le Jeune marche au secours du comte de Toulouse, son beau-frère.*

Le comte Raimond songea de son côté à se défendre contre tant d'ennemis. Il se ligua entre autres avec Bernard Pelet & Béatrix, comtesse de Melgueil, sa femme, & avec divers chevaliers du diocèse de Maguelonne, qui entreprirent la guerre contre le seigneur de Montpellier & les autres alliés du comte de Barcelone & firent diversion dans le bas Languedoc, comme nous le verrons dans la suite. Raimond implora encore le secours du roi Louis le Jeune, son beau-frère, qui avoit d'ailleurs un intérêt particulier de s'opposer à l'agrandissement du roi d'Angleterre. Il fit, en 1158, un voyage du côté du Rhône, où il confirma [1] l'abbaye de Psalmodi dans ses possessions, en présence de Bermond d'Uzès, de Raimond-Gaucelin de Lunel, de Guillaume de Sabran & de plusieurs autres *chevaliers* qui lui demeurèrent fidèles. Il tint un plaid [2], au mois d'avril de la même année, en présence *des capitulaires* ou capitouls de cette ville, dans lequel il confirma l'usage où étoient les tanneurs ou corroyeurs de la ville de lever un certain droit sur les cuirs qu'on apportoit du dehors. Les tanneurs de Toulouse vendirent [3] ce droit au roi en 1280.

Il y a lieu de croire [4] que le roi Louis le Jeune étoit en marche pour aller au secours du comte de Toulouse lorsqu'il accorda à Bourges une charte [5] en faveur de Pons, évêque du Puy, qu'il appelle *son ami & son féal,* & par laquelle il confirma les priviléges de cette église, conformément à une autre qu'il avoit déjà donnée en 1145. On peut rapporter en effet cette charte, qui est datée [6] simplement de l'an 1158, aux premiers mois de l'année suivante, selon notre manière de compter. An 1159

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DVII, la 3e charte citée sous ce numéro.
[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXI.
[3] Trésor des chartes de Toulouse, sac 19, n. 47.
[4] Voyez tome IV, *Note* LIV.
[5] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 705, *instrum*. p. 232.
[6] *Ibid.*

XXXVIII. — *Expédition du roi d'Angleterre contre le comte de Toulouse. Il entreprend le siége de cette ville & est obligé de le lever.*

Quoi qu'il en soit, Henri II, roi d'Angleterre, après avoir conclu sa ligue avec le comte de Barcelone, se disposa[1] à la guerre contre le comte de Toulouse & fit assembler, à la mi-carême de l'an 1159, pour cette expédition une nombreuse armée composée de Normands, d'Anglois, d'Aquitains & de divers autres peuples, ses sujets. Il fit une levée sur tous ses vassaux qui par leurs fiefs étoient tenus au service militaire & sur les églises de ses États, & employa cet argent à soudoyer ses troupes. Avant son départ[2] d'Angleterre pour aller se mettre à la tête de l'armée, il se fit couronner pour la troisième fois à Winchester avec la reine Éléonor, sa femme, le jour de Pâques 12 d'avril. Il partit ensuite accompagné de Malcolm, roi d'Écosse, de Guillaume de Blois, fils d'Étienne, roi d'Angleterre, de Thomas Becket, son chancelier, qui se mit[3] à la tête de sept cents de ses vassaux, & qui fut ensuite archevêque de Cantorbéry[4], & enfin de plusieurs seigneurs & prélats de ses États. Ce prince arriva à Périgueux[5] à la fin du mois de juin de l'an 1159, & se voyant sur le point d'entrer dans les terres du comte de Toulouse, il donna la ceinture militaire au roi d'Écosse, qui la ceignit lui-même à une trentaine de jeunes seigneurs. Henri avoit pratiqué dans Cahors une intelligence qui réussit. Cette ville se révolta contre le comte de Toulouse, son seigneur, & se déclara en faveur de l'Anglois. Henri écrivit[6] en même temps au comte de Barcelone, à Trencavel & à Guillaume de Montpellier, pour les presser de venir le joindre avec leurs troupes; en attendant il attaqua[7] divers châteaux qui se rendirent les uns de gré & les autres de force. Il emporta[8] entre autres celui de Verdun, situé sur la Garonne, à cinq lieues de Toulouse, & celui de Castelnau d'Estrétefonts, à quatre lieues de la même ville vers le nord-ouest, où il campa pendant quelque temps.

Éd. origin. t. II, p. 484.

Le comte de Barcelone ne joignit le roi d'Angleterre que vers le commencement du mois d'août[9]; il étoit encore[10] au delà des Pyrénées, *prêt à se rendre à l'armée, le* 11 *de juillet de l'an* 1159, comme il paroît par la promesse solennelle qu'il fit alors à l'évêque de Girone de confirmer à son retour, dans une cour générale, la restitution qu'il lui fit de divers biens usurpés sur son église. Enfin Henri ayant reçu les troupes auxiliaires de Languedoc & de Catalogne qu'il attendoit, & s'étant avancé vers Toulouse, entreprit le siége de cette ville.

[1] Robert du Mont, p. 778.

[2] Roger de Hoveden, p. 281, v°. — Voyez tome IV, *Note* LIV.

[3] *Vie de saint Thomas,* dans Belleforêt, *Histoire de Louis le Jeune.* — Geoffroi, prieur du Vigeois, *Chronicon,* p. 311.

[4] Voyez tome IV, *Note* LIV.

[5] Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 10.

[6] Robert du Mont, p. 778.

[7] Voyez tome V, *Chroniques,* n. V. — Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 164.

[8] Voyez tome IV, *Note* LIV.

[9] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse,* p. 203.

[10] *Marca Hispanica,* p. 1326.

An 1159

Le roi[1] Louis le Jeune, qui étoit déjà arrivé dans la Province, prévoyant le dessein de ce prince, l'avoit prévenu; il s'étoit jeté dans Toulouse, qu'il avoit eu soin de fortifier & de munir de toute sorte de provisions, dans la résolution de la défendre jusqu'à la dernière extrémité, avec le comte Raimond, son beau-frère, qu'il étoit venu secourir. Henri, de son côté, après avoir commencé le siége de cette ville[2], ne négligea rien pour en avancer les travaux; mais après y avoir dépensé des sommes immenses, s'être donné des mouvemens infinis & avoir perdu une partie de ses troupes & plusieurs seigneurs de marque, entre autres Guillaume, comte de Boulogne, fils d'Étienne, roi d'Angleterre, & Aymon, fils du comte Glocester, il se vit obligé de décamper, tant à cause de la saison déjà avancée, que de la vigoureuse défense des assiégés. Pour couvrir la honte de sa retraite, il prit prétexte de ne vouloir pas donner l'assaut à une ville défendue par son souverain; & sous les apparences spécieuses du respect qu'il avoit pour le roi Louis le Jeune, il reprit la route de ses États. Il attaqua cependant en chemin quelques châteaux du domaine du comte de Toulouse & arriva ainsi à Cahors, que le roi de France avoit remis[3] sous l'obéissance de Raimond, après en avoir fait chasser ceux qui tenoient le parti anglois. Henri assiégea cette ville, la prit & y laissa une garnison sous les ordres de Thomas[4], son chancelier, à qui il confia le gouvernement de toutes les places qu'il avoit enlevées au comte de Toulouse & qu'il chargea de continuer la guerre contre ce prince, conjointement avec le comte de Barcelone, le vicomte Trencavel, le seigneur de Montpellier & ses autres alliés. Il remit[5] au même Trencavel quelques châteaux que ce vicomte, pour sortir de prison, avoit été obligé de céder au comte Raimond & arriva à Uzerche[6], en Limousin, *à la Saint-Michel de septembre,* après avoir employé *trois mois*[7] à son expédition. Il prit la route de Normandie au mois d'octobre[8], suivi de Malcolm, roi d'Écosse, & de Guillaume, comte de Mortagne, qui mourut en chemin. Il fut obligé de se rendre dans cette province, pour s'opposer aux progrès de Henri, évêque de Beauvais, & de Robert, comte de Dreux, que le roi Louis le Jeune, leur frère, dans le dessein de faire diversion, avoit envoyés sur les frontières avec un corps d'armée. Les deux rois convinrent[9] cependant d'une trêve, au mois de décembre, signèrent enfin un traité de paix, au mois de mai de l'an 1160, & le confirmèrent au mois d'octobre suivant.

An 1160

[1] Robert du Mont, p. 778. — Roger de Hoveden, p. 281 verso. — Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 10. — Voyez tome IV, *Note* LIV. — Aimoin, l. 5, c. 51.

[2] Ce siége eut alors un grand retentissement. On lit à la fin d'une charte de l'église de Tours : « *Anno MCLIX°, regnante Ludovico juniore Francorum rege, Joscio Turonorum archiepiscopo, anno archiepiscopatûs tertio, quo rex Anglorum Tolosam obsedit.* » Collection de dom Housseau, n. 1821.

[3] *Vie de saint Thomas,* dans Belleforêt, *Histoire de Louis le Jeune.*

[4] Robert du Mont, p. 778. — *Vie de saint Thomas,* dans Belleforêt, *Histoire de Louis le Jeune.*

[5] Guillaume de Neubrige, l. 2, c. 10.

[6] Geoffroi, prieur du Vigeois, *Chronicon,* p. 311.

[7] Voyez tome IV, *Note* LIV.

[8] Robert du Mont, p. 778.

[9] *Ibid.* p. 780.

XXXIX. — *Le comte de Toulouse dépouille l'évêque de Vaison de ses domaines.*

Durant ces négociations, Raimond, comte de Toulouse, fit un voyage du côté du Rhône. Ce prince alla à Carpentras, où il rendit[1], le 11 de janvier de l'an 1160, tant en son nom qu'en celui d'*Alphonse, son frère,* moyennant la somme de deux mille sols melgoriens, à Raimond, évêque de cette ville, le château de Venasque, avec ceux de Baux & de Malamort, & quelques villages qui en dépendoient, & ne retint sur ces domaines, *tant pour lui que pour son frère, que les chevauchées & l'albergue.* Guillaume de Sabran, *son connétable,* Bertrand de Baux & cinq autres seigneurs ou barons du pays jurèrent l'observation de cette restitution, que le comte confirma le lendemain.

Ce prince ne traita pas si favorablement Béranger de Mornas, évêque[2] de Vaison, qu'il assiégea vers le même temps dans sa ville épiscopale dont ce prélat se prétendoit seigneur; comme les habitans manquoient d'eau, ils furent bientôt contraints de se rendre. Le comte livra alors la ville & le palais épiscopal au pillage & fit ensuite mettre le feu aux quatre coins, en sorte qu'elle fut bientôt consumée. Il se saisit des domaines de l'évêché, entre autres des châteaux de Crestet & de Rateau, qu'il garda jusqu'à la mort de Béranger, laquelle arriva en 1178. On ignore le véritable motif de cette exécution militaire, & les conjectures qu'un moderne[3] a données là-dessus n'ont aucun fondement. Peut-être que l'évêque de Vaison s'étoit ligué avec le comte de Barcelone & les autres ennemis de Raimond.

Éd. origin t. II, p. 485

Nous avons une nouvelle preuve que ce dernier prince étoit du côté du Rhône en 1160 dans une donation qu'il fit[4] alors, *avec la reine Constance, sa femme,* à l'abbaye de Saint-Gilles & à Bertrand qui en étoit abbé. Cet abbé, qui étoit de la maison[5] de Saint-Cosme, obtint du pape[6] Adrien IV une bulle qui l'exemptoit de la juridiction de l'archevêque de Narbonne, *légat du Saint-Siége,* & de tous les autres légats, à moins qu'ils ne le fussent *a latere*. Adrien lui accorda en même temps l'usage de la mitre, à cause de la dignité de son église.

Le comte de Toulouse, après avoir mis ordre aux affaires de son marquisat de Provence, repassa le Rhône & vint à Nimes, où il vendit, au mois d'octobre[7] de l'an 1160, au chapitre de la cathédrale la moitié des marais du lieu de Fontcouverte, dans ce diocèse. La reine Constance, sa femme, qui l'accompagnoit dans tous ses voyages, confirma cette vente & la souscrivit. Raimond étoit de retour à Toulouse à la fin de l'année; il accorda alors une exemption[8]

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXX, la 1re charte citée sous ce numéro.

[2] Columbi, *de Rebus gestis episcoporum Vasionensium*, p. 187 & seq.

[3] *Ibid.* p. 385.

[4] Archives de l'abbaye de Saint-Gilles.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXIX.

[6] Archives de l'abbaye de Saint-Gilles.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXX, la 2e charte citée sous ce numéro.

[8] *Ibid.*

de péage dans tous ses domaines aux religieux de l'abbaye d'Aiguebelle, de l'ordre de Cîteaux, située dans le Toulousain.

XL. — *Monnoie de Carcassonne. — Priviléges de la ville de Castres. — Juifs de Béziers.*

Trencavel, de son côté, s'étant rendu à Carcassonne après l'expédition de Toulouse, donna, par un acte du 8 d'octobre[1] de l'an 1159, la monnoie de cette ville à fabriquer, & en régla le poids & l'aloi. Il confirma[2], l'année suivante, *l'affranchissement* & les priviléges que les vicomtes Bernard-Aton, son père, & Roger, son frère, avoient accordés autrefois *aux chevaliers & aux bourgeois de Castres*. Ces priviléges consistoient principalement dans l'exemption *de queste* & *de tolte*. Le vicomte retint, avec la justice que son père s'étoit réservée, le droit de *chevauchée* sur les habitans de cette ville qui étoient tenus de marcher à son service dans l'Albigeois & le Toulousain, quand il le jugeoit à propos, & dans les autres pays, seulement lorsqu'il combattoit en personne.

Ce vicomte reçut la même année une somme considérable des Juifs de Béziers, pour l'abolition d'une ancienne coutume qui leur étoit fort onéreuse. Le jour des Rameaux[3], l'évêque montoit en chaire & faisoit un discours au peuple pour l'exhorter à tirer vengeance des Juifs qui avoient crucifié Jésus-Christ. Il donnoit ensuite la bénédiction à ses auditeurs, avec la permission d'attaquer ces peuples & d'abattre leurs maisons à coups de pierre, ce que les habitans, animés par les discours du prélat, exécutoient toujours avec tant d'animosité & de fureur, qu'il ne manquoit jamais d'y avoir du sang répandu. L'attaque, dans laquelle il n'étoit permis d'employer que les pierres, commençoit à la première heure du samedi avant les Rameaux & continuoit jusques à la dernière heure du samedi d'après Pâques. Guillaume, évêque de Béziers, honteux sans doute de ce que ses prédécesseurs avoient autorisé une coutume qui, pour être ancienne, n'en étoit pas moins blâmable, consentit à son abolition avec son chapitre & en donna un acte authentique entre les mains du vicomte Raimond-Trencavel, le 2 mai de l'an 1160, avec menace d'excommunier tous les clercs qui inquiéteroient dorénavant les Juifs, & promesse de ne plus soutenir les laïques. Il reçut pour cela la somme de deux cents sols melgoriens des Juifs de Béziers, qui s'engagèrent de plus à payer tous les ans, le jour des Rameaux, quatre livres monnoie de Melgueil, pour être employées aux ornemens de la cathédrale. Suivant cet acte, les Juifs occupoient alors à Béziers un quartier séparé & entouré de murailles. Un auteur[4] rapporte cet événement à l'an 1162, mais il se trompe.

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXIX.
[2] *Ibid.* n. DXXI.
[3] Geoffroi, prieur du Vigeois, *Chronicon*, dans Labbe, t. 2, p. 306 & seq. — Catel, *Mémoires pour l'Histoire du Languedoc*, p. 523 & suiv.
[4] Andoque, *Histoire de Béziers*, p. 65.

XLI. — *Évêques de Béziers. — Divers hommages rendus au comte de Foix & à Trencavel.*

Guillaume, évêque de Béziers, qui abolit cette coutume, avoit succédé depuis peu à Raimond. Il est fait mention de ce dernier dans une exemption de péage, que Hugues, abbé de Villemagne[1], accorda en 1159 aux religieux de Salvanès en Rouergue, en présence de Béranger, archevêque de Narbonne, légat du Saint-Siége, *de Raimond, évêque de Béziers,* de Pierre, évêque de Lodève, & d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne.

Éd. origin. t. II, p. 486.

Il paroît que Trencavel demeura en paix durant toute l'année 1160 & la suivante, & nous n'avons de lui, pendant ce temps-là, que divers hommages qui lui furent rendus. Il reçut, le 8 de mars de l'an 1160, celui du château de Montpezat[2], en présence de Roger-Bernard, comte de Foix, qui reçut lui-même en 1160 & 1161, avec son fils Roger, les hommages[3] de ses vassaux, entre autres des seigneurs de Mirepoix. Trencavel fit une donation[4] à l'église d'Albi, au mois de février de l'an 1161. Il étoit dans l'église de Sainte-Marie de Carcassonne, *située auprès de son palais,* lorsque Guillaume, fils de Guillaume, vicomte de Minerve & de Garsinde, lui prêta serment de fidélité, & à Roger, son fils, au mois de décembre de la même année, pour le château de Lauran, dans le Narbonnois, que son père lui donna en même temps; ce qu'il fit en présence de *Gaucelin, prieur de l'Hôpital de Jérusalem.*

An 1161

XLII. — *Nouveau voyage du comte de Toulouse du côté du Rhône.*

Raimond, comte de Toulouse, entreprit un voyage avec Constance, sa femme, aux environs du Rhône, au commencement de l'an 1161, & il vendit alors pour la somme de cent cinquante marcs d'argent[5] *aux frères de la milice du Temple de la maison de Saint-Gilles,* & à Hugues de Barcelone, procureur de cette même milice en Espagne & en Provence, soixante muids de terre dans le pays d'Argence, situé le long du Rhône : l'acte est souscrit par Bermond d'Uzès & Éléazar, son fils. Le comte revint sans doute bientôt après dans sa capitale, car la guerre s'étant renouvelée[6] dès la fin de l'année précédente entre les rois de France & d'Angleterre, il avoit tout sujet d'appréhender que ce dernier ne commît quelques hostilités contre lui. Les deux rois étant cependant convenus d'une trêve à la Saint-Jean de l'an 1161, celui d'Angleterre vint assiéger le château de Castillon, situé au-dessus d'Agen, & le prit le jour de Saint-Laurent, après sept jours de siége. Un historien[7] moderne prétend que

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXVIII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[2] *Ibid.* n. DXXIV, la 2e charte citée sous ce numéro.

[3] *Ibid.* n. DXXII, le 1er extrait cité sous ce numéro.

[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXXIV, la 1re charte citée sous ce numéro.

[5] *Ibid.* n. DXXIII.

[6] Robert du Mont, *Chronicon.*

[7] Daniel, *Histoire de France,* édit. in-fol. t. I, p. 1224.

ce prince fit alors une incursion dans le comté de Toulouse, & que le château de Castillon ou Châtillon dont il s'empara appartenoit au comte Raimond; mais les anciens ne rapportent point cette circonstance, & il est certain que les comtes de Toulouse n'avoient alors aucun domaine dans l'Agenois. Il est donc plus vraisemblable que Henri assiégea ce château sur les Gascons qui s'étoient révoltés contre lui, ainsi qu'un ancien historien[1] le donne assez à entendre. Il ne paroît pas d'ailleurs que ce prince ait fait la guerre en 1161 au comte Raimond; nous voyons au contraire qu'il entra en paix cette année dans Toulouse, & qu'il assista avec le roi Louis le Jeune à un célèbre concile qui fut tenu alors dans cette ville, & dont voici l'occasion.

XLIII. — *Onzième concile de Toulouse. — Évêques de Maguelonne.*

Le pape Adrien IV étant décédé le 1er de septembre de l'an 1159, le plus grand nombre des cardinaux élurent Alexandre III pour remplir la place, tandis que les autres nommèrent de leur côté le cardinal Octavien, qui prit le nom de Victor III, ce qui mit le schisme dans l'Église. Victor trouva moyen d'attirer à son parti l'empereur Frédéric I, qui assembla un concile à Pavie sous prétexte d'y examiner quel des deux papes étoit le légitime, & se déclara entièrement en sa faveur. Cet antipape, fier d'avoir gagné un tel suffrage, mit tout en œuvre pour se faire de nouveaux protecteurs, & sachant les services considérables que les seigneurs de Montpellier avoient rendus autrefois en France aux papes persécutés, il tâcha de gagner Guillaume VII, à qui il écrivit de Pavie[2], le 13 de septembre de l'an 1160, au nom de l'empereur. La lettre de Victor est pleine de termes de douceur, d'amitié & d'estime envers le seigneur de Montpellier dont il implore la protection. « C'est pour cela, ajoute-t-il, « que nous envoyons vers votre grandeur Bardin, notre sous-diacre, en qualité « de légat *a latere* du siége apostolique : nous vous prions de le recevoir favo- « rablement & de l'aider en tout ce qui dépendra de vous dans les affaires qu'il « a à traiter dans l'étendue de votre domination. » Guillaume ne fit aucun cas de cette lettre & se déclara ouvertement en faveur d'Alexandre, ainsi qu'un grand nombre d'évêques de France que le roi Louis le Jeune assembla à Beauvais au mois de juillet de l'an 1161. Jean de Montlaur, évêque de Maguelonne, fut entre autres un des premiers & des plus zélés protecteurs du même pape. Ce prélat étoit d'une ancienne maison[3] du diocèse : après avoir été chanoine de Maguelonne, il avoit succédé à Raimond, qu'on fait de la maison de Posquières & qui avoit été élu en 1129. Ce dernier possédoit encore l'évêché de Maguelonne au mois d'octobre de l'an 1158, comme il paroît par la lettre que le pape[4] Adrien IV lui écrivit alors, pour lui défendre de s'approprier, comme Éd. origin. t. II, p. 487.

[1] Robert du Mont, *Chronicon.*
[2] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* 2e édit. p. 202.
[3] Gariel, *Series praesulum Magalonensium,* 2e édit. p. 202. — *Gallia Christiana,* t. 3, p. 568 & seq.
[4] Gariel, *ibid.* p. 199.

il faisoit, les revenus de son chapitre. On prétend[1] que Raimond se démit de son évêché la même année, en faveur de Jean de Montlaur, & qu'il vécut encore longtemps après; mais il n'y a aucune preuve que le premier ait survécu à l'autre. On ajoute que Jean de Montlaur se rendit encore plus recommandable par son savoir & son éloquence, que par la noblesse de son extraction. Ce prélat reconnoissoit Alexandre III dès le commencement de l'an 1161, comme il paroît par diverses lettres[2] que ce pape lui écrivit alors; il assista sans doute au concile qui fut tenu la même année à Toulouse.

Ce concile fut assemblé après celui de Beauvais[3], & par conséquent vers la fin de l'année. Les deux rois de France & d'Angleterre qui l'avoient fait convoquer s'y trouvèrent en personne, avec cent évêques ou abbés de leurs États. Les légats d'Alexandre & de Victor, savoir trois cardinaux du parti du premier, & deux de celui du second, s'y rendirent avec les ambassadeurs de l'empereur & du roi de Castille. On assure[4] que Raimond de Dourgne, abbé de Saint-Pons de Thomières, y assista aussi. L'assemblée[5], après avoir mûrement examiné les raisons des deux contendans, que leurs légats firent valoir autant qu'il leur fut possible, se déclara enfin pour Alexandre & excommunia Victor.

XLIV. — *Origine de l'autorité temporelle des évêques de Mende sur le Gévaudan.*

Quelque temps avant ou après ce concile, le roi Louis le Jeune, étant à Paris, donna un diplôme en faveur d'Aldebert III, évêque de Gévaudan. Ce prélat, qu'on dit[6] de la maison de Tournel, & qui avoit été auparavant prévôt de la cathédrale de Mende, en avoit été élu évêque en 1151, après la mort de Guillaume III. Un de ses principaux soins fut de conserver ou d'augmenter le domaine temporel de son église; & dans un voyage qu'il fit à la cour, en 1161, il obtint du roi Louis le Jeune un diplôme que l'on conserve dans les archives de l'évêché, & qu'on appelle la *bulle d'or,* parce qu'il fut scellé en or. Louis marque[7], dans cette charte, « qu'on n'avoit vu de mémoire d'homme « aucun évêque de Gévaudan venir à la cour des rois de France, ses prédécesseurs, pour leur jurer fidélité, à cause que ce pays, de difficile accès, avoit « toujours été au pouvoir des évêques, qui y exerçoient non-seulement l'autorité spirituelle, mais encore la temporelle; que ce prélat, sachant que la « justice appartenoit à l'autorité royale, étoit venu reconnoître, en présence « des principaux barons du royaume, que son évêché dépendoit de la « couronne de France & que, se soumettant à sa personne, il lui avoit prêté

[1] *Gallia Christiana,* t. 3, p. 572.
[2] *Ibid.* p. 203 & seq.
[3] *Conciles,* t. 10, p. 1406 & suiv.
[4] *Chronique de Saint-Pons,* p. 22.
[5] *Conciles,* t. 10, p. 1406 & suiv.
[6] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 90.
[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXV.

« serment de fidélité. Le roi déclare enfin que cet acte ne préjudicieroit en « rien aux droits dont le même prélat avoit joui jusques alors, lui accorde, & « à ses successeurs, tout l'évêché de Gévaudan avec les droits régaliens, & veut « que son église soit libre & exempte de toute exaction. »

Cette charte est le premier & le principal fondement de l'autorité temporelle dont les évêques de Mende, qui se qualifient comtes de Gévaudan, jouissent aujourd'hui dans leur diocèse; car on ne sauroit prouver par des monumens plus anciens qu'ils eussent exercé auparavant une pareille autorité sur tout le pays. On a vu, au contraire, par le témoignage tant des historiens du temps que des chartes, que le Gévaudan avoit toujours dépendu de la couronne, & qu'il avoit été gouverné, jusque bien avant dans la troisième race de nos rois, par des comtes & des vicomtes[1] particuliers qui étoient devenus héréditaires, comme ceux des autres diocèses du royaume. Le dernier comte de ce pays que nous trouvons est le fameux Raimond de Saint-Gilles qui se qualifioit[2] *comte de Gévaudan* vèrs la fin du onzième siècle, & qui aliéna peut-être ce comté en faveur des évêques, pour fournir aux dépenses immenses qu'il fit pour la guerre d'outre-mer. Il y avoit encore des vicomtes de Gévaudan dans le temps de la charte de Louis le Jeune; cette vicomté appartenoit alors à Raimond-Béranger, comte de Provence, qui la transmit à ses successeurs, & qui en avoit hérité[3] de Gilbert, vicomte de Millau, son bisaïeul maternel. Éd. origin. t. II, p. 488.
On ne voit pas que ce prince se soit soumis à la suzeraineté d'Aldebert pour la même vicomté, & il paroît d'ailleurs que ce prélat trouva de la contradiction dans quelques seigneurs du pays qui refusèrent de reconnoître sa supériorité. C'est ce que nous inférons d'une lettre qu'il écrivit[4] au roi Louis le Jeune, & dans laquelle il lui porta ses plaintes des persécutions qu'il avoit à souffrir depuis qu'il lui avoit prêté serment de fidélité *& qu'il lui avoit soumis son évêché avec ses biens paternels*. Il se plaint surtout de son propre frère, qu'il accuse de n'être pas né légitime, & à qui il avoit donné une portion de son domaine en fief, après l'avoir fait chevalier; il l'accuse de s'être associé avec d'autres, & de s'être emparé de deux châteaux de l'évêché. Il implora là-dessus la protection du roi, par un exprès qu'il dépêcha à ce prince, lequel, comme il paroît par une autre lettre[5] de ce prélat, tâcha de le consoler & prit ses intérêts à cœur. On assure[6] qu'Aldebert fit fermer de murailles la ville de Mende, qui n'étoit auparavant qu'un bourg[7].

[1] Voyez tome IV, *Note* XXVI.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCXCVIII.

[3] Voyez tome IV, *Note* XXVI.

[4] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 551. — *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, p. 90.

[5] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 688.

[6] Catel, *Mémoires pour l'histoire de Languedoc*, p. 309.

[7] On donnait autrefois le nom de bourg à toute ville qui n'avait pas une enceinte de murailles; & c'est en ce sens que dom Vaissete appelle la ville de Mende « un bourg », avant l'établissement de ses fortifications, par les soins de l'évêque Aldebert. [E. M.]

XLV. — *Pacification des différends que Guillaume VII, seigneur de Montpellier, avoit avec Gui, son frère, & avec le comte & la comtesse de Melgueil, &c.*

Louis le Jeune étant à Chaumont donna un diplôme, l'année 1161, *la trente-cinquième de son règne,* en faveur de Jean de Montlaur, évêque de Maguelonne, qui reçut, au mois de juin[1] de l'an 1161, le serment de fidélité de Guillaume VII, seigneur de Montpellier.

Il y avoit alors de la division entre ce dernier & Gui, seigneur de Paulian, au diocèse de Béziers, qui se prétendoit héritier de Guillaume de Tortose, leur frère. Cette querelle engagea[2] Guillaume VI, religieux de Grandselve, leur père, à faire un voyage à Montpellier pour les mettre d'accord, & il les fit convenir d'une transaction, suivant laquelle Gui renonça à l'hérédité de Guillaume de Tortose en faveur de Guillaume VII, qui lui céda de son côté quelques biens pour le dédommager. L'acte fut passé dans la maison des templiers de Montpellier, au mois d'octobre de l'an 1161. Gui de Montpellier, seigneur de Paulian, fut surnommé Guerrejat, & vécut encore longtemps après. Il fut arbitre[3], en 1165, d'un différend qu'avoit l'évêque de Maguelonne, & il donna, en 1174, à l'abbaye de Valmagne tous les droits qu'il avoit sur les moulins de Paulian. Jean, qui étoit alors abbé de Valmagne, avoit succédé à Ermengaud, en faveur duquel Guillaume VII, seigneur de Montpellier[4], confirma, en 1161, la donation qu'on lui avoit faite d'un terrain, dans la même ville, pour y fonder une maison de l'ordre de Cîteaux, sous la dépendance de cette abbaye.

Guillaume VII avoit alors un différend bien plus considérable avec Bernard Pelet, comte de Melgueil, & la comtesse Béatrix, sa femme. On rapporte de la manière suivante[5] l'origine de leur querelle. On prétend que le comte & la comtesse, soutenus des seigneurs de la Vérune & de Pignan, enlevèrent des marchandises aux habitans de Montpellier; que ceux-ci eurent recours à la protection de Guillaume, leur seigneur; que ce dernier ayant proposé des moyens de pacification, Bernard refusa de les accepter; que sur ce refus la guerre s'alluma entre eux; que Guillaume ayant fait le dégât dans tout le comté de Melgueil, Bernard, devenu plus traitable, écouta enfin les propositions de ce seigneur, & qu'ils convinrent ensemble, dans une entrevue, d'une trêve de cinq ans & ensuite de la paix, par l'entremise de Jean de Montlaur, évêque de Maguelonne.

Il est vrai que nous avons[6] un traité de trêve conclu pour cinq ans, au mois

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXXVIII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[2] *Ibid.* n. DXXVI.

[3] *Ibid.* n. DXLIII, la 6e charte citée sous ce numéro.

[4] *Cartulaire de l'abbaye de Salvanès.*

[5] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, p. 205.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXVII.

An 1161

d'octobre de l'an 1161, entre Bernard Pelet & Béatrix sa femme, d'un côté, & Guillaume de Montpellier, de l'autre, mais il n'est rien dit dans cet accord des diverses circonstances dont nous venons de parler : il paroît au contraire, par ce que nous rapporterons bientôt, que la guerre qu'ils avoient eue ensemble étoit une suite de la ligue que Guillaume avoit formée avec le comte de Barcelone & le vicomte Raimond-Trencavel, contre le comte de Toulouse, dont le comte & la comtesse de Melgueil avoient embrassé les intérêts. Nous voyons d'ailleurs que ce fut Raimond de Montferrier qui négocia ce traité de trêve, dans lequel le comte & la comtesse de Melgueil promirent d'abandonner Bernard de Pignan[1], & ses frères, & tous leurs autres alliés.

An 1162

Éd. origin. t. II, p. 489.

Les seigneurs de Pignan firent leur paix l'année suivante avec Guillaume de Montpellier. Ils étoient trois frères nommés Bernard, Guillaume & Raimond. Le seigneur de Montpellier, pour les indemniser des dommages qu'il leur avoit causés, & à leurs associés, *dans l'armée de Trencavel,* en réparation d'avoir fait prisonnier le premier & détruit le château de Pignan, leur pardonna tout le mal qu'ils lui avoient causé à lui-même *durant cette guerre,* & leur donna la somme de deux mille sols melgoriens. Ces trois chevaliers promirent de leur côté de ne plus faire la guerre à Guillaume & de ne plus servir avec lui en faveur de personne, excepté lorsque le comte & la comtesse de Melgueil, Raimond-Gaucelin (de Lunel), Pons de Besan, Béranger de Sauve, Bernard d'Aymargues & Bertrand de Torolle *auroient quelque guerre personnelle* contre lui. Bernard Pelet, Béatrix sa femme, les chevaliers qu'on vient de nommer, & quelques autres ratifièrent cet accord & se rendirent cautions des seigneurs de Pignan envers Guillaume de Montpellier, avec promesse, en cas d'infraction de leur part, de s'en rapporter au jugement de l'archevêque de Narbonne & de ses successeurs. Nous inférons de ce traité que le comte, la comtesse de Melgueil & tous les chevaliers qui y sont nommés avoient déclaré la guerre à Guillaume de Montpellier, durant celle que Raimond-Trencavel & le comte de Barcelone, ses alliés, faisoient au comte de Toulouse, qui par là fit une diversion favorable du côté du bas Languedoc. Il paroît d'ailleurs que Bernard Pelet & la comtesse Béatrix, sa femme, étoient en différend au sujet du comté de Melgueil avec la maison de Barcelone ; car le comte de Provence, fils de cette comtesse & neveu du comte de Barcelone, s'en qualifioit comte[2] dans le même temps que Bernard Pelet, second mari de Béatrix, héritière de ce comté. Bernard prend, en effet, cette qualité dans divers actes, entre autres dans une vente[3] que lui & Béatrix, sa femme, firent en 1158 à Pierre, abbé d'Aniane, & dans une donation[4] que cette comtesse fit l'année suivante aux pauvres de l'hôpital du pont de Castelnau, en présence de Guillemette de Montpellier, sa mère[5].

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXXIX.

[2] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 168, — *Gesta comitum Barcinonensium*, apud *Marcam.*

[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXIV, le 1er titre cité sous ce numéro.

[4] *Ibid.* le 2e titre cité sous ce numéro.

[5] Archives de l'archevêché de Narbonne.

XLVI. — *Mort de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, religieux de Cîteaux.*

On a déjà vû que Guillaume VI, ancien seigneur de cette ville, & depuis religieux de Grandselve, vivoit encore au mois d'octobre de l'an 1161, contre le sentiment de ceux[1] qui le font mourir beaucoup plus tôt. Il paroît même qu'il vécut[2] encore plus d'un an après. Dès que ce seigneur eut embrassé l'institut de Cîteaux à Grandselve, il devint un modèle de religion & de piété. Son abbé l'employa bientôt après à l'établissement de diverses maisons de son ordre, & il contribua beaucoup par ses soins, en 1150, à la fondation de celle[3] de Candeil en Albigeois. Il fit ensuite un voyage en Catalogne & fut présent[4], au mois de décembre de la même année, lorsque Guillaume-Raimond de Moncade fonda[5] la célèbre abbaye de Vallaure, aujourd'hui *Santa-Cruz*, sous la dépendance de celle de Grandselve. On assure qu'il fut nommé alors abbé de la première, qu'il la gouvernoit encore en 1154 & qu'il mourut avant l'an 1159, sous prétexte que Pierre étoit abbé de Vallaure cette dernière année; mais cela prouve seulement que Guillaume avoit fait alors démission de cette abbaye. Il entreprit[6] un voyage, vers l'an 1152, à Clairvaux pour y voir saint Bernard, son ami, qui faisoit beaucoup de cas de sa piété & de son mérite, & qui lui apparut à Grandselve en 1153, le jour de sa mort. Guillaume, qui étoit alors dans ce monastère, retourna ensuite en Catalogne pour affermir la fondation de l'abbaye de Vallaure, qu'il transféra en 1157 à *Santa-Cruz*. Il revint peu de temps après en France & fit un voyage à Candeil[7], la même année 1157. Enfin il se rendit à Grandselve, où il fit depuis son séjour ordinaire. Il y étoit en effet[8] en 1161, & il y décéda en odeur de sainteté l'année suivante, ou au plus tard en 1163. Les religieux de la maison assurent qu'il fut enterré dans l'église, auprès du marche-pied du grand autel, du côté de l'évangile, avec Guillaume VII, son fils & Raimond, son petit-fils. On l'a mis au nombre des saints de l'ordre de Cîteaux; mais nous ne voyons pas qu'on l'ait honoré encore d'un culte public. Divers auteurs[9] l'ont confondu avec un simple frère convers de la maison, appelé Guillaume, qui, quoiqu'il n'eût jamais pu apprendre que ces deux mots, *Ave Maria*, parvint néanmoins à une éminente sainteté. Guillaume VII, seigneur de Montpellier, confirma[10], au mois d'août de l'an 1161, l'exemption que Guillaume IV, son père, avoit accordée par son testament de l'an 1146 aux religieux de Cîteaux,

Éd. origin. t. II, p. 490.

[1] Manrique, *Annales Cistercienses*, ann. 1157, c. 5, n. 2.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXXVII.

[3] *Ibid.* n. CCCCLXXIX, les deux actes cités sous ce numéro.

[4] *Marca Hispanica*, p. 1310.

[5] *Ibid.* p. 502.

[6] Manrique, *Annales Cistercienses*, ann. 1149, c. 3, n. 5; ann. 1151, c. 6, n. 2; ann. 1153, c. 8, n. 2. — *Vita S. Bernardi*, l. 4, c. 1, & seq.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DVII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[8] *Ibid.* n. CCCCXCI, la 2e charte citée sous ce numéro.

[9] Manrique, *Annales Cistercienses.*

[10] Archives de l'abbaye de Valmagne.

de payer aucun droit ou péage à Montpellier. Il confirma ce privilége en particulier pour la maison de Valmagne : l'acte est daté *de la maison de la milice du Temple située devant la place de Notre-Dame de Montpellier.*

XLVII. — *Arrivée & séjour du pape Alexandre III à Montpellier.*

Guillaume VII fut un des seigneurs de tout le royaume qui se distingua le plus par son zèle & son attachement à la personne du pape Alexandre III. Aussi ce pontife, se voyant obligé de quitter l'Italie & de se réfugier en France, vint-il d'abord à Montpellier, où il fit un assez long séjour. Alexandre[1] s'embarqua à Terracine, au commencement de janvier de l'an 1162, & aborda à Gênes le 22 de ce mois. Il se rembarqua au port de cette ville, le 25 de mars, & aborda en l'île de Maguelonne le mercredi 11 d'avril suivant. Après son arrivée dans cette île, il dédia le grand autel de la cathédrale; mais comme le lieu étoit trop peu spacieux pour se loger avec toute sa cour, & qu'un grand nombre de prélats de France qui étoient venus au-devant de lui l'attendoient sur la côte, il jugea à propos de se rendre incessamment à Montpellier, *ville fort peuplée,* suivant l'historien contemporain qui nous a laissé le récit du voyage de ce pape. Alexandre fit le trajet de Maguelonne à Montpellier, qui est de près de deux lieues, avec pompe & cérémonie, monté sur une haquenée blanche & revêtu de ses habits pontificaux. L'affluence du peuple qui étoit accouru pour recevoir sa bénédiction étoit si grande, qu'il eut toutes les peines du monde à percer la foule. Guillaume, seigneur de Montpellier, accompagné *de ses barons* & de plusieurs chevaliers, alla au-devant de lui & lui servit d'écuyer pendant un mille. Un auteur[2] du temps ajoute que ce seigneur se reconnoissoit pour *vassal lige* du pape. Alexandre entra ainsi *à Montpellier en procession*[3], au milieu des grands du pays qui s'y étoient rassemblés pour le recevoir & qui s'empressèrent de l'aller saluer après son arrivée; il y eut entre autres un prince sarrasin qui lui baisa les pieds avec sa suite, & qui le harangua en sa langue au nom du roi, son maître.

Raimond V, comte de Toulouse, se rendit à Montpellier pour y recevoir le pape, comme ce pontife le témoigne lui-même dans une lettre qu'il écrivit de cette ville, le 29 d'avril[4], au roi Louis le Jeune, pour lui donner part de son arrivée. Alexandre se loue beaucoup de l'accueil que ce comte, le vicomte Trencavel, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, *plusieurs autres barons du pays*, & tout le peuple, lui avoient fait, & aux cardinaux qui étoient avec lui. Dans une autre lettre[5], qu'il écrivit le lendemain à l'évêque de Soissons, il parle encore avec éloge *de la magnifique réception* que lui avoient faite le clergé & le peuple de Montpellier; & dans une troisième[6], qu'il écrivit

[1] Baronius, ann. 1162, *Acta Alexandri III.*
[2] Raoul de Diçay, p. 533.
[3] Baronius, ann. 1162, *Acta Alexandri III.*
[4] *Conciles*, t. 10, p. 1312 & suiv.
[5] *Ibid.* p. 1319 & suiv.
[6] *Ibid.* p. 1356.

quelque temps après au roi de France, il avoue que, dans cette occasion, la vicomtesse Ermengarde lui avoit rendu des services importans.

Alexandre d'abord après son arrivée à Montpellier nomma des légats pour aller soutenir ses intérêts à la cour de France auprès du roi Louis le Jeune. Il choisit pour cette fonction l'archevêque de Reims, frère de ce prince, les évêques de Langres & de Senlis, & l'abbé de Grandselve[1]. Il écrivit au roi & à la reine, le 21 d'avril, pour les leur recommander. Dans la lettre qu'il adressa au roi, il le remercie de ce que *Raimond, comte de Saint-Gilles*, étoit venu au-devant de lui, lui avoit fait offre de sa propre personne & de tous ses domaines, & lui avoit rendu toute sorte d'honneurs. Il ajoute qu'il en témoignera sa reconnoissance au comte dans l'occasion. Cet article de la lettre du pape nous donne lieu de conjecturer que Raimond avoit fait d'abord difficulté de le reconnoître, & qu'il ne se soumit à son obéissance qu'à la sollicitation du roi Louis le Jeune, son beau-frère. On verra dans la suite que le comte de Toulouse ne fut pas toujours dans le parti d'Alexandre, & qu'il l'abandonna pour embrasser celui de l'antipape.

Le dimanche d'après son entrée à Montpellier[2], Alexandre célébra pontificalement la messe dans la principale église & y prêcha en présence d'une infinité de peuple. Dans son discours il rendit compte des circonstances de son élection & parla avec beaucoup de chaleur contre l'antipape & ses adhérens, qu'il déclara de nouveau excommuniés. Nous apprenons le nom de la plupart des cardinaux qui étoient à sa suite, par la souscription de deux bulles qu'il donna à Montpellier, l'une le 27 de mai[3] en faveur de l'abbaye d'Alet, & l'autre sept jours après[4], pour le monastère de Salvanés en Rouergue; cette dernière est souscrite par onze cardinaux.

Éd. origin. t. II, p. 491.

XLVIII. — *Concile de Montpellier.*

Alexandre tint un concile à Montpellier le jour de l'Ascension, 17 de mai, comme il paroît par une lettre[5] qu'il écrivit ce jour-là à l'évêque de Vérone, & dans laquelle il marque à ce prélat qu'il jouissoit d'une santé parfaite, de même que tous les cardinaux; que les archevêques, les évêques, les rois & les princes s'empressoient de lui témoigner à l'envi leur attachement & leur vénération, soit par eux-mêmes, soit par leurs envoyés. Parmi les archevêques il nomme ceux de Sens, de Tours & d'Aix, & celui de Narbonne qu'il *avoit sacré à Montpellier;* & entre les évêques, celui de Maguelonne. Il ajoute enfin qu'il avoit excommunié publiquement le même jour, de concert avec tous ces prélats, l'antipape Octavien & ses complices, & qu'il attendoit le retour des légats qu'il avoit envoyés aux rois de France & d'Angleterre. Ce

[1] *Conciles*, t. 10, p. 1313, 1316 & suiv.
[2] Baronius, *Acta Alexandri III.*
[3] Archives de l'église d'Alet.
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CXXXI, la 1re charte citée sous ce numéro.
[5] *Conciles*, t. 10, p. 1367 & suiv.

concile déclara[1] excommuniés les princes qui ne réprimoient pas les hérétiques, les pirates & ceux qui fournissoient des armes aux Sarrasins, & défendit aux moines, aux chanoines réguliers & à tous les religieux de professer le droit & la médecine. Raimond de Dourgne, abbé de Saint-Pons de Thomières, se trouva, à ce qu'on prétend, au même concile.

XLIX. — *Archevêques de Narbonne. — Départ du pape Alexandre de Montpellier. — Il passe à Alais, à Mende & au Puy.*

On vient de voir que le pape sacra, au mois de mai de l'an 1162, un nouvel archevêque de Narbonne; c'étoit Pons d'Arsac qui avoit été élu après la mort de Béranger de Narbonne, son prédécesseur immédiat, arrivée[2] *le 7 d'avril de la même année, après cinq ans huit mois & dix-huit jours d'épiscopat;* ainsi c'est mal à propos qu'on met Pons[3] sur ce siége dès l'an 1160.

Il est certain par divers monumens qu'Alexandre séjourna à Montpellier jusques à la mi-juillet de l'an 1162, ce qui prouve que ceux[4] qui le font partir de cette ville *à la fin de mois de juin* se trompent. Il y confirma[5], en effet, par une bulle, le 8 de juillet, un accord fait entre le prévôt & les chanoines de la cathédrale de Toulouse, d'un côté, & ceux de Saint-Sernin & Hugues leur abbé, de l'autre, touchant la sépulture des *chevaliers de Toulouse*. Le pape écrivit[6] aussi de Montpellier, le 10 & le 14 du même mois, au roi Louis le Jeune pour le remercier de la protection qu'il accordoit au Saint-Siége, & des lettres que ce prince lui avoit écrites par l'abbé de Saint-Germain des Prés, son envoyé.

Nous trouvons enfin deux brefs[7] d'Alexandre, datés de Montpellier le 1er & le 15 du mois de juillet, en faveur de Guillaume VII, seigneur de cette ville, & ces brefs appartiennent certainement à l'an 1162, quoique dans les copies que nous en avons ils soient datés de la quatrième année de son pontificat au lieu *de la troisième*. Par l'un, ce pontife prend Guillaume sous la protection du Saint-Siége, en considération des services qu'il avoit rendus à l'Église romaine, & fait défense à tout autre qu'au pape, ou à un cardinal légat *a latere,* d'excommunier ce seigneur & de mettre en interdit les chapelles de ses deux châteaux de Montpellier & de la Palu, qui devoient payer chacun tous les ans un écu d'or de redevance au palais de Latran. Par l'autre il déclare à l'archevêque de Narbonne, au chapitre de la cathédrale d'Arles, à leurs suffragans & aux évêques de Viviers, de Mende, du Puy & de Rodez, qu'il a mis Guillaume & les habitans de Montpellier sous sa protection, avec ordre à ces prélats de les défendre & de les protéger.

[1] *Conciles*, t. 10, p. 1410 & suiv.
[2] Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc*, p. 788.
[3] *Gallia Christiana*, t. 1, p. 377.
[4] Baronius, ann. 1162. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, l. 70, n. 60, &c.
[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXI, la 2e charte citée sous ce numéro.
[6] *Conciles*, t. 10, p. 1316 & 1318.
[7] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, 2e edit. p. 211 & seq.

Alexandre[1] auroit fait encore un plus long séjour dans cette ville, si la famine qui désoloit tout le pays ne lui eût fait prendre la résolution de se rendre incessamment en France. Il partit donc de Montpellier, & passa par Alais & par Mende. Il écrivit[2] de cette dernière ville, le 24 du même mois de juillet, à Hugues, évêque de Soissons, pour le prier d'employer ses bons offices auprès du roi Louis le Jeune, qui s'étoit un peu refroidi à son égard, & de l'empêcher de se rendre à la conférence qu'il avoit projeté d'avoir sur son élection avec l'empereur Frédéric I. Le pape demeura quelques jours à Mende & il y donna, le 29 de juillet de l'an 1162, une bulle[3] souscrite par sept cardinaux en faveur de l'abbaye de Bonneval en Rouergue. Il[4] se rendit ensuite au Puy en Velai, & arriva à Clermont en Auvergne le 14 du mois d'août, dans le dessein d'aller joindre le roi Louis le Jeune, qui de son côté s'étoit avancé jusques à Souvigni[5], dans le Bourbonnois, pour aller à la conférence qu'il devoit avoir à Saint-Jean de Lône, en Bourgogne, avec l'empereur. Le pape alla trouver le roi & ils restèrent quelque temps ensemble à Souvigni, comme il paroît par une charte qui est datée de ce monastère[6] & que Louis le Jeune accorda à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert, *en présence du pape Alexandre.*

Éd. origin. t. II, p. 492.

L. — *Le roi Louis le Jeune prend connoissance des différends qui étoient entre les vicomtes de Polignac & les évêques du Puy.*

Pendant le séjour de Louis à Souvigni, ce prince y jugea un différend qui duroit depuis longtemps entre les évêques du Puy & les vicomtes de Polignac, ce qu'il faut reprendre de plus haut. Armand IV, après avoir succédé dans cette vicomté à Pons, son père, mort vers l'an 1112, entre autres vexations qu'il commit dans le pays, établit[7] de sa propre autorité un péage sur les grands chemins qui conduisent au Puy, & se servit de ce prétexte pour rançonner tous les pèlerins qui alloient par dévotion visiter la cathédrale de cette ville. Il avoit deux fils, Pons & Héracle, qu'il associa à ses brigandages & qui commirent avec lui tant de ravages dans le Velai, que l'évêque se vit enfin obligé de se mettre en armes, soit pour défendre son propre domaine, soit pour soutenir les intérêts du peuple. Il y eut entre eux plusieurs négociations & plusieurs accords; mais la paix étoit à peine conclue, que les vicomtes recommençoient leurs hostilités & leurs brigandages.

Pons, qui se qualifioit déjà vicomte de Polignac en 1151, du vivant d'Armand IV, son père, fit un accord[8] cette année avec Pierre, évêque du Puy, à qui il donna trente chevaliers en otage pour la sûreté de ses promesses

[1] Baronius, ann. 1162.
[2] *Conciles*, t. 10, p. 1310.
[3] Archives de l'abbaye de Bonneval.
[4] Baronius, ann. 1162.
[5] Pagi, ad ann. 1162, n. 4
[6] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. 4, part. 1, p. 90.
[7] Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 66.
[8] Archives de l'église du Puy.

& l'observation des transactions précédentes. La guerre se renouvela bientôt après entre le vicomte Armand & ce prélat, & dura jusques à ce que Bernard, évêque de Valence, ayant reçu ordre du pape[1] Eugène III de pacifier le Velai, fit convenir l'évêque & le vicomte d'un nouveau traité, en 1153, en présence de Guillaume, archevêque d'Embrun, & de Guillaume, évêque de Viviers. Le vicomte Armand & ses deux fils[2] firent serment, avec plusieurs de leurs vassaux, d'observer cette paix qui fut scellée du sceau de ces trois évêques; mais ils la violèrent peu de temps après, firent la guerre à l'évêque, établirent de nouveaux péages & commirent une infinité de ravages & de vexations dans tout le pays. Ce prélat tâcha de s'opposer à leurs entreprises & convint enfin avec eux d'un autre accord par l'entremise d'Aldebert, évêque de Mende. Les vicomtes jurèrent de l'observer, avec *leurs chevaliers & vassaux*, & l'enfreignirent presque aussitôt. Guillaume[3], comte d'Auvergne, se mêla alors de les accorder; mais ne pouvant se promettre d'établir parmi eux une paix durable, il se contenta de les faire convenir, en 1154, d'une trêve de sept ans, que *le vicomte Pons* & plusieurs de ses chevaliers firent serment de garder, avec promesse de ne plus exiger, pendant ce temps-là, aucun péage sur les grands chemins & de rétablir le château de Saint-Paulhan qu'il avoit détruit. Ce seigneur, peu fidèle à ce nouveau traité, le viola presque aussitôt, ce qui engagea les abbés[4] de la Chaise-Dieu & de Mauzac à faire une nouvelle tentative pour pacifier le pays. Ils moyennèrent entre l'évêque & les vicomtes un nouvel accord dont nous ignorons les conditions, mais nous ne doutons pas que ce ne soit le même dont parle Aldebert, évêque de Mende, dans une lettre[5] qu'il écrivit au roi Louis le Jeune, & dans laquelle il marque à ce prince que l'évêque du Puy ayant excommunié le vicomte de Polignac pour avoir continué de lever le péage sur les grands chemins & de vexer les passans, ils étoient néanmoins convenus d'un traité, suivant lequel ils devoient partager les émolumens du péage & lui députer pour obtenir la confirmation de ce traité. Aldebert fit tous ses efforts pour détourner le roi de l'accorder & se récria beaucoup, dans sa lettre, sur l'injustice d'une convention suivant laquelle l'église du Puy devoit participer aux violences & aux vexations du vicomte.

Soit que le roi eût déféré aux plaintes de l'évêque de Mende & refusé cette confirmation, soit que les vicomtes de Polignac, accoutumés à ces exactions, eussent refusé de faire part à l'évêque du Puy des revenus du péage, il est certain que leur division[6] recommença bientôt après, & qu'elle duroit encore lorsque le roi Louis le Jeune, étant venu à Souvigni[7], en 1162, les manda Éd. origin. t. II, p. 493.

[1] Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 66. — *Gallia Christiana*, t. 3, p. 1182.

[2] Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 66.

[3] Baluze, *Ibid.* — Archives de l'église du Puy. — *Gallia Christiana*, nov. ed. t. 2, p. 705.

[4] Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 66.

[5] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 676.

[6] Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. 2, p. 66 & suiv.

[7] Voyez tome VII, *Note* III, n. 2.

pour prendre connoissance de leur différend & faire cesser par son autorité la désolation du pays. Ce prince les fit convenir d'un accord suivant lequel 1° *le vicomte Armand & ses fils* jurèrent de vivre en paix avec l'évêque & de ne plus exiger à l'avenir des voyageurs aucun droit de passage. 2° Ils engagèrent pour la sûreté de leur promesse tout ce qu'ils tenoient en fief de l'évêque, jusques à cinq cents marcs d'argent, & ayant accompagné ensuite le roi à Vézelai, ils y ajoutèrent celle de deux cents autres marcs. 3° Ils se soumirent à perdre tous les domaines qu'ils possédoient en fief de ce prince & de l'évêque du Puy s'ils venoient à enfreindre cette paix, pour l'observation de laquelle ils donnèrent des otages & remirent quelques châteaux tant au roi qu'à ce prélat. Nonobstant une convention si solennelle, les vicomtes y donnèrent bientôt atteinte, & il fallut, quelques années après, que le roi vînt en personne dans le pays pour punir leurs nouvelles infractions, comme nous le verrons dans la suite.

Armand IV, vicomte de Polignac, vivoit donc encore en 1162. Bernard, prieur de Sainte-Gemme, fait mention de lui dans une relation[1] des miracles opérés à la Chaise-Dieu au tombeau de saint Robert, qu'il écrivit en 1160 & dans laquelle il atteste *qu'Armand, alors vicomte de Polignac,* ayant mis en prison un de *ses chevaliers,* surnommé le Renard, ce dernier fut délivré miraculeusement par l'intercession du saint. Ce vicomte mourut avant l'an 1165, dans un âge avancé. Pons, son fils aîné, qui, comme on l'a déjà dit, prenoit le titre de vicomte dès l'an 1151 & exerçoit dès lors une pleine autorité, lui succéda.

LI. — *Différends entre l'église de Maguelonne & l'abbaye de Cluny.*

Le pape Alexandre, après son entrevue à Souvigni avec le roi Louis le Jeune, prit la route du Berry où il fit un assez long séjour. Il tint à Tours, au mois de mai de l'année suivante, un concile auquel Pons d'Arsac, archevêque de Narbonne[2] & la plupart des évêques de la Province & des royaumes de France & d'Angleterre se trouvèrent. On décida dans ce concile[3] un différend qui étoit entre Jean, évêque de Maguelonne & son chapitre, d'un côté, & l'abbaye de Cluny de l'autre, touchant le monastère de Saint-Pierre de Sauzet, situé auprès de Montpellier & dépendant de cette abbaye. Le concile défendit qu'il y eût plus de douze religieux dans ce monastère & de l'ériger en abbaye. Durant le séjour qu'Alexandre III fit à Tours, il écrivit[4], le 17 de juin, à l'archevêque de Narbonne & aux évêques de Carcassonne & d'Elne pour les reprendre de la conduite qu'ils tenoient envers les religieux de la Grasse, à qui ils faisoient acheter le saint chrême.

[1] *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* saec. 6, part. 2, p. 103 & seq. 216 & seq.

[2] *Conciles,* t. 10, p. 1425.

[3] Baluze, *Miscellanea,* t. 7, p. 87.

[4] Martène, *Thesaurus anecdotorum,* t. 1, p. 463.

LII. — *Le comte de Barcelone termine la guerre de Provence avec le secours de Trencavel, de la vicomtesse de Narbonne & du seigneur de Montpellier.*

Tandis que toute la France s'empressoit à l'envi de donner à Alexandre des marques de sa soumission, l'empereur Frédéric faisoit tous ses efforts pour soutenir Victor & pour lui chercher des protecteurs. Ce prince, dans la vue d'engager Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone & prince d'Aragon, & le comte de Provence, son neveu, à embrasser le parti de cet antipape, abandonna les intérêts des seigneurs de la maison de Baux, à qui il avoit donné en 1155 la Provence en fief, & fit avec ces deux comtes, à la fin [1] de l'an 1161, ou au commencement de l'année suivante, un traité [2] par lequel on convint 1° que l'empereur, en qualité de roi d'Arles, donneroit en fief à Raimond-Béranger & à son neveu *le comté de Provence,* situé entre la Durance, les Alpes, la mer & le Rhône, *comme il avoit été partagé avec Alphonse, comte de Toulouse;* ce qui en dépendoit à Avignon & ailleurs; la ville d'Arles & les droits régaliens sur cette ville, excepté ce que l'archevêque possédoit depuis cent ans; & enfin le comté de Forcalquier, dont les comtes, qui seroient désormais vassaux de ces deux princes, ne tiendroient plus leur domaine qu'en arrière-fief de l'Empire; 2° que le comte de Provence s'engageroit à faire hommage & à prêter serment de fidélité à l'empereur pour tous ces domaines, & à lui payer tous les ans, à Arles, le 2 de février, quinze marcs d'or de redevance, outre la somme de douze mille morabatins d'or qu'il lui donneroit avant la fête de la Noël suivante, celle de deux mille à l'impératrice, & celle de mille à la cour impériale; 3° que le comte de Provence reconnoîtroit Victor pour pape légitime, recevroit ses légats & regarderoit comme ennemis *Roland* (c'étoit le pape Alexandre III) & ses adhérens; 4° qu'il seroit permis à ce comte ainsi qu'à celui de Barcelone, après qu'ils auroient reçu de l'empereur l'investiture des fiefs dont on vient de parler, & qu'ils en auroient fait hommage & prêté serment de fidélité, d'intenter contre Hugues de Baux l'action de parjure & de faux hommage, & que soit que Hugues se défendît ou qu'il se soumît, l'empereur & sa cour lui feroient justice; 5° que si le comte accusoit Hugues de trahison & de félonie, & que ce seigneur refusât le duel *contre un de ses pairs,* ou si, l'ayant accepté, il étoit vaincu, l'empereur confisqueroit alors son domaine & ne le protégeroit plus, non plus que sa mère & ses frères; 6° que les comtes de Barcelone & de Provence se rendroient, le 1er d'août suivant, à la cour de l'empereur pour exécuter entièrement ces articles; 7° enfin que la dot de Richilde, nièce du même empereur, & *maintenant,* dit-on, *comtesse de Provence,* seroit en sûreté. Cette princesse avoit donc épousé dès lors Raimond-Béranger, comte de Provence, neveu du comte de Barcelone. Elle étoit veuve d'Alphonse VII, roi de Castille, qu'elle avoit

Éd. origin. t. II, p. 494.

[1] Pagi, ad ann. 1162, n. 23.

[2] *Marca Hispanica,* p. 1331 & seq.

épousé en 1153 & qui étoit mort en 1157. Comme ce prince se qualifioit *empereur*, elle conserva le titre d'*impératrice*, après son second mariage, suivant l'usage du siècle.

Cette alliance, qui fut suivie du traité dont nous venons de parler, lia très-étroitement les comtes de Barcelone & de Provence avec l'empereur Frédéric & fut très-préjudiciable aux seigneurs de Baux. Les deux comtes les attaquèrent bientôt après & assiégèrent le château de ce nom. Le comte de Barcelone[1] étoit occupé à cette expédition au mois de février de l'an 1161, ou de l'an 1162 suivant notre manière de compter, comme il paroît par une obligation qu'il passa alors *durant le siége de Baux*, en présence du vicomte Raimond-Trencavel, d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, de Guillaume de Montpellier & de plusieurs prélats & seigneurs catalans. Les trois premiers avoient donc renouvelé leur ligue avec ce prince dès le commencement de l'an 1162 & l'avoient été joindre en Provence à la tête de leurs troupes, ce qu'on peut inférer encore d'un accord[2] passé le dernier du mois de janvier de la même année, *par l'entremise du comte de Barcelone & de sa cour*, entre le vicomte Raimond-Trencavel & la vicomtesse Ermengarde, au sujet de quelques usages que cette dernière exigeoit sur les vassaux de l'autre. Trencavel étoit de retour à Carcassonne au mois d'août de la même année, comme on le voit par le serment[3] de fidélité que *les chevaliers* du château de Montréal, situé dans le voisinage de cette ville, lui prêtèrent alors & à Roger, son fils. Il reçut aussi, vers le même temps, le serment[4] de fidélité des seigneurs de Saissac.

LIII. — *Fin de Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone. — Il partage à ses fils le domaine qu'il avoit ou prétendoit avoir dans la Province.*

Le comte de Barcelone, soutenu de l'autorité de l'empereur & des secours de ses alliés, se rendit maître aisément du château de Baux & attaqua ensuite celui de Trinquetaille, auprès d'Arles, qui se défendit plus longtemps, mais qu'il prit enfin & qu'il rasa. Il s'embarqua quelque temps après avec le comte de Provence, son neveu, pour se rendre à Gênes, & ensuite à Turin, où l'empereur étoit alors, pour conclure avec ce prince le traité dont ils étoient convenus. Il fut à peine arrivé au bourg de Saint-Dalmace, auprès de Gênes, qu'il fut attaqué d'une violente maladie dont il mourut le 6 d'août de l'an 1162. Il disposa[5] verbalement, deux jours avant sa mort, de ses États en faveur de ses fils, qu'il laissa avec sa fille sous la tutelle de la reine Pétronille, sa femme, & sous la protection de Henri II, roi d'Angleterre. Il donna à son

[1] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, p. 170.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXX.

[3] *Ibid.* n. DXXXIII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXIII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[5] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, p. 173. — *Gesta comitum Barcinonensium*, apud *Marcam Hispanicam*, p. 546 & seq.

fils aîné, qu'on avoit d'abord appelé[1] Raimond & qui prit ensuite le nom d'Alphonse par le conseil de la reine, sa mère, le royaume d'Aragon qu'il avoit uni à son domaine par son mariage avec cette princesse, & le comté de Barcelone. Il légua à Pierre, son second fils, 1° le comté de Cerdagne & tout le domaine des anciens comtes de ce nom, ce qui comprenoit le Capcir & le Donazan; 2° le comté de Carcassonne avec ses dépendances, & tout ce que le vicomte Raimond-Trencavel tenoit de lui; 3° le droit qu'il avoit sur la ville de Narbonne, avec le fief qu'Ermengarde, vicomtesse de cette ville, tenoit de lui, à condition que Pierre tiendroit lui-même en fief ses domaines de son aîné & qu'il n'en jouiroit qu'après qu'il seroit chevalier. Nous verrons dans la suite que ce second fils du comte de Barcelone changea de nom, à l'exemple de son frére aîné, & qu'il prit celui de Raimond-Béranger. Quelques[2] auteurs prétendent que le comte de Barcelone donna le Roussillon à Sanche, son troisième fils; mais outre que ce comté ne fut uni au domaine des comtes de Barcelone que longtemps après, nous ne voyons pas que Sanche ait eu d'abord aucune part[3] à la succession de son père, qui se contenta de le substituer à ses deux aînés. Ce prince donna enfin à la reine[4] Pétronille, sa femme, le comté de Besalu, d'où dépendoit celui de Fenouillèdes, en deçà des Pyrénées. Cette princesse jouit de ces deux comtés jusques à sa mort, arrivée en 1173; ils furent alors réunis au domaine des comtes de Barcelone & rois d'Aragon. Raimond-Béranger IV demanda d'être inhumé dans l'abbaye de Ripoll, en Catalogne, où il avoit choisi sa sépulture[5] : il y fut porté après sa mort & mis dans un cercueil d'argent. C'est ainsi que mourut ce comte, l'un des plus grands princes de son temps. Éd. origin. t. II, p. 495.

Suivant l'éloge[6] que font de lui les anciens historiens, il se rendit recommandable par les qualités du corps & de l'esprit, par sa piété, ses vertus militaires, la douceur & la sagesse de son gouvernement, sa probité, sa capacité dans les affaires, la magnificence de sa cour & surtout par sa modestie. Quoiqu'il possédât le royaume d'Aragon, dit un de ces historiens[7], & qu'il pût par conséquent prendre le titre de roi, il s'en abstint cependant & se contenta de celui de *prince & de marquis d'Aragon*; & quand ses courtisans le pressoient de se revêtir de la pourpre & de se faire couronner solennellement, puisqu'il possédoit un royaume, il leur répondoit « qu'il ne le feroit pas, que tous ses « ancêtres n'avoient possédé que la dignité de comte, qu'il étoit fils de comte, « & que comme il n'étoit pas meilleur que ses pères, il ne vouloit pas être « plus honoré qu'ils ne l'avoient été. Il ajoutoit qu'il refusoit d'un côté le nom « de roi & la dignité royale, afin que sa naissance ne parût par inférieure à « sa fortune; mais que de l'autre il ne rejetoit pas la grandeur & la puissance

[1] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, p. 173, & l. 3, c. 6.
[2] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 131.
[3] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, p. 173, & l. 3, c. 6.
[4] *Ibid.*
[5] *Marca Hispanica*, p. 497, 1287 & seq.
[6] *Gesta comitum Barcinonensium*, apud *Marcam Hispanicam*, p. 547 & seq. — *Marca Hispanica*, p. 497, 1287 & seq.
[7] Guillaume de Neubrige, *Historia rerum Anglicarum*, l. 2, c. 10.

« royale, sous le simple titre de comte, afin que sa fortune secondât sa naissance. Enfin, disoit-il, si je prenois le titre de roi, je serois obligé de céder aux autres rois, soit pour la gloire, soit pour les richesses; mais possédant un royaume avec l'autorité royale, aucun comte du monde ne peut s'égaler à moi. C'est pourquoi j'aime mieux être le premier des comtes que de n'être pas même le septième des rois. C'est ainsi, dit un ancien[1], qui rapporte ces paroles, que cet homme admirable se mettant en quelque sorte au-dessus de la royauté par l'élévation de ses sentimens, railloit avec ses amis lorsqu'ils vouloient l'engager à en prendre les marques. Il ne voulut pas même qu'on lui donnât la qualité de duc, mais seulement celle de comte de Barcelone, quoiqu'il possédât, avec le royaume d'Aragon, le duché de Provence, c'est-à-dire le pays ainsi nommé qui s'étend depuis le Rhône jusques aux confins de l'Italie. »

Raimond-Béranger passa presque toute sa vie dans l'exercice des armes, ce qui lui acquit une très-grande réputation de valeur. Il fit entre autres une guerre implacable aux Sarrasins, ses voisins, recula leurs frontières & leur enleva diverses places qu'il unit à son comté de Barcelone, connu dans la suite sous le nom de principauté de Catalogne. Dans le dessein[2] où il étoit de faire toujours la guerre à ces infidèles, il établit, en 1143, dans une assemblée solennelle à laquelle se trouvèrent Bernard, comte de Comminges & Pierre, comte de Bigorre, un ordre militaire sous la dépendance des templiers. Il fut le protecteur de toutes les églises de ses États & renonça[3], la même année 1143, à la dépouille des évêques de Barcelone dont ses prédécesseurs étoient dans l'usage de s'emparer après leur mort. Il étendit cette concession, en 1150, à toutes les églises de la Marche d'Espagne.

On voit par la disposition que ce prince fit de ses États qu'il dominoit ou qu'il prétendoit dominer sur une grande partie de la Province, & qu'il mettoit entre autres le vicomte Raimond-Trencavel & Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, au nombre de ses vassaux. On a parlé ailleurs des motifs qui engagèrent cette vicomtesse à se soumettre à la suzeraineté du comte de Barcelone; mais il ne paroît pas qu'elle ou ses successeurs aient reconnu dans la suite les descendans de ce prince pour leurs suzerains. Quant à Trencavel, il s'étoit déclaré vassal de Raimond-Béranger pour les comtés de Carcassonne & de Razès, & le pays de Lauragais dont il conserva le domaine utile; ce qui fut un nouveau sujet de querelle entre ce dernier & le comte de Toulouse, qui avoit droit de suzeraineté sur tous ces pays & qui le recouvra bientôt après, ainsi que nous le verrons dans la suite. Raimond-Béranger avoit engagé aussi le comte de Foix à se reconnoître pour son vassal, mais nous ne voyons pas qu'il dominât sur le pays de Foix dans le temps de sa mort : il n'en dit

Éd. origin. t. II, p. 496.

[1] Guillaume de Neubrige, *Historia rerum Anglicarum*, l. 2, c. 10.

[2] *Marca Hispanica*, p. 458, 1291 & seq. — Pagi, ad ann. 1143, n. 13.

[3] *Marca Hispanica*, p. 1283 & seq. — Diago, *Histoire des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 158. — *Gesta comitum Barcinonensium, apud Marcam Hispanicam*, p. 547.

rien du moins dans son testament. Enfin ce prince, outre le comté de Fenouillèdes & quelques pays voisins dont il étoit le maître, eut l'administration de la vicomté de Gévaudan, au nom du comte de Provence, son neveu & son pupille, qui d'ailleurs avoit des prétentions sur le comté de Melgueil. Tout cela joint à la liaison intime que le comte de Barcelone eut soin d'entretenir avec les seigneurs de Montpellier, lui donna un très-grand crédit dans la Province.

Raimond-Béranger IV auroit vécu longtemps après l'an 1162, si on devoit s'arrêter à la fausse époque qu'un moderne[1] a donnée à deux accords faits entre ce prince & le seigneur de Moncade, & que cet auteur rapporte mal à propos à l'an 1165, sous prétexte que ces actes sont datés *de la vingt-septième année du règne de Louis le Jeune.* Mais il n'a pas fait attention que Raimond-Béranger étant mort certainement au mois d'août de l'an 1162, il ne peut avoir transigé en 1165. Il faut donc compter les années du règne de Louis, dans la date de ces chartes, depuis qu'il fut associé au trône par le roi Louis le Gros, son père, en 1131, & les rapporter à l'an 1158. Elles prouvent que les comtes de Barcelone reconnoissoient encore alors la souveraineté de nos rois, dont ils étoient feudataires, comme les autres grands vassaux de la couronne. Il est vrai que depuis qu'ils eurent uni le royaume d'Aragon à leur domaine, ils négligèrent souvent de faire mention du règne de nos rois dans la date de leurs chartes, & qu'enfin ils discontinuèrent entièrement cet ancien usage. Nous voyons cependant par divers monumens[2] que les peuples de Catalogne le conservèrent jusques en 1180, qu'on l'abolit dans un concile de Tarragone, ce qu'on ne pouvoit faire au préjudice des droits légitimes de nos rois. Aussi, malgré le décret qui fut fait alors à ce sujet, nous avons des actes postérieurs[3] où on fait mention du règne des rois de France, qui par conséquent étoient reconnus pour souverains du pays. On en trouve même quelques-uns[4] d'Alphonse, roi d'Aragon & comte de Barcelone, fils de Raimond-Béranger IV; mais les successeurs de ce roi cessèrent absolument de donner cette légère marque de dépendance jusques à Jacques II, roi d'Aragon, qui fit en 1258 un traité avec le roi saint Louis, touchant la souveraineté que ce dernier prince avoit sur la Catalogne.

Après la mort du comte de Barcelone au bourg de Saint-Dalmace, Raimond-Béranger, comte de Provence, son neveu, continua sa route vers Turin, où il rencontra l'empereur Frédéric qui l'y attendoit, & qui, suivant leur traité précédent, lui donna en fief, par un acte[5] solennel daté du 18 d'août de l'an 1162, le comté de Provence comme il avoit été limité par le partage réglé entre le comte de Barcelone, son aïeul, & Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, le comté de Forcalquier & les autres domaines énoncés dans le même traité. Hugues de Baux, qui s'étoit rendu de son côté à la cour impé-

[1] Baluze, *Marca Hispanica*, p. 509, 1340 & seq.
[2] *Ibid.* p. 514, 1349, 1351, 1363, & seq.
[3] *Ibid.* p. 514, 1377, & seq.
[4] Baluze, *Marca Hispanica*, p. 514, 1377, & seq. — Tome VIII, Chartes & Diplômes, n. XIII.
[5] Diago, *Hist. des comtes de Barcelone*, l. 2, c. 174.

riale pour soutenir ses prétentions sur la Provence, en fut débouté, & les deux diplômes favorables qu'il avoit obtenus là-dessus, l'un de l'empereur Conrad, oncle de Frédéric, & l'autre de Frédéric lui-même, furent cassés par ce dernier; en sorte que le comte Raimond-Béranger demeura seul maître de la partie de la Provence située entre le Rhône, la Durance, les Alpes & la mer, sans qu'il paroisse que les seigneurs de Baux aient insisté davantage dans la suite pour leurs droits. Il paroît au contraire qu'ils vécurent depuis en bonne intelligence avec les comtes de Provence de la maison de Barcelone, & qu'ils les reconnurent pour leurs suzerains dans les terres qu'ils possédoient dans cette portion du pays. Ils furent aussi vassaux des comtes de Toulouse pour les autres terres qu'ils avoient à la droite de la Durance.

Le comte de Provence se rendit ensuite en Catalogne[1], où il fit un séjour de deux ans pour veiller à l'éducation & aux intérêts des princes, ses cousins, conjointement avec la reine Pétronille, leur mère, avec laquelle il partagea le gouvernement des États du jeune Alphonse, roi d'Aragon, pendant la minorité de ce prince, qui n'avoit alors que dix ans[2] & qui fut le deuxième de son nom. Cette reine conclut[3] d'abord une trêve de treize ans avec le roi de Navarre & fit un traité d'alliance, le 27 de septembre de l'an 1162, avec Sanche, roi de Castille. Elle convoqua, le 11 du mois d'octobre suivant, les États généraux d'Aragon & de Catalogne à Huesca & fit autoriser par cette assemblée, à laquelle Guillaume VII, seigneur de Montpellier, se trouva, le partage que le comte de Barcelone, son mari, avoit fait de ses États entre ses fils; elle prit ensuite l'administration de l'Aragon, où elle établit sa résidence, & laissa le gouvernement de la Catalogne & des autres domaines de la maison de Barcelone au comte de Provence.

Éd. origin. t. II, p. 497.

LIV. — *Henri II, roi d'Angleterre, conclut une trêve avec le comte de Toulouse. — Rupture de cette trêve.*

On a vu que lorsque Raimond-Béranger IV, comte de Barcelone, mourut au mois d'août de l'an 1162, il regardoit Henri II, roi d'Angleterre, comme son allié, puisqu'il mit ses enfans sous la protection de ce prince. Cela nous donne lieu de croire que leur ligue contre le comte de Toulouse duroit toujours. Il paroît, en effet, que Henri menaça Toulouse la même année d'un nouveau siége : c'est ce qu'on peut inférer 1° du témoignage d'un historien du temps[4], qui nous apprend que ce roi, après l'entrevue qu'il eut à Couci-sur-Loire avec le pape Alexandre III & le roi Louis le Jeune, vers le commencement de septembre de l'an 1162, demeura en Aquitaine & en Gascogne pour *régler les affaires* de ces provinces, jusques à l'Avent, qu'il retourna en

[1] *Gesta comitum Barcinonensium,* apud *Marcam Hispanicam,* p. 550.

[2] *Marca Hispanica,* p. 1394.

[3] Diago, *Histoire des comtes de Barcelone,* l. 3, c. 1. — Ferreras, ad ann. 1162, n. 3.

[4] Robert du Mont, *Chronicon,* ann. 1162, p. 782.

Normandie; 2° d'une lettre[1] que les habitans de Toulouse écrivirent au roi Louis le Jeune en ces termes :

« Le commun conseil de la ville & du faubourg de Toulouse, à Louis, par « la grâce de Dieu leur magnifique & très-cher seigneur, l'esprit de conseil « & de force.

« Que votre altesse ne soit pas surprise, très-cher seigneur, si nous vous « écrivons souvent. Après Dieu nous avons recours à vous, comme à notre bon « seigneur, notre défenseur & notre libérateur, lorsque nous sommes menacés « de quelque chose de sinistre, ayant une entière confiance en votre bien- « veillance. Vous avez mandé, par vos lettres, de vous informer de tout ce « qui se passeroit ici d'intéressant; nous avons appris par nos amis que le roi « d'Angleterre se prépare cette année à nous faire la guerre. Vous pouvez en « être instruit plus tôt que nous, à cause que vous êtes voisin de ce prince, « & nous le faire savoir pour n'être pas opprimés par ses hostilités. Toute « notre espérance est dans votre protection. Le souvenir des promesses que « vous nous avez faites nous rassure & nous cause une joie extrême. Nous « rendons grâces à Dieu & à vous de ce que nous possédons votre sœur, notre « dame. Adieu. Le Seigneur tout-puissant conserve longtemps & votre per- « sonne & votre royaume. » Il est évident que cette lettre est postérieure à l'expédition que Henri II, roi d'Angleterre, entreprit en 1159 contre Toulouse, puisque les habitans de cette ville appellent le roi Louis le Jeune *leur défenseur & leur libérateur,* & que ce roi les délivra en effet alors, par sa présence, des entreprises de Henri. Or ce dernier demeura en Angleterre[2] en 1163 & 1164, & ne fit alors la guerre que par ses lieutenans au comte de Toulouse, ainsi que nous le verrons bientôt : il aura donc menacé de marcher lui-même contre les Toulousains en 1162.

Louis le Jeune répondit à cette lettre, comme on voit par une autre[3] que les habitans de Toulouse lui écrivirent, & dans laquelle ils le remercient de les avoir consolés au milieu des travaux *& des périls éminens dont ils étoient menacés.* « Nous prions votre altesse, ajoutent-ils, de vous souvenir toujours de « nous, de protéger notre seigneur le comte, *la sérénissime reine, notre dame,* « *votre sœur,* & nous qui vous appartenons, & de nous conseiller suivant nos « besoins. »

Enfin il paroît[4] par une lettre que le comte de Toulouse écrivit au roi vers la fin de l'année 1162, ou au commencement de la suivante, qu'il étoit convenu depuis peu d'une trêve avec le roi d'Angleterre & de reconnoître sans doute par provision ce prince pour son suzerain. Cette lettre est conçue en ces termes :

« A Louis, par la grâce de Dieu magnifique roi des François, son seigneur

[1] Duchesne, *Recueil des historiens de France,* t. 4, p. 713.
[2] Robert du Mont, *Chronicon,* ad ann. 1162, p. 782.
[3] Duchesne, *Recueil des historiens de France,* t. 4, p. 714.
[4] *Ibid.* t. 4, p. 713.

Éd. origin. t. II, p. 498.

« très-cher & très-excellent *par dessus tous les autres*, Raimond, *par la* « *même grâce*, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence : « le salut par celui qui le donne aux rois.

« Seigneur, nous avons vu vos lettres & entendu leur teneur. Nous nous « sommes rendu à Castelsarrasin au jour marqué, & nous y avons eu une « conférence avec un grand nombre des plus sages Anglois, au sujet de la « trêve dont on étoit déjà convenu; mais ils n'en ont fait aucun cas, *à moins* « *qu'on n'y comprît nommément Trencavel & le roi d'Aragon, fils du comte* « *de Barcelone*. Le premier est notre vassal, & le roi d'Angleterre n'a aucun « droit sur lui pour nous obliger à le comprendre dans la trêve, ou pour la « rompre à cause de lui. Nous lui avons toujours fait la guerre, sans que « personne nous en ait empêché, & il n'a pas été compris dans les trêves « précédentes, *non plus que le comte de Barcelone*. Cependant, voulant satis- « faire en quelque sorte au désir des Anglois, nous leur avons dit de vous « dépêcher un envoyé qui iroit à la cour avec le nôtre, ce qu'ils ont négligé « de faire. Pour nous, craignant de transgresser vos ordres, nous ne rom- « prons pas la trêve présente, jusqu'à ce que vous nous ayez déclaré votre « volonté, ne dépendant entièrement que de vous. C'est en vous, après Dieu, « que nous mettons toute notre confiance, & nous agirons toujours confor- « mément à vos désirs. Du reste, nous ne croyons pas, magnifique seigneur, « que votre royale majesté ignore que si nous venons à perdre notre domaine « qui est en vos mains, ce ne sera pas le nôtre que nous perdrons, mais le « vôtre; car je suis proprement à vous, & tout ce que j'ai vous appartient. « Nous supplions donc instamment votre clémence de ne pas nous laisser, « s'il lui plaît, longtemps déshérités. Adieu. »

Il est aisé de voir que cette lettre, qui est sans date, appartient à l'époque que nous avons déjà fixée, & de déterminer les circonstances qui y donnèrent occasion. D'un côté elle est postérieure à la mort du comte de Barcelone, décédé au mois d'août de l'an 1162; de l'autre, elle est antérieure à la paix que le comte Raimond conclut avec Trencavel, au mois de juin de l'an 1163, & dont nous parlerons bientôt. Il s'ensuit qu'elle fut écrite vers la fin de l'an 1162, ou au commencement de l'année suivante. Nous apprenons par là 1° que depuis l'an 1159, que Henri II, roi d'Angleterre, assiégea Toulouse, il y eut divers traités de trêve conclus entre ce prince & le comte de Toulouse jusques à la mort du comte de Barcelone, lequel n'y fut pas compris; 2° que le roi d'Angleterre & le comte de Toulouse convinrent d'une nouvelle trêve, en 1162, & que le dernier s'assembla quelque temps après avec les ministres de l'autre pour la confirmer, mais que ce fut sans succès : aussi voyons-nous que la guerre ou la division entre ces deux princes continuoit encore en 1163 & même au commencement de l'année suivante, selon la date d'une charte[1] de l'abbaye de Saint-Marcel en Querci, pays du

An 1163

[1] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrumenta*, p. 46, col. 2.

domaine du comte de Toulouse. *Fait l'an* 1163 *de l'Incarnation*, est-il dit dans cette charte, *le septième jour de la lune, au mois de janvier, Raimond de Saint-Gilles étant en différend* (litigante) *avec Henri, roi d'Angleterre.*

LV. — *Paix entre Raimond, comte de Toulouse, & Trencavel.*

Le vicomte Raimond-Trencavel étoit donc en guerre avec Raimond V, comte de Toulouse, au commencement de l'an 1163; mais il se réconcilia enfin entièrement avec ce prince, après une longue inimitié, au mois de juin de la même année, &, à ce qu'il paroît, par ordre & en considération du roi Louis le Jeune, comme nous le verrons plus bas. La paix fut conclue[1] dans l'église d'Olmes, lieu situé sur les frontières du diocèse de Mirepoix & du comté de Foix. Le comte Raimond promit d'abord par serment à ce vicomte, le samedi 8 du même mois, de n'attenter ni à sa personne, ni aux domaines qu'il possédoit actuellement ni à ceux qu'il acquerroit dans la suite avec son conseil, & enfin de l'aider envers tous, excepté contre *Bernard-Aton, neveu du même Trencavel,* & ses propres vassaux dont il promit de lui faire justice. Le lendemain, le comte, *du conseil de ses vassaux & de ceux de Trencavel,* s'obligea à rendre à ce dernier la somme de trois mille marcs d'argent qu'il lui avoit fait payer pour sa rançon, lorsqu'il le tenoit prisonnier à Toulouse, & lui donna pour cela en engagement le château de Lunas au diocèse de Béziers, & ses dépendances, pour mille marcs; & pour les deux autres mille marcs *d'argent fin,* 1° le château vieux d'Albi, avec les lieux de Tarsac, Abirac & Marsac, & ses autres dépendances, à la réserve des châteaux de Saint-Marcel & de Cestairols; 2° les droits & le domaine qu'il avoit dans la ville & les faubourgs d'Albi, excepté *la paix,* c'est-à-dire le droit de commun de paix, ou la pezade, qu'il se réserva. Le comte stipula expressément que Trencavel jouiroit de tous ces domaines en engagement, & que la jouissance ne seroit pas imputée sur le capital. Il s'obligea en même temps, en faveur du vicomte & de son fils Roger, d'accorder quarante jours à leurs vassaux du Toulousain & de l'Albigeois qui enfreindroient cette paix, pour leur donner le temps de réparer le dommage. Nous n'avons pas le serment que Trencavel[2] prêta alors à son tour au comte de Toulouse; mais nous ne doutons pas qu'une des principales conditions de la paix ne fût qu'il reconnoîtroit tenir tous ses domaines de ce prince, ainsi que ses prédécesseurs l'avoient fait, & qu'il n'ait renoncé à l'hommage & au serment de fidélité qu'il avoit fait au comte de Barcelone, comme la suite nous le fera voir. Bernard[3], évêque de Toulouse, Guillaume, évêque d'Albi, Roger-Bernard, comte de Foix, Hugues, comte de Rodez, Guillaume, seigneur de Mont-

Éd. origin. t. II, p. 490.

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXXXVIII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[2] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 721.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXVIII, la 3e charte citée sous ce numéro.

pellier, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, Bermond d'Uzès, Hugues de Baux, Guillaume de Sabran, Raimond de Termes, Pierre de Minerve, &c., furent présens à ce traité; d'où nous prendrons occasion d'ajouter ici quelques réflexions au sujet de plusieurs d'entre eux.

LVI. — *Évêques de Toulouse. — Roger-Bernard, comte de Foix, marie une de ses filles.*

Bernard, évêque de Toulouse, avoit succédé depuis peu à Raimond qui fonda[1] en 1159, à Mérens, dans le comté de Foix, un monastère de filles de l'ordre de Cîteaux, sous la dépendance de l'abbaye de Boulbonne, à laquelle ce monastère fut uni dans le quinzième siècle. Raimond mourut le 15 de mars de l'an 1163. Bernard, son successeur[2], prenoit le surnom de *Bonhomme*[3]. Il avoit été auparavant prévôt de la cathédrale, dignité qu'il conserva avec l'évêché. Géraud de la Barthe, archidiacre de l'église d'Auch, lui avoit déjà succédé[4] dès l'an 1164. Celui-ci passa à l'archevêché d'Auch en 1170, après avoir signalé sa libéralité envers le chapitre de Toulouse, dont il fit revenir les biens aliénés, & auquel il donna entre autres le cens annuel que les Juifs de la ville devoient lui payer.

Il paroît que Roger-Bernard, comte de Foix, fut plus occupé du gouvernement de son domaine que des exercices militaires. Les seigneurs[5] de Dun lui donnèrent, en 1162, tout ce qu'ils avoient dans le Toulousain, & il le leur rendit en fief. Il maria[6], au mois de décembre de la même année, du consentement de Cécile de Béziers, sa femme, une de ses filles dont il ne marque pas le nom, avec Guillaume-Arnaud de Marquefave, auquel il en promit une autre, si celle-là venoit à décéder. L'acte fut passé en présence de Déodat de Girbert, *frère & maître de la milice du Temple de la maison de Toulouse*, & de plusieurs gentilshommes du pays. Roger-Bernard donna des marques de sa piété par la cession qu'il fit[7], au mois de mars suivant, de la forteresse de Saint-Félix, en faveur du monastère de Saint-Antonin de Pamiers, & par une donation[8] qu'il fit, au mois de décembre suivant, à l'abbaye de Boulbonne. Il donna en fief, en 1165, avec son fils Roger, la tour de Saverdun.

[1] Archives de l'abbaye de Boulbonne.

[2] *Gallia Christiana*, t. 1, p. 683.

[3] Catel, *Mémoires pour l'histoire de Languedoc*, p. 883 & suiv. — *Gallia Christiana*, t. 1, p. 684.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXLIII, la 5e charte citée sous ce numéro. — Voyez aussi, tome IV de cette édition, la *Note* sur les évêques de Toulouse.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXVI, la 1re charte citée sous ce numéro.

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXV. — Voyez, au tome VII de cette édition, la *Note* sur les comtes de Foix.

[7] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXVI, la 2e charte citée sous ce numéro. — Voyez aussi, au tome VIII de cette édition, le catalogue des actes de l'évêché de Pamiers.

[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXXVI, la 3e charte citée sous ce numéro. — Voyez, au tome VII de cette édition, le catalogue des chartes de l'abbaye de Boulbonne.

LVII. — *Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, se réconcilie avec le comte de Toulouse. — Gaucelin d'Azillan & Gilbert Assalit, maîtres des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, natifs de la Province. — Vicomtes de Minerve.*

Il y a lieu de croire qu'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, qui jusques alors avoit été étroitement liée avec le comte de Barcelone, son cousin germain, qu'elle avoit reconnu pour son seigneur, au préjudice des droits du comte de Toulouse, se réconcilia avec ce dernier en même temps que Trencavel. Elle fit du bien à diverses églises de son domaine & donna [1], au mois de juillet de l'an 1151, à l'abbaye de Grandselve douze charges de sel tous les ans à prendre dans les salines de Narbonne. Elle confirma, le 4 d'octobre de l'an 1163, l'abbaye de Quarante dans la possession de la moitié du château de *Cœmeraco*, en présence d'Arnaud de Montescot, maître de la milice, *de Gaucelin d'Azillan, maître de l'Hôpital de Jérusalem*, de Pierre, vicomte de Minerve, Pierre-Raimond de Narbonne, viguier, Guillaume de Durban, Guillaume *de Peiteus*, &c. Enfin elle fit une donation [2], le 13 de décembre de la même année, au monastère de Sainte-Eugénie, dans le diocèse de Narbonne, qui a été uni dans la suite à celui de Fontfroide. Éd. origin. t. II, p. 500.

Gaucelin d'Azillan, dont nous venons de parler, ainsi nommé d'un château de même nom situé dans le diocèse de Narbonne, est le même Gaucelin qui se qualifie dans un autre acte, passé au mois de décembre de l'an 1161, *prieur* [3] *de l'Hôpital de Jérusalem :* ainsi nous ne doutons pas qu'on ne doive le mettre [4] au rang des grands maîtres des hospitaliers, malgré le silence des historiens de l'ordre de Malte. Il étoit venu sans doute alors en Occident, soit pour les affaires de son ordre, soit pour celles de la Terre Sainte. On vient de voir qu'Arnaud de Montescot, *maître de la milice,* c'est-à-dire de l'ordre des templiers, s'étoit joint à lui. Gaucelin eut pour successeur dans la maîtrise des hospitaliers Gilbert Assalit, né aussi d'une famille noble de Languedoc [5], lequel fut élu vers l'an 1167 & fit démission de sa dignité deux ans après.

Pierre, vicomte de Minerve, possédoit une portion de cette vicomté depuis l'an 1146. Il vivoit encore [6] en 1166, qu'il fonda avec son fils Béranger un anniversaire dans l'abbaye de Salvanès en Rouergue, à laquelle il donna divers biens situés dans ce pays. L'autre portion de la même vicomté étoit dans une autre branche, dont le chef, qui s'appeloit Guillaume, se qualifioit aussi vicomte de Minerve [7]. Ce dernier fit une restitution, au mois de janvier

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXLI, la 2e pièce citée sous ce numéro.

[2] Archives de l'abbaye de Fontfroide.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXIV, la 3e pièce citée sous ce numéro.

[4] Voyez tome IV, *Note* LV.

[5] *Ibid.*

[6] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DL, la 2e pièce citée sous ce numéro.

[7] Archives de l'abbaye de Quarante.

de l'an 1155, à l'abbaye de Quarante, en présence de Guillaume d'Olonzac & de Guillaume d'Azillan, de concert avec Ermengarde, sa femme, dont il eut quatre fils, savoir : Guillaume, Pierre, Pons & Bernard, comme il paroît par l'acte qu'il donna [1], de concert avec eux & leur mère, le jeudi 4 de février de l'an 1164, c'est-à-dire de l'an 1165, en faveur de l'église de Saint-Étienne de Minerve, entre les mains de Pons, archevêque de Narbonne.

LVIII. — *Seigneurs de Termes. — Divers plaids tenus par Trencavel. Évêques de Carcassonne.*

Enfin Raimond de Termes & Guillaume, son frère, firent hommage [2] de ce château, de même que de celui de Durfort, au vicomte Raimond-Trencavel & à Roger, son fils, en présence d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, de Pierre de Minerve, &c., par un acte daté de Carcassonne, au mois d'octobre de l'an 1163. Ces deux frères, qui se disent fils de Guillaume, dans cet acte, étoient alors en différend pour le partage du même château de Termes; le vicomte Raimond-Trencavel, leur seigneur suzerain, vida leur querelle par une sentence qu'il rendit à Carcassonne [3], au mois de décembre de la même année, assisté de Pons, évêque de cette ville, de ses deux viguiers, Guillaume de Saint-Félix & Pierre de Vilar, l'un du comté de Carcassonne, & l'autre de celui de Razès, de trois gentilshommes, ses vassaux, & de deux jurisconsultes. Il adjugea les deux tiers du château de Termes à Raimond & à Rixovende, femme de Bernard de Montesquieu, laquelle étoit, à ce qu'il paroît, sœur du même Raimond, & l'autre tiers à Guillaume. Quant à leurs autres domaines qui consistoient dans les châteaux de Durfort & de Carcassonne, & le village d'Arques, aujourd'hui baronnie dont le seigneur a droit d'entrée aux États de la Province, il en adjugea la moitié à chacun. Ce jugement fut rendu en présence d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, d'Udalger, vicomte de Fenouillèdes, & de plusieurs seigneurs & gentilshommes du pays.

Raimond-Trencavel tint un autre plaid [4] à Carcassonne, au mois de novembre de la même année, assisté de Pons, évêque de cette ville, & à peu près des mêmes assesseurs. Il y termina les démêlés qui étoient entre Hugues d'Escafré & ses frères, d'un côté, & Isarn-Jourdain de Saissac & ses parens, de l'autre, au sujet des châteaux de Saissac & de Montréal, dont les chevaliers promirent par serment de faire observer ponctuellement l'accord qui fut arrêté alors entre ces seigneurs. Pons, évêque de Carcassonne, qui assista à ces deux plaids, étoit de la maison de Brugal, comme il paroît par une transaction [5], datée de Carcassonne au mois de septembre de l'an 1163 & passée par la médiation de Raimond-Trencavel, en présence de Roger-Ber-

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DL, la 1re pièce citée sous ce numéro.
[2] *Ibid.* n. DXXXIX.
[3] *Ibid.*
[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXL.
[5] *Ibid.* n. DXLI, la 1re pièce citée sous ce numéro.

nard, comte de Foix, d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, &c. Ce prélat avoit succédé, dès le mois d'octobre de l'an 1159, à Pons de Tresmals (& non pas de Trèbes, comme on le prétend[1]), son prédécesseur, mort[2] le 11 de février de la même année.

LIX. — *Mort de Bernard-Aton V, vicomte de Nimes & d'Agde, frère de Trencavel. — Bernard-Aton VI, son fils posthume, lui succède.*

La promesse que Raimond V, comte de Toulouse, fit à Trencavel au mois de juin de l'an 1163, & dans laquelle il excepte *Bernard-Aton, neveu de ce vicomte,* nous fait comprendre que Bernard-Aton, vicomte de Nimes & d'Agde, frère de Trencavel, étoit alors décédé; car il est faux qu'il ne soit mort que le 24 de septembre de l'an 1166, ainsi qu'un moderne[3] l'a avancé. Il donna en fief[4], en 1154, le château de Bernis à Éléazar de Sauve, en présence d'Aldebert, évêque de Nimes, & de Raimond, évêque d'Uzès, *frère de ce prélat.* Il fit un échange[5], la même année, avec Raimond de Vezenobre & vivoit encore[6] en 1156; mais nous n'avons plus rien de lui après cette année. Il fut le cinquième vicomte de Nimes de son nom & de sa maison, & ne laissa de Guillemette, sœur de Guillaume VII, seigneur de Montpellier, sa femme, qu'un fils appelé Bernard-Aton[7] comme lui, qui lui succéda dans les vicomtés de Nimes & d'Agde, & dont elle accoucha après sa mort. C'est ce que nous apprenons par le serment de fidélité[8] qu'Éléazar de Sauve, étant aux Arènes de Nimes, prêta pour le château de Bernis, *à la vicomtesse Guillemette, femme de feu Bernard-Aton, tant qu'elle posséderoit la seigneurie du château des Arènes, & à l'héritier qu'elle auroit du même Bernard-Aton, dont elle étoit grosse.* Cet acte, qui fait voir que le château des Arènes étoit le chef-lieu de la vicomté de Nimes, n'est pas daté; mais il ne sauroit être postérieur à l'an 1159, puisque Guillemette étoit alors veuve de Bernard-Aton, comme il paroît par une donation[9] faite cette année à Aybiline, abbesse du monastère de Saint-Sauveur de la Font de Nimes, en présence d'Aldebert, évêque de cette ville, & *de la vicomtesse Guillemette.* Nous voyons d'ailleurs, par un grand nombre de titres[10], que le jeune Bernard-Aton, vicomte de Nimes, ne fut majeur que vers l'an 1172, & que Guillemette, sa mère, eut jusques alors la tutelle de sa personne & l'administration de ses domaines, qu'elle partagea[11], ce semble, avec Bermond de Vezenobre, baile de Montpellier.

Éd. origin. t. II, p. 501.

[1] *Gallia Christiana*, t. 2, p. 456.
[2] De Vic, *Hist. des évêques de Carcassonne*, p. 75.
[3] Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 268.
[4] Trésor des chartes de Toulouse, sac 13, n. 15.
[5] *Ibid.* sac 21, n. 3.
[6] Tome V, Chartes & Diplômes, n. D.
[7] Geoffroi, prieur du Vigeois, p. 307.
[8] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXVII.
[9] *Ibid.* n. DXVIII, la 2e charte citée sous ce numéro.
[10] Trésor des chartes de Toulouse, sac 13, n. 23, 31, 33; sac 14, n. 36 & suiv.; n. 43, &c. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DLI.
[11] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. DLI, la 4e charte citée sous ce numéro.

Bernard-Aton, qui fut le sixième vicomte de Nimes de son nom, naquit donc posthume vers l'an 1159. Il s'éleva quelques troubles dans cette vicomté durant sa minorité[1] : Pons de Vezenobre se révolta contre lui avec plusieurs autres chevaliers, & contre la vicomtesse Guillemette, sa mère; mais ils rentrèrent bientôt après dans leur devoir. Il y eut vers le même temps une grande dispute[2] *entre les chevaliers & les bourgeois* de Nimes, qui fut terminée par un accord en 1166. Éléazar de Sauve & Rostaing, son frère[3], renouvelèrent leur serment de fidélité à ce vicomte, vers l'an 1168, pour le château de Bernis.

LX. — *Le comte de Toulouse prend le jeune vicomte de Nimes sous sa protection. — Il promet en mariage Albéric, son fils puîné, à Béatrix, héritière du Dauphiné, dont il prend possession.*

Le comte Raimond avoit déjà pris le jeune Bernard-Aton, son vassal, sous sa protection, lorsqu'il conclut la paix avec Trencavel, oncle paternel de ce vicomte. Nous avons, en effet, un acte de serment[4] prêté à Raimond, le 1er de juin de l'an 1163, par les chevaliers des Arènes, « qui lui promettent de vivre « en paix avec lui & de ne pas lui faire la guerre avec leur vicomte, depuis « ce jour, jusqu'à ce que ce vicomte eût atteint l'âge de quatorze ans, & sup- « posé qu'il s'élevât quelque guerre dans le pays, de l'aider à la défense de « son domaine depuis la rivière de Vidourle jusques au Rhône. » Le comte leur promit, de son côté, de les protéger & leur donna six de ses vassaux, du nombre desquels étoient Guillaume de Sabran, Géraud Amici & Éléazar d'Uzès, pour cautions de sa promesse. Le comte de Toulouse reçut ce serment à Nimes & assigna[5] alors à Pierre-Gérard, chevalier des Arènes, le remboursement de la somme de cinq mille cinq cents sols melgoriens qu'il lui devoit, sur le domaine de Saint-Gilles & sur Bermond d'Uzès.

Ce prince, après avoir conclu la paix avec Trencavel, retourna du côté du Rhône &, s'étant rendu à Saint-Gilles, accorda[6], le 1er d'août de l'an 1163, une exception de péage dans toutes ses terres à l'abbaye de Fontfroide. Il écrivit vers le même temps au roi Louis le Jeune, son beau-frère, pour lui rendre compte de la paix qu'il avoit conclue avec le vicomte Raimond-Trencavel. « Dès qu'un accord amiable nous a uni avec Trencavel, marque-t-il au « roi dans cette lettre[7], & qu'un serment *réciproque* a rétabli parmi nous une « paix éternelle, notre dessein a été de prier votre excellence en faveur des « otages de Montaigu; c'est pourquoi je vous supplie de les faire mettre en

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DLI, la 3e charte citée sous ce numéro.

[2] Voyez tome V, Chroniques, n. V.

[3] Trésor des chartes de Toulouse, sac 13, n. 23, 31, 33; sac 14, n. 36 & suiv.; n. 43, &c. — Tome V, Chartes & Diplômes, n. DLI, le 5e acte cité.

[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXXXVII, la 1re charte citée sous ce numéro.

[5] *Ibid.* la 2e charte citée sous ce numéro.

[6] Archives de l'abbaye de Fontfroide.

[7] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 721.

An 1163

Éd. origin. t. II, p. 502

« liberté & d'exhorter Trencavel par vos lettres à une fidélité inviolable. Je « ferai part en même temps à votre altesse de la promesse de mariage que « je viens de conclure, après avoir pris toutes les sûretés nécessaires, entre « mon fils, votre neveu, & la fille du comte Dauphin ; en sorte que j'ai déjà « cette princesse en mon pouvoir, avec la plus grande partie de son domaine. « Comme mon agrandissement rejaillit sur la gloire de votre règne, je prie « votre excellence d'approuver ce mariage, de le protéger dans le besoin, soit « par vos paroles, soit par vos actions, & d'écrire là-dessus à la comtesse, mère « du Dauphin, & aux principaux du pays. Quoique le comté *du feu comte* « *Dauphin* appartienne à la juridiction de l'empereur, cela ne laisse pas « d'accroître votre autorité & de lui ouvrir une porte pour l'étendre. Dieu « vous conserve pendant longtemps, mon seigneur & mon roi, afin que vous « puissiez continuer de me protéger, comme vous avez déjà commencé, dans « l'affaire du roi d'Angleterre. »

On voit par cette lettre que Raimond V, comte de Toulouse, promit en mariage[1], vers la fin de l'an 1163, Albéric-Taillefer, son fils puîné, à Béatrix, fille & héritière de Guigues IV ou V, comte d'Albon, de Viennois & de Graisivaudan, alors déjà décédé[2], & qu'il s'assura de la plus grande partie de ses domaines, ce qui augmenta considérablement son pouvoir. Ce mariage s'accomplit, en effet, dans la suite, mais non pas si tôt, car le fils du comte de Toulouse n'avoit alors que cinq à six ans, & Béatrix n'étoit guère plus[3] âgée. Pendant leur minorité, Raimond confia le gouvernement de Dauphiné à Alphonse, son frère, qui eut à soutenir contre Humbert, comte de Savoie, une longue guerre dont nous parlerons ailleurs.

LXI. — *Suites de la paix entre le comte de Toulouse & Trencavel.*

Constance, femme de Raimond, écrivit aussi au roi Louis le Jeune, son frère, peu de temps après la paix de Trencavel. Voici les termes de sa lettre :

« A Louis[4], par la grâce de Dieu roi de France, son respectable seigneur « & très-cher frère, Constance, sa sœur unique, comtesse de Toulouse, « duchesse de Narbonne, marquise de Provence, salut avec la félicité de « l'une & de l'autre vie.

« Votre altesse saura que Trencavel se comporte fidèlement à l'égard de « mon seigneur le comte & de vos neveux, & qu'il m'a priée très-instamment « de vous écrire pour obtenir la délivrance de ses otages ; c'est pourquoi je « prie votre clémence, comme celui en qui je mets tout mon espoir, d'accorder « leur liberté à mes prières & à la piété de vos neveux. Je prends Dieu à « témoin que si je connoissois qu'il vous fût utile de garder encore ces pri-

[1] Voyez tome IV, *Note* L, n. 19.

[2] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 720.

[3] Voyez tome IV, *Note* L, n. 19.

[4] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 721.

« sonniers, je ne vous aurois jamais parlé de leur liberté. Si vous jugez à « propos d'exaucer ma prière, écrivez à Trencavel d'être plus fidèle à l'avenir « qu'il ne l'a été par le passé à mon seigneur le comte & à vos neveux, & « qu'il n'entreprenne plus aucune guerre contre eux. Enfin je vous prie de « m'envoyer Frédéric, chanoine de Saint-Victor, avec la permission de son « abbé. Adieu. » Trencavel lui-même écrivit au roi vers le même temps, en ces termes :

« A Louis[1], par la grâce de Dieu suprême roi des François, son ami & « son seigneur très-cher, Raimond-Trencavel, vicomte de Béziers, salut & « obéissance dans un légitime service. L'attachement & l'affection que je « crois que vous avez pour ma personne me donnent la confiance de vous « demander conseils & secours dans mes besoins, & de vous faire part de mes « plus importantes affaires. Ayant considéré ce que les membres doivent à leur « chef, j'ai fait incessamment la paix, pour l'amour de vous, avec le seigneur « Raimond, comte de Toulouse, & je lui ai rendu ensuite tous les services « possibles, de même *qu'à la dame reine*. Comme je suis enfin parvenu « à cette union, je ne crains pas de vous prier d'ajouter foi à ce que vous « dira de ma part Pierre-Raimond, chevalier, que je vous envoie, & que « j'ai chargé de cette lettre. Je vous prie de lui donner des marques de votre « amitié pour l'amour de moi. »

Toutes ces lettres nous font voir que Trencavel ne fit sa paix avec le comte de Toulouse, qu'à la prière & par l'autorité de Louis le Jeune ; que ce roi, durant la négociation, obligea ce vicomte à donner des otages pour la sûreté de ses promesses ; que ces otages se rendirent prisonniers au château de Mon-
Éd. origin. t. II, p. 503. taigu en Albigeois, & que Louis différa à leur rendre la liberté, jusqu'à ce que la paix étant bien affermie, le comte & la comtesse de Toulouse s'employèrent pour leur délivrance, & c'est sans doute cette délivrance que Pierre-Raimond alla négocier à la cour de la part du vicomte.

LXII. — *Arrivée de deux ambassadeurs de l'empereur de Constantinople à Saint-Gilles. — Leur négociation avec le roi Louis le Jeune & le comte de Toulouse.*

Ces mêmes lettres prouvent que le roi Louis le Jeune avoit acquis alors une très-grande autorité dans la Province, & qu'il y entretenoit correspondance. C'est ce qu'on voit encore par diverses autres lettres[2] dont nous parlerons dans peu, & parmi lesquelles il y en a quelques-unes de Bertrand de Saint-Cosme, abbé de Saint-Gilles, que ce prince honoroit des siennes, & à qui il accorda[3], en 1163, un diplôme en faveur de son monastère. Cet abbé

[1] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 718.

[2] *Ibid.* — Ces lettres ont été reproduites dans le *Recueil des historiens de France*, de dom Bouquet, t. 16, p. 56, 69 & suiv.

[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXLII.

écrivit[1] entre autres à Louis dans une occasion, en lui envoyant, *pour marque de son amitié* (*in pignus amicitiae*), diverses sortes d'épiceries du Levant.

Ces marchandises abordoient directement au port de Saint-Gilles sur le Rhône, vers l'embouchure de ce fleuve dans la Méditerranée. Les ambassadeurs que Manuel Comnène, empereur de Constantinople, envoya en France, en 1162, débarquèrent dans ce port, qui étoit alors le plus fréquenté de tout le royaume sur cette côte. Ces ambassadeurs[2] étoient l'abbé d'Andrinople & le prieur de l'Hôpital de Constantinople, dont l'un tomba malade à Saint-Gilles, & fut obligé de s'y arrêter, & l'autre continua son chemin. Ils venoient tant pour rendre obéissance de la part de leur maître au pape Alexandre III, que pour proposer quelques affaires secrètes au roi & à Raimond, comte de Toulouse, qui les fit accompagner à la cour par ses propres ambassadeurs. Il paroît que les affaires secrètes[3] qu'ils étoient chargés de négocier avec ces princes regardoient une nouvelle expédition dans la Terre Sainte, que Louis & Raimond résolurent, en effet, d'entreprendre. Le premier[4] fit reconduire ces ambassadeurs jusques à Saint-Gilles par ceux qu'il avoit destiné d'envoyer à l'empereur grec; mais il les rappela bientôt après. Raimond, de son côté, envoya les siens à Constantinople avec ceux du pape & écrivit[5] au roi pour lui apprendre qu'il *avoit pris des engagemens*, conformément à ses desseins, avec les ambassadeurs de Manuel, & le prier d'en envoyer incessamment d'autres à ce prince qui fussent capables de terminer heureusement la négociation qu'ils avoient commencée.

LXIII. — *Le roi Louis le Jeune permet à Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, de rendre elle-même la justice. — Lois romaines observées dans la Province.*

Depuis la réconciliation de Trencavel & d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, avec le comte de Toulouse, le roi Louis le Jeune donna diverses marques de sa bienveillance à la dernière. C'est ce qu'on apprend entre autres par une lettre[6] que ce prince lui écrivit, en ces termes : « Louis, par « la grâce de Dieu roi des François, à sa très-chère illustre dame, Ermen- « garde de Narbonne, salut. Vous nous apprenez par l'abbé de Saint-Paul « & Pierre-Raimond, vos envoyés, qu'on décide chez vous les procès confor- « mément aux lois des empereurs, qui défendent aux femmes de rendre la « justice. La coutume de notre royaume est beaucoup plus indulgente; elle « permet aux femmes de succéder au défaut des mâles, & d'administrer elles- « mêmes leurs biens. Souvenez-vous donc que vous êtes de notre royaume, « & que nous voulons que vous en suiviez les maximes; car quoique vous

[1] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 736.
[2] *Ibid.* t. 4, p. 612, 619, 691 & suiv. p. 719.
[3] Baronius, ad ann. 1180.
[4] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 619, 691 & suiv.
[5] *Ibid.* t. 4, p. 691.
[6] *Ibid.* t. 4. p. 732.

« soyez voisine de l'Empire, vous ne devez pas suivre ses lois & ses usages « sur cet article. Rendez donc vous-même la justice, & examinez les affaires « avec attention. Employez le zèle de celui qui, pouvant vous créer homme, « ne vous a créée que femme, & qui par sa bonté a mis dans vos mains le « gouvernement de la province de Narbonne. Quoique vous ne soyez donc « qu'une femme, nous ordonnons, par notre autorité, qu'il ne soit permis à « personne de décliner votre juridiction. »

Cette lettre prouve évidemment que les lois romaines étoient alors exactement observées dans la Province, puisque sous ce prétexte on y faisoit difficulté de souffrir que la vicomtesse Ermengarde rendît elle-même la justice; mais sans avoir recours à l'autorité du roi qui le lui permit, elle pouvoit se servir de l'exemple de plusieurs comtesses ou vicomtesses du pays, qui avoient auparavant présidé à divers plaids, & se fonder ainsi sur un usage déjà établi, & pour lequel on avoit dérogé en cela au droit romain.

Cette vicomtesse écrivit[1] de son côté au roi Louis le Jeune qu'elle qualifie, dans la suscription de sa lettre, « très-honorable & très-heureux roi « des François, & *son unique seigneur.* Elle s'y qualifie elle-même *vassale* « (foemina) *spéciale* de ce prince, aux ordres duquel elle marque qu'elle est « toujours prête d'obéir; elle déclare que tout ce qu'elle a au monde est « soumis à son empire, & le prie de lui donner des marques fréquentes de « son souvenir, parce qu'après Dieu elle met toute sa confiance en lui. C'est « pourquoi, ajoute-t-elle, je vous enverrois tous les jours quelque nouveau « messager, si j'en avois la commodité, pour vous prier de vous souvenir de « moi. » Elle s'excuse ensuite de ce qu'elle ne lui avoit pas envoyé le cheval qu'il lui avoit demandé, parce qu'elle n'en avoit pas encore trouvé de bon; elle promet de lui envoyer incessamment le meilleur qui se trouvera dans son domaine.

Éd. origin. t. II, p. 504.

LXIV. — *Démêlés de cette vicomtesse avec Béranger de Puiserguier.*

Ermengarde eut une nouvelle occasion d'avoir recours à l'autorité du roi, dans une affaire qui lui tenoit fort à cœur; voici le fait : Béranger[2], seigneur de Puiserguier, dans le diocèse de Narbonne, à l'exemple de plusieurs autres seigneurs qui ne faisoient aucun scrupule de tyranniser les peuples, avoit établi de son autorité un nouveau péage sur le grand chemin qui va de Narbonne à Béziers, & vexoit par là impitoyablement tous les passans. La vicomtesse, qui aimoit la justice, & dont Béranger étoit vassal, voulut faire cesser ces violences; mais comme ce chevalier étoit sous la protection du comte de Toulouse, elle écrivit au roi Louis le Jeune pour le prévenir & le prier de l'appuyer de son autorité. Elle en obtint des lettres favorables contre

[1] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 722.

[2] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 667.

le seigneur de Puiserguier qu'elle fit citer ensuite à sa cour, & qu'elle condamna en présence de Jean, évêque de Maguelonne, de l'évêque de Béziers, de l'abbé de Saint-Gilles, de Guillaume, seigneur de Montpellier, & de plusieurs autres prélats & barons qui s'y trouvèrent, à discontinuer de lever le nouveau péage, conformément aux lettres du roi qui lui furent présentées. Béranger refusa de les recevoir, & comme on voulut l'obliger à les prendre, & qu'on les lui eut mises *dans le sein*, il les jeta par terre, *avec le sceau royal* qui y étoit attaché. L'évêque de Maguelonne & Guillaume de Montpellier marquent toutes ces circonstances dans les lettres qu'ils écrivirent quelque temps après au roi, pour lui recommander le droit d'Ermengarde dans cette affaire, & le prier de punir la témérité de Béranger.

Guillaume appelle ce prince *son seigneur*, dans sa lettre[1], & se qualifie *son chevalier très-dévoué & très-fidèle*, &c. Ainsi, quoique le même Guillaume se regardât en quelque manière comme vassal du pape, il reconnoissoit cependant l'autorité supérieure de nos rois. Il en est de même de l'évêque de Maguelonne & de son chapitre, qui, dans une lettre[2] qu'ils écrivirent en 1163 au roi Louis le Jeune, l'appellent *leur seigneur* & le remercient de ce qu'il avoit écouté favorablement leurs envoyés, *ce qui augmente*, ajoutent-ils, *notre fidélité*. Ils le prient de recevoir avec la même bonté leurs nouveaux députés & de leur obtenir une audience d'Alexandre III, si ce pape étoit encore sur les lieux, ou de lui écrire en leur faveur pour l'affaire dont ces mêmes députés étoient chargés, & qui regarde, ajoutent-ils, *votre église de Maguelonne*.

Béranger de Puiserguier, après avoir plaidé lui-même sa cause à la cour de la vicomtesse Ermengarde, se voyant condamné, appela de ce jugement au conseil du roi, sous prétexte qu'il étoit vassal immédiat de ce prince, & résolut d'aller soutenir son affaire à la cour. Avant son départ, il eut recours à la protection du comte & de la comtesse de Toulouse, qui lui donnèrent des lettres[3] de recommandation auprès de Louis. Le comte, pour engager ce prince, son beau-frère, à protéger Béranger, *qui est*, lui dit-il, *votre homme lige*, lui marque que ce seigneur étoit son ami particulier, qu'il lui avoit rendu des services considérables & qu'il s'étoit fait des ennemis pour l'amour de lui. La comtesse marque[4] au roi, son frère, que ce chevalier étoit très-attaché à sa maison & que, suivant le témoignage des voisins de Puiserguier, son château relevoit immédiatement de la couronne.

Ermengarde envoya de son côté des députés à la cour, pour y défendre ses droits, & elle obtint en faveur de ces envoyés une nouvelle lettre[5] de recommandation de Guillaume de Montpellier, lequel se sert de la suscription suivante : « A mon très-noble seigneur & très-respectable cousin, Louis, par

[1] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 719.
[2] *Ibid.* p. 650.
[3] *Ibid.* p. 718.
[4] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 723
[5] *Ibid.* p. 713.

Éd. origin. t. II, p. 505.

« la grâce de Dieu roi des François, Guillaume, seigneur de Montpel-« lier, &c. Il marque à ce prince qu'il ne doit pas souffrir que les comtes « & les barons de son royaume qui tiennent leur domaine de lui soient à « la merci de leurs propres vassaux, qu'il ne doit pas écouter par conséquent « ce que lui dira Béranger de Puiserguier contre la vicomtesse Ermengarde, « & que s'il accorde sa protection à ce seigneur, il pourra en arriver un « très-grand malheur dans le royaume. »

An 1164

Cette vicomtesse, pour mieux réussir dans son dessein, engagea le pape Alexandre III à écrire au roi en sa faveur. La lettre d'Alexandre est datée de Sens [1] le 3 d'avril de l'an 1164, ce qui nous donne l'époque de ce différend; le pape prie fortement Louis le Jeune, dans sa lettre, d'accorder sa protection à Ermengarde & de vouloir bien écouter ses prières. « Les ser-« vices qu'elle nous a rendus, dit-il, lorsque nous étions dans le pays, nous « engagent, & nos frères les cardinaux, à l'aimer comme une fille spéciale « de l'Église, & à lui accorder ses demandes en tout ce qui est conforme à « la justice, &c. » Enfin Ermengarde écrivit [2] elle-même au roi pour l'avertir que Béranger, chevalier, *son vassal,* devoit aller bientôt à la cour. « Toute « la province est témoin, dit cette vicomtesse, que ce chevalier, qui doit être « soumis à ma juridiction, tâche, sous votre protection, de s'en soustraire par « des mensonges. Je supplie donc votre majesté de ne pas se laisser sur-« prendre par ses artifices, mais de me le renvoyer comme étant mon sujet, « ainsi qu'il est convenable. Cependant, si vous ne jugez pas à propos de vous « en rapporter à moi, ordonnez que nous nous représentions tous les deux « *devant vos évêques,* savoir devant celui de Maguelonne & les autres. » Elle ajoute à la fin : « Vous m'avez commandé de conserver une paix ferme « avec le comte de Toulouse & de le servir, c'est ce que j'ai déjà fait, & je « dois l'aller joindre avec mes troupes quinze jours après l'Assomption, pour « le suivre contre ses ennemis. »

Il paroît que, malgré tous les soins d'Ermengarde, Béranger de Puiserguier gagna son procès à la cour du roi Louis le Jeune. Ce seigneur marque, en effet, dans une lettre [3] qu'il écrivit à ce prince & dans laquelle il prend la qualité *de son chevalier & de son homme lige,* qu'à son retour de la cour il y avoit eu un jugement entre lui & Ermengarde qui y avoit été déboutée de ses demandes. Il dit ensuite : « J'ai ouï dire qu'elle a envoyé de nou-« veaux ambassadeurs à la cour pour obtenir de votre libéralité un ordre « pour me pousser plus vivement dans un autre plaid; c'est pourquoi je « supplie très-humblement votre altesse sérénissime de ne lui accorder rien « qui puisse lui donner un nouveau droit sur moi, qui suis votre vassal « & votre chevalier, ni sur la province de Narbonne; mais qu'elle soit seu-« lement à mon égard comme elle étoit lorsque je me suis rendu à votre

[1] *Conciles,* t. 10, p. 1356.

[2] Duchesne, *Recueil des historiens de France,* t. 4, p. 724.

[3] Duchesne, *Recueil des historiens de France,* t. 4, p. 372.

« cour. » Béranger marque au bas de sa lettre que, n'ayant pas *son sceau,* il l'a scellée avec *son anneau.*

LXV. — *Le roi d'Angleterre renouvelle la guerre contre le comte de Toulouse.*

L'article de la lettre d'Ermengarde, où elle parle au roi Louis le Jeune de son union avec le comte de Toulouse, fait voir aussi qu'elle l'écrivit en 1164, car la guerre s'étoit alors renouvelée entre ce comte & le roi d'Angleterre, ainsi qu'on l'a déjà vu & qu'il paroît par la date d'une charte de l'abbaye de Saint-Marcel en Querci, *donnée*[1] *l'an de l'Incarnation MCLXIV, le jeudi* 14 *de mai, Henri, roi d'Angleterre, étant en différend avec Raimond, comte de Toulouse.*

On peut rapporter à cette même guerre une lettre[2] de Pierre, évêque de Rodez, au roi Louis le Jeune, dans laquelle ce prélat s'excuse de ce qu'étant près de partir pour la cour, il n'a pu se mettre en chemin à cause des courses des Anglois qui désoloient le Rouergue, pays soumis à la domination des comtes de Toulouse. Il ajoute qu'il avoit été obligé de demeurer pour la défense du pays, & que le comte de Rodez, qui alloit à la cour, suppléeroit à son défaut. Il se loue beaucoup de ce comte, nommé Hugues, & l'appelle le *père de la patrie.* On prétend[3] que Pierre n'étoit plus évêque de Rodez en 1164, & que Hugues lui avoit déjà succédé en 1160 ou 1161 ; ce qui prouveroit que cette lettre est antérieure à l'an 1164. Mais comme il est certain que Pierre se qualifioit[4] encore évêque de Rodez en 1163, & qu'on ne fonde le commencement de l'épiscopat de Hugues, son successeur, que sur une bulle d'Alexandre III, datée de Veroli, en Italie, le 14 de mai *de la seconde* année de son pontificat, au lieu qu'elle est certainement *de la onzième,* rien n'empêche que Pierre n'ait été encore évêque de Rodez en 1164. Éd. origin. t. II, p. 506.

Il paroît qu'on doit rapporter aussi à la guerre que le roi d'Angleterre fit, cette dernière année, au comte de Toulouse, une lettre[5] que les habitans de cette ville écrivirent au roi Louis le Jeune pour le remercier de la protection qu'il leur avoit accordée contre ce prince & le prier de la leur continuer. « Nous voulons, très-cher seigneur, disent-ils, vous faire part de ce qui vient « de nous arriver depuis peu. L'archevêque de Bordeaux, servant plutôt dans « la milice du roi d'Angleterre que dans celle de Jésus-Christ, vient de faire « une course jusques aux portes de Toulouse, dont il s'est approché d'un jet « de pierre. Il a rasé plusieurs châteaux, brûlé ou détruit diverses églises, « fait prisonniers quelques-uns de nos concitoyens & fait mourir quelques « autres. *Il y a longtemps que notre seigneur le comte n'est pas avec nous,*

[1] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 183.
[2] Duchesne, *Recueil des historiens de France,* t. 4, p. 699 & suiv.
[3] *Gallia Christiana,* t. 3, p. 955, & nov. edit. t. 1, p. 203.
[4] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 207.
[5] Duchesne, *Recueil des historiens de France,* t. 4, p. 718. — *Recueil des historiens de France,* de dom Bouquet, t. 16.

« c'est pourquoi nous supplions votre altesse de ne pas souffrir davantage « qu'on désole ainsi la ville de Toulouse & son territoire, qui vous appar- « tiennent, & nous-mêmes, qui sommes aussi à vous; car si vous ne nous « secourez promptement, tout le pays va devenir un désert. »

LXVI. — *Voyage du comte de Toulouse dans le bas Languedoc. — Il s'accorde avec Guillaume VII, seigneur de Montpellier.*

Il est d'autant plus vraisemblable que cette lettre appartient à l'an 1164, que nous savons que le comte Raimond demeura du côté du Rhône pendant cette année, de même que la précédente, tant pour conclure le mariage de son fils avec l'héritière de Dauphiné, que pour d'autres affaires. Il étoit, en effet[1], à Montpellier au mois de juin de l'an 1164, & il convint alors de la paix avec Guillaume VII, seigneur de cette ville; ils promirent par un serment mutuel de s'entr'aider & de se conserver leurs domaines. Raimond fit encore un accord[2], en 1164, à Saint-Saturnin du Port, aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit sur le Rhône, avec les religieux de ce monastère, touchant le domaine & la justice du lieu, dont ils réglèrent le partage, en présence de Bermond d'Uzès, de Guillaume de Sabran, connétable du comte, &c. Raimond revint cependant à Toulouse avant la fin de l'année; car outre qu'on a vu qu'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, devoit l'y aller joindre à la tête de ses troupes vers le commencement de septembre, il fit une donation[3], en 1164, en faveur de l'abbaye de Grandselve & accorda une exemption de péage dans toutes ses terres à celle de Belleperche, d'où il résulte qu'il devoit être alors aux environs de Toulouse où ces deux abbayes sont situées.

LXVII. — *Bernard Pelet, comte de Melgueil & seigneur d'Alais, se soumet au comte de Toulouse. — Il est excommunié. — Maison d'Anduze.*

Durant le séjour que le comte Raimond fit, en 1164, dans le bas Languedoc, Bernard Pelet, qui étoit seigneur d'Alais de son chef & comte de Melgueil par Béatrix, sa femme, se soumit à la domination de ce prince. C'est ce que nous apprenons d'une lettre[4] que Guillaume, seigneur de Montpellier, écrivit alors au roi Louis le Jeune, avec cette suscription : « A son très- « excellent seigneur Louis, roi des François, Guillaume de Montpellier son « cousin & son chevalier très-dévoué : joie & plaisir sans fin. » Suivant cette lettre, & quatre autres[5] à peu près semblables qu'écrivirent au roi en même temps Aldebert, évêque de Nimes, Bertrand, abbé de Saint-Gilles, Guillaume de Sabran, *connétable,* & Bermond d'Uzès (ces deux derniers se qualifient

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXLIV.
[2] *Ibid.* n. DXLVIII.
[3] *Ibid.* n. DXLV, la 1re charte citée.
[4] Duchesne, *Recueil des historiens de France,* t. 4, p. 716.
[5] *Ibid.* p. 674, 707, 709 & 738.

aussi *chevaliers du roi*), Bernard d'Anduze & le comte de Melgueil ayant établi un nouveau péage du côté d'Alais, le roi, qui vit que cet établissement étoit très-onéreux au public, leur défendit de le lever. Sur cette défense, Bernard d'Anduze, chevalier également sage & discret, voulant donner des marques de sa soumission, fit cesser de son côté la levée de ce nouveau droit, mais le comte de Melgueil continua à l'exiger; ce qui engagea le seigneur d'Anduze à le rétablir, conformément à la permission que le roi lui en avoit donnée par son envoyé. Ce seigneur, reconnoissant cependant l'injustice d'une telle exaction, y renonça pour toujours, prit ensuite l'habit monastique & mourut peu de temps après, laissant Pierre-Bernard, son fils & son héritier, sous la tutelle de Guillaume de Montpellier, *son proche parent* & son ancien ami. Celui-ci, dans sa lettre au roi, répond de la fidélité de ce pupille & le prie de lui accorder sa protection. Guillaume, les deux prélats & les deux seigneurs dont on a déjà parlé le prient aussi de défendre au comte de Melgueil, qui continuoit de lever le nouveau péage contre ses ordres, de l'exiger davantage à peine d'encourir son indignation. « Il est de votre devoir, « ajoutent-ils dans leurs lettres, d'empêcher de pareilles vexations dans votre « royaume. Écrivez au comte Raimond, votre beau-frère, pour lui ordonner, « en considération de la fidélité & de l'amitié qu'il vous doit, de faire cesser « cette injustice en la personne du comte de Melgueil, qui s'est soumis « depuis peu à son autorité & à sa domination, & pour lui défendre de « donner aucun secours à ce comte, avec ordre de le traiter comme son « ennemi, s'il n'obéissoit pas. Persuadez aussi au pape d'étendre dans tout « le domaine du même comte de Melgueil, tant sur celui qu'il possède *en* « *propre*, que sur celui dont il jouit *en commun*, l'excommunication qu'il « a déjà lancée contre sa personne; en sorte qu'on ne célèbre plus l'office « divin partout où il sera, & que le pape ordonne aux évêques de Nimes, de « Mende, de Maguelonne & d'Uzès de faire observer cette sentence dans « leurs diocèses. » Enfin Guillaume finit sa lettre au roi en priant ce prince d'ajouter foi à l'exprès qu'il lui députoit sur cette affaire.

Éd. origin. t. II, p. 507.

Louis répondit favorablement à la demande des prélats & des seigneurs qui s'étoient adressés à lui & agit selon leurs souhaits auprès d'Alexandre III. Ce pape écrivit en conséquence de Sens, le 17 de janvier[1] de l'an 1165, à Pons, archevêque de Narbonne, & aux évêques de Nimes, d'Uzès, de Mende & de Maguelonne. Il approuve par cette lettre le zèle de ceux d'entre eux qui l'avoient sollicité d'empêcher l'établissement des nouveaux péages, & ajoute que c'est dans ce dessein qu'il a écrit *à Bernard, comte de Melgueil, sans lui donner cependant le salut*, à cause du refus qu'il faisoit d'exécuter leurs ordres, pour lui commander de s'y soumettre & de supprimer les nouveaux péages qu'il exigeoit. « Sinon, ajoute-t-il, nous ratifions la sentence que vous, notre « frère, archevêque, avez prononcée contre lui, & nous vous enjoignons de la

[1] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*, 2ᵉ édit. p. 213.

« faire observer jusqu'à ce qu'il y ait entièrement satisfait, vous ordonnant « de faire garder l'interdit à Alais & dans tout le reste de son domaine, avec « défense d'y célébrer l'office divin quand il y sera présent. »

On peut inférer de cette lettre que Bernard Pelet possédoit des domaines tant de son chef qu'au nom de Béatrix, comtesse de Melgueil, sa femme, dans les diocèses de Nimes, de Maguelonne, de Mende & d'Uzès. Quant à Bernard d'Anduze, qui jouissoit en commun avec Bernard Pelet de la seigneurie d'Alais, on a déjà vu qu'il mourut vers ce temps-là, après avoir pris l'habit religieux. On prétend[1] qu'il laissa plusieurs enfans d'Adélaïde de Roquefeuil, sa femme, héritière de cette maison, entre autres Frédol d'Anduze, abbé de Saint-Victor de Marseille, élu évêque de Fréjus[2] en 1164, & Bermond, chanoine de Maguelonne & évêque de Sisteron en 1174; mais ces prélats étoient plutôt ses frères, puisque son fils aîné & héritier étoit encore pupille vers l'an 1164, & qu'il paroît d'ailleurs qu'il n'eut que ce fils. Du reste, le même Bernard n'est pas différent, sans doute, de Bernard d'Anduze, dit *l'Ancien,* qui vivoit encore[3] en 1162 & qui possédoit la baronnie du Luc & la seigneurie de Portes, sous la mouvance du monastère de Sauve. On fait[4] ce dernier oncle paternel & héritier d'un autre Bernard d'Anduze, second mari d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, ce qui prouveroit que celui-ci mourut avant l'an 1164; mais on ignore l'époque précise de la mort de ce second mari d'Ermengarde, ce qui vient sans doute de ce qu'elle ne partagea pas son autorité avec lui, comme fit Béatrix, comtesse de Melgueil, avec Bernard Pelet, son second mari. On trouve cependant[5] quelques sermens de fidélité prêtés *à Bernard d'Anduze, mari d'Ermengarde,* dans lesquels on excepte le droit d'Ermessinde, sœur de cette vicomtesse. Ces actes, qui sont sans date, prouvent que comme la première n'avoit point d'enfans, ni espérance d'en avoir, on regardoit sa sœur comme son héritière présomptive. Ermengarde se remaria peut-être en troisièmes noces après la mort de Bernard d'Anduze; car nous avons deux titres[6] de l'an 1159, passés *en présence d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, & de Bermond, son maître;* à moins que ce dernier ne soit le même que Bernard d'Anduze, dans la maison duquel le nom de Bermond fut fort usité & lui servit ensuite de surnom.

LXVIII. — *Accord entre Trencavel & la vicomtesse de Narbonne au sujet des mines d'argent de leur domaine. — Différens actes de ce dernier.*

Éd. origin. t. II, p. 508. Cette vicomtesse eut un différend en 1164 avec Trencavel, au sujet des mines d'argent qui avoient été découvertes dans les montagnes situées sur les

[1] Le Laboureur, *Histoire manuscrite de la maison d'Anduze.*

[2] *Gallia Christiana,* nov. edit. t. 1, p. 423 & 486.

[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXXXIV, la 1re & la 2e charte citées sous ce numéro.

[4] Le Laboureur, *Histoire manuscrite de la maison d'Anduze.*

[5] Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc,* p. 5[illegible].

[6] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXVIII, le 1er & le 2e extrait cités sous ce numéro.

An 1164

frontières de leur domaine vers l'abbaye de Villemagne, qu'on nomme à cause de cela *l'Argentière*. Comme Trencavel & Ermengarde avoient toujours été très-unis, ils terminèrent aisément leur différend par une transaction qu'ils passèrent, au mois de juillet[1] de la même année, & dans laquelle il fut dit que les seigneurs particuliers des lieux où étoient les mines auroient la moitié de leur revenu, & que l'autre moitié, avec les lods, vente & confiscation, appartiendroit au vicomte & à la vicomtesse, excepté dans le domaine de l'abbaye de Villemagne, laquelle percevroit le tiers de ces mêmes droits dans les mines de ses dépendances.

Cette transaction fut passée, selon toutes les apparences, dans cette abbaye, car le vicomte[2] Trencavel y reçut, à la fête de la Magdelaine de la même année, le serment de fidélité des seigneurs de Vinsan ou Vinassan, au diocèse de Narbonne. Ce vicomte autorisa[3] vers le même temps, *par son propre sceau*, une donation faite à l'abbaye de Salvanés & l'oblation qu'une femme, nommée Bertrande, fit de sa personne à l'abbaye de Castres pour être religieuse (*monacha*) sous l'obéissance de Rigaud, abbé de ce monastère. Trencavel étoit[4] à Carcassonne, *le jeudi* 18 *de mars de l'an* 1164, ou de l'an 1165 suivant notre manière de compter. Il donna en fief, au mois d'avril suivant, à divers[5] chevaliers le château de Saint-Jory, en Albigeois, *qu'il avoit fait construire*. Il fit publier[6] à Carcassonne, *étant dessous l'ormeau* devant son palais, avec son fils Roger, le 12 de juillet de la même année, une ordonnance en faveur des habitans de cette ville, touchant la manière dont sa cour devoit se comporter, tant envers leurs débiteurs qu'envers leurs créanciers, & fit faire serment à Guillaume de Saint-Félix, son viguier, de l'observer. Il accorda[7] la même année à l'abbaye de Salvanés, en Rouergue, l'exemption du péage dans toutes ses terres, en présence de Guillaume, évêque d'Agde, Vital, abbé de Fontfroide, Ermengaud, abbé de Valmagne, Raimond, abbé de Saint-Thibéry & Jean, prieur de Cassan. Enfin ce vicomte assista, vers le mois de mai de l'an 1165, au concile de Lombers en Albigeois[8]. Ce concile fut tenu contre les hérétiques qu'on nomma depuis *albigeois*, qui avoient fait alors de grands progrès dans la Province & les pays voisins, & qui y excitèrent dans la suite une guerre de religion également sanglante & opiniâtre. Cette guerre causa une révolution générale dans tout le Languedoc & occasionna la réunion de cette province au domaine de la couronne, ce que nous développerons dans le volume suivant[9], après avoir rassemblé ici sous un seul point de vue, pour une plus grande intelligence de cet événement célèbre, quelques observations sur le gouvernement & les mœurs des peuples du pays durant le douzième siècle.

An 1165

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXLVI.
[2] *Ibid.* n. DXLVII, la 2e charte citée.
[3] *Ibid.* la 3e charte citée.
[4] *Ibid.* la 1re charte citée.
[5] *Ibid.* la 3e charte citée.
[6] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXLIX.
[7] *Ibid.* n. DXLVII, la 5e charte citée sous ce numéro.
[8] Voyez tome VII, *Note* I.
[9] Tome VI de la présente édition.

LXIX. — *Gouvernement & mœurs des peuples de la Province au douzième siècle. — Principaux seigneurs du pays. — Étendue de leur domaine.*

Le domaine de la Province continua d'être possédé pendant ce siècle par les grands vassaux ou par leurs feudataires, lesquels ne donnèrent guère, durant tous ce temps-là, d'autres marques de dépendance envers nos rois, que de dater les chartes des années de leur règne. Les comtes de Toulouse dominèrent, soit directement, soit indirectement, sur presque toute la Province, sur une grande partie de l'Aquitaine & sur la moitié de l'ancien comté de Provence; de sorte qu'ils alloient de pair avec nos rois, s'ils ne les surpassoient en étendue de domaine : il étoit borné au levant par les Alpes; au midi par la Durance, la Méditerranée & les Pyrénées; au couchant par le duché de Gascogne; & enfin au nord par l'Isère, les montagnes d'Auvergne & la Dordogne. Aussi eurent-ils une cour proportionnée à leur puissance, & on voit qu'ils avoient dès lors un connétable, un chancelier & d'autres grands officiers. La fonction de leur chancelier ne regardoit pas cependant l'administration de la justice : elle consistoit principalement à dicter & à faire expédier leurs chartes & à les sceller de leur sceau. Quant à la justice, ces princes l'administrèrent par eux-mêmes *avec leur cour,* c'est-à-dire assistés de leurs principaux barons & officiers & de quelques jurisconsultes, ou la firent rendre par des *vicaires* ou *viguiers,* qui étoient leurs lieutenans en cette fonction, & qui étoient toujours des personnes de condition. On trouve des viguiers de Toulouse & des sous-viguiers [1], qui leur étoient subordonnés, dès la fin du Éd. origin. t. II, p. 509. onzième siècle & pendant tout le suivant. Les comtes de Toulouse, ou leurs viguiers en leur absence, présidoient ordinairement au *commun conseil* ou *chapitre* de la ville de Toulouse, composé de capitulaires ou capitouls, de deux juges, de deux avocats ou assesseurs, & des principaux bourgeois de cette ville; ce commun conseil forma proprement, depuis son établissement, *la cour* des comtes dans cette ville. Quant à leur domaine, ces princes le faisoient administrer dans le même siècle par des *bailes* (*bajuli*) ou baillis.

Les comtes de Barcelone étendirent leur autorité dans ce siècle sur une partie considérable de la Province. Outre le comté de Fenouillèdes & la vicomté de Gévaudan, dont ils avoient le domaine direct, ils prétendirent la suzeraineté sur les comtés de Carcassonne & de Razès, sur le Lauragais & le Termenois, &c., pour les raisons que nous avons dites ailleurs. Cette suzeraineté leur fut contestée par les comtes de Toulouse, ce qui causa diverses guerres entre eux. Ils en jouirent tour à tour suivant que les vicomtes & les autres seigneurs qui possédoient le domaine utile de ces pays voulurent bien se soumettre aux uns ou aux autres. Les comtes de Barcelone s'efforcèrent encore d'étendre leur domination dans le Languedoc, en s'assujettissant les

[1] Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 73.

vicomtes de Narbonne & les comtes de Foix, qui les reconnurent, en effet, pour leurs suzerains pendant une partie du douzième siècle, au préjudice des droits anciens & légitimes des comtes de Toulouse.

Après ces princes, la plus puissante maison de la Province, sinon en dignité, du moins en domaines, fut celle des Trencavels, qui posséda les vicomtés de Béziers, Agde, Carcassonne, Razès, Albi & Nimes, avec plusieurs châteaux & seigneuries dans le Toulousain, le Narbonnois, &c. Ces vicomtes, quoique vassaux des comtes de Toulouse, tranchoient du souverain & exerçoient les droits régaliens. Ils faisoient battre monnoie, établissoient des foires & des marchés, faisoient des ordonnances pour la justice & la rendoient à leurs vassaux, soit par eux-mêmes, soit par leurs officiers, dont les principaux étoient les viguiers de Carcassonne, de Razès, de Béziers, &c.

Les comtes de Foix, descendus d'une branche puînée de la maison des anciens comtes de Carcassonne, étoient supérieurs aux Trencavels en dignité, mais ils leur étoient beaucoup inférieurs en étendue de domaine. Comme le comté de Foix, qui le composoit presque en entier, étoit situé dans le Toulousain, ils reconnurent pendant longtemps les comtes de Toulouse pour leurs seuls suzerains, jusqu'à ce que les comtes de Barcelone les engagèrent, vers le milieu du douzième siècle, à se déclarer leurs vassaux : c'est ce qui a donné l'origine, à ce que nous croyons[1], à la division qu'on voit dans la suite du comté de Foix, en pays situé en deçà & au delà du Pas de la Barre, ou en partie septentrionale & méridionale. Les comtes de Foix, dans les hommages postérieurs, avouèrent toujours tenir la première des comtes de Toulouse; & il paroît que c'est pour l'autre qu'ils reconnurent pendant quelque temps les comtes de Barcelone pour leurs seigneurs. Cette mouvance n'empêcha pas cependant les comtes de Foix de jouir des droits régaliens.

Les comtes de Melgueil ou de Substantion exerçoient aussi les mêmes droits. Leur domaine, renfermé dans le diocèse de Maguelonne, aujourd'hui de Montpellier, n'étoit pas fort étendu; mais il étoit très-considérable par le profit qu'ils tiroient de la monnoie qu'ils faisoient fabriquer dans leur château de Melgueil, & qui avoit cours non-seulement dans toute la Province, mais dans les voisines, & jusques au-delà des Pyrénées. Quant à la mouvance de leur comté, il n'y a pas lieu de douter qu'étant situé dans l'étendue du duché de Narbonne, ou de l'ancien marquisat de Gothie, ils ne dussent le tenir des comtes de Toulouse, qui possédoient ce duché ou marquisat. Mais Pierre, comte de Melgueil, s'étant rendu vassal de l'Église romaine sous le pontificat de Grégoire VII, les comtes de Toulouse n'osèrent contester aux papes, ses successeurs, la suzeraineté sur ce comté, jusques à Raimond V, comte de Toulouse, qui assujettit enfin Bernard Pelet, comte de Melgueil, à son autorité & unit ensuite le comté de Melgueil à son domaine[2].

[1] Voyez tome IV, *Note* XXII, n. 23.

[2] Voyez, au tome VII de cette édition, la chronologie des comtes de Melgueil & de Substantion.

Après ces maisons comtales, l'une des plus distinguées étoit celle des vicomtes de Narbonne, qui jouirent aussi des droits régaliens. Les autres maisons vicomtales de la Province, au douzième siècle, furent celles des vicomtes de Toulouse ou de Bruniquel, de Polignac, de Lautrec, de Fenouillèdes, de Sault, de Gimoez ou de Terride, & de Minerve[1]. La vicomté de Lodève appartenoit alors aux comtes de Rodez, hommagers des comtes de Toulouse pour l'une & l'autre de ces deux dignités.

Éd origin. t. II, p. 510

Parmi les maisons des simples seigneurs, celle qui figura le plus en Languedoc, durant ce siècle, fut celle des seigneurs de Montpellier, qui tenoient en fief cette ville des évêques de Maguelonne, & le reste de leur domaine, qui étoit assez étendu, ou de ces prélats, ou du comte de Melgueil, ou enfin des vicomtes de Béziers & de Narbonne. Les seigneurs d'Uzès, d'Alais, d'Anduze, de Sauve, de Lunel, de Sabran, de l'Ile-Jourdain, &c., la plupart vassaux immédiats des comtes de Toulouse, étoient ensuite les plus considérables du pays. Au reste, c'est seulement dans ce siècle que quelques-uns de ces seigneurs particuliers commencèrent à se qualifier *seigneurs*, & en latin *domini*, des villes ou châteaux dont ils avoient le domaine; cependant ils ne prirent plus communément durant ce temps-là, comme auparavant, que le simple titre de *Guillaume de Montpellier*, de *Bernard d'Anduze*, de *Bermond d'Uzès*, &c. Les vassaux employèrent même très-rarement alors le nom de *dominus* à l'égard de leurs seigneurs; qu'ils appeloient communément *senior* ou *seniores*, terme qui signifie la même chose.

LXX. — *Seigneurs ecclésiastiques.*

Plusieurs évêques & abbés de la Province, après s'être tirés, vers la fin du onzième siècle, de la sujétion & de la dépendance où les seigneurs séculiers vouloient les réduire, exercèrent depuis une pleine autorité dans les terres de leurs églises & trouvèrent moyen d'augmenter leur pouvoir temporel, dans le siècle suivant, à la faveur de la protection que leur accordèrent les rois Louis le Gros & Louis le Jeune, qui, les premiers de la troisième race, firent quelque acte de juridiction dans le Languedoc. Ces princes, mais surtout le dernier, confirmèrent par diverses chartes, à la demande de la plupart des évêques & des abbés de cette Province, les priviléges de leurs églises, ou leur en accordèrent de nouveaux, entre autres la justice sur leurs vassaux, &c.

Le temporel des archevêques de Narbonne, & de leurs suffragans, étoit fondé principalement sur la donation que les rois Pepin le Bref & Charlemagne avoient faite aux églises de la Septimanie[2], après l'union de cette

[1] Voyez, au tome VII de cette édition, les suites chronologiques de ces différents vicomtes.

[2] En ce qui concerne Pepin le Bref, cette donation est fort hypothétique; quant à Charlemagne, il ne fit guère que confirmer aux églises les biens qu'elles possédaient déjà. [E. M.]

province à la couronne, de la moitié des droits domaniaux de la ville & du comté de Narbonne à l'archevêque, & du tiers des mêmes droits des autres comtés ou diocèses aux évêques du pays. Cette donation n'emporta d'abord qu'une simple jouissance de certains revenus; mais enfin les comtes s'étant emparés des droits régaliens dans leurs comtés, quelques évêques de la Province crurent pouvoir aussi, de leur côté, exercer les mêmes droits dans leur domaine. Ces prélats réussirent enfin, malgré les obstacles qu'ils eurent à surmonter de la part des comtes & des vicomtes, & dominèrent, les uns sur leur ville épiscopale, ou seulement sur une partie, & les autres sur tout leur diocèse, soit par acquisition, soit en vertu des privilèges qu'ils obtinrent des souverains, lesquels les favorisèrent d'autant plus volontiers, qu'outre que ces grâces ne leur coûtoient rien, ils trouvoient par là une occasion d'exercer & d'étendre leur autorité dans la Province.

Quelque liberté que les églises de Languedoc eussent acquise, au douzième siècle, elles ne devinrent pas cependant encore absolument indépendantes des grands vassaux, qui, pendant la vacance, s'emparoient de toute la dépouille des évêques défunts. Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, renonça à ce droit[1] en 1138, mais ses successeurs tâchèrent d'y rentrer; & on voit qu'Alphonse II, comte de cette ville & frère de S. Louis, avoit une semblable[2] prétention, après le milieu du treizième siècle. Les vicomtes de Narbonne, Carcassonne, Béziers, Albi, &c., prétendoient un pareil droit sur les évêchés de leurs domaines, au douzième siècle; mais ils y renoncèrent enfin en divers temps. Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, s'en désista entre autres entièrement en 1156.

L'autorité que les papes s'arrogèrent sur les princes chrétiens, depuis Grégoire VII, ne contribua pas peu à mettre les églises à couvert des entreprises des seigneurs séculiers & à les maintenir dans l'indépendance. Ils la firent valoir surtout par le fréquent envoi de divers légats dans les provinces, & par l'usage de l'excommunication & des censures contre tous ceux qui refusoient d'obéir aveuglément à leurs ordres. Cette conduite fut sujette à divers inconvéniens; mais on ne sauroit disconvenir qu'elle n'ait eu son utilité, soit pour réprimer la tyrannie de divers seigneurs, soit pour rétablir la liberté des élections & la discipline ecclésiastique. Aussi les princes ne disposèrent-ils plus si despotiquement, comme dans le siècle précédent, des évêchés & des abbayes; & quoiqu'ils eussent toujours beaucoup de part aux élections, elles se firent cependant d'une manière plus canonique : *le clergé & le peuple* y concouroient encore également au commencement du douzième siècle, comme on voit dans celle de Richard[3], archevêque de Narbonne.

Éd. origin. t. II, p. 511.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXIX

[2] De Marca, *Concordia*, edit. 1704, p. 1280.

[3] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCLXXV.

LXXI. — *Justice, plaids, barons, viguiers & autres officiers des grands seigneurs.*

Tout le domaine de la Province étoit donc partagé, au douzième siècle, entre les seigneurs séculiers & les ecclésiastiques. Ils rendirent souvent les uns & les autres la justice par eux-mêmes, ou la firent administrer par leurs officiers. Les dames mêmes n'en négligèrent pas l'exercice, & on a vu qu'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, s'y maintint sous la protection du roi Louis le Jeune. Lorsque les grands vassaux tenoient les plaids & rendoient eux-mêmes la justice, ils étoient assistés de leurs principaux *barons*, terme dont on se servoit déjà dans la Province dès le commencement du douzième siècle[1] pour désigner leurs principaux vassaux immédiats, qu'on appeloit aussi *bons hommes*, & qui leur servoient de conseillers dans leurs autres affaires plus importantes, comme dans les traités de paix, d'alliance, &c. Les grands vassaux étoient aussi assistés dans leurs plaids[2] par leurs viguiers & autres officiers, & quelques jurisconsultes; & c'est ce qui composoit leur *cour*.

Il y avoit deux sortes de viguiers dans la Province, au douzième siècle. Les uns possédoient héréditairement leur viguerie, en vertu de l'inféodation qui en avoit été faite à leurs ancêtres. Ceux-ci étoient mis au rang des barons & possédoient ordinairement, par cette même inféodation, une partie du domaine & de la justice de la ville dont ils avoient la viguerie, & en faisoient hommage aux principaux seigneurs. Tels étoient, au commencement de ce siècle, les Aymons à Montpellier, Loup & Bernard, son frère, à Béziers, qui prenoient leur surnom de cette ville & qui tenoient en fief du vicomte Bernard-Aton, à cause de la viguerie inféodée de la même ville, le tiers de la justice, excepté celle des crimes d'homicide & d'adultère.

Outre ces viguiers héréditaires, qui étoient proprement des seigneurs, les comtes & les vicomtes en avoient d'autres, au douzième siècle, pour l'administration de la justice. Ces derniers ne possédoient leurs charges qu'à vie, & ils étoient pris parmi les familles les plus nobles & les plus anciens chevaliers du pays. C'est ainsi que le vicomte Trencavel avoit des viguiers à Carcassonne, à Béziers, dans le Razès, &c. Les principaux vassaux avoient des bailes pour l'administration de leurs domaines, & ces bailes rendoient aussi quelquefois la justice au nom des seigneurs qui n'avoient pas de viguiers.

Il ne paroît pas que les simples seigneurs de château ou de paroisse exerçassent alors comme aujourd'hui la justice civile & criminelle, mais seulement la féodale, sur leurs vassaux. L'appel[3] d'un vassal inférieur à son suzerain n'avoit lieu que lorsque le premier refusoit, ou n'étoit pas en état de rendre

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCLIX & CCCLXXV.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXL.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVIII.

la justice : lorsqu'il s'élevoit quelque différend entre des seigneurs d'une égale condition, ils choisissoient ordinairement des arbitres pour la terminer.

LXXII. — *Droits féodaux & domaniaux.* — *Greffiers & notaires.*

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des divers droits féodaux qui étoient en usage dans le douzième siècle; on peut en voir l'énumération dans plusieurs titres de ce siècle. Nous nous contenterons de remarquer en général que les nobles ou gentilshommes n'étoient ordinairement tenus qu'à la fidélité & au service militaire envers leurs seigneurs. Parmi les droits domaniaux des grands seigneurs, on comprenoit les amendes & les confiscations, le droit de vendre & de débiter le sel, les émolumens des greffes & du tabellionage, &c. Anciennement les parties choisissoient ceux qu'elles vouloient, & ordinairement des ecclésiastiques ou des religieux, comme presque les seuls qui fussent instruits dans les lettres, pour rédiger ou écrire leurs actes : mais au douzième siècle, les grands vassaux de la couronne érigèrent en titre d'office le droit de dresser & d'écrire les actes de *leurs cours* & ceux des particuliers, & donnèrent l'exercice de cet office à ferme, ou le vendirent à vie à de certaines personnes. C'est ainsi que Roger, vicomte de Béziers, vendit[1] en 1180, à un nommé Bernard Cotte, « *le tabellionage de sa cour, avec le* « *droit de sceller de son sceau* (*sigillatum meum*), droit, ajoute-t-il, que le « vicomte Trencavel, mon père, avoit donné autrefois au même Bernard « Cotte, qu'il lui avoit confirmé quelque temps après, & qu'il lui avoit ôté « injustement dans la suite. » Roger le lui vendit conjointement avec l'évêque de Béziers, moyennant la somme de mille sols melgoriens; « en sorte qu'il « n'y auroit que lui seul, ou ses substituts pendant sa vie, qui pourroient « écrire les chartes de Béziers & de son territoire. » On voit par là qu'il n'y avoit alors dans cette ville qu'un seul notaire ou tabellion, qui étoit en même temps greffier de la cour du vicomte & de celle de l'évêque.

Éd. origin. t. II, p. 512.

LXXIII. — *Monnoies de la Province.* — *Péages.*

L'un des principaux droits domaniaux des grands vassaux qui jouissoient des droits régaliens étoit les profits sur la monnoie qu'ils faisoient fabriquer. On a déjà parlé de celle de Melgueil qui appartenoit aux comtes de ce nom. Les comtes de Toulouse avoient dans la Province celles de Toulouse & de Saint-Gilles[2]; les Trencavels en faisoient battre à Carcassonne & à Béziers, & les vicomtes de Narbonne, dans cette ville; la monnoie du Puy appartenoit aux évêques. Enfin il est fait mention, dans divers titres du douzième siècle, de celle d'Uzès. Ce sont là toutes les monnoies de la Province que nous trou-

[1] Archives de l'église de Béziers. — Tome VIII, Chartes & Diplômes, n. XXXIII.

[2] Voyez à la table, au mot *Monnoie*.

vons dans ce siècle[1]. Les grands vassaux retiroient aussi alors le profit des mines d'argent qu'on découvroit dans leur domaine[2].

LXXIV. — *Droit romain.* — *Successions.* — *Partages.* — *Franc-alleu. Donations.*

Un autre droit domanial des seigneurs étoit les péages qu'ils levoient sur les grands chemins, sous prétexte du soin qu'ils prenoient de veiller à leur sûreté, mais véritablement dans la vue d'augmenter leurs revenus & de s'enrichir aux dépens des étrangers & des marchands qu'ils rançonnoient. Cet établissement arbitraire de nouveaux péages de la part des seigneurs engagea souvent nos rois, depuis Louis le Jeune, à prendre la défense du public & à modérer la cupidité des seigneurs, en les obligeant, de gré ou de force, à discontinuer les brigandages qu'ils exerçoient à cette occasion.

La loi romaine fut la seule en vigueur dans la Province durant le douzième siècle, comme elle l'avoit été dans le précédent. Nous en avons des preuves en divers monumens, entre autres dans une lettre que le roi Louis le Jeune écrivit à Ermengarde, vicomtesse de Narbonne[3]. C'est conformément à ces lois qu'on régloit les contrats de mariage[4] & les successions, & que les plus grands seigneurs disposoient de leurs domaines en faveur de leur fils aîné, ou les substituoient aux cadets, & ne donnoient à ceux-ci qu'une légitime. Tantôt les comtes, les vicomtes & les autres grands seigneurs partageoient leurs domaines entre leurs fils, & tantôt, lorsque leur famille étoit nombreuse, ils se contentoient d'avantager les aînés. C'est ainsi que dans les maisons des comtes de Toulouse & de Foix, dans celles des Trencavels & des seigneurs de Montpellier, nous voyons quelquefois les aînés partager avec leurs puînés l'hérédité de leurs pères, & quelquefois les posséder presque entièrement, à l'exclusion de leurs frères qui n'avoient qu'un simple apanage ou légitime. On a vu que les filles succédoient, dans la Province, aux plus grands fiefs, au défaut de mâles. Au reste, la profession monastique n'empêchoit pas encore de[5] succéder, au commencement du douzième siècle, ou du moins les religieux étoient alors capables des effets civils.

Quoique les grands seigneurs eussent fait tous leurs efforts pour multiplier les fiefs & se faire un grand nombre de vassaux, une grande partie des biens de cette Province étoient cependant possédés *en alleu,* au douzième siècle, c'est-à-dire sans aucun service féodal; ce qu'on voit entre autres par diverses donations faites aux églises & par la soumission volontaire de plusieurs gentilshommes qui, possédant leurs terres en alleu, les donnèrent à divers grands

[1] Voyez, au tome IX de cette édition, la *Note* sur les monnaies du Languedoc.

[2] Tome V, Chartes & Diplômes, n. DXLVI, &c.

[3] Duchesne, *Recueil des historiens de France,* t. 4, p. 732 & suiv.

[4] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXCII, la 2e & la 3e charte citées sous ce numéro.

[5] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXIII.

vassaux dont ils recherchoient l'amitié & la protection, & dont ils les reprirent ensuite *en fief.* Il est remarquable que dans la plupart des actes du douzième siècle & des précédens, le mari, la femme & les enfans, souvent même ceux qui étoient encore au berceau, y intervenoient, comme si tout le bien d'une famille eût été possédé solidairement par tous ceux qui la composoient. Nous remarquons encore que dans les donations faites en faveur des églises, les donateurs recevoient ordinairement une petite somme des donataires, sans quoi on n'auroit pas cru[1] l'acte si valable. Enfin on a diverses donations[2] de ce siècle & des précédens, en faveur des cathédrales & des abbayes, dans lesquelles les donateurs stipulent qu'ils y seront reçus pour chanoines ou pour moines eux & leurs enfans, quand ils jugeront à propos d'embrasser l'état religieux. On voit aussi plusieurs femmes qui étoient reçues *moinesses* ou *chanoinesses* en divers monastères d'hommes; en sorte que quoiqu'elles demeurassent dans le siècle, elles passoient le reste de leur vie soumises à la règle & aux supérieurs de la maison. Cette dévotion, & celle d'embrasser la profession religieuse à l'article de la mort, fut assez ordinaire dans la Province & ailleurs pendant les onzième & douzième siècles.

Éd. origin. t. II, p. 513.

LXXV. — *Guerres particulières.* — *Asiles.* — *Châteaux.*

L'un des droits dont les grands seigneurs furent le plus jaloux dans ces siècles, & qu'ils mirent le plus en usage, fut celui de venger à main armée leurs propres querelles, de se faire la guerre & d'user de *marques*[3] ou de représailles. Ces désordres causèrent beaucoup de troubles dans la Province & obligèrent les évêques à renouveler de temps en temps les articles de la trêve de Dieu, établie dans le pays vers le milieu du onzième siècle. Mais comme ces précautions ne produisirent presque aucun effet, on établit des asiles & des lieux de sûreté aux environs des églises ou des monastères, ou même dans quelques châteaux & villages qu'on fonda, & à qui on donna le nom de *Salvitas* en latin, & de *Sauvetat* ou *Salvetat* en langage du pays, nom qui est demeuré depuis à plusieurs lieux de la Province. Les églises[4] & les cloîtres des monastères servoient aussi d'asile aux malfaiteurs, excepté certains crimes énormes, comme l'homicide volontaire, dont il étoit permis de prendre les coupables dans les lieux privilégiés.

Les guerres particulières qui furent presque continuelles dans la Province, durant le douzième siècle, obligèrent, d'un autre côté, les seigneurs & leurs vassaux à se fortifier pour se mettre à l'abri des entreprises de leurs ennemis, ce qui donna lieu à la construction d'un grand nombre de châteaux; en sorte qu'on donnoit alors presque généralement le nom de châteaux aux petites villes & aux bourgs du pays.

[1] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCV.
[2] *Ibid.* n. CCCCLXX. — Catel, *Mémoires pour l'histoire du Languedoc*, p. 884.
[3] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 219.
[4] *Ibid.* p. 218.

LXXVI. — *Noblesse.* — *Chevaliers.* — *Sceaux & armoiries des seigneurs séculiers & ecclésiastiques.*

La noblesse telle qu'elle est aujourd'hui reconnue en France étoit parfaitement établie dans le Languedoc au douzième siècle. Sa principale fonction consistoit dans l'exercice des armes, qu'elle allioit, comme les anciens Romains, avec les fonctions judiciaires. Les plus grands seigneurs présidoient, en effet, aux plaids & rendoient eux-mêmes la justice, assistés de leurs principaux vassaux, qui de leur côté exerçoient les charges de viguier & étoient souvent pris pour arbitres dans les différends des particuliers. On qualifioit tous les nobles en général *chevaliers* (*milites*) : quelques-uns d'entre eux se donnoient eux-mêmes cette qualité dès le commencement du douzième siècle[1], mais c'étoit assez rare. On ignoroit dans ce siècle le terme de *domicellus,* damoiseau, qu'on employa dans les suivans, pour signifier un fils de chevalier. Le titre d'écuyer (*scutifer*) étoit cependant alors en usage pour distinguer les nobles qui n'avoient pas encore reçu la ceinture militaire.

Quoique les familles nobles fussent distinguées des autres dans la Province, au douzième siècle, on a de la peine cependant à suivre leur généalogie, à cause que les noms propres n'étoient pas encore fixés parmi elles : en effet, on voit alors assez souvent le fils & le frère porter un surnom différent de celui de son père ou de son frère, & les puînés prendre leur dénomination du principal château qui leur étoit échu en partage. C'est ainsi que dans la maison de Montpellier, les cadets, pour se distinguer de leurs aînés qui avoient le même nom de baptême, s'appeloient l'un *Guillaume de Tortose,* & l'autre *Guillaume d'Omelas,* & que le fils de ce dernier prit le surnom *d'Orange.* D'autres de cette maison se donnèrent des sobriquets, comme ceux de *Guerrejat* & de *Burgundion.* Dans celle de Sabran, le puîné prit le surnom d'Amici. Raimond[2] de Castries se dit, en 1135, fils de Pons de Montlaur; & en 1136, Arnaud de Vergnole, fils de Guillaume d'Asnave[3]. Une autre difficulté pour distinguer en ce siècle les familles nobles du pays d'avec celles qui
Éd. origin. t. II, p. 514. ne l'étoient pas, c'est que quand les surnoms furent mis en usage, les nobles prirent ordinairement le leur du principal château de leur domaine, ou des villes dans lesquelles ils possédoient quelque fief; de là vient que nous voyons un si grand nombre de gentilshommes de la Province qui prenoient alors le surnom de Toulouse, de Carcassonne, de Béziers, de Narbonne, &c. Or les roturiers prirent alors très-souvent leur surnom de la ville ou du château où ils demeuroient, & ni les uns ni les autres n'ajoutoient communément aucune qualité à leur nom.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXVII, la 2e charte citée sous ce numéro.

[2] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCXXXV, le 1er acte cité sous ce numéro.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, la charte n. CCCCXXXVII.

On a remarqué que Roger, vicomte de Carcassonne, se servoit d'un sceau en 1180, & on ne sauroit douter que les autres grands seigneurs de la Province n'en eussent[1] aussi alors; mais comme il n'en reste aucun de ce temps-là, on ne sauroit dire précisément quelles étoient leurs armoiries. On peut supposer cependant fort vraisemblablement qu'elles étoient les mêmes que celles dont ils se servirent dans les siècles suivans. Les comtes de Toulouse scelloient leurs chartes de leur sceau ou *anneau*[2] dès l'an 1126, & on voit qu'ils avoient une croix pour armes en 1171, ainsi qu'il est marqué dans un *vidimus*[3] d'une de leurs chartes de cette année. On trouve la même croix vuidée, pommetée & clechée sur une pièce de monnoie[4] d'argent qu'on attribue à Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, mais qui paroît[5] être plus probablement du comte Raimond V, son petit-fils.

Un auteur[6] du dernier siècle atteste avoir vu un sceau en plomb de l'an 1135, pendant à un acte de Guillaume VI, seigneur de Montpellier, sur lequel étoit représenté d'un côté un homme assis sur une chaise, jouant de la harpe, avec ces mots autour : *Sigill. Guill. domini de Montepessulano;* & de l'autre un chevalier armé de toutes pièces, sur un cheval de bataille, tenant un bouclier dans sa main, sur lequel paroissoit un besant avec la même inscription autour. Cet auteur a recours ensuite aux fables pour expliquer l'origine des armoiries des seigneurs de Montpellier : il prétend, sans en apporter aucune preuve, que les derniers de ces seigneurs portoient un tourteau de gueules en champ d'argent : il confond les armes que la ville de Montpellier prit longtemps après, avec celles de ces anciens seigneurs, & ajoute que ceux-ci firent quelques autres changemens dans les leurs. Tout ce qui résulte de son raisonnement, c'est que ces seigneurs avoient pour armoiries un besant ou un tourteau, qu'on ne sauroit distinguer, parce que le blason n'est pas marqué dans les anciens sceaux.

Enfin nous avons un sceau de Bernard d'Anduze, de l'an 1174, que nous donnerons ailleurs avec les autres de l'ancienne noblesse de la Province. Il ne paroît aucunes armes dans ce sceau. Le seigneur d'Anduze y est représenté à cheval des deux côtés, savoir : dans le sceau, le casque en tête & l'épée à la main, & dans le contre-scel, sonnant du cor de chasse. Il y a dans l'une & l'autre figure un chien de chasse qui le suit.

Les évêques & les abbés avoient aussi leurs sceaux particuliers, au douzième siècle, mais ils n'y mettoient pas leurs armes; ce qu'on peut voir dans le sceau en plomb qui nous reste[7] de Pierre, archevêque de Narbonne, de

[1] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 721.

[2] *Gallia Christiana*, nov. edit. t. 1, *instrum.* p. 132. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLIII, la première & la dernière charte citées sous ce numéro.

[3] Bouche, *Histoire de Provence*, t. 2, p. 1059 & suiv.

[4] Ducange, *Dissertation quatorzième sur Joinville* p. 232.

[5] Voyez ci-dessus, livre XIV, n. XCVII.

[6] Gariel, *Idée générale de la ville de Montpellier*, part. 2, p. 141.

[7] Bibliothèque du roi. Baluze, Languedoc, n. 19. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCCLXXXVI.

l'an 1151. La grandeur de ce sceau est de deux pouces deux lignes de diamètre. L'archevêque y est représenté un peu plus qu'à demi corps, avec la chape & le *pallium*, mais sans mitre, donnant la bénédiction de la main droite, & tenant le livre des évangiles de la gauche. Il en est de même du sceau d'Aldebert d'Uzès, évêque de Nimes, de l'an 1174. Il n'y a d'un côté que l'image de la Vierge, patronne de la cathédrale de cette ville, & de l'autre le simple nom d'Aldebert[1].

LXXVII. — *Tiers état. — Origine des communes & des magistrats municipaux des principales villes de la Province. — Coutumes particulières.*

On a vu ailleurs[2] que les citoyens des principales villes de la Province formoient, avant la fin du douzième siècle, une espèce de corps distingué des ecclésiastiques & des nobles. On trouve la même distinction dans divers monumens du siècle suivant, où il est fait mention *des bourgeois* des différentes villes du pays, lesquels tenoient le milieu[3] entre les chevaliers, ou la noblesse, & les serfs. Ces bourgeois composèrent une nouvelle condition qu'on nomma dans la suite *tiers état*, pour le distinguer du clergé & de la noblesse.

On rapporte communément l'origine des bourgeoisies à l'établissement des communes ou associations des principaux habitans des villes, faite en France au commencement du douzième siècle. Nous n'avons rien, en effet, de plus ancien pour celles de la Province, & on ne voit qu'en 1107 des *bourgeois*[4] de Carcassonne; en 1113, des *bourgeois* de Montpellier; en 1121, des *bourgeois*[5] de Béziers, & en 1131, des *consuls*[6] de cette ville; en 1141, des *consuls*[7] de Montpellier; en 1144, des *consuls*[8] de Nimes; en 1148, des *consuls* de Narbonne, & en 1160, des *bourgeois* de Castres. Enfin nous ne trouvons que vers le milieu du même siècle ce qu'on nommoit à Toulouse *le commun conseil* ou *le chapitre*, composé des principaux habitans & des *capitulaires* ou magistrats municipaux, qu'on appeloit *consuls* dans les autres villes de la Province. Ces magistrats étoient élus tous les ans par les communes & les corps des villes, & ils avoient la principale administration de la police; ce qui subsiste encore de nos jours. Il y a cependant quelque différence entre l'origine des communes de Languedoc & celles de France; car la plupart de ces dernières furent[9] établies par l'autorité de nos rois, indépendamment des seigneurs qui avoient le domaine des villes; au lieu que

Éd. origin. t. II, p. 515

[1] Voyez, pour la sigillographie de la province de Languedoc, la note insérée au tome XII de cette édition. On y trouvera le résumé des connaissances que l'étude des sceaux du moyen âge a pu nous transmettre sur l'état des personnes. On y trouvera également la rectification de quelques erreurs commises ici par les Bénédictins. [E. M.]

[2] Voyez ci-dessus, livre XIV, n. XCVII.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCXLVII, CCCLXIII, CCCCXXII, CCCCXXIV, DXXI, &c.

[4] Tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCXCVII.

[5] *Ibid.* n. CCCLXXXVIII.

[6] *Ibid.* n. CCCCXXII.

[7] Gariel, *Series praesulum Magalonensium*. p. 183.

[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéros CCCCLXI, DXXI.

[9] Mabillon, ad ann. 1112, n. 31; 1113, n. 60.

les bourgeoisies & les communes des villes de la Province furent instituées par leurs seigneurs immédiats, qui leur accordèrent divers privilèges[1], firent rédiger leurs coutumes particulières & leur donnèrent des lois de police & de gouvernement. C'est ce qui paroît entre autres par les coutumes[2] que les vicomtes de Saint-Antonin en Rouergue donnèrent, vers l'an 1136, aux habitans de cette ville & à ses consuls qui étoient au nombre de douze, dans lesquelles ils permettent le duel & l'épreuve du fer chaud, du consentement des parties, abolissent *les questes* & toutes les autres impositions qui ne seroient pas volontaires, & donnent une entière franchise & sûreté à tous ceux qui viendroient à la fête de Saint-Antonin du mois de septembre, huit jours avant, & autant après cette fête.

Les villes de Languedoc qui obtinrent de leurs seigneurs immédiats l'établissement de leurs communes, ne firent que rentrer dans l'usage où la plupart avoient été sous la domination des Romains, peut-être même sous celle des Visigoths & des rois de la première race, de se gouverner par leurs propres lois & leurs propres magistrats : autre différence entre elles & les villes du Nord de la France qui n'avoient jamais joui d'une pareille liberté avant le douzième siècle.

Les consuls & les bourgeois, depuis leur établissement, prirent part au gouvernement des villes de la Province, sous l'autorité des comtes, des vicomtes & des autres seigneurs qui en avoient le domaine. Ils assistèrent[3] souvent aux plaids, & y prirent séance après les chevaliers. A Toulouse, ils formoient *la cour*[4] des comtes, & ces princes ou leurs viguiers en leur absence présidoient à l'assemblée qu'on appeloit *du commun*[5] *conseil* des bourgeois. Cette assemblée, dont les capitouls ou consuls étoient les chefs, administroit une partie de la justice, surtout dans les matières de police. Enfin rien ne fait tant voir la liberté dont jouissoient les principales villes de la Province, au douzième siècle, que leurs associations pour le commerce avec plusieurs villes d'Italie qui se gouvernoient en républiques, associations dont nous aurons souvent occasion de parler dans la suite, & dont l'une des plus anciennes est celle que l'archevêque, la vicomtesse *& le peuple* de Narbonne firent[6], en 1166, avec la république de Gênes[7]. Au reste, les bourgeois des villes formèrent, depuis leur établissement, une milice particulière qui étoit obligée à diverses[8] *chevauchées* envers les seigneurs, c'est-à-dire à les suivre à la guerre en certains cas.

[1] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 192, 194, 214 & suiv.; 216 & suiv. — Voyez tome V, Chartes & Diplômes, n. CCCCLXXIII.

[2] Trésor des chartes de Toulouse, sac 4, n. 58.

[3] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXXXIII.

[4] Catel, *Histoire des comtes de Toulouse*, p. 192, 194, 214, 216 & suiv.

[5] Duchesne, *Recueil des historiens de France*, t. 4, p. 713 & suiv.

[6] Voyez tome VIII, Chartes & Diplômes, numéro I.

[7] Voyez, au tome VII, la *Note* déjà indiquée sur l'origine du consulat dans le midi de la France. — Voyez aussi l'*Histoire de la commune de Montpellier depuis son origine jusqu'à son incorporation à la monarchie française*, par A. Germain, professeur à la faculté des lettres de Montpellier, 3 vol. in-8. 1851.

[8] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro DXXI.

LXXVIII. — *Commerce.* — *Juifs de la Province.* — *Rabbins célèbres.*

Il résulte de ce que nous venons de rapporter que les habitans du Languedoc étoient distingués, au douzième siècle, en libres & en serfs, & ceux-là en nobles & en bourgeois. Ces derniers s'appliquoient ordinairement au commerce, qui étoit florissant dans la Province, & qui y attiroit quantité d'étrangers, entre autres les Pisans, les Génois & les Lombards. Ces peuples y avoient des établissemens fixes & y jouissoient de plusieurs privilèges. Il y avoit aussi beaucoup de Juifs dans les principales villes du pays, où ils occupoient[1] des quartiers séparés. Nous sommes instruits à peu près de l'état où étoit alors cette nation dans le Languedoc, par la relation du voyage[2] que Benjamin, Juif de Tudèle, en Navarre, y entreprit vers l'an 1170, & avant l'an 1173, pour passer de là en Orient. Cet auteur ayant traversé les Pyrénées, arriva à Narbonne, « ville, dit-il, *maîtresse* (*antistes*) pour la loi, d'où « elle se répand dans toutes les provinces. On y voit des docteurs fameux, « parmi lesquels est le rabbin Kalonime, fils du grand prince & rabbin « Théodore de bienheureuse mémoire, de la race de David. Il possède de « grands domaines sous la protection des princes du pays. » Les Juifs de Narbonne possédoient donc alors des fonds de terre, comme anciennement sous le règne de l'empereur Louis le Débonnaire. Benjamin parle encore de trois autres rabbins de Narbonne des plus estimés, qui, de même que plusieurs autres, s'appliquoient, dit-il, *à l'étude de la sagesse*. Il compte trois cents juifs dans la synagogue de cette ville. De Narbonne notre voyageur se rendit à Béziers où il trouva une synagogue fort studieuse & deux rabbins qui excelloient par dessus les autres. Sa route le conduisit à Montpellier, « ville, dit-il, très-heureusement située pour le commerce, à deux lieues de « la mer, & fort fréquentée par toutes les nations, tant chrétiennes que « mahométanes. On y trouve des négocians, ajoute-t-il, du pays des Algarbes « (ce qu'on interprète[3] de l'Afrique), de la Lombardie, du royaume de la « grande Rome, de toute l'Égypte, de la terre d'Israël, de la Grèce, de la « Gaule, de l'Espagne & de l'Angleterre : en sorte qu'on y voit des gens de « toutes les langues, avec les Génois & les Pisans. Il y a des disciples très- « célèbres de la sagesse, c'est-à-dire des rabbins. » Il parle de cinq des principaux d'entre eux & dit que parmi les Juifs de Montpellier il y en avoit de très-riches, qui se distinguoient également par leurs libéralités envers les pauvres & par la protection qu'ils accordoient aux affligés[4].

Éd. origin. t. II, p. 516.

[1] Voyez tome V, Chartes & Diplômes, numéro CCCLXIV.

[2] *Itinerarium Benjamini Tudelensis*, edit. 1633, p. 4 & seq.

[3] Constantin l'Empereur, *Notae in Benjaminum*, p. 144.

[4] Nous citerons parmi les travaux les plus récents que l'on peut consulter sur le commerce du midi de la France, l'*Histoire du commerce de Narbonne*, par M. C. Port. 1852, in-8; & l'*Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette*, par A. Germain, professeur à la faculté des lettres de Montpellier. 1861, 2 vol. in-8.

Benjamin se rendit ensuite à Lunel, où il y avoit une fameuse synagogue qui s'occupoit nuit & jour à l'étude de la loi. « C'est là, dit-il, où notre « grand docteur & maître Meschulam, d'heureuse mémoire, a enseigné autre- « fois, & où il a laissé cinq fils, tous rabbins, très-sages & très-riches, & dont « le dernier, nommé Ascher, s'est entièrement retiré du monde par dévotion, « pour s'appliquer uniquement jour & nuit à la méditation de la loi. Il mène « une vie très-mortifiée, s'abstient de manger de la viande, & fait de grands « progrès dans la science du Talmud. » Benjamin parle encore de quatre autres fameux rabbins de Lunel, savoir du grand rabbin Moïse Gisso, de R. Samuël, professeur (*praelector*), de R. Salomon, prêtre, & de R. Juda, médecin, fils de Tibbon, Espagnol. Il marque qu'il y avoit un grand concours de Juifs étrangers qui alloient étudier la loi dans l'académie de cette ville, & que les jeunes élèves étoient nourris & vêtus aux dépens du public, chez les rabbins qui avoient soin de leur éducation. Il compte trois cents juifs dans cette synagogue.

On prétend[1] que Salomon, rabbin de Lunel, dont parle ici Benjamin, est le même que R. Salomon Iarchi, célèbre rabbin de cette ville, qui s'acquit une très-grande réputation parmi les Juifs, par ses explications de l'Écriture & du Talmud, & qui mourut, dit-on, l'an 1105 de J.-C. âgé de soixante-quinze ans. On remarque, à ce sujet, que tous les rabbins dont Benjamin fait mention à l'occasion des villes qu'il rencontra sur sa route, ne vivoient pas de son temps, & que quelques-uns étoient déjà morts; mais[2] d'autres prétendent que Rabbi Salomon Iarchi ne mourut qu'en 1180. On ajoute[3] que Juda, rabbin de Lunel & médecin, eut un fils nommé Samuël, qui traduisit d'arabe en hébreu le livre intitulé *le Docteur*, composé par le rabbin Moïse Maïmonide, ou fils de Maïmon, Juif espagnol, mort en 1201, à l'âge de soixante-dix ans; que Samuël fit cette traduction du vivant du même Moïse, & qu'il composa un livre intitulé *Interprétation des mots philosophiques*, ouvrage dont on fait beaucoup de cas. Cette traduction du livre *du Docteur* excita de grandes disputes[4] entre les Juifs, vers la fin du douzième siècle : Salomon, fils de Moïse, Juif de Montpellier, s'éleva contre ce livre avec un grand nombre de ses disciples qui le firent brûler. Les partisans de Samuël de Lunel prirent d'un autre côté sa défense, & il y eut plusieurs écrits très-vifs de part & d'autre, ce qui causa un grand schisme parmi les synagogues de la province & du royaume qui s'excommunioient réciproquement. Les Juifs de Narbonne se déclarèrent entre autres pour Samuël & pour les Juifs de Lunel, contre Salomon & ceux de Montpellier. Enfin le fameux David Kimchi s'étant entremis pour apaiser ces troubles, & ayant écrit pour cela à un Juif de Lunel, la division cessa au bout de quarante ans, & le livre *du Docteur* fut généralement approuvé. Reprenons la suite du voyage de Benjamin dans la Province. Éd. origin. t. II, p. 517

[1] Constantin l'Empereur, *Notae in Benjaminum*, p. 149 & seq.
[2] Buxtorf, *Bibliotheca Rabbinica*, p. 293.
[3] Constantin l'Empereur, *Notae in Benjaminum*, p. 151.
[4] *Ibid.* p. 143.

Ce rabbin se rendit[1] de Lunel à Beaucaire, qu'il appelle *une très-grande ville*[2]. On y trouvoit environ quarante Juifs qui y avoient une académie, où enseignoit un fameux rabbin nommé Abraham, aussi recommandable, dit-il, par sa sagesse & par son habileté dans l'Écriture & le Talmud, que par ses richesses & par la charité qu'il exerçoit envers les Juifs étrangers qui venoient se ranger sous sa discipline pour apprendre la loi, & qu'il entretenoit gratuitement. Benjamin parle de cinq autres rabbins de Beaucaire. Il alla de cette ville *à Nogres, qu'on appelle,* ajoute-t-il, *le bourg de Saint-Gilles,* où il y avoit une synagogue de cent Juifs, gouvernés par six principaux rabbins qu'il nomme, entre autres Jacob, fils du grand docteur Lévi, de pieuse mémoire. Ensuite, parlant de la ville de Saint-Gilles, il dit qu'elle étoit fréquentée par divers peuples étrangers & insulaires depuis les extrémités de la terre, à cause de l'heureuse situation de son port sur le Rhône, à trois lieues de la mer : les choses sont bien changées aujourd'hui. Benjamin passa de là en Provence pour se rendre en Orient.

Cet auteur ne parle que des synagogues qui se rencontrèrent sur son passage depuis le Roussillon jusqu'à Arles; mais nous apprenons d'ailleurs qu'il y avoit des Juifs, au douzième siècle, dans plusieurs autres villes de la Province, entre autres à Toulouse & à Carcassonne, & on a déjà vu que Roger, vicomte de cette dernière ville, avoit un Juif pour *baile,* ou pour administrateur de son domaine.

LXXIX. — *Études. — Origine de l'université de Montpellier*[3].

Les Juifs exerçoient aussi la médecine dans le Languedoc, au douzième siècle, & on vient de faire mention du rabbin Juda, *médecin* de Lunel : ainsi

[1] *Itinerarium Benjamini Tudelensis,* edit. 1633, p. 4 & seq.

[2] Nous avions cru, sur l'autorité de Constantin l'Empereur, traducteur de l'Itinéraire de Benjamin de Tudèle, que ce voyageur parloit de Beaucaire; mais M. Astruc[1] a fait voir qu'il s'agit, dans l'endroit cité, de Posquières, près de Vauvert, au diocèse de Nimes, & qu'il n'en parle que comme d'un gros bourg & non comme d'une ville considérable. Ainsi il faut appliquer à Posquières ce que nous avons dit qu'il rapportoit de Beaucaire. M. Astruc fait voir aussi que c'est mal à propos que les traducteurs de ce Juif lui font donner le nom de *Negres* au bourg de Saint-Gilles, & que Benjamin a voulu dire seulement qu'il trouva, *au village appelé Bourg de Saint-Gilles,* le rabbin Abba-Mari, intendant de Raimond V, comte de Toulouse & de Saint-Gilles. [*Note additionnelle placée par dom Vaissete au tome V de l'édition originale,* p. 681.]

[1] *Mémoires pour l'Histoire naturelle du Languedoc,* p. 199 & suiv.

[3] Les matières qui font l'objet des derniers chapitres de ce livre ont été traitées par dom Vaissete d'une manière fort sommaire. Depuis la publication de l'*Histoire générale de Languedoc,* quelques-unes d'entre elles ont donné lieu à de nouvelles études. Nous citerons entre autres, sur l'histoire de l'université de Montpellier, le mémoire publié par M. Germain, sous le titre de *La Renaissance à Montpellier,* qui renferme des détails intéressants sur la faculté de médecine de cette ville; les différentes publications de MM. Bartch, Paul Meyer, &c., sur la langue romane du Midi & sur la poésie des troubadours. On trouvera, du reste, l'indication détaillée de ces différents travaux, dans les notes spéciales que nous avons déjà plusieurs fois mentionnées & qui seront insérées dans les tomes VII & X de cette édition. [E. M.]

nous ne doutons pas qu'ils n'aient été les premiers qui professèrent publiquement cette science à Montpellier, où ils avoient alors une académie célèbre. Nous voyons du moins qu'on y enseignoit *la physique* ou médecine, en 1180, par le privilége que [1] Guillaume VIII, seigneur de cette ville, accorda alors à toute sorte de personnes, de quelque pays qu'elles fussent, d'y professer publiquement cette science, avec promesse de ne plus les restreindre à l'avenir, comme auparavant, *à un seul* professeur, quelque prière qu'on lui fît, ou quelque somme qu'on lui présentât. Ce monument est le plus ancien que nous connoissions en faveur de la faculté de médecine de Montpellier, l'une des plus anciennes & des plus célèbres de l'Europe. On fait remonter [2] son origine jusques au onzième siècle, & *peut-être même,* ajoute-t-on, *jusques au dixième.* On convient cependant qu'elle ne fut érigée en faculté publique qu'en 1220.

Le droit romain fut aussi enseigné [3] publiquement à Montpellier au douzième siècle, & le fameux jurisconsulte Placentin mourut dans cette ville en 1192, après l'y avoir professé pendant longtemps, & l'avoir éclairci par ses commentaires. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Barthélemi. Azon, autre célèbre jurisconsulte, natif de Bologne en Italie, professa aussi le droit à Montpellier dans la suite : ils eurent des successeurs qui se distinguèrent par leur mérite & leur capacité. Ces jurisconsultes enseignoient les Pandectes florentines, ou le Digeste & le Code de Justinien, qui depuis la fin du douzième siècle prirent enfin en Languedoc la place du Code théodosien ou de l'abrégé d'Anian, lequel jusques alors avoit été le seul en usage dans cette Province. Quant à la grammaire, à la philosophie & à la théologie, on ne les enseignoit alors que dans les cloîtres [4] des cathédrales & des abbayes.

LXXX. — *Le Languedoc compris dans la Provence généralement prise. Poésie provençale. — Poëtes provençaux natifs de la Province.*

On cultiva aussi la poésie latine & la provençale en Languedoc dans ce même siècle. On a déjà dit ailleurs que Pierre le Vénérable [5], abbé de Cluny, fait mention d'un religieux de Toulouse de son ordre qui avoit rétabli de son temps la poésie latine dans cette ville, où elle avoit été anciennement en honneur. Nous avons divers monumens qui prouvent que la provençale y étoit alors fort en vogue. On comprenoit au douzième siècle, comme dans le précédent [6], sous le nom général de *Provençaux,* les peuples de la Provence proprement dite & ceux des provinces voisines, mais surtout du Languedoc; en sorte qu'on divisoit alors le royaume en France & en Provence, suivant les deux différens idiomes dont se servoient les peuples de ces deux parties de la

[1] Gariel, *Series praesulum Magalon.* p. 229 & seq.
[2] Voyez le *Journal de Trévoux,* août 1731, p. 1426.
[3] Gariel, *Series praesulum Magalon.* p. 241 & seq.
[4] De Vic, *Chronologia episcoporum Carcassonensium,* p. 74.
[5] Pierre le Vénérable, l. 4, *Epist.* 23.
[6] Voyez ci-dessus, livre XIV, n. CI.

Éd. origin. t. II, p. 518.

monarchie : c'est ainsi que Pierre le Vénérable[1] & Geoffroi, abbé de Hautecombe[2], auteurs contemporains, mettent *Nimes en Provence*, & que Robert, abbé[3] du Mont-Saint-Michel, autre historien du temps, parlant du voyage qu'Alexandre III fit en France, en 1162, dit que ce pape arriva *à Montpellier en Provence*. On voit aussi que les auteurs du même siècle mettent Saint-Gilles en Provence, quoique cette ville soit en deçà du Rhône, & que les templiers & les hospitaliers donnoient le nom de Provence, ou de langue de Provence, à toutes les provinces méridionales des Gaules où ils avoient des commanderies, dont le chef-lieu étoit Saint-Gilles en Languedoc.

Enfin les anciens auteurs qui ont recueilli les ouvrages des poëtes provençaux, & composé leur vie en langue provençale, nous fournissent une preuve que sous le nom de Provençaux on entendoit, au douzième siècle & dans le suivant, non-seulement ceux qui se mêloient de la poésie vulgaire dans la Provence propre, mais encore dans le Languedoc & les pays voisins. Il est marqué, en effet, dans ce recueil qui se trouve dans deux manuscrits de la Bibliothèque du roi[4], 1° dans la vie de Gaucelin Faidits, poëte provençal, natif d'Uzerche en Limousin, « que sa femme étoit née dans un bourg fort « riche appelé Alest (c'est-à-dire Alais), *dans la Marche de Provence, de la « seigneurie de Bernard d'Anduze;* » 2° dans la vie de Pons Capdueill, autre poëte provençal, « que le même Bernard d'Anduze étoit un *honnête baron de « la Marche de Provence.* » On voit d'ailleurs par cet ouvrage que la poésie provençale étoit beaucoup plus cultivée au douzième siècle par les Languedociens & les peuples des provinces voisines, que par les Provençaux proprement dits; que tous les grands seigneurs de la Province se faisoient une gloire de protéger ceux qui s'y adonnoient, & qu'ils s'y appliquoient souvent eux-mêmes.

Entre les poëtes provençaux dont les auteurs de ce recueil font mention, est un nommé Pierre Cardinal, natif du Velai, qui fut[5] fort honoré par Jacques I, roi d'Aragon; « & moi Michel de la Tor, écrivain, est-il marqué dans le manus« crit, fais à savoir que Pierre Cardinal, lorsqu'il mourut, avoit bien environ « cent ans; & moi susdit Michel j'ai écrit ces *sirventes* (sorte de poëmes que « Pierre Cardinal avoit composés) en la ville de Nimes, &c. » On parle dans le même ouvrage de Bernard de Ventadour, autre poëte provençal, de la manière suivante : « Bernard de Ventadour étoit fils d'un fournier de ce « château. La vicomtesse de Ventadour le prit en affection, & ils s'aimèrent « longtemps tous les deux. Il en fit le sujet de ses vers & de ses chansons. « Mais le vicomte, s'étant aperçu de leur liaison, congédia le poëte & fit « enfermer sa femme. Bernard se retira auprès de la duchesse de Normandie, « jeune princesse qui le reçut fort bien. Il demeura longtemps à sa cour, &

[1] Pierre le Vénérable, l. 5, *Epist.* 4.

[2] Bollandistes, *Vita S. Petri Tarent.* mai, t. 2, p. 327.

[3] Robert du Mont, *Chronicon*, p. 731.

[4] Numéros 7225 & 7698, aujourd'hui 854 & 1749 du fonds français.

[5] Bibliothèque du roi, mss. 7225 ou 854 du fonds français.

« ils s'aimèrent. Il étoit auprès d'elle lorsque Henri, roi d'Angleterre, alla « pour l'épouser & la mena en Angleterre. Bernard se retira alors triste & « dolent auprès du bon comte Raimond de Toulouse avec lequel il demeura « jusques à sa mort, après laquelle Bernard, qui en avoit un extrême regret, « se rendit dans l'ordre de Dalon (c'est-à-dire se fit religieux dans l'abbaye « de Dalon en Limousin). Et moi (ajoute l'auteur de cette vie, qui est la « quatrième du manuscrit), Hugues de Saint-Circ, qui écris ceci, ai su ces « particularités du vicomte Ebles de Ventadour, fils de la vicomtesse que « Bernard aima. »

On peut fixer par là l'époque des principales circonstances de la vie de Bernard de Ventadour, rapportées bien différemment dans Nostradamus, & le temps où Hugues de Saint-Circ écrivit la vie de ce poëte, avec une grande partie de celles des autres poëtes provençaux qui se trouvent dans les deux manuscrits de la Bibliothèque du roi. *Le bon Raimond, comte de Toulouse,* auprès duquel Bernard de Ventadour se retira après avoir quitté la cour *de la duchesse de Normandie,* n'est pas en effet différent de Raimond V, mort en 1194. Quant à *la duchesse de Normandie* auprès de laquelle Bernard s'étoit retiré auparavant, c'est la même par conséquent qu'Alix de[1] France, qui étoit encore *dans sa jeunesse,* lorsque le roi Louis le Jeune son père la promit en mariage, en 1174, à Richard, duc de Normandie. Henri II, roi d'Angleterre, père de ce prince, l'épousa alors en quelque manière au nom de son fils, & la mena dans ses États de Normandie, & ensuite en Angleterre, où il la fit élever à sa cour; mais le duc Richard ne voulut plus l'épouser lorsqu'il eut succédé au roi son père à la couronne d'Angleterre, en 1187. Bernard de Ventadour quitta alors, ou peut-être même quelque temps auparavant, la cour de cette princesse pour se retirer dans celle de Raimond V, comte de Toulouse. Enfin nous avons dans le même recueil[2] la vie de Hugues de Saint-Circ, poëte lui-même, & on voit qu'il étoit contemporain du Dauphin d'Auvergne, de Savaric de Mauléon, d'Alphonse II, roi d'Aragon, mort en 1196, & de Pierre, fils & successeur de ce prince.

Éd. origin. t. II, p. 519.

Hugues de Saint-Circ, Michel de la Tour & les autres qui ont écrit les vies des poëtes provençaux, dont la plupart étoient leurs contemporains, sont sans contredit les plus anciens auteurs que nous ayons de ces vies. Le premier est le même dont Jean de Nostradamus[3] ignoroit le nom, & dont il parle en ces termes dans la vie de Bernard de Ventadour : « Ebles de Ventadour, fils de la « vicomtesse que Bernard aimoit tant, raconta tout ceci (savoir les circonstances « de la vie de ce dernier) à un savant personnage de lors, duquel le nom est « inconnu, qui étoit poëte provençal, qui le rédigea par écrit, duquel S. Cezari « dit avoir extrait, & le mit au catalogue des poëtes provençaux. Le Monge

[1] Le P. Ange, *Histoire généalogique de la maison de France,* p. 77.

[2] Bibliothèque du roi, mss. 7225 ou 854 du fonds français.

[3] Jean de Nostradamus, *Histoire des Poëtes provençaux,* p. 72.

« des Iles d'Or & S. Cezari écrivent avoir lu ses œuvres, &c. » On apprend par là que les auteurs cités par Nostradamus dans les vies qu'il nous a données des anciens poëtes provençaux, & dont il s'est servi pour la composition de son ouvrage, sont fort postérieurs au douzième siècle. En effet, on voit en comparant ces vies avec celles qui se trouvent dans les deux manuscrits de la Bibliothèque du roi, que Nostradamus, ou les auteurs où il a puisé, ont ajouté à ces vies un grand nombre de fables, fait divers anachronismes & transplanté dans la Provence proprement dite, pour faire honneur à leur patrie, plusieurs poëtes qui étoient natifs des autres provinces. On doit donc faire peu de fond sur l'autorité de cet écrivain. Nous en citerons ici un exemple qui fait à notre sujet : c'est la vie de Pierre-Rogier qui est rapportée de la manière suivante dans un des deux manuscrits de la Bibliothèque du roi. « Pierre Rogier[1], « natif d'Auvergne, chanoine de Clermont & gentilhomme, quitta sa prébende « pour se faire jongleur : il étoit bien fait & savant, & avoit un bon sens « naturel. Devenu jongleur, il parcourut les cours & vint à Narbonne à celle « d'Ermengarde, dame de grande valeur & de grand prix. Elle lui fit un « accueil favorable & le combla de biens. Il en devint amoureux, & elle fit « le sujet de ses vers & de ses chansons. Elle prit de son côté de l'affection « pour lui pendant le long séjour qu'il fit à sa cour; ce qui donna occasion « à divers bruits désavantageux à la réputation de cette dame, qui pour les « faire cesser congédia Pierre-Rogier. Ce poëte se retira alors à la cour de « Raimbaud d'Orange, & après quelque séjour[2] auprès de ce prince, il alla « en Espagne à la cour du *bon roi* Alphonse de Castille. Il fréquenta aussi « celles du *bon roi* d'Aragon, & du *bon comte Raimond de Toulouse,* & « mourut ensuite dans l'ordre de Grammont. » Telle est la vie de ce poëte, qui florissoit par conséquent avant la fin du douzième siècle; bien différente de celle qu'on voit dans Nostradamus[3], qui le fait retirer à la cour « de dame « Ermengarde de Narbonne, femme de Roger-Bernard, comte de Foix, où il « devint amoureux d'une de ses demoiselles, nommée Huguete de Baux, « surnommée Baussete, fille de Hugues de Baux, &c. » Il ajoute, sur le témoignage de S. Cezari, « que Pierre-Rogier florissoit du temps de Robert, « roi de Sicile, comte de Provence, & qu'il fut présent en la cité de Grasse en « Provence, lorsque Pierre de Corberia, antipape, surnommé Nicolas V, en « un prêche qu'il fit dans l'église, se dédit publiquement, environ l'an 1330, « des erreurs qu'il avoit tenues. » Récit qui n'est qu'un tissu de fables & d'anachronismes.

La protection que Raimond V, comte de Toulouse, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, & les autres principaux seigneurs de la Province accordèrent, au douzième siècle, aux poëtes provençaux, fit que la poésie vulgaire y fut alors fort cultivée. Le recueil manuscrit de la Bibliothèque du roi fait

[1] Bibliothèque du roi, mss. 7225 ou 854 du fonds français.

[2] *Ibid.* mss. 7698 ou 1749 du fonds français.

[3] Nostradamus, *Histoire des Poëtes provençaux*, p. 202 & suiv.

mention d'un grand nombre de ces poëtes natifs de la Province, qui vivoient vers la fin de ce siècle, & dont nous aurons occasion de parler ailleurs. On compte plusieurs Toulousains parmi eux, entre autres un nommé « Pierre « Guillems[1], homme courtois & affable, qui fit de bons couplets, mais trop « emphatiques. On assure qu'il fit aussi *des sirventes jongleurs,* qu'il médit « des barons, & qu'il se mit de l'ordre de l'Épée. » Il est représenté avec l'habit de cet ordre dans la vignette du manuscrit qui est à la tête de sa vie & de ses ouvrages. Il porte une longue barbe, un bonnet vert, une robe couleur d'incarnat, & une chape blanche, sur laquelle est cousue du côté droit une longue épée dont le fourreau est de couleur rouge, la poignée au-dessous du coude & la pointe en bas. Le manuscrit rapporte trois de ses chansons ou pièces de vers. Éd. origin. t. II, p. 510.

Les dames de la Province s'appliquoient aussi à la poésie vulgaire, au douzième siècle, & on fait[2] un grand éloge d'Adélaïde de Porcarages, « gentil- « femme de la contrée de Montpellier qui étoit parfaitement instruite, & qui « aima Gui Guerrejat, frère de Guillaume de Montpellier, sur lequel elle fit « plusieurs chansons. » On en voit une de sa façon dans le manuscrit. Gui Guerrejat mourut vers l'an 1175, ce qui peut servir à nous faire connoître le temps où vivoit Adélaïde de Porcarages.

Nostradamus[3] attribue à un poëte provençal nommé Guillaume Adémars, qu'il fait mourir à Gresignan ou Grignan en Provence, en 1190, *un catalogue en rime provençale des femmes illustres;* mais il se trompe certainement sur la naissance de ce poëte, qu'il dit fils de Gérard de Grignan, & gentilhomme *provençal,* à prendre ce terme dans sa signification étroite; car, suivant le recueil[4] dont on a déjà parlé, « Guillaume Adémars étoit natif d'un châ- « teau nommé Merueys en Gévaudan, & fils d'un pauvre chevalier. Il étoit « vaillant, beau parleur, & savoit *bien trouver.* Le seigneur de Merueys le « fit chevalier; mais ne pouvant soutenir son rang, il se fit jongleur & fut « extrêmement goûté par le peuple. Il se fit enfin religieux de l'ordre de « Grammont. »

Le Gévaudan eut aussi, vers le même temps, un autre poëte provençal, qui se distingua beaucoup : ce fut « Guarin d'Apchier[5], gentil chatelain « de Gévaudan dans l'évêché de Mende, vaillant & bon guerrier, libéral « *& bon trouveur,* beau chevalier & savant en galanterie. Il fut le premier « qui composa une espèce de poésie appelée *descort.* » Le manuscrit rapporte deux de ses poëmes ou sirventes. Il est représenté à cheval dans la vignette, le casque en tête, l'épée d'une main, & tenant de l'autre un bouclier chargé d'un écu d'azur à la bordure & à trois barres d'or, celle du milieu ondoyée.

Enfin le Velai eut ses poëtes provençaux, de même que le Gévaudan.

[1] Bibliothèque du roi, mss. 7225 ou 854 du fonds français.
[2] *Ibid.*
[3] Nostradamus, *Hist. des Poetes provençaux,* p. 45.
[4] Bibliothèque du roi, mss. 7225 ou 854 du fonds français.
[5] *Ibid.*

On parle[1] entre autres « de Guérin le Brun, gentil chatelain du Velai, dans « l'évêché du Puy Sainte-Marie, qui fut bon trouveur, non de vers ni de « chansons, mais de tensons, » espèce de poésie par stances, en forme de dialogue, sur divers sujets, entre deux poëtes provençaux qui parlent alternativement à chaque strophe[2].

LXXXI. — *Langue provençale.*

On voit par ce que nous venons de dire que la langue provençale étoit dans sa perfection au douzième siècle. On la parloit généralement dans toutes les provinces méridionales du royaume, & même dans le Roussillon & la Catalogne; & c'est à peu près la même dont on se sert aujourd'hui dans le Languedoc, comme il est aisé de le justifier par le recueil manuscrit dont nous venons de parler.

[1] Bibliothèque du roi, mss. 7225 ou 854 du fonds français.

[2] Voyez la *Note* insérée au tome VII de cette édition sur la Langue romane, & au même volume celle intitulée *les Troubadours à la cour des comtes de Toulouse.* [E. M.]

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE GÉNÉRALE

DES NOMS ET DES MATIÈRES

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES NOMS ET DES MATIÈRES.

TOULOUSE, TYPOGRAPHIE RIVES ET PRIVAT, RUE TRIPIÈRE, 9.

